

Princeton University Library



32101 045231659

2958
.577

v. 4

~~ANNEX LIB.~~

PRINCETON UNIVERSITY
LIBRARY
BRUNNOW COLLECTION

Presented by

- MRS. WILLIAM C. OSBORN
- MR. CHARLES SCRIBNER, '78,
- MR. DAVID PATON, '74,
- MR. HENRY W. GREEN, '91,
- MR. ALEXANDER VAN RENSSELAER, '71,
- MR. ARCHIBALD D. RUSSELL,
- MR. CYRUS H. McCORMICK, '79.

HISTOIRE DES EMPEREURS,

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ
durant les six premiers siècles de l'Eglise, des persecutions
qu'ils ont faites aux Chrétiens, de leurs guerres contre les
Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus
illustres de leur temps.

*JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS
des Auteurs originaux.*

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR
les principales difficultez de l'histoire.

TOME QUATRIEME.

*QUI COMPREND DEPUIS DIOCLETIEN,
JUSQU'A JOVIEN.*

PAR LE SIEUR D. T.



A PARIS,

Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques,
au Palmier.

M. DC. XCVII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

RECEIVED

NOV 10 1954

1954

1954

1954

1954

1954

1954

1954

1954

1954

1954

TABLE

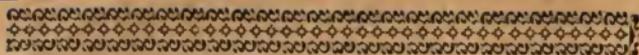
DE CE QUI EST CONTENU DANS
ce quatrième volume.

T ABLE des Prenoms Romains.	pag. iv
Table des Citations.	v
<u>Table des Articles & des Notes.</u>	<u>xv</u>
<u>L'Empereur Diocletien.</u>	<u>1</u>
<u>Le grand Constantin premier Empereur Chrétien.</u>	<u>76</u>
<u>L'Empereur Constance, avec les freres Constantin & Constantin.</u>	<u>312</u>
<u>L'Empereur Julien l'apostat.</u>	<u>483</u>
<u>L'Empereur Jovien.</u>	<u>577</u>
<u>Notes sur Diocletien.</u>	<u>594</u>
<u>Notes sur l'Empereur Constantin.</u>	<u>613</u>
<u>Notes sur l'Empereur Constance.</u>	<u>664</u>
<u>Notes sur Julien l'apostat.</u>	<u>693</u>
<u>Notes sur l'Empereur Jovien.</u>	<u>701</u>
<u>La Chronologie.</u>	<u>704</u>
<u>Additions & Corrections.</u>	<u>723</u>
<u>Table des Matieres.</u>	<u>727</u>

(RCPXR)

~~ANNEXA~~2958
577

1.4



T A B L E

DES PRENOMS ROMAINS

qui se mettent d'ordinaire en abrégé.

<u>A.</u>	<u>Aulus.</u>
<u>Ap.</u>	<u>Appius.</u>
<u>C.</u>	<u>Caius.</u>
<u>Cn.</u>	<u>Cnæus.</u>
<u>D.</u>	<u>Decimus.</u>
<u>L.</u>	<u>Lucius.</u>
<u>M.</u>	<u>Marcus.</u>
<u>M.</u>	<u>Manius.</u>
<u>Mam.</u>	<u>Mamercus.</u>
<u>N.</u>	<u>Numerius.</u>
<u>P.</u>	<u>Publius.</u>
<u>Q.</u>	<u>Quintus.</u>
<u>Ser.</u>	<u>Servius.</u>
<u>Sex.</u>	<u>Sextus.</u>
<u>Sp.</u>	<u>Spurius.</u>
<u>T.</u>	<u>Titus.</u>
<u>Ti.</u>	<u>Tiberius.</u>

TABLE DES CITATIONS.

A			
Abal.	G REGORI Abulfarajii histo- Arabico latinè reddita: Oxoniæ an. 1672.	Anonymus Ammiano per Vale- sium subjunctus.	an.
A. M.	Acta Martyrum sincera & selecta per D. Theodoricum Ruinart: Pa- risiis an. 1689.	Ammiani editio postrema in fol. Parisiis anno 1681.	f.
Agal. v.	Agathiz de imperio Justiniani liber primus: Parisiis an. 1660.	Valesii notæ in Ammianum ex prima editione.	8.
Agob.	Agobardi Lugdunensis de tran- slatione S. Cypriani, tomo 2: Parisi. an. 1665.	D. Joannis Mabillon Analecto- rum tomo 4: Luteciæ anno 1685.	Anal. t. 4.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Domitiani historia ecclesiastica, tomo seu vo- lumine quinto, non sæculo: Parisi. an. 1677.	Anastasis Bibl' iothariarius in vita Adriani quem 97 Pontificem nu- merat: Parisiis an. 1649.	Anast. c. 97.
Al. ca.	Edmundi Alberrii de Eucha- ristia: Daventriæ an. 1655.	... ejusdem historia seu chronolo- gia, Pontificum v. tit. pæposita.	his.
Al. p. 275.	S. Aldelmi de la. d. bus virgi- nitatis: Bibliot. Pat. tomo 3.	Arnobii in gentes liber 2: Lugdu- ni Batavorum anno 1651.	Arn. l. 2.
Alf. t. 5.	Alfordi annales Bitannorum, anno Christi 123: Londinii an. 1663.	Athanasium in jor apologia contra Arianos, tomo 1: Parisiis anno 1627.	Ath. ap. 2.
All. conf.	Leonis Allatii de Ecclesiæ occi- dentalis & orientalis perpetua con- fensione: Coloniz an. 1648.	Joviani colloquium cum Arianis apud Athanasium, tomo 2.	coll. p. 492.
Am. div. 3.	Ambronii de diversis concio ter- tia tomo 5. editionis veteris Parisi. an. 1603.	... de synodis Arimini & Seleuciz in h. bitis, tomo 1.	de syn.
Am. l. 15.	Ambronii de virginibus ad Mar- cellinam, tomo 5.	... ad solitariam vitam agentes, tomo 1.	solit.
Am. l. 15.	Ammiani Marcellini liber 15, ex prima recensione Henrici Valesii: Parisiis anno 1636.	Vie de S. Athanase par M ^r Her- mant: à Paris en 1671.	vie
Am. l. 15.		Augustini de civitate Dei lib. 18. ex editione P. Piffenti Lovanien- sium anno 1586.	Aug. civ. l. 18.
Am. l. 15.		... breviculum collationis dici ter- tii, tomo 7: Lovan.	col. d. 5. e. 173.
Am. l. 15.		... Confessionum liber 6, tomo 1.	conf. l. 6.
Am. l. 15.		... epistola 17, tomo 5.	ep. 82.
Am. l. 15.		Symmachi r. lario ad Valentiana- num pro ara Victoriz, inter Am- brofii epistolas, tomo 5.	in Cr. l. 12.
Am. l. 15.		... in Petilianum Donatistam de unico baptifino, tomo 7.	in Pet.
Am. l. 15.		... contra litteras Petiliani, tom. 7.	lit. P.
Am. l. 15.		... opus postremum, seu perfectum seu imperfectum in Julianum, in supplemento, tomo 2.	op. imp.
Am. l. 15.		... de opere monachorum, tomo 3.	op. mo.

T A B L E

p.col.	... ad Donatistas post Collationem, tomo 7.	Bedæ historia gentis Anglorum p. 6. folio verso: Colonæ Agrippinæ anno 1601.	Bed.h. Ang. p. 6. 2.
retr. l. 2.	... Retractationum liber 2, tomo 1.	Bibliotheca Patrum Parisiis edita anno 1644, qua semper utitur.	Bib. P. 1. 3.
L. 285.	... sermo 285 editionis Benedictinorum, tomo 5.	Francisci Mediobabi Biragi numismata Mediolani edita anno 1683.	Bir. p.
L. Do. p. 181.	... de sermone Domini in monte: Ben. tomo 3, parte 2.	Bollandus, seu ejus continuatores, ad diem februarii 12. Sic de cæteris.	Boll. 11. feb.
Aur. V. p. 511.	Aurelius Victor, in hoc ipso Cæsare de quo narratur; inter Romanæ historiarum scriptores: Francofordi anno 1588.	... acta quæ græce habentur pro 13 maii ad finem voluminis, pag. 12.	13. may, g. 11.
Aur. V. epi.	Idem Victor cum alterius junioris Victoris epi. omne, Ibid	... progymnasia in tomo primo februarii: & sic de aliis mensibus.	feb. 1. 1.
Aurel. v. p. 214.	Aureliani Augusti vita: in historia Aug. Parisiis anno 1620.	... propylæi ad mensem maium pars 2, quæ est conatus in catalogum Romanorum Pontificum à Petro ad Gelasium 11.	pont. 1. p.
Auf. conf. p. 387.	Aufonii gratiarum actio ad Gratianum pro Consulatu, pagina seu distinctio. ne 387, ex editione Eliæ Vineti, Burdegala anno 1580.	Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum liber 2: Romæ anno 1672.	Bona, lit. l. 2.
prof. 1. p. 137.	... de professoribus Burdegalensibus capitulum primum.	Bonofit tyranii vita per Vopiscum: Parisiis anno 1620.	Bonof. v. p. 148.
Aur. q. 115. p. 121.	Autor questionum veteris & novi Testamenti, quæstio. e 115, apud Augustinum Benedictinorum. tom. 3.	Ecclesiæ Gallicanæ historia per Franciscum Bosquetum, tomo 1. lib. 4: Parisiis anno 1636.	Bosq. l. 4.
Bail. gram.	M ONSIEUR Baillet dans ses Jugemens des sçavans sur les grammairiens: à Paris en 1685.	... ejusdem tomo 2, quo Martyrum acta continentur.	to. 2.
poet.	... le mesme sur les poetes: à Paris en 1686.	Bucherii de cyclo Victoriæ, & illius cyclicis paschalibus: Antuerpiæ anno 1633.	Buch. p.
Baluz. t. 1.	Stephani Baluzii Miscellaneorum, tomo 1.	... Historia Belgica: Leodii anno 1655.	belg. 2. de B.
Bar. 34. § 314.	Baronii annales, anno Christi 34 pag. 314: Antuerpiæ anno 1612.	Burdegalense itinerarium, cum Antonii aliisque geographicis Protemæo subjunctum: Amstelodami anno 1619.	Burd. iti. p. 4. 3.
3. aug. c.	... in martyrologium ad 3 augusti nota C, seu 3: Antuerpiæ an. 1613.	Byzantinorum seu orientium Augustorum familia per Carolum du Cange: Luteciæ anno 1680.	Byz. fam.
384. ap. p. 11.	... appendix ad annum 384, in fine tomi.	C	
Bas. h. 16.	Basilii Magni de diversis homilia 16, tomo 1: Parisiis anno 1637.	E ST A purgationis Cæciliani & Felicis apud Oportum: Parisiis anno 1631.	Cæcil. opt. p.
Baud. p. 200.	Le dictionnaire géographique de Ferrarius augmenté par Baudran: à Paris en 1670. On a quelquefois ajouté A. B. &c. pour marquer la lettre sous laquelle est la citation, quand cela ne se voyoit pas par le texte.	Sethi Calvisii chronologia: Francofurti anno 1620. Si nec pagina notetur is annus quaerendus cujus textur historia.	Calvis. p.
		Urbis Constantinopolitanæ des-	Cang. de C.

DES CITATIONS.

vij

Ætippo per Carolum du Cange:
Parisii anno 1680.

... familia Byzantinæ.
... Glossarium mediæ & infimæ
latinitatis littera L. Luteciæ anno
1678.

... dissertatio de inferioris ævi nu-
mismaribus Glossarii latini tom. 3.
subjuncta.

Salmasii notæ in Capitolinum:
in historia Augusta Parisiis anno
1620.

Cari Augusti vita, Ibid.
Cassiodori variarum epistola-
rum lib. 4, epist. 5: Parisiis an. 1588.

... de grammatica.
... de orthographia.

Avidii Cassii tyranni vita per
Vulcatium in historia Augusta: Pa-
risiis anno 1620.

Cedreni historia tom. 1: Parisiis
anno 1647.

Censorini de die natali: Lugduni
Batavorum an. 1642.

Chrysoſtomi in 2. Pauli ad Co-
rinthios homilia 10. ex editione
Parisii anno 1636.

... homilia de S. Babylâ, tomo 1.
... de divinitate Christi, seu quod
Christus sit Deus, tomo 5.

... liber de S. Babylâ contra Gen-
tiles, tomo 1.

... homilia 3 in Judæos, tomo 1.
... in Philii.

... homilia seu oratio 48, tomi
primi.

... ad viduam juniorem, tom. 4.
Chronicum Alexandrinum à Ra-
dero, editum Munachii anno 1615.

Claudii Augusti vita per Trebel-
lium Pollionem cum notis Salmasii
in historia Augusta Parisiis an.
1620.

Claudiani de consulatu Olybrii
& Proбини: Lugduni Batavorum
anno 1650.

Claudi Augusti vita: in historia
Augusta.

Codicis Justiniani liber 9, titulo
8, lege 7: ex editione Lugdunensi
anno 1650.

Georgii Codini origines seu an-
tiquitates Constantinopolitanæ:
Luteciæ anno 1655.

Codicis Theodosiani liber 9, ti-
tulo 40, lege 13: ex editione Go-
thofredi Lugduni anno 1665.

... Gothofredi commentarii in
hunc codicem, tomo 6.

... ejusdem chronologia, tomo 1.
præmissa.

... Novellæ leges quæ codici
Theodosiano ad finem tomi sexti
additæ sunt.

... Protopographia ad 6 codicis
tomum ab eodem addita.

... appendix à Simondo edita:
Parisii anno 1631.

Cointii apparatus, annalium to-
mo 1 præfixus: Parisii anno 1665.

Collationis Carthagenensis dies
tertia, cap. 220: Parisii anno 1589.

Commodiani instructiones, Cy-
priano ultimæ subjunctæ: Parisii
anno 1666.

Commodi Augusti vita: in histo-
ria Aug. Parisii anno 1620.

Eustathii, Petri, & aliorum acta
per Combessium edita: Parisii
anno 1660.

Conciliorum postrema editio per
Labbæum curata: Parisii an. 1671.

Constantini Porphyrogenetæ de
administrando imperio ad Roma-
num filium: Lugduni Batavorum
anno 1611.

Simonis Wangnerickii & Rai-
noldi Dehni synagma de SS.
Cosma & Damiano: Viennæ Au-
striacæ anno 1660.

Monumenta Ecclesiæ græcæ per
Cotelierum, tom. 3: Parisii anno
1686.

Constantini Porphyrogenetæ de
administrando imperio: Lugduni
Batavorum anno 1611.

Cod. J. 9. t. 8. L. 71

Codi. or. C.

Cod. Th. 9. t. 4. l. 13 p. 305.

t. 6. p. 212.

chr.

nov.

prof. p. 347.

Sir.

Coint. app.

Coll. 3. § 210.

Com. p. 252

Com. v. p. 45.

Comb. act.

Conc.

Conf. ad R. c. 53.

Cof. & D.

Cotel. g. t. 3.

C. Por. de imp.

E Byz.

L. L.

mm.

Copt. n. S. p. 66.

Cari, v. p. 254.

Cass. l. 4. ep. 5.

gram.

orth.

E. H. v.

Codic.

Censor. c. 18.

Chr. 2. Cor. h. 10.

de Baby.

div. Chr.

in gent.

in Jud. h. 3.

in Philii.

t. 1. or. seu h. 48.

vid. p. 463.

Chr. Al.

Claud. n. 5.

Claud. c. Oly.

Claud. v. p. 202.

Cusp.	Cuspiniani in fastos: Francofordia anno 1621.	riliis anno 1648. Sunt & ad calcem Eunapii p.161.	
Cyp.diss.	Dissertationes Cyprianicæ per Dodwællum: Oxonii anno 1684.	Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica liber 6, cap. 5, ex editione Valefii Parisiis anno 1659.	Euf.l.6.c.5.
diff.app.	... appendix ad easdem dissertationes.	... Valefii notæ in historiam ecclesiasticam.	n.
cp.73.	Cypriani epistola 73, ex editione Pamelii Parisiis anno 1603.	... chronicon: Lugduni Batavorum anno 1658.	chr.
	D	Scaligeri in hoc chronicon notæ.	chr.n.
Diad.v.p.99.	A NTONINI Diadumeni vita: in historia Aug. Parisiis anno 1620.	Arnaldi Pontaci in idem chronicon notæ: Burdgalæ an. 1604.	chr.n.P.
Dio, l. 60.	Dionis Cassii historiarum liber 60, typis Vecheliani anno 1606.	Eusebii de demonstratione evangelica: Parisiis anno 1627.	dem.l.6.c.10.
v.	... ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valefium: Parisiis anno 1654.	... de martyribus Palæstinis cum historia ecclesiastica.	de P. e. 3.
Du Ch.	Historiæ Franciæ scriptores collecti per Andream du Chesne: Parisiis anno 1636.	... in Hieroclem liber cum Philostrato editus Parisiis anno 1608.	in Hier.
Du P.	Bibliothèque des auteurs ecclesiastiques par M ^r du Pin: à Paris en 1686 &c. On ne s'est pas d'ordinaire mis en peine d'en marquer le tome, parce que les endroits sur lesquels on le cite en font juger. On suit toujours la première édition.	... opusculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmoudus: Parisiis an. 1643.	op.4.
	E	... Constantini oratio ad sanctorum certum quæ Eusebii historiæ ecclesiasticæ subjicitur.	or. C. p. 567.
Enn. v. Ant.	E NNOBII Ticinensis de vita Antonii monachi: Parisiis an. 1611.	Eusebii de præparatione evangelica: Parisiis anno 1628.	præ.l.1.
Epi. 30. c. 4.	Epiphanius hæresi 30, editionis Petaviana: Luteciæ anno 1622.	... oratio habita in tricennialibus Constantini.	tric.
menf.	... de mensuris & ponderibus, to. 2.	... de vita Constantini.	v. Conf. 13.
n.	... Petavii notæ in Epiphanium, to. 2.	Eustathii (ut volunt) Antiocheni commentarius in Hexænteron: Lugduni anno 1629.	Eust. lex.
Eva. l. 3.	Evagrii scholastici historia ecclesiastica, ex editione Henrici Valefii Parisiis anno 1673.	Eutropius in ejus imperatoris vita de quo agitur: Francofurti anno 1588.	Eutr. p. 582.
Eul. l. 1.	Eulogii Cordubensis Memoriale Martyrum, tomo 9 bibliothecæ Patrum: Parisiis anno 1634.	Ejus versio græca per Pæanium, cum Zosimo &c. edita Francofurti anno 1590.	gr.
Euo. c. 3. p. 13.	Eunapii de vitis sophistarum cap. 3, quod est de Iamblichō: Genevæ anno 1616.	Eutychiei Alexandrini annales ecclesiastici: Oxoniæ anno 1659.	Euty. p. 328.
exc.	... excerpta de legationibus, in corpore historiæ Byzantinæ: Pa-	F	
		F ERRARIJ de sanctis Italicis: Ferr. it. Mediolani anno 1613.	
		Sex. Rufi Festi, breviarium rerum gestarum populi Romani: in historia Aug. Francofurti edita an. 1588.	Fest. p. 554.
		Firmici Materni de astrologia, liber 1: Basiliæ anno 1551.	Firm. l. 1.
		Firmi	

- Firm. v. p. 143.** Firmi tyranni vita: in historia Augusti.
- Fleu.** Histoire ecclesiastique de M^r Fleuri: à Paris en 1693.
- Flor. seu Florent.** Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668.
- Forb.** Institutiones historico-theologicæ Joannis Forbesii: Amstelodami an. 1645.
- Fort. car. l. 8.** Venantii Fortunati carminum lib. 8. Moguntiz an. 1603, ex editione Broweri.
- v. Mart.** ... de vita S. Martini.
- Front. str. l. 4.** Frontini de stratagematis lib. 4. cum Vegetio &c. editus apud Plantinum an. 1607.
- Front. cal.** Frontonis calendarium Romanum: Paris. an. 1652.
- Fulg. præd.** Fulgentii de veritate prædestinationis & gratiæ: Paris. an. 1684.
- Gall. chr.** **G**ALLIA Christiana Sanmarthanorum: Luteciæ an. 1656.
- G. Cyz.** Gelasii Cyziceni acta Nicæni Concilii: Luteciæ an. 1599.
- Gen. c. 46.** Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliotheca Miræ: Antuerpiæ an. 1639.
- Get. v. p. 90.** Antonini Getæ vita: in historia Aug. Paris. an. 1620.
- Glos. lat.** Glossarium mediæ & infimæ latinitatis per Carolum du Cange: Luteciæ an. 1678.
- Goltz. p. 122.** Goltzii thesaurus rei antiquariæ: Antuerpiæ an. 1618.
- Gord. v. p. 151.** Gordiani Aug. vita: in hist. Aug.
- Goth. geo.** Vetus orbis descriptio per Jacobum Gothofredum edita Genevæ an. 1628.
- Grand. p. 10.** Jacobi Grandamici chronologiæ Christianæ pars tertia: Luteciæ an. 1668.
- Greg. dial. l. 1.** Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: Luteciæ an. 1678.
- 1.9. ep. 4.** ... liber 9 epistolarum, epistola 4, tomo 2.
- ... Moralium in Job. tomo 1. mor.
- Gregorii Turonensis de gloria Martyrum liber 1: Paris. an. 1640. Gr. T. gl. M.
- ... historiæ Francorum: Basileæ an. 1568. h. Fr. l. z.
- ... de miraculis S. Martini. m. Mar.
- Gruteri inscriptiones Romanæ pag. 434, inscriptio 1: typis Commelianis an. 1616. Grut. p. 434. 1.
- Petri Gyllii de Constantinopoleos topographia: Lugduni Batav. an. 1632. Gyl. de C.
- H**
- HELIOGABALI** vita per Lampridium: in hist. Aug. Luteciæ an. 1620. Helio.
- Hesyhii Milesii de urbe Constantinopoli, in corpore historiæ Byzantinæ parte 2: Parisiis anno 1648. Hesy. de C. p. 24.
- Hieronymi chronicon an. Christi 21, ex recensione Scaligeri: Amstelodami an. 1658. Hier. an. 21.
- ... in Danielis proph. cap. 11. tom. 5. editionis Basileensis per Erasmus an. 1565. in Dan. 11.
- ... in Ecclesiasticis cap. 1. tom. 7. in Ecc. 1.
- ... in epistolam Pauli ad Galatas, tom. 9. in Gal.
- ... in Habacuc prophetæ cap. 3. tom. 5. in Hab. 3.
- ... dialogus in Luciferianos, to. 2. in Lucif.
- ... in Ruhinum lib. 2. to. 2. in Ruf. l. 1.
- ... de locis hebraicis, tom. 3. l. heb.
- ... de vita S. Hilarionis, tom. 1. v. Hil.
- ... de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis, tom. 1. v. ill.
- Hilarii fragmenta à Pithæo edita Paris. an. 1598, pars 2. Omni quidem &c. Hil. fr. 2.
- ... oratio contra Constantium: Parisiis an. 1572. in Conf.
- Merici Casauboni in Hieroclem: Londini an. 1673. Hier. l. 2.
- Lucæ Holstenii notæ in martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ Paris. an. 1674. Holst. mar.

	I	
Iamb. ar.	I AMB LICH I in Nicomachi Arithmetica, cum notis Samuelis Tennulii: Aimbemix an. 1668.	da ponitur: in editione Parisiensi an. 1636. Juvenalis satyr. 110, vers. 90: Lug. Juv. sat. 10. v. 90. Batav. an. 1664. Juvenci presbyteri de historia evangelica carmen, Biblioth. Patr. tom. 8.
pyt.	... de vita Pythagoræ cum notis Joannis Arcerii apud Commelianos an. 1598.	
J. Ant.	Joannes Antiochenus inter excerpta Constantini Porphyrogenezæ à Valesio edita Paris. an. 1634.	
Idat. <i>an</i> Idat. fast.	Idatiani fasti integri apud Labbeum, bibliothecæ novæ tomo 1: Paris. an. 1657.	
Jo. Dim. l. 2.	Joannis Damasceni de imaginibus; ex editione Basileensi anno 1615.	
Jonff. l. 3. c. 15.	Joannis Jonffii de scriptoribus historix philosophicæ: Francofurti an. 1657.	
Josant. l. 13.	Josephi antiquitates Judaicæ: Genevæ an. 1634.	
bel. l. 5. c. 7.	... de bello Judaico lib. 5. cap. 7, ut à latino interprete dividuntur.	
Jor. r. Got.	Jornandis de rebus Gothicis, ex editione Grovii: Amstelodami an. 1655.	
Iren. l. 3.	S. Irenæi contra hæreses: Luteciz an. 1639.	
Is. P. l. 4.	Isidori Pelusiotæ epistolarum lib. 4: Paris. an. 1638.	
It. Ant.	Itinerarium Antonini seu Etheici, inter addita ad Ptolemæi geographiam: Antwerpiz an. 1618.	
Jul. ad Ath.	Juliani apostatæ epistola ad Athenienses tom. 1. editionis Petavii Paris. an. 1630.	
ad Them.	... ad Themistium.	
caf.	... Cæsares tom. 2.	
co. 15.	... epistola 25. tom. 2.	
fr.	... orationis seu epistolæ fragmentum, tom. 1.	
mis.	... misopogon seu Antiochenus, tom. 2.	
or. 1.	... oratio prima, tom. 1.	
Juliv.	Didii Juliani Augusti vita: in historia Aug. Paris. an. 1620.	
Just. ap. 2.	Justini apologia major quæ secun-	
		L
		P HILIPPI Labbæi bibliotheca nova manuscriptorum: Parisiis an. 1657.
		... Abregé chronologique: à Paris en 1665.
		... de scriptoribus ecclesiasticis: Parisiis anno 1660.
		Indices juris per Jacobum Labitum, an. 1585.
		Lactantii institutionum contra gentes lib. 4: Lugduni Batav. an. 1660.
		... de morte persecutorum apud Balozium Miscellan. tom. 2. Paris. an. 1679.
		Lampridius de Augustis: in hist. Aug. Paris. an. 1620.
		Vie des Saints de Bretagne par le P. Albert le Grand de Morlaix, partie 2: à Renn. s en 1659.
		Leonis Magni epist. 11. ex editione Quæfnelli: Luteciz anno 1675.
		Libanii sophistæ oratio 11, tomi 2, pro ut numeratur in indice; in textu est nona & sic de cæteris: Parisiis anno 1627.
		... de patrociniis vicorum oratio, cum 4 aliis à Gothofredo edita Genevæ an. 1634.
		... pro templis gentilium non exciendendis data per Gothofredum an. 1634.
		... ejusdem vita per se ipsum, quæ est 2 tomi oratio prima.
		Dictionarium historicum per Nicolaum Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1671.
		Variorum episcoporum epistolæ per Chr. Lupum editæ Lovanii an. 1682.

	M		
Mabil. it. It.	JOANNIS Mabillon iter Italicum, Musæi Italici tomo 1: Parisiis anno 1687.	incipiendo, tomo 1: Parisiis anno 1630.	
Macar. h. 12.	S. Macarii homilia 12 cum Gregorio Thaum. Parisiis anno 1622.	... oratio 16.	or. 16.
Macr. sat. l. 2.	Macrobii Saturnalia: Lugduni Baravorum an. 1628.	... vita per Gregorium presbyterum, orationibus præfata.	vit.
Macr. v.	Macriani Augusti vita: in historia Aug. Parisiis anno 1620.	Suarezii notæ in Nili opuscula Romæ edita an. 1673.	Nil. op. n. p. 641.
Marc. chr.	Marcellini Comitis chronicon, à Simondo & alijs datum.	Cardinalis Henrici Noris dissertatio de votis decennialibus Imperatorum: Paravii anno 1686.	Nor. dec.
Mar. prim. § 61.	Petri de Marca dissertatio de Primatibus, cap. 62. Paris. an. 1669.	... de Diocletiani nummo, Ibid.	de Dio.
Mari. seu Mar. Sc.	Mariani Scoti chronicon, inter rerum Germanicarum scriptores per Pistorium editos tom. 1: Francofurti an. 1583.	... de Licinii nummo, Ibid.	de Lic.
Marl.	Metropolis Remensis historia per Guill. Marlot, tom. 1: Insulis an. 1666.	... cenotaphia Pisana C. & L. Cæfarum: Venetiis an. 1681.	de Pis.
Martii. l. 1. epi. 87.	Martialis epigrammata in corpore poetarum Lugduni edito an. 1603, tom. 2.	... epistola consularis: Bononiæ an. 1682.	ep. con.
Mater. c. 30.	Firminus Maternus de errore profanarum religionum cap. 30. Bibl. Pat. tom. 4. part. 1.	... de epochis Syromacedonum: Florentiæ an. 1689.	epo.
Max. v. p. 138.	Maximinorum vita: in historia Augusta Parisiis edita an. 1620.	... fasti consulares, quædamque alia epochis subjecta.	fast.
Men. p. 80.	Menæa magna Græcorum, die in textu notato pagina ejusdem mensis 80: Venetiis an. 1528.	Notitia Galliarum per Adrianum Valesium: Paris. an. 1675.	Not. G. p. 164.
Molan.	Joannis Molani natales Saratorum Belgii: Duaci an. 1616.	Notitia dignitatum imperii Romani cap. seu sectione 1. ex editione Luparensi an. 1651.	Notit. c. 1.
Monod.	Monodia, seu oratio in Constantini junioris mortem.	... plura ad hanc Notitiam per Labbæum addita.	ad.
Mor. del.	Histoire de la delivrance de l'Eglise par le P. Morin de l'Oratoire: à Paris en 1630.	Nicephori Callisti historia ecclesiastica græcè & latinè edita Luceiæ anno 1630.	Nphs. l. 1.
pœnit.	... de administratione sacramenti pœnitentiæ: Paris. an. 1651.	Gregorii Nysseni contra farum tom. 2: Paris. an. 1638.	Nys. de far.
Mosc. c. 127.	Joannis Moschi seu Sophronii Pratum spirituale: Bibl. Patr. to. 13.	... in Eunomium, tom. 2.	in Eun.
MS.	Diverses pieces copiées sur des manuscrits.	... vita Gregorii Thaumaturgi, tom 3.	v. Th.
Naz. car. 140.	REGORII Nazianzeni carmen 140, à primo de rebus suis	... de S. Theodoro Amaseno, to. 3.	v. Thd.
		O	
		OLYMPIODORI, Candidi &c. elegæ de rebus Byzantinæ in corpore historiae Byzantinæ Parisiis anno 1648.	Olym. p. 13.
		Onuphrii Panvini commentarii in fastos consulares: Heidelbergæ an. 1588.	Onu. p. 133.
		... fasti consulares.	fast.
		Optati Milevitani lib. 3 contra Parmenianum: Parisiis an. 1631.	Opt. l. 3.
		... in collatione Carthaginensi c. 1j	col. j. t. 9.

	gnitionis seu diei tertiæ titulus 9, apud Optatum	Joannis Pearsonii episcopi Cestriensis opera postuma: Londini anno 1688.	Pearf. post.
col. 3. c. 9.	... caput 9 in ipsis actis, Ibid.	Perpetuæ Martyris acta, simul alia quædam data Parisiis an. 1664, per Henr. Valesium.	Perp. act.
g.	... gesta in causa Cæcilianæ & Felicis, Ibid.	Petavii chronologia qua constat ejus 13 liber de Doctrina temporum.	Perp. chr.
Ori. marty. pr.	Joannis Rodolphi Wetstein prolegomena in librum Origenis de martyrio à se editum Batilæ anno 1674.	... de Doctrina temporum: Paris. anno 1627.	doc. t. l. n. c. 7.
Oro. l. 4. c. 7.	Pauli Orofii historia: Bibl. Patr. tom. 15.	... paralipomena, ad finem tomi 2 de Doct. temp.	par.
Pran. p. 130.	E UROPIUS à Prænio in græcum verlus, & cum Zolimo editus: in historia Aug. Francofurti anno 1590.	... Rationarium temporum parte 1, lib. 5: Parisiis anno 1652.	rat. l. 1. 5.
Pagi, p. 60 Pag. diss. p.	Antonii Pagi Franciscani dissertatio de consulibus: Lugd. an. 1682.	... Uranologia: Parisiis anno 1630.	ura.
284. § 2.	... ejusdem critica in Annales Baronii in annum Christi 284: Paris. an. 1689.	Petri Patricii excerpta de legationibus, in corpore historiæ Byzantinæ anno 1648.	Petr. leg.
P. Al. c. 9.	Petri Alexandrini canon 9 cum Gregorio Thaum. editus Paris. an. 1622.	Philostorgii historia ecclesiastica ex editione Valesii Paris. an. 1673.	Philg. l. 7. c. 8.
Pall. laus. c. 103.	Palladii historia Lausiaca, seu de vitis Patrum tomo 13 Bibliothecæ Patrum.	Eadem à Gothofredo edita Genevæ anno 1643.	Philg.
v. Chry.	... dialogus de vita Chryostomi ab Emerico Bigotio datus Luteciæ anno 1680.	Photii bibliothecæ caput seu codex 171: Genevæ anno 1612.	Phot. c. 17 1.
Panc. 8.	Panegyrica oratio 8, inter veteres panegyricos à Livineo editos Antuerpiæ anno 1599.	Plinii majoris historia naturalis: Francofurti anno 1599.	Plin. l. 1. c. 2.
Pasc.	Chronicon Paschale seu Alexandrinum ex editione Cangiana Parisiis anno 1688.	Plotini vita per Porphyrium, Plotini operibus præfixa: Batilæ an. 1585.	Plot. v.
Paul. ep. 16.	Paulini Nolani epistola 16: Antuerpiæ an. 1622.	Publilii Optatiani panegyricus ad Constantinum, Velseri operibus subjunctus: Norimbergæ an. 1682.	P. Opt.
ill.	Paulinus illustratus per Chiffletium: Divisione anno 1662.	Porphyrii philosophi vita per Holstenium an. 1630.	Porph. v.
Paul. D.	Paulus Diaconus Forojulienensis de gestis Langobardorum ab Hugone Grotio editus cum Jornande & C. Amstelodami an. 1655.	Possevini apparatus tomo 1: Coloniae an. 1608.	Possev. app. t. 1.
F. Dam. f. 54.	Petri Damiani sermo 54, tom. 2: Parisiis anno 1642.	Probi Augusti vita: inter Aug. historiæ scriptores Paris. an. 1620.	Prob. v.
P. de Nat. l. 2. c. 96. p. 28. 4.	Petri de Natalibus lib. 2. cap. 96, pag. 28, col. 4: Lugduni an. 1543.	... in eandem vitam Salmasii seu Casauboni notæ.	n. 5. seu C.
		Procopii de ædificiis Justiniani, in 2 tomo: Parisiis anno 1662.	Proc. æd.
		... arcana historia seu anecdota, Ibid.	arc.
		... de bello Persico, tomo 1.	b. Per.
		... Nicolai Alemanni notæ in arcanam Procopii historiam.	n.

- Prof. *in* Prof. chr. Prosperi Aquitani chronicon Hieronymo subiectum, integrum apud Labbæum, bibliothecæ novæ tomo 1: Parisiis anno 1657.
- Prud. apo. c. 4. Prudentii apotheosis, cap. 4. quod est contra Judæos: Amstelodami anno 1631.
- catb. l. p. 18. ... *ἡ ἑπιγραφὴ*, seu hymni diurni, hymno 1.
- de M. l. p. 71. ... *ἡ ἐπιγραφὴ* seu de coronis Martyrum hymno 2.
- in Sym. Claudii Ptolemæi geographicorum lib. 3. &c. Antuerpiæ an. 1618.
- Profl. j. c. 1. Pythagoræ vita per Porphyrium: Romæ anno 1630.
- Rein. p. **R** **ROMÆ** Reinesii inscriptiones Lipsiæ & Francofurti an. 1682.
- Ruf. l. 1. Rufi i Aquileiensis historia ecclesiastica seu ex Eusebio versa, seu Eusebio addita Antuerpiæ anno 1548.
- Sacr. p. 39. **S** **SACRAMENTARIUM** Gregorii sub Hugone Menardo editum Parisiis anno 1642.
- Salv. l. 7. Salviani Massiliensis de gubernatione Dei lib. 7. Parisiis anno 1663.
- Sanfon. Les cartés de geographie de Sanfon.
- Sanf. in Labb. A. Sanfonis in Labbæi disquisitionis geographicæ lib. 1. de iis locis quæ per A incipiunt: Luteciæ an. 1647.
- Sauss. 13. nov. Andreae du Saussay martyrologium Gallicanum ad 13 novembris: Luteciæ anno 1637.
- Seg. p. 32 f. Petri Seguinii selecta numismata: Luteciæ anno 1684.
- Sid. l. 1. ep. 7. Apollinaris Sidonii lib. 1. epistola 7 ex editione Simondi Parisiis an. 1652.
- Simoc. Theophylacti Simocattæ de historia Mauricii Augusti: Ingolstadii anno 1604.
- Socr. l. 4. c. 12. Socratis historia ecclesiastica ex editione Valesii: Parisi. anno 1668.
- Soz. l. 3. c. 2. Sozomenis historia ecclesiastica ex eisdem editione Parisiis anno 1668.
- Ezechielis Spanhemii dissertatio seu liber 9 de præstantia & usu numismatum: Amstelodami an. 1671.
- Casauboni vel Salmasii notæ in Spartianum & alios historiæ Augusti scriptores: Parisiis anno 1620.
- Spicilegii Acheriani tomo 12: Spic. t. 12. Parisiis anno 1675.
- Jacobi Sponii Miscellanea antiquæ eruditionis: Lugduni anno 1685.
- ... Histoire de Geneve par M^r Spon: à Lion en 1682.
- Stephani de urbibus: Amstelodami an. 1678.
- Suevoni Tranquilli lib. 4. qui est de Claudio: Lugduni Batavorum anno 1656.
- Suidæ lexicon in litera α. β. & Suid. α. β. sic de cæteris: Genevæ an. 1619.
- Sulpicii Severi historiæ sacræ lib. 2: Antuerpiæ an. 1574.
- ... dialogus primus. dial. 1.
- Suius primo die novembris pag. 4, art. 4: Coloniae an. 1618.
- Appendix seu auctuarium ad epistolas Symnachi: Parisiis anno 1604.
- ... notæ in Symmachum. n.
- Georgii Syncelli chronographia: Parisi. anno 1652.
- Synellii de regno ad Arcadium: Luteciæ an. 1640.
- ... Petavii in Sinesium notæ. n. p. 10.
- T** **MARTYRUM** Tarachi, Probi &c. acta latinè edita per Emericum Bigorium cum actis Sæperpetuæ &c. Luteciæ anno 1664.
- Tertulliani apologia seu apologeticus, ex editione Rigaltii: Parisi. an. 1634.
- Theodori Lectoris lib. 2 cum Thdr. l. l. 1. Theodoro & Evagrio à Valesio editis Parisiis an. 1673.
- Theodoretii Cyrensis Episcopi Thdr. l. 1. c. 7.

XIV TABLE DES CITATIONS.

	historia ecclesiastica ex editione Sirmondi Parisiis an. 1642. Addita littera v. denotat editionem Valtellii.		
ep. 144.	... epistola 144, tom. 3.		
gr. aff.	... de curandis Græcorum affectibus, tom. 4.		
v. Pat.	... religiosa historia, seu de vitis Patrum tom. 3.		
Them. or. 5.	Themistii oratio 5, ex editione Harduini Luteciæ an. 1684.		
or. Con.	... Oratio seu epistola Constantii Augusti de Themistio, Ibid.		
Them. P.	Themistius ex editione Petavii: Parisiis anno 1618.		
Thom. disc. 1. 1.	Discipline ecclesiastique du P. Thomassin, premiere partie, livre 2: à Paris en 1678.		
Thphn. p. 188.	Theophanis chronographia: Parisiis anno 1655.		
Toin. in L.	Nicolaï Toinardi notæ in Laëtantii librum de persecutorum mortibus: Paris. an. 1690.		
Trig ty.	Triginta tyrannorum sub Gallieno historia: in historia Aug. Paris. an. 1620.		
Trip.	Historia Ecclesiæ ex Theodoro, Socrate, & Sozomeno, per Cassiodorum digesta: Parisiis an. 1562.		
Trit.	Joannes Tritenhem Abbas Spanhemensis de scriptoribus ecclesiasticis: Coloniae an. 1531.		
Typ.	Typicum S. Sabæ Venetiis editum anno 1543.		
Valef.	V VALESIANA, OU Recueil des pensées de M ^r Valois: à Paris en 1694.		
Val. de bas.	Adriani Valesii disceptatio de basilicis: Paris. an. 1657.		
in Laun.	... disceptationis hujus defensio contra Launoium: Parisiis anno 1660.		
not.	... Notitia Galliarum: Luteciæ anno 1675.		
r. Fr.	... rerum Francicarum: Luteciæ anno 1646.		
Vand.	Wandelberti martyrologium me-		
	tricum, Usuardo uno quoque die præmissum: Lovanii an. 1568.		
	L. Ælii Veri Cæsaris vita: in hist. Aug.	Ver. v.	
	Marci Velseri opera: Norimbergæ anno 1682.	Velf.	
	Ughelli Italix sacræ tom. 6: Romae anno 1653.	Ugh. t. 6.	
	... tomi primi parte 2.	t. 1. 2.	
	Voyage de Constantinople, d'Asie, & de Græce, par George Vheler: à Anvers en 1689.	Vheler.	
	Victor junior seu Victorinus in ejus Cæsaris vita de quo agitur, inter Romanæ historix scriptores: Francofurti an. 1588.	Vict. ep.	
	Victor Vitenensis de persecutione Vandalica cum Vigilio editus Divione anno 1665.	Vict. v.	
	Vincetii Bellovacensis tomo 4, seu speculum historiale: Duaci an. 1624.	Vinc. B.	
	Vincetii Lirinensis commonitorium cum Salviano editum Parisiis anno 1667.	Vinc. L.	
	Vorburgi historia Romano-germanica: Francofurti anno 1645	Vorb.	
	Vossii de historicis græcis: Lugduni Batavorum anno 1651.	Vo T. h. gr.	
	... de historicis latinis, Ibid.	h. lat.	
	... de idololatria: Amstelodami an. 1668.	idol.	
	... oratoriarum institutionum libri sex. Marburgi anno 1681.	orat.	
	... de poetis græcis: Amstelodami an. 1654.	po. gr.	
	... de poetis latinis, Ibid.	po. lat.	
	Ulfertii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.	Ulf. r. Br.	
	Usuardi martyrologium ex editione Molani.	Uf. a.	
	Z ZOSIMI Comitis historiarum lib. 2: in hist. Aug. Francof. an. 1590.	Zof. 1. 2.	
	Zonaræ Annales in ejus Principis vita de quo sermo est: Basileæ an. 1557.	Zon.	

T A B L E

DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

ARTICLE I.	N AISSANCE, & famille de Diocletien: Son genie; ses premiers emplois.	page 1
II.	<i>Diocletien est elevé à l'Empire, tue Aper, & défait Carin.</i>	4
III.	<i>Diocletien associe Maximien Hercule à l'Empire.</i>	7
IV.	<i>Des Bagaudes: Hercule les dompte: Diocletien traite avec les Perses.</i>	9
V.	<i>Hercule défait les François, les Bourguignons, & d'autres barbares: Carause se revolte & se rend maître de l'Angleterre.</i>	11
VI.	<i>Diverses victoires d'Hercule & de Diocletien sur les Allemans & leurs voisins. Ils abandonnent l'Angleterre à Carause.</i>	13
VII.	<i>Les deux Empereurs conferent à Milan: Les barbares se ruinent les uns les autres. Troubles & change- mens dans la Perse.</i>	16
VIII.	<i>Hercule transporte quelques François dans les Gaules: Des Letes: Divers troubles dans l'Empire.</i>	18
IX.	<i>Constance Chlore & Maximien Galere sont faits Cesars: L'Empire est partagé en quatre.</i>	21
X.	<i>De Maximien Galere.</i>	24
XI.	<i>Les Quingecentiens défait par Hercule; & les François chassés de la Hollande par Constance</i>	26
XII.	<i>Constance rétablit Autun: De l'orateur Emene: La nation des Carpes est soumise & transportée sur les terres de l'Empire.</i>	28
XIII.	<i>L'Angleterre reconquise par Constance.</i>	31
XIV.	<i>Guerres de Diocletien dans l'Egypte: Il en cede une partie aux Nubiens.</i>	34
XV.	<i>Les Maures défait par Hercule: Galere vaincu par Narse Roy de Perse, le défait ensuite.</i>	36
XVI.	<i>Narse cede cinq provinces aux Romains pour avoir la paix.</i>	39

TABLE	
xvj	
XVII.	<i>Diocletien fait fortifier les frontieres: Quelques victoires sur les barbares.</i> 41
XVIII.	<i>Constance dé fait plusieurs fois les Allemans: Famine: Liberalité de Diocletien au peuple d' Alexandrie.</i> 42
XIX.	<i>Diocletien persecute les Chrétiens: Son palais est brulé, & luy tombe en demence: Troubles en Orient: Revolte d' Eugene en Syrie.</i> 44
XX.	<i>Triomphe de Diocletien & d' Hercule: Diocletien tombe malade: Des barbares se donnent aux Romains.</i> 47
XXI.	<i>La maladie & la demence de Diocletien augmentent: Galere l'oblige de se résoudre à quitter l' Empire.</i> 49
XXII.	<i>Diocletien & Hercule quittent l' Empire.</i> 51
XXIII.	<i>Fin miserable de Diocletien: De ce qu'on a loué dans son gouvernement.</i> 53
XXIV.	<i>Diocletien ruine le peuple en multipliant les provinces & les officiers, & par ses grands bastimens.</i> 56
XXV.	<i>Faste de Diocletien, & son orgueil impie.</i> 59
XXVI.	<i>Quelques officiers de Diocletien: Eusthene écrit sa vie: De Spartien, Lampride, Capitolin, & Vulcace.</i> 61
XXVII.	<i>De Trebellius Pollio, Vopisque, & quelques autres auteurs.</i> 64
XXVIII.	<i>Du philosophe Porphyre.</i> 67
XXIX.	<i>Suive de l'histoire de Porphyre.</i> 69
XXX.	<i>Ecrits de Porphyre.</i> 71
XXXI.	<i>De l'ouvrage de Porphyre contre les Chrétiens.</i> 74

LE GRAND CONSTANTIN,
PREMIER EMPEREUR CHRÉTIEN.

ARTICLE I.	G ENEALOGIE de Constance pere de Constantin: Ses premiers emplois: Il est fait Cesar. 76
II.	<i>Bonnes qualitez de Constance: Douccur de son gouvernement.</i> 78
III.	<i>Constance aime & protege les Chrétiens: Ses enfans.</i> 80
IV.	<i>Naissance & education de Constantin: Ses grandes qualitez.</i> 82
V.	<i>Constance & Galere sont faits Augustes: Galere fait résoudre Diocletien à donner le titre de Cesar à Severe & à Maximin au prejudice de Constantin: Vices de Maximin.</i> 85
	VI. Severe

DES ARTICLES.

xviij

- VI. *Severe & Maximin sont declarez Cefars: Galere*
rafche de perdre Constantin, & ne le peut. 87
- VII. *Constantin s'echape de Galere, & se rend auprès de*
son pere, qui meurt à York. 91
- VIII. *Constantin est declare Auguste par son armée: Galere*
ne luy accorde que le titre de Cefar, & fait Severe
Auguste: Tyrannie de Galere sur ses sujets. 92
- IX. *Qualitez de Maxence: Il prend à Rome le titre*
d'Auguste, & le rend à Hercule son pere. 95
- X. *Constantin défait les François; fait un pont sur le*
Rhein. 97
- XI. *Severe vient attaquer Maxence; est abandonné de*
ses soldats; est pris & tué: Hercule donne à Con-
stantin le titre d'Auguste, & sa fille Fauste: Enfans
qu'en eut Constantin. 98
- XII. *Galere & Hercule veulent oster l'Empire à Maxence:*
sont contraints de fuir. 101
- XIII. *Galere fait Licinius Auguste.* 103
- XIV. *Maximin se declare luy mesme Auguste.* 105
- XV. *Hercule quitte la pourpre & la reprend pour perdre*
Constantin: Il est pris à Marseille; & renonce à
la pourpre pour la troisieme & derniere fois: Mou-
vemens des François. 107
- XVI. *Alexandre se fait Empereur en Afrique: Panegyri-*
que de Constantin par Eumene. 109
- XVII. *Maximien Hercule veut tuer Constantin; est reduit*
à se pendre. 112
- XVIII. *Horrible maladie de Galere: Guerre de Constantin*
en Allemagne. 114
- XIX. *Galere fait cesser la persecution, & meurt: Licinius*
& Maximin partagent ses Etats: Valeric sa veuve
tres maltraitée par Maximin. 115
- XX. *Constantin rétablit Autun: Maxence se rend maistre*
de l'Afrique, & la ruine. 118
- XXI. *Maxence ruine Rome par sa tyrannie.* 120
- XXII. *Maxence & Constantin se preparent à se faire la*
guerre. 122
- XXIII. *Constantin a recours à J.C. qui luy fait voir la Croix,*
& s'apparoist à luy. 125
- XXIV. *Constantin embrasse la religion Chrétienne.* 129
- XXV. *Constantin force Suze, défait les armées de Maxence*

	<i>à Turin, à Bresse, & à Verone.</i>	131
XXVI.	<i>Maxence est défait auprès de Rome, & se noie en voulant noyer Constantin.</i>	134
XXVII.	<i>Douceur de Constantin après sa victoire.</i>	136
XXVIII.	<i>Constantin fait triompher la Croix dans Rome: Oblige Maximin de finir la persécution.</i>	138
XXIX.	<i>Constantin fait à Rome diverses actions de religion & de libéralité.</i>	141
XXX.	<i>De l'Indiction: Maximin fait la guerre aux Armeniens.</i>	143
XXXI.	<i>Constantin marie Constance sa sœur à Licinius; défait les François.</i>	146
XXXII.	<i>Constantin accorde des immunités à l'Eglise: Envoie des aumônes en Afrique.</i>	148
XXXIII.	<i>Maximin fait la guerre à Licinius, qui le défait par le secours de Dieu.</i>	151
XXXIV.	<i>Maladie effroyable de Maximin, & sa mort.</i>	154
XXXV.	<i>Licinius fait mourir les ministres de la persécution, la femme & la fille de Diocletien, & plusieurs autres: Des jeux séculiers.</i>	156
XXXVI.	<i>Loy de Constantin pour la liberté: La guerre s'allume entre luy & Licinius qui est défait à Cibales.</i>	158
XXXVII.	<i>Bataille de Mardie suivie de la paix.</i>	161
XXXVIII.	<i>Constantin abolit le supplice de la croix: Fait nourrir les enfans des pauvres.</i>	163
XXXIX.	<i>Constantin va à Rome; célèbre sa dixième année.</i>	165
XL.	<i>Constantin le jeune naît à Arles: Son père permet d'affranchir dans l'Eglise, & fait d'autres loix.</i>	167
XLI.	<i>Crispe, le jeune Constantin, & le jeune Licinius, sont faits Césars: Qualité de Crispe: Loy contre les parricides.</i>	170
XLII.	<i>Constantin travaille à rétablir la police dans Rome; tolère les Aruspices.</i>	172
XLIII.	<i>Il casse les loix contraires à la virginité; Exempte de la rigueur des prisons & des tortures les débiteurs du fisc; facilite les testamens.</i>	175
XLIV.	<i>Il ordonne des peines pour le rapt; adoucit la prison: Crispe défait les François.</i>	177
XLV.	<i>Panegyrique de Nazaire: Constantin ordonne de célébrer le Dimanche, & fait d'autres loix.</i>	179

DES ARTICLES.

xix

- XLVI. D'Anice Julien: Constantin fait des loix pour la
liberté; défait les Sarmates. 183
- XLVII. Origine de la guerre de Constantin contre Licinius:
Avarice & cruauté du dernier. 186
- XLVIII. Les Gots vaincus par Constantin; qui gagne sur Li-
cinius la bataille d'Andrinople. 188
- XLIX. Licinius vaincu sur mer par Crispe, se retire en Asie:
Constantin l'y poursuit, & se prepare au combat
par la priere. 191
- L. Licinius défait à Chrysople se rend avec la ville de
Nicomedie, & est tué peu après. 193
- LI. Constance est fait Cesar: Hormisdas Prince de Perse
s'enfuit vers Constantin: Sapor II. est fait Roy
de Perse avant que de naistre. 196
- LII. Edit de Constantin pour les Confesseurs. 198
- LIII. Constantin bastit des Eglises; exhorte tous les peuples
à se convertir, défend les sacrifices. 201
- LIV. Les temples sont fermés & depouillez de leurs or-
nemens, & quelques uns abatus: Les idoles brisées
ou transportées. 205
- LV. Des temples d'Aphaque, d'Heliople, & d'Eges. 206
- LVI. Diverses ordonnances de Constantin contre l'idola-
trie: Il défend les gladiateurs: Maïume, Con-
stantine, & d'autres villes, se convertissent. 208
- LVII. Constantin travaille à éteindre l'Arianisme: Sa
patience dans les injures. 211
- LVIII. Constantin se trouve au Concile de Nicée; travaille
à diminuer l'usure. 215
- LIX. Constantin celebre sa vingtieme année, donne du blé
aux Eglises pour les pauvres; promet justice contre
ses officiers. 216
- LX. Du Prefet Ablave: Constantin vient à Rome. 218
- LXI. Constantin tolere les Novatiens: Du poete Optatien. 220
- LXII. Mort de Crispe, du jeune Licinius, & de l'Imperatrice
Fauste. 222
- LXIII. Constantin fonde Helenople, & l'eglise de la Resur-
rection à Jerusalem; fait un pont sur le Danube. 227
- LXIV. Constantin bastit à Byzance une nouvelle ville de son
nom. 230
- LXV. Constantin donne des revenus & d'autres graces à
Constantinople: Il la sanctifie par la Croix. 234

LXVI.	<i>Des eglises basties à Constansinople par Constantin.</i>	236
LXVII.	<i>Constantinople dediée solennellement, est appellée la nouvelle Rome, & egalée à l'ancienne.</i>	239
LXVIII.	<i>Constantin s'oppose aux exactions des officiers, fait bastir l'eglise d'Antioche, & celle de Mambré.</i>	242
LXIX.	<i>S. Eustathe deposé; Edit contre tous les heretiques.</i>	245
LXX.	<i>Les Romains défont les Gots en faveur des Sarmates; & ensuite les Sarmates mesmes.</i>	248
LXXI.	<i>Constant est fait Cesar: Grande famine en Syrie: Mort du philosophe Sopatre.</i>	251
LXXII.	<i>Les Perses & beaucoup d'autres peuples deputent à Constantin: Il écrit à Sapor Roy de Perse pour les Chrétiens; & à S. Antoine pour demander ses prieres.</i>	254
LXXIII.	<i>Les Sarmates chassés par leurs esclaves, se donnent à Constantin.</i>	256
LXXIV.	<i>De Jule Constance: S. Athanasie est condanné & banni: Dalmace & Annibalien sont faits l'un Cesar, & l'autre Roy du Pont.</i>	258
LXXV.	<i>Constantin partage l'Empire entre ses enfans & ses neveux: Revolte de Calocere en Cypre: Loix contre les Juifs.</i>	260
LXXVI.	<i>Mort d'Arius: S. Paul de Constantinople banni: Constance marié: Les Perses rompent la paix: Constantin se prepare à marcher contre eux.</i>	263
LXXVII.	<i>Constantin tombe malade reçoit le batesme, fait son testament.</i>	266
LXXVIII.	<i>Mort & funerailles de Constantin: Honneurs rendus à sa memoire par l'Eglise & par tout le monde.</i>	269
LXXIX.	<i>Constantin accusé d'ambition, d'aimer le luxe, les plaisirs, la raillerie, d'avoir élevé les barbares.</i>	272
LXXX.	<i>De la prodigalité & de l'avarice qu'on reproche à Constantin: On l'accuse de diverses fautes dans le gouvernement de l'Etat.</i>	275
LXXXI.	<i>Constantin deshonoré par ses mauvais officiers & par sa trop grande facilité.</i>	278
LXXXII.	<i>Eloges que les payens ont donnez à Constantin: Pourquoi Dieu l'a rendu heureux sur la terre.</i>	280
LXXXIII.	<i>Quelques particularitez du regne de Constantin: Il établit les Maistres de la milice.</i>	282

LXXXIV.	<i>Des quatre Prefets du Pretoire, des Patrices, Comtes, Nobiliffimes.</i>	284
LXXXV.	<i>Conduite de Constantin à l'égard de fes freres & de fes enfans.</i>	287
LXXXVI.	<i>Diverfes marques de la pieté de Constantin.</i>	290
LXXXVII.	<i>Des discours de pieté que faisoit Constantin.</i>	293
LXXXVIII.	<i>De la jurifdiction donnée aux Evêques par Constantin: Son respect pour les moines & les vierges.</i>	295
LXXXIX.	<i>Conversion de l'Iberie par une captive.</i>	297
XC.	<i>De ceux qui ont fait l'histoire de Constantin: Ses écrits.</i>	300
XCI.	<i>D'Iamblique, & de quelques autres écrivains.</i>	302
XCII.	<i>De Commodien, & de Juvencus.</i>	305
XCIII.	<i>De Macarius Magnés auteur ecclesiastique.</i>	307

L'EMPEREUR CONSTANCE,

AVEC SES FRERES CONSTANTIN ET CONSTANT.

ARTICLE I.	M ASSACRE des freres, des neveux, & des ministres du grand Constantin.	312
II.	<i>D'Acyndine & des autres magistrats de l'an 338: Les trois enfans de Constantin partagent l'Empire entr'eux.</i>	315
III.	<i>Les Perses assiegent Nisibe, & se retirent: Constance se prepare à les attaquer; appaise ses soldats.</i>	318
IV.	<i>Idee generale & quelques evenemens de la guerre de Perse: De la ville de Nisibe.</i>	320
V.	<i>Diverfes loix de 338 & 339.</i>	324
VI.	<i>Mort de Constantin le jeune.</i>	327
VII.	<i>Tremblemens de terre: Les François courent les Gaules: L'idolatrie défendue: Amide fortifiée.</i>	331
VIII.	<i>Constant traite avec les François: Hermogene tué à Constantinople.</i>	334
IX.	<i>Constant passe en Angleterre: Combats contre les Perses: Tremblemens de terre à Neocesaree.</i>	336
X.	<i>Tremblemens de terre: Port à Seleucie: Second siege de Nisibe.</i>	339
XI.	<i>Constant agit contre les Ariens & les Donatistes.</i>	342
XII.	<i>Bataille de Singare contre les Perses.</i>	344
XIII.	<i>Diverfes loix: Tremblement de terre à Beryte.</i>	349
XIV.	<i>Sapor assiege Nisibe & y fait brèche, mais elle est</i>	

	<i>dépendue par Saint Jacques son Evêque.</i>	350
XV.	<i>Les Perses ne pouvant prendre Nisibe, se retirent, & laissent les Romains en paix.</i>	352
XVI.	<i>Quel estoit Magnence: Il prend la pourpre, & fait tuer Constans.</i>	355
XVII.	<i>Des bonnes & mauvaises qualitez de Constans.</i>	358
XVIII.	<i>Magnence demeure maistre de tout l'Occident hors l'Illyrie, où Vetricanion se fait Empereur.</i>	360
XIX.	<i>Nepotien prend la pourpre à Rome, & est aufistot vaincu par Magnence, qui fait de grandes cruantez.</i>	363
XX.	<i>Constance se prepare à marcher contre Magnence, qui luy depute inutilement.</i>	364
XXI.	<i>Constance contraint Vetricanion de renoncer à l'Empire.</i>	367
XXII.	<i>Gallus est fait Cesar par Constance pour l'Orient, & Decence par Magnence pour défendre les Gaules contre les Allemans.</i>	369
XXIII.	<i>Magnence vient combattre Constance en Illyrie, gagne dans une embuscade, perd au passage de la Save: Ambassades de Philippe & de Titien inutiles.</i>	371
XXIV.	<i>Bataille de Murse gagnée par Constance.</i>	374
XXV.	<i>Constance se rend maistre de l'Italie: Magnence se fortifie dans les Gaules: Les Juifs se revoltent, & sont punis.</i>	376
XXVI.	<i>Constance epouse Eusebie.</i>	381
XXVII.	<i>Magnence reduit à se tuer luy mesme.</i>	383
XXVIII.	<i>Constance use mal de sa victoire, fait quelques loix.</i>	385
XXIX.	<i>Troubles à Rome pour les vivres: Les Isaures content l'Asie.</i>	387
XXX.	<i>Mauvaises inclinations & mauvaise conduite de Gallus Cesar.</i>	389
XXXI.	<i>D'Orfité, de Stratege, & de quelques autres magistrats: Constance fait la guerre aux Allemans, & leur accorde la paix.</i>	392
XXXII.	<i>Gallus abandonne Theophile au peuple d'Antioche: fait massacrer Domitien Prefet d'Orient, & Montiu.</i>	394
XXXIII.	<i>Constance attire Gallus à Pessau, où il est arresté & deponillé de la pourpre.</i>	397

- XXXIV. *Constance fait mourir Gallus, punit ses amis : Du Comte Ursicin.* 400
- XXXV. *Constance défend d'épouser une belle-sœur ; renvoie aux Evêques les causes des Evêques ; condamne Africain gouverneur de Pannonie ; fait la guerre aux Allemans ; met Themistius dans le Senat de Constantinople.* 402
- XXXVI. *Silvain accusé faussement de se vouloir revolter, est contraint de le faire.* 406
- XXXVII. *Silvain est tué aussitôt après sa revolte.* 408
- XXXVIII. *Julien est fait César, & envoyé dans les Gaules.* 410
- XXXIX. *Première campagne de Julien.* 412
- XL. *Loix de Constance : Il fait le degast dans l'Allemagne.* 414
- XLI. *Julien assiégé dans Sens : Constance se declare ennemi des devins.* 416
- XLII. *Constance vient à Rome, veut traiter avec les Perses ; va visiter les frontieres de l'Illyrie.* 418
- XLIII. *Lion en danger : Le General Barbation battu par les Allemans : Julien fortifie Saverne.* 421
- XLIV. *Julien gagne la grande bataille de Strasbourg sur les Allemans ; prend leur Roy ; pille leur pays ; force quelques François ; vient à Paris.* 423
- XLV. *Diverses loix de Constance : Magistrats de ceste année.* 426
- XLVI. *Sapor & Constance se disputent inutilement pour la paix.* 428
- XLVII. *Constance surmonte les Quades, les Sarmates, & les Limigantes ; donne aux Sarmates la liberté, leur pays & un Roy.* 431
- XLVIII. *Julien soumet les François Salicns & Camaves, & divers Allemans ; fait venir des blez d'Angleterre.* 432
- XLIX. *Nicomédie renversée : De S. Arface solitaire : Aversion de Constance pour la magie.* 434
- L. *D'Hermogene, Bassus, & autres officiers : Julien acheve de vaincre les Allemans.* 437
- LI. *Barbation decapité : Les Limigantes taillées en pieces : Constance retourne en Orient, donne un Prefet à Constantinople : Affaire de Parnase.* 440
- LII. *Sapor veut venir piller la Syrie : Il s'arreste à Amide, & la prend de force.* 442

TABLE	
xxiv	
LIII.	<i>Sapor prend Singare & Bezabde: Constance veut reprendre Bezabde, & ne le peut.</i> 445
LIV.	<i>Trouble en Angleterre: Constance veut retirer à Julien une partie de ses troupes.</i> 447
LV.	<i>Julien est déclaré Auguste à Paris.</i> 449
LVI.	<i>Constance demande que Julien quitte le titre d'Auguste: Julien le refuse.</i> 452
LVII.	<i>Julien défait les Attuariens, vient à Vienne, perd sa femme Helene: Loix de Constance sur les Ecclesiastiques.</i> 454
LVIII.	<i>D'Elpide Prefet d'Orient: Julien se refout à la guerre contre Constance.</i> 456
LIX.	<i>Les Allemans pillent les frontieres: Vadomaire leur Roy est pris, les autres défait: Julien se declare contre Constance.</i> 459
LX.	<i>Julien se rend maistre de l'Illyrie & de l'Italie; écrit pour se justifier; assiege Aquilée.</i> 461
LXI.	<i>Constance eponse Faustine; marche contre les Perfes qui se retirent; puis contre Julien: Il meurt en chemin, après avoir esté baptizé dans l'Arianisme.</i> 464
LXII.	<i>Vanité de Constance: Son esprit foible & changeant.</i> 467
LXIII.	<i>Constance possédé par ses flatteurs, donne mal les charges: Sa timidité & sa jalousie cause de grands maux.</i> 469
LXIV.	<i>Diverses qualitez de Constance indifferentes ou bonnes.</i> 471
LXV.	<i>De Donat, & quelques autres grammairiens ou orateurs.</i> 474
LXVI.	<i>D'Aurele Victor, & de quelques autres auteurs.</i> 477
LXVII.	<i>De Firmicus Maternus, & de quelques ouvrages donnez par Bucherius.</i> 480

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT.

ARTICLE I.	N AISSANCE de Julien; ses qualitez naturelles: Estant enfant il est presque tué avec son pere. 483
II.	Julien est élevé dans les sciences, & dans la religion Chrétienne: Il est fait Lecteur. 485
III.	Julien va étudier à Constantinople & à Nicomedie. 488
	IV. Maxime

IV.	Maxime porte Julien à l'idolatrie & à la magie par l'esperance de regner.	490
V.	Julien en danger de perir après Gallus son frere: Il est envoyé à Athenes, où S. Gregoire de Naziance prevoit ce qu'il devoit estre.	493
VI.	Julien est fait Cesar par Constance, qui luy donne Helene sa seur en mariage.	496
VII.	Conduite de Julien dans les Gaules; ses études; son idolatrie; sa vie réglée, serieuse & austere.	498
VIII.	Julien prend l'interest du peuple contre Florent Prefet des Gaules.	501
IX.	Julien continue à soulager le peuple: Il aime Salluste.	503
X.	Julien se fait Auguste; demeure maître de l'Empire par la mort de Constance, dont il punit les ministres.	506
XI.	Julien reforme la Cour: Tout le monde luy depute.	509
XII.	Il appelle à la Cour Maxime & Chrysanthe magiciens: Chrysanthe n'y veut pas venir.	512
XIII.	La Cour de Julien pleine de philosophes & de gens perdus.	513
XIV.	En Consul Mamertin: Julien prend Aquilée embellis Constantinople.	515
XV.	Il va à Antioche.	518
XVI.	Diverses choses que Julien fit à Antioche.	520
XVII.	Tremblement, famine, & autres malheurs: Imprudence de Julien.	523
XVIII.	D'Apronien Prefet de Rome: Le peuple d'Antioche se raille de Julien.	526
XIX.	Julien se venge d'Antioche par son Misopogon: Il veut aller demeurer à Tarse.	528
XX.	Julien se prepare à faire la guerre aux Perses; ne veut point traiter de paix.	531
XXI.	Il part pour la guerre de Perse: Generosité d'un Chrétien de Berée.	533
XXII.	De ce que Julien fit à Carres: Il laisse une armee dans la Mesopotamie.	536
XXIII.	Julien entre dans la Perse: Description de son armee.	538
XXIV.	Il poursuit les Perses jusqu'à Ctesiphon, qu'il n'ose assieger: Il refuse la paix.	541

XXV.	<i>Julien trompé par un transfuge, s'engage dans le pays ennemi, brule sa flote, est attaqué par les Perses & par la famine.</i>	543
XXVI.	<i>Mort de Julien,</i>	546
XXVII.	<i>Diverses visions sur la mort de Julien.</i>	549
XXVIII.	<i>Julien est enterré à Tarse: Qualitez avantageuses qu'on luy attribue.</i>	552
XXIX.	<i>Julien imprudent dans la persecution des Chrétiens, changeant, leger, sans conduite.</i>	554
XXX.	<i>Julien blasmé des payens comme superstitieux: souffre de mauvais ministres: Sa moderation fausse: sa pudicité suspecte.</i>	557
XXXI.	<i>Sentiment des payens sur la mort de Julien: Libanius fait son éloge.</i>	559
XXXII.	<i>De ceux qui ont écrit l'histoire de Julien: Ses écrits.</i>	562
XXXIII.	<i>De Procrése sophiste Chrétien.</i>	564
XXXIV.	<i>Du medecin Oribase, & du sophiste Himere.</i>	567
XXXV.	<i>Des philosophes Maxime, Chrysanthé, & Prisque.</i>	568
XXXVI.	<i>Histoire du sophiste Libanius.</i>	571
XXXVII.	<i>Des écrits de Libanius & de son genie.</i>	574

L'EMPEREUR JOVIEN.

ARTICLE I.	F AMILLE de Jovien: Son éloge par les payens: Il prefere J. C. à tout.	577
II.	Jovien élu Empereur, fait avec les Perses une paix desavantageuse, mais necessaire.	579
III.	S'il faut blâmer Jovien touchant la paix.	581
IV.	Jovien ramene de Perse l'armée Romaine.	583
V.	Jovien rend la paix à l'Eglise.	585
VI.	Jovien rapelle & consulte S. Athanase: rejette les demandes des heretiques.	587
VII.	Jovien meurt dans la Bithynie.	590

NOTES SUR DIOCLETIEN.

NOTE I.	Q UE Dioclesien a esté fait Empereur en 284, & apparemment le 17 de septembre.	page 594
II.	Quand Dioclesien a tué Aper.	596
III.	Sur le premier & le second Consulat de Dioclesien.	596
IV.	Sur Julien tyran défait par Carin.	597.

V.	En quel temps Maximien Hercule a esté fait Cesar & Auguste.	597
VI.	Si les Bagaudes estoient Chrétiens, & quand ils ont esté vaincu.	599
VII.	Sur les deux premiers Consuls d'Hercule.	600
VIII.	Sur la défaite des Romains par Carause, & sur la paix qui la suivit.	601
IX.	D'une loy datée d'Emese: Temps de la conference de Milan.	602
X.	Sur Narle Roy de Perse.	602
XI.	Que Constance & Galere ont esté faits Césars le premier mars 292.	603
XII.	Pourquoi nous mettons l'Espagne dans le departement de Constance.	604
XIII.	Sur diverses loix de 293 & 294.	605
XIV.	Des loix qui peuvent appartenir à l'an 300.	606
XV.	Sur un passage de Lactance touchant Galere.	607
XVI.	Si Constance & Galere ont triomphé en 303.	607
XVII.	Fautes dans la date de quelques loix.	608
XVIII.	Que le cinquieme Consulat de Constance & de Galere a esté ordinaire, & non subrogé.	608
XIX.	Que Diocletien a quitté l'Empire le premier may 305.	609
XX.	Que Diocletien est mort vers le milieu de 313.	610
XXI.	Que Spartien, Vulcace, Capitolin, & Lampride, peuvent avoir fait l'histoire de tous les Empereurs.	611
XXII.	Sur Tiberien qui a porté Vopisque à écrire l'histoire.	611
XXIII.	Pourquoi on met la naissance de Porphyre en 232.	611
XXIV.	Si Porphyre est le philosophe ennemi des Chrétiens dont parle Lactance.	612

NOTES SUR L'EMPEREUR CONSTANTIN.

NOTE I.	Que S ^{re} Helene a esté veritable & legitime femme de Constance.	613
II.	Si Constance Chlore a eu deux fils nommez Constantin.	614
III.	Que Constantin est né à Nasste, & que Firmicus parle de luy & non de Constance.	615
IV.	Que Constantin n'a point esté à Babylone en Caldée.	616
V.	Que Minervine a esté veritablement femme de Constantin.	617
VI.	Que l'Empire n'a point commencé à estre partagé entre Constance & Galere.	617
VII.	Que Galere n'a point usurpé l'Italie & l'Afrique sur Constance.	617
VIII.	Que le Consulat attribué à Severe & à Maximin en 306, n'est point fondé.	618
IX.	Que Constance est mort en 306, & que le regne de Constantin commence en la mesme année.	618
X.	Qu'on ne sçait pas si Constantin pris d'abord le titre d'Auguste.	619
XI.	Que Constantin a esté reconnu Cesar par Galere avants le 25 de decembre.	619
XII.	Que Maxence estoit gendre de Galere, non d'Hercule.	620
XIII.	Qualitez d'Abellius tué à la revolte de Maxence.	620
XIV.	Qu'Hercule a repris l'Empire à Rome des 306, quoique Lactance y soit contraire.	621

XXV.	Grandes difficultez pour les Consuls de l'an 307.	621
XVI.	Fautes de divers auteurs touchant la mort de Severe.	622
XVII.	Que l'auste de ceste mere de Constantin, Constance, & Constant. 623	623
XVIII.	Que ce qu'on dit d'une Constance vierge fille de Constantin, n'a point de fondement.	624
XIX.	Que Licinius a esté fait tout d'un coup Auguste le 11 novembre 307.	625
XX.	Que Galere n'a app. fait aucun accord avec Maxence.	626
XXI.	Pourquoi nous mettons Hercule Consul en 308.	626
XXII.	Que l'Afrique avoit reconnu Maxence avant la revolte d'Alexandre.	628
XXIII.	S'il n'y eut point de Consuls en 309; & quand il faut mettre le premier Consular de Licinius.	628
XXIV.	En quelle année est fait le panegyrique d'Eumene.	629
XXV.	Qu'on peut admettre Andronique & Probe pour Consuls en 310.	629
XXVI.	Sur le temps de la mort d'Hercule.	630
XXVII.	Si les statues d'Hercule furent abatuës avant sa mort.	630
XXVIII.	Sur les Consuls de l'an 311.	630
XXIX.	Que Constantin a vu la Croix dans les Gaules.	632
XXX.	Sur une loy datée du premier juillet 319.	632
XXXI.	Sur le pont de bateaux qui s'ouvrit sous Maxence.	632
XXXII.	Que Maxence est mort le 28 octobre 312, en finissant sa sixieme année.	633
XXXIII.	Endroit obscur d'un panegyriste.	634
XXXIV.	Sur le titre de grand Pontife donné aux Empereurs Chrétiens.	635
XXXV.	Qu'il faut mettre la bataille de Cibates en 314.	636
XXXVI.	Que l'Egypte & la Libye Orientale sont demeurées à Licinius par le traité de 314.	636
XXXVII.	Que Constantin peut avoir célébré sa dixieme année en 315.	636
XXXVIII.	Que Constantin le jeune peut estre né à Arles le 7 aoust 316.	636
XXXIX.	Quelques fautes dans les Consuls, & dans les loix de 317.	639
XL.	Que Crispe a esté fait Cesar en 317.	639
XLI.	Que Constantin a ordonné de célébrer le samedi.	641
XLII.	Si il a aussi ordonné de célébrer le vendredi.	642
XLIII.	Que Licinius a esté défait en 323.	642
XLIV.	Pourquoi on ne met qu'en 323 la guerre des Gots, & le commencement de celle de Licinius.	644
XLV.	Sur le traité fait avec Licinius selon Eusebe.	644
XLVI.	Que Constance fut apparemment fait Cesar le 8 de novembre 323.	645
XLVII.	Sur un endroit obscur de Constantin.	646
XLVIII.	Sur un endroit qui semble montrer que Constantin n'a point défendu les sacrifices.	647
XLIX.	Sur une parole de douceur rapportée de Constantin.	647
L.	Sur le Vicaire de la Palestine.	648
LI.	Qu'Ablave n'estoit point Egyptien.	648
LII.	Sur le poete Optatien.	648
LIII.	Sur le genre de la mort de Crispe.	649

LIV.	<i>Que Crispe est mort vers le milieu de 326.</i>	649
LV.	<i>Endroit d'Europe corrompu.</i>	650
LVI.	<i>Sur Constantin ou Constance Consul en 327.</i>	651
LVII.	<i>Du temps & du lieu de la mort de Ste Helene.</i>	651
LVIII.	<i>Sur Januarin Consul en 328.</i>	652
LIX.	<i>Quelques allions idolâtres mal attribués à Constantin.</i>	652
LX.	<i>Que Constantinople peut avoir été commencée en 328, ou le 26 novembre 329.</i>	653
LXI.	<i>Sur les Consuls de l'an 333.</i>	656
LXII.	<i>Que Constans a été fait Cesar en 333.</i>	657
LXIII.	<i>Comte de Cedrene sur la guerre de Perse.</i>	657
LXIV.	<i>Que Constantin a été fait Catecumene.</i>	658
LXV.	<i>Que Constantin a été baptisé dans son lit auprès de Nicomedie.</i>	659
LXVI.	<i>Fables de Philostorge sur le testament de Constantin.</i>	661
LXVII.	<i>Qu'on n'a point caché sa mort jusqu'à l'arrivée de Constance.</i>	661
LXVIII.	<i>D'Albin qualifié Comte avant Constantin.</i>	661
LXIX.	<i>Qu'Annibalien Nobilissime est le frere de Constantin.</i>	662
LXX.	<i>Difficultez sur une loy datée de 318, touchant la juridiction ecclesiastique.</i>	662
LXXI.	<i>Qu'il n'y a point lieu de contester la loy à Ablave sur le mesme sujet.</i>	663

NOTES SUR L'EMPEREUR CONSTANCE.

NOTE I.	<i>EN quel temps Dalmace & Annibalien furent tués.</i>	664
II.	<i>Sur le partage de l'Empire entre les enfans de Constantin.</i>	666
III.	<i>Sur l'entrevue de ces Princes dans la Pannonie.</i>	667
IV.	<i>Qu'il vaut mieux ne mettre le premier siege de Nisibe qu'en 338.</i>	668
V.	<i>Sur la bataille de Narfe dans Feste.</i>	668
VI.	<i>Beuve d'Eunape qui fait prendre Antioche par les Perles sous Constance.</i>	669
VII.	<i>Fautes de Zosime sur la mort du jeune Constantin.</i>	669
VIII.	<i>Temps de la mort du jeune Constantin.</i>	670
IX.	<i>Sur l'inscription d'Egnatius Lollianus.</i>	670
X.	<i>Sur Romule Consul en 343.</i>	671
XI.	<i>Sur le tremblement de Neocesaree.</i>	671
XII.	<i>Qu'on peut mettre le second siege de Nisibe en 346.</i>	671
XIII.	<i>Pourquoi l'on met la bataille de Singare en 348.</i>	672
XIV.	<i>Sur les suites qu'on donne à cette bataille.</i>	673
XV.	<i>Prefets de l'an 340.</i>	673
XVI.	<i>Sur les loix adressées à Silvain.</i>	674
XVII.	<i>Du troisieme siege de Nisibe en 350.</i>	674
XVIII.	<i>Sur ce que Julien & Theodores disent de la chute de ses murailles par les eaux.</i>	675
XIX.	<i>Que Gallus a eu le nom de Constance & non de Constant.</i>	675
XX.	<i>Que Constance ne combatis point à la bataille de Murse.</i>	676
XXI.	<i>Temps du mariage de Constance avec Eusebie.</i>	676
XXII.	<i>Sur la fausse guerison d'Eusebie par Theophile.</i>	677

XXIII.	Sur le lieu de la dernière défaite de Magnence.	677
XXIV.	Faute de Socrate sur Magnence.	677
XXV.	Officiers de l'an 354.	678
XXVI.	Sur le séjour de Constance à Milan en 354.	678
XXVII.	Temps du massacre de Theophile & de Domisien ; & des courses du Isaurus.	678
XXVIII.	Que Stratege n'a esté Prefet d'Orient qu'après Domisien.	679
XXIX.	Que Thealasse Prefet d'Orient est mort en 353 ou 354.	680
XXX.	Que Constantinople estoit soumise à Gallus.	680
XXXI.	Fausse histoire de Theophile Arien.	681
XXXII.	Sur le lieu où Gallus est mort.	681
XXXIII.	Que Gallus est mort à la fin de 354.	682
XXXIV.	Que Taurus peut avoir esté Vicaire d'Afrique en 355.	682
XXXV.	Sur Lokien Prefet de Rome.	682
XXXVI.	Qu'on peut mettre au mois de juin 355 le voyage de Constance dans la Rhetie.	682
XXXVII.	Cologne reprise par Julien en 356.	683
XXXVIII.	Constance & Julien attaquent les Allemans en 356.	684
XXXIX.	Que Constance n'a esté à Rome qu'en 357: Que de Rome il est retourné à Milan, & a passé ensuite en Illyrie.	684
XL.	Que le Consul de 358 doit estre nommé Dation.	686
XLI.	Quelques fautes d'Eunape.	686
XLII.	Si Constance est venu à Sirmich durant la guerre des Quades.	687
XLIII.	Zosime confond les Quades avec les Camaves &c.	687
XLIV.	Si Eusebe Consul en 358 est le General de la milice.	687
XLV.	Embaras dans Ammien sur la prise d'Amide, & la retraite des Perles.	688
XLVI.	Sur la loy datée d'Hieraple.	689
XLVII.	Sur la guerre de Julien contre les Attuariens.	689
XLVIII.	Sur la loy du 30 juin 360.	689
XLIX.	Pourquoi l'on raporte aux Ecclesiastiques la loy du 14 fevrier 361.	690
L.	Quand Elpide a esté Prefet d'Orient.	690
LI.	Si cet Elpide a esté martyrizé.	690
LII.	Que Constance est mort le troisieme de novembre.	691
LIII.	De quand est la loy contre les crimes infames.	691
LIV.	Que Firmicus Maternus n'a pas écrit avant l'an 343.	692
LV.	Que cet auteur n'a point esté Evêque de Milan.	693

NOTES SUR JULIEN L'APOSTAT.

NOTE I.	QU'IL est né sur la fin de 311.	693
II.	Quand il a vu Gallus son frere déjà Cesar.	694
III.	Qu'il parle de Florent dans son epistre.	694
IV.	Que Julien s'est déclaré idolatre dans l'Illyrie au plus tard.	695
V.	Saluste & Saluste Second, tous deux en mesme temps Prefets du Pretoire; De Saturninius Secundus.	696
VI.	Que Julien est arrivé à Aquischoe au mois de juillet.	697

DES NOTES.

xxxj

VII.	<i>Sur Apronien Prefet de Rome en 363.</i>	698
VIII.	<i>Que Socrate ne dit point que Julien ait esté demeuré à Tarse.</i>	699
IX.	<i>On ignore l'auteur de la mort de Julien.</i>	699
X.	<i>Sur la vision de S. Basile touchans la mort de Julien.</i>	700
XI.	<i>Sur la permission donnée aux femmes de repudier leurs maris.</i>	701
XII.	<i>Ouvrages d'Himere.</i>	701
XIII.	<i>Que Libanius est né en 314.</i>	701

NOTES SUR L'EMPEREUR JOVIEN.

NOTE I.	<i>Si les Perfes ont fourni des vivres aux Romains.</i>	702
II.	<i>Sur ce que Metela & Suidas disent contre Jovien.</i>	702
III.	<i>Qu'il est mort la nuit du 16 au 17 de fevrier.</i>	703



EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Grace & Privilege du Roy donné à Versailles le deuxieme jour de decembre 1688, signé par le Roy en son Conseil, BOUCHER: Il est permis à nostre cher & bien amé le Sieur TILLET, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un livre intitulé, *Annales ou histoire des Empereurs Romains, & des autres Princes qui ont regné durant les six premiers siecles de l'Eglise; de leurs persecutions contre les Chrétiens, & de leurs guerres contre les Juifs; des Ecrivains profanes, & des autres personnes les plus illustres de leur temps: Justifiés par les citations exactes des Auteurs; avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'histoire;* pendant le temps & espace de quinze ans; à conter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Et défenses sont faites à tous Imprimeurs ou Libraires d'imprimer, vendre ni debiter ledit livre sans le consentement de l'Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires contrefaits & de tous depens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 7 octobre 1689. P. AUBOUYN, Syndic.

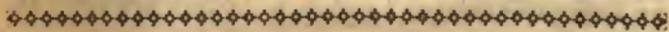
Ledit Sieur a cédé & transporté le present Privilege à CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

Les exemplaires ont esté fournis.

L'EMPEREUR



L'EMPEREUR DIOCLETIEN.



ARTICLE PREMIER.

Naissance, & famille de Diocletien: Son genie; ses premiers emplois.

PRESQUE tous les princes dont on a parlé dans le volume precedent, n'ont regné que peu d'années, & quelques uns que peu de mois, parmi des guerres effroyables, civiles & étrangères, souvent accompagnées de tous les fleaux dont la justice divine a accoutumé de punir les pechez des hommes. Ce quatrieme tome nous presente une idée plus capable de nous plaire. Car si Julien & Jovien y regnent peu, Diocletien, Constantin, & Constance, y forment ensemble un espace de pres de 80 années. Il y a eu quelques guerres étrangères; il y en a eu aussi de civiles, soit pour venger le sang des justes repandü par Diocletien & ses collegues, soit pour d'autres raisons cachées dans les secrets de la sagesse divine: mais il y a eu aussi de longs intervalles d'une paix &

Tome IV.

A

l'Etat. Il avoit l'esprit present, adroit, & propre à trouver sur le champ les moyens de se tirer avec honneur & avec avantage des affaires les plus embarrassantes. Il avoit les mouvemens violens & impetueux: mais il savoit se retenir & se commander. Ses desseins estoient grands & vastes, toujours néanmoins reglez par la prudence, & jamais indiscrets ni temeraires.^a Il se piquoit fort d'une grande finesse d'esprit, & de penetrer dans les sentimens & dans les pensées des autres, sans se laisser jamais surprendre par eux. Il n'aimoit pas les depenses inutiles, comme celles qu'on faisoit alors pour les spectacles; ^b & aimoit néanmoins beaucoup à bastir. [Le bonheur avec lequel il a gouverné l'Empire durant vingt ans, ne permet pas de douter] qu'il n'eust beaucoup de sagesse, d'adresse, de conduite, & de prudence. On luy attribue mesme de la douceur.

'Mais s'il a eu de belles qualitez, il en a eu aussi de fort mauvaises: [Et ce n'est pas sans sujet] qu'un homme fort habile dans les belles lettres l'appelle un tres grand, mais tres méchant prince. Lactance dit qu'il estoit timide, qu'il trembloit dans les dangers, & craignoit de s'y exposer.^c Il estoit extrêmement avare, jusqu'à faire toutes sortes d'injustices pour de l'argent. On l'accuse mesme d'avoir esté cruel, soit par nature, soit pour satisfaire son avarice.^d Le faste qu'il fit paroistre estant Empereur, [nonobstant son humeur portée au menage,] fait voir qu'il estoit naturellement fier & superbe.^e On le blasme d'avoir eu trop peu de confiance en ses amis.

'Mais comme il estoit extrêmement maistre de luy mesme, & de ses passions quelque violentes qu'elles fussent; ^f il savoit cacher adroitement sa cruauté [& ses autres vices,] en faisant faire par d'autres ce qui eust pu le rendre odieux. C'estoit dans ces occasions qu'il prenoit conseil, au lieu que quand il vouloit faire quelque bien, il le faisoit de luy mesme pour en avoir tout l'honneur. Un auteur dit qu'on craignoit sa prudence, [qui n'alloit souvent qu'à faire le mal avec adresse, & à le couvrir sous des apparences de justice & d'utilité.]

'Des histoires peu assurées luy donnent pour femme tantost une Serene, tantost une Alexandra; & d'autres tirent ^g d'un endroit assez obscur, qu'elle s'appelloit Eleutherie. Ce qui est certain, c'est qu'un de ses noms, [car elle en pouvoit avoir plu-

^a n. 5. p. 482.
1. c.

^b Lact. perf. c.
14. p. 12 [Eutr.
p. 186. d.

Cari, v. p. 254.
d. e.

^c Lact. perf. c.
7. p. 7.

Aur. Vict. p.
523. 124.

p. 123. f.

Spart. n. C. p.
201. 1. d.

Lact. perf. c. 7.
9. p. 6. 8.

^e c. 6. 7.

p. 7 [Eutr. p.
586. b.

^d Aur. Vict. p.
523. 124 [Eutr.

p. 186. d.

^e Aur. V. p. 125.
d.

Cari, v. p. 251.
c.

^f Eutr. p. 186.
d. e.

Lact. perf. c. 18.
p. 10.

Eutr. l. 10. p.
187. b.

Lact. perf. n. p.
379. 380 [Pag.
274. § 2. 3.

^g Lact. perf. c.
15. p. 12.

1. 'On le cite comme du Pape Vigile: Mais ce sont seulement des paroles qu'Anastase luy attribue, & qui n'ont que l'autorité d'Anastase. Elles font de cette Eleutherie une ennemie des Chrétiens: [& la femme de Diocletien ne l'estoit point du tout.]

Val. in Laun. p.
1951 Anast. c. 60.
p. 41. b.

4 L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

p. 11. | Birag. p.

444.

Lact. perf. c.

50. p. 44.

Cyp. diff. 11. c.

66. p. 303 |

Toin. in Lact.

p. 54.

Lact. perf. c.

15. p. 12. 13.

c. 39. p. 35.

c. 41. p. 36.

c. 50. 51. p. 47.

ficurs,] estoit Prisca. 'Il en eut une fille nommée Galeria Valeria, qui fut mariée à Maximien Galere [en 292, & ne luy donna point d'enfans,] parcequ'elle estoit sterile. [Il paroist que la mere & la fille avoient de l'inclination pour la religion Chrétienne:] '& quelques uns avancent qu'il est constant qu'elles l'avoient embrassée: [& cela paroist tout à fait appuyé] par ce que dit Lactance, qu'elles furent les premieres que Diocletien contraignit à se souiller par des sacrifices lorsqu'il eut commencé à s'emporter contre les Chrétiens. [Elles en furent punies des ce monde.] 'Car après que Galere fut mort [en l'an 311,] Valerie n'ayant point voulu consentir à epouser Maximin II. qui regnoit en Orient, [& qui estoit neveu de Galere,] il la relegua elle & sa mere, & les maltrai ta extremement. 'Diocletien qui avoit alors quitté l'Empire, envoya plusieurs fois luy redemander sa fille, sans en pouvoir rien obtenir; & ce fut une des choses qui le firent mourir de chagrin. 'Après que Maximin eust esté tué [en 314,] Valerie au lieu de trouver de la protection dans Licinius, comme elle avoit sujet de l'esperer, se vit reduite à se cacher durant quinze mois: & ayant enfin esté decouverte à Thessalonique avec sa mere, on leur trancha la teste à l'une & à l'autre, & on jetta leurs corps dans la mer: Voilà à quoy leur servit la grandeur de leur qualité. Leur amour pour la chasteté, qui fut la cause de leurs souffrances, [les leur auroit rendu heureux, s'il avoit esté joint avec la foy & l'amour de JESUS CHRIST, & si elles fussent retournées à luy par la penitence. Mais c'est ce qu'il n'y a pas moyen de presumer, puisque Lactance qui savoit si bien leur histoire, ne le dit pas.]

ARTICLE II.

Diocletien est elevé à l'Empire, tue Aper, & défait Carin,

L'AN DE JESUS CHRIST 284. DE DIOCLETIEN I.

"Carinus II, & Numerianus Augg. Consuls.

V. Carus;

Cari, v. p. 151.

d. 6.

NOUS avons dit autrepert qu'Arrius Aper Prefet du Pretoire fit tuer l'Empereur Numerien son gendre [en l'an 284,] dans le dessein de s'emparer de l'Empire, Mais comme on sceut le crime qu'il avoit commis, on se saisit de luy, & on tint une grande assemblée, au milieu de laquelle on eleva un tribunal [pour celui qui seroit élu Empereur.] On chercha qui estoit

Ibid.

L'an de J.
C. 284, de
Diocletien
1.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 5

le plus capable de gouverner l'Empire, & de venger la mort de Numerien: & enfin l'armée & les officiers conclurent à élire Diocletien.^a Il fut ainsi déclaré Empereur à Calcedoine^b le 17 septembre 284: & cette époque est d'autant plus remarquable, que c'est le commencement d'une ère appelée de Diocletien, & quelquefois des Martyrs, dont on s'est longtemps servi dans l'Eglise, surtout pour régler la feste de Pasque. On marque que les Coptes, les Abissins, & quelques autres peuples d'Afrique, s'en servent encore. La première année de cette ère commence le 29 d'août 284 avec l'année Egyptienne.

c| Aur. Vid. p.
523. c. f.
d Eut. | Chr.
Alex. p. 640.
b Labr. chrj
Cyp. diss. app.
c. 28. 35. p. 41.
50.

NOTA 1.

'Diocletien étant monté sur le tribunal, après avoir fait son premier discours aux soldats, protesta avec serment en attestant le soleil & l'épée nue à la main, que pour luy il n'avoit eu aucune part à la mort de Numerien; mais que puisqu'Aper avoit esté le meurtrier de son Prince & de son gendre, il estoit raisonnable de le traiter comme le meritoit une action si noire. Aper estoit present, & pres de luy; car on l'avoit mis à la teste des drapeaux de l'armée. Diocletien [descendit donc de son throne,] & enfonça son épée dans le corps d'Aper, 'en luy disant qu'il auroit l'honneur de mourir d'une illustre main. Il ajouta qu'il avoit enfin tué le sanglier fatal; parceque la Druide qui luy avoit, dit-on, prédit l'Empire, y avoit mis cette condition, que ce seroit quand il auroit tué le sanglier, qu'on appelle en latin *Aper*. Ainsi il tuoit autant de sangliers qu'il pouvoit, mais comme il disoit, un autre^c les mangeoit toujours. Ce ne fut que pour accomplir cette prédiction qu'il tua Aper de sa main. Car sans cela il n'eust eu garde de faire^d des le premier jour de son regne une action de cette nature, qui pouvoit le faire passer pour cruel.

Cari, v. p. 255.
252. c| Eur. p.
585. d. c| Aur.
Vid. p. 524. b.

Cari, v. p. 252.

ancien pul-
paments.
primis.

'Le 27 de septembre il fit son entrée à Nicomedie revêtu des ornemens imperiaux. [Il employa le reste de l'année à se préparer à la guerre contre Carin frere de Numerien, qui estoit maistre de Rome & de toutes les provinces de l'Occident, mais qui s'y rendoit odieux par toutes sortes de crimes.]

Cl. r. Alex. p.
640.

Y. Carus.

'Il y eut cette année une fort grande famine.

Idat.

L'AN DE JESUS CHRIST 285, DE DIOCLETIEN 1, 2.

NOTA 3.

'G. Aurel. *Diocletianus Aug. II. & Aristobulus, Consuls.*

Id. & c| Anna.
l. 3. p. 27.
Aur. V. p. 524.
c.
e Idat.

'Aristobule estoit alors Prefet du Pretoire sous Carin: [Ainsi c'est de luy qu'il avoit receu le Consulat.] Et Carin mesme s'estoit fait Consul avec luy [pour la troisieme fois. Mais Diocletien l'ayant vaincu, fit effacer son Consulat pour faire sub-

Pagi, 285. § 1.

sister le sien,] sans toucher à celui d' Aristobule, qu'il confirma mesme dans la Prefecture, [comme nous allons bientôt voir.]

Aur. V. epit. p.
524. a. b | 542.
b.

'Carin se hâta d'aller en Illyrie combattre Diocletien. En chemin il rencontra Julien, qui de Gouverneur de la Venetie avoit voulu se faire Empereur. Il vint audevant de Carin, qui le défît dans les plaines de Verone, & le tua.

NOTE 4.
*Correktor.

Cari, v. p. 254.

a | Eutr. p. 585.

c.

a Baudran, p.

459. 1.

b Eutr. p. 585.

c | Sanfon.

e Eutr. p. 585. c.

d Aur. Vict. p.

524. b.

e Vict. epit. p.

542. b.

Eutr. p. 585. c.

'Carin eut plusieurs combats contre Diocletien, dont le dernier qui fut fort grand, se donna auprès de Margue sur le Danube dans la haute Mesie, entre Viminac & le Mont d'Or.

'Carin dont l'armée estoit la plus forte, y remporta la victoire, selon Aurele Victor: mais lorsqu'il poursuivoit les ennemis, il fut tué par les siens, qui ayant jusque là souffert avec peine ses desordres, estoient persuadez qu'ils s'augmenteroient beaucoup s'il revenoit victorieux de cette guerre. Entre les principaux auteurs de sa mort on marque un Tribun dont on disoit qu'il avoit deshonoré le mariage. Eutrope écrit qu'il fut trahi, ou abandonné par son armée.

Aur. V. p. 524.

c.

Diocletien usa tres bien de sa victoire; car il pardonna à tous ceux qui avoient combattu pour Carin, leur conserva leurs charges, & les retint presque tous à son service, mesme Aristobule Prefet du Pretoire. On croit qu'il fit la mesme grace à Caius Ceionius Varus, qu'on voit avoir esté Prefet de Rome en 284. sous Carin, & en 285 [non seulement sous le mesme prince, mais encore] sous Diocletien, auprès duquel il exerçoit en mesme temps la charge de Prefet du Pretoire.

Nor. de Diocl.

c. 1. p. 13 | Buch.

p. 237.

Eutr. p. 585. c.

'Après cette victoire qui rendit Diocletien maistre de tout l'Empire, [on ne peut douter raisonnablement qu'il ne soit venu à Rome, pour y recevoir les respects du Senat, y établir son autorité, & y donner tous les ordres necessaires. Nous ne voyons point en effet d'autre année où nous puissions mettre] le martyre que S. Genés y souffrit lorsque Diocletien y estoit. Il y trouva S. Sébastien, qui sous un habit militaire soutenoit le courage de tous ceux qui combattoient pour J. C. Diocletien qui ne connoissoit encore que ses grandes qualitez exterieures, l'aima extremement, & le fit capitaine de la premiere compagnie [des Pretoriens qu'il vouloit laisser à Rome.]

V. S. Genés.

Boll. 20 jan. p.

265.

V. S. Se-
bastien.

Nor. de Dioc.

c. 4. p. 19. 20.

'On croit qu'il employa aussi une partie de cette année à faire la guerre aux Allemans, sur qui il remporta quelque avantage; & que ses Generaux gagnerent aussi quelque victoire sur les barbares de l'Angleterre. On tire l'un & l'autre d'une inscription de la seconde année de son regne, où on luy donne les

titres de Britannique & de Germanique. Il alla ce semble passer l'hiver à Nicomedie, où l'on voit qu'il estoit le 21 janvier de l'année suivante.^b Le premier jour de la mesme année il estoit encore à Sirmich. On cite encore d'autres loix de cette année datées de Singidon & de Sardique, adressées à un Flavius Munatius, qu'on croit estre Munatius Plancus Paulinus^c gouverneur de la Pannonie durant 17 ans, selon une inscription. [Mais nous ne voyons pas de preuve que ces loix soient de cette année.] La suite de l'histoire fait juger que Diocletien s'approchoit de l'Orient pour se preparer à aller faire la guerre aux Perses.

Chr. Alex. p.
640.
a Cod. J. 6. r.
21. l. 6. p. 331.
b l. 9. l. 3. p. 130 f.
3. l. 3. 4. l. 8. p.
283.
c Rein. p. 432.
433.
Nor. de Dioc.
c. 4. p. 10.

ARTICLE III.

Diocletien associe Maximien Hercule à l'Empire.

L'AN DE JESUS CHRIST 286, DE DIOCLETIEN 2, 3.

1. *M. Junius Maximus II, & Vettius Aquilinus, Consuls.*

Idat. & c. Onu:
p. 259. f.
Buch. p. 237 f.
Pagi, 286. § 1.
d Spon. p. 43 f.
Kein. p. 241.

2. JUNIUS Maximus fut aussi Prefet de Rome cette année & la suivante. [Il peut avoir succédé à] ^d Pinius Paullus^e Silvanus, qu'on voit avoir esté Prefet de Rome sous Diocletien, [quoiqu'il ne soit point marqué dans la liste que Bucherius nous a donnée:] & il semble l'avoir esté dans le temps que Diocletien regnoit seul, sans avoir encore pris de collegue, [c'est à dire en 285, ou au commencement de 286.]

NOTA 5. Car ce fut, selon Idace, le premier avril de cette année que Diocletien associa à l'Empire Maximien, nommé dans les inscriptions M. Aurelius Valerius Maximianus; [ayant sans doute receu de Diocletien une partie de ces noms avec la puissance imperiale. Comme il prit encore dans la suite le nom d'Herculius, nous l'appellerons d'ordinaire Hercule, pour ne le pas confondre avec Maximien Galere, & Maximin II, dont nous aurons souvent à parler.]

Idat. fast.
Goltz. p. 113.

Il naquit vers l'an 250: Et il y a quelque lieu de croire que ce fut le 21 de juillet. Il estoit né dans la Pannonie pres de Sirmich, en un lieu de la campagne, où il fit depuis bastir un palais. Ses parens gaignoient là leur vie à travailler pour les autres. Il n'avoit aucune étude non plus que Diocletien, ni d'autre science que celle de la guerre, dont il avoit éprouvé toutes les miseres.

Vict. epit. p.
542. f.
e Panc. 11. p.
130 f. Buch.
bel. 2. p. 215 § 3.
f Panc. 10. p.
123.
g Vict. epit. p.
541. f.
h Aur. Vict. p.
524. c.
a Cyr. diff. app. p.
101.

1. Les fastes de Theon l'appellent Maximin.
2. Je ne sçay pourquoi le mesme Spon met Secundus en la page 275.

Panc. 10. p.
123.
d Aur. Vict. p.
524. c. j. Prob. v.
P. 241. c.
b Aur. Vict. p.
524. c.
Cari, v. p. 252.
c.

Lact. perf. c. 8.
P. 710. p. 363.
c Panc. 11. p.
133.

Aur. V. p. 524.
c.
d Lact. perf. c.
29. p. 27.
e c. 8. p. 7.
f p. 81 Aur. V.
p. 525. c. d.
g Vict. epit. p.
542. f.
h Aur. Vict. p.
524. c. j. Eutr. p.
586. d. e.
i Eutr. 7. § 6.
e j 87. b. c.
k p. 536. e j Lact.
perf. c. 15. p. 13.
m Aurel. v. p.
224. a. b.

Lact. perf. c. 8.
p. 8.

Sur. 12. sep. p.
221. § 2.
n Paul. ill. l. 1.
c. 20. p. 86.
o Lact. perf. n.
p. 365 j Juli.
cxl. p. 19 j n. p.
305.

Lact. perf. n. p.
365.

Il fut elevé parmi les armes, & s'y signala sur les bords du Danube, de l'Euphrate, du Rhein, & de l'Ocean.^a Il en apprit fort bien les regles sous Aurelien & sous Probe qui luy donnerent divers emplois. ^bDiocletien le choisit donc parcequ'il le jugeoit bon pour la guerre, & estoit assuré de son amitié; [qui devoit estre fort ancienne & fort étroite, puisque] Maximien avoit sceu la prediction qu'on avoit faite à Diocletien de sa future elevation à l'Empire. Ils sont appelez freres à cause de leur union dans l'Empire: ^ccar du reste ils n'estoient point du tout parens.

'Quoique Maximien n'eust pas de science, ^dil avoit de l'ouverture d'esprit; ^eil estoit aussi fort liberal. ^fIl avoit moins de timidité que Diocletien, ^g& estoit plus hardi à entreprendre, mais plustost le mal que le bien. ^hCar ses mœurs estoient tres de-reglées: Il estoit d'un naturel fort violent: ⁱ& on assure qu'il manquoit beaucoup de jugement & de prudence dans ses desseins. ^jIl avoit aussi conservé toute la rusticité de sa naissance & dans son visage & dans ses mœurs. ^kIl n'avoit ni civilité, ni humanité. Il ne cachoit pas mesme son naturel l'auvage, dur, & porté à toute sorte de cruauté. ^lAussi quand Diocletien vouloit faire quelque execution un peu severe, il la faisoit faire par luy: & Maximien le servoit en cela fort volontiers. ^mCependant Diocletien mesme condannoit souvent ⁿsa dureté, qu'il comparoit à celle d'Aurelien. On disoit communément que Diocletien faisoit un siecle d'or, & Maximien un de fer.

'S'il n'epargnoit pas l'argent comme Diocletien, ce n'est pas qu'il l'aimast moins: mais c'est que quand il en manquoit, il faisoit hardiment tuer les plus riches Senateurs sur des conspirations imaginaires, & s'emparoit de leurs biens. [Ainsi c'est avec raison] qu'un ancien l'appelle ^oun naturel barbare, & une ame cruelle par avarice. ^pS. Eucher blasme aussi son avarice, aussi bien que ses dereglemens & sa cruauté. ^qQuelques uns croient que c'est ce Maximien que Julien dans sa satyre des Césars, fait chasser du banquet des princes à cause de son incontinence, parcequ'il se mesloit de trop de choses, qu'il avoit peu de bonne foy, & qu'il s'accordoit mal avec les autres; [ce qu'on peut rapporter aux troubles qu'il excita après avoir quitté l'Empire.

^{1.} *plus vero animi*, qui semble se devoir rapporter à Diocletien. Mais on voit par toute la suite qu'il faut l'entendre d'Hercule, maistre de Rome & de l'Italie. Ainsi il faut lire app. *plus vero minoris animi*.

^{2.} *Ferri animo, avaritia crudelis*. 'M. Baluze cite ces paroles des actes de S. Maurice par S. Eucher, [où je ne les trouve point. Elles sont dans les actes des mesmes Saints écrits par un autre ancien, & inseréz dans Surius.]

*ingenio
bonum.*

1.

*consilium
stolidum.*

*incommu-
dum.*

*asperita-
tem.*

24

*φιλότητος
γυμν.*

L'an de J.
C. 286, de
Diocletien
2,3.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

Je ne sçay néanmoins s'il ne vaudroit point micux l'entendre de Maximien Galere.]

'La femme d'Hercule est nommée Galeria Valeria Eutropia, [parceque les femmes prenoient souvent en ce temps là les mêmes noms que leurs maris.] 'Elle estoit de Syrie. Hercule en eut Maxence qui usurpa l'Empire à Rome, & Fausse femme du grand Constantin. Mais on doutoit si Maxence n'avoit point esté supposé par Eutropie mesme. 'Eutropie avoit eu d'un premier mari une fille nommée dans les medailles Flavia Maximiana Theodora, qu'Hercule fit epouser à Constance Chlore en le faisant Cesar.

Goltz.p.124.
c.

Vict.epit.p.
121.f.Julii.
or.1.p.9.

Goltz.p.125.
b)Eutr.p.186.
a.&c.

1. 'Ce fut à Nicomedie où Diocletien avoit passé l'hiver, que Hercule fut associé à l'Empire. 'Il y a quelque raison de croire "qu'il avoit esté fait Cesar[l'année de devant,] b & le P. Pagi soutient qu'on ne peut douter qu'il n'ait esté d'abord simple Cesar. 'Il semble que Diocletien ait partagé l'Empire avec luy, & luy ait donné l'Italie, l'Afrique, & l'Espagne, qui estoient les provinces les plus riches, [avec toutes les autres de l'Occident.]

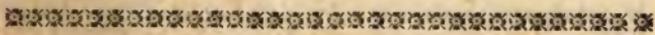
V.la note 5.

V.59.

Chr. Alex.p.
640|Cod.J.6.

t.21.l.6.p.331.
#Nor.de Dio.

G.2.p.14.
#Pagi.p.117.
c)Laët.perf.c.
8.p.8.



ARTICLE IV.

Des Bagaudes: Hercule les dompte: Diocletien traite avec les Perses.

'AURELE Victor dit que ce qui obligea particulièrement Diocletien à faire Hercule Empereur, fut l'état des Gaules. 'Car après que Carin eut quitté ce pays, Elien & Amand y avoient soulevé les payfans, & les voleurs, d & avoient pris tous deux le titre d'Auguste. Le premier est nommé dans ses medailles Aulus Pomponius Aelianus, & l'autre Cn. Salvius Amandus. 'Ces factieux ravageoient toute la campagne, & atraquoient même la plupart des villes. Hercule fut donc envoyé dans les Gaules pour les reduire à l'obeïssance: 'et il le fit aisément par divers petits combats. 'Ainsi les factieux ayant esté les uns dissipés, les autres receus [à composition,] Maximien eut bien tost rendu la paix au pays, partie par la force, & partie par la douceur. 'On marque qu'il soumit les Gaules des le commencement de son regne; [ce qu'il faut apparemment étendre jusque vers le milieu de l'année suivante, puisqu'il semble n'avoir passé les Alpes qu'à la fin de septembre 286.]

NOTE 6.

V. Gallien
note 9.

Primi ord.

V.la note 6.

3. 'Le P. Pagi allegue pour le prouver un endroit de Laënce, [qui parle de Maximien Galere.]

Aur.V.p.124.
c.

c)Eutr.p.185.
c.

#Goltz.p.121.
c)127.a.

Aur.V.p.124.
c)Panc.10.p.
124.b.

Eutr.p.185.e.

Aur.V.p.124.
d.

Panc.10.p.
124.b.

e)1.p.4.c.

Pagi,1865.

Aur. V. p. 514.
c] Eutr. p. 185.
c.
Gloss. lat. t. 1.
p. 431.
b Du Ch. t. 1.
p. 661. 662.

'On donnoit à ces payfans revoltéz, ou ils se donnoient eux mesmes le nom de Bagaudes^a ou Bacaudes, dont on cherche diverses etymologies. ^bS. Maur des Fossez à une lieue de Paris estoit autrefois appelé le chasteau des Bagaudes: & la tradition du pays dans le VII. siecle, estoit que Jule Cesar avoit basti ce chasteau dans la presqu'isle que forme la Marne en cet endroit, & avoit fortifié d'un rempart & d'un fossé [environ un quart de lieue] de terre que la riviere laisse vide; que les Bagaudes s'estant rendu maîtres de cet endroit, s'y défendirent longtemps contre Maximien; mais qu'ils furent enfin pris de force, & le chasteau rasé, enforte qu'il n'en resta plus que les fossez, [dont on n'y voit plus mesme aujourd'hui de trace,] qui ont donné depuis le nom à ce lieu.

Gloss. lat. t. 1.
p. 431.

Salv. l. 1. p.
107-113.
p. 108.

'Quoiqu'Hercule eust vaincu & dissipé les Bagaudes, cette faction subsistoit encore, [ou s'estoit renouvelée sous le mesme nom] dans le V. siecle, & s'estoit étendue jusqu'en Espagne, 'Salvien en parle fort amplement, ^c& fait voir qu'ils estoient encore plus miserables que criminels; ou qu'au moins ceux qui les reduisoient à se revolter estoient plus coupables qu'eux. Car il dit qu'ils ne s'engageoient à ce malheur que pour sauver leur vie, après avoir perdu leur bien par les vexations des mauvais juges, & par l'injustice de ceux qui imposoient ou qui levoient les tributs: Et avons-nous raison, dit-il, de les traiter de criminels & de rebelles, nous qui les avons contraints de l'estre? [Il semble que les Bagaudes du III. siecle ont eu la mesme origine.]

Panc. l. p. 4. c.

'Car un panegyriste dit que les Gaules s'estoient soulevées, ^dirritées par les injustices & les violences qu'elles avoient souffertés auparavant, [peuteestre du temps de Carin.

Hercule des le commencement de cette expedition donna des preuves de son humeur fiere & cruelle. Car ce fut apparemment en ce temps là, & des son entrée dans les Gaules, qu'il fit decimer & puis massacrer le 22 de septembre toute une legion conduite par S. Maurice, parcequ'estant Chrétienne, elle ne pouvoit pas prendre part à ses sacrifices impies. On ajoute qu'il fit encore mourir alors plusieurs autres Chrétiens en divers endroits des Gaules, soit des soldats de la mesme legion ou des autres troupes, soit des Evêques & des autres qui ne portoient point les armes: Et il trouva un fidele ministre de sa cruauté en Riccius Varus qu'il avoit fait Prefet du Pretoire.]

Sur 22. sept. p.
21. 51.

'On lit dans les actes ordinaires de S. Maurice & ses compagnons, que Diocletien les ayant fait venir d'Orient pour les

« &c.

«

« *essetati*
« *injuriit.*

v. S. Maurice.

v. S. Maurice, & S. Denys de Paris.

L'an de J.
C. 286, de
Diocletien
2, 3.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. II

joindre à l'armée d'Hercule, les fit passer par Rome, où il leur donna les ordres pour les envoyer dans les Gaules. 'Il semble aussi selon les actes de S. Sebastien, que luy & Maximien estoient à Rome au mois de juillet. [Si cela est, il faudra dire que de Nicomedie il estoit revenu à Rome, & qu'il en partit peutestre à la fin d'août pour se rendre dans la Syrie.] 'Car on croit que durant qu'Hercule faisoit la guerre dans les Gaules, Diocletien se preparoit à la faire en Orient, où il paroist que les Perfes avoient pris la Mesopotamie [après la mort de Carus,] 'puisqu'il est marqué que l'Euphrate bornoit alors l'Empire Romain. 'La crainte de son armement obligea le Roy de Perse [Vararane II.] à luy envoyer de riches presens, & à luy faire de grandes soumissions pour en obtenir la paix & son amitié.

Boll. 20. jan. p.
276. § 76.

Nor. de Dio. c.
4. p. 21.

Panc. 10. p. 115.
p. 129. 127 | 11.
p. 132.

'Diocletien se contenta de luy avoir donné de la terreur, & de l'avoir ce semble obligé par ce moyen à luy rendre la Mesopotamie. 'Eumene dit qu'il avoit fait retirer les Perfes audelà du Tigre. [Mais il ne dit point que cela se soit fait par aucun combat. Rufus Festus ne marque point non plus qu'il se soit rien fait de considerable en ce temps-ci contre les Perfes. Je nescay si c'est à cette soumission des Perfes qu'il faut rapporter ce que dit Mamertin,] 'que Diocletien avoit vaincu les nations voisines de la Syrie. 'On parle de quelque avantage remporté sur les Sarrazins: mais il semble que ce n'ait pas esté sifost, 'Diocletien estoit le dernier jour de cette année à Tiberiade [dans la Palestine.]

p. 125. c.

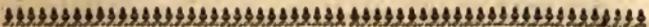
§. p. 104. b. c.

11. p. 133. c.

p. 132. c.

Cod. J. 4. t. 10.

l. 3. p. 311.



ARTICLE V.

Hercule défait les François, les Bourguignons, & d'autres barbares: Carausé se revolte, & se rend maître de l'Angleterre.

L'AN DE JESUS CHRIST 287, DE DIOCLETIEN 3, 4.

'*Diocletianus III, & Maximianus Augg. Consuls.*

Idat. &c.

ONUPHRE & plusieurs autres nouveaux veulent que Maximien ait esté Consul cette année pour la seconde fois: 'ce qui est combattu par toutes sortes d'autoritez, & n'est appuyé par aucune, que par une faute d'Ammien, comme le P. Noris le fait voir.

Nor. de Dioc.
c. 3. p. 15. 16 |
Boll. 15. may,
p. 446. c. f.

NOTE 7.

'Diocletien qui avoit fini l'année precedente dans la Palestine,

Cod. J. 4. t. 10.
l. 3. p. 311.

[Il passa une grande partie de celle-ci vers l'Illyrie, selon les dates de diverses loix, ou au moins selon l'interpretation qu'on donne à ces loix datées du consulat des deux Augustes.] La loy du 15 du mesme mois, datée expressément du troisieme consulat de Diocletien, est¹ affichée à Nicomedie. [Mais elle peut avoir esté donnée en un autre endroit.] Le panegyrique de Mamer-
tin marque aussi que de Syrie Diocletien estoit venu dans la Pannonie. [Nous ne savons point du reste ce qu'il a fait cette année.]

propofia.

'Maximien Hercule estoit toujours dans les Gaules, où peu après qu'il eut appaisé le soulèvement des Bagaudes, il fut attaqué par diverses nations: & il sembloit que tous les barbares eussent conspiré la ruine des Gaules. On nomme entr'autres les Allemans, les Bourguignons, les Herules, & les Chaibons ou Cavions peuples d'ailleurs inconnus. On dit seulement que leur pays, ausibien que celui des Herules, estoit assez éloigné des Gaules: Bucherius les place avec les Herules sur les costes de la mer² Baltique. Les Allemans & les Bourguignons se ruinerent eux mesmes par leur grand nombre, qui leur causa la famine, & la famine la peste: de sorte qu'Hercule n'eut pas beaucoup de peine à les vaincre. Mais il falut donner une bataille contre les Chaibons & les Herules; Hercule y combatit en personne, & y défit tellement les barbares, que s'il en faut croire son panegyriste, il n'en resta pas mesme pour porter en leur pays la nouvelle de leur deroute.

Codanum.

'Ce fut sans doute pour ces victoires, qu'on decerna des cette année le triomphe aux deux Empereurs, comme on le voit par une medaille de l'an 287.

'Il y eut encore plusieurs autres combats en divers endroits de la Gaule, toujours favorables aux Romains, s'il les en faut croire. 'Car les François & les Saxons couroient [en mesme temps] les mers. Hercule leur opposa Carause né de fort bas lieu³ dans la Flandre ou dans le Brabant, selon Aurele Victor: mais il favoit fort bien la mer, s'estant exercé des sa jeunesse à conduire des vaisseaux pour avoir moyen de vivre. Il avoit aussi beaucoup paru dans les armées, surtout dans la guerre des Bagaudes. Ce fut pourquoy Hercule luy donna le soin de dresser une flotte à Boulogne, & de défendre les costes de la Belgique

Menapia civis.

2.

1. Il estoit à Byzance le 5 d'avril *Cod. J. 4 r. 20. l. 7. p. 342*, à Sirmich l'onzieme du mesme mois, *r. 23. l. 3. p. 339*, à Heraclée le 22, le 24, & le 30, à Sirmich le 26 de juillet, le 5 novembre à Philip-
pope *s. r. 12. l. 11-15. p. 439*, & le 20 de decembre à Sirmich *2. r. 19. l. 17. p. 207*.

2. 'On pretend que c'est luy qu'Eumene appelle un Hollandois, *Batavia alumnus*.

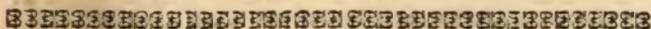
Buch belg. p. 211.
5 (1) Panc. 7. p.
23.

L'an de J.
C. 287, de
Diocletien
3. 4.
Armenica.
l'opressa.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 13

& de la ¹Celtique. [Il remporta sans doute quelques avantages,] Panc. 11. p. 133.
c.
'qui font dire à Mamertin qu'Hercule a dompté les François, & Aur V. p. 524.
d) Eutr. p. 58 f.
fêceint la guerre des pirates.

'Mais on remarqua qu'il ne faisoit pas tout le mal qu'il pou-
voit aux barbares; & quand il leur avoit enlevé quelque butin,
il n'estoit pas fort exact à rendre aux peuples ce qu'on avoit
pris sur eux, & à envoyer le reste à l'Empereur. Cela fit soup-
çonner qu'il laissoit exprès passer les barbares pour leur enlever
à leur retour le butin qu'ils avoient fait, & s'en enrichir. Hercu-
le donna donc ordre qu'on le fist mourir; mais l'ayant sceu, il prit
le titre d'Auguste, emmena [en Angleterre,] la flotte qu'il com-
mandoit pour la défense des Gaules, se fit reconnoître par ¹la
legion [qui avoit son quartier dans l'isle,] & par plusieurs autres
troupes qui y estoient, & en demeura ainsi le maître absolu. ²Il
fit ensuite bastir plusieurs nouveaux vaisseaux, leva de nouvel-
les troupes, & fit venir à son secours un grand nombre de bar-
bares, à qui il apprenoit l'art de combattre sur mer, dont il estoit
un si grand maître. ³On croit que cela arriva des ²l'an 287, & la
chronique d'Eusebe le met en la troisième année de Diocle-
tien. [Nous verrons dans la suite les efforts inutiles qu'on fit
pour le depousseder.]



ARTICLE VI.

*Diverses victoires d'Hercule & de Diocletien sur les Allemans &
leurs voisins. Ils abandonnent l'Angleterre à Carausé.*

L'AN DE JESUS CHRIST 288, DE DIOCLETIEN 4, 5.

'Maximianus Aug. II, & Januarius, Consuls.

QUELQUES uns prétendent que le premier doit estre
nommé Maxime: mais ils ont contr'eux tous les fastes.
[Le second est apparemment] Pomponius Januarius, qui fut
fait Prefet de Rome le 28 fevrier de cette année, & fut continué
la suivant. Postumus Lupercus estoit gouverneur de l'Espagne
citerieure au commencement de 288.

[Nous raportons au second consulat d'Hercule] la victoire
qu'il remporta selon Mamertin le premier jour de son consu-
lat. On croit qu'il estoit alors à Trèves, on ayant appris que

1. Il semble donc qu'il n'y en eust qu'une alors dans l'Angleterre.

2. Le P. Pagi le met mesme au commencement de 286. [Nous ne voyons point qu'il en ait de preuve.]

Panc. 10. p.
125. a.

les ennemis avoient fait quelque irruption dans les Gaules, & qu'ils estoient pres de là, il quitta la robe & les ornemens Consulaires, dont il venoit de se revêtir, prit ses armes, monta à cheval, courut aux ennemis, les défit, & entra triomphant dans la ville des le mesme jour au temps où les jours sont les plus courts.

p. 125. 126 | 1. 11.
P. 4. c | 32. c.

'La mesme année il passa le Rhein, & entra dans l'Allemagne, qu'il ravagea par le fer, par le feu, & par routes sortes de carnages: Il y fit beaucoup de captifs, & s'il en faut croire Mamertin son panegyriste, il soumit une grande partie de ce pays à l'Empire.

11. p. 132. c.

'La terreur de ses armes obligea les François, [qui avoient couru les costes des Gaules,] à venir demander la paix, ayant à leur teste leur Roy, nommé Atec, qui luy fit de grandes soumissions pour l'appaiser, & estre confirmé par luy dans sa royauté. Genobon ou plustost Genobaud, qu'on croit avoir esté Roy de quelque autre nation des François, fut aussi rétabli par luy dans ses Etats. On voit par une inscription que Diocletien & Maximien prenoient les titres de Franciques, d'Alemanniques, de Germaniques. 'Mamertin parle encore de quelque victoire remportée vers ce temps-ci par les Generaux d'Hercule sur une nation de barbares legere & trompeuse; [ce qui semble assez bien décrire les François selon ce qu'ils estoient alors.] Hercule avoit eu soin de s'assurer la fidelité & l'affection de ses Generaux, en se les alliant par des mariages.

10. p. 127 |
Buch. belg. p.
213. 59 | Val. r.
Fr. 1. p. 11. 12.Panc. 10. p.
127. c.

[Outre les soins de la guerre d'Allemagne,] Hercule faisoit faire par tout un grand nombre de vaisseaux pour aller attaquer Carausé dans l'Angleterre: & on pretend que le ciel sembloit favoriser son dessein par la serenité qui regna durant presque toute cette année, où il y eut tres peu de pluies: & cela continua mesme l'hiver, qui fut beau, & néanmoins doux & temperé.

p. 128. a. b.

'Diocletien voulut imiter Hercule, & entra aussi dans l'Allemagne du costé de la Rhetie. On pretend qu'il étendit aussi de ce costé là les bornes de l'Empire jusqu'à la source du Danube. On a quelque lieu de croire qu'ils s'y soient rencontrés ensemble. [Il faut dire que Diocletien avoit passé le mois de janvier à Rome, s'il faut mettre en cette année le martyre de S. Sebastien, comme il y a assez d'apparence.]

p. 126. c | 8. 11.
p. 104. b | 133. b.v. s. se-
bastien.Pagi. p. 148.
149.

'Le P. Pagi croit qu'on peut tirer d'une medaille, que Diocletien fit la solennité de sa cinquieme année l'an 288, auquel elle commençoit: [& nous verrons qu'il celebra la vingtieme en l'an 303 au mois de novembre.]

'Bassus II, & Quintianus, Consuls.

Idat.&c.

'Les deux fastes donnez par Bucherius, & ceux de Theon, marquent Bassus Consul pour la seconde fois, & ce qu'on trouve aussi dans le Code. [L'autre est appellé Quintilien par la chronique d'Alexandrie.]

Buch.cycl.p.
237.249[Cyp.
diff.app.p.101.
a Cod. f. 9. t. 2.
l. 9. p. 313.

'Ce fut comme on croit en cette année que Claude Mamertin prononça un panegyrique de Maximien Hercule^b en sa presence mesme, & le jour qu'on celebroit la fondation de Rome, [c'est à dire le 21 d'avril.]^d Il le fit dans une ville des Gaules, & on pretend que c'est celle de Treves, où l'on veut qu'Hercule, & les autres qui avoient regné dans les Gaules comme Postume & Tetricus, eussent établi leur residence ordinaire, pour estre plus pres des ennemis d'au delà du Rhein, & estre plustost en état de s'opposer à leurs courses. Il est certain que cela fut ainsi dans la suite. [C'estoit aussi le siege du Prefet des Gaules, qui avoit encore sous luy l'Espagne & l'Angleterre. C'est ce qui fait que les Evêques de Treves avoient un grand rang & une grande autorité dans l'Eglise durant le IV. siecle. Mais des le commencement du V. les barbares devenant les plus forts, ravagerent Treves plusieurs fois, & les Prefets allerent resider à Arles.]

Nor.de Dio.c.
4.p.22.
b Pane.10.11.
p.129.c.130.
b.
c 10.p.112.119.
d p.121.119.
e Nor.de Dio.
c.4.p.211
B. ch. belg.p.
221. § 7.

'Lorsque Mamertin prononça son panegyrique, Hercule faisoit transporter à la mer par les rivieres les vaisseaux qu'il avoit fait faire l'année precedente, pour aller attaquer Carause en Angleterre; & il arriva heureusement que les rivieres qui avoient esté fort basses, grossirent dans le temps qu'il falut faire ce transport. Mamertin ne manque pas sur cela de promettre à Hercule une victoire assurée: & il avoit déjà eu de l'avantage dans une rencontre sur les costes de la Gaule contre quelques troupes de Carause [qui estoient descendues pour piller.]^f Cependant quand on en vint au combat, toutes les forces d'Hercule le trouverent trop foibles contre un homme qui savoit si bien la guerre, & la marine, en laquelle les troupes d'Hercule n'avoient point d'experience.

Pane.10.p.
118.

Eutr.p.186.2.

Pane.8.p.108.
a.

'Hercule pour couvrir sa honte, dit que la mer ne luy avoit pas esté favorable, & qu'il ne faisoit que differer la guerre. Mais en effet il fit un traité avec Carause, par lequel on le laissa jouir de l'Angleterre afin qu'il la défendist contre les barbares: & on voit encore une preuve de cet accord dans une medaille

a. b.
Eutr.p.186. a1
Aur. V. p. 125.
b.

Nor.de Dio. d
4.p.21.13.

NOTES 2.

Aur. V. p. 51.
b) Eutr. p. 586.
a.

[Diocletien; Maximien, & luy.] Il demeura ainsi maistre de l'Angleterre durant six ou sept ans, ou depuis ce traité, s'il faut prendre à la rigueur les termes des historiens, [ou plutôt depuis qu'il s'en estoit emparé,] comme la suite de l'histoire nous y oblige. Les auteurs Anglois disent qu'il rebastit & fortifia le mur de Severe, & qu'il remporta quelques avantages sur les barbares.

V. la note 8.
&c.

Uffer. r. Brit. p.
586 [Alf. 288.
§ 1.

Panc. 11. p. 132.
c) 133. b. c.
d 8. p. 107.
p. 105. a.

p. 104. b.

Nor. de Dio. c.
4. p. 23.
6 Bir. p. 426.

[Nous ne trouvons rien de ce que Diocletien a fait cette année. On y peut rapporter] une victoire sur les Sarmates marquée par les panegyristes, qui y ajoutent quelquefois les Vithunges [ou Juthunges,] & les Quades. Eumene pretend que la nation des Sarmates fut presque éteinte par ces guerres, & qu'à peine le nom en resta seul pour preuve de sa ruine. Le rétablissement de la Dace dont il parle, [peut avoir été une suite de cette victoire.] Diocletien dans diverses inscriptions prend le titre de Sarmatique: b & cette victoire se trouve aussi marquée dans quelques unes de ses medailles.

ARTICLE VII.

Les deux Empereurs conferent à Milan: Les barbares se ruinent les uns les autres. Troubles & changemens dans la Perse.

L'AN DE JESUS CHRIST 290, DE DIOCLETIEN 6, 7.

Idat. &c.

Diocletianus IV, & Maximianus III. Augst. Consuls.

Buch. cycl. p.
237.
e Onu. p. 260.
d.

TURRANIUS Gratianus fut cette année Prefet de Rome, & Septimius Valenio Prefet du Pretoire sous Hercule. [Il semble selon les dates de diverses loix, que Diocletien ait demeuré presque toute cette année vers l'Illyrie. Cependant le panegyrique que Mamertin fit l'année suivante, nous oblige de dire] qu'il fut en Syrie; & que lorsqu'on l'y croyoit bien occupé, on le vit tout d'un coup dans la Pannonie, & [ensuite] au milieu de l'Italie, où il entra durant l'hiver par les Alpes Juliennes. Il faut sans doute rapporter à ce voyage de Syrie] la défaite & la captivité des Sarrazins dont parle le mesme panegyriste. On a une loy de cette année datée d'Emese.

NOTE 9.

Panc. 11. p. 132.
b.

p. 131. a.

p. 130. c.

Cod. J. 9. r. 47.
l. 9. p. 855.

Cod. J. 10. r. 3. l. 4.
p. 871.
a 1. 4. l. 13. p.
180.
b 1. 1. 10. l. 6. p.
173.
c 1. 1. 19. p. 176.

1. Il estoit selon les loix à Sirmich l'onzieme janvier, à Byzance le 1 d'avril, b à Sirmich le 17 de juillet, c & encore le 17 de novembre. [Mais de ces quatre loix il n'y a que celle du 1 avril à Byzance qui ait S, c'est à dire apparemment *signata*, ou *subscripta*. Les trois autres ont PP, c'est à dire *proposita*, & ainsi elles n'obligent pas absolument à dire que Diocletien fust à Sirmich, V. la note 9.]

Hercule

L'an de J.
C. 290, de
Diocletien
6, 7.
I.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 17

'Hercule se rendit aussi des Gaules en Italie en mesme temps que Diocletien, & passa aussi les Alpes durant l'hiver qui estoit tres rude. Il les passa du costé de Monaco ; car c'estoit un des chemins Romains pour entrer en Italie.] Ils estoient accompagnez l'un & l'autre de fort peu de monde. On les receut par tout avec un grand appareil, & ils arriverent ainsi à Milan où ils se joignirent. Le Senat de Rome y envoya les principaux de son corps. A prés qu'ils y eurent passé quelque temps, ils se separerent, & retournerent chacun à leurs troupes. [L'histoire ne dit point quel fut le sujet ni le fruit de cette entrevue: & il n'est pas fort nécessaire de le deviner.]

Panc. 11. p.
132. a.
p. 131. 134.
p. 131. a.
p. 134. 135.
p. 136. a.

L'AN DE JESUS CHRIST 291, DE DIOCLETIEN 7, 8.

Tiberianus, & Dion, Consuls.

'On croit que le premier de ces Consuls est Junius Tiberianus qui fut fait Prefet de Rome le 18 fevrier de cette année, & qui a porté Vopisque à écrire l'histoire d'Aurelien. [Ce peut estre encore le Tiberien qui fut Consul en 281, s'il l'a esté en 291] pour la seconde fois, comme quelques fastes le marquent. ^b Il est appellé Tibere dans Victorius. ^c Onuphre dit que Dion pouvoit estre fils ou [plustost] petit-fils du celebre historien Dion Cassius. ^d Nous verrons en effet un Cassius Dion Prefet de Rome en 296. ^e Dion estoit Proconsul d'Afrique en 295.

Buch | Idar.
& c.
Onu. p. 260. d.
Aurel. v. p.
109. b.
Buch. cycl. p.
237 | Cyp. diff.
app. p. 118.
Buch. cycl. p.
41.
c Onu. p. 260.
d.
d Buch. cycl.
p. 237.
e Anal. t. 4. p.
566.
f Nor. de Dio.
c. 4. p. 18.
g Panc. 11. p.
130.

V. la note 9.

^f Hercule doit avoir celebré le premier avril 291 la cinquieme année de son regne ; puisque c'estoit la coutume ordinaire des Empereurs de la celebrer quand elle estoit achevée. ^g Mamerтин qui avoit fait son panegyrique [deux ans] auparavant, en avoit preparé un pour cette celebrite: [On ne sçait pourquoi] il ne le prononça pas. Mais quelque temps après il en prononça un autre en la presence d'Hercule le jour de la naissance de ce prince, qui pouvoit estre, comme nous avons dit, le 21 de juillet.

^h Il y parle beaucoup de l'entrevue des deux Empereurs à Milan qui s'estoit faite l'hiver de devant, & de leur union. ⁱ Il assure que depuis que Diocletien regnoit il n'y avoit point eu de sterilité, ni de contagion.

^j Il semble dire que les barbares ne faisoient point alors de guerre aux Romains, estant occupez à se ruiner les uns les autres & dans le Nord & dans l'Afrique. Les Gots après avoir vaincu les Burgondes, travailloient à les exterminer entiere-

Nor. de Dio. c.
4. p. 18.
h Panc. 11. p.
131. 132. 134.
135.
i p. 133.
j p. 137. a.
p. 136.
p. 137. b.
e.

1. Mamerтин p. 134, dit les Alpes Coriennes, [qui sont bien loin du chemin de Monaco.]

p.138.a.

ment: mais les Burgondes estoient soutenus par les Alains & les Tervinges. Une autre partie des Gots jointe aux Taïfales faisoit la guerre aux Vandales & aux Gepides. Les Bourguignons avoient occupé divers pays sur les Allemans; & ceux-ci faisoient de grands efforts pour les recouvrer. Du costé du midi, les Blemmyes combattoient contre les Ethiopiens: & les Maures se dechiroient par de cruelles guerres civiles.

p.137-138.

Les Perses eprouvoient le mesme malheur, & Ormiés [ou Hormisda] frere de leur Roy [Vararane II,] joubliant & la tendresse d'un frere, & le respect d'un sujet, s'estoit soulevé contre luy, & s'estoit uni pour cela avec divers peuples qu'on nomme les Sacques, les Ruffes, & les Gelles. [On ne sçait pas le succés de cette revolte: & on trouve seulement] que Vararane II, [qui avoit commencé] à la fin de l'an 276,] a regné 17 ans; [jusqu'en 293.] Il eut pour successeur Vararane III, son fils surnommé Segansaa selon Agathias, ou Shahan-Shah selon Eutyque. Il ne regna que quatre mois, ou un an selon Theophane: [d'où vient peutestre qu'Abulfaraje n'en dit rien du tout.]

V. Aurelien
59.Aga. l. 4. p. 134.
d| Abul. p. 83|
Euty. p. 387|
Sync. p. 387. b.
Aga. p. 134.
135| Euty. p.
395.b| Thphn. p. 4.
a.

Aga. l. 1. p. 135.

a. & c.

c Euty. p. 395.

d| p. 395| Lact.

per. c. 9. p. 8.

Abul. p. 83.

'Narse [dont nous aurons souvent à parler] fut son successeur. Eutyque le fait son frere & fils de Vararane II. [Agathias & Abulfaraje ne disent point qui il estoit.] Et il pouvoit bien estre petit-fils de Sapor, soit par Vararane I, [soit par quelque autre.] Abulfaraje dit qu'il commença à regner en la dixieme année de Diocletien, [finie le 17 septembre 294. En effet selon la suite des regnes precedens il doit avoir commencé en 294,] comme l'a marqué le P. Petau. Il regna selon Agathias sept ans & cinq mois, dont Abulfaraje a fait sept ans, & Theophane huit. Eutyque luy en donne neuf. Il faut apparemment mettre sa mort en 302.

NOTS 10.

Pet. rat. 1. l. 4.

c. 7. p. 197.

e Aga. p. 135 a.

f Abul. p. 83|

Thphn. p. 4. b.

g Euty. p. 395.

h Pet. rat. 1. l.

4. c. 7. p. 197.

ARTICLE VIII.

Hercule transporte quelques François dans les Gaules: Des Letes: Divers troubles dans l'Empire.

Panc. 9. p. 112.

b.

EUMENE nous apprend qu'Hercule avoit peuplé les endroits incultes des pays de Cambray & de Treves, en y mettant des François qui s'estoient soumis aux Romains, & des Letes, qui estoient, dit-on, une nation Gauloise d'origine, mais qui ayant depuis esté transportée [en Allemagne] parmi les bar-

Nerviorum

Val. r. Fr. l. 1.

4. p. 32. 33.

162| Not. G. p.

239. 260.

1. *Alamani*: Il faut apparemment *Alani*; & c'est le sentiment de M. Valois r. Fr. l. 1. p. 30. 58.

L'an de J.
C. 191, de
Diocletien
7, 8.
'&c.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 19

bares, passoit aussi quelquefois pour barbare. Le nom s'en rencontre en divers endroits de l'histoire; comme on le peut voir dans M^r Valois: & on pretend qu'il se conserve encore par la riviere de la Lis en Flandre, & par l'abbaye de Licffies en Hainaut. Une partie de cette nation demouroit encore en Allemagne vers le haut Rhein en 356. [Comme Mamertin ne parle point de ce transport des Letes & des François, il n'arriva apparemment que sur la fin de cette année.

Amm. f. l. 16;
P. 131.

Il faut rapporter sans doute au séjour d'Hercule dans les Gaules,] deux inscriptions trouvées à Grenoble, qui portent que Diocletien & luy ont fait bastir les murailles & les edifices [publics] de cette ville sous le nom de Cularo. On pretend qu'elle estoit connue des le temps de Ptolemée, & que c'est ce qu'il appelle la ville d'Acusion colonie Romaine. Cependant la situation qu'il luy donne ne convient guere à Grenoble; aussi M^r Sanson qui l'avoit d'abord pris pour Grenoble, a cru depuis qu'il y avoit faute en cet endroit, & que c'estoit la mesme ville que Vaison. Il pretend que Civaro dans Ciceron est un mot corrompu pour Cularo, & que c'est Grenoble; ce que d'autres personnes habiles croient aussi.

Gruter, p. 167.
1. 2.

Baudran, p. 91
Ptol. l. 2. c. 5.
p. 55. c.
Sanf. in Lab. A.
P. 20. 21.

Not. G. p. 164.

[Nous ne trouvons rien dans cette année pour Diocletien, sinon] qu'il estoit à Sirmich le 14 de may. Dans une inscription faite l'an 292 au plustard, Hercule prend le titre de Gothique, & celui d'Imperator pour la huitieme fois. Un panegyriste marque aussi que les Gots s'estoient soumis à demander la paix. [La victoire remportée sur eux grande ou petite, appartient apparemment à Diocletien.

Cod. J. 9. t. 4 r.
l. 12. p. 855.
a Onu. p. 260.
c.
b Pape. 8. p.
107. b.

Il faut peutestre rapporter à ce temps-ci ce qu'on lit dans un ouvrage du X. siecle, dont par consequent l'autorité ne peut pas estre fort grande,] Que Criscon Prince du Bosphore, nommé ce semble aussi Sauromate, ayant assemblé une armée des Sarmates qui habitoient les Palus-Meotides, vint piller le pays des Lazes, & ensuite les provinces du Pont jusqu'à la riviere d'Halys. Diocletien y envoya des troupes sous la conduite de Constance alors Tribun, & bientost après Cesar. Il empescha les Sarmates de passer l'Halys: mais pour les chasser tout à fait, il conseilla à Diocletien de faire faire le degast dans leur pays par Chrest Prince de la Querfonese, vassal de l'Empire. Son

Conf. ad R. c.
33. p. 202.

p. 208.
c. p. 202.

p. 204.

le premier
mars 292.

1. L'écrit intitulé *De l'administration de l'Empire*, donné par Meursius en 1611, & attribué à Constantin Porphyrogenete Empereur d'Orient en 950. Voslius ne parle point de cet écrit.
2. [Ce nom est commun entre les Rois du Bosphore:]^d Et il semble mesme qu'il leur ait esté general tant que cet Etat a duré.

Voss. h. gr. l. 1. c. 1
16. p. 194.
d. Conf. p. 214.

p.103.104.

avis réussit. 'Car Chrest prit la ville de Bosphore* par stratagemme, pilla le pays des Sarmates, & emmena un grand nombre de captifs, entre lesquels estoient les femmes de Criscon : 'Et Criscon ayant appris cette nouvelle, demanda aussitost la paix à Constance, rendit tous les prisonniers qu'il avoit faits, & se retira en son pays, où Chrest luy rendit aussi tout ce qu'il avoit pris sur ses terres. [L'auteur ajoute à cela bien des circonstances que nous omettons,]' & il dit que Diocletien fit non seulement divers presens aux Querfonites, mais les declara entierement libres, & les dechargea de tout ce qu'ils avoient accoutumé de fournir aux Empereurs.

p.105-107.

p.207.

p.108.

Idace remarque qu'il y eut cette année des tenebres durant le jour. 'Il marque sans doute l'eclipse du soleil, qui arriva le mardi 15 de may.

Pet.chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 292, DE DIOCLETIEN 8, 9.

*'Annibalianus, & Asclepiodotus, Consuls.*Buch|ldat.
&c.

Prob.v.p.241.

d.

a Aur. Vist.p.
515.b.

Onu.p.260.f.

Grut.p.608.4.

Buch.cycl.p.

237.

b Byz. fam.p.
48.c.

Buch.cycl.p.

237.

c Panc.11.p.
136,137.

Aur.Vist.epi.

p.524.d|542.
c|Eutr.p.585.
f.

Euf.ehr.n.p.

243.2.

'Ces deux Consuls estoient l'un & l'autre de grands hommes de guerre, elevez sous la discipline de Probe. ^aNous verrons le dernier, Prefet du Pretoire, & réunir l'Angleterre à l'Empire, dont elle avoit esté demembrée durant dix ans par Carause. [Mais Onuphre luy fait tort]' de le confondre avec un M. Aurele Asclepiodote, qui n'estoit qu'un affranchi des Empereurs. [Il peut avoir plus de raison de croire que l'autre est un Affranchi]' ou *Æranius Annibalianus*, qui fut Prefet de Rome en 297. ^bIl pouvoit estre parent de Constance, qui a eu un fils & un petit-fils de ce nom.

^cClaudius Marcellus fut fait Prefet de Rome le 3 d'août.

'Les Romains qui s'estoient rejouis l'année precedente de voir les peuples voisins se ruiner les uns les autres par des dissensions & des guerres, [qu'ils avoient peuteestre allumées eux mesmes par leurs intrigues; furent bientost punis de cette cruelle joie, pour laquelle Dieu témoigne tant d'horreur dans son Ecriture.] 'Car ils se virent accablez d'ennemis étrangers & domestiques. Outre que Carause tenoit toujours l'Angleterre, les Perses faisoient de grands efforts du costé de l'Orient; l'Afrique estoit fort tourmentée par les *Quinquegentiens*, [dont on ne parle point hors ce temps-ci : & je ne sçay si ce ne seroit point cinq nations unies ensemble contre les Romains.] Scaliger veut que ce fussent les habitans de la Libye Pentapolitaine ou Cyrenaïque, [qui auroient ainsi esté des re-

L'an de J.
C. 292, de
Diocletien
2, 9.

V. la note 4.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 21

belles, & non des ennemis étrangers. Le texte grec de la chronique d'Eusebe dit sur l'an 288, qu'ils tenoient l'Afrique.] Ce pays estoit encore trouble¹ par un Julien qui avoit pris le nom d'Empereur en Italie, s'il n'y a point de faute dans le jeune Victor. Les plus habiles croient que c'est un M. Aurelius Julianus, dont on voit encore quelques medailles.

L'Egypte n'estoit pas moins en trouble à cause d'Achillee, qui avoit pris aussi les marques de la dignité souveraine à Alexandrie,² & qui les garda au moins plus de cinq ans, comme on le voit par ses medailles, qui l'appellent L. Epidius Achilleus.

Aur. V. epi. p.
524. d] 522. c.

Birag. p. 430]
Segu. p. 325.

Eutr. p. 585. f]
Aur. V. epi. p.
524. d] 522. c.
Goltz. p. 122.
a] Bir. p. 430.

ARTICLE IX.

*Constance Chlore & Maximien Galere sont faits Césars :
l' Empire est partagé en quatre.*

NOTE 11.

v.

V. la note
11.

TOUT l'Empire estant ainsi dans le trouble,^b ce fut ce qui obligea Diocletien à donner [^ccette année] la dignité de César à Constance Chlore & à Maximien Galere, avec les titres d'Empereur, d' Pere de la patrie, & de souverain Pontife, & avec la puissance du Tribunal, [quoique toutes ces choses ne se donnaient ordinairement qu'aux Augustes.] C^dela se fit [^ele premier jour de mars] à Nicomedie, d'environ à trois milles de la ville, sur un lieu élevé, où l'on dressa ensuite une colonne, & une statue de Jupiter. Galere prit certainement la pourpre en cet endroit. La chronique d'Alexandrie le dit aussi de Constance: & un auteur du X. siecle semble l'avoir voulu marquer. Il y en a néanmoins qui croient qu'il la receut plutost en Occident de la main d'Hercule. Il est certain qu'il passoit pour fils [adoptif] de ce prince, qui aussi luy donna son nom d'Hercule, comme Diocletien donna celui de Jove à Galere.

Ces deux princes pour s'unir encore davantage leurs Césars, leur firent repudier les femmes qu'ils avoient epousées l'un & l'autre: après quoy Hercule donna Theodore fille de sa femme à Constance, & Diocletien Valerie sa fille à Galere. [Quoique Galere fust ainsi gendre & fils adoptif de Diocletien,] & que les historiens le nomment en effet quelquefois le premier des deux Césars; Constance avoit néanmoins le rang devant luy,

Eutr. p. 585. f.
b Aur. Vict. p.
524. c. f.
Grut. p. 166. 7.

Enf. l. 8. c. 17.
p. 315. d] n. p.
171. 1. a.
c Chr. Alex. p.
640.
d Lact. pers. c.
19. p. 18.

C. Por. de imp.
c. 53. p. 208.
e Lact. pers. in.
p. 394.
f Panc. 9. p.
116. a. b.
Chr. Alex. p.
640.
g Aur. Vict. p.
524. c] Eutr. p.
586. a.

Veri. v. p. 14. a]
Cari. v. p. 254.
b.
Lact. pers. c.
18. 20 p. 16.
1] n. p. 399]
Euf. v. Conf. l.
1. c. 18. p. 417.
b.
a] Pagi. p. 140.

1. Ces titres de Pere de la patrie & de grand Pontife ne se lisent que dans une inscription de Galere. Je pense qu'on ne trouve point qu'ils aient esté donnez à d'autres Césars; & le P. Pagi croit que Galere les prenoit par une pure usurpation, [Mais le peut-on presumer sans preuve?]

comme on le voit par les fastes & par les inscriptions, [soit pour son age,] soit pour sa naissance beaucoup plus illustre.

Cari, v. p. 254.
b.

Juli. cæf. p. 18

or. 1. p. 12.

4 or. 1. p. 12

Aur. Vict. p.

524. c. f.

6 Juli. cæf. p.

18.

Aur. Vict. p.

525. d.

Panc. 11. p. 133.

134.

Juli. or. 1. p. 12.

'On vit donc alors l'Empire Romain gouverné [durant douze ans] par quatre Princes, dont Vopisque qui écrivoit en ce temps-ci même, "fait un grand éloge. 'Mais ce qu'ils ont eu de singulier & de véritablement admirable, a esté^a leur union, ^a dont le lien estoit le respect qu'ils avoient tous pour Diocletien, & regardant comme leur pere, & presque comme leur dieu: ^b & luy de son costé avoit grand soin de ne se point elever au dessus des autres, ^c & d'empescher les mauvais raports de leurs amis pretendus qui eussent pu former des soupçons, & troubler cette bonne intelligence. 'Nous avons déjà remarqué que Mamertin relevoit beaucoup l'union qui estoit entre Diocletien & Hercule. [Elle estoit encore plus admirable entre quatre.] 'Aussi Diocletien s'en glorifioit comme de la plus grande & de la plus excellente chose qu'il eust jamais faite.

&c.

&c.

&c.

Lact. pers. c. 18.

p. 16.

[Par les qualitez qu'on donne à Hercule, à Galere, & à Constance, on peut juger que Diocletien songea à choisir des personnes qui n'eussent rien au dessus de luy, & qui fussent seulement capables de bien executer ses volontez. Il se vit néanmoins enfin trompé dans sa prudence par Galere.] 'Il paroist qu'il avoit pretendu établir qu'il y auroit toujours deux Augustes & deux Cefars. [Mais il vit luy même cet ordre renversé moins de deux ans après que Galere l'eut obligé de quitter l'Empire.

Depuis que M. Aurele avoit associé L. Verus à la qualité d'Auguste en l'an 161, il y avoit eu souvent plusieurs Empereurs, sans parler des Cefars: mais ils avoient toujours possédé chacun tout l'Empire sans partage. "Caracalla & Gete eurent la pensée de partager entr'eux les provinces & les armées: & il n'y avoit pas d'autre moyen d'empescher le parricide qui arriva aussitost. Cependant leur mere & tout ce qu'il y avoit de gens d'honneur s'opposerent à ce dessein. "Diocletien fut le premier qui entreprit de faire ce qu'on avoit regardé comme la honte & la ruine de l'Empire.] 'Et aussi on murmura beaucoup de cette division, qui faisoit surtout un grand tort à Rome & à l'Italie. [Il semble qu'il eut déjà partagé l'Empire avec Hercule, comme nous l'avons remarqué:] 'Mais on marque nettement qu'il le partagea après la nomination des deux Cefars.

V. Caracalla.

V. Constantin note 6.

Euf. n. p. 169. 1.

b.

Lact. pers. c. 7.

p. 6.

Aur. V. p. 524.

f | Juli. or. 1. p.

25.

'Il se retint tout ce qui est au delà de la mer Egée, donna à

L'an de J.
C. 292. de
Diocletien
8. 9.

NOTA 12.

V. S. Marcel
Cenſenier
n. 1.

V. la perf. de
Diocletien.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 23

Galere la Thrace & l'Illyrie; l'Italie & l'Afrique à Hercule, avec les iſles qui ſont entre deux; & à Conſtance ce qui eſt au-delà des Alpes, c'eſt à dire les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre, avec la Mauritanie Tingitane [qui eſtoit une dependance de l'Eſpagne.] Praxagore [qui peut avoir écrit vers 350,] dit que Galere, qu'il appelle Maximin, avoit outre la Thrace, la Macedoine & le reſte de la Grece, [ce que les actes de S. Agathe peuvent confirmer.] Il y ajoute meſme la baſſe Aſie, [ce qui eſt plus difficile à croire.] Mais il demeure d'accord que la Bithynie eſtoit à Diocletien. [La Pannonie eſtoit ſans doute à Hercule,] j'uiſqu'on la donna depuis à Severe. [Mais il ne faut apparemment l'entendre que de la haute Pannonie; car nous verrons que Galere eſtoit maïſtre de la baſſe. La Norique, la Vindelicie, & la Rhetie, eſtant enfermées entre la Pannonie & l'Italie, on ne peut guere douter qu'elles ne fuſſent encore du departement d'Hercule. On voit par la Notice de l'Empire, que la Rbetie eſtoit comprise dans le Vicariat d'Italie.

Ce partage n'empêchoit pas qu'Hercule ne viñt quelquefois dans les provinces de Conſtance, comme on le verra par la ſuite de l'hiſtoire; & que Diocletien ne fuſt encore plus ſouvent dans celles de Galere. Car il y a apparence qu'il eſt preſque l'unique auteur des loix faites ſous ſon regne; & je ne ſçay pas ſi les Ceſars avoient l'autorité d'en faire d'eux meſmes, ni ſi Galere ſe fuſt beaucoup occupé à en faire, quand il en euſt eu le pouvoir, j'uiſque nous en trouvons fort peu du temps qu'il eſtoit Auguſte. Et cependant les loix faites depuis 292, j'uiſqu'en 305 que Diocletien quitta la pourpre, ſont preſque toutes datées de l'Illyrie ou de la Thrace. Nous verrons auſſi Galere venir de luy meſme tantot dans les provinces de Diocletien, tantot dans celles d'Hercule.

L'Empire fut preſque toujours partagé depuis ce temps-ci, en telle ſorte neanmoins que chaque Empereur eſtoit regardé comme maïſtre de tout ce qui obeiſſoit aux Romains. C'eſt pourquoy dans les loix qu'il faiſoit il mettoit le nom de ſes collegues: & on faiſoit la meſme choſe dans les requêtes qu'on leur adreſſoit.]

Lactance blaſme fort cette multiplication de Princes. Il en attribue la cauſe à la timidité de Diocletien, qui l'empêchoit de s'expoſer luy meſme au danger. Et comme chacun des quatre vouloit avoir autant & plus d'officiers & de troupes que quand il n'y en avoit qu'un ſeu, il y avoit [preſque] plus de ſol-

Bar. 298. 55.

Phot. c. 62. p.
64. 3.

Amm. an. p.
472. c.

Lact. perf. c. 7.
p. 6.
a c. 9. p. 8.
b c. 7. p. 6.

dats à payer, que de peuples pour fournir l'argent nécessaire. Ainsi il falloit augmenter les impôts, & par conséquent ruiner les provinces, & laisser la campagne inculte faute de laboureurs capables de la cultiver. Moins le peuple pouvoit donner, plus on multiplioit les officiers pour le contraindre; & par ce moyen on achevoit de ruiner tout. L'Italie mesme qui jusqu'alors n'estoit obligée qu'à fournir des vivres à la Cour, & aux troupes qui la suivoient, fut soumise en partie à payer tribut comme les provinces; ce qui luy fut tres funeste: car quoique d'abord le tribut fust fort moderé, on ne manqua pas ensuite de l'augmenter excessivement.

~~~~~

## ARTICLE X.

*De Maximien Galere.*

[**N**ous reservons à parler de ce qui regarde la personne de Constance, en traitant du grand Constantin son fils.] Galere est nommé dans ses medailles Caius Galerius Valerius Maximianus. <sup>a</sup> Il semble <sup>a</sup> qu'il avoit eu auparavant le nom de Maxime, que Diocletien avoit changé en celui de Maximien, pour l'engager à luy estre aussi fidele que Maximien Hercule. <sup>b</sup> Diocletien luy avoit aussi donné son nom de Jove: <sup>b</sup> & il avoit encore le surnom d'Armentaire qu'il ne prend neanmoins jamais dans les inscriptions, [parcequ'il marquoit la bassesse de son origine.]

<sup>c</sup> Il estoit d'Illyrie, né pres de Sardique dans la [nouvelle] Dace, <sup>c</sup> où sa mere nommée Romule, qui estoit de l'ancienne Dace au delà du Danube, avoit esté obligée de se retirer pour éviter les courses des Carpes. <sup>d</sup> Il donna depuis au lieu de sa naissance le nom de Romulien à cause de sa mere. <sup>e</sup> Cette femme estoit superstitieuse, & grande ennemie des Chrétiens, parcequ'au lieu de venir <sup>e</sup> aux festins qu'elle faisoit à ceux de son village, après les sacrifices qu'elle offroit presque tous les jours, ils aimoient mieux s'appliquer au jeûne & à la priere. Elle inspira sa haine contr'eux & sa superstition à son fils: & ce fut la premiere source de la persecution. [Galere aimoit si fort l'origine qu'il tiroit de la Dace,] qu'il eust voulu changer le nom de l'Empire Romain, & le faire appeller l'Empire des Daces.

Aur. V. p. 124.  
5. 5. | Spart. n.  
P. 314. 2. b.

Goltz. p. 115.  
Bir. p. 443. c.  
Lact. pers. c.  
13. p. 17 | Pagi,  
292. 52.

Chr. Al. p.  
640.

Aur. V. p.  
124. c | Pagi,  
292. 52.

Aur. V. p. 124.  
e | Eutr. f. 186,  
2.  
Lact. pers. c.  
9. p. 8. 9.  
d | Vict. epi. p.  
143. 2.  
Lact. c. 11p.  
10.

c. 17. p. 166.

Toinard L2d. p.  
81.

1. Jam & ipsi Diocletianus nomen ex parte mutaverat hominis causa &c. [Il faut apparemment Nam & ipsi . . . omnis causa.] M. Toinard veut encore qu'on lise *ex fratre (Hercule) mutaverat.*  
2. Vicarius suis epulis exhibebat. Il faut sans doute *vicarius suis epulis exhibebat.*

Depuis

L'an de J.  
C. 192, de  
Diocletien  
3, 9.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 25

'Depuis cela neanmoins [il en témoigna de la honre,] & voulut qu'aux depens mesme de l'honneur de la mere, on crust qu'il estoit fils de Mars. c. 9. p. 9] Vict.  
epii. p. 543. a.

*pastr.* 'Son pere & sa mere estoient de simples paysans. <sup>a</sup>Il avoit luy mesme conduit des troupeaux de chevaux ou de bœufs, <sup>a</sup>aussi bien que Maximin fils de sa sœur, qu'il fit Cesar : & c'est pour cela qu'on luy avoit donné le nom <sup>d</sup>d'Armentaire. <sup>b</sup>Il n'avoit ni education ni <sup>c</sup>étude. Mais s'estant mis dans les armes, il en avoit souffert toutes les miseres, ce qui ne luy servit pas peu dans la suite. 'Il devint tres habile dans la guerre qu'il apprit sous Aurelien & sous Probe ; & il y estoit heureux. <sup>c</sup>Il avoit le corps grand & fort massif, la quantité de nourriture qu'il prenoit, l'ayant fait engraisser & grossir d'une maniere monstrueuse : mais du reste il estoit assez bien fait. Vict. epi. p.  
543. a.  
a. b.] Lact.  
pers. c. 18. 19.  
p. 17. 18.  
b Aur. V. epi.  
p. 524. c] 526.  
a] 543. a.  
p. 524. c] 543. a.]  
Eutr. p. 587. b.  
c Lact. pers. c.  
9. p. 8] Euf. l. 8.  
c. 16. p. 315. a.

<sup>d</sup>Europe loue ses mœurs : & on pretend qu'il avoit quelque equité, & d'assez bonnes qualitez naturelles. <sup>c</sup>Cependant Lactance soutient qu'il estoit pire non seulement que Diocletien & qu'Hercule, mais encore que tous les [princes] qui avoient jamais esté, particulièrement depuis qu'il fut devenu Auguste. Vict. epi. p.  
543. a.  
d] 526. a.]  
Eutr. p. 587. b.  
e Lact. pers. c.  
9. p. 8.

*V. la pers. de  
Diocletien.* 'On sçait qu'il fut le premier & <sup>l</sup>le principal auteur de la perfection des Chrétiens ; & Lactance assure qu'il fut encore par son ambition, l'auteur de la retraite de Diocletien, & des maux qui la suivirent. 'Il luy attribue une tres grande fierté, une cruauté étrange, une grande aversion pour les lettres & pour tous ceux qui en faisoient profession. 'Il l'accuse d'avoir établi par tout la licence, en ne faisant point observer les loix, & en donnant les charges de la justice à des gents d'épée qui en estoient incapables ; & d'avoir entierement ruiné ses peuples par des impôts excessifs. c. 18. p. 15. & c.  
c. 10. p. 10. & c.  
c. 21. 22. p. 19.  
22.

*& c.* 'Ceux mesmes qui le louent d'ailleurs avouent qu'il avoit un air sauvage & rustique, & une mauvaise grace qui faisoit mepriser & mesme <sup>h</sup>haïr ce qu'il avoit de meilleur : & cela fait voir, ajoute Victor, que la bonne education, la politesse, & la civilité, sont des choses necessaires, particulièrement aux princes. 'Lactance dit que sa rusticité alloit jusqu'à la barbarie ; que ses paroles, ses actions, sa vue mesme, avoient quelque chose qui donnoit de la terreur à tout le monde. c. 23. 31. p. 21.  
28. 29.

*& c.* 'Il n'eut point d'enfans de Valerie fille de Diocletien : mais il avoit un fils nommé Candidien, qu'il avoit eu d'une concubine ; & Valerie l'adopta, [quoiqu'il fust né depuis son mariage :] c. 15. p. 44.

*offende.* Lact. pers. c. 9.  
P. 8.

1. *Armentum* signifie un troupeau de grosses bestes.

c. 20. p. 19.

n. p. 401.

c. 13. p. 16.

c. 13. p. 16.

Aur. V. p. 525.  
526.p. 126. a | Amm.  
l. 19. p. 148. b.  
Baudran, p.  
30 3. 1 | Sanf.Amm. f. l. 19.  
n. p. 514 | Bar.  
294. 52.  
b Enn. v. Ant.  
P. 417.

'Car il n'avoit que neuf fans en 305. [Il en sera parlé dans la suite de l'histoire.] 'Il n'avoit point sans doute de fils de sa premiere femme qu'il avoit repudiée pour epouser Valerie. [Mais il faut qu'il en ait eu une fille]' mariée des 305 au moins à Maxence fils d'Hercule.

[Après avoir esté fait Cesar,] il s'en alla faire la guerre aux barbares du costé du Danube & de l'Illyrie, [sans que nous en trouvions rien de particulier jusqu'en 295.] 'Il défricha un pays dans la Pannonie [inferieure] en faisant couper de grandes forêts, & faisant décharger un lac dans le Danube: ce qui luy donna occasion d'y faire une nouvelle province, à laquelle il donna le nom de Valerie à cause de sa femme. <sup>a</sup> On la place entre le Danube & le Draw, & on luy donne pour principales villes Murse & Aquinicum. [Il semble que c'est ce qu'on a depuis appellé la seconde Pannonie: Car le nom de Valerie n'est guere connu dans l'histoire. Ammien en parle neanmoins assez souvent:] & elle conservoit encore ce nom du temps de S. Ambroise. <sup>b</sup> On trouve dans Ennode qu'il y avoit aussi une ville de Valerie.

Lacu Pel-  
sone.V. Baro-  
nius 294  
§ 2.  
&c.

## ARTICLE XI.

*Les Quingentiens défaits par Hercule: & les François chassés de la Hollande par Constance.*

Eutr. p. 586. b.

Panc. l. 9. p. 4.  
5. 121.  
c 8. p. 105. a.Onu. p. 260. c |  
261. a | Grut.  
p. 166. 7.Aur. V. epi. p.  
525. d | 542. c.

[NOUS avons dit que l'Empire estoit attaqué en ce temps-ci de divers costez par les barbares.] 'Hercule fut en Afrique combatre les Quingentiens: il les vainquit, & les obligea de vivre en paix. [Mais si cette victoire est celle] que les panegyristes disent qu'il remporta sur les Maures, il ne la faut mettre que quelques années après ceci. [Le P. Petau la place dans sa chronologie sur l'an 296, & il eust mieux fait de la differer encore d'un an.] 'Hercule est qualifié Imperator pour la huitieme fois dans une inscription de cette année au plustard, & dans deux autres faites en 292 ou 295.

'Julien qui, comme nous avons vu, avoit usurpé l'Empire en Afrique ou en Italie, perit aussi enfin, & fut réduit, après s'estre percé de son épée, à se jeter encore dans le feu.

[Le Code ne nous apprend point où Diocletien fut cette an-

1. L'une est faite entre le 17 septembre 294 & le premier avril 295; & l'autre entre ce dernier jour, & le 17 septembre 295.

L'an de J.  
C. 292, de  
Diocletien  
8, 9.  
\* Praefec.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 27

née; & tout ce que nous en pouvons tirer pour l'histoire,] c'est que Crispin estoit \*gouverneur de la Phenicie le 31 de mars.

Cod. J. l. 1. 29.  
l. 3. p. 140.

1.

'Pour Constance des qu'il eut esté elevé à l'Empire, il se hаста de venir dans les Gaules, & avant qu'on sceust qu'il venoit, ni mesme qu'il fust Cesar, il estoit déjà à Boulogne en Picardie. Les troupes de Carause, [avec qui la paix estoit rompue,] estoient alors sur cette coste 'dans la ville mesme de Boulogne, [ou aux environs.] 'Constance fit aussitost fermer le port par une digue, afin qu'elles ne pussent ni s'en retourner en Angleterre, ni en estre secourues. Par ce moyen il les obligea de se rendre au bout de quelque temps, & les receut [parmi les siennes;] b & aussitost que cela fut fait, la digue qui les enfermoit fut rompue par un coup de mer. Constance n'osa pas neanmoins aller pour lors attaquer Carause; & il n'avoit pas assez de vaisseaux pour le faire.

Panc. 7. 8. p.  
93-105. b.

Valr. Fr. l. r.  
p. 12. | Buch.  
de B. p. 225.  
§ 3.  
4 Panc. 7. 8. p.  
93-105.  
6 p. 106.

L'AN DE JESUS CHRIST 293, DE DIOCLETIEN 9, 10.

'Dioclesianns V, & Maximianus Hercules IV. Augg. Consuls.

Idat. & c.

'Septimius Acindynus fut fait Prefet de Rome le 13 de mars, & continué l'année suivante.

Buch. cycl. p.  
237.

'Durant que Constance preparoit des vaisseaux pour aller attaquer Carause, ou qu'il estoit occupé par d'autres guerres, cet usurpateur jouissoit en paix de l'Angleterre. Mais au milieu de cette paix il fut tué par un de ses officiers, après avoir regné 6 ou 7 ans, [depuis l'an 287.] 'Ainsi il faut mettre sa mort en 293. 'Celui qui le tua fut Allecte, ou Aleste qui gouvernoit tout sous luy. Mais ne s'acquittant pas avec fidelité de la charge qu'il luy avoit donnée, & craignant d'estre puni de ses crimes, il y en ajouta un plus grand que n'estoient les autres. Il crut que l'Empire estoit une digne recompense d'une trahison, & prit le titre d'Auguste qu'il garda trois ans, jusqu'en 296.

Panc. 3. p. 106.  
b | 108. b.

Aur. V. p. 515.  
b | Entr. p. 586.  
a.  
e Birag. p. 428.  
d Aur. Vict. p.  
525. b | Entr. p.  
586. a.  
Panc. 3. p. 108.  
b.

'Constance attendant que son armentement de mer fust prest, ne cessa point de combattre les ennemis qu'on pouvoit attaquer par terre. La Hollande & les pays [de Flandre] arrosés par l'Escaut estoient alors possedez par diverses nations Françoises, comme les Cauques & les Frisons, à qui Carause [maistre de la mer] avoit livré son propre pays avant que Constance & Gale-re eussent \* esté faits Césars. Constance les vainquit, en sorte qu'ils furent † contraints de se rendre à sa discretion. Il les fit

Entr. p. 586. a |  
Bir. p. 429.  
e Panc. 3. 3. 7.  
8. p. 347. 93.  
104. 106. 107.

antiqua-  
mentum.

desinata  
Baravia  
vudilla.  
\* & c.  
† & c.

1. *utrum tui nunciis.* Cela favorise-t-il point ceux qui croient qu'il avoit esté fait Cesar en Occident plustost qu'à Nicomedie ?

tous sortir de là, & les transporta avec leurs femmes & leurs enfans dans des pays deserts, qu'ils avoient peüteſtre depeuplez eux meſmes, pour y cultiver la terre, payer les tributs, & fournir des ſoldats quand on en auroit beſoin. Hors cela les armes leur eſtoient interdites, afin qu'ils oubliäſſent peu à peu leur *ſeruité* humeur barbare & martiale.

Jul. or. 1. p. 12. 'Julien l'apostat dit d'Hercule & de Conſtance, que non ſeulement ils chäſſerent les barbares des terres de l'Empire qu'ils habitoient depuis longtems, & qu'ils cultivoient déjà comme leur propre pays; mais qu'ils baſtirent encore pluſieurs chaſteaux ſur la frontiére: enſorte que le pays jouit enſuite d'une paix entiere. 'Ce fut apparemment la victoire de Conſtance ſur les François qui luy fit donner le titre de Germanique qui ſe lit dans une inſcription dreſſée en ſon honneur par la ville de Nicomedie, lorsqu'il eſtoit Conſul, c'eſt à dire en 294.

Lact. perf. n. p.  
366.

Panc. 8. p. 107.  
a.

p. 103. c.

'Eumene dit que Conſtance après avoir chäſſé les François de la Hollande, fit pluſieurs autres grandes choſes durant qu'il ſe preparoit à la guerre d'Angleterre. 'Il dit encore parlant à peu près du meſme tems, qu'on n'avoit jamais ceſſé de venger l'Etat de ſes ennemis, ou de l'augmenter; qu'on avoit gagné beaucoup de victoires, exterminé de tous coſtez des peuples barbares, transporté diverſes nations dans les terres des Romains pour les cultiver, étendu les bornes de l'Empire, rétabli pluſieurs provinces. [Mais ni luy ni les autres ne particulariſent rien de tout cela,] ſinon qu'il dit qu'on avoit pillé & entierement ſaccagé l'Allemagne depuis le pont du Rhein juſqu'au paſſage du Danube; & qu'un Roy d'une nation tres fiere & tres barbare avoit eſté pris dans le tems meſme qu'il penſoit ſurprendre les autres.

p. 104. a.

## ARTICLE XII,

*Conſtance rétablit Autun: De l'orateur Eumene: La nation des Carpes eſt ſoumiſe & transportée ſur les terres de l'Empire.*

[ENTRE les choſes que Conſtance fit cette année, & dans les deux années ſuivantes, on peut mettre encore le ſoin qu'il prit de rétablir la ville d'Autun,] ruinée ſous le regne de Claude II. [ſon grand oncle,] pour avoir invité ce prince au recouvrement des Gaules. C'eſt pourquoi luy & les autres Empereurs fournirent de grandes ſommes d'argent pour en rebäſtir les

Panc. 6. 8. 9. p.  
85. 112. c. |  
114.

L'an de J.  
C. 293, de  
Diocletien  
7, 10.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 29

temples, les bains, les autres edifices publics, & mesme les mai-  
sons particulieres. Ils firent venir des pays étrangers divers ou-  
vriers pour y travailler, & comme nous verrons que Constance y  
en envoya d'Angleterre [en 296:] Ils y mirent des troupes, afin  
ce semble de rendre le pays plus fréquenté, & afin de les y faire  
travailler à bastir des aqueducs, & à y conduire des eaux: Ils  
y transfererent les familles les plus considerables des autres  
provinces; enfin ils firent tout ce qui se pouvoit pour remettre  
la ville dans sa splendeur, & la rendre comme la mere des au-  
tres. Constance témoignoit mesme qu'il eust voulu faire encore  
pour elle plus qu'il ne faisoit.

8 p. 112. c.

9 p. 114. c.

c16. p. 81. c.

6. p. 81. c.

p. 34. c.

Il y donna le soin d'instruire la jeunesse dans l'eloquence à l'o-  
rateur Eumene, dont nous avons encore quelques pieces. Il  
estoit d'Autun mesme, & son ayeul natif d'Athenes, y avoit déjà  
fait la mesme profession à l'age de plus de 80 ans, apres avoir  
esté longtems celebre dans Rome. Eumene s'estoit aussi occu-  
pé d'abord à instruire la jeunesse: mais il avoit esté tiré de là  
pour exercer une charge dans le palais, 'qui estoit' peutestre  
celle de faire ressouvenir l'Empereur des requestes qu'on luy  
avoit presentées. Apres qu'il eut passé quelque temps dans  
cette charge, Constance luy permit de se retirer, & d'aller vi-  
vire en repos à la campagne: Ce fut apparemment durant qu'il  
professoit encore la rhetorique, que Constance luy fit pronon-  
cer devant Hercule un panegyrique [que nous n'avons plus.]  
Assez longtems après, & lorsqu'il avoit déjà embrassé le repos  
de la campagne, il en prononça un second devant Constance  
'au nom de la ville d'Autun, après la conquête de l'Angleterre  
qui en fait le principal sujet, [c'est à dire sur la fin de 296, ou  
peu après, avant la grande victoire de Galere sur les Perfes,  
dont il n'auroit pas manqué de parler.

9 p. 115. 117.

p. 113. b.

p. 110. a.

8. p. 103. a. b.

9 p. 117. b. c.

8. p. 103. a. b.

p. 112. c.

Il n'y dit rien non plus du soin d'instruire la jeunesse d'Autun,  
dont Constance l'avoit obligé de se charger une seconde fois.  
Ainsi il n'avoit point encore cet emploi, ] auquel ce prince  
l'engagea par l'estime qu'il faisoit non seulement de son elo-  
quence, mais encore de la gravité de ses mœurs. Il l'exhorta  
de l'accepter, en l'assurant qu'il ne perdrait rien du rang & des  
privileges que ses autres emplois luy avoient acquis, & luy dou-  
bla ses appointemens. Eumene ne voulut pas profiter de ses  
appointemens, mais les appliqua au rétablissement du college  
d'Autun, qu'on appelloit *Meniana*. C'est ce que nous appre-

9 p. 118.

p. 117. c.

118. c.

p. 113.

Memoria  
magister.

x.

i. ad sexcenta millia nummum, seu sexcenta sestercia.

30 L'EMPEREUR DIOCLETIEN.  
nons d'un discours qu'il fit devant\* le Gouverneur des Gaules,  
pour demander que ce college fust compris entre les edifices  
publics que Constance faisoit rebastir. Il y parle des victoires  
de Galere sur les Perfes. [Ainsi c'estoit après l'an 297. Nous  
avons encore de luy des discours faits sous Constantin, dont  
nous pourrons parler en un autre endroit.]

L'an de J.  
C. 293, de  
Diocletien  
9, 10.  
\* *Prasidem.*

p. 111. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 294, DE DIOCLETIEN 10, 11.

Idat. &c.

*'Constantius, & Galerius Maximianus Cæs. Consuls.*

Nous ne trouvons rien pour cette année, hors ce que dit Idace,  
qu'on fit des chasteaux dans le pays des Sarmates vis à vis des  
villes d'Acincus, & de Bononia [de l'autre costé du Danube.]  
Sanfon place Acincum ou Aquincum vers l'endroit où est au-  
jourd'hui la ville de Gran ou Strigonie. D'autres veulent que  
ce soit celle de Bude ou Offen capitale de Hongrie. 'Bononia  
placée sur le Danube [entre le Draw & la Save,] est appellée  
aujourd'hui Bonmoster ou le monastere de Bon. Il y en a encore  
une autre plus bas dans la Dace. Quelques uns croient que c'est  
celle qu'on appelle maintenant Bodon [dans la Servie.]

Baudr. p. 55.

p. 125.

Selon la date de diverses loix qu'on raporte à l'année prece-  
dente, & à celle-ci, il semble necessaire de dire que Diocletien  
les passa l'une & l'autre presque entieres dans l'Illyrie & dans la  
Thrace, c'est à dire dans les provinces qui appartenoient à Ga-  
lere, tantost à Heraclée, à Byzance, ou en d'autres villes de la  
Thrace, tantost à Viminac sur le Danube, mais le plus souvent  
à Sirmich. Je ne sçay si c'est que Diocletien se seroit voulu ap-  
procher des barbares pour soutenir Galere qui les combattoit  
peutestre audelà du Danube, comme nous verrons qu'Hercule  
vint dans les Gaules, durant que Constance faisoit la guerre en  
Angleterre. Il y a quelques loix datées de Nicomedie, qui  
peuvent estre des derniers mois de cette année.]

NOTE 13.

L'AN DE JESUS CHRIST 295, DE DIOCLETIEN 11, 12.

Idat. &c. Onu.

p. 161. c.

Buch. cycl. p.

237. 238.

*'Tuscus, & Annulinus, Consuls.*

Onuphre croit que ces Consuls sont 'Nummius Tuscus qui fut  
Prefet de Rome en 302, & Annius Anulinus qui eut la mesme  
dignité en 306. [Le nom du Proconsul Anulin est celebre en  
Afrique en 303 durant la persecution, & en 313 dans l'affaire  
des Donatistes.] 'Aristobule fut fait Prefet de Rome l'onzieme  
de janvier.

p. 237:

Idace marque que toute la nation des Carpes se donna cette

L'an de J.  
C. 295. de  
Diocletien  
11, 12.

## L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 31

année aux Romains. [Il y avoit longtems qu'elle combattoit contre les Empereurs.] Elle avoit esté vaincue plusieurs fois sous ce regne par Galere: & enfin Diocletien la transporta toute entiere dans les terres des Romains, particulièrement dans la Pannonie; & c'est ce qu'Idace semble avoir voulu proprement marquer sur cette année. Aurelien en avoit déjà transporté une partie.

¶ Nous avons une loy du 23 fevrier de cette année datée de Trimonium ou Trimammium, qui estoit une ville dans la basse Mesie sur le Danube. Dans une autre loy qui est du premier de juin, nous trouvons que Concorde estoit alors Proconsul [ou plutost Consulaire] de Numidie.

¶ Une infeription dressée cette année entre le premier d'avril & le 17 de septembre, nous apprend que les Empereurs avoient fait rétablir des les fondemens les murailles d'un lieu nommé aujourd'hui Wintherthur dans le Canton de Zurich entre Zurich & Constance. Aurelius Proculus qui commandoit dans la province des Sequanois, eut l'intendance de cet ouvrage. Diocletien avoit alors le titre d'Imperator pour la dixieme fois, & Hercule pour la huitieme.

Panc. 8. p. 105.  
a) 107. b.  
e) Journ. r. Goth.  
c) 16. p. 634.  
b) Aur. Vict. p.  
525. b) Eutr. p.  
186. d) Amm.  
128. p. 357. c.  
c) Aur. V. p. 525.  
b.  
d) Cod. J. 6. r.  
21. l. 14. p. 37.  
e) Baudran, p.  
284.  
f) Cod. J. 9. t. 9.  
l. 28. p. 826.  
g) Grut. p. 166.  
7) Val. notic. p.  
615) Ferr. p.  
332.

### ARTICLE XIII.

#### L'Angleterre reconquise par Constance.

L'AN DE JESUS CHRIST 296, DE DIOCLETIEN 12, 13.

*Diocletianus Aug. VI, & Constantius Cæs. II, Consuls.*

Idat. &c.

CASSIUS DION fut fait Prefet de Rome sous ce Consulat, le 18 de fevrier.

Buch. cycl. p.  
237.

y. la note 3.

¶ Il faut apparemment mettre en cette année la guerre d'Angleterre contre Alleste, à laquelle Constance se preparoit [depuis trois ans au moins.] Eumene son panegyriste pretend que les Romains estoient alors victorieux de tous costez; qu'ils avoient recouvré tout ce qu'ils avoient possédé, [hors l'ancienne Dace au moins,] & qu'ils avoient vaincu tous leurs ennemis; de sorte qu'il leur estoit honteux de souffrir encore que des usurpateurs possédassent l'Angleterre dont ils tiroient diverses commoditez. Comme il estoit à craindre que durant que les troupes seroient occupées de ce costé là, les peuples d'au delà du Rhéin ne fissent quelque irruption dans les Gaules, Hercule y

Potav. chr.  
Panc. 8. p. 107.

p. 108. b. c.

&c.

vint en diligence, & se tint du costé du Rhein. Ainsi son nom arresta les barbares, quoiqu'il n'eust point de troupes avec luy, [c'est à dire qu'il n'eust pas d'armée bien considerable.]

64  
p. 109. a. *fervidum.*  
 Aur. V. p. 125.  
 b) Eutr. p. 86.  
 a) Euf. chr.  
 a) Panc. 7. p. 93.  
 a. b.  
 b) 8. p. 109. b.  
 Constance avoit preparé plusieurs flotes en divers endroits, afin que l'ennemi sceust moins de quel costé il devoit descendre. Il y en avoit une sur la Seine, une autre à Boulogne. Il passa avec celle-ci en Angleterre, quoique la mer parust alors assez fâcheuse; & son courage anima ceux de l'autre flote, qui craignoient de faire voile à cause du mauvais temps. Asclepiodote Prefet du Pretoire la commandoit, & c'est à luy qu'on donne l'honneur de la victoire. <sup>a</sup> La mer se trouva entierement calme, [contre ce qu'on avoit cru.] <sup>b</sup> Il y eut seulement un grand brouillard, qui fut favorable à la flote [qu'Asclepiodote conduisoit.] Car elle passa du costé de l'isle de Wight où celle des ennemis se preparoit à la combatre: mais le brouillard empêcha qu'ils ne la vissent. Ainsi elle aborda sans aucun danger; & aussitost on fit bruler les vaisseaux [de peur que la flote ennemie ne s'en saisist, &] afin que les soldats ne pussent esperer qu'en la victoire.

p. 111. b.  
p. 109. c.  
 p. 110. a.  
 Eutr. p. 86. a.  
 Panc. 8. p. 110.  
 b.  
 Constance aborda [d'un autre costé,] où les habitans du pays le receurent avec de grandes marques de joie. Allecte s'estoit campé de ce costé là: mais soit qu'il n'osast pas combatre Constance en personne, [soit qu'il esperast défaire Asclepiodote avant qu'il eust joint Constance,] il avoit quitté ce poste pour aller combatre l'autre armée. Il paroist que Constance le suivit: mais il ne put pas avancer assez pour se trouver à la bataille. Car Allecte se hastâ extremement de combatre, quoiqu'il n'eust avec luy que ses principaux chefs, & les étrangers auxiliaires, & non les troupes Romaines qui luy obeïssent. Il fut défait, & tomba mort sur la place, avec un grand nombre des siens. Son corps fut reconnu <sup>a</sup> à quelques marques: car il avoit quitté des auparavant l'habit imperial [pour estre moins exposé ou dans le combat, ou dans la fuite.] Il l'avoit porté trois ans.

*minim velaminu inducio.*  
 Le brouillard qui avoit empêché la flote d'Allecte de voir celle de Constance, avoit fait egarer une partie de celle-ci, qui [estant entrée dans la Tamise,] avança dans le pays jusques à Londres. Cet accident qui pouvoit faire un grand tort à Constance, luy acquit une nouvelle victoire. Car les auxiliaires d'Allecte s'estant retirez en grand nombre à Londres après leur défaite, vouloient piller la ville, & puis se retirer [en leur pays.] Mais les soldats de Constance estant arrivez sur cela, les attraquèrent.

querent, & en firent un grand carnage dans toute la ville, qu'ils conserverent par ce moyen. Car Constance voulut que les peuples du pays n'éprouvassent que sa clemence, & qu'ils trouvassent en luy un libérateur, non un ennemi. Il pardonna aux complices de la rebellion, & fit mesme rendre aux particuliers ce que ses troupes avoient pu d'abord prendre sur eux.

p. 111. b.

7. p. 93. b.

L'Angleterre fut ainsi réunie à l'Empire après en avoir esté separée durant dix ans. Cette victoire rendit la mer entièrement libre, & assura le repos des Gaules, de l'Espagne, & de bien d'autres pays qui craignoient les vaisseaux d'Angleterre, se souvenant encore des courses que les François avoient faites du temps de Probe. Car il paroist que le plus grand nombre des auxiliaires d'Allecte estoit de cette nation, particulièrement ceux qui furent tuez à Londres. Aussi s'il en faut croire Eumene, la défaite de ce tyran avoit reduit à l'obeissance beaucoup de peuples ses allies, mais elle avoit entièrement exterminé les nations Françoises. [Neanmoins l'evenement demerite bien-tost ce panegyriste.] Eumene dit encore que tous les barbares de l'Ecosse obeissoient à Constance. Ce prince tira de l'Angleterre plusieurs ouvriers qu'il envoya à Autun pour travailler à rebastir cette ville.

Eutr. p. 586. b.

Panc. 8. p. 110.

111.

p. 110. b.

p. 111. a.

b.

M<sup>r</sup> Valois & Bucherius croient qu'il faut mettre encore entre les suites de la conqueste de l'Angleterre ce que dit Eumene, qu'il tira un grand nombre de François, non pas des pays qu'ils avoient usurpez sur les Romains [comme de la Hollande,] mais de leurs pays originaires, & des costes de l'Ocean, & qu'il les plaça en divers endroits des Gaules qui manquoient d'habitans, afin qu'ils en fissent valoir les terres, & fournissent des soldats pour les armées. [Nous avons vu] qu'il avoit fait la mesme chose de ceux qui avoient occupé la Hollande; [& je ne sçay si l'un & l'autre ne se devoit point rapporter à un mesme temps.]

Val. r. Fr. l. 1.

p. 15. b. | Buch.

belg. p. 227.

§ 5.

¶ Panc. 7. p.

93. b.

Il repenpla ainsi les pays d'Amiens, de Beauvais, de Troies, & de Langres.

8. p. 111. b.

1. ou bien, ce que le tyran & ses soldats leur avoient osté: *justitia quâ spoliati amissa restituit.*  
2. *Trigastino* dans l'edition de Citanée en 1600. Celle de Livinius en 1599, met à la marge p. 110, *Tricassinus*: ce que Bucherius p. 227, & M. Valois p. 14, ont suivi.



## ARTICLE XIV.

*Guerres de Diocletien dans l'Egypte: Il en cede une partie aux Nubiens.*

Petav. chr.

ON croit que Diocletien recouyra aussi cette année l'Egypte, comme Eusebe paroist le dire dans sa chronique: & Eumene parle [l'année suivante] des trophées qu'il avoit remportez sur le Nil: <sup>a</sup>Nous avons vu qu'Achillée s'estoit emparé de l'Egypte des le temps que Constance & Galere furent faits Césars, [c'est à dire des l'an 292.] Et il s'y maintint durant environ six ans, selon ses medailles. [On ne sçait point ce qu'on fit d'abord pour le chasser.] Mais enfin Diocletien y vint luy mesme. Aurele Victor dit qu'Achillée fut abatu sans peine, & puni comme il meritoit. Cependant Eutrope écrit qu'il soutint le siege dans Alexandrie durant pres de huit mois: & Eusebe dit qu'il y eut bien du monde de tué dans ce siege.

Panc. 8. p. 105.

<sup>a</sup> Eutr. p. 585.  
586.

Goltz. p. 122. a]  
Bir. p. 430.

Aur. V. p. 525.  
a. b] Eutr. p.  
586. b.

Euf. chr.

Ibid.

Eutr. p. 586. b]  
J. Ant. p. 334.

Oros. l. 7. c. 25.  
p. 215. 2. c.

Panc. 9. p. 121.  
c.  
Eutr. p. 586.  
b.

Suid. d. p. 741.  
b] J. Ant. p.  
334.

Noris, epo. p.  
176. 177.

Thphn. p. 6. a.

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 19. p. 417.  
d.

'Ceux qui avoient esté cause de la revolte furent punis: [ & on n'eust pas eu sujet de se plaindre si on en fust demeuré là. ]' Mais Diocletien usa cruellement de sa victoire; il remplit toute l'Egypte de meurtres & de proscriptions; & selon Orose, il abandonna mesme la ville d'Alexandrie au pillage: [de sorte qu'Eumene se moque de nous,] 'quand il dit que sa clemence avoit mis la paix dans l'Egypte. <sup>b</sup>Il ne laissa pas de regler & d'établir dans ce voyage diverses choses fort utiles qui subsisterent longtemps après luy. 'Quelques auteurs remarquent qu'il fit chercher & bruler les livres de chymie que les Egyptiens avoient écrits autrefois pour avoir de l'or & de l'argent; ne voulant plus que les Egyptiens s'enrichissent par cet art, afin qu'ils n'eussent plus le moyen de se revolter.

'Quelques uns croient que ce fut après la défaite d'Achillée; & pour adoucir Diocletien, que les Egyptiens commencerent la nouvelle ere à laquelle ils donnerent son nom.

'On marque que Constantin accompagna Diocletien dans la guerre contre Achillée; [ & ce fut sans doute en y allant, ou au retour de ce voyage, ] qu'Eusebe dit l'avoir vu lorsqu'il passoit avec Diocletien par la Palestine.

[Je ne sçay s'il faut rapporter à la défaite d'Achillée] ce qu'on lit dans la chronique d'Eusebe selon le grec & selon le latin, que les villes de Copte & de Busiride dans la Thebaïde, s'estant

revoltées contre les Romains, furent ruinées & renversées jus-  
qu'aux fondemens. Le grec attribue cette action à Diocletien  
& à Hercule, ce qu'on lit aussi dans Theophrase: [ & néanmoins  
les panegyristes ne disent point qu'Hercule soit jamais venu en  
Egypte. ] Eusebe met cela sur la septieme année de Diocletien,  
[ laquelle selon son conte se raporte à l'an 292. Mais puisqu'A-  
chillée regnoit alors en Egypte, nous ne voyons pas bien com-  
ment cela se peut accorder. ] 'Le P. Petau raporte la ruine de  
Copte & de Bufiride à cette année. 'Zonaré la met avant la  
revolte d'Achillée, & n'y fait venir que Diocletien.

Thphn. p. 4. c.

Pet. chr.

Zon. p. 243. c.  
d.

Bar. 287. § 2-  
4.

'Nous avons une loy de Diocletien & de Maximien adressée  
à Julien Proconsul d'Afrique, qui est un edit tres severe contre  
les Manichéens daté du 31 de mars à Alexandrie. Mais comme  
les deux Césars ne sont point nommez dans l'inscription, [ elle  
peut servir à montrer que Diocletien avoit déjà fait un voyage  
en Egypte avant 292. ]

'Maximien Galere mettoit entre ses titres ceux d'Egyptiaque  
& de Thebaïque. [ C'estoit sans doute à cause de ces victoires  
de Diocletien : car ils se communiquoient leurs titres. Je ne  
sçay si ce seroit sur cela que ] 'Birague avance que Galere vint  
en Egypte avec Diocletien pour faire la guerre à Achillée. [ Je  
n'en ay rien trouvé dans les auteurs; ] 'si ce n'est dans Jornande,  
qui brouille tout: & même Aurele Victor dit que Diocletien  
en venant à Alexandrie, donna à Galere la commission de mar-  
cher en Mesopotamie contre les Perses.

Euf. l. 8. c. 17.  
P. 311. c.

Bir. p. 430. b. c.

Jorn. r. Gor. c.  
21. p. 640.  
Aur. Vict. p.  
125. a.

'Eumene dit que les trophées remportez par Diocletien dans  
l'Egypte firent trembler les Indes & l'Ethiopie. [ Cependant  
bien loin d'étendre de ce costé là les bornes de l'Empire, ] il les  
resserra de sept journées de pays, selon Procope. Car estant  
venu en ces quartiers là, [ qui confinoient à l'Ethiopie, ] il crut  
qu'ils apportoit moins de profit que de dépense: & comme  
d'ailleurs les Nubiens incommodoient souvent par leurs cour-  
ses le pays d'Oasis, auprès duquel ils demeuroient, il traita avec  
eux, & leur donna ces sept journées de pays, qui sont sur le Nil  
jusqu'à la ville d'Elephantine, afin qu'ils empêchassent les  
Blemmyes & les autres barbares de ce costé là de courir l'E-  
gypte. [ Ce que dit Procope explique ce que nous trouvons dans  
Olympiodore, qui écrivoit vers l'an 430. ] 'Car il dit qu'estant  
allé à Thebes en Egypte & à Syene pour voir les raretez du

Panc. 8. p. 105.  
2.

Proc. b. Perf. l.  
1. c. 19. p. 59. b.  
c.

Olym. p. 13. a.  
b.

Olym. p. 100,  
101.

Nof. eru.

V. Honoré  
§ 64.  
r.

1. 'Le P. Labbe dans ses notes marque divers auteurs qui ont parlé des Blemmyes & de Philé. Il dit  
que Talmis n'estoit qu'à 34 milles de Syene & c.

pays, les prophetes des Blemmyes qui estoient devers Talmis l'emmenent chez eux pour l'entretenir, & qu'il fut jusqu'à la ville de Prime, à qui les Romains avoient donné ce nom, parce que c'estoit autrefois la premiere ville d'Egypte de ce costé là; mais qu'elle estoit alors entre les mains des barbares, qui en estoient maistres depuis longtems, de mesme que de Talmis & de trois autres villes; ce qui ostoit au moins aux Romains cinq journées de pays audelà de Phile. Il y avoit en ces quartiers là des mines d'emerades.

Proc. p. 19. d.

d.

'Procope ajoute que Diocletien fit bastir un chasteau dans une isle du Nil pres d'Elephantine, avec un temple où l'on faisoit des sacrifices pour les Romains & les Nubiens, & ils y avoient chacun leurs prestres. Il croyoit par cette union de religion affermir une alliance indissoluble entr'eux & l'Empire; ce qui fit donner à ce lieu le nom de Philas, c'est à dire Amitié. Mais ni toutes ces considerations, ni mesme la pension qu'il promit aux Nubiens & aux Blemmyes, & qui se payoit encore du temps de Justinien, rien, dis-je, ne put empescher ces peuples de continuer leurs pilleries, lorsqu'ils n'estoient pas arrestez par la crainte des troupes Romaines.



## ARTICLE XV.

*Les Maures défaits par Hercule: Galere vaincu par Narse Roy de Perse, le défait ensuite.*

L'AN DE JESUS CHRIST 297, DE DIOCLETIEN 13, 14.

Idat. | Prosp.

'Maximianus Aug. V, & Galerius Maximianus Cef. II, Consuls.

**C**E Consulat est tout à fait oublié dans Cassiodore. Victorius au lieu de Maximien Galere met Maxime. Mais S. Prosper mesme s'accorde avec Idace, la chronique d'Alexandrie, les deux fastes de Bucherius, ceux d'Heraclius & de Theon.

Buch. p. 137.

'Ærarius ou Afranius Annibalianus fut cette année Prefet de Rome.

Panc. 3. p. 108.

c.  
p. 105. a.

'Hercule qui estoit venu dans les Gaules durant que Constance estoit en Angleterre, paroist avoir passé aussitost après en Afrique pour faire la guerre aux Maures. [Je ne sçay si Constance revenu d'Angleterre, ne l'auroit point conduit jusques en Italie.] 'Car il paroist y avoir fait un voyage vers ce temps-ci, & avoir esté accompagné au retour par la jeunesse des Gaules,

p. p. 118. b.

L'an de J.  
C. 297, de  
Diocletien  
13, 14.

[au lieu de gardes.] Le succès de la guerre des Maures fut heureux. On ravagea leur pays, Hercule foudroya leurs armées;<sup>a</sup> & quelque esperance qu'ils eussent en leurs montagnes inaccesibles, il les y força, les contraignit de se rendre, & les transporta en d'autres pays. [Quelques uns croient que cette guerre est la mesme que celle qu'Hercule fit aussi en Afrique contre les Quinquagentiens.]

8.p.105.a.  
9.p.121.c.  
41.p.45.

V. 511.

On attendoit des nouvelles de la guerre des Maures lorsqu'Eumene prononça le panegyrique de Constance au nom de la ville d'Autun, que Constance travailloit alors à rétablir. C'estoit en presence de ce prince mesme.<sup>b</sup> Il y parle beaucoup du premier jour de mars auquel Constance avoit esté fait Cesar: [& ainsi on peut presumer que c'estoit à la solennité de sa cinquieme année, qui finissoit ce jour là en 297. Je ne voy pas néanmoins qu'il le dise.]

8.p.105.a.  
p.112.b.

p.103.  
6.p.104.b.

Il y releve les victoires de Diocletien dans l'Egypte, [mais non] celle que Galere remporta sur les Perses cette année mesme selon Idace & selon la chronique d'Alexandrie: à quoy on ajoute que Libanius compte 40 ans depuis cette guerre, jusqu'au temps que les Perses reprirent les armés à la fin du regne de Constantin, c'est à dire vers l'an 337. On la trouve marquée dans la chronique d'Eusebe, tantost sur la treizieme année de Diocletien, [ce qui revient à celle ci,] tantost sur la 17<sup>e</sup>.

p.105.a  
Idac|Pagi,297.  
54.  
cEuf.n.p.170.  
2.d|Lib.or.3.  
p.118.c.

V. 57.

[Nous<sup>a</sup> avons vu que Narse estoit devenu Roy de Perse en l'an 294.] Ce prince après s'estre emparé de l'Armenie, qui reconnoissoit l'autorité des Romains, souhaitoit beaucoup d'imiter les conquestes de Sapor, & menaçoit l'Orient avec de puissantes troupes. Diocletien n'osa pas marcher contre luy, de peur de tomber dans le mesme malheur que Valerien; mais en s'en allant [l'année precedente] en Egypte, il donna charge à Galere de passer de ses Etats, [c'est à dire de l'Illyrie] dans la Mesopotamie. Orose parle de deux premiers combats dont il ne dit point l'evenement. Les autres auteurs ne parlent que de celui qu'il dit avoir esté le troisieme, & qui fut donné entre Callinique & Carres, où, comme Galere n'avoit que peu de monde contre une tres grande armée, sa temerité fut cause qu'il fut vaincu. Il s'en retourna vers Diocletien qu'il rencontra à la campagne; & Diocletien le recut avec tant de mepris & tant de hauteur, qu'il le laissa marcher à pied plusieurs lieues auprès de son char avec son habit de pourpre.

LaCl.perf.n.p.  
368.

Amm.l.23.p.  
245.d.  
4LaCl.perf.c.  
9.p.8.

Aur.V.p.525.  
2.

Oros.l.7.c.25.  
p.215.2.c.  
eEutr.p.586.  
b.c|Fest.p.  
553.f|Juli.or.  
1.p.31|Amm.  
l.14.p.17.c.

1. Ammien dit seulement pres de mille pas.

Orolp. 115. 2.  
c.Eur. p. 186. c.]  
Fest. p. 153. f.Aur. V. p. 125.  
aJorn. r. Gor.  
c. 2. p. 640

Lact. c. 9. p. 8]

Eur. [Fest]

Jul. or. 1. p.

3.] Aur. V. p.

125. a.

b Aur. Vict. p.

125. a.

Eur. p. 186. b.

c] Fest. p. 153. f.

Synef. reg. p.

19. a. n. p. 11.

e Lact. perf. c.

9. p. 8] Amm. l.

23. p. 24. d.

d Fest. p. 153.

154.

e p. 154. a]

Lact. p. 9] Eur.

p. 186. c] Zon.

p. 244. b.

Fest. p. 154. a]

Petr. leg. p. 26.

c] 30. b.

Amm. l. 22. p.

208.

Eur. p. 186. c.

p. 187. c.

Amm. p. 209.

'Cette injure l'anima au lieu de l'abatre. Elle dissipa cet eblouissement que cause le faste des grandes dignitez, & luy laissa la libere'te' entiere de son esprit & de sa raison. 'Ainsi apres avoir obtenu de Diocletien, avec assez de peine, de pouvoir faire une nouvelle armee pour tenter encore une bataille, il ramassa des troupes dans l'Illyrie & la Mesie, compose'es partie de Veterans, partie des nouvelles leve'es, <sup>a</sup> & de beaucoup de Gots auxiliaires. [Ayant amene ces troupes en Orient, il entra dans la grande Armenie, durant que Diocletien demouroit <sup>b</sup> dans la Syrie ou la Mesopotamie avec d'autres troupes, & selon Julien, avec toutes les forces de l'Empire, pour estre prest a toutes les occasions qui s'offriroient. <sup>c</sup> On pretend qu'il n'y avoit point d'autre moyen de vaincre les Perles, que du coste de l'Armenie, ou qu'au moins il n'y en avoit point de plus facile.

'Galere fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un capitaine vaillant & sage: il alla luy mesme accompagne' seulement de deux cavaliers reconnoistre l'etat des ennemis, se faisant passer pour un deputé que l'Empereur envoyoit vers eux: <sup>c</sup> & ayant enfin trouve' <sup>d</sup> l'occasion de les surprendre, <sup>e</sup> il les attaqua dans leur camp avec 25000 hommes seulement, mais si a propos, que quoique les Perles fussent en tres grand nombre, <sup>e</sup> & que Narse y fust en personne, il les vainquit neanmoins, & en fit un carnage horrible. Narse se sauva, ble'sse' selon Zonare; mais on prit sa femme, ou selon d'autres, ses femmes, (& les Perles n'en avoient guere pour une) ses sceurs, les enfans de l'un & de l'autre sexe, un tres grand nombre de personnes de qualite', & des richesses infinies. 'Galere eut un grand soin que les Princesses fussent traite'es avec tout le respect & la modestie possible; ce qui le fit admirer des Perles: & ils avouerent que les Romains estoient autant au dessus d'eux pour les moeurs que pour les armes. 'Ammien remarque que dans le pillage du camp, un soldat Romain ayant trouve' un sac d'un fort beau cuir, ou il y avoit des perles, il jeta les perles, & n'emporta que le sac, les arme'es estant alors si eloignees du luxe, qu'elles ne connoissoient pas mesme l'estime qu'on faisoit de ces sortes de vanitez. 'Cette grande victoire arriva dans l'Armenie. 'Eutrope dit que Licinius qui fut fait Empereur [dix ans apres,] se signala beaucoup dans la guerre de Galere contre Narse.

1. D'autres lisent *sennum*, un bouclier.

in Orient.

&amp;c.

1.





ARTICLE XVI.

*Narſe cede cinq provinces aux Romains pour avoir la paix.*

**N**ARSE qui avoit fui juſque dans les ſolitudes de ſon royaume les plus reculées, deputa à Galere Aphaiban un de ſes plus intimes amis. Aphaiban representa à Galere qu'il eſtoit de la generoſité Romaine de ne vouloir pas éteindre l'État des Perſes, qui eſtant comme l'un des deux yeux & des deux ſoleils de la terre, ſervoit par ſon éclat à relever celui des Romains; que Narſe le laiſſoit maître de toutes les conditions, ne luy en demandant aucune en particulier, que celle de luy renvoyer ſes femmes, & ſes enfans, afin qu'il luy euſt encore cette obligation, outre celle qu'il luy avoit déjà pour les avoir traitez comme il avoit fait.

Eutr. p. 186. c.  
Petr. leg. p. 26.  
2.

'Galere luy répondit comme fort en colere, que ce n'eſtoit pas aux Perſes à demander aux autres de la moderation dans la victoire, après la maniere dont ils avoient traité Valerien; qu'ainſi leurs prieres l'offenſoient plutoſt que de l'appaïſer; mais que néanmoins il vouloit bien ſe ſouvenir que les Romains avoient accoutumé de vaincre ceux qui leur reſiſtoient, & de traiter favorablement ceux qui ſe ſoumettoient à eux; & qu'il pouvoit faire eſperer à ſon maître de revoir bientôt des perſonnes qui luy eſtoient ſi cheres.

p. 164. 7.

'Galere vint enſuite trouver Diocletien à Niſibe dans la Meſopotamie, & il fut receu de luy avec tout l'honneur poſſible. Ils delibérerent enſemble ſur ce qu'il falloit faire: '& on prend qu'il eſtoit aiſé de faire de la Perſe une province Romaine, mais que Diocletien ne le voulut pas. On ne ſçait pourquoi, dit Aurele Victor; [quoiqu'il ſoit bien aiſé de juger qu'il ne vouloit pas prendre ce qu'il ne ſe voyoit pas en état de conſerver.]

p. 29] Eutr. p.  
186. d.  
Aur. V. p. 125.  
2.

*à memoria*

'Ils reſolurent donc d'envoyer à Narſe le ſecrtaire Sicorius Probus. Narſe le receut tres bien, & differa néanmoins de luy parler ſous prexte de le laiſſer delaiſſer, juſqu'à ce que ceux qui s'eſtoient ſauvez de la défaite, ſe fuſſent rasſemblez autour de luy. Il luy donna enſin audience dans la Mede pres de la riviere d'Asprudis, en preſence ſeulement d'Aphaiban & de deux autres. Probe demanda qu'il cedat aux Romains cinq provinces appellées l'Intelene, la Sophene, l'Arzácene, la Carduene, & la

Petr. leg. p.  
29. c.

p. 30. a.

b.

Fest. p. 551. f.  
554. a.

p. 554.

Euf. n. p.

170. 1. d.

Aur. Vict. p.

555. b.

Amm. l. 25.

p. 300. a. b. j.

p. 306. j. o. 7.

Aur. V. p. 525.  
b.

Euf. l. 8. c. 17.

p. 315. d. n. p.

170. 171.

Lact. pers. c. 9.  
p. 9.

Zabdicene; Que le Tigre fust la borne des deux Empires, & Nisibe le lieu de commerce entre les deux nations; Quel' Arménie allast jusq' au chasteau de Zinthafur les confins de la Mede, & que le Roy d'Iberie receust la couronne de l'Empereur, Narsé qui n'estoit pas en état de disputer, accorda tout, hors l'article de Nisibe, qui n'empescha pas que la paix ne fust conclue; & on luy renvoya ses femmes & ses enfans. Feste dit que Narsé donna les cinq provinces & la Mesopotamies; se'est à dire qu'il renonça à ses pretentions sur ce pays; car les Romains le tenoient déjà.]

'Cette paix fut fort avantageuse à l'Empire: & elle subsista, comme nous avons dit, durant 40 ans, jusq' à ce que les Perles rompirent sur la fin du regne de Constantin, dans le desir de ravoir les cinq provinces qu'ils avoient cedées. Et en effet la paix ne fut faite sous Jovien en 363, qu'à condition de les rendre. On convient des noms de l'Arzacene, de la Carduene, & de la Zabdicene, quoiqu'on les change quelquefois un peu. Au lieu de l'Intelene & de la Sophene, Ammien met la Moxoene & la Rehimene. On les appelle ordinairement les provinces d'au-delà du Tigre, parceque les Perles les appelloient ainsi. Car elles estoient en deça à l'égard des Romains, vers la source de ce fleuve. C'estoit le meilleur pays que les Romains pussent obtenir par leur victoire.

'Quoiqu'on ne voie point que les Romains aient eu d'autre guerre du costé de l'Orient sous Diocletien; Galere ne laissoit pas de prendre les titres fastueux de Persique, d'Armeniaque, de Medique, d'Adiabénique, comme s'il eust vaincu toutes ces nations; & mesme plusieurs fois. Aussi il remporta de sa victoire une tres grande fierté; & il rémoignoit fort nettement qu'il ne se contentoit plus du simple titre de Cesar, [mais qu'il vouloit avoir celui d'Auguste:] de sorte que Diocletien mesme commença alors à le craindre. Ce fut depuis ce temps là que la fantaisie le prit de se faire fils de Mars.

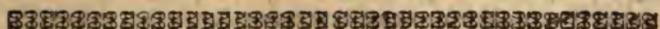
&amp;c.

πικρὸν

Πιστοῦ

144) 150.





ARTICLE XVII.

*Diocletien fait fortifier les frontieres: Quelques victoires sur les barbares.*

L'AN DE JESUS CHRIST 298, DE DIOCLETIEN 14, 15.

*Anicinus Faustus II, & Severus Gallus, Consuls.*

**F**AUSTE fut Prefet de Rome l'année suivante, après Artorius Maximus qui le fut en celle-ci.

*Praside.*

[On peut rapporter à l'an 298 le discours que nous avons d'Eu-  
mene, prononcé devant le gouverneur de la Gaule Celtique,  
pour demander qu'on fist rebastir l'ecole publique d'Autun.  
Il est fait assurément après la victoire de Galere sur les Perses.

<sup>a</sup>Nous y apprenons qu'on travailloit alors à rebastir & à réta-  
blir beaucoup de villes ruinées depuis longtemps, & à réta-  
blir beaucoup de chasteaux sur les bords du Rhein, du Danube,  
& de l'Euphrate, pour y mettre des garnisons. Nous avons déjà  
vu quelques villes rétablies en France dans les années préce-  
dentes. Mais c'est particulièrement à Diocletien qu'on attri-  
bue un grand soin de fortifier les extremitez des frontieres, d'y  
faire bastir des villes ou des chasteaux, & d'y mettre des garni-  
sons. Ammien le dit nommément de la Mesopotamie, où en-  
tr'autres il environna de murs & de hautes tours le chasteau  
de Cercuse placé sur le constant de la riviere d'Abora & de  
l'Euphrate, & en fit une place tres belle & tres forte, au lieu  
qu'au paravant ce n'estoit qu'un petit chasteau de peu de dé-  
fense.

Idat. Chr. Al.  
p. 642. & c.  
Buch. cycl. p.  
237.

Panc. p. 123.  
b. c.  
p. 120. b. c.

Grut. p. 166.  
167.

Amm. f. l. 23. p.  
359. n. ex Zof.  
& Suid. Spart.  
n. C. p. 24. 2. a.  
b.

L'AN DE JESUS CHRIST 299, DE DIOCLETIEN 15, 16.

*Diocletianus VII, & Maximianus VI. Augg. Consuls.*

Anicinus Faustus fut cette année Prefet de Rome, comme nous venons de dire.

*Subdit.*

Idace marque en 299 une défaite des Marcomans, dont parle aussi Aurele Victor. <sup>b</sup>Eutrope dit qu'après la guerre des Perses on vainquit les Sarmates, on dompta les Carpes & les Basternes, & on plaça dans les terres de l'Empire un grand nombre de captifs de ces diverses nations. [Mais pour les Carpes nous avons vu qu'ils avoient tous esté transportez des devant la guerre de Perse.

Idat. & c.  
Buch. p. 237.

Aur. V. p. 525.  
b.  
& Eutr. p. 526.  
d.

## 42 L'EMPEREUR̄ DIOCLETIEN.

L'an de J.  
C. 299, de  
Diocletien  
16, 17.  
1.

<sup>1</sup> Selon les loix du Code qui sont datées de cette année, ou qu'on y rapporte avec quelque probabilité, Diocletien estoit à Sirmich dans les mois de janvier, de fevrier, d'avril, & de novembre. J'il estoit à Philippople le 5 de juin.

Cod. J. 1. t. 13.  
l. 17. p. 201.

L'AN DE JESUS CHRIST 300, DE DIOCLETIEN 16, 17.

Idat. & c|Onu.  
p. 261. c.  
Buch. cycl. p.  
237|Onu. in  
fait. p. 264. c.<sup>1</sup> *Constantinus III, & Galerius Maximianus III. Cæs. Consuls.*

<sup>2</sup> Appius Pompeius Faustinus fut fait Prefet de Rome le premier de mars.

Selon<sup>3</sup> diverses loix qu'on peut assez raisonnablement rapporter à cette année, il semble que Diocletien l'ait passée presque toute entiere, comme la precedente, en diverses villes de la Thrace & de l'Illyrie, particulièrement à Sirmich.

NOTTE 14.

## ARTICLE XVIII.

*Constance défait plusieurs fois les Allemans: Famine: Liberalité de Dioclesien au peuple d'Alexandrie.*

L'AN DE JESUS CHRIST 301, DE DIOCLETIEN 17, 18.

Idat. & c|Onu.  
p. 261. f.<sup>1</sup> *Titianus II, & Nepotianus, Consuls.*

**O** NUPHRE croit que le premier de ces Consuls est Postumius Titianus Prefet de Rome en 305, & que le second est le pere de Flavius Popilius Nepotianus, qui se fit declarer Empereur en 350.

Buch. p. 237.

<sup>2</sup> *Ælius Dionysius fut cette année Prefet de Rome.*Hier. chr|Zon.  
p. 243. f.  
Eutr. p. 586.  
b.

La chronique d'Eusebe y met la victoire de Constance sur les Alains, ou plutost sur les Allemans, gagnée à Langres. <sup>b</sup> Les Allemans ayant attaqué ce prince lorsqu'il ne les attendoit pas, [& qu'il n'avoit avec luy que peu de monde,] il fut obligé de se retirer avec precipitation dans Langres. Comme il marchoit à la queue de ses troupes pour les soutenir contre les ennemis qui les poursuivoient, il trouva qu'on avoit déjà fermé les portes de la ville, [de peur que les ennemis n'y entraffent,] de sorte qu'il falut le lever sur la muraille avec des cordes, sans quoy il estoit pris par les ennemis. Mais des le jour mesme, & environ cinq heures seulement après, son armée arriva. [Il sortit aussitost de la ville,] donna un second combat, défit les enne- &c.

Thpho. p. 5. d.

d|Eutr. p. 586.  
b|Zon. p. 243.  
f.

1. On le voit par les loix du 17 janvier *Cod. Just. 6. r. 50. l. 16. p. 611*, du 4, du 11 & du 12 fevrier *ib. 4. r. 2. l. 10. 11. p. 304*, *l. 6. l. 9. p. 308*, du 27 avril *ib. r. 1. l. 9. p. 300*, du 14 & du 15 novembre *ib. 2. r. 3. l. 22. 23. p. 176*.

L'an de J.  
C 101, de  
Diocletien  
17, 18.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 43

mis, & en tua non pas six mille, comme porte le grec d'Eusebe & Theophane, mais soixante mille, comme on le lit dans Eutrope, dans la chronique de S. Jerome, dans Orose; & mesme dans Zonare.<sup>a</sup> Ainsi en six heures de temps il fut vaincu & victorieux. <sup>b</sup> Il fut blessé à cette journée.

Oros. l. 7. c. 25.  
P. 215. 2. b. Zon.  
P. 244. a.  
Thphn. p. 5.  
c. d.  
b. Panc. 7. p. 93.  
b.  
c. b. Val. nor. p.  
611. 612.  
Baudr. p. 328.  
d. Pan. 7. p.  
92. c.  
p. 93. c.

1.

<sup>c</sup> Eumene après cette victoire en met une autre remportée aussi par Constance dans les campagnes de <sup>1</sup> Vindisch au canton de Berne vers le conflant des rivieres d' Aar & de Ruff. <sup>d</sup> Il semble que Constance eust déjà gagné quelque bataille en cet endroit vers le temps de la naissance de Constantin son fils, [c'est à dire vers l'an 274.]

<sup>e</sup> Eumene après avoir parlé de la bataille de Langres, dit encore qu'une armée tres nombreuse composée de divers peuples de l'Allemagne, s'estant venu camper dans une isle du Rhein, qui estoit alors gelé, la glace vint tout d'un coup à fondre: de sorte que les barbares se trouverent enfermez dans l'isle. Ils y furent aussitost assiégés par les batteaux que les Romains avoient sur ce fleuve, & [comme ils manquoient de vivres,] ils furent obligés de se rendre.

<sup>f</sup> Nous avons une loy donnée le 4 juillet de cette année à Antioche: [ce qui nous donne sujet de croire que Diocletien y estoit alors.]

Cod. J. 3. t. 25.  
l. 25. p. 164.

L'AN DE JESUS CHRIST 302, DE DIOCLETIEN 18, 19.

<sup>1</sup> Constantius IV, & Galerius Maximianus IV. *Cass. Consuls.*

Idat. & c.

<sup>2</sup> Nummius Tuscus fut fait Prefet de Rome le 19 de fevrier.

Buch. p. 237.

<sup>3</sup> Il y eut cette année une fort grande cherté, causée, dit Lactance, par diverses injustices de Diocletien. Pour remedier à ce mal, il fixa le prix des vivres à un prix assez mediocre; [auquel les marchands ne pouvant rien gagner,] n'exposoient plus rien en vente. Ainsi la cherté augmenta: il y eut mesme bien des batteries, & bien du sang repandu: & il falut enfin oster la fixation qu'on n'avoit pas faite avec assez de prudence, comme cela arriva encore depuis sous Julien l'apostat.

Idat; Laët.  
perf. c. 7. p. 71  
n. p. 362.

<sup>4</sup> Une ancienne chronique dit que Diocletien donna cette année à la ville d' Alexandrie le pain <sup>m</sup> militaire: [elle n'explique point ce que c'estoit.] <sup>5</sup> Procope dit qu'il avoit ordonné qu'on donneroit tous les ans une grande quantité de blé aux pauvres: Et il fait monter cette liberalité à deux millions <sup>2</sup> de boisseaux

Chr. Alex. p.  
644.  
Proc. arc. c. 26,  
p. 77. d.

Kaiserinos.

2.

<sup>1</sup> Vindonis ou Vindonissa, ville autrefois assez celebre, & qui a eu son Evsque jusque vers l'an 600. Le siege a esté transféré à Constance.

<sup>2</sup> *μδ'ιμων qui seno Romano modio capiebant*, dit le Lexicon de Constantin; ce qui seroit douze millions de boisseaux.

44 L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

L'an de J.  
C. 302, de  
Diocletien  
18, 19.

Euf. l. 7. ca. p.  
267. d. Evag.  
n. p. 68. 69.  
Ath. apol. p.  
717.

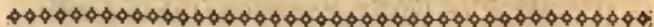
au moins. Cela se distribuoit par familles, & dura jusqu'à Justinien qui le retrancha. Des devant Diocletien on donnoit du blé aux vieillards: & nous apprenons de S. Athanase que Constantin avoit encore assigné du blé pour les Ecclesiastiques d'Alexandrie. [On peut juger par là combien le nombre de ses habitans estoit grand, quand on voudroit dire que les deux millions de Procope comprenoient toutes ces liberalitez ensemble. Car il semble dire que ces deux millions n'estoient mesme qu'une partie de ce que Diocletien avoit donné.]

Cod. J. 7. t. 22.  
l. 1. p. 667  
Labit. p. 611.  
Cod. J. 3. t. 3.  
l. 3. p. 243 [f. 6.  
12. l. 14. 21. p.  
440.

'Diocletien estoit le premier de juillet à Antioche, selon une loy qu'on raporte à cette année, datée du 4<sup>e</sup> consulat de Constante, & du 2<sup>e</sup> de Maximien [Galere.] Nous trouvons encore d'autres loix données à Antioche sous le consulat des deux Césars, du 25 mars, du 27 d'octobre, & du 11 novembre: [ & ces deux dernieres au moins sont de 302, si elles sont bien placées dans le Code. [Cependant il y en a plusieurs autres qui semblent aussi estre de cette année, selon lesquelles il faudroit dire que Diocletien en a passé une bonne partie dans l'Illyrie, dans la Bithynie ou dans la Thrace. Nous laissons cette difficulté à ceux qui auront plus de loisir, & plus d'intelligence dans ces matieres.] Ce qui est certain, c'est qu'il vint passer l'hiver dans la Bithynie, [c'est à dire à Nicomedie:] & Galere fit la mesme chose.

1.  
V. la note  
13.

Lacl. pers. c. 10.  
p. 10.



ARTICLE XIX,

*Diocletien persecute les Chrétiens: Son palais est brûlé, & luy tombe en demence: Troubles en Orient; Revolté d'Eugene en Syrie.*

L'AN DE JESUS CHRIST 303, DE DIOCLETIEN 19, 20.

Idat. &c.

*'Diocletianus VIII, & Maximianus Herculinus VII. Augg. Consuls.*

Buch. p. 237.

Lacl. pers. c.  
11. p. 10. 11.

JUNIVS Tiberianus fut fait Prefet de Rome le 12 septembre. 'Diocletien & Galere passerent cet hiver à deliberer ensemble, non sur les affaires de l'Etat, comme on le croyoit, mais sur la persecution des Chrétiens, à laquelle Galere fit enfin résoudre Diocletien: & on la commença le 23 fevrier de cette année, [comme on le pourra voir plus amplement en son lieu.]

V. la pers. de  
Diocletien,  
&c.

c. 9. 17. p. 9. 14 |  
Euf. l. 8. c. 13. p.  
308. 309 | n. p.  
168. l.

Jusque là le regne de Diocletien se pouvoit dire heureux: Et selon Eusebe il n'y avoit rien eu de plus florissant. Mais ce

1. après une donnée à Viminac [en Meûie] le 27 septembre, *Cass. Cass.*

L'an de J.  
C. 103, de  
Diocletien  
13, 10.

## L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 45

bonheur finit des qu'il eut commencé à souiller ses mains du sang des justes. Comme il changea tout d'un coup la paix de l'Eglise en une guerre tres cruelle, l'Etat de l'Empire suivit celui de l'Eglise, & sa tranquillité se changea bientôt en des troubles & en des calamitez deplorables.

Fort peu après que la persecution eut commencé, le feu prit au palais de Nicomedie, où Diocletien & Galere estoient alors, & en brula une partie. Eusebe témoigne n'avoir pas sceu comment cet accident estoit arrivé. Constantin qui y estoit present l'attribue au tonnerre & au feu du ciel:<sup>a</sup> & Lactance assure que ce fut Galere qui fit mettre secrettement le feu au palais, pour en accuser les Chrétiens, & animer de plus en plus Diocletien contr'eux, 'comme' cela ne manqua pas d'arriver. [Pour accorder deux témoins si considerables, on peut dire que le tonnerre estant tombé sur le palais, Galere le fit entretenir & augmenter, & accusa les Chrétiens de l'avoir fait.]

Constantin dit fort clairement que cet accident troubla tellement Diocletien, que depuis cela il s'imaginoit voir toujours tomber le tonnerre. [Ainsi il commença deslors à tomber dans le delire,] que Lactance & Eusebe attribuent à la maladie dont nous parlerons dans la suite, [parcequ'elle l'augmenta sans doute & le rendit plus visible.]

Ce qui effraya davantage Diocletien, c'est que quinze jours après cet embrasement il y en eut un second, qui fit peu de mal, parcequ'on y remedia aussitost; mais il eut tout l'effet que demandoit Galere qui en estoit encore auteur. Car Diocletien persuadé qu'il venoit aussi des Chrétiens, s'emporta étrangement contr'eux: & Galere pour l'animer encore davantage,

NOTA 13. s'en alla des le mesme jour hors de Nicomedie, disant qu'il avoit trop peur d'estre brûlé [par les Chrétiens. On ne dit point où il s'en alla:] mais on voit qu'il y avoit un Empereur à Antioche vers le mois de novembre: <sup>b</sup> & ce que nous verrons dans la suite ne nous permet pas de dire que c'en soit un autre que luy.

[Il fut peutestre obligé d'aller en Orient à cause que] diverses personnes taschoient d'usurper l'Empire à Melitene [dans la petite Armenie,] & en Syrie. [Nous ne savons rien de ce qui se passa à Melitene:] Pour la Syrie, on y rapporte l'histoire que Libanius fait en divers endroits d'un nommé Eugene, c qui commandoit 500 soldats obligez à travailler durant le jour à creuser l'entrée du port de Seleucie, & la nuit à se faire du pain. Pour se delivrer de ces travaux insupportables, ils resolurent

Lact. pers. c.  
14. p. 12 | Euf. l.  
8. c. 6. p. 297. d.

Euf. or. Conf.  
c. 25. p. 601. b.  
Lact. pers. c.  
14. p. 12.

p. 12 | Euf. l. 8.  
c. 6. p. 297. d.

Euf. or. Conf.  
c. 25. p. 601. a.  
b.

hif. l. 8. c. 13. p.  
309. b. | Lact.  
pers. c. 17. p. 15.

Lact. pers. c.  
14. 15. p. 12 |  
n. p. 378.

Euf. de Pal. c.  
2. p. 320. b.  
b. n. p. 174. i. c.

l. 8. c. 6. p. 398.  
b.

n. p. 164. 165.  
Liban. or. 14.  
p. 199. c.  
e 15. p. 410.  
411 | 13. p. 363.  
b.

de faire leur Capitaine Empereur, & le menacerent de le tuer s'il n'y consentoit. Il s'y resolut pour differer au moins un peu sa mort; & d'ailleurs il esperoit se pouvoir aisément rendre maistre d'Antioche, où il n'y avoit ni soldats, ni armes; & où il croyoit estre aimé à cause du soïn qu'il avoit eu de faire nettoyer le port de Seleucie.

Il se revêtit donc de la pourpre, dont on avoit depouillé un de ses dicux, & mena aussitost ses soldats droit à Antioche. Ils pillerent tout ce qu'ils trouverent en chemin, & se remplirent tellement de vin qu'ils ne savoient pas seulement où ils estoient. Ils arriverent sur le soir à Antioche, où ils apporterent la premiere nouvelle de leur soulevement: [ainsi on ne put les empêcher d'y entrer.] Mais lorsqu'on vit Eugene aller au palais & agir comme un Empereur, tout le peuple se souleva. On fit armes des barres de fer & de tout ce qui se presenta à la main; les femmes se meslerent avec les hommes; & on se jeta de tous costez sur ces 500 revoltéz. Les armes de ceux qui furent tuez les premiers servirent pour tuer les autres, & avant minuit il n'en resta pas un seul qui ne fust ou tué ou pris, hors ceux qui purent fuir. Ainsi le regne d'Eugene commença & finit en un mesme jour.

'Diocletien avoit plus sujet de recompenser ceux d'Antioche que de les punir: mais il fit voir en cette rencontre [sa cruauté naturelle,] & qu'il estoit bien éloigné, de la douceur dont usa depuis envers ce mesme peuple le grand Theodose. Car il ordonna que l'on puniroit du dernier supplice les premiers officiers de la ville d'Antioche & de celle de Seuleucie, sans aucune forme de procès, & sans leur permettre de se défendre. Ce cruel arrest fut executé, ce qui rendit Diocletien si odieux [dans la Syrie,] qu'on ne pouvoit mesme encore entendre prononcer son nom 90 ans après sans fremir d'horreur. Entre tant de personnes qui perdirent la teste pour ce sujet, Libanius marque son ayeul paternel, dont le bien qui estoit grand fut aussi confisqué, & un Brasidas, qui apparemment estoit le frere de son ayeul.



p. 363. b. c.

c.

p. 411. a. b.

p. 363. c. d.

d|364. a|411.  
b.or. 14. p. 399.  
c. d|15. p. 411.  
d.p. 399. c. d|410.  
d|411. c|vii. p.  
2. b.



ARTICLE XX.

*Triomphe de Diocletien & d'Hercule: Diocletien tombe malade:  
Des barbares se donnent aux Romains.*

V. la note 1.

[SUR la fin de cette année] Diocletien alla à Rome pour y célébrer le 20<sup>e</sup> [ou plutôt le 17] de novembre, la solennité de sa vingtième année [commencée le 17 septembre précédent.] Il y a quelque preuve qu'Hercule fit aussi avec luy la même solennité, quoiqu'il ne fust que dans le huitième mois de sa 18<sup>e</sup> année, l'ayant anticipée [de plus de seize mois] pour la faire avec Diocletien. Il est certain au moins qu'il l'a faite.

On ne doute point que Diocletien n'ait joint cette solennité avec celle de son triomphe, puisqu'il triompha à Rome [comme tous les autres Empereurs.] Le Senat luy avoit decerné le triomphe à luy & à Hercule des l'an 287, [& ils avoient remporté depuis cela beaucoup de nouvelles victoires ou par eux mêmes, ou par d'autres, plus illustres que les premières.] Cependant on ne voit point qu'ils aient triomphé qu'après la guerre de Perse, & assez peu avant que de quitter l'Empire. La chronique d'Eusebe met leur triomphe l'année de devant la persécution, c'est à dire en 302, ce que M<sup>r</sup> Valois a soutenu [par des raisons qui pouvoient paroître fortes avant que M<sup>r</sup> Baluze nous eust donné le traité de Laetance sur la persécution.] Mais estant certain par ce traité que Diocletien vint à Rome en 303, le peu d'inclination qu'il avoit pour Rome [& pour les dépenses, ne nous permet pas de croire qu'il y fust déjà venu en 302. Et il ne paroît point par l'histoire profane qu'il y fust venu de tout son regne. Nous avons vu même qu'il pouvoit bien avoir passé en Syrie une grande partie de l'an 302.]

V. § 18.

Des personnes habiles raportent au triomphe d'Hercule ce que dit son panegyriste, que la première fois qu'il vint à Rome, il y fut receu avec tant de joie, & une si grande affluence de peuple, qu'à peine put-il se faire faire place pour entrer. [Je ne voy rien néanmoins qui nous oblige d'entendre cela de son triomphe, dont les principaux honneurs alloient à Diocletien: & il est difficile de croire qu'Hercule ne fust point venu à Rome depuis tant d'années qu'il estoit ordinairement en Italie.] On voit que ses troupes estoient souvent à Rome. Fauste sa fille y naquit, & elle y fut élevée.

Lact. pers. c.  
17. p. 14. 15.

Nor. de Dioc.  
c. 2. p. 13 | Page.  
p. 91. 92.

Lact. pers. c.  
30 p. 28.  
n. p. 384 |  
Page. p. 239 |  
an 301. § 2.  
Euf. chr.  
c. Nor. de Dio.  
c. 4. p. 19.

Eutr. p. 386. c |  
Euf. n. p. 168.  
1. c.

Euf. n. p. 168.  
1. 2.

Lact. pers. c.  
12. 17.

Euf. n. p. 168.  
1. b. c | Nor. de  
Dio. c. 4. p. 19.  
2.  
d Panc. 1. p. 5.  
2.

Lact. pers. c.  
26. p. 24.  
e Jul. or. 1. p.  
8. 9.

Eutr. p. 186. c]  
Euf. chr.

'Le triomphe\* de ces deux princes fut illustre par les représentations qu'on y portoit de tant de peuples vaincus, surtout par les femmes, les sœurs, & les enfans de Narise, qui y parurent [en figure] audevant de leur char, avec toutes les depouilles prises sur les Perses, & les chefs de diverses nations. 'Du reste, il paroist que Diocletien depensa le moins qu'il put [& dans son triomphe, &] dans les jeux qu'il donna [ensuite] à toutes les nations de la terre, que [cette solennité] avoit appellez [à Rome.] Il disoit qu'il falloit que tout fust dans la regle & la modestie en presence du Censeur: Car les Empereurs prenoient le pouvoir & quelquefois le titre de cette dignité. Et un de ses officiers voulant luy louer la magnificence des jeux de Carus, il s'en moqua au lieu de témoigner l'en estimer.

*castiores.*

1-

Laët. pers. c.  
17. p. 151. Amm.  
L. 16. p. 131.

[Ces maximes n'estoient pas pour plaire au peuple de Rome,] 'qui aussi ne manqua pas d'user de sa liberté ordinaire [pour le railler.] Il ne put souffrir cette liberté, & sortit de Rome tout chagrin [le 19 ou 20 de decembre] pour aller à Ravenne, sans vouloir attendre seulement treize jours, pour pouvoir faire à Rome la solennité de son neuvieme consulat, & sans considerer l'incommodité de la saison. [Il eut bientost lieu de se repentir de cette precipitation.] Car le froid & les pluies qu'il eut à essuyer, le firent tomber dans une maladie lente, qui paroissoit peu de chose, mais qui ne le quittoit point; de sorte qu'il fut presque toujours obligé de se faire porter en litiere. 'Hercule paroist estre demeuré à Rome une partie de son huitieme consulat, [c'est à dire de l'année suivante.]

NOTE 17.

Panc. 1. p. 3.

S. Jerome met après leur triomphe, un horrible tremblement de terre, qui fit tomber beaucoup d'edifices à Tyr & à Sidon, & accabla une infinité de personnes.

Laët. pers. c.  
38. p. 34.

'Il arriva aussi vers le mesme temps, qu'une nation barbare chassée de son pays par les Gots, se soumit à Maximien [Galere.] Mais ce qui sembloit estre un honneur & un avantage pour les Romains, leur fut tres pernicieux. Car [Galere, & après luy] Maximin, en ayant pris un grand nombre pour leurs gardes & leurs officiers, ils servirent tres fidelement le dernier dans toutes les violences qu'il vouloit faire, [sans parler de celles qu'ils faisoient eux memes:] Et il se trouva ainsi que les Romains les avoient receus pour estre non leurs serviteurs, mais leurs maistres & leurs tyrans.

*tempore  
vicennan-  
lium.**L. Ergo, inquit, bene risum est imperio suo CAIM.*

ARTICLE XXI.

*La maladie & la demence de Dioclesien augmentent : Galere  
l'oblige de se résoudre à quitter l'Empire.*

L'AN DE JESUS CHRIST 304, DE DIOCLETIEN 20, 21.

*'Diocletianus IX, & Maximianus VIII. Augg. Consuls.*

Idat. &c.

**H**ERACLIUS ou [plustost] Aradius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 4 de janvier.

Buch. cycl. p.  
233.

Diocletien commença son neuvieme consulat à Ravenne : d'où il vint à Nicomedie en prenant le tour [de la Venetic & de l'Illyrie.] Il y arriva après l'esté, & toujours avec la maladie qu'il avoit gagnée en se hastant de quitter Rome durant l'hiver.

Lact. perf. c.  
17 p. 15.

Elle estoit mesme beaucoup augmentée, de sorte qu'il eut bien de la peine à sortir hors du palais à la fin de sa vingtieme année, pour dedier le Cirque qu'il avoit fait faire [à Nicomedie.] Le mal croissant toujours, on fit des prieres pour la conservation de sa vie dans tous les temples, à des dieux [bien incapables de le garantir de la mort.] Enfin le 13 de decembre il tomba dans une foiblesse, qui fit croire durant quelque temps qu'il estoit mort: & le bruit s'en repandit dans toute la ville. Il en revint neanmoins, mais avec un affoiblissement de cerveau, qui luy faisoit perdre le jugement de temps en temps. Il fut jusqu'au premier mars de l'année suivante sans pouvoir sortir: de sorte que bien des gents croyoient encore qu'il estoit mort & enteré; mais qu'on cachoit sa mort, en attendant que Galere fust arrivé, de peur que les soldats ne fissent quelque brouillerie.

p. 15 | Euf. l. 8.  
c. 13. p. 309. b |  
or. Conf. c. 25.  
p. 601. a | Chry,  
in gent. t. 1. p.  
681. d.  
Lact. perf. c.  
17 p. 15.

'Hercule, comme nous avons dit, semble avoir passé à Rome une partie de cette année. [S'il faut s'arrester aux actes de S. Victor de Milan & de S. Nabor, il estoit à Milan & à Lodi des devant le 8 de may.]

Panc. 1. p. 5. a.

V. S. Nabor  
202 c. 3.

'Un auteur nouveau dit qu'on eust dû celebrer en 304 les jeux seculiers, 101 an après ceux que Severe avoit fait faire en 203. Il semble citer cela de Zosime, qui dit au contraire qu'on ne les

Pagi, p. 259 | 101.  
304. 58.

Zof. l. 2. p. 674.  
d. c.

1. *ripa Striga*, que les notes de M. Baluze & de l'edition d'Oxford ne nous font point entendre.] M. Toinard croit qu'il faut lire *ripa Iffrica*, & l'entendre du chemin qui traversoit l'Illyrie en costoyant le Danube, comme on l'apprend de l'itinaire d'Antonia &c. [Il est certain que l'Illyrie estoit alors le chemin ordinaire pour passer de l'Italie en Asie: & Diocletien malade n'avoit garde de prendre la mer.]

Toin. in La. p.  
19-66.

2. *'Demens saluus est, ita ut certis horis insaniret, certis respiceret.*

La. perf. c. 17. p.  
15.

4

devoit celebrer qu'en 313, au bout de 110 ans. Mais il marque assez qu'on ne les celebra ni en 313 ni en 304. 'C'est à cette occasion qu'il conte 101 an depuis le consulat de Libon & de Cilon jusqu'à cette année, [ce qui ne s'accorde pas avec ceux qui mettent ce Consulat non en 203, comme nous avons fait après les plus celebres chronologistes de ce temps, mais en 205. Zosime confirme la mesme chose,] en mettant 110 ans depuis ce Consulat jusqu'au troisieme de Constantin & de Licinius; [que tout le monde met en 313.]

8

## L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE DIOCLETIEN 21.

'Constantius *V.*, & Galerius Maximianus *V. Caes. Consuls.* NOTE 13.

Idat|Buch.  
&c.

Buch.p.238.

Lact.perf.c.

17.p.15.

'Postumius Titianus fut fait Prefet de Rome le 12 de fevrier.

'La maladie de Diocletien luy donnant enfin quelque relasche après l'avoir travaillé durant pres d'un an, [ & encore plus, si on la veut prendre des ses premiers commencemens; ]<sup>prodit.</sup> il le montra au peuple, & sortit du palais le premier jour de mars, avec un visage qui n'estoit presque pas reconnoissable. [ Aussi c'estoit un effort qu'il faisoit pour dissiper ] le bruit de sa mort, qui continuoit toujours depuis l'accident du 13 de decembre.

c.18.p.15.

c.9.p.9.

c.18.p.16.

p.15.

Panc.1.p.5.a.

Lact.perf.c.

18.p.15.

a p.16|Eutr.p.

586.c|Panc.1.

p.5.c.

Lact.perf.c.

17.p.15.

b p.7.

c Euf.or. Conf.

c.25.p.601.a.

'Peu de jours après, Galere arriva [à Nicomedie] pour luy persuader de quitter le titre d'Auguste, ou pour l'y contraindre, afin de le pouvoir prendre luy mesme. 'Son ambition luy avoit inspiré ce dessein depuis la guerre de Perse; ' & il se croyoit assez puissant pour l'executer. Il grossissoit mesme tous les jours ses troupes dans cette vue. 'Il en avoit déjà traité avec Hercule, qu'il avoit esté trouver pour cela [soit à Milan où Hercule fit sa demission, soit à Rome] dont il semble n'estre sorti que peu de temps auparavant, ' & Galere l'avoit effrayé par la menace d'une guerre civile. 'Il tascha d'abord d'y faire resoudre Diocletien par la consideration de son age & de sa foiblesse, qui le rendoit peu capable de la conduite des affaires, [ & n'oublia pas sans doute de luy remettre devant les yeux ] ces accès de folie qui le prenoient de temps en temps, <sup>b</sup> & que Constantin qui estoit alors à sa Cour, <sup>c</sup> assure dans un discours prononcé publiquement, avoir esté la cause de sa demission.

Lact.perf.c.

18.p.16.

'Comme Diocletien ne cedoit point à toutes ces raisons, & qu'il offroit seulement à Galere de l'associer luy & Constance &c. au titre d'Auguste, Galere luy dit nettement que pour luy il pretendoit estre le maistre; & que s'il ne vouloit pas consentir à se demettre, il chercheroit d'autres voies. Diocletien qui

L'an de J.  
C. 305, de  
Diocletien  
21.

## L'EMPEREUR DIOCLETIEN. 51

estoit encore dans la foiblesse que sa maladie luy avoit laissée, & qui depuis la guerre de Perse redoutoit Galere, fut abatu par ces menaces. Car il savoit que Galere se mettoit en état de les executer, & il avoit appris par les lettres d'Hercule ce qui s'estoit passé entr'eux. Ainsi il consentit en pleurant à ce que vouloit Galere, savoir que luy & Hercule quitteroient l'Empire, que Constance & Galere seroient en mesme temps declarez Augustes, & qu'on feroit deux nouveaux Cefars pour conserver la forme du gouvernement que Diocletien avoit établie. Diocletien en écrivit à Hercule, qui ne s'y rendit [aussi] qu'avec regret.

c. 9. p. 8. 9.  
4 c. 18. p. 164.

Eutr. p. 586. c1  
Aur. V. p. 525. d.

Voilà comment Lactance nous apprend que cette grande resolution fut prise, & nous ne voyons pas lieu de douter de la verité de son témoignage, qui nous oblige de rejeter ce que plusieurs pretendoient que Diocletien avoit abandonné le gouvernement pour ne pas succomber aux malheurs dont il prevoit que l'Empire alloit estre accablé. [Nous ne pouvons pas non plus recevoir ce que disent les panegyristes,] que Diocletien & Hercule en estoient convenus longtemps auparavant, & qu'ils en avoient fait serment [à Rome] dans le Capitole, [si l'on ne veut dire que ces panegyristes parlent d'une promesse generale qu'Hercule avoit faite de se conformer en tout à Diocletien.]

Lact. perf. n. p:  
390. 391.

Aur. V. p. 525. d.

Panc. 1. p. 5. b.

7. p. 98. b.

Les payens mesme assurent qu'Hercule ne consentit que malgré luy à quitter l'Empire; & quoiqu'ils louent Diocletien de l'avoir fait par un genereux mepris des grandeurs humaines, ils avouent néanmoins que plusieurs en parloient d'une maniere bien differente. Quelques uns ont pretendu que le regret d'avoir entrepris inutilement de ruiner le Christianisme, l'avoit porté à abandonner l'Empire. [Mais Lactance, Constantin, & Eusebe, ne disent rien de cela; & la persecution n'avoit pas proprement esté entreprise par Diocletien, mais par Galere.]

Aur. V. p. 525. d1  
Eutr. p. 586. c.

Aur. V. p. 525. d.  
6 Bar. 304. 58.

## ARTICLE XXII.

### *Diocletien & Hercule quistent l'Empire.*

Il falloit, comme nous avons dit, elire deux Cefars à la place de Constance & de Galere. Diocletien proposa Maxence fils d'Hercule & gendre de Galere, avec Constantin fils de Constance: Mais Galere qui vouloit avoir deux personnes dont

Lact. perf. c:  
18. p. 16. 17.

p. 17 | Vict. epi.  
p. 143. a.  
a Lact. p. 17 |  
Toin. in Lact.  
p. 81.  
b Lact. pers. c.  
18. p. 17.

il fust le maistre, voulut qu'on nommast Severe qu'il avoit déjà envoyé à Hercule pour recevoir la pourpre de luy, & Daia ou Daza fils de sa sœur, <sup>a</sup> à qui il avoit donné depuis peu le nom de Maximien ou Maximin. <sup>b</sup> Ils n'avoient rien ni l'un ni l'autre qui les rendist dignes d'un si grand rang. Mais Galere dit qu'il les connoissoit assez, & qu'il en répondoit: de sorte que Diocletien fut obligé de consentir en gemissant à leur nomination, & il dit à Galere: J'ay eu soin de l'Empire durant que j'en ay eu le gouvernement: Puisque vous voulez vous charger de le conduire, c'est vous qui en répondrez à l'avenir, & non pas moy.

c. 19. p. 17. 18.

'Les choses ayant esté ainsi arrestées, s'executerent le premier jour de may [de cette année.] Diocletien avec Galere, toute la Cour, & les principaux soldats mandez pour cela, s'en allerent à trois milles de la ville [de Nicomedie,] au mesme lieu où Galere avoit esté fait Cesar: & là Diocletien s'adressant aux soldats, leur dit, les larmes aux yeux, que sa foiblesse l'obligeoit à chercher du repos, & à ceder l'Empire à ceux qui avoient plus de force que luy, [c'est à dire à Constance & à Galere:] qu'il falloit faire aussi de nouveaux Cefars, & que c'estoient Severe & Maximin. En mesme temps Galere fit paroistre Maximin, & Diocletien ayant quitté sa pourpre, l'en revêtit. On revint ensuite à [Nicomedie,] & Diocletien, ayant pris l'équipage d'un particulier, passa au travers de la ville, & s'en alla en son pays natal, [c'est à dire dans la Dalmacie,] où il prit la ville de Salone pour sa retraite.

NOTE 19.

Eutr. p. 586. c.

c | Euf. chr. | Ida |  
Panc. 1. p. 3. b |  
Lact. pers. c.  
26. p. 24.  
Panc. 1. p. 7. a.  
Grut. p. 178. 7.  
8.

'Le mesme jour que cela se passoit à Nicomedie, Maximien Hercule après avoir déclaré Constance Auguste, quitta aussi la pourpre à Milan, & en revêtit Severe, comme on en estoit convenu. Il dit qu'il rendoit à son Jupiter ce qu'il luy avoit presté. Luy & Diocletien sont qualifiez anciens Augustes dans des inscriptions faites depuis leur demission. [Ainsi il paroist qu'on leur conserva ce titre, quoiqu'assurément ils n'eussent plus la pourpre.] Maximien se retira ensuite autour de Rome, c'est à dire selon Eutrope & Zosime, dans les endroits les plus delicieux de la Lucanie, où il demeura jusqu'à ce qu'il trouva occasion de former de nouveaux troubles, [durant lesquels il reprit & quitta plusieurs fois l'Empire, & il finit enfin malheureusement sa vie en l'an 311, comme on le pourra voir plus amplement dans l'histoire de Constantin.]

rheda im-  
positum.

seniores;

in sub-  
urbano.

Panc. 1. p. 6. b.  
e Eutr. p. 586.  
c | 587. c | Zof. l.  
2. p. 673. b.

Eutr. p. 586. c |  
Vict. epi. p.  
542. c.

'Diocletien, en cela plus sage que luy, acheva le reste de sa vie qui fut de pres de neuf ans, dans le repos & dans la retraite

d'une maison de campagne pres de Salone, qui apparemment, selon ce qu'en dit Constantin, n'estoit pas mesme fort magnifique. On croit que c'estoit à Spalatro sur le bord de la mer, où il s'est depuis formé une grande ville des ruines de celle de Salone qui en est fort proche. On y montre aujourd'hui le palais de Diocletien, qui fait mesme les deux tiers de la ville: & on y marque jusqu'à quatre temples, dont l'un est aujourd'hui l'église cathedrale. [Si c'est là effectivement le lieu où Diocletien se retira, il est difficile de croire que Constantin ne le rabaisse pas un peu trop.] Et Constantin Porphyrogenete qui a regné depuis 912 jusqu'en 959, dit que ce qui en restoit de son temps n'en estoit que la moindre partie. Il en fait aussi quelque description: Mais il pretend que dans leur entier, c'estoit une magnificence qui alloit au delà de ce qu'on peut dire.

Euf. or. Conf. c. 25. p. 601. a.

Euf. chrjn. p. 249. 1. | Baudr. p. 218. | Vhelcr, p. 22. 25.

Lab. chr. Conf. ad Ro. p. 85. 86.

p. 72.

Vic. epir. p. 41. c. | Eutr. p. 527. c.

Anrel. v. p. 223, 224 | n. C. p. 134. 1. a.

[Diocletien s'y occupoit à cultiver son jardin.] Car Hercule & d'autres voulant le porter à reprendre l'Empire, il leur répondit par ces paroles: Je voudrois que vous pussiez venir voir à Salone les herbes que j'ay plantées de mes mains: Car assurément jamais vous ne me parleriez de l'Empire.

C'est peutestre à cette occasion qu'il faut rapporter ce que Vopisque dit avoir appris de son pere, qu'après avoir quitté l'Empire, il assuroit que rien n'estoit plus difficile que de bien regner, parceque souvent quatre ou cinq personnes se liguent ensemble pour tromper celui qu'ils font profession de servir, & conviennent de tout ce qu'il luy faut inspirer. Le prince, ajoutoit-il, qui dans son palais ne peut pas voir les choses de ses yeux, croit ne pouvoir manquer quand ils s'arreste à ce que plusieurs personnes luy disent; & cependant il ne sçait jamais la verité. Ainsi quelque bonne intention, quelque capacité, quelque prudence qu'il ait, on le trompe & on le vend. Il donne les charges à ceux qui les meritent le moins, & oste des emplois ceux qui sont les plus capables de s'en acquiter.

## ARTICLE XXIII.

*Fin miserable de Diocletien: De ce qu'on a loué dans son gouvernement.*

**D**IOCLETIEN fut longtemps honoré dans sa retraite par les Princes qui regnerent après luy, lesquels se pouvoient tous dire ses enfans, puisqu'ils tiroient de luy la grandeur qu'ils

Pano. 7. p. 98. a.

Pagi, p. 148.

possédoient. 'Dans une inscription de l'an 305 ou 306, ils le qualifient luy & Hercule les anciens Augustes, & les peres des Empereurs : & ils consacrerent sous son nom les thermes qu'il avoit commencez à Rome. [Ils le consultoient quelquefois sur les affaires les plus importantes;] & Galere le fit venir à Carnunte [sur la fin de l'an 307,] pour delibérer avec luy sur la promotion de Licinius.

Lact. pers. c. 29. p. 26.

c. 41. p. 36.

c. 42.

'Cependant il vit [vers l'an 311] le malheur de sa fille & de sa femme, sans y pouvoir remedier ni par son autorité, ni par ses prières. 'En mesme temps Constantin faisoit abatre par tout les tableaux d'Hercule, avec lequel Diocletien estoit presque toujours peint : de sorte qu'il avoit part à l'injure qu'on faisoit à son collegue, sans avoir part à sa faute : & cela luy fut tres sensible. [Il eut sans doute encore de la douleur de voir Constantin & Licinius se declarer hautement pour les Chrétiens à la fin de 312 & au commencement de 313.] 'Et on ajoute que ces deux princes l'ayant invité à se trouver à la solennité du mariage de Licinius qui epousoit la sœur de Constantin, & luy s'en estant excusé sur sa vieillesse, ils luy écrivirent une lettre menaçante, où ils l'accusoient d'avoir favorisé Maxence, & de favoriser encore Maximin, quoiqu'il n'y ait pas lieu de le soupçonner du dernier. 'Et la crainte d'une mort honteuse le fit resoudre [à une autre qui ne l'estoit pas moins,] & à s'empoisonner luy mesme, selon le jeune Victor. 'Il y a mesme des auteurs assez anciens qui disent qu'il y avoit eu un decret du Senat pour luy oster la vie. 'Quelques modernes qui semblent estre autorisez par S. Jerome, disent qu'avant que de mourir il vomit sa langue toute pourie & pleine de vers.

V. Constantin 5  
13.  
V. § 1.  
&c.

Vict. epit. p. 542. d.

Lact. pers. n. p. 446.

Vict. epit. p. 542. d.

Suid. §. p. 741.

Thphu. p. 8. d.

Lact. pers. n. p. 461.

Lact. pers. c. 42. p. 36.

Eusl. §. c. 17. p. 317. c.

Chr. Al. p. 656.

[Ce qui est de plus certain, c'est ce que dit Lactance,] que se voyant meprisé & maltraité, après avoir regné durant 20 ans avec tant de gloire & de bonheur, il tomba dans le desespoir, & se resolut de mourir. Il ne vouloit ni dormir ni manger, il soupiroit, gemissoit, pleuroit sans cesse, se rouloit tantost dans son lit, tantost sur la terre. Il perit ainsi consumé par la faim & par la melancolie, & selon Eusebe, par une maladie longue & tres fascheuse, [qui peut avoir esté ou l'une des causes, ou l'effet de son chagrin & de son desespoir.] 'Une chronique semble dire que c'estoit une hydropisie. [Il peut avoir aussi pris du poison, qui n'aura pas eu assez de force.

Il ne mourut, selon ce que nous avons dit, qu'après le mariage de Licinius, qui se fit en 313 vers le mois de mars; & ce ne fut

mesme qu'après le premier may de la mesme année,] s'il est vray qu'il ait vécu neuf ans depuis sa retraite, comme le dit le jeune Victor. [Mais il ne peut pas aussi avoir vécu beaucoup depuis, puisqu'il est mort tres certainement avant Maximin, qui ne peut guere avoir passé le mois d'aoust de l'an 313.

Quoique Diocletien fust mort dans la disgrâce visible de Dieu & des hommes, l'on ne laissa pas de le mettre au nombre des dieux; ce qui n'avoit jamais esté accordé à aucun de ceux qui estoient morts dans une vie privée, s'il en faut croire Eutrope, 'On peut attribuer cette impieté à Licinius [ou à Maximin II, mais non pas à Constantin, qui faisoit déjà profession de ne connoître que le seul vray Dieu.] Il mourut à Salone, c'est à dire en sa maison de Spalatro qui en estoit proche. Son tombeau estoit encore couvert de pourpre sous Constante fils de Constantin. 'On croit que les caves & les voutes fort bien travaillées qui se voyoient encore à Spalatro du temps de Constantin Porphyrogenete, estoient des restes de son tombeau. Le jeune Victor dit qu'il mourut âgé de 68 ans: [de forte qu'il n'aurait pas eu 60 ans lorsqu'il quitta l'Empire: & cependant on pretendoit qu'il le quittoit à cause de son age. Cela ne s'accorde pas.]

Libanius dit que Diocletien estoit admirable en plusieurs choses, quoique non en toutes; & Julien l'apostat le loue d'avoir fait beaucoup de choses utiles au public. [Nous avons parlé de ses guerres autant que nous en avons pu avoir de connoissance, & des fortifications qu'il fit faire sur les frontieres de l'Empire.] Il n'eut pas moins de soin de regler ce qui regardoit la police par des loix tres equitables, [ce qui se peut juger par le grand nombre de celles qu'on a cru meriter d'estre insérées dans le Code de Justinien. Il estoit bien éloigné de recevoir les denonciations des esclaves contre leurs maîtres,] puisqu'il défendit d'écouter celle qu'un homme libre nommé Thaumase avoit fait contre Symmaque, parcequ'il avoit toujours esté élevé chez luy. Ce seroit, dit-il, une chose injuste, & indigne du bonheur de nostre siecle. Il luy laisse seulement la liberté de poursuivre ses interests particuliers contre luy. Il interdit de mesme aux femmes toute autre action: & pour un frere qui voudroit intenter une action criminelle à son frere, bien loin de l'écouter, il le condanne mesme au bannissement.

'On le loue d'avoir abolis les officiers appelez *Fruentarii*, dont Casaubon parle assez amplement, sans rendre de raison bien nette du nom qu'on leur donne. Ils avoient esté établis

Vict. epi. p.  
142. c. d.

Eutr. p. 586. f.  
Eul. l. 9. c. 10.  
p. 364. c.

Nor. de Lic. c.  
2. p. 46.

Chr. Alex. p.  
656.  
Hier. chr. [n.  
p. 249. 1.  
Amm. l. 16. p.  
67. a.  
c. n. p. 112.  
Vict. epi. p.  
542. c.

Lib. or. 14. p.  
399. d.  
Jul. or. 1. p.  
12.

Aur. V. p. 525.  
c.

Code. J. 9. t. 1. l.  
17. p. 811.

l. 12. p. 310.  
l. 13.

Aur. V. p. 525.  
c. [Spartan. C. p.  
22. 2.

NOTES 20.

V. Con-  
stantin.

camerat.

V. § 17.

d'abord pour avertir l'Empereur de tous les mouvemens qui pouvoient arriver dans les provinces : mais ils en feignoient souvent de faux, surtout dans les pays éloignez, & menaçoient les plus riches de les denoncer, pour les obliger par cette crainte de leur abandonner leurs biens. On tira néanmoins peu de fruit de leur suppression. Car ceux qu'on appelloit *Agentes in rebus*, [ou *Curiosi*,] continuerent à faire les mêmes choses.

Aur. V. p. 525.  
c.

'Il eut grand soin d'élever les hommes d'honneur, & de punir les méchans; ce qui animoit tout le monde à s'appliquer au bien. [Nous avons vu combien il avoit transporté de barbares sur les terres de l'Empire, pour cultiver les pays que les malheurs des guerres avoient depueplés.] Des les premières années de son regne il avoit tiré de l'Asie diverses personnes pour peupler la Thrace.

Panc. 8. p. 132.  
b.

Aur. V. p. 525.  
c.

'Il s'appliquoit beaucoup pour faire que le peuple Romain & les soldats eussent les vivres & les autres choses qu'on avoit accoutumé de leur fournir. Aurele Victor dit qu'il faisoit observer fort exactement les anciennes ceremonies: & sa timidité même le portoit à immoler bien des victimes, s'imaginant pouvoir trouver dans leurs entrailles la connoissance de l'avenir. [Cela sembloit le devoir rendre par luy même ennemi des Chrétiens; & néanmoins on pourra voir autrepars que jusqu'en l'an 303, il n'estoit pas fâché d'en avoir un grand nombre dans sa maison.]

Lact. pers. c.  
10. p. 9.

V. la pers. de  
Diocletien.

Panc. 11. p. 131.  
132.

'Luy & Hercule estoient fort laborieux, toujours en action & en voyage: à quoy leur naissance dans un pays plein de guerres, & leur education dans les armes, avoient beaucoup contribué.

Them. or. 11.  
p. 145. b.

[<sup>1</sup> C'est apparemment Diocletien] que Themistius loue d'avoir témoigné beaucoup d'affection pour un philosophe de Byzance; [dequoy nous ne trouvons point d'éclaircissement.]

12

#### ARTICLE XXIV.

*Diocletien ruine le peuple en multipliant les provinces & les officiers, & par ses grands bastimens.*

M. Aur. v. p.  
30. c.

'DIOCLETIEN faisoit profession d'honorer particulièrement M. Aurele, & il disoit souvent qu'il desiroit de luy ressembler dans sa vie & dans sa douceur. [Mais on a vu, & on verra encore, qu'il en estoit bien éloigné;] aussibien que de

Aur. V. p. 524.  
b.  
Them. n. p.

<sup>1</sup> Le P. Hardouin aime mieux l'entendre de Jovien, [qui n'a presque pas regné.]

ce

ce que pretend Aurele Victor, qu'il traitoit ses sujets en pere, & non pas en maistre & en seigneur.

Il multiplia les provinces [non en en conquerant de nouvelles, mais] en divisant les anciennes : [de sorte que c'est apparemment à luy qu'il faut rapporter] le partage des Gaules<sup>1</sup> en 14 provinces, dont l'histoire ne marque point l'auteur, [& les autres semblables.] Les 14 provinces des Gaules demeurèrent jusque vers la fin du IV. siecle. Il multiplia encore les officiers dans chaque province; il fit beaucoup de receveurs des finances; il crea les Maistres [des milices,] & les Vicaires des Prefets. Laënce pretend que cette foule d'officiers fit beaucoup de tort à l'Empire, [parcequ'outre qu'il les falloit nourrir & payer,] leur principale occupation estoit de condamner, de proscrire, d'exiger sans cesse de nouvelles choses sous pretexte de payer les soldats: & ils accompagnoient ces exactions de traitemens encore plus fascheux que les exactions mesmes.

Aurele Victor le blasme d'avoir diminué le nombre des cohortes Pretoriennes, & de la milice du peuple; par où il dit qu'il abarita les forces de la ville de Rome, & mit l'Empire en grand danger.

Il aimoit extremement à bastir; & il orna par plusieurs beaux edifices diverses villes de l'Empire, particulièrement Rome, Carthage, Milan, & Nicomedie. A Rome il fit rebastir le theatre, brûlé sous Carin & Numerien, & le rendit plus magnifique qu'il n'estoit. Les thermes, c'est à dire, les bains publics de Diocletien sont celebres à Rome: S. Jerome en parle sur l'an 302. Les actes de S. Marcel Pape, [sion on les peut citer,] portent que ce fut Maximien [Hercule] qui les fit bastir à son retour d'Afrique sous le nom de Diocletien, & qu'il condamna tous les soldats de Rome qui estoient Chrétiens à y travailler, les uns pour tailler les pierres, les autres pour y apporter le sable. Elles furent achevées avec tous les ornemens qu'il y falut faire, & mises en état de servir, lorsque Constance & Galere regnoient, en [305 ou] 306. Il y avoit des sieges pour plus de trois mille personnes, [& bien d'autres bastimens, puisque] l'on y transféra les livres qui estoient auparavant dans la bibliotheque de Trajan. Aussi Constance II. lorsqu'il vint à Rome [l'an 358,] y admiroit les bains publics, qui sembloient moins, dit Ammien, estre des edifices que des provinces. Il reste encore aujourd'hui une grande partie de ceux de Diocletien, dont le Pape Pie IV.

Laët. pers. c. 7. p. 6.

Marca, pri. § 62. 63. p. 158. 159.

Laët. pers. c. 7. p. 6.

Aur. V. p. 126. d.

Laët. p. 7. Aur. Vict. p. 115. c. Cari, v. p. 254. c.

Hier. chr.

Boll. 16. jan. p. 151. Bar. 158. § 11-17.

Euf. chr. n. p. 244. 245. [Pag. p. 148.

Prob. v. p. 233. c. [n. p. 242. 243.

Amm. l. 16. p. 71. b.

Bar. 158. § 18. Boll. 16. jan. p. 6. d.

1. On en peut voir l'enumeration en cet endroit de M. de Marca.

a fait l'église de Nostre-Dame des Anges.

Hier. chr.  
Vorh. t. 1. p.  
39. 2.

'On elevoit en mesme temps d'autres thermes à Carthage sous le nom de Maximien [Hercule,] 'qu'on pretend en avoir fait aussi à Milan; & on luy attribue encore quelques autres bastimens.

Last. pers. c.  
7. 17. p. 7. 15.

'Diocletien s'appliqua particulièrement à embellir Nicomedie qu'il vouloit egaler à Rome. Il y fit bastir un cirque, des basiliques, une fabrique pour la monnoie, un arsenal, un palais pour sa femme, un autre pour sa fille. [Aussi cette ville devint ensuite le siege ordinaire des Empereurs quand ils estoient en Orient, jusqu'à ce que Constantin le transféra à Constantinople.

Const. ad Ro.  
p. 72.

Nous avons parlé de ce qu'il fit à Spalatro, qu'il avoit choisi pour se retirer.] 'On pretend qu'il fit aussi bastir dans la Dalmacie le chasteau de Dioclée[ou il estoit né,] & dont les habitans s'appelloient aussibien que luy les Diocletiens. [Il y mit sans doute une partie] 'de ceux qu'on dit qu'il avoit fait venir de Rome[ou de divers autres endroits] avec toute leur famille, pour peupler la Dalmacie qu'il aimoit plus que les autres provinces.

Last. pers. c.  
7. P. 7.

'Tous ces bastimens estoient extremement à charge au peuple: Car sans parler de ceux qu'on obligeoit de quitter leurs maisons comme dans une ville prise par les ennemis, afin d'avoir les places nécessaires pour bastir, ce qui fit sortir de Nicomedie une grande partie de ses habitans; Diocletien qui n'aimoit pas à diminuer ses thresors, obligeoit les provinces de fournir des ouvriers, des charrois, & toutes les autres choses nécessaires pour ses bastimens. A insi il ornoit les villes en ruinant les provinces. Ce qu'il y avoit encore de fascheux dans sa manie pour les bastimens, c'est qu'après qu'un ouvrage estoit achevé, souvent il ne le trouvoit pas à sa fantaisie, & le faisoit abatre pour le recommencer d'une autre façon, & peuteestre pour le faire abatre encore.

p. 6. 7.

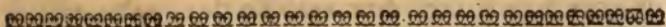
'Il n'aimoit pas, comme nous avons dit, à depenser; & cependant il amassoit sans cesse des thresors immenses, rien que pour les avoir & les garder. Il fit mesme perir beaucoup de personnes pour s'emparer de leurs biens. Mais sur tout des qu'il voyoit une terre bien cultivée, ou une maison bien ornée, il y avoit aussitost un crime tout prest pour en condamner le maître à la mort; comme s'il eust fait scrupule d'usurper le bien des vivans. 'C'est par ces differens moyens que Lactance dit qu'il ruina l'Empire [au dedans,] pendant qu'il le rendoit heureux

p. 6. c. 9. p. 9.

culriorem  
agram.

[en apparence au dehors] par ses victoires sur les étrangers, [comme Procope le dit de Justinien. Eusebe ne parle point des exactions tyranniques & violentes de Diocletien en particulier.] Mais il dit en general & hors Constance, les autres Empereurs du mesme temps chargeoient si fort d'imposts tous leurs sujets, qu'ils leur rendoient la vie plus facheuse & plus insupportable que la mort.

Euf.v. Conf.l.  
l.c.13.p.413:  
414.



ARTICLE XXV.

*Faste de Dioclesien, & son orgueil impie.*

**L**es payens se sont plaints quelquefois de la cruauté de Diocletien, [comme nous l'avons marqué en divers endroits.] Mais ils ont bien plus condanné son faste & sa vanité. Car au lieu qu'avant luy les Empereurs, [au moins les bons,] n'avoient rien qui les distinguast des particuliers que l'habit de pourpre, il voulut porter des perles jusque sur ses fouliers, <sup>a</sup>comme Heliogabale & Carin avoient déjà fait, <sup>b</sup>& chercher des étofes d'or & de soie.

Eutr.p. 586.  
b.d.

d.

d| Aur. v. p.  
523. f.  
a| Carin, v. n. C.  
p. 256. 2. c.  
b| Aur. v. p.  
523. f.  
c| Eutr. p.  
586. d| Hier.  
chr| Zon. p.  
244. d.

Veri, v. p. 13. e.

Il ne se contentoit pas non plus, comme ses predecesseurs, d'estre salué de la mesme maniere que les Consuls & les autres magistrats, mais il voulut qu'on l'adorast, [& qu'on se prosternast devant luy] comme devant un Dieu, souffrant aussibien que Caius & Domitien, qu'on luy donnast hautement le titre de Seigneur, & mesme de Dieu. Aussi Spartien, en luy adresant ses ouvrages, dit<sup>1</sup> qu'il les met devant les pieds de sa divinité. Les autres écrivains en usoient de mesme; soit à son égard, soit à l'égard de ses collegues, [qui pour augmenter sa condamnation, l'imitoient en tout: & je ne doute point que les payens mesme, à qui il restoit un peu de cœur & d'honneur, ne detestassent la bassesse forte & impie dont leurs panegyristes les idolatrent sans cesse.] Il semble, selon l'un d'eux, <sup>2</sup>qu'on offroit de l'encens & des sacrifices à Maximien Hercule, [qui n'eust pas osé le souffrir, si Diocletien ne luy en eust donné l'exemple:] & l'on n'avoit pas honte de demander aux Martyrs qu'ils sacrifiasent aux quatre Princes.

Panc. 10. p.  
123.

p. 125. b.

Euf. de Pal. c.  
1. p. 318. d.

C'est ce qui a fait dire que Diocletien avoit le premier apporté dans l'Empire Romain les coutumes & les ceremonies

Eutr. p. 586. d.

1. *Cognitioni numinis sui sternere.*  
2. *sacrificia & adoribus accensa numini tuo impleri.*

des Rois[de Perse,] au lieu qu'on y avoit toujours vu la forme & la simplicité de la liberté ancienne: [Il croyoit peuteſtre faire oublier par ce faſte la baſſeſſe de ſa naiſſance:] mais il ne ſervoit qu'à la faire mieux remarquer, & à faire dire que ceux qui s'elevent de plus bas, ſont plus ambitieux & plus inſolens que les autres. Theophane dit qu'il tomba dans cet excès d'orgueil par l'heureux ſuccès de la guerre de Perſe.<sup>a</sup> Au moins on croit pouvoir tirer d'une medaille de l'an 287, qu'il ne prenoit pas encore alors la qualité de Seigneur. La flaterie des particuliers a quelquefois donné ce titre aux meilleurs Princes comme à Trajan, à Alexandre, & à Philippe, quoiqu'ils le rejettassent eux mêmes: & cela ſe trouve ſur tout depuis Commode. Mais pour Diocletien on voit par ſes medailles qu'il le prenoit communément. Ses ſucceſſeurs le luy donnoient même depuis qu'il eut quitté l'Empire; & ne manquèrent pas de le prendre auſſi pour eux.

[Ils imiterent de même les autres nouveautez de Diocletien, qui ſeule de ne furent que les preuves de ſa vanité, ou plutôt de ſon inſolence.] La pourpre, les couronnes, les diademes, ni même les impoſts, les loix, & les autres marques [plus effectives] de leur puissance, ne ſuffiſoient pas pour<sup>b</sup> egal<sup>c</sup> l'idée qu'ils avoient de leur dignité. Ils vouloient, pour ſe rendre plus venerables\* qu'on ſe proſternast devant eux, [ & qu'on les traitast d'eternels.] Ils étendoient ce reſpect qu'ils exigeoient de leurs ſujets, juſqu'à leurs ſtatues & à leurs tableaux, devant qui ils vouloient qu'on ſe proſternast auſſi. Les peuples, les villes leur rendoient cette veneration, & les Gouverneurs des provinces encore plus que les autres. C'eſtoit une loy publique, & l'une de celles auxquelles on avoit le plus d'attache.

<sup>d</sup> S. Athanaſe ſe plaint de ce que les Ariens attribuoient l'eternité à des hommes auſſi fragiles & auſſi mortels que les autres, eux qui la conteſtoient au Fils de Dieu. Des payens même en ont parlé avec indignation. <sup>e</sup> On voit auſſi par S. Gregoire de Nazianze que l'Egliſe gemiſſoit de ces ceremonies ſuſtueuſes, avec leſquelles on honoroit les images des Empereurs, [ & qui approchoient ſi fort de l'idolatrie.] Car quelquefois même on y voyoit de [pretendues] Victoires qui leur mettoient des couronnes ſur la teſte. Cependant il paroît qu'on toleroit ce qu'on ne pouvoit approuver, de peur qu'on ne ſemblast vouloir diminuer le reſpect dû legitiment à la majeſté du Prince. Mais quand Julien l'apostat pour engager les Chrétiens

Aur.V.p.523.  
524.

Thphn.p.6.dj  
Zon.p.244.c.  
d.  
Noris,de  
Dio.c.1.p.7.

Naz.or.3.p.  
83.b.

d.

a.

Ath.de Syn.p.  
371.b.

Amm.1.15.p.  
33.  
6 Naz.or.3.p.  
83.b.c.

b.

d.

d|Soz.1.5.c.16.  
p.353.c.f.

πικροτέρῳ  
τῶ βασι-  
λίστα.  
\*πικροτέρῳ  
σας.

dans l'idolatrie, voulut joindre à ses images celles [de ses dieux ou plustost] de ses demons, ceux qui avoient plus de lumiere & de religion aimèrent mieux souffrir toutes choses que de se trouver coupables d'impieté, en rendant les respects ordinaires à ces images; & ceux qui les leur rendirent furent regardez comme des personnes que leur simplicité seule & leur ignorance pouvoit peuestre excuser.

Naz. p. 342.

1. Lactance se moque des surnoms superbes de Jovius & d'Herculius, dont Diocletien prit le premier, & Maximien l'autre: voulant faire croire aux simples, & faire dire aux flatteurs qu'ils descendoient de Jupiter & d'Hercule, comme on le voit encore dans leurs panegyristes, [qui ont bien voulu se faire moquer par toutes les personnes graves, pour flater la vanité de ces princes.] Ils firent passer ces surnoms à leurs successeurs. Car Galere & Maximin portoient le nom de Jove, & Constance celui d'Hercule. Licinius & Constantin prirent aussi d'abord ces surnoms, & Licinius fit passer celui de Jove à son fils fait Cesar en 317. [Mais ils les quitterent bientost,] puis que Lactance dit "en l'an 320, que Dieu avoit déjà effacé & aboli de dessus la terre ces noms insolens de Jove & d'Hercule." Ainsi ils ne subsisterent plus que dans quelques regimens à qui Diocletien & Maximien les avoient aussi donnez. On voit par Mamertin que ces deux princes les prenoient déjà en 289.

Lacl. perf. c. 52.  
P. 45. 46 | n. p.  
462 | Panc. 1.  
11. p. 2. 131 |  
Aur. V. p. 524.  
d | Nor. de Lic.  
c. 1. p. 40. 42.

v. Lactan.  
c.

Noris, de Lic. c.  
1. p. 39. 40.  
a Lacl. perf. c.  
52. p. 46.  
n. p. 462.

Panc. 10. p.  
128. c.

## ARTICLE XXVI.

*Quelques officiers de Diocletien: Eusthene écrit sa vie: De Sparsien, Lampride, Capitolin, & Vulcace.*

[OUTRE les ministres de Diocletien dont nous pouvons avoir parlé,] nous trouvons que Verconius Herennianus fut sous luy Prefet du Pretoire, & Aurelien né d'une fille de l'Empereur de mesme nom, fut Proconsul de Cilicie. Le premier avoit esté instruit dans la discipline militaire sous Probe, ce que l'on écrit encore de Léonide, Cecrope, Pisonien, Gaudiose, & Ursinien, qui parurent beaucoup dans les guerres de ce temps-ci. [L'histoire des Martyrs nous fournira les noms de plusieurs Gouverneurs, dont il seroit inutile de parler ici, puisque ce que nous disons des Empereurs n'est que pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de l'Eglise.]

Aur. v. p. 224.  
a.  
b p. 223. c.  
c l'rob. v. p.  
241. d.

1. Spanheim pretend montrer par quelques medailles qu'ils prenoient quelquefois les noms mesmes de Jupiter & Hercules. Spanh. l. 8. p. 747.

Bar. 304. § 11. 'Un regne aussi long que celui de Diocletien, & rempli de tant de grands evenemens, est néanmoins un des plus inconnus de toute l'antiquité. Car nous n'avons aucune histoire qui en traite un peu amplement, quoiqu'on ne manquast pas alors d'historiens, comme nous l'allons voir. [Nous avons même perdu dans l'histoire de Zosime tout ce qui s'est fait depuis la mort de Carus jusqu'à la cession de Diocletien. Dieu qui résiste aux superbes, l'a pu permettre ainsi pour confondre la vanité de cet insolent usurpateur de son nom divin, & de l'adoration qui ne peut être due qu'à luy seul.] Il a presque aboli la mémoire de cet adversaire de son Eglise, qui avoit voulu abolir son Ecriture sacrée. 'Mais de dire, comme font quelques uns, que les Chrétiens ont supprimé exprès les histoires qu'on avoit écrites de luy & de Dece; [c'est les accuser sans aucun fondement d'une vengeance basse, inutile, & indigne de ceux qui trouvent leur gloire & leur avantage à être persécutés pour la vérité. Nostre religion nous apprend non à nous venger de ceux qui nous font souffrir, mais à les aimer, & à ne répondre à leurs malédictions que par la douceur & la charité.]

Spart. n. C. p.  
261. 1. c. d.

Cass. v. p. 254.  
b.

Voss. h. Jar. l. 2.  
c. 5. p. 135.  
a Aurel. v. p.  
224. a. b.

'Claudius Eusthenius secrétaire de Diocletien avoit écrit en quatre livres l'histoire des quatre Princes, Diocletien, Hercule, Constance, & Galere. [Mais c'est tout ce que nous en savons.] 'Vossius croit qu'Asclepiodote avoit aussi écrit l'histoire de Diocletien, parceque Vopisque cite de luy quelques paroles de ce prince. [Néanmoins comme nous savons qu'il y avoit sous luy un Asclepiodote Prefet du Pretoire de Constance, Vopisque pouvoit citer ce qu'il avoit appris de luy, comme il cite quelquefois son pere & son grandpere, sans qu'ils eussent rien mis par écrit.]

Veri. v. p. 23. d]  
36. c.

n. C. p. 1. b. c.

Veri. v. p. 23. d.

Les auteurs dont on a composé le corps de l'histoire Auguste, qui sont Spartien, Lampride, Vulcace, Capitolin, Pollion, & Vopisque, ont tous vécu sous Diocletien, quoique quelques uns aient encore écrit sous ses successeurs.] 'De ces six auteurs, Ælius Spartianus écrivit d'abord les vies de tous les Empereurs depuis Jules Cesar jusqu'à Adrien; & il se résolut ensuite de faire non seulement les Empereurs, mais encore tous les Césars, en autant de livres, & d'adresser tout cet ouvrage à Diocletien qui regnoit alors, de la maison duquel il semble qu'il fust. 'Nous avons sous son nom les vies d'Adrien, d'Ælius Verus Cesar son fils adoptif, de Julien, de Niger, de Severe, de Caracalla, & de Gete. Ælius Cesar est certainement adressé à Diocletien.

NOTE 11.

[Les titres d'Adrien, de Julien, de Severe, & de Nigér, portent la mesme chose. On ne marque point à qui Caracalla est dédié:]  
 'mais Gete l'est à Constantin déjà Auguste, & d'une maniere qui donne lieu de croire qu'il luy en avoit adressé des auparavant quelques autres. Saumaise veut qu'il soit encore auteur de toutes les autres vies des Empereurs jusqu'à Maximin I. qu'il dit estre de Capitolin: [de quoi nous parlerons dans la suite.]

'Vopisque dans la vie de Probe, met Jule Capitolin & Ælius Lampridius, entre les historiens qui avoient écrit avant luy.  
 [Nous avons sous le nom du dernier les vies de Commode, de Diadumene fils de Macrin, d'Heliogabale, & d'Alexandre.]

'Le titre de la vie de Commode porte qu'elle est dédiée à Diocletien. 'Celles d'Heliogabale & d'Alexandre sont adressées au grand Constantin: & l'auteur assure que ce prince mesme l'avoit obligé d'écrire celle d'Heliogabale, & de la luy adresser, comme il avoit déjà fait celles de plusieurs autres. Il témoigne en mesme temps estre dans le dessein d'écrire l'histoire d'Alexandre Severe, & des Empereurs suivans jusqu'à Constantin, nommément les Gordiens, Aurelien, Claude, Diocletien, Maximien, Licinius, Severe, Alexandre [qu'il se souleva en Afrique l'an 308,] & Maxence. Il paroist que tous ces princes estoient morts alors, [ & qu'ainsi il n'écrivit pas cela avant l'an 324. ] Il témoigne aussi avoir écrit l'histoire de M. Aurele, & celle de Macrin.

'Quelques manuscrits attribuent à Spartien toutes les vies qui portent le nom de Lampride, particulièrement celle d'Alexandre Severe. 'Et véritablement il y a tant de conformité entre les vies attribuées à l'un & à l'autre, que quelques uns ont cru que ce n'estoit qu'un seul auteur nommé Ælius Lampridius Spartianus. Casaubon penche fort pour ce sentiment, & ne veut néanmoins rien décider. 'Vossius paroist estre aussi fort porté à croire que ce n'est qu'un mesme auteur: & cela se peut appuyer sur ce que Vopisque parle de Lampride, & ne dit rien de Spartien. 'Saumaise au contraire aime mieux croire que c'en sont deux.

'Il paroist que Jule Capitolin avoit entrepris [comme Spartien] de faire les vies de tous les Empereurs. Il les fit d'abord chacune en un livre particulier, comme il voyoit, dit-il, que plusieurs autres avoient fait. Mais depuis pour éviter la longueur & les redites [dans les Empereurs contemporains,] il en mit plusieurs dans un mesme livre quand ils estoient courts, & il commença

Get. v. p. 90. b.

n. 5 p. 242.  
243.

Prob. v. p. 134. b.

Lampr. p. 45. d.  
p. 101. e. 136. d.  
p. 113. c.

d.

Com. v. p. 45. d. c.  
4 Diad. v. p. 99. a.Voss. h. lat. l. 1. c. 7. p. 192. 193.  
Spart. n. C. p. 1.Voss. h. lat. l. 2. c. 7. p. 192. 193. b  
Spart. n. S. p. 66. r. d. e.  
1. d. 113. 1. c. 178. 1. a.Gord. v. p. 151. b  
Maxim. v. p. 138. b. c. n. C. pr.

Voff. h. lat. c.  
7. p. 191.

Capit. p. 30. c.  
39. c. 196. r.  
p. 138. b.]

165. c.

b. p. 151. b.

c. p. 79.

p. 17. a.

Trig. ty. c. 14.  
p. 192. c.

ensemble les deux Maximins. 'Nous avons sous son nom T. Antonin, M. Aurele, L. Verus, Pertinax, Albin, Macrin, les deux Maximins, les trois Gordiens, Maxime & Balbin. 'M. Aurele, L. Verus, & Macrin, sont adressedz à Diocletien. <sup>a</sup> Les Maximins & les Gordiens à Constantin, <sup>b</sup> pour qu'il semble dire qu'il avoit entrepris toute l'histoire des Empereurs. <sup>c</sup> Albin luy est encore adressedz selon le titre, & T. Antonin à Diocletien. [Je ne sçay si cet auteur seroit le mesme que] 'Cornelius Capitolinus, cité par Trebellius Pollio au sujet de Zenobie, [dont neanmoins Jule Capitolin ne doit avoir fait l'histoire que sous Constantin, & après Pollion mesme, s'il a suivi l'ordre du temps.]

Voff. h. lat. l. 2.  
c. 5. p. 186.

Capit. n. p. 66.  
2. d.

d. p. 100. f. 123.  
1. c. 57. d. 169.

1] 242. 243.  
e Voff. h. lat. c.

65. p. 18.

p. 186. [Cass. v.  
p. 40. 41. n. C.  
p. 85. 1. c.

'Quelques manuscrits attribuent à Spartien tout ce que nous avons de Capitolin, hors les Maximins, les Gordiens, Maxime & Balbin. 'Saumaïse ne veut point d'abord former de sentiment sur cela; <sup>d</sup> mais ensuite il se rend tout à fait à l'autorité de ces manuscrits.

<sup>e</sup> Toutes ses raisons n'ont pu neanmoins persuader la mesme chose à Vossius.

'Vulcatius Gallicanus Sénateur Romain, entreprit aussi sous Diocletien de faire l'histoire de tous ceux qui avoient porté le nom d'Auguste, ou de droit, ou par usurpation. Mais de tout ce qu'il a fait ou a voulu faire, il ne nous reste que l'histoire d'Avidius Cassius qui se revolta en Orient contre M. Aurele. Elle est adressedz à Diocletien. 'Saumaïse veut encore qu'elle soit de Spartien: 'Mais le nom de Vulcatius qui est assez extraordinaire, n'a point esté mis à la teste par hazard, ni par la seule fantaisie d'un copiste. 'M<sup>r</sup> Valois croit que c'est ce Gallican qui fut Consul en 317 avec Bassus.

n. S. p. 102. 1. f.

Voff. h. lat. l. 2.  
c. 5. p. 187.

Ann. f. n. p.  
49. 2.

## ARTICLE XXVII.

*De Trebellius Pollio, Vopisque, & quelques autres auteurs.*

Aquel. v. p.  
209. d. 142. c.

n. C. pr.

v. p. 209. b.]  
Buch. p.

Voff. h. lat. l. 2.  
c. 6. p. 188. 190.  
f Trig. ty. c.  
30. p. 200. c.

**V**OPISQUE nous apprend que Trebellius Pollio a écrit la vie de Philippe, & de tous les autres qui ont porté après luy le nom d'Auguste, bons & mauvais [legitimes ou tyrans,] jusqu'à Claude & à Quintille son frere: ' & on ne trouve point qu'il ait écrit autre chose. 'Il paroist qu'il avoit au moins commencé cet ouvrage avant l'an 291, auquel Tiberien fut Prefet de Rome. 'Nous en avons perdu le commencement, & jusqu'à la fin de Valerien. 'Il a eu dessein de faire aussi l'histoire d'Aure-

V. la note  
27.

lien: 'mais s'il l'a faite, ce n'a esté qu'après Vopisque, qui l'a écrite le premier d'entre les Latins.<sup>a</sup> Il paroist en divers endroits fort attaché à Constance pere du grand Constantin.

incuriosè.

'Vopisque le blasme d'avoir écrit plusieurs choses<sup>d</sup> avec peu d'exactitude, & de s'estre trop étendu sur d'autres.<sup>b</sup> On se moque de ce qu'il a affecté de mettre 30 tyrans dans l'histoire, de ceux qui s'estoient revoltez sous Gallien. Il a fait deux editions differentes de cette histoire, & aussi de celle de Claude. 'Mais la premiere mesme de Claude fut faite [après l'an 291,] lorsque Constance estoit déjà Cesar, & la seconde avant qu'il fust fait Auguste [en l'an 305.] 'La vie de Gallien est aussi écrite après l'an 291. 'Il adresse son histoire à une ou plusieurs personnes. Mais il paroist que c'estoit à quelque ami particulier, quoique le titre de la vie de Claude porte qu'elle a esté adressée à Constantin Auguste. 'Vossius veut qu'on lise Constance: [mais tout le corps de la vie montre qu'elle ne luy peut pas avoir esté adressée.] 'Vossius juge qu'on peut estimer son style si on a égard à ceux de son temps, mais non si on le compare aux bons auteurs. 'Quelques uns attribuent à Capitolin ce que nous avons de Pollion; ce que les plus doctes ne suivent pas.

'Flavius Vopiscus estoit de Syracuse selon l'inscription de ses écrits. Il cite assez souvent ce que son ayeul & son pere luy avoient appris de Diocletien, avec qui il paroist que son ayeul estoit fort uni. 'Il raporte luy mesme comment Junius Tiberianus alors Prefet de Rome l'avoit engagé<sup>e</sup> en l'an 291 ou 292 à écrire la vie d'Aurelien. Il ne la fit pas néanmoins aussitost, 'mais seulement lorsque Constance estoit déjà Empereur, [c'est à dire Cesar. Il paroist mesme qu'il y ajouta quelque chose assez long temps depuis.] car il dit avoir appris de son pere quelques paroles que Diocletien avoit dites après avoir quitté l'Empire.

'Ayant satisfait à ce qu'on luy avoit demandé touchant Aurelien, il écrivit encore l'histoire de Tacite, & celle de Florien son frere; après quoy il entreprit celle de Probe. [Il retoucha aussi depuis à cette dernière,] puisqu'il y parle des guerres civiles qui<sup>f</sup> troubloient alors l'Empire; [ce qu'on ne voit point avoir commencé avant l'an 307.] 'Il joignit à la vie de Probe celle de Firme & de quelques autres tyrans; & ensuite il entreprit celle de Carus & de ses enfans, <sup>d</sup>à laquelle il paroist qu'il travailloit lorsque Galere faisoit la guerre aux Perses, [c'est à dire en 297. Mais il peut l'avoir aussi augmentée depuis,] puisqu'il y parle des jeux que Diocletien avoit donnez à toutes les nations

Aurel. v. p.  
209. b. d.  
# n. C. p. 103.  
1. b.Aurel. v. p.  
209. d.  
# Voss. p. 188.  
189.p. 190.  
Claud. v. p.  
202. e. | 205. b.  
d.p. 181. c.  
p. 175. d. | 200.  
c | 202. c.  
e p. 202. a.Voss. h. lat. c.  
6. p. 190.

p. 191.

p. 190 | Pol. n.  
C. p. 203. 1. a |  
n. 5. p. 274. 1.  
n. C. p. 226. 1.

Cari. v. p. 212.

Aurel. v. p.  
209 | n. C. p.  
226.

v. p. 224. d.

p. 223. c.

Prob. v. p. 233.  
d.

p. 242. c.

p. 242. c.  
c | Bonof. v. p.  
248. a.d | Cari. v. p.  
250. e.

p. 254. d. a.

Nota 11.

v. 247.

b;

de la terre, [ce qui paroît se rapporter à l'an 303;] & qu'il dit qu'Eusthene qui avoit esté secretaire de Diocletien, avoit écrit la vie de ce prince, & celle de ses trois collegues. [Car cela semble marquer non seulement qu'il n'avoit plus Eusthene pour secretaire, & qu'ainsi il ne regnoit plus; mais mesme que ces quatre princes estoient morts; ce qui n'arriva qu'en 311.]

n.pr.

v.p. 251. a | 254.

b.c.

4 n.p. 226. 2.

d.

Firm. v.p. 243.

a.

6 Prob. v.p. 233.

c.c.

e Firm. v.p.

443. a | Voff. h.

lat. c. 7. p. 193.

4 Trig. ty. c.

21. p. 195. c.

e n. C. p. 216.

z. b.

f Aurel. v.p.

217. d.

g n. C. pr.

pr p. 13. 1. c |

226. 1. c | Voff.

h. lat. c. 7. p.

194.

Ibid.

Spart. n. C. p.

13. 1. c.

Voff. h. lat. c.

5. p. 186.

6 Prob. v.p.

234. b.

i Trig. ty. p.

184. c.

Voff. h. lat. c.

5 p. 186.

Spart. n. C. pr.

'C'est tout ce que nous avons de Vopisque: & il ne paroît point aussi qu'il ait fait rien davantage. Il est certain qu'il n'a pas osé entreprendre l'histoire de Diocletien. On voit qu'il se contentoit d'adresser ses ouvrages à ses amis, & non aux Empereurs. Il adresse la vie de Firme à Bassus, & celle de Probe à un de ses amis nommé Celse, que quelques uns croient estre Rufus Celsus dont il parle en un endroit. Il y avoit aussi alors un Herennius Celsus qui aspiroit au Consulat: Casaubon croit qu'il estoit Prefet d'Egypte. Vopisque avoit un grand zele pour Apollone de Tyanes, & il promet d'en écrire un jour la vie; [mais on n'a point de marque qu'il l'ait fait.]

Ces six auteurs composent, comme nous avons dit, le corps de l'histoire Auguste, & s'accordent tous en ce point qu'ils s'attachent davantage à faire l'histoire personnelle des Empereurs qu'à rapporter les evenemens de leur regne. On prefere Vopisque aux autres comme ayant beaucoup d'erudition, & aussi plus d'exacritude, d'ordre, & de methode, [ce qui n'empesche pas qu'on n'y remarque encore bien des defauts.] Pour les cinq autres, & particulièrement pour Capitolin, on n'y voit ni choix, ni jugement pour les choses; & surtout il n'y a souvent aucun ordre dans ce qu'ils rapportent, soit par leur faute, soit par celle de l'auteur de ce recueil, [qui peut bien avoir meslé ensemble les narrations de Capitolin, de Spartien, & de quelques autres.] On peut voir ce que Casaubon & Vossius disent sur cela. On trouve moins de confusion dans Pollion que dans les quatre autres.

Leur style est aussi fort éloigné de la pureté latine. Vopisque dit que Lampride & Capitolin ont plus songé à écrire avec verité qu'avec elegance. Pollion reconnoît luy mesme que son style est simple & populaire, sans avoir ni la politesse, ni l'elevation des anciens historiens. En un mot, on peut dire que rien n'engage à lire ces auteurs que les faits qu'ils rapportent, & qui souvent y sont mesme tres mal rapportez. Mais il ne s'est conservé depuis bien des siecles que ce corps d'histoire d'un grand nombre d'auteurs qui avoient traité les mesmes

choses, & qu'on fait monter à plus de cinquante.

'Tatius ou Staius Cyrillus, a écrit vers le même temps que ces six auteurs, & il paroist qu'il travailloit aussi sur l'histoire des Princes, mais en traduisant en latin les auteurs Grecs. Constantin vouloit [qu'il les abregeast,] & qu'il mist plusieurs Princes dans un seul livre. [Il ne nous reste rien de son travail.]

'Soterique poete & historien, natif d'Oasis [en Libye,] vivoit du temps de Diocletien, dont il a fait un eloge. Il a aussi écrit une vie d'Apollone de Tyanes, & divers autres ouvrages [dont il ne nous reste rien aujourd'hui] qu'un fragment cité par le scoliaste de Lycophon.

Max.v.p.138.  
b.cj Voff.h.lat.  
c.7.p.193.

Suid.v.p.784.  
d.

Voff.h.gr.l.2.  
c.16.p.246.

ARTICLE XXVIII.

*Du philosophe Porphyre.*

[L'E plus celebre de tous les payens qui ont écrit du temps de Diocletien, est le philosophe Porphyre.] Il se fait luy même Tyrien: 'ce que Libanius, Eunapè, Suidas, & d'autres ont suivi: & de son vivant même Longin son maistre le qualifie son ami de Tyr.<sup>a</sup> S. Jerome l'appelle néanmoins Bataneote; [ & c'est assurément ]<sup>c</sup> ce Bataneote que S. Chrysostome met après Celse entre ceux qui ont écrit contre l'Eglise.<sup>d</sup> Cela donne lieu de croire qu'il estoit de Batané, bourg de Syrie selon Estienne le geographe, [c'est à dire de la Phenicie,] puisqu'on le place à six lieues de Cesarée en Palestine; mais que pour se relever un peu davantage, il se disoit estre de Tyr, capitale de la Phenicie. [Il en estoit même en un vray sens, si le bourg de Batané estoit du territoire & de la dependance de la ville de Tyr. Il pouvoit encore avoir tiré son origine de cette ville:] & il est certain qu'il a demeuré quelque temps vers Tyr.

[Je ne sçay si c'est à cause de ce surnom de Bataneote que] 'Baronius dit qu'il estoit constamment Juif. [Mais il pouvoit y avoir des Syriens & des Grecs à Batané, aussibien que des Juifs.] Il est vray qu'il témoignoit avoir un grand respect pour le Dieu des Juifs, quoiqu'il ne laissast pas de se declarer grand ennemi de cette nation, aussibien que des Chrétiens.<sup>f</sup> S. Augustin le qualifie Porphyre le Sicilien.<sup>g</sup> Mais il n'a pu tirer ce titre que du séjour assez long qu'il a fait dans la Sicile, & des ouvrages qu'il y a composez contre les Chrétiens.

<sup>h</sup> Il estoit d'une honneste famille, [mais plutost syrienne que

I ij

Plot.v.p.6.c.

Eun.c.2.p.161  
Porph.v.c.5.p.  
28 Socr.l.3.c.  
23.p.196.d  
197.c.

<sup>a</sup> Plot.v.p.14.  
f11.b.

<sup>b</sup> Hier.in Gal.

<sup>c</sup> Pr.p.159.a.

<sup>d</sup> Chryst.Cor.

h.6.p.58.a.

<sup>e</sup> Porph.v.c.

5.p.127 Jonf.l.

3.c.15.p.186.

Plot.v.p.12.c.

Bar.301.52.

Aug.civ.D.l.

19.c.23.p.253.

1.d.

<sup>e</sup> Euf.præp.l.

10.c.9.p.485.

<sup>f</sup> Aug.retr.l.2.

c.31.p.241.a.

<sup>g</sup> Porph.v.c.2.

p.18.

<sup>h</sup> Eun.c.1.p.

16.

Plot. v. p. 10. e.  
f] Eun. c. 2. p.  
16.

Pythag. v. p. 1.  
Plot. v. p. 3. d.  
c.

Soer. l. 3. c. 23.  
p. 200. b. c.

Porph. v. c. 5.  
p. 19.  
Aug. civ. D.  
l. 10. c. 28. p.  
118. 2. a.  
b] c. 27. p.  
118. 1. b.

Porph. v. c. 5.  
p. 29.

Aug. civ. D. c.  
30. p. 119. 2. c]  
l. 12. c. 20. p.  
144. 1. b] f. B.  
241. p. 1007. a.  
e] Euf. l. 6. c. 19.  
p. 120. a.  
d] Vinc. L. c. 23.  
p. 352.  
e] Eun. c. 2. p.  
19.

Plot. v. p. 4. b]  
Porph. v. c. 2.  
p. 15.  
f] Eun. c. 2. p.  
16.

g] Euf. præp. l.  
10. c. 3. p. 464.  
a.

b] Eun. c. 2. p.  
16.

i] Aug. civ. D.  
l. 19. c. 22. p.  
253. 1. b] Euf.  
præp. l. 10. c. 9.  
p. 485. a.

f] Euf. præp.  
& c.

grecque, autant qu'on le peut juger] du nom de Malc que portoit son pere, & qu'il porta luy mesme dans ses premieres années. Mais comme le nom de Malc<sup>e</sup> en syriaque signifie un Roy, Longin luy fit prendre celui de<sup>2</sup> Porphyre, qui a quelque raport à la royauté:] & quelques uns mesme luy donnerent celui de Roy. Mais on ne laissoit pas de le connoistre toujours sous le nom de Malc, que Longin mesme luy donnoit en luy adressant un ouvrage, & quise lit encore à la teste de quelques uns de ses écrits. [Il naquit<sup>e</sup> en 233,] puisqu'il avoit trente ans en la dixième année de Gallien.

<sup>1</sup> Socrate dit qu'il a esté Chrétien, mais qu'ayant esté battu à Cesarée en Palestine par quelques Chrétiens, la colere & la melancolie [à laquelle il estoit fort sujet,] le porterent à abandonner le Christianisme, & à le combatre mesme par ses écrits. Il semble citer cela d' Eusebe. <sup>2</sup> Holstenius cite aussi S. Augustin sur cela, <sup>3</sup> Mais si ce Pere dit en un endroit que Porphyre n'a pu souffrir l'humilité de J. C; <sup>4</sup> la suite fait voir qu'il veut plutoist dire que ce philosophe estoit trop superbe pour l'embrasser & la suivre. [Ainsi s'il a esté Chrétien, il est assez visible que S. Augustin l'a ignoré.] Il avoit lu avec soin toute l'Ecriture: & quoiqu'il ne l'eust [peutestre] fait que dans le seul dessein de la combatre, il ne laissa pas de profiter de la doctrine des Chrétiens, pour corriger une partie des folies que les autres philosophes avoient enseignées.

<sup>5</sup> Estant encore fort jeune, il vit Origene alors tres celebre parmi les Chrétiens, [non pas] <sup>6</sup> à Alexandrie, comme le dit Vincent de Lerins, [puisqu'Origene en estoit sorti des l'an 231; mais à Cesarée en Palestine, ou à Tyr.] <sup>7</sup> A insi Origene qu'Eunape dit avoir esté son condisciple, [estoit] un autre Origene philosophe payen,] <sup>8</sup> Porphyre vint à Rome vers l'an 252, & y demeura peu. <sup>9</sup> Il fut disciple de Longin, alors tres celebre pour la rhetorique & pour la philosophie, surtout pour celle de Platon qu'il profesloit, <sup>10</sup> Porphyre l'étudia sous luy à Athenes: <sup>11</sup> & il y fit un si grand progrès, qu'en peu de temps il devint l'honneur de cette ecole. <sup>12</sup> Aussi quoiqu'il ait esté l'un des plus violens [ & des plus dangereux ] ennemis du Christianisme; [neanmoins comme les disciples de la verité la doivent aimer & honorer par tout, mesme dans ses ennemis,] <sup>13</sup> Eusebe le met entre les hommes les plus illustres, & entre les philosophes les plus estimez parmi les

1. *εστὶν πᾶσι τοῖς ἀλλοιῶσι*, ce qui marque bien qu'il n'estoit pas Grec.

2. parceque la pourpre, *πριφύρα*, estoit reservée aux Empereurs Romains.

1.  
2.

NOTES 13.

V. Ammon.  
nc.

payens. <sup>a</sup>S. Cyrille d'Alexandrie reconnoist sa grande reputation. <sup>a</sup>S. Augustin dit que c'estoit un genie non mediocre, <sup>b</sup>& le plus habile des philosophes.

<sup>c</sup>Estant agé de 30 ans, il passa [en l'an 263] de Grece à Rome, où Plotin tenoit alors son ecole; <sup>d</sup>& des qu'il l'eut vu, il oubliâ Longin & tous les autres, & ne voulut plus s'attacher qu'à luy. <sup>e</sup>Suidas le fait aussi disciple d'Amelius, qui estoit plustost son condisciple sous Plotin. <sup>f</sup>Mais comme Amelius estoit plus ancien que luy de 18 ans, [il peut en avoir aussi appris beaucoup de choses.] Il demeura six ans auprès de Plotin, <sup>h</sup>& le fruit qu'il tira de ses instructions, fut une melancolie qui luy fit prendre la resolution de se tuer. Plotin qui s'en apperceut, travailla par ses discours à le retirer de cette fureur, & luy persuada de faire quelque voyage [pour la dissiper.] <sup>i</sup> Il quitta donc Rome & Plotin en la quinzieme année de Gallien, [c'est à dire au commencement de 268,] & s'en alla en Sicile, où sans vouloir seulement voir la ville [de Messine,] pres de laquelle il aborda, il alla droit au cap de Lilybée, pour y voir un nommé Probe dont on luy avoit vanté la science. 'On pretend qu'il fut encore là quelque temps sans vouloir manger, ni voir personne. [Mais on ne peut point dire,] comme fait Eunape, que Plotin soit venu l'y chercher, pour le tirer de ce miserable état.

Porph. v. c. r.  
p. 10. 11.  
Aug. civ. D. l.  
10. c. 32. p. 120.  
2. d.  
b l. 19. c. 22. p. 2.  
253. l. b.  
c Plot. v. p. 3.  
d. e.  
d p. 14 f] Eun.  
c. 2. p. 17.  
e Porph. v. c.  
5. p. 43] Suid. v.  
p. 173. d] a. p.  
193. f.  
f Plot. v. p. 3. d.  
g p. 4. b. c.  
h p. 8. d] Eun.  
c. 2. p. 17. 18.  
i ib] Plot. v. p.  
4. c. g.

Eun. c. 2. p. 18.

## ARTICLE XXIX.

*Suite de l'histoire de Porphyre.*

**L**E sejour que fit Porphyre à Lilybée l'empescha de se trouver à la mort de Plotin, [qui arriva vers le commencement de l'an 270.] Il semble que de la Sicile il ait fait un voyage en Orient, & ait passé du temps à Tyr, & que de là il soit retourné en Sicile, d'où Longin l'exhorta de revenir encore en Phenicie où il estoit. 'Il peut avoir aussi esté de Lilybée voir l'Afrique [qui n'en est pas loin.] Car on voit qu'il avoit esté à Carthage. 'Estant en Sicile il eut la curiosité d'aller voir les feux du mont Etna. 'Il retourna assurément à Rome après la mort de Plotin, <sup>k</sup>& s'y appliqua à l'étude de l'éloquence, jusqu'à faire des discours publics.

'Il paroist, dit Eunape, avoir vécu jusqu'à une extreme vieillesse. 'Et en effet, dans la vie qu'il a écrite de Plotin, il parle d'une chose qui luy estoit arrivée à l'âge de 68 ans, [c'est à dire

Plot. v. p. 2. b.]

p. 12. c.

a.

Porph. v. c. 22.]

p. 17.

c. 6. p. 51.

Plot. v. p. 1.]

c. f.

A Eun. c. 2. p.

19.

p. 21.

Plot. v. p. 16. b.

- Eun. c. 1. p. 21. en 299 ou 300.] 'Ainsi il a vécu non seulement, comme dit Eunape, jusqu'au regne de Probe, [qui mourut en 282, mais jusque vers la fin de Diocletien, & peutestre encore auelà : ce qui
- Aug. civ. D. l. 10. c. 32. p. 120. 121. *verifie ce que dit S. Augustin,] 'qu'il vivoit dans le temps que la religion Chrétienne combatue par les Princes de la terre, & par tous les adorateurs des demons, sembloit estre presté à perir ; ce qui empeschoit Porphyre de croire que ce fust la voie que Dieu devoit donner à tous les hommes pour les sauver, au lieu qu'il eust dû regarder ces persecutions mesmes comme des preuves de la gloire & de la force invincible de l'Eglise.*
- Eun. c. 2. p. 21. 'On croit, dit Eunape, qu'il mourut à Rome. <sup>2</sup>S. Jerome paroist néanmoins avoir cru qu'il estoit enterré en Sicile, [peutestre à cause qu'il y a vécu longtemps.]
- Hier. in Ez. pr. p. 377. 4.
- Eun. c. 2. p. 21. 'Il s'estoit marié à une veuve nommée Marcelle, qui avoit cinq enfans de son premier mari : Et aussi Eunape pretend qu'il ne l'epousa que pour pouvoir mieux instruire ses enfans, parce-que leur pere avoit esté son ami particulier. 'Comme les Chrétiens qui parlent souvent contre luy, ne luy reprochent rien touchant les mœurs, nous avons lieu de croire qu'il n'y avoit point de dereglement notable.
- Porph. v. c. 3. p. 21. 22.
- Eun. c. 2. p. 3. p. 19. 20. 22. 'Eunape releve beaucoup son eloquence, surtout pour sa netteté & sa clarté ; mais outre cela il possédoit encore toute sorte de literature. Il savoit fort bien les belles lettres, l'arithmetique, la geometrie, la musique. Neanmoins son fort estoit la philosophie. 'Et ce qu'on en remarque le plus, c'est que les autres taschant de couvrir leurs sentimens par des obscuritez affectées, luy au contraire ne songea qu'à s'exprimer d'une maniere fort intelligible & fort claire. [Il enseigna la philosophie de vive voix aussi bien que par écrit.] 'Car Iamblique qui fut fort celebre en son temps, avoit esté son disciple. 'On dit la mesme chose d'un Theodore d'Asine ville du Peloponnese, bestimé par les payens. On le tient encore d'un Chrysaore, d'un Nemerce, & d'un Gedale, à cause qu'il leur a adressé quelques écrits. Un auteur marque qu'il s'ouvroit aisément à ceux qui luy demandoient instruction, & qu'il estoit fort bon & fort doux à ses disciples.
- c. 3. p. 22.
- Phot. c. 242. p. 107. c. Steph. p. 121. Porph. v. c. 3. p. 44. 45. 51.
- c. 9. p. 77. 'Le but de la philosophie des Platoniciens, bien elevez en cela audeffus des autres philosophes, estoit de chercher Dieu, & d'aller à luy. Mais on n'y peut aller que par la Croix de J. C, unique mediateur entre les hommes & Dieu. Mais Porphyre estoit trop superbe pour embrasser cette voie de l'humilité & des

2 ex. m.  
7 xlv.

souffrances. Ainsi il chercha dans les demons de faux mediateurs, & tomba<sup>a</sup> comme plusieurs autres disciples de Plotin, dans les curiositez sacrileges de la magie, à laquelle il donnoit le nom specieux de Theourgie, [c'est à dire deification ou operation divine. Cela peut sembler difficile à croire, ]'puisqu'il paroist condamner luy mesme la magie, & toute liaison avec les demons.<sup>b</sup> Cependant non seulement Eusebe l'accuse en divers endroits d'avoir eu commerce avec ses dieux, <sup>b</sup>comme S. Augustin dit qu'il avoit appris avec beaucoup de travail la science des Caldeens, non seulement il loue luy mesme Plotin de diverses choses qui sont visiblement des effets de la magie ; <sup>d</sup>mais il se vante encore de s'estre une fois approché de Dieu, & de s'estre uni à luy. [On sçait ce que cela signifie dans le langage de ces Platoniciens. C'estoit encore apparemment le sujet] d'un poeme qu'il avoit fait des noces sacrées, où il avoit mis bien des choses que peu de personnes entendoient. Et enfin Eunape nous assure qu'il pretendoit avoir chassé un demon qui infestoit les bains publics d'une ville. [Ainsi il est aisé de voir ce que veut dire cet historien, ]'lorsqu'après avoir parlé de diverses sciences, par lesquelles il le releve, il ajoute : Pour ce qui est des choses de la nature & de la Theourgie, laissons cela<sup>e</sup> aux secrets cachez & aux mysteres. Suidas dit qu'il a fait plusieurs ouvrages sur l'astronomie.

Aug. civ. D. l.  
10. c. 9. p. 111. r.  
c.  
c. 9. t. 1. p. 111.  
112. p. 376.  
377.  
Euf. præp. l.  
4. c. 6. p. 143.  
a.  
b Aug. civ. D.  
l. 10. c. 2. 6. 18.  
p. 117. 118.  
c Plot. v. p. 7. 8.  
16. b. c.  
d p. 16. b.

p. 9. f.  
Eun. c. 1. p. 19.

c. 10.

Suid. π. p. 573.  
f.

## ARTICLE XXX.

*Ecrits de Porphyre.*

Ce philosophe a composé un grand nombre d'écrits, non sur la philosophie seulement, mais encore sur la grammaire, sur la rhetorique, & sur l'histoire. Holstenius a ramassé avec grand soin tout ce qu'on en lit dans les auteurs, & en a composé les derniers chapitres de sa dissertation sur la vie & les écrits de ce philosophe. [Nous nous contenterons de marquer ceux que nous avons encore. ]'On trouve dans les manuscrits un écrit<sup>f</sup> sur la Quantité & la mesure des mots, qui porte son nom, & qu'Holstenius croit estre de luy, quoiqu'il puisse avoir receu quelque alteration.

Suid. π. p. 573.  
d. e.

Porph. v. c. 6.

c. 6. p. 46.

p. 46.

On joint souvent à Homere un ouvrage de 32 questions sur ce poete, qu'on croit estre le commencement d'un commentaire entier, qui a esté connu dans l'antiquité.

p. 47.

p. 43.

'Holstenius mesme nous a donné en 1630 l'écrit de Porphyre sur l'ancre des Nymphes décrit dans le 13<sup>e</sup> livre de l'Odyssée, où l'on trouve beaucoup de choses sur la theologie des payens.

p. 49.

'Il nous a donné en mesme temps un fragment de son ouvrage sur le styx, dont on trouve plusieurs autres endroits dans

p. 149.

Stobée. Porphyre y cite diverses choses de [l'heretique] Bardesane, que ses disciples avoient raportées sous Heliogabale, [mais non à Porphyre qui n'estoit pas encore né.]

Suid. π. p. 573. c.

a Porph. v. c.

9. p. 50. Jjonf.

l. 3. c. 15. p. 287.

b Euf. prap. l.

10. c. 3. p. 464.

Porph. v. c. 9.

p. 51.

'Il a fait cinq livres de l'histoire curieuse. <sup>a</sup>C'est apparemment la mesme chose que <sup>b</sup>les Entretiens curieux, comme ils sont intitulez dans Eulebe, <sup>b</sup>qui nous a conservé un grand endroit du premier livre de cet ouvrage sur les auteurs qui se pillent les uns les autres. φιλολογία  
πρωτοβιβλιο  
γραφία  
συστα

'Entre les écrits qui regardent la philosophie, Holstenius met d'abord son introduction sur les Univerfaux, qu'il fit estant en Sicile pour Chrysaore son disciple, afin de luy faire entendre les Categories d'Aristote. Nous avons un commentaire sur cet ouvrage par un Ammoné. On a encore un autre ouvrage de Porphyre sur les Categories d'Aristote, imprimé à Paris en 1543. Et outre cela il fit sur la mesme matiere un grand ouvrage en sept livres, qu'il adressa à Gedale, & dont Iamblique transcrivit une grande partie dans un ouvrage encore plus long qu'il fit sur le mesme sujet.

p. 55.

'On a imprimé à Basle sur la fin du dernier siecle, l'Introduction de Porphyre sur l'ouvrage de Ptolemée touchant les effets des astres. Et l'on trouve encore divers manuscrits d'un commentaire sur un autre ouvrage de Ptolemée, qui traite de l'harmonie & de la musique.

p. 54.

'Les anciens ont fort connus ses livres De la vie & des dogmes des philosophes, <sup>a</sup>qu'il ne conduisit que jusqu'au temps de Platon. <sup>d</sup>Le premier livre de cet ouvrage estoit la vie de Pythagore qu'Holstenius nous a donnée, mais imparfaite. Le troisieme comprenoit la vie de Socrate, <sup>e</sup>qu'il traitoit fort injurieusement. <sup>f</sup>Mais on pretend que c'est parcequ'il composoit ces sortes de vies des passages des auteurs anciens, & entr'autres d'Aristoxene, qui estoit fort opposé à Socrate. <sup>g</sup>Nous avons aussi la vie qu'il a écrite de Plotin son maistre, à la teste des œuvres de ce philosophe.

e. 7. p. 55. 561

Voss. h. gr. l. 2.

c. 16. p. 243.

e Enn. pr. p. 10.

d Porph. v. c.

7. p. 56.

e Socr. l. 3. c.

23. p. 197. d.

f Porph. v. c. 7.

p. 60. 61.

g p. 61.

On trouve dans le second livre de Stobée une grande partie du livre qu'avoit fait Porphyre, sur ce qui est en nostre pouvoir. 'Il estoit adressé à Chrysaore.

c. 8. p. 64.

Holstenius

Holstenius estime beaucoup les quatre livres De l'abstinence des viandes, & la traduction latine qu'en a faite Bernard Felicien. Ces livres sont adressez à Castricius Firmus cet adorateur de Plotin & de Porphyre, qui avoit des terres à Minturne auprès de Rome. Eusebe & Theodoret ont tiré plusieurs choses de ces livres contre les sacrifices des payens. Mais comme il alloit aussi à condamner les sacrifices ordonnez aux Juifs par la Loy de Dieu, Diodore Evefque de Tarfe l'a refuté en ce point.

Plot. 4. p. 2. a] 5. B. Porph. v. c. 8. P. 64.

S. Augustin cite beaucoup de choses d'un autre ouvrage de Porphyre Sur le retour de l'ame à Dieu, divisé en plusieurs livres. Celui De l'ame qu'Eusebe cite souvent, estoit divisé en cinq livres, & composé pour refuter Boethe celebre Peripateticien du temps d'Auguste. Porphyre avoit fait un autre ouvrage Sur les facultez de l'ame, dont Stobée nous a conservé un grand passage.

p. 65 | Aug. civ. D. I. 10. c. 9. &c. 4 Aug. I. 10. c. 32 p. 120. 2. b. 6 Porph. v. c. 9. p. 72. 6 P. 72. 73.

Holstenius nous a encore donné diverses sentences de Porphyre, qui font partie d'un écrit intitulé Introduction aux choses intelligibles.

p. 79. h. p. 59: 13. b.

Eusebe & Saint Augustin parlent beaucoup d'une lettre à Anebon Prestre ou prophete Egyptien, qui contenoit plusieurs questions sur la nature des demons, sur la magie, & sur les oracles. [On croit qu'il y a faute] dans un endroit d'Eusebe, où on lit qu'elle est adressée à Nectanebon. Iamblique fit depuis un livre entier où il prend le nom d'Abammon, pour combatre cette lettre à Anebon, & pour tascher de répondre aux raisonnemens par lesquels Porphyre y combat la magie, & qui sont tres forts.

Euf. pra. I. 3. c. 3. 4. p. 92 | 5. c. 9. 10. p. 197-199 | Aug. civ. D. I. 10. c. 11. p. 112. 4 Euf. pra. p. I. 14. c. 10. p. 742. a. c Porph. v. c. 9. p. 74.

Eusebe & Stobée nous ont encore conservé divers fragmens d'un livre Sur les statues, où l'on croit que Porphyre s'efforçoit de donner quelque raison de l'adoration que les payens rendoient aux idoles. S. Cyrille d'Alexandrie en raporte aussi plusieurs d'un discours à Nemerce Sur la providence divine.

p. 75 | Euf. pra. I. 3. c. 9. p. 106.

Eusebe & S. Augustin citent aussi fort souvent un ouvrage qu'il avoit fait De la philosophie fondée sur les oracles, qui apparemment est la même chose que ce qu'Eusebe appelle en un autre endroit un recueil d'oracles. Cet ouvrage estoit au moins divisé en trois livres. S. Augustin doute si Porphyre n'avoit pas fait luy même les oracles qu'il raporte.

Porph. v. p. 78 | Jons. I. 3. c. 18. p. 189.

Il fit par ordre de Plotin un écrit contre les heretiques Gnostiques, où il monroit qu'un livre de magie qu'ils attribuoient à Zoroastre, estoit supposé par eux mêmes.

Aug. civ. D. I. 19. c. 23. p. 255. 1. c. Plot. v. p. 10. d.

Porph. v. c. 4.  
p. 2. 11 | Voff.  
h. gr. l. 1. c. 16.  
p. 145 | Joff. l.  
3. c. 15. p. 190.

Eun. c. 2. p. 21.

⁂ Nous ne mettons point ici le poeme latin de Porphyre ⁂ à V. Con-  
Constantin fait en 325, pour demander d'estre rapellé d'exil, stantin.  
parcequ'on convient aujourd'hui qu'il est de Publilius Opta-  
rianus Porphyrius, tout différent du philosophe.

Il faut remarquer en general sur les ouvrages de Porphyre, qu'il ruinoit souvent dans les uns ce qu'il avoit dit dans les autres; soit qu'il changeast de sentiment avec le temps, [soit que les tenebres des erreurs qu'il méloit avec le peu de connoissance qu'il avoit de la verité, le rendit flotant & incertain dans ses sentimens.]

## ARTICLE XXXI.

*De l'ouvrage de Porphyre contre les Chrétiens.*

Euf. præp. l. 1.  
c. 9. p. 28. b.  
Suid. τ. p.  
573. c.  
Porph. v. c. 10.  
p. 81.

Thdr. gr. aff.  
l. 7. p. 538. a.

Euf. l. 6. c. 19.  
p. 219. c.

Porph. v. c. 10.  
p. 81.

Hier. in Dan.  
pt. p. 567. a.

Porph. v. c. 10.  
p. 81-88.

Euf. l. 6. c. 19.  
p. 219. b. c.  
Hier. v. ill. c.  
31. p. 294. d.

[IL nous reste encore à parler de la principale partie des écrits de Porphyre.] Car rien ne l'a rendu si celebre que les calomnies dont il a tasché de noircir l'Eglise, dans un ouvrage écrit exprés contre les Chrétiens, & divisé en quinze livres. Comme il avoit plus d'esprit & de science que tous les autres qui ont attaqué l'Eglise par leurs écrits, aussi il l'a fait avec plus de subtilité & de malice qu'aucun autre. Il lut exprés toute l'Ecriture avec grande application, non pour y chercher la verité, mais pour tascher d'y trouver des armes pour la combattre & la decier; ce qui estoit le principal dessein de son ouvrage: [ & comme la lumiere divine qui eclaire les humbles, eblouit les superbes, ] il se figura y avoir trouvé un grand nombre de contradictions, dont on croit qu'il forma son premier livre. Il employoit le 12<sup>e</sup> contre Daniel, dont il trouvoit les propheties si claires & si conformes aux evenemens, qu'il estoit reduit à soutenir que le livre estoit supposé sous le nom de ce Prophete, & fait par un homme qui vivoit du temps d'Antiochus, & qui écrivoit ce qui estoit déjà arrivé.

On peut encore remarquer dans les Peres diverses choses qui estoient dans cet ouvrage; car nous ne l'avons plus aujourd'hui. Il le fit en Sicile, [où nous avons dit qu'il vint en 267, & qu'il y demeura assez longtemps. Car pour ce que quelques uns croient qu'il en fit une partie à Nicomedie en l'an 303, cela ne paroist pas assez fondé.]

Cet ouvrage a rendu le nom de Porphyre tres odieux, depuis que la religion Chrétienne, qu'il avoit vu presque accablée, s'est

relevée par le secours de Dieu, & a esté mise sur la teste de ceux qui avoient cru l'abolir.] 'Les anciens ne parlent guere de cet ennemi de la verité sans donner des marques de l'horreur qu'ils avoient pour sa malignité & ses meditations. 'Il paroît que Constantin fit quelque edit severe ou contre sa personne, s'il vivoit encore, [ce qui est difficile à croire,] ou au moins contre sa memoire & ses écrits, qu'il fit bruler: ' & quelques uns croient qu'on étendit cette peine à tous ses ouvrages, quoique les termes de Constantin n'y obligent pas. Ce même prince voulant témoigner l'horreur qu'il avoit des Ariens, ordonna qu'on les nommeroit Porphyriens.

Porp.v.c.10.  
p.87.  
Socr.l.1.c.9.p.  
32.a.  
Porp.v.c.10.  
p.88.  
Socr.l.1.c.9.  
p.32.a.b.

[Mais comme ces condamnations generales ne font souvent qu'irriter la curiosité,] les Chrétiens eurent soin de répondre en particulier aux accusations calomnieuses, & aux faulx raisons de Porphyre. 'S. Methode composa pour cela un fort bel écrit, [fait apparemment avant la persecution de Diocletien,] dans laquelle il fut couronné du martyre. 'Eusebe de Cesarée [qui avoit une grande erudition,] fit la même chose peu de temps après en trente livres: & Apollinaire en composa autant environ soixante ans depuis. 'Tous ces ouvrages ont esté perdus aussi bien que celui de Porphyre. [Ainsi il ne nous reste que ce que plusieurs Peres ont dit contre luy par occasion dans d'autres écrits.] 'Car tout le grand ouvrage d'Eusebe intitulé De la preparation à l'Evangile, est proprement pour refuter ce que Porphyre avoit dit, ou pour en profiter en faveur de l'Eglise, & contre le paganisme. [S. Augustin fait la même chose dans son dixieme livre de la Cité de Dieu, S. Jerome parle beaucoup contre luy sur Daniel, & en divers autres endroits. S. Cyrille d'Alexandrie le refute aussi assez souvent en répondant à Julien l'apostat qui avoit pris de luy ce qu'il a écrit contre les Chrétiens: & Theodoret combat souvent Porphyre en écrivant contre les payens, ou profite contr'eux de ses écrits, aussi bien qu'Eusebe & S. Augustin.]

Porp.v.c.10.  
p.85.87.  
Hier.v.ill.c.  
83|ep.84.p.  
327.ain Dan.  
12.p.606.d.  
Eusebe.v.ill.c.8|ep.  
84.p.327.a.  
Porp.v.c.10.  
p.87.  
Eusebe.prap.15.  
c.1.p.189.b.

'Car, comme remarque Theodoret, Dieu qui avoit obligé Balaam de donner des benedictions à son peuple, quoiqu'il fust venu dans le dessein de le maudire, a aussi tourné la langue de Porphyre contre luy même; & quelque animé qu'il fust contre les Chrétiens, il l'a fait parler pour eux comme malgré luy [en une infinité d'endroits,] & l'a rendu le destructeur du mensonge lorsqu'il ne travailloit qu'à l'établir. Ainsi il a accompli en luy la verité figurée par le lion de Sanfon, dans la gueule duquel se trouva un rayon de miel tres doux.

Theodret.gr.aff.  
l.3.p.517.b.c.

# LE GRAND CONSTANTIN, PREMIER EMPEREUR CHRÉTIEN.

## ARTICLE PREMIER.

*Genealogie de Constance pere de Constantin: Ses premiers emplois:  
Il est fait Cesar.*



NOUS n'entreprenons point de faire ici l'éloge de l'Empereur Constantin. Divers auteurs ont relevé ses grandes actions militaires, & la sagesse de sa conduite dans le gouvernement de l'Empire. Eusebe luy a donné les louanges que nous luy devons tous, pour avoir esté le libérateur de l'Eglise, & l'avoir tirée de la persecution qu'elle avoit soufferte durant pres de trois-cents ans. Et le P. Morin a fait encore pour cela un grand ouvrage. Nostre dessein n'est donc que de représenter ici la suite de ses actions, & les evenemens de son regne, en commençant par son pere, qui n'ayant pas regné quinze mois entiers depuis qu'il fut fait Auguste, ne nous donne pas lieu d'en faire un titre particulier.]

'Constance pere de Constantin est nommé Jule par Aurele Victor. [Pour le distinguer des autres Constances,]<sup>a</sup> on luy donne ordinairement le surnom de Chlore, [soit] qu'il eust quelque<sup>2</sup> passeur sur le visage, [comme ce mot le marque dans la langue<sup>2</sup> grecque,] 'soit' pour quelque autre raison. [Je ne me souviens &c. point d'avoir encore trouvé ce surnom dans les anciens.]<sup>b</sup> Ses inscriptions<sup>3</sup> ne l'appellent point autrement que Flavius Valerius Constantius. [Il prit apparemment le nom de Valere, lors-

Aur. V. p. 514.  
c.  
Zon. v. Dio.  
p. 243. d. c.

Byz. fam. p.  
43.  
643. [Birag]  
Goltz. Spon,  
p. 193.

1. C'est la seconde partie de son volume in folio Sur la delivrance de l'Eglise, imprimé à Paris en 1630.

Pant. 9. p. 192.

2. Il semble néanmoins selon Eumene, que son visage eust plustost de la rougeur que de la passeurs  
*Index modestia rubor.*

Spon, p. 192.

3. On cite d'une trouvée dans l'isle de Gozzo pres de Malte, D. N. C. Aur. Valer. Constantio Aug.  
[Ce C. fait-il Cajo ou Casari?]

qu'il fut adopté par Maximien Hercule, qui l'avoit tiré de Diocletien.] 'Celui de Flavius qui passa à toute sa posterité, venoit selon quelques uns de l'Empereur Claude II,<sup>a</sup> qu'on pretend l'avoit porté. [Car Constance estoit petit-neveu de ce prince.] 'Claudia sa mere estant fille de Crispe frere de Claude. [C'est pourquoy tous ceux qui ont voulu louer Constance & ses descendants, ont toujours raporté leur noblesse à cette origine.] 'Quelquefois mesme, [par une expression ou fausse ou moins exacte,] on fait Constance<sup>b</sup> petit-fils de Claude. <sup>b</sup> Une inscription qualifie Constantin petit-fils de Claude & fils de Constance.

Claud.n.s.p.  
330.1.f.  
d 1 v. p. 204.  
d 114. d.  
v p. 206. d  
Amm.an.p.  
471 a.  
Eutr.p. § 86. a  
Byz.fam.p.  
43.  
b Grut.p. 283:  
4.

nepotem.

1.

le P. Morin

'Le pere de Constance fut Eutrope l'un des plus considerables de la Dardanie, non de celle qui est en Phrygie assez pres de Troie, comme quelques uns l'ont cru, mais de celle qui faisoit partie de la haute Mesie; & ensuite de la Dace, puis que Aurele Victor assure qu'il estoit d'Illyrie. <sup>f</sup> Ce prince naquit, selon quelques uns, le 31 de mars. [On n'en scait point l'année, mais seulement que] lorsqu'il mourut [en l'an 306,] il estoit fort vieux, [ou paroissoit l'estre,] <sup>h</sup> parcequ'il estoit assez infirme. <sup>a</sup> Il paroist qu'il estoit bien fait de sa personne, qu'il avoit un air grave, accompagné de douceur & de modestie.

Claud.v.p.  
206.d.  
c Mor.del.p.  
168 | Buch.  
belg.l.6.c.15.  
§ 2.8.p.213.  
214.  
d Baudran.p.  
240.241.  
e Aur.Vict.p.  
§ 24.c.  
f Buch.cycl.p.  
276.  
g Euf.v. Conf.  
l.1.c.18.p.417.  
b.  
h Laet.perf.c.  
20.p.18.  
i Panc.5.p.  
126.  
l 9 p.192.  
m Aur.Vict.p.  
§ 24.c | Prob.v.  
p.241 d.  
n Amm.an.p.  
471.a.  
o Panc.9.p.  
192.  
p Cari.v.p.443.  
c.

V. la note

11.

αυτοῦ ἀντιπ

λιμενεῶ

γ' 99.

2.

<sup>m</sup> Il étudia peu les lettres, mais se donna tout à la guerre, dont il apprit les regles sous Aurelien & sous Probe: & dans les fatigues & les miseres qui l'accompagnent, il trouva des leçons pour bien gouverner les autres. <sup>n</sup> Un ancien auteur dit qu'il fut quelque temps dans les Gardes du corps, puis Tribun ou Colonel, & ensuite gouverneur de la Dalmacie. <sup>o</sup> Il se signala dans beaucoup de guerres, & remporta ce semble quelque victoire [sur les Allemans] dans le pays des Suisses, vers l'an [274,] auquel Constantin son fils vint au monde. <sup>p</sup> Il eut le gouvernement de la Dalmacie [en 282 ou 283,] sous Carus, qui eut mesme à ce qu'on pretend, quelque dessein de le faire Cesar au lieu de Carin son fils, ne connoissant personne, dit Vopisque, de meilleur que luy.

Protektor.

in campis  
Vindobun.

V. Diocle-  
tien § 8.

Ibid. § 9.

[Diocletien suivit le jugement de Carus,] & après que Constance eut chassé du Pont les Sarmates, plus par l'adresse que par la force, il luy donna la dignité de Cesar [le premier jour de mars en 292. Ce fut peutestre Maximien Hercule qui le revêtit de la pourpre, & qui l'adopta par cette ceremonie:] d'où vient

Const.ad R.c.  
§ 3.p. 202-  
208.

Panc.4.p.115.

1. <sup>r</sup> Eument releve les grands services rendus à l'Etat par le pere & par l'oncle paternel de Constance. <sup>r</sup> Mais il y a toute apparence qu'il entend de Maximien Hercule & de Diocletien, comme Livineius le dit dans ses notes. Panc.10.p.207.  
n-2.161.

2. On cite dans ce titre les panegyriques selon l'édition de Livineius à Anvers en 1500.



*ivilitatis.*

C'estoit, ajoute Eutrope, un homme excellent, & d'une admirable bonté. Il se mettoit peu en peine d'enrichir le fisc; mais il estoit bienaïté que les provinces & les peuples fussent riches; jugeant qu'il valoit mieux que l'argent fust repandu entre les mains des particuliers, que non pas qu'il demeurast inutilement enfermé dans un thresor. Il falloit pour cela qu'il se contentast de peu pour sa personne: mais lorsqu'il avoit à traiter plusieurs de ses amis, il envoyoit emprunter de l'argenterie chez des particuliers. Par ce moyen il s'acquit & l'amour & la veneration des peuples des Gaules, [parmi lesquels il estoit ordinairement;] & ils estimoient encore plus ses bonnes qualitez quand ils les comparoient avec la conduite de Diocletien, d'Hercule, [ & de Maximien Galere.

Il ne se fait pas étonner] qu'Eusebe dise la mesme chose qu'Eutrope; mais il raporte sur cela une histoire remarquable, en omettant plusieurs autres, qui estoient, dit-il, en la bouche de tout le monde.

Comme on parloit partout de la moderation & de la douceur de Constance, & qu'on disoit que pour epargner ses sujets, il n'avoit aucun argent en reserve; Diocletien envoya luy faire des reproches du peu de soin qu'il prenoit des interets de l'Etat, & de la pauvreté à laquelle il se reduisoit luy mesme par sa negligence. Constance pria ceux qui luy faisoient ce reproche, de vouloir passer quelque temps auprès de luy: & cependant il envoya querir ceux qui estoient les plus riches dans toutes les provinces, à qui il dit qu'il avoit besoin d'argent, & qu'ils pouvoient faire voir en cette occasion s'ils aimoient leur prince. Il n'y eut personne qui ne portast avec joie de l'or, de l'argent, & tout ce qu'il avoit de plus precieux, au thresor royal, & qui ne s'empressast d'executer les ordres de son prince avec plus d'ardeur & de zele que les autres. Après cela Constance pria les deputez de Diocletien de venir voir son thresor, & de rendre témoignage de l'état auquel ils le trouveroient. Il ajouta en le leur montrant, qu'il y avoit longtemps que les richesses qu'ils voyoient estoient à luy; mais qu'il les avoit laissées jusques alors en deposit entre les mains de ses sujets. Les deputez s'en retournerent ensuite fort surpris de ce qu'ils avoient vu de leurs yeux, & on tient qu'aussitost qu'ils furent partis, Constance fit venir ceux qui l'avoient assisté en cette occasion, loua l'affection qu'ils luy avoient témoignée, & leur rendit à chacun ce qu'ils avoient apporté en son thresor.

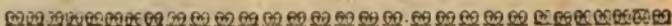
Eutr. p. 87. b.

Euf. l. 8. c. 13.  
17. p. 309. b. c.  
317. d]. v. Conf.  
l. 1. c. 13 p. 414.  
a.v. Conf. l. 1. c.  
14. p. 414.

P. 415.

Suid. *in* p. 466.  
c.  
Lib. or. 3. p.  
104.  
or. 12. p. 262.  
2.  
Amm. l. 25. p.  
294. 2.

'Suidas dit que son mepris pour les richesses & pour la magnificence luy avoit fait donner le surnom de *Pauvre*.<sup>a</sup> Libanius s'étend aussi beaucoup à relever le soin qu'il avoit de ne point opprimer les peuples, comme faisoient ses collegues: & il le dit en un autre endroit que jamais Prince ne fut moins amateur de l'argent, ni plus aimé de ses sujets. Ammien loue Julien d'avoir mieux aimé voir l'argent entre les mains de ses peuples que dans ses cofres, & raporte d'Alexandre le grand, qu'il disoit que son thresor estoit les richesses de ses amis.



## ARTICLE III.

*Constance aime & protege les Chrétiens: Ses enfans.*

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 13. 14. p.  
4 13. c. 15. 2.  
b. h. l. 3. c. 13.  
p. 309. c.  
c. v. Conf. l. 1. c.  
17. 27. p. 416.  
c. d. 41. b.

'EUSEBE parle souvent de la pieté de Constance.<sup>b</sup> Il dit non seulement qu'il avoit beaucoup d'inclination pour la vraie religion; mais encore qu'il ne connoissoit point d'autre Dieu que le souverain, qu'il l'avoit honoré toute sa vie, qu'il luy consacra toute sa maison, & qu'il condamnoit ce grand nombre de dieux adorez par les impies. [C'est presque dire qu'il estoit Chrétien, & néanmoins ni luy ni aucun autre ne le dit expressément: & ce que nous allons bientoit rapporter après Eusebe mesme, fait voir que s'il a aimé le Christianisme, il n'en a pas néanmoins fait profession.]

76<sup>e</sup> Beig.  
265<sup>e</sup> p.

Lact. pers. c.  
12. p. 11.  
d. c. 15. p. 13.

'Au commencement de l'an 303, Galere ayant porté Diocletien à ordonner une horrible persecution contre l'Eglise, ils en envoyerent les edits à Hercule & à Constance, afin qu'ils les executassent dans leurs provinces. Hercule le fit avec joie: & Constance pour ne pas paroistre s'opposer aux autres, laissa abatre [une partie] des eglises. Mais il n'en fit abatre aucune [par son ordre:] & non seulement il ne prit aucune part à la persecution, mais il conserva mesme les Fideles de ses Etats exemts des maux qu'ils souffroient dans toutes les autres provinces, s'les faisant jouir d'une paix profonde, s'il faut s'arrester aux termes d'Eusebe, dans une entiere liberté de leur religion. On dit nommément des Gaules qu'elles furent exemtes du crime & des malheurs de la persecution; & il est à croire que Constance qui y residoit, en prit un soin plus particulier. Car il n'est pas aisé de soutenir que l'Espagne ait joui du mesme avantage.

V. la pers. de  
Diocletien  
§ 21. p. 21.

Euf. l. 8. c. 13.  
13. p. 309. d.  
317. d. Opt. l.  
1. p. 41. 2.  
e. Lact. c. 15. p.  
13. Euf. p. 309.  
d. 317. d.  
f. Euf. v. Conf.  
l. 1. c. 13. p. 413.  
d.  
g. Lact. c. 16. p.  
13. Opt. l. 1. p.  
44. 2.

1b. n. 22.

Il faut ce semble rapporter au commencement de la persecution

tion cette action memorable qu'Eusebe nous apprend de luy.] 'Lors, dit-il, que les autres princes persecutoient par le feu tous les Chrétiens, & leurs propres domestiques avant tous les autres, Constance declara à tous ceux de sa maison, & aux Gouverneurs des provinces [qui estoient Chrétiens,] qu'il leur laissoit le choix, ou de conserver leurs charges en sacrifiant, ou s'ils refusoient de sacrifier, de perdre leurs charges, & d'estre exclus de sa maison & de ses bonnes graces. Lorsqu'ils se furent declarez en prenant les uns un parti, les autres un autre, il decouvrit aussi ses veritables sentimens, blasma la lascheté de ceux qui avoient témoigné trop aimer leurs biens, loua la generosité des autres qui avoient preferé Dieu à toutes choses; & après cela il chassa les premiers de son palais, comme tres capables de le trahir, puisqu'ils avoient trahi leur Dieu & leur conscience; & jugeant au contraire que les seconds ne luy seroient pas moins fideles qu'ils l'estoient à Dieu, il les retint auprès de luy, leur confia la garde de sa personne, & les principales affaires de l'Etat, & les regarda comme ses ministres les plus assurez, comme ses principaux amis, & comme ses plus riches thesors.

'Il remplit ainsi son palais de serviteurs de Dieu en un temps où les autres princes ne pouvoient pas seulement souffrir le nom des Chrétiens. Il y avoit mesme plusieurs ministres de Dieu [ & plusieurs Ecclesiastiques, ] qui y offroient sans cesse des prieres pour ce prince : de sorte qu'il sembloit que son palais fust moins la demeure d'un Empereur, qu'un temple & une eglise de Dieu.

'Cette affection qu'il avoit pour la vraie religion, [sans l'embrasser comme il eust dû le faire pour sauver son ame,] receut du juste juge une recompense [proportionnée.] Son regne fut heureux, & sa mort paisible. Il eut son fils aîné pour successeur, & laissa avec luy plusieurs autres enfans, par un bonheur qui se trouve peu dans les autres Empereurs.

'Il eut pour premiere femme St<sup>e</sup> Helene, qui estoit d'une naissance peu considerable; mais elle ne laissoit pas d'estre la femme legitime, quoique quelques uns aient écrit le contraire. Il l'avoit epousée lorsqu'il estoit dans la vigueur de sa jeunesse. [Il n'en eut point d'autre enfant que Constantin,] ou au moins Helene n'en avoit point d'autre lorsqu'elle mourut.

\* Constance fut obligé de la repudier [en 292,] pour epouser

Euf.v. Conf. l.  
1. c. 15. p. 415.  
c. 16. p. 415;

p. 416.

c. 17. p. 416. c.  
d.

hif. l. 8. c. 13. p.  
309. c. d.  
v. Conf. l. 1. c.  
18. p. 417. b.  
Eutr. p. 187. c.  
Amm. an. p.  
471. b.  
6 Bar. 306. 5  
13-19.  
c Panc. 9. p.  
192.  
d Euf. v. Conf.  
l. 3. c. 46. p.  
106. 2.

Notre 1.

\* Aur. V. epi. p. 524. c. 14. c. 1. Eutr. p. 386. a. | Goltz. p. 121. b.

## 82 L'EMPEREUR CONSTANTIN.

Entr. p. 186. a.  
 a Amm. n. p. 2.  
 3 | Byz. f. p. 44.  
 4 f. 42. 49.

Flavia<sup>1</sup> Maximiana Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, dont il eut six autres enfans<sup>2</sup> trois garçons & trois filles, favoit Dalmace ou Delmace, Jule Constance, & un troisieme<sup>3</sup> nommé Annibalien par les uns, & Constantin par les autres, qui pretendent qu'Annibalien est le mesme que Dalmace, [quoique cette opinion ne paroisse pas la plus probable.] Ce Dalmace qui eut la qualite de Censeur, mourut, à ce qu'on croit, avant Constantin. Il laissa deux fils, le jeune Dalmace qui après avoir esté Consul en 333 avec Zenophile, fut fait Cesar le 18 ou le 24 septembre 335, & Annibalien Roy du Pont & de l'Armenie. Jule Constance fut Consul en 335 avec Albin, & fut tué avec un de ses freres peu apres la mort du grand Constantin. Il eut de Galla sa premiere femme un fils dont le nom n'est pas connu, & Gallus Cesar. De Basiline qu'il epousa ensuite, il eut Julien l'apostat. M<sup>r</sup> Valois qui veut que le troisieme fils de la Theodore fut un Constantin, croit que c'est luy qui fut Consul en 327 avec Maxime: mais d'autres combattent ce point.

NOTE 2.

Les trois filles de la Theodore sont Constancie, Anastasie, & Eutropie.<sup>2</sup> Constancie appellée dans les medailles Fl. Valeria Constantia, fut mariée à Licinius en l'an 313, & procura en mourant le rapel de l'heresiarque Arius. Anastasie epousa Bassien que Constantin voulut faire Cesar, & qui néanmoins le trahit en 314, à la persuasion de Licinius. Eutropie fut mere de Nepotien qui prit la pourpre en 350. On la fait femme de Nepotien Consul en 301, [ce qui peut estre, pourvu qu'on dise qu'elle ne l'epousa que depuis son consulat.]

2.

Ibid.

\*\*\*\*\*

### ARTICLE I.V.

#### *Naissance & education de Constantin: Ses grandes qualitez.*

LE grand Constantin fils aisné de Constance<sup>2</sup> est appellé dans les inscriptions<sup>3</sup> C. Flavius Valerius Aurelius<sup>4</sup> Claudius Constantinus.<sup>5</sup> Il naquit le 27 fevrier<sup>6</sup> vers l'an 274, puisqu'il est mort le 22 may de l'an 337, agé d'environ 64 ans.<sup>7</sup> Les auteurs les plus considerables mettent sa naissance<sup>8</sup> à Naïsse

3. 4.

NOTE 3.

Panc. s. 9. p.  
 133. 134. 191.  
 a Goltz. p. 126.  
 c | 1 2 7. b.  
 6 Buch. cycl. p.  
 27 6 | Byz. p.  
 47 | Lact. n. p.  
 411. 472.  
 e Buch. belg. p.  
 214. § 6 | Bar.  
 306. § 16.  
 d Amm. an. p.  
 471. b. & c.  
 a Spanh. p. 619.  
 b Philg. l. 1. c. 9. p.  
 469. c.  
 e Euf. v. Conf. l. 4. c. 18 v. 1. d. d. d. Buch. belg. l. 8. c. 1. p. 336. e Byz. fam. p. 129.

1. M. Spaunheim cite *Maxima* d'une medaille. [Mais je ne conçois pas pourquoy] il pretend contre la foy des historiens, qu'elle estoit femme de Constantin, & non de Constance, [sans rien alleguer pour le prouver.]

2. b Philostorge seul entre les anciens l'appelle Constantine. c On voit clairement par Eusebe que c'estoit Constance.

3. d On cite une inscription où il est appellé *Marcus*.

4. e Le jeune Constantin avoit ce nom: [ce qui n'empêche pas. que son pere ne l'eust aussi.]

[ville de la Dardanie,] laquelle il embellit depuis extremement; de sorte qu'on l'en a appellé le fondateur.<sup>a</sup> Il y fut elevé durant quelque temps.

[Lorsque son pere fut fait Cesar, & envoyé dans les Gaules,] il demeura comme en ostage auprès de Diocletien,<sup>b</sup> & fut ainsi elevé aussibien que Moyse au milieu des ennemis de Dieu & de son peuple, qu'il devoit un jour exterminer, pour delivrer de leur tyrannie le veritable Israel. Il estoit traité d'eux avec un extreme honneur, de quoi Eusebe dit avoir esté témoin, l'ayant vu à la droite de Diocletien lorsqu'il passa par la Palestine, [peutestre vers l'an 296, auquel Diocletien fut en Egypte combattre Achillée.] Et Theophane dit que Constantin y fut avec luy. Constantin parle luy mesme comme témoin de ce qui arriva dans la Cour de ce prince à Nicomedie [en l'an 303.] Diocletien l'avoit fait<sup>c</sup> Tribun du premier ordre assez long-temps auparavant.

Il paroissoit deslors extremement par sa haute taille, par sa bonne mine, par la force & la vigueur de son corps, & encore plus par les excellentes qualitez de son ame, qui ne faisoit rien paroistre que de grand & de royal. Il avoit un genie vif, & ardent, capable de tout entreprendre & de tout executer. On voyoit en luy une prudence naturelle, une sagesse qui estoit un don [visible] de Dieu, une vivacité, une penetration, & une adresse extraordinaire pour ne se laisser jamais surprendre. La probité de ses mœurs, sa civilité, sa bonté, & sa liberalité envers tout le monde, sa generosité & son inclination à obliger, luy gaignoient le cœur des soldats, & faisoient déjà souhaiter à tous les peuples de l'avoir pour Empereur.

Un auteur dit qu'il n'avoit pas une grande erudition: [Et les sciences ne pouvoient pas estre alors fort en honneur,] <sup>d</sup> puis que les quatre Princes qui regnoient en avoient tres peu. Neanmoins Eusebe met la connoissance des lettres entre les choses qui ornent le plus Constantin. Aurele Victor dit de mesme que son erudition & sa civilité releverent beaucoup toutes les autres bonnes qualitez. On assure aussi qu'il aimoit & favorisoit les lettres, & tous les arts<sup>e</sup> liberaux. <sup>f</sup> Estant Empereur il lisoit beaucoup, composoit, & prononçoit souvent des discours pleins de raisonnement, & de science, <sup>g</sup> dont il nous en reste encore un fort long. <sup>h</sup> Et Eusebe veut assurément nous faire croire qu'il faisoit tout cela luy mesme, aussibien que les loix qu'il

1. Je ne sçay si ce seroient ceux qui commandoient toute une legion.

Steph. p. 481.

<sup>a</sup> Amm. an. p. 471. b.

b. <sup>b</sup> Euf. v. Conf. l. 1. c. 12. p. 413.

<sup>a</sup>.

c. 19. p. 417. c. d.

Thphn. p. 6. a.

Euf. or. Conf. c. 25. p. 601. a.

Laët. pers. c. 18 p. 17.

Euf. v. Conf. l. 1. c. 19. p. 417. 418 | Panc. 5. p. 127 | Eutr.

Panc. 7. p. 159;

160.

<sup>c</sup> Laët. pers. c.

18. 19. 25. p.

17. 18. 23 | Juli.

or. 1. p. 13 |

Panc. 5. p. 127.

Amm. an. p.

471. b.

<sup>d</sup> Aur. Vict. p.

52. c.

<sup>e</sup> Euf. v. Conf.

l. 1. c. 19. p. 418.

<sup>a</sup>.

Vict. epi. p.

543. c.

<sup>f</sup> Euf. v. Con.

l. 4. c. 15. p.

554. a.

<sup>g</sup> or. Conf. p.

567.

<sup>h</sup> v. Conf. l. 4.

c. 55. p. 554.

publioit en grand nombre, [ & sans doute encore les lettres qu'il nous en rapporte. ] Il composoit en latin ce qu'il écrivoit, & le faisoit traduire en grec, [ quoiqu'il sceust sans doute aussi fort bien le grec, ayant passé presque toute sa vie dans l'Orient.

Amm. an. p.  
471.

Il s'appliqua particulièrement à la guerre, l'où il donna de grandes preuves de sa valeur, soit en Asie sous Diocletien, soit sous Galere [qui fit beaucoup de guerres du costé du Danube, & contre les Perses. ] Constantin fit sous ces princes beaucoup d'actions de courage & de prudence. <sup>a</sup> Theophane le dit en particulier de la guerre contre Achillée, [ faite lorsqu'il avoit environ 22 ans. ]

Panc. f. p. 127.  
b.  
Thphn. p. 6.  
a.

Et ce fut sans doute alors qu'il vit les ruines de Memphis. <sup>b</sup> Il s'exposa [ dans cette occasion & dans les autres ] à tous les dangers de la guerre, & combatit quelquefois seul à seul contre les barbares. <sup>c</sup> Eusebe dit que son courage & ses grandes qualitez luy attirerent la jalousie des autres Princes, qui commençoient à le craindre : De sorte qu'ils chercherent mesme divers moyens de le perdre. Theophane l'entend de Diocletien : [ mais la suite mesme d'Eusebe fait juger qu'il le faut rapporter à Galere, & à ce qui arriva immédiatement avant la mort de Constance, comme nous le dirons en son lieu. Nous verrons aussi ] les grandes victoires qu'il remporta estant Empereur avec un bonheur comme incroyable ; & dans lesquelles neanmoins il parut n'avoir pas moins de valeur & de capacité

Euf. or. Conf.  
c. 16. p. 589. b.  
c. 12. p. 264. r.  
a. b.

Panc. 9. p.  
191. 192.  
Euf. v. Conf.  
l. 1. c. 20. p. 418.

Thphn. p. 6. a.

Vist. epi. Eutr.

que de bonheur. *industria.*

Euf. v. Conf.  
l. c. 19. p. 418. a.  
Panc. 7. p.  
175. a.

1. p. 126. b.

6. p. 137. a.  
Byz. sam. p. 46.

Les payens & les Chrétiens ont loué l'extreme soin qu'il eut toujours de sa chasteté, <sup>d</sup> dont l'amour sembloit luy estre comme naturel : Et il l'estimoit si fort, qu'il s'efforçoit de l'inspirer à tous les autres. Ce fut le desir de la conserver qui l'obligea de se soumettre des sa premiere jeunesse aux loix du mariage, pour se degager tout d'abord des [ malheureux ] plaisirs que les autres croyoient permis à son age [ & à sa condition. ] 'Et' jamais il ne viola les regles que la chasteté luy imposoit. La premiere femme qu'il epousa est appelée Minervine par les auteurs, qui ne disent rien de sa qualité, mais seulement qu'elle fut mere de Crispe Cesar, né apparemment [ vers l'an 300, ] puisque nous le verrons paroistre déjà beaucoup dans la guerre vingt ans après : [ Ainsi il doit estre né dans l'Orient, & non pas ] à Arles comme quelques nouveaux auteurs le pretendent. [ Nous verrons dans la suite que Constantin epousa en secondes noces Fauste fille de Maximien Hercule, dont il eut plusieurs autres enfans, ]

NOTE 4.

*industria.*

*pudicitia  
soli dicarum  
conjugio.*  
NOTE 5.



ARTICLE V.

*Constance & Galere sont faits Augustes : Galere fait resoudre Diocletien à donner le titre de Cesar à Severe & à Maximin au prejudice de Constantin: Vices de Maximin.*

L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE CONSTANCE I.

*"Constantius V, & Galerius Maximianus V. Cæs. Consuls.*

V. Diocle-  
nen n. 17.  
Ib. § 21. 22.

[N OUS avons vu<sup>a</sup> autrepart comment Galere obligea Diocletien & Hercule à quitter l'Empire le premier may de l'an 305.] Constance & luy furent declarez Augustes à la mesme heure; Constance [à Milan] par Hercule, <sup>a</sup> & Galere à Nicomedie par Diocletien. <sup>b</sup> Constance devint ainsi le chef de l'Empire Romain, parcequ'il estoit le premier des deux Augustes: & on le trouve nommé en ce rang avant Galere dans quelques inscriptions. <sup>d</sup> Galere n'avoit neanmoins procuré ce changement, que dans la vue de demeurer le maistre absolu de l'Empire. Car quoiqu'il cedast le rang à Constance, il le mesprisoit extremement, [& croyoit pouvoir le dominer] à cause de son naturel doux & paisible. Il esperoit mesme qu'il mourroit bientôt; parcequ'il estoit assez maladif: & si cela n'arrivoit pas, il pretendoit estre assez fort pour le depouiller du titre mesme d'Empereur.

Idat. &c.  
Panc. s. p. 117.  
b.  
a Laet. perf. c.  
19. p. 13.  
b c. 10. p. 181  
Euf. v. Conf. l. r.  
c. 18. p. 417. a. b.  
c Grut. p. 178.  
7. 2.  
d Laet. c. 10. p.  
18.

'Pour venir à bout de ce dessein, il s'estoit rendu maistre du choix des deux Césars qu'il falloit mettre en sa place & en celle de Constance. Car lorsqu'on en delibera quelque temps avant le mois de may, Diocletien proposant pour cela Maxence fils d'Hercule, & Constantin, il les fit rejeter tous deux. Il y avoit assez de raison pour exclure Maxence, [comme nous le dirons en son lieu:] mais pour Constantin il n'en avoit point d'autre sinon qu'il seroit trop aimé & trop puissant. Il luy en falloit qui dependissent de luy, qui le craignissent, qui ne fussent rien que par son ordre. Et ce fut pour cela qu'il obligea enfin Diocletien & Hercule de nommer Severe & Maximin.

c. 18. p. 16. 17.

'Severe est appellé dans ses inscriptions Flavius Valerius Severus. Casaubon luy donne le nom de M. Aurele, sur<sup>1</sup> une inscription que rapporte Onuphre. On pretend tirer d'une autre qui est fort defectueuse, qu'on luy avoit aussi donné le nom de Maxi-

Goltz. p. 126. c.  
Spert. n. c. p.  
157. 2. d] Onu.  
p. 212 c.  
e Rein. p. 254.

z. Cette inscription ni la suivante ne sont point dans Gruter.

Aur. V. p. 521.  
c.  
Amm. an. p.  
472. c.  
Lact. pers. c.  
18. p. 17.  
e n. p. 392.]  
Amm. an. p.  
472. c.  
Lact. pers. c.  
18. p. 17.

mien. 'Il estoit d'Illyrie. <sup>a</sup>Non seulement il n'avoit rien de grand ni dans sa naissance ni dans ses mœurs, <sup>b</sup>mais mesme il ne s'amusoit qu'à danser, à se remplir de vin & de viandes, à dormir le jour, & à veiller la nuit en debauches. <sup>c</sup>Mais son vyrognerie mesme le faisoit, dit un auteur, aimer de Galere; <sup>d</sup>& il l'avoit distribué fort fidelement [l'argent que ce prince luy avoit donné] pour les soldats. Cela le luy fit juger digne de l'Empire: & par une insolence à peine croyable, avant que d'en avoir seulement parlé à Diocletien, il l'avoit déjà envoyé à Hercule pour le revêtir de la pourpre.

p. 17] Vict. epi.  
P. 543. b.  
Goltz. p. 126.]  
Euf. l. 9. c. 40. p.  
363. d.  
e. Euf. l. 9. a. 9.  
p. 360. c.  
f. de Pal. c. 6. p.  
326. c.  
g. Aur. V. epi. p.  
524. d. e.] 543.  
a. b.] Lact. pers.  
c. 18. 19.] Zof. p.  
671. a.  
h. Euf. l. 8. c. 14.  
p. 311. c. d.] Lact.  
pers. c. 37. p. 33.  
i. Vict. epi. p.  
543. b.] Euf. l. 8.  
c. 14. p. 312. a. b.  
l. Lact. pers. n. p.  
392.  
m. Euf. l. 8. c. 14.  
p. 312. b. c.]  
Lact. pers. c. 38.  
p. 333. 4.  
n. Lact. pers. c.  
37. p. 33.] Euf.  
p. 312. a.  
o. Euf. p. 311. c.  
p. Lact. c. 37.  
p. 33.  
q. c. 50. p. 45.  
Vict. epi. p. 543.  
b.  
Euf. l. 8. c. 14.  
p. 311. c.  
Lact. pers. c. 18.  
p. 17.

'Maximin en son veritable nom s'appelloit Daia ou Daza. Mais Galere luy avoit fait changer ce nom un peu devant que de le faire Cesar. 'Les inscriptions l'appellent Caius Galerius Valerius Maximinus. <sup>e</sup>Il prit aussi le nom de Jove [à cause de Diocletien.] <sup>f</sup>Le jour de sa naissance estoit le 20 de novembre, qu'il celebroit par des jeux publics estant Empereur. <sup>g</sup>Il estoit d'Illyrie, fils d'une sœur de Galere, & berger de sa premiere qualité, aussibien que ses ancestres. <sup>h</sup>Il avoit un esprit timide, & fort superstitieux, ce qui le rendit un grand persecuteur des Chrétiens. <sup>i</sup>Avec cela il estoit sujet au vin, & en perdoit tellement le jugement, que dans ses debauches il commandoit des choses dont il estoit ensuite tres fâché: De sorte qu'il ordonna qu'on differast toujours au lendemain d'exécuter les ordres qu'il auroit donnez dans le vin, l'ou generalement tout ce qu'il auroit ordonné après le disner. <sup>m</sup>Il estoit entierement plongé dans tous les crimes qui sont les suites naturelles des excés de la bouche, & fit regner par son exemple, <sup>n</sup>un debordement effroyable dans ses Etats. <sup>o</sup>Il n'avoit aucune pitié du peuple, & ruinoit par luy mesme ou par ses officiers & les villes & les particuliers. <sup>p</sup>On le compare à Maxence, & on dit qu'il estoit encore pire. <sup>q</sup>Il pilloit les provinces pour enrichir les soldats, & les barbares à qui il estoit tres liberal. Mais il faisoit comme les bons voleurs, laissant la vie à ceux à qui il avoit osté les biens: <sup>r</sup>& il paroist qu'on le regardoit comme moins méchant que Licinius, [dont nous parlerons dans la suite.] 'Le jeune Victor le loue d'avoir eu un esprit <sup>u</sup>peu porté au trouble, & d'avoir aimé tous les hommes d'esprit & de lettres. [Mais je ne sçay si ces gens de lettres estoient autres que] les magiciens & les enchanteurs, qui avoient la premiere part dans la faveur, selon Eusebe.

8cc.

quicrum.

'Il estoit encore tout jeune, & à demi barbare, lorsqu'on le

L'an de J.  
C. 305, de  
Constance  
1.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN. 87

vit revêtir de la pourpre, inconnu à Diocletien, & presque à tout le monde, sans avoir aucune connoissance ni de la guerre, ni des affaires d'Etat. Galere après l'avoir tiré de ses bois & de ses moutons, l'avoit seulement fait promtement passer par divers titres de la milice jusqu'au Tribunat. Cependant Diocletien intimidé par les menaces de Galere, consentit en pleurant à le déclarer Cesar.

c. 19. p. 18.

c. 18. p. 17.

*l'aurarius,  
l'inspector.*

### ARTICLE VI.

*Severe & Maximin sont declarez Cefars: Galere tasche de perdre Constantin, & ne le peut.*

**L**E premier jour de may destiné pour la cession de Diocletien, & pour la declaration des Cefars, estant arrivé, & tout le monde estant assemblé pour cela à une lieue de Nicomedie, chacun avoit les yeux sur Constantin qui estoit sur le throne auprès de Diocletien & de Galere, personne ne doutant qu'on ne l'allast faire Cesar, & tout le monde le desirant. Cependant Diocletien après avoir déclaré qu'il cedoit l'Empire [à Constance & à Galere,] qui estoient plus capables que luy d'en porter le poids, ajouta qu'il falloit faire deux nouveaux Cefars, & que c'estoient Severe & Maximin. On fut fort surpris d'entendre ces deux noms, & on se demandoit les uns aux autres si c'estoit qu'on eust changé celui de Constantin. Mais en mesme temps Galere poussa Constantin pour faire avancer Maximin qui estoit derriere, il luy osta sa casaque, & Diocletien luy mit son habit de pourpre. Chacun demandoit qui il estoit, & d'où il venoit; mais personne n'osa ouvrir la bouche pour s'opposer à une promotion si peu attendue, quoique les soldats trouvasent fort mauvais qu'on leur donnast pour Cefars des gens qu'ils ne connoissoient point.

La c. 19. p.  
17. 18.

c. 15. p. 13.

'Le mesme jour Hereule ceda à Constance le titre d'Auguste dans la ville de Milan, quitta la pourpre, & en revêtit Severe en le declarant Cesar. [Mais cela n'empesche pas qu'Eusebe, Eutrope, & la chronique d'Alexandrie, n'aient eu raison de dire,] que Galere avoit créé les deux Cefars, [puisqu'il estoit le veritable auteur de leur promotion.]<sup>a</sup> Zosime luy joint Constance, [à qui on en avoit peustre demandé avis après que les choses furent résolues:] Car Galere estoit fort persuadé qu'Hereule & Constance estoient obligez d'agréer tout ce que luy &

Euf. chrj [Idatj]  
Panc. 5. p. 117.

Euf. chrj [Eutr.  
p. 127. c.  
Zof. l. 1. p.  
67. 2. a.  
La c. perf. c. 18.  
p. 16.

*sum.*

Diocletien auroient fait. [Le nom de Flavius que Severe paroît avoir pris de Constance, nous donne néanmoins lieu de croire qu'il fut fait Cesar pour estre sous luy comme son fils.]

Euf. l. 3. c. 13.  
P. 309. b.  
Eutr. p. 587.  
a.

'L'Empire fut alors partagé en deux<sup>a</sup> entre Constance & Galere. Constance eut pour luy les Gaules, l'Italie, l'Afrique, [& les autres provinces de l'Occident:] Galere eut l'Orient, l'Asie, l'Illyrie, [la Thrace & l'Egypte.] Mais on donna une partie de ces provinces à gouverner aux deux Césars; & Constance se contentant d'avoir ajouté le titre d'Auguste à sa première autorité, quitta fort volontiers le soin de l'Italie & de l'Afrique à Severe: car quoique les auteurs n'attribuent ordinairement à Severe que l'Italie, [il est néanmoins bien difficile de croire que l'Afrique n'y fust pas jointe:]<sup>b</sup> & l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois dit qu'il eut tout le departement d'Hercule, l'Italie, l'Afrique, & la Pannonie [superieure.]

Nota 6.

Euf. chrj Aur.  
V. epit. p. 125.  
c | 542. d | Zof. l.  
2. p. 672. a.  
Amm. an. p.  
472. 2. c.

'Maximin eut l'Orient, & selon Aurele Victor, les pays que Diocletien avoit gouvernez. <sup>c</sup> Mais on voit par Eusebe qu'il avoit seulement l'Orient, [c'est à dire la Syrie & les provinces qui en dependoient, avec l'Egypte:] & que l'Asie avec les provinces d'alentour, [c'est à dire apparemment ce que nous appellons l'Asie mineure,] appartenoient à Galere, qui n'estoit pas pour se contenter de son ancien departement, comme Constance. L'Anonyme dit au moins qu'il avoit l'Illyrie, la Thrace, & la Bithynie.

Nota 7.

c | Aur. Vict. p.  
125. c.  
Euf. l. 9. c. 1.  
P. 345. 347 | n.  
p. 183. 2. a.

Amm. an. p.  
472. a.

[Severe est toujours nommé avant Maximin. Il avoit esté fait Cesar pour gouverner sous Constance, comme nous venons de dire: Cela se devoit dans l'ordre:] & nous avons encore une inscription faite en l'honneur de Constance Auguste par la republique de Gaule, c'est à dire de l'isle qu'on appelle aujourd'hui Gozzo pres de Malte, où cette inscription a esté trouvée. 'Aussi la persecution des Chrétiens cessa dans tout l'Occident des que Constance fut Auguste au lieu d'Hercule. [Cependant comme dans le fond Severe tenoit son elevation de Galere, & qu'il luy estoit acquis de longue main,] Galere le regardoit comme une personne dont il estoit maistre, & qui estoit pour luy obeir en tout, mesme contre Constance.

Spon. p. 192.

Euf. de Pal. c.  
13. p. 345. b. c.

Lact. pers. c. 18.  
20. p. 17-19.

c. 14. p. 21.

[Selon ce que nous avons dit ci-dessus, Constantin estoit à Nicomedie au milieu des Etats dont Galere estoit devenu possesseur.] Constance pria plusieurs fois Galere de le luy renvoyer, surtout dans une grande maladie qu'il eut. Mais rien n'estoit plus éloigné de la pensée de Galere, & il le retenoit tous jours

n. p. 406 | Aur.  
V. ep. p. 125.  
c | 543. b | Lact. n. p. 406.

L'an de J.  
C. 305, de  
Constance  
1.  
*religionis  
pœcie.*

jours Constantin comme en ostage \* sous pretexte de luy témoigner de l'affection, [quoiqu'il n'eust point droit de demander des ostages à son collegue, pour ne pas dire à son supérieur, à moins qu'il ne luy en donnast aussi de son costé.] Le jeune Victor dit qu'il le retenoit [auprès de luy] à Rome, où Galere n'estoit point venu jusques alors, & où il n'entra jamais.

'Galere souhaitoit même de trouver quelque occasion de perdre ce prince, dont il redoutoit les grandes qualitez: mais n'osant le faire ouvertement de peur de s'attirer la guerre civile, & se faire haïr de ses soldats mêmes, il luy dressa souvent plusieurs pieges, dont Dieu le delivra toujours. Il l'exposa aux bestes sous pretexte de divertissement & d'exercice. Praxagore auteur payen, qui a fait en deux livres l'histoire des premieres années de Constantin, & qui écrivoit, selon Vossius, de son temps même ou sous ses enfans, <sup>b</sup>dit que Galere l'obligea de combattre contre un lion furieux, dont il vint neanmoins à bout, & le tua. 'On lit la même chose dans Zonare, qui ajoute que dans une guerre contre les Sarmates, il l'envoya attaquer un Capitaine des ennemis qui paroissoit sur tous les autres. 'Constantin y alla, prit le barbare par les cheveux, & l'entraîna ainsi jusques aux pieds de Galere. [Dans une autre occasion] Galere qui ne cherchoit qu'à l'exposer à toutes sortes de dangers, luy donna ordre de marcher à la teste de quelques troupes au travers d'un marais contre les Sarmates. Il entra le premier à cheval dans le marais, montra le chemin aux autres, tua un grand nombre de barbares, & remporta ainsi une victoire, dont il eut tout le danger, & Galere seul l'honneur. [Nous ne trouvons pas d'autres monumens de cette guerre contre les Sarmates, qu'il faut mettre en cette année, ou dans les commencemens de la suivante.]

Lact. pers. c.  
27. p. 215 | n. p.  
405.  
Euf. v. Conf. l.  
1. c. 20. p. 413.  
a. b.  
Lact. pers. c.  
24. p. 22.  
Phot. c. 62. p.  
64.  
Voss. h. gr. l. 2.  
c. 17. p. 248.  
<sup>b</sup> Phot. c. 62. p.  
64. b.  
Zon. v. Dioc. p.  
246. f.  
Amm. an. p.  
471. b.



## ARTICLE VII.

*Constantin s'échape de Galere, & se rend auprès de son pere,  
qui meurt à York.*

L'AN DE JESUS CHRIST 306, DE CONSTANCE I, 2:  
DE CONSTANTIN I.

Idat. &amp; c.

'Constantinus VI, &amp; Galerius Maximianus VI. Augg Consuls.

NOTE 3.

Buch. cycl. p.  
238.Euf. v. Conf. L. I.  
c. 20. p. 418. b.  
Zof. l. 1. p.  
672. b. Aur. V.  
p. 125. c.

**A**NNIUS Anulinus fut fait Prefet de Rome le 19 de mars. [Si Constance fouhaitoit beaucoup d'avoir son fils auprès de luy, il ne faut pas douter que Constantin ne fouhaitast encore plus de se voir auprès de Constance, & de sortir des mains de Galere,] dont la providence de Dieu luy avoit fait decouvrir plus d'une fois les mauvais desseins. Zofime & d'autres disent qu'il bruloit du desir de regner, surtout depuis qu'il voyoit Severe & Maximin tenir un rang [qui leur estoit bien moins dû qu'à luy. Cela n'est ni difficile à croire, ni fort étonnant dans le fils d'un Empereur, qui n'avoit point encore gousté la grace ni l'humilité du Christianisme.

Lact. pers. c.  
24. p. 21. Amm.  
an. p. 471. c.  
Lact. p. 22.

Galere ne pouvant plus le retenir sans rompre entierement avec Constance, luy donna enfin la permission de l'aller trouver, & le brevet necessaire pour prendre les chariots de poste. *figillum.* 'Il luy donna le brevet sur le soir, en luy disant de partir le lendemain matin après qu'il auroit receu ses ordres. On eroit qu'il vouloit l'arrester encore sous quelque pretexte, ou qu'il écrivoit en mesme temps à Severe de le retenir. [Et afin que le courrier qu'il envoyoit à Severe eust plus d'avance,] il demeura exprés au lit jusques à midi.

Ibid.

Ibid. Euf. p. 418 |  
Amm. an. p.  
471. c.  
Lact. p. 22 | Zof.  
l. 1. p. 672. b. c |  
Aur. V. epi. p.  
525. c. | 543. b. c |  
Amm. an. p.  
471. c.  
Lact. pers. c.  
24. p. 22.

[S'estant levé,] il fit appeller Constantin. Mais il estoit parti des la veille aussitost que Galere se fut couché. 'Il fit toute la diligence possible comme un homme qui fuyoit de tres grands dangers; & durant plusieurs postes, après avoir pris les chevaux du public dont il avoit besoin, il tuoit ou estropioit les autres, afin que personne ne le pust suivre, ni l'empescher de traverser & les terres de Galere, & l'Italie où regnoit Severe: Car il y passa pour gagner les Alpes. 'Cette prevoiance dont il usa fut tres sage: Car Galere ayant sceu qu'il estoit parti, se mit dans une étrange colere, & commanda qu'on courust promptement après luy; mais on luy dit qu'on ne trouvoit point de chevaux

L'ſa de J.  
C. 306, de  
Conſtance  
1. 1. de  
Conſtantin  
1.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN.

91

de poſte: ce qui luy fit un tel depit qu'à peine put-il retenir ſes larmes.

<sup>a</sup>Laſtance, Euſebe, & divers hiſtoriens, diſent que Conſtance eſtoit déjà malade & pres de mourir lorſque Conſtantin arriva. [Mais c'eſt une exageration, ou un deſaut d'exactitude; puisſque Eumene en parlant devant Conſtantin avant la guerre de Maxence, c'eſt à dire avant l'an 312, & apparemment des l'an 309,] <sup>b</sup>'dit qu'il arriva lorſque Conſtance levoit l'ancre pour paſſer en Angleterre; [en quoy il eſt ſuivi par l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois,] <sup>c</sup>'qui dit que Conſtantin joignit ſon pere à Boulogne.

<sup>a</sup>Il l'accompagna enſuite [en Angleterre,] où Conſtance alloit faire la guerre aux Caledoniens & aux autres Pictes, ſelon l'exprefſion d'Eumene. <sup>b</sup>'Un autre auteur dit qu'en ces derniers jours de ſa vie il vainquit les Pictes, <sup>b</sup>peuples dont l'hiſtoire ne parle que vers ce temps-ci. <sup>c</sup>Ils habitoient alors l'Ecoſſe; mais on tenoit, dit Bede, qu'ils y eſtoient venus de la Scythie, c'eſt à dire ſelon Uſſerius, de la Scandinavie ou de quelque autre pays ſeptentrional. <sup>d</sup>'Bede remarque que la coutume de cette nation dans la ſucceſſion de ſes princes, eſtoit d'avoir plus d'égard à la ligne feminine qu'à la masculine: & cela ſe pratiquoit ainſi de ſon temps. <sup>e</sup>'Conſtance fut aſſiſté [dans cette guerre] par Eroc Roy des Allemans, qui le ſuivit en perſonne. <sup>d</sup>Quelques uns l'appellent Crocus.

<sup>a</sup>Après la défaire des Pictes, Conſtance mourut de maladie à York en Angleterre <sup>e</sup>le 25 juillet<sup>e</sup> de l'an 306, <sup>b</sup>en la quatrième année de la perſécution de Diocletien, ſelon la chronique de S. Jerome, en la 16<sup>e</sup> ou plutôt en la 15<sup>e</sup> année de ſon regne depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar en 292. <sup>c</sup>Car il avoit eſté Ceſar treize ans [ & deux mois, ] & Auguſte un an, <sup>b</sup> & [pres de trois] mois. <sup>d</sup>Il mourut dans ſon palais au milieu de tous ſes enfans, après avoir réglé tout ce qui le regardoit. <sup>k</sup>Conſtantin prit ſoin de ſa pompe funebre, & luy fit faire <sup>e</sup>de magnifiques funerailles.

<sup>l</sup>On luy rendit tous les honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empereurs, [meſme ceux qui n'eſtoient pas legitimes:] car les payens en firent un dieu, <sup>m</sup>comme on le voit encore dans bien des medailles. Il y en a deux entr'autres où Maxence ſon beaufrere luy donne ce titre.

<sup>n</sup>On montre ſon tombeau en divers endroits de l'Angleterre, & particulièrement en un lieu appelé Caïr-Segeint<sup>n</sup> ou Sejoint, nommé quelquefois Caïr-Cuſteint, c'eſt à dire ville de Conſtance ou Conſtantin. On pretendit en 1283 avoir trouvé ſon corps

p. 23] Euf. v.  
Conf. l. 1. c. 23.  
p. 418. c] Aur.  
V. epi. p. 525. c]  
543. c] Zol. l. 2.  
p. 672. c.

Panc. 9. p. 394.  
c.

Amm. an. p.  
471. c.

<sup>a</sup> Panc. 9. p.  
194.

Amm. an. p.  
471. c.

<sup>b</sup> Uſſ. r. Brit. p.  
586.

<sup>c</sup> p. 178. 179.

Bed. h. Ang. l. 1.  
c. 1. p. 2. 2.

Vict. epi. p. 543.  
c.

<sup>d</sup> Val. r. Fr. l. 1. c.  
18.

Amm. an. p.  
471. c.] Eur. p.

587. b.] Panc. 9.  
p. 194.

<sup>e</sup> Idat.] Socr. l.  
1. c. 2. p. 6. a.

<sup>f</sup> Hier. chr.

<sup>g</sup> Aur. V. p. 526.  
<sup>a</sup>] Euf. chr.

<sup>h</sup> Goltz. p. 124.  
f.

<sup>i</sup> Euf. v. Conf.  
l. 1. c. 21. p. 418.

<sup>d</sup> c. 12. p. 419.  
<sup>l</sup> Hiſ. l. 8. c. 13. p.

309. c.

<sup>m</sup> Goltz.] Byz.  
ſam. p. 13. 15.]

Bit. p. 440.  
Aliord, 306. §

6.  
<sup>n</sup> Uſſ. r. Brit. p.  
60.

Nota 9.

&c.

en un autre lieu qui n'est pas loin de là: Et Edouard I. qui regnoit alors le fit transporter dans une eglise, [sans se mettre beaucoup en peine si cela estoit conforme aux Canons.] 'Cambden raporte que peu de temps avant luy, en fouillant à York dans une grotte où on tenoit qu'estoit son tombeau, on y avoit trouvé une lampe qui bruloit encore: & c'est ce qu'Alford juge le plus solide.

Alford, 306. 5  
6.

L'an de J.  
C. 306, de  
Constance  
1, 2: de  
Constantin  
1.

## ARTICLE VIII.

*Constantin est déclaré Auguste par son armée: Galere ne luy accorde que le titre de Cesar, & fait Severe Auguste: Tyrannie de Galere sur ses sujets.*

Liban. or. 3. p.  
105. a.

**E**NTRE les dispositions que Constance fit avant que de mourir, la plus importante fut d'ordonner que ses autres enfans qui estoient encore fort jeunes, demeureroient simples particuliers, & que Constantin seul regneroit au lieu de luy. C'est ce que nous apprenons de Libanius: 'qui est appuyé pour le dernier point par Eusebe, par Julien l'apostat, par Lactance qui ajoute que Constance le recommanda aux soldats, & par Eumene celebre orateur de ce temps là.

Euf. v. Conf. l. 1.  
c. 21. p. 418. d.]  
Jul. or. 1. p. 13.  
a La Ct. pers. c.  
24. p. 23.  
b Pane. 5. 9. p.  
127. b] 194. b.  
c p. 195. a.

'Constantin avant que d'accepter l'Empire, en écrivit aux autres princes, [dont le principal estoit Galere.] Mais on ne luy donna pas le loisir d'en attendre la réponse. Des que son pere eut rendu l'esprit, toutes les troupes le demanderent pour Empereur. 'Ceux qui se trouverent presens conspirerent tous dans le mesme dessein, principalement Eroc Roy des Allemans. Car on le jugeoit vraiment digne de regner, selon Zosime mesme, & on se promettoit tout de sa generosité. A insi des la premiere fois qu'il parut en public, les soldats le révererent de la poupre, quelque resistance qu'il y fit, & le proclamerent Auguste & Empereur. Cela se fit le mesme jour 25 de juillet, [auquel son pere mourut:] & qui est marqué dans un ancien calendrier comme le premier jour de son regne. A insi il ne fit les funeraillies de Constance qu'après avoir esté revêtu de la pourpre [imperiale.] Ce fut donc dans l'Angleterre, & à l'extremité de l'Occident, que Dieu eleva sur le throne le grand Constantin, pour luy soumettre ensuite par diverses victoires tout le reste des provinces de l'Empire, afin, comme il dit luy mesme, qu'il les soumist à l'Evangile, & qu'il y fist regner par tout la foy Chrétienne,

Aur. V. epi. p.  
525. c] 543. c.]  
Zofl. l. 2. p. 672.  
c. d.  
d Zofl. l. 2. p.  
672. c. d.  
e Pane. 9. p.  
195. a.  
f Euf. l. 8. c. 13.  
p. 309. d] v.  
Conf. l. 1. c. 22.  
p. 419. b] La Ct.  
pers. c. 24. 25.  
p. 23.  
g Idat.  
h Buch. cycl. p.  
283.  
i Euf. v. Conf.  
l. 2. c. 28. p. 457.  
c] Pane. 5. 9. p.  
126. c] 195. c.

Plus il sur de  
Constantin.

&c.

Tu à l'extremité  
c'est la  
lettre.

NOTA 10.

L'an de J.  
C. 306, de  
Constantin  
1.  
laure-  
iam.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN. 93

'Il envoya ensuite son image aux autres princes, ornée \*des marques de la dignité imperiale, [comme les nouveaux Empereurs avoient accoutumé de faire.] Galere delibera longtemps s'il la recevroit. Il fut mesme sur le point de la faire bruler, avec celui qui la luy avoit apportée. Mais ses amis luy firent considerer que les soldats estoient pour se donner tous à Constantin, s'il l'obligeoit à luy declarer la guerre. Ainsi il receut enfin son image, & luy envoya la pourpre, afin qu'il parust tenir de luy son autorité. Mais il voulut qu'il se contentast du simple titre de Cesar, & que du second rang, il descendit au quatrieme. 'Constantin eut assez de modestie pour se contenter de cela, & attendit à recevoir le titre d'Auguste en quelque autre occasion, [comme nous verrons que cela arriva l'année suivante.] 'Nous avons encore beaucoup de medailles qui ne luy donnent que la qualité de Cesar. [Il ne laissoit pas d'avoir la puissance du Tribunat,]' puisqu'il en contoit la cinquieme année au mois d'avril 311, <sup>a</sup> & la 23<sup>e</sup> en 328.

<sup>b</sup> Au lieu de luy, Galere fit Severe Auguste, comme deférant cet honneur à son age; <sup>c</sup> mais en telle sorte neanmoins qu'on voit qu'il dispoisoit luy mesme entierement de la ville de Rome & des autres pays de la jurisdiction de Severe.

[Ce qui faisoit le plus de peine à Galere dans la promotion de Constantin, c'est qu'elle renversoit tous ses vains projets.]

<sup>d</sup> Car sa pensée estoit quand Constance seroit mort, ou qu'il l'auroit depose, de faire Licinius Auguste en sa place, pour estre maistre absolu de tout l'Empire; & après qu'il auroit regné 20 ans, se deposer comme avoit fait Diocletien, de faire Severe Auguste avec Licinius, & de mettre pour Cesar avec Maximin, Candidien son bastard, mais adopté par l'Imperatrice Valerie sa femme; & passer ainsi le reste de ses jours dans un repos tranquille & assuré sous la protection de ces quatre personnes qui luy auroient dû toute leur grandeur. Mais Dieu qu'il avoit irrité [en persecutant ses Saints,] dissipa toutes ses pensées par la mort mesme de Constance qui sembloit les devoir favoriser. Car Galere qui n'attendoit que cette mort, ne croyoit point neanmoins qu'elle dût arriver sitost. C'est pourquoi il n'avoit pas encore pris toutes ses mesures.

'Il avoit perdu le temps, dit Lactance, à piller & à tourmenter ses sujets. Il taschoit d'en opprimer la liberté, pour les reduire, s'il eust pu, à la servitude des Perses: Car il prenoit leur gouvernement pour le modele du sien. Il faisoit appliquer à la

Lact. persic.  
25.p.13] Zof. l.  
2.p.672.d.

Panc. 5.p.127.  
b.

Goltz.p.126.e]  
Bir.p.459] Byz.  
fam.p.15.  
Nphr. l.7.c.  
23.p.473.b]  
Lact.persic.  
35.p.31.  
a Grut.p.159.  
6] 283.3.  
b Lact.persic.  
25.p.23] n.p.  
409] Cyp.diss.  
ap.t.1.p.67.  
c Lact.c.26.p.  
23.  
d c.20.p.19.

c.50.p.44.  
c.20.p.19.

c.14.p.122

p.22] c.21.p.  
19.

question les officiers, & mesme les premiers magistrats des villes, & cela dans les causes les plus legeres: & s'il vouloit les faire mourir, il les faisoit crucifier. Pour ceux d'une qualite inferieure, il les faisoit bruler à petit feu, comme Lactance le décrit amplement. Il en faisoit devorer d'autres par les bestes; & c'estoit là son plus grand divertissement. C'estoient là les supplices ordinaires sous son regne. Et après avoir appris à s'en servir contre les Chrétiens, il les employoit aussi contre tous les autres: car il estoit rare en ce temps là de voir trancher la teste à une personne, à moins qu'on ne l'obtint par grace pour de grands merites. Il corrigeoit ses domestiques à coups d'épée. Les avocats & les jurisconsultes estoient fort inutiles dans une justice comme celle là. Aussi il les releguoit, ou il les faisoit mourir, regardant comme ses ennemis ceux qui savoient quelque chose de plus que luy. Il envoyoit pour gouverner les provinces & y rendre la justice, des gens qui ne sachant que la guerre, se mettoient peu en peine d'observer les loix, & il leur permettoit aisément toutes les choses qu'il se permettoit à luy mesme.

\* *decuriones.*  
&c.  
*quoribus delebatur  
libertas.*  
† &c.

c. 11. p. 10.

p. 19. 20.

c. 12. p. 20.

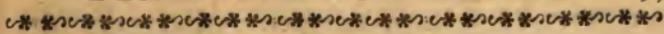
c. 13. p. 21.

Il entreprit de faire le denombrement des biens dans les provinces, & il le fit avec une rigueur qui porta par tout l'effroi & la desolation, comme si le pays eust esté exposé en proie aux ennemis. C'est ce qu'on peut voir amplement dans Lactance, qui nous assure que tous ceux qui avoient quelque bien, estoient réduits à la misere par les vexations des officiers, & par les imposts qu'on les obligeoit de payer. Galere ne voulut pas mesme laisser en repos ceux de qui on ne pouvoit rien exiger à cause de leur pauvreté, mais il en fit noyer un grand nombre dans la mer, pretendant qu'ils feignoient d'estre pauvres pour s'exemter des tributs. A près sa mort il falut faire une loy pour decharger les habitans des villes de la capitation & de la taille qui leur avoit esté imposée, & les rétablir dans les franchises dont ils avoient joui du temps de Diocletien.

Cod. Th. 13. t.  
10. l. 2. p. 115.Lact. c. 26. p.  
23.

Il voulut étendre cette violence jusque sur la ville de Rome, d'où, [pour en estre plus maistre,] il avoit osté les soldats Pretoriens, à la reserve d'un fort petit nombre. Il y avoit déjà des gens destinez pour y aller informer du nombre & des biens des habitans. Mais la seule crainte de ce malheur y produisit un soulèvement qui eut de terribles suites, [comme nous l'allons rapporter.]





ARTICLE IX.

*Qualitez de Maxence : Il prend à Rome le titre d'Auguste,  
& le rend à Hercule son pere.*

**M**AXIMIEN Hercule avoit un fils nommé dans ses inscriptions M. Aurelius Valerius Maxentius, dont Mamertin parle vers l'an 289 comme d'un enfant encore tout jeune. <sup>b</sup>Nous avons déjà marqué que quelques uns pretendoient qu'Eutropie femme d'Hercule l'avoit supposé pour se faire aimer davantage de son mari. Un panegyriste soutient publiquement qu'il n'estoit point fils d'Hercule, <sup>c</sup>& on pretend que sa mere mesme avoua qu'il estoit fils d'un Syrien. [Ce qui se passa dans la suite entre Hercule & luy favorisé ce soupçon.] Il estoit lasche & paresseux, <sup>d</sup>tres mal fait de corps, & encore plus d'esprit, & avec cela si fier & si arrogant, qu'il ne vouloit pas mesme rendre à son pere le respect qu'il luy devoit. Aussi il ne se faisoit aimer de personne, ni d'Hercule, ni de Galere dont il avoit epousé la fille: & ce fut par cette raison que Galere empescha Diocletien de le declarer Cesar [en 305.

On peut juger que cet homme superbe fut sensiblement piqué de voir qu'on luy avoit preferé Severe & Maximin.] Mais lorsqu'il vit [encore] Constantin déclaré Cesar, & son image exposée publiquement à Rome, comme c'estoit la coutume, il ne put souffrir de voir entre les mains de tant d'autres ce qui sembloit luy appartenir plus qu'à personne. Il demouroit dans une terre du <sup>2</sup>domaine à deux ou trois lieues de Rome. <sup>e</sup>Sachant donc que le peuple estoit fort porté à se soulever par la crainte des impôts que Galere mettoit par tout, <sup>f</sup>il menagea le peu de Pretoriens qui restoient à Rome, & quelques officiers nommez Lucien, Marcel, & Marcellien, en leur faisant de grandes promesses. Les conjurez tuèrent d'abord quelques magistrats, comme Abelius <sup>1</sup>Vicaire du Prefet de Rome, qui estoit pour s'opposer à eux, & puis proclamerent Maxence Auguste dans le lieu où il demouroit: ce que le peuple de Rome ou souffrit sans peine, ou receut mesme avec joie: <sup>2</sup>& on dit [souvent] que ce fut le peuple qui fit Maxence Empereur, sur les vaines esperances que l'on en avoit conceues. Cela arriva le 28<sup>e</sup> jour d'octobre, auquel nous le verrons vaincu par Constantin six ans après.

Lact. perf. c. 18  
p. 16 | Goltz. p.  
118. c.  
a Panc. 1. p. 97.  
b.  
b Vict. epi. p.  
142. 143.  
Panc. 6. p. 137.  
c.  
c Amm. an. p.  
473. a. b.  
d Aur. V. p. 526.  
c.  
d Lact. perf. c.  
18. p. 16. 17.  
p. 17 | Vict. epi.  
p. 543. | Amm.  
an. p. 472. b.

Zof. l. 2. p. 672.  
d.

Eutr. p. 587. c |  
Vict. epi. p. 542.  
d.  
e Lact. perf. c.  
76. p. 23. 24.  
f ibid | Zof. p.  
672. 673 | Aur.  
Vict. p. 525. c |  
Eutr. p. 587. c |  
Amm. an. p.  
472. a.

Euf. or. Conf. c.  
22. p. 198. b.

Cod. Th. chr.  
p. 6. 1.

Amm. an. p.  
437.  
a Eutr. gr. p. 159,  
2.

adurare.

1.  
NOTA 12.

inimere  
Lavinano.  
2.

NOTA 13.

V. la note  
32.

1. Il y a *Maximianum* dans le jeune Victor. Mais il faut visiblement *Maxentium*.  
2. Eutrope dit *in via publica*. [Je pense qu'il faut *in villa*.] <sup>a</sup>Peane a traduit cè *ἐξῆς*.

Aur. V. p. 525.  
c.  
Lact. pers. c.  
26. p. 24. n. p.  
413.

Eutr. p. 586. c.  
587. c. | Zofl. l. 2.  
p. 673. b.  
Panc. 5. p. 131.  
b. c.

Lact. pers. c.  
26. p. 24.

'Il paroist que Maxence avoit auparavant conféré de son dessein avec son pere, qui s'y estoit longtemps opposé. On croit que cette affaire luy fit quitter sa retraite de la Lucanie pour s'approcher de Rome, parceque Lactance dit que peu de temps après il demouroit dans la Campanie. [On peut dire aussi que] depuis qu'il avoit quitté l'Empire, il avoit demeuré tantost dans la Lucanie, comme Eutrope & Zosime le disent, tantost dans la Campanie selon Lactance. Son panegyriste dit qu'il s'estoit retiré auprès de Rome.

in subvertu  
bano.

'Le soulèvement de Maxence rompoit tout de nouveau les mesures de Galere. Il ne s'en effraya pas néanmoins beaucoup, parceque haïssant Maxence quoique son gendre, & le craignant peu; comme un homme lasche & sans vigueur; il croyoit pouvoir étoufer ce soulèvement par les armes. Il envoya donc querir Severe, [qui estoit le plus intéressé en cela,] & l'exhorta d'aller à Rome pour s'y faire obeïr avec l'armée qu'il avoit. Mais il cust mieux fait d'y aller luy mesme avec ses troupes. Car les soldats de Severe estant ceux qui avoient toujours demeuré à Rome sous Hercule, il devoit prévoir qu'ils prendroient aisément le parti du fils de leur ancien Prince, comme nous verrons l'année suivante que cela arriva effectivement.

arceffis.

p. 247

Panc. 5. p. 131.  
b. | Eutr. p. 587.  
c.

'Maxence sachant que Galere au lieu de consentir à sa promotion vouloit luy faire la guerre, eut recours à Hercule son pere, [qui conservoit toujours quelque reste de son ancienne autorité.] Hercule vint à Rome en diligence, [soit pour y soutenir son fils, soit] dans l'esperance de remonter luy mesme sur le throne, dont il n'estoit descendu que malgré luy. Il écrivit deslors à Diocletien, selon Eutrope, pour l'exhorter de reprendre aussi l'Empire; mais Diocletien se moqua de cette proposition. Estant venu à Rome, il y appaisa, dit son panegyriste, ceux qui paroïssent disposez à troubler l'état present des choses. Mais afin qu'il le pust faire avec plus d'autorité, Maxence le pria de reprendre la pourpre, & l'en fit prier par le Senat & par le peuple Romain. Il ne falut pas l'en presser beaucoup. Ainsi Maxence luy donna la pourpre, & le declara Auguste pour la seconde fois. Cela se fit apparemment des cette année. Aurele Victor dit qu'il reprit l'Empire poussé par son ambition, & aussi parcequ'il craignoit que Maxence lasche & paresseux comme il estoit, ne pust pas se maintenir.

NOTE 14.

natura à im-  
parentior.

Lact. pers. c.  
26. p. 24. | Panc.  
5. p. 131.

Val. r. Fr. l. 1. p.  
20.  
Aur. Vict. p.  
526. c.

Lact. pers. l. p.  
413. b.

r. *diu retractante*, que nous expliquons dans le sens qui a paru le plus naturel à plusieurs autres, quoique M. Baluze y en donne un autre.



ARTICLE X.

*Constantin défait les François ; fait un pont sur le Rhein.*

[**N**OUS sommes obligez d'interrompre la suite de cette histoire, pour reprendre celle de Constantin.] Lactance nous assure que le premier usage qu'il fit de son autorité, & sa premiere ordonnance, fut de rétablir la religion Chrétienne, [en permettant peutestre aux Chrétiens par une loy expresse de rebastir leurs eglises, & de faire avec une entiere liberté tous leurs exercices de religion.]

Lact. perf. c.  
24. p. 23 [inst].  
l. 1. c. 1. p. 8.

V. la perf. de  
Diocletien  
§ 32.

'Se voyant établi dans la possession des pays qui avoient appartenu à son pere, [c'est à dire des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre,] il ne songea qu'à gouverner avec une extreme douceur les peuples de son obeïssance, qu'il visita tous, & à vaincre les barbares qui avoient la hardiesse de remuer sur les bords du Rhein & de l'Ocean. Son premier exploit fut contre les François, qui avoient pris le temps que Constance estoit en Angleterre, pour violer les traitez. Il les vainquit dans les Gaules, & prit deux de leurs Rois, Ascaric & Gaisé ou Regaisé, qu'il fit mourir ensuite par de cruels supplices, en les exposant aux bestes dans des spectacles magnifiques qu'il fit celebrer. Il crut estre obligé d'en user avec cette rigueur qui estoit ordinaire aux anciens Romains, pour arrester au moins par la crainte & par l'horreur d'un si funeste supplice, la legereté de cette nation perfide, qui meprisoit toute la religion des sermens. Eutrope dit qu'il traita de mesme des Rois Allemans, avec qui il avoit eu aussi quelque guerre.

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 25. p. 420.  
a.

b.

Panc. 9. p. 196.  
b.

p. 197. b.

b] s. 7. p. 127. a]

163. b.  
Eutr. p. 587.  
d.

Panc. 5. p. p.  
126. c] 196.  
197.

Val. r. Fr. l. 1. p.  
18] Eutr. p.  
587. d.

Panc. 9. p. 197.  
198.

Il passa ensuite le Rhein, & entra dans le pays des Bructeres [nation Françoisé,] lorsqu'on l'y attendoit le moins. Ainsi ces peuples n'ayant pas eu le loisir de se retirer, il en tua un fort grand nombre, & en prit encore beaucoup d'autres qui furent exposez aux bestes dans l'amphitheatre. [Il entretenit avec soin] les chasteaux bastis sur le bord du Rhein, qui estoient tous remplis de bonnes garnisons, & tout le fleuve estoit encore bordé de vaisseaux pleins de soldats. Par tous ces moyens il arresta quelque temps les courses des François, qui n'osoient pas seulement approcher du Rhein.

p. 197 b

b] p. 198. b.

p. 197. a. b.

Il entreprit mesme de faire un pont à Cologne sur cette riviere. M<sup>r</sup> Valois écrit qu'il ne l'acheva pas, [supposant sans doute

p. 198. b. c.

Val. r. Fr. p. 13.

98 L'EMPEREUR CONSTANTIN.

L'an de J.  
C. 306, de  
Constantin  
1.

Baudr.p.19.1.

Buch.de B.l. 8.  
c.2. § 5. p.236.

Valr.Fr.p.23.  
24.

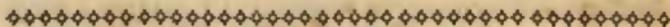
p.16.

Eutr.p.587.d.

qu'on dessein si illustre & si important auroit dû estre plus ce-  
lebre dans l'histoire, s'il eust esté executé: car il n'apporte pas  
de preuve positive de son sentiment.] D'autres croient [non  
seulement qu'il fut achevé, mais qu'il subsista jusqu'à ce] qu'il  
fut abatu par l'Evesque Bernon en 955. On écrit que ce fut pour  
le défendre que Constantin bastit ou repara le chasteau de  
Duitz séparé de Cologne par le Rhein. Rupert dit qu'on y avoit  
trouvé une inscription qui portoit que Constantin avoit fortifié  
ce lieu dans le pays des François, pour les soldats qu'on y devoit  
mettre afin de défendre les Gaules. Cette inscription a esté  
recue par plusieurs perfonnes habiles; [& je ne voy pas que  
M' Valois ait des raisons bien fortes] pour pretendre que Ru-  
pert l'a supposée.

'Constantin pour monument de sa victoire sur les François,  
établir des jeux"appelez de leur nom, François, qui se cele-  
broient tous les ans depuis le 14 de juillet jusqu'au vingt. Un  
commencement si glorieux, [joint à l'equité & à la douceur de  
son gouvernement,] luy gagna bientoist le cœur des peuples &  
des soldats.

ludi Fran-  
cici.



ARTICLE XI.

*Severe vient attaquer Maxence; est abandonné de ses soldats; est  
pris, & tué: Hercule donne à Constantin le titre d'Auguste,  
& sa fille Fauste: Enfans qu'en eut Constantin.*

L'AN DE JESUS CHRIST 307, DE CONSTANTIN 1, 2.

[*M. Aurelius*] Severus Aug. & Maximinus Cæs. Consuls.

Cyp.difap.p.  
102.

[L]A confusion qui se voit cette année dans les fastes, est  
une marque & un effet de celle qui estoit alors dans  
l'Empire. Ce qui paroist de plus probable, c'est que Severe &  
Maximin furent faits Consuls par Galere, & reconnus par tout  
l'Empire, hormis dans ce qui obeïssoit à Maxence, où Maximien  
Hercule se fit declarer Consul pour la neuvieme fois, avec Ma-  
ximin. Constantin fut aussi Consul cette année, ayant appa-  
remment esté subrogé à Severe, dont nous allons bientoist voir  
la mort. Mais plusieurs pour eviter la brouïllerie que causoient  
ces differens Consuls, ] daterent cette année par les Consuls  
de la precedente, [dequoinous n'avons peutestre pas vu d'exem-

NOTE 15.

Idat.

1.

1. Post sextum Consulatum, nempe Constantii & Galerii.

ple jusques ici : mais dans la suite on en trouve plusieurs.]

'Justeius Tertullus fut fait Prefet de Rome le 27 d'aoust.  
[Rome n'avoit garde de reconnoistre Severe pour Consul,]  
'puisqu'il luy venoit faire la guerre. Car il ne manqua point  
d'executer ou le conseil ou l'ordre que Galere luy avoit donné  
de venir chasser Maxence, & il amena avec luy une grande  
armée, mais composée de troupes qui avoient esté [deux ans]  
auparavant à Hercule pere de Maxence, & qui aimoient Rome,  
dont elles avoient longtemps gousté les delices. Maxence les  
gagna encore par ses liberalitez, & corrompit mesme Anullin  
qui les commandoit en qualité de Prefet du Pretoire. Ainsy des  
que Severe, après avoir quitté Milan, se fut approché de Rome,  
& eut commencé à l'assiéger, ses soldats l'abandonnerent, &  
embrasserent le parti de son ennemi. Il prit la fuite, & ayant  
rencontré Hercule, qui venoit de la Campanie avec des trou-  
pes [qu'il y avoit peuteestre ramassées,] il ne trouva point d'autre  
moyen de se sauver que de s'enfermer dans Ravenne avec fort  
peu de soldats.

[Il y fut assiégé:] mais comme la ville estoit forte, bien peu-  
plée, & bien pourvue de vivres, [ & que si le siege eust duré,  
Galere eust pu venir par mer à son secours;] Hercule employa  
toutes les promesses, & tous les sermens pour porter Severe à  
se rendre. Outre cela Severe craignoit d'estre livré par ses  
soldats mesmes: Ainsy il prit le parti de se rendre à Hercule, &  
luy remit entre les mains la pourpre qu'il en avoit receue qu'il  
n'y avoit pas encore deux ans; [d'où nous apprenons que cela  
arriva au mois d'avril pour le plus tard: & la suite de l'histoire y  
convient fort bien.]

Hercule oubliabientost ses sermens. Il retint Severe prison-  
nier, l'amena à Rome comme un captif, & puis le fit garder  
quelque temps à trente milles de Rome sur le chemin d'Appius,  
'au lieu appelé Les trois hostelleries, où il luy fit enfin offer la  
vie: & toute la grace qu'on luy accorda, fut de luy ouvrir des  
veines pour le laisser mourir doucement. On mit son corps  
dans le tombeau de Gallien, à huit ou neuf milles de Rome.  
[Idace marque sa mort sur cette année:] & selon ce que nous  
allons dire du mariage de Constantin, il semble que ç'ait esté  
des le mois de fevrier. Il laissa un fils nommé Severien, que  
Licinius fit depuis mourir [vers l'an 313: & ce fut tout le fruit  
qu'il retira d'avoir eu un pere Empereur.]

Hercule qui jugeoit bien que Galere ne laisseroit pas la mort

Buch. cycl. p.  
238.

Laët. pers. c.  
26. p. 24.

Panc. 6. p. 136.  
a. b.  
Laët. pers. c.  
26. p. 24.

Aur. V. p. 525.  
c) Zof. l. 2. p.  
673. a.

Laët. p. 241  
Eutr. p. 587. d.  
& alii.  
Laët. p. 24.

Zof. l. 2. p. 673.  
b.

b) Amm. an. p.  
472. d.

Laët. c. 26. p.  
24.

Hier. chr.

Amm. an. p.  
472. d) n. p.  
438.

Vict. epit. p.  
142. c) Zof. l. 2.  
p. 673. c.  
b) Laët. pers. c.  
26. p. 24.  
c) Amm. an. p.  
472. d) Vict.  
epi. p. 142. c.  
d) Laët. pers. n.  
p. 423.  
e. c. 50. p. 45.

c. 17 p. 24 26.

Panc. 5. p. 117. a.  
Laet. p. 25.  
ib| Zol. l. 1. p. 673. 674 |  
Eutr. p. 587. d|  
Vict. epit. p. 542. f.  
Bar. 3 07. §9|  
Panc. 5. p. 124.  
& c.

'qui jouissoit alors d'une paix entiere par la victoire qu'il avoit remportée sur les François.<sup>a</sup> Après avoir donc fortifié Rome autant qu'il put, 'il le vint trouver dans les Gaules, & luy fit epouser sa fille Fauste. <sup>b</sup> Il luy donna en mesme temps le titre d'Auguste, au lieu de celui de Cesar dont Constantin s'estoit contenté jusques alors, comme on le voit clairement par un panegyrique qui fut prononcé en cette occasion mesme en presence d'Hercule & de Constantin. [On en ignore l'auteur.] Il marque qu'il n'y avoit jamais eu de division entr'eux, d'où nous apprenons que Maxence se contentoit d'estre receu pour collegue par les autres Empereurs, & ne pretendoit nullement devoir estre le maistre de tout l'Empire. On croit que Constantin fut déclaré Auguste le 31 de mars, auquel un ancien calendrier marque<sup>c</sup> un de ses commencemens.

Laet. pers. n. p.  
412. 413.

Goltz. p. 128. d.

Laet. c. 17. p.

25.

Juli. or. 1. p. 9.

p. 16.

Panc. 5. p. 127.

128.

Juli. or. 1. p. 13.

p. 16.

Amm. n. p. 3|

Byz. fam. p.

46. 47.

ib| Bar. 3 14. §

198. 109.

Birag. p. 495 |

Spanh. p. 640.

Spanh. l. 6. p. 638.

639.

'Fauste est appellée dans les inscriptions Flavia<sup>a</sup> Maximiana Fausta. 'Laetance la fait<sup>b</sup> seconde fille d'Hercule: [ & néanmoins on ne trouve point qu'il en ait eu d'autre. ]<sup>c</sup> Elle estoit née à Rome, & y avoit esté élevée. 'Julien loue ses mœurs aussibien que sa noblesse. 'On pretend qu'Hercule l'avoit destinée à Constantin il y avoit déjà longtems. [ Mais cela n'avoit pas empesché Constantin, comme nous l'avons dit, d'epouser Minervine, qui estoit peuteestre morte en ce tenips-ci, & mesme des devant Constance, s'il est vray ]<sup>d</sup> que ce prince ait eu quelque part au mariage de son fils avec Fauste, comme le dit Julien son petit-fils.

'Constantin eut de Fauste non seulement<sup>e</sup> Constance le plus connu de ses enfans, mais encore plusieurs autres Empereurs: '& tous les nouveaux la font constamment mere du jeune Constantin frere aîné de Constance, & de Constantin son cadet. On y joint deux filles de Constantin, Constance, ou plustost Constantine femme d'Annibalien, & ensuite de Gallus Cesar ses cousins germains, & Helene femme de Julien l'apostat. 'Quelques histoires parlent encore d'une autre Constance ou Constantine fille de Constantin, qu'elles disent avoir consacré sa virginité à J. C. [ On n'en trouve rien que dans des écrits sans autorité. ]<sup>f</sup> La femme de Gallus est appellée dans une medaille Flavia Julia Constantina Augusta.

<sup>a</sup> M. Spanheim dit *Maxima* sur une medaille où on lit seulement *Max.* [ Goltzius l'avoit vue, & cite d'une autre, *Maximiana.* ]

<sup>b</sup> *minoris filia.* Est-ce parcequ'il regardoit Theodore fille de sa femme comme sa fille?

Natalis D.  
Constant.

1.  
2.

NOTA 17.

NOTA 18.

Il paroist que Galere ne consentit à laisser à Constantin le titre d'Auguste, [qu'environ un an après qu'il l'eut receu d'Hercule, &] lorsqu'il fut obligé de l'accorder à Maximin. Il ne luy donnoit rang qu'après Maximin, & après Licinius qu'il avoit fait Auguste quelque temps auparavant, [ne le contant ainsi que le quatrieme.] Aussi on trouve qu'après la défaite de Maxence en 312, il falut un arrest du Senat pour le declarer premier Auguste. Cependant dans l'edit de Galere pour les Chrétiens publié au mois d'avril 311, Constantin y est nommé avant Licinius; & Maximin n'y est point nommé du tout. [Je ne trouve point quel'on en rende de raison.]

Lact.perf.c.  
32.p.29.

c.44.p.38.

c.35.p.31|Euf.  
1.8.c.17.p.315.  
c.d.



ARTICLE XII.

*Galere & Hercule veulens oster l'Empire à Maxence: sont contrains de fuir.*

**D**URANT qu'Hercule estoit dans les Gaules, Galere vint en Italie avec une armée plus forte que n'avoit esté celle de Severe, mais non assez nombreuse pour assieger Rome. Car n'ayant jamais vu cette capitale de l'Empire, il ne se l'estoit pas pu imaginer telle qu'elle estoit, & croyoit seulement qu'elle estoit un peu plus grande [qu'Antioche &] les autres villes de l'Orient. Il menaçoit ouvertement de la ruiner, de passer tout le peuple au fil de l'épée, & d'exterminer le Senat. Cependant quand il approcha de Rome, & qu'il vit qu'on se fortifioit partout contre luy, qu'il ne falloit pas esperer d'emporter la ville de force, ni de la prendre par un siege, n'ayant pas assez de troupes pour l'enfermer; il deputa de Terni en Ombrie, Licinius & Probe à Maxence, pour l'exhorter à demander l'Empire à son beaupere, & à ne le pas exiger par les armes.

Lact.perf.c.  
27.p.25.  
a Panc.6.p.  
136.b.  
b Lact.p.25.

Amm.an.p.  
472.b.  
c Lact.perf.c.  
27.p.25.

Amm.an.p.  
472.b.

Maxence se moqua de ces exhortations, parcequ'il avoit gagné les troupes de Galere par ses promesses & ses presens. En effet, une partie des legions que Galere avoit amenées le quitta [bientost,] en criant qu'il estoit honteux à des Romains d'assieger Rome. Les autres paroissoient prestes d'en faire autant: de sorte que Galere craignant le sort de Severe qu'il venoit venger, il quitta enfin sa fierté, il se jeta aux pieds des soldats, & à force de prieres & de promesses, il les empescha de l'abandonner. Mais n'estant plus mesme en état de se défendre avec

b.  
d|Aut.V.p.  
525.f.  
e Lact.perf.c.  
27.p.25.  
p.25|Zoz.l.2.  
p.673.c.

Lact.p.216  
Amm.an.p.  
472.b.

ce qui luy restoit, si Maxence le fust venu attaquer, il se retira promptement, & fit faire le degast par tout où il passoit, tant afin que ceux qui le poursuivroient ne trouvaissent point de vivres à la campagne, qu'afin que ses soldats eussent au moins quelque butin : & ce degast fut accompagné de tout ce que des soldats peuvent faire de mal & de crimes. Ainsi il s'en retourna sur ses terres sans avoir rendu aucun combat, & avec la honte d'avoir pillé l'Italie, trop heureux d'avoir pu fuir.

Zofl.1.p.673.

Lact.p.215.  
Panc.6.p.  
136.b.

Lact.c.28.p.  
26.

Zofl.1.p.  
674.a.

Lact.perf.c.  
28.p.26.

Hercule ayant sceu dans les Gaules la deroute de Galere, & voulut persuader à Constantin de le poursuivre. Il ne le trouva nullement disposé à s'engager dans une guerre de cette importance ; de sorte qu'il s'en retourna à Rome, & y regna quelque temps conjointement avec son fils, mais moins obéi que luy.

Zofl.1.p.  
674.b.

Lact.p.26.

Cela le piqua, & oubliant qu'il estoit pere, [ou passoit pour tel ;] il resolut de depouiller Maxence de l'Empire, persuadé que les troupes de Severe qui avoient esté les siennes, le favoriseroient en cela. Il travailla encore [sous main] à les aliener de son fils : Et enfin, ayant fait assembler le peuple & les soldats, pour leur parler, disoit-il, des maux de l'Etat, après avoir fait un long discours sur cela, il se tourna vers son fils, qui estoit avec luy sur le mesme tribunal, luy reprocha qu'il estoit l'auteur de tous les malheurs, & après cette invective, il luy arracha de force son habit de pourpre, qui se déchira entre ses mains. Maxence se jeta parmi les soldats, qui gagez par ses conjurations & par ses promesses, le receurent au milieu d'eux, chargerent Hercule d'injures, & se souleverent contre luy avec beaucoup de violence. Zonare dit qu'il voulut persuader aux soldats, que ce n'estoit qu'une tentative & un jeu pour eprouver s'ils aimoient son fils. [Mais on ne l'en crut point,] & il fut contraint de quitter Rome.

p.26|Panc.6.  
p.136.b|Eutr.  
p.687.d.  
ib|Zofl.1.p.  
674.b|Zon.v.  
Diod.p.246.  
ab.

Lact.perf.c.  
29.p.16|Eutr.  
p.687.d.  
Lact.perf.c.  
29.p.26.

Il s'en revint dans les Gaules se plaindre à Constantin que son fils l'avoit chassé. [Et comme Constantin ne prenoit peut-estre pas feu aussi promptement qu'il eust voulu,] après avoir passé quelque temps dans les Gaules, il s'en alla [vers le mois de novembre] trouver Galere, l'ennemi [capital] de son fils, sous pretexte de regler avec luy les affaires de l'Etat ; & en effet, pour trouver quelque occasion de le tuer, & de se mettre en sa place. [Mais il ne put trouver aucun moyen d'exécuter sa mauvaise intention.]

1. Le Texte a de Zofl. &c. qui fait un sens tout contraire. Mais l'événement, & la suite mesme de Zofl. me font-elles pas juger qu'il est au lieu de Zofl. &c. ? Il est certain qu'on ne trouve point que Constantin ait rien fait contre Galere.

ARTICLE XIII.

Galere fait Licinius Auguste.

Carnuti.

**I**L paroist que Galere estoit alors [non] "à Chartres dans les Gaules, comme écrit Zosime, <sup>a</sup>mais à Carnunte, [sur le Danube dans la Pannonie;] <sup>b</sup>& il y avoit fait venir Diocletien, ce qui ne luy estoit pas encore arrivé, pour autoriser de sa presence l'election de Licinius, qu'il vouloit mettre en la place de Severe. Hercule eut donc le moyen d'entretenir Diocletien, & il tacha de luy persuader de reprendre le gouvernement de l'Empire, "pour le tirer des maux où les autres l'avoient jetté. Le jeune Victor dit, [contre toute sorte d'apparence,] que Galere mesme en pressoit Diocletien. "Mais" il ne voulut nullement ecouter cette proposition, soit par l'amour du repos, soit qu'il vist qu'elle ne pourroit pas réussir. Lactance assure que le dessein d'Hercule estoit veritablement de se rétablir dans l'Empire avec Diocletien, en faisant perir tous les autres, & son fils mesme, quoique quelques uns crussent qu'il feignoit d'estre mal avec son fils, pour tromper & pour ruiner les autres. Eutrope semble avoir esté de ce dernier sentiment.

Zofl. 1. p. 673. d.  
<sup>a</sup> Idat. Hier. chr. & Al. p. 651.  
<sup>b</sup> Lact. perf. c. 29. p. 16.  
Zof. p. 673. d.

&c.

V. Diocletian § 12.

[Au lieu de cela, il fut obligé d'autoriser la promotion de Licinius,] que Galere fit Auguste à la place de Severe en presence de Diocletien & de luy, du consentement commun "des Empereurs, dit Eusebe; ce qui ne se pouvant certainement entendre de Maximin, ni mesme, selon toutes les apparences, de Constantin & de Maxence, ne se peut mieux rapporter qu'à Hercule, qui prenoit alors le titre d'Empereur, & à Diocletien qui l'avoit eu autrefois. Cette promotion se fit à Carnunte "le 11 novembre de cette année.

Vict. epit. p. 542. c.  
ecj Zof. p. 673. d.  
Lact. perf. c. 43. p. 37.

Eutr. p. § 87. d.

§ 122-127.

Licinius estoit originaire de la nouvelle Dace, [c'est à dire de celle qui depuis Aurelien faisoit une province de l'Illyrie.] <sup>a</sup>Sa famille estoit "fort commune, ou mesme champestre & rustique, & quoiqu'il se pretendist descendu de l'Empereur Philippe. <sup>b</sup> Il prenoit estant Empereur, les noms de C. Flavius Valerius Licinianus Licinius, <sup>c</sup>& aussi celui de Jove, comme estant entré dans la famille de Diocletien. <sup>d</sup> Son education champestre, & proportionnée à sa naissance, fit qu'il n'eut aucune connoissance des lettres. Il en estoit mesme l'ennemi déclaré, & les appelloit le poison & la peste de l'Etat: mais il haïssoit surtout la science du bureau. <sup>e</sup> Il ne se laissoit point de voir

Lact. perf. c. 29. p. 24. p. 427-428. Euf. l. 3. c. 13. p. 310. a

Euf. chr. & Al. p. 652. Idat.

Notre 19.

villor.

Eutr. p. § 87. c.  
Amm. an. p. 473. b.  
<sup>d</sup> Vict. epit. p. 543. d. Amm. an. p. 473. b.  
<sup>e</sup> Gord. v. p. 165. c.  
<sup>f</sup> Goltz. p. 119.  
Bir. p. 451.  
Onu. p. 264. e.  
<sup>g</sup> Nor. de Lic. c. 1. p. 40. c.  
<sup>h</sup> Vict. epit. p. 543. d.  
<sup>i</sup> Aur. V. p. 526. f.

tourmenter des philosophes illustres, & il leur faisoit souffrir les mesmes peines qu'à des esclaves pour des crimes dont ils n'estoient point coupables. Il estoit naturellement tout à fait "rude, [colere,] & impatient. Il s'abandonnoit à toutes sortes d'impudicitez, mesme dans un age fort avancé. Avec cela il avoit un menage bas, sordide, [ou plutost] une avarice insatiable qui luy fit faire mille vexations & mille injustices, lorsqu'il fut devenu Empereur. Il donnoit mesme peu aux soldats. Il estoit si cruel, que Maximin, tel que nous l'avons décrit, estoit encore moins redouté que luy, comme moins méchant. Au milieu des preparatifs d'une grande guerre, il s'abandonnoit aux crimes, à l'avarice, à la cruauté, au desordre, violoit les femmes, & tuoit les maris pour s'emparer de leurs biens.

[Tout ce qu'on dit à son avantage,] c'est qu'il estoit bon pour la guerre, & il faisoit observer aux soldats l'ancienne discipline avec beaucoup de severité. Estant Empereur, il fut assez favorable aux laboureurs & aux gens de la campagne. Il ne donnoit aucune autorité aux eunuques & aux autres officiers du palais, persuadé qu'ils ne peuvent que tout perdre par leur avarice.

Il avoit environ soixante ans en 323, selon le jeune Victor; Eusebe nous le depeint mesme comme estant alors dans une extreme vieillesse, [ce qui revient mieux] à la maniere dont Galere en parloit des ce temps-ci; [Il ne laissa pas neanmoins d'epouser en 313 Constance sœur de Constantin, & il en eut des enfans. Ce fut sans doute à cause de son age] que Galere ne le voulut pas faire Cesar en 305, ne voulant pas, dit Lactance, le nommer son fils; & il aima mieux attendre qu'il le pust faire tout d'un coup Auguste, & luy donner le nom de frere.

Ils avoient esté unis ensemble des qu'ils avoient commencé à porter les armes; ainsi Galere le connoissoit & l'aimoit depuis longtemps. Il avoit particulièrement fort estimé les grandes actions qu'il luy avoit vu faire dans la guerre contre Narse: C'estoit par son conseil qu'il gouvernoit & qu'il regloit toutes choses. Il l'avoit destiné pour le faire Auguste, après la mort ou la deposition de Constance. [Mais l'elevation de Constantin ayant rompu ses mesures,] il le mit en ce temps-ci en la place de Severe. On croit qu'il ne luy donna pour departement que la Pannonie & la Rhetie, [luy faisant sans doute esperer de le rendre dans la suite maistre de l'Italie, & de tout ce que tenoit Maxence.] Car son dessein estoit, selon Zosime, de l'envoyer faire la guerre à ce tyran.

Quelques

epi. p. 543. d.  
d) Euf. l. 10. c. 8.  
p. 397. a. b.  
a) Aut. V. p. 526. c.  
b) Vict. epi. p. 143. d.  
c) Euf. p. 396. f.  
397. v. Conf. l. 1. c. 15. p. 431.  
Amm. an. p. 474. d.  
d) Lact. c. 46. p. 40.  
e) Amm. an. p. 474. d.  
f) Lact. c. 50. p. 45.  
g) Amm. an. p. 474. d.  
h) Eutr. p. 587. d.  
i) Vict. epi. p. 543. d. c. d.  
Euf. l. 10. c. 7. p. 397. a) No. de Lic. c. 1. p. 40. c.  
l) Lact. pers. c. 32. p. 29.  
m) c. 20. p. 19.  
p. 18. 19.  
p. 18) Eutr. p. 587. c.  
Lact. pers. c. 20. p. 19.  
c. 29. p. 26.  
Noris, de Lic. c. 1. p. 41. G.  
Zof. l. 2. p. 674. b.

asser.

&c.

vehement  
domiter.

s'quasi su-  
em.  
\* honorem  
deserat ca-  
mit.

L'an de J.  
C. 307, de  
Constantin  
1, 1.

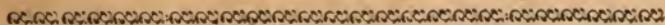
Quelques uns croient néanmoins que Galere ne laissa pas de faire en ce temps-ci mesme quelque accord avec Maxence, en luy laissant le simple titre de Cesar: & il est difficile qu'Hercule, quelque offensé qu'il pretendist estre par son fils, n'ait tasché à le faire reconnoître pour Empereur par les autres. [ "Mais nous ne voyons point qu'il y ait rien d'assuré dans ce qu'on dit de cet accord. ]

Lact. pers. n.  
P. 424. 434.

NOTE 10.

'Par l'elevation de Licinius, les Romains se trouverent avoir alors six Empereurs, Hercule, Galere, Licinius, Maximin qui renoit le troisieme rang, [ lorsqu'Hercule eut quitté de nouveau le titre d'Auguste, ] Constantin [ que Galere contoit pour le quatrieme, ne le regardant que comme Cesar, ] & Maxence. [ On peut douter, comme nous venons de dire, si Maxence estoit reconnu dans l'Orient. Mais pour Hercule, il y a apparence que Galere mesme luy accordoit le titre d'Auguste, puisqu'il le recevoit chez luy: & il semble en effet, que le Consulat qu'Hercule prit l'année suivante, ait esté reçu dans tout l'Empire, hormis dans les pays de Maxence. ]

c. 19. 31. p. 26.  
29] n. p. 428.



ARTICLE XIV.

*Maximin se declare luy mesme Auguste.*

L'AN DE JESUS CHRIST 308, DE CONSTANTIN 2, 3.

NOTE 11.

*"Maximianus Herculus X, & Maximianus Galerius VII.  
Augg. Consuls.*

[ **A**UTANT qu'on en peut juger par quelques monumens, Maxence qui n'estoit point encore d'accord avec Galere, s'il l'a jamais esté, ni avec son pere mesme, ne voulut point reconnoître leur Consulat: ] 'de sorte qu'on datoit à Rome par *les Consuls qui seroient nommez*: Et cela dura jusqu'au 20 d'Avril, auquel Maxence mesme se fit declarer Consul [ à Rome ] avec Romule son fils, nommé dans ses medailles M. Aurelius Romulus. Maxence luy donna les titres d'Empereur & de Cesar; il se fit encore Consul l'année suivante, <sup>a</sup> & après sa mort, qui arriva comme on croit en 309, il en fit une de ses idoles. <sup>b</sup> Il semble que ce Romule se soit noyé dans le Tibre. <sup>c</sup> Maxence lorsqu'il mourut [ en 312, ] avoit encore un fils, [ dont on ne marque point le nom, ] & sa femme, <sup>d</sup> qu'on croit estre "une Magnia ou Magna Urbica qualifiée Auguste dans quelques medailles,

Buch. cycl. p.  
238.

p. 238] Idat.

Birag. p. 451.  
452.

Idat.  
Nor. de Dio.  
c. 5. p. 25. b.

Panc. 6. p.  
146. b.] Pagi,  
310. § 1.

Panc. 6. p. 145.  
b. c.

Bir. p. 451]  
Spanh. l. 7. p.  
638.

V. la note  
12.

*Tome IV.*

O

Bir. p. 411.  
Pagi, 310. § 1.Nor. p. 14. 251  
Spanh. l. 8. p.  
701.Buch. cyc. p.  
238.Euf. l. 8. c. 13.  
p. 310. a] Laët.  
pers. c. 32. p.  
139.Bir. p. 446.  
459.  
a Laët. p. 291  
Euf. p. 310. a.Laët. pers. c.  
43. p. 36.  
b c. 44. p. 38.Euf. l. 9. c. 9. p.  
357. 358.  
Laët. pers. n. p.  
431.

'mais on ne l'assure pas: [ & ses noms donnent au moins quelque sujet de juger que ce n'estoit pas la fille de Galere. ] 'L'histoire ne dit point ce que devint le second fils de Maxence. 'Le Cardinal Noris rapporte au premier consulat de Maxence, une medaille de ce prince qu'il explique fort au long.

'Stadius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 7 d'avril.

[ Durant tous les changemens qui arrivoient en Occident, Maximin regnoit paisiblement dans l'Orient, mais sous le simple titre de Cesar. Il s'en estoit contenté jusques ici. ] 'Mais quand il eut sceu que Licinius estoit Auguste, & prenoit le rang devant luy, il ne le put souffrir, ni dissimuler qu'il vouloit aussi estre Auguste, & le preceder, comme estant entré avant luy dans la famille imperiale. Galere luy deputa souvent sur cela, le pria de se vouloir tenir dans son ordre, luy representa & ce qu'il luy devoit, & ce qu'il devoit à l'age [ 'de Licinius. ] Mais rien ne put contenter cet esprit superbe, & Galere eut le regret de ne pouvoir se faire obeïr [ & par un neveu, & ] par un jeune homme qu'il avoit exprés choisi sans merite, afin qu'il luy fust tout à fait soumis. Pour le satisfaire un peu, il ordonna que Licinius & luy seroient seuls Augustes, & que Maximin & Constantin ne seroient plus appelez [ simplement ] Cefars, mais fils des Augustes. [ Cela ne contenta point Maximin; & sans s'amuser à ce nouveau titre, ] 'qui se lit encore dans quelques medailles de luy & de Constantin; 'il se fit luy mesme proclamer Auguste<sup>a</sup> par son armée; & puis le manda à Galere, comme si cela s'estoit fait sans qu'il y eust eu de part. Galere en fut extrêmement fasché; [ mais n'y voyant point de remede, ] il ordonna que tous les quatre Princes seroient reconnus [ Augustes & ] Empereurs. [ Ces quatre princes sont, comme on le voit par ce que nous venons de dire, Galere mesme, Licinius, Maximin, & Constantin, qui fut ainsi reconnu Auguste dans tout l'Empire par l'ambition d'un autre. On ne voit pas si luy & Maximin consentirent mesme que Licinius fust nommé avant eux. ] 'Lactance dit que Maximin conserva toujours quelque jalousie contre Licinius, parceque Galere le luy avoit preferé: <sup>b</sup> & [ malgré cette preference, ] il s'attribuoit [ en 312, après la mort de Galere, ] le premier rang entre les Princes. Mais le Senat donna alors ce rang à Constantin, 'à cause de son merite, a joute Lactance. 'Eusebe dit aussi que Licinius estoit après Constantin, qui

1. 'M. Baluze l'entend de Galere, [ ce qui paroist moins naturel. ]

2. *in campo Martis proxime celebrato*: On croit que c'estoit une revue generale des troupes.

estoit le premier pour<sup>a</sup> la reputation & pour le rang. Il est certain, comme nous l'avons déjà dit, que [des l'an 311] Licinius n'est nommé qu'après Constantin dans un edit celebre de Galere. Et cependant il semble, selon un auteur, que<sup>1</sup> mesme après la premiere victoire de Constantin sur Licinius, chacun d'eux estoit nommé le premier dans son détroit. Aussi on doute que Maximin ait deféré à l'arrest du Senat pour la presence de Constantin.

On tire de diverses inscriptions, que Maximin estoit reconnu pour Auguste dans l'Illyrie peu après le commencement de 308. [Ainsi il n'aura esté Cesar que trois ans,] quoique le jeune Victor dise qu'il l'a esté quatre.<sup>2</sup> Le P. Pagi le fait Auguste des l'an 307. [Mais c'est sur un fondement fort foible; & je ne voy pas que cela se puisse accorder avec Lactance.]

l.8.c.17.p.315.  
d.

Amm.an.p.  
474.c.

Cyp.dif.ii.c.  
81.86.p.331.  
332.  
Nor.de Lic.c.  
1 p.38.c.

Viâ.epi.p.  
143.b.  
Pagi, p.19.  
139.140Jan.  
307.514.

## ARTICLE XV.

*Hercule quitte la pourpre & la reprend pour perdre Constantin: Il est pris à Marseille; & renonce à la pourpre pour la troisieme & la derniere fois: Mouvement des François.*

**L**E consulat d'Hercule avec Galere nous donne lieu de croire qu'ils estoient assez bien ensemble au commencement de cette année. Mais ils se brouillerent sans doute bientôt, d'où vient que nous ne voyons point que Galere ait eu aucun égard à Hercule dans les divers reglemens qu'il fit ensuite sur l'Empire. ]Hercule se voyant donc chassé de Rome, banni de l'Italie, rejeité par l'Illyrie, [c'est à dire par Galere & par Licinius,] & ne sachant plus que faire, il se resolut de prendre une<sup>a</sup> seconde fois la fuite. <sup>b</sup>Il retourna en Italie & jusqu'à Ravenne; mais de là il tourna tout court vers les Alpes, & revint dans les Gaules trouver Constantin, avec dessein de le surprendre & de le faire tomber dans quelque piege. Pour le mieux tromper il quitta [une seconde fois] la pourpre, parce qu'il n'avoit plus de provinces qui voulussent le reconnoistre, [ & afin qu'on se désiast moins de son ambition. ] Constantin le receut dans son palais, où il luy fit trouver le repos d'un particulier, avec les richesses & l'honneur d'un Prince. Car il luy fournissoit toutes choses en abondance, vouloit qu'on luy rendist autant & plus d'honneur qu'à luy mesme, & qu'on obeïst

Panc.9.p.199.  
c.

Lact.perf.c.19,  
p.26.  
Zofl.1.2.p.  
673.c.

e] Lact.perf.c.  
19.p.26.

Val.r.Fr.p.  
21.

Panc.9.p.199.  
200.

1. in Orientis partibus, Licinio, Constantino.

2. Lactance dit une troisième fuite; mais nous n'en avons encore pu remarquer qu'une.

ponctuellement à tous les ordres. Ainsi il estoit veritablement Empereur, sans en avoir l'habit ni les soins. Mais il avoit l'esprit trop inquiet pour user de ce bonheur.

p. 198.

p. 199. 2.

Lact. pers. c.

29. p. 16. 17.

'Constantin estoit alors occupé à faire son pont sur le Rhein; & le commencement de cet ouvrage faisant déjà trembler les peuples voisins, les avoit obligez à luy demander la paix, & à luy offrir les plus qualifiez d'entr'eux pour ostages. Quelques François ne laissoient pas d'estre encore en armes. Hercule conseilla à Constantin de ne mener contr'eux que peu de troupes, dans le dessein de l'exposer à quelque danger si les ennemis estoient plus forts que sa petite armée, & de se pouvoir rendre luy mesme maistre des troupes qu'il laisseroit. Constantin qui ne peneroit pas dans sa malice, le crut comme son beau pere, & un homme d'experience. [Hercule l'accompagna une partie du chemin;] & puis l'ayant quitté, il s'en revint fort lentement à Arles, en consumant autant qu'il pouvoit les vivres & les provisions, afin qu'on ne le pust suivre. 'Lorsqu'il fut arrivé [à Arles,] où il paroist que Constantin avoit laissé la meilleure partie de ses troupes, & lorsqu'il crut que ce prince estoit déjà engagé dans le pays ennemi; il reprit tout d'un coup la pourpre pour la troisieme fois, se rendit maistre du palais & des tresors, dont il fit aussitost largesse aux soldats, écrivit aux autres qui estoient plus éloignez, fit & dit tout ce qu'il put pour decrier un genre à qui il avoit toute sorte d'obligation.

Panc. 9. p. 100.

201.

Lact. pers. c. 29.

p. 27.

p. 17 | Panc. 9.

p. 100.

Lact. p. 17.

Panc. 9. p. 201.

Lact. p. 17.

Panc. 9. p. 101.

4 p. 204.

8 p. 201 | Lact.

p. 27 | Eutr. p.

5 27. d.

c. Eutr. p. 187. e.

Lact. p. 17 |

Panc. 9. p. 201.

d. Panc. 9. p.

203.

Lact. pers. c.

29. p. 27.

'Des que Constantin eut appris cette nouvelle, il revint en diligence avec son armée. 'Il marcha par terre depuis le Rhein jusq'à Challon, où il embarqua ses troupes sur la Sône, & vint ainsi par eau jusques à Arles. 'Il surprit Hercule avant qu'il fust en état de luy résister, & fit aussitost revenir à luy tous les soldats malgré les dons & les promesses de l'usurpateur, <sup>a</sup> à la reserve d'un petit nombre. <sup>b</sup> Hercule s'enfuit, & quittant Arles il crut trouver son refuge dans Marseille dont il s'estoit fait, <sup>c</sup> & d'où il pretendoit aller à Rome chercher son fils, esperant que la qualité de pere luy feroit trouver encore quelque surêté auprès de luy. 'Mais Constantin l'y suivit aussitost par terre, <sup>d</sup> fit donner l'assaut; & quelque forte que fust la ville par l'art & par la nature; on pretend qu'il l'eust emportée à l'heure mesme, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes. Il fit sonner la retraite, s'approcha des murailles, sur lesquelles Hercule paroistoit, & luy reprocha, mais avec toute la douceur possible, une perfidie si indigne de son rang. Hercule ne répondit que

L'an de J.  
C. 308, de  
Constantin  
3, 3.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 109

par des injures: mais en mesme temps on ouvroit d'un autre costé les portes de la ville; & les soldats y estant entrez, se saisirent d'Hercule, & l'amenerent à Constantin, qui se contenta de luy reprocher encore son crime, & de luy oster la pourpre; mais il luy donna la vie, & le laissa mesme demeurer dans son palais, autant qu'on le peut juger de l'histoire de sa dernière perfidie & de sa mort, que nous mettrons avec Idace sur l'an 310. c. 30. p. 27.

'Constantin avant que de marcher contre Hercule, avoit eu le loisir de faire quitter les armes aux François. Durant que la revolte d'Hercule l'obligeoit de s'eloigner du Rhein, les barbares firent quelque mouvement; mais qui n'eut aucune suite; de sorte que Constantin s'estant mis en marche sur la nouvelle qu'il en eut, pour retourner de ce costé là, il apprit des le lendemain que tout estoit appaisé. Il l'apprit ce semble en un lieu où il y avoit un temple d'Apollon, que le panegyriste veut faire passer pour le plus beau qui fust dans le monde, quoique l'histoire ne nous en donne aucune autre connoissance. 'Constantin [qui n'avoit point encore renoncé au paganisme,] y rendit ses actions de graces à cette idole, & y fit de riches présents. [Nous avons cru devoir mettre toutes ces choses de suite, quoique peuteestre la revolte d'Hercule ne soit arrivée que l'année suivante.] Panc. 9. p. 104.  
n. p. 361.  
p. 204. 205.

ARTICLE XVI.

*Alexandre se fait Empereur en Afrique: Panegyrique de Constantin par Eumene.*

**L**ACTANCE ne contoit que six Empereurs à la fin de l'an 307. [Il s'y en joignit bientost un septieme. Car on ne peut commencer plustard qu'en 308 le regne d'Alexandre dans l'Afrique,] puisqu'il dura plus de trois ans, & finit avant la guerre de Constantin contre Maxence, [c'est à dire avant 312.] Zosime qui parle assez amplement de cet Alexandre, <sup>b</sup>dit que Maxence delivré [sur la fin de l'an 307,] de la guerre de Galere, & des mauvais desseins d'Hercule, <sup>1</sup>se croyant affermi dans sa domination, envoya ses images en Afrique, pour s'y faire reconnoistre Empereur. Les milices du pays les rejetterent, aimant mieux obeir à Galere, [à qui l'Afrique sembloit appartenir depuis que

Laet. pers. c.  
29. p. 26.  
Nor. de Dioc.  
c. 5. p. 25. b. c.  
Zocl. 1. p.  
675. 676.  
b p. 674. c.

Zosime semble vouloir que Galere & Hercule fussent déjà morts: mais cela ne se peut.

d. Severe estoit mort, puisqu'il n'y avoit alors que luy qui fut reconnu pour Auguste. ] Maxence poursuivit son entreprise ; & les soldats de l'Afrique ne se voyant pas en état de luy resister, voulurent s'en aller à Alexandrie : mais ils furent arrestez par les troupes [de Maxence, ] ausquelles ne pouvant pas resister, ils [se soumirent au tyran, & ] retournerent à Carthage.

NOTES 22.

d. ' Maxence vouloit passer en Afrique, pour punir [avec sa cruauté ordinaire] ceux qui avoient rejeté les images: mais ses sacrificateurs luy dirent que ses dieux ne le vouloient pas : ' & d'ailleurs il craignoit Alexandre qui y estoit Vicaire du Prefet du Pretoire, [ & qui avoit peuteestre à craindre sa colere pour luy mesme. ] Il se contenta donc de demander à Alexandre pour ostage un fils qu'il avoit. ' Alexandre qui craignoit les infames dereglemens de ce prince, s'excusa de l'envoyer: & comme on eut decouvert un peu après, que Maxence avoit envoyé des gens pour l'assassiner, les soldats crurent que cette occasion estoit favorable pour se revolter, firent Alexandre leur Empereur, & le revétirent de la pourpre à Carthage. <sup>a</sup> Il estoit Phrygien d'origine, selon le jeune Victor & Zosime, <sup>b</sup> ou sorti d'une famille de paysans dans la Pannonie selon Aurele Victor. <sup>c</sup> Mais on convient qu'il avoit peu de genie, peu de cœur, peu de vigueur, & beaucoup d'années. <sup>d</sup> Ses troupes estoient remplies de nouvelles levées, la moitié sans armes. <sup>e</sup> Avec cela, [comme il avoit affaire à Maxence, ] il ne laissa pas de garder, comme nous avons dit, le titre d'Auguste plus de trois ans, <sup>f</sup> & ses medailles greques marquent jusqu'à la quatrieme année de son regne. ' Il paroist qu'il fit quelque persecution contre l'Eglise.

&amp;c.

p. 675. a.

Vict. epi. p.

541. d.

<sup>a</sup> p. 543. b) Zof.

p. 675. a.

<sup>b</sup> Aur. Vict. p.

526. b.

<sup>c</sup> b) epi. p. 543.<sup>d</sup> b) Zof. p. 675. a.<sup>e</sup> Aur. Vict. p.

526. b.

<sup>f</sup> Goltz. p. 125.

f.

Pagi, 306. §

19.

Bir. p. 445.

Helio. p. 113.

d. c.

' On croit qu'un Nigrinien qu'on voit dans une medaille avec une couronne de rayons, & le titre de *Divus*, estoit fils de cet Alexandre, [qui aura esté fait par luy Cesar ou Auguste, & sera mort avant luy.]

' Lampride promet à Constantin de faire l'histoire de Licinius, de Severe, d'Alexandre, & de Maxence, dont tout le pouvoir avoit esté réuni dans sa personne: [mais nous ne savons point qu'il l'ait fait.] Il semble vouloir attribuer <sup>eorum</sup> de bonnes & de grandes qualitez à tous ces princes, [en qui les autres historiens n'en remarquent guere que de fort mauvaises.] <sup>virtuti.</sup>

L'AN DE JESUS CHRIST 309, DE CONSTANTIN 3, 4.

' Maxence se fit Consul pour la seconde fois à Rome en cette

Buch. cycl. p.

238 | dat.

Spanh. l. 4. p. 600.

Nor. de Dioc. c. 5.

p. 15. c.

1. ' M. Spanheim dit que les medailles d'Alexandre, de Julius Valens, & de Martinien, sont suspectes aux habiles antiquaires. ' Néanmoins le Cardinal Noris s'en sert comme d'une autorité certaine.

année, avec Romule son fils. On croit ordinairement qu'il n'y eut point de Consuls dans le reste de l'Empire, \*parceque les meilleurs fastes se contentent de marquer cette année par ceux de la precedente; ce que l'on exprime en ces termes, *Après le dixieme & le settieme Consular.* <sup>a</sup> Il y en a néanmoins qui marquent cette année le premier consulat de Licinius: <sup>b</sup> Et il a certainement esté Consul avant la mort de Galere.

<sup>c</sup> Aurele Hermogene fut fait Prefet de Rome le 30 d'octobre.

[<sup>d</sup> Il faut ce semble mettre en cette année] le panegyrique qu'Eumene prononça en l'honneur de Constantin dans la ville de <sup>e</sup> Treves, à ce que croient les plus habiles, le jour que Constantin y celebroit la fondation de cette ville, & peu après le [25 juillet] auquel il avoit pris la pourpre. Eumene y remarque que Constantin faisoit alors reparer les murailles de la ville [de Treves] qui avoit esté ruinée, [sans qu'on sache en quel temps, ni par quel accident.] Il y faisoit bastir un grand cirque, une grande place, des basiliques, un palais pour la justice; & tout cela avec beaucoup de magnificence.

Tous les endroits où il passoit se sentoient de sa liberalité: <sup>f</sup> c'est pourquoi Eumene le prie de vouloir aussi visiter la ville [<sup>g</sup> d'Autun] dont il estoit, [ & où il enseignoit la rhetorique; ] s'assurant qu'on la verroit aussitost refleurir, & qu'on en rebastiroit les temples & les autres lieux publics; [ce que Constance avoit déjà commencé.] Il y avoit entr'autres un temple d'Apollon où l'on voyoit des sources d'eaux chaudes sans mauvaise odeur, & sans mauvais goust. Eumene pretend que ces eaux punissoient les parjures. Il recommande à la fin cinq enfans qu'il avoit, dont l'un servoit Constantin en qualité d'Avocat du fisc, & ses disciples dont plusieurs estoient déjà employez dans les premieres charges de la Cour & de l'Etat. Constantin vint depuis à Autun sur la fin de l'an 311, [comme nous le pourrions dire alors,]

1. sur une grande riviere qui tombe dans le Rhein audeffus de Cologne, ce qui convient à la Moselle qui passe à Treves.

Onu.in fast.p.  
263 264.

Buch.cycl.p.  
249 [dat]  
Prof[er] Calfd.  
A Cyp.diff.ap.  
p.101.

<sup>b</sup> Euf.l.8.c.

17.p.316.a.

<sup>c</sup> Buch.p.238.

<sup>d</sup> Panc.9.p.

198.c[on].p.358.

p.190.205.c.

p.191.a.

p.205.c.

p.106.a.

p.105.106.

p.105.b.

p.106.b.c.

8.p.184.b.

p.183.b.



## ARTICLE XVII.

*Maximien Hercule veut tuer Constantin; est réduit à se pendre.*

L'AN DE JESUS CHRIST 310, DE CONSTANTIN 4. 5.

*'Andronicus, & Probus, Consuls.*Gyp. diff. ap. p.  
101.Idot] Buch. p.  
238.  
A Idat] Buch.  
p. 249] Pro] p.  
& c.  
b Amman. p.  
471. b.  
Buch. p. 238.Lact. pers. c.  
30. p. 27.ib] Eutr. p. 587.  
d] Zof. l. 2. p.  
674. c.  
e Lact. pers. c.  
30. p. 27.  
p. 18.

ibid.

ib] Viét. epi. p.  
542. c] Paul. ill.  
t. 1. p. 9] Suid.  
d. p. 741. a.  
e Euf. l. 8. c. 18.  
p. 317. c.

[COMME ces Consuls nommez sans doute par Galere, ne furent pas reconnus à Rome, où] Maxence se fit seul Contul pour la troisieme fois; <sup>a</sup>cette année est datée dans les fastes comme la precedente, *L'an deuxieme après le Consulat dixieme & setieme.* [Probe peut aisément estre celui]<sup>b</sup> que Galere avoit deputé à Maxence [en l'an 307.]

<sup>c</sup>Rufius Volusianus fut fait Prefet de Rome le 28 d'octobre.

[Il faut mettre en cette année, & dans le mois d'avril au plus tard, la mort de Maximien Hercule. <sup>NOTE 16.</sup>

Ce prince inquiet & ambitieux] ne put pas souffrir longtemps l'état honteux où il se trouvoit réduit par ses crimes, & par la justice de Constantin. Il demanda à voir sa fille Fauste, & s'efforça par prieres & par caresses de la porter à trahir Constantin son mari, & à faire ensorte que la chambre où il couchoit demeurast ouverte & mal gardée. Elle luy promet tout ce qu'il voulut, mais decouvrit aussitost la chose à Constantin. <sup>c</sup>Ce prince ne voulant pas le condanner sans preuve, fit mettre sa chambre en l'état que souhaitoit Hercule; mais il n'y laissa qu'un eunuque au lieu de luy. Hercule ne manque pas de venir au milieu de la nuit: Il trouve peu de gardes, à qui il dit qu'il venoit pour raconter à Constantin son fils un songe qu'il avoit eu. Il entre dans la chambre, tue l'eunuque, & fort en mesme temps en disant toût haut qu'il avoit tué Constantin.

<sup>d</sup>Mais au mesme moment Constantin parut bien accompagné, [l'arresta,] & luy fit voir le corps de celui qu'il avoit tué. A ce spectacle il demeura interdit & sans parole, convaincu d'un crime detestable qu'il ne pouvoit ni excuser ni nier. Comme l'esperance qu'il avoit eue en la bonté de Constantin l'avoit porté à ce dernier crime; ce prince ne crut plus devoir user de misericorde envers luy. Toute la grace qu'il put luy faire, fut de luy laisser le choix de sa mort, & il choisit de se pendre & de s'étrangler luy mesme; <sup>d</sup> à quoy Eusebe dit qu'il fut encore réduit par des visions effrayantes, qui estoient l'effet & la punition de sa detestable vic.

Voilà

'Voilà quelle fut la fin de ce prince si superbe, qui après avoir régné vingt ans avec beaucoup de gloire, & de bonheur, <sup>a</sup> termina sa vie par la mort de toutes la plus honteuse & la plus infame, <sup>b</sup> mais la plus digne de son impiété, dit S. Eucher. <sup>c</sup> Divers auteurs écrivent qu'il mourut à Marseille. [Il y a quelque lieu de craindre qu'ils ne confondent sa mort avec ce que nous avons raporté sur l'an 308,] <sup>d</sup> comme Zosime l'a confondue avec celle de Maximin II, lorsqu'il le fait mourir à Tarse de maladie. [Il peut néanmoins estre effectivement mort à Marseille:] <sup>e</sup> & nous apprenons <sup>f</sup> d'une ancienne chronique, que vers l'an 1054, <sup>g</sup> on pretendit y avoir trouvé son corps, si bien <sup>h</sup> embaumé qu'il estoit encore tout entier, dans un cercueil de plomb, enfermé dans un tombeau de marbre. L'auteur dit l'avoir appris de ceux qui l'avoient vu; & il ajoute que par le conseil de Raimbaud Archevesque d'Arles, on jeta dans la mer <sup>i</sup> ce malheureux corps, <sup>j</sup> & ce semble avec son tombeau, & tout ce qu'on y trouva. <sup>k</sup> S. Ambroise nous avoit déjà appris qu'il avoit esté inhumé dans un tres beau tombeau <sup>l</sup> de marbre. [Constantin voulut ainsi honorer en une personne si indigne la qualité d'homme, de prince, & de beaupere, & faire voir qu'il n'avoit point agi à son égard par animosité & par passion.] <sup>m</sup> Mais il y a plus lieu de s'étonner de ce qu'on donne à un de ses enfans la qualité de petit-fils de Maximien, comme si c'eust esté une chose capable de le relever. On y donne mesme à ce prince, [encore plus criminel que malheureux,] le titre de dieu, qu'on croit luy avoir esté attribué par l'impieeté de Maxence digne fils d'un si méchant pere.

[Comme Constantin n'avoit agi avec luy que par un esprit de justice, ce fut sans doute dans le mesme esprit] <sup>n</sup> qu'il fit abatre ses statues, ses images, ses inscriptions, & toutes les marques d'honneur qu'on luy avoit élevées, sans epargner mesme celles qui luy estoient communes avec Diocletien: & il continua la mesme chose après s'estre rendu maistre de Rome. Ainsi Hercule fut le premier de ceux qui avoient persecuté l'Eglise avec Diocletien, que Dieu punit par cette infamie: [ & il l'avoit peutestre persecuté le premier en la personne de S. Maurice, de ses compagnons, & de beaucoup d'autres Martyrs des Gaules. ] <sup>o</sup> Le jeune Victor écrit qu'il n'avoit encore que soixante ans lorsqu'il mourut.

NOTA 27.

1. cum *in* libris. Je pense qu'il faut *labris*. L'auteur ajoute à cela un prodige.  
2. Il dit de porphyre, & la chronique, d'un marbre tres blanc.

Laët. pers. c.  
30. p. 28.  
a p. 18 | Euf. l.  
l. 8. c. 13. p. 310.  
b | v. Conf. l. 1. c.  
47. p. 431. d.  
c Paul. ill. l. 1.  
p. 91  
e vict. epi. p.  
542. r | Eutr. p.  
587. d. c | Bolq.  
t. 2. p. 128.  
d Laët. pers. n.  
e 430 a.  
f Zoi. l. 2. p.  
674 c.  
g Page, 307.  
h Du Ch. t. 3.  
p. 641. b. c.

Amb. ep. 17. p.  
311. f.

Page, 307. § 11.

Laët. pers. c. 3  
42. p. 36 | Euf.  
l. 8. c. 13. p. 310.  
b | v. Conf. l. 1. c.  
47. p. 431. d.

Vict. epi. p.  
542. f.

## ARTICLE XVIII.

*Horrible maladie de Galere : Guerre de Constantin en Allemagne.*

Lact. pers. c.  
31. p. 28.

Zof. l. 1. p. 674.  
b.

Lact. c. 31. p.  
28. 29.

c. 35. p. 31.

b c. 31. p. 28.  
39.

c. 33. p. 29.

p. 29. 30 | Euf.

l. 3. c. 16. p.

314. 315.

c Lact. c. 33. p.  
30.

c. 35. p. 32 |

Amm. an. p.

472. c | Nor. de

Lic. c. 2. p. 44.

d Euf. l. 3. c. 16.

p. 315. a. b.

e Lact. c. 33. p.  
30.

c. 35. p. 31.

Aur. V. epit. p.

525. f | 542. c |

Zof. p. 674. b |

Amm. an. p.

472. c.

Panc. 7. p. 163.

165.

p. 164 | Val. r.

Fr. l. 1. p. 19.

**L**A vengeance de Dieu qui avoit puni Maximien Hercule, se fit [aussitost] après sentir à Maximien Galere, qui avoit proprement esté l'auteur de la persécution. Il ne songeoit qu'aux moyens de deposseder Maxence, & à amasser de l'argent, [partie pour cette guerre, partie] pour solenniser la 20<sup>e</sup> année de son regne 'le premier mars de l'an 312. <sup>b</sup>Lactance décrit combien de violences on exerça alors sur les peuples pour luy faire trouver de l'argent, & comment il ruina une seconde fois ses provinces pour des desseins que Dieu ne luy donna pas le loisir d'exccuter. Car lorsqu'il estoit encore dans la 18<sup>e</sup> année de son regne, [qui finissoit avec le mois de fevrier 310,] Dieu le frapa d'une plaie incurable, mais horrible, dans les parties les plus sensibles & les plus secretes. On en peut voir une ample description dans Lactance & dans Eusebe. Il suffit de dire, qu'outre la douleur qui luy faisoit jeter des cris effroyables, il sortoit de ses plaies une puanteur qui infectoit non seulement tout le palais, mais mesme selon Lactance, toute la ville où il estoit. Ce n'estoit pas Nicomedie, mais apparemment Sardique [dans la Dace.] <sup>d</sup>Cette puanteur estoit si insupportable, qu'elle empescha plusieurs medecins d'approcher de luy. On les fit mourir, & on n'en traita pas mieux quelques autres qui avoient travaillé inutilement à le guerir. <sup>e</sup>Il eut recours à Apollon, à Esculape, & à tous ses dieux; & Apollon, [ou quelque imposteur sous son nom,] enseigna des remedes qui ne firent qu'aigrir le mal. Il passa en cet état une année entiere [ & audela, ] jusqu'à ce qu'enfin le mal l'emporta l'année suivante au mois de may. Les auteurs payens parlent aussibien que les Chrétiens de cette maladie de Galere.

[Eumene qui avoit fait un panegyrique de Constantin vers le mois d'aoust de l'année precedente, n'y marquant point d'autres expéditions de ce prince que celles dont nous avons parlé sur les années 306 & 308, nous donne lieu de mettre en celle-ci ou en la suivante,] celles que nous trouvons encore avoir precedé la guerre que Constantin fit en 312 à Maxence. [Ce que nous en avons de plus illustre,] 'est la guerre contre les Allemands, contre les Bructeres, les Querusques, les Camaves, [nations Françoises,] & contre d'autres peuples d'Allemagne peu con-

Vargiones,  
Tubanger.

1. nus. Ces peuples après avoir attaqué les Romains chacun de leur costé, se liguerent ensemble pour faire un puissant armement. Constantin déguisé & accompagné seulement de deux personnes, s'en alla au milieu d'eux pour les reconnoistre, 'se faisant passer pour un député de l'Empereur, si c'est luy dont parle Synese: & comme il vit que de peur de combattre contre luy, ils songeoient à se separer, ce qui luy eut rendu la victoire plus longue & plus difficile, il leur fit croire que l'Empereur estoit bien éloigné de là. Ainsi ils hazarderent la bataille, & luy donnerent le moyen de les vaincre tous en un seul combat: [Je ne sçay si ceseroit à cause de cette victoire,] 'qu'il prit vers ce temps-ci le titre de *Maximus* ou *tres grand*. On commence à le trouver dans des medailles qu'on croit marquer la solennité de la cinquieme année de son regne, commencée en 310.

Syn. reg. p. 19. a.

Panc. 7. p. 164.

Birag. p. 462 |  
Pag. 31. § 7.

'Après qu'il eut ou chassé des Gaules ou entierement domté les barbares qui troubloient l'Empire du costé du Rhein & de l'Océan, [qui estoit le pays des François,] Eusebe nous assure qu'il passa en Angleterre, où il soumit les peuples ennemis, [mais apparemment sans aucune guerre considerable, 'puisque les panegyristes ne parlent pas mesme de ce voyage. Il s'occupap ensuite à visiter les pays où il n'avoit pas encore esté, pour y regler tout ce qui n'estoit pas dans l'ordre. [Nous le verrons venir à Autun sur la fin de l'année suivante.]

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 25. p. 420.  
b.

n. p. 204. 2. a.  
c. 25. p. 420. b. c.

ARTICLE XIX.

*Galere fait cesser la persecution, & meurt: Licinius & Maximin partagent ses Etats: Valerie sa veuve tres maltraitée par Maximin.*

L'AN DE JESUS CHRIST 311, DE CONSTANTIN 5, 6.

Nota 18.

'*Maximianus Galerius VIII, & Maximinus II. Augg. Consuls.*

Laft. perf. c. 35.  
p. 11.  
Buch. cyc. p.  
238.

1. IL paroist que Maxence n'admit point le consulat de Maximin, non plus que celui de Galere: [ce qui montre qu'il n'avoit alors aucune union avec ces princes.] Ainsi Rome fut sans Consuls jusqu'au mois de septembre, auquel Rufin & Eusebius ["Volusianus"] eurent cette dignité. [Le premier peut estre] Aradius Rufinus qui fut Prefet de Rome l'année suivante, [& l'au-

V. la note  
18.

1. D'autres l'entendent de Galere, qui fit à peu pres la mesme chose dans la guerre de Perse. *P. Diocetien* § 16.

Syn n. p. 11.  
a. Fest. p. 411. f.  
Eutr. p. 86. b.

tre Rufus[ou plutost] Rufius Volufianus, que nous allons voir Prefet du Pretoire sous Maxence.]

'Junius Flavianus fut fait Prefet de Rome le 28 d'octobre.

'La maladie de Galere continuant & s'augmentant mesme tous-jours, son orgueil fut enfin domté par ses maux. Il fut contraint, [comme Antiochus,] de reconnoître le Dieu qui le frapoit pour avoir persecuté ses serviteurs: & ainsi il fit un edit pour faire cesser la persecution: [mais un edit tres peu capable d'attirer sur luy la misericorde de Dieu, puisqu'on n'y voit rien qui approche de la penitence mesme d'Antiochus. Il est au contraire plein de vanité, & mesme de blaspheme contre la religion Chrétienne.]

Euf.p.315.c.d.

'Il est au nom des trois Augustes, Galere, Constantin, & Licinius. [Il n'y est point parlé de Maxence, ni de Maximin, parcequ'apparemment l'un estoit regardé comme ennemi, & l'autre ne vouloit nullement cesser de persecuter les Chrétiens: ou bien il faut dire,] que comme le nom de Licinius est oublié par erreur dans les editions ordinaires d'Eusebe, [& mesme dans la traduction de Rufin, c'est aussi par une pure omission des copistes, que le nom de Maximin y manque.] Car Lactance dit que l'indulgence accordée aux Chrétiens, estoit sous son nom aussi bien que sous celui des autres princes.

n.p.171.1.a.

Lact.c.36.p.

32.

Euf.p.315.d]

Pagi,311. § 12.

a Lact.c.35.

p.31.

b Amm.an.p.

472.c]Euf.l.8.

c.17.p.315.d.

c Pagi,311. § 12.

13.

d Lact.c.35.

50.p.32.44.

Viñ.epi p.

543.a.

e B.r.p.444]

Euf.l.9.c.10.

p.364.b.

f Lact.perfc.

36.p.32.

'L'edit fait dans la 20<sup>e</sup> année de Galere, & ainsi après le premier jour de mars, <sup>a</sup> fut affiché à Nicomedie le 30 avril de cette année, & on y apprit des le mois suivant la mort de Galere. <sup>b</sup> Il avoit regné 19 ans & un peu plus <sup>c</sup> depuis qu'il avoit esté fait Cesar, & il avoit esté Auguste six ans & quelques jours; d'où vient que ses medailles marquent jusqu'à sa 7<sup>e</sup> année. <sup>d</sup> En mourant il recommanda à Licinius sa femme Valerie fille de Diocletien, & Candidien son fils naturel, & les luy remit entre les mains; [ce qui marque que Licinius assistoit à sa mort.] 'Il fut enterré dans la Dace au mesme lieu où il estoit né. <sup>e</sup> On eut la folie de faire un dieu [de ce malheureux mangé tout vivant par les vers.]

'Des que Maximin eut sceu la mort de Galere, il accourut de l'Orient pour se saisir des pays qui luy avoient appartenu, s'estant tenu tout prest par avance. Il entra dans la Bithynie, & durant que Licinius <sup>f</sup>deliberoit, il estoit déjà maistre de tout ce qui est aude là de la Propontide. Ils furent pres sur cela d'en venir à la guerre, & ils estoient tous deux avec des troupes, l'un sur les costes de l'Asie, l'autre sur celles de l'Europe. Enfin neanmoins ils s'accorderent, se virent dans le détroit de Calcedoine, & se jurèrent une paix & une amitié sincere, <sup>g</sup> On voit que

p.32]Euf.l.9.c.

10.p.363.a.

g Euf.l.9.c.6.p.

351.d]Pagi,311. § 14.

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
5, 6.

V.la perfec  
de Diocle  
tien § 38.

V.la perfec  
de Diocl.

communi  
titre.

morante.

Maximin demeura maistre de la Bithynie, & que Byzance & Heraclée dans la Thrace obeïssioient à Licinius, le détroit [de Calcedoine] estant de la borne des deux Empires. La. 2. c. 45. p. 39. d.

'Valerie veuve de Galere qui l'avoit laissée entre les mains de Licinius, voulut luy ceder tout ce qu'elle avoit à pretendre sur la succession de son mari. Cela ne se fit pas néanmoins; [de quoi on ne dit pas la raison,] mais seulement qu'elle aima mieux se retirer sur les terres de Maximin avec Prisca sa mere, femme de Diocletien, Candidien fils de Galere, & Severien fils de Severe [tué en l'an 307.] Ils croyoient trouver plus de sûreté auprès de Maximin, comme moins méchant; & Valerie sur tout, parcequ'il avoit une femme. Elle s'excusa néanmoins de luy ceder ses droits pour la succession de Galere. c. 35. p. 32.  
c. 50. p. 45.  
p. 45 | 15. 39. p.  
12. 34.  
c. 39. p. 35.  
c. 50. p. 45.

'Maximin d'abord la traita avec respect, l'appellant mesme sa mere. Mais peu après elle se trouva bien surprise, lorsque Maximin sans attendre mesme qu'elle eust achevé le temps de son deuil, luy fit parler de l'epouser, offrant pour cela de repudier sa femme. Elle luy fit avec liberté la seule réponse qu'elle luy pouvoit faire avec honneur; Que dans l'état & l'habit où elle estoit, elle ne pouvoit pas parler de mariage; "Qu'elle trouvoit étrange qu'il songeât à repudier une femme, dont il n'avoit pas sujet de se plaindre; Que ce procedé luy donnoit lieu de craindre la mesme chose pour elle mesme; Et qu'enfin" il n'estoit point permis à une personne de son nom, & de son rang, de penser à un second mari; que ce seroit une chose trop odieuse & sans exemple. c. 39. p. 34. 35.

'Cette réponse genereuse changea la passion de Maximin en haine & en fureur. Il relegua Valerie, & sa mere mesme, la fit trainer tantost en un lieu, tantost en un autre, s'empara de tous ses biens, luy osta ses officiers, fit donner la question à ses eunuques jusqu'à en mourir, & fit perir d'illustres dames sur de fausses accusations d'adultere, parcequ'elle les aimoit, & qu'elles estoient plus chastes qu'il n'eust voulu. On en marque trois entr'autres, deux femmes de Senateurs, & une qui avoit une fille Vestale à Rome. Elles furent executées à Nicée par le Prefet Eratinée, sur l'accusation d'un Juif, à qui on avoit promis le pardon de divers crimes dont il estoit coupable. Le Prefet fut contraint de prendre une escorte de soldats, pour les juger, & les faire executer, de peur d'estre lapidé par le peuple qui gémissoit d'une injustice si visible. L'accusateur ne laissa pas d'estre mis en croix, où il declara ces dames innocentes, & découvrit tout le mystere. p. 35.  
c. 40. p. 35. 36.

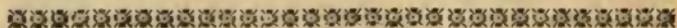
c.41.p.36.

'Valerie releguée dans les deserts de la Syrie, trouva moyen de faire savoir son état à Diocletien son pere, qui deputa plusieurs fois à Maximin diverses personnes, & entr'autres un officier considerable dans les troupes & son parent, pour le prier par toutes les obligations qu'il luy avoit, de luy renvoyer sa fille: Et jamais il ne le put obtenir. 'Ce fut une des causes du chagrin qui le fit mourir. 'Maximin, quelque irrité qu'il fut contre Valerie, se contenta neanmoins de la tourmenter par divers exils. Mais nous verrons que Licinius passa plus avant, comme nous le dirons dans la suite.

c.41.p.35.

c.50.51.p.44.

41.



## ARTICLE XX.

*Constantin rétablit Autun: Maxence se rend maître de l'Afrique, & la ruine.*

Panc.3.p.183]

Pag.1.p.142.

Panc.p.183.

p.184.

p.185.

p.179.185.

p.187.188.

p.186.

[ POUR passer de l'Orient dans les Gaules, ] il paroist que Constantin estoit dans la sixieme année de son regne, lorsqu'il vint à Autun. 'Cette ville estoit alors dans une grande desolation, parceque dans la dernière assiete des impôts, on l'avoit taxée, comme le reste des Gaules, à proportion du nombre des habitans du pays, & des terres de sa juridiction, sans considerer que les peuples estoient pauvres, & les terres pour la plupart fort mauvaises, ou entierement desertes & abandonnées. 'Constantin vit luy mesme en passant, le mauvais état de la campagne, & ne put s'empescher d'en témoigner sa douleur: [ & la ruine de la campagne estoit celle de la ville, dont les principaux bourgeois estoient chargez de la levée des impôts.

'Quand Constantin arriva à la ville, on le receut avec toute la magnificence possible, & on fit mesme ferver les dieux à parer les rues pour l'honorer: mais cela ne l'empescha pas de reconnoistre la misere des habitans: 'Il fit appeller les magistrats, qui s'estant prosternez devant luy, il les fit relever, il leur demanda dequoy ils avoient besoin, & avant qu'ils osassent luy répondre, il leur offrit de leur remettre ce qui estoit dû des cinq dernières années, qui estoient les cinq premières de son regne: & pour les suivantes après celle qui couroit, de relascher la taxe de six mille personnes sur les 25 mille comprises dans le rôle, c'est à dire plus du quart des impositions. Il leur demanda encore plusieurs fois si cela leur suffisoit, & les larmes qu'il

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
5, 6.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 119

repandoit en mesme temps, marquoient encore mieux sa bonté, que ses paroles & une gratification si ample ne pouvoit faire.

'Pour reconnoistre cette bonté par laquelle il devenoit le restaurateur, & comme le fondateur de la ville, elle prit le nom de Flavia, [qui estoit celui de la famille de Constantin:] & quand ce prince fut retourné à sa residence ordinaire, [c'est à dire apparemment à Treves,] Eumene luy en vint faire un remerciement public au nom de toute la ville: & ce discours, [qui est le dernier que nous ayons de luy,] s'est conservé jusques à nous. Il l'y assure que la remise qu'il avoit faite, estoit non seulement la conservation de la ville, mais le profit mesme de son epargne, puisqu'il le desespoir & l'incapacité où l'on estoit auparavant de payer le tout, faisoit qu'on ne faisoit pas mesme d'effort pour payer ce qu'on pouvoit; plusieurs des habitans aimant mieux se cacher dans les bois, ou abandonner tout à fait le pays, que de cultiver des terres dont le fruit ne suffisoit pas pour payer les impôts, bien loin qu'ils en pussent esperer aucun profit.

p.179.183.

p.179.180.

p.187.

p.189.

'Constantin travailloit [alors] à établir la paix dans les Gaules, pour se preparer à la guerre dont il estoit menacé du costé de l'Italie. 'Car Maxence [oubliant qu'il estoit son beaufrere,] vouloit le depouiller de ses Etats, feignant pour cela d'estre fort irrité de la mort d'Hercule son pere, de laquelle on assure qu'il estoit fort peu touché. 'Mais avant que d'entreprendre cette guerre, il voulut estre maistre de l'Afrique, où nous avons vu qu'Alexandre regnoit [depuis l'an 308.] Il n'y envoya que fort peu de troupes sous la conduite de Rufus ou Rufius Volusianus son Prefet du Pretoire, [qui pouvoit estre le Consul de cette année,] & de Zene homme celebre dans la guerre, & fort estimé pour sa bonté. Des le premier combat, un bataillon d'Alexandre ayant plié, il prit luy mesme aussitost la fuite. Il fut poursuivi, pris & étranglé: & la guerre finit ainsi sans beaucoup de peine.

Aur.V.p.516.  
b.

Zof.I.2.p.675.  
b.cj Laet.perf.

c.43.p.37.  
Aur.V.p.526.c.

Zof.p.675.c.

d] Aur.V.p.  
526.b.

'Les maux de l'Afrique ne finirent pas pour cela. Tous ceux qui avoient de la naissance ou des biens, estoient accusez d'avoir favorisé la rebellion d'Alexandre, & aussitost condannez sans misericorde à perdre ou les biens ou la vie mesme. Maxence ordonna outre cela de piller, de saccager, de bruler Carthage, qui estoit alors un des grands ornemens du monde, avec tout ce qu'il y avoit de plus beau dans l'Afrique. Ainsi il epuisa, & abattit presque tout à fait cette belle province qu'il vouloit mesme

Zof.p.675.d.c.

Aur.V.p.516.  
b.

Panc.6.7.p.  
145.173.



pas de Sophronic : ]' & Baronius qui semble la vouloir justifier, [ne dit point que l'Eglise l'honore ; ni qu'elle l'ait jamais honorée.]

'Maxence permettoit à ses soldats les mesmes crimes qu'il se permettoit à luy mesme : & pour se les acquerir entierement, il leur abandonnoit l'honneur, les biens, & la vie mesme des plus innocens, [comme si sa fortune & sa vie eussent esté entre leurs mains, & non en celles du Toutpuissant, dont il irritoit la justice & par ses crimes, & par les leurs.] 'Lorsqu'il les haranguoit, c'estoit pour les exhorter "à faire grand'chere, à depenser, à dissiper, comme si tout eust esté à eux.' Il pilloit jusq' aux temples mesmes.' Ainsi il epuisa [en moins de six ans] les richesses immenses que Rome avoit amassées " en plus de dix siecles. 'Comme rien ne suffisoit à sa prodigalité, il contraignoit les laboureurs, & jusq' aux Senateurs mesmes, à luy fournir des sommes d'argent " sous le specieux titre de presens ; [ce qui fut d'autant plus fascheux,] que les autres princes continuerent ce qu'il avoit commencé. 'Il reduisit ainsi la ville de Rome en un tel état, que le peuple y manquoit des choses les plus necessaires ; & on assure que jamais on n'y a vu une si grande famine.

'Pour s'emparer des biens des Senateurs, il leur suscitoit mille calomnies, sous le pretexte desquelles il en fit mourir un fort grand nombre. 'Il semble que quelques uns aient esté accusez d'avoir " formé une conspiration contre luy. 'En un mot, il estoit l'ennemi irreconciliable de toutes les personnes de qualité. 'Ainsi sa cruauté priva le Senat d'un grand nombre de ses [plus illustres membres,] & remplit Rome du sang des plus innocens. 'Et ce qu'il faisoit par luy mesme à Rome, il le faisoit de mesme dans toute l'Italie par ses ministres.

'Il s'appliquoit beaucoup aux superstitions & aux malefices de la magie, qui l'engageoient encore à de nouvelles cruautés, dans la folle imagination de trouver l'avenir dans les entrailles des femmes & des enfans, & de se rendre les demons favorables par ces sortes de sacrifices.

'Eusebe & Aurele Victor luy attribuent le carnage d'un grand nombre de citoyens tuez au milieu de Rome par ses soldats, pour un sujet très leger. [Ils marquent sans doute ce que dit Zosime,] que le temple de la Fortune ayant esté brulé à Rome ou du feu du ciel, ou par quelque accident inconnu, durant que tout le monde s'empressoit pour éteindre le feu, un soldat

1. *numcrum specie*. Il faut *numinum*, ou [plustost] *munerum*.

dit quelque parole de raillerie contre cette deesse infortunée. Sur cela le peuple s'emut & tua le soldat : & les autres voulant venger sa mort, il se forma une sedition qui pensa ruiner toute la ville. Zosime assure neanmoins que Maxence mesme arresta promptement la fureur de ses soldats. [Selon sa suite cela peut estre arrivé vers l'an 309. Mais quoique Zosime veuille justifier Maxence en cette occasion,] il avoue neanmoins que le peuple Romain souhaitoit beaucoup d'estre delivré de ce tyran : 'dont les violences & les cruautez augmentoient toujours :<sup>a</sup> & on pretend que le desir de l'en delivrer, fut une des raisons qui porta Constantin à entreprendre la guerre contre luy.<sup>b</sup> Prudence fait une belle description de l'état miserable où estoit Rome sous ce tyran cruel & impudique, qui ne rougissoit pas<sup>c</sup> de mettre &c. les Senateurs dans les fers, & d'en remplir les prisons, 'dequoy il n'exemtoit pas mesme les Consulaires.

p. 677. c.

Aur. V. p. 526.

c.

a b] Phot. c. 62.

p. 64. b] Euf. l.

9. c. 9. p. 358. b.

d Prud. in sym.

l. 1. p. 219. 220.

Panc. 7. p. 172.

## ARTICLE XXII.

*Maxence & Constantin se preparent à se faire la guerre.*

Panc. 6. p. 137.

La 3. perf. c.

18. p. 16.

e Panc. 7. p.

172.

d 6. p. 145]

Aur. V. p. 526.

c.

Panc. 6. p. 143.

p. 143. 144.

Nor. de Dio. c.

1. p. 25.

**P**OUR achever le portrait de Maxence, outre ce que nous avons dit autrepert de son corps contrefait, & de son esprit fier & arrogant, & outre ce qu'on en peut lire dans Nazaire, qui nous depeint tous les vices rassemblez en luy; il estoit timide, lasche, & extremement paresseux, ensorte que mesme les plus grands dangers n'estoient pas capables de luy faire quitter ses [voluptez] ordinaires. Il ne sortoit presque pas hors du palais. C'estoit pour luy un grand voyage d'aller jusqu'au jardin de Salluste [qui estoit dans un autre quartier de Rome.] Jamais il ne faisoit aucun exercice militaire, soit par paresse, soit de peur qu'on ne se moquast de son peu d'adresse & de sa mauvaise grace: 'Cependant il vouloit qu'on regardast cette mollesse & cette fainéantise comme son bonheur, & il disoit à ses soldats qu'il estoit seul veritable Empereur, que les autres estoient ses Lieutenans, qui combattoient pour luy sur les frontieres, [afin qu'il pust regner en paix.

Il ne laissoit pas de se faire honneur de plusieurs victoires ou remportées par d'autres sous son nom, ou absolument feintes pour amuser le peuple de Rome.] 'Car dans une inscription trouvée vers Verone, on le voit qualifié Imperator pour la onzieme fois, [quoiqu'on ne voie au plus que trois guerres qui

aient pu fournir quelque pretexte à sa vanité: encore il n'y a que celle d'Alexandre où l'on puisse dire qu'il y ait eu quelque combat.]

'Il est donc difficile de concevoir ce qui put donner la hardiesse à un homme lasche & paresseux comme il estoit, de vouloir entreprendre la guerre contre Constantin, [si ce n'est que les moins courageux sont souvent plus presomptueux & plus remeraires que les autres.] 'Eusebe dit qu'il mettoit toute l'assurance de la victoire dans le secours des demons & dans la magie. 'Il presumoit sans doute encore beaucoup, soit de l'affection & du courage de ses Pretoriens, qui ne pouvoient esperer de Constantin le pardon de tant de crimes qu'il leur avoit laissé commettre, [soit du grand nombre de ses autres troupes.] 'Car outre l'ancienne armée de son pere, il en avoit fait une nouvelle d'Italiens & de Maures: de sorte qu'il avoit bien 170 mille hommes de pié, selon Zosime, & 18 mille chevaux: ce qui luy donna moyen de fortifier par un nombre incroyable de soldats tous les lieux par où l'on pouvoit entrer en Italie. 'Un panegyriste ne luy donne que cent mille hommes, [ne contant peutestre pas les garnisons.] 'Il ne manquoit pas de bons officiers de guerre. 'Ses rapines luy avoient fourni de l'argent en abondance. 'Il avoit aussi pourvu Rome de vivres pour longtems, ayant epuisé pour cela l'Afrique, & les isles [voisines de l'Italie.]

'Il vouloit commencer la guerre par la Rhetie, parcequ'elle confiné d'un costé avec les Gaules, & de l'autre avec l'Illyrie qui appartenoit à Licinius: Et il semble qu'il pretendoit se rendre tout à la fois maistre de ces deux pays, [des Gaules par la force;] & de l'Illyrie par [les intelligences qu'il avoit avec] les officiers & les troupes de Licinius.

'Il y avoit longtems, dit Nazaire orateur de ce temps là, que Constantin gemissoit de voir Rome assujettie à la tyrannie de Maxence. Il ne crut pas néanmoins que ce luy fust une juste raison de luy faire la guerre, tant qu'il ne l'y contraignoit pas: [& mesme sur les plaintes que faisoit Maxence de la mort d'Hercule,] 'il chercha à traiter avec luy pour eviter les suites funestes de la guerre, esperant, s'il en faut croire Nazaire, que quand ils seroient d'accord, il pourroit le retirer peu à peu de sa mauvaise conduite par la douceur, [& la sagesse de la sienne.] 'Mais Maxence ne voulut entendre à aucun accord; & commença enfin le premier la guerre en faisant abatre les statues

Panc. 7. p. 159.

Euf. l. 8. c. 14. p.  
311. b | 9. c. 9. p.  
358. b | v. Conf.  
l. 1. c. 27. p. 421.a. Panc. 6. p.  
136. 137.  
Lact. perf. c.  
44. p. 37.Zof. l. 2. p. 676.  
b.  
6 Euf. l. 9. c. 9. p.  
358. b.  
Panc. 6. p. 136.Lact. p. 37.  
Panc. 6. p. 136.  
6. p. 145.Zof. l. 2. p. 675.  
c.Panc. 7. p. 157.  
158.

p. 1; 8. 159;

p. 159.  
c p. 160.

Laët. pers. c.  
43. p. 137.Euf. v. Conf. l.  
1. c. 26. p. 410.  
d.  
¶ Panc. 6. p.  
135.  
¶ p. 136.Zof. l. 2. p. 676.  
a.

Panc. 6. p. 137.

7. p. 165.

Laët. pers. c.  
43. p. 37 | Zof.  
l. 2. p. 677. d.

a. 44. p. 138.

Euf. l. 8. c. 14.  
p. 311, b.  
c Nor. de Lic.  
c. 1. p. 39. a.

de Constantin, & effacer ses tableaux, & declarant qu'il vouloit absolument venger par les armes la mort de son pere.

'Constantin ravi d'avoir un juste sujet de delivrer Rome, se prepara à marcher en Italie. <sup>a</sup> Il laissa les bords du Rhein bien pourvus d'hommes & de vaisseaux, de peur que les barbares ne fissent quelque irruption dans les Gaules: <sup>b</sup> de sorte qu'il ne put mener avec luy en Italie qu'environ 25 mille hommes [des troupes Romaines] tirées de celles des Gaules & de l'Angleterre, à quoy il joignit plusieurs barbares vaincus [ou alliez.] Et neanmoins selon ceux qui font monter le plus haut ses troupes, elles n'alloient qu'à environ 90 mille hommes de pié, & huit mille chevaux. 'Un panegyriste qui parloit en sa presence, assure qu'il entreprit la guerre avec moins de troupes que n'en avoit Alexandre contre les Perses, c'est à dire avec moins de 40 mille hommes. Mais si son armée n'estoit pas nombreuse, elle estoit pleine de vigueur & de courage, accoutumée à vaincre, & à vaincre sous Constantin, preste à tout entreprendre pour un prince "que sa bonté [generouse & liberale] faisoit aimer de tout le monde.

[Il rechercha l'alliance de Licinius,] 'en luy promettant sa sœur Constancie en mariage. Maximin qui venoit de traiter avec Licinius, mais qui ne cessoit point d'avoir de la jalouse contre son bonheur, crut qu'en s'alliant avec Constantin il cherchoit à se fortifier contre luy: & sur cela il deputa secrettement à Maxence pour luy demander son amitié. Maxence qui avoit déjà declaré la guerre à Constantin, regarda cette demande comme un secours que le ciel luy envoyoit, fit alliance avec Maximin, & mit sa statue auprès de la sienne; [ce qui se fit neanmoins de telle sorte, que] 'Constantin " ne l'apprit que lorsqu'il fut devenu maistre de Rome. 'Car Maximin vouloit que cette alliance demeurast secrette. <sup>c</sup> On a encore des medailles qui marquent l'union de Maxence avec Maximin. [On ne voit pas neanmoins que Maximin ait donné aucun secours à Maxence, ni Licinius à Constantin.

benigniss.  
mo.

c.c.

1. C'est ce que nous pouvons dire pour accorder le panegyriste avec Zosime. Mais après tout, le panegyriste qui ajoute p. 137, qu'il avoit moins que les quarante mille hommes d'Alexandre, ne peut guere recevoir d'explication.



ARTICLE XXIII.

*Constantin a recours à J. C. qui luy fait voir la Croix, & s'apparoist à luy.*

[DIEU avoit de plus grands desseins dans cette guerre que de delivrer Rome de la tyrannie de Maxence. Il vouloit delivrer toute son Eglise par Constantin, du joug & de la persecution des payens. Trois siecles presque entiers, & surtout les dix dernieres années, avoient suffi pour faire voir qu'estant appuyée sur sa force, elle est invincible à tous les efforts des hommes, & qu'elle n'est jamais plus forte que lorsqu'elle est denuée de tous les secours humains. Il estoit temps qu'après avoir couronné les pecheurs, Dieu convertist aussi les Empereurs, qu'il fist voir qu'il veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'il accomplist ce qu'il avoit promis il y avoit tant de siecles, qu'il eleveroit son étendar devant tous les peuples, que les Rois seroient les nourriciers de ses enfans, & les Reines leurs nourrices, & qu'ils adoroient Sion en baissant le visage contre terre.

Isaïe, 49. v. 22.  
23.

[Constantin avoit apparemment tiré de son pere quelque amour, ou au moins quelque estime pour les Chrétiens.] Il avoit esté témoin estant encore assez jeune, de la plainte qu'Apollon avoit faite, Que les Justes de la terre l'empeschoient de rendre des oracles: Et au lieu que Diocletien s'estoit porté sur cela à persecuter les Chrétiens, [il en estoit sans doute demeuré persuadé de leur innocence & de leur puissance, voyant l'une & l'autre reconnue par ceux mesmes que les payens adoroient.] Il avoit vu ensuite les cruels supplices dont on les avoit affligez; [mais il les leur avoit vu souffrir avec un courage audeffus des forces humaines:] & il avoit aussi vu la punition que Dieu en avoit faite tout d'abord sur Diocletien mesme. C'est pourquoy des qu'il commença à regner, sa premiere action fut, comme nous avons dit, de donner aux Chrétiens une liberté entiere.

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 5. § 1. p.  
467.

c. 5. p. 467.  
468.

or. Conf. c. 25:  
p. 601. a. b.  
a Lact. pers. c.  
24. p. 23.

[Cependant l'esprit de Dieu ne souffloit pas encore en luy assez fortement pour le faire passer de l'idolatrie au Christianisme, & luy faire embrasser une religion qu'il estimoit & qu'il honoroit.] Nous l'avons vu rendre ses actions de graces à l'idole d'Apollon, & on voit encore plusieurs autres marques d'idolatrie dans ses medailles. Mais lorsqu'il eut entrepris la guerre

Bar. 307. § 14.  
15.

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 27. p. 411. a.

b.c.d.

contre Maxence, il jugea qu'il avoit besoin de la puissance du ciel contre un ennemi qui appelloit l'enfer à son secours. Il chercha, dit Eusebe, de quel Dieu il imploreroit l'assistance: & il considera en mesme temps combien ceux qui avoient invoqué les dieux des Romains en avoient tiré peu de secours, surtout contre Maxence mesme, nonobstant les réponses favorables & les grandes promesses de leurs oracles; au lieu que Constance son pere en meprisant tous ces dieux, & n'honorant que le Dieu supreme de l'univers, avoit toujours réüssi heureusement dans ses entreprises: 'que ceux qui avoient persecuté les Chrétiens adorateurs de ce Dieu, estoient peris malheureusement,<sup>a</sup> & que son pere [qui les avoit protegez,] avoit éprouvé souvent son secours. Enfin il fut convaincu que c'estoit une folie d'adorer ceux dont il avoit reconnu la foiblesse par tant d'épreuves; & qu'il falloit recourir au mesme Dieu que son pere avoit adoré. 'Il luy adressa de tres ferventes prieres, & le conjura de se faire connoistre à luy, de luy apprendre qui il estoit, & de l'assister dans l'état present de ses affaires.

L. 1. c. 54. p.  
463.

d. l. 1. c. 17. p.

421. c.

d.

c. 18. p. 422. a.

a. b.

b. c.

c. 19. p. 422. c.

d.

c. 30. p. 422.

423.

30. 31. p. 423.

a. b. c.

d. Bar. 312. §

26.

'Sa priere ne fut pas vaine, & voicy ce qu'il a raporté depuis luy mesme avec serment à Eusebe de qui nous l'avons appris. 'Il affüroit donc qu'estant en campagne suivi de son armée un peu après midi, il avoit vu luy mesme audeffus du soleil une Croix de lumiere avec cette inscription, *Vainquez par ceci*. Toute son armée vit la mesme chose, & en fut étonnée aussibien que luy. 'Il estoit fort en peine de ce que vouloit dire cette vision, jusqu'à ce que la nuit estant venue, & s'estant endormi dans cette inquietude, JESUS CHRIST luy apparut avec ce mesme signe qu'il avoit vu au ciel, & luy commanda d'en faire faire un semblable, & de s'en servir pour combatre ses ennemis, & les repousser.

'Des le lendemain il dit à ses confidens ce qu'il avoit vu, & fit venir des orfevres pour travailler à cette croix, & en faire une d'or & de pierreries de la maniere qu'il la leur depeignoit. 'Eusebe qui l'avoit vue, en fait une description fort exacte; <sup>b</sup> & Baronius l'a fait graver dans ses Annales. Il met les images de Constantin & de ses enfans, sur le drapeau qui estoit attaché au travers de la Croix. [Il y a neanmoins plus d'apparence, selon Eusebe, qu'elles estoient audeffous de ce drapeau, attachées au baston de la Croix, & que c'est à quoy servoient ces trois ronds marquez audeffous l'un de l'autre dans la medaille de Constantin que Baronius raporte aussitost après.]

Euf. v. Conf. l.

1. c. 31. p. 423. b.

'Au haut de la Croix il y avoit dans une couronne d'or une

figure composée des deux premières lettres du nom de CHRIST selon les caractères grecs: ' & cette figure est ainsi formée dans diverses medailles rapportées par Baronius, & quoique d'autres le formaient quelquefois ainsi, P [ce qui paroît mesme revenir davantage] 'aux termes par lesquels [Eusebe &] Lactance l'expriment. [J. C. avoit apparemment fait voir ce caractère à Constantin avec la Croix, n'y ayant guere lieu de croire que Constantin l'ait trouvé & ajouté de luy mesme. Il semble mesme que ce caractère où la Croix se trouve toujours représentée, est proprement ce que Constantin ajouta à l'ancien étendar.] 'Car avant luy il y avoit toujours eu des especes de croix dans plusieurs étendars.

'Constantin se servit toujours de celui-ci, comme d'un rempart qui le mettoit à couvert de toutes sortes d'ennemis. <sup>b</sup>Socrate paroît dire que de son temps, [c'est à dire vers l'an 430,] on le gardoit dans le palais [de Constantinople:] ' & il se voyoit encore au IX. siecle selon Theophane. <sup>d</sup>Constantin en fit faire ensuite plusieurs autres semblables, pour estre toujours portez à la teste de ses armées. <sup>c</sup>Car c'en estoit le principal étendar, & qui tenoit seul la place de toutes les idoles d'or qu'on y portoit auparavant. <sup>e</sup>Mais il n'estoit pas toujours fait de la mesme maniere, & assez souvent le nom de CHRIST n'estoit pas au haut de la pique, mais sur le drapeau.

<sup>b</sup>Constantin le faisoit porter par tout où il voyoit que quelques troupes branloient: & aussitost [Dieu recompensant sa foy,] faisoit pencher la victoire de ce costé là, & mettoit les ennemis en fuite. 'Il choisit entre ses gardes cinquante des plus forts & des plus courageux, & qui en mesme temps avoient le plus de crainte de Dieu, pour estre toujours autour de cet étendar, & le porter tour à tour. 'Eusebe assure que ceux qui le portoitent n'estoient jamais blesez dans le combat: ' & il rapporte que dans une occasion fort perilleuse celui qui le tenoit s'estant effrayé, & l'ayant donné à un autre pour s'enfuir, fut aussitost percé d'un dard qui le tua, & l'autre ne receut pas un seul coup, quoique plusieurs traits donnassent dans le bois qui portoit la Croix, & s'y attachassent. C'est ce qu'Eusebe dit avoir appris de Constantin mesme.

'Theodose le jeune donna de grands privileges en 416 à ceux qui estoient chargez du <sup>2</sup> *Labarum* ou *Laborum*: Car c'est ainsi

1. <sup>1</sup> Il y a des medailles où il ne paroît que le X sur le drapeau.  
2. <sup>2</sup> On dispute beaucoup de l'origine de ce mot, pour n'en rien savoir. <sup>c</sup> M. du Cange croit que le nom & l'étendar mesme peuvent avoir passé des Allemans aux Romains, [D'autres jugeront si ce sentiment est assez fondé.]

Bar. 312. § 26.  
31.  
4 § 25.  
Lact. pers. c.  
44. p. 37.  
Bar. 312. § 29.  
30.  
Euf. v. Conf. l.  
1. c. 31. p. 423.  
d.  
b Socr. l. 1. c. 2.  
p. 7. a.  
c Thphn. p. 11.  
2.  
d Euf. p. 423.  
d. l. 4. c. 21. p.  
535. d.  
e Naz. or. 3. p.  
75. c. d. Soz. l.  
1. c. 4. p. 405. b.  
f Euf. p. 535. d.  
g Bar. 312. § 26.  
Byz. lam.  
b Euf. v. Conf.  
l. 1. c. 7. p. 447.  
c. 3. p. 447.  
c. 9. p. 448. c.  
a. b.  
Bar. 312. § 37.  
Cod. Th. 6. t.  
25. p. 142. n. p.  
143. 144.  
a Byz. lam. p. 21.  
& c.  
b Cange num. p.  
18. b.  
cp. 17. 18. l. l.  
p. 190.

αρχιματτι  
1.

Naz. p. 75. c.]  
Amb. ep. 17. p.  
213. b.] Prud. in  
sym. l. 1. p. 210.  
Prud. p. 110.]  
Soz. l. 1. c. 4. p.  
405. b.  
Cod. Th. t. 1.  
p. 144. 2.  
Euf. v. Conf. l.  
4. c. 21. p. 535.]  
n. p. 245. 1. b.  
d. Soz. l. 1. c. 4.  
p. 405. b.

que S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroise, Prudence & d'autres ensuite, appellent cet étendar consacré par le nom de J. C. selon les termes de S. Ambroise.<sup>a</sup> Les soldats<sup>n</sup> le saluoient avec un profond respect, <sup>b</sup> & on croit que Claudien marque la mesme chose des Empeurs mesmes. <sup>c</sup> Il fit mettre aussi la Croix sur les armes des soldats, sur leurs boucliers, & sur leurs casques, comme on le voit encore par divers monumens qui nous restent de ses successeurs & de luy mesme. <sup>d</sup> Sozomene dit que Constantin fit mettre exprés la Croix [ & le nom ] de J. C. sur le Labarum, afin que les soldats accoutumez de tout temps à rendre de grands respects à cet étendar, se portassent insensiblement à étendre ce respect à J. C. mesme dont ils avoient sans cesse le signe [ & le nom ] devant les yeux, & qu'ils oubliassent ainsi peu à peu leurs idoles, pour embrasser le culte du vray Dieu à l'imitation de leur Empereur.

[ Quoiqu'Eusebe ne marque point en quel temps precisément, ni en quel pays la Croix apparut à Constantin, neanmoins sa fuite nous oblige de croire ] que c'estoit cette année mesme, en laquelle le met la chronique d'Alexandrie, [ ou la suivante au plustard, <sup>n</sup> avant que Constantin eust passé les Alpes pour commencer la guerre contre Maxence : ] & Sozomene dit que tout le monde venoit de ce dernier point. [ Ainsi c'estoit dans les Gaules. Mais il seroit inutile d'en demander davantage. ]  
"Car nous ne voyons rien de solide dans les conjectures de ceux qui ont voulu dire que c'estoit à Besançon, <sup>e</sup> ou à Sinzic sur le Rhein vers Cologne, <sup>f</sup> ou à Numagen bourg sur la Moselle à trois lieues audeffous de Trevés, qu'Aufone appelle l'illustre "camp de Constantin, & où l'on voit encore de grands restes d'antiquité. *castra.*

Chr. Alex. p.  
614.

Soz. l. 1. c. 5. p.  
406. d.

Lact. pers. n. p.  
349. 350.  
Buch. de B. l.  
8. c. 6. § 11. p.  
243.  
f 56. 11.

Lact. pers. n. p.  
452.

"M<sup>r</sup> Baluze se plaint avec raison de la temerité irreligieuse d'un<sup>a</sup> auteur nouveau, qui pretend rejeter comme une pieuse fiction toute cette histoire de l'apparition de la Croix, c'est à dire le fait de toute l'histoire le plus constant, [ puisqu'on ne le peut contester sans accuser Eusebe d'estre un imposteur impie, dequoi personne ne l'a jamais soupçonné, & mesme d'estre tombé dans la derniere folie, d'avoir pretendu persuader au public un mensonge tel que celui là dont mille témoins eussent encore pu le dementir. ]

*2. Jacobs in thesaur. numismatum antiquorum, p. 403.*



## ARTICLE XXIV.

*Constantin embrasse la religion Chrétienne.*

**C**ONSTANTIN s'estant absolument resolu à n'adorer que le Dieu qui s'estoit fait voir à luy, il envoya querir des docteurs Chrétiens pour se faire instruire de leur religion, & recevoir d'eux une explication plus particuliere de la vision qu'il avoit eue. Ils le satisfirent pleinement sur cela, & il receut avec respect ce qu'ils luy dirent de la divinité de J. C, de son Incarnation, de la Croix & de sa mort. Depuis cela il s'appliqua à la lecture des livres divins, ayant continuellement des Evêques auprès de luy, & taschant d'honorer Dieu par toutes sortes de moyens, [comme la suite de cette narration nous l'apprendra.

Euf.v. Conf.l. 2.  
c. 32. p. 423.  
424.

Eusebe ne nous dit point quels furent ceux dont Dieu se servit pour inspirer à ce prince les premiers principes de sa verité, & tout ce qu'on en peut dire, c'est que Zosime parmi les faussetez qu'il dit de la conversion de Constantin, y messe une chose qui peut estre veritable, ]'savoir qu'un Egyptien venu d'Espagne au lieu où estoit Constantin, fut cause qu'il abandonna la religion Romaine. [Cela paroist assez convenir au grand Osius Evêque de Cordoue en Espagne, que quelques affaires pouvoient avoir amené à la Cour de Constantin. Il estoit deslors illustre par la qualité de Confesseur du nom de J. C, & nous le verrons employé par Constantin dans la distribution de ses aumosnes, & dans les plus grandes affaires de l'Eglise, comme un homme pour qui il avoit un respect & une estime tres particuliere. ] Les nouveaux Grecs pretendent qu'un Chambellan de Constantin nommé Euphrate, [inconnu aux anciens, ] eut beaucoup de part à sa conversion.

Zof.l. 2. p. 685.  
c.Codi. ori. C. p.  
10. c.

[On peut s'imaginer quel changement la conversion de Constantin apporta dans les affaires de l'Eglise. Il semble que toute la famille imperiale ait suivi celui qui en estoit le chef. Nous le savons tres certainement de S<sup>te</sup> Helene sa mere. ] Car quoique Theodoret dise que c'estoit elle qui avoit nourri Constantin dans la pieté, & quoique Zosime écrive que celui qui le porta à embrasser le Christianisme, s'estoit auparavant rendu familier avec les dames de sa Cour; néanmoins Eusebe nous assure que S<sup>te</sup> Helene avoit esté dans l'ignorance du vray Dieu, mais que

Thdr. l. 1. r. c.  
17. p. 563. 564.Zof. l. 2. p. 685,  
d.Euf. v. Conf. l.  
3. c. 47. p. 506.  
d.

son fils l'avoit rendu servante de JESUS CHRIST.

[La mort de Constance mariée à Licinius des 313,\* & l'intérest qu'elle prit pour l'Arianisme, donnent lieu de croire qu'elle estoit Chrétienne, sans avoir recours aux actes de S. Basile:]

'& Eusebe le marque bien clairement.<sup>a</sup> Nous apprenons mesme encore d'Eusebe, qu'Europie belle-mere de Constantin, & veuve de Maximien Hercule, faisoit profession de la foy Chrétienne.<sup>b</sup> M<sup>r</sup> Valois assure la mesme chose de Fauste leur fille femme de Constantin; [& il est aisé de le croire, quoique nous

ne voyons pas<sup>c</sup> de preuve particuliere pour l'assurer.] S. Jean de Damas a cru que Constantin avoit fait mettre sur ses monnoies non seulement la Croix, mais encore l'image de J. C. Cependant on n'a encore trouvé aucune medaille qui autorise ce fait. On y

voit seulement le Labarum: & dans quelques unes de Constance son fils, un des costez est rempli du  avec l'A & l'n [que J. C. prend pour son caractère dans l'Apocalypse.]

'On pourroit trouver étrange qu'un evenement aussi notable & aussi public que l'apparition de la Croix qui convertit Constantin, n'ait point esté relevé par les panegyriques de ce temps là, dont plusieurs se lisent encore aujourd'hui, si l'on ne savoit combien la preoccupation d'une faulxe religion est puissante sur les esprits. Car nous voyons mesme que les auteurs de ces panegyriques ne pouvoient encore s'abstenir de louer leurs idoles devant Constantin, & de parler d'une maniere toute payenne.

[Ils semblent néanmoins avoir voulu marquer en quelque sorte cet evenement.] Car l'un d'eux parle beaucoup d'un secours extraordinaire du ciel, que tous les peuples des Gaules croyoient avoir esté envoyé à Constantin; quoiqu'il le deguise sous des soldats qui avoient, disoit-on, assuré qu'ils estoient envoyez de Dieu pour venir au secours de ce prince. Un autre panegyriste témoigne que tout le monde redoutoit la guerre contre Maxence à cause d'un mauvais presage: ce qui se rapporte fort bien à la Croix qui estoit la chose la plus infame & la plus odieuse parmi les Romains: de sorte qu'il n'est pas étonnant que beaucoup d'entr'eux aient pris pour un mauvais presage l'apparition d'une Croix, & de voir toute l'armée conduite par une Croix.

'Constantin au contraire en prit une entiere assurance de la victoire,<sup>c</sup> & quoiqu'il vist tous ses Generaux opposez à la guerre, soit par la crainte des puissantes forces de Maxence, soit par la terreur qu'ils prenoient de ce qu'ils regardoient comme de

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin

5, 6.  
\* Voyez les  
Ariens.

V. § 62.

1.4.c.38.p.

544.d.

41.3.c.12.p.

509|n.p.232.

233.

6 n.p.233-1.a.

Cang.num.p.

21.b.

Byz.fam.p.11.

33.&c.

Bar.312.522.

Panc.6.p.134.

151.

7.p.161.

6.p.135.

Bar.312.520|

Buch.deB.1.3.

c.6.52.p.242.

Euf.v.Conf.l.

1.c.32.p.424.

b.

c Panc.6.p.

135.136.

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
5, 6.

### L'EMPEREUR CONSTANTIN. 131

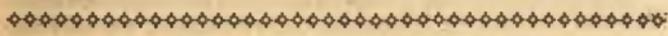
mauvais presages, il resolut qu'il falloit aller delivrer Rome, & marcha plein de courage & de confiance attaquer un ennemi qui paroissoit beaucoup plus puissant que luy. 'Mais il marchoit sous la conduite de Dieu, & sous l'etendar de la victoire, puisqu'il la Croix estoit à la teste de ses troupes. 'Aussi il n'eprouva point les vicissitudes ordinaires de la guerre, & il n'eut par tout qu'un bonheur egal & continu, 'hors peultestre en une seule rencontre.

Euf.v.Conf.l.  
1.c.37.p.426.  
b.  
Panc.7.p.157.  
Laet.perf.c.  
44.p.17.

'Un panegyriste donne un an à l'expedition de Constantin contre Maxence: '& quelques uns croient en effet qu'elle a commencé des cette année; [ce qui revient mieux à l'expression d'Europe,] 'que Constantin l'entreprit en la cinquieme année de son regne, [c'est à dire au moins avant la fin de 311. Ce qui est certain,] 'c'est qu'elle ne finit qu'en la settieme année de ce regne, [au mois d'octobre. C'est pourquoi nous reservons à en marquer les evenemens sur l'an 312.]

Panc. 6.p.148.  
Pagi.p.143]  
311.5 2.  
Eutr.p.587.c.  
Socr.l.1.c.1.p.  
7.b.

bellum com-  
munit.



### ARTICLE XXV.

*Constantin force Suse, défait les armées de Maxence à Turin, à Bresse, & à Verone.*

L'AN DE JESUS CHRIST 312, DE CONSTANTIN 6, 7.

*'Constantinus II, & Licinius II. Augg. Consuls.*

Idat.&c.

[Tous les fastes s'accordent pour les Consuls de l'an 412,] 'sinon que la chronique d'Alexandrie fait Constantin Consul pour la troisieme fois: [& elle continue la mesme faute dans les Consulats suivans.] 'A Rome Maxence se fit reconnoistre Consul pour la quatrieme fois sans collegue.

Chr. Alex.p.  
614.  
Buch.cycl.p.  
238]Idat.

'Aradius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 8 de fevrier. Le 27 d'octobre, [c'est à dire] la veille de la défaite & de la mort de Maxence,] Annius Anulinus fut établi dans cette charge, qu'il ne garda que 34 jours, [ou plustost 32.] Car le 29 de novembre Aradius Rufinus fut rétabli dans la mesme fonction. 'Je ne sçay si ce ne seroit point cet Aradius, ou plustost Aradius Rufinus, dont Symmaque a fait un grand eloge en six vers. Il le loue particulièrement d'avoir sceu animer au bien les bons princes sous qui il avoit vécu, & retenir la passion des méchans; [ce qui peut

Buch.p.238.  
Sym.app.p.  
298]n.p.310.

1. 'Le P. Pagi veut que Constantin l'ait fait Prefet après la mort de Maxence. [Nous voudrions le pouvoir dire avec luy: mais il faudroit pour cela changer & VI. Kal. & dies XXXIV. V. la note 32.]

Cod. Th. t. 6. p.  
381 t. 2. p. 437.  
433.  
Voff. h. lat. l. 4.  
c. 1. p. 419.

regarder Maxence.] On raporte à la meſme perſonne une loy adreſſée en 313, ou plutoſt en 315, à Rufin Prefet du Pretoire. L'hiſtoire de la guerre de Troie attribuée à Dictys de Crete, eſt adreſſée à Aradius Rufinus, par celui qui pretend l'avoir trouvée dans le tombeau de ſon auteur. Mais on croit que tout cela ne font que des fictions.

Cod. Th. t. 4.  
p. 53. 2.

'Quelques uns pretendent' que Constantin eſtoit encore à Cologne le premier juillet de cette année; ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec la guerre qu'il fit en Italie contre Maxence, ] dont il défit les troupes en trois batailles avant que d'arriver à Rome, [ & de ſ'en rendre maïſtre le 28 d'octobre. Et comme nous venons de voir, il y a meſme aſſez de raiſon de croire que la guerre commença des 311. Elle ſe fit par mer & par terres; ] Constantin ayant envoyé une flotte pour ſe ſaiſir des ports de l'Italie, en meſme temps qu'il ſe rendoit maïſtre des Alpes.

NOTE 30.

p. 138.

'Il paſſa du Rhein aux Alpes avec une ſi grande promptitude, & ſurprit tellement les ennemis, qu'en voyant paroître ſes troupes, ils ne pouvoient ſe perſuader qu'il y fut luy meſme. Il ne trouva point de reſiſtance juſqu'à Suſe, qui eſt au pié des Alpes du coſté de l'Italie. La ville outre ſa ſituation, eſtoit bien fortifiée; & il y avoit une bonne garniſon, ſi reſolue à ſe défendre, qu'elle refuſa le pardon que Constantin luy offroit. Il fit attaquer la ville, & le feu ayant eſté mis aux portes, il l'emporta le meſme jour. Mais il eut grand ſoin d'empêcher le pillage, & de faire éteindre le feu; de ſorte qu'il ſe rendit encore plus maïſtre du cœur des habitans que de leurs murailles, quoique Zoſime diſe qu'il ruinoit les villes qui luy reſiſtoient.

p. 138 | p. 166.

Zof. l. 1. p. 676.  
b.

'S'eſtant avancé juſques à Turin, il y trouva une armée ennemie aſſez nombreuſe pour entreprendre de l'enveloper, & d'autant plus terrible, que la cavalerie eſtoit armée de toutes pieces. Cette cavalerie donna avec furie ſur ſes troupes. Elles s'ouvrirent par ordre de Constantin pour la recevoir & l'enfermer: & comme ces cavaliers tous chargez de fer ne pouvoient paſſément ſe retourner, ils ſe trouverent environnez des ennemis, qui les aſſommerent à coups de maſſues, & les tuerent tous ſans perdre un ſeul homme. Ils n'eurent pas enſuite de peine à vaincre les autres, dont ils firent un grand carnage. Les vaincus s'enfuirent juſqu'à Turin, dont les habitans leur fermerent les portes, pour les ouvrir avec joie à Constantin. Toutes les autres villes d'entre le Po & les Alpes firent la meſme choſe, & ſe haſterent de

Pane. 6. 7. p.  
138. 166. 167.

4. p. 139.

le recevoir, ou de luy envoyer des deputez, & de luy offrir des vivres, [ & tout ce qui estoit en leur pouvoir. ] Il vint à Milan, & y passa quelques jours. 'Il traitoit fort bien les villes qui se soumettoient à luy volontairement.

Zof. l. 1. p. 674  
b.

[ De Milan ] 'il alla à Bresse, où il trouva un grand corps de cavalerie, qui ceda au premier choc, & se retira à Verone. 'C'estoit là que les troupes de Maxence repandues en divers endroits s'estoient réunies. Elles estoient en fort grand nombre, & commandées par plusieurs bons officiers, dont le chef estoit Ruricius Pompeianus Prefet du Pretoire, habile & vaillant capitaine. Il n'osa pas néanmoins hazarder une bataille, & se renferma dans la ville [ avec une partie de ses troupes. ] Constantin après avoir passé la riviere d'Adige audeffus de Verone, en un lieu que les ennemis avoient negligé de garder, parceque c'estoit beaucoup audeffus, vint assieger la ville. Pompeien fit une sortie, mais fut repoussé dans la ville avec grande perte. Il en sortit secrettement, & revint ensuite avec de grandes troupes qu'il avoit ramassées. Constantin laissant une partie de son armée au siege, vint avec le reste audevant de luy. Le combat se donna sur le soir, & dura une grande partie de la nuit. Mais enfin Pompeien fut défait, & demeura mort sur la place. Constantin s'exposa extrêmement dans ce combat, s'engageant au milieu des ennemis: 'De sorte qu'après la victoire les officiers le conjurerent avec larmes de menager mieux une vie si importante.

Panc. 7. p. 168.

p. 168. 169 |  
6. p. 139 141 |  
Amm. an. p.  
473. a.

'Il paroist que le siege de Verone continua encore quelque temps; ' & il semble que la ville ait esté prise de force & ruinée. 'Les soldats s'estant rendus [ à discretion, ] eurent la vie contre leur attente: mais on leur fit quitter les armes, & on les retint prisonniers: & comme on ne savoit comment les garder à cause de leur grand nombre, Constantin fit faire des chaines de leurs épées, pour les enfermer dans deux prisons.

Panc. 8. p. 142.

Ibid.

p. 139.

p. 141. 142.

'Durant le siege de Verone, Constantin fut attaquer Aquilée, qui se rendit. 'Modene fut aussi assiegée & prise, & plusieurs autres de mesme, qui toutes eurent sujet de se rejouir d'estre tombées entre les mains d'un prince si bon & si genereux. 'Ainsi il demeura maistre de toute l'Italie jusques à Rome, [ dont la delivrance estoit le principal but de son entreprise. ]

p. 141 | 7. p. 169.

7. p. 169. 170.

p. 170 | 6. p.

141.



## ARTICLE XXVI.

*Maxence est défait auprès de Rome, & se noie en voulant noyer Constantin.*

Panc. 6. p. 144.  
Lact. perf. c.  
44. p. 37.

Panc. 6. p. 143.  
144.

Lact. c. 44. p.  
37.  
Panc. 6. p.  
144.

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 38. p. 427.  
a. b. Zof. p.  
676. c. d.

ib| Aur. V. p.  
516. d.

Vit. epi. p.  
542. c.  
Zof. l. 1. p.  
676. d.  
Lact. perf. c.  
44. p. 37.  
Panc. 6. p.  
144. 145 | Euf.  
p. 426. c.

Panc. 6. p. 145.

Lact. perf. c.  
44. p. 37.  
p. 37.

**C**ONSTANTIN marcha donc sans hesiter du costé de Rome, se hastant d'y arriver par le chemin le plus court. Il donna [encore] quelque combat dont le succés ne luy fut pas favorable. Mais reprenant courage, il s'approcha de la ville avec tout ce qu'il avoit de forces. Maxence ne s'ebrañoit point pour tout ce qui estoit arrivé, & ne quittoit point sa vie ordinaire, ne voulant point sortir de Rome, soit par sa paresse & sa timidité ordinaire, pour ne se pas exposer, soit parceque ses devins luy avoient predict qu'il periroit s'il en sortoit. Il supprimoit les nouvelles de la défaite de ses troupes, & témoignoit quelquefois estre bienaise que Constantin s'approchast, dans la fausse imagination que la vue de Rome & son argent le rendroient maistre des troupes de ce prince, aussibien que de celles [de Severe & de Galere.] Il fit faire sur le Tibre un pont de bateaux, construit de telle sorte, qu'en ostant quelques crampons, qui le lioient par le milieu, il s'ouvroit & se rompoit de luy mesme.

Son dessein estoit de le faire ouvrir quand Constantin passeroit dessus, afin qu'il tombast dans la riviere, & se noyast. Mais Dieu le fit tomber luy mesme dans le piege qu'il dressoit aux autres. Ce pont estoit un peu audessus du<sup>n</sup> Ponte-Mole.

<sup>b</sup> Constantin arrivé devant Rome, se campa auprès de la ville dans une campagne large & spacieuse vis à vis du Ponte-Mole.

Tout ce qu'il craignoit estoit que Maxence ne se renfermast dans Rome, & ne le reduisist à l'assiéger; ce qui eust pu durer long temps, la ville estant tres bien fournie de vivres, & l'engager à faire ressentir au peuple les maux de la guerre. Mais Dieu tira Maxence de Rome comme malgré luy, après l'avoir tiré deux jours auparavant du palais imperial, dont il sortit sur quelque mauvais presage qui l'avoit epouventé durant la nuit, & s'alla loger avec sa femme & son fils dans une maison particuliere. Son armée estoit cependant entre Rome & le Ponte-Mole, [pour empescher le passage à Constantin.]

La nuit qui preceda le 27 [ou plutôt le 28] d'octobre, Constantin fut averti en songe de faire mettre à ses soldats sur leurs boucliers le caractère du nom de J. C. & après cela de donner la

NOTES 31.

Pont Mil-  
vius ou  
Mulsinus.

NOTES 32.

bataille sans rien craindre. L'ordre fut aussitost executé, & l'on vit la croix & le nom de J. C. sur les boucliers de tous les soldats, & mesme aussi sur leurs casques, 'comme on le voit encore dans une medaille de Constantin. 'En mesme temps ils se disposèrent à la bataille.

'Ce mesme jour [28 d'octobre] Maxence finissoit la sixieme année de son regne, [ & ne pouvant oublier ses plaisirs au lieu mesme de la guerre, ] 'il donnoit au peuple le divertissement des jeux du cirque. 'Il sacrifioit en mesme temps pour savoir l'evenement de cete guerre, & faisoit consulter les livres des Sibylles. Et comme on luy raporta que ce jour là mesme l'ennemi des Romains devoit perir, il l'entendit de Constantin, prit les armes sur cela, & alla combattre. Lactance dit qu'il ne partit que sur ce que le peuple le traitoit de deserteur, & crioit dans le cirque, pendant que les deux armées estoient déjà aux mains sans luy, que Constantin estoit invincible. [Neanmoins les autres historiens, & les panegyristes mesmes, disent] 'que ce fut luy qui fit passer à ses troupes le pont qu'il avoit fait faire, 'qu'il choisit le champ de bataille <sup>b</sup>en un lieu appelé <sup>a</sup>les Roches rouges à neuf milles de Rome, & qu'il plaça son armée entre celle de Constantin & le Tibre, mais tellement sur le bord du fleuve, qu'estant poussée il falloit qu'elle s'y jettast. <sup>d</sup>Son armée estoit <sup>e</sup>tres nombreuse.

'Ce fut un grand bonheur pour Constantin de voir Maxence hors de Rome, [ & un plus heureux presage que ] <sup>f</sup>cette multitude de hiboux que Zolime dit qu'on vit alors. <sup>g</sup>Il donna le premier sur les ennemis, & s'exposa plus qu'il n'avoit encore fait : 'Mais Dieu combatit pour luy. <sup>h</sup>Les soldats Romains & Italiens de Maxence, qui ne souhaitoient que d'estre delivrez d'un si méchant prince, plierent bientost. Les autres resisterent avec assez de vigueur, 'aussibien que les principaux ministres du tyran, [ & ses Pretoriens ] qui n'esperoient pas de pardon. 'Ainsi la bataille demeura quelque temps douteuse. 'Neanmoins la cavalerie de Maxence ayant enfin esté rompue, il prit luy mesme la fuite pour repasser son pont de bateaux.

'Les uns disent que le pont rompit durant la bataille; <sup>i</sup>les autres, que le grand nombre de ceux qui fuyoient devant Maxence ou avec luy, le fit ouvrir, <sup>l</sup>& que Maxence poussé par ceux qui fuyoient après luy, fut precipité dans la riviere, <sup>m</sup>tombant dans le mesme piege qu'il avoit dressé à Constantin. <sup>n</sup>D'autres rapportent la chose <sup>o</sup>d'une maniere un peu differente. \* Mais on

Prud. in sym. l.  
1. p. 220.  
Bar. 3. 12. § 35.  
Laët. p. 37.

Panc. 6. p. 145.

Lact. p. 38.  
p. 32 [Zof. l. a.]  
p. 676. d. c.

Zof. l. 1. p. 676.

<sup>c</sup>  
<sup>a</sup> Amm. an. p.  
473. a [Panc. 7.  
p. 170.  
<sup>b</sup> Aur. Vict. p.  
526. c.  
<sup>e</sup> Panc. 6. 7. p.  
145. 170.  
<sup>d</sup> p. 171.  
<sup>f</sup> p. 170.  
<sup>g</sup> Zof. p. 677. e.  
<sup>h</sup> Panc. 7. p. 171.

Lact. p. 38.  
<sup>h</sup> Zof. p. 677.  
a. b.

Panc. 6. p. 145.

Lact. p. 38.

Zof. p. 677. c.

Lact. p. 38.  
<sup>i</sup> 70f. p. 477. c.  
Euf. v. Conf. l. 1.  
c. 38 p. 427. b.  
<sup>l</sup> Lact. p. 38.  
<sup>m</sup> Euf. l. 9. c. 9.  
p. 359. a [Aur.  
V. p. 526. c.  
<sup>n</sup> Vict. epi. p.  
542. c.

*saxa rubra*

&c.

\* Panc. 6. 7. p. 146. 171 [Amm. an. p. 473. a.]

Panc. p. 146.  
171.  
Zof. p. 677.  
b.  
6 Vict. epi. p.  
541. c] Panc. 6.  
p. 146.  
c Amm. an. p.  
473. a.  
d Zof. p. 677.  
c.  
Panc. 7. p. 172.  
173] Buch. cyc.  
p. 186] Eufl. 9.  
c. 9 p. 359. c.  
Lact. c. 44. p.  
38.  
e Panc. p. 146.  
147. 172. 173.  
6. p. 147.

convient qu'estant tombé dans le Tibre à cheval, avec ses armes, & ayant fait d'inutiles efforts pour gagner le bord, il fut enfin englouti dans les eaux, & se noya, avec un tres grand nombre de personnes, outre beaucoup d'autres qui furent tuez dans le combat. <sup>b</sup> Son corps chargé d'une pesante cuirasse, demeura enfoncé dans la vase, au lieu mesme où il s'estoit noyé, & on ne le trouva qu'avec peine <sup>c</sup> le lendemain. On luy coupa la teste pour la porter à Rome, & l'y faire voir à tout le monde. <sup>d</sup> Jusque là le peuple n'avoit osé témoigner se rejouir de sa mort, de peur que la nouvelle n'en fust faulxé.

<sup>e</sup> Cette teste fit une partie du triomphe de Constantin, qui des le [mesme jour] 29 d'octobre fit son entrée dans Rome, accompagné du Senat qu'il avoit delivré de servitude, en ayant tiré une partie des prisons où le tyran les avoit fait mettre. A insi on peut juger avec quelle joie il fut receu de tout le monde. <sup>c</sup> On ne pouvoit se lasser de voir ni le triomphe de Constantin, ni la teste de Maxence. Dans les spectacles qu'on representa les jours suivans, [ & auxquels il estoit bien difficile que Constantin se dispensast d'assister, ] on n'avoit les yeux que sur luy.

&amp;c.

## ARTICLE XXVII.

*Douceur de Constantin après sa victoire.*

Panc. 6. p. 148.  
Aur. V. p. 126.  
de.

c] Lib. or. 12. p.  
262. b.

Panc. 6. p. 148.

Aur. V. p. 126.  
d] Zof. l. 2. p.  
677. c.

**C**E qui augmenta la joie de la victoire de Constantin, c'est qu'il n'usa plus de l'épée des que le combat fut fini: Car quoiqu'on aime tous ceux qui nous delivrent de l'oppression & de la tyrannie, on les aime encore davantage quand ils y font succeder un gouvernement sage & moderé. Il receut toutes ses ennemis en sa grace, leur conservant leurs biens & leurs dignitez, & il leur donna encore de nouveaux emplois quand il les en trouva dignes. Il conserva mesme la vie à ceux dont le peuple demandoit la mort. Il garda aussi tous les soldats de Maxence, & après leur avoir osté les armes, il les leur rendit, pour aller combattre les barbares sur les bords du Rhein & du Danube, [en ayant peuteestre envoyé quelques uns à Licinius. Mais les Pretoriens furent reduits au rang des soldats ordinaires.] Car il cassa la milice Pretorienne [si celebre depuis Auguste, & qui avoit esté comme la maistresse de l'Empire;] & il en ruina le camp, [que Sejan avoit commencé sous Tibere.] Aurele Victor semble dire mesme qu'il osta toutes les milices

*modesti &  
abstinentes*

de

L'an de J.  
C. 312, de  
Constantin  
6, 7.*Profectus  
vigilum.*i.  
*calumnias.*

&amp;c.

de Rome, comme plus propres à y fomenter les seditions qu'à les arrester, & qu'il ne voulut point qu'on y vîst ni armes, ni habits de guerre. [On voit néanmoins dans la Notice que sous le Prefet de Rome il y avoit un Capitaine du Guet.]

'Zosime dit que Constantin fit punir un petit nombre de personnes les plus attachées au tyran. 'Nazaire semble dire aussi qu'il extermina toute sa race, c'est à dire le fils qu'il avoit encore quand il mourut, & dont on n'entend plus parler depuis.

'Comme il y avoit beaucoup de personnes qui après la mort des tyrans estoient ravis d'accuser ceux qui les avoient favorisez, & de decouvrir leurs biens pour en demander la confiscation; ce qui ne pouvoit manquer de produire beaucoup de troubles & de maux, Constantin à l'exemple de tous les bons Princes, défendit absolument d'écouter ces delateurs, comme on les appelle ordinairement, & ordonna même qu'ils seroient punis du dernier supplice. C'est ce que nous apprenons d'une loy du 18 janvier de l'année suivante, où il renouvelle l'ordonnance qu'il en avoit déjà faite, & d'une autre datée de Rome le premier decembre 319, que Godefroy croit estre plustost de cette année. Des devant même qu'il vînt en Italie il avoit défendu d'écouter les delateurs, & ceux qui cherchoient à opprimer les autres par des procès injustes & calomnieux.

'Un panegyriste assure qu'on estima beaucoup ce que Constantin dit & fit dans le Senat, à qui il rendit, dit-il, son ancienne autorité: 'Et pour rendre ce corps plus illustre, il le remplit de toutes les personnes les plus qualifiées des provinces [de son Empire.] 'Il rapella aussi tous ceux que Maxence avoit bannis, rendit les biens à ceux à qui ce tyran les avoit ostez, elargit ceux qu'il avoit mis en prison, & delivra generalement par un edit publié dans tout son Empire, tous ceux que la cruauté de ce prince avoit condannez à quelque peine. 'Mais outre cela il repandit ses liberalitez avec abondance, & il repara ainsi en l'espace de deux mois, les maux que le tyran avoit faits en six années. 'Comme sa victoire sur Maxence l'avoit rendu maistre de l'Italie, toute l'Italie accouroit à Rome voir celui qui estoit son liberateur & le sujet de sa joie. 'Il recevoit tout le monde avec sa bonté & son affabilité naturelle; & chacun s'en retournoit content. 'Tout l'Occident participoit à cette joie.

Zof. p. 677. c.

Panc. 7. p. 157.

Pagi, 312. § 5.

Cod. Th. t. 3. p.

430. 431.

p. 131.

Panc. 6. p. 137.

p. 147.

7. p. 175.

p. 174 | Euf. v.

Conf. l. 1. c. 41.

p. 429. 2.

Panc. 7. p. 174.

Amman. p.

473. b.

a Panc. 7. p.

173.

b p. 175.

Euf. v. Conf. l.

1. c. 41. p. 428.

429.

i. en lisant *Constantino Aug. II.* au lieu de *V.* [Mais il faudroit encore changer *Licinio Caf.* en *Licinio Aug. II.*]

La Ct. perf. c.  
44. P. 33.

Bar. 312. § 60.

Nor. de Lic. c.  
3. P. 49. 50.

Bar. 312. § 66.

Aur. V. p. 526.  
d.

d.

Panc. 7. p. 176.

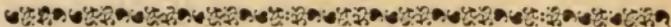
p. 175.

'Le Senat comme pour reconnoistre ses excellentes qualitez, luy decerna le premier rang entre les Empereurs, que Maximin pretendoit avoir, & luy fit faire un arc de triomphe, qui se voit encore aujourd'hui à Rome. L'inscription porte qu'il a esté dressé en memoire de ce que par l'instinct de la Divinité, & avec un courage extraordinaire, ses justes armes avoient delivré la Republique en un seul combat & du tyran & de toute sa faction. Il y est encore appellé le liberateur de Rome, & l'auteur du repos [public.] 'On croit que cet arc de triomphe ne fut achevé ou dédié qu'en la solennité de la dixieme année de Constantin, [c'est à dire] en l'an 315 au mois de juillet.' 'Baronius remarque que l'on orna ce monument de plusieurs pieces tirées de ceux qu'on avoit dressés à l'honneur de M. Aurele & de quelques autres princes, & que ces pieces sont beaucoup mieux travaillées que celles qui furent faites en ce temps-ci.

'Le Senat consacra encore à l'honneur de Constantin divers edifices fort magnifiques que Maxence avoit fait faire.\*

'Constantin de son costé orna Rome d'un grand nombre de statues, dont beaucoup estoient [couvertes] d'or ou d'argent; il y fit faire des thermes qui approchoient de la magnificence des autres. Il embellit aussi extremement le grand cirque, & d'autres anciens ouvrages, & fit reparer avec grand soin ceux qui tomboient.

'On marque qu'il conduisoit le peuple Romain avec une autorité tellement meslée de douceur, qu'il le faisoit jouir de sa liberté sans souffrir qu'il s'emportast à la licence, le retenant dans la règle plus par raison que par contrainte.



## ARTICLE XXVIII.

*Constantin fait triompher la Croix dans Rome: Oblige Maximin de finir la persecution.*

[N]OUS n'avons pas voulu mesler ces actions humaines & politiques de Constantin, avec celles qui regardent la religion. On ne peut pas douter qu'un Prince qui paroist toujours fort zelé pour le Christianisme, n'ait tasché de l'inspirer aux Romains, autant que la prudence pouvoit permettre de le faire dans une ville qu'on peut dire avoir esté le centre & l'asyle de l'idolatrie. Car elle y a regné, surtout parmi les Senateurs, jusques au grand Theodose: ] ce qui obligea Constantin & ses

Bar. 312. § 67.

V. la note  
37.Vrbis sanæ  
& basilicæ  
\*NOTE 33.

successeurs, de tolerer beaucoup de choses qu'ils ne pouvoient pas approuver.

'Zosime dit que luy & les autres Empereurs Chrétiens recevoient la robe pontificale, que les pontifes payens avoient accoutumé de presenter aux Empereurs au commencement de leur regne, [ou plustost quand ils venoient la premiere fois à Rome:] qu'en suite de cette ceremonie, ils prenoient le titre de grands Pontifes; mais que Gratien fut le premier qui refusa de prendre la robe & le titre. On trouve en effet diverses inscriptions où l'on donne ce titre à Constantin, à Valentinien, à Valens, & à Gratien mesme. [Nous laissons à d'autres à chercher la raison de cette conduite, & de la tolerance de l'Eglise qui le souffroit.]

Zofl. l. 4. p. 761.  
c. d.

'C'est assez qu'on ne trouve pas de preuve que ces princes prissent eux mesmes ce titre qu'ils n'empeschoient pas les autres de leur donner. Car Zosime, [qui ne vivoit qu'à la fin du cinquieme siecle,] n'est pas un auteur capable de nous assurer qu'ils prissent ni la robe ni le titre de grand Pontife. Et Sozomene en disant que Julien en prit le titre, le marque comme une suite non de la dignité imperiale qu'il avoit usurpée, mais de son apostasie. Toutes les inscriptions où on le leur donne, ne prouvent point non plus qu'ils l'agreassent, puisqu'on le donne de mesme à Gratien, qu'on avoue l'avoir detesté. On voit par Servius que les payens le leur donnoient encore après Gratien sous Arcade & Honoré. On le trouve mesme dans une inscription faite en l'honneur de Justin I, qui n'avoit garde de l'accepter: [Et il est difficile de voir quels payens pouvoient alors estre assez hardis pour le luy attribuer. Le P. Pagi traite ce point plus amplement.

Bar. 312. § 97.  
100.

Pagi, 312. § 15.  
19.  
§ 16.

Soz. l. 5. c. 1. p.  
590. b.

Pagi, 312. § 13.

On a peu remarqué ce que Constantin a fait dans ce commencement pour la gloire de J. C. & c'est ce qui nous oblige de ramasser avec plus de soin, le peu qui s'en trouve dans les bons auteurs: Car nous ne parlons point ici des actes de S. Silvestre, & de quelques autres pieces semblables, qui n'ont aucune autorité.]

Il vit [avec joie] aussitost après la défaite de Maxence, le Senat qu'il avoit tiré des fers, se prosterner devant ses étendars ornez de la Croix & du nom de J. C. comme nous l'apprenons de Prudence; ce qui venoit sans doute de ce qu'on avoit accoutumé de rendre ce respect aux étendars des armées.

Prud. in sym. l.  
1. p. 21 c.

'Baronius remarque avec raison, que les panegyristes en décrivant l'entrée triomphante de Constantin dans Rome, disent

Bar. 312. § 75.

§ 58 | Panc. 6.  
p. 147.

bien qu'il fut au palais & au Senat, mais ne disent point du tout qu'il fut au Capitole, quoique ce fust une des principales ceremonies des entrées solennelles: 'Zosime dit que depuis qu'il se fut fait Chrétien, (ce qu'il ne met qu'après ce temps-ci,) il arriva une solennité où il falloit que la Cour allast au Capitole; mais que Constantin au lieu d'y aller, se moqua ouvertement de cette ceremonie & de toute la religion des Romains. 'Mais pour croire que dans cette entrée mesme il ait esté reverer le tombeau de S. Pierre, & en ait monté les degrez à genoux, [il en faudroit d'autres preuves que les foibles conjectures de ceux qui ont eu cette pensée: & il vaut mieux se contenter de ce que nous apprenons de Constantin mesme,] qu'il reconnoissoit tenir de J. C. la victoire qu'il avoit remportée sur Maxence, aussi bien que toutes ses autres prosperitez, sans s'arrester aux applaudissemens de hommes, & sans s'enfler par leurs louanges.

'Pour luy eriger une marque publique de cette reconnoissance; aussitost qu'il fut entré à Rome il se fit faire une statue qui tenoit une longue croix dans la main, & audeffous une inscription qui portoit que c'estoit par ce signe salutaire, & cette veritable marque de courage, qu'il avoit tiré Rome de la servitude sous laquelle le tyran l'opprimoit, & qu'il avoit rendu au Senat & au peuple Romain sa premiere liberté, & son ancienne splendeur. Après avoir témoigné si hautement qu'il mettoit sa gloire dans la Croix, il la preschoit aux autres, & s'efforçoit de faire connoistre aux Romains le Dieu à qui ils devoient leur delivrance.

[Fort peu] après son arrivée à Rome, il fit conjointement avec Licinius, un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens; & ils l'envoyerent aussitost à Maximin le plus violent de tous les persecuteurs de l'Eglise, en mesme temps qu'ils luy mandoient la nouvelle des merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, & de la victoire remportée sur Maxence: [ce qui marque assez que cet edit fut fait vers le mois de novembre,] 'Quelque animé que Maximin pust estre contre les Chrétiens, comme il faisoit encore semblant d'estre allié de Constantin & de Licinius, leurs lettres que Lactance attribue à Constantin seul, [de qui elles venoient effectivement,] l'obligerent de dissimuler sa haine, de cesser de les persecuter, & mesme de faire en leur faveur l'edit que raporte Eusebe,<sup>b</sup> & qui paroist avoir esté publié des cette année.

<sup>c</sup> Eusebe dans une harangue qu'il fit peu d'années après ceci,

Zoll. a. p. 68 c.

†

Bar. j. 12. § 57.

38.

Euf. or. Conf.  
c. 12. p. 198. b.

c.

a. hif. l. 9. c. 9. p.  
359. c. d.

d. | 10. c. 1. p. 375.

a. | tric. c. 9. p.  
628. a.

v. Conf. l. 1. c.

41. p. 428. d.

hif. l. 9. c. 9. p.

360. a. b.

b.

Lact. perf. c.

37. p. 33.

Euf. l. 9. c. 9. p.  
360. b.

b. p. 361. a. | n. p.

186. 2. d. | 195. 1.

b. | Paol. p. 165.

e. Euf. l. 10. c. 4.

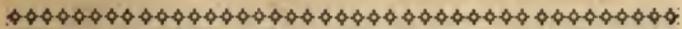
p. 375. 2.

V. la perf. de  
Diocletien.

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
47.

dit que les Empereurs reconnoissant enfin qu'ils tenoient toute leur puissance de J.C, rejettoient avec mepris les idoles mortes qu'on avoit adorées jusques alors, & leur crachoient, pour ainsi dire, au visage, qu'ils fouloient aux pieds le culte impie des demons, qu'ils se moquoient des superstitions dont on avoit abusé le peuple depuis tant de temps, & qu'ils attestoient au contraire par des monumens publics au milieu de la ville capitale du monde, que J.C. est leur Sauveur, & le Roy de tous les hommes.

Signa.



ARTICLE XXIX.

*Constantin fait à Rome diverses actions de religion & de liberalité.*

kc.

**E**USEBE continuant à représenter quelle estoit en ce temps-ci la conduite de Constantin, parle de l'extreme respect qu'il avoit pour les ministres de Dieu, ne les considerant pas par leur extérieur qui n'avoit rien alors que de bas & de méprisable, mais par la grandeur de celui qu'il voyoit dans leur [ministère, & dans leurs vertus.] Il les vouloit avoir avec luy & à sa table, & en quelque lieu qu'il allast, croyant que leur présence luy rendoit Dieu favorable.

Euf.v.Conf.l.  
l.c.41.p.429.

[Le saint Pape Melchiade qui gouvernoit alors l'Eglise de Rome, eut sans doute la première part dans les honneurs qu'il rendoit à tous les Evêques.] Constantin le prend à témoin de son respect pour l'Eglise Catholique, & de l'extreme desir qu'il avoit de n'y voir en aucun endroit ni schisme, ni la moindre division. Theophane parle de quelques constitutions qu'on disoit luy avoir esté adressées par Constantin: mais il soutient que c'estoient des piéces fausses, supposées par les Ariens. Il est certain que Constantin donna beaucoup de privilèges aux Ecclesiastiques de Rome. On ne voit pas précisément en quoy consistoient ces privilèges; mais il paroist que c'estoit pour les exempter de quelques imposts, de diverses fonctions onéreuses, & d'autres choses de cette nature.

hifl.10.c.5.p.  
391.d.

Thphn.p.14.c.

Cod.Th.16.t.  
2.l.14.p.40.

'Baronius prétend que Constantin donna aux Papes des cette année le palais de Latran. [Je ne sçay néanmoins s'il a raison de le fonder sur l'endroit d'Oprat,] qui nous apprend qu'on tint en l'an 313 un Concile dans ce palais, en l'appartement de Fauste [femme de Constantin.] Les autres raisons qu'il en allegue, & les réflexions qu'il fait sur cela, [paroistront peutestre encore

Bar.312.582.

Opt.l.1.p.44.  
2.

Bar.312.580.  
4585.

§ 23, 24.

moins solides aux personnes judicieuses, & qui savent en quoy consiste la veritable grandeur de l'episcopat.] 'Ce qui est vray, c'est que le palais de Latran ayant certainement appartenu aux Evêques de Rome des le IV. siecle; & l'eglise qui y estoit des ce temps là, [s'estant toujours nommée la basilique de Constantin, il y a toute apparence que c'est Constantin qui a donné ce palais aux Papes,]' & qui en a fait bastir l'eglise, comme le dit Anastase, [en quelque temps qu'il l'ait fait.

Anaf. c. 34. p.  
13. b.

Pagi, 324. § 13.

Bar. 324. § 118.  
§ 119.

Pagi, 324. § 13.

Euf. v. Conf. l.  
3. c. 42. p. 429.  
c.

Nous ne parlons point de la fameuse Donation, où il rend le Pape Prince & maître absolu dans Rome;] 'chacun convenant aujourd'hui que c'est une fiction des siecles posterieurs. [Je voudrois]' que Baronius qui n'ose la soutenir, [eust osé abandonner absolument une piece si visiblement fabuleuse,]' & qui, comme il dit fort bien, fait plus de tort à l'Eglise Romaine, qu'elle ne luy peut estre avantageuse. 'On croit que ce peut estre un ouvrage du VIII. siecle, & du celebre imposteur Isidore.

Anaf. t. 4. p.  
484 | Anaf. c.  
34. p. 13. a.  
Bar. 324. § 103.

§ 62.

Boll. 28. feb. p.  
69. § 16.

p. 70. § 12.

'Eusebe en continuant ce que nous en avons déjà raporté, dit que Constantin augmentoit les eglises, leur fournissoit de grandes richesses, & ornoit les autels par des offrandes tres magnifiques. [Il y a beaucoup d'eglises à Rome & en d'autres endroits de l'Occident, qui pretendent l'avoir eu pour fondateur; & cela n'est pas difficile à croire. Mais comme nous n'en trouvons point d'autorité plus considerable que celle d'Anastase, & d'autres écrivains aussi peu assurez, nous n'osons point nous y arrester.] 'Il n'y a que celle de S. Pierre au Vatican, à la voute de laquelle il y avoit autrefois deux vers qui autorisent ce que dit Anastase, qu'elle a esté bastie par Constantin. 'Baronius l'appuie encore sur ce qu'il paroist qu'on l'avoit bastie des demolitions de divers autres edifices, Constantin ne se donnant point le loisir de faire faire les choses si regulierement. 'En demolissant l'ancienne eglise pour faire celle que tout le monde admire aujourd'hui, on y a trouvé le nom de Constantin' en beaucoup d'endroits. 'Quelques monumens qui peuvent estre du VI. siecle, disent qu'il bastit à Rome la basilique du palais Sessorien; où il mit de la vraie Croix, [en 326 au plustost, ce qui l'a depuis fait appeller l'eglise de S<sup>te</sup> Croix.] On y ajoute l'eglise de S<sup>te</sup> Agnès à la priere de sa fille Constantie [ou plustost Constantine,] & celle de Saint Marcellin & S. Pierre. 'Celle de S<sup>te</sup> Agnès est attribuée dans quelques inscriptions à Constantine mesme, [qui

&amp;c.

1. Le mot de basilique signifie en general un grand bastiment, digne d'un prince. Il se dit plus ordinairement des eglises.

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
67.

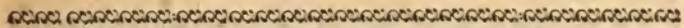
en avoit sollicité la construction. Et cette princesse] 'paroisit y 5 20.  
avoir esté enterrée en 354.

'Theophane dit que quand Constantin fut maistre de Rome, son premier soin fut de faire ramasser les reliques des saints Martyrs, & de les faire enterrer avec honneur. Thphn.p. 11.  
b.c.

'Il exerçoit sa liberalité en differentes manieres, selon les differens besoins. Il recevoit avec beaucoup de civilité les étrangers, & leur faisoit de grands presents. Il ne se contentoit pas de distribuer de l'argent aux pauvres qui mandioient dans les rues & dans les places publiques; il prenoit le soin de les faire nourrir & habiller. Mais il usoit de magnificence envers ceux qui estant d'une honneste naissance, estoient tombez par malheur dans la pauvreté, 'donnant aux uns des terres pour leur subsistance, & aux autres des emplois. Il pourvoyoit encore avec une bonté paternelle aux necessitez des orfelins, & prenoit en sa protection les veuves qui n'avoient nul appui. Il maria à des hommes riches diverses filles qui n'avoient point de parens, après leur avoir donné des biens proportionnez aux mariages qu'il leur procuroit. Enfin il repandoit ses bienfaits avec profusion sur tous ses sujets. Jamais personne n'a imploré en vain son secours dans son besoin, & jamais personne ne s'est retiré de devant luy sans en avoir receu quelque grace. 'Car c'estoit sa maxime, que personne ne doit sortir triste après avoir eu le bonheur de voir son Prince. C'est pourquoi lorsqu'il avoit jugé des procès, il donnoit tantost de l'argent, tantost mesme des terres à ceux qu'il avoit esté obligé de condamner. Sa liberalité leur rendant ce que sa justice leur avoit osté. Et ainsi chacun s'en alloit content en faisant des eloges de sa generosité. Euf.v. Conf. l.  
1.c. 43. p. 429.  
d.

P. 430. B.

l. 4. c. 4. p. 523.



ARTICLE XXX.

*De l'Indiction: Maximin fait la guerre aux Armeniens.*

x. 'C'EST à la fin de l'an 312 qu'on commence les Indictions, [c'est à dire une revolution ou un cercle de quinze années, dont on s'est servi depuis ce temps là pour conter les temps; & on s'en sert encore aujourd'hui en quelques rencontres. La premiere année de ce cercle s'appelle la premiere Indiction, & les autres ensuite de mesme jusqu'à la quinzieme, après laquelle on recommence à conter la premiere Indiction.] 'Baronius croit Chr. Alex. p.  
656.

1. 'M. du Cange marque divers modernes qui en ont écrit.

Bar. 312. § 104-  
110.  
Pasc. n. p. 555. b.

que le nom & la chose viennent de ce que Constantin ayant réduit à quinze ans le temps de la milice, qui auparavant estoit de seize ans, il falloit tous les quinze ans imposer & indiquer, selon le terme latin, un tribut extraordinaire pour payer les soldats qu'on licentioit. 'On trouve que cette pensée n'est pas certaine, mais qu'elle est néanmoins plus vraisemblable que les conjectures de plusieurs autres personnes habiles.

Pet.doc.,l.11.c.  
40.p.365.b.c.

a|Forb.l.5.c.  
20.91.p.268.

Pagi,312.5.20

Pet.p.364.b.

d.

Pagi,311.5.20.

Noris, epo.p.  
340-341.

p.170.171.

Pasc.p.374.  
375.

a|Pet.p.363.d|  
Nor.p.140.

341.

b|Pet.c.39.p.  
350-361|Nor.

epo.p.169-171.

c|Pet.c.40.p.  
362.d.

p.363.a.b|

Ath.de syn.p.  
894.d.

Pet.p.363.b.

d|364.a.

Noris, epo.p.  
341.

Onu.p.261.d.

Pet.p.363.a.

'Ce qu'il est plus nécessaire de savoir, c'est qu'il y a trois sortes d'Indiétions, celle des Césars, qui commence le 24 de septembre, dont on s'est longtemps servi en France & en Allemagne; celle de Constantinople, qui commence avec l'année des Grecs le premier du même mois; & celle des Papes, qui depuis quelques siècles ne la content que du premier janvier 313. 'Le P. Petau semble dire que celle de Constantinople estoit usitée généralement parmi les Grecs des le temps de l'Empereur Anastase, & peutêtre des Theodose le jeune. 'Il doute même si originellement l'Indiétion n'a pas commencé au premier septembre.

'On assure que c'est celle dont les Empereurs de Constantinople se servoient. 'On montre par divers endroits de l'histoire du V. siècle, qu'on la contoit ainsi dans la Syrie, aussibien qu'à Rome: ' & S. Ambroise en parle comme de l'usage ordinaire & universel. 'Il y en a eu qui ne les ont commencées qu'en 314, [ou en septembre 313.]<sup>a</sup> Mais on voit par divers exemples qu'il les faut conter du mois de septembre 312, quoiqu'on n'ait point de preuve bien certaine qu'elles aient esté établies des cette année là.<sup>b</sup> Quelques uns veulent qu'elles l'aient esté des le temps de Jule César ou d'Auguste. Mais ils le pretendent sans preuve, ne se trouvant aucun vestige des Indiétions dans tous les auteurs qui ont écrit avant Constantin. 'Le premier endroit où nous les trouvions marquées, est la date du Concile d'Antioche tenu l'an 341, dans l'Indiétion 14, comme nous le lisons dans S. Athanase, si néanmoins cet endroit est de luy; car le P. Petau en doute. 'Mais on convient que S. Ambroise parle de l'Indiétion dans une lettre de l'an 386, où il marque qu'elle commençoit au mois de septembre. 'Depuis cela elle est commune dans le Code, ou il est parlé de celle de l'an 367, & dans les autres monumens de l'histoire ecclesiastique & profane. 'Mais on assure qu'elles sont assez souvent mal marquées.

'Onuphre cite un écrit sur les Indiétions, d'un Chyrius Fortunatianus, qu'il croit estre l'Evesque d'Aquilée celebre du temps des enfans de Constantin. 'Mais le P. Petau ne sçait ce que c'est que

que cet écrit, 'non plus que ce qu'on pretend que le Concile de Nicée ordonne aux Eveques de marquer l'Indiction dans leurs lettres. 'Il rejette aussi comme suspect le Concile de Rome sous Jule, daté de l'Indiction sixieme.

b) Conc. t. 1. p. 527. c.

[Si l'Italie souffrit cette année quelque chose par la guerre de Constantin & de Maxence, l'Orient estoit accablé de bien plus grands maux, Maximin qui y regnoit en paix depuis son accord avec Licinius, recommença bientoit la persecution des Chrétiens, que l'edit de Galere l'avoit obligé d'interrompre.] 'Dans un rescrit qu'il adressa sur ce sujet à la ville de Tyr, il avoit fort relevé la felicité de son regne, de ce que l'on ne voyoit ni guerre, ni contagion, ni tempeste, ni sterilité, ni tremblement de terre; attribuant toutes ces choses au soin qu'il avoit d'honorer ses dieux, & de tourmenter les Chrétiens. 'Mais le vray Dieu confondit bientoit sa vanité par des chastimens visibles.

Euf. l. 9. c. 7. p. 353-354.

354. d.

'Des l'hiver suivant les pluies ordinaires ayant manqué, la secheresse produisit la famine lorsqu'on s'y attendoit le moins; & la famine fut aussitost suivie de la peste, & d'une autre espeece de maladie appellée le charbon, qui s'attaquant au visage, & particulierement aux yeux, fit perdre la vue à une infinité d'hommes, de femmes, & d'enfans, [comme pour venger les Chrétiens, à qui Maximin par une cruauté qu'il appelloit une douceur & une indulgence, faisoit communément crever l'œil droit.]

c. 8. p. 355. a. b.

'Tous les maux attaquoient ensemble les sujets de Maximin. c. 'Car la guerre se joignit en mesme temps à la famine & à la peste. b. Cette guerre fut contre les Armeniens, qui estoient anciens amis & confederes des Romains. 'Mais comme ils estoient Chrétiens, b. c. & zelez pour la veritable religion, Maximin les ayant voulu obliger à sacrifier aux demons, il se les rendit ennemis, d'alliez qu'ils estoient auparavant. [Cela ne se peut entendre que des peuples de la grande Armenie; ceux de la petite estant sujets, & non alliez de l'Empire. Ainsi voilà proprement le premier exemple d'une guerre pour la religion.]

Nous ne savons pas quel en fut l'evenement,] 'Eusebe disant c. d. seulement que Maximin y souffrit beaucoup avec son armée. 'Mais le mesme historien décrit amplement les miseres dont la famine qui fut effroyable, & la peste, affligeoient en mesme temps les provinces, & la charité que les Chrétiens firent pa-

p. 355-357.

1. *Quisimmo. M. Valois traduit varias clades atque arumnas perculis.*

146 L'EMPEREUR CONSTANTIN.  
roître partout: ce qui leur attira les beneditions & les louanges  
de tout le monde.

[Maximin fut obligé, comme nous avons dit, de faire enfin  
cesser entierement la persecution à la fin de cette année, pour se  
conformer à l'edit que Constantin & Licinius luy avoient en-  
voyé, n'osant pas se declarer encore ouvertement leur ennemi,  
comme nous verrons qu'il fit l'année suivante des le mois de  
mars au plustard.]

L'an de J.  
C. 312, de  
Constantin  
6, 7.  
V. la perf. de  
Diocleuau

ARTICLE XXXI.

*Constantin marie Constance sa sœur à Licinius; défait les François.*

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 313, DE CONSTANTIN 7, 8.

Idat. & c| Zofl.  
2. p. 671. c.  
Buch. cyc. p.  
238.

*'Constantinus III, & Licinius III. Augg. Consuls.*

**R**UFIIUS Volusianus fut fait Prefet de Rome le 8 de decem-  
bre, & exerça la mesme charge l'année suivante. [Nous  
l'avons vu Prefet du Pretoire sous Maxence. Ainsi il est une des  
preuves de la bonté de Constantin envers ceux qui avoient servi  
ses ennemis.]

Fane. 7. p. 174.  
Lact. perf. n. p.  
452.

'Il paroist que Constantin ne demeura à Rome qu'environ  
deux mois, [qui finissent au 28 decembre 312.] 'Mais il n'y a pas  
d'apparence qu'il en soit parti avant que d'y faire la solennité  
de son troisieme consulat, [ce qui eust esté une precipitation  
encore plus grande, que] 'celle que Lactance blasme si fort dans  
Diocletien. 'Il y estoit mesme encore le 18 de janvier, selon une  
loy de ce jour, donnée à Rome, 'comme on lit dans le Code de  
Justinien. Neanmoins dans celui de Theodose, il est dit seule-  
ment qu'elle y avoit esté "publiée. Elle est pour le soulagement  
des pauvres, que les collecteurs des tailles ou leurs officiers sur-  
chargeoient afin de favoriser les riches. 'Constantin l'adresse au  
peuple de Rome, avec une autre du mesme jour, où il renouvelle  
les peines ordonnées contre les delateurs, & on croit qu'elles  
faisoient partie de quelque edit qu'il publia alors pour regler  
diverses choses.

c. 17. p. 15. -  
Bar. 313. § 1.  
Cod. Th. t. 1.  
p. 114.

chron. p. 6.  
t. 3. p. 430.

chron. p. 6|  
Lact. perf. c.  
45. p. 18.  
a Lact. p. 38|  
Vist. epi. p. 543.  
c| Zofl. l. 2. p.  
677. d| Amm.  
an. p. 473. b.

b Vist. epi. p. 542. d.

*proposita.*

'De Rome il fut à Milan des devant la fin de l'hiver, comme  
on le voit par une loy du 10 mars qui en est datée, <sup>a</sup> & Licinius  
qu'il avoit prié des'y trouver, s'y estant aussi rendu, il luy donna  
en mariage sa sœur Constance, qu'il luy avoit promise avant la  
guerre de Maxence. <sup>b</sup> Ils avoient tous deux prié Diocletien de

se trouver à ce mariage; mais il s'excusa sur son age. Les deux Princes receurent fort mal ses excuses, & luy écrivirent une lettre de menaces, qui le fit mourir peu de temps après.

'Ils examinerent entr'eux dans cette entrevue plusieurs choses qui regardoient le bien public: mais la principale fut celle de la religion, sur laquelle ils firent une ordonnance en faveur des Chrétiens, que nous avons encore dans Eusebe.

'Constantin avoit esté obligé de quitter promptement Rome pour aller dans les Gaules, sur la nouvelle que les François violant leur foy, comme cela leur estoit ordinaire, menaçoient de faire une irruption. Ainsi [sans s'arrester beaucoup à Milan,] il fit une si grande diligence, qu'il se trouva dans les Pays-bas sur les bords du Rhein, avant que les François l'eussent pu passer. Sa presence les arresta; mais s'estant un peu éloigné, comme si on eust eu nouvelle que les Allemans menaçoient d'un autre costé, & les François estant passez sur cela, les troupes qu'il avoit laissées en embuscade les désirerent. Il entra ensuite luy mesme dans leur pays, il y fit un fort grand degast, & en amena un grand nombre de captifs, qu'il fit exposer aux bestes dans des spectacles. Son panegyriste l'en loue, [ & la perfidie ne peut estre punie trop rigoureusement. Mais un prince qui fait profession d'estre bon, genereux, & Chrétien, ne doit point estre] cruel mesme envers des ennemis & des perfides.<sup>a</sup> Entre les titres qu'on donne à Constantin, on voit qu'il prenoit celui de Vainqueur des François.

'On juge par plusieurs loix que Constantin estoit à Treves dans les mois de novembre & de decembre:<sup>b</sup> & on croit que ce fut en ce temps là que fut prononcé un panegyrique dont l'auteur nous est inconnu.<sup>c</sup> Il est fait particulierement pour celebrer la victoire de Constantin sur Maxence, ce que plusieurs autres orateurs avoient déjà fait & à Rome & dans les Gaules. L'auteur s'adresse à la fin au seul Dieu de l'univers, mais en taschant d'allier la verité avec le mensonge. Il marque que des barbares d'un pays fort éloigné s'estoient donnez à Constantin; [ ce que l'histoire n'éclaircit pas. ]

Euf. l. 10. c. 5. p. 388. c.

P. 388-390.

Panc. 6. p. 148.  
150 | Zof. l. 2.  
p. 677. d.

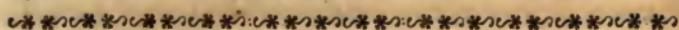
Val. r. Fr. l. 1. p. 23. b | 27. b.  
p. 25.

Cod. Th. chr. p. 7.  
b Buch. de B. l. 8. c. 8. § 3. p. 248.  
c Panc. 6. p. 134.

p. 151.

p. 150.





## ARTICLE XXXII.

*Constantin accorde des immunités à l'Eglise: Envoie des aumosnes en Afrique.*

- [CONSTANTIN après s'estre rendu maistre de l'Italie par la défaite de Maxence, n'eut pas de peine] 'à se faire reconnoître par [la Sicile] & les autres isles de la Mediterranée. 'Il fut reconnu de mesme dans l'Afrique, & avec une extreme joie de cette province, qui avoit tout sujet de haïr Maxence à cause des violences qu'il y avoit exercées. Aussi des que la mer commença à estre propre pour la navigation, Constantin comme pour la consoler de ses maux, y envoya la teste de ce tyran.
- Panc. 6. p. 150. 'Les Africains decernerent de nouveaux honneurs à leur libérateur; & la ville de Cirthe [capitale de la Numidie,] se voyant rétablie & embellie [par ses soins,] prit le nom de Constantine, 7. p. 173. [qu'elle garde encore aujourd'hui.] 'Il envoya Anulin en Afrique pour Proconsul, & Patrice pour Vicaire des Prefets du Pretoire.
- Aur. V. p. 126. d. 'Il adressa un rescrit à cet Anulin pour faire rendre aux Eglises Catholiques tout ce que la persecution leur avoit osté. Il y marque d'abord que bien loin de vouloir troubler personne dans les biens qu'il possédoit, il taschoit mesme de restituer à ses sujets ceux qu'on leur avoit ostez.
- Enf. l. 10. c. 6. P. 393. c. d. 'Il envoya encore à Anulin un autre rescrit [plus celebre & plus important.] Il y represente d'abord qu'on a vu par beaucoup d'experiences, que quand Dieu est servi avec l'assiduité, le soin, & le respect qui luy est dû, il rend les peuples heureux, & fait prosperer les empires; au lieu que le mepris que l'on fait de luy, y attire de tres grands malheurs. Il marquoit sans doute par là ce qu'il avoit vu & expérimenté luy mesme dans les divers evenemens arrivez à l'Empire [depuis l'an 305,] Il ajoute que c'est ce qui l'a obligé de recompenser les travaux de ceux qui sont particulièrement appliquez au culte de la veritable religion, c'est à dire des Clercs; & il ordonne pour cela que ceux de la province où commandoit Anulin, qui appartenoint à l'Eglise Catholique dont Cecilien [Evesque de Carthage] estoit chef, seroient dechargez generalement de toutes sortes de fonctions civiles, afin que rien ne les detournast du ministere de leur Loy, & ne les tirast par un crime & un sacrilege, du

καθημεριον

service qu'ils rendoient par eux mesmes à la Divinité; sachant, dit-il, que les affaires de l'Etat retireroient un grand avantage de l'application qu'ils auront au culte de Dieu. 'On croit que cette ordonnance est celle qu'Anulin dit avoir notifiée à Cecilien. 'Il le dit en répondant à Constantin dans une lettre écrite le 15 avril de cette année, ou peu après.

[Comme cette exemption n'estoit qu'en faveur des Catholiques,] les heretiques s'efforcèrent par leurs factions de les empescher de jouir de la grace qu'elle leur faisoit: Ce qui obligea Constantin d'écrire encore le 31 octobre de cette année pour les maintenir dans les privileges qu'il leur avoit accordez.

'Il la confirme de nouveau dans une autre loy adressée à Octavian Correcteur [ou gouverneur] de la Lucanie & de la Calabre, & datée du 21 octobre 319. 'Il paroist qu'il fit observer la mesme chose dans l'Orient lorsqu'il en fut maistre, y comprenant expressément les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Clercs [inferieurs.] Et il ordonna par une loy du 5 fevrier 330, qu'on l'observeroit de mesme dans la Numidie, où les heretiques vouloient l'empescher. 'Sozomene marque cette immunité accordée aux Clercs comme une tres grande preuve de son respect pour l'Eglise.

[Cependant cette exemption pouvoit estre prejudiciable aux villes, dont les principaux bourgeois appelez Decurions, estoient chargez de fournir à toutes les depenses publiques, chacun à proportion de son bien: de sorte qu'on ne pouvoit decharger une personne, sans que sa charge tombast sur les autres.] 'Il est mesme aisé de croire que plusieurs se mettoient dans le Clergé moins pour servir l'Eglise que pour jouir de l'exemption des charges publiques, [qui estoient fort onereuses.] 'Ce fut donc pour cela que Constantin ordonna qu'on ne feroit point de Clercs que pour substituer à la place de ceux qui seroient morts, & qu'on ne prendroit pour cela que les personnes qui auroient peu de bien, & non aucun de ceux qui seroient Decurions, ou obligez de l'estre par leur naissance, & par la quantité de leur bien: 'estant necessaire, dit-il, que les riches supportent les charges publiques du siecle, & que les pauvres soient entretenus des richesses des Eglises. 'En vertu de cette ordonnance, les villes pretendirent retirer du Clergé les Decurions qui avoient esté ordonnez avant mesme qu'elle eust esté faite. Constantin le défendit par un rescrit du 18 juillet 320,

n.p. 197.1.cj  
Cod.Th.1.6.  
p.11.1.  
Coll.3.5.2.101  
Aug.ep.68.p.  
123.1.d.

Cod.Th.1.1.1.  
1.p.20.

1.2.p.22.

1.7.p.31.

Soz.1.1.c.9.p.  
413.d.

Cod.Th.1.6.p.  
23.1.

16.1.1.1.p.  
22.23.

1.6.p.30.

1.3.p.23.

1. & aulli Curiales, municipales.

mais il ordonna en mesme temps que cela s'observeroit à l'égard de ceux qui seroient ordonnez à l'avenir: & il le confirma encore le 31 may 326.

[Il semble que cette défense d'ordonner les Decurions rendoit inutile l'exemption des charges: Cependant il faut dire que cela n'estoit pas,] puisque Constantin se met en peine de maintenir cette exemption par sa loy du 5 fevrier 330. [Nous laissons cette difficulté à ceux qui font plus habiles. Il y eut dans la suite bien d'autres loix, & aussi bien des plaintes & des disputes sur cette exemption: mais il nous suffit de mettre ici ce qui regarde le temps de Constantin, & de remarquer que ce prince en honorant d'un costé l'Eglise, bleissoit de l'autre sa liberté, & la privoit du secours qu'elle pouvoit tirer de presque toutes les personnes d'une condition un peu relevée. Aussi cela fut changé depuis, & on permit d'ordonner les Decurions, pourvu qu'ils quittassent leur bien tout à fait ou en partie; ce qui ne favorisoit pas la cupidité, mais convenoit au genereux desinteressement que l'Eglise demande dans tous ses ministres. Quelquefois aussi on obtenoit des permissions particulieres pour ordonner certaines personnes.]

chr. p. 111. t. 4.  
p. 7. 1.

'Comme Constantin exemptoit les Ecclesiastiques des charges civiles, on croit qu'il exempta aussi les terres de l'Eglise des tributs & des autres impositions auxquelles celles des particuliers estoient sujettes. On trouve cette exemption marquée comme déjà établie dans une loy datée des Consuls de l'an 315, quoiqu'il y ait plusieurs raisons de douter si elle ne se doit pas mettre beaucoup plus tard, & peutestre du temps de Constance fils de Constantin. Et neanmoins, dit Godefroy, cet article si favorable à l'Eglise convient mieux à Constantin qu'à Constance. Car soit que l'Eglise eust déjà acquis assez de richesses, [soit par d'autres raisons,] les successeurs de Constantin, & Constance mesme son fils, n'eurent point d'égard à cette immunité qu'il avoit donnée à l'Eglise.

Euf. n. p. 293. 1.  
2.

l. 10. c. 6. p. 393.

[Constantin témoigna encore sa piété] dans une lettre qu'il écrivit vers le mesme temps qu'il adressa à Anulin sa loy pour l'exemption du Clergé. Cette lettre est adressée à Cecilien Evêque de Carthage, à qui il mande qu'il avoit resolu de donner quelque somme d'argent à divers ministres de l'Eglise Catholique, pour distribuer dans toutes les provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies: Et que dans ce dessein il a écrit à Urse receveur general de l'Afrique, de luy mettre entre les

L'an de J.  
C. 313, de  
Constantin  
7, 8.  
\*ter mille  
folles.

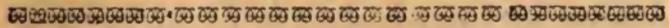
mais\*une certaine somme, afin qu'il la fist distribuer suivant le billet qu'Osius luy envoyoit: & que si cette somme ne suffisoit pas, Heraclide Intendant de son domaine avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. 'Osius dont parle cette lettre, est sans doute le grand Osius de Cordoue; & on peut juger par cet endroit que Constantin se servoit beaucoup de sa sagesse & de son conseil, & ecoutoit les avis qu'il luy donnoit pour les interets de l'Eglise, [& de son ame.]

Bar. 312. §. 91.

'Il ajoute dans la lettre à Cecilien, qu'il avoit donné ordre de bouche au Proconsul Anulin & au Vicaire Patrice, de reprimer ceux qui troubloient l'Eglise Catholique dans l'Afrique. 'On croit qu'il parle des Donatistes, qui avoient formé un schisme contre Cecilien mesme. [Il eut besoin de toute la force de sa foy pour n'estre pas scandalisé par l'obstination étrange de ces schismatiques, & par les divisions funestes qu'ils formerent dans l'Eglise. Il fit paroistre dans cette affaire son zele, sa charité, sa douceur, son respect pour les ministres de J. C. Mais comme tout cela se verra sur l'histoire des Donatistes, nous n'en dirons rien ici, sinon qu'il assembla pour ce sujet un Concile à Rome le 2 octobre de cette année, & un autre fort celebre à Arles l'année suivante.]

Euf. l. 10. c. 6. p. 393. c. d.

n. p. 293. f. 2.



ARTICLE XXXIII.

*Maximin fait la guerre à Licinius, qui le défait par le secours de Dieu.*

'EN mesme temps que Constantin quitta Milan pour venir dans les Gaules, Licinius s'en retourna en Illyrie, où il se vit bientoist engagé à faire la guerre à Maximin. <sup>a</sup> Car Dieu après avoir puni les autres persecuteurs de l'Eglise, voulut aussi punir celui-ci, qui avoit esté plus cruel que tous les autres: <sup>c</sup> & son chastiment suivit de pres celui de Maxence. <sup>d</sup> Il avoit cru, comme nous avons vu, que Licinius s'allioit avec Constantin pour luy faire la guerre, ce qui l'avoit obligé de s'unir avec Maxence. 'Il avoit taiché de tenir cette union fort secrette, [pour ne pas offenser Constantin:] <sup>e</sup> mais elle fut enfin decouverte, Constantin ayant trouvé à Rome ses lettres à Maxence, & les statues que ce tyran luy avoit dressées. [Ce fut ce semble à cause de cela] que le Senat donna à Constantin le premier rang que Maximin pretendoit avoir.

Amm. an. p. 473. b.  
<sup>a</sup> Zofl. l. 2. p. 477. d.  
<sup>b</sup> Euf. l. 9. c. 11. p. 366. b. | Lacl. pers. c. 43. p. 16.  
<sup>c</sup> Euf. c. 9. p. 118. a.  
<sup>d</sup> Lacl. p. 37. p. 37 | Euf. l. 8. c. 14. p. 311. b.  
<sup>e</sup> Euf. p. 311. b. | Lacl. c. 44. p. 38.

Lacl. p. 38 | Euf. l. 9. c. 10. p. 362. d.

Lact. c. 44. p.  
38.Euf. l. 9. c. 10.  
p. 32.

a. c.

Lact. c. 46. p.  
40.Euf. c. 9. p. 360.  
b.Vid. epi. p.  
141. d.Lact. c. 45. p.  
33.

p. 39.

c. 46. p. 39.

'Il apprit la défaite de Maxence comme il eust appris la sienne propre. Mais lorsqu'il eust sceul'arrest du Senat pour Constantin, il se declara ouvertement son ennemi, & ne craignit point de l'offenser par des railleries piquantes & injurieuses. Il rompit aussi le traité qu'il avoit fait avec Licinius, & luy declara une guerré irreconciliable. Il se confioit en ses demons, dont les prophetes & les pontifes l'animoient à la guerre par leurs faux oracles; au nombre comme infini de ses troupes, [& aux grandes sommes d'argent qu'il avoit amassées] en peu de temps, en mettant le trouble & la desolation dans toutes les villes. Son esperance estoit que comme il donnoit beaucoup aux soldats, & Licinius tres peu, les troupes de celui-ci se rendroient à luy sans combat, & qu'avec cette double armée il iroit attaquer Constantin.

'Il gardoit encore quelque apparence d'union avec Constantin & Licinius, lorsqu'il receut [en l'an 312] l'edit qu'ils luy envoyerent pour les Chrétiens. C'est pourquoy ne voulant ni les offenser, ni paroistre leur inferieur, il fit de son costé un edit fort conforme au leur. [Mais il paroist que la rupture estoit toute ouverte dans le temps du mariage de Licinius,] puis que sur ce que Diocletien s'estoit excusé d'y venir, on luy reprocha comme un crime, qu'il favorisoit Maximin.

'En effet, des que Maximin les sceut occupez à ce mariage, il vint à grandes journées de Syrie en Bithynie avec son armée, quoiqu'on fust encore dans la rigueur de l'hiver: de sorte que le froid, les pluies qui furent fort grandes, les neiges, les mauvais chemins, firent perir une grande partie des chevaux & des autres bestes de somme. De Bithynie il passa aussitost dans la Thrace, où la garnison de Byzance qui avoit refusé ses promesses, fut obligée de ceder à la force après avoir tenu onze jours. Il attaqua ensuite Heraclée qui l'arresta aussi quelques jours, mais fut prise enfin. Cependant cela donna loisir à Licinius de venir en diligence avec ce qu'il put ramasser de troupes, non pour le combatre, mais pour l'arrester: car il n'avoit encore que 30 mille hommes, & Maximin en avoit 70 mille. Neanmoins s'estant rencontrez entre Heraclée & Andrinople, 'on jugea bien qu'il en faudroit venir à un combat. Maximin voua à son Jupiter d'exterminer entierement les Chrétiens, s'il remportoit la victoire. Mais le Dieu des Chrétiens envoya la nuit son Ange à Licinius, comme Lactance nous en assure, luy promettre la victoire, s'il la demandoit avec toute son armée

armée au Dieu souverain, & s'il l'invoquoit par une priere qu'il luy dressa. Tout cela se passoit en songe. Mais Licinius se levant à son reveil de ce qu'on luy avoit dit, fit aussitost écrire la priere dans les termes que Lactance raporte, & en fit faire ensuite un grand nombre de copies, qu'on repandit dans toute l'armée pour la faire apprendre aux soldats: & ce evenement leur donna un nouveau courage, voyant que le ciel leur promettoit la victoire.

Licinius vouloit combattre le premier jour de may, auquel Maximin achevoit sa huitieme année: mais des la veille au matin Maximin ayant rangé ses troupes en bataille, Licinius fit la mesme chose de son costé. Les deux armées estoient à la vue l'une de l'autre, lorsque les soldats de Licinius ayant quitté le bouclier & le casque, & les mains elevées au ciel, firent par trois fois la priere que l'Ange avoit marquée, Licinius & les officiers la commençant les premiers, & les soldats la repetant après eux. Les deux princes confererent ensuite pour trouver quelque voie d'accord. Mais Maximin ne vouloit point de paix, parcequ'il meprisoit Licinius, & esperoit toujours que ses troupes l'abandonneroient. Cependant il fut trompé dans son attente, & quelque promesse qu'il leur fist, elles ne l'ecouterent point.

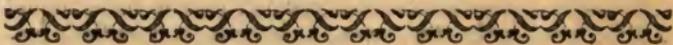
Il en falut donc venir aux mains, & Zosime pretend que d'abord Licinius fut battu, mais qu'estant aussitost revenu à la charge il remporta la victoire. Neanmoins Lactance & Eusebe disent seulement que Maximin fut vaincu, sans que ses troupes fissent aucune resistance, selon Lactance, ayant cédé au premier choc des ennemis, qui estoient beaucoup plus foibles en nombre, mais soutenus par la force du Toutpuissant. La moitié de l'armée de Maximin demeura sur la place, particulièrement les legionaires qui faisoient sa principale force: l'autre moitié prit la fuite, ou se donna au victorieux: & ces derniers estoient ses gardes mesmes, & ceux de sa Cour. Ils ne rougirent pas de l'abandonner, parcequ'il les avoit abandonnez le premier. Car des qu'il vit les siens plier, il quitta la pourpre, prit un habit de valet, & s'enfuit si viste, qu'après avoir traversé le Bosphore, il arriva à Nicomedie le premier de may au commencement de la nuit, ayant fait plus de 60 lieues en 24 heures. Il sortit aussitost de Nicomedie, avec sa femme, ses enfans, & quelques officiers, & gagna la Cappadoce, oir ayant ramassé quelques fuyards, & de nouvelles troupes qui venoient de Syrie, ils'y

arresta, & reprit en mesme temps la pourpre.

Laſt.c.43.p.  
41.

'Cependant Licinius passa en Bithynie avec son armée peu de jours après le combat. Il fut receu dans Nicomedie, & après avoir rendu graces au Dieu qui l'avoit fait vaincre, il y fit publier l'edit que luy & Constantin avoient fait à Milan pour les Chrétiens. Il y fut affiché le 13 juin de cette année, dix ans & environ quatre mois depuis que l'on y avoit affiché le premier edit de cette longue & cruelle persecution.

p.43:



## ARTICLE XXXIV.

*Maladie effroyable de Maximin, & sa mort.*

Laſt.perſ.c.  
42.p.43.

**L**ICINIUS quitta Nicomedie pour poursuivre Maximin, qui fuyant toujours devant luy, se fortifia dans les détroits du mont Taurus: & Licinius les ayant forcez, enfin il se retira à Tarſe, dans le deſſein de passer en Egypte, & d'y faire une nouvelle armée. Mais se voyant pressé par mer & par terre, sans trouver aucun moyen de se sauver, quoiqu'il eust encore quelques troupes en campagne; le deſeſpoir le porta à se vouloir donner la mort, comme si elle eust pu le mettre à couvert contre la justice divine qui le poursuivoit. Il prit donc du poison à Tarſe: mais le vin & la viande dont il s'estoit auparavant rempli avec excés, ne permettant pas au poison de faire tout son effet; au lieu de luy oster la vie, il luy causa une maladie terrible. Dieu le frapa tout d'un coup d'une plaie mortelle, qui luy couvrit tout le corps. Et en mesme temps le poison qui luy bruloit les entrailles, le consumoit au dedans. Il ne pouvoit se refoudre à prendre aucune nourriture qui le soutint, mais il prenoit de la terre à pleines mains & la devoit, comme si elle eust pu appaiser sa faim & remedier à ses maux. Ce feu invisible que Dieu avoit allumé dans son corps, luy dessecha tellement la chair, qu'il ne luy resta plus que la peau, & des os [presque] aussi decharnez & aussi arides que ceux d'un squelete: enforte qu'il ne conservoit plus rien de son ancienne forme, mais estoit devenu tout à fait meconnoissable. On ne pouvoit dire autre chose en le voyant, sinon que son corps déjà mort & tout pourri, estoit comme un sepulchre hideux où son ame estoit encore enfermée.

p.44.

Zof.l.a.p.677.

c.

Laſt.p.44.

Euf.l.9.c.10.

p.361.c.

Laſt.p.44.

p.44|Euf.p.  
165.c.

Laſt.p.44|  
Euf.p.365.  
366.

'Il fut quatre jours comme en fureur & en rage, tant les douleurs qu'il souffroit estoient effroyables. Il se rouloit sur la terre: & enfin les yeux luy fortirent de la teste, soit à force de

L'an de J.  
C. 311, de  
Constantin  
7, 8.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN. 355

se la fraper contre la muraille dans la violence de sa douleur, soit par l'excès de la chaleur qui le bruloit au dedans. 'S. Chrystome marque expressément cette punition de Maximin, à qui les yeux sortirent de la teste. 'S. Epiphane le dit de Maximien, sous lequel il comprend les deux Maximiens & Maximin. 'Il remarque après Eusebe, que Dieu le punit du mesme supplice qu'il avoit fait souffrir à tant de Martyrs, [à qui il avoit fait crever un œil.] 'S. Jerome en expliquant ce que dit le prophete Zacarie sur la punition de ceux qui combattent contre Jerusalem: Que chacun d'eux verra tout vivant son corps tomber par pieces, que leurs yeux leur pourriront dans leur place, ou comme lisent les Septante, que leurs yeux leur sortiront de la teste, & que leur langue se sechera & se pourrira dans leur bouche, dit que c'est ce qu'on a vu accomplir à la lettre dans les persecuteurs de l'Eglise, dans Valerien, dans Dece, dans Diocletien, dans Maximin le plus cruel de tous, & dans Julien.

'Maximin ainsi privé de la vue du corps, commença à voir [en esprit] Dieu qui le jugeoit, accompagné de plusieurs ministres habillez de blanc. On l'entendoit crier comme un homme qu'on interroge, que ce n'estoit pas luy qui avoit fait ce qu'on luy reprochoit, mais d'autres; & après cela, comme si on l'eust appliqué à la question, il se confessoit coupable, & prioit J. C. en pleurant, de luy faire misericorde. Il finit ainsi sa vie detestable au milieu des cris qu'il jettoit comme si on l'eust brulé tout viv.

[On ne voit pas bien s'il estoit déjà malade lorsqu'arriva ce que dit Eusebe,] qu'estant rentré dans les terres de son obeissance après sa défaite, plein de honte & de fureur, il fit tuer la pluspart de ses prestres & de ses prophetes, les accusant d'estre causes de son malheur par leurs faux oracles: & ensuite rendant gloire au Dieu des Chrétiens, il publia un edict qui leur estoit encore plus favorable que celui qu'il avoit esté contraint de faire l'année precedente. 'Il fit cet edict estant déjà dans les douleurs de la plaie dont la justice divine l'avoit frappé. [Mais sa penitence forcée, qui ne venoit point du changement de son cœur, ne fut pas capable d'appaizer Dieu.] 'Il ne luy donna aucun repi, & luy osta aussitost la vie, ne recompensant sa penitence que par cette prompte mort, [qui luy osta le moyen d'augmenter ses crimes, & le chastiment qui en est inseparable.]

'Il mourut à Tarse, <sup>b</sup> & prévint par sa mort d'autres maux qui

V ij

Chrysin gent.  
t. 1. p. 68 r. d.

Epi. mens. c.  
20. p. 176. c.

d| Euf. v. Conf.  
l. 1. c. 59. p.  
432. c.  
Zach. 14. v. 12 |  
Hier. n. p. 285;  
d.

Lact. p. 44.

Euf. l. 9. c. 10.  
p. 363. c. d.

p. 364. c.  
v. Conf. l. 1. c.  
59. p. 438. d.

hif. l. 9. c. 10. p.  
363. d.  
a p. 365. c.

Zof. p. 677. c |  
Aur. V. epi. p.  
526. c | 542. c |  
Eutr.  
b Eutr. p. 387. f.

Lact. n. p. 458.  
Chr. Al. p. 654.

Aur. V. epi. p.  
526. c. 1. 432.  
a Euf. l. 9. c. 11.  
p. 367. b.  
b 366. c.  
c Nor. de Lic.  
c. 2. p. 48. b.  
d Lact. c. 10.  
p. 45.

estoiēt prests de tomber sur luy. 'Selon la suite de l'histoire, il faut qu'il soit mort vers le mois d'aoust, 'ayant regné neuf ans, [commencez depuis qu'il avoit esté fait Cesar par Diocletien, & environ cinq ans & demi depuis qu'il s'estoit fait Auguste,] 'quoiqu' Aurele Victor dise qu'il ne l'a esté que deux ans, & l'autre Victor que trois ans. <sup>a</sup> Il avoit plusieurs enfans, qu'il associa mesme à l'Empire, [les faisant au moins Cefars:] <sup>b</sup> & on voyoit leurs images dans toutes les villes. <sup>c</sup> Mais leurs noms mesmes ne sont pas venus jusques à nous. <sup>d</sup> On sçait seulement qu'il y avoit un fils aîné âgé de huit ans, & une fille qui n'en ayant que sept estoit déjà fiancée à Candidien [fils de Maximien Galere.]

## ARTICLE XXXV.

*Licinius fait mourir les ministres de la persecution, la femme & la fille de Diocletien, & plusieurs autres: Des jeux Seculiers.*

Aur. V. p. 126.  
e Zof. p. 677. c.

Euf. l. 9. c. 11. p.  
367. a.

p. 366. b. c.

Naz. or. 3. p. 93.  
d.

Euf. p. 367. c.]  
Lact. pers. c.  
50. p. 45.

Lact. p. 45.

Euf. p. 366.  
367.

**P**AR la mort de Maximin tout l'Empire se trouva partagé entre Constantin & Licinius, [qui devint alors maître de tout l'Orient:] & il vint peu après à Antioche. [Dieu se servit ou de sa justice ou de sa cruauté comme de celle de Jehu, pour punir le tyran avec tous ceux qui avoient eu part à ses crimes.] 'Maximin fut déclaré solennellement tyran & ennemi par des edits publics des deux princes; ensuite dequoi on abatit, on mutila, on effaça, on brisa les statues, les inscriptions, & tous les autres monumens dressez à l'honneur de luy ou de ses fils: [Et c'est peutestre pour ce sujet, que] 'S. Gregoire de Nazianze dit que les images que l'on en voyoit de son temps, portoient encore les marques de son chastiment, & publioient son crime en publiant la punition qu'on en avoit faite. 'Ses enfans & ses parens qui avoient usé avec beaucoup d'insolence du pouvoir qu'il leur avoit donné, furent punis du dernier supplice, après avoir souffert toute sorte d'ignominie. 'Sa femme fut jetée dans l'Oronte [qui passe à Antioche,] où elle avoit fait noyer plusieurs femmes les plus chastes.

'Tous ceux qu'il avoit elevez dans les charges, & qui [par leur passion propre, ou] pour flater la sienne, avoient esté les principaux ministres soit de la persecution des Chrétiens, soit de ses autres violences, furent enveloppez dans sa ruine. On le marque entr'autres de Culcien qui avoit repandu dans l'Egypte

L'an de J.  
C. 313, de  
Constantin  
7, 3.

V. la perf. de  
Diocletien  
543.

le sang d'une infinité de Chrétiens, 'de Firmilien qui s'estoit signalé de la mesme maniere dans la Palestine, & de Peucece Surintendant de ses finances, & le plus intime de ses confidens, qu'il avoit fait trois fois Consul [subrogé à d'autres.] 'Licinius punit encore à Antioche un imposteur" nommé Theotecne, & tous les compagnons de son imposture, après les avoir contraints de decouvrir les fourberies par lesquelles ils avoient trompé les peuples, & fait beaucoup de maux à l'Eglise.

de Pal. c. 11. p.  
342. a.  
2 his. p. 366. d.  
p. 367. b. c.

'Candidien fils de Galere s'estant présenté devant luy à Nicomedie, en fut d'abord assez bien receu, & traité avec honneur: de sorte que Valerie [fille de Diocletien,] laquelle l'avoit adopté, voulant voir ce qui arriveroit de luy, se mit deguisée à la suite de la Cour. Mais lorsqu'on s'y attendoit le moins, Licinius fit tuer Candidien, avec Severien fils de Severus [qui avoit esté tué en 307.] On pretendoit que Severien avoit songé à prendre la pourpre après la mort de Maximin, qu'il avoit toujours suivi, mesme dans sa fuite. Il y eut un pareil ordre contre Valerie. Mais des qu'elle sceut la mort de Candidien, elle prit la fuite, & elle se cacha durant quinze mois en divers pays. Enfin neanmoins elle fut reconnue à Thessalonique [vers le commencement de 315,] & arrestée avec [Prisque] sa mere. On les condanna toutes deux à perdre la teste, ce qui fut executé à la vue de tout le monde qui en avoit une inutile compassion, & leurs corps furent jettez dans la mer. [Voilà quel fut le sort de deux Imperatrices, & la fin des maux qu'elles souffrirent durant quatre ans,] sans autre crime [devant les hommes] que leur qualité, & leur amour pour la chasteré. 'Mais Dieu voulloit [punir les sacrifices qu'elles avoient offerts aux demons, &] exterminer les persecuteurs, avec toute leur famille, & toute leur race.

Lact. c. 50. p.  
44. 45.  
c. 51. p. 45.

'Eusebe après avoir dit qu'on abolit tous les monumens de Maximin & de ses enfans, dit que "l'on abaitou que l'on osta aussi ensuite toutes" les marques d'honneur dressées aux ennemis de la vraie religion. [Cela semble se rapporter à Diocletien & à Maximien Galere. Mais il seroit à souhaiter qu'un fait de cette importance fust exprimé d'une maniere plus claire: Car peutestre qu'Eusebe veut dire simplement qu'on osta les charges à tous ceux qui s'estoient le plus declarez contre les Chrétiens.] 'Rufin passe cet endroit dans sa traduction.

c. 50. p. 441  
Euf. l. 9. c. 11. p.  
366. c.

[Nous pouvons finir ces evenemens tragiques par la reflexion de S. Augustin,] 'qui expliquant ces paroles de David, que

Ruf. l. 9. c. 10. p.  
355. 2.  
Aug. of. 109. p.  
527. 2. 2.

V iij

αὐτῶν ἐπιμνήσει  
πρὸς τοὺς  
ἐχθρούς.

Dieu au jour de sa colere brisera les Rois, nous exhorte à considerer de quelle maniere il traitera les méchans au jour où il fera eclater sa puissance & sa justice, puisque les effets de sa colere sont si terribles dans le temps où il veut encore cacher l'une & l'autre.

Zofl. l. 1. p. 671.  
c|Bar. 313. §  
14 15.

Zofime dit qu'on devoit celebrer cette année à Rome les jeux appelez Seculiers, cent-dix ans depuis ceux que Severe avoit celebrez " sous le consulat de Cilon & de Libon, [en l'an 204.] Mais Constantin ne se mit pas en peine de les faire celebrer; ce qu'on peut juger par Zofime avoir esté fort sensible aux payens, qui les regardoient comme le soutien de l'Empire, & un remede contre les pestes, les guerres, & les autres maux, [dont neanmoins les jeux de Severe ne les avoient nullement garantis.]

V. Severe §  
19.

ARTICLE XXXVI.

*Loy de Constantin pour la libereé: La guerre s'allume entre luy & Licinius, qui est défait à Ciberales.*

L'AN DE JESUS CHRIST 314, DE CONSTANTIN 8, 9.

INDICTION  
II.  
Idat|Prof.&c|  
Buch.p.273.  
Buch.cycl.p.  
45.  
a|Pasc.p.470.

[C. Ceionius Rufus]' Volusianus II, & Annianns, Consuls.

Pagi, 314. § 1.

ON lit Antonin au lieu d'Anniens dans Victorius; & Valerien dans d'autres fastes au lieu de Volusien: ce qu'il faut attribuer à quelques fautes des copistes. Idace seul marque Volusien Consul pour la seconde fois. ["Et nous avons vu un Eusebius Volusianus Consul en 311."] 'On trouve aussi dans une inscription, que Rufus Volusianus a esté deux fois Consul ordinaire. [Cela n'empesche pas que ce ne soit] 'le mesme que Rufus Volusianus qui estoit cette année Prefet de Rome, comme le croient les plus habiles, & que C. Ceionius Rufus Volusianus qualifié Prefet de Rome dans une inscription. Car si cette inscription le marque simplement Consul, [elle peut estre de l'an 313,] 'auquel Volusien estoit déjà Prefet [de Rome.]<sup>b</sup> Cette inscription le qualifie *Comitem Constantini*; [c'est à dire appa-

V. la note  
8.

Onu.p.187.d.  
c|Cod.Th. l. 1.  
p444.1.

b.  
§ 1.

Buch.cycl.p.138.

Pagi, 314. § 1.

1. *Sit tanta est ira occulti, quod erit judicium manifesti*  
2. 'Il ne fut neanmoins fait Prefet que le 8 de decembre, [auquel il est difficile de croire qu'il ne fust pas déjà designé pour son second consulat. Et cela ne devoit-il pas estre marqué dans l'inscription? Ou est-ce qu'on ne conroit point les dignitez données par Maxence?] Il n'est point en effet qualifié *Præfatus Urbi iterum*, quoiqu'un Rufus Volusianus ait eu cette charge en 310. 'Le P. Pagi croit qu'Onuphre a alteré l'inscription en la raportant.

remment qu'il estoit de son Conseil. Entre ses dignitez elle ne marque point celle de Prefet du Pretoire, soit qu'il soit different de Rufius Volusianus qui l'avoit esté sous Maxence vers 311, soit qu'on ne voulust pas conter ce qu'on avoit recceu de la main de ce tyran.]

'Constantin passa les premiers mois de cette année à Treves, comme on le tire de la date de quelques loix, [dans lesquelles nous ne voyons rien qui nous regarde.] 'Mais celle qui fut affichée à Rome le 24 d'avril, [est une marque de sa bonté.] Entre les malheurs du regne de Maxence, plusieurs personnes avoient perdu leur liberté, [par l'injustice de ce tyran.] Constantin ordonne donc que tous ceux qui sauront avoir de ces sortes de personnes entre leurs esclaves, les mettront en liberté sans attendre qu'ils y soient obligez par les magistrats, sur peine d'estre punis tres severement de leur avarice. Et il menace de la mesme peine ceux qui sauront des personnes retenues injustement dans la servitude, & qui n'en avertiront pas. 'Par une autre loy adressée le 28 du mesme mois au Vicaire Denys, il declare que mesme 60 années de temps ne suffisent point pour faire perdre à un homme sa liberté. 'Godefroy semble étendre ces loix à ceux que la famine & la misere avoient obligez à se vendre eux mesmes, ou à vendre leurs enfans, ce qui n'estoit pas extraordinaire en ce temps là. [Mais la cause de ces esclaves estoit bien differente de celle des autres: & Godefroy n'allegue rien pour montrer qu'ils soient compris dans ces loix.] 'La loy du 24 d'avril est adressée à Volusien, qui estoit alors Prefet de Rome: & on croit qu'il y en faut joindre une autre sans date, mais adressée aussi à Volusien Prefet du Pretoire, [ou plustost de la ville,] par laquelle Constantin exclut des dignitez toutes les personnes de mauvaise reputation.

[Constantin fit assembler cette année à Arles un Concile general de l'Occident, pour tascher d'appaier le schisme des Donatistes. Nous en parlerons en un autre endroit, où nous verrons combien Constantin avoit d'amour pour la paix de l'Eglise, & de respect pour les Evesques. Nous remarquerons seulement ici, que] 'dans une lettre qu'il écrivit à ce Concile, voulant relever la bonté de Dieu envers les pecheurs, il se donne luy mesme pour exemple. J'ay eu, dit-il, plusieurs choses contraires à la justice, & je ne croyois point que la puissance souveraine vist ce qui estoit dans le secret de mon cœur. Je meritois donc d'estre traité d'une maniere proportionnée à mon

Cod.Th.chr.

P.8.9.

1.1.p.443.

444.

P.444.2]Cod.

J.7.1.22.1.3.p.

665.

Cod.Th.1.1.p.

444.2.

1]443.

P.444.2]Cod.

J.12.1.1.1.2.p.

987.

Conc.1.1.p.

1431.

aveuglement, & d'estre accablé de toutes sortes de maux. Mais au lieu de cela, le Dieu toutpuissant & éternel qui reside dans les cieux, m'a donné des biens que je ne meritois pas, & on ne sauroit exprimer, ni mesme conter, toutes les faveurs dont la bonté celeste a comblé son serviteur.

L'an de J.  
C. 314, de  
Constantin  
tin 3, 9.

Aur. V. p. 526.  
e.

Idat.

Nor. de Lic. c.  
3-p. 48. 49.

Zofl. 1. p. 678.

Eutr. p. 187.  
c.

Lib. or. 3. p.  
106. c.

Amm. an. p.  
473. b. c.

d) Zofl. 1. p.  
678. & alii.

Eutr. p. 188. a.

Eufn. p. 210. 1.  
a. b.

Pagi, 315. 51.

'Aurele Victor dit que Constantin & Licinius estoient si opposez d'humeurs, qu'ils eurent bien de la peine à s'accorder durant trois ans, [qu'il faut conter apparemment depuis qu'ils se furent unis ensemble contre Maxence, vers la fin de 311.] 'Car il faut mettre "des cette année-ci la premiere guerre qui se fit entr'eux. 'La paix duroit encore au mois de may, lorsque Domitius Latronianus "gouverneur de Sicile pour Constantin en l'an 314, y qualifioit Licinius dans une inscription, le restaurateur de la liberté, & le fondement de la sureté publique. [Mais elle fut rompue bientoist après.] 'Zosime en accuse l'infidelité & l'ambition de Constantin: & Eutrope le dit aussi assez positivement. <sup>a</sup>Cependant Libanius assure que ce fut Licinius qui rompit la paix; [& c'est ce qui paroist par le détail que nous aprenons de l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois.]

NOTE 31

Correption

1.

'Constantin avoit marié Anastasie sa sœur à Bassien, qu'il vouloit faire Cesar, & luy donner l'Italie. Dans ce dessein, il envoya à Licinius un nommé Constance, [celui sans doute que nous verrons avoir esté Prefet du Pretoire,] pour en avoir son consentement. Mais dans le mesme temps il decouvrit que Licinius suscitoit ce Bassien contre luy, par le moyen de Senecion frere de Bassien. Constantin fit punir Bassien, & ayant redemandé Senecion à Licinius [chez qui il s'estoit refugié,] Licinius refusa de le rendre. Ce refus rompit la paix, à quoy Licinius ajouta l'injure qu'il fit à Constantin de faire abatre ses statues dans Emone ville [de la haute Pannonie.] Ainsi ils en vinrent à une guerre ouverte.

'Constantin y défit Licinius dans la bataille de Cibales qui est aussi une ville de la Pannonie, n'ayant que 20 mille hommes contre 35 mille. Zosime décrit fort au long les particularitez de ce combat. Mais il ne dit point que] 'Licinius s'y soit laissé surprendre par l'arrivée soudaine de Constantin, comme l'écrivit Eutrope, selon lequel Licinius avoit déjà esté vaincu dans un combat precedent donné aussi dans la Pannonie, 'si l'on ne dit qu'il y a faute dans son texte. [S. Jerome marque la bataille de

1. Le P. Pagi veut que l'inscription soit de 315. [Mais il n'en a point de raison. Un Officier de Constantin eust-il donné tant d'éloges à Licinius depuis qu'ils eurent esté une fois brouillez.]

Cibales

Cibales dans sa chronique.] Le jeune Victor en dit quelques particularitez; mais il confond les deux guerres contre Licinius. Elle fut donnée le 8 octobre de cette année. Licinius y perdit vingt mille hommes.

Il s'enfuit à Sirmich, d'où il tira sa femme, son fils, & ses thresors; & après avoir traversé la Save qui passe auprès de Sirmich, & en avoir rompu le pont, bil s'en alla dans la Dace, où il crea Cesar, Valens, officier de guerre, qu'on pretend estre nommé dans une medaille C. Julius Valens: Mais il y est qualifié Auguste. [Ainsi c'est plutost un Julius Valens qui prit ce titre du temps de Dece.]

Vict.epit.p.  
143.c

Idat.  
4 Amm.an.p.  
473.d.

Zof.l.1.p.678.  
d.c.

b p.679.b|  
Amm.an.p.

473.d.  
c Goltz.p.125.  
f.



ARTICLE XXXVII.

Bataille de Mardie suivie de la paix.

LICINIUS arrivé en Thrace après la bataille de Cibales, Lamassa une tres puissante armée à Andrinople. Constantin de son costé ayant pris Cibales & Sirmich, & refait le pont de la Save, poursuivit son ennemi. Il estoit à Philippes [en Macedoine, ou peurestre à Philippople dans la Thrace,] lorsque Licinius luy deputa pour la paix, mais inutilement, Constantin voulant absolument que Valens fust déposé.

Amm.an.p:  
473.474.  
d Zof.l.1.p.  
678.679.

Amm.an.p. |  
474.2.

b.

Il se donna ensuite une seconde bataille dans la Thrace, dans la campagne de Mardie, dit l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois. Elle fut longue & fort disputée. La perte fut grande, mais egale selon Zosime; & les armées s'estant separées par ordre de leurs chefs, des le lendemain on fit une treve qui fut suivie de la paix. Neanmoins Aurele Victor dit que Licinius fut défait en plusieurs combats. Aussi l'Anonyme dit qu'il eut quelque desavantage dans celui-ci, mais que la nuit le garantit d'estre entierement défait; que Constantin poursuivant trop ardemment sa victoire, le laissa sans y penser derriere luy, (Licinius s'estant detourné exprés du costé de Berée pour le laisser passer,) & qu'ainsi il fut obligé d'accorder la paix que Licinius luy envoya demander. Il avoit mesme perdu son bagage que les troupes de Licinius avoient surpris dans une embuscade.

a|Zof.p.679.  
a.b.

c.

Aur.V.p.126.  
f.

Amm.an.p.  
474.2.

Petr.leg.p.127.  
a.b|n.p.105.

p.127.a.b.

Le Comte Mestrien fut envoyé par Licinius pour negocier cette paix. Constantin refusa quelque temps de l'ecouter. Mais considerant que les evenemens de la guerre sont toujours douteux, qu'il seroit fort difficile de vaincre entierement Licinius,

Aur.V.p.126.  
f.

Peur. leg. p. 27.

& qu'enfin c'estoit son beaufrere, il donna audience à son député. Mestrien luy representea qu'en refusant la paix, il pouvoit estre cause d'une longue guerre civile, dont toutes les mauvaises suites seroient autant de pertes pour le vainqueur. Constantin témoigna estre extremement irrité de ce que Licinius aimoit mieux avoir un valet pour collegue, (car c'est ainsi qu'il traitoit Valens,) que luy qui estoit son beaufrere; Qu'il ne voyoit pas que ce qu'il avoit fait jusques alors, & tant de victoires qu'il avoit gagnées, le rendissent digne de ce mepris; Qu'il ne falloit donc point qu'on luy parlast de conserver à Valens la dignité de Cesar, mais que pour le reste il estoit prest de l'ecouter. Licinius consentit enfin à la deposition de Valens, qu'on regardoit comme la cause de tout le mal; & ensuite la paix fut conclue. 'On pretend que Licinius osta depuis luy mesme la vie à Valens, [pour qui il avoit témoigné tant d'affection].

c|Amm.an.p.  
474.b|Zof.p.  
479.d.Vict.epi.p.  
542.c.Amm.an.p.  
474.b|Soz.l.1.  
c.2.p.403.b|  
Zof.p.680.d.c.Zof.p.779.d|  
Eutr.p.588.a|  
Soz.l.1.c.2.c.  
p.403.c|408.  
c.

Sanfon.

Euf.n.p.110.1.  
c.Amm.an.p.  
474.b.c.

Idat|Buch.&amp;c.

Byz.sam.p.45.

3

Amm.l.16.p.  
310.c.  
bn.p.111|Cang.  
de C.l.1.p.91.

'Les conditions de la paix furent que l'Orient, c'est à dire la Syrie, [avec ses dependances,] l'Egypte, la Libye [orientale,] l'Asie, la Thrace, la Mesie, & la petite Scythie, demeureroient à Licinius: que l'Illyrie, la Dardanie, la Macedoine, la Grece, la Mesie, appartien droient à Constantin, outre tout ce qui est au delà du costé de l'Occident, [qu'il possedoit des devant la guerre. La Mesie est donc mise dans l'un & l'autre partage: Et cela s'accorde] par la distinction des deux provinces de ce nom, dont la premiere comprise aujourd'hui dans la Servie, estoit de l'Illyrie, & la seconde qui avec la petite Scythie fait la Bulgarie moderne, estoit de la Thrace.' Toutes ces choses se firent en la mesme année 314, comme on le voit par l'Anonyme, <sup>a</sup> qui dit qu'ensuite de la paix, Constantin & Licinius furent tous deux Consuls ensemble, ce qui ne se trouve plus qu'en 315.

'Bassien qui avoit donné occasion à la guerre, pouvoit estre ayeul d'un autre Bassien dont il est parlé dans l'histoire de l'Empereur Valens frere de Valentinien. Quelques uns croient aussi qu'Anastase sœur de Constantin, & veuve du premier Bassien, se remaria <sup>a</sup> au [Parrice] Lucius Ranius [Acontius ou] Aconitus Optatus, qui fut Consul en 334, & tué en 337 avec plusieurs parens de Constantin. Il n'y a pas lieu néanmoins de rien assurer de tout cela. Les bains d'Anastase à Constantinople prenoient leur nom de cette sœur de Constantin, quoique divers auteurs le tirent d'une sœur des Empereurs Valens & Valentinien.

NOTES.

V. 571.



ARTICLE XXXVIII.

*Constantin abolit le supplice de la croix : Fait nourrir les enfans  
des pauvres.*

L'AN DE JESUS CHRIST 315, DE CONSTANTIN 9, 10.

*'Constantinus IV, & Licinius IV. Augg. Consuls.*

INDICTION  
III.

Idat.&c.

**C**OMME on mettoit en Occident le nom de Constantin dans les actes avant celui de Licinius, il semble<sup>1</sup> que dans l'Orient l'on mettoit aussi le nom de Licinius le premier, [d'où l'on pourroit tirer que nonobstant l'arrest du Senat, Licinius mesme après sa défaite ne cedoit point la primauté à Constantin. Neanmoins la chronique d'Alexandrie, & tous les autres fastes grecs aussibien que les latins, mettent toujours Constantin le premier, soit dans ce consulat, soit dans les autres.

Amm.an.p. 1  
474.c.

Pasc.p. 1 21. b]  
447-470.

'Vulsius estoit encore Prefet de Rome le 25 fevrier, auquel Constantin luy adressa une loy.<sup>a</sup> Vettius Rufinus fut établi dans la mesme dignité le 20 d'août,<sup>b</sup> & en cette qualité il lut dans le Senat le 5 de septembre un rescrit de Constantin adressé aux Consuls, aux autres magistrats, & au Senat.

Cod.Th.chr.  
p.9.  
a Buch.cycl.p.  
238.  
b Cod.Th.chr.  
p.10.

'Constantin paroist avoir passé toute cette année dans les provinces de l'Illyrie & de la Grece, que le traité fait avec Licinius luy avoit acquises. Car Heraclée où il donna une loy le 5 de mars, adressée à Philippe Vicaire de Rome, [peut estre] l'une des deux qu'on met dans la Macedoine. La loy du 8 mars est datée de Thessalonique.<sup>d</sup> Celle du 21 mars datée d'Antioche peut estre de Licinius, à moins qu'il n'y ait faute dans la date, comme on croit qu'il y en a dans une autre du mesme jour datée de<sup>2</sup> Chalton. Cette dernière est adressée à Eumele qu'on voit avoir esté Vicaire d'Afrique l'année suivante. Constantin y défend de marquer sur le front ceux qui estoient condannez à

p.9.10.  
p.11.  
p.9.  
Baudr.p.145.2.  
c Cod.Th.chr.  
p.9.  
d p.10.  
p.11 t.3.p.293.

se battre en gladiateurs, ou à travailler aux mines, pour ne pas, dit-il, deshonorer le visage, dans lequel il paroist quelque vestige de la beauté [& de la majesté] celeste.

1. *Itaque Constantinus & Licinius simul Consules facti in Orientis partibus Licinio, Constantino.* [Cela forme assez naturellement le sens que nous marquons.] M. Valois l'entend des Consuls de 319, Constantin Auguste, & Licinius Cesar [qu'on n'avoit garde de mettre jamais le premier. Neanmoins cela revient mieux à la suite de l'auteur.]

Amm.an.p. 474.  
c.  
a n.p.419.

a. *Cabillum.* Godefroy doute si ce n'est point Cabalis en Thrace dont parlent quelques auteurs. [Cibales dans la Pannonie est plus celebre, & Constantin en estoit maistre.]

Cod.Th.t.3.p.  
295.2.

t. 3. p. 295. 2.

1.

9. t. 1. p. 49.

t. 18. p. 154 [n].  
P. 295. 2.Aur. V. p. 526.  
c.Bar. 325. § 207 |  
Soz. l. 1. c. 3. p.  
412. c.  
a Aut. qu. 115.  
p. 125. c.  
b Aug. l. 88. c.  
9. p. 473. c. f.Aur. V. p. 526.  
c.Cod. Th. chr.  
p. 10.  
et. 6. p. 356. 1.Amm. an. p.  
473. b.  
d Cod. Th. l. 6.  
p. 356. 1.  
chr. p. 10.  
e Amm. an. p.  
471. b. Steph.  
p. 481.  
f Cod. Th. l. 11.  
4. 27. 1. p. 188.

'On croit qu'il vouloit faire respecter le front, comme le lieu destiné pour recevoir [l'opération sainte, aussi bien que] le signe & le caractère de la Croix; & que cette loy n'est qu'une partie de celle par laquelle il défendit le supplice de la Croix, [qui jusques alors avoit esté tres commun.]' Constantin l'avoit encore ordonné [comme Pertinax] par une loy publiée le premier janvier 314, contre les esclaves qui denonceroient leurs maistres. Mais dans une loy du premier aoust 315, voulant condanner des esclaves à la mort, il ne parle que des bestes, & non de la croix [qui estoit leur supplice le plus ordinaire.] Aurele Victor met l'abolition du supplice de la croix entre les premieres preuves que Constantin donna de sa bonté après qu'il fut maistre de Rome. pinus

'Sozomene & plusieurs autres en parlent. <sup>a</sup>Un auteur dit agreablement en combatant les folies de l'astrologie, que depuis cet edit le destin n'eut jamais la force de faire crucifier un homme. b J. C. dit S. Augustin, qui veut honorer ses fideles à la fin des siecles, a voulu par avance honorer sa Croix, en faisant défendre par les princes Chrétiens de crucifier aucun coupable, & en faisant que ses serviteurs & les Rois mesmes, font gloire de porter sur le front cette mesme Croix à laquelle les Juifs se sont rejouis avec insulte de l'avoir fait attacher.

'Aurele Victor dit que Constantin outre le supplice de la croix, osta encore celui de casser les jambes, [qui avoit esté joint à l'autre dans la Passion, & dont on se servoit quelquefois aussi pour faire mourir les esclaves.]

'La loy du 28 avril est adressée à Constance Prefet du Pretoire, <sup>c</sup>que Godefroy croit, [sans beaucoup d'apparence,] estre Jule Constance frere de Constantin, [qui ne pouvoit avoir en ce temps-ci que 22 ans au plus.] 'Nous avons vu un Constance député l'année precedente à Licinius par Constantin. <sup>d</sup>Nous verons encore Constance Prefet du Pretoire en 324, 325, & 327.

'Constantin estoit le 13 de may à Naïsse sa patrie, laquelle il embellit extremement. <sup>e</sup>Ce fut là qu'il fit une loy digne de sa pieté, pour empêcher les malheurs, & comme il dit, les parricides que peut causer la pauvreté des peres chargez d'enfans. Il ordonne donc que des qu'un pere apportera aux officiers des finances un enfant qu'il sera hors d'état de nourrir, ils prendront indifferemment ou sur le tresor public, ou sur le domaine du prince, ce qui sera nécessaire pour nourrir & pour habiller l'enfant; & cela sans aucun delai, parceque la foiblesse d'un enfant n'en souffre point. Il veut que cette loy soit publiée dans

toutes les villes de l'Italie, & y demeure gravée sur le cuivre ou sur d'autres matieres 'qui la rendent comme eternelle.

p. 189.  
l. 2. p. 190.

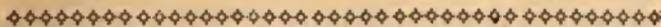
'Il en fit une semblable pour l'Afrique en l'an 322, & il y marque que la necessité obligeoit quelquefois les peres à vendre ou à engager leurs enfans. Il veut donc qu'on previenne mesme cette necessité; & que pour cela les Proconsuls, les Gouverneurs, & les receveurs, prennent dans les greniers publics tout ce qu'ils jugeront necessaire pour assister tous ceux qu'ils verront estre dans cette indigence deplorable. Car, ajoute ce prince charitable, il est entierement indigne de nous, de laisser quelqu'un perir par la faim, ou se porter à des extremitez funestes & inhumaines. 'Cependant comme il estoit arrivé que des peres y avoient esté reduits, il ordonna par une loy dont nous n'avons point la date, que l'enfant pourroit estre racheté, ou se racheter luy mesme, en donnant un prix raisonnable, ou un autre esclave en sa place.

Cod. J. 4. t. 43.  
l. 2. p. 175.

'Le 2 de juin il estoit à Sirmich, où il ordonna par une loy adressée à tous les peuples, qu'on ne pourroit sur peine de la vie, saisir pour dettes, ni les valets ni les animaux qui servent au labourage. Les interpretes anciens & nouveaux soutiennent que cela s'entend particulierement des dettes pour les deniers royaux, dont en effet on empesche la levée, comme remarque la loy, lorsqu'on empesche que la campagne ne soit cultivée. Cette loy a esté confirmée dans la suite par plusieurs autres: ' & nos Rois Charle VI, François I, & Henri IV, ont fait des ordonnances qui y sont toutes conformes.

Cod. Th. 1. t. 30. l. 1. p. 224.  
225.

p. 225. 1.



ARTICLE XXXIX.

*Constantin va à Rome; celebre sa dixieme année.*

'SI la loy à Proclien datée du 17 juin de cette année, [en est veritablement,] nous y trouvons un Eusebe déjà mort, qui avoit esté Consul & Maistre de la cavalerie & de l'infanterie, 'quoique Zosime dise que ces Maistres ne furent établis qu'après l'entiere défaite de Licinius. [Nous y trouvons encore un Daticien Patrice,]' quoique cette dignité, élevée mesme au dessus des Prefets du Pretoire, n'ait aussi eité instituée que par Constantin. 'Il y est parlé d'Arface alors Roy d'Armenie, qui avoit des terres dans les pays dont Constantin estoit maistre. Ces raisons & quelques autres encore, donnent lieu de croire que cette loy

Cod. Th. 11. t. 1.  
l. 1. p. 6.

Zof. l. 2. p. 688.  
e. d.

p. 692. b.

Cod. Th. 1. 4.  
p. 6.  
4 p. 8.

est postérieure à ce temps-ci, & plutôt de Constance que de Constantin.

L'an de J.  
C. 315, de  
Constantin  
9, 10.

[Nous n'avons pas le même sujet de douter d'une autre loi] chr.p.10.  
'datée d'Aquilée le 18 de juillet. Elle est adressée au Senat, à qui elle ne fut lue néanmoins que le 5 de septembre. D'Aquilée Constantin vint à Rome, où il estoit le 25 d'août & le 13 de septembre, comme on le voit par une loi adressée à Probin ou Probien Proconsul d'Afrique, & par un edit adressé au peuple Romain.

Aug.ep.162.p.  
280.2.b.

'L'histoire des Donatistes nous donne lieu de croire que de Rome, où il avoit voulu juger ces schismatiques, il alla à Milan.

V. leur titre  
524.

Cod.Th.chr.  
P.11.12.

'C'estoit pour passer en Illyrie. Car selon diverses loix il estoit à Naïsse le 18 de septembre, à Murgille ou Murcille pres de Murse le 18 d'octobre, & à Sirmich le 12 de decembre. Il n'est pas cependant aisé de croire qu'il ait esté à Rome le 13 de septembre, & à Naïsse dans la Dace le 18 du même mois, [ou plutôt cela est absolument impossible, aussi bien que d'accorder la dernière de ces loix] avec celle du onzième janvier de l'année suivante datée de Treves: [ & Godefroy augmente encore la difficulté, ] en voulant qu'une loi datée aussi de Treves le premier juin 315, soit du 30 decembre de la même année. [ Il faut nécessairement qu'il y ait des fautes dans plusieurs de ces loix. ]

p.10.

La Q. pers. p.  
453.454.

'aussi bien que dans beaucoup d'autres: ce qui fait qu'on ne peut pas tirer des preuves bien certaines des dates du Code, [ quoiqu'il soit permis de s'en servir lorsqu'on ne trouve rien de meilleur, & qu'elles ne sont pas combattues par d'autres autorités. Les consulats des Empereurs, qui ne se distinguent souvent que par leur nombre, sont ceux où il y a le plus de confusion & de fautes. ]

Cod.Th.16.t.  
§.11.p.214.

'Par la loi du 18 d'octobre, Constantin défend aux Juifs, à leurs Majéurs qui estoient leurs juges, & à leurs Patriarches, d'inquieter, comme ils faisoient, ceux qui auroient abandonné leur secte pour embrasser la véritable religion; il menace même du feu ceux qui le feront à l'avenir, & ceux encore qui les auront aidés en cela. Il menace aussi de diverses peines ceux qui embrasseront leur secte.

Bar. 315. § 11

'Baronius croit que Constantin fit la solennité de sa dixième année en l'an 315, auquel elle commençoit le 25<sup>e</sup> jour de juillet.

Nota 57.

Euf.v. Conf. l.  
1. c. 48. p. 432.  
c.

'Les peuples la célébrèrent par diverses jouissances, & luy par les prières & les actions de grâces qu'il offroit à Dieu comme autant de sacrifices. Cette solennité est marquée sur l'arc

V. 527.

P. 231, p. 166.  
167.

L'an de J.  
C. 315, de  
Constantin  
9, 10.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 167

de triomphe dressé à Rome en l'honneur de Constantin à cause de sa victoire sur Maxence: [ce qui nous a obligé de dire qu'il n'avoit esté achevé qu'en ce temps-ci.]

'Ce fut ce semble par une suite de la joie de cette solennité, que Constantin ne voulant pas estre inferieur en ce point aux meilleurs princes payens, ordonna par une loy qui fut publiée à Rome le premier janvier 316, ou peu de jours après, que tous ceux qui se trouveroient en possession paisible de quelque bien du domaine, l'ayant eu ou par la donation des princes, ou par quelque autre voie legitime, en demeureroient pour toujours les maîtres.

Cod.Th.4.t.  
13.1.1.p.380b.

'On pretend que Licinius, soit pour ne pas paroistre posterieur à Constantin, [soit par quelque autre raison,] celebra aussi en 315 sa dixieme année le 11 de novembre, auquel il entroit seulement dans sa neuvieme. On le prouve par une medaille où cette solennité est marquée conjointement avec la troisieme année de son regne, en contant, à ce qu'on pretend, depuis qu'il estoit devenu maistre de l'Orient en 313 par la défaite & par la mort de Maximin.

Pagi, p.162-165.



ARTICLE XL.

*Constantin le jeune naist à Arles: Son pere permet d'affranchir dans l'Eglise, & fait d'autres loix.*

L'AN DE JESUS CHRIST 316, DE CONSTANTIN 10, 11.

INDICTION  
IV.  
Idat.&c.

'Sabinus, & Rufinus, Consuls.

**O**NUPHRE croit que ces Consuls sont ceux qu'on trouve nommez dans quelques inscriptions Flavius Rufius Ceionius Sabinus, qui estoit certainement un payen; & Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus. [Mais nous ne voyons pas moyen de le suivre à l'égard de ce dernier. Le Consul de cette année pourroit donc estre] Vettius Rufinus fait Prefet de Rome l'année precedente, & qui l'estoit encore au commencement de celle-ci. 'Ovinus Gallicanus fut mis en sa place le 4<sup>e</sup> jour d'aoust, [ou en la place de Cassius,] s'il n'y a point de faute dans une loy du premier may adressée à Cassius Prefet de Rome.

Onu.p.281.  
282.

Cod.Th.chr.  
p.11.12.

Buch.p.238.

Cod.Th.chr.  
p.11.

p.11.12.

'On croit que Constantin estoit dans les Gaules au commencement de cette année, & que les loix du 2 fevrier & du premier may, qui sont datées de Rome, appartiennent à d'autres an-

V. Constan-  
ce 5 6.

Cod.Th.t.1.  
10.1.1.p.57.58  
Bar.316.571.

nées, ou sont données à Reims. 'On estime l'amour qu'il fait paroistre pour la pudeur dans une loy datée du 11 janvier à Treves, où il défend sur peine de la vie & des supplices les plus rigoureux, de tirer une femme d'honneur de sa maison pour des dettes, & mesme pour les deniers royaux. On pretend que l'ancien droit Romain défendoit de tirer qui que ce fust par force de chez soy. Mais Constantin voulut au moins rétablir ce droit pour les femmes, & leur conserver le secret de leur maison, où leur sexe, dit-il, les doit retenir. Cette loy est adressée à Domitius Celsus Vicaire d'Afrique.

Cod.Th.chr.  
p.12.  
p.13.2.  
Lco,ep.49.c.  
3 p.139.

'Constantin estoit à Vienne en Daupiné le 14 de may, selon une loy adressée à Julien gouverneur de l'Espagne Tarragonoise, & à Arles le 13 d'aoust. 'On pretend qu'il rétablit beaucoup cette dernière ville. 'Les Evêques de Provence assurent à S. Leon, que Constantin l'avoit si fort honorée, qu'elle avoit pris à cause de luy le nom de Constantine, [qu'on ne voit pas qu'elle ait gardé.] 'Fausse sa femme y accoucha alors d'un fils, "soit du jeune Constantin son aîné, [soit de quelque autre enfant dont l'histoire ne parle pas, parcequ'il n'a pas vécu.] 'Quelques uns marquent que ce Constantin naquit le 7 d'aoust; [ & cela n'est pas sans fondement.]

Cod.Th.chr.p.  
13|Vict.epi.p.  
541.c.  
Byz.fam.p.  
47.

NOTE 35.

Cod.J.1.1.11.1.  
1.p.111|Soz.1.1.  
c.7.p.414.7.b|  
Bar.316.373-  
75.

'On date du 8 juin de cette année la loy adressée à l'Evêque Protogene, qu'on croit estre celui de Sardique, [celebre défenseur de la verité contre les Ariens.] Cette loy est pour donner permission à tout le monde d'affranchir ses esclaves dans l'eglise en presence du peuple Chrétien & des Evêques ou des Prestres; ce qui, selon le droit Romain, ne se devoit faire que devant les Preteurs [ & les Consuls.] Et au lieu que devant les magistrats cela ne se faisoit qu'avec de grandes formalitez; en sorte qu'il estoit fort difficile à un maistre, quelque desir qu'il en eust, de rendre un esclave libre & citoyen Romain, il leva toutes ces difficultez à l'égard de ceux qui estoient affranchis par les Evêques, n'y demandant point d'autre formalité qu'une simple attestation signée des ministres de l'Eglise.

antisliti-  
bns.

Cod.J.1.1.11.1.  
1.1.p.111|Cod.  
Th.1.1.p.314-  
357.

'Constantin avoit déjà fait sur ce sujet une loy qui est perdue, & il en fit une troisieme adressée à Osius Evêque [de Cordoue] le premier may 321, ou le 18 avril selon le Code Theodosien, où il dit positivement, que ceux qui auront esté affranchis dans l'eglise, jouiront pleinement des droits de citoyen Romain, & que les Clercs auront de plus, le pouvoir de donner une pleine liberté à leurs esclaves par leur testament, en quelques termes

L'an de J.  
C. 316, de  
Constantin  
10, 1.

termes qu'ils le fassent. Il semble mesme leur accorder le pou-  
voir de la donner verbalement & sans écrit: ce que Godefroy  
entend non seulement du temps de la mort, mais generalement  
de celui-là & de tout autre. C'est font apparemment ces trois loix  
de Constantin, que Sozomene dit qu'on mettoit encore plus de  
cent ans après à la teste des actes d'affranchissement. On voit  
dans S. Augustin un exemple des esclaves affranchis dans l'E-  
glise en presence du peuple: & l'histoire en fournit plusieurs  
autres. L'usage n'en fut établi dans l'Afrique que du temps de  
S. Augustin; & l'on resolut dans le Concile de l'an 401, de de-  
mander pour cela une loy à l'Empereur Honoré.

Soz. l. 1. c. 9. p.  
414. b.

Aug. l. 35 c. 6.  
p. 1387. a.

Cod. Th. t. 1. p.  
356.

Conc. t. 1. p.  
1088. c. 1097.  
c.

Constantin qui, comme nous avons dit, estoit à Arles le 13  
d'aoust, quitta peu après les Gaules, & l'on ne voit point qu'il  
y soit revenu depuis. Il jugea à Milan vers le mois d'octobre  
l'affaire des Donatistes contre Cecilien Eveque de Carthage,  
ayant accordé cela à l'opiniastrété de ces schismatiques, & à  
l'esperance qu'il avoit de remettre la paix dans l'Eglise d'Afri-  
que, ce qui n'arriva pas néanmoins. Il demanda depuis pardon  
aux Eveques de ce qu'il avoit osé se rendre leur juge.]

Cod. Th. chr.  
p. 13. 2.

Une loy adressée à Octavien Comte d'Espagne, selon le titre,  
[c'est à dire apparemment General des troupes de la provin-  
ce,] est datée du 4 decembre à Sardique. Elle ne fut recuee à  
Cordoue que le 3 mars de l'année suivante. Constantin ordonne  
par cette loy que les personnes de la premiere qualité coupables  
de rapt, d'avoir usurpé le bien d'autrui, ou de quelque autre  
crime de cette nature, seront jugées & executées selon les loix  
ordinaires par le Gouverneur du pays où le crime aura esté com-  
mis, sans qu'ils puissent demander leur renvoi devant le Prefet  
de Rome, ni qu'il soit necessaire d'en écrire à l'Empereur. Cette  
severité estoit necessaire pour arrester l'abus que les personnes  
puissantes faisoient de leur autorité, surtout dans les pays plus  
eloignez de la Cour.

p. 13.

9. t. 1. l. 1. p. 3.  
41 Bar. 317. §.  
15. 16.



## ARTICLE XLI.

*Crispe, le jeune Constantin, & le jeune Licinius, sont faits Césars :  
Qualitez de Crispe: Loy contre les parricides.*

L'AN DE JESUS CHRIST 317, DE CONSTANTIN II, 12.

'*Gallicanus, & Bassus, Consuls.*

NOTS 39.

INDICTION  
V.  
Idat|Buch|  
Prosop.&c.

Onup.p.282.  
b.

Nor.de Lic.c.  
4.p.59.

Amm.f.n.p.  
49.2.

Buch.cycl.p.  
238.

Cod.Th.chr.  
P.13.

Amm.an.p.  
474.b.  
a|b|Aur.V.epi.  
p.526.f|543.  
c|Zof.l.1.p.  
679.d.e.  
b|Hier.chr.  
e|dat|Chr.Al.  
p.656.  
d|Lib.or.3.p.  
111.a.

Goltz.p.130.a.

Nor.de Lic.c.  
1.p.39.40.  
e|Byz.fam.p.  
25.  
f|Vid.epi.p.  
141.c|Zof.p.  
679.c.

**O** NUPHRE croit que les Consuls de l'an 317 sont Ovinus Gallicanus qui estoit Prefet de Rome au commencement de cette année, & Septimius Bassus qui y eut aussi la mesme dignité le 15 de may. Mais pour le premier on trouve qu'Ovinus prend la qualité de Prefet de Rome, & non celle de Consul, dans une inscription faite après le premier de mars. Aussi M<sup>r</sup> Valois veut que le Consul soit Vulcatius Gallicanus l'un des auteurs de l'histoire Auguste. [Il est remarquable que] Gallicanus & Bassus ne commencerent leur consulat que le 17 de fevrier. [On les conte néanmoins pour Consuls ordinaires, parcequ'il n'y en avoit point eu d'autres au commencement de l'année: & l'on mettoit dans les actes] *sous les Consuls qui seront nommez par les Augustes.*

V. la note  
39.

Constantin qui estoit à Sardique à la fin de 316, y estoit encore le 17 avril 317 selon le Code. [Et cela s'accorde fort bien avec ce que dit un auteur,] qu'estant venu à Sardique, il convint avec Licinius, que pour affermir davantage leur union, ils feroient trois Césars, Crispe & Constantin fils de Constantin, & Licinius ou Licinien selon d'autres, fils de Licinius<sup>b</sup> & de la sœur de Constantin. Cette promotion se fit le premier jour de mars<sup>e</sup> en cette année mesme, selon les meilleurs chronologistes; & fut publiée [ensuite] par toutes les armées & toutes les villes, afin qu'on sceust, dit Libanius, que c'estoit du consentement des [deux] Augustes qu'ils avoient esté elevez à ce rang, & que chacun leur rendist les respects qui leur estoient dûs. Par l'ordre dans lequel ces trois princes furent Consuls les trois années suivantes, il paroist que Crispe estoit le premier, & Constantin le dernier.

NOTS 40.

Le fils de Licinius est appellé dans ses medailles comme son pere Valerius Licinianus Licinius. On luy donna aussi le nom de Jovius. Dans ses medailles il est ordinairement appellé Licinius le jeune. On pretend qu'il n'avoit qu'environ 20 mois

L'an de J.  
C. 317, de  
Constantin  
11, 12.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 171

lorsqu'il fut fait Cesar, [c'est à dire qu'il estoit né vers le milieu de l'an 315.] Ainsi le fils que Licinius avoit [en 314,] à la bataille de Cibales, [estoit different de celui-ci, & apparemment estoit mort avant l'an 317.]

Amm.an.p.  
473.d.

varias.

'Crispe se pouvoit déjà appeller un jeune homme, & nous le verrons faire la guerre dans les Gaules des devant l'an 321. [Ainsi il ne peut guere estre né plustard qu'en l'an 300.]<sup>b</sup> M<sup>r</sup> du Cange croit que ce peut estre des 296.<sup>c</sup> Constantin luy donna pour precepteur le celebre Lactance, tres capable de le former non seulement dans la langue latine, mais encore dans la pieté. 'Ce jeune prince se rendit tres celebre dans les guerres, & on fondoit sur luy de fort grandes esperances, qui furent trompées par sa mort funeste, comme nous le pourrons dire sur l'année 326.

Zof.l.1.p.679.  
c.  
d Pane.7.p.  
177.  
b Byz.fam.p.  
46.c.  
c Hier.an.317  
v.ill.c.80.

'Eusebe le qualifie un prince plein de bonté, d'aimé de Dieu, & semblable en tout à son pere. Il est nommé dans les inscriptions Flavius Valerius Julius Crispus.<sup>f</sup> Quelques uns tirent d'une loy qu'il avoit epousé une Helene qui accoucha vers la fin de 322, [ & ce sens paroist bien aussi naturel ] que les autres qu'on donne à cette loy. [ Si elle parloit de S<sup>te</sup> Helene ayeule de Crispe, & qui avoit la qualité d'Auguste, elle n'auroit pas esté nommée la dernière. ]

Byz.fam.p.  
46.  
Euf.l.10.c.9.p.  
398.d.  
d p.399.b.  
e Goltz.p.129.  
f Byz.fam.p.  
46.  
f Cod.Th.9.t.  
38.l.1.p.167.  
268 Byz.p.  
46.

'Libanius dit que Constantin après avoir fait ses enfans Césars, faisoit [ aussitost ] leur maison, & leur attribuoit mesme des armées. Il les retenoit néanmoins auprès de luy, jusqu'à ce qu'il les eust entierement formez.

Lib.or.3.p.117.  
b.  
d.

'Cette année est encore considerable par la naissance de Constante, [ le plus celebre ] des enfans de Constantin. Il naquit dans l'Illyrie, & selon quelques uns à Sirmich, [ le 7 ou le 13 d'aoust. ]  
¶ Nous voyons par une loy, que Constantin estoit à Sirmich le 6 de juin. [ Mais la naissance de Constante ]<sup>h</sup> donne lieu de croire qu'il y a faute dans une autre datée de Rome le 21 de juillet, [ si nous ne disons qu'estant obligé d'aller à Rome, il laissa sa femme en Illyrie, parcequ'elle estoit presté d'accoucher. ]

Amm.n.p.108  
Juli.or.1.p.9.  
Byz.fam.p.  
47.  
g Cod.Th.chr.  
p.13.  
h p.14.

L'AN DE JESUS CHRIST 318, DE CONSTANTIN 12, 13.

INDICTION  
VI.  
Idat.&c.

'Licinius Aug. V, & Crispus Cesar, Consuls.

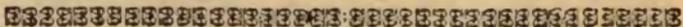
'Septimius Bassus fut encore Prefet de Rome toute cette année. Mais ayant esté obligé d'aller à la Cour, Julius Cassius fit sa charge depuis le 13 de juillet jusqu'au 13 d'aoust que Bassus revint. On juge par là que Constantin estoit alors hors de

Buch.cycl.p.  
238.239.  
Cod.Th.chr.  
p.14.

1. Propter Crispi & Helena partum omnibus indulgemus.

9. t. 1. p. 112. 113.

Rome, mais n'en estoit pas bien éloigné. Nous avons deux loix datées de Sirmich le 7 & le 9 de fevrier. 'Celle du 16 novembre adressée à Verin Vicairé d'Afrique, renouvelle contre les parricides l'ancienne loy des Romains assez connue, qui avoit esté abolie par Pompée, & comprend sous le nom de parricide le meurtré d'un fils, & les autres que l'usage ordinaire y comprenoit.



ARTICLE XLII.

*Constantin travaille à rétablir la police dans Rome ; solere les Aruspices.*

INDICTION VII.

L'AN DE JESUS CHRIST 319, DE CONSTANTIN 13, 14.

Idat. &c.

*'Constantinus Aug. V, & Licinius Casar, Consuls.*

Cod. Th. chr. p. 15. 16.

**B**ASSUS estoit encore Prefet de Rome le 15 de juillet, comme on le voit par diverses loix que Constantin luy adresse. 'Le premier de septembre Valerius Maximus Basilus luy succeda, & fut continué les trois années suivantes. [Il n'est guere nommé que Maxime dans un grand nombre de loix qui luy sont adressées. Ainsi ce n'est pas une regle sans exception, que le dernier nom fust le nom propre, & presque le seul dont on se servist communément.]

Buch. cycl. p. 239.

Cod. Th. chr. p. 17. 1.

'Constantin passa cette année & les trois suivantes dans l'Illyrie, où Godefroy croit qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates. [Nous ne parlerons neanmoins de cette guerre que sur l'an 322, parceque Nazaire n'en disant rien dans le panegyrique qu'il fit en 321, ne nous donne pas lieu de croire qu'il s'y fust encore rien passé de considerable. Il est vray qu'il ne parle point non plus de la défaite de Licinius en 314. Mais c'est qu'il ne vouloit pas offenser ce prince alors fort puissant, & qui conservoit peut-estre encore quelque espece d'intelligence avec Constantin.]

l.

On peut ajouter que le grand nombre de loix que Constantin fit en 319, 320, & 321, ne permet pas de croire qu'il fust alors occupé à la guerre. ] Il travailloit par les ordres qu'il envoyoit aux Prefets de Rome, & par les edits qu'il y adressoit au peuple, à reformer les dereglemens de cette Babylone, à y établir la pieté, l'humanité, la paix, & l'union. 'Nazaire en marque quelque chose dans son panegyrique. <sup>a</sup> Il dit que l'on retranchoit les ambiguités & les obscuritez qu'on sembloit avoir exprés affecté dans les anciennes loix, pour donner lieu à mille chicanes;

Panc. 7. p. 175. 176. p. 178.

qu'on en faisoit de nouvelles pour regler les mœurs & dompter le vice; que la pudeur du prince conservoit la chasteté dans les mariages; que chacun possédoit son bien en assurance, & que ceux qui avoient des richesses n'estoient point obligez de les cacher. Optatien loue aussi l'ordre, la paix, la pureté, que Constantin faisoit regner partout, & en particulier dans les mariages. Il dit qu'il adoucissoit la rigueur des loix anciennes, [non par les nouvelles loix, qui au contraire sont tres rigoureuses,] mais en accordant aisément le pardon aux coupables, [comme toute l'histoire nous l'apprend: & il n'avoit quelquefois que trop d'indulgence.]

P. Opt. c. 6.

'La loy publiée à Rome le premier de fevrier, ou quelques mois après, & celle du 15 de may adressée au peuple Romain, [font voir qu'il ne jugeoit pas encore à propos de défendre absolument aux payens leurs vicilles] superstitions: car c'est le nom qu'il leur donne. C'est pourquoi il permet de consulter les Aruspices, [c'est à dire ceux qui pretendoient trouver l'avenir dans les entrailles des victimes,] mais seulement dans les temples & les autres lieux publics; leur défendant d'entrer jamais dans aucune maison particuliere, même sous pretexte d'aller visiter leurs amis: & il veut qu'on rompe avec eux toute familiarité, quelque ancienne qu'elle fust. Il comprend dans cette défense & les prestres des idoles, & les autres ministres [des sacrifices;] par où il défendoit de faire aucun sacrifice chez les particuliers. Il ordonne que si les Aruspices violent cette défense, ils seront punis du feu, & ceux qui les auront attirés chez eux, de la confiscation & de l'exil le plus rude: & il veut que ceux qui les defereront soient non pas punis comme delateurs, mais recompensez de leur zele. Il estoit obligé de prevenir les maux réels qui pouvoient arriver des vaines esperances que donnoient ces devins, d'où vient que les payens mêmes leur ont souvent défendu de rien faire dans le secret: & il estoit encore bienaise de détruire peu à peu toutes ces folies payennes, pour lesquelles il rémoigne un grand mepris dans ces deux loix.

Cod. Th. chr.  
p. 15.  
a 9. t. 16. l. 1. 2.  
p. 114. 115.

16. t. 10. l. 1. p. 2  
157.  
b 9. t. 16. l. 1. p.  
114.

p. 115. 2.

'Dans une loy du 17 decembre 320 ou 321, il semble ordonner que l'on consulte les Aruspices, & Baronius qui l'a cru, l'accuse avec sujet d'avoir fait en cela une chose honteuse & indigne de luy, pour satisfaire le peuple qui se soulevoit, dans la creance qu'il vouloit abolir la religion Romaine, comme ses deux autres loix avoient donné quelque sujet de le croire. Mais il est assez visible que cette loy est touté conforme aux deux autres, &

16. t. 10. l. 1. p.  
257.  
c Bar. 3 21. §  
18-26.

Cod. Th. t. 3 p.  
116. 1.

t. 6. p. 157.

Zof. l. 1. p. 683.

c.

qu'il ne fait qu'y permettre & y tolerer ce qu'il n'osoit pas encore défendre. Il y impose même un nouveau joug aux payens, en voulant qu'on luy envoie les réponses des Aruspices. Zosime dit que des qu'il fut Chrétien il se declara ennemi des devins. Mais pour ce qu'il ajoute qu'il avoit souvent éprouvé dans ses heureux succès la verité de leurs prediCTIONS, [ nous ne l'en croirons pas assurément sur sa parole. ]

&amp;c.

Cod. Th. chr.

P. 15. 16.

'La loy du 10 fevrier est datée de Sirmich, où il paroist encore par d'autres loix qu'il fit alors quelque séjour, & nous ne trouvons point qu'il en soit sorti jusqu'au 22 de juin, qu'il estoit à Aquilée. Car pour la loy du 11 may, qui est datée de Rome, on croit que c'est une faute, & qu'il faut lire qu'elle y a esté publiée ou receue. Il estoit encore à Aquilée le premier de juillet; [ \* & c'est là apparemment qu'il fit ] la loy datée du même jour \* à Cologne. Elle est adressée à Antoine Marcellin gouverneur de la premiere Lionnoise. Nous y apprenons que Constantin examinoit alors la recette des blez dus au fisc dans chaque province, pour voir ce qui estoit encore dû des années passées, & pourquoy on ne l'avoit pas fourni; parceque cela venoit souvent de la fraude des particuliers, qui profitant malicieusement du mauvais état où se trouvoient quelques personnes, achetoient d'eux les plus belles terres, à condition que le vendeur demeureroit chargé de tout ce que la terre devoit au fisc pour le present & pour l'avenir. Constantin veut que nonobstant cette condition l'acquerreur soit obligé à payer tout ce qui est dû par sa terre.

V. la note  
10.  
\* Agrippina

11. t. 3. l. 1. p. 52.

4. t. 10. l. 1. p.

373-374.

'Dans la loy publiée le 15 de juillet, il ordonne selon l'interpretation de Godefroy, que si un homme a surpris les juges ordinaires pour leur faire donner la liberté à l'esclave d'un autre, il faut seulement casser ce qui a esté fait: mais que s'il a esté assez hardi pour surprendre le prince même, il sera obligé de rendre cet esclave mal affranchi à son maître, avec deux autres de même qualité, & qu'il en donnera encore trois au fisc.

chr. p. 16. 17.

'Il estoit retourné en Illyrie avant la fin de juillet, & il y demeura encore depuis le 25 octobre au moins jusqu'à la fin de l'année, après avoir passé en Italie le mois de septembre & le commencement d'octobre.

Cod. Th. chr. p. 16.

p. 17.

1. [ C'est ce que nous jugeons ] par les loix datées du 25 juillet à Naïsse, du 7 septembre à Milan, du 14 octobre à Aquilée, du 25 suivant à Sirmich, du 26 novembre à Sardique, & du premier decembre à Sirmich.



ARTICLE XLIII.

*Il casse les loix contraires à la virginité; Exempte de la rigueur des prisons & des tortures les débiteurs du fisc; facilite les testamens.*

L'AN DE JESUS CHRIST 320, DE CONSTANTIN 14, 15.

*'Constantinus Aug. VI, & Constantinus Cesar, Consuls.*

INDICTION VIII.

Idat. &c.

**N**OUS trouvons dans quelques loix que Constantin estoit à Sardique à la fin du mois de janvier. Il adressa alors au peuple de Rome & à Maxime qui en estoit Prefet, diverses ordonnances pour reformer les anciennes, & pour soulager le peuple. Il cassa entr'autres une loy par laquelle les creanciers se rendoient maistres des biens de leurs debiteurs, & il ordonna mesme que ceux qui auroient perdu leur bien en vertu de cette loy, y rentreroient en payant l'argent dont ils estoient redevables. Il fit cette loy le 31 de janvier, [en faveur des pauvres opprimez par l'avarice des riches:] Mais le mesme jour, & peut-estre par le mesme edit, il en fit une autre en faveur de l'Eglise, & des Vierges saintes [qui en sont la plus illustre portion.]

Cod. Th. chr. p. 18.  
et. l. p. 252.

p. 251.

t. 1. p. 644.

Les Romains, & particulièrement Auguste, voulant travailler à peupler la terre, avoient fait diverses loix pour porter tout le monde à donner des enfans legitimes à l'Etat. Ils avoient accordé des privileges à ceux qui en avoient, & imposé des peines à ceux qui n'entroient pas dans le mariage, ou qui n'estoient pas assez heureux pour devenir peres: [Ils avoient esté si rigoureux en cela dans la loy Papia qui est celebre sur ce point,] que Tibere mesme successeur d'Auguste, & ensuite divers autres Empereurs payens, en avoient temperé ou retranché divers articles. Mais comme cette loy rendoit odieuse la virginité & la continence, que l'Evangile nous apprend à honorer comme des vertus, Constantin par la loy dont nous parlons, osta toutes les peines imposées à ceux qui n'estoient pas mariez, hommes & femmes, ou qui n'avoient point d'enfans, sinon que les maris & les femmes se pouvoient moins donner quand il n'y avoit point d'enfans que quand il y en avoit: car cet article subsista jusqu'à l'an 410 qu'il fut osté par Theodose II. On pretend aussi que les privileges donnez par la loy Papia à ceux qui avoient des enfans, continuerent encore après Constantin. Baronius remar-

Soz. l. r. c. 9. p. 413. b. c.

Bar. 320. § 102  
13.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 26. p. 138.  
b) Soz. p. 413. c.  
Cod. Th. S. t. 16. p. 643. 644.

t. 17. l. 2. p. 647.  
p. 645. 2.

Bar. 320. § 14 |  
330. § 47.

legem commissuriam.

&c.

que que ce prince fit paroistre beaucoup de desinterressement en abrogeant ces articles de la loy Papia, qui estoient plus propres à remplir l'epargne del'Empereur qu'à peupler les provinces.

Amb. virg. l. 3.  
p. 434. i.

'Car S. Ambroise soutient que les pays où il y avoit plus de Vierges, comme Alexandrie, l'Afrique, & l'Orient, estoient plus peuplez que les autres.

Cod. Th. t. 4. p.  
68, 69.

'Constantin marque encore sa bonté dans la loy datée du premier fevrier, & qu'on croit estre tirée du mesme edit que les deux dont nous venons de parler. Car il y défend de faire souffrir à ceux qui seront redevables au fisc, ni les prisons ordinaires, qui ne sont, dit-il, que pour les criminels, ni les fouets & les autres supplices, inventez, dit-il, par l'insolence des juges, & néanmoins ordinaires en ce temps là pour la simple question, voulant qu'on les tint seulement arretez en des lieux où on eust toute liberté de les voir. 'Certe loy est bien opposée à ce que pretend Zosime, que quand il falloit payer les imposts à Constantin, on ne voyoit partout que fouets & que tortures. &c.

Bar. 310. § 118 |  
Zof. l. 1. p. 691.  
b.

Bar. 320. § 115 |  
Cod. J. 6. t. 23.  
l. 15. p. 50 |  
EuLv. Conf. l.  
4. c. 26. p. 333.  
c. d.

'Baronius croit qu'il faut joindre à cette loy celle qui regarde la liberté des testamens adressée aussi au peuple, & datée du premier de fevrier. Il y a quelque difficulté sur les Consuls, qui fait que d'autres la mettent en 339 sous Constance. Mais comme remarque Baronius, elle a un entier rapport avec celle qu'Eusebe attribue à Constantin, & elle est digne de la sagesse de ce prince. Le dessein de cette loy est de retrancher les chicanes causées par les autres qui prescrivoient les termes precis dont il falloit se servir dans les testamens, & plusieurs autres formalitez qui rendoient souvent les volontez des testateurs inutiles, & donnoient lieu à bien des procès. Constantin ordonna donc, selon Eusebe, que les volontez des mourans fussent executées, en quelques termes qu'ils s'expliquassent par écrit & sans écrit, pourvu seulement qu'il y eust des témoins pour en attester. La loy dont nous parlons dit la mesme chose, sinon qu'elle exprime en particulier l'institution de l'heritier, & qu'elle ne parle ni de témoins ni de dispositions verbales. 'Dans une autre loy qu'on met en 326 ou en 354, il est ordonné que dans les testamens & les codicilles, il faut toujours sept témoins, ou cinq au moins, pour les pouvoir rendre valides. 'Godefroy soutient néanmoins que l'une & l'autre loy est de Constance. 'Arcade marque une partie de ce que Constantin avoit ordonné sur ce sujet.

Cod. Th. 4. r.  
4. l. 1. p. 334.

p. 331. l.  
43. p. 337.





## ARTICLE XLIV.

*Il ordonne des peines pour le rapt; adoucit la prison:  
Crispe défait les François.*

**C**ONSTANTIN estant allé voir un quartier deses troupes, & les Veterans s'estant plaints à luy de quelques vexations qu'on leur faisoit, il leur accorda plusieurs exemptions comprises dans la loy du premier mars, datée non de la ville de Beauvais, comme plusieurs le pretendent, mais de celle de Velanes en la haute Mesie, entre Sardique & Sirmich, 'On voit dans cette loy, que Constantin souffroit qu'on se servist encore devant luy<sup>a</sup> d'expressions payennes [qui bleissoient sa pieté.] Par une autre loy du 13 octobre de cette année, il exhorte les Veterans à ne pas demeurer dans l'oisiveté, mais à s'occuper ou à cultiver les terres vacantes qu'on leur donnoit, ou à faire quelque trafic; & il leur accorde pour cela diverses immunitéz.

Cod. Th. t. 1. p.  
421. 425.

p. 421.

p. 426.

'Il estoit à Sirmich le 9 de mars, <sup>a</sup>& le premier d'avril à Aquilée, où il fit une loy sur le rapt, <sup>b</sup>que son fils appelle avec raison une loy tres severe; [& elle le paroissoit d'autant plus] que les loix precedentes<sup>c</sup> ordonnoient<sup>d</sup> qu'une punition assez legere pour un si grand crime. Elle contient beaucoup de choses remarquables qu'on peut voir dans l'original. Elle prive mesme de la succession paternelle & maternelle, les filles qui auront esté enlevées malgré elles, estant difficile qu'elles ne soient au moins coupables de n'avoir pas gardé avec assez de soin & de precaution [un thesor qui leur devoit estre si precieux.] Dans une autre loy donnée aussi à Aquilée le 4 avril 320 ou 326, il dit qu'un tuteur qui a esté assez méchant pour abuser de sa pupille, merite d'estre puni comme coupable de rapt: & neanmoins il ordonne seulement la confiscation & la relegation.

p. 34.

<sup>a</sup> t. 3. p. 139.

<sup>b</sup> p. 293.

Soz. n. p. 100. 22.

<sup>d</sup>.

<sup>c</sup> Cod. Th. 9. t.

24. l. 1. p. 189.

t. 7. p. 69.

'Nous avons une loy datée de Sardique le 19 de may, une autre de Sirmich le 21 du mesme mois, & une troisieme de Sardique le 29 de may ou le 28 de juin. Cette derniere ordonne que si une femme abandonne son honneur à son esclave, celui-ci sera brulé, la femme punie de mort, & les enfans nez d'eux incapables d'avoir aucune part dans ses biens, ni d'aspirer à aucune dignité.

chr. p. 18.

9. t. 9. p. 70. 71.

'La loy du 14 de juin défend absolument les concubines aux

Cod. J. 5. t. 26.

p. 464.

1. Selon la date elle est de 326.

Soz. l. 1. c. 8. p.  
412. d.  
Cod. Th. t. 1.  
p. 351. 2.

Cod. J. s. t. 27.  
l. 5. p. 466.

personnes mariées: à quoy quelques uns raportent ce que dit Sozomene, que Constantin abolit des conjonctions illicites, qui jusques alors n'avoient point esté défendues. On croit que le mesme dessein d'abolir la liberté criminelle que prenoient [les payens] d'avoir des concubines, fut ce qui porta Constantin à ordonner, comme nous l'apprend l'Empereur Zenon, que ceux qui en auroient abusé, pourroient neanmoins contracter avec elles un mariage legitime, pourvu qu'elles fussent libres; & qu'alors les enfans mesmes qu'ils en auroient déjà eus, seroient regardez comme enfans veritables & legitimes, & en auroient tous les droits. Il semble neanmoins que cette loy n'avoit lieu, au moins pour la legitimation des enfans nez avant le mariage, qu'à l'égard de ceux qui n'avoient point d'enfans d'un mariage precedent. Zenon qui renouvela en 476 la loy de Constantin, ne voulut point que cette legitimation eust lieu pour les enfans qui naisstroient après la renovation qu'il avoit faite de cette loy, puisqu'il ne tenoit qu'à ceux qui vouloient avoir des enfans legitimes & capables de leur succeder, de contracter aussi des mariages legitimes. [Cette exception pouvoit aussi estre dans la loy de Constantin.]

Cod. Th. t. 4. t.  
6. l. 1. p. 351.  
Cod. J. nov.  
39. c. 1. p. 348.

Cod. Th. t. 1. p.  
352.  
p. 351.

l. 3. p. 33.

Ce prince avoit aussi fait quelques loix touchant les fils naturels: <sup>b</sup>& c'est le premier qui en ait fait qui les regardassent, [& qui leur accordassent quelque grace,] les autres princes ne les ayant regardez que comme des gens qui ne faisoient point partie de la republique, & indignes que l'Etat songeast à eux. On croit cependant qu'il leur accordoit encore moins que Valentinien I, qui permit au pere de leur laisser pour eux & pour leur mere la douzieme partie de ses biens, en cas qu'il eust des fils ou des petit-fils, & le quart s'il n'en avoit point.

Constantin estoit cette année à Sardique le 30 de juin, & il y fit une loy tres digne d'un Chrétien, & d'un prince plein de bonté comme il estoit. Il ordonne d'abord que les procès criminels s'examineront & se videront avec toute la diligence possible: & que s'il faut necessairement retenir les accusez en prison, on la leur rendra la plus douce qu'il se pourra, & qu'on ne les mettra jamais dans les cachots, mais toujours dans les lieux les plus commodes, & où il y aura le plus d'air, surtout durant le jour. [On voit par les histoires des Martyrs, que les geoliers & les gardes maltraitoient extremement les prisonniers pour tirer de l'argent d'eux ou de leurs amis.] Ils le faisoient aussi quelquefois, parcequ'ils en avoient reçu de leurs ennemis. Constantin veut

&c.

L'an de J.  
C. 320, de  
Constantin  
14, 15.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 179

qu'on punisse ce crime par la mort, & menace de son indignation les magistrats qui ne le puniront pas. Il dit dans cette loy que les rigueurs de la prison sont trop peu de chose pour des coupables, & sont bien dures pour des innocens.

'Les loix suivantes ne nous marquent point où a esté Constantin, hors celle du 17 decembre qui est encore datée de Sardique.

chr. p. 19.

[Il faut apparemment mettre en cette année] la victoire de Crispe sur les François, dont Nazaire parle l'année suivante, sans nous en apprendre aucune particularité, 'sinon qu'il leur accorda la paix. Il semble dire qu'il avoit vaincu les barbares & dans les Gaules, & dans leur propre pays. <sup>a</sup>Optatien dit que Crispe défendoit le Rhein contre les peuples barbares, & semble parler de sa victoire sur les François. On voit aussi dans quelques medailles, qu'il a vaincu les Allemans, <sup>b</sup>Ce jeune prince commença par ces victoires à se rendre aussibien que son pere la terreur des peuples voisins. Il retourna vers Constantin [l'année suivante] sur la fin de l'hiver, & fit pour cela en peu de temps un fort long chemin parmi les glaces & les neiges. Il ne l'avoit point vu depuis longtemps. Il estoit auprès luy l'année suivante au mois de mars.

Panc. 7. p. 164.

p. 177.

p. 178 | Val. r.

fr. p. 26. a.

<sup>a</sup> Val. p. 17.

P. Opt. c. 15.

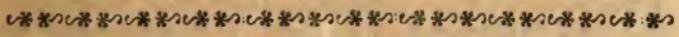
Buch. de B. l. 8.

c. 1. § 6. p. 265.

<sup>b</sup> Panc. 7. p. 154.

p. 176. 177.

cruda ad-  
huc, e me.



ARTICLE XLV.

*Panegyrique de Nazaire: Constantin ordonne de celebrer le  
Dimanche, & fait d'autres loix.*

L'AN DE JESUS CHRIST 321, DE CONSTANTIN 15, 16.

INDICTION

IX.

Idat. & c. | Onu.

p. 282. d.

Cod. Th. chr.

p. 19. 20.

c. 9. t. 4. l. 1. p.

326.

*'Crispus II, & Constantinus II. Caf. Consuls.*

**N**OUS trouvons que Constantin estoit à Sirmich le 12, le 17, & le 23 de janvier, & à Sardique le 6 & le 27 fevrier. C'est de ce dernier jour qu'est datée la loy à Petronius Probianus, où il ordonne que dans la confiscation des criminels qui seront proscrits, ou de ceux qui auront manié les deniers du prince, on excepte toujours ce qu'ils auront donné à leurs femmes, à leurs enfans, ou à d'autres, avant la faute qui cause cette confiscation: n'estant pas juste que ceux qui n'ont pas de part au crime, aient part à la peine. Il veut aussi que dans le memoire des biens confisquez on luy marque si le criminel a des enfans, & si leur pere leur a fait quelque donation; dans le dessein sans doute de leur faire quelque grace à proportion de leur besoin.

p. 318. 2.

Z ij

[Le premier jour de mars commençoit la cinquieme année des trois Cefars:] & dans la folennité qui s'en fit, Nazaire prononça le panegyrique que nous avons de luy. [S. Jerome parle de Nazaire sur l'an 324, comme d'un celebre orateur : & dit sur l'an 336, qu'il eut une fille auffi estimée que luy pour l'eloquence.] 'Vinet dans son commentaire sur Aufone, la nomme Eunomie, & la qualifie une Vierge Chrétienne, ce qu'il ne cite neanmoins d'aucun auteur. 'Aufone met auffi Nazaire entre les illustres orateurs. [Nous n'en avons pas d'ailleurs d'autre connoiffance.] 'On croit qu'il prononça son panegyrique à Rome; [& cela se peut fonder sur le fouhait qu'il fait à la fin,] <sup>a</sup> que Rome pour comble de son bonheur puiffe jouir de la prefence de Constantin & de fes enfans. 'Il est certain que ce ne fut pas en la prefence de Constantin. 'Il marque que ce prince faisoit signer les graces qu'il accordoit, par le jeune Constantin son fils, [qui n'avoit pas encore cinq ans entiers, s'il n'est né qu'en 316.]

'Nazaire nous depeint l'Empire Romain dans une grande prosperité & une profonde paix: ce qui est confirmé par une medaille qu'on croit estre de cete année. <sup>b</sup> La fertilité & l'abondance regnoient partout. Les villes sembloient toutes renouvelées par les embelliffemens qu'on y faisoit: Tout estoit heureux au dedans, & paisible au dehors: Constantin se voyoit ou aimé ou redouté de toutes les nations; & les Perfes mesmes luy envoyoit demander son amitié, [quoiqu'ils n'eussent rien à craindre de luy, en estant si éloignez. Ce panegyriste ne dit quoique ce soit de Licinius, ni de son fils qui estoit collegue des enfans de Constantin, & avoit esté fait Cefar en mesme temps qu'eux. Cela peut donner lieu de croire qu'il y avoit des lors de la froideur entr'eux, quoiqu'il n'y eust pas encore de guerre. Nous verrons autrepert que Licinius avoit déjà commencé à persecuter les Chrétiens.

V, la pers. de  
Licinius.

Constantin rendit à toute la terre un témoignage illustre de son zele pour J. C. ] 'par la loy qu'il publia le 7 de mars, laquelle ordonne de cesser le Dimanche tous les actes de justice, tous les métiers, & toutes les occupations ordinaires des villes, mais non celles de l'agriculture, dans lesquelles un jour est quelquefois de grande importance. 'Dans une autre loy publiée en Sardaigne le 3 de juillet, il declare que c'est une chose tout à fait indigne, d'employer un jour aussi venerable que le Dimanche, aux querelles & aux contentions si fascheuses des procès; mais que

Panc. 7. p. 152.  
177.

Auf. p. 158. b.

prof. c. 15. p.  
158.

Buch. de B. 1. 8.  
c. 16. § 8. p. 265.

¶ Panc. 7. p.  
178.

p. 153.

p. 177.

p. 178.

Nor. de Lic. c.  
3. p. 50.

¶ Panc. p. 178.

Cod. J. 3. t. 12. l.  
3. p. 150 | Euf.

v. Conf. l. 4. c.  
18. 23. p. 534. c.

536. c.

Cod. Th. 1. t.  
8. l. 1. p. 118.

L'an de J.  
C. 321, de  
Constantin  
11, 16.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN. 181

comme au contraire la liberté des hommes est une chose entièrement favorable, il est très permis de la donner les jours de festes, & d'y dresser les actes qui y seront nécessaires.

'Ce fut dans le dessein de conduire peu à peu tous les sujets à la véritable religion, qu'il ordonna à tous les peuples de cesser les travaux le jour du Dimanche: & il eust bien souhaité que tout le monde l'eust employé à prier le vray Dieu, comme il faisoit de son côté avec ceux de sa maison. Il donnoit tout ce jour aux soldats Chrétiens pour aller à l'église y offrir à Dieu leurs prières. Pour les autres mesmes, à qui il souhaitoit particulièrement de faire connoître la vérité, il les faisoit aller à la campagne, & leur faisoit reciter à tous ensemble, les mains & les yeux elevez au ciel, une priere latine que rapporte Eusebe, adressée à un seul Dieu, pour reconnoître qu'ils tenoient de luy tout ce qu'ils avoient, & qu'ils ne pouvoient attendre ni la victoire, ni toute autre chose que de luy. Nous avons appris de Lactance que Dieu avoit ordonné aux soldats de Licinius une priere assez semblable à celle là.

Euf. v. Conf. l.  
4. c. 18. p. 134.  
c.

d.

c. 19. 20. p. 135  
tric. c. 9. p. 628.  
b. c.

Lact. perf. c.  
46. p. 39. 40.

&c.

NOTE 41. 'Il fit aussi une loy pour faire honorer particulièrement le samedi, à cause des diverses choses que nostre Seigneur y a faites, comme nous le voyons dans l'Évangile. [Il ne fit apparemment cette loy que depuis qu'il fut maître de l'Orient, où c'estoit une coutume assez générale de fester le samedi, & depuis qu'il eut établi sa résidence à Constantinople.]

Euf. v. Conf. l.  
4. c. 18. p. 134.  
c. d.

NOTE 42. *mes. [mā'ru]* Sozomene dit que son respect pour particulier pour la Croix, fit qu'il ordonna de cesser le vendredi aussi bien que le Dimanche tous les actes de justice & tous les autres travaux, pour l'employer à la priere & à l'office divin. [Mais il semble que cette ordonnance n'ait pas eu de lieu, puisque nous ne voyons point qu'Eusebe en parle. Et on ne trouve dans toute l'histoire aucun vestige qu'elle s'observast. Saint Auxent Abbé pres de Constantinople, tâcha d'en établir la pratique au milieu du V. siècle: [mais il ne paroît pas que cela ait eu aucune suite.]

Soz. l. 1. c. 8. p.  
412. b. c.

Cod. Th. 1. 1. p.  
120. 2.  
4 Boll. 14. feb.  
p. 780 § 15.

Vers le mesme temps que Constantin établissoit parmi les payens mesmes la veneration du Dimanche, il ordonna par une autre loy adressée au peuple Romain, & publiée à Rome le 3 de juillet, que chacun auroit la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de son bien à l'Église Catholique; & que les testamens faits pour cela auroient leur entier effet.

Cod. Th. 16. t.  
2. l. 4. p. 23.

le 17 may,  
& le 17 juin

'Constantin estoit à Sirmich le 11 & le 17 d'avril; & le 20 de may il estoit à Viminac, [qui est aussi en Illyrie.] On le trouve

Cod. Th. chr.  
p. 20.

9 r. 16. l. j. p.  
116.

aussitost après à Aquilée, 'où il ordonna de punir severement ceux qui emploient la magie contre la vie & contre la pudicité des autres, mais non pas ceux qui emploient des remedes superstitieux pour guerir des maladies, pour conserver les biens de la terre, ou pour d'autres usages qui ne font tort à personne. [ Il ne dit pas qu'ils ne se fassent point tort à eux mesmes, ni que leur action soit sans faute. Mais il y a des choses que les loix divines & ecclesiastiques condamnent, & que les civiles peuvent tolerer pour ne pas faire trop de coupables. ] L'histoire blasme Caracalla, Constance, & Valentinien, pour avoir voulu punir [ ce que Constantin, plus sage que tous ces princes, a jugé plus à propos de souffrir. Il seroit seulement à souhaiter qu'en tolerant un mal, il eust témoigné le condamner, comme il le fait à l'égard des Aruspices. ]

p. 117. 1.

chr. p. 10.

'Il estoit retourné à Sirmich le 15 de septembre, & peuteestre des le premier d'aoust. Une loy du 20 novembre est datée de Rome, ou Godefroy croit qu'elle fut seulement publiée, [ quoi qu'il n'en raporte pas de preuve. ] La loy datée du 10 decembre regarde les Juifs, qui à ce qu'on pretend, avoient eu depuis Severe le privilege de ne pouvoir estre obligez d'entrer dans les fonctions onereuses des Decurions, & des Corps de ville. Mais comme Constantin aimoit peu les Juifs, & favorisoit beaucoup les Corps de ville, [ qui faisoient l'honneur des provinces, & l'assurance des deniers publics, ] il ordonna par la loy dont nous parlons, que l'on pourroit dans toutes les villes mettre les Juifs au nombre des Decurions, [ quand ils auroient assez de bien pour en porter les charges, ] à la reserve de deux ou trois dans chaque ville pour marque de leur ancienne immunité.

f. 6. p. 221.

t. 4. p. 343. 1.

16 r. 8. l. 3. p.  
221.

l. 1. p. 119. 110.

'Dans une loy du 30 decembre 330, il applique cette immunité à leur Patriarche & à leurs Prestres, que leurs fonctions obligoient de resider en un mesme lieu, au lieu que les Decurions estoient obligez d'aller [ lever les imposts à la campagne. ]



ARTICLE XLVI.

D'Anice Julien : Constantin fait des loix pour la liberté ; défait les Sarmates.

L'AN DE JESUS-CHRIST 322, DE CONSTANTIN 16, 17.

*Petronius Probianus, & Anicius Julianus, Consuls.*

INDICTION  
X.  
Idat. & c] Onu.  
p. 182. c.

**N**OUS avons diverses loix adressées à Probien Proconsul d'Afrique en 314 & 315, & Prefet du Pretoire en 321.

Cod. Th. l. 6. p.  
379. 2.

1. 'On trouve encore Petronius Probianus Prefet de Rome en 329, 330, & 331.

Pasc. p. 467.

'On cite d'une inscription que Probe si celebre à la fin de ce siecle, estoit petit-fils du Consul Petronius Probianus, & fils de Cælius Probinus, qui fut aussi Consul [en 341.] Julien estoit gouverneur de la Tarragonoise en 316, & fut presque toujours Prefet de Rome depuis 326 jusques en 329. Nous avons dans Symmaque des epigrammes sur luy & sur son collegue. Il loue dans Probien une pudeur modeste, une simplicité franche & Italienne, comme il dit, & en mesme temps une activité tres propre aux affaires; de sorte qu'il avoit toujours esté aimé des princes.

Amm. n. p.  
145.  
Cod. Th. l. 6.  
p. 168. 2.  
1179.  
Sym. app. p.  
299.

*solertia.*

'Il represente Julien comme le plus riche, le plus noble, le plus puissant homme de son temps, élevé aux plus grandes dignitez, & toujours audeffus, plein d'esprit, & encore plus de bonté, toujours prest à servir les autres, à les assister [de son credit] & de ses richesses, ce qui l'avoit rendu l'amour & l'admiration de Rome. [Ces eloges de Symmaque obstiné défenseur du paganisme, sont d'autant plus considerables pour Julien,] qu'on a sujet de croire que c'est cet Anice qui fut le premier Senateur Chrétien. On croit que c'est le mesme Julien, dont la fille nommée Basiline [qui estoit Chrétienne,] epousa Jule Constance frere de Constantin, & fut mere de Julien l'apostat, sous qui Julien frere de Basiline fut Comte d'Orient, [Julien] leur pere qui estoit d'une race illustre, avoit certainement esté Prefet: & Libanius [aussi payen que Symmaque,]

p. 299.  
Bar. 1. 2. § 11  
Prud. in Sym.  
l. 1. p. 211.  
a Byz. fam. p.  
49.

V. Valentinien 1, § 18.

V. Julien, § 1.

2.

Amm. l. 25. p.  
291. d.  
b Lib. or. 11. p.  
262. b.  
a Græ. p. 171. 71  
1080. 11.

1. On trouve une inscription d'un Gabinius Vettius Probianus Clarissime & Prefet de Rome, qui avoit réparé la basilique Julienne. On juge que le caractère de cette inscription convient au temps de Constantin; & le titre de Clarissime s'y rapporte. Cependant il n'est point dans la liste des Prefets, s'il n'est le mesme que Petrone. V. Honoré note 40.]

2. M. du Cange dit Prefet du Pretoire, & le cite de Libanius p. 260. [Mais cela n'y est pas.]

le loue comme un homme sage & plein de bonté, pour qui l'ennemi\*avoit eu du respect après la victoire. [Constantin l'ayant sans doute trouvé dans le parti de Maxence, & n'ayant pas laissé de l'aimer & del'élever aux dignitez.

L'an de J.  
C. 322, de  
Constantin  
16, 17.  
\* p. 127.

Cod. Th. chr.  
F. 21. 22.

'Les loix de cette année nous apprennent que Constantin estoit à Sirmich le 22 de juin & le 20 de juillet, & qu'il estoit le 26 ou 27 de ce dernier mois à Sabarie [qui est aussi une ville de la Pannonie, celebre par la naissance de S. Martin.] Ainsi il y a faute dans la loy du 6 du mesme mois datée de Rome, & il vaut mieux dire qu'elle y fut seulement publiée.

l. 8. l. 1. p. 357.  
318.

[Constantin ayant appris de l'Evangile à considerer les moindres personnes comme les freres, il ne faut pas s'étonner qu'il ait pris soin des esclaves mesmes, & qu'il ait aimé à les mettre en liberté, comme S<sup>te</sup> Paule & beaucoup d'autres ont fait depuis. Nous avons vu ce qu'il avoit fait pour faciliter les affranchissemens:] 'Et cette année dans sa loy du 20 ou 21 de juin, il ordonne que si on dispute la liberté à un homme qui en jouit, & qu'il ne se trouve personne qui la luy veuille défendre, comme les loix Romaines le demandoient, on fera des proclamations & des affiches, pour exhorter & contraindre mesme ceux qui seront assurez de sa liberté à le défendre: Que si après cela il est condanné faute d'avoir trouvé un<sup>n</sup> défenseur, & que dans la suite du temps il en trouve un; non seulement il sera receu à prouver sa liberté, mais que mesme en cas qu'il la prouve, celui qui se l'est fait ajuger comme esclave, perdra pour peine de son injuste poursuite un autre de ses esclaves. 'Il fit encore l'année suivante une loy en faveur de ceux qu'on retenoit injustement dans la servitude.

assertorem.

l. 2. p. 362.

9. f. 38. l. 1. p.  
267-268 | Bar.  
322. § 3.

'Par une loy publiée à Rome le 30 d'octobre 322, il accorda une indulgence generale à tous les criminels, à la reserve des empoisonneurs, des homicides, & des adulteres. C'estoit en faveur de Crispe dont la femme estoit ce semble accouchée alors.

Cod. Th. chr.

P. 22. 2.  
a Zof. l. 2. p.  
680. c. d.  
b P. Opt. c. 23.  
c c. 19.  
d c. 22.  
e Baudr.

'Godefroy met en cette année la grande victoire de Constantin sur les Sarmates, <sup>a</sup> qui preceda selon Zosime la dernière guerre de Licinius. <sup>b</sup> Opatien marque qu'ils furent défaits plusieurs fois, <sup>c</sup> avec les Carpes & les Getes, c'est à dire les Gots, <sup>d</sup> à Camponne, à Marge, & à Bononia, <sup>e</sup> villes de l'Illyrie sur le Danube, la première dans la Pannonie ou Valérie, assez pres de Bude, & les deux autres dans la haute Mesie. 'Il semble qu'il y ait eu plusieurs combats à Camponne. 'Zosime parle d'une ville<sup>n</sup> assiégée par Raufimode Roy des Sarmates, & delivrée par l'arrivée de Constantin,

&c.

P. Opt. c. 22.  
Zof. l. 2. p. 680.  
ab.

L'an de J.  
C. 322, de  
Constantin  
16, 17.  
&c.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 185

Constantin, qui défit les ennemis, & contraignit ceux qui échaperent de repasser le Danube. Constantin le passa après eux, les défit encore dans le lieu où ils s'estoient campez, en tua un grand nombre, & Raufimode mesme se trouva entre les morts. Les autres se rendirent, & Constantin s'en retourna avec un grand nombre de prisonniers. On croit que c'est de cette victoire que vinrent les jeux Sarmatiques, qui se celebrent à la fin de novembre, selon un ancien calendrier fait en 354. Eusebe parle en general des victoires que Dieu donnoit à Constantin sur toutes sortes de barbares, pour recompenser le zele avec lequel il les servoit, & protegeoit son Eglise.

Cod. Th. chr. p.  
22. 2.  
Euf. v. Conf. l.  
1. c. 46. p. 431. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 323, DE CONSTANTIN 17, 18.

*Severus, & Rufinus, Consuls.*

INDICTION  
XI.  
Idar. &c.

Onuphre croit que le premier Consul de l'an 323, est Acilius Severus qui fut Prefet de Rome en 325; & l'autre, Junius Rufinus qui estoit gouverneur de l'Emilie en 321.

Onu. p. 182. c.  
e] Cod. Th. r. 6.  
p. 382. 1.

Valere Maxime estoit encore Prefet de Rome cette année au mois de fevrier. Il eut pour successeur le 13 de septembre Lucer ou Luerius Valerius Verinus, qui fut encore continué l'année suivante. Il avoit esté longtems Vicair de l'Afrique. On croit que c'est le mesme Verinus dont Symmaque loue l'éloquence, la politesse & la douceur. Il aimoit à vivre retiré à la campagne lorsque ses emplois le luy permettoient. C'estoit cependant un grand capitaine, & on dit qu'il a vaincu les Arméniens. Mais l'histoire ne nous apprend point ce que c'est que cette guerre, s'y ayant peu d'apparence que ce soit celle de 312, où Maximin fut plustost vaincu que victorieux.

Cod. Th. chr.  
p. 22.  
4. t. 6. p. 390.  
391.  
p. 391 | Sym.  
3 pp. p. 299 | n. p.  
312.

Sym. n. p. 312.

Une loy du 25 may adressée à Elvide, qu'on croit avoir esté alors Vicair de des Prefets dans l'Italie, & depuis Prefet d'Orient en 359 & 360, nous apprend que les payens vouloient contraindre les Chrétiens à prendre part à leurs lustrations & leurs autres sacrileges. Mais Constantin ordonna que ceux qui auroient la hardiesse de leur faire quelque violence sur le sujet de la religion, seroient battus à coups de bastons, ou s'ils estoient d'une condition plus relevée, condannez à de grosses amendes.

Cod. Th. r. 6, r.  
2. l. 5. p. 272.

morum vi-  
ragne lepo-  
rem.

V. § 30.



## ARTICLE XLVII.

*Origine de la guerre de Constantin contre Licinius : Avarice & cruauté du dernier.*

Zofl. l. 1. p. 680.  
c.  
Cod. Th. chr.  
p. 22.  
Zof. p. 680. c.  
d.

Euf. l. 10. c. 8. p.  
395. a.  
c. d. v. Conf. l. 1.  
c. 50. p. 433. c.  
d.

p. 433. d. Soc.  
l. 1. c. 3. p. 8. a.]  
Phot. c. 62. p.  
64. c.

Amm. an. p.  
474. c.

Euf. l. 10. c. 8.  
p. 396. a. b.

Soz. l. 1. c. 7. p.  
408. d.  
Euf. p. 395. a.

p. 397. c. d.

v. Conf. l. 1. c.  
4. p. 445. c. d.]  
Soz. p. 409. a.  
Soz. p. 409. a. b.

CONSTANTIN après avoir achevé la guerre contre les Sarmates, vint passer quelque temps à Thessalonique, où il fit cette année une loy en faveur des affranchissemens, datée du 15 de fevrier. Il s'occupoit en cette ville à y faire un port; (car Zofime dit qu'il n'y en avoit point auparavant:) & en mesme temps il se preparoit à la guerre contre Licinius. [Nous avons marqué qu'il y avoit ce semble de la froideur entre ces deux princes des le commencement de 321, & nous ne voyons plus en effet Licinius ni son fils dans les fastes depuis l'an 319.] Cette froideur venoit selon Eusebe, de la jalousie qu'avoit Licinius contre Constantin, laquelle le porta à chercher tous les moyens imaginables pour luy nuire. Il employa d'abord divers artifices secrets qu'il cachoit sous l'apparence d'une amitié feinte: mais comme Dieu decouvroit tous ces pieges à Constantin, il ne put enfin dissimuler la passion qui le tourmentoit. [La guerre fut néanmoins suspendue jusqu'à cette année.] Licinius faisoit de nouvelles protestations d'amitié, & de nouveaux sermens d'observer les conditions de la paix, & de mieux traiter ses sujets, [particulièrement les Chrétiens;] & il violoit ses sermens à l'heure mesme. Il envoyoit ses ambassadeurs pour demander pardon de sa perfidie, & y retomboit comme auparavant. Il faisoit des propositions tantost humbles & soumises, tantost fieres & superbes.

Comme il savoit le zele que Constantin avoit pour la gloire du vray Dieu & de l'Eglise, ce fut ce qui le porta à persecuter la religion Chrétienne, qu'il avoit témoigné honorer jusqu'à la bataille de Cibales; & à oublier tant d'effets si grands & si visibles de la vengeance de Dieu, dont il avoit esté luy mesme le témoin & le ministre. Ce qui l'animoit encore contre les Chrétiens, c'est qu'il estoit persuadé qu'ils ne l'aimoient pas plus qu'il ne les aimoit, & que toute leur inclination, leurs vœux, & leurs prieres, estoient plutost pour Constantin que pour luy. Les illusions de ses devins, qui luy promettoient, & luy faisoient promettre par leurs oracles une victoire assurée, l'animoient encore & à la persecution & à la guerre. Les payens preten-

NOTA 43

πρὸς τὸν

&amp;c.

L'an de J.  
C. 323, de  
Constantin  
17, 18.

doient neanmoins qu'un de leurs oracles luy avoit predit sa ruine.

'Constantin de son costé n'estoit pas fâché d'avoir occasion d'en venir aux armes, pour pouvoir delivrer non seulement les Chrétiens, mais tous les peuples de l'Orient d'un tyran aussi fâcheux que celui-là. 'Car dans le temps que Licinius se disposoit à cette guerre, il se laissoit emporter à toutes sortes de crimes. 'Sans s'arrester à l'horrible brutalité par laquelle, quelque vieux qu'il fust, il violoit l'honneur d'un grand nombre de filles, & de femmes mariées, [ce qui ne pouvoit estre que tres sensible à Constantin dont il avoit epousé la sœur,] outre qu'il abandonnoit les premieres dames de l'Empire à l'insolence de ses valets, son avarice insatiable causoit une infinité de maux, & luy faisoit trouver mille pretextes, pour tourmenter ceux dont il devoit estre le protecteur. [Comme il y avoit des impôts & réels & personnels,] pour augmenter les uns & les autres, il faisoit faire de nouveaux arpentages, par lesquels on trouvoit beaucoup de terres où il n'y en avoit que peu, & il faisoit revivre sur les rôles des gens morts depuis longtemps. Pour les riches, on leur trouvoit des crimes, quelque innocens qu'ils fussent, afin de les bannir, & de les depouiller de leurs biens. 'Pour trouver encore de nouveaux moyens d'avoir de l'argent, il changea ce que les Romains avoient autrefois établi avec beaucoup de sagesse touchant les mariages & les testamens, & fit des reglemens nouveaux & barbares, mais favorables à son avarice.

'Cependant après avoir fait tant de miserables pour s'enrichir de leurs biens, il n'en estoit pas luy mesme moins pauvre & moins miserable. Car quoiqu'il eust des thresors remplis d'or, d'argent, & de toutes sortes de biens, il avouoit encore en pleurant qu'il n'avoit rien, & gemissoit de son indigence, [en quoy il ne se trompoit pas, puisqu'il avoit beaucoup moins qu'il ne souhaitoit,] & n'avoit ni la joie de posséder ce qu'il avoit, ni la liberté d'en user; comme un homme alteré qu'on met au milieu des eaux, mais à qui on tient la bouche fermée de peur qu'il ne boive.

[Sa cruauté paroissoit encore en des choses où son avarice n'avoit point de part.] 'Car il eut la dureté d'ordonner qu'on n'assisteroit point ceux qui estoient dans les prisons, sur peine à ceux qui le feroient d'y estre mis eux mesmes, & d'y estre traitéz comme eux: c'est à dire que par la plus injuste, la plus cruelle, & la plus deraisonnable de toutes les loix, il défendoit d'avoir

Euf.v. Conf. l.  
2. c. 3. p. 444. c.  
d.

Amm. an. p.  
474. d.

Euf. l. 10. c. 8. p.  
396. 397. v.  
Conf. l. 1. c. 55.  
p. 436. c.

p. 436. b.

a.

b.

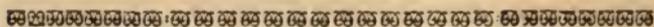
a.

b.

c. 54. p. 435. c.  
djhil. l. 10. c. 8. a.  
p. 396. c. d.

αὐτὸς  
αὐτὸς.

compassion des miserables, il défendoit de donner à manger à ceux qui meurent de faim, il défendoit d'estre bon ; & malgré tous les sentimens de la nature, il faisoit un crime des œuvres de misericorde.



## ARTICLE XLVIII.

*Les Gots vaincus par Constantin ; qui gagne sur Licinius la bataille d'Andrinople.*

Amm.an.p.  
474.c.  
a Juli. exl.p.  
41.

Amm.ut sup|  
Pag. 3 18. 5 3.

Cod.Th.chr.  
P.23.

7.1.1.1.p.272.

1.12.1.1.p.366.

Amm.an.p.  
474.c.

Cod.Th.chr.  
P.23.1.

Amm.an.p.  
474.c.

**D**URANT que Constantin estoit à Thessalonique, [ & qu'il deliberoit encore s'il entreprendroit la guerre ]<sup>a</sup> contre Licinius, ce prince haï de Dieu & des hommes, (car c'est ainsi que Julien l'apostat le qualifie,) 'les Gots ayant trouvé les frontieres mal gardées,'<sup>b</sup> entrerent sur les terres de l'Empire, ravagerent la Thrace & la Mesie, & y firent plusieurs captifs. 'On croit que ce fut au sujet de cette incurfion que Constantin fit les deux loix datées du 28 d'avril 323,' dont l'une ordonne la peine du feu contre ceux qui auront donné moyen aux barbares de venir piller, ou qui auront partagé [avec les barbares ou les voleurs] le butin qu'ils auront fait : ' & l'autre défend aux Tribuns des cohortes<sup>c</sup> & aux autres officiers subalternes, de donner jamais aucun congé aux soldats pour s'absenter de leur camp & de leur drapeau, ajoutant que les officiers qui violeroient cette regle, seroient punis du dernier supplice, si c'estoit dans un temps de guerre ; ou de la relogation & de la confiscation, si c'estoit dans un temps de paix.

'Les Gots furent bientoit repoussez par Constantin, qui vint en diligence fondre sur eux ; & ils rendirent leurs captifs pour pouvoir obtenir la paix. 'Quelques uns pretendent que ce fut l'origine des jeux Gothiques, marquez dans le calendrier de Bucherius depuis le 4 de fevrier jusques au neuf, & l'on en tire qu'il faut mettre dans ce temps la victoire de Constantin. [Nous verrons<sup>d</sup> neanmoins sur l'an 332 une autre guerre de Constantin contre les Gots. Mais celle de cette année en forma une autre bien plus importante. Car Constantin ayant peuteestre passé sur les terres de Licinius pour poursuivre les Gots, qui avoient pillé le pays de l'un & de l'autre,] 'Licinius trouva mauvais qu'un autre que luy eust défendu ses terres. Il s'en plaignit comme si c'eust esté violer la foy destraitéz, & poussa<sup>e</sup> tellement Constantin, qu'après quelques deputations il en salut

NOTA 44.

Praefatus,  
decurio.

V. § 70.

&amp;c.

L'an de J.  
C. 323, de  
Constantin  
17, 18.  
\* V. les no-  
tes 43. 44.

*Federati.*

*Regalis.*

venir [\*cette année] à une guerre toute ouverte.

'Zosime fait monter l'appareil de Constantin à cent-trente mil-  
le hommes, & à plus de 2200 vaisseaux de guerre ou de charge.

'Jornande pretend qu'il avoit des troupes de Gots auxiliaires,  
à qui l'on donnoit particulièrement le nom d'Allicz. <sup>a</sup>L'Ano-  
nyme marque qu'à la bataille de Calcedoine, il y avoit des Gots

amenez <sup>b</sup> par un de leurs princes, nommé Aliquaca. Mais l'en-  
droit est si corrompu, qu'on ne sçait s'ils estoient pour Licinius,

ou pour Constantin. 'Ce fut certainement Constantin que Bonit  
capitaine François servit fort bien en diverses rencontres dans  
ses guerres contre Licinius. 'La flote de Constantin estoit [pres-  
d' Athenes] au port de Pirée, presque toute composée des vais-  
seaux que la Grece luy avoit fournis. 'Zosime ne donne à Lici-  
nius que 115 mille hommes, & trois-cents cinquante galeres. 'On  
croit pouvoir tirer d'une loy du 21 may de cette année, que Const-  
tantin fit quelque imposition extraordinaire pour subvenir aux  
frais de cette guerre: mais sa principale force estoit sa confiance

en Dieu, dont la Croix qui marchoit à la teste de ses troupes  
estoit la marque: 'Et comme il savoit qu'il avoit alors plus que  
jamais besoin de prieres, il mena avec luy plusieurs ministres  
de l'Eglise, qu'il vouloit toujours avoir auprès de luy, comme  
les gardes les plus surs & les plus fideles. 'Licinius se railloit  
de tout cela avec des paroles impies, & sacrifioit aux dieux dont  
Constantin estoit le destructeur, environné de leurs prestres,  
& de leurs magiciens. 'Mais on vit en tres peu de temps ce que  
peut la verité contre le mensonge. <sup>b</sup>Eusebe dit que dans diverses  
villes de l'Orient il parut en plein jour, comme des troupes de  
soldats victorieux, qui se disoient estre à Constantin.

'Ce prince estoit encore à Sirmich le 25<sup>e</sup> jour de may. [Il en  
partit bientoist pour se rendre à Theffalonique,] <sup>c</sup> & de là il mena  
ses troupes dans la Thrace, où il rencontra celles de Licinius  
campées sur une hauteur pres d'Andrinople le long de l'Hebre.

<sup>a</sup> Ils demeurèrent quelques jours en presence, separez par la ri-  
viere, sur laquelle Constantin fit semblant de vouloir faire faire  
un pont. Mais ayant trouvé un guay en un endroit que les en-  
nemis ne gardoient pas, il y passa le premier avec 12 chevaux; &  
des qu'il eut un peu de monde avec luy,] il alla donner sur les  
ennemis, qui ne l'attendoient pas de ce costé là. Il en tua quel-  
ques uns, plusieurs fuirent, & le reste demeura comme interdit  
& sans mouvement. Ainsi toute son armée eut le loisir de passer  
le fleuve, [ & on se prepara à la celebre ] bataille d'Andrinople

Zof. l. 2. p. 680.  
d.

Jorn r. Got. c.  
21. p. 640.  
4 Amm. an. p.  
475. b.

l. 15. p. 44. c. d.

Zof. l. 2. p. 681.  
2.

p. 680. e.

Cod Th. chr.  
P. 22. 23.

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 3. p. 445. a.

c. 4. p. 445. b.

b. c.

hif. l. 10. c. 9. p.  
399. a.  
6 v. Conf. l. 2. c.  
6. p. 446.

Cod. Th. chr.  
P. 23.

6 Zof. l. 2. p.  
681. a. b.]

Amm. an. p.

474. 475.  
4 Zof. p. 681.  
b. c. d.

Buch cylc. p.  
28.] Idat. Cod.  
Th. t. 2. p. 419.  
420.

donnée le 3 de juillet. Elle est marquée dans l'ancien calendrier de Bucherius, & en plusieurs autres endroits.

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 6. p. 447.  
a.

b.

Amm. p. 475.

a.

Zofl. l. 2. p.  
681. d.

b Amm. ut sup.

Zofl. l. 2. p. 681.  
d. c.

Cod. Th. 7. 1.

2. c. 1. p. 419.

Euf. v. Conf. l.

2. c. 5. p. 445.

p. 446.

p. 446. b. c.

E. 11. p. 449. b.

c.

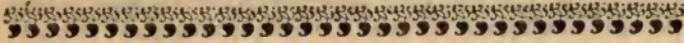
e 502. l. 1. c. 7. p.  
409. b.

'Eusebe dit que celui qui avoit rompu la paix, [c'est à dire Licinius,] donna le premier le signal du combat. Constantin voulut auparavant invoquer Dieu, & donna pour mot à ses soldats, *Dieu nostre Sauveur.* Aussi il eprouva la force de son secours, & la victoire suivit la Croix par tout où on la porta. Constantin fut légèrement blessé à la cuisse: <sup>a</sup> mais 33 mille des ennemis demeurèrent sur la place. <sup>b</sup> Un auteur dit que l'armée de Licinius estoit fort nombreuse, mais confuse, & sans ordre; de sorte que nonobstant l'avantage qu'elle avoit d'estre postée sur une eminence, elle ne put resister à la bonne discipline de l'armée de Constantin, & au bonheur de son chef. Licinius avec ce qu'il put rallier, s'enfuit la nuit à Byzance, & le lendemain tous ceux de son armée qui estoient restez aux environs d'Andrinople, se rendirent à Constantin, qui dans la joie de cette victoire donna congé à plusieurs de ses veterans.

'Eusebe dit qu'immédiatement avant le combat, Licinius s'en alla offrir des sacrifices à ses dieux dans un bois epais & obscur: '& après les sacrifices, il dit à ceux qui l'accompagnoient, qui estoient les plus confidens, Voici les dieux que nous adorons, & que nos peres ont adorez de tout temps: Nostre ennemi y a renoncé pour embrasser une secte impie, & suivre un Dieu que nous ne connoissons point, par l'étendar duquel il deshonore les armes Romaines. Aussi c'est moins contre nous qu'il fait la guerre, que contre les dieux. On verra donc aujourd'hui qui se trompe de nous ou de luy, & la victoire fera connoistre à qui nous devons nos adorations. Si nous sommes vaincus, il faudra sans difficulté abandonner ceux qui ne nous auront pas assiste, & adorer celui dont nous nous moquons presentement. Mais si nous ne dieux, qui au moins sont plusieurs contre un, nous donner la victoire, comme cela sera indubitablement, il faut declarer une guerre irreconciliable à ces impies leurs ennemis, [c'est à dire à tous les Chrétiens.] Voilà ce qu'Eusebe dit avoir appris peu de temps après, de ceux memes qui avoient entendu ce discours, [& qui avoient peuteestre executé la proposition de leur prince. Car pour Licinius il n'eut ni le pouvoir de vaincre, ni le bonheur de profiter de sa défaite;] Dieu, dit Eusebe ayant endurci son cœur comme celui de Pharaon. Sozomene qui marque seulement le dessein où estoit Licinius de persecuter toutes les Eglises, lorsqu'il fut arresté par la guerre, veut qu'on

L'an de J.  
C. 321, de  
Constantin  
17, 18.

regarde sa défaite comme une preuve illustre que le Christianisme est un ouvrage de Dieu.



ARTICLE XLIX.

*Licinius vaincu sur mer par Crispe, se retire en Asie: Constantin l'y poursuit, & se prepare au combat par la priere.*

COMME Licinius s'estoit retiré à Byzance, Constantin l'y poursuivit aussitost; & manda sa flote, qui du port de Pirée s'estoit rendue sur les costes de la Macedoine. Elle estoit commandée, par Crispe son fils. Abante ou Amand chef de celle de Licinius, l'attendoit au détroit de Gallipoli avec deux-cents vaisseaux. Crispe à cause que le lieu estoit étroit, ne luy en opposa que 80 des mieux armez, & Amand embarassé par le grand nombre des siens, fut entierement défait en deux journées, perdit 5000 soldats, avec 130 de ses vaisseaux, & eut peine à se sauver luy mesme à terre. Zosime qui décrit tout ceci plus particulièrement, nous apprend que les vents combattoient en cette occasion pour Constantin; 'Dieu ayant rendu tout facile au fils [sur la mer,] aus sibien qu'au pere [sur la terre.]

Zof. l. 2. p. 681.  
682 [Amm. an.  
p. 475. a. b.]

'Crispe alla ensuite joindre son pere, & luy apprendre cette seconde victoire, qui le rendoit maistre de la mer, & en état d'en tirer toutes sortes de commoditez pour le siege de Byzance, où il estoit alors occupé. [Durant ce siege] Constantin défit encore les troupes de Licinius, comme on le peut tirer d'Eusebe, & grossissoit les siennes de quelques autres, qui se rendirent à luy en acceptant les conditions qu'il leur offroit.

Euf. l. 10. c. 9.  
p. 399. a.  
Zof. p. 682. d. e] [Amm. p. 475. b.]  
Euf. v. Conf. l. 1. c. 10. p. 486. d.

et. 'Licinius se voyant extremement pressé dans Byzance, & pres d'estre assiéger par mer aus sibien que par terre après la bataille de Gallipoli, se hastia d'en sortir avec ses amis, ses meilleures troupes, & ses thresors, passa la mer, & se mit en fureté dans Calcedoine, esperant faire une nouvelle armée dans l'Asie, & pouvoir reparer ses pertes. Ce fut alors, selon Aurele Victor & Zosime, qu'avec sa vanité ordinaire, & pour avoir seulement un compagnon de son malheur, il crea Cesar M. Martinianus, qui auparavant commandoit tous les officiers de la Cour sous le titre de Maistre des offices. Il faut mesme dire qu'il fut fait Auguste, si l'on a égard à ses medailles, qui luy donnent toutes ce titre. 'Mais quelques uns pretendent qu'elles sont suspectes. Le jeune Victor [ & l'Anonyme ] disent que sa promotion se fit à Byzance,

c. 11. p. 449. a] [Zof. p. 683. a. b] [Amm. p. 475. b.]  
Zof. p. 683. b] [Amm. p. 475. b] [Birag. p. 453] [Aur. V. p. 527. a.]  
Bir. p. 453] [Byz. f. p. 1] [Goltz. p. 129. c.] [Spanh. l. 7. p. 600.] [Vict. epi. p. 543. d.]

Thphn. p. 162. [ce qui conviendroit mieux avec ce que dit Theophane,] 'qu'il porta trois mois le titre de prince. Mais ce fut toujours en ce temps-ci que Licinius, après s'estre campé sur des hauteurs auprès de Calcedoine, l'envoya à Lampsaque avec d'autres troupes, pour empêcher que celles de Constantin ne passassent dans l'Hellefpont.

[Constantin s'arresta encore quelque temps au siege de Byzance,] & ne se hâta pas de pourluyvre Licinius, dans l'esperance qu'il se reconnoitroit de luy mesme. Mais Licinius n'employa ce delai qu'à endurcir son cœur, & à consulter ses magiciens, qu'il pretendoit ce semble employer contre Constantin: Constantin voyant donc qu'il falloit continuer la guerre, passa en Asie, & aborda heureusement avec son armée à dix lieues de Calcedoine du costé du nord. Il se campa aussi sur les hauteurs, & se prepara au combat.

100 stades,  
&c.

Euf. v. Conf. l. 2. c. 11. p. 449. a. b. c. 12. p. 449. c. Zof. p. 623. c. d. Euf. p. 449. d. 470. b. 450. b. Byz. sam. p. 271. p. 44. 'Mais sa principale preparation fut de recourir à son Sauveur, & de s'appliquer avec ardeur à la priere. Il avoit fait dresser fort loin hors du camp une espeece de tabernacle pour placer la Croix; & c'estoit là qu'il se retiroit, comme Moÿse, pour adresser à Dieu ses prieres avec un esprit pur, chaste, & tranquille. Il n'estoit accompagné dans ces pieux exercices, que d'un petit nombre de personnes, dont il connoissoit la foy, & dont il avoit éprouvé la pieté. Il ne manquoit jamais à se preparer de la sorte, quand il falloit donner une bataille. Car outre qu'il agissoit en toutes choses avec une maturité pleine de sagesse; comme il avoit toujours Dieu devant les yeux, il le vouloit consulter dans toutes ses entreprises, & ne rien faire que par son ordre. Dieu, dit Eusebe, ne dedaignoit pas aussi de luy répondre tres sensiblement, & de luy prescrire ce qu'il devoit faire. Alors il sortoit du tabernacle comme tout rempli de l'Esprit divin, commandoit de sonner la charge, & de marcher contre l'ennemi. Ses soldats fondoient à l'heure mesme, & faisoient main basse sur tout jusqu'à ce qu'ils eussent remporté une promte & entiere victoire. Pour luy son soin estoit d'epargner le sang, & autant celui de ses ennemis que celui des siens. Il exhortoit les vainqueurs à pardonner aux vaincus: Que s'il reconnoissoit que les soldats n'estoient plus maistres de leur courage, il taschoit de les moderer en leur promettant une

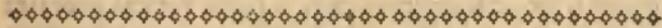
1. 'On trouve un B dans ses medailles, [comme s'il avoit commencé sa deuxieme année. Mais je ne voy point que cela se puisse accorder avec les historiens. Il faudroit mettre sa promotion des 322. avant la guerre.]

certaine

certaine somme d'argent pour chaque homme qu'ils luy ameneroient vivant. Sa liberalité conserva de la sorte un grand nombre de Romains & d'étrangers.

'Voilà les exercices de pieté qu'il pratiqua en cette rencontre, [qui devoit finir la guerre.] Il s'enferma dans le tabernacle, & desoccupé de toutes choses il y fit d'humbles prieres à Dieu, se privant cependant de toutes sortes de divertissemens & de plaisirs, se mortifiant par des jeûnes, par des veilles, & par d'autres austeritez, pour obtenir de Dieu la conservation de ses ennemis aussi bien que de ses soldats, & la grace d'accomplir les desseins qu'il daigneroit luy inspirer.

c.14.p.450.c.  
d.



ARTICLE L.

*Licinius défait à Chrysope se rend avec la ville de Nicomedie, & est tué peu après.*

NOTE 45.

[CONSTANTIN crut sans doute avoir esté entièrement exaucé de Dieu,] 'lorsqu'il vit Licinius demander à traiter. Il y consentit aussitost, luy accorda des conditions utiles & avantageuses à tout l'Empire: Licinius les accepta, & les confirma par serment. [Mais cet accord ne dura apparemment que peu de jours.] Licinius ne l'avoit demandé que par feinte, [pour se mieux preparer à recommencer la guerre. On sceut bientost que] 'non seulement il cherchoit de nouveaux dieux, sans se souvenir de ce qu'il avoit dit peu [de mois] auparavant, que s'il estoit vaincu il se soumettroit à la puissance du Dieu de Constantin; mais encore qu'il faisoit de nouveaux preparatifs de guerre, assembloit secrètement de nouvelles troupes, & appelloit les barbares à son secours.

Euf.v.Confl.  
2.c.15.p.451.a.

b.

[On ne voit pas bien si Constantin rompit sur cela l'accord, qui ne peut avoir duré que fort peu de temps, ou si Licinius le rompit le premier lorsqu'il se crut assez fort pour vaincre.] 'Eusebe semble dire le dernier: '& en effet, s'il en faut croire Zosime, Licinius avoit alors une armée de cent-trente mille hommes; en y comprenant les troupes de Martinien, qu'il avoit rapellé de Lamplaque. Il encouragea ses soldats le mieux qu'il put, leur promit de combatre luy mesme à leur teste, '& leur fit esperer de grands secours de la multitude de ses dieux, dont il faisoit porter les statues à la teste de ses bataillons. Mais cependant ne pouvant dissimuler la vertu qu'il avoit reconneue dans la

c.16.p.451.c.d.  
Zofl.1.p.683.  
d.c.

Eufc.16.p.  
451.d.

Croix, il avertit les siens, comme l'assure Eusebe, d'éviter de combattre du costé où elle seroit, & mesme de ne la point regarder, avouant qu'elle avoit une force qui luy estoit contraire & fatale.

Zof.p.683.d.

'Il sortit de Calcedoine avec son armée rangée en bataille, & marcha contre Constantin, qui s'estoit au ssi avancé de son costé jusque vers<sup>a</sup> Chrysope, qui servoit de port à Calcedoine, [estant

aujourd'hui  
Scutari.

Amm.an.p.

475.b|Socr.l.

1.c.4.p.1.c.

Zof.p.683.d.

<sup>a</sup>Euf.c.16.17.

P.351.352.

p.352.a|Zof.

p.683.c.

Constantin estoit déjà en bataille;<sup>a</sup> & ne vouloit pas néanmoins commencer le combat, pour ne pas rompre le premier le traité, attendant que les ennemis l'obligeassent à combattre. Mais quand il vit qu'ils tiroient l'épée, il fondit sur eux avec tant d'impetuosité, qu'il les rompit en peu de temps, & remporta une victoire illustre sur les demons aussibien que sur Licinius.

Amm.an.p.

475.c.

<sup>b</sup>Zof.l.2.p.

683.c.

<sup>e</sup>Ldat|Chr.Al.

p.660.

<sup>d</sup>Zof.l.2.p.

683.c.

Amm.an.p.

475.c.

c|Lact.perf.n.

p.449.

<sup>f</sup>ib|Zof.l.2.p.

684.685|Vist.

684.685|Vist.

epi.p.543.d.

'L'Anonyme ne fait monter la perte de Licinius qu'à 25 mille hommes:<sup>b</sup> Mais selon Zosime il en perdit bien cent mille. <sup>c</sup>Cette bataille fut donnée le 18 de septembre,<sup>d</sup> & fut aussitost suivie de la prise de Byzance & de Calcedoine, qui ouvrirent leurs portes au victorieux.

<sup>e</sup>Licinius se retira à Nicomedie avec le peu de soldats qu'il put ramasser. Constantin l'y poursuivit, & en chemin trouva quelques troupes de Licinius qui posèrent les armes pour luy demander quartier. 'Il ne commençoit ce semble que depuis un jour à assieger Nicomedie, <sup>f</sup> lorsque Constance sa sœur vint en son camp demander la vie pour Licinius son mari, qui avoit enfin renoncé à ses vaines esperances, se voyant hors d'état de faire une nouvelle armée. Elle obtint ce qu'elle demandoit, & des le lendemain Licinius vint se jeter aux pieds du vainqueur, luy rendit la pourpre, & luy demanda pardon: [ce qu'on peut mettre des la fin de septembre, y ayant peu de distance entre Calcedoine & Nicomedie.] Constantin recut Licinius [avec bonté,] le fit manger à sa table, & puis l'envoya à Thessalonique, luy promettant qu'il seroit en assurance, [pourvu qu'il y vécut en paix.]

ib|Eutr.p.588.

<sup>a</sup>.

'Il l'y fit néanmoins étrangler quelque temps après, en quoy Zosime & Aurele Victor l'accusent nettement d'avoir violé sa foy: & S. Jerome copie sans difficulté les paroles du dernier dans sa chronique. L'Anonyme semble dire que les soldats demandèrent sa mort, & que Constantin l'accorda dans la crainte qu'il eut qu'il n'imitast Maximien Hercule, & ne voulust reprendre la pourpre, Zonare pretend que sur le murmure & les plaintes des

Zon.v.Conf.p.

4.d.

L'an de J.  
C. 323, de  
Constantin  
37, & 8.

soldats contre Licinius, Constantin remit la chose au Senat, qui le condanna à la mort. 'Socrate dit positivement que Licinius après estre demeuré peu de temps en repos, assembloit [ou plustost sollicitoit] les barbares, & vouloit recommencer la guerre, [Si cela est, on ne peut pas blasmer Constantin de luy avoir osté la vie.] 'Eusebe joint sa mort à sa défaite; [mais il parle plustost en orateur qu'en historien.]<sup>a</sup> Ce qui est certain, c'est que sa punition, [telle qu'elle ait esté du costé des hommes,] a esté juste du costé de Dieu; & il meritoit d'autant plus d'estre traité comme les autres persecuteurs de l'Eglise, qu'il avoit vu & executé luy mesme leur chastiment; & n'en avoit pas profité. 'Pour l'auteur de la vie de S. Basilee, qui le fait bannir dans les Gaules, & mourir 'd'une maladie semblable à celle de Galere, 'ce point suffit seul' pour oster toute creance à son histoire.

Socr.l. 1. c. 4. p. 8. c.

Euf. c. 18. p. 452. b.  
a Amm. an. p. 475. d.  
Euf. l. 10. c. 9. p. 399. a. b.  
Bar. 3. 18. § 18.

Cod. Th. 15. r. 14 l. 1. p. 404. b l. 2. p. 405.

1. 3.

Euf. l. 10. c. 9. p. 399. a.

kc.

kc.

V. S. Basilee

[Idace met la mort de Licinius en 325, peutestre par une suite de la faute qu'il avoit faite de mettre sa défaite un an trop tard, S. Jerome met l'une & l'autre en 323; & il semble que sa mort doit avoir precedé la loy du 16 may 324.] 'qui en le nommant le traite de tyran, & casse toutes ses ordonnances. <sup>b</sup> Constantin cassa de mesme le 12 de fevrier 325, tout ce qu'avoient fait les officiers établis par luy. 'Mais il fut obligé de moderer cette rigueur par la loy du 8 juillet 326, en declarant que cela ne s'entendoit que de ce que le tyran avoit fait contre l'ordre des loix. 'Il fit abattre ignominieusement toutes les statues & les autres monumens qu'on avoit dressez en son honneur. ['Licinius avoit esté fait Empereur en 307 le 11 de novembre: ainsi il a regné pres de seize ans.]

'Zosime dit que Constantin en accordant la vie à Licinius lorsqu'il se rendit, abandonna Martinien à ses troupes. <sup>c</sup> L'Anonyme dit qu'on luy donna aussi d'abord la vie, mais que quelque temps après il fut tué dans la Cappadoce. 'Le jeune Victor dit aussi qu'il fut tué en mesme temps que Licinius. <sup>d</sup> Tous ceux qui avoient porté ce tyran à persecuter les Chrétiens, furent punis aussibien que luy, <sup>e</sup> & mesme avant luy, si c'est d'eux que parle l'Anonyme, & non des autres princes qui avoient persecuté l'Eglise. 'Le jeune Licinius fut depouillé des habits & du titre de Cesar: Et enfin on le fit aussi mourir; [ce que S. Jerome marque sur l'an 325. Nous en parlerons dans la suite.]

Zos. l. 2. p. 687. a.  
c Amm. p. 475. d.  
Vict. epi. p. 143. d.  
d Euf. v. Conf. l. 2. c. 18. p. 452. b.  
e Amm. an. p. 475. d.  
Thphn. p. 16. a.

V. J. 11.



## ARTICLE LI.

*Constance est fait Cesar: Hormisdas Prince de Perse s'enfuit vers Constantin: Sapor II. est fait Roy de Perse avant que de naistre.*

Bar. 318. § 15.  
19; Zon. v. Con.  
p. 4. c. f.

**N**OUS n'avons pas cru devoir nous arrester] 'à divers miracles que Zonare & Nicephore ajoutent à l'histoire de la défaite de Licinius, & qui ne sont appuyez par aucun auteur plus ancien. [Mais il ne faut pas omettre que Constantin parlant d'Eusebe alors Evêque de Nicomedie, si celebre par la protection qu'il donna à Arius,] 'dit qu'il avoit envoyé des espions contre luy, qu'il avoit rendu contre luy à Licinius toutes sortes de services, presque jusqu'à prendre les armes pour le défendre, & que tout cela estoit tres bien justifié par ses Prestres & ses Diacres qu'on avoit surpris, Il semble même le faire la principale cause de cette guerre.

Thdr. l. 1. c. 19.  
p. 566. b.

Euf. v. Conf. l.  
1. c. 19. p. 452.  
d.  
Cæcil. opt. p.  
287.  
Spanh. p.  
380.

'Constantin pour reconnoître la grace que Dieu luy avoit faite de luy faire vaincre tous ses ennemis, prit pour son titre particulier celui de Victorieux, 'qui se lit encore à la teste de quelques unes de ses lettres. <sup>a</sup> Constance son fils, [ & divers autres de ses successeurs, ] l'ont aussi pris après luy.

[La promotion de Constance qui estoit alors le troisieme fils de Constantin, peut bien aussi avoir esté un des effets de sa victoire. Car selon l'opinion la plus probable, il fut fait Cesar le 8 novembre de cette année. Il n'avoit alors que six à sept ans, étant né, comme nous avons vu, l'an 317 au mois d'août.]

NOTA 46.

Zof. l. 2. p. 684.  
a.

Eutr. p. 586. c.

Zof. p. 684.  
Suid. μ. p. 101.  
a. b.

'Constantin estoit pres d'achever la guerre contre Licinius, lorsqu'il vit arriver en son camp Hormisdas fils aîné de [Hormisdas II.] Roy de Perse, ' & petit-fils de Narse qui avoit esté vaincu par Galere. 'L'histoire de ce prince est remarquable. Dans une feste solennelle parmi les Perfes, n'ayant pas receu des grands du pays les respects qu'il croyoit luy estre dûs, il les menaça que si jamais il estoit Roy, il se souviendrait de cette injure. Les autres se souvinrent aussi de cette menace, & lorsque son pere fut mort, au lieu de le reconnoître pour Roy, ils l'enchaînerent, & l'enfermerent dans un chasteau. Il demeura quelque temps en cet état; mais il en sortit enfin par le moyen de sa femme, qui luy envoya dans un poisson une lime pour couper ses chaines, en mesme temps qu'elle amusoit ses gardes par un grand festin, Ainsi il sortit de prison, & se retira auprès

du Roy d'Armenie son ami, qui luy donna une escorte pour le conduire jusques au camp de Constantin. 'On pretend que Sapor fait Roy au lieu de luy, [ou ceux qui gouvernoient en son nom.] témoignerent estre bienaïses de son evasion, qui le mettoit hors d'état de troubler le pays; & qu'au lieu de le redemander, ils luy renvoyerent sa femme avec honneur. 'Constantin le receut fort bien, & le traita toujours de mesme. 'Constance son fils l'employa dans les guerres qu'il fit aux Perfes. 'Il l'avoit avec luy lorsqu'il vint à Rome en l'an 357. Et comme il témoignoit vouloir faire faire un cheval pareil à celui qui estoit au milieu de la place de Trajan, Il faut donc, luy dit Hormisda, que vous luy fassiez faire une aussi belle écurie qu'est celle-ci. Comme on luy demandoit son sentiment sur la ville de Rome, il répondit qu'il estoit bienaïse d'avoir appris que les hommes y mouroient aussibien qu'ailleurs. 'On marque qu'il avoit une adresse extraordinaire à lancer un dard. 'Il eut un fils de mesme nom dont l'histoire parle sous Valens.

[Zosime, de qui nous apprenons particulièrement l'histoire de ce prince, ne nomme point le Roy de Perse dont il estoit fils:] mais on voit par l'histoire que c'estoit Hormisda II, <sup>a</sup> fils de Narfe & son successeur, [qui commença à regner en l'an 302. On ne sçait rien de cet Hormisda II.] Agathias dit qu'il regna précisément autant que son pere, c'est à dire 7 ans & 5 mois. 'Eutyque dit la mesme chose. [Ainsi il doit estre mort en 309 ou en 310, & Hormisda son fils aura esté 13 ans en prison.] 'Theophane ne donne neanmoins que 6 ans au regne d'Hormisda. 'Et Abulfaraje n'en met que cinq.

'Zosime dit que les Perfes en emprisonnant Hormisda le fils, firent regner son cadet au lieu de luy. <sup>b</sup> Ce fut Sapor [dont nous aurons souvent à parler.] <sup>c</sup> Agathias dit qu'il fut fait Roy avant que de naistre. Car son pere en mourant ayant laissé sa mere grosse, les Perfes sur ce que les Mages les assurerent qu'elle accoucheroit d'un fils, mirent la thiare, [qui estoit la marque de la dignité royale,] sur le ventre de la mere, proclamerent Roy l'enfant dont elle estoit enceinte, & luy donnerent le nom de Sapor. La Reine accoucha en effet d'un garçon, & c'est ce Sapor II, qui ayant vécu & regné 70 ans, se rendit si celebre par ses guerres contre les Romains [sous Constance & sous Julien.] 'Theophane luy donne aussi 70 ans de regne. <sup>d</sup> Eutyque qui luy en donne 72, raconte à peu pres la mesme histoire, sinon qu'il dit qu'il fut déclaré Roy non sur la prediction des

L'an de J.  
C. 323, de  
Constantin  
17, 13.

&c.

app. à Con-  
stantino-  
ple.

V, Diocle-  
tien § 7, &  
S. Simeon  
de Perse n.  
6.

&c.

si deuv.

Zou. v. Conf. p.  
12. a.

Zof. p. 684. c.

Zon. p. 12. b.

Amm. l. 16. p.  
71. d.

Zon. p. 12. b.

Amm. l. 16. p.  
326. 327.

n. p. 121.

<sup>a</sup> Agath. l. 4. p.  
15. a. b.

Euty. p. 396. a.

Thphn. p. 6. a.

Abulf. p. 83.

Zof. l. 2. p. 684.

b.

<sup>b</sup> Eutr. p. 5. 86.

c.

<sup>c</sup> Agath. l. 4. p.

131.

Thphn. p. 7. c.

<sup>d</sup> Euty. p. 399.

472.

Abulf. p. 35.  
90.  
a Euty. p. 400.

Mages, mais sur les signes naturels par lesquels on jugea que la Reine devoit avoir un garçon. Abulfara je en un endroit ne le fait regner que 69 ans: mais il met 70 en un autre. a Euty que luy donne le surnom de Dul-Ectaf.

&amp;c.

Zon. p. 11. d. e. f.

[Zonare a eu une histoire assez differente d'Hormisda & de Sapor,] qu'il fait tous deux fils de Narfe, avec un Adanarfe leur frere aîné, qui ayant succédé à Narfe, fut deposé au bout de quelque temps, & Sapor mis en sa place, [non avant que de naître, mais] dans un age assez avancé pour faire emprisonner Hormisda, & faire crever les yeux à un autre de ses freres.

Zof. l. 3. p. 715.  
d.

Zofime mesme dit qu'Hormisda avoit esté maltraité par son frere, [ce qui s'accorde avec Zonare. Agathias est plus ancien & plus autorisé que Zonare, & le long regne de Sapor le favorié contre Zofime.] Car quoiqu'on en parle comme d'un prince

i. 2. 7. 7. 2. 0. 0.  
01.Amm. l. 18. p.  
125 b.

de déjà fort agé en l'an 357, [auquel il ne devoit pas avoir encore 50 ans selon Agathias,] il est certain qu'il vivoit encore en 375, & agissoit mesme avec beaucoup de vigueur. [D'autre part cependant Abulfara je & Agathias mesme appuient beaucoup Zonare,]

rex longae  
vivi.

J. 30. p. 416. 417.

quand ils disent qu'Artaxer successeur de Sapor estoit son frere, [ & son cadet sans doute. ] b On dit que Jean [ Malcla ] d'Antioche s'accorde tout à fait avec Zonare. [ Mais c'est une foible autorité. ]

V. Theodo-  
dosc l.Aët. M. p. 666.  
b.

Une histoire que nous avons depuis peu, nous apprend qu'Hormisda embrassa la foy Chrétienne, & qu'il la conserva pure sous Julien. Il vint alors visiter quelques saints Martyrs enfermés dans la prison, dont son autorité luy fit ouvrir les portes: & il les supplia de demander à Dieu qu'il daignast accorder le salut à un pecheur tel qu'il estoit.

## ARTICLE LII.

*Edit de Constantin pour les Confesseurs.*

Julior. l. 1. p. 14.

[CONSTANTIN devenu maistre de l'Orient par la défaite de Licinius,] le trouva comme tout desséché par l'avarice de ce tyran, qui n'ayant songé qu'à en renfermer toutes les richesses dans ses coffres, en avoit presque epuisé toutes les provinces. [Mais Constantin qui n'estoit pas moins genereux que son pere,] estant devenu maistre de ses threlors, se hastà de les ouvrir, & repandit partout comme un fleuve d'or. Car il ne travailloit qu'à faire oublier aux peuples les maux qu'ils avoient soufferts

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 19. 20. 21.  
p. 453. a. b. | 454.  
b. c.

sous les tyrans, par la felicité dont il les faisoit jouir. 'On publioit de tous costez des loix & des edits qui estoient des effets non de l'avarice du prince, mais de sa liberalité; de sa bonté, & aussi de sa pieté.

hifl. 10. c. 9. p. 329. d.

'Car son principal soin estoit de faire adorer par tous les sujets le seul vray Dieu qui les luy avoit soumis. Ses victoires mesmes, dont J. C. estoit visiblement l'auteur, attiroient beaucoup de personnes à la vraie foy: 'Et il travailloit encore à la conversion des peuples par divers edits qu'il faisoit publier dans l'Orient, comme il avoit fait auparavant dans l'Occident. 'Eusebe en marque deux en particulier, envoyez en latin & en grec dans toutes les provinces, & adressez l'un aux Eglises de Dieu, l'autre aux peuples de chaque pays. Il rapporte celui-ci tout entier copié sur l'original, adressé aux peuples de la Palestine, & signé de la propre main de l'Empereur. Il se conservoit à Cesarée [capitale de la province.]

v. Conf. l. 2. c. 19. p. 452. d.

c. 10. p. 453. b.

c. 23. p. 454. 455.

'Constantin y relève d'abord la puissance de Dieu par les heureux succès qu'il luy avoit donnez, & par les malheurs arrivez à ceux qui avoient persecuté les Chrétiens. 'Il reconnoist que Dieu voulant delivrer le monde des calamitez où l'impieté des derniers l'avoit jetté, & faire eclater partout la majesté de son nom, l'avoit choisi pour executer ce grand dessein, & l'avoit amené des dernieres extremitez de l'Occident à celle de l'Orient, en dissipant devant luy tout ce qui s'opposoit à son progrès. 'Je ne manquerai jamais, dit-il ensuite, de reconnoître un si grand bienfait, & je suis persuadé que je dois employer ma vie, mon ame, & tout ce que je puis avoir, pour satisfaire à un si grand ministere.

c. 14. 27.

c. 28. p. 457.

c. 29. p. 457. 458.

'Il ajouta ensuite que ceux qui avoient souffert pour la foy, n'avoient nul besoin de la faveur des hommes, puisqu'ils attendoient de Dieu dans le ciel une recompense infiniment plus grande & plus glorieuse, vraiment digne de ceux qui se sont clevez audessus de toutes les foiblesses des autres hommes, & de ce qui leur paroist le plus terrible; mais que cela ne le dispensoit pas d'honorer leurs merites; estant bien juste que ceux qui s'estoient exposez à toutes sortes de tourmens & d'ignominies sous la tyrannie des ennemis de Dieu, receussent des honneurs & des recompenses de celui qui faisoit toute sa gloire d'estre le serviteur du mesme Dieu.

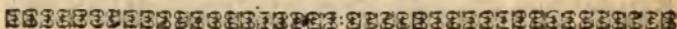
p. 458. ab. T

'Il ordonne donc que ceux qui auront esté condannez pour la foy à l'exil, aux mines, ou à quelque autre peine que ce soit,

c. 30. 32. 34.

seront rétablis en leur premier état : Qu'on rendra les biens à ceux à qui on les avoit ostez ; Que ceux qui avoient esté privez de quelque charge militaire, auront la liberté ou d'y rentrer, ou de vivre avec honneur dans le repos qu'ils auront preferé à ces emplois ; Que pour ceux qui estoient morts dans le martyre, leurs biens seront rendus à leurs heritiers naturels, ou s'ils n'en ont point, à l'Eglise du lieu [où ces biens seront situez ;] à moins que les Saints n'en eussent disposé eux mesmes ; Que tous ceux qui se trouveront en possession de ces biens, soit les particuliers, soit mesme le fisc, s'en dessaisiront au plustost sous peine d'encourir son indignation, se contentant qu'on ne leur demande point les fruits du passé ; Qu'on rendra aussi tout ce qui peut avoir appartenu aux Eglises, maisons, terres, jardins, ou toute autre chose de mesme nature : mais particulièrement les lieux où les saints Martyrs estoient enterrez ; Que ceux qui auroient acheté du fisc, ou receu en don des Empereurs quelques biens de cette nature, seront obligez de le rendre comme les autres, mais pourront esperer de sa bonté un dedommagement raisonnable.

Constantin après avoir fait cette loy, eut encore soin de la faire executer ; de sorte qu'en peu de temps, on vit à l'égard des Chrétiens un changement tout entier.



## ARTICLE LIII.

*Constantin bastit des eglises ; exhorte tous les peuples à se convertir, défend les sacrifices.*

Euf. v. Conf. l. 2. c. 44. p. 464. **C**ONSTANTIN ne se contentant pas encore d'avoir rendu à l'Eglise une entiere liberté, il envoya dans la pluspart des provinces des Gouverneurs Chrétiens. Ceux mesmes qui ne l'estoient pas, avoient ordre de ne point sacrifier, & de ne faire aucune autre action d'idolatrie, & la mesme défense s'étendoit aussi à tous les grands officiers, mesme aux Prefets du Pretoire. Constantin alla ensuite jusqu'à défendre par une loy qu'il confirma souvent, de consacrer de nouvelles idoles, de consulter les devins ou faire quelque autre action semblable, & mesme generalement de faire aucun sacrifice. Cette loy estoit accompagnée d'une autre qui ordonnoit de rétablir les eglises negligées durant la persecution, ou de les augmenter & les faire plus grandes, ou d'en bastir de nouvelles aux lieux où l'on en auroit besoin,

E. 45. p. 464. c. l. 4. c. 25. p. 337. a. b.

l. 2. c. 45. 46. p. 464. 465.

besoin, qui fussent capables de contenir tous les habitans des lieux puiſque nous esperons, disoit Constantin, qu'ils embrasseroient tous la foy du vray Dieu. Il vouloit qu'on prist sur son domaine particulier, les depenſes necessaires pour ces bastimens, sans rien epargner. C'est ainsi qu'il erigeoit par tout des trophées à la Croix de J. C. [qui se mettoit toujours dans les eglises.] Il écrivit aux Evêſques Metropolitains sur le meſme ſujet, en les qualiſant ſes tres chers freres; & Eusebe de Cesarée rapporte la lettre qui luy en fut adreſſée. C'estoit la premiere qu'il eust receude ce prince.

tric. c. 9. p. 619.

a.

v. Conf. l. 2. c.

45. p. 461. d.

'Comme la pieté & son zele faisoient de jour en jour de nouveaux progrès, il fit publier un edit latin qu'il avoit composé luy meſme, adreſſé à tous les peuples de l'Empire, pour représenter l'aveuglement de ſes predeceſſeurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles, exhorter ſes ſujets avec beaucoup d'étendue à adorer l'unique Createur de l'univers, & les porter ouvertement à mettre en J. C. l'esperance de leur ſalut. Nous avons cet edit traduit en grec dans Eusebe, [& nous en pourrions tirer beaucoup de choſes, ſi nous ne craignons d'estre trop longs.] On y voit beaucoup de pieté dans les prieres & les actions de grâces qu'il y adreſſe à Dieu. Il y laiſſe aux payens leurs temples, & la liberté de ſuivre leurs anciens menſonges, mais en témoignant plaindre leur erreur, & ſouhaiter que tous embrassent la vérité.

c. 47. p. 465.

466.

c. 48-60.

'Il marque qu'en quelques endroits on avoit abatu les temples, & entierement aboli l'idolatrie, qu'il appelle la puissance des tenebres: [Il s'en rejouit,] & témoigne qu'il eust voulu conſeiller la meſme choſe à tout le monde, s'il n'eust eu peur que l'obſtination de quelques uns dans leur erreur n'eust cauſé des troubles. C'est pourquoi il prie les Chrétiens de porter ſeulement les autres par leurs inſtructions & leurs exhortations, comme ils y eſtoient obligez, à embrasser le meſme bien dont ils jouiſſoient, mais de n'y point employer la contrainte & la violence. Baronius dit que S. Nicolas, qu'on croit avoir eſté en ce temps Evêſque de Myres en Lycie, fut un de ceux qui firent paroître plus de zele pour abatre les temples des idoles. [Mais nous ſouhaiterions en avoir de meilleures preuves que les vies de ce Saint telles que nous les avons maintenant. C'est pourquoi nous ne nous arreſtons pas à diverſes choſes qui y ſont dites de Constantin.]

c. 60. p. 471. b.

a.

Bar. 31. s. 38-

40.

'On pretend qu'on trouve dans un ancien manuscrit, qu'on abatit à Nantes en vertu des edits de Constantin le temple d'une

Le Gr. t. 1. p.

60. 61.

idole particuliere à cette ville, qu'on appelloit Bouljanus, dont on a trouvé une inscription en 1592. Cet écrit porte<sup>n</sup> qu'on venoit trois fois l'année de tous les pays des Armoriques rendre honneur à cette fausse divinité inconnue aux plus habiles.

[Nous avons rapporté toutes ces choses de suite après Eusebe, parceque nous ne savons point précisément en quel temps elles se sont faites.] 'La lettre à Eusebe sur le bastiment des eglises, parle de Licinius d'une maniere [qui donne tout lieu de croire qu'il estoit mort, mais depuis peu.]

Eusc. 46. p.  
465. 2. b.

n. p. 216. 1. c. d.]  
Bar. 324. § 91.  
92] 326. § 76.

'Des personnes fort habiles croient que quand Constantin a défendu de sacrifier, il ne le faut entendre que des sacrifices particuliers qui se faisoient dans les maisons, & non des sacrifices publics dans les temples. [Mais une exception de cette importance n'est pas aussi fondée qu'elle le devoit estre.] Car on

Cod. Th. t. 6. p.  
259. 1.

n'allegue que des loix<sup>n</sup> de l'an 319 & 321; 'comme si Constantin n'avoit pas pu faire après qu'il fut devenu unique maistre de l'Empire, & que sa foy se fut fortifiée, ce qu'il n'avoit pas osé faire auparavant. C'est ce qu'on voit néanmoins par ces loix mesmes [que l'on allegue.] Car il y tolere encore les Aruspices:

NOTES  
V. § 42.

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 45. p. 464.  
c] Soz. l. 1. c. 8.  
p. 411. a.  
a Zof. l. 2. p.  
686. a.  
b Lib. or. 14. p.  
393. d.

'Et cependant non seulement Eusebe, & Sozomene après luy, nous assurent qu'il défendit generalement par la mesme loy, de sacrifier & d'uler de divinations;<sup>a</sup> mais Zosime dit aussi qu'il travailla à abolir l'art de predire l'avenir.<sup>b</sup> Libanius semble mesme dire qu'il faisoit bruler sans remission ceux qui consultoient les devins: [mais il y a des fautes en cet endroit.

Ceux qui croient que Constantin n'a point défendu les sacrifices publics, auroient pu alleguer avec plus de raison le témoignage de ce mesme Libanius.] 'Car il assure que Constantin n'avoit rien changé dans la religion payenne, que tout se faisoit

templ. p. 9. 10.

p. 12.

Cod. Th. t. 6. p.  
262. 1.

16. r. 10. l. 2. p.  
261.

Soz. l. 1. c. 17. p.  
529. 2. b.

comme auparavant dans les temples; & il dit en termes formels, qu'il n'avoit point touché aux sacrifices. 'Mais à l'autorité de Libanius nous opposons celle des enfans mesmes de Constantin, 'qui en défendant la superstition, & en abolissant la folie des sacrifices, declarent qu'ils ne font que suivre la loy de leur pere, & en ordonner l'exécution. 'Sozomene dit aussi que suivant les loix & l'exemple de leur pere, ils défendoient de sacrifier, d'adorer les idoles, & de faire aucun autre exercice de la religion payenne. 'On cite à peu près la mesme chose du moine Cyrus. 'S. Opat (s'il n'y a point de faute dans son texte) dit que le diable abandonné dans ses idoles, estoit caché & comme

Cod. Th. t. 6. p.  
261. 2.  
c Op. l. 2. p. 54.  
a.

1. Je ne sçay si au lieu de *Constantinus*, il ne faut point *Constante*.

enfermé dans ses temples, & que les payens n'avoient point la liberté de faire les exercices sacrileges de leur religion.

[Mais il n'y a aucun moyen de douter du sens d'Eusebe, ni par consequent de ce que portoient les loix de Constantin,] 'puisqu'Eusebe dit que ce prince par plusieurs loix & par des commandemens reiterez défendoit à tout le monde de sacrifier aux idoles, & de faire en secret aucune ceremonie de religion. [Que si ce passage a encore quelque obscurité, Eusebe la leve] 'lorsqu'il dit que les portes de l'idolatrie estoient fermées pour tous les peuples & tous les soldats de l'Empire, & que toutes sortes de sacrifices estoient interdits. [Enfin à qui estoit-il permis de sacrifier,] 'puisqu'il ne l'estoit pas aux Gouverneurs, aux Prefers, & à toutes les premieres personnes de l'Empire? [Il se peut bien faire que les edits de Constantin n'aient pas esté observez partout, principalement à Rome où l'idolatrie estoit appuyée par l'autorité & la majesté du Senat.] 'Ce qu'on trouve que Theodose fut obligé d'y défendre les sacrifices, [n'en est pas une bonne preuve, puisqu'ils avoient esté rétablis par Julien l'apostat, & tolerez par Valentinien I. Mais un auteur payen qui écrivoit vers l'an 347,] 'assure que les Vestales continuoient encore à Rome les anciennes ceremonies de leur religion, & qu'on y adoroit une partie des dieux [Romains,] Jupiter, le soleil, & Cibele. 'Le mesme auteur dit que le culte de Venus continuoit aussi à Heliople pres du Liban; 'mais que les dieux ne s'honoroient nullepart si bien qu'en Egypte, où l'on voyoit l'encens & les sacrifices bruler sans cesse sur divers autels.

Euf. v. Conf. l.  
4. c. 25. p. 537.  
a. b.

c. 23. p. 536. c.

l. 2. c. 44. p.  
464.

Bar. 326. § 76.

Goth. geo. p.  
35.

p. 15.  
p. 15. 214.

PLA 725.

V. Constan-  
ce § 66.

& c.

#### ARTICLE LIV.

*Les temples sont fermez & dépouillez de leurs ornemens, & quelques uns abatus : Les idoles brisées ou transportées.*

**T**HEODORET dit non seulement que Constantin défendit absolument de sacrifier aux demons, mais que n'osant pas abatre leurs temples, à cause que le paganisme estoit encore trop enraciné, [il les ferma neanmoins, &] défendit d'y entrer. 'Orose dit aussi qu'il fit fermer les temples; ce qui est copié par l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois, & on cite la mesme chose du moine Cyrus, qui a joute qu'on en avoit aussi abatu les autels. [C'est apparemment ce que marque Eusebe,] 'lorsqu'il dit que les portes de l'idolatrie estoient fermées à tout le monde. <sup>d</sup> L'edit fait pour

Thdet. l. 5. c.  
20. p. 733. a.

Oros. l. 7. c. 28.  
p. 217. d.  
a Ammān. p.  
476. c.  
b Cod. Th. l. 6.  
p. 26 l. 2.  
c Euf. v. Conf.  
l. 4. c. 23. p. 536.  
c.  
d Amm|Oros.  
ut sup.

C c ij

cela, ne l'ordonnoit que quand on le pourroit faire sans danger [de sedition &] de meurtre.

Cod. Th. r. 6. p.  
 461. 1 | Jul. or. 7.  
 p. 414 | Lib. de  
 templ. p. 9. 10.  
 Euf. v. Conf.  
 l. 3. c. 1. p. 483.  
 b.  
 b c. 14. p. 711  
 triq. c. 8. p. 624.  
 615 | Soz. l. 1.  
 c. 5. p. 448. 449.

'Il est certain encore par l'aveu mesme de Julien & de Libanius, que Constantin les depouilla de toutes leurs richesses, pour les distribuer, dit Eusebe, à ceux qui en avoient plus de besoin: <sup>b</sup> & il en osta leurs dieux mesmes. Car sachant que ces ouvrages faits [avec beaucoup d'art,] souvent des plus riches matieres, estoient comme des pierres de scandale qui faisoient tomber les foibles & les aveugles, attachez à ces idoles ou par l'estime qu'ils faisoient de leur prix, ou par le respect d'une superstition inveterée, il se resolut de leur oster ces pierres & cet obstacle, pour leur rendre le chemin du ciel libre & aisé. Mais comme la superstition des peuples estoit si grande qu'on n'osoit pas seulement toucher à ces troncs inanimes de bois, de pierre, ou de metal; il envoya pour les oster non des troupes de soldats, mais un ou deux seulement des officiers Chrétiens, dont il estoit le plus assuré, qui partant au premier ordre qu'il leur donnoit, sans craindre ni les demons, ni les peuples dont ils se voyoient environnez, alloient par toutes les provinces & toutes les villes, enlever ces statues fameuses, qui trompoient depuis tant de siecles la stupidité des peuples. Ils obligeoient leurs pontifes mesme à les tirer des lieux secrets où ils les avoient cachées, [soit pour couvrir la honte de leurs mysteres, soit seulement de peur qu'on ne les enlevast:] & quand ils les avoient entre leurs mains, ils les depouilloient de leurs ornemens, enlevoient les plaques d'or & d'argent dont quelques unes estoient couvertes, & laissoient leur masse informe à ceux qui les avoient adorées, afin qu'ils en eussent eux mesmes de la honte. Pour les autres qui n'estoient que d'airain, & où l'on consideroit plus l'ouvrage que la matiere, ils les mettoient dans des sacs, & les faisoient traîner avec des cordes où il leur plaisoit. C'est de ces dernieres que Constantin remplit Constantinople quand il l'eut bastie. On y voyoit non pas dans des temples, mais dans les rues, dans les places publiques, ou dans les sales, les celebres Apollons de Pythie & de Sminthe, les trepiez [de l'oracle] de Delphes, les Muses de l'Helicon, le fameux Pan que toutes les villes de la Grece avoient consacré après la guerre de Perse. Tout ce que l'antiquité abusée par le demon avoit le plus reveré, estoit exposé à la vaine admiration des curieux, & à la risée des plus sages. [Constantin n'epargna pas mesme toujours les temples.] 'Il fit abatre aux uns les vestibules, aux autres les toits qui les cou-

Euf. p. 510. 511 |  
 Soz. p. 449. b.  
 c.

Euf. p. 510. d.

vroient, pour laisser ruiner le reste. Il en fit mesme demolir quelques uns jusque dans les fondemens, & de ceux que la superstition avoit rendus les plus celebres: & il en donna les revenus aux Eglises, selon Theophane. Eunape sophiste payen reconnoist qu'il elevoit des eglises pour les Chrétiens, & qu'il renversoit les plus illustres temples [des Gentils. Mais il ne reconnoissoit pas qu'il accomplissoit en cela des propheties faites plusieurs siecles auparavant.]

Eusebe prouve aux payens que J. C. est resuscité par cette demolition de leurs temples, & par la destruction de leurs idoles qu'on mettoit en pieces pour en fondre le metal. Et aussi lorsque ceux qui avoient esté les plus attachez au culte des demons virent leur erreur manifestement decouverte, les temples demolis, & les statues renversées, les uns embrassèrent la doctrine salutaire du Sauveur; & ceux qui ne la voulurent pas embrasser, condannerent au moins la superstition de leurs peres, & se moquerent de ceux qu'ils avoient autrefois adorez comme des dieux. Ils avoient juste sujet de s'en moquer, puisqu'ils voyoient les ordures qui avoient esté longtems cachées sous la beauté extérieure de ces figures. Car on n'y trouvoit au dedans que des os demorts tout pourris, que des cranes dessechez qui estoient l'effet ou l'instrument des crimes des magiciens; que des lambeaux d'étoffes pleins de toutes sortes d'ordures & de saletez, que de la paille & du foin; ce qui faisoit rougir leurs adorateurs de leur folie & de celle de leurs peres. Ils estoient particulièrement surpris de voir que soit dans leurs statues, soit dans leurs lieux les plus sacrez, il ne se trouvoit ni dieu, ni demon, ni devin, ni esprit prophetique, comme ils se l'estoient imaginé, ni mesme aucune ombre, ni aucun fantôme: de sorte que [ne s'estant rien trouvé d'extraordinaire & de divin dans les premieres idoles qui furent brisées, pour les défendre contre ceux qui les mettoient en pieces,] on laissa ensuite une entière liberté aux commissaires de l'Empereur d'entrer jusque dans les antres les plus obscurs & dans les coins les plus reculez. Des soldats se promenoient sans crainte dans les sanctuaires les plus sacrez, & dans les lieux dont personne auparavant n'osoit approcher. C'estoient autant de preuves sensibles à tout le monde de la vanité des idoles, & de l'aveuglement effroyable qui avoit regné si longtems parmi les payens.

3. *Autr.* Car on voyoit les commissaires de l'Empereur entrer avec une entière liberté, [ & sans qu'il leur en arrivast aucun mal, ] jusque &c.

c. 1. p. 483. b.

Thphn. p. 18. d.

Eun. c. 4. p. 334

Euf. opuf. 4. p. 86.

v. Conf. l. 3. c. 57. p. 513. 514. tit. c. 8. p. 626. a. b.

nécessaires  
à l'accomplis-  
sément.

1.

## ARTICLE LV.

*Des temp'es d'Aphaque, d'Heliople, & d'Eges.*

[EUSEBE remarque en particulier quelques uns des temples que Constantin fit demolir, comme ceux d'Aphaque & d'Heliople dans la Phenicie, & celui d'Eges dans la Cilicie.] 'Aphaque estoit un lieu entre Heliople & Biblos,<sup>a</sup> & ce semble, de la jurisdiction d'Heliople,<sup>b</sup> placé en un endroit ecarté sur la pointe d'une des montagnes du Liban. Il y avoit là un bois & un temple de Venus, qui estoit une vraie ecole de toutes sortes de crimes; & un homme d'honneur n'eust pas seulement osé y aller. Constantin averti de ce desordre, y envoya des soldats qui renverserent le temple de fond en comble: & il obligea ceux du lieu à estre chastes au moins par la crainte de la severité de ses loix, [s'ils ne l'estoient pas par l'amour de la chasteté.] 'Cela n'arriva que lorsque Constantin demouroit déjà à Constantinople, [c'est à dire après l'an 330.] 'Zosime parle amplement d'un lac proche de ce temple, dont le demon se servoit pour tromper les peuples: ' & Sozomene nous en apprend encore une autre illusion, en ajoutant qu'ils donnoient à leur Venus le nom d'Uranie [ou Celeste, comme à la celebre idole de Carthage.

Le temple de Venus à Heliople est encore plus celebre que celui d'Aphaque, dont il n'estoit pas éloigné, comme nous venons de dire.] 'On ne sçait que trop les crimes qui s'y commettoient par principe de religion, mais d'une religion digne du demon qui les exigeoit comme les adorations les plus agreables à l'esprit impur. 'Constantin qui regardoit comme la principale partie de son devoir, d'enseigner la retenue & la continence, défendit aux habitans par une loy, de continuer dans leurs dereglemens, quelque anciens qu'ils fussent, & leur écrivit mesme une lettre, où faisant la fonction de predicateur, il leur apprenoit comment ils devoient vivre, & les exhortoit à recevoir les lumieres de la foy Chrétienne: Pour les y porter davantage, il y établit un Evêque, des Prestres, des Diacres, & y bastit une fort grande eglise, ce qui ne s'estoit jamais vu dans cette ville, toute consacrée aux crimes & à la superstition. Afin de les attirer encore davantage à la religion, il y envoya de grandes sommes d'argent pour le soulagement des pauvres, pouvant dire

Zofl. l. i. p. 660.

b.

a Suid. x. p.

1153. a.

b Euf. v. Conf.

l. 3. c. 15. p. 512.

b. c. d. tric. c. 8.

p. 625. 626.

p. 512. a] 625. c.

Zofl. l. i. p. 660.

Soz. l. 2. c. 5. p.

449. 450.

Euf. præp. l. 4.

c. 16. p. 162. a]

v. Conf. l. 3. c.

58. p. 514. c.]

Socr. l. i. c. 18. p.

49. a. b] Soz. l. 1.

c. 10. p. 608. d.

c Euf. p. 514.

515.

» comme S. Paul : Que J. C. soit annoncé soit par occasion, soit  
 » par un vray zele : De quelque maniere qu'il le soit, je m'en  
 » rejouirai.

[Tout le zele de Constantin] ne put empêcher que le culte de Venus ne continuaît encore à Heliople après sa mort. [Eusebe ne dit pas positivement qu'il en ait fait abatre le temple.]

*720 a 99-  
di 720 18-  
517. 07.* 'Le titre du chapitre' le marque néanmoins, <sup>a</sup> & Sozomene le dit formellement. [On le peut appuyer par Theodoret,] <sup>b</sup> qui dit que S. Cyrille Diacre fut martyrizé sous Julien par ceux d'Heliople, en haine de ce qu'il avoit brisé beaucoup de leurs idoles

du temps de Constantin. 'Ils commirent alors d'étranges excès contre des Vierges Chrétiennes, comme pour se venger de ce que Constantin avoit aboli leurs loix infames. [Mais ni le sang des Martyrs, ni les soins de Constantin,] ne furent pas encore

suffisans pour bannir l'idolatrie de cette ville, & cette gloire estoit reservée au saint Eveſque Nonne, qui peut avoir vécu dans le V. ou VI. siecle.]

V. la perf. de  
Julien 9 18.  
  
V. Ste Pelagie penitente.

'Le temple d'Esculape à Eges dans la Cilicie, estoit aussi fort reveré par les payens, [ & non par les plus dereglez, comme ceux d'Aphaque & d'Heliople, mais par les plus sages & les plus habiles; parcequ'on pretendoit qu'il s'y faisoit beaucoup de guerisons miraculeuses. [Philostate en parle beaucoup dans la vie d'Apollone de Tyanes, qui y receut apparemment les premieres instructions de la magie. ] Comme le demon sous ce pretexte de guerir les corps, perdoit beaucoup d'ames, Constantin y envoya des soldats, qui abatirent le temple jusqu'aux fondemens, sans que ni Esculape ni les demons pussent rien faire pour l'empêcher : & il ne resta pas seulement en ce lieu le moindre vestige de l'ancienne superstition qui y avoit régné si longtemps.

'Eusebe met toutes ces choses entre la fondation de Constantinople, [qui appartient proprement à l'an 330,] <sup>c</sup> & la deposition de S. Eustathe [en 330 & 331. S. Jerome met en effet sur l'an 331, que les temples des Gentils furent abatus en vertu d'un edict de Constantin:] & Cedrene dit aussi qu'il travailla particulièrement à la ruine des idoles & de leurs temples dans la 26 & la 27<sup>e</sup> année de son regne, [c'est à dire en 331 & 332.]

'Constantin ayant tant d'horreur pour l'idolatrie, n'avoit garde de la transferer à luy mesme, & de donner occasion aux payens de l'adorer comme une idole, en faisant mettre son image dans leurs temples, comme on le lit dans Socrate. C'est une fauté visible de cet auteur, ou plutost de ses copistes; & Eusebe

Goth. geo. p. 15.

Euf. p. 114. b.  
Soz. p. 603. d.  
Thdr. l. 3. c.  
3. p. 641. c.

Soz. p. 603. c.  
d.

Thdr. l. 4. c.  
19. p. 691. d.

Euf. v. Conf. l.  
3. c. 6. p. 513.  
Socr. l. 1. c. 18. p.  
49. b.

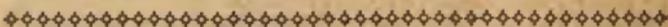
Euf. v. Conf. l.  
3. c. 48. p. 107.  
c. c. 59. p. 115.

Cedr. p. 296. a.

Euf. n. p. 242.  
1. 2. Socr. l. 1. c.  
18. p. 48. b.

Euf. v. Conf. l.  
4. c. 16. p. 533.

nous assure au contraire, qu'il fit exprés une loy pour défendre d'y mettre ses tableaux, [& encore plus ses statues,] ne voulant pas que son image mesme fust souillée par cette ombre & cette apparence d'idolatrie.



ARTICLE LVI.

*Diverses ordonnances de Constantin contre l'idolatrie: Il défend les gladiateurs: Maïume, Constantine, & d'autres villes, se convertissent.*

Chr. Alex. p. 660. ' **L** A chronique d'Alexandrie dit que Constantin en depouillant les temples de leurs richesses, leur osta aussi les possessions [& les terres qu'on leur avoit données. Mais pour ce qu'elle ajoute,] qu'il osta absolument toutes les idoles dans tout l'Empire, [c'est ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir.

Bar. 324. 5 73. ' Baronius croit mesme qu'il ne toucha point du tout aux richesses qui estoient à Rome dans les temples, pour ne pas irriter le Senat tres attaché à l'idolatrie. [Cela peut estre, quoique le passage de S. Ambroise allegué pour le prouver, puisse se rapporter seulement au temps de ce Saint, & non à celui de Constantin, dont S. Ambroise avoit peutestre peu de connoissance.]

Ori. mart. n. p. 109. ' Quelques uns remarquent que le mot de *genie*, commun dans les inscriptions jusqu'à Constantin, ne s'y trouve plus depuis;

Jbid. le Christianisme ayant aboli ce terme, qui dans l'usage du latin ne se prend guere qu'en un sens payen & idolatre; d'où vient que S. Polycarpe & d'autres Saints, ont mieux aimé mourir que de jurer par la fortune & par le genie des Empereurs. M<sup>r</sup> du Cange ne le marque qu'une fois dans les medailles de Constantin. [C'est aux habiles à examiner si cette medaille n'est point faite avant l'an 312, ou par l'autorité soit du Senat, soit de quelque magistrat idolatre, sans la participation de Constantin; comme il le faut dire sans doute de beaucoup d'autres, où l'on voit des inscriptions ou des figures toutes payennes.

Nous voudrions que Constantin eust pu abolir toutes ces flateries sacrileges, & encore plus les termes d'éternité, d'adoration, & diverses autres semblables idolatries. La vanité de Diocletien les avoit empruntées des Caius, des Nerons, & des Heliogabales; & elles sont néanmoins demeurées dans les loix des princes Chrétiens, malgré les reproches que Saint Athanasé & les autres Saints sans doute leur en faisoient.] Mais

Cang. n<sup>um.</sup> p. 116.

1. au moins Juvencus nous assure que Constantin <sup>1</sup>avoit horreur de tous ces termes qui luy attribuoient la divinité.

V. son titre.  
55.

'Il eut l'honneur [d'achever ce que l'Empereur<sup>a</sup> Philippe avoit commencé, &] d'oster ces abominations effroyables qui faisoient honte à la nature, & qui cependant n'avoient pas laissé d'inonder toute la terre, sans que les plus sages mêmes du paganisme eussent eu la force de s'en garantir, [leur orgueil ayant mérité que Dieu les y abandonnât, pour punir un crime par d'autres crimes.] 'Quelques uns rapportent à cela ce que dit Sozomene des loix de ce prince, qui avoient aboli des dereglemens honteux permis sous les Empeereurs payens.

Hier.in 162.p.  
132.

Bar. 313. §100  
Soz. l. 1. c. 8. p.  
412. d.

'Constantin fit encore des loix pour défendre aux villes de se souiller par les cruels spectacles des gladiateurs : <sup>a</sup>ce que jamais les plus sages payens n'avoient [osé] faire, <sup>b</sup>quoique M. Aurele & d'autres eussent témoigné le souhaiter. <sup>c</sup>Nous avons encore la loy qu'il adressa pour cela à Maxime <sup>2</sup>Prefet du Pretoire ou Vicaire d'Orient, & qui fut publiée à Beryte le premier octobre 325. Il y ordonne que ceux qu'on avoit accoutumé de condamner pour leurs crimes aux combats des gladiateurs, seront condan-

Eufv. Conf. l.  
4. c. 25. p. 537.  
a. l. Socr. l. 1. c.  
18. p. 48. b.  
4 Soz. l. 1. c. 8.  
p. 412. a.  
b Cod. Th. t. 5.  
p. 397. 1.  
c 15. t. 12. l. 1. p.  
395.

aux mines, afin de leur conserver la vie sans laisser leurs crimes impunis. Cette loy paroist supposer qu'il y en avoit déjà eu une autre pour défendre absolument les gladiateurs, 'publiée aussi en l'an 325, ce qui donne sujet de croire qu'il le fit par l'avis des Eveques du Concile de Nicée. 'Lactance luy avoit representé des auparavant dans ses Institutions [qu'il luy adressa,] combien les spectacles, mais surtout ceux des gladiateurs, estoient horribles & dangereux. 'Cependant toute l'autorité de Constantin ne fut pas suffisante pour les abolir, & il falut qu'Honoré renouvel-

p. 397. 1. Chr.  
Al. p. 660.  
Lact. l. 6. c. 20.  
p. 617.

V. son titre.

laست cette défense, autorisée par le sang de S. Telemaque. On voit qu'il y eut un combat de gladiateurs à Antioche sous Constantin même en 328, [soit que] ses loix ne l'eussent pas encore pu emporter dans les grandes villes sur la fureur des peuples pour ces spectacles, soit qu'elles eussent déjà esté forcées d'y ceder.

Cod. Th. t. 5. p.  
397. 398. Pagi.  
325. § 41.

Comme toutes les richesses de l'Egypte venoient du debordement du Nil,] 'les Egyptiens, & même ceux d'Alexandrie,

Socr. l. 1. c. 18.  
p. 48. b.

1. *Qui solus regum sacri sibi nominis horret impoi pondus.*

2. 'PP. c'est à dire selon Godefroy, *Proprefecto Pratorio*, à cause d'une autre loy de la même année, où il est qualifié Vicaire d'Orient.

3. 'Quelques uns veulent que ces loix ne fussent que pour l'Orient, ou même ce semble pour Beryte seule. [Je ne croy pas que cela se puisse soutenir, surtout le dernier : & l'Orient comprend principalement Antioche.] Godefroy suppose toujours, ce me semble, qu'elles estoient pour tout l'Empire.

Cod. Th. l. 4. p.  
356. 5. p. 395.  
Pagi, 315. § 41.

Euf.v.Confl.  
4.c.25.p.137.  
b.

Socr.p.48.b]

Soz.l.1.c.8.p.

411.a.

Socr.p.48.b.c]

Euf.p.137 b.c.

pretendoient obtenir cette faveur de Serapis [leur plus grande idole,] 'par les crimes les plus infames dont ils faisoient des actions de religion. Constantin défendit absolument ces sacrileges, & fit porter dans l'église la toise dont on mesuroit les débordemens du Nil, au lieu qu'elle se mettoit auparavant dans le temple de Serapis. Le bruit courut parmi les Égyptiens que Serapis irrité par cette injure arresteroit le débordement du fleuve: mais il se fit des l'année suivante avec encore plus d'abondance qu'à l'ordinaire, & continua dans les autres à rendre l'Égypte fertile, convaincant les opiniaîtres & les superstitieux, que cette faveur ne leur venoit pas de leurs idoles, mais de la providence de celui qui seul nous donne tous les biens.

Soz.p.411.a.

Euf.v.Confl.

4.c.23.p.136.

c.

c.24.p.136.

137.

[Comme il avoit défendu toute sorte d'idolatrie, il ne faut pas s'étonner] s'il défendit les festes & les solennitez payennes, pendant qu'au contraire les Gouverneurs de toutes les provinces, obéissant à ses loix, honoroient le saint Dimanche, les festes des Martyrs, & les autres solennitez de l'Église.

'Ce soin qu'il prenoit de faire entrer dans l'Église ceux qui en avoient esté jusqu'alors ou éloignez ou ennemis, luy fit dire un jour agreablement à des Prelats, qu'ils estoient les Evêques du dedans des Eglises, & luy du dehors.

c.19.p.141.a.

b.

[Il eut la joie de voir que son zele n'estoit pas sans fruit:] Car dans plusieurs provinces, des bourgs & des villes entieres, quittant les sentimens ou plustost les erreurs où elles avoient esté nourries, embrassoient la foy salutaire de J. C. brisoient comme des choses de neant les statues qu'elles avoient auparavant le plus reverées, renversoient les temples les plus magnifiques, sans attendre qu'elles en eussent ordre, & elevoient [sur leurs ruines] des eglises à J. C. On le marque particulièrement d'une ville de Phenicie nommée Constantine, où les habitans brulerent un nombre infini d'autels & d'idoles. Et on croit que Constantin luy donna son nom pour recompenser son zele. Le Cardinal Noris juge que ce peut estre l'isle & la ville d'Arade, celebre dans la Phenicie, dont un Evêque nommé Attique s'intitule *Evêque d'Aradie Constantie*, qui peut aisément avoir esté mis pour Constantine.

a.

Soz.l.1.c.5.p.

450.c.

Nor.epo.p.

361.c] Conc.l.

4.p.921.c.

Euf.c.17.38.

p.144.c.d]

Soz.p.450.b.

c.

'Le port de Gaza dans la Palestine, nommé Maiume, étrangement attaché à la superstition, l'abandonna néanmoins par un mouvement subit de pieté. Constantin l'ayant appris d'Eu-  
d'Eu-  
sebe de Cesarée.  
 sebe de Cesarée, qu'il avoit chargé de faire faire quelques copies de l'Écriture sainte, il en témoigna beaucoup de joie, fit

une ville de ce port qui n'estoit auparavant qu'un bourg, & luy changea son ancien nom en celui de Constance, 'à cause de Constance son second fils, ou [plustot] à cause de Constance sa sœur. <sup>a</sup> Le droit de ville attribué à Maiume, mit de la jalousie entre cette nouvelle ville, & celle de Gaza qui n'en estoit éloignée que d'une lieue, & qui demeura longtemps fort attachée à l'idolatrie. Cela fit que sous Julien l'apostat, cette dernière ville ayant fait un procès à l'autre, luy fit perdre son nom de Constance, & le droit de ville, qui subsista néanmoins pour l'état ecclésiastique, l'une & l'autre ayant continué à avoir son Evêque & son diocèse.

Soz. p. 450.c.  
Euse. 38. p.  
144.d.  
# Soz. l. 5. c. 3. p.  
197. 198.

'Le desir de plaire à Constantin & de meriter ses faveurs, faisoit une partie de ces changemens. [Mais ceux qui n'embrassoient le Christianisme que par ce motif, changeoient de religion, & ne se convertissoient pas, puisqu'ils ne cessioient pas d'être idolâtres dans le cœur. Les autres estoient plus heureusement touchés] ou par la honte de voir ce que c'estoit que leurs idoles, ou par des miracles, ou par des <sup>a</sup> songes [ & des visions que Dieu leur envoyoit,] ou par l'entretien [ & les instructions] des Evêques, [ou par l'exemple] des moines, [dont la vertu commençoit alors à eclater,] ou en reconnoissant d'eux mesmes la verité de nostre doctrine, par l'examen sérieux qu'ils en faisoient.

l. 2. c. 5. p. 450.  
a. b.

[ Il faut maintenant reprendre la suite de l'histoire, & voir ce qui se passa après que la deposition de Licinius eut rendu Constantin maître de l'Orient aussibien que de l'Occident. ]

ARTICLE LVII.

*Constantin travaille à éteindre l'Arianisme: Sa patience dans les injures.*

L'AN DE JESUS CHRIST 324, DE CONSTANTIN 18, 19.

'Crispus III, & Constantinus III, [Cass.] Consuls.

INDICTION  
XII.  
Idat|Buch.&c

[ CONSTANTIN avoit, comme nous avons vu, reçu la commission de Licinius vers la fin du mois de septembre 323, à Nicomedie, qui estoit alors comme la capitale de tout l'Orient. ]  
'On croit qu'il y demeura environ cinq mois, & jusqu'à ce qu'il fut à Thessalonique, où il estoit le 8 mars 324. <sup>b</sup> Il avoit dessein d'aller de Nicomedie en Orient, [c'est à dire en Syrie,] & en

Cod. Th. chr.  
p. 23. 2.  
b Euf. v. Conf.  
l. 2. c. 72. p. 477.  
d.

Egypte. Mais il changea de resolution en apprenant les troubles qu'y cauoit [la nouvelle heresie d'Arius, ennemi declaré de la divinité de J. C.] Car comme ce prince avoit un soin tout particulier de ce qui regardoit l'Eglise, il sceut bientoist les divisions faulseuses qui en rompoient l'unité. Cela luy fut d'autant plus sensible, qu'aimant sur toutes choses la paix & l'union de l'Eglise, il avoit fait état de se servir de la concorde qu'il esperoit trouver dans l'Orient, pour la rétablir dans l'Occident. Car, comme nous avons vu autrepars, il avoit beaucoup travaillé à étoufer le schisme des Donatistes: & tous ses soins n'avoient pu avoir l'effet qu'il desiroit. Il esperoit donc d'y réussir enfin quand il auroit vaincu Licinius, en envoyant en Afrique quelques Evesques de l'Orient. Et il voyoit l'Orient mesme aussi malade & aussi troublé que l'Afrique. La douleur qu'il en eut rompit donc le dessein qu'il avoit d'aller en Orient, pour n'estre pas obligé d'y voir de ses yeux des choses dont le seul raport luy estoit insupportable.

Ruf. l. 10. c. 1. p.  
159.  
Euf. c. 65. 66.  
P. 473.

c. 68. p. 474. b.  
c. 72. p. 477. d.

d/473. 2.

[Ne se contentant pas de verser des larmes sur les plaies de l'Eglise,] il travailla à y apporter des remedes: & ce fut pour cela qu'il écrivit de Nicomedie une lettre commune à Arius & à S. Alexandre Evesque d'Alexandrie, [qui avoit excommunié cet heresiarque. On voit dans cette lettre son ardent amour pour l'unité de l'Eglise: mais on y voit aussi qu'il n'estoit pas encore assez instruit de cette importante dispute, ou plustost qu'il en avoit esté fort mal informé par Eusebe de Nicomedie le plus grand appui d'Arius & de son erreur. Il envoya cette lettre par le grand Osius de Cordoue, qu'il chargea encore du soin d'accorder les Eglises partagées sur le jour auquel il falloit celebrer la feste de Pasque. Il ne pouvoit choisir un plus digne ministre de la paix qu'il vouloit établir partout. Cependant Osius ne réussit pas, l'execution s'estant trouvée trop difficile.]

Mais le raport fidele qu'il fit de ce qui regardoit Arius, en ayant donné à Constantin une plus veritable idée, il écrivit contre cet heresiarque une lettre pleine de zele, où il deteste son erreur, & l'exhorte à la quitter pour suivre la doctrine de l'Eglise. Arius estoit trop enflé d'orgueil pour avouer sa faute & se corriger: & il ne manquoit pas d'Evesques puissans en intrigues & en paroles, qui l'appuioient. A insi pour remedier à ce trouble & aux autres maux de l'Eglise, Constantin fut obligé d'assembler l'année suivante le fameux Concile de Nicee. Nous ne marquons tout ceci qu'en un mot, parcequ'on le pourra

voir avec plus d'étendue dans le titre de Saint Alexandre, & dans celui des Ariens. Mais ce qui appartient proprement à l'histoire de Constantin, c'est que dans les troubles que les contestations de la religion excitoient alors dans l'Egypte, quelques uns s'estant emportez jusqu'à faire des outrages à ses statues, il n'eut que de la compassion pour ces furieux, sans aucun mouvement de colere pour l'injure qu'on luy avoit faite.

NOTS 49.

'Ainsi il semble que ce fut en cette occasion qu'il dit cette parole memorable, rapportée en ces termes au grand Theodose par S. Flavien. 'On dit que le bienheureux Constantin ayant scéu qu'on avoit desfiguré une de ses statues à coups de pierres, comme tous ceux de sa Cour l'exhortoient à se venger de cet outrage, & luy disoient que son visage avoit esté tout meurtri, il ne fit autre chose que passer sa main sur son visage, & leur répondit après en souriant, qu'il n'y sentoit aucune blessure; ce qui ayant couvert de confusion & de honte tous ces lasches & cruels flatteurs, ils renoncèrent aussitost à un conseil si pernicieux. 'Cette réponse si genereuse, ajoutoit Flavien, est devenue depuis tellement celebre, qu'elle est encore maintenant dans la bouche de tout le monde; & elle y demeurera dans les siècles à venir, plus connue, & en même temps plus louée & plus estimée que les trophées du grand Constantin, & que tant de villes qu'il a fondées.

'Constantin estoit, comme nous avons dit, à Thessalonique le 8 mars de cette année. Il y estoit encore le 8 d'avril, comme on le voit par une loy datée de ce jour, & publiée à Rome le 30 de may. Elle est adressée à Lucius Verinus qui estoit Prefet de la ville en cette année, aussibien qu'en la precedente. 'Deux autres loix de cette année sont adressées l'une à Constance Prefet du Pretoire, l'autre à Hilarien Proconsul d'Afrique. 'Godefroy marque que Constance avoit la charge de Prefet du Pretoire en 315, & qu'il l'avoit encore en 327, qu'il fut consul en 335, & qu'il est le même que Jule Constance frere de Constantin. [Mais pour ces deux derniers points, il y a au moins grand lieu d'en douter.] 'Il croit aussi qu'Hilarien est celui qui fut Consul en 332, & le même que Mecilius Hilarianus Prefet de Rome en 338, & Prefet du Pretoire en 339. Il avoit esté Gouverneur de la Lucanie & de l'Abruzze en 316.

[Nous n'avons pas de connoissance des autres endroits où fut Constantin le reste de cette année, ni de ce qu'il y fit. Baronius pretend qu'il estoit à Rome, & remplit cette année de beau-

214 L'EMPEREUR CONSTANTIN.  
coup de grands evenemens ; mais dont les uns appartiennent à un autre temps , & les autres sont si universellement reconnus faux par tous ceux qui ont un peu étudié l'histoire après luy, qu'il seroit inutile de s'y arrester.]

L'an de J.  
C. 325, de  
Constantin  
19, 20.

ARTICLE LVIII.

*Constantin se trouve au Concile de Nicée ; travaille à diminuer l'usure.*

INDICTION  
XIII.  
Idat|Buch.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 325, DE CONSTANTIN 19, 20.

*'Paulinus, & Julianus, Consuls.*

Onu.p.283.d.

Byz.fam.p.  
49.c.

Buch.cycl.p.  
139.

Cod.Th.chr.  
p.252.

P.24.

P.25.

**O**NUPHRE rapporte aux Consuls de cette année deux inscriptions que l'on trouve, l'une de P. Publius Ceionius Julianus, & l'autre de M. Junius Caesonius Nicomachus Anicius Faustus Paulinus. M<sup>r</sup> du Cange le suit, & veut de plus que Julien soit le fils d'Anice Julien, & le Comte d'Orient oncle maternel de l'Empereur Julien, [sous qui il mourut miserablement en 363, pour avoir pris part à l'impiété de son neveu. Mais je ne sçay si M<sup>r</sup> du Cange a aucune raison particuliere de croire que ce Comte soit le Consul de cette année. Si ce l'est, & qu'il ait porté les noms qu'on luy donne, il faut dire apparemment qu'il avoit esté adopté hors de la famille des Anices.]

'Acilius Severus fut cette année Prefet de Rome depuis le 4 de janvier, & apparemment encore en la suivante jusqu'au 13 de novembre. 'Nous avons quelques loix de cette année que Constantin luy adresse.

'On croit que Constantin estoit à Nicomedie au commencement de fevrier. 'Il estoit à Nicée le 23 de may selon la date d'une de ses loix: [ & c'est en effet à peu pres le temps auquel se tint le premier Concile general qu'il avoit assemblé en cette ville. Il est certain que Constantin s'y trouva : & il eut mesme beaucoup de part à ce qui s'y passa. Il y fit admirer son humilité, son respect pour les Evesques, son zele pour l'unité, son amour pour la veritable doctrine. Mais il faut reserver tout cela pour l'histoire de ce Concile. Trois mois après il rendit encore un service considerable à l'Eglise, en bannissant Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, comme il avoit banni un peu auparavant Arius & ses principaux sectateurs : heureux s'il ne les eust jamais rapellez.

L'an de J.  
C. 325, de  
Constantin  
19, 20.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 215

[Un peu avant le Concile, c'est à dire] le 17 d'avril, il avoit donné une loy sur les usures, 'ce qu'on met entre les fruits de l'application qu'il avoit alors à corriger divers abus dans l'Orient. 'On marque qu'il diminua par cette loy les usures, qu'on tiroit des choses qu'on avoit prêtées, [comme les loix Romaines le permettoient alors, n'ayant pas encore esté corrigées par celles de l'Evangile.] 'Il borne celles de l'argent au centieme denier[par mois.] Mais pour celles du blé, du vin, & des autres choses semblables, il permet d'en tirer jusqu'à la moitié, c'est à dire par exemple un boisseau pour deux qu'on auroit prêtés. 'Je ne voy point que Godefroy dans son commentaire examine si c'estoit par mois ou par an. Il semble mesme supposer que c'estoit par mois de mesme que celle du centieme. Neanmoins le passage qu'il raporte de S. Jerome, donne lieu de croire que c'estoit seulement par an. [Quand cela seroit ainsi, cette usure est tout à fait exessive:] 'mais on assure qu'on la faisoit monter encore plus haut. 'Constantin ajoute que si l'usurier refuse de recevoir son principal afin d'avoir droit d'en exiger l'interest, il perdra & l'interest & le principal.

p. 14.  
p. 25. 1.  
2. 5. 33. l. 1. p.  
23 1. 1.  
p. 230.  
p. 231-235.  
Hier. in Ez. 18.  
p. 440 d.  
Cod. Th. t. 1. p.  
231. 1.  
4 p. 230.

NOTA 50.

'Cette loy est adressée à Dracilien<sup>a</sup> Vicair des Prefets dans la Palestine,<sup>b</sup> comme on le voit par une lettre que Constantin écrivit à S. Macaire de Jerusalem. 'C'est pourquoy la loy fust affichée à Cesarée metropole de la Palestine. 'On tire de quelques autres loix, que Maxime estoit en mesme temps Vicair [des autres provinces] de l'Orient, Constance Prefet du Pretoire, Tiberien Comte d'Afrique, & Eufraze<sup>c</sup> Intendant des trois provinces, c'est à dire de la Sicile, de la Sardaigne, & de la Corse. 'La Notice de l'Empire [qu'on croit avoir esté faite du temps d'Honoré,] ne donne plus de Vicair à la Palestine, ni à la Mesopotamie, qu'on trouve en avoir eu un en 349 du temps de Constance, [ni mesme à l'Orient] où l'on n'en trouve aucun autre que Maxime. [Je ne sçay si tous ces Vicariats n'auroient point esté réunis en la personne de l'officier qu'on appelloit le Comte d'Orient.]

p. 230. 231. 235.  
1.  
6 Euf. v. Conf.  
l. j. c. 31. p. 500.  
d.  
Cod. Th. t. 1.  
p. 230. 231.  
d chr. p. 25.  
Notit. c. 1. p. 2.  
Cod. Th. t. 6. p.  
335. 2.

Rationalis



## ARTICLE LIX.

*Constantin celebre sa vingtieme année, donne du blé aux Eglises pour les pauvres ; promet justice contre ses Officiers.*

[L'E 25 juillet de cette année commençoit la 20<sup>e</sup> du regne de Constantin.] 'C'estoit la coutume des Romains de faire de grandes rejouissances dans toutes les dixiemes années des Empereurs. <sup>a</sup>Et Constantin celebra celle-ci avec beaucoup de magnificence & de pompe en l'an 325, <sup>b</sup>l'année mesme du Concile de Nicée : & il semble que ce Concile y ait pris aussi quelque part, en rendant graces à Dieu solennellement des victoires que Constantin avoit remportées [sur Licinius.] <sup>c</sup>Eusebe de Cesarée fit mesme alors son panegyrique au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu, où assistoit Constantin, [c'est à dire dans le Concile de Nicée.] 'Constantin prit cette occasion pour faire un festin dans son palais aux Evêques du Concile, & il voulut qu'ils y vinssent tous. 'Il leur y fit des honneurs extraordinaires : [& ce festin luy estoit en effet plus glorieux qu'aux Evêques.] Il leur fit en mesme temps divers presents. 'Il fit aussi distribuer une grande quantité d'argent aux [pauvres] des villes & de la campagne.

[Mais ce qui fut plus considerable,] 'c'est qu'il y ajouta des lettres qu'il écrivoit aux officiers dans les provinces, pour leur ordonner de fournir tous les ans dans chaque ville une certaine quantité de blé à distribuer aux Vierges sacrées, aux veuves, & aux Ecclesiastiques. 'Julien priva l'Eglise de cette liberalité, & [Jovien] qui luy succeda ne pouvant la rétablir toute entiere à cause du peu de blé qu'il y avoit eu cette année là, en fit donner le tiers, ce qui contintoit encore du temps de Theodoret. [Il paroît que ce tiers mesme alloit encore fort loin:] d'où il estoit aisé de juger quelle avoit esté la liberalité de Constantin. Et en effet, il l'avoit moins mesurée sur le besoin des autres que sur sa magnificence naturelle. 'Le Concile d'Alexandrie en 339, parle du blé qui se donnoit par ordre de Constantin pour la nourriture des Ecclesiastiques, particulièrement pour ceux de la Libye, & pour quelques uns de l'Egypte. C'estoit l'Evêque d'Alexandrie qui le recevoit pour le leur distribuer.

'Eusebe dit que quoique Constantin fust fort liberal envers

1.  $\chi\epsilon\sigma\tau\epsilon\varsigma$ : Mais toute la suite fait voir qu'il faut  $\alpha\lambda\theta\epsilon\iota\sigma\mu\omega\upsilon$  ou  $\alpha\lambda\epsilon\iota\sigma\tau\epsilon\varsigma$ , comme on lit à la fin de la page.  
tout

Soz. l. 1. c. 15. p.

418. d] Euf. v.

Confl. 3. c. 15.

p. 491. a.

Chr. Al. p.

660.

Euf. p. 491. a]

l. 4. c. 47 p.

550. b.

E. l. i. c. 1. p. 405.

a.

l. 3. c. 15. p. 491]

Soz. l. i. c. 21. p.

438. d.

Euf. c. 16. p.

491. 0.

c. 22. p. 496. a.

Thdr. l. i. c. 10.

p. 551. 552.

p. 552. a.

Ath. apol. 1. p.

737. b. c.

Euf. v. Conf. l.

4. c. 27. 28. p.

539. b. c.

tout le monde, & que sa plus grande occupation fust de chercher des personnes à qui il pult faire du bien ; il donnoit neanmoins aux Eglises avec une profusion toute particuliere, tantost des terres, tantost des revenus en blé, pour donner aux pauvres, aux enfans orfelins, & aux femmes qui estoient dans la misere. Il avoit aussi un fort grand soin de revêtir ceux qui estoient nuds, & il leur distribuoit une tres grande quantité d'habits.

Constantin fit donc en 325 la solennité de sa 20<sup>e</sup> année, [partie à Nicée, partie] à Nicomedie, où il estoit le 30 de juillet & le 11 d'aoust, selon quelques loix que l'on croit se devoir rapporter à ce temps-ci. Il la renouvela à Rome l'année suivante. [Je ne sçay si c'est à cause de cette solennité, ou à cause du Concile de Nicée,] que la chronique d'Alexandrie marque cette année comme une des plus celebres de toutes, & comme une epoque memorable pour fixer les temps. Elle y conte 5833 ans depuis la creation du monde, 298 depuis la 15<sup>e</sup> année de Tibere & le baptesme de J. C. & ainsi de beaucoup d'autres epoques.

On publia à Nicomedie le 17 de septembre, une loy ou plustost un edit adressé à tous les sujers de l'Empire, digne d'estre écrit sur les portes de tous les palais des Princes, & d'estre toujours gravé dans leur memoire. Car les meilleurs Princes estant sujers à avoir des ministres infideles, qui font tort à la reputation de leurs maistres en abusant de leur pouvoir ; Constantin declare par l'edit dont nous parlons, qu'il est prest de recevoir toutes les plaintes qu'on luy voudra faire contre les malversations des Gouverneurs, des Comtes, des Conseillers d'Etat, & des officiers du palais : & il exhorte toutes les personnes de quelque condition qu'elles soient, à le venir trouver sans crainte, pourvu qu'elles aient de bonnes preuves. Il promet de les ecouter luy mesme, de leur rendre justice luy mesme : Et si l'on trouve, dit-il, que ceux en qui j'ay eu confiance m'ont trompé par une fausse apparence d'integrité ; je vengerai [& les peuples &] moy mesme de leur injustice, & je comblerai d'honneur & de biens ceux qui m'auront procuré l'avantage de me detromper. Il confirme cette promesse par un serment, & Baronius dit qu'il l'executa par la mort du philosophe Sopatre, [dont nous pourrions parler en un autre endroit.] Il estoit à Naïsse dans la Dace lorsqu'il publia cet edit, s'il n'y a point de faute dans une loy datée de cette ville le mesme jour 17 de septembre.

Hier. chr.  
Cod. Th. chr.  
P. 25.

Hier. chr. [Idat]  
Nor. de Lic. c.  
3. p. 52.  
Chr. Al. p.  
660. 662.

Cod. Th. chr.  
P. 25.  
Bar. 325. 5  
102. 103.

Cod. Th. chr.  
P. 25.

Pagi. 311. 5 130.

1. Le P. Pagi veut que la solennité de 326, fust à cause du titre d'Auguste qu'il avoit reçu en 307.

p. 25.

'Quinze jours après on publia à Beryte [en Phenicie] la loy par laquelle nous avons dit qu'il défendit les combats des gladiateurs. Le 19 d'octobre il date une loy d'un lieu appellé *Aqua*. C'est peuteftre celui que les anciens geographes mettent dans la Mefie.

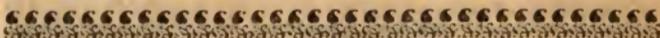
t. 3 p. 9-1.

'On croit que ce fut vers ce temps-ci, peu après la depositions de Licinius, que Lampride adreffa à Constantin la vie de l'Empereur Alexandre, 'où après avoir invektivé contre les Eunuques du palais, il dit en s'adreffant à Constantin mefme: Je fçay « quel danger il y a de parler contre ces perfonnes fous un prince « qui en eit esclave: mais par un bonheur tout particulier pour « l'Etat, vous avez reconnu combien ces peftes caufent de maux: « & c'eft pourquoi vous les avez reduits à l'habit propre à leur « condition, & aux services dont on ne fe peut paffer dans le do- « mestique. «

V. Diocle-  
tien § 26.

Alex. v. p. 137.

c.



## ARTICLE LX.

*Du Prefet Ablave: Constantin vient à Rome.*

INDICTION  
XIV.

L'AN DE JESUS CHRIST 326, DE CONSTANTIN 20, 21.

Bucher, p. 139.  
&c.'*Constantinus Aug. VII, & Constantius Casar, Consuls.*

p. 139.

Cod. Th. chr.  
p. 16. 27.

'**A**NICE "Julien fut fait Prefet de Rome le 13 novembre 326, à la place d'Acilius Severus, & continué les deux années suivantes. 'Nous avons encore diverses loix de cette année adreffées à Severe, d'autres à Bassus Vicaire d'Italie, à Evagre, Rufin, Ablave, & Second, Prefets du Pretoire, à Tertulle Proconful d'Afrique, à Antiochus Capitaine du guet [à Rome.

V. § 46.

Eun. c. 4 p. 38.

p. 39.

Cod. Th. t. 6. p.  
347. f.  
4 Bar. 3 14. §  
45. 46.

Le plus celebre de tous ces magistrats est Ablave ou Ablabe,] 'qui estant parti, à ce qu'on pretend, d'une famille moins que mediocre, 'se trouva elevé par la faveur de Constantin, à un pouvoir qu'on pretendoit surpasser celui mefme de l'Empereur. 'Si c'est luy à qui Constantin écrit en 314 sur le Concile d'Arles, comme il y a toute apparence, on voit par cette lettre non seulement qu'il avoit alors quelque intendance dans l'Afrique, mais aussi qu'il estoit Chrétien. [Et c'est sans doute à cela qu'il faut rapporter l'affection que Constantin avoit pour luy, & la maniere defavantageuse dont Eunape & Zosime en parlent, 'Ils ne luy reprochent rien néanmoins en particulier,

NOTE 51.

Fun. p. 38 | Zof.  
l. 1 p. 691. b. c.

hors la mort de Sopatre, qu'ils l'accusent d'avoir procurée, parceque Sopatre avoit plus de credit qu'il ne vouloit auprès de Constantin. <sup>a</sup>Baronius l'accuse aussi d'avoir voulu faire mourir trois Officiers pour de l'argent; mais ce fait n'est fondé que sur la vie de S. Nicolas. Il luy raporte sur cela une reprimande que Constantin fit à un Officier avare; <sup>c</sup>ce qui paroît assez favorisé par Eusebé.

Il avoit, comme nous avons dit, quelque charge dans l'Afrique en 314. Il en avoit aussi quelque une en Italie l'année suivante; & il eut le consulat en 331. On voit par le Code qu'il estoit Préfet du Pretoire en 326 & dans les années suivantes jusqu'en 333. Il ne fut mesme depossédé de cette charge [qu'en 337] par Constance, <sup>a</sup>qui luy fit aussi oster la vie, comme à beaucoup d'autres: <sup>b</sup>ce qui fait que Baronius l'appelle la boule, & Eunape le jouet de la fortune. <sup>c</sup>On parle assez de la maison qu'il avoit à Constantinople, laquelle fut depuis le palais de Placidie fille du grand Theodose. <sup>d</sup>Il laissa une fille nommée Olympiade fiancée à l'Empereur Constant, qui l'eleva, & la conserva tant qu'il vécut comme sa femme. Mais ayant esté tué en 350, Constance la maria dix ans après à Arface Roy d'Armenie. <sup>e</sup>St<sup>e</sup> Olympiade qui fut si celebre du temps de Saint Chrysostome, estoit petite-fille du mesme Ablade, [mais plustost niece que fille de l'autre Olympiade.] Son pere estoit le Comte Seleuque.

Constantin peut avoir passé dans la Thrace l'hiver & le commencement de cette année, puisque nous avons une loy datée d'Heraclee le 3 de fevrier. Une autre du 15 de mars est datée de Sirmich, & celle du 4 avril d'Aquilee. On croit qu'il traversoit alors l'Illyrie pour venir à Rome. Et en effet, on a une loy datée de Milan <sup>1</sup> le 6 de juillet, [en quoy neanmoins il peut y avoir faute de quelques jours, ou mesme d'un mois;] puisqu'on a aussi une loy <sup>2</sup> datée de Rome le 8 de juillet. On croit qu'il demeura à Rome jusqu'au 27 de septembre. Il estoit fort peu après à Spolete, à Milan le 23 d'octobre, & à Sirmich le 31 de decembre. Il fit à Rome la solennité de sa 20<sup>e</sup> année, qui finissoit au 25 de juillet. On ne trouve point qu'il y soit jamais revenu depuis.

Zosime, toujours ennemi de Constantin, dit qu'il fut chargé à Rome presque par tout le monde, de maledictions & d'inju-

L'an de J. C. 326, de Constantin 30, 21.

en 360.

V. Sainte Olympiade n. 1.

1.

2.

ΕΛΛΗΝΙΣΤΗΣ

1. prid. non. Jul. Il faut peuteestre Jun. qui sera le 4 de juin.  
2. Dans un calendrier fait sous Constance on trouve au 21 de juillet *adventus Divi*: [mais il faut que cela se raporte à quelque autre voyage.] Car outre la loy du 8, le P. Pagi croit qu'on peut montrer par Zosime qu'il estoit à Rome avant le 17.

Bar. 316. § 90-96.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 30. p. 541.

Cod. Th. r. 6. p. 347. 1.

Eun. c. 4. p. 40.

4 p. 41 | Zof. p. 692. b. c.

6 Bar. 337. 5  
60 | Eun. p. 39.

c Cod. Th. r. 6. p. 347. 1.

d Amm. l. 20. p. 172. b | Ach. solit. p. 356. c. d.

Pall. lauf. c. 144. p. 1046. c.

Cod. Th. chr. p. 28.

p. 16.

p. 28.

p. 27.

p. 28. 1.

Hier. chrj | dar. Cod. Th. chr. p. 28. 2.

p. 28. 2.

Zof. l. 1. p. 686. 2. b.

Buch. cyc. p. 183; Pagi, 316. 59.

res ; ce qui luy fit prendre le dessein de transferer autrepars le siege de l'Empire. Il semble attribuer ces injures au zele qu'il faisoit paroistre pour J. C. : [ & ainsi elles luy estoient glorieuses. ]

Liban. or. 15. p.  
411. d.

'Libanius dit qu'il se rendit illustre par la douceur avec laquelle il souffrit quelques paroles piquantes du peuple Romain , à qui cependant il n'avoit fait que du bien.

or. 14. p. 393.  
b. c.

'Le mesme sophiste raporte que le peuple de Rome s'estant un jour emporté contre luy avec des cris tres insolens , il demanda à ses deux freres comment il devoit agir en cette rencontre. L'un dit qu'il falloit envoyer des troupes pour tailler en pieces ces mutins, & s'offrit d'y mener luy mesme les soldats. L'autre luy dit aucontraire , qu'il estoit de la grandeur d'un Prince d'estre audeffus de ces sortes de choses, & de ne pas faire semblant de les voir. Constantin approuva le sentiment du dernier , & le suivit , donnant par son exemple cette regle aux Princes , qu'ils doivent souffrir de ces petites emotions populaires , & n'en faire que rire ; & par ce moyen , dit Libanius , il s'acquit l'affection du peuple Romain. 'Aurele Victor témoigne en effet que lorsqu'il mourut il estoit fort aimé par les Romains , qui croyoient devoir le rétablissement de la ville à ses armes , à ses loix , & à la douceur de son gouvernement. 'Libanius ajoute qu'il eleva dans les dignitez celui de ses freres qui l'avoit porté à la clemence , & qu'il tint l'autre fort bas & fort resserre.

Aur. V. p. 517.  
b.

Lib. p. 393. c.

v. 581.

## ARTICLE LXI.

### *Constantin tolere les Novatiens : Du poete Optatien.*

Cod. Th. chr.  
p. 26. 28. 1.

' **A**VANT que Constantin arrivoit à Rome, il y avoit envoyé le 15 demars un edit adressé au peuple , dont on a tiré trois ou quatre loix. C'estoit pour pourvoir au bien des mineurs contre les fraudes des tuteurs & des curateurs : & il y établit des reglemens plus equitables & plus sages que n'estoient ceux des anciens. [ Nous avons déjà parlé ] 'de la loy adressée à Ablave , & publiée le premier de juin , par laquelle il veut qu'on tire les Ecclesiastiques du nombre des pauvres , & qu'on n'en ordonne point que de necessaires , de peur que l'exemption qu'il leur avoit accordée , ne fust onereuse aux autres. 'Baronius croit qu'il ne fit cette loy que par le conseil des Evêques.

16. t. 2. l. 6. p.  
30.

v. 531.

Bar. 326. 534.

Cod. Th. 16. l.  
5. l. 1. p. 110.

'On publia le premier de septembre une loy par laquelle Con-

L'an de J.  
C. 326, de  
Constantin  
20, 21.

## L'EMPEREUR CONSTANTIN. 227

stantin declare que les privileges accordez aux Ecclesiastiques, ne sont que pour ceux de l'Eglise Catholique, les heretiques & les schismatiques meritant non pas d'estre dechargez, mais d'estre plus chargez que les autres. Cette loy est adressée à Dracilien, qu'on croit avoir encore esté en cette année Vicaire de la Palestine aussibien qu'en la precedente. P. 111. 2.

'Constantin ne doutoit pas que les Novatiens ne fussent du nombre des schismatiques : neanmoins comme ils paroissent moins condamnables que les autres, [& moins éloignez de la doctrine de l'Eglise,] il leur accorda par sa loy donnée à Spolète sur la fin de septembre, de garder les eglises & les cimetières dont ils se trouvoient depuis longtemps en possession, pourvu que ces lieux n'appartinissent pas aux Eglises Catholiques, qu'il appelle les Eglises de la sainteté perpetuelle. [Mais vers l'an 331,] lorsque S. Eustathe estoit déjà banni, il donna une loy contre les Valentiniens, & quelques autres sectes les plus detestables, à la teste desquelles il met les Novatiens ; & par cette loy il ordonne que tous leurs edifices destinez à la priere, seront donnez sans aucun delai à l'Eglise Catholique. 1. 2. p. 112.

Eus. v. Conf. l. 30  
c. 63-65. p. 120-  
122.

NOTE 52.

[C'est apparemment vers le milieu de 326, ou un peu devant, lorsqu'on celebroit à Rome la 20<sup>e</sup> année de Constantin, & la 10<sup>e</sup> de Crispe & Constantin ses enfans, qu'il faut mettre le poeme que nous avons d'Opratien.] 'Cet auteur nommé à la teste de son poeme, & dans les vers mesmes, Publius Opratianus Porphyrius, avoit déjà adressé un autre poeme à Constantin, qui l'avoit fort bien receu ; surquoi Opratien luy écrivit une lettre de remerciement que nous avons encore, & à laquelle il joignit un second poeme qu'il luy adressoit aussi. [Nous avons perdu ces deux poemes,] quoiqu'on nous ait conservé une lettre par laquelle Constantin le remercie fort civilement de l'un des deux ; & il l'appelle mesme son tres cher frere. Opratien dans la sienne l'appelle Empereur de toute la terre ; [ce qui peut faire croire qu'il écrivoit à la fin de 323.] P. Opt. prol. c. 11. ap. Vell. c. 1. prol. p. 5. 6. p. 6. 7.

'Depuis cela dependant Opratien fut banni par Constantin pour divers sujets, dont il paroist avouer luy mesme que quelques uns estoient veritables. Mais il pretend que le principal crime pour lequel proprement on l'avoit banni, s'estoit trouvé faux. C'est sur cela qu'il luy adressa en ce temps-ci le poeme dont nous parlons, pour obtenir de luy son rapel, & la grace de revoir un fils qu'il avoit & sa maison. [Ce poeme est proprement un eloge de Constantin, il est plein d'acrostiches & de

beaucoup d'autres affectations de cette nature, qui peuvent marquer dans l'auteur quelque esprit & beaucoup d'application, mais peu de jugement & peu de goùst pour les veritables beautez de la poesie, puisque, comme dit un ancien, c'est une folie de mettre sa gloire & son temps à des bagatelles qui n'ont rien de grand que leur difficulté & leur embaras. ] Aussi les plus grands genies de ce temps-ci avouent qu'il y a quelque chose à estimer ou mesme à admirer dans cet ouvrage, mais ils en blasment le dessein, & avertissent ceux qui s'appliquent à l'étude, qu'ils se feront un grand tort s'ils prétendent l'imiter, 'M<sup>r</sup> Valois dit que le travail d'une composition si geseñée n'est pas moins ridicule que grand.

prol.p. 4] Euf.  
n.p. 250.1.

Val.r.Fr.1.1.p.  
272.

Hier.an. 329.

Euf.cylc.p.  
239.

'S. Jerome nous assure qu'Opatien obtint le rapel qu'il avoit demandé par ce poeme. [Ainsi rien ne nous empêche de croire que c'est le mesme] 'Publilius Opatianus que nous trouvons avoir esté Prefet de Rome en 329 & en 333, un mois à chaque fois.

P.Opt.prol.p.  
2.

Jons.l.3.c.15.  
P.290.

P.Opt.prol.p.  
2.

Euf.chr.n.p.  
210.2.

'S. Jerome, comme nous venons de dire, parle du poeme d'Opatien, & mesme avec estime. 'Bede en parle de mesme, & n'en a neanmoins rien voulu citer, parcequ'il le trouvoit trop payen. 'On cite plusieurs epigrammes du mesme auteur, qui sont dans le 5<sup>e</sup> livre de l'Anthologie. Il semble qu'on en ait encore quelques autres ouvrages. 'Fulgence grammairien en cite quelques vers. Rabanus Maurus allegue son autorité. Quelques uns prétendent que parmi les ouvrages qui portent le nom de Petronius Arbitr, il y en a beaucoup qui sont de luy. [Il ne seroit pas necessaire d'avertir qu'il ne faut pas confondre ce Porphyre avec le philosophe de mesme nom, qui estoit celebre à la fin du siecle precedent,] 'si quelques personnes habiles ne s'y estoient trompées.

insigne.

## ARTICLE LXII.

*Mort de Crisse, du jeune Licinius, & de l'Imperatrice Fauste.*

[I]l faut venir enfin à l'évenement le plus celebre de cette année, mais le plus funeste & le plus tragique de tout le regne de Constantin. Jusqu'ici on peut dire qu'on n'a rien vu dans ce prince qui ne fust grand, qui ne fust sage, qui ne fust juste, & mesme qui ne fust saint, depuis qu'il avoit embrassé la sainteté du Christianisme. Car mesme pour la mort de Licinius;

L'an de J.  
C. 326, de  
Constantin  
10, 21.

on peut dire qu'il n'y a pas assez de preuve pour le condamner. Il nous a aussi toujours paru extrêmement heureux & dans sa maison & au dehors. Mais il fit voir en ce temps-ci, que quelque grandes qualitez qu'il eust, il estoit homme, & comme tel capable de faire les plus grandes fautes, quand celui qui est seul la force des hommes, voyoit qu'il estoit juste de l'abandonner à sa foiblesse. Il estoit venu à Rome enflé de ses grandes prosperitez: [ & l'enflure du cœur, qui est déjà une grande chute, ne manque point d'estre bientôt suivie par d'autres.

Futr. p. 588. a]   
Zof. l. 2. p. 685. b.

Nous avons parlé ci-dessus de Crispe fils aîné de Constantin, comme d'un prince de qui on attendoit de grandes choses, & qui s'estoit déjà fort signalé dans les guerres contre les François & contre Licinius. Baronius montre par une medaille qu'il estoit Chrétien; [ & il y a peu de lieu d'en douter, ] quoiqu'on trouve bien des marques d'idolatrie dans d'autres medailles de luy & de Constantin, [ que les villes payennes faisoient faire en leur honneur. ] Sozomene assure que son nom se trouvoit avec celui de Constantin à la teste des loix faites pour l'Eglise. Baronius ajoute qu'il avoit aussi receu le baptesme, [ de quoi nous voudrions qu'il eust d'autre auteur que Nicéphore qu'il cite, ] ou que Theophane qui joint ce fait à diverses fables.

Bar. 124. § 13 = 16 | Bir. p. 472 |   
Byz. fam. p. 16.   
a Byz. f. p. 28.   
Soz. l. 1. c. 5. p. 406. c.   
b Bar. 124. § 13.   
Thphn. p. 14. b.

[ Ce prince estoit né de Minervine, & non de Fauste fille de Maximien Hercule, que Constantin epousa après Minervine, & dont il avoit plusieurs enfans. ] Et l'on croit que ce fut la cause des malheurs dont nous allons parler, Fauste estant jalouse de voir Crispe au-dessus de ses enfans, & par son age, & par ses grandes qualitez. Car quoiqu'Aurele Victor qui écrivoit sous Constance [ fils de Fauste, ] & Orose après luy, disent qu'on ignoroit la cause de la mort de Crispe, néanmoins un autre Victor dit qu'on croit que ce fut sa belle-mere qui anima contre luy son propre pere. Philostorge rejette aussi la cause de tout le mal sur ses calomnies.

Bar. 124. § 11.   
A. Ur. v. p. 527.   
a) Oros. l. 7. c. 28. p. 217. 1. d.   
Victori. p. 943. c.   
Philg. l. 1. c. 4. p. 470. c.

Ce prince fut accusé de commettre un inceste infame avec sa belle-mere, [ ou plutôt ] elle l'accusa faussement de l'avoir voulu commettre. D'autres disent qu'il fut accusé de crime d'Etat & de rebellion: & Fauste pouvoit bien avoir employé l'une & l'autre calomnie. Constantin oublia en cette occasion non seulement la clemence ordinaire, [ mais aussi sa double qualite de pere & de juge; ] & n'examina pas, comme il devoit, une accusation de cette importance. [ Divers auteurs disent en general qu'il fit mourir son fils, ou qu'il le fit tuer. ] Quelques uns

Zof. l. 2. p. 685. c.   
c Bar. 124. § 11.   
d Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 36. p. 27.   
e Bar. 124. § 11.   
f Eutr. p. 588. a.   
Snid. w. p. 1527. d.   
Sid. l. 5. ep. 8. p. 133 | Gr. T. p. 27.

*Sugerente*

*à ces mots.*  
NOTA 53.

Codi.ori. C.p.  
34. a] Philg. ut  
sup.  
Zof. l. 2. p.  
685. b.  
Pag. 324. 51.  
Byz. fam. p. 46.  
Amm. l. 14. p.  
29. b. c.

marquent positivement qu'il luy fit oster la vie par le poison, d'autres qu'il luy fit trancher la teste. <sup>a</sup>Cela arriva, selon Zosime, dans le temps que Constantin estoit à Rome, [vers le milieu de l'an 326, à quoy tout s'accorde assez.] <sup>b</sup>Il venoit de faire la solennité & les rejouissances de sa dixieme année, [apparemment le premier jour de mars auquel elle commençoit.] Il pouvoit déjà avoir environ 30 ans, [ou 25 au moins.] Le lieu de sa mort fut la ville de Pole en Istrie, [où Constantin pouvoit bien l'avoir fait garder quelque temps en prison,] comme Gallus son neveu eut [18 ans après] le mesme sort à [Fanone] qui en est proche.

NOTA 54.  
V. la note  
54.  
V. 541.

Byz. fam. p. 261  
Bir. p. 457.

[Eutrope & S. Jerome joignent la mort du jeune Licinius neveu de Constantin, à celle de Crispe. Et effectivement,] 'puisque' on trouve plusieurs medailles qui marquent des vœux pour sa vingtieme année, [il semble qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait vécu & qu'il n'ait mesme conservé le titre de Cesar jusqu'à ce temps-ci, quelque difficulté qu'il y ait d'ailleurs à le croire.] Il ne pouvoit guere avoir encore qu'onze ans & quelques mois :] Il faisoit paroistre de fort bonnes qualitez. <sup>c</sup>S. Jerome dit que sa mort fut l'effet d'une cruauté extraordinaire aussi bien que celle de Crispe.

NOTA 55.

Eutr. p. 188. a.  
f Hier. chr.

<sup>d</sup>S<sup>c</sup>e Helene mere de Constantin fut sensiblement touchée de la mort de Crispe. Elle ne pouvoit s'en consoler, <sup>d</sup>& se plaignoit hautement, dit-on, de l'arrest injuste par lequel on luy avoit osté la vie. Constantin luy mesme reconnut enfin sa faute, & s'en repentit trop tard. On ajoute que Fauste fut convaincue d'avoir prostitué son honneur, & aux personnes les plus viles. [Elle meritoit d'estre punie,] <sup>e</sup>& sa punition fut si rigoureuse, qu'on l'a reprochée à Constantin comme une seconde faute. Car pour appaiser la douleur de sa mere, <sup>e</sup>& punir sa femme [de son adultere] & de sa calomnie, il la fit enfermer dans un bain, qu'on fit tellement chauffer qu'elle y étouffa. C'est ainsi que la plupart des historiens raportent ce triste evenement. <sup>e</sup>S. Gregoire de Tours seul fait Fauste non accusatrice de Crispe, mais complice de la rebellion qu'on luy imputoit, [ce qui a peu de vraisemblance, aussi bien que] <sup>f</sup>ce qu'on tire de S. Chrysostome, que Constantin la soupconnant d'adultere, la fit exposer toute nue aux bestes farouches sur une montagne. <sup>f</sup>S. Jerome qui met trois ans entre la mort de Crispe & celle de Fauste, [est aussi combattu par tous les autres, qui font suivre de pres ces evenemens :] <sup>f</sup>& Zosime les joint tous dans le temps que Constantin estoit à Rome. <sup>f</sup>M<sup>r</sup> Valois qui croit que Fauste estoit Chrétienne, [à quoy

Zof. l. 2. p. 685.  
c.  
d Codi. ori. C.  
p. 34. a] Vict.  
epi. p. 543. c.  
Philg. p. 470.  
e.

Zof. p. 585. c.

Bar. 324. 5 11.  
Zof. p. 685. c.]  
Vict. epi. Sid. l.  
5. ep. 8. p. 138.]  
Philg.  
e Gr. T. h. Fr. l.  
1. c. 36. p. 27.

Chry. in Phil.  
h. 15. p. 143. d.  
e] Amm. n. p.  
56.  
f Hier. chr.

Zof. p. 685. b. d.  
Eutr. p. 233. a.

L'an de J.  
C. 326, de  
Constantin  
10, 21.

[à quoy il y a toute apparence,] dit que son corps fut depuis porté à Constantinople, & mis dans l'église des Apôtres, ce qu'il peut avoir tiré de Cedrene. <sup>a</sup>L'on marque en effet le tombeau d'une Fausste dans le mausolée de Justinien qui estoit dans l'église des Apôtres: mais on ne dit point qu'elle estoit, comme on le dit de tous les autres.

Cedr. p. 296.  
297.  
Cang. de C.I.  
4. p. 110. b.

'Eutrope ajoute que Constantin fit mourir après sa femme un grand nombre de ses amis. 'Et il estoit difficile que ce double renversement de la Cour n'y fist beaucoup de coupables, mesme parmi les innocens. 'S. Sidoine rapporte qu' Ablave pour représenter tant de crimes en peu de mots, fit attacher secrettement deux vers à la porte du palais, qui portoient que le siecle de Constantin estoit un siecle de perles, à cause de la magnificence de ce prince, mais un siecle de Neron. [Ce coup est trop hardi pour un ministre qui avoit tant d'interêts à ménager.

Eutr. p. 588. b.  
Bar. 324. § 12.  
Sid. l. 5. ep. 8. p.  
138.

Nous voudrions avoir moyen de justifier Constantin en cette rencontre, ]ou en pretendant, comme a fait Evagre, que tous ces faits sont faux, [ou en montrant que sa severité n'estoit ni injuste, ni excessive. ]'Mais ces faits sont trop attestez par toute sorte d'auteurs Latins & Grecs, Chrétiens & payens, pour les oser revoker en doute. 'L'elogie mesme qu'Eusebe fait de Crispe [est une preuve contre Evagre] qui l'allegue. 'Car cet elogie est dans son histoire ecclesiastique, [qu'il peut aisément avoir publiée avant 326. ]'Mais dans la vie de Constantin où il repete cet endroit presque mot à mot, [il retranche tout ce qu'il avoit dit de ce prince, & quoiqu'il y décrive fort au long la victoire de Constantin sur Licinius, à laquelle Crispe a eu beaucoup de part, comme Eusebe mesme l'avoit dit dans son histoire ecclesiastique, il ne le nomme seulement pas: ces retranchemens & ces silences disent beaucoup.

Eva. l. 3. c. 41.  
p. 371. d.  
Bar. 324. § 8.  
11.  
Eva. p. 372. b. c.  
Eusl. l. 10. c. 9. p.  
398. 399.  
v. Conf. l. 2. c.  
19. p. 452. d.

Ils n'attestent pas seulement la verité des faits que les autres rapportent, mais ils montrent encore qu'il ne faut pas chercher en cela à excuser Constantin. Eusebe l'auroit fait si cela eust pu se faire. Mais il n'a point trouvé d'autre parti à prendre que de passer entierement ces executions sous silence, ]'aimant mieux s'exposer à estre accusé de violer les regles de l'histoire, que s'engager à justifier ce que tout le monde condamnoit.

Bar. j. 24. § 5.

[Nous voudrions au moins trouver dans de meilleurs historiens ] ce que nous lisons dans un Grec moderne, qu'après la

Codi. ori. C. p.  
34. b.

*S. Saturni aurea secla qui requirat?  
Sunt hac gemma, sed Neroniana.*

mort de Crispe Constantin touché de regret de cette faute, fit beaucoup de choses pour en obtenir de Dieu le pardon, qu'il passa quarante jours dans les larmes sans prendre le bain, & sans mesme se coucher; & que pour laisser à la posterité un monument illustre de sa penitence, il fit dresser une statue de Crispe toute d'argent fin, couverte d'or en plusieurs endroits, & la teste toute d'or pur, avec cette inscription, *C'est mon fils malheureux, mais innocent.* Codin qui rapporte ce fait, cite deux historiens, Herodote, & Hippolyte. [Je ne voy point que Voslius en parle. Il ne faut pas oublier ici la sage reflexion de S. Chrysostome, qui sans examiner si Constantin estoit coupable ou non, ] nous exhorte à considerer quel estoit l'excés de la douleur qui l'a porté jusqu'à une si grande extremité, & de quelles peines il estoit déchiré dans le cœur lorsqu'il se voyoit ou se croyoit obligé d'oster la vie à sa femme [ & à son fils. ] Il veut que nous voyions dans cet exemple, & dans plusieurs autres du mesme siecle qu'il y joint, que ceux qui nous paroissent les plus heureux selon le monde, sont ceux qui sont exposez aux plus grands malheurs, & qu'ainsi nous n'avons pas grand sujet de souhaiter les richesses, les plaisirs, la puissance, ni d'envier ces choses à ceux qui les ont; 'mais qu'il faut chercher nostre bonheur dans la félicité du ciel, [ & dans les vertus qui nous y mement.

Il semble que Dieu ait puni ces fautes de Constantin par celles qu'il fit dans la suite de son regne, en se laissant tromper par la malice des Ariens & de leurs fauteurs, jusqu'à persecuter les plus saints défenseurs de la verité, & se rendre ainsi coupable non du sang des corps, mais de la perte de beaucoup d'ames.]

Eutr. p. 88. b. 'Les payens mesmes ont remarqué que dans ses premieres années, il merita d'estre égalé aux Princes les plus excellens, mais que pour les dernieres, elles ne luy donnent rang que parmi les mediocres.

Zof. l. 1. p. 685. d. e. | Soz. l. 1. c. 5. p. 406. 'Quelques uns ont dit que Sopatre philosophe Platonicien, & les pontifes payens que Constantin avoit consultez, luy declarerent que toute la religion des Grecs n'avoit point d'expiation pour des fautes aussi grandes que les siennes, & que ce fut sur cela qu'il commença à ecouter les Chrétiens, qui l'assuroient que leur batême estoit capable d'effacer les crimes les plus enormes. [Nous pouvons en effet esperer que le batême qu'il receut à la fin de sa vie, aura lavé toutes ses taches par la vertu toute puissante du Sang de J. C. Mais il est fort difficile de croire

l'in de J.  
C. 326, de  
Constantin  
21, 22.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 227

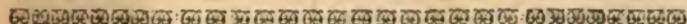
que les payens aient avoué qu'ils n'avoient point d'expiation pour un Empereur. ] Ils pretendoient en avoir pour des actions assez semblables aux siennes. [Zosime ne nous persuadera pas non plus que Constantin ait esté consulter en ce temps-ci ni les philosophes, ni les pontifes payens: ] & il est tout à fait ridicule de pretendre qu'il n'ait commencé à estre Chrétien qu'après la mort de Crispe & de Fausste.

Soz.p.407.a.

p.406.

[Dieu executa encore contre Constantin la sentence qu'il avoit autrefois prononcée contre David. Car comme ses crimes aussibien que ceux de ce Roy, avoient fait blasphemer contre le nom de Dieu, l'épée ne se retira pas non plus de sa maison. Ses freres, ses neveux, & ses principaux ministres, furent massacrez aussitost après la mort par Constance le second des enfans qu'il avoit eus de Fausste, & celui à ce qu'on pretend qu'il aimoit le plus. Constantin leur aîné fut tué, à ce qu'on croit, par Constant le dernier de tous. Constant mesme fut tué ensuite par Magnence, & Gallus leur cousin par Constance. On croit que Constance fut empoisonné par Julien frere de Gallus, & Julien finit par une punition visible de Dieu, une race qui sembloit ne devoir jamais finir, estant appuyée sur trois freres de Constantin, & sur ses quatre fils, sans parler de ses sceurs, de ses filles, ] & de ses neuf neveux.

Juli.ad Ath.p.  
497.498.



ARTICLE LXIII.

*Constantin fonde Hclenople, & l'église de la Resurrection à Jerusalem; fais un pont sur le Danube.*

L'AN DE JESUS CHRIST 327, DE CONSTANTIN 21, 22.

*Constantinus, & Maximus, Consuls.*

INDICTION  
XV.  
Buch.cycl.p.  
139.150.213.  
&c.

NOTE 56. [LE premier Consul de cette année<sup>1</sup> nommé Constance par les uns, & Constantin par les autres, est apparemment le mesme]<sup>2</sup> Constance qui estoit alors Prefet du Pretoire.<sup>3</sup> On croit que Maxime son collegue est celui que nous avons vu Prefet de Rome depuis 319 jusqu'en 323, [ & à qui Constantin adresse plusieurs loix sous ce nom. ] Il s'appelloit Valerius Maximus Basilius.

Cod.Th.chr.  
P.29.  
Onu.p.183.  
f]Pasc.p.467.

<sup>1</sup>Constantin paroist avoir passé cette année dans l'Illyrie & dans la Thrace. Car selon la date de quelques loix, il estoit à Thessalonique le 27 de fevrier, à Sardique le 18 de may, & à Heraclée le 5 d'aoust. Il peut avoir esté passer l'hiver à Nico-

Cod.Th.chr.  
P.29.

F f ij

p. 30.

Hier. chr. &  
Al. p. 662 | Socr.  
l. 1. c. 18. p. 49.  
c. d.Philg. l. 1. c. 13.  
P. 474 | Bar.  
326. § 17.

medie;] où il estoit le premier mars l'année suivante.

'On marque sur cette année que Constantin fit une ville\* du bourg de Drepane en Bithynie en l'honneur de Saint Lucien Martyr [en 312 sous Maximin, dont les reliques y reposoient.] Mais il luy donna le nom d'Helenople à cause de S<sup>te</sup> Helene sa mere. D'autres attribuent les bastimens qu'on y fit à S<sup>te</sup> Helene mesme, qui y fit faire, dit-on, l'eglise de S. Lucien au retour de son voyage de Palestine, [peutestre l'année suivante,

Car cette sainte Imperatrice qui estoit à Rome vers le milieu de 326, peut avoir esté cette année à Jerusalem, où elle decouvrit le saint sepulcre du Sauveur, & le bois sacré de la Croix: ce que Constantin ayant appris, il y fit bastir l'eglise celebre de la Resurrection, qui fut dediée en 335. Luy ou S<sup>te</sup> Helene fit aussi bastir une eglise à Bethleem, & une autre sur la montagne des Olives, pour honorer les lieux de la naissance & de l'Ascension de J. C. Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parceque nous le reservons pour l'histoire de S<sup>te</sup> Helene.]

'Cette Sainte mourut peu après qu'elle fut retournée auprès de Constantin, [peutestre en 328:]<sup>a</sup> & avant que de mourir elle donna à son fils diverses instructions, pour vivre selon les regles de la pieté. Constantin fit conduire son corps à Rome avec grand honneur, & le fit inhumer dans les mausolées des Empe-reurs. [Il donna] aussi à cause d'elle le nom d'Helenople à une ville de Palestine,<sup>b</sup> & celui d'Helenopont à une partie du Pont, comme Justinien nous en assure. Il luy fit dresser une statue en un endroit du bourg de Daphné pres d'Antioche, à qui on donna le nom d'Augital.<sup>d</sup> Diverses medailles qu'on rapporte à l'an 330, parlent du Daphné de Constantin; ce que quelques uns neanmoins entendent d'un chasteau de la Mesie.]

Thdr. l. 1. c.  
17. p. 564. a.  
# p. 565. a.Euf. v. Concl.  
3. c. 47. p. 506.  
c.  
Soz. l. 1. c. 1. p.  
441. 444.  
# Bar. 326. §  
18.  
e Suid. a. p.  
488. a.  
d Bir. p. 467.

INDICTION 1. L'AN DE JESUS CHRIST 328, DE CONSTANTIN 22, 23,

'Jannarinus, <sup>h</sup> & Justus, Consuls.Buch. cycl. p.  
339. 250. 253.Cod. Th. l. 6.  
P. 367. 2.

chr. p. 29. 30.

p. 29.  
p. 30.

[Nous ne trouvons rien de Jannarin & de Juste Consuls en cette année;] sinon que le premier qui est souvent appellé Janvier, estoit Vicaire des Prefets en 319 & 320, apparemment dans l'Illyrie,

'Les loix que Constantin publia cette année, nous apprennent qu'Emilien & Second estoient Prefets du Pretoire, & Cereal Intendant des vivres à Rome.

'Nous y trouvons, comme nous avons dit, que Constantin estoit à Nicomedie le premier de mars. Le 13 de juillet il estoit

21, 22.  
\* & c.  
† v. son  
titre.

&amp; c.

NOTE 17.

NOTE 18.

L'an de J.  
C. 328, de  
Constantin  
22, 23.

en un lieu de la Mesie nommé Oiscos ou Escos: & cela donne lieu de croire qu'il y avoit alors quelque guerre contre les barbares de ces quartiers là, comme les Gots, & les Taïfales. Chr. Al. p. 662. La chronique d'Alexandrie dit en effet sur cette année que Constantin passa plusieurs fois le Danube, & qu'il fit mesme un pont de pierre sur ce fleuve. [Cela n'est nullement aisé à croire.] Et néanmoins les deux Victors mettent entre ses grandes actions qu'il a fait un pont sur le Danube. [Le marqueroient-ils d'un pont de bateaux?] On raporte à cette année, sur l'autorité de la chronique d'Alexandrie, quelques medailles où il est parlé du Danube & d'un pont, & d'une victoire sur les Gots. Bir. p. 467. p. 466. 467. Birague le marque Imperator pour la 21<sup>e</sup> fois depuis l'an 324 jusqu'en 327. [Ce n'est apparemment qu'une simple conjecture.] Mais une inscription qui est de 328 après le 25 de juillet, luy donne ce titre pour la 22<sup>e</sup> fois. Onu. p. 184. 2.

On marque qu'il commença cette année la ville de Constantinople. [D'autres disent le 26 septembre de la suivante. Nous en parlerons sur l'an 330. Chr. Al. p. 662.

Quelque amour qu'il eust pour l'Eglise, il luy fit une grande plaie en rapellant Eusebe & Theognis de l'exil auquel il les avoit si justement condannez trois ans auparavant. Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est que ces mesmes Evesques devinrent bientôt les maîtres de son esprit, & luy firent faire beaucoup de fautes en faveur de l'Arianisme, dont ils estoient les plus puissans & les plus ardents protecteurs.]

L'AN DE JESUS CHRIST 329, DE CONSTANTIN 23, 24. INDICTION II.

*Constantinus Aug. VIII, & Constantinus Cæs. IV, Consuls.* Prosp. &c.

Anice Julien Prefet de Rome depuis le 13 de novembre 326, l'estoit encore cette année, & Constantin luy adressa quelques loix, dont la dernière est du 5 aoust. Publilius Optatianus eut sa charge durant un mois, depuis le 7 de septembre jusqu'au 8 d'octobre. [Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que c'est le poete de ce nom dont nous avons parlé ci-dessus, ou son fils.] Petrone Probiën luy succeda le 8 d'octobre, & fut continué l'année suivante. Cod. Th. chr. p. 30. 31. Buch. p. 239.

Les loix de cette année nous font juger que Constantin la passa toute entiere vers le Danube. Elles sont données à Sardie dans la Dace le 19 de juin, à Sirmich dans la Pannonie le 22 de juillet, à Naïsse aussi dans la Dace le 25 du mesme mois, à Heraclée dans la Thrace le 3 d'aoust, à Sardique le 18 du mesme. Cod. Th. chr. p. 30. 31.

11. t. 30. l. 15. p.  
236. 237.

mois, & le 29 de septembre, & à Heraclée le 25 d'octobre. Il y en a une affichée à Carthage le 29 de juillet, & adressée au Concile de la province d'Afrique, c'est à dire à l'assemblée civile de cette province: [ & elle ne regarda point du tout l'Eglise.]

~~~~~

ARTICLE LXIV.

Constantin bastit à Byzance une nouvelle ville de son nom.

INDICTION
III.
Bucher [Idat]
Chr. Al.

L'AN DE JESUS CHRIST 330, DE CONSTANTIN 24, 25.

'Gallicanus, & Symmachus, Consuls.

Cod. Th. chr.
P. 31.Zos. l. 2. p. 686.
a. b.

Eutr. p. 588.

[**A**U lieu de Gallican qui est marqué dans tous les autres fastes pour le premier Consul de l'an 330; S. Prosper, Victorius, & Cassiodore, qui se suivent toujours, & passent pour les moins exacts, ont un Constance marqué Consul pour la quatrième fois dans S. Prosper.] Les loix de cette année nous apprennent que Valentin estoit Consulaire de la Numidie, Tertullien Comte d'Asie, & Ablave Prefet du Pretoire.

[Cette année est celebre par la dedicace de la ville de Constantinople, le plus grand de tous les ouvrages de Constantin, & qui a conservé son nom jusques à present. Les anciens marquent peu la raison d'une si grande entreprise.] Car ce que dit Zosime, qu'il n'aimoit pas Rome, parceque Rome ne l'aimoit pas à cause de son changement de religion, [paroist peu fondé.] S'il a eu seulement l'ambition, comme Eutrope le semble dire, de faire voir qu'il estoit capable d'élever en peu d'années une ville égale à celle de Rome, [telle que tant de victoires & tant de siècles l'avoient formée; c'est une pensée peu digne de la veritable grandeur d'ame que le Christianisme doit inspirer. Et en effet, on ne voit pas que cette nouvelle Rome opposée à l'ancienne, ait apporté aucun avantage à l'Eglise, ni mesme à l'Empire; sinon qu'elle a peutestre conservé durant quelques siècles le nom Romain dans l'Orient. Mais aussi elle en peut bien avoir avancé la ruine dans l'Occident. Pour l'Eglise, on peut dire que la grandeur de Constantinople luy a esté funeste, y a mis souvent la division, & y a enfin causé le schisme dont elle gemit depuis bien des siècles. Ce qui est certain, c'est que Diocletien qui avoit assurément de la sagesse humaine & de la politique, avoit donné à Constantin l'exemple d'abandonner Rome, soit qu'il crust que

la grandeur de cette ville & la majesté du Senat, fist quelque ombre à la sienne propre, & mist des bornes à sa puissance, soit par quelque autre raison que d'autres pourront deviner mieux que nous. On voit de mesme que Constantin n'avoit jamais fait aucun séjour considerable à Rome depuis pres de 20 ans qu'il en estoit maistre.

Quelque raison qu'il en eust, & soit qu'elle fust bonne ou mauvaise, il est certain que se voyant maistre paisible & absolu de l'Empire, que tout luy réussissoit heureusement, & que les étrangers vaincus ou liez par des traitez, vivoient en paix avec luy, il se resolut comme pour avoir un divertissement digne de luy, de fonder une nouvelle ville, & d'y établir le siege de l'Empire. Il songea d'abord à la bastir entre Troade & l'ancien Ilion sur la coste de l'Asie. Il avança mesme assez ce dessein, comme on le voyoit par l'enceinte & les portes qui en restoient encore pres de deux siecles après. Mais changeant d'avis, il se resolut de bastir à Byzance: & Sozomene assure que ce fut sur une revelation qu'il eut [ou qu'il crut avoir eue] de Dieu durant la nuit. Cette revelation eut celebre dans les modernes, Grecs & Latins, & Constantin mesme declare dans une loy publique, qu'il avoit agi en cette occasion par l'ordre de Dieu.

[Nous ne pretendons point faire ici l'histoire de l'ancienne Byzance: il nous suffit de dire qu'elle estoit bastie à l'extremité de la Thrace, sur un promontoir qui fermel'entrée du Bosphore, dans une situation si avantageuse,] quoiqu'on dise que les vaisseaux n'y pouvoient aborder [de l'Archipel] que par les vents du midi; [que ceux qui ont les premiers basti la ville de Calcedoine dans l'Asie de l'autre costé du Bosphore, ont passé pour des aveugles, de n'avoir pas plustost choisi l'endroit où Byzance fut bastie depuis. La commodité de son assiette, & la fertilité du pays qui en dependoit, l'avoient rendue depuis plusieurs siecles une des plus riches & des plus puissantes villes de ces quartiers là, lorsque l'Empereur Severus irrité d'avoir esté trois ans à l'assiéger, la ruina en l'an 196, & luy osta mesme le droit de ville pour la soumettre à celle d'Heraclée. Mais il la rétablit ensuite luy mesme, & elle continua toujours à passer pour une ville considerable, comme on le voit par divers endroits de l'histoire, & par le siege que Constantin mesme fut obligé d'y mettre en 323.]

Constantin ayant donc vu la situation de cette ville, [ou plustost l'ayant mieux considerée qu'il n'avoit fait lorsqu'il l'avoit

Soz. l. 2. c. 3. p.
444. b.

Aur. V. p. 527. a.
Soz. p. 444. b.]
Zof. l. 2. p. 686.
b.

Soz. p. 444. c.

Gang. de Cal. l. 1.
p. 23-26 [Cod.
Th. l. 5. p. 64.
7.

4 Cod. Th. 13.
l. 5. l. 7. p. 63.

Eun. c. 4. p. 37.

Zof. l. 2. p. 686.
b. c.

assiégée,] il en fut aussitost charmé, & se resolut de la rendre la seconde ou mesme la premiere ville de l'Empire, s'il le pouvoit. 'Il en poussa l'ancienne enceinte à trois quarts de lieues plus loin, & en étendit les murailles jusques aux deux mers qui forment la pointe où elle est placée. 'Philostorge dit que comme il traçoit luy mesme ces nouvelles murailles, ceux qui le suivoient voyant qu'il les étendoit toujours, en sorte qu'elles leur paroissent enfermer une enceinte tout à fait excessive, l'un d'eux s'approchant luy demanda jusqu'où il pretendoit aller; & qu'alors il luy répondit, *Jusqu'à ce que celui qui va devant moy s'arreste*; par où l'on connut qu'il estoit conduit dans ce dessein par une puissance celeste. [Nous croyons devoir rapporter ¹ ce qui se trouve dans les anciens, pour en laisser le jugement aux lecteurs.]

Codi.or.C.p.8. 'En mesme temps qu'on travailloit à l'enceinte de la ville, Constantin faisoit faire au dedans un grand nombre d'edifices.

p.7-9|Soz.l.2. 'Il y fit bastir un palais qui approchoit de celui de Rome, des
C.1.p.444.
445|'of.l.2.p.
687|Chr.A.I.
p.662-666.

places publiques, des fontaines, un cirque, & tous les autres embellissemens qu'on se peut imaginer, comme on le peut voir dans Sozomene, Zosime, la chronique d'Alexandrie, [& plusieurs autres anciens & modernes, particulièrement dans Gilli, & dans la Constantinople de M^r du Cange.] 'Codin le fait auteur du grand port, qu'on appella depuis le port de Julien.² On parle beaucoup des thermes ou bains de Zeuxippe, qui estoit le nom que ceux de Thrace donnoient au soleil [depeint dans un char.] Ces thermes avoient esté bastis par Severe: mais

Codi.ori.C.p.
28.29.
Chr. Al.p.
664.
p.620.

p.664|Codi.p.
9.d.
e Bar.330 § 15-
17|Hefy.de
Con.p.29.d.

Socr.l.1.c.17.
p.47.b.c.

Philg.l.2.c.18.
p.23.

p.21|n.p.91.

Ald.bib.p.1.p.
390.

1. 'Nous ne raportons point le songe que luy attribue S. Aldhelme, fondé sur son baptesme par S. Silvestre.

L'an de J.
C. 330, de
Constantin
24, 25.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 233

d'imposture & d'impicté : [& l'on n'en peut pas juger autrement,] si tous ces honneurs se raportoient à la statue de Constantin, comme le pretendoit Philostorge. 'On ne trouve rien de cela dans les autres anciens auteurs, 'quoiqu'on voie en general qu'on rendoit de grands honneurs à une statue de Constantin.

n.p.93.94:
Thdr.L.I.c.12.
p.583.b|Chr.
Al.p.664.666.

'Ce prince fit aussi bastir à Constantinople de fort grandes maisons, qu'il donna ensuite à diverses personnes de qualité qu'il avoit fait venir partie de Rome, partie des autres provinces. 'Les nouveaux Grecs disent qu'ayant envoyé les principaux de Rome à la guerre contre les Perles, il leur fit bastir durant ce temps là des maisons toutes semblables à celles qu'ils avoient à Rome, y fit venir leurs femmes, leurs enfans, & toute leur famille: Et quand ces officiers furent revenus de la guerre au bout de seize mois, il leur fit un festin dans le palais, & ensuite les fit conduire chacun dans sa nouvelle maison, où ils se trouvoient sans y penser au milieu de leur famille, comme s'ils eussent esté chez eux à Rome. [Cela sent tout à fait la fable & la resverie, aussibien que les noms barbares pour la plupart qu'on donne à ces officiers: & je ne croy pas qu'on puisse soutenir qu'il y ait eu sous Constantin une guerre de seize mois contre les Perles.]

Soz.l.2.c.3.p.
444.d|Hclfy.
p.29.d.

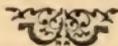
Codi.ori.C.p.
102.

'Constantin ne trouvoit pas assez d'architectes pour tant de bastimens qu'il entreprenoit. C'est pourquoi il s'adressa en 334 à un officier nommé Felix, qui pouvoit estre Prefet d'Italie, & luy manda de porter les jeunes gents de l'Afrique à étudier l'architecture, ordonnant pour cela des gages honnestes à ceux qui l'enseigneroient, & quelques privileges à ceux qui l'étudioient. 'Mais on se plaint que les ouvrages qu'il fit faire durent peu, parcequ'ils furent faits avec trop de precipitation, Constantin ne demandant qu'à faire promptement achever les choses, afin d'avoir le plaisir de les voir faites. 'On voit cet empressement dans une loy, où il veut que les Gouverneurs luy mandent non qu'ils ont commencé des edifices publics, mais qu'ils les ont achevez. [Il ne faut donc pas s'étonner si l'eglise des Apostres, qui ne fut achevée au plus tost qu'en 337, tomboit déjà 20 ans après.]

Cod.Th.13.2.
4.l.1.p.49|n.p.
102.

Themi.or.3.p.
47.c|Zof.L.2.
p.687.d.

Bar.324.5 103,
104.



ARTICLE LXV.

*Constantin donne des revenus & d'autres graces à Constantinople :
Il la sanctifie par la Croix.*

[**C**ONSTANTIN ne se contentant pas de ce qu'il avoit pu faire pour orner Constantinople,] 'assigna des revenus perpetuels pour entretenir ou augmenter les bastimens & les embellissemens de la ville.

Them. or. 3. p. 48 a. Cod. Th. 1. 6. nov. p. 7. 2. 'Afin de la peupler, il attiroit ceux des autres pays par les largesses qu'il leur faisoit en terres & en argent. ^a Il ordonna dans le mesme dessein que ceux qui auroient des fonds de terres dans l'Asie, dans le Pont, [& sans doute aussi dans la Thrace,] n'en pourroient disposer, ni les laisser mesme à leurs heritiers, s'ils n'avoient une maison dans Constantinople. Cela dura jus-

qu'à l'an 438, que Theodose le jeune osta cette sujétion pour l'Asie & pour le Pont, la ville estant alors tres peuplée. Des devant ce temps là elle l'estoit tellement, qu'à peine tout ce qu'on y amenoit d'Asie, de Syrie, de Phenicie, & d'Egypte, pouvoit suffire pour la nourrir, au lieu qu'auparavant elle nourrissoit les autres pays. [Il sembloit que] 'Constantin eust deserté toutes les autres villes pour la remplir.

Il assigna certains imposts pour servir à la nourriture du peuple, ^b à qui l'on donnoit du pain, de la viande, de l'huile, & d'autres sortes de nourritures autant qu'il en avoit besoin: ce qui a duré beaucoup de siecles après luy. ^c Il faisoit distribuer par jour pres de 80 mille [boisseaux] de blé, qu'on apportoit d'Alexandrie. Constance irrité contre la ville en retrancha plus de la moitié. 'Mais Theodose I. ajouta mesme depuis à ce que Constantin avoit ordonné, [à caule que la ville estoit augmentée.] Cette distribution se faisoit en blé jusqu'à Theodose II, qui ordonna qu'elle se fît en pain. 'Elle estoit attachée aux maisons, afin qu'on eust plus de soin d'en bastir, & de les entretenir. 'C'est pourquoi on y comprit aussi "quelque corps des

gardes du Prince, afin qu'ils contribuassent aussi à l'augmentation de la ville; & Theodose I. ordonna que ceux de ces corps qui n'auroient point de maisons en seroient privez. 'Cette distribution commença à se faire le 18 may 332.

'Ce fut en faveur de la ville de Constantinople, qu'il accorda en 334 beaucoup de privileges ^a à ceux qui negocioient par mer

scolas seu-
tariomm.

navicular-
tium.

Soz. p. 444. d.]
Zof. l. 2. p. 687. c.
6 Cod. or. C. p. 8. a.] Philg. l. 2. c. 9. p. 472. d.
6 Socr. l. 2. c. 13. p. 90. d.
Cod. Th. 1. 4. 1. 16. l. 2. p. 135] t. 17. l. 14. p. 253.
t. 17. l. 1. p. 238.
l. 9. 11 13. p. 249. 251.
Chr. Al. p. 666.
Cod. Th. 1. 3. 1. 5. l. 7. p. 63.

1an de J.
C. 330, de
Constantin
24, 25.

dans l'Orient, ne laissant plus que l'Afrique pour nourrir Rome.

p. 64. 65.

'Le soin que Constantin prit de cette ville dont il estoit le fondateur, s'étendit jusques aux morts. ^a Car afin qu'on leur pust rendre gratuitement les derniers devoirs de la sepulture, [particulièrement aux pauvres,] il fit un corps de 950⁰⁰ personnes ou familles prises de divers métiers, qu'il donna pour cela à l'église cathedrale, en les dechargeant de toutes sortes d'impositions. On les appelloit *Decani*, & *Leſſicarii*, [peuteſtre parcequ'ils estoient diviſez par dizaines, dont chacune avoit une bierre ou litiere pour porter les corps.] On croit que ce ſont ceux que l'on commença ſous Conſtance à appeller Copiates, c'eſt à dire des Clercs deſtinez au travail : car on leur donne ordinairement rang parmi les Clercs, meſme avant les Chantres. On les a auſſi nommez Foſſoyeurs, à cauſe qu'ils avoient le ſoin de faire les foſſes pour les morts. Il paroît par une loy de l'an 357, qu'il y avoit à Rome de ces Copiates : On le voit de meſme des Gaules ſous Honoré. [Mais leur nom, qui eſt tout grec, fait juger qu'ils venoient originaiement de l'Orient, & peuteſtre de l'étaſſiſſement que Conſtantin en avoit fait dans ſa nouvelle ville.] A inſi ce prince pourra eſtre conſideré comme le premier auteur des compagnies de pieté qui ſe ſont formées depuis pour honorer, en prenant ſoin des funerailles des morts, [non ſeulement la nature humaine dans toutes ſortes de morts, comme on le peut preſumer de ceux de Conſtantinople, mais encore l'eſperance de la reſurrection, & J. C. reſidant dans ſes membres, quand ils rendent ces devoirs aux enfans de l'Eglise Catholique.]

Cod. J. nov. 43.
P. 122.
Nov. 19. p.
262.
P. 259. 262.

43. p. 222.

Cod. Th. t. 1. p.
ſi | Pagi, 379
13.

Bar. 336. 5. 76.

^{kc} Les hiſtoriens diſent que Conſtantin enrichit ſa ville de beaucoup d'ornemens qu'il avoit tirez des autres, ſans excepter Rome meſme : ^b & S. Jerome ne craint pas de dire qu'il la revêtit des depouilles de preſque toutes les villes. Entre ces ornemens eſtoient non ſeulement les richesses tirées des temples des idoles, mais, comme nous avons dit, les idoles meſmes ſes plus reverées de l'antiquité payenne. ^c Zoſime en marque quelques unes, ^b Mais ces dieux pretendus y furent apportez comme des ennemis vaincus, pour ſervir à orner le triomphe des vainqueurs, & plutost pour y eſtre moquez que pour y eſtre adorez. ^c Car plus Conſtantin amoit cette ville qu'il avoit fondée, plus il s'efforça de la rendre ſainte, & de la consacrer tout à fait à Dieu. C'eſt pourquoy il la purifia de toutes les ſouillures de l'idolatrie. Il

Codi. ori. C. p.
9. d.

Hier. chr.

Codi. p. 8. a |
Lib. de templ.
p. 9.

Zofl. l. 1. p. 687.
a. b.

^b Bar. 330. 5. 6 |
Euſ. v. Conf. l.
3. c. 54. p. 510.

512.
^c Euſ. v. Conf.
l. 3. c. 48. p. 507.

^c Socr. l. 1. c. 16.
p. 45. d | Codi. p.
8. b | 17. d | Aug.
f. 105. p. 546. g |
civ. l. 5. c. 28. p.
64. 1. b.

G g ij

Notz 59.

en osta toutes les idoles, & de leurs temples en fit des eglises de Martyrs. L'on n'y voyoit nullepart ni statue adorée dans des temples, ni victime immolée ou brulée sur les autels, ni jour festé en l'honneur des demons, ni aucun autre exercice de la folle religion des payens. Ainsi on peut dire que Constantinople ne fut jamais profanée par le culte des demons, hors le peu de temps que regna Julien.

Socr. l. 1. c. 3. p. 445. c.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 49. p. 508. 2. Codi. ori. C. p. 16. c. d.

p. 17. b. 99. d.

Cang. de C. l. 2. p. 72. 73.

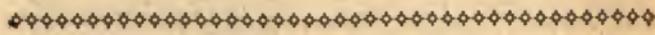
Codi. p. 20. a.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 49. p. 507. d.

Codi. p. 40. a.

[On y voyoit aucontraire reluire par tout des preuves de la foy de son fondateur.] Car dans la principale sale du palais, Constantin fit mettre au milieu du plat-fond une Croix toute de pierreries fort riches, & enchassées dans de l'or. On voyoit dans la grande place une statue de Constantin, une autre de S^{te} Helene, & une Croix au milieu avec cette inscription; *J. C. seul saint & seul Seigneur, pour la gloire de Dieu [son] Perc.* Dans un autre endroit de la mesme place estoit une figure de la Croix que Constantin avoit vuc dans le ciel : elle estoit couverte d'or. Il y avoit à Constantinople aussibien qu'à Rome un lieu qu'on appelle le Mille, parceque c'estoit de là qu'on contoit les milles des chemins. L'on voyoit aussi en cet endroit des statues de Constantin & d'Helene qui portoient une Croix. Constantin fit orner les fontaines publiques de figures de bronze couvertes d'or qui representoient le bon pasteur, & Daniel au milieu des lions. Les nouveaux Grecs disent qu'il fit mettre en un endroit une statue de J. C. qui estoit d'airain.

Χρυσόμ-
τάτης.



ARTICLE LXVI.

Des eglises basties à Constantinople par Constantin.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 48. p. 507. b. c.

Socr. l. 1. c. 16. p. 45. d.

l. 1. c. 16. p. 94. p. b.

CONSTANTIN embellit cette nouvelle ville de quantité d'eglises tres grandes & tres magnifiques, tant pour la sanctifier que pour honorer les saints Martyrs [dont les reliques y reposoient.] Il y en avoit & dans la ville & au dehors. Entre les premieres Socrate en nomme deux, celle de S^{te} Irene, & celle des Apostres, [Comme le mot d'Irene dans le grec signifie la paix, il est difficile de dire si cette eglise portoit le nom d'une S^{te} Irene, ou le titre de la paix, de mesme qu'il y en avoit une autre appellée la Concorde; & de la maniere dont Socrate s'exprime, le dernier paroist aussi vraisemblable.] Constantin n'en fut pas le premier fondateur; mais d'une ancienne

ἡ ἁγιότατη ἐκκλησία. Et en un autre endroit. ἡ τῆς ἐιρήνης ἐκκλησία.

eglise qui estoit fort petite, il en fit une fort grande & fort belle. 'Il paroist que c'estoit la grande eglise & la cathedrale de la ville, ²jusqu'à ce que Constance fit bastir tout auprès celle de S^{te} Sophie. 'On la surnommoit l'ancienne pour la distinguer d'une autre eglise de S^{te} Irene pres de la mer, rebastie vers l'an 460 par S. Marcien. On peut voir dans M^r du Cange le reste de ce qui peut regarder cette eglise.

'Eusebe décrit amplement l'eglise des Apostres que Constantin fit bastir auprès du palais. ²Elle estoit en forme de Croix ^btoute couverte de cuivre doré. ^cConstantin la fit bastir pour y estre enterré, afin, dit Eusebe, de participer après sa mort aux prieres qui s'y feroient en l'honneur des saints Apostres. ^dOn l'y enterra en effet, & les autres Empereurs après luy, non dans l'eglise mesme, mais dans des galleries, & dans des mausolées particuliers qui estoient autour. ^eLes Evêques de la ville y estoient aussi enterrez; le sacerdoce [de J. C.] ne meritant pas moins d'honneur, dit Sozomene, que la dignité imperiale, surtout dans les lieux saints où il tient mesme le premier rang. ^fConstantin n'acheva ce semblé de la bastir, & ne la dedia qu'en 337 après Pasque à l'extremité de sa vie. ^gElle merita encore davantage d'estre appellée l'eglise des Apostres depuis que Constance y eut fait apporter les reliques de S. André, de S. Timothée, & de S. Luc: [& c'est sans doute pour cela que] 'S. Gregoire de Nazianze la releve audessus de tant d'autres eglises magnifiques qui estoient le plus grand ornement de Constantinople. 'On peut voir dans M^r du Cange beaucoup de remarques sur l'eglise des Apostres.

[Codin & d'autres nouveaux Grecs marquent beaucoup d'autres eglises basties à Constantinople par Constantin. Mais nous n'osons pas nous arrester à ces auteurs,] 'qui meritent tres peu de creance. [Il est néanmoins aisé de les en croire]' pour celle de S. Acace Martyr [de Constantinople,] puisqu'elle estoit certainement des le temps de Constance: 'Et Eusebe nous assure qu'il a basti de grandes eglises des Martyrs dedans & dehors la ville. 'Nous avons l'autorité de Theophane pour luy attribuer 'l'eglise de S. Moce. 'Quelques uns disent que c'estoit un ancien temple d'idoles, dont il prit la moitié pour la consacrer à J. C, & y faire transporter les reliques de S. Moce. 'On voit par la description de Constantinople faite sous Arcade, qu'il n'y avoit encore alors que 14 eglises dans la ville.

'Entre les eglises qui estoient hors de la ville des le temps de

Cang. de C. l.
4. p. 147.
Socr. p. 94. 2.
Cang. p. 145.
146.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 58. 59. p.
555. 556.
Naz. car. 10.
p. 79. a.
Euf. p. 555. d.
c. 60. p. 556.
Cang. de C.
l. 4. p. 108-110.
Chry. t. 5. or.
65. p. 741. a.
Bar. 33. 6. 574.
Cang. p. 111.
502. l. 2. c. 34.
p. 496. c.
Euf. c. 58. 60.
p. 555. d. 556.
b.
Cang. p. 105.
106.

Naz. car. 10.
p. 79. a.

Cang. p. 105.
106.

p. 105.
Socr. l. 2. c. 58.
p. 145. b. c.

Euf. v. Conf. l.
1. c. 48. p. 507.
b. c.

Thphn. p. 18. d.
Codi. ori. C. p.
33. b. 37. d.

Cang. de Cong.
l. 3. p. 2.

Soz. l. 2. c. 3. p.
445. 446.

Constantin, celle de S. Michel estoit la plus connue & de ceux du pays & des étrangers, à cause des apparitions & des miracles qui s'y faisoient. Sozomene proteste y avoir eprouvé en sa propre personne la vertu de Dieu, & il raporte encore la guerison miraculeuse de deux personnes de sa connoissance. 'L'un d'eux nommé Probien qui estoit un medecin de la Cour voulant embrasser la religion Chrétienne, & ne pouvant encore entrer dans ce qu'on luy disoit que la Croix [& la mort de J. C.] estoit la cause du salut de tous les hommes, il eut une vision dans cette eglise, où en luy montrant une des Croix qui estoient sur l'autel, on l'assura que depuis que J. C. avoit esté crucifié, ni les hommes ni les anges mesmes n'avoient rien fait pour l'avantage & le bien des hommes " que par la puissance de la Croix. 'Cette eglise de S. Michel estoit à deux petites lieues de la ville par la mer, qui estoit le chemin le plus court, en un lieu nommé d'abord Hesties, & qui porta ensuite le nom de S. Michel. 'Le quartier s'appelloit l'Anaple, & encore Sosthene, [peutestre à cause des miracles qui s'y faisoient.] 'Theophane & d'autres Grecs posterieurs disent positivement que Constantin la bastit. 'Cedrene assure qu'il y eut des visions, & y entendit des voix du ciel; [ce qui se peut appuyer par Sozomene,] 'qui parle de l'eglise de S. Michel à l'occasion de quelques apparitions par lesquelles il dit que Dieu anima le zele de Constantin, en témoignant l'agréer, & donner aux hommes pour leur sanctification & pour leur salut les lieux où ce prince avoit élevé des maisons de prieres.

[Ce n'estoit ni par magnificence, ni par un simple mouvement de devotion,] 'que Constantin se portoit à bastir de nouvelles eglises dans Constantinople; mais parceque le Christianisme s'y augmentoit beaucoup, & qu'un grand nombre de personnes y avoient embrassé la foy. C'est ce qu'il nous apprend luy mesme dans une lettre qu'il écrivit à Eusebe de Cesarée, 'pour le charger de faire transcrire promptement, pour ces nouvelles eglises, 50 volumes de l'Ecriture, par les meilleurs copistes & les plus exacts qu'il pourroit trouver, & de les luy envoyer par un de ses Diacres sur deux chariots du public qu'il luy fit donner pour cela. Il luy fit aussi fournir de son epargne tout ce qui estoit nécessaire pour cette depense.



p. 446. c. d.

p. 445. d.

Cang. de C. l.
4. p. 187.Thphn. p. 18. d.]
Cod. or. C. p.
57. d.
Cedr. p. 284. c.
Soz. p. 445. c.Euf. v. Conf. l.
4. c. 36. p. 543.

p. 544.

ad v.
35 Bader.

ARTICLE LXVII.

*Constantinople dediée solennellement, est appellée la nouvelle Rome,
& egalée à l'ancienne.*

NOTS 60.

THEOPHANE fait commencer la fondation de Constantinople des le temps du Concile de Nicée [en 325.]^a D'autres [avec plus d'apparence] le mettent en 328, [& c'est l'opinion la plus suivie par les personnes habiles.] Selon une date assez exacte que nous trouvons dans Codin, il faut dire que le mécredi 26 novembre 329, on posa les fondemens des murailles qui devoient fermer la nouvelle ville du costé de l'Occident [& de la terre ferme de la Thrace; tout le reste estant environné de la mer.] On hastia tellement cet ouvrage, comme on le lit au mesme endroit, qu'il fut achevé en peu de mois, avec beaucoup d'autres bastimens que l'on fit en mesme temps dans la ville.

Ainsi des le lundi 11 may de l'an 330, & en la 25^e année de Constantin, on fit la solennité de la dedicace de la ville.^b Zonare, Cedrene, & divers autres après eux, disent qu'elle fut dediée à la S^{te} Vierge; c'est à dire, pour parler exactement, qu'elle fut dediée à Dieu en memoire [& sous l'invocation] de la S^{te} Vierge; la dedicace & la consécration d'une chose, faisant, dit Baronius, une partie du culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, selon ce que dit souvent S. Augustin, que les eglises des Chrétiens ne sont dediées qu'à luy. Eulèbe dit que Constantin par les eglises qu'il bastissoit dans Constantinople, la consacroit au Dieu des Martyrs. Ce qu'on peut ajouter à cela, c'est que dans les siècles suivans, la S^{te} Vierge a été considérée comme la patronne & la protectrice de la ville. Les nouveaux Grecs disent aussi qu'elle fut dediée par les Peres du Concile de Nicée, qui estoit fini cinq ans auparavant. [" S. Alexandre estoit alors Evêque de Constantinople.]

Y. son titre.

Quelques Grecs modernes disent que la feste de cette dedicace dura 40 jours, & que Constantin pour en augmenter la joie, distribua au peuple une grande quantité de vivres. [Comme il vouloit que cette solennité fust commune à tout le monde,] il y fit célébrer les jeux du cirque; ce qui se continua le mesme jour 11 de may durant quelques siècles. Les loix des Empereurs ordonnoient de cesser ce jour là toutes les procédures judiciaires, & l'Eglise de Constantinople l'honoroit aussi par une so-

Thphn. p. 17. b.
Chr. Al. p. 662.
Codi. or. C. p. 8. c. d.

d | Idai | Chr. Al p. 664 | C. ng. de C. l. 1. p. 27 | Hely. p. 29. d | Nor. epo. p. 148. c. | Cang. de C. l. 1. p. 10. 3 l. e Bar. 30. 54.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 48. p. 107. b. c.
Cang. p. 31. 31a.

p. 32.

Codi. p. 25. a | 99.

ib | Cang. p. 29.

lennité plus sainte, comme on le voit par les livres de son office.

Codi. p. 25. a]
Cang. p. 32. 33.

'Ce fut apparemment dans cette dedicace mesme que Constantin donna à cette ville le nom de Constantinople, ou Ville de Constantin, qui se trouve dans plusieurs de ses medailles, & dans une loy du 29 novembre de cette année mesme. Il luy donna encore le nom de seconde Rome, ^a ou de nouvelle Rome selon d'autres. ^b Il luy attribua ce dernier titre par une loy qu'il fit graver sur une colonne de pierre, posée en un lieu public nommé le *Stratege*. ^c Non seulement il luy donnoit le nom de seconde Rome, mais il vouloit encore qu'elle fust egale à l'ancienne, & qu'elle eust les mesmes droits & les mesmes prerogatives. ^d Il luy soumit tout l'Empire d'Orient, dit *Sozomene*, jusques aux villes qui sont sur le Danube, & à Duras, [c'est à dire toute l'Illyrie orientale au moins,] & la Lybie Cyrenaique.

p. 33. 34] Socr.
l. r. c. 16. p. 45.
c. d.
a Soz. l. 1. c. 3.
p. 444. d. & c.
b Socr. p. 45. d.
c c.

Cod. Th. 16. r.
2. l. 45. p. 89]
Soz. p. 444. b.
d Soz. p. 445. a.

l. 7. c. 9. p. 715.
a] Cod. Th. 14.
1. 19. l. 1. p. 110.
22 j.

'Il luy donna ce qu'on appelloit le droit Italique, c'est à dire les mesmes exemptions de tribut dont jouissoit l'Italie, & le droit de se servir des mesmes reglemens & des mesmes coutumes, à quoy Procope qui se rendit maistre de la ville en 365 ayant changé quelque chose, Valens la rétablit dans les mesmes droits.

Soz. l. 7. c. 9. p.
715. a.

'Le peuple y estoit divisé [en Curies, en Tribus, & en 14 regions] comme à Rome, & estoit gouverné par les mesmes magistrats. Constantin y établit aussi un Senat [gouverné par des Proconsuls,] avec les mesmes prerogatives que celui de Rome, ^e & la separa de la province d'Europe & de la metropole d'Heraclee. Il y mit le siege du Prefet du Pretoire [d'Orient.] La chronique d'Alexandrie dit qu'il y établit aussi un Prefet de la ville: mais cela ne se fit qu'en 359 sous Constance: [Et ce ne fut

l. 1. c. 3. p. 445.
a] Cod. Th. 1. 5.
p. 122. 1.
e Chr. Al. p.
666.

V. S. Acaz
n. l.

Cang. de C. l. 1.
p. 36. 37.

peutestre aussi qu'en ce temps là qu'on la tira de la jurisdiction du gouverneur de la province d'Europe. Je ne croy pas non plus qu'il faille commencer des le temps de Constantin, ce qu'on voit s'estre pratiqué depuis, que des deux Consuls l'un estoit à Constantinople, & l'autre à Rome.] Themistius dit mesme que jusqu'après l'an 350, le Senat de Constantinople estoit si peu de chose, qu'on regardoit plutost comme une peine que comme un honneur d'en estre membre. Il loue Constance de l'avoir fort relevé. 'Et neanmoins dans un autre discours, il avoue que du temps de Theodose, ces Senateurs, qu'on qualifioit aussibien que ceux de Rome, *Patres conscripti*, n'avoient rien de digne des grands titres qu'on leur donnoit. C'est pourquoi il prie Theodose d'augmenter leurs honneurs, & mesme leurs biens qui estoient

Them. or. 3. p.
48. a.

or. 14. p. 183. b.
e.

V. Constan-
ce § 10.

estoyent assez mediocres. 'Un auteur l'appelle un Senat du second ordre, dont les Senateurs avoient un titre inferieur à ceux de Rome. 'Julien croit aussi donner un grand eloge à Constantin, en disant qu'en moins de dix années [qu'il regna depuis qu'il eut commencé à bastir Constantinople,] & durant lesquelles il s'appliqua tout entier à l'embellir, selon Zosime; ^a il l'avoit mise autant audeffus des autres villes, qu'elle estoit audeffous de celle de Rome.

'Mais les autres Empereurs, qui y firent presque tous leur residence ordinaire, travaillerent tellement à l'augmenter, ^b qu'enfin le desir de Constantin fut accompli: & mesme environ cent ans après la fondation, ^c elle l'emportoit sur Rome, s'il en faut croire Sozomene, & pour les richesses, & pour le nombre des habitans. 'Quoiqu'elle eust esté beaucoup augmentée depuis Constantin, on avoit cependant peine à y trouver place & dans les maisons & dans les rues. Il falut bastir jusque dans la mer sur des pilotis, assez de maisons pour faire une grande ville. 'Sozomene attribue cet accroissement à la benediction que Dieu avoit donnée à la pieté du fondateur, & à la charité que les habitans avoient pour les pauvres, qu'ils assistoient mesme avec magnificence. Il ajoute que la religion y regnoit tellement, que beaucoup de Juifs, & presque tous les payens qui y venoient, s'y faisoient Chrétiens.

[Nous parlerons ^d autrepart du changement que l'agrandissement civil de la ville y fit à l'égard de l'Eglise.] 'On pretend tirer des anciennes medailles, que le Croissant a toujours fait la marque, & comme nous parlons aujourd'hui, les armes de Byzance & de Constantinople.

L'an de J.
C. 330, de
Constantin
34, 25.

1.

1.

V.S. Greg.
de Naz.

Amm.an.p.
476.a.

Julior. 1.p.14.

Zof. 1.2.p.687.
c.d.
Julior. 1.p.
14.

Zof.p.689.c.d.
c.
Soz. 1.2.c.3.
p.445.a.b.

Zof.p.689.c.d.
c.

Soz.p.445.b.

Them.in.p.
397.

1. *Clarus vocavit.* [Ceux de Rome estoient appelez *Clarissimi*. Mais où trouve t-on ces *Clari* ?]

2. 'Baronius soutient qu'il se trompe, & alléque la description de Constantinople qui est dans la Notice.

Bar. 110. § 11.



ARTICLE LXVIII.

Constantin s'oppose aux exactions des officiers, fait bastir l'eglise d'Antioche & celle de Mambré.

INDICTION
IV.
Idat.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 331, DE CONSTANTIN 25, 26.

'Bassus, & Ablavius, Consuls.

Cod. Th. t. 6.
P. 313.

chr. p. 32.
Buch. p. 239 |
Rein. p. 461.

Cod. Th. chr.
P. 313 2.

Bar. 331. § 14.

[ON croit que les Consuls de cette année estoient tous deux Prefets du Pretoire. Car nous l'avons marqué d'Ablave,] & on trouve un Bassus Prefet du Pretoire depuis 327 jusqu'en 331. Godefroy le distingue de Septimius Bassus qui avoit esté Prefet de Rome en 317, où il fut aussi Consul jusqu'en 319, & ensuite Prefet du Pretoire jusqu'en 321. Evagre estoit aussi cette année Prefet du Pretoire. Anice Paulin fut fait Prefet de Rome le 12 d'avril, & continué l'année suivante.

'Constantin qui estoit à Constantinople le 30 decembre de l'année precedente, y estoit encore le 17 avril, le premier de novembre, & le premier decembre de celle-ci. Il fit un grand edit adressé à tous les peuples des provinces, pour empêcher les vexations des juges, de leurs officiers, & des plus puissans d'entre les particuliers. Cet edit daté du premier d'aoust fut affiché le premier septembre à Constantinople: [ce qui donne lieu de croire que Constantin en estoit alors alléz éloigné.] Il en fit un autre le premier de novembre adressé aussi aux peuples des provinces à peu pres sur le mesme sujet. Car c'estoit pour défendre sur peine de la vie, les pilleries des greffiers, des portiers, & des autres grands & petits officiers des juges, qui ne veulent point s'acquiter de leurs fonctions, si on ne leur donne de l'argent, & ne souffrent pas seulement sans cela que l'on parle aux magistrats, dont le cabinet & les oreilles doivent estre également ouvertes & aux riches & aux plus pauvres. Il veut donc que tout le monde puisse se plaindre de ces concussions aux Gouverneurs mesmes, & s'ils ne rendent pas justice, aux Comtes des provinces, ou aux Prefets du Pretoire, afin qu'il en soit averti par eux, & qu'il puisse punir ces brigandages comme ils le meritent.

Cod. Th. t. 1. p. 40.
t. 1. p. 94.
4 p. 107.

1. Godefroy promet d'éclaircir ce qui regarde ces Comtes des provinces sur le titre 12 du 6^e livre du Code, 'où je ne voy point qu'il en dise rien. 2 Le titre 17 est des Comtes qui gouvernent les provinces: [& je n'y trouve rien non plus qui éclaircisse la loy de 331.]

L'an de J.
C. 331, de
Constantin
25, 26.

&c.

Dominicū.

&c.

1.

*ad quer-
cum.*

'Eusebe après avoir parlé de la fondation de Constantinople, dit que Constantin travailla aussi à embellir toutes les principales villes des provinces par les eglises qu'il y fit bastir, particulièrement à Nicomedie, où il en fit faire une extremement grande. [Je ne sçay si c'est] 'cette basilique ancienne qu'un auteur payen du temps de Constance met comme le plus grand ornement de cette grande ville, & que Constantin avoit bastie à la place d'une autre qui avoit esté brulée du tonnerre. 'A l'eglise de Nicomedie Eusebe joint celle d'Antioche qui estoit encore une piece toute singuliere & pour sa grandeur & pour sa beauté. Elle estoit en octogone, extremement exhaussee, & enrichie de quantité de dorures, d'où vient qu'on la nommoit le "Dome d'or." Le cloistre & les maisons qui l'environnoient, enfermoient encore un fort grand espace. 'Constance le second des fils de Constantin, eut l'intendance de ce bastiment du vivant mesme de son pere, après la mort duquel il le fit dedier l'an 341, dix ans après qu'on en eut posé les fondemens, si nous suivons Socrate. [Ainsi il n'aura esté commencé qu'en 331,] quoique S. Jerome le mette des 328. 'Ce furent là les principales eglises que Constantin fit bastir [dans l'Orient.]

'S. Gregoire de Tours parle d'une tres belle eglise de la Ste Vierge, bastie par Constantin, & raporte un miracle qu'on disoit estre arrivé dans sa construction. [Je voudrois qu'il nous eust marqué plus particulièrement si ce n'estoit point la cathedrale d'Ephese, qui est la seule que nous sachions avoir porté le nom de la Ste Vierge jusqu'en l'an 431.]

'Il y avoit alors dans la Palestine, à trois quarts de lieues d'Hebron, un lieu appellé le Terebinthe, à cause d'un arbre de cette espece qu'on y voyoit, aussi ancien que le monde, si l'on en eust voulu croire le peuple. 'D'autres s'imaginoient que c'estoit le baston d'un des Anges qui estoient apparus à Abraham. 'C'est au mesme lieu qu'estoit le chefne de Mambré si celebre dans l'Ecriture par la demeure d'Abraham, & par l'apparition des Anges qui luy promirent la naissance d'Isaac; & ce chefne s'y voyoit encore alors; de sorte que le lieu s'appelloit aussi, "Le chefne de Mambré." On y voyoit les trois Anges representez en peinture, celui du milieu plus grand que les deux autres. 'Ce lieu avec les Anges & le terebinthe mesme, estoit fort reveré par les peuples du pays, mais sans qu'ils sceussent pourquoy, & avec beaucoup de superstitions, ou plustost avec des

Euf.v. Conf. l.
3. c. 50. p. 508.
a. b. l. tric. c. 9. p.
629. c. d.

Goth. geo. p.
29.

Euf. p. 508. b.
c. 1629. 630.

Hier. chr.
Euf. p. 508. c.
Soz. l. 3. c. 5. p.
501. c.

Socr. l. 2. c. 3.
P. 84. c.

Euf. c. 51. p.
508. d.

Gr. T. gl. M. c.
9. p. 21. 22.

Euf. n. p. 233. r.
b. dem. l. 5. c. 9.
p. 234. c. | Soz. l.
2. c. 4. p. 447. b.

a. Jos. bell. l. 5.
c. 7. p. 895. e.
b. Euf. hex. p.
77. 78.

c. Euf. v. Conf.
l. 3. c. 53. p. 509.
c. | n. p. 233. 2.
b. | Soz. p. 447.
b.

Euf. n. p. 233. 2.
b. dem. p. 234.
d.

d. c. | v. Conf. p.
509. c. d. | n. p.
233. 2. c. | Euf. p.
77 | n. p. 293.

Euf. dem. p. 233.
c. | 234. c.

1. 'Eusebe semble prendre le chefne & le terebinthe pour la mesme chose. [Je ne sçay pourquoy.]

244 L'EMPEREUR CONSTANTIN.

sacrileges : car on y avoit dressé un autel profane au pié du terebinthe, & quelques idoles.

Euf.c.52.p.
509.a.b|502.p.
448.b.
Euf.in.p.232.
2.c.
b.v.Conf.p.
509.a.b.
c.c.51.53.p.
508.dj|509.c.
d.

c.52.p.509.b|
502.p.448.b,c.

'Constantin fut averti de ce desordre par les lettres de sa belle-mere ^a Eutropie veuve de Maximien Hercule, ^b laquelle avoit embrassé la foy, [& estoit apparemment alors dans la Palestine.]
^c Constantin touché de la profanation de ce lieu saint, envoya ordre au Comte Acace & aux autres officiers qui estoient sur les lieux, de bruler les idoles, d'abatre l'autel, d'empescher par des punitions severes qu'on n'y commist plus aucune impieté, & d'y bastir une eglise, afin qu'on y pust tenir des assemblées non plus profanes, mais saintes. Il écrivit aussi à Macaire de Jerusalem, & aux autres Evêques de la Palestine, pour leur mander son dessein, & leur faire en mesme temps quelque reproche de ne l'avoir pas averti d'un desordre que la piété de sa belle-mere n'avoit pu souffrir. Il leur recommanda de luy faire au moins sçavoir à l'avenir s'il se passoit encore quelque chose en ce lieu contre le respect qui luy estoit dû, afin qu'il en fist une punition exemplaire. [Il est remarquable que cette lettre ne porte en teste que le nom de S. Macaire, & non celui d'Eusebe Metropolitain,]^d pour qui elle estoit néanmoins aussibien que pour les autres de la province.

Euf.c.51.52.p.
508.509.

Soz.p.448.c.
d.
d'Burd.itin.p.
441.

Hier.l.heb.t.3.
p.270.d.
ep.27.p.173.
b.
f b|Soz.l.1.c.
4.p.448.a.

'Les Evêques & les officiers executerent [fort promptement] les ordres de Constantin : ^d Car une relation de l'an 333, nous apprend qu'il y avoit déjà à Mambré une fort belle eglise, que Constantin y avoit fait bastir. ^e S. Jerome en parle. Le chesne de Mambré [mourut ou fut abatu] sous Constance, ^e & on ne voyoit plus du temps de S. Jerome que ^f quelques restes de son tronc. ^f Il semble qu'il y avoit quelques cabanes qu'on pretendoit avoir esté habitées par Sara [& par Abraham.] Hors cela le lieu estoit sans logement.

vestigia.

Hier.l.heb.p.
270.d.

Soz.l.1.c.4.p.
447.

p.448.a.

[Mais la profanation de ce lieu saint, que Constantin avoit tâché d'abolir, ne laissa pas de continuer.] 'Tous les peuples voisins rendoient encore au V. siecle des honneurs superstitieux au terebinthe. 'Dans la grande foire qui s'y faisoit tous les ans en esté [des le temps d'Adrien,] & où les Chrétiens, les payens, & les Juifs, venoient de fort loin, les uns pour trafiquer, les autres pour honorer Abraham & les Anges, chacun les honoroit en sa maniere, & les payens sacrifioient mesme des bestes aux Anges. 'Ils pratiquoient encore plusieurs autres superstitions, particulièrement à l'égard d'un puits qu'on disoit avoir esté fait par Abraham.

V. les revoltes des Juifs 55.

&c.

&c.

&c.

L'an de J.
C. 331, de
Constantin
25, 26.

L'an de J.
C. 331, de
Constantin
25, 26.

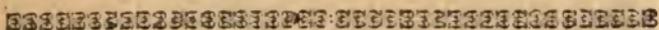
L'EMPEREUR CONSTANTIN. 245

[La proximité du lieu nous fait remarquer] qu'on voyoit aussi alors à Hebron un monument quarré de tres belles pierres, où repoisoient le corps d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & des autres qui avoient esté enterrez avec eux. Joseph & S. Jerome parlent de ce monument. Un ancien auteur l'appelle une basilique, où les Juifs entroient d'un costé, & les Chrétiens de l'autre avec de l'encens. Il ajoute qu'on celebroit en ce pays là la feste de Jacob & de David avec beaucoup de solennité le lendemain de la naissance de nostre Seigneur; que les Juifs y venoient de tous les endroits de la Palestine, y apportoit des cierges, de l'encens, & d'autres presens.

Burd. iiii. p.
44. c.

Jof. bell. l. 5. c.
7. p. 895. c.
Hier. p. 270. d.
Euf. n. p. 233.
234.

&c.



ARTICLE LXIX.

S. Eustathe depose: Edit contre tous les heretiques.

C'EST après ce qui regarde le chefne de Mambré, qu'Eusebe met la destruction de quelques idoles, le transport de beaucoup d'autres à Constantinople, la demolition des temples d'Aphaque & d'Eges, & ce que fit Constantin pour la conversion de la ville d'Heliople. [Mais nous avons parlé de toutes ces choses en un autre endroit.]

Euf. v. Conf. l.
3. c. 54. p. 510.

V. 55.

Eusebe passe de là aux troubles de l'Eglise d'Antioche, arrivez à l'occasion de S. Eustathe. [Car cette année fut extremement triste à l'Eglise par la deposition & le bannissement de trois illustres Evêques, S. Eustathe d'Antioche, Aselepas de Gaza, & S. Luce d'Andrinople, dont le principal ou plutoft l'unique crime estoit d'estre fort opposez aux impietez des Ariens. Ce fut le premier effet du credit qu'Eusebe de Nicomedie s'estoit acquis sur l'esprit de Constantin, s'il n'avoit esté precedé d'un autre evenement aussi fascheux pour l'Eglise, que fut le rapel de l'heresiarque Arius, banni après le Concile de Nicée, & rapellé vers ce temps-ci, par les mauvais conseils d'un Prestre que Constancie veuve de Licinius avoit recommandé en mourant à Constantin son frere.]

c. 59. p. 515.

Cette princesse peut donc estre morte vers l'an 329 ou 330. Car on marque qu'elle survéquit S^{te} Helene. Constantin [après avoir fait mourir son mari & son fils,] ne laissa pas de luy témoigner toute sorte d'affection jusques à sa mort; & il donna son nom au bourg de Maiume dans la Palestine, lorsqu'il en fit une ville vers l'an 334. Eusebe releve sa pieté: [mais c'est peutestre

Ruf. l. 10. c. 11.
p. 166. 2.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 38. p. 544.
d.

Philg.n.p.39.

parcequ'elle estoit Arienne.] Car c'est l'idée que l'histoire nous en donne.

Euf.v.Conf.l.

3.c.63.p.520.

a.

b.

'L'Eglise d'Antioche ayant recouvré la paix, dit Eusebe, [ou pour parler plus véritablement, estant opprimée par les Ariens;] Constantin travailla à extirper les [autres] heresies repandues dans l'Empire, & envoya des ordres aux Gouverneurs des provinces pour les chasser tous, si Eusebe n'exagere point,

c.66.p.522.c.

c.c.63.p.520.

c.

& pour faire une recherche de leurs livres. Il adressa aussi un edit aux heretiques mesmes pour les exhorter à embrasser la penitence, & à chercher leur salut dans le sein de l'Eglise [Catholique. Eusebe nous en a conservé une partie, où il ne parle

a.65.p.521.c.d.

point de les chasser;] mais il y interdit absolument toutes sortes d'assemblées, & aux heretiques & aux schismatiques, soit dans les eglises & les lieux publics, soit dans des maisons particulie-

p.521.a.b.

res. Il ordonne que leurs eglises seront données sans delai aux Catholiques, & que les autres lieux [où ils se seront assemblez,]

c.64.p.520.d.

seront a jugez au fisc. Les Valentinis, les Marcionites, les Paulianistes, les Cataphryges, & mesme les Novatians, [à qui il avoit permis en 326 d'avoir des eglises,] sont compris nommément dans cette loy; & les autres en general. [Il n'y parle pas des Ariens qu'il croyoit estre rentrez dans les sentimens de l'Eglise, ou qui estoient compris dans les termes generaux, si nous ne voulons pas qu'Eusebe ait osté leur nom.]

c.66.p.522.c.

'Eusebe ajoute que les chefs des sectes furent bannis, & que les autres demanderent à se réunir à l'Eglise, intimidéz par la crainte des menaces de l'Empereur, & surtout parceque dans la recherche qu'on avoit faite de leurs livres, on avoit decouvert que beaucoup d'entr'eux s'adonnoient à la magie; [ce qui leur faisoit craindre d'estre traitez encore plus rigoureusement que les autres.] Les Evêques n'eurent pas de peine à recevoir dans l'Eglise ceux qui n'en estoient separez que par le schisme, sans avoir aucune opinion contraire à la foy. Pour les heretiques, on rejettoit bien loin ceux qu'on voyoit ne pas renoncer sincerement à leurs erreurs, & on recevoit les autres après les avoir examinez quelque temps, & s'estre assuré de la solidité de leur conversion.

p.523.

Bar.326.529.

'Eusebe assure qu'il ne resta plus après cela aucune secte ni schismatique, ni heretique: Mais il n'est pas aisé de l'en croire, puisque nous trouvons encore dans la suite de l'histoire beaucoup de sectes plus anciennes que cet edit. Sozomene se contente de dire qu'il les diminua beaucoup, parceque la liberté

Soz.l.1.c.32.p.

493.b.c.

de s'assembler & de s'animer les uns les autres, entretenoit les sectes mesmes les plus foibles & les moins nombreuses ; au lieu que cette liberté leur estant retranchée par l'edit, & les Evêques veillant partout pour les empescher de le faire mesme en secret, ceux qui demouroient endurcis dans l'heresie estoient hors d'état de faire des disciples & de laisser des successeurs. Sozomene ajoute que les Cataphryges se conserverent dans la Phrygie, parcequ'ils y estoient en fort grand nombre : & que l'edit fit encore peu de mal aux Novatiens, à cause de la consideration qu'avoit Constantin pour la vertu [apparente] d'Acèse leur Evêque à Constantinople. Il pretend mesme que Constantin se relaschoit beaucoup dans l'execution de l'edit, voulant faire plus de peur que de mal.

p. 494. a.

p. 493. d.

[Ce n'estoit pas par une simple deference à l'autorité de l'Eglise, qu'il témoignoit de l'horreur pour les heresies.] Il s'estoit instruit luy mesme fort exactement des dogmes & des superstitions des Manichéens & des autres sectes semblables, à quoy il avoit employé l'industrie d'un nommé Stratege homme eloquent en grec & en latin : & ayant esté satisfait de luy dans cette commission, il luy donna le nom de Musonten, & l'eleva dans les dignitez ; de sorte qu'il arriva mesme à celle de Prefet du Pretoire d'Orient sous Constance en 354. Les historiens louent en luy plusieurs bonnes qualitez, mais l'accusent d'avarice. Il appuyoit le parti des Ariens. Libanius le loue beaucoup, & le fait originaire d'Antioche. Il remarque en luy une grande passion pour estre loué, ou plutost pour estre flaté.

Amm. l. 15. p.
5657.

p. 571. l. 16. p.

68. d.

Ath. solit. p.

818. b. ap. 2. p.

754. d.

Amm. n. p.

99. Ced. Th. r.

6. p. 374.

e Lib. vit. p. 38.

39.

d Euf. v. Conf.

l. 4. c. 1-4. p.

527. 528.

e c. 2. p. 527.

528.

f c. 3. p. 528.

Thphn. p. 23. b.

^d Apres l'edit contre les heretiques, Eusebe parle de diverses liberalitez de Constantin, entre lesquelles il faut remarquer la remise qu'il fit pour toujours du quart des contributions dont les terres estoient chargées. ^e Il fit aussi faire un nouvel arpentage en faveur de ceux qui se plaignoient que dans ceux qu'on avoit faits sous les princes precedens, [comme sous Licinius,] on leur avoit conté plus de terres qu'ils n'en avoient.

^f Theophane marque sur la 27^e année de Constantin que le palais de Nicomedie fut brulé du tonnerre.



ARTICLE LXX.

Les Romains défont les Gots en faveur des Sarmates; & ensuite les Sarmates mesmes.

INDICTION V. L'AN DE JESUS CHRIST 332, DE CONSTANTIN 26, 27.
Idat. & allii. 'Pacatianus, & Hilarianus, Consuls.

Cod. Th. t. 6. P. 366. 2. 'ON croit qu'Hilarien Consul en 332, est Mecilius Hilarius dont nous avons parlé ci-dessus. Pacatien avoit été Vicaire d'Angleterre en 319, & il estoit cette année mesme Prefet du Pretoire d'Italie: il l'estoit encore en 334. Leonce & Maxime estoient aussi Prefets du Pretoire en 332. V. 5 57.

chr. p. 33. 'Nous avons une loy du 12 avril datée de Marcianople capitale de la Mesie: Constantin y estoit sans doute pour la guerre des Gots commencée des l'année precedente, selon S. Jerome, [& à laquelle il faut peutestre rapporter Zosime, s'il y a quelque chose de veritable dans ce qu'il dit,] 'que les Taifales nation Gothique ayant fait une irruption avec 500 chevaux, Constantin souffrit qu'ils vinsent piller jusqu'à la porte de son camp: & au lieu de se mettre en bataille pour les combattre, il se tint heureux de se pouvoir sauver par la fuite, après avoir perdu une grande partie de son armée. [Zosime est seul témoin de cet evenement nullement croyable.] Socrate dit bien aussi que les Gots & les Sarmates firent des courses sur les terres de l'Empire: mais il assure que Constantin les vainquit. 'Pour ce que Zosime a joute que depuis que Constantin se fut mis à bastir Constantinople, il ne réussit jamais dans aucune guerre, [il est nettement dementi par les autres historiens, mais surtout par Sozomene, & mesme par Libanius,] 'qui disent au contraire que ce prince surmonta tous ceux qui oserent luy faire la guerre.

Zof. l. 2. p. 687. c. 'C'est ce qui se vit cette année mesme. Car les Sarmates pressés par la guerre que leur faisoient les Gots, ayant imploré l'assistance de Constantin, ses troupes entrerent dans leurs terres pour les secourir, y défirent les Gots le 20 avril de cette année, 'en firent perir pres de cent mille de faim & de froid, & obligerent Ariaric leur Roy de donner son propre fils en ostage. L'Anonyme de M^r Valois attribue cet exploit au [jeune] Constantin Cesar: ' & Julien l'apostat dit qu'un des enfans de Constantin avoit assuré la paix du costé des Gots par ses victoires. [Mais la gloire

Socr. l. 1. c. 18. p. 48. c.

Zof. p. 687. c.

Soz. l. 1. c. 8. p. 411. c. | Lib. or. 3. p. 117. a. b. | Idat. | Hier. chr. | Ann. an. p. 476. 2.

Amm. p. 476. 2.

Juli. or. 1. p. 16.

gloire du fils ne diminue rien de la gloire & du bonheur de son pere.] Aurele Victor dit en general que les Gots furent terrassez.^a Eutrope s'exprime en ces termes, que Constantin vainquit les Gots en diverses manieres.^b Eusebe écrit aussi que ne pouvant souffrir de voir les Romains payer tribut à ces barbares, il porta contr'eux l'étendar victorieux[de la Croix, en se servant de l'occasion que les Sarmates luy en donnerent.] & soumit en peu de temps toute cette nation partagée en une infinité de peuples, qu'il obligea à luy obeïr, les uns par la force des armes, les autres par des traitez, 'ce qui luy acquit beaucoup de gloire & de reputation.

Aur. V. p. 527.
a.
Eutr. p. 588.
b.
Euf. v. Conf. l.
4. p. 529.
a.
Jl. i. c. 8. p.
409. c.

Fest. p. 554. a.

'On tient qu'il eprouva dans cette guerre autant que dans aucune autre par des songes & d'autres prodiges, combien Dieu prenoit soin de luy. Sa victoire fut si visiblement miraculeuse, que les Gots mesmes reconnoissant en cela le pouvoir du Dieu de Constantin, [beaucoup] embrasserent sa religion, [qui avoit commencé à s'établir parmi eux environ 70 ans auparavant.

Soz. l. i. c. 8. p.
411. d.
Soer. l. i. c. 18.
p. 48. d.

Jornande n'a garde de parler de la défaite des Gots.] Mais il dit qu'Araric & Aoric Rois de cette nation, fournirent à Constantin 40 mille hommes pour ses troupes, & que ce nombre fut toujours depuis entretenu sous le titre d'Alliez. [Il paroist en effet que Constantin traita fort bien ceux qui voulurent poser les armes:] Car Eutrope dit qu'ayant enfin accordé la paix aux Gots, il laissa parmi ces nations barbares une grande idée de sa bonté. Eusebe marque qu'il donnoit des charges & des dignitez aux plus illustres d'entre les barbares.^c Themistius dit qu'on voyoit encore de son temps derriere la sale du Senat, une statue que Constantin avoit fait dresser au pere d'Athanic Roy des Gots: mais il pretend que c'estoit pour adoucir ce barbare. Socrate assure que par la victoire dont nous venons de parler, il abolit les pensions ou les tributs que les autres Empereurs avoient accoutumé de donner aux Gots.

Jorn. r. Got. c.
21. p. 640.

Eutr. p. 588. b.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 7. p. 530. b.
c. Them. or. 15.
p. 191. a.

Soer. l. i. c. 18.
p. 48. c.

'Les Sarmates n'eurent pas pour les Romains [la reconnoissance &] la fidelité qu'ils devoient.^d Ils firent mesme des courses sur leurs terres. Constantin tourna donc ses armes contr'eux, & les défit comme les Gots, & les contraignit de se soumettre.

Amm. an. p.
476. a.
d. Soer. p. 48. c.
Amm. an. p.
476. a.
e. Soer. p. 48. c.
Euf. v. Conf. l.
4. c. 5. p. 528. d.
Aur. Vict. Soz.
p. 411. c.
f. C. Porph. de
imp. c. 55. p.
203. 209.

'On lit dans un ouvrage attribué à Constantin Porphyrogete, [& qui ainsi ne peut pas avoir une grande autorité,] que le grand Constantin ayant la guerre contre les Gots depuis qu'il fut maître de Constantinople, envoya prier ceux de la Quersonese [Taurique] allies de l'Empire, de les aller attaquer de

p. 209. 110.

leur costé. Ils passerent pour cela le Danube sous la conduite de Diogene leur prince, les combattirent, & les desfirent. Constantin fit venir à Constantinople les principaux d'entr'eux avec Diogene, leur fit de grands presens, & leur promit que tous les ans on leur envoyeroit une certaine quantité de blé & d'huile, avec du fer, & tout ce qui estoit necessaire pour faire des arcs; ce qui fut executé par luy, & par ses successeurs. [Neanmoins les Romains estoient fort soigneux d'empescher qu'on ne portast du fer aux étrangers.]

Val, r. Fr. l. 1. p.
26.Cod. Th. chr. p.
33.Cod. Th. chr. p.
33.
4 t. 1. p. 176.
177.Zofl. l. 2. p. 627.
d.Socr. p. 48. c. d.
Soz. p. 411. d.Codi. ori. C. p.
11. c.Chry. t. 1. h.
20. p. 229. d. c.Cod. Th. l. p.
176. 177.

'Il semble que Constantin ait passé des bords du Danube à ceux du Rhein, [peutestre pour quelque remuement des François,] ou pour faire quelque nouveau traité avec leurs Princes, 'puisque nous avons deux loix du 26 juillet datées de Cologne. [Et si ce fut le jeune Constantin qui commanda l'armée dans la guerre des Gots, cette guerre qui se fit mesme des le mois d'avril, n'empesche point que le pere ne fust à Cologne au mois de juillet. Et il pourra aisément estre revenu de là en Thrace avant le 26 d'octobre,] 'dont nous avons une loy datée de Constantinople. ^aNeanmoins Godefroy aime mieux croire, 'qu'il y a faute dans la date de celles du 27 juillet.

'Zosime donne lieu de croire que Constantin n'a plus eu de guerre depuis ce temps-ci, & qu'ainsi il eut le loisir de se donner tout entier [non] à ses plaisirs, comme le dit cet historien, 'mais à bastir des eglises, ce qu'il n'avoit pas discontinué mesme durant les guerres, 'à servir J. C. & à le faire servir par ses sujets, avec d'autant plus de zele qu'il se reconnoissoit redevable à sa bonté de plus de victoires. 'On marque quatre villes qu'il fonda après avoir soumis les Gots, [outre Helenople & les autres dont nous pouvons avoir parlé.] 'S. Chrystostome dit aussi " qu'il a *ἀνίστην* basti ou rétabli plusieurs villes.

1. 'Godefroy croit qu'aulieu de *dat. Colonia Agrippina*, il faut lire *reddita* ou *proposita Colonia Adrimittina*; à Adrumet dans la Byzacene. [C'est un grand changement, auquel je ne voy rien qui oblige.]



ARTICLE LXXI.

Constant est fait Cesar: Grande famine en Syrie: Mort du philosophe Sopatre.

L'AN DE JESUS CHRIST 333, DE CONSTANTIN 27, 28. INDICITION VI.
[Flavius Julius,] 'Dalmatius, & Xenophilus ou Zenophilus, Consuls. Idat.&c.

NOTE 61. **L**A raison porte à croire que Dalmace qui fut Consul en l'an 333, est le frere de Constantin. [Neanmoins les autoritez sont pour Dalmace le jeune, que nous verrons avoir esté fait Cesar en 335, & qui estoit fils de l'aure.] Constantin donna au pere le titre de Censeur, qu'on ne voit point avoir esté donné à aucun autre depuis que Dece l'eut fait prendre à Valerien: [& on ne trouve point que personne l'ait porté après Dalmace.] Constantin le chargea vers ce temps-ci d'examiner l'affaire celebre d'Arfene, que les Ariens pretendoient avoir esté tué par S. Athanase.

Cod.Th.t.6.p. 317-18.
Chr.Al.p.668.
Byz.fam.p.48.
Athapol.2.p. 732.d.

'Publius Optatianus fut fait Prefet de Rome le 7 d'avril, mais seulement pour 32 jours: car le 10 may on mit à sa place Ceionius Julianus Camenius. Par les loix de cette année on voit que Maxime & Ablave estoient Prefets du Pretoire, Severus Comte d'Espagne, Barbarius Pompeianus Consulaire de Campanie. On y voit encore que Constantin estoit à Constantinople en avril, en may, & en octobre. Le 11 de novembre il estoit à Aix, qu'on croit estre une place de la Dace ou de la Mesie.

Buch.cycl.p. 239.
Cod.Th.chr. P.33-4.

'Quelques uns croient que ce fut particulièrement en cette année que Constantin travailla à détruire l'idolatrie, parceque Constant voulant punir ceux qui demolissoient les sepulcres, ordonne qu'on en fera la recherche depuis le consulat de Dalmace & de Zenophile. Car il est aisé qu'en abatat les autels des idoles, on n'ait pas epargné les tombeaux des idolatres, [surtout parcequ'on avoit besoin de beaucoup de pierres pour tant de bastimens que faisoit faire Constantin.] Eusebe marque vers ce temps-ci diverses ordonnances de ce prince en faveur de l'Eglise, de la destruction de beaucoup d'idoles, & la conversion des villes de Maiume & de Constantine.

p.34[1.3.p.139.
Euf.v. Conf.l. 4.c.16-28.p. 33.
C.37-39.P. 544.

[Constant peut neanmoins avoir voulu marquer particulie-

Idar.

Aur. V. p. 127.
a. b.Byz. fam. p.
48.

p. 48.

Panc. 7. p. 176.

Hier, chr.

Thphn. p. 23.
c.

Eun. c. 4. p. 37.

p. 36-37.

c. 3. p. 23 | Suid.

e p. 781. 782.

a Eun. p. 23 |

Soz. l. 1. c. 5. p.

406. a. b.

b Eun. c. 3. 4. p.

23. 34.

e Suid. e. p. 781.

f.

d Eun. c. 4. p.

34.

rement ce consulat, comme le commencement de son regne.] 'Car il fut fait Cesar * cette année mesme le 25 de decembre. 'Aurele Victor rapporte que la nuit d'après sa promotion, le ciel parut tout en feu ; ce qu'on prit pour un presage de malheurs, [quand il en fut arrivé.] 'Constant estoit alors le troisieme [& le dernier] fils de Constantin, nommé dans les inscriptions Flavius Julius Constans. 'On cite d'Idace qu'il naquit en 320. [Je ne le trouve dans aucune des 1 trois éditions. Il y a néanmoins bien de l'apparence qu'il n'est pas né plus tard,]' puisque Constantin avoit au moins quatre fils au commencement de 321, & Constant estoit dans sa 30^e année, selon Eutrope, lorsqu'il mourut: [Ainsi c'est une faute au jeune Victor de ne luy donner que 27 ans.]

'S. Jerome marque sur cette année que la peste & la famine emporterent une infinité de personnes dans la Cilicie & dans la Syrie. 'Theophane ne parle que de la famine, qu'il met un peu avant la 7^e indiction, [c'est à dire vers le milieu de 333.] Il dit que la famine fut si grande dans l'Orient, que le " boisseau de blé se vendoit 2 quatre cents pieces d'argent. Vers Antioche & dans l'isle de Cypre les bourgs se pilloient les uns les autres, premierement la nuit, & puis en plein jour. Constantin envoya du blé aux Eglises pour distribuer aux veuves, aux orfelins, aux étrangers, aux pauvres, & aux Ecclesiastiques. La ville d'Antioche en eut 36 mille boisseaux.

[Je ne sçay si cette famine ne pourroit point faire mettre en ce temps-ci la mort du philosophe Sopatre,] 'arrivée lorsqu'on manquoit de vivres à Constantinople, quoiqu'on rapporte cette disette non à la sterilité de la terre, mais aux vents qui n'avoient pas esté propres pour faire aborder les vaisseaux au port de la ville. 'Il est toujours certain que Constantinople estoit alors bastie & toute formée. 'Ce Sopatre natif d'Apamée en Syrie, estoit disciple du philosophe Iamblique, 2 & le plus considerable de cette ecole Platonicienne qui suivoit Plotin. b Il parloit " & c. & c'écrivoit parfaitement bien, c C'est pourquoi on luy donne le titre de Sophiste ausibien que celui de philosophe. d Après la mort d'Iamblique, dedaignant tous les autres hommes, dit Eunape son admirateur, il se hastia d'aller à la Cour de Constantin,

1. du P. Sirmond, de Scaliger, du P. Labbe.

2. Si ces 400 pieces d'argent, *ἀγρία*, estoient des deniers de 7 sous 8 deniers de nostre monnoye, cela faisoit plus de 150 liv. Ce qui est incroyable, si le *modius* n'estoit que nostre boisseau de Paris. C'est bien peu aussi pour nostre muid de blé dans une famine. Cependant je ne trouve point d'éclaircissement sur cela. En lisant 40 au lieu de 400, ce sera encore plus de 15 livres.

L'an de J.
C. 333, de
Constantin
17, 18.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 253

pour arrester, disoit-il, l'impetuosité avec laquelle ce prince se portoit [à la ruine du paganisme. Il y estoit en 326.] 'puisqu'on pretend que Constantin luy demanda comment il pouvoit expier la mort de son fils. 'Eunape assure qu'il se rendit tout à fait maistre de l'esprit de Constantin, qui le faisoit, disoit-il, asseoir publiquement auprès de luy, & luy donnoit mesme la droite. [C'est ce que nous ne sommes nullement disposés à croire sur la foy d'Eunape : & dans tout ce que nous savons de Constantin, nous ne voyons aucune trace du pretendu credit de ce payen.]

'Enfin le blé manquant un jour à Constantinople, le peuple P 37.
assemblée dans le theatre, & pressé de la faim, commença à crier contre Sopatre, & à dire que c'estoit un magicien qui arrestoit les vents necessaires pour faire aborder les vaisseaux. Sur cela Constantin ordonna de mettre en pieces ce pretendu favori, & l'arrest fut aussitost executé par le soin de ceux qui estoient jaloux de son credit, particulierement d'Ablave Prefet du Prettoire. Voilà comment Eunape rapporte cet evenement: [& c'est de luy sans doute que Zosime a pris ce qu'il en dit. 'On trouve dans Suidas que Constantin le fit mourir pour montrer combien il estoit ennemi du paganisme. Il a laissé quelques écrits sur la providence, & sur ceux qui ont esté heureux ou malheureux sans le meriter.

'Vossius rapporte au mesme Sopatre ce que Suidas dit d'un sophiste de ce nom qui estoit d'Apamée, ou plustost d'Alexandrie; [ce qui le distingue de l'autre:] & Suidas l'en distingue aussi. L'on attribuoit au dernier des abregés de beaucoup [d'auteurs,] & un extrait de differentes histoires. 'Photius loue beaucoup ces extraits de Sopatre, quoiqu'il y eust des fables meslées. ^a Il en fait mesme un abregé, & marque de quels auteurs ils estoient tirez. Ils estoient divisés en 12 livres. 'Julien l'apostat parle d'un Sopatre d'Apamée, mais qui vivoit de son temps, ^b & ainsi estoit different du philosophe.

Soz. p. 406. a.

Eun. c. 4. p. 34.

P 37.

p. 37 | Zof. l. 2.
p. 692. b. c.

Suid. σ p. 782.
a.

b | Voss. h. gr. l.
2. c. 13. 17. p.
224. 247.

Phot. c. 161. p.
344.

^a P. 37.

Jul. ep. 40. 53.
p. 181. 186. 217.
^b Jonf. l. 3. c.
12 p. 272.



ARTICLE LXXII.

Les Perſes & beaucoup d'autres peuples députent à Conſtantin : Il écrit à Sapor Roy de Perſe pour les Chrétiens ; & à S. Antoine pour demander ſes prières.

Burd. itin. p. 41.
1.

Amm. l. 12. p.
419. b.

Euf. chr. n. p.
216. 2.

Voff. h. lat. l.

3. c. 2. p. 743.

Thphn. p. 23. c.

Euf. v. Conſ. l.
4. c. 7. p. 529.
530.

l. 1. c. 8. p. 409.
410.

[LE voyage de Bordeaux à Jeruſalem dont nous avons une petite relation, a eſté fait en cette année,] puis que l'auteur dit qu'il parut de Calcedoine pour la Paſteſtine le 30 de may ſous les Conſuls Dalmace & Zenophile, & qu'il repaſſa par Conſtantinople le 26 decembre de la meſme année. Il y eſt parlé du tombeau du Roy Annibalien d'Afrique à Libyſſe en Bithynie, ce que quelques uns raportent à Annibalien Roy du Pont neveu de Conſtantin, [qui fut tué en 337 ou 338, mais il faut aſſurément l'entendre du grand Annibal de Carthage,] qu'on ſçait avoir eſté enterré en cet endroit. [On voit que cette relation eſt faite par une perſonne extremement ſimple, qui ne ſavoit pas meſme la grammaire latine. Elle ne laiſſe pas de pouvoir ſervir pour connoiſtre une partie des villes & des grands chemins de ce temps là, & ſurtout pour connoiſtre l'éſtat des ſaints lieux d'autour de Jeruſalem, dont cet auteur eſt le premier qui nous ait parlé, & preſque le premier que nous ſachions avoir fait ce ſaint pelerinage qui eſt venu depuis ſi celebre. Il raporte ſans doute les choſes ſelon la tradition qu'il avoit appriſe dans le pays : mais cette tradition pouvoit n'eſtre pas toujours veritable.] Scaliger le cite comme un ouvrage fait avant Julien. Il a eſté donné d'abord par M^r Pithou, & joint enſuite à l'Itineraire d'Antonin par Surita & par Bertius.

Theophane met ſur cette année, que la ville de Salamine en Cypre fut renverſée par un violent tremblement de terre, & qu'il y perit beaucoup de monde.

[Entre la guerre des Gots en 332, & la ſolemnité de la 30^e année de Conſtantin en 335. Euſebe met quantité de choſes qui ſemblent par conſequent appartenir aux années 333 & 334.] Il commence par un grand nombre d'ambaffades, que les Blemmyes, les Indiens, les Ethiopiens, & beaucoup d'autres barbares envoyerent à Conſtantin avec des preſens, pour luy demander ſon amitié. Il aſſure que tous ces princes barbares du midi & del'Orient, juſqu'aux dernieres extremitez des Indes, ſe ſoumettoient à luy, & le reconnoiſſoient pour leur monarque ;

[Ce qui assurément ne se doit pas prendre à la rigueur.]

'La plus considerable de toutes les ambassades que marque Eusebe, fut celle de [Sapor] Roy de Perse, avec qui Constantin renouvela les anciens traitez. Libanius pretend que Sapor se preparoit des ce temps-ci à la guerre qu'il declara quelques années après à Constantin, & que ce fut dans ce dessein mesme qu'il luy envoya cette ambassade. Car comme la Perse ne produisoit point de fer, les ambassadeurs avoient ordre de faire instance pour en obtenir une certaine quantité, sous pretexte que Sapor en avoit besoin pour faire la guerre à d'autres peuples. Ce fut pour cela qu'ils firent de riches presens & de grandes soumissions à Constantin. Libanius ajoute que ce prince reconnut fort bien le dessein de Sapor; mais que pour ne luy pas donner occasion de rompre, il luy accorda ce qu'il demandoit, se tenant assuré de vaincre les Perses, quelque armez qu'ils fussent, s'ils entreprennoient de le combattre.

l. 4. c. 8. p. 530.

Lib. or. 3. p. 118.

p. 119.

[Ce qui est encore plus certain,] c'est qu'ayant appris qu'il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans la Perse, non seulement il en eut beaucoup de joie, mais se regardant comme le "protecteur general de tous les serviteurs de J. C, il écrivit à Sapor en leur faveur une fort belle lettre qu'Eusebe nous a conservée, mais qui se trouve encore plus entiere & plus correcte dans Theodoret. Dans cette lettre après avoir relevé la religion Chrétienne; après avoir montré qu'il est honteux à un homme d'adorer au lieu de Dieu, des creatures qu'il a faites pour nostre usage, quelque eclatantes qu'elles soient, (par où il semble marquer le feu & le soleil que les Perses adoroient;) après avoir fait voir combien Dieu l'avoit élevé, parcequ'il reconnoissoit tenir de luy toute sa grandeur, & qu'il soutenoit ses veritables adorateurs, combien au contraire il avoit puni severement Valerien & les derniers Empereurs qui avoient persecuté sa religion; il recommande à Sapor le soin de ces mesmes Chrétiens qui estoient dans son royaume, & le conjure de leur témoigner une affection digne, dit-il, de sa "pieté & de sa douceur.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 8. p. 530. c. d.

c. 9. 13. p. 530. 533. 4 n. p. 242. l. b. c] Thdr. l. 1. c. 24. p. 573. 575.

'L'Empire estoit alors dans une profonde paix. Et néanmoins Constantin sentant combien il avoit toujours besoin du secours de Dieu, [& dans la paix aussibien que dans la guerre,] il travailla à l'obtenir par les prieres de ceux qui estoient les plus agreables à Dieu; & il écrivit aux Evêques pour leur demander qu'on fît des prieres pour luy. [Ce fut aussi peutestre vers ce temps-ci,] que luy & ses enfans écrivirent des lettres fort res-

Euf. v. Con. l. 4. c. 24. p. 533.

Ath. v. Ant. c. 2. p. 497 [Soz. & c.

pectueufes au grand S. Antoine, comme à leur pere, le priant de leur vouloir faire réponfe. Ce Saint le fit à la priere de fes difciples, & leur donna divers avis pour leur falut. Il les exhorta à eftimer peu toutes les grandeurs prefentes, à fonger moins à leur dignité qu'au jugement à venir, à confiderer que J. C. eft le feul Roy veritable, & eternal, à avoir beaucoup de clemence & d'humanité, à prendre grand foin de la juftice & des pauvres. Les Princes receurent cette lettre [avec refpect, &] avec joie. 'S. Profer en parle fur l'an 335.

Prof. chr.

ARTICLE LXXIII.

Les Sarmates chaffez par leurs efclaves fe donnent à Constantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 334, DE CONSTANTIN 28, 29.

'Optatus, & Anicius Paulinus Junior, Consuls.

INDICTION
VII.Idat. & c] Anal.
t. 4. p. 492.Onu. p. 287. b.
d.Zofl. t. 2. p. 692.
b.Byz. fam. p. 45.
a.

Onu. p. 287. d.

d. e.
Buch. cycl. p.
239.'Anal. t. 4. p.
492] Bar. 352.
§ 71.
Onu. p. 287.
d. c.

ON trouve des infcriptions d'un L. Ranius Acontius Optatus Consul ordinaire : c'est apparemment celui de cette année. Onuphre cite des faftes grecs qui le qualifient Patrice, & donnent le nom d'Anice à Paulin fon collegue. [Je ne fçay ce que c'est : car la chronique d'Alexandrie oublie mefme entierement ce confulat. Cela n'empêche pas que nous ne croyons que le premier eft véritablement] 'le Patrice Optat qui fut tué après la mort de Constantin, [& qui eft le premier que nous fâchions avoir eu ce titre avec Jule Conftance : mais fes infcriptions font voir qu'il ne l'avoit pas encore au commencement de fon confulat. Nous avons vu] 'que quelques uns croient qu'il avoit epoufé Anaftafie fœur de Constantin, & veuve de Baftien. 'On voit néanmoins ¹ qu'il eftoit payen.

[Nous ne doutons pas] non plus que Paulin collegue d'Optat, ne foit Anice Paulin le jeune ¹ qui fut fait Prefet de Rome le 28 may de cette année, & continué toute la fuivante jufqu'au 30 de decembre. 'Car nous en avons une infcription qui marque qu'il avoit cette charge avec le confulat lorsqu'il dedia une ftatue à Constantin au nom du Senat & du peuple. ² Il avoit esté auparavant Proconful d'Asie & de l'Hellefpont, comme nous l'apprenons de l'infcription d'une autre ftatue que le Senat luy fit dresser à luy mefme pour reconnoiftre fon merite. On y lit que fa noblefse, fon eloquence, fon amour pour la juftice, & ³ la

1. puiſqu'il est qualifié *XV. vir sacris faciundis.*

gravité

gravité de ses mœurs l'avoient rendu celebre partout. [Comme ces inscriptions ne disent point qu'il fust Prefet pour la seconde fois, il vaut mieux le distinguer d' Anice Paulin qui l'estoit en 331 & 332, & qui pouvoit estre l'ancien à son égard.]

'Les loix de cette année marquent Pacatien Prefet du Pretoire, Severe Comte d'Espagne, & Veronicien Vicaire d'Asie. Elles nous apprennent encore que Constantin estoit à Constantinople le 17 de juin, à Singidon dans la Mesie le 5 de juillet, & à Naïsse dans la Dace le 25 d'aoust. 'La loy du 17 juin est remarquable. Car elle accorde aux pupilles, aux veuves, aux malades, & aux autres personnes miserables & affligées, de pouvoir porter leurs causes devant l'Empereur, lorsqu'ils craindront la puissance de leurs parties, & de ne pouvoir cependant estre appelez malgré eux ni devant l'Empereur, ni devant quelque tribunal que ce soit hors de leur province.

'Constantin vint apparemment à Singidon & à Naïsse pour recevoir les Sarmates, que Dieu obligea malgré toute leur fierté de venir d'eux mêmes se soumettre à luy. [La victoire qu'ils avoient remportée sur les Gots en 332 par le moyen des Romains, ne les delivra pas d'un si dangereux ennemi; & autant qu'on en peut juger par la suite de l'histoire, il faut rapporter aux Sarmates,]'ce que Jornande dit de la guerre que Geberic Roy des Gots après Araric, fit aux Vandales dans le commencement de son regne, & lorsque Constantin vivoit encore. La guerre dura longtemps sans avantage de part ni d'autre. Mais enfin Geberic défit ses ennemis sur la riviere de Marise; & Wisimar leur Roy demeura sur la place avec une grande partie de ceux de sa nation. 'Les Sarmates pour se défendre furent obligez de donner des armes à leurs esclaves, & par leur moyen défirent les Gots: 'Mais ces esclaves victorieux, tournerent les armes contre leurs maistres: & comme il n'y a point d'autre justice parmi les barbares que la force; s'estant trouvé plus forts que leurs maistres, parcequ'ils estoient aussi méchans & en plus grand nombre, ils les chasserent de leur pays en cette année 334. 'S. Jerome & Ammien donnent à ces esclaves le nom de Limigantes, & le premier dit que les libres s'appelloient de son temps Arcaragantes.

'Ceux-ci se voyant chassés de leur pays, eurent recours aux Romains. Constantin les recut sur les terres de l'Empire au nombre de plus de 300 mille, en mit une partie dans ses armées, & donna des terres aux autres, les distribuant dans les provin-

Cod. Th. chr.
P. 34.

1. r. 10. l. 1. p.
18.

chr. p. 35.
Euf. v. Conf. l.
4. c. 6. p. 129. b.

Jorn. r. Got. c.
22. p. 641.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 6. p. 129. b.
c.
c] Amm. an. p.
476. a. b. l. 17.
p. 106. c. d.

Hier. chr. l. Idac.
Amm. l. 17. p.
107. c.
Hier. chr.

Euf. p. 129. c.]
Amm. an. p.
476. b.] Jorn. p.
641.

L'an de J.
C. 331, de
Constantin
39, 30.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 259

d'apostat. Il naquit le 6 novembre 332 à Constantinople, où son pere & sa mere avoient esté mariez, & il y fut elevé dans son enfance.

Byz. fam. p. 50
Them. or. 4. p.
58. 59.

'On croit que le collegue de Constance est C. Ceionius Rufus Albinus, nommé dans une inscription qui paroist estre de 318. Il y est qualifié fils de Rufus Volusianus Consul, & appellé philosophe. Il fut fait Prefet de Rome le 30 decembre de cette année, & continué toute la suivante. 'Pacien & Felix sont qualifiez Prefets du Pretoire dans les loix de cette année, qui nous apprennent aussi que Constantin estoit à Constantinople le 30 de mars, à Viminac dans la Mesie le 12 d'aoust, & à Constantinople le 22 d'octobre selon une loy. Mais une autre qui porte le 23 est datée de Nicople: [ce qui ne s'accorde pas.]

Onu. p. 285. f.
Buch. p. 239.
Cod. Th. chr. p.
35.

'Constantin commençoit [le 25 de juillet] la 30^e année de son regne, ce qui n'estoit point encore arrivé à aucun autre Empereur [depuis Auguste.] 'Aussi il celebra fort solennellement ce jour à Constantinople; & pour rendre graces à Dieu des fa- veurs qu'il en avoit receues, il se consacra à luy tout de nouveau. 'Ce fut selon Eusebe, pour rendre son offrande & son action de graces plus agreable à Dieu, qu'il fit tenir [peu de semaines après] un grand Concile à Tyr, [dans le dessein d'appa- iser les troubles que les Ariens causoient dans l'Eglise;] & aussitost après un autre à Jerusalem pour dedier l'eglise magni- fique qu'il y avoit fait bastir. Mais Dieu permit que de ces deux Conciles, le premier deposa le grand Athanase, & l'autre pour consommer l'œuvre d'iniquité, receut Arius & ses sectateurs à la communion de l'Eglise. Constantin fit tort & à sa reputa- tion & à son ame par la part qu'il prit à ces deux grands crimes: & lorsque S. Athanase luy vint demander justice, au lieu de la luy rendre, il le bannit dans les Gaules. Il eut neanmoins la prudence de ne vouloir point qu'on mist un faux Evêque à Alexandria.

Euf. tric. c. 1. p.
608. a.
a) Idar | Chr.
Al. p. 666.

Euf. v. Conf. L.
4. c. 40. p. 545.

Au milieu de ces fautes qu'il faisoit contre la sagesse de Dieu, il en fit une autre contre la politique, & contre le bien mesme de sa maison qu'il aimoit trop.]'Car ne se contentant pas d'avoir fait ses trois enfans Cefars, il y en ajouta un quatrieme ^ale 18 ou le 24 de septembre, en donnant le mesme titre à Dalmace son neveu, fils de Dalmace le Censeur son frere. Il donna aussi, & ce semble dans le mesme temps, le titre de Roy à Annibalien frere de Dalmace Cesar. 'Nous avons encore des medailles de Dal- mace avec le titre de Cesar & de Prince de la jeunesse. ^bDalmace

tric. c. 3. p. 609.
b. c.
4 Idar | Chr.
Al. p. 668.
Chr. Al. p. 668.

Byz. fam. p. 25.
Birag. p. 470.

Eutr. p. 188. c.
Aur. V. p. 527.
b.Auf. prof. 18. p.
161.

Chr. Al. p. 668.

Byz. fam. p. 15.
49.Amm. an. p.
p. 476. c.
a Zof. l. 2. p.
692. a | Chr. Al.
p. 668.b Amm. l. 14. p.
1 | an. p. 476 |
Philg. l. 3. c. 22.
p. 15
c Amm. n. p.
190 | Byz. fam.
p. 47.
d Philg. p. 15.
e Byz. fam. p.
25. 29.

est quelquefois nommé Flavius Julius. 'Il promettoit beaucoup, & paroissoit avoir un grand raport avec Constantin. 'Victor marque que ce furent les gens de guerre qui demanderent sa promotion. 'Il avoit esté intruit dans les lettres humaines avec son frere à Narbone par l'orateur Exupere, à qui ils procure-
rent après leur elevation le gouvernement d'Espagne. 'On assure que Dalmace avant que d'estre Cesar avoit esté "Preteur ou General d'armée, & Consul; [ce qui contribue à faire croire que c'est luy qui fut Consul en 333, plutost que son pere.]

'Annibalien avoit aussi les noms de Flavius Claudius, qui luy sont donnez dans ses medailles avec le titre de Roy. [Mais on n'y lit point] celui de Roy des Rois, qu'un auteur luy attribue. 'Il portoit l'habit d'ecarlare bordé d'or comme Jule Constance son oncle. ^bConstantin luy fit epouser sa fille aisnée Constantine, nommée dans les medailles Flavia Julia Constantina, quoique quelques auteurs l'appellent Constance. Les medailles luy attribuent la qualité d'Auguste, ^dque son pere luy donna avec le diademe, selon Philostorge. ^eLes medailles donnent à Dalmace une couronne de laurier, comme à Crispe, & n'en donnent aucune à Annibalien. Mais il y en a aussi plusieurs qui n'en donnent point à Constance déjà Cesar. [Constantin n'elevoit ces deux freres que parcequ'il les aimoit: Mais en les elevant il les perdit, & en les egalant à ses enfans, il les leur rendit ennemis. Aussi leur grandeur, & leur vie mesme, finirent avec la vie de celui qui les avoit trop elevez; & il y a assez d'apparence que ce fut leur malheur qui entraîna celui de tout le reste de la famille de Constantin.]

19

5 c g m y r.

h o k k e g i r

2.

ARTICLE LXXV.

*Constantin partage l'Empire entre ses enfans & ses neveux:
Revolte de Calocere en Cypre: Loix contre les Juifs.*

[Les suites fascheuses de l'elevation des neveux de Constantin estoient assez aisées à prévoir: Et ce fut peutestre pour les empescher, que] 'Constantin partagea l'Empire des cette année, comme on le peut tirer d'Eusebe, entre ses trois fils [& ses deux neveux,] 'Il donna à Constantin l'aisné de ses en-

Euf. tric. c. 3. p.
609. b. c.v. Conf. l. 4. c.
11. p. 551. d.Amm. an. p. 476.
b.

1. Nous ne le connoissons que par cet endroit d'Aufone.

2. 'L'Anonyme de M. Valois qui l'appelle Constantienne, la fait sœur de Constantin. [Il se trompe assurément.]

fans, ce qu'avoit eu son pere Constance, & tout ce qui est au-delà des Alpes, [c'est à dire les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre.] 'Ce fut luy qui receut S. Athanase à Treves des ce temps-ci. ^a Constance le second eut tout l'Orient, ou pour parler plus exactement, l'Asie, la Syrie, & l'Egypte. ^b Et Constant le dernier, les provinces du milieu, 'qui sont l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique. ^d Il donna à Dalmace pour departement, la Thrace, & une partie de l'Illyrie, c'est à dire la Macedoine & l'Acacie, comme M^r Valois¹ le lit dans le jeune Victor, & il le confirme par son Anonyme, 'qui luy attribue les provinces opposées aux Gots. 'Le Roy Annibalien eut pour ses Etats l'Armenie [mineure,] & les provinces voisines, 'savoir celles du Pont, ^c & de la Cappadoce, ^e avec la ville de Cesarée [pour capitale de son royaume.]

⁸ Constance avoit gouverné quelque temps les Gaules, [peutestre en 332, durant que Constantin son frere aîné faisoit la guerre contre les Gots.] 'Le temps qu'il passa dans les Gaules luy servit à connoistre les mœurs & les coutumes des peuples étrangers, par le commerce qu'il eut avec les princes barbares du voisinage, [qui luy venoient apparemment faire la Cour.] 'Son pere le fit passer de là dans l'Orient, où il eut à soutenir la guerre contre les Perfes [des l'an 337.] 'S'il en faut croire Julien, ce fut par une faveur particuliere que son pere luy donna l'Orient pour partage, l'aimant plus que ses autres enfans, parcequ'il trouvoit en luy plus de 'soumission & de complaisance. 'Constantin confirma par son testament la division qu'il avoit faite de l'Empire, tant à l'égard de ses enfans, [qu'à l'égard de ses neveux, comme il est bien à presumer:] ^h & S. Jerome le dit assez clairement de Dalmace après Eutrope. [Mais c'estoit assez de gloire pour luy, que son autorité eust arresté durant sa vie les effets ordinaires de la jalousie & de l'ambition: & il ne falloit pas prétendre que sa memoire eust la mesme force après sa mort. Il n'eust peutestre pas mesme esté avantageux à l'Empire d'estre partagé entre tant de Princes, qui sans doute n'eussent pas toujours concouru à se secourir mutuellement.]

'Ce que nous avons dit que Dalmace avoit esté General d'armée avant que d'estre Cesar, [se peut rapporter à ce qu'écrit Theophane,] 'qu'il punit à Tarfe Calocere qui s'estoit revolté

Vict.epi.p.
544.²
Ath.ap.2.p.
306.a.
Euf.p.551.dj
Zof.l.2.p.691.
c.
Euf.p.551.d.
Vict.p.644.
Amm.an.p.
476.c.
Amm.n.p.1.
an.p.476.c.
Vict.p.644.a.
Amm.an.p.
476.c.
en.p.1.
f Chr.Al.p.
663.
g Juli.or.1.p.
20.
p.1.2.2.
p.22.23.
or.2.p.174.
Soer.l.1.c.39;
p.75.b.cj5oz.
l.2.c.34.p.495;
d.
h Hier.chrj
Eutr.p.583.cj
Chr.Al.p.668.
Cedr.p.296.dj
Thphn.p.23.
24.

Dalmatius.

1. Au lieu de *Dalmatiam* qu'ont les imprimez, il lit *Delmatius*: Et l'impression de Vechel en 1588, p.743.e. le cite ainsi des manuscrits. La chronique d'Alexandrie p.668, veut que Dalmace ait eu la Mesopotamie pour partage.

Aur. V. p. 527.
a.

en Cypre. Ce Calocere à qui on ne donne point d'autre qualité que celle d'Intendant des chameaux, eut néanmoins la folie de se vouloir faire Empereur, & se faisoit en effet de l'isle de Cypre.

Thphn. p. 23. d.

'Mais il ne put résister aux troupes imperiales, & fut défait.

Hier. chr.

'Ainsi sa revolte fut bientôt étouffée, & luy traité en esclave &

a Aur. Vict.

en voleur. b Theophane dit que Dalmace le fit bruler vif à Tar-

b Cedr. p. 296.

se. Il met sa revolte en la 29^e année de Constantin; [ce qui peut

d Thphn. p.

revenir à S. Jerome qui la met en 335. Neanmoins selon sa suite

24. a.

c'est plustot en 334.] c Selon Aurele Victor, elle arriva aussitost

Aur. V. p. 527.

après la mort de Crispe avant la fondation de Constantinople;

a.

d où vient que le P. Petau l'a marquée sur l'an 326. [En ce cas,

Pet. chr.

Dalmace qui le fit punir sera plustot le pere que le fils, qui en

326 devoit estre encore bien jeune, le pere même ne pouvant

guere avoir alors que 35 ans.

'On accusa S. Athanase d'avoir envoyé de l'argent à un Phi-

Athap. 2. p.

lumene qui formoit une revolte. [Si ce Philumene, inconnu

779. a.] Thdrt.

d'ailleurs à l'histoire, est le même que Calocere, la revolte de

l. i. c. 25. p. 176.

celui-ci se devra mettre vers l'an 331 ou 332.] e M^r Spanhein dit

c] Soz. l. 1. c.

qu'on a en Italie une medaille d'un Tibere, qui a pretendu aussi

21. p. 474. c.

usurper l'Empire du temps de Constantin. [Je n'en ay encore

e Spanh. l. 6. p.

rien trouvé.] f Pour ce qui est d'un Azote que Codin & Suidas

601.

disent avoir esté vaincu par le grand Constantin; on voit par

diverses epigrammes de l'Anthologie, que ce sont des cochers

du cirque, dont ces Grecs ont fait le grand Constantin & un

rebelle vaincu.

'Dalmace estoit déjà Cesar, lorsqu'Eusebe prononça le pane-

Euf. tric. c. 3.

gyrique de Constantin que nous avons encore. d Il le fit à l'occa-

p. 609. c.

sion de la 30^e année de ce prince, e en sa presence même, f & dans

a.

son palais. g Il estoit venu à Constantinople ensuite du Concile

e c. 1. p. 604. c.

de Jerusalem, h avec les autres principaux chefs de la faction

f v. Conf. l. 1. c.

Arienne, h que Constantin receut avec plus d'honneur [qu'ils

p. 405. b.

ne meritoient.] i Il les fit manger à sa table.

g Ath. ap. 2. p.

i Nous avons deux loix du 22 novembre de cette année, par

805. a.

l'une desquelles Constantin défend aux Juifs de faire aucune

h Euf. v. Conf.

peine à ceux de leur nation qui auroient embrassé la foy Chré-

l. 4. c. 46. p. 550.

tienne. Il ordonne par l'autre, que si un Juif fait circoncire un

a.

esclave Chrétien, ou même de quelque autre religion que ce

i Cod. Th. l. 6.

soit, l'esclave sera mis en liberté. Ces deux loix qui n'en font

l. 8. l. 5. p. 222.

qu'une, comme on le voit par l'edition plus complete que le P.

E. 9. l. 1. p. 247.

Sirmond nous en a donnée, furent publiées à Carthage le 8 may

de l'année suivante. Baronius donne à la premiere un sens tout

app. c. 4. p. 11.

de l'année suivante. Baronius donne à la premiere un sens tout

12.

e 6. t. 8. l. 5. p.

de l'année suivante. Baronius donne à la premiere un sens tout

213. i] Bar.

de l'année suivante. Baronius donne à la premiere un sens tout

336. § 75.

de l'année suivante. Baronius donne à la premiere un sens tout

L'an de J.
C. 335, de
Constantin
89, 90.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 263

opposé, mais qui ne paroist pas se pouvoir soutenir. Constantin fit mesme une autre loy pour défendre absolument aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens, ordonnant que ceux qui en auroient, seroient mis à l'amende, & l'esclave mis en liberté, ou donné à l'Eglise, [selon les divers cas qui pouvoient estre exprimez dans cette loy, que nous n'avons pas.] Car pour celle qui est adressée à Evagre sur ce sujet, quoiqu'elle porte le nom de Constantin, on soutient qu'elle est de 339, & ainsi de Constance son fils.

Cod. Th. 16.2.
8.1.12.p.239.
240.2 | 247.
1] Eul. v. Conf.
1.4.c.27.p.
538.539.

Cod. Th. 16.1.
8.1.2.p.247.
248.

Theophane parle sur cette année d'un astre rougeastre & fort sombre, qui parut à Antioche depuis neuf heures du matin jusqu'à onze. [C'est peutestre] la comete, que les historiens pretendent avoir predit la mort de Constantin arrivée en 337.

Thpho.p.242.
Eutr.p.588.c.

ARTICLE LXXVI.

Mort d' Arius: S. Paul de Constantinople banni: Constance marié: Les Perses rompent la paix: Constantin se prepare à marcher contre eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 336, DE CONSTANTIN 30, 31.

INDICTION
IX.
Idat.&c.

Nepotianus, & Facundus, Consuls.

ON croit que Nepotien qui fut Consul en 336, est ce Flavius Popilius Nepotianus qui se fit proclamer Auguste en 350, & qui estoit fils d'Eutropie sœur de Constantin. On luy donne pour pere Nepotien qui avoit esté Consul en 301. [Mais on n'en sçait rien de positif.]

Onu.p.286.1]
Byz.fam.p.46.
Vid. epi.p.
544.c.
Byz.p.46]
Onu.

Entre les magistrats de cette année, les loix nous marquent Evagre & Gregoire Prefets du Pretoire, & Tiberien Vicaire d'Espagne. S. Jerome dit sur cette année mesme, que Tiberien estoit Prefet des Gaules; [d'où l'on peut tirer qu'il le fut au moins depuis. Ce Pere relève son eloquence:] & on luy attribue quelques vers citez d'un poete de ce nom. On trouve en 326 & 327, un Annius Tiberianus Comte d'Afrique, que Godefroy croit estre different de celui-ci. Pour Gregoire, S. Opat loue la modestie avec laquelle il répondit à une lettre insolente de Donat Eveque des Donatistes de Carthage.

Cod. Th. chr.
p.36.
p.36] t. 6.p.
589.1.
Voff. po. lat. p.
54
Cod. Th. t. 6.,
p. 389.4.
Opt. l. 3. p. 64.
a. b.

Ce que nous apprenons encore des loix de l'an 336, c'est que Constantin estoit à Constantinople au mois de juillet, & au mois d'aoust: & il ne paroist point qu'il en soit sorti.

Cod. Th. chr.
p.36.

[Il y estoit en effet lorsqu'il voulut obliger cette année Saint Alexandre Evêque de la ville, à recevoir dans la communion de l'Eglise le miserable Arius, qui l'avoit trompé en déguisant son heresie. Dieu arreſta ce coup par la mort funeste de l'heresiarque qui fit connoistre à Constantin l'hypocrisie de ce fourbe, mais non la malice de ses fauteurs, ni l'injustice avec laquelle ils avoient condanné S. Athanase. Il rejeta toutes les prieres que l'Eglise d'Alexandrie, & S. Antoine mesme, luy adresierent pour ce Saint, persuadé que cet humble défenseur de la verité estoit un superbe & un brouillon.

Il ajouta mesme une nouvelle plaie à tant d'autres qu'il avoit déjà faites à l'Eglise. Car S. Alexandre estant mort bientoist après Arius, Constantin bannit dans le Pont S. Paul qui avoit esté mis en sa place. Eusebe de Nicomedie procura son exil pour pouvoir s'emparer de son siege; mais il ne le put faire tant que Constantin vécut.]

Euf. v. Confl.
4. c. 49. p. 551.
a.
Byz. fam. p.
48 | Juli. ad
Ath. p. 50 | n.
p. 294.
b Ath. solit. p.
856. c.
c Byz. fam. p.
48.
d Petr. legat. p.
27. d.
Juli. or. 7. p.
425.

'Constantin sur la fin de sa 30^e année, maria [Constance] son second fils, ^a apparemment à la fille de Jule Constance & de Galla. Car il est certain qu'il avoit epousé cette princesse, ^b & qu'il l'avoit actuellement pour femme lorsqu'il en fit mourir le pere & le frere [peu après la mort de Constantin.] Elle est inconnue d'ailleurs, & tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle estoit morte avant que ^d Magnence offrît sa fille à Constance [en l'an 350. Je ne sçay si Julien ne marque point ce mariage, & plusieurs autres semblables entre les neveux & les nieces de Constantin.] 'lorsqu'il dit que dans la famille de ce prince, on ne voyoit que confusion & que desordre, ^e des mariages sans ma-
riage, les loix divines profanées avec les humaines. [Il n'y avoit point néanmoins encore de loy qui défendist les mariages des cousins germains.] Constantin fit de grandes largesses aux villes & aux peuples de son Empire à cause du mariage de Constance. Il avoit marié longtemps auparavant son fils aîné [Constantin. Mais on ne sçait rien de ce mariage.]

Euf. p. 551. a.

c. 50. p. 551. b.
c | l. 1. c. 8. p.
409. 410.

'Eusebe marque après cela que les Indiens envoyerent divers presens à Constantin par leurs ambassadeurs, qui l'assurerent que leurs princes le reconnoissoient pour leur souverain, & l'honorioient dans les portraits & les statues qu'ils en faisoient faire.



L'an de J.
C. 337, de
Constantin
31.

L'EMPEREUR CONSTANTIN.

265

L'AN DE JESUS CHRIST 337, DE CONSTANTIN 31.

INDICTION
X.
Buch.&c.

'*Felicianus*, & [*Tib. Fabius*]' *Titianus*, *Consuls*.

1. 'Onuphre raporte à Titien Consul en 337, une inscription d'un Tib. Fabius Titianus Consul² ordinaire & Prefet de Rome. Il avoit esté "Proconsul d'Asie. Il est certain que Fabius Titianus fut Prefet de Rome en 339 & 340.² On croit que c'est celui qui estoit Prefet des Gaules en 349, & que Magnence deputa l'année suivante à Constance."

Onu.p.286.bj
Gru.p.407.8.
Buch.cycl.p.
240.
Cod.Th.t.6.
p.389.1.

&c. [La paix dont Constantin avoit joui depuis la guerre des Gots, fut troublée en ce temps-ci par les menaces, & mesme par les premiers effets de la guerre des Perfes.] 'Ces peuples estoient demeurez en paix avec les Romains durant 40 ans, ["depuis l'an 297, que Narse leur Roy avoit esté défuit par Maximien Galere, & obligé de ceder cinq provinces sur le Tigre.]' Durant ces quarante ans ils n'avoient entretenu la paix que pour se mieux preparer à la guerre, si on le veut croire sur l'autorité de Libanius, qui attribue ce dessein à Sapor mesme leur Roy, ["quoiqu'il n'eust encore qu'environ 27 ans en 337.]' Tous les preparatifs estant faits, "Sapor pour avoir un pretexte de commencer la guerre, envoya des ambassadeurs à Constantin, luy redemander les pays qu'il pretendoit luy appartenir, 'c'est à dire les cinq provinces du Tigre. ^b Constantin vit bien que cette demande estoit une declaration de guerre. C'est pourquoi il répondit qu'il vouloit aller luy mesme informer Sapor de ses sentimens, & se prepara en effet à marcher en personne contre luy, 'disant qu'il ne luy manquoit plus, [après tant de victoires,] que de triompher encore des Perfes. ^c Sapor [sans l'attendre agissant en ennemi déclaré,] commença la guerre, ^d & fit plusieurs courfes dans la Mesopotamie ou dans d'autres endroits de l'Orient, où Constance commandoit alors.

Lib.or.3.p.118.
c.
p.118.119.

V. Diocle-
tien § 15. 16.

V. § 51.
NOTE 63.

p.118.c.
p.120.c.d.

^e Constantin se prepara à cette guerre, [non seulement comme un Empereur,] en assemblant de grandes armées; à quoy la paix dont tout le reste de l'Empire jouissoit, luy donnoit beaucoup de facilité; [mais encore en Chrétien.] 'Car il pria quelques Evesques de le vouloir accompagner dans cette expedition, pour l'assister de leurs prieres; & eux le luy ayant promis sans peine, il en eut une extreme joie. Il fit aussi dresser une tente

Aur.V.p.525.
b.
Lib.p.120.d.
Euf.v.Confl.
4.c.56.p.554.
d.
e d | Aur.V.p.
527.b | Chr. Al.
p.668.
d Eutr.p.588.
c | Felt.p.554.b.
e Felt | Euf.p.
554.d.
Euf.p.554.555.

1. Socrate *l.1.c.40.p.76*, & la chronique d'Alexandrie *p.668*, l'appellent Tatien; 'ce que M. du Gange dit estre une faute condamnée par tous les sçavans.

Pa.c.p.558.

2. 'Dans d'autres inscriptions il n'est qualifié que Consul. [Ainsi le mot d'*ordinaire* ne s'exprimoit pas toujours.]

Gru.p.193.7.8.

en forme d'église portative, ornée tres magnifiquement, afin d'y faire les prieres avec les Evesques quand il seroit en campagne.

c 57. p. 155 |
Fest | Lib. or. 3.
p. 120. d.

'Les Perles effrayez de l'armement de Constantin, [ou feignant de l'estre,] luy envoyez des ambassadeurs pour luy demander la paix, & promettre de faire tout ce qu'il voudroit. Ces ambassadeurs arriverent cette année un peu avant Pasque, [qui estoit le 3 d'avril,] & obtinrent, dit Eusebe, de la bonté de Constantin la paix & l'accord qu'ils souhaitoient. Feste au contraire dit qu'ils ne la purent obtenir: [en quoy il est appuyé par les autres historiens, qui sans parler d'aucun traité,] disent que la mort seule empecha Constantin de faire la guerre à laquelle il se prepaioit contre les Perles: * & selon Julien, Constance se trouva engagé à la soutenir des qu'il commença à regner. [Neanmoins Constantin peut avoir refusé la paix, & avoir accordé quelque suspension. Il peut mesme avoir consenti à un traité, & que les historiens moins instruits du détail ne l'aient pas veu, la mort ayant aussitost rompu le traité, qui pouvoit n'estre pas encore ratifié.] 'Nous voyons mesme qu'Ammien rejette là cause de la guerre de Perse sur Constance, trop credule aux mensonges d'un Metrodore.

Aur. V | Extr |
Liban. or. 3. p.
117. 120. d | 121.
b.

a Juli. or. 1. p.
32. 33.

Amm. l. 25. p.
295. a.

V. S. Frumence
n. 1.

ARTICLE LXXVII.

Constantin tombe malade, reçoit le baptême, fait son testament.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 57. 60. p.
555. c | 556. d.
58. 60. p. 555.
556.

'A feste de Pasque estant arrivée, Constantin la celebra avec beaucoup de solennité, & en passa la nuit en prieres avec les Chrétiens. Il fit en mesme temps bastir ou plustost dedier l'église des Apostres, qu'il destinoit pour estre son tombeau, & qui le fut effectivement aussitost après.

c. 53. p. 553. a.
b | Bach. de B. l.
6. c. 15. § 6. p.
214.

b Euf. c. 55. p.
554. a. b. c.

e. 60. 61. p. 556.
557.

Socr. l. 2. c. 39.
p. 71. b.

'Ce prince qui commençoit alors sa 64^e année, avoit toujours joui jusq'à ce temps là d'une parfaite santé, & d'une grande vigueur de corps & d'esprit. Il composa mesme & prononça encore peu avant la mort un fort long discours sur l'immortalité de l'ame, sur les recompenses des bons après cette vie, & sur la punition des méchans & des idolatres. 'Mais peu après Pasque, il sentit quelque alteration dans sa santé, & puis il tomba tout à fait malade. Il eut recours aux bains chauds qui estoient à Constantinople, & de là se fit porter à Helenople, à cause des bains naturels d'eaux chaudes qui estoient auprès de ce lieu. Il ne s'en servit pas neanmoins, parceque sa maladie augmenta,

L'an de J.
C. 337, de
Constantin
31.

L'EMPEREUR CONSTANTIN. 267

'Mais il passa beaucoup de temps en prieres dans l'eglise des Martyrs qui estoit en ce lieu, [c'est à dire dans celle de S. Lucien.] 'Ce fut là que se jugeant proche de sa fin, il se resolut à demander le batesme. Il se jetta par terre, se mit à genoux pour offrir ses prieres à Dieu [avec plus d'humilité, & taicha de se rendre digne de sa misericorde,] en confessant [les fautes dont il se sentoioit coupable.] Tout cela se passa dans la mesme eglise, où Eusebe remarque aussi qu'il receut la benediction de l'imposition des mains.

Euf. c. 61. p. 557. a.

b.

NOTE 64.

'Il fut transporté de là en un lieu qui n'estoit pas éloigné de Nicomedie, c'est à dire au chasteau imperjal d'Aquyron, & là il demanda le batesme aux Eveques par un fort beau discours, [que l'on peut voir dans un autre ouvrage.] Il y témoigne que son dessein avoit esté de recevoir ce sacrement dans le Jourdain: & beaucoup de Chrétiens avoient alors cette devotion. Mais Dieu en ayant disposé d'une autre maniere, il le demanda, & le receut au lieu que nous avons marqué, avec toutes les ceremonies ordinaires, après qu'on luy eut prescrit tout ce qu'il faut ordonner dans ces rencontres. Ce sacrement le remplit d'une lumiere divine & d'une joie toute spirituelle, qui fut l'effet de sa foy, & la marque du renouvellement de son ame.

b|Anr. V|Hier. chr|Eutr. a Euf. c. 61. p. 557. c. d.

V. la vie de S. Athanase L. 4. c. 22.

n. p. 51. r. 2. b. c. 62. p. 557. 558.

NOTE 65.

ⲉⲓⲃⲓⲛⲉⲧⲓⲛⲉ
ⲛⲓⲕⲉⲛⲟⲩⲓⲁ

'Aprés que les mysteres eurent esté achevez, il fut revêtu d'habits blancs, son lit couvert de la mesme couleur, & il ne voulut plus depuis ce temps là toucher seulement sa pourpre. 'Il passa quelque temps à prier, & à louer Dieu de la grace qu'il luy avoit faite: après quoy il ajouta qu'il se trouvoit enfin véritablement heureux, puisque Dieu luy accorderoit une vie. & un bonheur eternal; mais que ceux qui estoient privez de ces grands biens, estoient au contraire dignes de compassion. Les principaux officiers de ses troupes entrèrent ensuite dans sa chambre: & comme ils luy témoignoient par leurs larmes autant que par leurs paroles, combien ils souhaitoient sa vie & sa guerison; Non, leur répondit-il, il ne faut pas differer d'aller à Dieu, après tant de biens qu'il m'a faits, dont je connois enfin la grandeur. Il faut se haster d'aller jouir de la vie eternelle qu'il m'a accordée.

p. 558. a.

c. 63. p. 558. b.

c.

'S. Jerome dit que ce fut Eusebe de Nicomedie qui le battiza; & il ajoute qu'en recevant de luy le batesme, il tomba dans l'heresie d'Arius. [Mais S. Athanase, & tous les autres, à l'exception de Lucifer, reconnoissent que Constantin a toujours conservé la foy de Nicée, quoiqu'on se soit servi de sa facilité pour en persecuter les défenseurs. On ne peut aussi le blâmer

Hier. chr.

d'avoir receu le batteſme de la main d'Eufebe. Car quelque heretique que fuſt cet Eveſque, il ne faiſoit pas néanmoins une profeſſion ouverte de l'heretic, ſurtout devant Constantin: & il n'eſtoit pas non plus ſeparé exterieurement de la communion de l'Egliſe. Ainſi comme c'eſtoit l'Eveſque du lieu, c'euſt eſté faire quelque violence aux loix de la diſcipline exterieure, ſi Constantin n'euſt pas voulu recevoir les Sacremens de ſa main.]

a. p. 301. 2. a.

Aug. ep. 162. p.
120. 2. b.Ath. apol. 2. p.
806. a.

Thdrt. l. 1. c.

30. p. 182. c.

b. 502. l. 3. c. 2.

p. 498. b.

c. Ath. ſolit. p.

814. c. d.

Euf. c. 63. p.

518. c.

d. Act. M. p.

667. b.

Euf. p. 518. c.

Socr. l. 1. c. 19.

p. 75. c. | 502. l. 2.

c. 14. p. 495. d.

e. Juli. or. 1. 2. p.

83. 175.

Thdrt. l. 2. c. 2.

p. 585. b.

Juli. or. 2. p.

175.

1 p. 29.

f. Euf. c. 68. 70.

p. 560. b. | 561. d.

g. Socr. p. 75. c.

502. p. 496. a.

Thdrt. p. 585.

b.

h. ib. | Ruf. l. 10.

c. 11. p. 167. 2.

'Quelques uns croient que ce fut en recevant le batteſme, que Constantin demanda pardon aux Eveſques, comme S. Auguſtin nous aſſure qu'il l'a fait, d'avoir receu l'appel que les Donatiſtes avoient interjetté du Concile d'Arles à luy [en 314. Ce fut peuteſtre encore par un effet de la grace de ce ſacrement,] qu'il prit la reſolution de rapeller S. Athanaſe, malgré toute l'oppoſition d'Eufebe de Nicomedie. ^bQuelques uns diſent qu'il en avoit fait un article de ſon teſtament. [Il y a auſſi bien de l'apparence qu'il rapella de la meſme maniere les autres prelatz Catholiques qu'il avoit bannis,] ^cpuisque S. Athanaſe nous apprend qu'ils furent renvoyez en meſme temps que luy à leurs Eglifes par les enfans de Constantin.

^dIl employa le peu de temps qu'il vécut après ſon batteſme, à regler toutes choſes ſelon qu'il le jugeoit pour le mieux. ^dIl ſouhaita que ſes ſoldatz juraiſſent de ne faire jamais rien ni contre ſes enfans, ni contre l'Egliſe. Ils le jurerent; & quelques uns d'eux ſe ſervirent de ce ſerment, pour reſiſter ſous Julien l'apostat à tous les efforts qu'on fit pour les obliger de renoncer à la foy. ^eOn marque qu'il legua quelques revenus à la ville de Rome, & qu'il fit de meſme diverſes faveurs à celle de Conſtantinople. Il confirma auſſi par ſon teſtament le partage qu'il avoit fait de l'Empire entre ſes enfans [& ſes neveux.] ^eS'il en faut croire Julien l'apostat, il remit à Conſtance le ſecond de ſes enfans le ſoin de toutes choſes, & meſme de ſes freres, le faiſant comme l'executeur de ſon teſtament, ſoit qu'il l'aimaſt plus que les autres, ſoit parcequ'eſtant moins éloigné que ſes freres, il devoit arriver avant eux, [ou au moins avant Constantin l'aiſné de tous qui eſtoit alors dans les Gaules.] ^fConſtantine ſe voyant pres de mourir, avoit mandé Conſtance, & non les deux autres; & Conſtance eſtoit [auſſi toſt] parti pour le venir trouver: mais il ne put arriver que quelque temps après qu'il fut mort. ^gAinſi Constantin n'ayant aucun de ſes enfans auprès de luy, ^hmit ſecrettement ſon teſtament entre les mains d'un Preſtre, pour qui il avoit une confiance particuliere, ſans ſavoir qu'il fuſt Arien,

NOTS 66.

luy faisant promettre par serment de ne le remettre qu'entre les mains de Constance. [Cette commission qui paroissoit de peu d'importance, fit un grand tort à l'Eglise, par la creance qu'elle donna à ce Prestre sur l'esprit de Constance.]

ARTICLE LXXVIII.

Mort & funerailles de Constantin: Honneurs rendus à sa memoire par l'Eglise, & par tout le monde.

CONSTANTIN après avoir donné les ordres que nous ve-
nons de dire, ne survécut que peu de jours,^a & fut enlevé
au royaume des cieus, selon les termes d'un ancien chronolo-
giste. Il mourut le jour mesme de la Pentecoste sur le midi,^b le
22 de may, sous les Consuls Felicien & Titien [l'an de J. C. 337,]
comme tout le monde en convient.^d Eusebe luy donne 32 ans
de regne moins quelques mois, & le double de vie.^c Ces 32 ans qui
sont marquez par beaucoup d'auteurs, ne peuvent néanmoins
passer pour veritables qu'en contant les 32 consulats qui se trou-
vent sous son regne: car dans le vray il n'a regné que 31 ans,
comme dit Socrate, ou pour parler exactement, 30 ans, 9 mois,
& 27 jours.^f L'opinion la plus probable pour sa vie, est qu'elle
a esté de 63 ans, 2 mois, & 25 jours.

8 Sa mort causa une extreme douleur aux soldats, aux peuples,
& à toutes sortes de personnes. "Des qu'il eut rendu l'esprit,
tous ses gardes dechirerent leurs habits. 'On envoya aussitost
quelques officiers porter cette triste nouvelle aux Césars 'ses
enfans, & en attendant qu'ils vinssent, 'le corps de Constantin
orné de la pourpre & du diademe, fut mis dans un cercueil d'or
aussi couvert de pourpre, & fut porté à Constantinople, accom-
pagné de toutes les troupes [qui estoient rassemblées en ces
quartiers là.] 'Il y fut exposé dans la principale sale du palais, sur
une estrade de plusieurs degrez, environnée d'une infinité de
flambeaux dans des chandeliers d'or. 'Là tous les grands offi-
ciers, & ensuite les Senateurs & les autres personnes de qualité,
luy venoient rendre leurs devoirs comme s'il eust encore esté
vivant, en fléchissant les genoux devant luy. Ceux qui avoient
accoutumé de servir auprès de sa personne, venoient aussi dans
les temps ordinaires, comme s'il eust encore eu besoin d'eux.
[C'est un honneur fort inutile, que les Romains avoient accou-
tumé de pratiquer à l'égard des Empereurs, comme on le voit

L l iij

Socr. l. 1. c. 39.
p. 75. c.
a Idat.

Euf. 7. Conf. l.
4. c. 64. p. 158.
159.

b Socr. c. 40. p.
76. a. [Idat]

c Chr. Al. p. 668.
e Pet. rat. 2. l. 4.
c. 11. p. 214.

d Euf. c. 53. p.
153. a.

e n p. 149]
Socr. p. 76. a.

f Buch. belg. l.
6. c. 15. § 6. p.
214.

g Euf. c. 65. p.
159.

c. 68. p. 160. d.

c. 67. p. 160. b.

c. 66. p. 169. c.
d.

Thdr. v. l. 1. c.
34. p. 66. c.

Euf. p. 159. d.

c. 67. p. 160. a.

b.

v. 54.

Nota 67.

dans Herodien lorsqu'il décrit la pompe funebre de Severe.] Il semble néanmoins selon Eusebe, que cete ceremonie se fust abolie, & qu'on l'ait renouvellee pour honorer Constantin.

b. 'Elle dura mesme assez longtemps à l'égard de ce prince, parcequ'on attendoit toujours les enfans pour faire les funerailles. 'Mais Constance luy rendit seul ce devoir, [les deux autres s'estant peutestré trouvez trop éloignéz.]^a Constance estant donc arrivé, fit porter le corps^b avec beaucoup de pompe & de solennité à l'église des Apôtres, & l'y accompagna luy mesme. &c.
Le corps fut posé dans l'église sur une haute estrade; & alors Constance [qui n'estoit pas encore baptizé,] s'estant retiré avec les soldats; les ministres de l'Eglise & tous les autres Fideles y vinrent faire pour leur prince les prieres ordinaires accompagnées de beaucoup de larmes, & offrir le sacrifice.

c. 70. p. 161. d.]
Juli. or. 1. p. 29.
Euf. c. 70. p.
561. 562.] Chr.
Al. p. 668.

Euf. c. 71. p.
562.

660. p. 566. b.]
Soz. l. 2. c. 34. p.
496. c.
Juli. or. 1. p.
29.
Chry. 1. Cor.
h. 26. p. 741. d.
e] div. Ch. t. 5.
p. 741. a.
Socr. l. 2. c. 38.
p. 145. a.
e a. b.

Chry. 1. Cor.
h. 26. p. 741. d.
e] Boll. 21. may,
p. 13. d.
f] Cang. de C. l.
4 p. 109.
g] Boll. 21. may,
p. 13. b. c.
h] Chr. Al. p.
670.
Aur. V.
Euf. c. 69. p.
561. b.

e.
Aur. V. p. 527.
b.
Euf. p. 461. c.
Eutr. p. 388. c.

'Il fut enterré dans la mesme eglise,^b en un tombeau magnifique que Constance luy fit faire. ^c Mais ce tombeau n'estoit placé que dans le vestibule & à la porte de l'église, Constance ayant cru rendre un honneur extreme à son pere [& au plus illustre des Empereurs,] de le placer en cet endroit, comme le ministre & le portier des pescheurs, qui estoient au dedans de l'église comme les maistres. ^d Il paroist qu'il y avoit des personnes destinées pour demeurer en ce lieu & pour y prier. ^e Le bastiment où estoit le tombeau de Constantin menaçoit déjà de ruine en l'an 358 ou 359, de sorte qu'on transporta son corps en l'église de S. Acace: 'mais on peut juger par S. Chryostome qu'il fut depuis raporté à l'église des Apôtres. ^f L'on y monroit encore, plusieurs siecles après, le tombeau de ce prince qui estoit de porphyre, dans un mausolée qui servoit aussi pour les autres de sa famille. ^g On montre encore aujourd'hui ce tombeau, mais vide & decouvert. ^h La chronique d'Alexandrie semble dire que Constance fit de grandes aumosnes à l'enterrement de son pere.

'La ville de Rome qui regardoit Constantin^h comme son restaurateur, 'témoigna une douleur toute particuliere de sa mort, tant le Senat que le peuple. On suspendit les spectacles, & les autres divertissemens. On ferma les bains & les places publiques, & on donna toutes les autres marques de l'affliction la plus sensible. 'On demanda avec de grands cris que son corps fust apporté à Rome, '& on eut une extreme douleur quand on sceut qu'il demouroit à Constantinople. ⁱ On en fit des tableaux, où on le depeignoit élevé dans le ciel, c'est à dire qu'on luy fit une apotheose, comme aux Empereurs payens dont on faisoit &c.

Dive Cen-
fantine.

"des dieux: & on en trouve encore des marques dans quelques medailles. [Mais cette impieté par laquelle les payens le des-honoroient en pretendant l'honorer, n'estoit pas capable de luy nuire après sa mort, puisqu'il l'eust detestée s'il eust esté en état de le faire.

L'Eglise n'a pas eu un respect moins solide & moins veritable pour sa memoire, non en l'adorant comme une divinité, mais en l'honorant comme un humble serviteur du Dieu souverain, qui doit seul estre adoré par les Empereurs aussi bien que par les particuliers.] Le Pape Nicolas nous assure qu'à Rome on recitoit son nom au IX. siecle dans les saints Mysteres, avec ceux de Constant, de Theodose I, & des autres Princes les plus estimez. ^{S. Fulgence le met avec Theodose, entre les grands du siecle qu'on regardoit generalement comme des vases de misericorde. Quelques nouveaux martyrologes marquent sa feste le 22 de may. ^{On voit aussi qu'il est honoré comme un Saint en divers endroits de l'Occident; & on croit qu'il y avoit autrefois plusieurs eglises de son nom en Angleterre. Sa feste se fait encore par les Chrétiens d'Egypte. Mais les Grecs surtout en font le 21 de may un office fort solennel, qui se celebroit autrefois particulierement dans la grande eglise de Constantinople, dans celle des Apôtres, & dans un monastere dedié sous le nom de Constantin mesme. Les Moscovites à leur imitation font aussi sa feste le 21 de may, quoiqu'on ne voie point de raison pourquoy les Grecs ont pris ce jour au lieu du 22 auquel il est mort. Des le milieu du V. siecle, on en parloit comme d'un Saint digne d'estre honoré de tout le monde. ^{Un Concile qui le qualifie de bienheureuse memoire, & le chef de la milice de J. C, dit que son nom estoit celebre dans toutes les Eglises, & que toutes les personnes de pieté faisoient son eloge. On rendoit alors des honneurs extraordinaires à son tombeau, & mesme à sa statue posée sur la colonne de porphyre.}}}

[Letitre le plus ordinaire que les nouveaux Grecs luy donnent, est celui d'egal aux Apôtres; en quoy il est difficile de ne pas avouer qu'ils font paroître leur genie porté naturellement à la flaterie & à l'exageration. Quelque sainteté qu'on veuille attribuer à Constantin, il y a bien de la difference entre les autres Saints & les Apôtres, entre les brebis & les chefs du troupeau, entre les fondemens de l'Eglise, & ceux qui sont appuyez sur ces fondemens, entre ceux qui ont donné leurs travaux, leur sang & leur vie pour établir la foy, & ceux qui l'ont étendue

Goltz. p. 118.
c.d. Byz. sam. p.
231.

Bar. 324. § 48.

Fulg. præd. l. 1.
§ 41. p. 478.Boll. 21. may,
p. 13. c.
a p. 14. b. c.

p. 13. 14.

may. r. 1. p. 28.
21. may. p. 13. c.Conc. t. 4. p.
920. b. 923. c. d.
6 p. 950. a. b.Thdr. v. l. 1. c.
34 p. 66. d.

Ath. vie, l. 4. c.
23. p. 190 | Euf.
n. p. 251. 3. a.

par des voies qui sont communes à la verité & à l'erreur.] Et c'est avec grand sujet qu'on a blasimé un nouvel auteur, qui pour soutenir ceux qui l'egalent aux Apostres, n'a pas craint de dire que c'est par luy que nous avons esté faits Chrétiens. Dieu ne sauve les Empereurs que par l'Eglise: mais il a bien sceu soutenir l'Eglise sans les Empereurs, & mesme malgré les Empereurs. Les Peres ont mesme douté si la gloire où les Empereurs Chrétiens l'ont établie, luy a esté un avantage solide, à cause du relâchement des mœurs que la liberté a produit parmi les Chrétiens. [Cependant comme Dieu nous juge selon nostre volonté, & non selon les effets que sa bonté ou la corruption des hommes tire de nos actions, il ne faut point craindre de relever le merite & la gloire de Constantin dans tant de choses qu'il a faites pour faire honorer J. C. & son Eglise.]

ARTICLE LXXIX.

Constantin accuse d'ambition, d'aimer le luxe, les plaisirs, la raillerie, d'avoir élevé les barbares.

Euf. v. Confl.
4. c. 71. p. 163.
d.

[Il faut donc reconnoître que l'Eglise doit beaucoup à Constantin, parceque s'il n'a pas esté le premier Empereur Chrétien,] il a au moins esté le premier qui ait adoré le vray Dieu par un culte public & eclatant, le premier qui ait presché hautement le nom de J. C. à toute la terre, le premier qui ait rendu l'Eglise glorieuse & triomphante, le premier qui ait aboli le culte des demons, & abatu l'idolatrie. [Mais avec cela il a fait des fautes contre la justice & contrel'Eglise mesme, qui nous donneroient grand sujet de craindre pour luy la colere de Dieu, s'il les avoit commises après le baptesme.] La maniere dont S. Jerome en parle à l'occasion mesme de son baptesme, [donne lieu de croire que ceux qui l'ont regardé comme un Saint, à cause de ce qu'il a fait contre les payens, ont plustost suivi leur opinion particuliere, que non pas un sentiment general & unanime de l'Eglise. On luy a encore reproché divers defauts, de la plupart desquels il est peuteestre assez aisé de le justifier, mais non de tous. Et c'est ce que la sincerité ne nous permet pas de dissimuler ici, puisque nous cherchons à glorifier la verité, & non pas les hommes.]

Hier. an. 337.

Vic. epi | Eutr.
Aur. V. p. 125.
c. 126. b.

'Des payens mesme luy ont fait un crime d'aimer extremement la gloire, surtout celle des armes, d'avoir eu beaucoup d'ambition,

tion, & d'avoir aimé naturellement à regner. [Ce sont là les passions les plus honnestes selon les hommes, qui ne laissent pas d'estre des vices devant Dieu; & elles produisent mesme de tres funestes effets dans les Etats, lorsqu'elles ne sont point bornées par les regles de la justice & de la raison. Mais nous ne voyons point qu'on ait sujer d'accuser Constantin d'avoir jamais violé ces regles;] 'quoique Julien l'apostat dise en general, qu'il ne songeoit qu'à s'agrandir par toutes sortes de moyens justes ou injustes, & que le mauvais exemple qu'il donna en cela à ses enfans, fut ce qui les arma les uns contre les autres.

Julior. p. 7.
423.
p. 424.

[S'il a aimé la gloire, ce n'a pas au moins esté de cette maniere basse, qui fait desirer des inscriptions & d'autres semblables marques d'estime, qu'on donne avec profusion à ceux qu'on estime le moins quand ils sont puissans.] 'Car il condannoit luy mesme ce defaut dans Trajan, qu'il appelloit la parietaire, parce qu'on voyoit partout son nom sur les murailles.

Vict. epi. p. 541.

'On le blâme d'avoir ajouté les perles à l'habit imperial, & d'avoir toujours eu le diademe sur la teste. [La magnificence non necessaire & le luxe, sont toujours à condamner dans les Princes aussibien que dans les particuliers, surtout dans des Chrétiens, qui doivent aux pauvres tout ce qu'ils peuvent menager raisonnablement. Mais quand Constantin auroit fait des fautes sur ce point, elles seront excusables à l'égard des payens, s'il n'a fait en cela que ce que Diocletien avoit commencé,] 'comme on peut dire que cela est certain pour les perles. Un auteur du V. siecle pretend que Constantin a porté le premier le diademe, & qu'il ne le prit d'abord que pour serrer ses cheveux, & les tenir en état. [Cela a peu d'apparence,] & il est certain au moins que quelques Empereurs ont porté le diademe avant luy, comme Aurelien & Carin. 'Eusebe l'attribue à Constance Chlore, lors mesme qu'il n'estoit encore que Cesar, & cela se verifie par une de ses medailles, où on le voit avec un diademe orné de rayons; 'quoique mesme depuis Constantin, & depuis que le diademe fut devenu un ornement ordinaire des Augustes, on ne le donna pas toujours aux Cefars. 'On le trouve dans quelques medailles de Julien encore Cesar: & neanmoins il ne l'eut point qu'estant Auguste. [M^r du Cange ne veut point soutenir que Constantin ait pris le premier le diademe;] mais qu'il en a fait le premier une espece de casque ou de couronne fermée, comme on le voit dans quelques unes de ses medailles, & dans celles de ses successeurs.

c.

Aur. V. p. 131.
f| Eur. p. 186. d.
a Boll. jan. t. 1.
p. 45. a.

Spanh. p. 683.

Euf. v. Conf. l.
1. c. 18. p. 417.
b.
Byz. fam. p.
15.
c Spanh. p. 679.
680.
Byz. fam. p. 37.
Lib or. 5. p.
179. d| 1 mm.
l. 20. p. 160. c.
Cang. num. 6
17. p. 14. 15 |
Byz. f. p. 19. 21.

Juli. caef. p. 23.
52 | mif. p. 60.

caef. p. 41.

p. 52.

Zofl. l. 2. p. 687.
d.

Bar. 337. § 32.

Vit. Epi. p. 543.
c.

Euf. v. Conf.
l. 4. c. 29. p. 539.

d.
6 d | 32. 55. p.

541. d | 554. a.

Lib. or. 3. p.
107. d | 108. b.

Euf. v. Conf. l.
2. c. 12. 14 p.

p. 449. d | 450.
d.

tric. c. 5. p. 614.
b.

Panc. 6. 7. p.
139. 175.

Aug. B. t. 5. app.
q. 115. p. 126. a.

Amm. l. 21. p.
490. 191.

'Julien l'apostat depeint Constantin comme un homme voluptueux, qui aimoit les plaisirs, la bonne chere, les spectacles, 'jusqu'à negligier pour cela les affaires les plus importantes : ' & cela se voyoit assez, dit-il, jusque dans sa chevelure & à sa mine [effeminée.] ' Zosime dit la mesme chose des dernieres années de sa vie. [Mais il faut se souvenir que Zosime & Julien défenseurs zelez de l'idolatrie, ne pouvoient pas aimer un prince qui en avoit esté le destructeur.] ' Et certainement il est difficile de croire que Constantin ait donné beaucoup de temps à ses plaisirs, luy qui a esté si souvent occupé & endurci dans les fatigues de la guerre, ' qui lisoit, écrivoit, meditoit, ecoutoit les deputez, & recevoit les plaintes des peuples, ^a qui employoit les nuits mesmes à lire l'Ecriture, ^b qui composoit jusqu'à la fin de sa vie de longs discours, & les prononçoit ensuite devant tout le monde. ^c Libanius assure qu'il estoit toujours occupé & de l'esprit & de la main, à former ou à executer quelque dessein considerable pour l'utilité publique ; & que ni jour ni nuit on ne pouvoit jamais dire qu'il fust à rien faire. ' Il employoit le jeûne, la continence, & d'autres mortifications, ausibien que la priere, pour obtenir de Dieu les graces dont il avoit besoin. ' De la maniere dont Eusebe parloit en sa presence des plaisirs de la bouche, [il n'y a nulle apparence qu'il les aimast, ni qu'il y fist aucun excés.] ' Il estoit encore dans la vigueur de sa jeunesse, lorsque les panegyristes louoient publiquement l'amour qu'il avoit toujours eu pour la chasteté. ' On lit qu'un nommé Samace contrefit le fou & le boufon durant 30 ans, pour le divertir lorsqu'il estoit las & fatigué. [Ce divertissement paroist peu digne de Constantin, & marque neanmoins un homme qui donnoit la plus grande partie de son temps à des occupations serieuses & fatigantes.]

' Le mesme Julien peu après avoir usurpé l'Empire, écrivit aux Romains une lettre pleine d'invectives, non seulement contre Constance, mais aussi contre Constantin son oncle, qu'il accusoit d'avoir fait diverses innovations, & d'avoir renversé les loix & les coutumes anciennes. Ce qu'il condannoit le plus en luy, c'est qu'il avoit le premier élevé des barbares aux plus grandes dignitez, & jusques au consulat. Mais Ammien, [quoique payen.] se declare en ceci contre l'accusateur, qui eut assez peu de jugement pour faire luy mesme ce qu'il avoit repris dans un autre avec tant d'aigreur. Car il donna le consulat à Nevitta qui avoit beaucoup de vices, & n'avoit aucune des bonnes qua-

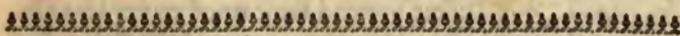
litez de ceux à qui Constantin avoit fait le même honneur.

'Aussi Eusebe a cru que Constantin meritoit plutôt en cela d'estre loué que d'estre blâmé.

Euf.v.Conf.l.
4.c.7.p.530.
b.
Vist.epi.p.543.
f.

irriser po-
tius quam
blaudat.

'Le jeune Victor l'accuse d'avoir esté trop porté à la raillerie: [ce qui est un défaut considerable dans un prince, dont toutes les paroles sont relevées, & demeurent gravées profondément dans la memoire & dans le cœur.]



ARTICLE LXXX.

De la prodigalité & de l'avarice qu'on reproche à Constantin: On l'accuse de diverses fautes dans le gouvernement de l'Etat.

LE jeune Victor dit encore que des 30 années que Constantin regna, il gouverna dans les dix premières comme un excellent prince, dans les suivantes comme un larron; & dans les dix dernières comme un "émancipé, à cause de ses profusions immenses. 'Zosime prétend aussi qu'après qu'il fut devenu seul maître de l'Empire, il s'abandonna à son mauvais naturel. 'On peut juger par Eutrope, que la mort de Crispe & les autres malheurs arrivez en 326, donnerent cette mauvaise impression de ses dernières années; [& c'est sans doute encore ce qui a fait dire] qu'il " n'estoit pas toujours assez constant dans son amitié.

Vist.epi.p.543.
f.

populum.

Zof.l.2.p.685.
b.

Eut.p.583.a.b.

labitur.

b.

[Les accusations de larron & de prodigue semblent se détruire l'une l'autre. Et néanmoins il est très ordinaire que les princes qui donnent d'une main sans discrétion, tirent de l'autre sans miséricorde de quoi fournir à leurs dépenses superflues. Zosime accuse aussi Constantin de l'un & de l'autre.] 'Il le reprend d'avoir prodigué l'argent du public en beaucoup de bastimens inutiles, & à enrichir diverses personnes peu dignes des graces qu'il leur faisoit. [Mais il s'étend bien davantage sur les vexations qu'il faisoit pour tirer de l'argent des peuples,] & il le fait auteur d'un impost celebre appelé " le Chrysfargyre. 'Mais pour ce point, Evagre soutient que c'est une pure calomnie, qui n'a pour fondement que la haine de ce payen contre le liberateur de la religion Chrétienne. 'Et l'on montre en effet par les anciens historiens, que longtemps avant Constantin, on tiroit de l'argent & des marchans, & des personnes infames, qui est ce qu'on croit estre le Chrysfargyre. De sorte que Constantin ne peut qu'en avoir changé la forme, & peut estre avoir

Zof.p.687.d.

p.690.691.

p.691.a.

Eva.l.3.c.40.
p.370.

Cod.Th.1.3.p.
4.

V. l'Emp.
Anastase.

ordonné qu'on le payeroit seulement tous les quatre ans, pour diminuer les frais des levées.

[Il peut bien n'avoir pas eu plus de part] à un autre impost appelé *folius*, qui se levoit sur les personnes de qualité. Zosime luy en attribue aussi l'établissement; [mais il n'y a point d'autre auteur que luy qui le dise:] '& Aurele Victor dit positivement que ce fut Maxence qui le commença. [On a beaucoup parlé de cet impost,] 'que Zosime pretend avoir ruiné toutes les villes, parcequ'il subsista assez longtemps après Constantin. [Mais nous laissons ce point à traiter à d'autres; & il regarde autant les jurisconsultes que l'histoire.

Il y a assurément peu d'apparence que Constantin ait mis aucun nouvel impost sur ses sujets,] 'luy qui remit tout d'un coup le quart de ceux que devoient les terres. Il dechargea encore les villes de Tripoli en Libye & de Nicée, de diverses contributions qu'elles fournissoient depuis cent ou 150 ans. 'Une inscription porte qu'il avoit fait une remise des imposts dans tout l'Empire. 'Pour la maniere odieuse & violente dont Zosime pretend que les imposts se levoient sous luy, il avoit défendu luy mesme ces violences par diverses loix, '& il les punissoit severement.

'Zosime se plaint encore qu'il ne vouloit point que personne fust exempt de la charge de Preteur [ou Decemvir,] parcequ'il en tiroit de l'argent: [Et c'estoit un effet du soin qu'il prenoit des villes mesmes, comme les meilleurs Empereurs ont toujours fait; les exemptions des particuliers estant la ruine des communautez.

'Un Anonyme [qui peut avoir écrit du temps de Theodose I,] pretend qu'avant Constantin, tout le commerce se faisoit en monnoie de cuivre, que les liberalitez faites aux soldats estoient de mesme; que l'or & l'argent demeuroient dans le tresor public, 'pour estre employez à embellir les villes, à faire des statues, '& à enrichir les temples: mais que du temps de Constantin, l'or, l'argent, les pierreries, ayant esté tirez des temples où il y en avoit une tres grande quantité, & mis dans l'usage public, on commença à les employer dans le commerce ordinaire, & à negliger le cuivre à cause de sa pesanteur. Cet auteur ajoute que l'augmentation des richesses augmenta le desir d'en avoir; que les puissans dont les maisons en estoient pleines, s'en servirent & à des depenses [inutiles,] & à opprimer les foibles; & que ceux-ci accablez & ruinez se porterent à toutes sortes de

Zof. p. 691. c.
Bar. 330. § 42-47 [Epi. mens. n. p. 431-452.
Aur. V. p. 126. d.

Zof. p. 691. c.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 2. p. 518.
Aur. V. p. 527. b. c.

Bar. 312. § 86.

330. § 34 [Zof. p. 691. a. b.

Aur. V. epi.

Zof. p. 691. b. c.

Notit. ad. p. 169. 170.

p. 168.

p. 170.

V. Valentinian III.

crimes, soit pour se venger de ceux qui les opprimoient, [soit pour s'enrichir eux-mêmes, ou se garantir au moins de l'extreme necessité.

Je pense qu'on aura de la peine à convenir de ce que dit cet auteur du peu d'usage qu'on faisoit de l'or & de l'argent avant Constantin. Il peut avoir plus de raison de se plaindre des mauvaises suites qu'à l'enrichissement excessif de quelques particuliers, quand ce ne seroit qu'à cause des dépenses qu'ils ne manquent guere de faire, & que les autres veulent aussitost imiter; ce qui fait regner le luxe partout, ruine ceux qui n'ont pas le moyen de le soutenir, & les engage dans toutes les suites funestes & criminelles que peut avoir la pauvreté dans ceux qui n'ont pas appris de J.C. que les pauvres sont heureux, & que les riches sont malheureux, parcequ'ils ont leur consolation sur la terre.]

'Zosime accuse Constantin d'avoir commencé la destruction de l'Empire Romain, en mettant dans les villes une partie des troupes qui devoient garder les frontieres, selon l'ordre établi par Diocletien; ce qui ouvroit les provinces de l'Empire aux barbares, chargeoit & ruinoit les villes où l'on mettoit des garnisons dont elles n'avoient que faire, & effeminoit les troupes mêmes, en accoutumant les soldats à la mollesse, aux spectacles, & aux delices des villes. [C'est un accusateur qui parle, & tant qu'il ne prouve que par son autorité, il ne prouve rien.] 'Ce que nous dirons dans la suite, donne encore plus lieu de croire que c'est une pure calomnie.

[Nous ne devons pas faire plus d'état de ce que dit Julien,] 'qu'il savoit peu l'art de regner, ne l'ayant point appris par l'étude, mais par la seule experience, & par l'habitude; qu'il n'avoit point non plus songé à l'apprendre à ses enfans, ni à les rendre gents de bien.

'Julien pretendoit le louer, en disant qu'il avoit l'adresse de faire entretenir les barbares les uns contre les autres, durant que les Romains demeuroient en paix. [Mais c'est luy attribuer une disposition tout à fait indigne d'un homme d'honneur, & encore plus d'un Chrétien, qui doit aimer tous les hommes comme ses freres. Nous aimons mieux croire qu'il estoit dans le même esprit que S. Louis, qui s'acquit une paix assurée par l'amitié de tous ses voisins, en travaillant sincerement à les tenir unis ensemble, & qui eust cru meriter de les voir tous unis contre luy, s'il eust travaillé à les desunir, comme les politiques, ani-

Zofl. 1. p. 689.
a. b. c.Cod. Th. 1. 1. p.
273.Juli. or. 7. p.
423. 424.

1. p. 21.

mez du mesme esprit que Julien l'apostat, ne manquoient pas de le luy conseiller, ne songeant qu'à un avantage present, sans penser à ce qui en arriveroit à l'avenir.]

cafar. p. 41.

'Julien pretend encore effacer en un mot toute la gloire que Constantin s'est acquise par ses victoires sur les barbares, parcequ'il leur payoit, dit-il, des pensions, pour ne pas dire des tributs, afin qu'ils le laissassent vivre dans la paix & dans les delices. 'Eusebe dit au contraire, qu'il ne voulut point souffrir cette servitude à laquelle ses predecesseurs s'estoient assujettis, & qu'il en delivra l'Empire à l'égard des Gots. [Mais quoiqu'il en soit,]' Julien ne sauroit nier qu'il n'ait eu souvent à combattre contre les barbares: & il les a toujours vaincus.^a Julien, lorsqu'il le déchire le plus, n'a pu luy refuser^b le titre d'homme de guerre.

Euf. v. Conf. l.

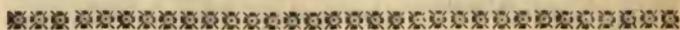
4. c. 5. p. 529. a.

Juli. cafar. p. 42.

Soz.

4 Jul. cafar. p. 23.

ὁ κ. ἀπὸ τοῦ
καὶ.



ARTICLE LXXXI.

Constantin deshonoré par ses mauvais officiers, & par sa trop grande facilité.

Aur. V. p. 527. c.

[L n'est pas aussi aisé de justifier Constantin]' de ce que dit Victor, que dans la conduite des affaires il se servoit de quelques personnes peu dignes des emplois qu'il leur donnoit, [& de la bonté qu'il avoit pour eux.] 'Zosime l'accuse aussi d'avoir epuisé l'epargne pour combler de biens des gents qui ne le meritoient nullement. 'Et Ammien se plaint^a qu'il avoit trop lasché la bride à l'avarice de ceux qui l'approchoient.^b Nous avons parlé autrepart de Musonien, qui deshonoroit beaucoup de bonnes qualitez par son avidité pour le gain. 'Mais Eusebe mesme ne desavoue point que plusieurs de ceux de sa Cour n'eussent ce défaut, & ne fissent par là de grands maux, en abusant de la patience & de la bonté du Prince. 'Car Constantin connoissoit assez leur avarice, & il la condamnoit tres fortement dans les discours qu'il faisoit devant eux mesmes. Il les menaçoit de la colere de Dieu, & les avertissoit du conte qu'ils auroient à luy rendre un jour. La complaisance les obligeoit de reconnoistre & de louer la verité de ses paroles: mais leur cœur y estoit sourd, & ils demeuroient toujours avares. 'Ayant un jour pris par la main un des principaux de sa Cour, il luy dit: Ne mettrons-nous point de bornes à nostre cupidité? Puis ayant décrit avec sa lance, sur la terre, un espace à peu pres egal à la grandeur du corps humain, il ajouta: Quand vous auriez amassé

Zof. l. 1. p. 690.
691.

Amm. l. 16. p.

68 b.

b djl. 15. p. 56.

57.

Euf. v. Conf. l.

4. c. 19. p. 540.

b. c. d.

c. 54. p. 553. c.

c. 29. p. 540. b.

c. d.

frances de
ruis.

c. 30 p. 541. a.

» toutes les richesses de l'univers, vous ne posséderez après cette
 » vie qu'un espace tel que je viens de vous marquer; pourvu en- b.
 » core que vous l'ayez. L'évenement fit voir, ajoute Eusebe, qu'il
 dit cela moins en homme ordinaire qu'en prophete, [c'est à dire
 que ce ministre estoit Ablave, ou quelque autre de ceux qui fu-
 rent tuez après la mort de Constantin, & qu'on ne luy donna
 pas mesme la sepulture.]

'Tout ce que Constantin pouvoit dire à ses officiers, estoit b.
 inutile, 'parceque par une bonté excessive il ne les punissoit pas. c. 31. p. 541. b.
 Les magistrats l'imitoient, & ne se mettoient pas en peine de c.
 punir les crimes, au moins de les punir du dernier supplice: ce
 qui causa beaucoup de dereglemens & de desordres. Ainsi ce l. 3. c. 1. p. 483.
 que dit Eusebe, que l'épée fut entierelement inutile aux ma- c.
 gistrats durant ce regne, [n'en est pas tout à fait un éloge.]

'C'est un mal fort commun aux princes, d'avoir de méchans Aur. V. p. 527.
 officiers. Mais les moindres taches se font d'autant plus remar- c.
 quer, que ceux en qui on les voit sont plus relevez & plus par-
 faits dans le reste. On peut dire mesme que leurs fautes sont
 plus grandes, parcequ'eiles sont plus dangereuses; l'estime qu'on
 a pour eux portant à imiter tout ce qu'on leur voit faire, & à
 regarder comme des vertus ce qu'ont fait ceux qu'on regarde
 comme des modeles.

'La pieté de Constantin produisit un autre desordre, qui fit Euf. v. Conf. l.
 aussi de grands maux. Car pour s'insinuer dans ses bonnes gra- 4. c. 54. p. 553.
 ces, beaucoup de personnes tres éloignées de la vraie vertu c. d.
 Chrétienne, en prirent le masque & l'apparence. Sa bonté na-
 turelle, sa candeur, sa franchise, son zele tres sincere pour la foy,
 luy faisoient croire que ces personnes, dont la conduite n'estoit
 qu'artifice & qu'imposture, avoient une veritable affection à
 son service, & une pieté solide envers Dieu. Ainsi il se confioit
 en eux, & il s'engagea par là à de grandes fautes, qui firent
 beaucoup de tort à sa reputation. Eusebe qui a fait cette remar-
 que, 'paroit l'entendre d'Ablave & des autres qui furent tuez c. 55. p. 554. a.
 avec luy. [Mais il n'avoit qu'à se l'appliquer à luy mesme, & aux
 autres protecteurs des Ariens, pour nous apprendre la vraie
 cause des maux que l'Eglise Catholique souffrit sous Constan-
 tin. Car ces maux ne vinrent que du credit que les Eusebiens
 s'estoient acquis sur son esprit, par la trop bonne opinion qu'il
 avoit d'Eusebe de Cesarée & de quelques autres, & de ce que sa
 bonté le rendant trop facile à croire ceux qui l'approchoient,
 comme cela parut dans la mort de Crispe, il n'avoit pas assez

de fermeté à ne plus écouter ceux qu'il avoit reconnus une fois estre des calomnieurs, se persuadant trop aisément qu'ils estoient changez.]

ARTICLE LXXXII.

Eloges que les payens ont donnez à Constantin : Pourquoi Dieu l'a rendu heurcux sur la terre.

[Tous les defauts qu'a eus Constantin, ou qu'on luy a reprochez, n'ont pas empesché qu'il n'ait passé pour un tres grand prince, mesme dans l'esprit des payens. Nous avons déjà marqué ce que leurs historiens ont dit de ses bonnes qualitez; & nous ajouterons neanmoins encore après eux,] qu'il estoit grand en esprit, grand en courage, grand dans la paix, grand dans la guerre, grand en une infinité de qualitez de corps & d'esprit, grand en tout:^a & son principal defaut estoit de ne pas assez moderer les inclinations que la nature luy avoit données pour la bonté, pour la liberalité, pour tout ce qu'il y a de meilleur & de plus grand. Sans cet excés, il eust paru quelque chose de plus qu'un homme: Et avec cet excés, il n'a pas laissé d'estre encore tres utile à l'Empire en beaucoup de choses,^b & d'effacer tous ses predecesseurs, non seulement par le bonheur qui l'a toujours accompagné, mais encore par la bonté genereuse, & par toutes sortes de belles & de grandes qualitez. [Voilà en general l'idée que nous donnent de luy des historiens payens, qui n'ont écrit qu'après sa mort, ou mesme lorsque sa posterité estoit éteinte.]

Comme il taschoit de ne rien faire qui ne meritaist l'estime du public, il estoit bienaisé que ses actions les plus secretes fussent connues de tout le monde. Il mettoit son honneur à se communiquer sans peine à toutes sortes de personnes, comme les méchans princes le mettoient à se cacher. Chacun avoit un libre accès auprès de luy: il recevoit avec bonté & avec civilité tous ceux qui l'approchoient, & par cette affabilité, il s'acquerioit non seulement l'amour, mais encore le respect de ceux qui voyoient tout en luy, & qui n'y voyoient rien que de grand & de digne d'estre honoré. Il avoit accoutumé de dire que ce n'est pas une grande chose d'estre Empereur, puisque les plus méchans le peuvent estre; mais de travailler à se rendre digne de ce rang sublime & eminent. Entre tous ses predecesseurs, il honoroit

Aur. V. p. 526.
c] 527. a. b.

Eutr. p. 538. b.

p. 587. f.
Aur. V. p.
526. c] 527. b.

Vict. epi. p. 543.

c.
b Phot. c. 2. p.
65. ex Prax.

Panc. 7. p. 155.
156.

Helio. v. p. 113.
b.

p. 101. c.

vir ingens

καὶ ἄλλοι
καταστήσει.

honoroit particulièrement Titè Antonin & Marc Aurele, & il se les propoſoit pour exemples. Il avoit leurs ſtatues couvertes d'or, avec celles de Conſtance ſon pere & de Claude II. [ſon grand oncle.

On peut dire qu'entre toutes ſes grandes qualitez, ſa bonté excelloit encore audessus des autres.] Il eſtoit bienaiſe d'eſtre aimé, & vouloit meriter de l'eſtre par ſes liberalitez^u & par ſa douceur: & il obtint ce qu'il deſiroit, ſon gouvernement ayant eſté tres aimé des peuples. Aussi il aimoit luy meſme, & il parut preſque toujours conſtant dans ſon amitié: Il ne perdoit point d'occafion d'enrichir & d'elever ceux qu'il aimoit.

[Nous omettons ici beaucoup d'eloges qu'Eufebe & les autres Chrétiens luy ont donnez, non comme moins vrais, mais parce que ceux que la verité tire de la bouche des ennemis, ſont encore plus incontestables. Mais nous ne pouvons omettre la reflexion que S. Auguſtin fait ſur la felicité temporelle que Dieu accorda à ce prince. On peut dire en un ſens veritable, que c'eſtoit une recompense de l'obeiſſance & du culte qu'il rendoit à J. C: & Conſtantin meſme le dit ſouvent pour reconnoître la bonté de Dieu envers luy, & pour animer les autres à l'aimer auſſi.] Comme il faiſoit ſa gloire d'eſtre le miniſtre & le ſerviteur de Dieu, (car c'eſt le titre qu'il prenoit ſouvent,) auſſi Dieu l'a rendu le maîſtre de tout l'Empire, luy a fait vaincre tous ſes ennemis domeſtiques & étrangers, & l'a relevé en pluſieurs autres manieres à la vue des hommes.

'Neanmoins comme Dieu donne auſſi quelquefois ces fortes de biens à ceux qui ne le ſervent point, & que le vray bonheur des princes auſſi bien que des particuliers, conſiſte dans la piété & dans la vertu, qui leur fait eſperer un parfait bonheur^u dans le ciel, S. Auguſtin dit que la felicité de Conſtantin, ſes victoires, la longueur de ſon regne dont ſes enfans ont eſté les heritiers, & les autres choſes ſemblables, ont moins eſté pour luy que pour les foibles, qui euſſent pu ſe perſuader qu'il faut attendre de Dieu les biens eternels, & demander les temporels aux demons. Mais de peur auſſi qu'on ne ſe portast à le ſervir par le deſir d'eſtre heureux en ce monde, comme Conſtantin, au lieu que c'eſt dans la vue de la vie eternelle du ciel qu'il faut eſtre Chrézien; [de peur qu'on ne cruſt que ces biens temporels, les derniers de tous, ſont une digne recompense de la vertu, & que Dieu ne reſerve rien de plus grand à ſes elus,] il n'a laiſſé regner Jovien [que peu de mois,] bien moins que Julien, & a per-

Eutr. p. 588. b.

p. 587. c.

p. 588. b.

Euf. v. Conf. l.

1. c. 6. p. 408.

Aug. civ. l. 5. c.

24. p. 63. 2. d.

4 d | 64. 1. a.

c. 25. p. 64. 1. b.

c.

282 L'EMPEREUR CONSTANTIN.
mis que Gratien ait fini sa vie d'une maniere tres malheureuse
selon les hommes.

XX

ARTICLE LXXXIII.

*Quelques particularitez du regne de Constantin: Il établit les
Maistres de la milice.*

[**N**OUS n'avons pas encore achevé la vie de Constantin, &
il nous reste diverses choses à dire, que nous n'avons pu
faire entrer dans l'ordre du temps. Nous commencerons par
ce qui regarde le gouvernement de l'Etat ou de sa maison, &
nous finirons par ce qui peut marquer davantage sa pieté.]

Viçt.epi.p.543.
c.f.
Eutr.p.588.b.
Eur.V.epit.
Lib.or.1.4.p.
393.c.
'On remarque de luy qu'il recevoit luy mesme les plaintes du
peuple, & qu'il ecoutoit de mesme les deputez qu'on luy en-
voyoit. Il fit beaucoup de loix, dont quelques unes parurent peu
necessaires: mais il y en eut plusieurs d'utiles; & quelques unes
de severes, surtout contre les vexations qu'on faisoit au peuple
dans la levée des imposts. Il estoit aussi tres severe à ceux qui
formoient des factions contre le repos de l'Empire pour usurper
la domination.

Chry.in Jud.
h.3.4.p.435.c1
441.c.
'S. Chryostome nous apprend que les Juifs ayant entrepris
sous luy de rétablir leur Etat, & de rebastir leur Temple, il fit
couper les oreilles [aux plus coupables,] & les envoya en cet
état montrer leur honte à tous ceux de leur nation, pour leur
apprendre à estre sages, & à mieux ecouter les Prophetes, qui
ont predit que ce Temple ne seroit jamais rétabli. [Il paroist
par là que les Juifs avoient violé les anciennes loix qui leur dé-
fendoient d'entrer dans Jerusalem. Et ainsi c'est avec quelque
raison,] que le P. Sirmond a raporté à Constantin ce que S.
Augustin dit d'un Empereur Chrétien qui avoit renouvelé la
mesme défense.

Aug.s.1.c.6.
P.32.a.8.
'Quoique Zosime l'accuse d'avoir affoibli les frontieres de l'Em-
pire, Victor assure qu'il fit bastir des camps & des chasteaux en
beaucoup d'endroits les plus propres qu'on put trouver, [pour
arrester les barbares.] Procope en marque un nommé Daphné,
que Constantin avoit fait bastir avec soin audelà du Danube
pour garder le fleuve du costé mesme des barbares. Ammien
en parle dans l'histoire de Valens. Il estoit vers le pays des Gots,
dans la seconde Mesie, & on croit que c'est ce que les medailles
appellent le Daphné de Constantin.

Zof.l.2.p.689.
b.
a Aur. Viçt.p.
527.b.
Proc.xdi.1.7.
c.4.p.83.b.
Cod.Th.t.2.
p.273.2.
b Amm.l.27.
p.340.d.
c Cod.Th.t.2.
p.273.

[Nous ne parlons point] 'de divers reglemens attribuez au grand Constantin par celui qu'on nomme Porphyrogenete, sur les ornemens imperiaux, sur les feux d'artifice, sur la defense faite aux Empereurs de s'allier par mariage avec aucune nation étrangere sinon avec les François. [Toutes ces choses n'ont l'air que de fictions:] '& il semble que Porphyrogenete mesme les ait inventées pour se moquer des peuples voisins, [sans craindre la verité qui fait & défait les Rois, & sans avoir horreur de s'abandonner luy mesme aux illusions du pere du mensonge.]

'Entre les occupations qui servirent comme de divertissement au grand genie de Constantin après l'an 326, Victor met les changemens qu'il fit dans la milice. 'Ce que nous en savons, c'est que ne se contentant pas des Ducs ou Generaux qui commandoient les troupes dans chaque province, il établit dans tout l'Empire deux Maistres de la milice, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie, avec pouvoir de regler tout ce qui regardoit les soldats, & de les punir quand ils auroient fait des fautes. 'On trouve dans une loy datée du 17 juin 315, un Eusebe qui avoit esté maistre de l'une & l'autre milice: mais il y a bien de l'apparence que cette loy est postérieure à Constantin, [& qu'elle est du temps que ces deux charges se réunissoient d'ordinaire dans une mesme personne:] 'ce qui se voit déjà en celle de Silvain l'an 349, sous Constant, [s'il n'y a point de faute dans deux loix qui luy sont adressées. Mais en augmentant leur pouvoir, on augmenta aussi leur nombre;] '& on en fit un pour la Cour, appelé *Præfentalis*, un pour la Thrace, un pour l'Orient, un pour l'Illyrie, & un pour les Gaules; les troupes de l'Afrique & de quelques autres provinces estant ce semble sous le Maistre de la milice de la Cour d'Occident. 'On trouve ces quatre Maistres de la milice des le temps de Constance, & on pretend que Theodose I. en fit mesme plus de cinq. 'Il y a quelques raisons pour croire que les Maistres de la milice avoient esté établis des devant Constantin; mais elles ne sont pas fortes, & il est aisé d'y répondre. [Ces Maistres qu'on appella ensuite Comtes; s'éleverent bientôt au rang des premiers officiers de l'Empire, & eurent le titre d'*Illustre*, qui estoit le plus relevé de tous.]

'Le pouvoir qui leur fut donné ne fut qu'un demembrement de celui qui appartenoit auparavant aux Prefets du Pretoire, [lesquels par ce moyen devinrent des officiers purement civils,

C. Por. de imp.

c. 13. p. 24.

p. 27.

* p. 29.

p. 24.

Aur. V. p. 127.

2.

Zof. p. 688. c.

d.

Cod. Th. 1. 1. t.

1. 1. p. 6.

Cod. Th. chr. p.

48.

Notit. c. 5. 8.

c. 34. 38.

Amm. n. p. 108.

p. 108. 109.

Zof. 1. 1. p. 688.

d.

de judicature & de finances ; au lieu que dans leur origine c'estoit une fonction toute militaire, qui répondoit à celle de nos capitaines des Gardes.] Zosime pretend que cette soustraction des soldats à la jurisdiction des Prefets du Pretoire, ruina la discipline militaire. [Mais ce n'est pas à nous à entrer dans un examen de cette nature ; & nous n'en croirons pas non plus Zosime.]

ARTICLE LXXXIV.

Des quatre Prefets du Pretoire, des Patrices, Comtes, Nobilissimes.

Zofl. 1. p. 687.
688.

CONSTANTIN affoiblit encore d'une autre maniere l'autorité des Prefets. Jusqu'à luy, s'il en faut croire Zosime, il n'y en avoit eu que deux, dont l'autorité n'estant point partagée, s'étendoit également dans tout l'Empire. Mais Constantin en fit quatre, qui avoient chacun leur jurisdiction & leur departement separé. Le Prefet d'Orient avoit sous luy tout l'Empire d'Orient, à commencer par la Thrace au septentrion, & par la Libye Cyrenaique au midi ; ce qui enfermoit les Dioceses ou departemens de Thrace, d'Asie, de Pont, d'Egypte, & celui de l'Orient [proprement dit,] qui comprenoit la Mesopotamie, [la Syrie, la Cilicie, la Palestine, & l'isle de Cypre.] Le Prefet d'Illyrie gouvernoit la Macedoine, la Grece avec la Candie & les autres isles voisines, l'Epire, la Dace, la haute Mesie, & la Pannonie. [Mais sur la fin du IV. siecle, l'Illyrie ayant esté partagée en deux, la plus grande partie demeura sous son Prefet particulier unie à l'Empire d'Orient,] & le reste qui estoit de l'Empire d'Occident, sçavoir les deux Pannonies, la Dalmacie, & la Norique, fut soumis au Prefet d'Italie, qui avoit outre cela non seulement l'Italie & les isles voisines, avec la Rhetie, mais aussi l'Afrique, c'est à dire la Libye Tripolitaine, la Byzacene, [la Proconsulaire,] la Numidie, la Mauritanie de Steffe, & la Césarienne. Le Prefet des Gaules avoit tout ce qui est audeça des Alpes à nostre égard, c'est à dire les Gaules, l'Angleterre, & l'Espagne, à laquelle la Mauritanie Tingirane estoit jointe alors.

Zofl. 1. p. 687.
688.

Zosime attribue, comme nous avons dit, l'institution de ces quatre Prefets à Constantin, & il y cherche des sujets de censurer sa conduite. [Cependant je ne sçay s'il ne se trompe point en cela ; car Diocletien avoit déjà partagé l'Empire en quatre sous

deux Augustes & deux Cefars; & il est certain que chacun de ces Princes avoit son armée & son Prefet du Pretoire. Des devant Diocletien mefme,] nous trouvons un Clarus qualifié Prefet de l'Illyrie & des Gaules sous Valerien: [de forte qu'il semble que les Prefets eussent déjà des departemens separez.] Pour ce qui regarde le regne de Constantin, nous trouvons en 326 des loix adressées à quatre differens Prefets du Pretoire.

Trig.ty.c.17.
p.193.c.
Cod.Th.chr.
p.26.27.

[Quoique l'autorité des Prefets eust esté diminuée,] ils ne laisserent pas de demeurer encore les premiers officiers de l'Etat, & ils estoient si puissans, qu'ils passoient selon Ammien & Eunape, comme pour de seconds Empereurs, à qui il ne manquoit que la pourpre. Ils ne portoient sous Constantin & sous Constance que le titre de Clarissime, [commun à tous les Senateurs; mais peu après ils eurent celui d' Illustre.]

t.6.p.316.
Buch.belg.l.9.
c.2. § 2.p.270.
Euf.n.p.227.
2.c.]29.2.c.

Constantin eleva audeffus d'eux pour le rang, [mais non pour les fonctions,] ceux à qui il donna le titre de Patrice, parcequ'ils estoient confiderez comme les peres de l'Empereur. Ce fut une nouvelle dignité qu'il institua, mais qui n'estoit qu'un simple honneur sans aucun exercice particulier. [Elle duroit d'ordinaire jusqu'à la fin de la vie.] Et neanmoins nous trouvons plusieurs personnes dans le Concile de Calcedoine en 451, qui l'avoient eue, & ne l'avoient plus. Quoique les Patrices fussent elevez audeffus de tous les autres, ils cedoient neanmoins le pas aux Consuls. Jule Constance frere de Constantin, & Optat [qu'on croit avoir esté son beaufrere,] receurent de luy cet honneur. [On parle peu des Patrices dans le reste du quatrieme siecle; mais on en trouve beaucoup dans le cinquieme.]

Zof.p.692.b]
Cod.Th.t.2.p.
74.75]Cang.
lat.P.p.195.

Eusebe dit que Constantin pour pouvoir gratifier plus de personnes, institua plusieurs nouvelles dignitez. [Nous le venons de voir des Patrices, & il semble qu'on le peut dire aussi des Comtes, dont le titre commence à se trouver sous luy comme un titre d'honneur & de dignité. Neanmoins la chose en elle mefme paroist plus ancienne, & il semble qu'on la peut faire commencer des le temps d'Auguste,] qui prit plusieurs Senateurs pour estre les Comtes, selon la langue latine, c'est à dire pour l'accompagner dans ses voyages, & pour l'assister dans les affaires, qui se jugeoient ainsi avec la mefme autorité que si elles eussent esté jugées en plein Senat, [Gallien paroist avoir aboli

Conc.t.4.p.
77.c.
Cod.Th.t.1.p.
74.2.
Zof.p.692.b]
Athân.

Euf.v.Conf.l.
4.c.1.p. § 27.c.

Dio.l.53.p.511.
2.b.

Comites.

1. ἀπὸ ἀπέριτον ὁ ἀπεριτίων. Le latin a *Exconsule & Patrio*; ce qui ne prouveroit pas qu'ils ne fussent plus Patrices. Mais on le prouveroit toujours par l'ordre où ils sont mis, après tous les officiers en charge, la plupart bien inferieurs aux Patrices.

Aur. Vi &
id. in Probo.

ce Conseil,] en défendant aux Senateurs de se trouver dans les armées: & ses successeurs ne le rétablirent pas. [Mais s'ils n'avoient pas avec eux un corps de Senateurs, ils ne pouvoient pas manquer d'avoir un Conseil de gens de merite, qui avoient la premiere part aux faveurs, & par consequent à l'autorité.]

V. Gallien
§ 2.

Dio, l. 68. p.
773. b] Pet. leg.
p. 24. a.

'Decebal roy des Daces sous Trajan, [voulant peutestre imiter les Empereurs,] avoit aussi ses Comtes, qui estoient considerables dans la nation, mais qui n'y estoient pas les premiers.

κομμητῶν.

Spart. n. 5. p.
307. 308.

'Ces Conseillers des Empereurs estoient donc veritablement Comtes, c'est à dire compagnons du prince, & ils en prenoient quelquefois le titre, mais en y ajoutant le nom du prince qu'ils accompagnoient. Ainsi c'estoit plutoست une marque de leur emploi, qu'un titre de dignité. C'est sous Constantin qu'on commença à le donner absolument au Comte Denys, & à divers autres. Et cet usage estant une fois établi, on le donna assez indifferemment non seulement à ceux qui suivoient la Cour, & qui accompagnoient l'Empereur, mais generalement presque à toutes sortes d'officiers, [au moins de ceux qui portoient l'épée,]

NOTA 68.

Cang. lat. C. p.
1074-1098.
Euf. c. 1. p.
527. c.
Spart. n. 5. p.
47. 07.
Pagi, p. 71.

'comme on le peut voir par la longue liste qu'en fait M^r du Cange. ^a Ils estoient divisez sous Conitantine en trois ordres selon la difference de leur dignité: ^b & on peut dire que cela estoit des le temps des autres Empereurs.

p. 70.

'Le P. Pagi attribue à Constantin d'avoir fait durer les consulats toute l'année, comme ils estoient du temps de la Republique, & d'avoir rétabli les consulats honoraires usitez sous les premiers Empereurs, [& jusqu'à Severe au moins. Je ne voy pas qu'il donne aucune preuve du premier,] & puisqu'on trouve sous Constantin & après luy, que des personnes se qualifient Consuls ordinaires, [cela donne grand lieu de juger qu'il y en avoit aussi de subrogez. 'Nous en verrons mesme des exemples dans la suite de l'histoire.] On a quelques preuves qu'il y avoit des Consuls honoraires sous Justinien; [mais on ne montre point que Constantin ait rien fait de particulier sur cela.

Onu. p. 285.
286. 291. & c.

Sym. ep.
Proc. arc. n. p.
92. 93.

Zofl. l. 1. p. 691.
v.

Je pense qu'on ne trouve point dans l'histoire la qualité de Nobilissime avant Constantin,] qui la donna à deux de ses freres. [Elle a depuis esté attribuée aux enfans des Empereurs qui n'estoient point encore Cefars.]



ARTICLE LXXXV.

Conduite de Constantin à l'égard de ses freres & de ses enfans.

[L y a quelque lieu de s'étonner que Constantin ayant trois freres, Dalmace, Jule Constance, & Annibalien, on ne voit pas néanmoins qu'ils aient jamais fait aucun mouvement pour avoir quelque part à la souveraineté, quoiqu'il n'y eust peutestre encore eu aucun exemple que des fils d'Empereurs fussent demeurez simples particuliers. Ils avoient mesme plus d'avantage & de noblesse que Constantin du costé de leur mere Theodore Auguste & belle-fille de Maximien Hercule ; d'où vient sans doute ce que prerend Libanius,] 'qu'ils avoient plus de droit que luy à l'Empire. ^aLe testament de leur pere qui les excluoit du gouvernement, [estoit une foible barriere pour les retenir dans l'obeissance.] 'Libanius semble en attribuer la cause à leur bon naturel, qui leur faisoit aimer leur frere, & se rejouir de sa grandeur. [Et peutestre que la religion Chrétienne, qu'ils embrasserent aussi sans doute, leur avoit inspiré des sentimens de moderation & d'obeissance qu'on n'avoit point vus dans les payens. Mais outre cela ils estoient encore fort jeunes, lorsque Constance leur pere mourut. A insi Constantin maistre de leur education, eut moyen de prendre les precautions que la prudence Chrétienne permet, & de les faire instruire par des personnes qui les eleverent dans un esprit de paix & de respect.]

Lib.or.12 p.

261.b.

4 or.3.p.109.a.

or.12.p.261.b.

'On voit qu'ils demeurèrent quelque temps à Toulouze comme en une espeece d'exil; & ils y connurent l'orateur Arbore, qui fut ensuite appellé à Constantinople. 'Jule Constance passa aussi quelque temps à Corinthe, après avoir erré longtemps [en divers lieux,] selon les termes de Julien l'apostat son fils. Il y trouva quelque repos, & fut apparemment appellé de là à la Cour. Julien semble attribuer ^aà l'adresse, & à la finesse, comme il dit, de sa belle-mere, ce soin qu'il paroist qu'on avoit de tenir Constance son pere éloigné, tantost d'un costé, tantost de l'autre, de peur qu'il ne brouillast : & cela n'est pas indigne de la prudence de S^{te} Helene.

Auf.prof.17.p.

160.

Lib.or.9.p.

217.c.

Euf.n.p.230.

2.b.c.

[Nous avons marqué ^aautrepars ce que dit Libanius,] 'que Constantin eleva beaucoup un de ses freres qui l'avoit porté à la douceur, & en tint au contraire un autre fort bas, parcequ'il luy avoit donné des conseils plus violens. [L'histoire éclaircit

Lib.or.14.p.

393.b.c.

μου/ου
μα/μα.

V. § 60.

peu ce fait, & cette diverse conduite de Constantin envers ses freres. Ce que nous trouvons,] 'c'est que Dalmace eut le titre de Censeur, & fut employé par Constantin en diverses affaires vers l'an 333. 'Jule Constance eut le consulat en 335 avec le titre de Patrice. [Outre cela] luy & Annibalien furent comme associés à l'Empire par la dignité de Nobilissime que Constantin leur donna, avec la robe d'ecarlare bordée d'or. [On ne voit pas ce qui l'eust pu empêcher de faire le même honneur à Dalmace, dont il eleva même les fils en 335, l'un à la dignité de Cesar, & l'autre à celle de Roy du Pont;] & c'est ce qui donne lieu de croire qu'il estoit mort lorsque cela se fit. Il est certain aussi qu'il n'y eut que deux des freres de Constantin tuez après la mort.

[Nous avons vu ci-dessus,] que Julien devenu ennemi des Chrétiens, reproche à Constantin de n'avoir pas appris à ses enfans à bien vivre & à bien regner. 'Il n'en parloit pas ainsi auparavant, 'lorsqu'il disoit que ses enfans avoient eus la plus excellente education qu'on puisse donner à des princes. [S'il a esté flateur en l'un, il peut bien avoir esté calomniateur en l'autre. Selon ce que nous en apprenons tant de luy que de Libanius aussi zelé que luy pour le paganisme, & de l'eloge qu'Eusebe a fait de Constantin,] il les fit toujours nourrir dans son palais, & il se divertissoit quelquefois à les porter entre ses bras. [Quand ils furent devenus un peu plus grands,] il les fit elever non comme des particuliers, mais comme des personnes destinées à gouverner un jour les peuples, d'une maniere qui rendist leurs corps sains, vigoureux, capables des fatigues de la guerre, & leurs esprits, justes, sages, & moderez; qui pust fortifier les bonnes qualitez que la nature leur avoit données, [& corriger les mauvaises.] 'Car il ne leur témoignoit point trop de douceur & de tendresse, agissant à leur égard non par inclination, mais par raison. 'On leur apprenoit non à lutter & à faire d'autres choses semblables propres à divertir les spectateurs, mais tous les exercices du corps convenables à leur condition, à monter à cheval, à marcher à pié chargez d'armes, à tirer, à endurer le froid & le chaud, à dormir & à manger peu, à ne distinguer ni la nourriture ni le temps de la prendre, en un mot, à fortifier leurs corps par les travaux, & à les accoutumer par toutes sortes de fatigues volontaires, à celles qu'ils auroient à souffrir malgré eux dans la suite de leur vie.

'On n'avoit pas moins de soin de cultiver leur esprit par les sciences.

Ath. ap. 2. p.
782. d.

p. 795. a.

Zof. l. 2. p. 691.
692.

Byz. fam. p. 48.

49.

Juli. ad Ath.
p. 497.

or. 7. p. 423.
424.

or. 1. p. 18. & c.
p. 24.

Lib. or. 3. p.
108. d.

Juli. or. 1. p.
25. 26.

p. 28.

or. 2. p. 174.

or. 1. p. 18.

p. 19. 20. 28 /
Lib. or. 3. p.
109. 110.

Juli. or. 1. p. 28.

p. 28.

V. § 71.

NOTE 69.

конн?ага

sciences. 'Constantin leur chercha les plus excellens maîtres pour les lettres & l'éloquence, pour la science militaire, pour la politique, & pour la jurisprudence. ^aNous avons vu qu'il avoit donné Lactance pour precepteur à Crispe son fils aîné. ^bDepuis cela il fit venir de Toulouse à Constantinople Æmilius Magnus Arborius celebre professeur en éloquence, pour l'enseigner à l'un de ses enfans, [qui pouvoit estre Constance ou Constant,] comme nous l'apprenons d'Aufone fils d'une sœur d'Arbore; & cet orateur estant mort fort riche, Constantin eut la bonté de renvoyer son corps à ses parens. Il mit aussi auprès de ses enfans des personnes qui excelloient en pieté, pour la leur inspirer de bonne heure; & il les en instruisoit encore luy mesme. 'Il les formoit aussi pour les mœurs, leur inspiroit l'amour de la justice, leur apprenoit à ne rien faire qui la violast, à juger quand il faut user de rigueur ou de clemence, à distinguer la conduite d'un prince de celle d'un maistre, & à favoir que qui veut estre l'un, cesse d'estre l'autre. C'est ce qu'il leur repetoit tous les jours, & à quoy il employoit les entre-temps de leurs exercices. 'C'est ainsi qu'il les instruisoit des regles du gouvernement, dont il estoit le maistre le plus expérimenté & le plus habile qu'il leur pust donner. 'Ils apprennoient en mesme temps à obeir à leur pere, & à commander aux autres.

p. 21 | Euf. v.
Conf. l. 4. c. 5 t.
p. 51. 5 5 2 |
Lib. or. 3. p.
109. b. c.
^a Hier. chr.
^b Auf. prof. 17.
p. 160.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 51. p. 5 5 1.
d.
Lib. or. 3. p. 110.
b. c.

p. 109. c. d.

Juli. or. 1. p. 24.

Lib. or. 3. p. 110.
c. d.

Juli. or. 1. p. 28.

Lib. or. 3. p. 111.
a. b. | Euf. c. 51. p.
55 2. a.

Lib. p. 111. c. d.

Euf. c. 5 2. p.
55 2. b.
c | Lib. p. 111. d.

p. 112.

'Après les avoir fait Césars, il vouloit que la grandeur de leur naissance & de leur qualité, parust mesme dans leurs habits & dans tout ce qui les environnoit, croyant, dit Libanius, que cela contribuoit à leur donner des sentimens genereux & nobles. 'Rien ne leur manquoit, ils avoient tout en abondance; mais c'estoit pour s'accoutumer à faire des largesses aux autres, & ne se reserver que tres peu de chose.

'Il leur donna de fort bonne heure le titre de Cesar, leur assignant en mesme temps une Cour, tous les officiers necessaires pour soutenir la majesté de ce titre, & mesme des corps d'armées. 'Mais il les retint encore quelque temps auprès de luy, pour continuer à les former & par luy mesme, & par les personnes qu'il avoit mises auprès d'eux. 'Et il examinoit en mesme temps avec grand soin, comment ils usoient du pouvoir que leur nouvelle qualité leur donnoit. 'Après cela, lorsqu'ils fussent encore fort jeunes, il les envoyoit gouverner les provinces & les armées qu'il leur avoit destinées, tant pour tenir les barbares dans le devoir, que pour les exercer eux mesmes dans le gouvernement & dans la guerre, & voir mieux

Euf.p.111.bj
Juli.or.1.p.21.

dequoy ils estoient capables. Il eut soin en mesme temps de mettre auprès d'eux des personnes d'un merite extraordinaire pour les conduire dans les affaires, jusqu'à ce qu'ils eussent plus d'age & d'experience. Plus ils s'avançoient en age, plus Constantin s'appliquoit à les instruire, les animant sans cesse soit par ses discours, lorsqu'ils estoient auprès de luy, soit par ses lettres lorsqu'ils en estoient éloignez, à s'acquiter de tous leurs devoirs, & à ne pas degenerer de l'exemple qu'il leur avoit donné.

b.c.

Ce qu'il leur recomandoit le plus, estoit de reconnoistre & de servir avec pieté le vray Dieu, de preferer cette gloire & à toutes les richesses, & à la couronne mesme, de prendre soin de son Eglise, en un mot d'estre veritablement & sincerement Chrétiens. Aussi il avoit eu soin de ne mettre auprès d'eux que des personnes dont il avoit éprouvé non seulement la sagesse, l'experience, & l'affection, mais encore la religion & la pieté: & ceux qui commandoient dans leurs Cours estoient tous Chrétiens. Il eut la joie de voir ses enfans faire encore plus qu'il ne leur demandoit, se porter d'eux memes avec ardeur à tout ce qui regardoit le culte de Dieu, & pratiquer dans leurs palais avec leurs officiers tout ce que l'Eglise ordonne. Ils se conduisirent de mesme en toutes choses avec beaucoup de sage-
Supplé

c.11.p.111.a.

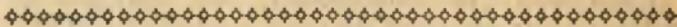
c1c.11.p.111.d.

e.

se & de bonheur, sans abuser de leur pouvoir, & gardant toutes les regles de la temperance au milieu des plaisirs dont ils estoient environnez. Et ce qui les aidoit beaucoup en cela, c'est qu'ils avoient une entiere obeïssance pour leur pere, n'entre- prenant rien sans le consulter, & se contentant d'executer les ordres qu'ils recevoient de luy. Ainsi il estoit en quelque sorte present à tout, voyoit tout, & gouvernoit tout.

Lib.or.1.p.
112.113.

p.113.1Juli.
111.p.14.10.



ARTICLE LXXXVI.

Diverses marques de la pieté de Constantin.

[NOUS avons vu dans toute la suite de ce discours, avec quel soin & quel zele Constantin avoit travaillé à la conversion des payens soumis à son autorité. Mais il ne se renfermoit pas dans les bornes si étendues de l'Empire Romain,] & il écrivoit à tous les barbares les plus éloignez, pour leur prescher avec une liberté toute entiere le culte & l'adoration de J.C.[Nous avons parlé] de la lettre qu'il écrivit au Roy

Euf.v.Confl.
1.c.8.p.410.a.
L.4.c.8.p.130.

de Perse, dans la joie qu'il eut d'apprendre le progrès que le Christianisme faisoit dans ses Etats.

[Le zele qu'il avoit pour le salut des autres, n'estoit qu'un effet du soin qu'il avoit du sien propre.] 'Il nourrissoit son ame de la parole de Dieu, & employoit à cela une partie de la nuit, qu'il deroboit à son sommeil. 'Il se renfermoit tous les jours dans son cabinet à certaines heures pour converser seul avec Dieu seul; & là les genoux en terre, il luy adressoit ses prieres, & le forçoit, s'il faut ainsi dire, de luy accorder ce qu'il demandoit. [S'il se cachoit ainsi, ce n'estoit que pour prier avec plus de recueillement & de ferveur, & non pas qu'il rougist de paroistre suppliant devant Dieu.] 'Car il s'estoit fait peindre sur une des portes du palais, debout, les yeux levez au ciel, & les mains étendues, comme une personne qui prie; & il voulut paroistre dans la même posture, à la reserve des mains, sur les monnoies d'or qui se repandoient dans tout l'Empire. 'Nous en avons plusieurs de cette sorte dans M^r du Cange, qui ne paroist pas en avoir seule la raison. 'Eusebe rapporte cela comme une preuve considerable de la force de sa foy, & il assure que Dieu luy accordoit souvent dans ses prieres des preuves sensibles de sa presence, & des apparitions miraculeuses; que quelquefois il se decouvroit à luy dans les songes, & luy reveloit ce qu'il avoit à faire: qu'il l'assistoit de même d'une maniere extraordinaire dans les combats, & en beaucoup d'autres occasions.

[Toute son histoire fait voir, que] 'bien loin de vouloir cacher la profession qu'il faisoit d'estre Chrétien, il s'en faisoit même un honneur devant tout le monde. On le voyoit faire souvent sur son front le signe salutaire [de la Croix.] 'Dans un grand tableau qui estoit sur la porte du palais, il se fit représenter avec la Croix audessus de sa teste, sous ses pieds un dragon qu'il perçoit d'un dard, & qu'il jettoit dans la mer; voulant montrer que c'estoit par la vertu de la Croix qu'il avoit vaincu les tyrans ennemis de l'Eglise, assistez de toute la puissance del'enfer.

'Quand il estoit en voyage, il avoit hors de son camp comme une eglise portative où estoit la Croix; & là il alloit prier avec ceux de sa Cour qui faisoient profession de la foy Chrétienne, & avec les Eveques qui pouvoient l'accompagner. C'est ce qu'il pratiquoit, surtout quand il falloit donner une bataille: & il aimoit mieux qu'on l'accusast de perdre le temps & l'occasion d'agir, que de rien faire sans [le secours &] l'ordre de Dieu. Il accompagnoit sa priere d'une vie chaste & pure, [c'est à dire

c. 19. p. 533. d.

c. 21. p. 536. a.

c. 15. p. 533.

Byz. fam. p. 25.
22.

Euf. p. 533. c.

l. 2. c. 12. p. 450.

a) 3. c. 47. p.

432. a) 18. c. c.

1. 1. 8. p. 632. c)

664. 665.

v. Conf. l. 3. c. 2.

p. 484. b.

c. 3. p. 484. c. d.

l. 2. c. 4. 12. p.

445. b) 449. 6.

d) c. 14. p. 450.

l. 4. c. 16. p.

552.

- l. 1. c. 14. p. 450. d. apparemment de la continence,] & du jeûne, à quoy il ajoutoit encore la veille & d'autres austeritez.
- l. 4. c. 22. p. 536. a. 'Lorsque les jours solennels [de la Passion & de la Resurrection] arrivoient, il augmentoit les austeritez [qu'il avoit pratiquées durant le Carême,] employant toutes les forces de son corps & de son esprit pour célébrer dignement ces grands mysteres, & pour en donner l'exemple aux autres. Il passoit la nuit de Pasque en prieres avec les autres, [ou à l'église, ou dans son palais avec ses officiers Chrétiens:] & il donnoit ordre qu'on allumast partout un grand nombre de flambeaux, qui rendoient cette nuit aussi claire que si le soleil eust paru. Le jour de Pasque, il distribuoit ses largesses à tout le monde, pour imiter la bonté par laquelle Dieu nous sauve, & combloit de biens les particuliers, les villes & les nations entieres. On croit que c'estoit une pratique assez ordinaire parmi les Chrétiens, de rendre la joie de ce saint jour plus sainte & plus solennelle, en la repandant sur J. C. mesme en la personne des pauvres par des aumosnes extraordinaires.
- c. 57. p. 555. 'Il avoit la bonté & la patience d'écouter les discours les plus longs [& les plus ennuyans] qu'il plaisoit à Eusebe de Cesarée de reciter devant luy: & mesme quoique ce fust dans son palais, il les écoutoit debout, quelque instance qu'Eusebe luy fît de s'asseoir. Il disoit qu'il devoit ce respect aux choses saintes dont on luy parloit, & qu'il ne luy estoit point permis d'écouter avec quelque marque de negligence ce qui regarde Dieu & la religion. 'On s'en fust moins étonné si c'eust esté dans l'église, où la coutume generale, [au moins dans l'Occident,] estoit d'écouter debout les sermons, [comme on le voit souvent dans S. Augustin:] 'Et le peuple n'estoit jamais assis dans l'église.
- n. p. 243. 244. 'Il vouloit que son palais fust comme une église, non seulement pour luy, mais encore pour ses domestiques. Agissant donc avec eux comme l'Evesque dans l'Eglise, il prenoit luy mesme les livres sacrez, en faisoit la lecture & l'explication avec beaucoup de soin & de recueillement, & puis faisoit la priere avec les officiers de son palais. 'Il vouloit absolument que le dimanche fust regardé comme un jour de prieres: & [outre l'exemple qu'il en donnoit luy mesme,] des Diacres & d'autres ministres inferieurs, que la gravité & la sainteté de leur vie, & toutes sortes de vertus rendoient venerables, estoient chargez de faire garder l'ordre & la discipline dans le palais. Les officiers de ses gardes qui estoient Chrétiens, suivoient avec joie son exemple,
- c. 33. p. 542. αὐτὸς ἑώρα.
- Opt. l. 4. p. Euf. v. Conf. l. 4. c. 17. p. 534. ἀποείρε.
- c. 18. p. 534. b] tric. c. 9 10. p. 628. c. d] 631. c. d.
- p. 534. c.

v. 541.

& sanctifioient ce saint jour par leurs prieres. [Nous avons mar- que " autrepars,] 'comment il faisoit celebrer ce jour par les payens mesmes, & surtout par les soldats. 'Il obligeoit aussi les magistrats à honorer les festes des Martyrs, & les autres temps pour lesquels l'Eglise a un respect particulier. On luy obeïssoit en tout cela, & avec joie.

c. 18. 10.
c. 23. p. 536.



ARTICLE LXXXVII.

Des discours de pieté que faisoit Constantin.

'LE dessein de Constantin estoit d'attirer peu à peu tous les peuples à la foy, [par l'exemple de sa pieté, &] par les reglemens qu'il établissoit. 'Il n'y avoit rien qu'il ne fit pour porter tout le monde à la pieté, & pour verifiser ce qu'il disoit quelquefois, qu'il estoit l'Evesque de ceux qui estoient encore hors de l'Eglise, 'Mais se croyant obligé de les convaincre aussi de la verité par la raison, il employoit des temps considerables à composer de longs discours, qu'il recitoit ensuite devant ceux qui vouloient le venir entendre : & on peut juger que le nombre en estoit grand.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 18. p. 534.
c.
c. 24. p. 537. a.

'L'ordre qu'il tenoit le plus souvent dans ces discours, estoit de commencer par la refutation de la superstition des payens, qui adoroient plusieurs dieux; montrant que non seulement leur religion estoit fausse, mais aussi qu'elle portoit à l'atheïsme. Il s'étendoit ensuite sur les preuves de l'unité de Dieu, d'où il passoit à la providence par laquelle il conduit tout l'univers, & regle chaque chose en particulier. Il expliquoit après cela les motifs qui ont porté le Fils de Dieu à se faire homme, montrant qu'il n'y avoit rien en cela que de conforme à la sagesse & à la justice. Il venoit enfin au jugement dernier; & c'est là où il epouventoit ses auditeurs par les vehementes invectives qu'il faisoit contre les avares, les injustes, & les violens. Plusieurs de ses officiers qui se sentoient coupables, 'estoint obligez de baisser les yeux; & luy continuant à les presser, leur protestoient hautement qu'ils rendroient un jour conte à Dieu de leurs actions, & de la maniere dont ils s'estoient acquitez du pouvoir qu'il leur avoit donné après l'avoir receu de l'unique maistre de l'univers.

c. 29. p. 539. d.

p. 540. a.

b.

c.

'Quand il avoit à parler de Dieu, il se levoit, prenoit un visage recueilli, & un ton grave & modeste; en sorte qu'il paroïssoit

moins un Empereur qui haranguoit, qu'un Pontife qui enseignoit avec respect les mysteres les plus venerables de la religion. Que si les auditeurs témoignoient par leurs applaudissemens, l'estime qu'ils faisoient de ses discours, il leur faisoit signe de lever les yeux au ciel, où estoit le veritable Roy qui meritoit seul d'estre admiré, d'estre honoré, d'estre reveré, d'estre loué par les hommes. Un Eve sque s'estant un jour avancé de luy dire qu'il estoit le plus heureux de tous les hommes, puis qu'il regnoit en cette vie sur toute la terre, & qu'il regneroit encore avec le Fils de Dieu dans le ciel; sa modestie ne put souffrir cette parole, & il pria l'Eve sque de ne luy point parler de la sorte; mais de demander à Dieu qu'il luy fist la grace de l'admettre dans ce monde & dans l'autre au nombre de ses serviteurs.

c. 48 p. 550. c. d.

c. 55. p. 574. a.

c. 31. p. 541.

or. Conf. c. 1. p. 567. a.

c. 2. p. 568.

c. 11. p. 593. b.

n. p. 164. 1. b. c. & c.

or. Conf. c. 9. p. 577. b. c.

c. 11. p. 581. a.]

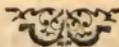
o. p. 161. 1. a.

n. p. 160. 1. b.

'Il continua jusqu'à la fin de sa vie à composer & à prononcer de ces sortes de discours pour l'instruction de ceux qui le venoient entendre. Il les composoit en latin, & on les traduisoit en grec. Eusebe nous en a conservé un en cette langue adressé à l'assemblée des Saints, c'est à dire à l'Eglise. Il le prononça le jour de la Passion en presence de divers Eve sque s ou Prestres, & d'un entr'autres à qui il s'adresse particulierement, & dont il loue la pureté & la virginité. [Ce pouvoit estre l'Eve sque du lieu; mais nous n'en savons pas davantage, puisqu'on ne marque point en quel lieu ni en quel temps ce discours a esté fait. Il semble seulement par les derniers chapitres, que ç'a esté entre la défaire de Maximin en 313, & celle de Licinius en 323.] Il y parle aussi de Rome d'une maniere qui donne quelque lieu de croire qu'il n'y estoit pas alors. Il y a des choses dans cette piece qu'on ne trouve pas tout à fait exactes, soit pour les lettres & l'histoire, soit pour la theologie; [dequoi il n'y a pas lieu de s'étonner.] On ne sçait d'où est pris ce qui y est dit, que dans le temps de l'Incarnation du Verbe, une colombe eclatante vint descendre dans le sein de la sainte Vierge; si ce n'est peutestre de quelque evangile apocryphe. [Ce discours est une dissertation generale sur la religion Chrétienne,] & on croit que Constantin y a voulu refuter quelques uns des faux raisonnemens de Porphyre.

28. 29. 30. 31. a.]

V. la note 18.



ARTICLE LXXXVIII.

De la jurisdiction donnée aux Evêques par Constantin: Son respect pour les moines & les Vierges.

ENTRE les marques de la pieté de Constantin, Eusebe met la loy qu'il fit pour autoriser les jugemens rendus par les Evêques, ne voulant pas qu'il fust permis aux Gouverneurs de les casser, puisque les ministres de Dieu sont encore plus dignes d'honneur que ceux des Princes. [Si l'on n'a rien brouillé dans le texte d'Eusebe,] cette loy ne regardoit que ce qui avoit esté jugé dans les Conciles, [où néanmoins l'on ne decidoit guere de choses qui regardassent les juges civils.]

Euf.v.Confl.
4.C.27.P.119.
2.

'Sozomene fort habile dans le droit Romain, ^amarque une loy pour autoriser ce qui avoit esté ordonné par les Conciles; & une autre qui permettoit à ceux qui avoient des procès, de recuser, s'ils vouloient, les juges civils, pour appeller au jugement des Evêques, & qui ordonnoit que les sentences rendues dans le tribunal ecclesiastique, seroient considerées comme rendues par l'Empereur mesme; & ainsi plus inviolables que celles des Gouverneurs, lesquels seroient obligez de tenir la main eux & leurs officiers, afin qu'elles fussent executées.' Le P. Sirmond nous a donné une loy datée du 23 juin 318, où Constantin ordonne que si quelqu'un appelle au jugement de l'Evêque, le juge civil sera obligé d'y renvoyer l'affaire, quoiqu'elle ait esté commencée devant luy, & que tout ce qui aura esté jugé par les Evêques, sera tenu pour saint [& inviolable.

n.p.144.1.d.
4 Soz.1.1.c.9.
P.414.2.

Cod.Th.Sir.c.
17.P.54.

- NOTA 70. Si cette loy est veritable, "ce qui n'est pas sans difficulté, nous ne voyons rien qui nous empêche de croire que c'est celle" qui est citée & confirmée par une autre adressée sur le mesme sujet à Ablave Prefet du Pretoire, qui avoit demandé à Constantin quelle éclaircissement sur cette matiere. [L'année de cette dernière n'est pas marquée, & on sçait seulement qu'elle est posterieure à l'an 330,] puisqu'elle est datée de Constantinople le 5 de may. [Elle convient encore mieux que l'autre à ce que dit Sozomene;] & outre cela elle ordonne encore, Que les sentences des Evêques seront inviolablement executées, mesme à l'égard des mineurs, à quoy il semble qu'Ablave eust trouvé de la difficulté; Que ceux qui voudront avoir recours aux Evêques, le pourront faire, soit au commencement du procès, soit

c.1.p.1.a.3;

NOTA 71.

mesme lorsque le juge civil sera pres de prononcer, Constantin declare qu'il fait cette ordonnance non seulement par le respect de la dignité episcopale, mais encore pour abreger les affaires, & retrancher les chicanes. La loy porte encore que tous les juges seront obligez de deferer au témoignage d'un seul Eveque, sans recevoir celui de qui que ce soit contre le sien. Voilà l'honneur qu'on a fait aux Eveques, lorsqu'on a esté persuadé que leur conscience aussi pure que leur dignité estoit sacrée, comme dit cette loy, ne pouvoit rien produire qui ne fust conforme à la verité & à la justice.

Thom. 1. l. 2. c.
41. 42. p. 347.

Aug. B. op.
mon. c. 29. p.
499. B.

vit. c. 19.

Sulp. dial. 1]
Socr. l. 7. c. 36.
37. p. 383. a.

Aug. f. 355. c. 1.
p. 1382. a.
Socr. p. 382.
383.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 28. p. 339.
c.

4.

'Les saints Eveques ont gemi cependant de se voir accablez par une foule de personnes, qui venoient les importuner pour des affaires toutes terrestres & seculieres, eux qui ne songeoient qu'à aller au ciel, & à y conduire les autres. Mais ils n'osoient secouer ce joug, voyant qu'il leur estoit imposé par S. Paul, qui les avoit obligez le premier à faire ce que les loix imperiales ne faisoient que leur permettre. 'Ils se consoloient néanmoins dans cet accablement par l'esperance que leur patience ne leur seroit pas inutile devant Dieu, pour l'amour duquel ils rendoient ce service aux plus foibles de leurs freres. 'Ils se servoient aussi de la maniere dont les parties se conduisoient, pour connoistre s'ils estoient peu ou beaucoup avancez dans la foy & les bonnes œuvres; & ils leur donnoient ensuite de bons avis, selon que les affaires mesmes leur en presentoient l'occasion. 'Ils remettoient aux Prestres, & quelquefois à des laïques, le soin d'instruire les affaires, [pour les leur rapporter, & ensuite ils les jugeoient avec leur Clergé,] 'prenant mesme l'avis des laïques quand ils le jugeoient à propos. 'Il semble mesme qu'ils pouvoient commettre de leurs Ecclesiastiques pour juger au lieu d'eux: de quoi ceux-ci abusoient quelquefois, pour y trouver un gain honteux.

[Constantin n'honoroit pas seulement les Prestres & les autres ministres de l'Eglise.] 'Il avoit encore un fort grand respect pour ceux qui s'estoient entierement consacrez à la philosophie toute divine [de la vie monastique & solitaire. Nous avons parlé ci-dessus de la lettre qu'il écrivit à S. Antoine.] 'Pour les Vierges dont J. C. estoit l'unique epoux, il alloit presque jusqu'à les adorer, persuadé que Dieu à qui elles s'estoient consacrées, residoit dans leurs ames saintes.



ARTICLE LXXXIX.

Conversion de l'Iberie par une captive.

DANS le zele qu'avoit Constantin pour la religion Chrétienne, dont il se confideroit comme le protecteur universel, & qu'il preschoit à tous les peuples étrangers; [on ne peut douter qu'il n'ait eu une extreme joie de prendre part à la conversion des Iberiens, quoique Dieu qui se plaist à honorer l'humilité, en ait voulu donner la principale gloire à une servante, dont le nom ne sera mesme connu que dans le ciel.] Les Iberiens, peuple fort belliqueux & fort nombreux, [assez connu dans l'histoire, habitoient le milieu des pays, ou plustot des montagnes qui sont entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne.] On les place entrel' Armenie au midi, [l' Albanie à l'Orient, & la Colchide à l'Occident. Ainsi c'est à peu pres ce qu'on appelle aujourd'hui le Gurgistan.] Quelques uns croient qu'ils avoient la foy des le deuxieme siecle: mais le passage de S. Irenée sur lequel on se fonde, paroist plustot se devoir entendre des Iberiens de l'Occident, c'est à dire des Espagnols. Au moins Rufin, auteur de l'histoire que nous allons raporter, [& après luy Sozocrate, Sozomene, & Theodoret,] mettent la conversion des autres sous Constantin.

Euf.v. Conf.l.1.
c.8.p.410.a.4
c.8.p.530.d

Soz.l.1.c.7.p.
431.d.

Bar.327.8.15.
Iren.l.1.c.3.p.
52.b.15.4.a.b.

Ruf.l.10.c.10.
p.165.1.

Il y avoit en ce pays une Chrétienne, qui y ayant esté emmenée captive, y vivoit dans la pieté, dans la sobriété, & dans la chasteté que demandoit d'elle sa religion. Elle passoit les nuits aussibien que les jours, à la priere; & en un mot elle vivoit d'une maniere qui luy fit meriter d'avoir part aux dons apostoliques, [& d'estre comme l'Apostre de toute une nation.] Les barbares à qui cette vie estoit fort nouvelle, luy en demandoient la raison; & elle répondoit avec simplicité que c'estoit pour servir J.C. son Dieu. Cela n'eut pas d'abord d'autre suite, sinon que les femmes qui voyoient d'avantage sa conduite, concurent quelque estime pour elle quand elles virent sa perseverance, & l'uniformité de sa vie. Mais Dieu commença enfin à la relever par des graces plus eclatantes.

1.

Thdr.v.l.1.c.
24.p.55.b.

Ruf.p.165.1.

2.

C'estoit la coutume de ce pays là, [où l'on avoit peu de connoissance de la medecine,] que quand un enfant estoit malade, on le portoit de maison en maison, pour voir si quelqu'un n'auroit point de remede pour le guerir. On amena donc ainsi un

1.

enfant ¹ malade à la cellule de la captive, (car c'est ainsi que l'histoire appelle le lieu de sa demeure;) & elle répondit qu'elle ne savoit point de remede, mais que J. C. son Dieu pouvoit guerir les plus grands maux. En effet ayant mis l'enfant sur son cilice, [² qui luy servoit de lit selon Socrate & Theodoret,] & prié pour luy, elle le rendit parfaitement gueri à sa mere. 1. 504. d.

³ 'Le bruit de ce miracle alla jusqu'à la Reine, qui se trouvoit elle mesme tourmentée d'une douleur violente, à laquelle on ne voyoit point de remede. Elle demande qu'on luy amene la captive; & comme elle faisoit difficulté d'aller au palais de peur de blesser la modestie de son sexe, la Reine se fit porter elle mesme chez elle. La Sainte la fit mettre aussi sur son cilice, invoqua pour elle le nom de J. C.; & l'ayant ainsi guerie, elle l'exhorta à invoquer elle mesme celui qui luy avoit rendu la santé, c'est à dire J. C. Dieu & fils de Dieu, maistre ausubien des Rois que des autres. 'La Reine luy voulut faire de grands presens; & elle ne voulut point les accepter, l'assurant qu'elle n'avoit point besoin de tout cela, mais que l'unique recompense qu'elle püst souhaiter, estoit de luy voir connoistre & embrasser la vraie religion. 'Le Roy ravi de voir sa femme si promptement guerie, voulut encore envoyer divers presens à la Sainte; ² mais la Reine luy dit que c'estoit une personne qui meprisoit l'or & l'argent, qui faisoit sa joie & ses delices du jeûne, & que la seule recompense qui luy pouvoit estre sensible, estoit d'adorer J. C. son Dieu. 2.

¹ 'La Reine luy parla souvent de la mesme sorte sans faire impression sur son esprit. Mais un jour qu'il estoit à la chasse dans un bois, 'le temps devint obscur ² par un brouillard tres epais, & que tous ceux qui l'accompagnoient s'egarerent; & il demeura seul parmi les tenebres, sans savoir ni que faire ni où aller. Il se souvint alors de ce que sa femme luy avoit dit: [³ & après avoir inutilement invoqué ses dieux, dit Socrate,] il promit que si J. C. le delivroit de ce danger, il l'adoreroit luy seul, & abandonneroit tous ses dieux. Au mesme moment le jour revient, & le Roy estant retourné à la ville raconte à la Reine ce qui luy estoit arrivé. On fait aussitost venir la Sainte, qui explique les mysteres de la religion, & la maniere dont J. C. veut estre servi, autant qu'il estoit bienseant à une femme de l'expli-

Socr. l. i. c. 20. p. 53. b.
^a Socr. p. 53. a.
^b Ruf. p. 166. b.
 1.

1. ¹ Socrate veut que ce fut le fils du Roy, [ce que Rufin ne dit pas.]

2. ² Socrate dit que le Roy luy envoya des presens, & qu'elle ne les voulut pas accepter.

3. ³ Theodoret dit contre la vraisemblance & contre son auteur, que le Roy seul estoit dans les tenebres, & tous les autres dans la lumiere, p. 56. b.

quer. Deslors le Roy & la Reine sans avoir encore receu les mysteres de J. C. en devinrent & les predicateurs, & les Apostres, l'un pour les hommes, & l'autre pour les femmes.

La Sainte souhaita qu'on fist une eglise; & l'on en bastit une ^{1.} magnifique, dans la construction de laquelle il arriva mesme ^{2.} quelques miracles, qui contribuerent beaucoup à faire recevoir au peuple la nouvelle religion qu'on leur annonçoit. Toute la nation députa ensuite, par l'avis de la Sainte, à l'Empereur Constantin, pour luy offrir leurs soumissions, & luy demander un Eve sque avec les autres ministres Ecclesiastiques, qui pussent satisfaire l'ardeur qu'ils avoient de se consacrer à J. C. & achever ce que Dieu avoit déjà commencé dans eux. Constantin receut cette deputation avec plus de joie que s'il eust soumis à l'Empire des peuples entiers: 'Il traita fort bien les deputez, & les renvoya chargez de presens, avec un homme eminent en foy, en sagesse, & en sainteté de vie, & orné de la dignité episcopale, pour estre le predicateur & le docteur de leur nation. Il leur envoya aussi les autres ministres necessaires, & les fit conduire avec toute sorte d'honneur. Les Iberiens conserverent depuis avec soin la foy qu'ils avoient receue: ¹ & on remarque qu'elle demoura long temps pure dans leur pays, au milieu des heresies qui l'environnoient.

'Voilà ce que Rufin nous raporte, l'ayant appris de la bouche mesme de Bacure Roy des Iberiens, qui passa quelque temps avec luy à Jerusalem en qualité de General des troupes de la Palestine sous les Romains, & qui n'excelloit pas moins en pieté & en sincerité [qu'en valeur & en courage. Nous aurons encore occasion d'en parler sous Theodose. Aussi Socrate, Sozomene, & Theodoret, ont cru devoir inserer toute cette narration dans leur histoire, à la reserve de quelques circonstances que Theodoret a omises, enquoi nous avons cru le devoir suivre.] 'On a mis le 15 de decembre au nombre des Saintes dans le martyrologe Romain, cette illustre captive, par qui J. C. affranchit un peuple entier de la captivité du demon.



ARTICLE XC.

De ceux qui ont fait l'histoire de Constantin: Ses écrits.

[O U T R E ce que nous apprenons de la vie de Constantin dans les differens auteurs qui ont écrit l'histoire ecclesiastique ou profane; Eusebe de Cesarée en a fait un eloge divisé en quatre livres,] 'où il ne fait néanmoins profession de représenter que ce qui regarde sa pieté & sa religion, & ce qui peut estre utile pour l'édification des lecteurs. [Il ne laisse pas d'y toucher une partie de ses guerres. Il pouvoit estre tres bien instruit de ce qu'il raporte; Constantin luy ayant fait plusieurs fois l'honneur de l'entretenir, & il marque en effet diverses choses qu'il avoit sceues de la propre bouche de ce prince.] 'Il composa cet ouvrage après la mort de Constantin, [mais fort peu après, estant mort luy mesme vers l'an 338, un an ou deux après ce prince.] 'Nous avons encore de luy un autre panegyrique de Constantin fait en 335. [Il est tres long, & ne touche néanmoins que fort peu de faits.] 'Il en avoit fait un autre des l'an 325 [que nous n'avons point.

Euf. v. Conf. l. 1.
c. 31. p. 412. 412.

p. 412. b.

c. 1. p. 405. a.]
tric. p. 603.

p. 405. a.

Panc. 5. p. 124.

7. p. 152.
a 9. p. 190.
b 8. p. 179.

7. p. 152.

Phot. c. 62. p.
64.
e p. 65.p. 64. 65.
p. 65.Voff. h. gr. l. 2.
c. 17. p. 248.
d Suid. β. p. 551.
d.

Nous avons plusieurs autres panegyriques dont nous avons parlé en leur lieu, faits par des payens, & qui regardent tous les premieres années de Constantin. 'Il y en a deux dont les auteurs sont inconnus, l'un prononcé l'an 308 sur son mariage avec Fauste, & l'autre vers 313 sur la défaite de Maxence. ^a Il y en a aussi deux d'Eumene, l'un fait vers l'an 309, ^b & l'autre en 311, pour le remercier des graces qu'il avoit faites à la ville d'Aurum. 'Celui de Nazaire est prononcé le premier mars 321, pour la cinquieme année de Crispe & de Constantin le jeune.

'Praxagore Athenien, ^c après avoir fait à 19 ans deux livres des Rois d'Athenes, en fit deux autres trois ans après sur la vie de Constantin; & à 31 an il en fit six de l'histoire d'Alexandre le grand. 'Photius nous a conservé un abrégé de la vie de Constantin, [où nous n'apprenons rien de particulier.] Le style en estoit clair & agreable, mais ne se soutenoit pas tout à fait assez. Il estoit payen, & parloit néanmoins fort avantageusement de Constantin. 'On croit qu'il vivoit sous Constance, aussibien que Bemarque ^d sophiste de Cesarée en Cappadoce, qui a écrit en dix livres les actions de Constantin. Il a publié encore des declamations & des harangues: [mais il ne nous reste rien de

λ. 620.

tout cela.] ^a Libanius parle d'un Bemarkue sophiste payen, qui estoit fort aimé de Constance. ^b Eunape a aussi écrit l'histoire de Constantin : [mais c'estoit sans doute dans] ^b le corps de l'histoire generale qu'il avoit faite des Empereurs depuis la mort d'Alexandre Severe.

[On peut mettre Constantin mesme à la teste des écrivains & des hommes de lettres qui ont fleuri de son temps ; & il nous reste encore divers monumens de son application à l'étude, dont le principal, ou au moins le plus long,] ^c est le discours adressé à l'assemblée des Saints, [qu'Eusebe nous a conservé. Nous avons encore dans Eusebe plusieurs de ses lettres, ou de ses edits,] ^d comme l'edit de Milan en 313 pour les Chrétiens ; ^e les lettres à Anulin [Proconsul d'Afrique] pour faire rendre les biens qui appartenoient à l'Eglise, ^f & pour l'immunité des Ecclesiastiques ; ^g celle à Cecilien de Carthage sur les aumosnes qu'il faisoit distribuer en Afrique, ^h celle au Pape Melchiade [en 313] pour le Concile de Rome sur les Donatistes ; ⁱ celle à Chrest de Syracuses [en 314] pour le Concile d'Arles ; ^j l'edit aux peuples de la Palestine & aux autres de l'Orient en 323 pour le rétablissement des Confesseurs ; ^k la lettre à Eusebe mesme pour bastir des eglises ; ^l l'edit aux peuples d'Orient pour les exhorter à embrasser le Christianisme ; ^m la lettre à S. Alexandre & à Arius sur les disputes de la religion ; ⁿ celle aux Eglises sur ce qui avoit esté décidé [en 325] dans le Concile de Nicée touchant la Pasque ; ^o celle à S. Macaire pour bastir l'eglise de la Resurrection à Jerusalem ; ^p celle à tous les Evêques de la Palestine pour en faire bastir une autre à Mambré ; ^q trois sur ce qu'on vouloit faire Eusebe Evêque d'Antioche [vers l'an 331] ; ^r une partie de l'edit adressé aux heretiques ; ^s la lettre à Sapor Roy de Perse pour les Chrétiens ; ^t deux à Eusebe, l'une sur un traité qu'il avoit fait touchant la Pasque, & l'autre pour luy demander des copies de l'Ecriture ; ^u celle aux Evêques du Concile de Tyr [en 335] pour pacifier les troubles de l'Eglise.

Outre cela nous avons encore de luy cinq lettres sur l'affaire des Donatistes, [écrites la plupart vers l'an 314] ; ^v une à Arius & à ses disciples [vers l'an 324] pour se plaindre de leur mauvaise conduite & de leur endurcissement ; ^w une à l'Eglise d'Alexandrie sur la condamnation du mesme Arius par le Concile de Nicée ; ^x une à toute l'Eglise pour condamner au feu ses livres, & ceux de ses sectateurs ; ^y une à l'Eglise de Nicomedie sur l'exil d'Eusebe & de Theognis ; ^z une autre sur le mesme sujet à Theodote de Laodicée ; ^{aa} une à Arius pour le faire venir à la Cour ;

Lib. vit. p. 15. d
16.
a Eun. c. 4. p.
40.
b Voss. h. gr. l. 2.
c. 18. p. 152.

Euf. or. Conf. p.
547.

hif. l. 10. c. 5. p.
388.
c p. 390. c.

c. 7. p. 394.
d c. 6. p. 393.

c. 1. p. 391. a.
d.

v. Conf. l. 2. c.
24. 42. p. 455.
e c. 46. p. 465.
c 48. 60. p.
466.

f c. 64. 72. p.
473.

l. 1. c. 17. 10. p.
491.

g c. 30. 32. p.
499.

h c. 153. p. 509.
c. 60. 62. p.

516.
i c. 64. 65. p.
520.

l. 4. c. 9. 13. p.
530.

m c. 35. 36. p. 543.
n c. 42. p. 546.

Cecil. opt. p.
280. 283. 285.

287.
o Bar. 3. 19. 57.

211.
p Soer. l. 1. c. 9.

p. 30.
p. 32.

G Cy2. p. 117.
p. 124.

Soer. l. 1. c. 15.
p. 61. b.

Athapol.
778.b.
p.779.
p.785.

quelques lignes de celle qu'il écrivit à S. Athanase pour l'obliger à recevoir dans l'Eglise le mesme heretique; une à l'Eglise d'Alexandrie où il justifie au contraire S. Athanase; une autre à ce Saint mesme pour condamner ceux qui l'avoient calomnié; une à Jean le Melecien pour se rejouir de ce qu'il s'estoit réuni à l'Eglise; une aux Eusebiens du Concile de Tyr pour les faire venir à Constantinople.

Bar. 325. § 90.

'Il faut joindre à ces lettres celle au poete Optatien, où par la bonté qu'il témoigne à cet auteur, [il verifie ce que dit le jeune Victor, qu'il favorisoit les arts, particulièrement l'étude & les lettres.] Il y declare en effet qu'il est toujours prest d'écouter avec plaisir, ceux qui voudront composer des ouvrages ou prononcer des discours, & qu'il ne manquera jamais à leur rendre le témoignage dû à leur merite, sachant bien que la faveur des Princes anime les esprits, & leur fait produire avec abondance ce que la nature & l'étude leur ont donné.

Juli. or. 1. p.
14.

[Ce fut sans doute par cet amour pour les lettres,] qu'il favorisast beaucoup la ville d'Athenes, à laquelle il assigna une rente annuelle d'une grande quantité de blé. Il voulut bien mesme prendre le titre d'Arconte ou premier magistrat de la ville, & agreea qu'elle luy dressast une statue avec cette qualité.

ARTICLE XCI.

D'Iamblique, & de quelques autres écrivains.

[NON seulement Optatien dont nous venons de parler, mais encore Spartien, & les autres auteurs de l'histoire Auguste, dont nous avons traité plus amplement en un autre endroit, adresserent à Constantin une partie de leurs travaux.]

v. Dioclet.
§ 26. 27.

Helio. v. p. 113.
c.

'Lampride assure mesme que c'est par son ordre qu'il écrit l'histoire d'Heliogabale, pour la luy apporter, comme il luy avoit déjà apporté quelques autres vies. 'Capitolin témoigne aussi que c'estoit pour luy qu'il écrivoit l'histoire. ^bC'est luy encore qui faisoit travailler Tatius Cyrillus [dont les écrits sont perdus,] & il vouloit qu'il ne fist qu'un livre de plusieurs Empereurs.

Auf. prof. c. 4.
p. 145.

c. 6. p. 150 |
Hier. ep. 150.
p. 140. c | chr.

[Saint Jerome sur l'an 336, parle avec honneur] de l'orateur Attius Patera [ou Paterius,] originaire de Bayeux, & à ce qu'on tenoit, de l'ancienne race des Druides. 'Il enseigna la rhetorique

à Rome avec beaucoup de reputation sur la fin du regne de Constantin, avant que S. Jerome naquist. [Il l'enseigna aussi sans doute à Bordeaux, j'puisqu' Aufone le met entre les professeurs de cette ville. ^a Il fut pere de l'orateur Delphide, [dont nous pourrons parler en un autre endroit:]' & Hedibie à qui S. Jerome écrit sa lettre 150, en estoit aussi descendue. Ce Pere dit assez nettement qu'il estoit payen. 'Il vécut assez pour voir la disgrâce de son fils. ^b On trouvera dans Aufone le reste de ce qu'on sçait de luy.

Auf. prof. c. 4.
p. 145.
^a c. 4. 5.
Hier. p. 140. c.

'Suidas attribue divers écrits de rhetorique à un Onasime natif de Cypre ou de Sparte, qui vivoit du temps de Constantin, & à qui il donne néanmoins la qualité d'historien aussi bien que celle de sophiste. 'Il place dans le mesme temps le sophiste Pallade natif de Methone [dans le Peloponnese,] qui avoit écrit sur les festes des Romains, & fait quelques autres ouvrages de rhetorique ou de grammaire. [Nous n'avons point d'autre lumiere sur ces deux auteurs.] 'Vossius les met parmi ceux qui ont écrit l'histoire en grec.

Auf. prof. c. 5.
p. 149.
^b c. 4. 15.

'Photius nous a conservé diverses remarques, presque toutes de grammaire, tirées de quatre livres écrits en vers iambes par un Hellade Egyptien de la ville d'Antinople ou Befantinople; car il la nommoit ainsi. Il avoit intitulé son ouvrage, Chrestomathie, [ou La belle science:] & il en avoit encore fait plusieurs autres. Cet auteur estoit un payen, qui vivoit du temps de Licinius & Maximien [Galere.] 'Il y a quelques histoires sur l'humanité des Atheniens. 'M^r Valois veut que cet Hellade soit celui dont Socrate dit avoir appris la grammaire: [mais il n'allegue rien contre l'autorité de Photius pour le faire plus nouveau d'un siecle entier.] 'Photius parle autrepert d'un lexicon fort ample fait par un Hellade.

Suid. ar. p. 11. f.

^a p. 405. b.

Voss. h. gr. l. 4.
c. 18 p. 486.

Phot. c. 279. p.
1177. 1196. c.

'Sopatre dont nous avons parlé ci-dessus, estoit disciple d'Iamblique, philosophe [Platonicien] tres celebre parmi les payens, comme on le peut juger par les eloges que luy donne Eunape dans la vie qu'il en a écrite. 'Cet Iamblique estoit de Calcide dans la basse Syrie, d'une famille considerable & fort riche. Il étudia la philosophie sous un Anatole, & puis sous le celebre Porphyre. Il eut un fort grand nombre de disciples, qu'il n'attiroit nullement par son eloquence, (car il parloit & écrivoit tres mal;) mais par la probité de sa vie, dit Eunape, [ou peuteestre parce] qu'il leur faisoit fort bonne chere. 'Eunape raporte de luy diverses histoires, [par lesquelles on peut juger

p. 1592. 1593.

Socr. l. 5. c. 16.

p. 275 | n. 64.
2. d.

Phot. c. 145. p.
317. 320.

Eun. c. 3. p. 23;

p. 21.

p. 22.

p. 27.

c. p. 23 28.

kc.

V. Probe §
10.

kc.

p. 11.

c. 4. p. 34.

c. 3. p. 23.

Iamb. ar. n. p.

61. 2. a. b.

Eun. c. 3. p.

28-31.

qu'il estoit au moins aussi grand magicien que philosophe.]'Il mourut ce semble à Alexandrie avant que Sopatre allast à la Cour de Constantin. Ses principaux disciples outre Sopatre, furent Edese, Eufstathe, Theodore, & Euphrase. On y en ajoute encore quelques autres. Il a écrit la vie d'un philosophe de son temps nommé Alype natif d'Alexandrie, qu'on dit avoir esté aussi grand d'esprit que petit de corps. [Cette histoire n'est pas venue jusques à nous,] & Eunape en parle avec beaucoup de mepris. On n'y apprenoit nullement la vie de celui dont il parloit; & tout ce que les plus penetrans y pouvoient comprendre, c'est qu'Iamblique estimoit beaucoup Alype. Il a fait encore beaucoup d'autres écrits, dont Eunape ne témoigne pas faire plus d'estime, au moins par le style.

p. 22. 29.

Iamb. pyt. n. p.

3.

'On a encore aujourd'hui divers ouvrages du philosophe Iamblique: mais dont on fait un jugement tout à fait opposé à la maniere desavantageuse dont Eunape parle des écrits qu'a composez le disciple de Porphyre. [Cela donne sujet de douter si ceux que nous avons ne sont pas plustost d'un autre Iamblique,]

Juli. ep. 40. p.

186.

'qui vivoit à Apamée en Syrie quarante ou cinquante ans après, c'est à dire de celui à qui Julien l'apostat a écrit diverses lettres,

Iamb. ar. n. p.

61. 1.

Sym. l. 9. ep.

2. p. 215.

Iamb. p. 61. 62.

pyt. p. 9. 10.

'& qu'on marque s'estre empoisonné sous Valens. ^bSymmaque écrit à un Iamblique pour luy demander son amitié, comme à un homme illustre entre les amateurs de la sagesse. [Il est assez étrange] que ceux qui ont travaillé sur Iamblique, aient confondu ces deux philosophes. [Car quoiqu'ils aient porté le mesme

Juli. ep. 40. 53.

p. 185. 186.

217.

nom, qu'ils aient vécu à peu pres dans le mesme pays,] & qu'ils aient eu tous deux un Sopatre pour disciple ou pour ami, [il estoit néanmoins aisé de les distinguer par le temps, l'un estant mort sous Constantin, & l'autre sous Valens. Il y a eu encore un Iamblique qui a écrit du temps de M. Aurele, mais des sottises indignes mesme d'un philosophe.

Iamb. ar. n. p.

62. 63.

[De quelque Iamblique que ce soit donc,] nous avons aujourd'hui sous ce nom une histoire de la vie & de la secte de Pythagore, & une exhortation à embrasser sa philosophie, qui comprend une explication de ses proverbes ou maximes. L'une & l'autre a esté donnée en 1598 par un Jean Arcere de Frise, qu'on pretend n'avoir pas bien réüssi dans les corrections de son manuscrit, ni dans sa traduction latine. Samuel Tennelle a encore donné en 1668, une explication de l'arithmetique de Nicomachus par Iamblique, avec quelques fragmens sur le destin; & il promettoit en mesme temps un autre ouvrage du mesme

pyt. p. 25.

auteur

ar. n. p. 59. 68.

ar. p. 1.

p. 177.

n. p. 59.

V. M. Aurele § 33.

auteur sur la science generale des mathematiques. [Je ne sçay s'il l'a donnée; mais je sçay bien que] les dieux dont cet impie dit qu'il attend la volonté, [ne seront pas sortis de l'enfer pour l'aider à le faire.] 'On a aussi imprimé un écrit d'Iamblique contre la lettre de Porphyre à Ancon sur les mysteres des Egyptiens. Car la magie se trouvant ruinée dans cette lettre par des argumens tres forts, Iamblique s'efforça de la soutenir, non en son nom, mais sous le nom d'un Abammon. 'On cite encore un recueil des dogmes Pythagoriciens par Iamblique. 'Julien qui traite de heros Iamblique de Calcide, & qui l'egale à Platon, en cite un écrit sur le soleil dont il avoit tiré une partie de ce qu'il dit sur ce sujet.

'Holstenius avoit promis de faire une edition de tous les ouvrages de ce philosophe, enrichie d'amples observations: [mais la mort l'a empesché d'exécuter sa promesse.] 'Les ouvrages d'Iamblique sont assez souvent citez par les auteurs posterieurs, & avec de grands eloges. 'On marque neanmoins que la vie de Pythagore est imitée de celle que Porphyre avoit écrite, enforte qu'on y trouve beaucoup d'endroits semblables, & presque dans les mesmes termes. 'Il paroist que cette histoire, avec les quatre autres écrits qui regardent la philosophie de Pythagore, & les mathematiques, n'ont passé que pour un mesme corps d'ouvrage. 'S. Jerome dit que le philosophe Iamblique a fait de tres amples commentaires sur les preceptes de Pythagore, qu'on appelloit par excellence les maximes d'or.

p. 59 | Porph. v.
c. 9 p. 74.

Iamb. n. p. 59.
22.

Juli. or. 4. p.
273. 274.
4 p. 294.

Iamb. n. p. 60.
1. 3.

b|pyt. n. p. 23.
24.

Jonf. l. 3. c. 16.
p. 293. 294.

Iamb. ar. n. p.
59.

Hier. in Ruf. l.
3. c. 10. p. 246.
c.

ARTICLE XCII.

De Commodien, & de Juvencus.

[A PRES avoir marqué les payens que nous trouvons avoir écrit sous Constantin, nous n'avons garde d'oublier quelques auteurs Chrétiens, dont nous savons trop peu de choses pour en faire des titres particuliers.]

'M^r Rigault qui nous a donné l'écrit de Commodien avec les œuvres de S. Cyprien, croit que celui qui y est nommé le *pasteur Silvestre*, est le saint Pape de ce nom, & qu'ainsi cet auteur a écrit de son temps à Rome mesme ou aux environs. 'Il y a quelque sujet de croire qu'il estoit de Gaza, [ou qu'il avoit le surnom de Gazée.] 'Il estoit né d'une famille payenne, & avoit esté payen luy mesme, mais en lisant les livres sacrez parmi ceux des

Com. pr. p. 23 |
c. 33. p. 38.

p. 23 | c. 30. p.
52.

c. 1. p. 25 | Gen.
c. 25.

lettres humaines [qu'il étudioit,] il reconnut la verité & abandonna l'erreur. Le desir qu'il eut d'offrir à J.C, l'auteur de son salut, quelques marques de son amour & de sa reconnoissance, & la douleur de voir ses citoyens encore engagez dans les vanitez de l'idolatrie dont Dieu l'avoit retiré, le porterent à composer en latin l'écrit que nous avons de luy, auquel on a donné le titre d'Instructions. [Il est fait d'un style fort simple, & en une espee de vers hexametres, mais sans aucun égard à la quantité. Chaque article fait une acrostiche qui en marque le titre.]

Gen. c. 15.

'Comme l'auteur estoit encore peu instruit de nostre religion, il détruit mieux le mensonge qu'il n'établit la verité. Il parle même d'une maniere fort basse des recompenses que Dieu nous promet, suivant les pensées de Papias, de Lactance, & des autres Millenaires: [Et c'est sans doute ce qui] ^a l'a fait mettre au rang des apocryphes par le Pape Gelase, selon quelques éditions. ^b Il reprend non seulement les erreurs des payens, mais encore les vices des mauvais Chrétiens, [qui estoient des lors en assez grand nombre; & son style simple & negligé n'empesche pas qu'il ne le fasse avec assez de vivacité & de force. Il a eu en cela l'approbation de Gennade,] ^c qui trouve qu'il parle fort bien sur la morale, & particulièrement sur l'amour de la pauvreté volontaire. Il exhorte surtout tres vivement les riches à donner l'aumosne;

Com. c. 80. p. 58.
 c. 1. p. 25. n]
 Conc. 4. p. 1265. b.
 b Com. pr. p. 23.

Gen. c. 15.

Com. pr. p. 23.

'Dans sa dernière acrostiche il se qualifie le mendiant de J.C.

c. 80. p. 58. § 2.

Hier. v. ill. c. 84.
 p. 295. a] chr.

'Juvenus poete Chrétien, dont S. Jerome parle en divers endroits, fleurissoit sous Constantin. Il estoit Espagnol, d'une famille tres illustre. On voit par des manuscrits qu'il s'appelloit C. Vectius Aquilinus Juvenus. ^c Il estoit non seulement Chrétien, mais même élevé à la prestise. Néanmoins il ne dedaigna pas de s'appliquer à faire des vers, & d'assujettir même [en quelque sorte] la majesté de l'Evangile aux loix de la poesie. Car il mit les quatre Evangiles en vers hexametres [latins, n'en faisant qu'une seule suite,] qui comprenoit toute l'histoire de nostre Sauveur en quatre livres. Mais il eut soin de suivre presque mot à mot les paroles du texte, aimant mieux conserver la verité de l'histoire que faire paroître son genie. ^d Aussi il travailla à cet ouvrage par un esprit de foy, par le mouvement de la crainte de Dieu, dans l'esperance, comme il dit, que ce travail le pourroit garantir de la rigueur des flammes du dernier jour: & il en attribua le succès [au secours &] à la grace de Dieu, [qui nous l'a aussi conservé.]

Lab. scri. t. 1. p. 671.
 c Hier. ut sup] ep. 84. p. 328.
 c.

*Bib. P. t. 8. p. 617. i. c. ex
 Crinito.
 d p. 657. i. a.

Hier. ep. 84. p. 328. c.

e Juv. l. 4. p. 657. l. 2.

'Ce poeme fut fait sous Constantin, ^e lorsque ce prince avoit

donné la paix à l'Eglise & à l'Empire, [c'est à dire, ce semble, après la défaite de Licinius : & S. Jerome le marque dans sa chronique sur l'an 329.] Ce Pere en cite un vers avec eloge.^a On remarque que Bede en cite aussi quelques endroits, qui peuvent servir à corriger les editions ordinaires.^b Le Concile de Rome sous Gelase, dit que bien loin de mepriser l'ouvrage laborieux de Juvencus, on le lisoit mesme avec admiration.

Outre cet ouvrage, il écrivit aussi quelque chose en vers heroïques sur l'ordre des Sacremens.^c Triteme témoigne en avoir vu deux livres^d qui ne sont pas venus jusques à nous,^e & ajoute qu'on luy attribuoit encore d'autres ouvrages qu'il n'avoit pas vus : ^f& Crinitus parle de quelques hymnes par lesquelles on peut dire qu'il a beaucoup servi l'Eglise. [Je n'en trouve rien dans Bellarmin, dans Possévin, dans l'épitome de Gesner, dans Miræus, dans le P. Labbe. Nous ne nous arrestons pas non plus aux eloges que Triteme luy donne, parcequ'il n'est pas assez ancien.]

Hier. in Matt.
c. 2. p. 14. d.
a Lab. scri. t. 1.
p. 673. 674.
b Conc. t. 4. p.
1164. b.

Hier. v. ill. c.
84.
c Trit. p. 14. t.
d Lab. p. 672.
e Bib. P. t. 8. p.
657. t. c.
f i. e. f.

ARTICLE XCIII.

De Macarius Magnés auteur ecclesiastique.

[Il semble qu'on peut rapporter au temps de Constantin, ou à la fin du troisieme siecle, un auteur ancien nommé Macarius Magnés,] dont Turrien & quelques autres ont cité il y a longtemps divers endroits, & un passage entr'autres tres fort & tres exprés pour l'Eucaristie. Aubertin & d'autres Protestans s'en sont moquez, rejetant ce Magnés, (car c'est ainsi qu'on le nommoit alors,) comme un auteur nouveau, ou supposé, [parcequ'en effet on n'alleguoit rien qui en fist voir l'antiquité. Turrien qui le mettoit des le deuxieme siecle, marquoit seulement que son ouvrage estoit dans la bibliotheque de Venise. Mais M^r Boivin qui travaille sur les manuscrits grecs de la bibliotheque du Roy, y a trouvé un écrit fait au commencement du IX. siecle par S. Nicephore de Constantinople, & les autres défenseurs des saintes images, qu'il nous a fait la grace de nous communiquer, en attendant qu'il le puisse donner au public:] Et c'est à luy que l'on doit tout ce que l'on trouvera ici. On voit dans cet écrit, que les Iconomaques citoient pour eux un passage tiré, disoient-ils, du quatrieme livre des Réponses de S. Macaire.

Alb. euc. p.
410. 2.

Les Orthodoxes eurent bien de la peine à savoir ce que c'estoit

que l'auteur & que l'ouvrage. Mais après avoir beaucoup cherché, ils en trouverent enfin un exemplaire. Ce livre donnoit à Macaire ¹ le titre d'Evesque, & on l'y voyoit représenté sur la couverture en habit d'Evesque. Il y estoit surnommé Magnés, sans qu'on pût juger si c'estoit un simple surnom, ou un titre qui marquast qu'il estoit Evesque d'une ville de Magnesie. Car il y en a deux de ce nom assez celebres dans l'Asie ou dans la Carie. On trouve mesme quatre differens Evesques de Magnesie en 431, Daphnus, Eusebe, Theodore, & Magnus. Mais on ne marque pas la province des deux derniers. [Pour Magnesie en Thessalie, dont les autres ont pris leur nom, on en parle comme d'un pays plustost que comme d'une ville; & on ne trouve point d'Evesque qui en ait pris le titre de son evesché. Si de ces deux Magnesies dont on ignore la province, il y en a eu une en Mesopotamie, Macaire dont nous parlons peut en avoir esté Evesque. Car de la maniere dont il parle de l'Hemorrhuisse, qu'il pretend avoir esté Princesse d'Edesse, & qu'il dit estre celebre jusq'auors dans la Mesopotamie; on a quelque sujet de croire que c'est le pays où il a esté nourri, & où il a esté Evesque. Cependant ² selon que ce mot de Magnés se trouve aujourd'hui exprimé dans quelques manuscrits, on a plustost sujet de croire que c'est son nom propre, ou son surnom.

Les Orthodoxes disent qu'ils avoient appris que cet auteur avoit vécu plus de 300 ans depuis la predication des Apostres, ce qui va à le mettre vers le milieu, ou au plustard à la fin du IV. siecle. Ce qu'ils disent de son antiquité est d'autant plus considerable, que c'estoit un témoin allegué contr'eux par leurs adversaires. Nous voudrions néanmoins qu'ils nous eussent marqué comment ils l'avoient apprise. Car pour ce qu'ils assurent que le manuscrit qu'ils en avoient trouvé estoit tres ancien, cela seroit plus considerable si son image n'y avoit pas esté representée, & s'il n'y avoit pas esté habillé en Evesque. Car assurément cela n'est pas du quatrieme siecle, ni apparemment du cinquieme.

Ils nous apprennent que le dessein de cet ouvrage estoit de combattre les payens, particulièrement un philosophe Aristotelicien, qui reconnoissoit un seul Dieu souverain, mais chef de

1. Ἰὼ Μαχαίῳ Μαγνήτῃ, qu'on lit à la teste de quelques fragmens, doit signifier naturellement *du Bienheureux Magnés*. On trouve dans d'autres, Μαχαίῳ Μάγνητος qui ne decide rien. Mais il est certain que les Iconomaques & les Orthodoxes ont pris Μαχαίῳ pour son nom. Ἰὼ ἀγίου Μαχαίῳ mis à la teste du passage des Iconoclastes, ne peut signifier autre chose.

2. Il l'appelle Veronique ou Berenice.

Steph. p. 433.
434. & c.

Conc. ap. p.
517. 539. 1148.

is. 2. p. 28.
1.

1.

V. la pre-
miere note
au bas de
cette page.

plusieurs autres dieux, & qui employoit tout le faste de son éloquence, & toute la subtilité de la dialectique, contre la simplicité de la religion Chrétienne. Cela est favorable pour faire cet auteur encore plus ancien qu'ils ne disent, & le mettre des le temps des persécutions, puisqu'il ni les philosophes, ni les apologistes, n'ont plus guere traité cette matiere depuis que Constantin a abatu le paganisme, & a fait dominer l'Eglise. Ce philosophe voulant donner un exemple d'un monarque, prend celui d'Adrien: Et cela porte naturellement à croire qu'il n'estoit pas fort éloigné du temps de ce prince. Neanmoins puisqu'il marque que les Chrétiens bastissoient alors de grandes eglises, il ne peut avoir écrit au plustost que vers le milieu du troisieme siecle. Il soutient mesme, comme nous allons voir, quelques opinions qui sont plus des trois premiers siecles que des suivans. Que s'il dit aussi positivement que nous le pourrions dire contre Berenger & les autres Sacramentaires, que l'Eucaristie n'est point la figure, mais le Corps de J. C; pourquoy voudrions-nous que cette expression claire de la foy de l'Eglise ait esté moins ancienne que les expressions plus obscures dont quelques Peres se sont servis? Ce que disent S. Cyrille de Jerusalem, S. Ambroise, & S. Gaudence, enferme certainement le mesme sens.

Macaire adressoit son écrit à Theosthene son ami particulier, qu'il prioit d'en vouloir estre le juge.

Les Orthodoxes montrent fort bien que le passage allegué par les Iconomaques regardoit les idoles des payens, & les statues que l'on adoroit comme des dieux. Il faut avouer neanmoins qu'il n'est point favorable à tout honneur rendu à des statues. Et cela n'est pas étonnant en un temps où ce n'estoit point encore du tout l'usage de l'Eglise, sans parler des suites dangereuses que cette espece de culte pouvoit avoir du temps des payens. Il ne veut point surtout qu'on fasse aucune image des Anges, mesme en peinture. Il ne laisse pas de témoigner approuver la statue que l'Hemorrhôisse avoit fait faire de nostre Seigneur.

Les Orthodoxes citent ce passage, mais sans vouloir, disent-ils, s'y fonder, parcequ'on trouve divers erreurs dans l'écrit de Macaire, celles des Manichéens, des Ariens, d'Origene: & ils ajoutent qu'on le soupçonnoit aussi de celle de Nestorius. Ils en rapportent mesme un passage, qui porte que les peines des impies finiront un jour. Dans les endroits qu'ils nous en ont

conservez, il semble ne reconnoistre rien de legitime dans l'autorité que les Princes ont sur leurs sujets: & cela peut donner sujet de croire qu'il écrivoit avant que les Empereurs fussent Chrétiens. Il semble aussi condamner la generation de l'homme, & le mariage: & il dit assez clairement en un autre ouvrage, qu'Adam n'a ulé du mariage que parcequ'il estoit devenu mortel par son peché.

On pourra parler avec plus d'assurance & de l'auteur & de ses sentimens, si l'on peut obtenir des Venitiens qu'ils veuillent bien encore que l'Eglise profite du manuscrit qu'on assure qu'ils en ont, & en profiter eux mesmes, comme on l'espere d'une Republique aussi sage que celle là, qui fait gloire d'estre la défense de toutes les nations Chrétiennes. Car il n'y a qu'une vanité tres sotté qui se repaisse d'avoir un livre qu'on ne veut ni lire, ni laisser lire à personne.

Les Orthodoxes dans l'ouvrage dont nous venons de parler, rapportent plusieurs passages de celui de Macaire, & d'assez longs. Divers modernes en ont encore donné d'autres, qu'ils ont tirez du manuscrit de Venise. On en trouve aussi quelques uns dans la bibliotheque du Roy.

Dans celle du Cardinal Ottobon, on trouve quelques autres fragmens tirez de divers ouvrages du mesme auteur sur la Genese, dont l'un est intitulé son 17^e discours. On y voit qu'une personne l'avoit fait prier par d'autres de luy expliquer les tuniques dont Adam & Eve furent revêtus; supposant que cela ne se pouvoit entendre à la lettre. Macaire dans sa réponse suppose la mesme chose, jusqu'à traiter d'ignorans & de bestes ceux qui l'entendoient d'une vraie tunique de peau: & il veut que ce soit le corps plus pesant & plus materiel, dont il pretend que l'homme se trouva couvert depuis son peché. C'a esté une opinion assez commune parmi les anciens, mais rejettée par Saint Clement d'Alexandrie dans l'heretique Cassien, & ensuite par divers autres. On ne peut pas neanmoins tirer de là que Macaire ait esté auteur de cette opinion; ce qui obligeroit de dire qu'il a vécu avant Origene, & du temps de S. Clement pour le plustard: au lieu que nous avons vu qu'on ne pouvoit le mettre au plustost que vers le milieu du III. siecle.

Dans un autre ouvrage sur la Genese, & qui ne paroist estre que comme une paraphrase de ce qui regarde la creation d'Adam, il releve beaucoup le Fils, reconnoissant qu'il existe

veritablement, & "qu'il est egal au Pere en puissance. Il cite la version de Symmaque pour monter que ce que Dieu dit à l'homme, *Qu'il mourroit s'il pechoit*, signifie qu'il deviendroit mortel par le peché. Il y represente le premier homme comme un Roy, quoique sa royauté ne fust point marquée par la pourpre, par le diademe, ni par le sceptre. C'estoient donc là de son temps les marques de la royauté. Et puisque nous ne voyons point que les Empereurs Romains se servissent communément du diademe que depuis Diocletien, ou peu avant luy; ce peut estre une preuve que cet auteur n'a point écrit avant ce temps là. Mais je ne voy point que ni alors ni longtemps depuis, on parle desceptre: & Macaire peut avoir voulu marquer ce qui se faisoit, soit parmi les Romains, soit parmi les autres peuples.]



L'EMPEREUR
CONSTANCE,
 AVEC SES FRERES
 CONSTANTIN ET CONSTANT.

ARTICLE PREMIER.

Massacre des freres, des neveux, & des ministres du grand Constantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 337.



OUS avons vu dans l'histoire de Constantin, qu'il avoit partagé l'Empire entre ses trois enfans, Constantin, Constance, & Constant, tous trois Cefars; & deux deses neveux, Dalmace Cefar, & Annibalien à qui il avoit donné le titre de Roy du Pont.] 'Cependant des qu'on

eut appris la nouvelle de sa mort, [arrivé le 22 may 337,] toutes les armées conspirerent ensemble unanimement, dit Eusebe, à ne vouloir point d'autres Empereurs que les enfans de ce prince;

'& peu après"elles demanderent qu'ils quittassent le titre de Cefar, pour prendre tous [trois] celui d'Auguste. 'Le Senat de Rome les proclama aussi eux seuls Empereurs & Augustes, mais

non les [deux] autres. 'Ils ne" prirent neanmoins ce titre que le 9 septembre de l'an 337, [pres de quatre mois après la mort de leur pere. L'histoire ne marque point pourquoi cela se fit si tard.] 'Quelques uns raportent à cette espee d'interregne ce que dit Eusebe, ^a que Constantin ¹ avoit regné mesme après sa mort; ^b & pretendent que les actes se passoient encore durant ce

1. Je ne sçay si Eusebe ne le dit point à cause de ce qu'on faisoit autour de son corps comme s'il eust encore esté vivant; car c'est ce qu'il venoit de dire p. 350. a. Pour ce qu'il dit dans le chap. 31. p. 382. c. on voit par la suite qu'il ne l'entend que de ce qu'il regnoit en la personne de ses enfans.

comme M. Valois mesme le reconnoist.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 63. p. 560.
d.

p. 561. a.
c. 69. p. 561. c.

Idat.

Euf. n. p. 254.
1. 2.
a. c. 67. p. 560.
b.
b n. p. 255. 1.]
Pag. 337. § 4.

Euf. n. p. 355. 1. c.

3c.

noncupati
sunt.

1.

temps

L'an de J.
C. 337.

temps là en son nom. [Mais ce dernier article au moins est trop important pour n'estre fondé que sur des conjectures assez foibles.

Nota I.

"Peu après qu'ils eurent esté declarez Augustes,] les armées, [sous pretexte] de craindre quelque soulevement, en firent un veritable, & prirent les armes contre les principaux officiers de l'Empire, [& mesme contre toute la maison imperiale, à la reserve des trois Augustes.] 'Ablave Prefet du Pretoire, que Constantin avoit laissé à Constance [pour luy servir de conseil,] fut deposé par luyde sa charge, [comme pour ceder aux soldats,] & se retira dans une maison de plaisir qu'il avoit dans la Bithynie; & Constance prit au lieu de luy d'autres personnes, que les soldats choisirent pour la conduite de l'Etat, ^apretendant estre en droit de gouverner les nouveaux princes.

Naz.or.3.p.
182.

Eun.c.4.p.40.

Naz.or.3.p.
182.

^aJuli.or.1.p.13.
Zof.l.2.p.692.
b.

[Le desordre alla beaucoup plus loin:] 'Car Jule Constance oncle paternel des trois Empereurs, fut tué par les soldats, qui traiterent ensuite de la mesme maniere Dalmace Cesar, avec le Patrice Oprat, 'qu'on croit avoir esté "mari d'Anastasic sœur du grand Constantin.' Ablave fut aussi tué à peu pres en mesme temps, ^b& Eunape nous apprend quelques particularitez de sa mort. Car il dit que Constance luy envoya de Constantinople plusieurs officiers de l'armée, dont les premiers avoient ordre de luy presenter des lettres de sa part, avec les mesmes respects & les mesmes ceremonies qu'on observoit à l'égard des Empereurs. Ablave persuadé qu'on vouloit effectivement l'elever à l'Empire, receut les lettres avec un air de hauteur & de fierté qui choqua tout le monde; & il demanda du mesme air où estoit la pourpre qu'on luy envoyoit. Les officiers répondirent que pour eux on ne leur avoit donné que les lettres, mais que d'autres avoient esté chargez du reste, & qu'ils estoient à la porte. Ablave croyant n'avoir plus rien à craindre, ordonna qu'on les fist entrer, & eux au lieu de le revêtir de la pourpre, se jetterent sur luy, & le dechirerent en pieces. Il semble qu'il ait mesme esté privé de la sepulture.

Byz.sam.p.45.
Hier.chr|Zof.
p.692.b.
^bEun.c.4.p.
40.
p.41.

Euf.v.Conf.l.
4.c.30.p.541.
b.

Zof.l.2.p.692.
c.

Juliad Ath.p.
497.498|n.p.
292.

[Le Roy Annibalien ne fut pas plus epargné que Dalmace son frere.] 'Les soldats crierent de nouveau qu'ils ne vouloient point d'autres maistres que les enfans de Constantin, & sur cela on luy osta la vie. [Le pretexte detestable d'établir l'autorité des princes legitimes, fit]' qu'on traita de la mesme maniere un autre frere du grand Constantin, [qui pouvoit estre Annibalien,] & cinq neveux du mesme Empereur, dont on ne sçait point les

Y Constan-
tia.

Hier.chr.

noms : l'un d'eux estoit fils aîné de Jule Constance. 'Beaucoup de personnes de qualité perdirent aussi alors la vie.

[Nous avons marqué autrepart ¹ quelques raisons qu'on peut rendre de cette sévérité que la justice divine exerça contre la maison du premier Empereur Chrétien, qui perdit en peu de temps tout ce qu'elle avoit de Princes, à la réserve de deux enfans Gallus & Julien.] 'Pour ce qui est des autres, Eusebe nous donne lieu de croire que c'estoient ceux qui avoient abusé du nom de J. C. pour s'incliner dans la faveur de Constantin, & de la bonté de Constantin pour satisfaire leur avarice & leurs autres passions. 'S. Jerome dit que Dalmace fut tué dans la troisième année de son regne, [commencée cette année au mois de septembre. Ainsi on peut mettre ces malheurs¹ en 337 ou 338. Ce qui est certain par le consentement general de tous les auteurs, c'est que ce fut fort peu après la mort de Constantin.

V. la note 1.

Personne n'accuse Constantin le jeune ni Constant d'y avoir eu part.] 'Aurele Victor dit qu'on ne sçait point qui avoit esté "auteur de la mort de Dalmace. ^a Eutrope dit que Constance "permit ce crime plustost qu'il ne le commanda; ^b ce que Socrate a suivi. ^c Julien l'apostat, S. Jerome, & Zosime, l'en font le véritable auteur: ^d Socrate l'avoue aussi quelquefois, [& ce qui est encore plus considerable,] ^e S. Athanase mesme luy reproche ouvertement d'avoir tué ses oncles & ses cousins. ^f Ceux qui l'en ont voulu excuser, en ont rejeté la faute sur les armées. ^g Et Julien en louant sa justice & sa sagesse à l'égard des amis de son pere, en excepte néanmoins les occasions où la nécessité des temps l'avoit contraint malgré luy de n'en pas empêcher les fautes des autres. [Cette justification de Constance dans la bouche de son panegyriste, en est une véritable condamnation; mais elle montre au moins que tout le mal avoit esté fait par ses troupes:] & Zosime soutient que c'estoit luy mesme qui soulevoit les soldats contre les personnes qui luy estoient les plus proches. [Il faut bien qu'il fust reconnu universellement pour coupable de ces massacres,] 'puisque ceux de sa Cour qui parloient par son ordre à Gallus & à Julien, leur disoient qu'il s'en estoit bien repenti depuis, & qu'il attribuoit à cette faute de ce que Dieu ne luy donnoit point d'enfans pour luy succeder, & tous les mauvais succès qu'il avoit contre les Perses. Tout ce qu'ils pouvoient dire pour l'excuser, c'est qu'il avoit fait une partie

1. La mort de Crispe; la persecution de S. Athanase, de S. Eustache, & de beaucoup d'autres Catholiques.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 29. 30. 33.
54. p. 540. 553.

Hier.chr.

Aur. V. p. 517.
c.
a Eutr. p. 588.
c.
b Socr. l. 2. c. 25.
p. 125. c.
c Juli. ad Ath. p.
497. Hier. chil.
Zof. p. 692. a.
d Socr. l. 3. c. 1.
p. 165. a.
e Ath. folit. p.
856. c.
f Naz. p. 18. a.
g Juli. or. 1. p.
30.

Zof. p. 692. c.

Juli. ad Ath. p.
498. 499.

suasor.
siente.

L'an de J.
C. 337.

de ces choses trompé par de faux rapports, & le reste en cedant à la violence d'une soldatesque mutinée & seditieuse.

'Il estoit non seulement neveu, mais encore gendre de Jule Constance. 'Et cependant après l'avoir fait mourir avec son fils aîné, on pretend qu'il vouloit faire encore le mesme traitement à ses deux autres enfans Gallus & Julien : 'mais la maladie de laquelle on croyoit que Gallus mourroit bjentost, & l'enfance de Julien, leur sauva la vie, ce dernier n'ayant encore alors que [sept] ans au plus. 'Gallus son frere n'en avoit que douze [ou treize.] 'S. Gregoire de Nazianze dit mesme qu'on enleva secrettement Julien pour le sauver, & que Marc d'Arethuse, que cet apostat fit depuis tourmenter tres cruellement, fut un de ceux qui contribuerent à cette action. 'Constance prit soin de son education, & de celle de Gallus son frere, tant pour conserver ces restes de sa famille, & y trouver quelque appui dans le besoin, que pour avoir quelque lieu de dire qu'il n'avoit point eu de part à ce qui s'estoit fait contre [ses autres parens. Nous verrons autrepert de quelle maniere il les fit nourrir.]

p. 107.
p. 498.
Socr. l. 3. c. 1. p.
164. 165. Amm.
n. p. 298.
Bar. 337. 555.
Naz. or. 3. p.
90. c. d.

p. 58. b.

ARTICLE II.

D'Acindyne & des autres magistrats de l'an 338: Les trois enfans de Constantin partagent l'Empire entr'eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 338, DE CONSTANCE 1, 2.

'Orsus, & Polemius, Consuls.

GODEFROY croit qu'Urse Consul en cette année 338, est celui mesme que Constantin employoit dans l'Afrique en 313, & qui est qualifié Vicaire en 314. 'Onuphre dit qu'il estoit Prefet d'Italie, & que Poleme son collegue l'estoit de Constantinople; ce qu'il cite des loix du Code. [Mais Godefroy ne remarque rien: & Constantinople n'a commencé à avoir un Prefet qu'en 359.] 'Godefroy soutient mesme que Celsin estoit Prefet d'Italie cette année & la suivante. ^bOn trouve un Aurelius Celsinus Prefet de Rome en 341. [Mais je ne sçay s'il estoit ordinaire de passer de la prefecture du Pretoire à celle de Rome.] 'Meelius Hilarianus eut cette dernière charge depuis le 13 janvier 338, jusqu'au 14 juillet 339.

INDICTION
XI.
Pasc. p. 447-
470. & c. [Onu.
p. 191. b.
Cod. Th. t. 6.
p. 392. 2.
Onu. p. 291. b.

Cod. Th. chr.
p. 3940.
Buch. cycl. p.
240.

p. 339.

'Acindyne estoit sur la fin de cette année Prefet d'Orient; &

Cod. Th. t. 6. p.
347. 2.

V. Constan.
t. 1. p. 57.

Symm. L. 1. ep. 1.
p. 1. 2.
Aug. S. Do.
l. 1. c. 16. B. p.
186. d.

c. 6.

c.

p. 187. a.

Cod. Th. chr.
p. 39 [t. 6. p. 369.

chr. p. 38. 39.

il l'estoit encore en l'an 340, auquel il fut aussi Consul. [Quoi-
qu'il fust officier dans l'Orient,] il avoit une terre dans la Cam-
panie, où il paroist qu'il vint achever sa vieillesse. Durant qu'il
estoit Prefet, ayant fait mettre un homme en prison à Antioche
parcequ'il devoit une livre d'or au fife, il jura qu'il le feroit
mourir, s'il ne payoit dans un certain jour; enquoi il considera
moins ce qu'il devoit que ce qu'il pouvoit, comme cela n'est
que trop ordinaire à ceux qui ont l'autorité en main. Cepen-
dant le prisonnier estoit insolvable: mais un homme riche pro-
mit à sa femme de luy donner la somme qu'il devoit, si elle vou-
loit consentir une seule fois à la passion qu'il avoit pour elle.
Elle en parla à son mari, n'osant ni rejeter un moyen de luy
conserver la vie, parcequ'elle l'aimoit beaucoup, ni rien faire
sans son aveu dans une chose dont il estoit plus maistre qu'elle.
La crainte de la mort fit que le mari receut cette proposition,
mesme avec joie. Mais le riche, [aussi perfide & aussi avare
qu'impudique,] après luy avoir donné un sac plein d'or, le re-
tira sans qu'elle s'en apperceust, & en mit en la place un autre
tout semblable où il n'y avoit que de la terre. Quand la femme
fut revenue chez elle, & qu'elle eut reconnu cette fourberie,
la douleur qu'elle en eut, & le desir de sauver son mari, la porta
à declarer publiquement tout ce qui s'estoit passé, & elle en
porta sa plainte au Prefet. Ce magistrat eut assez d'equité pour
se reconnoistre coupable d'avoir esté cause de ce malheur par
ses menaces indiscrettes. Il ne rougit point de prononcer que la
livre d'or seroit prise sur les biens d'Acindyne, c'est à dire de
luy mesme; & il ajouta que la femme seroit mise en possession
de la terre du riche où la chose estoit arrivée, & dont on avoit
pris la terre qu'on luy avoit donnée au lieu d'or. Nous n'exami-
nons point, non plus que S. Augustin qui nous apprend cette
histoire, de combien les circonstances particulieres de cette
action peuvent diminuer la juste horreur qu'on a d'une femme
qui s'abandonne à un autre, mesme avec la permission de son
mari. [Mais ayant eu à parler de la prefecture d'Acindyne,
nous n'avons pas cru devoir oublier le jugement si memorable
qu'il rendit en cette rencontre extraordinaire.]

'Les loix mettent encore un Domitius Leontius Prefet d'O-
rient en 338, aussibien qu'en 343 & 344. [J'ay peur qu'il n'y ait
faute dans la loy de cette année, puisque tout l'Empire d'Orient
qu'avoit Constance, ne faisoit qu'une seule Prefecture.] On croit
que ce Leonce est celui qui fut Consul en 344 avec Saluste. On

trouve aussi dans le Code qu' Aconius Catulinus qui estoit Vicairre de l' Afrique des la fin de l' année precedente, l' estoit encore à la fin de celle-ci. Godefroy paroist supposer que c' est le mesme qui avoit esté Proconsul d' Afrique en 315 & julqu' en 319, qui fut Prefet de Rome en 342, & Consul en 349. On trouve diverses inscriptions de sa fille appelée Fabia Aconia Paulina, femme de Vettius Prætextatus, [celebre sous les Valentinians.] Sa femme estoit payenne aussi bien que luy.

[La mort de Dalmace & d' Annibalien ayant brouillé l' ordre que Constantin avoit établi pour le partage de l' Empire,] les trois Empereurs s' assemblèrent dans la Pannonie, afin d' en faire un [nouveau. " Il y a mesme quelque lieu de croire qu' ils en firent deux : & le premier peut s' estre fait vers la fin de l' année 337 à Constantinople, si l' on peut avoir égard à ce que disent quelques nouveaux Grecs,] que les enfans de Constantin s' y rendirent après la mort de leur pere, l' un d' eux y estant venu des Gaules; Qu' on alla audevant d' eux avec une grande solennité, & qu' ils s' embrassèrent avec de grandes marques d' amitié; ce qui fit qu' on leur dressa des statues, qu' on mit en un lieu appelé pour ce sujet le Philadelphie ou *les freres qui s' aiment*. [Cela peut expliquer ce qu' on lit dans l' oraison funebre du jeune Constantin en 340,] qu' il estoit revenu quelque temps auparavant du Peloponnese dans les Gaules. [La suite de l' histoire fait juger qu' ils garderent chacun ce que leur pere leur avoit donné; Constantin les Gaules, l' Espagne, & l' Angleterre; Constance l' Asie, la Syrie, & l' Egypte; & Constant l' Illyrie, l' Italie, & l' Afrique. Pour les Etats de Dalmace & Annibalien,] il paroist que Constantin en eut au moins la Thrace, & qu' il regna un an [ou quelques mois] à Constantinople, [c' est à dire qu' il en fut le maistre. Constance eut peutestre la Grece. Pour le reste on n' en peut rien dire précisément.

On trouva sans doute des inconveniens dans ce qui avoit esté arresté à Constantinople. Au moins il est certain que] les trois freres se virent [de nouveau] dans la Pannonie, [apparemment à Sirmich qui en estoit la capitale,] sur la fin de juillet 338 au plustost, puis que Constantin qui de la Thrace estoit retourné dans les Gaules,] estoit encore à Treves le 17 de juin. Julien veut que Constance dont il fait l' éloge, ait esté en cette occasion l' arbitre de ses freres; & il dit qu' il se conduisit à leur égard avec tant de sagesse & de moderation, qu' il ne leur laissa aucun sujet de se plaindre de luy, & mesme qu' il aimoit mieux souffrir

t. 6. p. 314.

1. Grut. p. 309.
2. 3. 4.Juli. or. 1. p. 33.
34.Cod. ori. C. p.
24. c. d. 102.

Monod. p. 4.

Chr. Alex. p.
670.Juli. or. 1. p. 33.
34.Ath. apol. 1. p.
306. b.
4 Juli. or. 1. p.
34. 35.

Lib.or. 13. p.
331. b.

qu'ils eussent quelque avantage sur luy pour les pays & les revenus, afin de conserver l'union entr'eux, & la tranquillité de tout l'Empire. 'Cependant Libanius, [aussi grand declamateur que Julien, dit que l'Orient, qui estoit le departement de Constance,] estoit celui que les Empereurs recherchoient avec le plus de passion, & que celui qui le possedoit, passoit pour estre le mieux partagé. [Il semble que Constance l'ait obtenu tout entier en cette occasion, s'il ne l'avoit pas eu des l'autre, c'est à dire qu'il eut tout ce qui est dans le continent de l'Asie. Il est encore plus certain qu'il y acquit la possession de Constantinople, & sans doute aussi de toute la Thrace.] 'On croit que Constantin eut l'Illyrie entiere, ce qui comprenoit la Macedoine & la Grece, & qu'il ceda l'Afrique à Constantin, [quoique cela soit assez obscur.] 'On trouve que Corinthe estoit à luy.

V. l. 1 note
2.Cod. Th. chr.
p. 38.Lib.or. 9. p. 112.
c.

Ibid.



ARTICLE III.

Les Perses assiegent Nisibe, & se retirent : Constance se prepare à les attaquer ; & apaise ses soldats.

Juli.or. 1. p. 161
Lib.or. 3. p. 121.
d.
Ath.apol. 1. p.
676. d.
Cod. Th.
chr. p. 39.

'DES que Constance eut terminé les affaires qu'il avoit avec les freres, il s'en retourna en diligence en Syrie, [en passant apparemment à Césarée en Cappadoce,] où il avu S. Athanasie : [& ce ne peut guere avoir esté qu'en cette rencontre.]^a Il estoit le 11 d'octobre à Antioche, selon le Code, & le 28 du mesme mois à Emese dans la Phenicie.

Juli.or. 1. p. 31.
36.

'Il se hastoit de venir en Syrie à cause de la guerre des Perses, qui avoit commencé des le temps du grand Constantin. [Elle avoit semblé cesser en mesme temps par quelque treve, ou quelque proposition de traité, à laquelle Constantin avoit consenti:]

V. Constan-
tin § 76.Lib.or. 1. p. 111.
b. c.

'& on marque en effet que lorsque Constantin mourut aussitost après, & que Constance fut obligé pour venir faire ses funeraillles, de quitter les frontieres qu'il gardoit contr'eux, ils ne branlerent point, & ne firent point d'hostilitez. 'Mais ils firent bien-tost ce qu'ils n'avoient point fait d'abord, & repandirent la terreur dans tout l'Orient. 'Constance que ses freres n'assistoient pas, avoit peu de troupes à leur opposer : & mesme ses troupes qui regrettoient [inutilement] le grand Constantin, estoient plus disposées à commander à Constance qu'à luy obeïr. 'Outre cela les Armeniens anciens alliez de l'Empire, estoient divisés entr'eux par une revolte dangereuse. Les rebelles se trouverent

Juli.or. 1. p. 33.
36.

p. 33.

p. 33. 37.

mesme si forts, qu'ils reduisirent le Roy & ceux de son parti à quitter le pays pour aller chercher leur refuge parmi les Romains : & eux s'estant rangez du costé des Perles, faisoient des ravages sur les terres de l'Empire. Cependant Constance fut obligé de laisser l'Orient dans ce trouble pour aller traiter avec ses freres dans la Pannonie.

P. 33.

NOTA 4.

["Ce fut apparemment durant ce voyage, que] Sapor après avoir ravagé la Mesopotamie, vint attaquer Nisibe, qui en estoit comme le rempar. Il l'assiegea durant 63 jours ou environ deux mois : mais la ville fut défendue par les prieres de S. Jacques Eveque, & Sapor fut contraint de se retirer, avec plus de perte qu'il n'en avoit causé aux Romains. [C'est peutestre pour ce sujet que Firmicus Maternus qui écrivoit vers l'an 345,] dit que les Perles avoient vu leurs grandes esperances tomber par terre.

Hier. chr. &
Al. p. 670
Fet. p. 154. b]
Thdit. v. Pat.
c. 1. p. 770
Thphn. p. 28. d.

Mater. c. 30.
lib. P. 1. 4. 1 P.
110. 2.

La presence de Constance en Orient y changea toutes choses, dit Julien. Les Perles estoient déjà retirez audelà mesme des frontieres. Les troupes Romaines mutinées estoient aussi rentrées dans l'ordre & l'obeissance des qu'on avoit sceu qu'il approchoit. [Et soit pour ne leur pas donner le temps de faire quelque nouvelle sedition,] soit pour les exercer & les animer, il les mena jusqu'aux extremités de l'Empire, comme voulant poursuivre les Perles; & n'y ayant point trouvé d'ennemi qu'il pust combattre, [il les ramena en leurs quartiers:] Les Armeniens qui s'estoient joints aux Perles, les abandonnerent alors, & ceux qui avoient chassé leur Roy s'estant soumis à la majesté de l'Empire, Constance eut moyen de rétablir ce Prince dans ses Etats avec tous ceux qui en estoient sortis avec luy. [L'histoire ne le nomme pas : & nous savons seulement qu'Arface estoit Roy d'Armenie dans les dernieres années de Constance, & tres uni à l'Empire.] Outre les Armeniens, Constance attira encore à son parti les voleurs de l'Arabie, [c'est à dire sans doute les Sarrazins,] & ils luy promirent de le servir dans la guerre qu'il se preparoit à faire contre les Perles. Il y employa aussi les troupes des Gots alliez, qui le servirent avec beaucoup de fidelité & de valeur. Il prit un grand soin des troupes Romaines avec lesquelles il faisoit luy mesme les exercices militaires pour les mieux former. Il établit aussi un corps de cavalerie, où les hommes & les chevaux estoient armez de toutes pieces, & tous couverts de fer, comme ceux des Perles.

Jul. or. 1. p. 36.

Lib. or. 3. p. 111

d.

Jul. or. 1. p.

37.

Lib. p. 112. a.

Jul. p. 37.

p. 31. 38.

Lib. or. 3. p. 116.

c. d.

Jul. p. 38.

38 | Lib. or. 12.

P. 109. b.

Pour fournir aux dépenses de la guerre, il fut obligé d'aug- Jul. p. 38. 39.

Cod. Th. II. t. 1.
l. 5. p. 11.

menter les impôts: mais il ne les augmenta que de peu selon Julien, & pour peu de temps. La loy du 3 fevrier de l'année suivante, parle d'une levée extraordinaire qui avoit esté ordonnée, & dont il ne falloit point que personne pretendist devoir estre exempt.



ARTICLE IV.

Idee generale & quelques evenemens de la guerre de Perse: De la ville de Nisibe.

Jul. or. 1. 2. p.
39. 40. 137.

or. 1. p. 40. 41.

Lib. or. 3. p. 122.
b.

c.

c. d.

p. 123. a.

p. d.

p. b.

[CETTE guerre de Constance contre les Perses dura autant que son regne; & les succès luy en furent fort avantageux, s'il en faut croire ses panegyristes.] Julien, quand il le veut louer, dit qu'il fit plusieurs fois des ponts de bateaux pour passer le Tigre; qu'il fit divers forts sur ses rives; qu'il fit souvent des courtés sur les terres des ennemis; qu'il demeura longtems dans leur pays, sans qu'ils osassent paroître pour le défendre, & en empêcher le pillage. Voilà l'idée que Julien veut nous donner de cette guerre. Mais il est pourtant contraint d'avouer que les ennemis y avoient eu divers avantages, entre lesquels il décrit seulement celui de Singares.

Libanius dit de mesme que Constance passoit l'hiver à Antioche, & l'été dans la Perse, où il ravageoit le pays autant qu'il le jugeoit à propos, partageant ainsi l'année entre le temps de la guerre, & le temps necessaire à deliberer comment il la falloit faire, c'est à dire à chercher les moyens, non de vaincre les ennemis dans les combats, mais de les obliger à paroître & à combattre. Car au lieu, dit-il, que dans les guerres precedentes, les Perses avoient accoutumé d'attaquer, & les Romains de leur abandonner le pays & les villes; dans celle-ci les Perses se tenoient trop heureux d'éviter la mort en fuyant & en se cachant. Il a bien vu que tout le monde ne demeueroit pas d'accord de ces pretendues victoires de Constance, & il n'ignoroit pas que les Perses avoient remporté de grands avantages dans cette guerre. Mais il dit que ce n'estoit que par des embuches comme des voleurs, & en violant leur foy; qu'ils disparessoient des que Constance estoit en marche, & que quand ils savoient qu'ils s'estoit retiré, ils venoient attaquer les garnisons qu'il avoit laissées; & qu'ainsi toutes leurs petites victoires ne servoient qu'à relever celles de Constance.

'Le

an de J.
338, de
Constance
1, 2.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 321

'Le meſme Libanius parle bien d'une autre maniere quand il veut ſe moquer de Conſtance, pour relever Julien.² Il dit qu'ayant de tres bonnes troupes, & tout ce qu'il falloit pour vaincre les Perſes, hormis un cœur de prince & une teſte de capitaine, il ſembloit avoir entrepris, non de vaincre les Perſes, mais de les faire vaincre; Qu'il n'avoit ni l'ambition de conquerir leur pays, ni le ſoin d'empêcher qu'ils ne conquiſſent le ſien; Que tous les ans les Perſes ſe mettoient en campagne des le printemps pour aſſieger quelque place, & luy attendoit que l'été fuſt commencé; qu'alors il paſſoit l'Euphrate, & étendoit ſur ſes bords une magnifique armée, en quelque lieu dont il ne puſt voir les batteries des Perſes, ni entendre les cris des Romains aſſiegez. Il avoit ſeulement grand ſoin de ſ'informer ſi les ennemis venoient à luy, non pour marcher contr'eux, mais pour fuir en diligence, mettant toute la ſcience militaire à éviter le combat, & à ne ſe point faire tuer pour ſecourir ceux qui ſe tenoient dans des villes aſſiegées. Après cela chacun ſ'en retournoit; Sapor chargé des depouilles & des captifs des villes priſes, & Conſtance remerçant la fortune de ce qu'il n'avoit pas fait de plus grandes pertes, bien conſolé d'avoir envoyé voir l'état des villes que les Perſes avoient priſes & ſaccagées. Par toutes les autres où il paſſoit, les peuples le recevoient avec de grands cris de joie, & toutes les marques d'honneur dues à un victorieux.

or. 12. p. 309.
310.
p. 309. c. d.

Voilà comment ſe paſſoient toutes les campagnes; & après cela, pendant que Sapor faiſoit le denombrement deſes captifs, Conſtance ſe divertifſoit aux jeux du Cirque, & distribuoit des couronnes à ceux qui y avoient le mieux combatu. Il exerçoit ſes ſoldats à craindre la mort, à mépriſer la honte de fuir, & à dormir paisiblement dans leurs tentes, pendant qu'on [tuoit ou qu'on] emmenoit priſonniers leurs meilleurs amis. Auſſi un peu de poudre qui s'elevoit en l'air les faiſoit courir avec promptitude pour s'enfuir, parcequ'ils croyoient les Perſes pres d'eux. La vue d'un eſcadron de cavalerie leur faiſoit ſouhaiter que la terre s'ouvrift pour les cacher, & tout leur ſembloit ſupportable pluſtoſt que de voir un Perſe. Dans les lieux meſmes où ils logeoient, lorſqu'ils vouloient exiger plus qu'il ne leur eſtoit dû, ou faire quelque violence; on n'avoit qu'à dire qu'un tel Perſe venoit: car auſſiſtoſt ils rougiſſoient & ſ'en alloient.

p. 310. a.

d.

p. 311. a.

'Dans un autre endroit où Libanius veut pluſtoſt louer Conſtance que le blaſmer, il dit neanmoins que tous les ans les Per-

or. 14. p. 400. c.

de templ. p. 23.

Jul. ad Ath. p.
428.Amm. l. 11. p.
202. d.

l. 10. p. 177. c.

Socr. l. 2. c. 15.
p. 115. d.
Fast. p. 554. b.b| Hier. chr.
Fest.Entr. p. 188. d|
Hier. chr.
6 Fest.Amm. l. 25. p.
304. b. c.

Fest. n. p. 753. d.

les emportoient quelque chose, & étendoient de leur Empire en étressissant celui des Romains. Il ne trouve rien de plus malheureux dans toute la vie de Constance, que cette frayeur continuelle qu'il avoit des Perles, & qui le faisoit trembler toutes les fois qu'il falloit aller contr'eux. Julien assure aussi que ceux qui parloient le plus en faveur de Constance, reconnoissoient que la guerre de Perse ne luy estoit nullement heureuse, ce qu'il regardoit luy mesme comme une punition des meurtres qui s'estoient faits au commencement de son regne. [Il l'eust encore rapporté à la persecution qu'il fit durant tout son regne aux défenseurs de la divinité du Verbe, s'il n'eust esté assez malheureux & assez aveugle pour croire qu'il rendoit en cela un service agreable à Dieu.

Les historiens nous donnent la mesme idée de cette guerre.] 'Car ils demeurent d'accord que Constance réussissoit assez dans les guerres civiles, mais qu'il n'a point esté heureux dans les guerres étrangères, surtout quand il y estoit en personne. Et pour la guerre de Perse en particulier, Eutrope dit qu'il y receut beaucoup de pertes, & de fort grandes, que les villes furent souvent assiegées & prises, ses armées taillées en pieces, & tous les combats qu'il donna contre Sapor autant de défaites. [Ammien, outre le détail qu'il nous en apprend depuis l'an 354,] dit en general que Constance y remporta quelquefois l'avantage par ses Lieutenans, mais qu'il fut toujours vaincu quand il s'y trouva en personne. [S. Jerome n'en parle dans sa chronique que pour marquer les mauvais succès qu'y eut Constance.] 'Socrate dit qu'il n'y eut jamais de bonheur. ² Les evenemens de cette guerre, dit Feste, furent encore plus facheux que divers: Outre les différentes rencontres entre les garnisons des frontieres, il se donna neuf grandes batailles, à deux desquelles Constance se trouva en personne: ' & " aucun de ces combats ne luy réussit. ¹ Feste semble dire que les plus considerables batailles, & tout ensemble les plus malheureuses, furent celles de Sisave & de Singare, auxquelles Constance estoit en personne, & celles de Segare & de Constantine. [Ce sont apparemment toutes places de la Mesopotamie.] ' L'histoire remarque que Constance défait par les Perles, ayant esté contraint de fuir suivi de peu de personnes, fut réduit à demander un morceau de pain à une femme de lacampagne.

NOTA 1.

1.

&c.

1. [Nous suivons l'edition de Leiden en 1652, p. 685, plus claire en cet endroit que celle de Francfort en 1588.] Au lieu des batailles de Sisave, de Singare, & de Segare, quelques uns en mettent deux à Singare.

L'an de J.
C. 338, de
Constance
K. 3.
* V. Conf-
stantin § 51.

L'EMPEREUR CONSTANCE.

323

'Il employa dans cette guerre le Prince Hormisdas frere de Sapor, * qui s'estoit retiré en 323 auprès de Constantin, & luy donna le commandement de quelques troupes de cavalerie.

Zon.p.12.bj
Zof.l.2.p.684.

'Libanius parle d'une ville considerable de la Perse, qui ayant esté surpris par Constance, se rendit aussitost à luy; & il en transporta tous les habitans dans la Thrace. [Mais s'il gagna une ville, il en perdit plusieurs.] Celle de Singare dans la Mesopotamie fut prise plus d'une fois durant cette guerre par les Perles, 'quoiqu'avec beaucoup de perte pour eux. ^a Ils y trouverent quantité de machines, dont ils se servirent depuis pour prendre Amide. ^b Dans un siege de Singare, qu'il faut mettre avant l'an 354, le Comte Elien fit une sortie sur les Perles, & les ayant trouvé endormis, il en tua un grand nombre. [Cela n'empescha pas apparemment que la ville ne fust prise;] mais elle retourna peu après entre les mains de Constance. ^c Quelques avantages que les Perles eussent remportez sur luy, néanmoins jamais ils n'avancerent jusqu'à Edesse & jusqu'à l'Euphrate. 'Zonare dit que cette guerre emporta beaucoup de monde du costé des Perles aussibien que de celui des Romains, & que Sapor mesme y fut blessé.

Lib.or.3.p.123;
124.

Amm.l.20.p.
163.¶164.
1.18.19.p.131.
¶146.
¶1.19.p.135.b.
¶1.18.p.132.a.b.

1.10.p.162.
163.
1.18.p.122.a.

Zon.p.12.b.

&c

V.S. Jacques
de Nisibe.

[Ce que cette guerre eut de plus remarquable regarde la ville de Nisibe,] nommée par les Romains Antioche de Mygdonie, à cause de la riviere de Mygdone qui la traverse, & qui se rend peu après dans le Tigre. Toute cette partie de la Mesopotamie se trouve aussi quelquefois appelée Mygdonie dans les auteurs. 'On assure que Nisibe estoit autrefois del' Armenie. Mais le Roy Tigrane l'ayant donnée, dit Zonare, à Mithridate Roy du Pont son gendre, les Romains la prirent sur luy. 'Joseph dit qu' Artabane Roy des Parthes la retira du Royd' Armenie, [entre les mains duquel elle pouvoit estre retournée,] avec un grand & excellent pays, qui portoit aussi le nom de Nisibe, & qu'il donna tout cela [vers l'an 40 de J.C.] à Izate Roy de l' Adiabene, qui l'avoit rétabli dans son royaume: ["Elle fut apparemment conquise par les Romains sous M. Aurele & L. Verus, avec le reste de la Mesopotamie.]

Juli.or.2.p.
114|n.p.160.
261.

Zon.t.3.p.13.d.

Jofant.l.20.c.
2.p.687.c.

1777148-
149.

V.M. Aurele
le § 8.

'Sa situation & ses fortifications la leur rendoient fort importante. ^d C'estoit comme un mur imprenable opposé à toute la puissance des Perles, & qui couvroit les provinces plus éloignées d'eux. ^e Elle estoit si forte que ses habitans l'avoient souvent défendue sans garnison & sans aucun secours étranger: ^f & depuis le temps de Mithridate, elle seule avoit souvent empes-

Amm.l.27.p.
303.a.
d2|Chry.de
Babyl.t.1.p.
696.a.b.
e Amm.p.304.
b.
f p.305.b.

ché [les Parthes &] les Perses de se rendre maîtres de l'Orient.

^a P. 101. a. ^a 2 | 20. p. 164. a. ^b Hier. chr. Felt. p. 554. b. ^a mm. l. 19 p. 146. b. c.

'Cela arriva encore sous Constance. ^a Car Sapor l'attaqua plusieurs fois, mais il en fut repoussé autant de fois avec perte; ^b la ville ayant toujours esté delivrée par les prieres de S. Jacques son Evêque. Feste dit qu'elle fut assiégée trois fois sous Constance, mais que les Perses receurent plus de mal dans ces sieges qu'ils n'en firent souffrir aux Romains. [Nous venons de voir le premier de ces sieges, & nous parlerons des deux autres sur les années 346 & 350.] Sapor perdit encore plus qu'il ne gagna dans les sieges de plusieurs autres villes, mesme de celles qu'il prit.

[Il est difficile de dire auquel des trois sieges de Nisibe il faut rapporter ce que dit Eunape,] que Sapor surprit la citadelle qui dominoit sur le theatre, & tua à coups de traits un grand nombre de personnes qui regardoient alors les jeux. [Car il faut l'entendre non d'Antioche, mais de Nisibe, ou dire qu'Eunape se trompe absolument, ce qui paroist néanmoins estre le plus veritable.]

Nous avons cru devoir donner d'abord cette idée generale de la guerre de Constance contre les Perses, pour éclaircir davantage le détail qu'on en verra dans la suite, selon ce que nous en trouverons dans les auteurs: & nous avons joint à cette idée generale quelques faits particuliers dont nous n'avons pu trouver l'année.]

ARTICLE V.

Diverses loix de 338 & 339.

Bar. 338. § 18. 29.

§ 30.

Cod. Th. 10. t. 10. l. 4. p. 433.

9. t. 34. l. 5. p. 442.

'BARONIUS remarque quelques loix de cette année, dont les deux premieres sont contre ceux qui achetoient ou obtenoient des charges pour s'exempter des fonctions onereuses de leurs villes. Les deux autres, [qui paroissent toutes deux estre de Constantin] sont pour mettre à couvert l'innocence & la reputation des personnes contre les accusations secretes, & qui ne se font point selon les regles de la justice. L'une de ces loix datée du 12 juin à Viminac dans la basse Mesie, & adressée à Celsin Prefet d'Italie, défend d'avoir aucun égard à tous les avis secrets que quelques uns venoient donner contre les particuliers pour s'emparer de leurs biens. Par l'autre, les enfans de Constantin rendent témoignage aux peuples de

L'an de J. C. 338. Contina 1. 2.

NOTA & c.

in hominum futurum.

L'an de J.
C. 319, de
Constance
2, 3.

L'EMPEREUR CONSTANCE.

325

l'Afrique du soin qu'avoit eu leur pere d'abolir autant qu'il pouvoit les libelles diffamatoires, ne voulant ni les voir, ni souffrir qu'on les produisist en justice. Ils témoignent estre dans les mesmes sentimens, & ordonnent que tous ces libelles seront mis au feu.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, DE CONSTANCE 2, 3.

INDICTION
XII.

'Constantius II, & Constans [Augg.] Consuls.

Idat| Buch. &c.

'Lucius Turcius Apronianus fut cette année Prefet de Rome durant trois mois depuis le 14 de juillet jufqu'au 25 d'octobre. Il estoit fils de L. Turcius Secundus qui avoit esté Consul [subrogé.] & pere de L. Turcius Secundus Apronianus Asterius, qui fut aussi Prefet de Rome en 363, selon le Cardinal Noris, & qui estoit certainement payen. Tib. Fabius Titianus succeda à Apronien dans cette charge, & la tint depuis le 25 d'octobre de cette année jufqu'au 25 fevrier 341. Il avoit esté gouverneur de Sicile & d'Asie, & Consul ordinaire [en 337.] Il fut Prefet des Gaules en 345, selon S. Jerome qui loue son eloquence, ou en 349 selon le Code. Nous le verrons deputé par Magnence usurpateur de l'Empire, à Constance, à qui il parla fort insolemment. Godofroy croit que c'est luy qui fut encore Prefet de Rome sous Magnence en 350 & 351.

Buch. p. 239 |
Nor. de P. 1. p.
433-434.

Buch. p. 240 |
Grut. p. 193 3.

Grut. p. 407. 8.

Cod. Th. 6. p.
389. 2.

Zof. l. 1. p.
69 8. b.
Cod. Th. 6.
p. 389. 2.

'Les loix de cette année nous apprennent que Marcellin estoit gouverneur de Phenicie, Anatole Vicair de l'Asie, & Acindyne Prefet du Pretoire. Elles donnent la mesme qualité à Hilarien; mais on croit qu'il faut lire *Prefet de Rome*, puisqu'il le fut effectivement jufqu'au 14 de juillet.

chr. p. 40. 41.

'Une loy du 8 janvier datée de Treves, nous donne lieu de croire que Constantin y passa l'hiver. [Il faut dire que Constantin le passa à Sardique dans la Dace] selon la loy du premier fevrier de cette année, qui en est datée. Mais quelques uns pretendent qu'au lieu de Sardique, il y faut lire Laodicée; & ainsi cette loy sera de Constance, qui estoit à Antioche le 27 decembre 338, & à Laodicée [en Syrie] le premier fevrier de celle-ci. Il estoit à Heliople [dans la Phenicie] le 12 de mars, à Antioche le 31 du mesme mois, & à Constantinople le 13 d'aoust. [Mais je ne scay s'il n'y auroit point de faute dans quelques unes de ces dates: Car nous ne saurions mettre qu'à la fin de 338 ou au commencement de 339, le voyage que Constance fit à Constantinople pour y assembler un Concile, deposer S. Paul qui en estoit Eveque, & mettre en la place Eusebe de Nicomedie.]

p. 40. 41.

p. 39.

p. 40.

v 5 Paul de
Conit.

Bar. 138. § 10-
16. Sur. 12. dcc.
p. 236.

'L'avis de S. Spiridion Evêque de Trimythonte en Cypre, fait une longue hïstoire d'une grande maladie que Constance eut à Antioche peu après la mort de son pere, & dont il fut gueri par les prieres de ce Saint : à quoy elle ajoute plusieurs autres choses [que nous omettons, parceque nous ne voyons pas que cette piece ait d'autre autorité que celle de Metaphraste.]

V. S. Spiri-
dion.

Cod. Th. chr.
p. 41.

'On trouve dans le Code de Justinien diverses loix du premier fevrier de cette année, adressées à Marcellin gouverneur de Phenicie, ou au peuple, par lesquelles on croit que Constance travailloit à corriger divers abus, & à diminuer les formalitez de la justice pour retrancher les chicanes & les procès.

Cod. J. 6. t. 23.
l. 15. p. 550.
Euf. v. Conf.
l. 4. c. 26. p. 538.
Cod. Th. chr. p.
40.

'Il y en a une sur les testamens^a qui a un grand rapport à celle que Constantin avoit faite sur le mesme sujet, comme nous l'apprenons d'Eusebe. [Mais celle que nous avons dans le Code ne peut estre de luy, si on n'en change les Consuls.] Pour ce qu'on pretend qu'Eusebe a marqué cette loy, & l'a attribuée par erreur à Constantin, [c'est une chose à laquelle il est impossible qu'Eusebe se soit trompé, & il estoit peutestre mort avant que la loy de Constance fust faite.]

3. t. 12. l. 11. p.
294.

'La loy du 31 mars rétablit l'ancien droit [de la nature] conservé inviolablement parmi les Romains, quoique payens, jusqu'au regne de Claude; par lequel il est défendu à un oncle d'epouser sa niece. Nerva avoit déjà cassé l'arrest du Senat fait en faveur du mariage de Claude & d'Agrippine: mais ils'estoit depuis établi une fausse jurisprudence qui défendoit ces incestes à l'oncle maternel, & les permettoit au paternel. Constance condanne donc absolument par sa loy ceux qui epouseront la fille de leur sœur ou de leur frere, & les condanne mesme à la mort comme coupables d'un crime abominable. Cette loy a esté suivie par la posterité, qui a rejetté également tous ces mariages comme des incestes. Elle est adressée au peuple de la Phenicie, qu'on marque avoir eu plus d'inclination à ces sortes de crimes, & peutestre par le commerce qu'ils avoient avec les Perfes.

p. 1, 5. 1.

p. 294.

p. 295.

16. t. 9. l. 2. p.
247 [Soz. l. 3.
c. 17. p. 529. c.

'Par la loy du 13 aoust Constance ordonne que si un Juif achete un esclave de toute autre nation & de toute autre religion que de la sienne, le fisc s'en saisira aussitost; & qu'il sera mesme puni du dernier supplice, s'il se trouve qu'il ait circoncis cet esclave.

Soz. p. 529. c.

'Car comme l'Eglise Catholique s'augmente par la conversion de toutes sortes de personnes, mais plus des Gentils [que des Juifs,] il est de son interest que les Juifs n'attirent pas à eux ceux

L'an de J.
C. 339, de
Constance
1, 3.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 327

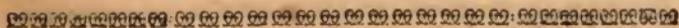
mesmes qui ne sont pas encore entrez dans son corps, mais qu'on peut esperer d'y voir entrer quelque jour. Que si l'esclave achevé par un Juif est déjà Chrétien, la loy ordonne que le Juif perdra non seulement le droit qu'il avoit sur cet esclave, mais mesme tout le bien qu'il peut avoir: 'au moins c'est le sens que Godefroy y donne, & il croit encore qu'une autre loy qui doit faire partie de celle-ci, défend aux Juifs d'epouser des femmes Chrétiennes.

Cod.Th. 1.6.t.
9.l. 2.p. 247.

p. 248. 2.
1.8.l. 6.p. 123.

'La loy du 29 aoust adressée à Catulin, [qui estoit Vicair d'Afrique l'année precedente,] nous apprend que l'adultere estoit alors puni du dernier supplice: & on croit que c'estoit Constantin qui l'avoit soumis à cette peine. Ce n'est pas que mesme avant luy il ne fust mis au nombre des crimes capitaux; mais on pretend que cela n'alloit qu'à la relegation & à la confiscation. La loy dont nous parlons veut mesme que ces sacrileges violateurs du mariage soient punis comme les parricides, & cousus dans un sac [pour estre jettez dans la mer,] ou consumez par le feu; & elle défend absolument de differer pour quelque appel que ce soit l'exécution de ceux qui en seront coupables, lorsque le crime sera averé.

11.t. 36.l. 4.p.
295-297.



ARTICLE VI.

Mort de Constantin le jeune.

L'AN DE JESUS CHRIST 340, DE CONSTANCE 3, 4.

INDICTIO
XIII.
BuchlIdat.&c.

'Acindynus, & Proculus, Consuls.

[Nous avons déjà parlé du Consul Acindyne,] qui estoit encore en ce temps-ci Prefet d'Orient. Onuphre croit que Procule son collegue est le mesme que Valerius Proculus qui estoit Prefet de Rome en 337, & que L. Aradius Valerius Proculus de qui l'on a diverses inscriptions, dont l'une est en vers. On luy rapporte encore l'epigramme faite par Symmaque sur Valerius Proculus. Symmaque le fait descendre des anciens Publicoles, & le loue entr'autres choses de sa veneration pour les dieux. Aussi selon ses inscriptions, il estoit chargé de pontificats. Il a eu aussi bien des charges, dont il suffit de marquer qu'il a esté Proconsul & Vicair d'Afrique, deux fois Prefet

Cod.Th chr.
p. 41.
4 Onu.p. 297.
d|Cod.Th.t. 6.
p. 380. 381
Symn.p. 311.

Sym.app p.
299.

Grut.p. 361. 1.
3|360. 4|363.
1.

1. Augur, Pontifex major, XVvir sacris faciundis, Pontifex Flavialis.

2. On dit que S. Augustin parle de luy comme Proconsul in breviculo collationis dici 3. cap. 23. Cod.Th. 1.6.p. 380. 1.
[Je ne l'y trouve point.]

p. 362 363. 1. 3]
374. 1] Reim. p.
459.Onc. p. 282. 2.]
391. d.Cod. Th. chr. p.
41.

p. 42.

t. 4. p. 97. 1.
chr. p. 41.Ida[Socr. l. 2.
c. 5. p. 83.Jul. or. 1. p.
175.
a Vi[.t. epi. p.
544. 3] Zoi. l.
2. p. 692. c.
b Cod. Th. t.
4. p. 97. 2.]
Monod. p. 8. 9.
cib; Amm. l. 21.
p. 185. b. c.
d Zoa t. 3. p.
11 a. b.b] Eutr[Socr. l.
2. c. 5. 25. p. 83.
115. d.
Monod. p. 2.p. 3] Zon. p. 11.
b] Vi[.t. epi[
Eutr[Socr. l. 2.
c. 5. 25. p. 83.
115. d.
c Zon. p. 11. b.
Cod. Th. chr.
p. 41.

de Rome, & Consul ordinaire. Il pouvoit estre fils de Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus, dont on a aussi beaucoup d'inscriptions. Mais nous n'y voyons point qu'il ait eu d'autre charge que celle de gouverneur de la Byzaccene en 321. Onuphre qui veut que ce soit Rufin Consul en 316, [n'a rien qui appuie tant soit peu cette opinion. Car pour le nom de Rufin, bien loin que ce fust son propre & dernier nom, de cinq inscriptions il ne le prend que dans une. Elles sont toutes de l'an 321 & 322, sans qu'aucune parle de son consulat. Et auroit-on rabaisé un ancien Consul jusqu'au dernier rang des Gouverneurs?]

'Les autres magistrats de cette année dont il est parlé dans le Code, sont Calpe receveur des trois provinces, Sicile, Sardaigne, & Corse; Petrone Vicaire d'Afrique; Philippe Prefet du Pretoire [d'Orient après Acindync,] Marcellin à qui on attribue la même dignité, mais qui avoit plustost celle de Comte ou Intendant des Largeffes. Tatién ou plustost Titien Prefet de Rome, & Procule Proconsul d'Afrique.

'L'Empire Romain se trouva cette année réduit a deux Augustes par la mort du jeune Constantin l'aîné des trois freres qui le gouvernoient. Luy & Constant n'avoient jamais esté bien d'accord ensemble sur le partage des provinces, & sur la possession de l'Italie & de l'Afrique; & beaucoup de ceux qui paroissent les plus zelez pour eux, entretenoient cette mesintelligence, particulièrement un Tribun nommé Amphiloque, dont la mort arrivée en 360, parut un effet visible de la justice divine contre ce semeur de discorde entre des freres, epargné par la justice des hommes. Enfin Constantin voyant que Constant ne luy vouloit rien relascher de ce qui luy avoit esté donné par le dernier partage de l'Empire, il prit les armes contre luy, [en feignant peut estre de les prendre pour aller secourir Constance contre les Perses.] Il prétendoit d'ailleurs estre obligé de sortir des Gaules, parceque la peste y estoit alors. Ainsi quittant sa patrie, [c'est à dire ou la ville d'Arles, ou les Gaules en general,] il entra sur les terres de Constant, où la peste n'estoit pas moins violente, & s'avança jusqu'à Aquilée. [Zonare qui décrit cette histoire plus particulièrement que les autres, & qui semble avoir suivi d'assez bons memoires,] dit que Constant estoit alors dans la Dace. Nous avons en effet deux loix de luy, l'une du 19 janvier, l'autre du 2 fevrier, datées de Naïsse [dans la Dace; & cela se raporte fort bien au temps de l'irruption de Constantin, puisqu'on croit qu'il fut tué avant le 9 d'avril.]

Praef.

rationalis.

&c.

&c.

Nota 7

Nota 8.

Constant

L'an de J.
C. 340, de
Couttance
3, 4.

*latruncini
ffene.*

1.
V. la note 7.

A.

V. Constant-
in § 40. 41.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 329

'Constant sachant donc que son frere s'avançoit, envoya une partie de ses troupes [pour l'arrester,] en attendant qu'il pust suivre avec le reste. 'Ses Generaux trouverent Constantin qui faisoit la guerre^a plutost en brigand qu'en Empereur, sans prendre aucune precaution, comme un homme enyvré de son bonheur, & qui croyoit n'avoir rien à craindre. 'Ainsi ayant mis une partie de leurs troupes en embuscade, ils l'attirerent avec le reste à un combat, où il s'engagea sans prendre garde à ce qu'il faisoit. ^a Ils firent semblant de fuir jusqu'au lieu de l'embuscade; & alors tournant la teste, & ceux de l'embuscade le prenant en queue, il se trouva tellement environné, que ses troupes furent taillées en pieces; son cheval blessé le jetta par terre, & là il fut tué, percé de plusieurs coups. 'Cela arriva auprès d'Aquilée: ' & le corps du malheureux prince fut jetté dans la riviere d'Alse qui passe pres de cette ville [du costé de l'Occident.] 'On l'appelle aujourd'hui Ansa. [Il fut neanmoins retiré de la riviere,] ¹ & porté ² à Constantinople, où il fut enterré. ^b L'on y monroit son tombeau longtemps après, proche celui de son pere.

'On fit^c courir le bruit qu'il estoit mort de peste dans la ville [d'Aquilée] après la bataille, comme on le voit par un orateur de ce temps là qui fit ^d son oraison funebre en grec, ^d lorsque sa mort n'estoit pas encore sceue dans tout l'Empire. 'Cet auteur fait profession du Christianisme. 'Il prononça son discours devant les sujets de Constantin: 'Je ne sçay si ce ne seroit point à Arles. 'Il nous apprend que ce prince avoit alors envoyé en Espagne pour en amener une fille qu'il avoit dessein d'epouser. [On ne sçait point qui elle estoit.

Voilà quelle fut la fin du jeune Constantin, né comme on croit à Arles le 7 aoust 316. Il avoit esté fait Cesar le premier mars 317, & Auguste, comme nous avons dit, le 9 septembre 337: de sorte qu'il ne jouit pas trois ans de cette dignité.] 'Son panegyriste luy attribue bien de belles qualitez de corps & d'esprit, [dont nous ne disons rien, parceque c'est un panegyriste:] & il avoue neanmoins qu'on l'accusoit de n'avoir pas assez cultivé la paix avec son frere [Constant.] 'Selon ce qu'il en dit, il fut fort regretté de ses sujets. [Nous ne trouvons rien autrepart touchant ses mœurs: mais l'action où il perit, le fait paroistre ambitieux & interessé jusqu'à oublier les devoirs les plus naturels, & avec cela sans jugement & sans conduite.] 'Quelques

1. dans la ville regnante, [Rome ou Constantinople, mais app. dans la dernière.]
2. donnée par Godefroy. & imprimée à Paris chez Morel en 1616.

Zon.p.11.b.

Vict.epi.p.544.
a.

Zon.p.11.b.c.

Eutr.p.588.b.

c.
Zon.p.11.b.
c.

c]Eutr[Aur.V.
epi.

Eutr.

Vi&epi.

Baudr.p.29.

Monod.p.3.42

b Cang.de C.I.
4.p.111.

Monod.p.2.3.

6.12.

c.p.10.

d p.5.

p.7-9.11.

p.14.

p.2.5.

p.13.

Monod.p.7.8.

11.14.

p.8.

p.1.&c.

Amm.an.p.

476.a.

Monol. p. 7. 8.

uns* luy attribuent néanmoins l'honneur de la victoire remportée en 332 sur les Gots: [& ce luy est un merite à l'égard de l'Eglise d'avoir bien receu S. Athanase banni dans les Gaules qu'il gouvernoit sous son pere. 'Son panegyriste dit qu'il se nourrissoit beaucoup de l'Escriture, & qu'il en recherchoit les mysteres avec grande ardeur. [Mais ceux qui l'étudioient comme ils doivent, y apprennent avant toutes choses l'amour du prochain, & surtout d'un frere, l'horreur des malheurs qui sont les suites necessaires de la guerre, & l'humilité qui voudroit quitter des royaumes plustost que de chercher à agrandir ceux qu'on a déjà.]

&c.

Philg. l. 3. c. 1.

p. 24.

Soz. l. 3. c. 2.

p. 499. c.

Jul. or. 1. p.

175.

p. 176.

'Constant joignit la part de son frere à la sienne,^a & demeura ainsi le maistre unique de l'Occident.^b Constance pouvoit luy demander quelque augmentation considerable: mais il y renonça volontairement, dit Julien, sachant que la grandeur d'un Prince ne consiste pas à avoir beaucoup de pays, ce qui n'est qu'une augmentation [de charge,] de soins, & d'inquietudes, mais à bien gouverner ce qu'il en a; & surtout qu'il ne doit jamais entreprendre de guerres que pour l'utilité de son peuple, & non pour son interest particulier. Ainsi il laissa à son frere l'honneur d'avoir plus de terre, se tenant plus glorieux d'avoir l'avantage de la generosité & de la vertu. [Il est peu important de savoir si c'estoient là veritablement les sentimens qu'avoit Constance: mais il est certain que ce sont ceux qu'il a dû avoir. Il paroist donc qu'il ne profita en rien de la succession de Constantin:]' & il est comme certain que jusqu'à la mort de Constant il n'avoit rien dans l'Europe hors de la Thrace, & rien du tout en deçà du pas de Sucques qui separoit la Thrace de l'Illyrie. &c.

Socr. l. 1. c. 22.

p. 106. b. n. p.

26 | Amm. l. 21.

p. 139. d.

Cod. Th. t. 4. p.

97 | Chr. p. 41.

chr. p. 42.

[Constant après la victoire de ses troupes vint à Aquilée,] où il estoit le 9 d'avril, comme on le voit par quelques loix; & l'on tire de ces mesmes loix que sa premiere application fut de soulager les provinces dont il devenoit le maistre par cette victoire, particulièrement l'Afrique. Il estoit à Milan le 25 de juin, & il y fit une loy severe pour empêcher qu'on ne demolist les sepulcres, & qu'on n'en enlevast les pierres & les autres ornemens. 'Baronius croit qu'il vouloit arrester le zele inconsideré de quelques Chrétiens qui détruisoient les sepulcres à cause des monumens de l'idolatrie qu'on y voyoit d'ordinaire. Néanmoins on voit que les payens mesmes violoient en ce point les droits de l'humanité, [pour en avoir sans doute les pierres, & s'epargner de la depense.] Cette loy est adressée à Tatien ou plustost Titien Prefet de Rome, dont on marque qu'ayant esté obligé de faire

Bar. 340. 545.

Cod. Th. t. 3. p.

137.

Buch. cycl. p.

240.

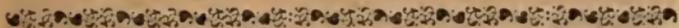
L'an de J.
C. 310, de
Constance
3, 4.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 337

un voyage à la Cour, Junius Tertullus Vicair[e] [des Prefets du Pretoire,] fit les fonctions de sa charge depuis le 5 de may jus- qu'au 7 de juin.

'Pour Constance, tout ce que nous en trouvons cette année, c'est qu'il estoit à Besse dans la Thrace le 5 d'aoust, & à Antioche le 9 de septembre, auquel il adressa deux loix au Senat de Constantinople sur les Preteurs de cette ville, qui estoient alors au nombre de trois. Il y en eut depuis jusqu'à cinq sous Constance mesme, quatre sous Valens, & huit sous Theodose I.

Cod.Th.chr.
P.42.
t.2.p.39.



ARTICLE VII.

*Tremblemens de terre: Les François courent les Gaules:
L'idolatrie défendue: Amide fortifiée.*

L'AN DE JESUS CHRIST 341, DE CONSTANCE 4, 5.

'*Marcellinus, & Probinus, Consuls.*

INDICTION
XIV.
Idat. & c| Ath.
de syn. p. 894.
d.
a Onu. p. 297.
g| Cod. Th. II.
t. 3. l. 1. p. 51.
Cod. Th. t. 6. p.
371.
Paul. ep. 10. p.
123. & c.
b Cod. Th. t. 6.
p. 379 | Claud.
c. Oly. p. 2.
c Amm. n. p.
345.

V. Constan-
un note 30.

ONUPHRE croit que le Consul Marcellin est cet Antoine Marcellin gouverneur de la premiere Lionnoise, à qui Constantin adresse une loyⁿ en 319; [d'où il y a bien loin jusqu'en 341. Nous venons de voir] que Marcellin estoit Intendant des Largesses sous Constant: & Godefroy croit que c'est celui qui fut Consul. ^aMelanie l'ayeule estoit petite-fille du Consul Marcellin. ^bGodefroy croit que Probin son collegue est cet ancien Probin dont parle Claudien dans l'eloge d'un autre Probin fils de Probe: ^c& M^r Valois cite d'une inscription que ce mesme Probe estoit fils de Cælius Probinus Consul, & petit-fils de Petronius Probianus aussi Consul en 322.

'Aurelius Celsinus fut Prefet de Rome depuis le 25 fevrier de cette année, jusqu'au 30 mars de la suivante. Catulin estoit en mesme temps Prefet du Pretoire dans l'Occident, Albin Vicair[e] d'Espagne, & Magdalien avoit la mesme charge dans quelque autre departement.

Cod.Th.chr.
P.43.

[Le bruit de la guerre de Perse estoit ce semble assez grand en ce temps-ci.] 'Car Socrate fait commencer cette guerre après la mort du jeune Constantin; [et les Eusebiens s'en servirent pour s'excuser de se trouver cette année au Concile de Rome. Cela ne les empescha pas neanmoins de tenir eux mesmes un nombreux Concile à Antioche, pour y dedier la grande eglise que Constantin y avoit fait commencer dix ans aupara-

Socr. l. 2. c. 25.
P. 115. d.

V. des Ariens

vant, & cela leur servit d'occasion pour faire beaucoup de choses contre l'Eglise sous l'autorité de Constance, qui s'étoit déclaré en leur faveur. Nous aurions bien des choses à dire sur cela touchant ce prince; mais nous les reservons pour l'histoire de l'Arianisme.

Dieu témoignoit alors par de grands tremblemens de terre, qu'il estoit irrité contre les hommes.] 'Car les historiens & les chronologistes, demeurent d'accord qu'ils furent horribles dans l'Orient, où ils ruinerent beaucoup de villes. [Les fastes d'Idace remarquent qu'ils y durerent un an; mais il est étrange qu'ils disent qu'Antioche en fut exemte. Il semble qu'il y ait en cela quelque faute,] 'puisqu' Socrate & Sozomene disent qu'il y fut plus violent que partout ailleurs,^a y ayant commencé après le Concile dont nous parlons,^b & y ayant duré une année entiere. Theophane ne parle que de trois jours, durant lesquels la ville fut en danger, [parcequ'apparemment ils furent plus violens que les autres.] Baronius croit que c'est de ce tremblement epouventable que parlent S. Ephrem^c & S. Gregoire de Nazianze, [quoique pour le dernier il n'y ait que peu ou point d'apparence.

L'Occident estoit aussi affligé par une guerre étrangere, après en avoir vu une civile l'année precedente.] 'Car les François ayant passé le Rhein, courroient & pillotent les Gaules.^d Constant y vint, & leur donna bataille; mais les Romains mesmes disent que l'évenement en fut douteux: & la guerre ne finit que l'année suivante. 'C'est à l'occasion de cette guerre que Libanius fait une longue description des François, & remarque surtout leur humeur inquiète & turbulente, à qui le repos est un supplice.

'Cette mesme guerre donne sujet à Godefroy de dire que Constant estoit en Hollande contre les François le 25 juin de cette année, en un lieu qui est nommé Lauri dans la table de Peutinger: ce qu'il fonde sur ce que nous avons deux loix de ce jour là datées de Lauriac. Mais ce lieu de Lauri estant presque inconnu dans l'antiquité, & celui de Lauriac ou Lork dans l'Autriche estant au contraire fort celebre, [il y a plus d'apparence à croire que Constant estoit encore en ce dernier lieu à la fin de juin, & qu'il en partit ensuite pour venir dans les Gaules & en chasser les François. Il est mesme assez rare que les Empereurs songeassent à faire des loix durant qu'ils estoient en campagne occupez aux soins de la guerre.]

c.ro.p.88.dj
Soz.l.3.c.6.p.
504.djIdat.
Hier.chr.

Socr.p.88.dj
Soz.p.504.d.
Soz.p.504.d.
Socr.p.88.d.
Thphn.p.30.
b.c.

Bar.340.534-
36.
Naz ear.2.p.
37.a.

Socr.p.88.c.dj
Soz.p.504.d.
Idat|Hier.
chr.

Lib.or.3.p.
138.

Cod.Th.chr.
p.43l.1.p.
475-476.

VARIS
CIVITAS

'Nous avons une loy darée seulement de cette année, qui est
considerable pour la religion. Car les deux Princes suivant ce
que leur pere avoit déjà ordonné, défendent absolument la
superstition & la folie des sacrifices, sur peine d'éprouver sans
misericorde la rigueur des loix. 'On croit que cette loy est
prompement de Constant, 'qui est loué peu d'années après par
Firmicus Maternus d'avoir même demoli des temples: & cet
auteur dit que Dieu pour le recompenser luy donna la victoire
sur ses ennemis, [comme nous le verrons l'année suivante,] & le
fit passer heureusement en Angleterre. 'Quelques uns tirent de
Symmaque, que Constant avoit fait oster du Senat de Rome le
celebre autel de la Victoire, & que Magnence l'y fit remettre
depuis. Mais la maniere dont ils veulent qu'on lise l'endroit
pour y trouver ce sens, n'est pas confirmée par les manuscrits.

^a Theophane dit que Constance bastit cette année & fortifia
tres bien la ville d'Amide^b sur le Tigre dans la Mesopotamie.
On ne dit point en effet qu'aucun auteur en parle avant ce
temps-ci, quoique quelques uns y raportent la ville d'Ammée,
'que Ptolemée met dans la Mesopotamie, mais dans la plaine, &
non pas sur le bord du Tigre. [Elle n'est point non plus marquée
par Estienne le geographe. Cependant nous la verrons soutenir
un grand siege à la fin de ce regne: & elle a depuis esté la
metropole de ce qu'on appelloit particulièrement la Mesopo-
tamie, comme Edesse l'estoit de l'autre partie qu'on appelloit
l'Osrhoene. Mais quoique Constance ait pu faire cette année
quelque augmentation à Amide,] n'eanmoins des le temps qu'il
n'estoit encore que Cesar, [c'est à dire en 337 au plustard,] il
l'avoit fortifiée de murailles, & de grandes tours, & il y avoit
fait un arsenal pour des machines de guerre; afin que ce fust un
lieu de refuge pour les habitans des environs. C'est ce que nous
apprenons d'Ammien, qui ajoute que Constance voulut qu'elle
portast son nom. [Neanmoins & Ammien même, & tous les
autres, luy donnent toujours le nom d'Amide, qu'elle portoit
sans doute auparavant.] Car c'estoit déjà une ville, mais fort
petite. 'Les Arabes du pays l'appellent encore aujourd'hui
Hemit ou Ameth; & les Turcs Caramit, c'est à dire Amide la
noire. C'est le siege de leur Bacha.

'En même temps que Constance estant encore Cesar fortifioit
Amide, il bastit la ville d'Antoninople^c à 35 lieues d'Amide
vers le midi; [ou plustot il la rebastit & la fortifia: car le nom
d'Antoninople donne sujet de croire qu'elle avoit déjà esté

baſtie par quelqu'un des Antonins.] Theophane dit qu'il luy donna [auſſi] ſon nom, & l'appella Conſtancie.

L'an de J.
C. 342, de
Conſtance
5, 6.

ARTICLE VIII.

Conſtant traite avec les François : Hermogene tué à Conſtantinople.

INDICTION
XV.

L'AN DE JESUS CHRIST 342, DE CONSTANCE 5, 6.

Idat. &c.

Constantius III, & Conſtans II. Augg. Conſuls.

Buch. cyc. p.
240, Cod. Th.
t. 6. p. 370. 1]
Amm. n. p. 113.
Spon. p. 129.

FILOLLIANUS [ou plutoſt Fl.] Lollianus Mavortius fut fait Prefet de Rome le 31 de mars, & demeura dans cette charge 3 mois & 6 jours, juſqu'au 6 de juillet. ^aQuelques uns croient que c'eſt luy qui eſt nommé Mavortius Melius Egnatius Lollianus dans une inſcription ^b faite apparemment avant la mort de Conſtantin, lorſque ce Lollien eſtoit conſulaire de la Campanie. La qualité d'augure qu'on luy donne [fait voir qu'il eſtoit payen.] Le Prefet de Rome eut pour ſucceſſeur Aco ou Aconius Catulinus Philomatius, qui y fut continué pendant pres de deux ans. On croit que c'eſt le meſme Catulin dont nous avons parlé auparavant, & qui fut Conſul en 349. Conſtant luy adreſſe une loy le premier jour de novembre. ^cConſtance en adreſſe d'autres à Leonce ^d Prefet [d'Orient,] ſelon Godefroy, à Ruſin Comte d'Orient, & à Auxence gouverneur de l'Auguſtannique, qu'on voit par là avoir fait des ce temps-ci une province particuliere dans l'Egypte, ſoumiſe néanmoins au Prefet d'Egypte. C'eſt la premiere fois qu'on trouve ce nom dans l'hiſtoire.

NOTE 9.

Buch. p. 240.

Cod. Th. t. 6. p.
354. 2.

chr. p. 43.

t. 4. p. 375.

16. t. 10. l. 3. p.
261.

^e La loy à Catulin Prefet de Rome eſt datée de l'an 346. Mais Godefroy ſoutient que c'eſt une faute aiſée à corriger, & qu'il la faut rapporter à cette année, Catulin n'eſtant plus Prefet en 346. Conſtant témoigne dans cette loy qu'il deſiroit toujours d'abolir entierement les ſuperſtitious du paganisme. Néanmoins il ne veut point qu'on abate les temples qui eſtoient autour de Rome, parce, dit-il, que quelques uns d'eux ont donné l'origine aux jeux du Cirque & aux autres divertiffemens populaires. [Cette raiſon le devoit plutoſt porter à abolir ces divertiffemens meſmes, qui d'ailleurs n'eſtoient qu'une ſource de vices & de dereglemens. Mais on croyoit devoir beaucoup menager la popu-

Constantin
1111, & Con
ſtance III.

1. La loy ne luy donne point de qualité: & il y a ſujet de croire que Philippe eſtoit encore Prefet ^m 342. V. S. Paul de Conſtantinople.

lace de Rome, soutenue en ce point par presque tous les Senateurs.] 'Godefroy croit qu'en défendant d'abatre les temples d'autour de Rome, il supposoit qu'il estoit encore moins permis de toucher à ceux qui estoient dans la ville. p. 163.

[Nous avons vu que l'année precedente Constant n'avoit pu chasser les François des Gaules.] 'Il les vainquit cette année, & les domta ou les appaisa, dit Idace; c'est à dire [apparemment] qu'il les fit retirer en leur donnant de l'argent, & fit ainsi la paix avec eux. 'Car Libanius qui dit en qualité de panegyriste que la seule terreur du nom de Constant abatit toute leur fierté, & les obligea de venir demander la paix, assure en mesme temps qu'ils ne furent point vaincus par les armes. Ils receurent des Princes de la main de Constant. 'Comme ils estoient les chefs de toutes les nations de ces quartiers là, leur paix avec Constant les fit demeurer toutes en repos, & laissa à ce prince la liberté de passer l'année suivante en Angleterre. p. 262. Hier. c. 17. Ilat. Socr. l. 1. c. 13. p. 90. c. Val. Fr. l. 1. p. 23. a. Hier. chr. c. Lib. or. 3. p. 139. d. p. 140. a.

'Les Ariens tascherent cette année de le surprendre: Car comme il avoit témoigné souhaiter de voir quelques Evêques d'Orient pour savoir d'eux mesmes la raison de tant de troubles qu'ils excitoient, & de tant de grands Evêques qu'ils depressoient; ils luy deputerent dans les Gaules quatre des plus habiles d'entr'eux, qui luy apporterent une declaration captieuse de leur doctrine. Mais S. Maximin Evêque de Treves s'opposa fortement à eux; & tout le fruit de leur voyage fut que Constant demeura persuadé de l'innocence de S. Athanasé & des autres qu'ils persécutoient; de sorte qu'il se declara ensuite ouvertement leur protecteur. Cod. Th. t. 6. p. 262. A. h. de syn. p. 894. d. Socr. l. 1. c. 18. p. 95. 96. Socr. l. 3. c. 10. p. 510. 511. Hil. Fr. 2. p. 26.

'Les loix de cette année nous apprennent que Constance estoit à Antioche le 5 d'avril, & le 11 de may. [Mais avant cela, &] des l'hiver il avoit fait un voyage en diligence d'Antioche à Constantinople, pour donner ordre à une sédition qui y estoit arrivée au sujet de Macedone que les Ariens en avoient fait Evêque. Le General Hermogene y avoit mesme esté tué. Constance pour punir le peuple, le priva de la moitié du blé que Constantin avoit ordonné de luy distribuer. 'Libanius dit qu'il quitta la Perse pour aller à Constantinople, & qu'il retourna aussitost à la guerre. Mais puisqu'il fit ce voyage durant l'hiver, qu'il avoit accoutumé de venir passer à Antioche, [il vaut mieux s'arrester à Socrate,] qui dit qu'il partit d'Antioche pour Constantinople, & qu'il y revint de mesme. Cod. Th. chr. p. 43. Lib. or. 3. p. 127. 123. Socr. l. 1. c. 13. p. 90. Socr. l. 3. c. 7. p. 506. Lib. or. 3. p. 127. d. p. 123. a. b. p. 121. b. Socr. p. 90. c. d. 302. p. 506. d.

ARTICLE IX.

Constant passe en Angleterre : Combats contre les Perfes : Tremblemens de terre à Neocesarie.

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 343, DE CONSTANCE 6, 7.

Buch. &c.

'Placidus, & Romulus, Consuls.

Onu. p. 191. b.

[J E ne voy rien qui nous empesche de croire que] 'Placide le premier Consul de cette année, est M. Mæcius Memmius Furius Balburius Cæcilianus Placidus, dont on a une inscription. L'on y voit qu'il estoit Pontife des idoles, & qu'oultre le Consul il avoit esté gouverneur de la Venetic & de l'Istrie, Comte d'Orient, d'Égypte, & de Mesopotamie, & Prefet du Pretoire. 'Nous avons une loy qui luy est adressée l'année suivante en cette dernière qualité. 'Onuphre croit que le collegue de Placide est Fl. Pisidius Romulus, qu'on voit par une inscription avoir esté Prefet de Rome [après l'an 354.]

Cod. Th. chr.

P. 44.

4 Onu. p. 192.

a. b.

Cod. Th. r. 6. p.

369. 1.

p. 389.

chr. p. 44.

'Leonce estoit Prefet d'Orient selon diverses loix de 343 & 344. On trouve la même chose dans une de 338, où il est encore nommé Domitius. Il fut Consul en 344. 'Titien, comme nous avons dit, avoit la même dignité dans les Gaules selon S. Jerome; & Constant luy adressé une loy le 30 juin de cette année. Une autre loy qui doit estre de Constance, est adressée à Severe Prefet de Rome, quoique Rome ne dependist pas de Constance, & qu'elle eust cette année Catulin pour Prefet, & non Severe. Mais pour corriger cette faute, [je ne voudrois pas] faire Severe Prefet du Pretoire, puisque Leonce l'estoit alors; [& je ne voy pas que l'Orient, c'est à dire tout ce qui estoit de l'Empire de Constance, ait jamais eu plus d'un Prefet.]

p. 44. l. t. 6. p.

262. 1. Lib. or.

3. p. 140. 141.

Mat. c. 29. p.

107. c.

'Constant après avoir vaincu les François en 342, ou au moins après avoir traité avec eux, passa heureusement en Angleterre durant l'hiver. C'est sans doute pour cela qu'il estoit à Boulogne en Picardie le 25 janvier de cette année. Libanius le loue de s'estre ainsi exposé sans aucune nécessité, & sans qu'il y eust aucune guerre en Angleterre. [C'auoit plustost esté en luy une temerité blasmable.] 'Mais il paroist au contraire par Ammien, que les barbares de l'Ecosse faisoient des courses, qui l'obligeroient d'aller au secours des peuples. 'On voit encore dans ses medailles des marques de son passage de Boulogne en Angleterre; &

Amm. l. 10. p.

154. a. b.

Bis. p. 430.

&

& les titres de triomphant, & de vainqueur des nations barbares, qu'on luy donne dans celles de 344. [font juger qu'on luy a voulu attribuer de grands succès dans cette expédition. Cependant le silence de Libanius ne donne pas lieu de le croire. Les autres auteurs ne marquent rien non plus de ce qu'il fit en Angleterre.] La loy du 25 de janvier fait juger que Constant mit pour cela quelque impost extraordinaire. Il estoit retourné à Treves des le 30 de juin, s'il n'y a point de faute dans une loy qui en est datée ce jour là.

Cod. Th. chr.
P. 44. 1.

'Selon les loix que nous avons de Constance, il estoit à Antioche le 18 de fevrier, & à Hieraple [dans l'Euphratesienne] le 27 de juin & le 4 de juillet. On luy attribue la loy du 27 aoust, qui declare les Ecclesiastiques & leurs domestiques exems de toutes les nouvelles impositions, ce qu'on disoit qu'ils avoient obtenu longtems auparavant, c'est à dire sous Constantin. Cette loy les decharge des logemens [des gens de guerre,] & accorde une entiere immunité à ceux du Clergé qui feroient quelque negoce, [non pour s'enrichir, mais] pour pouvoir vivre. 'Car l'Eglise qui n'avoit pas alors de richesses pour nourrir tous ses Ecclesiastiques, [toleroit quelquefois qu'ils fissent quelque petit trafic, pourvu que ce fuit sans s'eloigner du lieu de leur residence. Mais comme on abusoit aisément de l'indulgence de l'Eglise, & de l'immunité que les Princes avoient accordée,] les canons & les loix ont souvent restreint l'un & l'autre, & ont enfin défendu tout commerce aux Clercs. 'Sozome paroist avoir voulu marquer cette loy.

p. 44.

164. 1. 1. 3. p. 32.

p. 33.

Soz. 1. 1. c. 17. p.
529. 2.

'Selon Theophane Constance vainquit cette année les Perfes, & en triompha. 'Mais il triomphoit quelquefois lors mesme qu'il avoit esté vaincu.

Thphn. p. 30. c.
Liban. or. 11. p.
309. d.

'Theophane ajoute, que la plus grande partie de la ville de Salaminc fut renversée par un grand tremblement de terre qui arriva dans l'isle de Cypre.

Thphn. p. 30.
d.

L'AN DE JESUS CHRIST 344, DE CONSTANCE 7, 8.

INDICTION
11.

'Leontius, & Salustius, Consuls.

Idat. & c.

'On croit que le premier de ces Consuls est Domitius Leontius, qui estoit encore cette année Prefet du Pretoire en Orient. 'Placide Consul de l'année precedente avoit la mesme qualité, mais apparemment dans l'Occident. Eubolide estoit aussi cette année Vicaire d'Afrique, & Hierocle gouverneur de la basse Syrie. 'Q. Rusticus succeda le 11 d'avril à Catulin dans la charge

Cod. Th. 6. p.
369. 2.

chr. p. 44. 45.

Buch. cycl. p.
240.

de Prefet de Rome, qu'il tint jusqu'au 5 juillet de l'année suivante.

L'an de J.
C. 344. de
Constance
7, 8.

Cod. Th. chr.
P. 45.

'Le 6 juillet de celle-ci Constance accorda quelques immunités aux professeurs en mecanique, en geometrie, en architecture, &^h en l'art de peser & de conduire les eaux.

librari-
bus.
2. αὐτῶν ἐργα-
τείας.

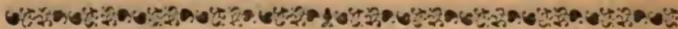
Thphn. p. 31. a.

'Theophane marque^a qu'il y eut cette année un combat entre les Romains & les Perfes, & que ceux-ci y perdirent beaucoup de monde.

a| Hier. chr|
Nyf. v. Th. p.
55. 4. b. c.

'Le tremblement de terre qui arriva à Neocesarée dans le Pont [est plus celebre.] Toute la ville en fut renversée, presque tous les habitans y perirent ; mais l'église qui y avoit esté baillie par S. Gregoire Thaumaturge, [& qui est la plus ancienne dont nous ayons quelque connoissance,] subsista seule au milieu de ce tremblement, avec la maison episcopale : ce qui servit à sauver l'Evesque & plusieurs autres personnes de pieté qui s'y trouverent.

NOTA II.



ARTICLE X.

Tremblemens de terre : Port à Seleucie : Second siege de Nisibe.

INDICTION
III.
Idar. & c.

L'AN DE JESUS CHRIST 345, DE CONSTANCE 8, 9.

' *Amantius, & Albinus, Consuls.*

V. Constan-
tin n. 66.

Buch. cycl. p.
240.

a Cod. Th.
chr. p. 45.

b Bar. 345. § 1.

c Cod. Th. chr.
p. 45.

Philg. l. 3. c. 12.
P. 45.

n. p. 140.

' **P**ROBIN qui fut fait Prefet de Rome après Q. Rusticus le 5 de juillet, fut continué jusqu'au 26 decembre 346. ^a Nemesien estoit alors Intendant des finances sous Constance, ^b quoique ^c Baronius le fasse Prefet de Rome : & Eustathe l'estoit du domaine privé sous Constant, qui luy adressa une loy datée du 15 may à Treves. Philostorge parle de cet Eustathe comme d'un officier fort estimé de Constant, & qui appuyoit auprès de luy la cause de S. Athanase vers l'an 348. Il fut Prefet d'Italie en 349, selon les inscriptions de quelques loix : [^h mais il y a faute.

Comei lan-
gustionum.
1.

Constant vint ensuite en Italie, * & fit venir S. Athanase à Milan, où il le reçut tres bien. Il écrivit plusieurs fois à Constance pour l'obliger à appaiser les troubles de l'Eglise, & faire tenir pour cela un nouveau Concile ; ce qui s'exécuta en effet, mais seulement en 347, peutestre parceque Constance estoit alors occupé contre les Perfes aux extremités de l'Empire.] Au moins nous avons une loy du 12 may, qu'il date de Nisibe. ^d L'autorité de Julien nous obligeroit même de mettre en cette année, [ou

V. la note
* V. S. Atha-
nase.

Cod. Th. chr.
P. 45.
d. p. 45. 1.

1. Il a pris apparemment v. P. *virum Perfedissimum* pour P. V.

en la precedente,] la celebre bataille de Singare, [*si d'autres raisons ne nous la faisoient differer jusqu'en 348.]

'S. Jerome met cette année un tremblement de terre, qui ruina Duras [sur les costes de la Grece,] ebranla Rome durant trois jours & trois nuits, & causa de grandes pertes dans diverses villes de la Campanie. Theophane dit expressément que douze villes de cette province en furent ruinées. Mais selon sa suite il semble differer ce tremblement à l'an 346, & en mettre un autre en cette année qui fit de grands renversemens dans l'isle de Rhode. [Un payen qui semble avoir écrit vers 347] dit que Duras avoit esté tellement abismée qu'elle ne paroissoit plus, ce qu'on ne pouvoit mieux attribuer qu'à la justice divine irritée par les crimes des habitans.

'Constance commença le 17 d'avril à faire bastir à Constantinople des bains publics, qui portèrent son nom. Ils estoient pres de l'eglise des Apostres. Themistius & d'autres en parlent, comme on le peut voir dans M^r du Cange. Mais il paroist croire que ces bains avoient déjà esté commencez par Constantin; ce qui leur a fait aussi donner son nom. On leur a mesme donné quelquefois le nom de Theodose, parcequ'ils ne furent achevez que sous Theodose le jeune, & dediez en 427.

L'AN DE JESUS CHRIST 346 DE CONSTANCE 9, 10.

'Constantius IV, & Constans III. [Augg.] Consuls.

[S. Prosper,]^a & mesme les trois fastes de Bucherius, omettent ce consulat, & marquent ainsi cette année; *Après le consulat d'Amance & d'Albin.* On trouve la mesme chose dans une inscription.^b Onuphre suivi par le Card. Noris, croit que cela vient de quelque division qui estoit entre les deux Empereurs, & qui fit qu'ils ne prirent le consulat que vers le milieu de l'année.^c Je ne voy point que l'historie marque rien de cette division. C'est pourquoi Baronius rejette cette conjecture, & il en donne une autre, [qui a aussi ses difficultez.] Nous avons une loy de Constance datée du 17 de may sous son quatrieme consulat & sous le troisieme de Constant: & une de Constant datée de mesme du 23 de may.^d Godefroy dit qu'il faut peutestre changer la date de la premiere, & mettre cette loy des l'an 335. Néanmoins il ne s'arreste pas à cette conjecture, [qui est combatue par l'ordre du Code.] Victorius [& Cassiodore] marquent le consulat des deux Princes, mais un an trop tost, & Victorius brouille encore ceux des deux années suivantes.

Hier. chr.

Thphn. p. 31. b.

Goth. geo. p. 33.

Chr. Al. p. 670.

Them. or. 4. p. 58. b. n. p. 397 |
Cang. de C. l. 1. p. 91. 92. |
Cang. p. 92 |
Chr. Al. p. 726. 728 | Marc.

INDICTION IV.

Pasc. p. 289. a |
427. 455. 458. |
a Pasc. p. 466. |
468. 470.

Grut. p. 476.

7. |
b Onu. p. 121. |
c Nor. de Pif. p. 433. |
e Bar. 346. 52.

Cod. Th. l. 1. t. 16. l. 6. p. 118.

12. t. 1. l. 38. p. 378. |
d p. 118. |
chr. p. 46.

Buch. cycl. p. 47.

Cod.Th.chr.
P.46.

'Les loix de cette année nous apprennent que Philippe estoit Prefet d'Orient, & Anatole d'Illyrie, Beronicien estoit Vicair de l'Asie, Juvenal receveur de la Numidie, Theodorc gouverneur de l'Arabie, & Bibulenus Restitutus de la Sardaigne. Constant estoit à Cefene dans la Romagne le 23 de may, & à Milan le 21 de juin. [Il passa de là dans la Macedoine.] & il estoit à Thessalonique le 6 de decembre. [Il revint bientoit après dans les Gaules,] 'puisqu'on voit qu'il y appella S. Athanase, afin qu'il allast de là avec Osius au Concile de Sardique tenu en 347.

Ath.apol.1.p.
676.b.Cod.Th.chr.
P.46.

'Selon les loix que Godefroy raporte à cette année, Constance estoit à Constantinople le 7 de may, auquel il accorda quelque immunité aux habitans de cette ville; Il y estoit encore le 26 du mesme mois & le 23 d'aoust. 'Il adressa le 26 de may une loy à tous les Evêques, par laquelle il donne ou confirme diverses exemptions à tous les Cleres superieurs & inferieurs, & mesme à leurs femmes, à leurs enfans, & à leurs domestiques, soit pour le negoce, soit pour plusieurs autres choses; mais c'est en supposant que tout le gain qu'ils peuvent faire va certainement au profit des pauvres. 'Il y a quelque difficulté sur l'année de cette loy: Godefroy croit qu'elle est de 346.

1672.l.10.p.
34.

P.35.

Hier.chr.

Juli.or.1.p.74.

'S. Jerome marque sur cette année que l'Empire depensa beaucoup pour faire un port à Seleucie en Syrie. 'Julien en parle dans l'eloge de Constance; & il assure que jusqu'alors l'abord de cette coste estoit extremement dangereux, parcequ'elle estoit pleine de rochers & d'écueils. 'Aussi pour faire ce port, il falut couper une longue montagne, ou comme dit Libanius, il falut d'une roche en faire un port, ce qui couta prodigieusement. Il estoit ce semble à l'embouchure de la riviere d'Oronte qui passe à Antioche. [Il y en avoit déjà un sans doute:] mais Constance le changea tellement, [qu'il pouvoit passer pour tout nouveau.] Ce port estoit à Seleucie, mais il estoit proprement pour Antioche, [qui n'en estoit éloignée que de quelques lieues,] & à qui il apportoit toutes sortes de commoditez & de richesses. 'Aussi Julien semble dire qu'Antioche avoit voulu prendre le nom de Constance, tant à cause de ce port, que pour divers embellissemens que les gouverneurs y avoient faits sous son regne. 'Il estoit encore necessaire pour l'Empereur & pour sa Cour, dont le sejour ordinaire estoit alors à Antioche.

Thphn.p.11.c.
Goth.geo.p.13.
Lib.or.13.p.
386.c.d.

d|Juli.or.1.p.

74.

6 Juli.or.1.p.

74|n.p.155.

Goth.geo.p.13.
p.11.15.Thphn.p.11.c.
d.

Baudr.p.45.1.

'Il fit aussi rebastir Seleucie; & fit une nouvelle ville de celle d'Antarade en Phenicie, à laquelle il fit porter le nom de Constance, qu'on luy donne quelquefois dans les Conciles, [quoi-

μντῆρῶν
μντῆρῶν

ἱστῶν.

L'an de J.
C. 346, de
Constance
9, 10.

L'EMPEREUR CONSTANCE.

341

que le nom d'Antarade n'ait pas laissé de subsister en mesme temps.]

'Il y eut cette année une eclipse de soleil le vendredi 6 de juin sur les 5 ou 6 heures du matin. Elle est marquée par Theophane, & nous fait voir qu'il y a quelque faute dans son histoire. Car selon que ses années sont divisées depuis la mort de Constantin, elle appartiendroit à l'an 347.] Il dit qu'on y vit les étoiles.

Euf. chr. n. p.
151. 1. Pet. doc.
l. 1. c. 43. p.
371. Grand.
p. 111.
Thphn. p. 31.
d.

NOTE 11.

'Il fait preceder cette eclipse par le siege que Sapor mit la mesme année devant Nisibe, [quoique selon S. Jerome, il semble que ç'ait esté seulement l'année suivante. Nous avons vu que Sapor avoit assiégé inutilement la mesme ville en 338.] Il l'attaqua cette seconde fois [durant trois mois selon S. Jerome,] ou 78 jours selon Theophane, & il fut encore contraint de se retirer honteusement.

V. Julien
Papistat 5
41.

'[Il faut mettre apparemment en 346,] ce que dit Libanius d'une sedition arrivée à Constantinople, où le Gouverneur nommé Alexandre fut blessé & obligé de s'enfuir à Heraclée. Les sediticux revinrent bientoit à eux mesmes, & le Gouverneur retourna à la ville. Il fut deposé aussitost après lorsqu'il s'y attendoit le moins, [sur un ordre] qui arriva la nuit : & Limene fut mis en sa place. Libanius parle assez mal de ce Limene, qui ne l'aimoit pas, & qui le chassa de Constantinople des qu'il fut en charge. Il écrivit mesme à Nicomedie pour empêcher qu'on ne l'y receust.

Lib. vit. p. 17. d.
d) 18. a.
p. 18. a.
b. c. d.

26.

[Il est visible que ce Limene & Alexandre son predecesseur, n'étoient point de simples magistrats de Constantinople.] Ils avoient un Assesseur, & le droit de condanner à la mort. [Il n'est pas absolument impossible qu'ils fussent Prefets d'Orient après Philippe] qui l'estoit le 28 juillet 346. [Mais il y a, comme je croy, beaucoup plus d'apparence que c'estoient seulement des Consulaires ou Gouverneurs de la province d'Europe.] Car si la chronique d'Alexandrie dit que Constantinople fut distraite de cette province par Constantin, elle dit de mesme que Constantin luy donna un Prefet: [& nous verrons cependant que ce fut Constance en 359. Nonobstant les lettres de Limene,] Libanius fut appellé peu de temps après à Nicomedie par le Gouverneur de la province. [On n'auroit pas osé meprier ainsi ou les ordres ou mesme la simple inclination d'un Prefet du Pretoire. Il n'est pas non plus absolument impossible que ce Limene soit celui mesme que nous verrons Prefet de Rome & d'Italie en 347. Je croy neanmoins qu'il vaut mieux les distinguer.]

c.
b.
Cod. Th. chr.
P. 46.
Chr. Al. p. 666.
Lib. p. 19. a.

Vu iij

ARTICLE XI.

Constant agit contre les Ariens & les Donatistes.

INDICTION
V.
Idat. & c| Socr.
l. 1. c. 10. p. 102.
d.
Onu. p. 291.
f.

L'AN DE JESUS CHRIST 347, DE CONSTANCE 10, 11.

'Rufinus, & Eusebius, Consuls.

ONUPHRE croit que le Consul Eusebe est le grand Chambellan de Constance si celebre dans l'histoire & ecclesiastique & profane. [Mais il n'a pas consideré qu'on parle toujours de cet Eusebe comme d'un eunuque: aussi l'on n'en prenoit guere d'autres pour estre Chambellans. On sçait d'ailleurs qu'Eutrope est le premier eunuque qui ait esté élevé au Consulat, & personne n'accuse Constance d'avoir fait le mesme outrage à cette dignité en la donnant à Eusebe.] On trouve en ce temps-ci plusieurs Eusebes & plusieurs Rufins: [mais on ne voit rien qui appartienne particulièrement aux Consuls de cette année.]

Cod. Th. t. 6. p.
319. 321. 1.

Buch. p. 240.

'Placide qui avoit esté fait Prefet de Rome le 26 decembre 346, eut pour successeur le 12 juin 347, Ulpius Limenius, qui estoit aussi en mesme temps Prefet du Pretoire, & qui fut Consul en 349.

Cod. Th. chr.
p. 46. 47.

'Nous n'avons que deux loix de cette année, toutes deux de Constance; l'une datée d'Ancyre le 8 de mars, & adressée à Theodore gouverneur de Syrie; l'autre du 11 de may à Hieraple, & adressée à Bonose General de la cavalerie. La premiere fait mettre en cette année la premiere oraison du philosophe Themistius, parceque le titre porte qu'il la prononça à Ancyre la premiere fois qu'il vit Constance, dont il y fait le panegyrique, [sans nous rien apprendre de son histoire.]

Them. or. 1. p.
1. 371.

A th. folit. p.
819. b. c.

'Il paroist que Constance pretendit cette année avoir remporté quelque victoire sur les Perses durant qu'on tenoit le Concile de Sardique. [Nous ne voyons point ce que c'estoit.]

Pet. doct. l. 11.
c. 43. p. 371. c|
Grand. p. 111.

'S. Jerome marque sur cette année une eclipse de soleil: & il y en eut une en effet le mardi 20 d'octobre sur les quatre heures du soir.

INDICTION
VI.
Idat. & c| Onu.
p. 291. a.
Cod. Th. t. 6. p.
319. 321. 1. c.
29. p. 171. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 348, DE CONSTANCE 11, 12.

'Flavius Philippus, & Flavius Salla ou Salia, Consuls.

'Ce Philippe est apparemment le Prefet d'Orient, trop fidele

executeur des cruautez des Ariens, particulièrement à l'égard de Saint Paul de Constantinople. 'On trouve qu'il estoit d'une famille tres mediocre. ^aMais il avoit beaucoup de prudence [pour les choses de la terre,] & s'eleva par ce moyen aux plus eminentes dignitez, [pour tomber de plus haut, & meriter une plus grande condamnation. 'Il peut avoir esté Prefet d'Orient en 340, 341, & 342, & encore depuis 345 ou 346 jusqu'en 351.]' Car il paroist qu'il ne quitta sa charge qu'en perdant la faveur de Constance, 'qu'il possedoit encore lorsqu'il fut deputé à Magnence peu avant la bataille de Mursé. Magnence le retint longtems: [& soit qu'on le soupçonast d'intelligence avec ce tyran, soit pour quelque autre sujet,] 'il fut depouillé honteusement de sa charge, reduit à se voir maltraité de toutes sortes de personnes, à attendre de jour en jour qu'on luy vinst otter la vie, & à la finir enfin hors de son pays abandonné de tout le monde. Ce fut la peine dont Dieu le voulut punir devant les hommes, pour avoir fait étrangler S. Paul de Constantinople moins d'un an avant sa disgrâce. [Il fut encore puni par] 'la disgrâce de "Simplice son fils banni en 359. ^bOn voit à Naples l'epitaphe d'un Philippe "Consul, natif de Thessalonique, & mort en Italie, pere d'un Antigone. Il n'y est point dit qu'il eust esté Prefet.

'Aurele Victor marque le consulat que Philippe eut cette année, lorsqu'il se plaint qu'on n'y avoit point fait les solennitez ordinaires [des jeux seculiers] pour l'an 1100 de Rome, [achevé le 21 avril de cette année,] comme on avoit fait cent ans auparavant pour l'an 1000, sous le consulat & le regne d'un autre Philippe. 'Prudence ¹ parle aussi du consulat de Salia sous lequel il estoit né. ^cM^r Valois croit que c'est le mesme que le General Salien, illustre par son amour pour la pieté & pour la justice, qui fut deputé cette année avant Pasque par Constant à son frere pour le presser de rétablir S. Athanasé, & les autres Evesques que le Concile de Sardique avoit declarez innocens l'année precedente. [On verra en un autre endroit le détail de ce qui regarde cette deputation, & nous nous contentons de remarquer ici,] 'que Constant plein d'indignation contre la malice des Ariens, & de honte pour la foiblesse de Constance, prit tellement à cœur les interests de l'Eglise, qu'il menaça de rétablir par les armes les Evesques depolez, si son frere ne les

Cod. Th. t. 4.
p. 8. 1. ex Lib.
a Zof. l. 2. p.
696. a.

Ath. solit. p.
814. b.
Zof. p. 696-
698.

Ath. p. 814. a.
b.

Amm. l. 19. p.
151. c.
b Grut. p. 1098.
8.

Aur. V. p. 119.
520.

Prud. cath. pr.
p. 27.
c Thdr. v. l. 2.
c. 8. p. 83. b [n. p.
21. 2. a.

c. 8. p. 83. b.

c.

L'un de J.
t. 348, de
Constance
11, 12.

V. S. Paul d'e
Constanti-
nople.

471.

V. S. 11.
8c.

k.

1. Oblitum veteris me Salia Consulis arguens. Quelques uns lisent *Nessala*, qui est une faute visible & contre le vers.

d|Ath. folit. p.
822 b.
Philg. l. 3. c.
12. p. 45 | Socr.
l. 1. c. 23. p. 107.
a. b.

rétabliſſoit pas volontairement. 'Conſtance qui ſe trouva à Antioche vers Paſque, ceda à la raiſon ou à la crainte, & conſentit au retour de S. Athanaſe & des autres, [ſe qui ne s'exécuta néanmoins que l'année ſuivante à l'égard de S. Athanaſe.

V. les Donatilles.

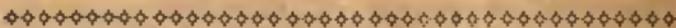
Conſtant témoigna encore en ce temps-ci ſa pieté par les amofnes qu'il envoya en Afrique, Macaire & Paul ſes officiers qui les y porterent de ſa part, avoient ordre non ſeulement d'y aſſiſter les pauvres, mais encore d'y travailler à réunir les Donatiſtes à l'Egliſe Catholique. Ce deſſein réuſſit aſſez heureuſement, & les plus opiniâtres des heretiques ayant eſté bannis, les autres rentrerent dans le ſein de l'Egliſe; de forte que le ſchiſme y fut comme éteint, juſqu'à ce qu'il s'y renouvela ſous Julien l'apostat, par le rapel de ceux que Conſtant avoit exiléz.] 'Ce prince tres religieux, dit un Concile, eut non ſeulement le deſir de voir les Chrétiens d'Afrique réunis enſemble, mais il y travailla encore en y envoyant de dignes miniſtres d'une œuvre ſi ſainte, & par la profuſion des threſors qu'il y fit diſtribuer aux pauvres & aux eglifes. ^b Il eut donc la joie avant ſa mort d'y voir le ſchiſme éteint; ^c juſtifiant par ces effets qu'il eſtoit véritablement Chrétien, qu'il avoit la crainte de Dieu, la pieté, & la miſericorde pour les pauvres.

Conc. t. 1. p.
713. c.

Opt. l. 3. p. 64.
c.
Conc. p. 713.
c.
Opt. p. 64. c.

[Du reſte nous ne ſavons rien de ce qui le regarde pour cette année,] ſinon qu'on voit par une loy qu'il eſtoit à Milan le 17 de juin. ^d Ce fut auſſi apparemment en 348, qu'il paſſa quelque temps à Aquilée, où il ſe trouvoit aux aſſemblées de l'Egliſe. Il y fit venir S. Athanaſe. 'Il paroît que vers ce temps-ci Conſtance luy deputa Thalaffe pour quelque affaire, & que Thalaffe le trouva à Petrau dans la Pannonie.

Cod. Th. chr. p.
47.
Ath. apol. l.
p. 676. b | Socr. a.
p. 674. d.



ARTICLE XII.

Bataille de Singare contre les Perſes.

Bar. 348. § 16. 'BARONIUS croit que Conſtance ceda d'autant plus aisé-ment aux inſtances de Conſtant en faveur des Catholiques, qu'il eſtoit alors fort embarſſé par la guerre de Perſe. 'S. Jerome, & Idace,] mettent en effet cette année meſme la bataille de Singare, [qui en fut l'un des plus illuſtres evenemens. Voici ce que nous en trouvons dans les auteurs.]

NOTA 33.

Lib. or. 3. p. 123.
Jul. or. 1. p.
40.

'Les Perſes [après le ſiege de Niſibe,] avoient fait une treve avec les Romains; mais ils la rompirent ſans qu'on en diſe le ſujet.

L'an de J.
C. 343, de
Constance
11, 12.

sujet. On en accuse seulement leur infidelité, & le desir de
surprendre Constance qui se reposoit sur la religion des sermens.
'Ils se resolurent de faire quelque grand effort, pour terminer
avantageusement cette guerre qui duroit depuis tant d'années.
'Ils ramassèrent donc tout ce qu'ils avoient de jeunesse, avec un
grand nombre de troupes auxiliaires de diverses nations; & il
n'y avoit point d'espece de milice qu'on ne vist dans leur armée.
'Ce grand armement ne se pouvoit faire sans que Constance en
eust la nouvelle. [Ainsi il arma de son costé, & vint dans la
Mesopotamie pour les arrester,] 'quoiqu'il n'eust encore ce sem-
ble que la moindre partie de ses troupes.

Lib. p. 128. d.
p. 129. a.
p. 130. a. b.
p. 129. b. c.
p. 133. b.

'Il ne voulut pas, dit Libanius, empêcher les Perses de passer
la riviere [du Tigre,] & fit mesme retirer les troupes qui la gar-
doient, estant bienaise de les attirer sur ses terres pour les y
combattre. [Mais il y a bien plus d'apparence que ses troupes
s'enfuirent de peur d'estre accablées par une armée si formida-
ble, Constance n'estant pas encore arrivé pour les soutenir.]
'Les Perses passerent donc le fleuve sur trois ponts qu'ils y firent,
sans rencontrer personne qui leur disputast le passage. 'Ils se
camperent de mesme avec une entiere liberté, en un lieu nom-
mé "Ellie, pres de Singare, a qui est une montagne & une ville
de la Mesopotamie, b dont le pays d'alentour avoit pris le nom.
'Ils placerent leur camp dans le lieu qu'ils jugerent le plus
avantageux, & où ils avoient de l'eau en abondance; & ils l'en-
vironnerent d'un fossé, & d'une muraille ou d'une palissade qui
fut commencée & achevée en un mesme jour. 'On estoit encore
alors dans les grandes chaleurs de l'été, [peutestre au mois
d'aoust.]

p. 129. c. d.
p. 130. a.
p. 129. d.
Amm. l. 18. p.
122. a. [n. p. 156]
Fest. p. 54. b.
a Baudr. p. 158.
b Eufichr. n. p.
253. f.
c Lib. p. 129.
130. 133. a.
Juli. or. 1. p. 41.

'Les Perses deliberoient de quel costé ils devoient tourner,
lorsqu'ils sceurent que Constance approchoit: & il vint en effet
de camper "à 7 ou 8 lieues de leur armée. 'Sur cela les Perses
posterent leurs gents de trait sur la muraille de leur camp, &
sur des hauteurs qui en estoient proches; placerent audevant
de leur camp leur cavalerie armée de toutes pieces; & le reste
s'avança comme pour donner bataille, avec dessein de prendre
aussitost la fuite, afin d'attirer les Romains vers leur camp, &
les exposer à leurs gents de trait. 'Les deux armées furent assez
longtemps en presence sans en venir au combat: & les Romains
ne vouloient pas commencer les premiers, pour avoir la gloire
de conserver la treve autant qu'il leur avoit esté possible. Mais
ensin Sapor qui estoit là en personne, s'estant fait elever sur des

Lib. p. 130. b.
p. 131. a.
p. 130. b.
a.
Juli. or. 1. p. 42.

Thep. 01
Vallée.

Sept. 101

110 stades.

boucliers pour voir l'armée ennemie, témoigna en estre effrayé, & commença à fuir. [Ce pouvoit estre un stratagemme, selon Libanius;] mais c'estoit tout de bon, selon Julien, qui dit que ce prince s'en alla avec quelque peu de cavaliers, sans s'arrester jusqu'à ce qu'il eust repassé le fleuve, laissant la conduite de l'armée à son fils & à un de ses officiers. Feste dit aussi que les Romains le firent fuir.

p. 44.

p. 41. 43.

Fest. p. 554. c.

Jul. p. 43.

Lib. or. 3. p. 130.

c. Eutr. p. 846.

b. Fest. p. 554. b.

c.

Jul. or. 1. p. 41.

p. 41. 43 | Lib.

p. 131. a. b.

'Quoiqu'il en soit, les Perses [imitant leur Roy,] se retirèrent jusque dans leur camp. Ils y furent poursuivis par les Romains, qui avoient ainsi entre leurs mains une victoire certaine, capable de recompenser toutes les pertes souffertes dans cette guerre, s'ils eussent eu plus de prudence, & plus de soumission aux ordres de Constance. L'on estoit, comme nous avons dit, vers le mois d'août, & les Romains avoient esté sous les armes ou en marche pour venir aux ennemis, & pour les poursuivre depuis midi, & mesme des longtemps auparavant, jusques au soir, & avoient fait une traite de cinq lieues [au moins] sans se reposer; par où l'on peut juger de leur lassitude, & de la soif qu'ils enduroient. On voyoit sur les hauteurs les archers des Perses prests à les accabler de traits; & la nuit qui s'avançoit, n'estoit plus un temps propre pour le combat, & pour attaquer des troupes retranchées avantageusement. Aussi l'histoire rend ce témoignage à Constance, qu'il fit tout ce qu'il put pour arrester les soldats, & les empêcher de continuer à poursuivre. Mais leur fougue les emporta; & ils crurent que de vieux soldats savoient mieux la guerre qu'un General assez jeune, & en qui ils n'avoient pas encore éprouvé de grandes vertus militaires. Ainsi l'ayant contraint par leurs cris seditieux de les laisser continuer le combat, ils rompirent les gents d'armes qui couvroient le camp des Perses, attaquèrent le camp mesme, le forcerent, y tuèrent beaucoup de monde, en chasserent les ennemis, & prirent mesme le fils de Sapor destiné pour succéder à la couronne, qui fut mis en pieces après avoir esté, dit-on, fouetté & battu, [ce qui paroist un peu étrange. C'est apparemment] Narse que Feste dit avoir esté tué dans une bataille.

Lib. p. 130. 131 |

Fest | Eutr. p.

583. d. e.

Jul. p. 43.

Lib. p. 131. d |

Oros. l. 7. c. 29.

p. 218. i. b.

Lib. p. 131 | Jul.

p. 44 | Fest.

c. Lib. p. 133 | d |

Jul. p. 44.

Fest. p. 554.

Jul. p. 44 | Fest.

Lib. p. 133. c |

Fest.

'Mais après ces grands avantages, comme ils ne songeoient plus dans l'extreme soif qu'ils souffroient, qu'à se rafraichir des eaux qu'ils trouvoient en abondance dans le camp, les gents de trait étant venus fondre sur eux, les accablèrent au milieu de leurs trophées, & leur arracherent des mains la victoire, sans qu'ils fussent en état de se défendre à cause des tenebres de la

L'an de J.
C. 348, de
Constance
11, 12.

nuît: ' & s'ils allumerent quelques flambeaux, ils ne servirent qu'à montrer aux Perses où ils devoient porter leurs coups. [Ce fut peuteſtre dans ce malheur que le deſpit les porta à traiter, comme nous avons dit, le fils du Roy de Perſe qu'ils avoient pris, ce qui ſans cela ſeroit une barbarie peu croyable: & avec cela meſme elle n'eſt pas encore excuſable.]

Fest.

'Julien dit que Conſtance perdit trois ou quatre perſonnes en cette rencontre. 'Libanius dit un peu plus en general, qu'il y perdit de bons hommes. 'Mais Ammien, [qui ne fait pas comme eux le panegyrique de Conſtance,] reconnoiſt que dans ce combat nocturne, qui fut tout à fait opiniâté, les troupes Romaines furent étrangement maltraitées. 'Et en effet, Julien meſme avoue que cette bataille paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour le plus grand avantage que les Perſes euſſent eu dans toute la guerre: ' & Saint Jerome l'a dit après luy. ^a Cependant comme ils avoient auſſi perdu de leur coſté le fils de leur Roy, beaucoup de leurs gents, & les richèſſes qui s'eſtoient trouvées dans leur camp, ils ſe retirerent des le lendemain au-delà du Tigre, & rompirent les ponts qu'ils avoient faits pour le paſſer, ſans prendre le moindre chaſteau, ni aſſieger une ſeule ville. 'Ammien reconnoiſt auſſi qu'ils ne profiterent point de la perte des Romains. 'Libanius dit meſme qu'ils ne ſe donnerent pas le loisir de retirer leurs morts, ' & que les transfuges raportoient que Sapor avoit penſé faire couper la teſte à ceux qui l'avoient engagé dans cette entrepriſe; à quoy ^b le regret d'avoir perdu ſon fils [pouvoit le porter.]

Julior. 1. p. 44.
Lib. p. 132. d.
Amm. l. 18. p.
122. a.

Jul. p. 41.

Hier. chr.
4 Lib. p. 133. d.
Jul. p. 45.

Amm. p. 122. a.
Lib. p. 133. d.
p. 134. a. b.

p. 128. c.

Cod. Th. chr.
p. 48. a.

Pet. doc. l. 11. c.
43. p. 371. d.
Thphn. p. 32. b.

'Libanius appelle la bataille de Singare la grande bataille, & en meſme temps la dernière; [& il eſt aiſé qu'elle fuſt la dernière lors qu'il en parloit dans le panegyrique qu'il fit de Conſtance. Il y joint les eloges de Conſtant, qui par conſequent vivoit encore: & il fut tué au commencement de 350.] ' Ainſi Libanius peut avoir fait ce diſcours en 349.

'Il y eut encore cette année une eclipſe de ſoleil marquée par Caſſiodore & par Theophane. Elle arriva le dimanche 9 d'octobre à 7 ou 8 heures du matin.



ARTICLE XIII.

*Diverses loix : Tremblement de terre à Beryte.*INDICTION
VII.

L'AN DE JESUS CHRIST 349, DE CONSTANCE 12, 13.

Idat. & c. Onu.
p. 293. b.[*Ulpius*] *Limenius*, & *Aconius Catullinus* [*Philomatus*], *Consuls*.Buch. cycl. p.
240.

[**N**OUS avons déjà marqué ce qu'on sçait des deux Consuls de cette année, sinon que] *Limene* qui estoit aussi Prefet de Rome & du Pretoire, quitta l'une & l'autre charge le 8 d'avril, [& apparemment par la mort.] Car ces deux charges ne furent remplies qu'au bout de 40 jours, c'est à dire le 19 de may. Elles furent données ce jour là toutes deux à *Hermogene*, qui les tint jusqu'au 27 fevrier de l'année suivante.

Cod. Th. chr. p.
47.

'Les autres officiers marquez dans les loix de cette année, sont *Antoine* qualifié Duc de *Mesopotamie*, *Eustathe* Prefet du Pretoire, [ou plustost Intendant du domaine,] *Leonce* Comte d'Orient, *Severien* Proconsul d'Asie, le Comte *Silvain* qualifié

NOTE 15.
rei privata

p. 48.

Maître de la cavalerie & de l'infanterie sous *Constant*, [ce qui n'est pas sans difficulté,] *Titien* [Prefet des Gaules,] *Claude*

NOTE 16.

p. 47.
Eun. c. 8. p.
117-123.
p. 118.

Intendant des vivres à *Alexandrie*, *Philippe* Prefet du Pretoire [en Orient,] *Rufin* aussi Prefet, [peutestre des Gaules après *Titien*,] 'On donne la mesme qualité à *Anatole*: ^aEt *Eunape* nous apprend en effet diverses choses d'un *Anatole* de *Beryte*, qui fut Prefet d'*Illyrie* sous *Constant*. 'Il estoit zelé pour le paganisme, quoique ce ne fust pas la religion du temps, dit *Eunape*, 'Il aimoit à sacrifier, & estant venu à *Athenes*, il y offrit publiquement des sacrifices, & visita tous les temples. 'Nestor estoit cette année Prefet d'*Egypte*.

p. 119.
Ath. ap. 1. p.
774. b.

[*Constant* passa apparemment dans les Gaules la premiere partie de l'an 349,] puisque *S. Athanase* qu'il y avoit appellé, l'y vint trouver, avant que de s'en retourner en *Egypte*, [selon la permission que *Constant* luy en avoit fait donner par son frere. *Constant* fut ensuite en *Illyrie*,] & il estoit à *Sirmich* le 27 de may: à quoy on raporte ce que dit *Libanius*, ^aqu'il estoit alors dans les villes de la *Pannonie*, où il deliberoit sur les affaires de l'Etat. [Ce que nous dirons l'année suivante, fait juger qu'il revint passer l'hiver dans les Gaules,]

1. p. 676. b.

Cod. Th. chr.
p. 48.
Lib. or. 3. p.
139. b.

'Il fit une loy le 8 de mars pour declarer quelques officiers du domaine soumis à la jurisdiction ordinaire des Gouverneurs, &

Cod. Th. 1. 1. r.
1. 1. p. 75 [11. t. f.
1. 6. p. 71.

oblige à payer les mêmes impôts que les particuliers: ce qu'il ordonna tant pour reprimer leur insolence, que parceque leur exemption alloit à la foule des autres sujets. Il modera le 12 de novembre la loy que Constantin son pere avoit faite contre ceux qui estoient coupables de rapt; mais ce fut seulement afin qu'ils fussent punis plus aisément & plus promptement. Sa moderation n'alla mesme qu'à faire trancher la teste aux personnes libres. Pour les esclaves il voulut qu'on les condamnast au feu. On voit dans l'histoire de Constance l'execution de cette loy à l'égard d'un Pierre Valvomer qui avoit violé une fille de qualité. Julien l'apostat se contenta de releguer une autre personne pour le mesme crime.

Une loy datée du premier avril nous apprend que Constance estoit alors à Antioche. Il fut vers ce temps là jusqu'à Edesse en Mesopotamie, d'où il écrivit à S. Athanase pour le presser de revenir en Orient. S. Athanase s'y en retourna donc quelque temps après, & entretint Constance à Antioche. [Nous rapporterons autre part ce qui se passa en cette rencontre.] Constance estoit à Constantinople le 3 d'octobre. Ce prince declare dans une loy du 11 avril, que tous les Ecclesiastiques doivent estre exems des charges & des fonctions civiles; & que leurs enfans pourront estre elevez dans la clericature, si leur naissance ne les engage point dans ces fonctions. Nous attribuons cette loy à Constance, parcequ'elle est adressée à Severien Proconsul d'Asie. Neanmoins quelques editions appellent Severien Proconsul d'Acacie: [& en ce cas elle est de Constant.]

Theophane dit que la ville de Beryte fut agitée en la 12^e année de Constance par un grand tremblement de terre, qui en fit tomber la plus grande partie. La crainte de ce tremblement fit que beaucoup de payens accoururent à l'eglise, declarant qu'ils vouloient estre Chrétiens, [& demandant le baptesme.] Mais on ajoute qu'après cela ils se separerent des Chrétiens, & se firent un lieu de prieres; (car c'est le nom qu'ils luy donnoient,) où ils receurent ceux qui voulurent se joindre à eux, & où ils imitoient les ceremonies qu'ils avoient vu pratiquer dans l'Eglise, & qu'ils en avoient comme pillées; vivant du reste en payens. Ils demeurèrent ainsi à l'égard des Chrétiens ce que sont les Samaritains à l'égard des Juifs. [Nous voudrions pouvoir autoriser & éclaircir davantage un fait de cette importance. Il a quelque rapport avec ce que nous dirons autre part des Hypsistaires, qui sont neanmoins plus anciens.] On raporte

9. t. 2. l. 2. p. 193.

Bar. 349. § 28 |
Amm. l. 16. p. 46. d.
Cod. Th. t. 3. p. 193. 7.chr. p. 47.
Ath. apol. 2. p. 769. d.

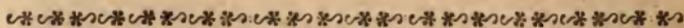
p. 332. b.

Cod. Th. chr. p. 48.
416. t. 2. l. 9. p. 33.Thphn. p. 32. b.
c | n. p. 636 |
Cedr. p. 299. b.

Mosé. c. 193. p. 115. c. d.

qu'un ange s'apparut à S. Pierre d'Alexandrie, pour se plaindre de ce qu'on recevoit trop aisément ceux qui demandoient le baptesme dans des occasions pareilles à celle-ci, sans estre veritablement convertis, & qu'il les appella des sacs seellez, mais vides.

L'an de J.
C. 350, de
Constance
13, 14.



ARTICLE XIV.

Sapor assiege Nisibe, & y fait brèche, mais elle est defendue par S. Jacques son Evêque.

INDICTION
VIII.
Idat. & c] Socr.
l. 2. c. 26. p. 116.
c.

L'AN DE JESUS CHRIST 350, DE CONSTANCE 13, 14.

'Sergius, & Nigrinianus, Consuls.

POUR mieux debarasser les diverses choses que nous avons à mettre en cette année, nous la commencerons par le siege de Nisibe, qui n'est pas le premier, ni mesme le plus fameux des evenemens qui la rendent celebre dans l'histoire, quoique ce soit le plus fameux des trois sieges que cette ville endura du temps de Constance. Les Perles, comme nous avons dit, s'estoient retirez en leur pays l'an 348, après la bataille de Singare. Mais ils revinrent bientoit, & attaquèrent fortement Constance en l'an 349, s'il est vray, comme le dit un historien,]'que Magnence entreprit de se rendre maistre de l'Empire d'Occident [des le commencement de 350,] sur ce qu'il voyoit Constance embarrassé par la guerre des Perles, dans laquelle il avoit mesme des succès peu favorables.

Zon. l. 3. p. 12.
b. c.

[Nous ne savons point le particulier de ce qui se passa alors.]
'Mais en cette année Sapor instruit des troubles que la revolte de Magnence, & les autres mouvemens qui la suivirent, causoient parmi les Romains, & que Constance estoit dans la necessité d'aller en Occident, vint fondre sur les provinces de l'Orient, avec une armée^e extrêmement nombreuse de Perles & d'Indiens, dans l'esperance de les emporter du premier effort. & c.

Chr. Alex p.
674 | Juli. or. 1.
p. 48.

Jul. or. 1. 2. p.
48. 115.

Chr. Al. p. 674 |
Thdr. v. Pat.
c. 1. p. 770. c.
Zon. p. 13. c. d.

Chr. Al. p. 674 |
Thdr. l. 2. c.
26. p. 632. c. | v.
Pat. c. 1. p. 770.
c. d.

6 Amm. l. 15. p.
302. b.

'Il avoit divers Rois à sa solde, un grand nombre d'elephans, & des machines de toutes sortes. ^aEn cet état, après avoir fait de grands degats dans la Mesopotamie, & avoir pris divers chasteaux, 'il vint mettre le siege devant Nisibe, qu'il attaqua par tous les moyens imaginables. ^bLucillien beaupere de Jovien depuis Empereur, ^ccommandoit alors dans la place, & y fit des merveilles selon Zosime. ^dMais 'S. Jacques son Evêque en estoit

^c Zofl. 3. p. 709. d. e. ^d Thdr. p. 632. b.

NOTE 17.

L'an de J.
C. 350, de
Constantine
13, 14.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 351

le veritable gouverneur, & le defendeur invincible. 'Il apprenoit aux habitans tout ce qu'ils avoient à faire, & il les defendoit encore plus puissamment par la ferveur de ses prieres que par ses sages conseils; 'ies oraisons rendant inutiles tous les efforts de ses ennemis. ^aElles estoient soutenues par celles de tout le peuple.

Philg. l. 3. c. 23.
P. 56.

Thdr. v. P. p.
770. d.
Chr. Al.
Zon. p. 13. d.

'Sapor travailla d'abord à abatre les murailles de la ville par les beliers, & à faire des mines [pour les saper.] Ne pouvant avancer par cette voie, il detourna le cours de la riviere de Mygdone qui la traversoit, croyant que la ville manqueroit d'eau. 'Mais les puits & les fontaines en fournissoient en abondance. 'Il se resolut donc à fermer la riviere [au-dessous de la ville,] & à faire quantité de digues, par le moyen desquelles les eaux se trouvant arrestées, inonderent tous les environs de la ville, en sorte qu'elle estoit comme une isle au milieu de la mer. 'Il esperoit peultestre par là submerger la ville, ^bmais elle se trouva trop haute, & l'eau ne monta pas tout à fait jusques au haut des murailles. ^cAinsi il falut l'attaquer [encore] par des machines posées sur des vaisseaux, & cette attaque dura plusieurs jours, mais fut toujours repoussée vigoureusement par les assiegez. C'est ce que Julien décrit fort amplement, & Libanius le touche en un mot. ^dMais enfin quelques digues s'estant rompues, parcequ'on ne les avoit pas faites assez fortes, les eaux s'ecoulerent, & entrainerent avec elles beaucoup de Perles.

e.
Juli. or. 1. 1. p.
49. 50. 115.

Chr. Al. p. 674.
6 Juli. or. 2. p.
115.
ep. 11. 1. or. 1. p.
45. 50.

Lib. or. 1. 2. p.
110. b.
d Juli. or. 2. p.
116.
Thphn. p. 32. d.

[Il falut donc avoir recours à d'autres inventions.] 'Et ainsi après que le siege eut duré 70 jours sans aucun progrès, ^eenfin les Perles arresterent le fleuve [au-dessus de la ville] par de hautes digues; & quand ils le virent extremement enflé, ^fils le lascherent tout d'un coup contre les murailles, qui furent renversées par cette violence, non seulement du costé par où le fleuve entra, mais encore de celui par où il sortit. 'Il y avoit bien cent coudées de murailles abatuës.

Thdr. l. 2. c.
26 p. 632. c.
e d v. P. c. 1. p.
770. 771. Zon.
p. 13. c.

Juli. or. 1. p.
116.

Thdr. p. 771.
a.

'Les ennemis jetterent alors un grand cri, comme si la ville n'eust plus esté en état de se defendre. Mais ils ne savoient pas que Jacques estoit le veritable rempar des assiegez; ce qu'ils eprouverent bientost. 'Car estant ¹venus attaquer la ville dans l'esperance de la forcer par la brèche, ²ils y trouverent une resistance si forte, qu'ils furent obligez de se retirer après avoir perdu beaucoup d'hommes, de chevaux, & d'elephans, comme

Juli. or. 1. p.
116. 118. 121.
f. 1. Chr. Al. p.
674.

NOTE 18.
&c.

1.

¹Theodorct dit que les Perles differerent l'assaut au lendemain, pour laisser ecouler les eaux, & secher la terre: & comme la muraille fut refaite durant la nuit, il ne dit point que l'on ait donne l'assaut. ²Julien assure qu'on le donna, & paroist dire que cest des le mesme jour que la brèche eut esté faite.

Thdr. p. 631. 632.
771.
a Juli. p. 116.

Chr. Al. p. 674 |
Thphn. p. 33. a.
b.

on le peut voir amplement dans Julien. 'On ajoute que le ciel mesme combatit en cette journée pour ceux de Nisibe, par les pluies, les éclairs, & les foudres qu'il lança contre les Perses, dont ils furent si epouventez, que la peur seule en fit mourir un grand nombre : & on assure que ce seul assaut leur emporta bien dix mille hommes.

Juli. or. 1. p.
121.Thdr. v. Pat. c.
1. p. 771. a.Juli. p. 121.
122.Thdr. l. 1. c.
26. p. 633. a.
Juli. p. 121. a.Thdr. v. P. p.
771. b.Juli. or. 1. p.
122.

'Sapor après une si grande perte, voulant empescher au moins que la brèche ne fust réparée, ordonna des gens pour tirer sans cesse de ce costé là. 'Mais les habitans qui avoient le grand Jacque pour intercesseur, s'estant adressez à Dieu par de tres ferventes prieres, se moquerent de toutes les precautions de ce prince. Car pendant que quelques uns d'eux paroissoient à la brèche pour la défendre, tous les autres animez par leur Prelat qui estoit en oraison dans l'eglise, travailloient derriere eux durant le reste du jour, & la nuit suivant, à faire un nouveau mur à quelques pas de celui qui estoit ruiné; de sorte que le lendemain il se trouva elevé de quatre coudées, & en état que les gens de pié mesme n'y pouvoient plus monter qu'avec des échelles. 'Quand Sapor vit le matin cette muraille achevée, il en fut étrangement surpris. Il ne leva pas néanmoins aussitost le siege, & continua encore [durant un mois] à attaquer la ville comme il avoit fait auparavant.



ARTICLE XV.

Les Perses ne pouvant prendre Nisibe, se retirent, & laissent les Romains en paix.

Chr. Al. p. 676.

Thdr. l. 1. c.
26. p. 633. b. v.
Pat. p. 771. d.
p. 771. d.

Chr. Al. p. 676.

SAPOR fut encore plus surpris lorsque dans une attaque qu'il donna, il vit un homme sur les murailles, qu'il crut estre l'Empereur Constance, 'parcequ'il luy paroissoit vêtu comme un Empereur : & il s'imaginoit voir l'eclair de son diademe & de sa pourpre. 'Mais c'estoit S. Jacque mesme qui luy paroissoit en cet état. 'Il envoya donc à Nisibe dénier Constance d'en venir à une bataille, ou s'il le refusoit, sommer les habitans de rendre la ville. Les habitans dirent qu'ils ne se pouvoient pas rendre sans l'ordre de l'Empereur qui estoit absent. Il crut qu'ils se moquoient de luy, & les assura qu'il l'avoit vu de ses propres yeux sur leurs murailles. Il se retira ensuite tout en colere contre ses Mages, & contre ceux qui l'avoient assuré que

Thdr. p. 633.
b | 771. d.

1. Theophane p. 33, dit qu'il vit un ange magnifiquement vêtu, qui tenoit Constance par la main.
Constance

Constance estoit à Antioche, les menaçant tous de leur faire trancher la teste. Mais comme ceux-ci persistoient à soutenir que Constance estoit à Antioche, & que les Mages l'assuroient que ce n'estoit pas Constance qu'il avoit vu, mais un ange;^a alors reconnoissant que Dieu combattoit contre luy pour les Romains, bil lança un trait contre le ciel, non qu'il s'imaginast pouvoir blesser celui qui n'a point de corps, mais par un excès de fureur & de manie qui l'emportoit hors de luy mesme.

'Le celebre Ephrem qui estoit natif de Nisibe mesme, voyant cet étrange emportement de fureur & d'impiereté, pria S. Jacques de monter sur les murailles de la ville pour voir l'armée des ennemis, & leur donner sa malediction. Tous les autres l'en prièrent aussi. Il monta donc sur une tour; & voyant cette multitude infinie, il pria Dieu d'envoyer contr'eux une nuée de moucherons, afin que la petitesse de ces animaux fist paroistre davantage la grandeur de sa puissance, Dieu l'exauça à l'heure mesme. Les hommes se sentoient blessez par ces dards envoyez du ciel; mais les chevaux & les elephans ne pouvant supporter les aiguillons de ces moucherons, qui entroient dans la trompe des uns, & dans les narines & les oreilles des autres, ils rompoient leurs cordes & leurs liens, jettoient à terre ceux qui les montoient, & couroient avec impetuosité deça & delà sans qu'on pust les retenir dans le camp. [Il estoit d'autant plus juste d'humilier Sapor par un miracle de cette sorte,] qu'outre sa vanité qui estoit extreme, comme on le voit par le titre d'une de ces lettres, il mettoit sa confiance dans l'assistance des demons qu'il consultoit, [& en faveur desquels il avoit excité contre les Chrétiens une persécution tres cruelle qui duroit encore.

Ce fut ou en cette occasion,] ou selon la chronique d'Alexandrie, en l'attaque de la brèche, que les elephans blessez s'estant tournez contre les Perse mesmes, en ecrasèrent plus de dix mille. Ammien qui remarque cet accident du siege de Nisibe, dit que pour l'eviter à l'avenir, les Perse ne trouverent point d'autre moyen que de tuer promptement leurs elephans lorsqu'ils ne pouvoient plus les conduire.

'La famine^d & la peste se joignirent à tous ces maux, & emporterent une grande partie de l'armée des Perse: 'De sorte que Sapor fut enfin contraint de ceder à ces fleaux de la colere de Dieu: & après avoir fait mettre le feu à ses machines, bil leva ce malheureux siege qui avoit duré pres de quatre mois, ou cent

Chr. Al. p.
676.
d p. 676 |
Thdr. p. 633,
b.
e Thdr. p.
633. c.

Soz. l. 3. c. 15. p.
284. d | 125. 2.
e Thdr. p. 633.
c.
p. 771. b.
b | 633. c.

p. 633. c.
c. d | 771. c.

Amm. l. 17. p.
94. 95.
l. 18. p. 119. b.

Chr. Al. p.
674.

Amm. l. 15. p.
236. b.

Juli. or. 1. p.
122.
d Chr. Al. p.
676.
e p. 674.
f p. 676.
g p. 674 | Juli.
or. l. 2. p. 1. 115.

'estoit originaire* des pays ^a d'audelà du Rhein, ^a & f^a naissance le lioit avec les François & les Saxons. ^b Le jeune Victor semble dire qu'il estoit né dans les Gaules, où ceux de sa nation avoient esté transportez de l'Allemagne, [& c'est peuteestre aussi ce que veut marquer Zosime, quand il dit] 'qu'il tiroit son origine des barbares, mais [qu'il avoit passé parmi les Letes, nation Gauloise, [& que Maximien Hercule avoit transferée en 291 vers la Flandre & le Hainaut.] Neanmoins Julien dit clairement qu'il avoit esté emmené captif de son pays par le grand Constantin ou par Constance son pere, & ensuite non seulement mis en liberté, mais mesme employé en diverses guerres, où il paroist qu'il avoit fait d'assez grandes choses. ^c Il avoit en ce temps-ci le titre de Comte, sous lequel ^d il commandoit " quelques troupes Romaines formées par Diocletien & Maximien, ^e & qu'on pretend avoir esté destinées pour la garde des Empereurs. ^f Zonare dit que Constant mesme luy avoit conservé la vie, & l'avoit arraché des mains des soldats, qui avoient déjà l'épée à la main pour le massacrer. ^g Il estoit " extrêmement grand & puissant de corps. [Il avoit aussi quelques qualitez d'esprit.] ^h Il avoit esté instruit dans les lettres. ⁱ Il aimoit la lecture, ^j & avoit une eloquence vive & animée.

'On pretend que sa mere, [qui mourut avec luy,] se mesloit de deviner, ^k & Philostorge a cru qu'il estoit luy mesme payen de religion. ^l Mais on voit par ses medailles qu'il faisoit profession du Christianisme, ^m quoiqu'il y renonçast par ses actions. Car après estre monté à l'autorité souveraine par la revolte, & par la mort de son prince, crimes horribles, & inouis jusqu'alors dans un Chrétien, dit Baronius, [il l'exerça en vray tyran, avec une cruauté & une avarice insupportable,] comme s'il eust eu peur de n'estre pas aussi barbare dans ses mœurs que dans sa naissance. ⁿ Aurele Victor luy attribue un esprit " noir & tout à fait inhumain. ^o Zosime se moquant de ceux qui en faisoient quelque estime, dit qu'il estoit " fier dans la prosperité, lasche & timide dans l'adversité, si adroit à deguïser son mauvais naturel, que ceux qui ne le connoissoient pas le prenoient pour un homme qui avoit de la simplicité, & plus de bonté que d'esprit. ^p Et s'il en falloit croire Libanius, il se faisoit un honneur d'observer les loix dans la conduite des peuples, luy qui n'estoit devenu leur maistre, qu'en [violant les loix les plus essentielles de la religion

Julior. 1. 2. p. 61. 10. 4.
d. 1. p. 63.
b. Vict. epi. p. 544. d.

Zofl. 2. p. 701. a.

Julior. 1. 2. p. 61. 177.

cxl. p. 1. c. | Petr. 1. c. p. 2. 8. a.
e. Zon. 1. 3. p. 12. c.
d. Zofl. 2. p. 691. a.
e. Bar. 3. 5. c. § 2.
f. Zon. 1. 3. p. 11. d.

Vict. epi. p. 544. d.
g. Zofl. p. 701. a.
Vict. epi. p. 544. d.

Zofl. p. 695. 696.
b. Philog. 1. 3. c. 26. p. 58.
i. Bar. 3. 5. c. § 2. 3.
j. § 4.

Julior. 1. p. 61.

Aur. V. p. 527. d.
m. Zofl. p. 701. a. b.

Lib. or. 12. p. 268. d.

Zom. p. 1. c.

L'an de J. C. 350, de Constance 13, 14.
S^{on} T^{emp} m^{ort}.
1.
† 29. 7. 70
E^lu^{is} J^uis.
§ 2. 7. 1. 1. 1.
m^{ort} 1. 1. 1.
§ V. Diocletien § 8.

J^ulian^{us} & H^{er}culi^{us} m^{ort}.

v^{ast}i.

f^{er}man^{is} a^{ct}er.

d^{iv}um a^{tr}umque.

§ 2. 4. 1.

1. Zonare dit qu'il estoit fils d'un Breton : [& peuteestre que de l'Allemagne, il avoit esté envoyé en Angleterre avec son pere.]

Juli.or.1.p.70.
Vict.epi.p.
344.d.
Ath.ap.1.p.
677.a.
p.678.a.
p.679.b.
p.678.a.
Zof.l.2.p.
b Ath.p.677.c.

& de la nature] pour usurper l'Empire sur un autre. [Nonobstant son naturel dur & barbare,] on pretend qu'il estoit esclave de ses plaisirs, & qu'il preferoit les divertissemens aux affaires les plus importantes. 'Le jeune Victor luy attribue un esprit superbe & ambitieux, extremement timide, mais assez adroit pour faire paroistre de la hardiesse lorsqu'il trembloit.

animi tamidi.

'S. Athanase [obligé d'en dire fortement la verité,] parce que ses calomnieurs l'accusoient d'avoir eu avec luy quelque intelligence, 'dit qu'il a esté infidele à ses amis, parjure dans ses sermens, impie envers Dieu, 'que c'estoit une beste cruelle, 'qu'il aimoit les magiciens & les enchanteurs : ^a & nous verrons ce qu'on dit qu'il fit à la bataille de Murse. ^b Ce Saint [si plein de modestie & de douceur,] ne craint pas mesme de luy donner le nom de diable. [Il ne trahit pas moins la foy que la morale Chrétienne.] 'Car il permet de sacrifier la nuit aux idoles; ^c ce que les Empereurs Chrétiens ont défendu, lors mesme qu'ils tolereroient qu'on sacrifiait publiquement durant le jour. C'est sans doute pour cela que Libanius [& Julien l'apostat] luy sont assez favorables. 'Et néanmoins en mesme temps que Julien dit qu'il sembloit avoir fait beaucoup de bonnes choses, il ajoute qu'il n'avoit rien fait avec l'esprit & la disposition qu'il le faut faire, ni qui fust ainsi vraiment bon.

ὕψος δὲ τοῦ
λῆς δὲ τῆς
σέως.

[Ce qu'on trouve de la maniere dont il s'eleva à l'Empire,] 'c'est que comme Constant qui estoit alors dans les Gaules, s'amuloit beaucoup à la chasse, Magnence eut le moyen durant ce temps là de se liguier avec Marcellin Intendant des finances, Chreste, & quelques autres officiers des troupes. ^d Marcellin passe mesme pour le chef & l'auteur de l'entreprise. ^e Le jour de l'execution estant venu, Marcellin sous pretexte de se rejouir de la naissance de son fils, fit un grand festin où il invita Magnence, avec beaucoup d'autres des principaux officiers de l'armée, tant des conjurez que d'autres. Le festin dura jusque bien avant dans la nuit, & alors Magnence estant sorti sous pretexte de quelque necessité, rentra bientoist après revêtu de la pourpre & des autres marques de la dignité souveraine, & fut aussitost salué Auguste par tous les assistans. 'Car ceux mesmes qui ne savoient pas la conspiration, furent bientoist entrainez de gré ou de force [par les autres, &] par les discours [& les promesses] de l'usurpateur. 'Voilà comment Magnence acquit dans le vin & dans la debauche une autorité qu'il devoit exercer avec des emportemens dignes d'un commencement si honteux. 'Cela

Vict.epij.Zof.
p.692.693]
Zon.p.12.c.d]
Socr.l.2.c.25.
p.117.a.
d uli.or.2.p.
106.107]n.p.
219.
e Zof[Zon.

Zon.p.12.d.

Juli.or.2.p.

104.

Zof.p.69 j.]
Hier.ch.2.

arriva à Autun le 18^e jour de janvier, sous les Consuls ¹ Serge & Nigrien ou Nigrinien, quatre ans après le Concile de Sardique, ^b& dix après la mort du jeune Constantin.

^cLe tyran qui tout d'abord s'estoit saisi de quelques sommes d'argent reservées dans le palais, & en avoit fait des largesses, ^dtrouva bientôt des partisans. La ville d'Autun & tout le pays des environs se déclara pour luy. Quelque cavalerie qu'on emmenoit d'Illyrie pour remplir les troupes des Gaules, fit la mesme chose: En un mot, tous les officiers de l'armée voyant leurs chefs proclamer Magnence Auguste, crurent les devoir imiter, sans presque sçavoir ce que c'estoit que tout cela.

^eMagnence en mesme temps qu'il avoit pris le titre d'Auguste, avoit envoyé des gens pour assassiner Constantin; & avoit fait garder quelque temps les portes d'Autun, afin que personne n'en sortit, & n'allast avertir ce prince de ce qui se passoit. Constantin le sceut néanmoins, & prit le parti de fuir vers l'Espagne. Mais Gaïson envoyé après luy [par Magnence] avec des troupes d'élite, l'atteignit à ²Elne dans les Pyrenées à l'extrémité des Gaules, & le trouvant abandonné de tout secours, hormis d'un François nommé la Niogaïse, il luy osta la vie. ^fQuelques uns disent que Constantin s'estoit retiré dans un temple, & y avoit quitté les marques de la dignité imperiale, mais qu'on le tira de là, & qu'on le tua. On rapporte encore sa mort d'une autre maniere, [qui ne peut pas s'accorder avec ce que les plus anciens en disent. Nous ne voyons pas non plus que la maniere dont S. Athanase parle de luy, nous permette de croire ce qu'on lit dans S. Chrysostome,] ^gQue se voyant entre les mains du tyran, il se tua luy mesme, après avoir tué ses propres enfans. [Aucun historien ne luy donne des enfans.]

^hCe prince n'avoit encore que 30 ans quand il fut tué. ⁱIl estoit dans la treizieme année de son regne depuis qu'il eut esté fait Auguste [le 9 septembre 337, si nous contons par les Consulats: car dans le vray,] ^jil n'estoit encore que dans la douzieme. [Que si l'on conte depuis qu'il avoit esté fait Cesar le 25 decembre 333,] il commençoit la 17^e année de son regne.

Idat[Chr. Al. p. 672.
4 Idat[Socr. l. 2. c. 26. p. 116. c.]
Soz. l. 4. c. 1. p. 138. a.
b Aur. V. p. 127. d.
c Zon. p. 12. d.
d Zof. p. 693. b. c.

Zon. p. 12. d. e.

Zof. p. 693. c. d.]
Vict. epi.

ib] Eutr[Hier. chr.] Idat[Chr. Al. p. 115. p. 41. c.
f Zon. p. 12. f. g.

Chry. in Phis. h. 15. p. 143. c.

Eutr. p. 188. d.]
Hier. chr. p. 544. b.
b Chr. Al. p. 670. 672.
Eutr.

Pasc. p. 189. b.
Zon. p. 12. a.



¹ La chronique d'Alexandrie dit sous Limene & Catulin [en 349. Mais toute l'histoire la dément.]

² *Helenam*: surquoi Zonare rapporte ou fait une histoire qui sent tout à fait la fable.

ARTICLE XVII.

Des bonnes & des mauvaises qualitez de Constant.

[L]A défense que Constant a prise de la religion Catholique, tant contre les Ariens que contre les Donatistes, luy a acquis de la reputation parmi nous. S. Athanase dit qu'il remplissoit l'Eglise de dons & d'offrandes. Il loue son amour pour J. C. & nous assure qu'il avoit receu la grace du baptesme: C'est pourquoy il dit que sa mort luy tiendra lieu de martyre. Et il luy donne partout le titre de bienheureux. Nous avons vu de quelle maniere S. Optat en parle à l'occasion de la réunion des Donatistes, qu'il procura à la fin de sa vie, & le zele qu'il a témoigné contre les payens.

[Les payens au contraire luy ont reproché divers defauts.] Aurele Victor dit qu'enlé de sa victoire sur son frere Constantin, il s'estoit rendu odieux en se laissant aller à la violence de son naturel, à l'avarice, & au mepris des gens de guerre; que son age ne luy permettant pas d'avoir par luy mesme toute la prudence necessaire, il estoit tombé entre les mains de quelques ministres, dont la mauvaise conduite avoit fait abhorrer son gouvernement. Libanius se plaint qu'un Eugene & les autres qui avoient quelque credit auprès de luy, pretendoient devoir estre maistres de tout ce qui se trouvoit à leur bienséance. Le jeune Victor qui luy est plus favorable que l'autre, dit neanmoins qu'il se fit tort par le mauvais choix des Gouverneurs des provinces, que l'argent & non le merite elevoit à cette dignité. Eutrope parle encore des defauts de ses ministres, & dit en general que les grands vices qu'il commençoit à faire paroistre, le rendirent peu agreable aux soldats, & insupportable aux peuples.

Zosime toujours envenimé contre les princes Chrétiens, dit qu'il traita ses sujets avec toute sorte de cruauté, & qu'il surpassa les tyrans les plus inhumains. Il ajoute qu'ayant autour de luy plusieurs barbares, ou en ostage, ou achetez à prix d'argent, il leur permettoit toute sorte de violence à l'égard des peuples, pour des raisons que la pudeur ne permet pas d'exprimer. Aurele Victor dit que le bruit public l'accusoit de ce crime abominable, & Zonare veut aussi qu'il en ait esté coupable; [mais assurément si cela eust esté, S. Athanase qui ne l'eust

Ath. ap. 1. p.
678. b.
a 679. b.
678. b.

Opt. 1. 3. p. 64.
c] Conc. 1. 2. p.
713. c.
b Cod. Th. 1. 6.
P. 261. 262.

Aur. V. p. 527.
d.

Lib. or. 9. p.
212. c. d.

Vict. epi. p.
544. c.

Eutr. p. 588. d.

Zof. l. 1. p. 692.
d.

Aur. V. p. 527.
d.
e Zon. p. 11. d.]
80. c. f.

V. 5. 11.

pu ignorer, n'eust point parlé de luy comme il a fait.

Pour le reste, Aurele Victor qui luy est d'ailleurs si peu favorable, j'assure qu'on regretta son gouvernement quand on vit celui de Magnence, & qu'on eust souhaité de le voir revivre avec tous les vices qu'on luy reprochoit. Il reconnoist encore qu'il sceut fort bien arrester les mouvemens des nations étrangères; [ce que le jeune Victor reconnoist aussi: j' & Ammien dit qu'après Constant les Allemans n'avoient redouté que Julien, [& non Constance.] Le jeune Victor ajoute que son regne fut heureux par la bonne temperature de l'air, & par l'abondance de tous les fruits de la terre. Eutrope dit qu'il se rendit illustre par beaucoup de grandes actions qu'il fit dans la guerre: Qu'il sceut toujours se faire craindre de son armée, [non par les cruautés que luy reproche Zosime,] mais sans rien faire qu'on pust justement accuser de cruauté; Qu'il fit paroistre dans ses commencemens^d de la vigueur & de la justice: Et si cela changea dans la suite, il témoigne que cela vint de ses mauvais ministres, & de la foiblesse de sa santé, [qui ne luy permettoit pas de voir & d'agir par luy mesme:] Car il estoit fort travaillé de la goutte aux pieds & aux mains. [Il y a bien des choses qu'on peut encore excuser dans un jeune homme de trente ans.] Ammien en faisant un grand eloge de l'eunuque Eutrope, qui estoit peutestre grand Chambellan de ce prince, comme il le fut depuis de Julien, dit que si Constant eust suivi ses sages conseils, il n'eust fait que des fautes pardonnables, ou n'en eust point fait du tout.

Libanius dans l'elogie qu'il fit de luy peu avant sa mort, parle de son amour pour la chasse; mais il pretend que ce n'estoit qu'un exercice qu'il prenoit pour ne se pas desaccoutumer des fatigues de la guerre durant qu'il n'avoit point d'ennemis à combattre. Il le represente comme un prince actif, vigilant, infatigable, qu'on voyoit partout lorsqu'on y pensoit le moins, qui la nuit mesme alloit visiter ses gardes, & voir si tout estoit en bon ordre, qui estoit fort sobre, ennemi non seulement des excés du vin, & des femmes, mais encore des theatres, des bouffonneries, des railleries, & des autres divertissemens de cette nature, ne trouvant son plaisir & sa joie qu'à regler ses sujets, & à se faire craindre des étrangers. Il le loue d'avoir toujours gardé un si grand secret, qu'on ne savoit ses desseins que quand il les falloit executer.

Hors S. Chrysostome [personne ne dit qu'il ait eu ni femme ni enfans.]^b Il avoit esté fiancé avec Olympiade fille d' Ablave

Aur. V. p. 127.
d.

Amm. l. 30. p.
428. c.

Vict. epit. p.
144. b.

Eutr. p. 588. d.

Vict. epi.

Amm. l. 16. p.
61. c. [n. p. 109.

Lib. or. 3. p.
144. a.

p. 143.

p. 142. d.
c.

p. 143. c.
a. 2. b.

c.

Chry. in Phil.
h. 15. p. 143. c.
b. Ath. solit. p.
856. c. d. Amm.
120. p. 172. b.

premier ministre de son pere. Il l'eleva & la conserva toujours comme sa femme [en attendant qu'elle eust l'age: mais il mourut avant que de l'avoir epousée.] Constance la maria depuis à Arface Roy d'Armenie, enquoi S. Athanase se plaint qu'il violoit le respect dû à son frere, en mesme temps qu'il témoignoit l'aimer & l'honorer en luy faisant dresser un tombeau: & Arface regarda ce mariage comme la plus grande faveur que Constance luy püst faire.

Amm. p. 172.
b.

Eun. c. 8. p. 121.

Hicr. an. 362.

Eun. c. 8. p. 121.

P. 123.

'Il ne faut pas oublier que Constant fit venir dans les Gaules Procrese sophiste tres celebre à Athenes, mais qui preferoit la gloire d'estre Chrétien à celle de l'éloquence, comme nous l'apprenons de S. Jerome. Constant en fut si satisfait, qu'il luy fit l'honneur de le faire manger à sa table avec les principaux de sa Cour. Il luy donna mesme le titre de "General d'armée avec le revenu de plusieurs isles: ce qui fut confirmé par Anatole Prefet d'Illyrie, selon l'ordre qui s'observoit alors.

Eun. p. 121.
de: Ju.

ARTICLE XVIII.

Magnence demeure maistre de tout l'Occident, hors l'Illyrie, où Vetrician se fait Empereur.

Zon. p. 13. b.

'ZONARE raporte que Magnence après avoir tué son Prince, voulut encore se défaire des officiers les plus considerables, [dont il pouvoit redouter le pouvoir ou le merite.] Il les fit mander pour cela au nom de Constant, & mit des gens sur les chemins qui tuerent ceux qu'il leur avoit ordonné, entre lesquels il n'epargna pas mesme plusieurs de ceux de sa faction. [Nous laissons à d'autres à juger si l'usurpation de Magnence & la mort de Constant peuvent avoir esté ignorées assez long temps pour cela.]

Zon. p. 13.
b.

Juli. or. 1. p. 47]

Zof. l. 2. p. 695.

d.

Socr. l. 2. c. 25.

p. 116. a] Eutr.

p. 553. e.

Buch. p. 40.

Zof. p. 695. b.

'Magnence se trouva par la mort de Constant maistre de tout ce qui est audeça des Alpes, & bientoist après de l'Italie mesme, de la Sicile, & de l'Afrique. [Ainsi ce fut luy sans doute qui fit] Fabius Titianus Prefet de Rome le 27 de fevrier au lieu d'Hermogene. [Pour se fortifier dans son usurpation,] bil donna la qualité de Cesar à Decence son cousin selon [le jeune Victor &] Zofime, [ou son frere selon Aurele Victor & Eutrope.] Mais ce ne fut, ce semble, que [l'année suivante,] lorsqu'il fut obligé de marcher contre Constance. Il paroist que Decence prenoit aussi le nom de Magnence ou de Magnus. Ses medailles luy donnent

con. angu.
nem.

Bir. p. 484.

83.

Magn.

le

L'an de J.
C. 350, de
Constance
11, 14.
/111/111111

le titre extraordinaire de *tres vaillans*. Magnence donna encore la qualité de Cesar à Didier son frere, dont on a aussi quelques medailles. ^aQuelques unes de celles de Magnence parlent de plusieurs Cefars. La plupart neanmoins ne parlent que d'un: [ce qui donne sujet de croire que Didier n'eut ce titre que quelque temps après Decence.

'La nouvelle de la mort de Constant & de la revolte des Gaules fut apportée à Constance sur la fin de l'hiver; & elle fut bientôt suivie par celle qui luy apprit que Magnence estoit maistre de l'Italie & de la Sicile, & qu'il se formoit encore de nouveaux troubles dans l'Illyrie: 'Car ¹Vetranion qui depuis longtems estoit General de l'infanterie dans la Pannonie, ayant secu la mort de Constant, se fit nommer Empereur par les legions qu'il commandoit, le premier [de may selon Idace, ou] de mars selon la chronique d'Alexandrie, ^bce que le P. Petau dans son traité sur Photin, montre estre la verité, parceque Vetranion fut deposé le 25 decembre de cette année, dix mois non entiers depuis son elevation selon Victor. ^cIl fut fait Empereur à Sirmich, ^dquoiqu'on dise quelquefois à Naïsse, ^e& ^fétablit son siege à Murle.

¹Il estoit originaire de la haute Mesie, ²déjà fort agé lorsqu'il prit le nom d'Empereur; & neanmoins il falut qu'il commençast alors d'apprendre à lire. ^hVictor le blasme d'avoir encore eu moins d'esprit que de science. Il luy attribue une brutalité rustique qui le rendoit tres méchant, ⁱ& une simplicité qui alloit presque jusqu'à la bestise. ¹Julien soutient au contraire que ce n'estoit point un homme à mépriser, comme on le pretendoit, & Eutrope dit en effet qu'il estoit aimé de tout le monde, parcequ'il avoit vieilli dans les armes, & y avoit toujours eu beaucoup de bonheur, que c'estoit un homme de bien digne de la probité des anciens, & qui avoit une affabilité tres agreable. 'La chronique d'Alexandrie assure qu'il estoit Chrétien, & qu'il en faisoit les actions, au moins dans les dernieres années de sa vie. 'Cela se voit en effet par ses medailles.

[On ne peut pas cōdamner absolument son elevation à l'Empire comme une usurpation, puisqu'il n'estoit pas proprement sujet de Constance: & pour Magnence il ne luy devoit rien du tout. Sa cause peut encore paroître plus favorable, si nous recevons] ¹ce que disent Philostorge, la chronique d'Alexandrie, & Theophane, que ce fut Constantine sœur aînée de Constance &

¹ Quelques uns ont Veteranion. ² On soutient par les medailles que c'est une faute.

p. 485 | Zon. p.
16. d. | Socr. l. 2.
c. 32. p. 127. d.
^a Bir. p. 483.
485.

Juli. or. l. p. 47.

Zof. p. 693. d. |
Aur. V. p. 527.
d. | Juli. p. 59.

Chr. Al. p. 672.
676.
^b Conc. t. 2. p.
756. a.

Aur. V. p. 527.
c.

^e Idac | Chr. Al.
p. 672 | Socr. p.
116. a.

^d Chr. Alex. p.
676.

^e Zof. p. 693. d.
^f Aur. V. p. 527.
c.

^g Eutr. p. 588. e.
^h Aur. V. p. 527.
d.

ⁱ Epit. p. 544. c.

¹ Juli. p. 59.

Eutr. p. 588. e.

Chr. Al. p. 678.

Byz. fam. p. 35 |
Bir. p. 486.

Chr. Al. p. 676 |
Philg. l. 3. c. 22.
p. 55 | Thphn.
p. 37. b.
^a Eutr. p. 588. d.
Philg.
^b Spauh. l. 2. p. 91.

Juli. or. 1. p. 47.
55.
a Zon. p. 14. b.

Juli. p. 47. 48.

P. 54. 55.

Philog. p. 55.

Zof. p. 694. b.
c.

veuve d'Annibalien, qui le revêtit de la pourpre pour l'opposer à Magnence, pretendant avoir ce droit, parceque Constantin luy avoit donné à elle le diademe, & l'avoit declarée Auguste. 'Julien dit aussi que Vetrician fut fait Empereur pour resister aux tyrans.^a On ajoute qu'il écrivit à Constance pour l'assurer qu'il estoit resolu de s'opposer à Magnence, l'exhorter à venir luy mesme combattre le tyran, & le prier de luy envoyer cependant de l'argent & des troupes pour arrester cet ennemi beaucoup plus puissant qu'il n'estoit, promettant en mesme temps à Constance de se regarder plutost comme son Lieutenant que comme un Empereur & un Souverain. 'Constance envoya en effet de l'argent & des troupes à son secours. [Mais il choisit apparemment les troupes de la fidelité desquelles il se tenoit le plus assuré, pour le dessein qu'il fit paroître dans la suite.] 'Il luy envoya aussi le diademe selon Philostorge, & le confirma dans sa dignité. [C'est peuestre à ce temps là qu'il faut rapporter ce que dit Zosime,] que Magnence & Constance ayant envoyé des deputez à Vetrician pour l'attirer chacun à son parti, Vetrician prefera l'alliance de Constance, & renvoya les deputez de Magnence sans leur rien accorder de ce qu'ils vouloient.

ARTICLE XIX.

Nepotien prend la pourpre à Rome, & est aussitost vaincu par Magnence, qui fait de grandes cruautéz.

Zof. l. 2. p. 693.
c] Vict. epit]
Byz. sam. p. 35.
45.
Bir. p. 482.

Eutr. p. 588. f]
Aur. V. p. 527.
f] Socr. Soz.
Idem Chr. Al.
p. 672.
b Zof. p. 694. a.
b.

Aur. V. p. 527.
f.

[O]UTRE Magnence & Vetrician, il se forma un troisieme parti dans Rome mesme, par l'entreprise de] 'Flavius Popilius Nepotianus fils d'Eutropie sœur du grand Constantin, On croit que c'est ce Nepotien qui avoit esté Consul en 336, & que celui qui fut Consul en 301, estoit son pere. 'Ses medailles ne marquent point qu'il fust Chrétien. [Sa naissance luy faisant donc croire qu'il estoit digne de l'Empire,] 'il assembla une troupe de determinez & de perdus, & comme d'autres disent, de gladiateurs, prit la pourpre le 3 de juin,^b & se vint presenter en cet état devant Rome. 'Anicet que Magnence avoit fait Prefet du Pretoire [au lieu d'Hermogene,] sortit contre luy avec quelques Romains, qui furent bientost défaits. Anicet qui craignoit que Nepotien n'entraist dans Rome avec les fuyards, en fit fermer les portes, & ainsi exposa tout ce peuple au carnage des victorieux. 'On voit néanmoins par Aurele Victor, que

1. Le latin l'appelle Anice.

L'an de J.
C. 350, de
Constance
13, 14.
fuldum
genium.

Nepotien se rendit enfin maistre de Rome, où la haine de Magnence le fit recevoir favorablement. Le mesme historien dit que sa bestise remplit toute la ville de sang & de meurtres, & qu'entr'autres le Prefet de Rome y fut tué. [Il faut sans doute l'entendre d'Anicet Prefet du Pretoire.] Car Titien estoit encore Prefet de Rome l'année suivante.

Nepotien ne jouit que 28 jours de sa malheureuse principauté. Magnence envoya contre luy Marcellin l'un de ceux de qui il renoit l'Empire, & à qui il avoit donné la charge de Maistre des Offices ou grand Maistre du palais, dont M^r Valois explique amplement les fonctions. Il y eut un grand combat entre les Romains & les soldats de Magnence: Mais les Romains ayant esté trahis par un Sénateur nommé Heraclite, Nepotien fut tué, & sa teste portée par toute la ville au bout d'une lance.

La mort de Nepotien fut suivie d'une proscription tres rude, & du carnage de beaucoup de personnes de qualité. S. Athanasé marque entr'autres Eutropie tante de Constance [& mere de Nepotien,] Abutere, Sperance, & beaucoup d'autres personnes d'honneur, dont il avoit esté fort bien receu durant qu'il estoit à Rome. Themistius parle aussi des cruautés que Magnence exerça dans Rome contre le Senat & contre le peuple. Julien les attribue particulièrement à celui qu'il appelle le maistre du tyran, & l'auteur de toute la revolte, bice qu'on ne peut mieux entendre que de Marcellin. Cet homme avoit particulièrement entrepris d'oster l'Empire à la maison de Constantin. Aussi outre beaucoup d'autres personnes, hommes & femmes, il fit perir presque tous ceux qui avoient quelque alliance à cette maison imperiale [du costé des filles: Car Constance avoit déjà fait mourir les autres.] Socrate qui dit que Magnence vint à Rome, le fait auteur du meurtre de beaucoup de Sénateurs: mais il semble selon luy que ce n'ait esté qu'en 352. [Des devant la fin de 351] il avoit donné quelque dignité à Rome à un nommé Dorus: [ce qui n'est pas néanmoins une preuve bien forte qu'il y ait esté en personne.

Les Romains n'éprouverent pas seuls les cruautés de Magnence. Il mit en prison & fit mourir plusieurs officiers de l'armée, voulant ce semble satisfaire le peuple irrité contr'eux. Mais il ne traita guere mieux le peuple mesme; car il fit une loy pour obliger tous les particuliers à payer la moitié [de leur bien] sur peine de la vie pour ceux qui desobeïroient, & avec permission aux esclaves de denoncer [sur cela leurs maistres. Il

Buch. cycl. p.
240.

Aur. Vi. c. epil
Eutr.
a Zof. p. 694.
b.

Amm. n. p. 316-
319.

b Idat. Chr. Al.
p. 672.

c Hier. chr.
d Zof. p. 694.
b. & alii.

e Eutr. | Hier.
chr.

f Aur. V. | Eutr. |
Hier. chr.

g Ath. ap. 1. p.
677. 678.

Them. or. 3. p.
43. c.

Jul. or. 2. p.

1 c. 6. 107.
b n p 259.

or. 2. p. 106.

p. 108.

Socr. l. 1. c. 32.
p. 127. b.

Amm. l. 16. p.
64. b. c.

Jul. or. 1. p. 61.
62.

contraignit encore diverses personnes à acheter les terres du domaine, sans qu'ils en eussent aucun besoin, & fit plusieurs autres actions injustes & tyranniques, que l'histoire se contente de marquer en general.

[Il travailloit sans doute par ces exactions à faire un grand fond d'argent,] parcequ'il vouloit avoir de puissantes forces, pour aller, disoit-il, contre les barbares, mais encore plus pour faire la guerre à Constance. Il rassembla donc tout ce qu'il put tant des troupes Romaines des Gaules & de l'Espagne, que des barbares d'audelà du Rhein, comme des François & des Saxons, qui le suivoient encore plus volontiers que les Romains. Toutes les villes estoient pleines de cavalerie, d'infanterie, d'arbalétriers, & d'autres gens de trait, & on ne voyoit par tout que préparatifs de guerre. [Il ne laissoit pas de tâcher en mesme temps à menager quelque accommodement avec Constance par diverses ambassades qu'il luy envoya : mais il n'en put rien obtenir, comme nous l'allons voir dans la suite.]

ARTICLE XX.

Constance se prepare à marcher contre Magnence, qui luy depute inutilement.

Philg. l. 3. c.
12. p. 55.

Zof. l. 1. p. 593.
c.

Jul. or. 1. p. 76.

Soer. l. 2. c. 26.

p. 116. c. 502. l.

4. c. 1. p. 518. b.

Chr. Alex. p.

674. Zof. p.

593. c.

Thdr. l. 1. c.

26. p. 631. b.

Jul. or. 1. p. 51.

CONSTANCE estoit à Edesse, selon Philostorge, à cause de la guerre de Perse, durant que Magnence estoit la vie à Constant son frere, & qu'il en partageoit les depouilles avec Vetrician. [On peut juger en quelle inquietude il se trouva reduit par cette nouvelle,] luy qui voyoit en mesme temps la Mesopotamie ravagée par les Perses sans estre en état de leur resister. Cependant ni cette guerre, ni tous les avis contraires qu'on ne manqua pas de luy donner, ne l'empescherent point de se faire declarer Empereur [d'Occident,]^a & de partir d'Antioche pour aller en Italie combattre Magnence. La chronique d'Alexandrie semble vouloir qu'il soit parti aussitost, avant la fin ou mesme avant le commencement du siege de Nisibe. Il en avoit sans doute pris la resolution des devant la revolte de Nepotien, [c'est à dire avant le mois de juin : mais je ne sçay s'il partit sitost d'Antioche, puisqu'il n'arriva à Sirmich qu'au mois de decembre.] On ne savoit point encore à Nisibe, à la fin mesme du siege, qu'il fust parti d'Antioche.^b Julien semble dire aussi qu'il ne partit pour l'Europe qu'après que ce siege fut levé.

'Zonare le dit positivement ; & il ajoute qu'il eut le temps de faire reparer les fortifications de la ville, & de recompenser les habitans des pertes qu'ils avoient souffertes. Zon.p.14.a.

'Il mit de mesme des garnisons dans les places frontieres, des machines, des vivres, & toutes les provisions necessaires pour resister aux Perses, s'ils revenoient les attaquer durant qu'il seroit dans l'Occident, [ou il vouloit mener tout ce qui luy restoit de forces de terre & de mer.] 'Car en moins de dix mois, Juli.p.48.

il equipa une flotte qui surpassoit, s'il en faut croire Julien, celle p.77.28.

que Xerxés avoit faite en dix années. 'Nous avons encore une Bar.350.539.

loy de Constance datée du 27 juin 350, pour obliger les soldats

qui avoient eu leur congé sans necessité, de venir servir dans

l'armée. Cette loy est adressée au Comte Cretion, 'qui estoit

Comte ou General des troupes d'Afrique en 361, & qui eut

longtemps cet emploi. ^bGodefroy semble croire qu'il l'avoit des

ce temps-ci. Mais il paroist par la loy mesme qu'il estoit alors

auprés de Constance ; & on met l'Afrique entre les pays dont

Magnence s'estoit rendu maistre. Amm.l.11.p.187.a.

^dTheodoret raporte que Constance ayant fait assembler toute

son armée, il exhorta tous les soldats à recevoir les saints myste-

res, & à se revêtir de la robe precieuse [du baptesme,] à cause

des dangers où l'on est continuellement exposé dans la guerre:

Que s'il y en avoit qui ne le voulussent pas faire, ils n'avoient

qu'à se retirer chez eux, parcequ'il ne pouvoit se refondre à

aller à la guerre avec des soldats qui n'estoient pas baptez.

'Cela peut paroistre un peu étrange, puisque Constance n'estoit

pas baptez luy mesme, [quoiqu'il soit vray que la vie des Princes

n'est pas exposée dans la guerre comme celle des soldats. n.p.27.1.a.

Nous avons dit que Magnence envoya plusieurs fois des de-

putez à Constance pour faire quelque accord avec luy, afin

d'avoir le temps de s'affermir dans son usurpation, & la changer

devant les hommes en une puissance legitime. Les premiers de

ces deputez peuvent avoir esté] ceux que marque S. Athanase,

savoir deux Evêques, Sarbace & Maxime, & deux Seigneurs

nommez Clemence & Valens. [Il y a bien de l'apparence qu'ils

vinrent tous ensemble, & ne faisoient qu'une mesme deputa-

tion.] Neanmoins selon que S. Athanase en parle quelquefois,

il semble qu'ils fussent venus separément. 'Baronius dit que les

deux Evêques estoient S. Servais de Tongres, & S. Maximin de

Treves. [Rien ne nous empesche de le suivre pour le premier,

mais] S. Maximin estoit mort avant ce temps-ci. Ath.p.679.a.

'S. Athanase

Bar.350.528.

Ath.p.679.a.

a. b.

témoigne assez qu'il avoit vu ces quatre ambassadeurs [à Alexandrie:] & il le dit positivement de Clemence & de Valens. Le dernier au moins estoit venu par la Libye; ce qui fit craindre que Magnence ne voulust prendre la même route pour venir attaquer Constance.

[Nous ne savons rien davantage de cette ambassade dont les historiens ne parlent point: mais nous pouvons juger du succès qu'elle eut par une autre dont nous allons bientôt parler.]

Juli. or. 1. 2. p.
55. 14. 1.

'Lorsque Constance partoit déjà pour marcher contre Magnence, Verranion qui luy avoit demandé son alliance, & à qui il l'avoit accordée [pour n'avoir qu'un ennemi à combattre au lieu de deux,] changea tout d'un coup comme un enfant, dit Julien, & fit la paix avec Magnence. Constance ne s'étonna point du tout pour cela, & ne laissa pas de continuer sa marche.

Them. or. 3. 4.
P. 42. d. 1. 6. 2.

'Il passa par Constantinople, qu'il trouva dans le tremblement & dans l'effroi: & il fit ce qu'il put pour la rassurer.

Zon. p. 14. b.
h| Petr. leg. p.
27. c.
a| Petr. p. 27. c.
d.

'Il estoit déjà arrivé à Heraclée dans la Thrace, lorsqu'il receut des ambassadeurs que Magnence & Verranion luy envoyoiert tous deux ensemble, savoir Rufin Prefet du Pretoire, Marcellin qui [outre la charge de Maître des Offices,] estoit General des armées, Nuneque, ¹ & Maxime. Magnence & Verranion offroient par eux à Constance de le reconnoistre pour premier Auguste, s'il vouloit les laisser jouir en paix du même titre, ce qu'ils taschoient de luy persuader en luy faisant craindre le succès de la guerre. Magnence luy demandoit encore en mariage sa sœur Constance, [ou plutôt Constantine] veuve d'Annibalien, luy offrant aussi sa fille; [d'où nous apprenons que Constance estoit veuf alors:] Il paroist que Nuneque porta la parole.

d| 28. a.

p. 17. d.

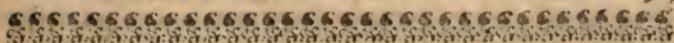
p. 13. a.

a. b| Zon. p. 14.
c. d.

'On pretend que Constance fut ebranlé par ces propositions; mais que dans l'incertitude de la resolution qu'il devoit prendre, s'estant endormi, il vit Constantin son pere qui luy presentoit Constance, en luy ordonnant de venger sa mort, & l'assuroit de la victoire: de sorte que s'estant reveillé sur cela, il se resolut de nouveau à la guerre, & fit même arrester les ambassadeurs hors Rufin. [Il faut dire néanmoins qu'il les renvoya depuis, puisque nous verrons Marcellin à la teste des troupes de Magnence.]

1. Nuneque est qualifié *συγκλητικός ὑπαρχος*, ce qui pourroit signifier *Prefet de Rome*. Mais il n'est point dans la liste de Bucherius





ARTICLE XXI.

Constance contraint Vetricanion de renoncer à l'Empire.

CONSTANCE continuant donc sa marche sans différer, [passa le pas de Sucques,] & arriva à Sardique, lorsque Vetricanion qui ne l'attendoit pas siftoft, songeoit encore à occuper le pas de Sucques pour luy empescher l'entrée de la Dace. Vetricanion vint neanmoins audevant de luy avec des troupes de pié & de cheval plus nombreuses que les siennes, dans le dessein de le repousser par la force, s'il ne se resolvoit de luy mesme à s'en retourner. Constance ne voulut pas s'exposer à une bataille, 'mais fit un[nouveau] traité avec Vetricanion, [par lequel il luy confirma le titre d' Auguste; d'où vient que]^a Julien l'appelle aussitost après, son collegue.^b Il luy fit aussi trouver bon de joindre leurs troupes, & de se voir pour deliberer ensemble touchant la guerre contre Magnence.^c A insi ils monterent tous deux sur le mesme tribunal, en presence des deux armées.

Zon.p.14.d.
Philg.l.3.c.24.
p.57.
Jul.or.1.2.p.
55.56.141.
Socr.l.2.c.28.
p.120 b|Soz.l.
4.c.3.p.140.b.
4|Jul.p.56.142.
6|Zol.l.2.p.
694.c.
e|Jul.p.56.
142.
Zof.p.694.d.
Jul.or.2.p.143.
144.
d|Zof.p.694.
d.

Constance parla le premier, à cause du privilege de sa naissance, & il parla en latin.^d Il ne manqua point de faire ressouvenir les soldats des largesses de son pere en leur faveur, & des sermens qu'ils avoient faits d'estre affectionnez & fideles à ses enfans. Il les pria de ne pas laisser impuni le crime de Magnence qui avoit tué le fils de ce grand Prince, qu'ils avoient eu pour compaignon dans tant de guerres, & qui les avoit comblez de tant de dons & d'honneurs; 'Que pour luy, il ne demandoit que ce qui luy appartenoit de droit, puisque c'est aux freres à succeder à leurs freres.

Ath.solit.p.
844.a.
Zof.p.694.c|
Socr.p.120.b.
Jul.or.1.p.57.
Socr.p.120.b.
Amm.l.1.p.
187.d.

[Il est assez visible qu'il ne parla directement que contre Magnence:] Mais les soldats de Vetricanion mesme, qu'il avoit gagez auparavant par de grands presens, en firent aussitost l'application à Vetricanion. Ils crierent qu'il falloit oster tous ces Empereurs bastards & illegitimes; 'que Constance devoit estre seul Empereur, qu'ils ne vouloient que luy pour leur commander, qu'ils ne suivroient que luy, & qu'ils ne combatroient que pour luy.' En mesme temps ils le proclamerent Auguste & Empereur, sans faire aucune mention de Vetricanion, qui vit bien par là qu'il estoit trahi. 'On accusé un officier nommé Gumoire d'avoir eu beaucoup de part à cette trahison; ce qui fit que Julien craignant qu'il ne le trahist de mesme, ne voulut

Jul. p. 57.

Socr. p. 120. c.
Zof. p. 694. c.
Zon. p. 14. d.
e.Them. or. 2. 4.
P. 45. b. c. | 5. b.
Aur. V.
e | Jul. or. 2. p.
143.Idat | Chr. Al.
P. 676. 678.

Aur. V. p. 527.

Conc. 2. 3. p.
736. a.Socr. p. 120. b.
Soz. p. 540. b.Zof. p. 694. c.
Chr. Al. p. 678 |
Philg. p. 56.
d | Zof. p.
695. a | Jul. or.
2. p. 143.
e | Vict. epi. p.
645.
f | Them. or. 4.
p. 56. b.
g | Chr. Al. p.
678 | Zon. p.
14. e.
Socr. l. 2. c. 28.
p. 120. c. d.

Zof. p. 695. a.

point se servir de luy. Vetracion se trouva donc obligé malgré luy de quitter la pourpre & le diademe pour les venir presenter à Constance, en se jettant à ses pieds, ^a & de descendre homme privé de ce tribunal ou il estoit monté Empereur. ^b Constance l'embrassa, l'appella son pere, luy donna la main pour le soutenir à cause de son age, [& l'aider à descendre du throne qu'il luy cedoit.]

^c Cette action que [Julien &] Themistius relevent par des louanges magnifiques, & qui est celebre dans les historiens, ^c acquit en un moment à Constance de grands pays, tres fertiles, & pleins de peuples belliqueux, avec une armée de vingt mille chevaux, & une infanterie tres nombreuse. Elle arriva le 25 decembre, [non] de l'année suivante, comme le met Idace, mais de la presente, selon la chronique d'Alexandrie : ce qui est conforme à Aurele Victor, qui ne donne pas dix mois entiers à l'empire de Vetracion, & cela s'accorde à toute la suite de l'histoire. [Elle se fit apparemment à Naïsse, comme le dit S. Jerome, puisqu'e c'est une ville de la Dace assez pres du pas de Sucques, plutost qu'à Sirmich qui est plus avancée dans le pays,] quoique Socrate & Sozomene le disent.

^d Constance ne voulut point qu'on fist aucun tort à cet Empereur depouillé. Il le fit mesme aussitost manger avec luy, ^d & puis l'envoya à Pruse en Bithynie, où il luy fournit de quoi s'entretenir fort honorablement, ^e & mesme dans les delices. [Pour aller à Pruse,] il passa par Constantinople, où l'on vit avec plaisir cette nouvelle espee de victoire que Constance avoit remportée, & qui en faisoit encore esperer une plus grande. ^f Vetracion passa le reste de sa vie, qui fut de six ans selon Zonare, à se trouver dans les assemblées des Fideles, à faire des aumônes aux pauvres, & à honorer les ministres & les Prelats de l'Eglise. ^g Et il écrivoit souvent de Pruse à Constance pour l'assurer qu'il luy avoit procuré un tres grand bien de le delivrer des inquietudes & de tous les maux qui accompagnent la principauté, mais qu'il ne faisoit pas bien de ne point prendre part luy mesme au bonheur dont il l'avoit fait jouir. Le texte de Socrate porte que c'estoit Constance qui écrivoit ceci à Vetracion. [Mais il est aisé d'y trouver l'autre sens, ⁱ qui paroist plus naturel & plus beau, en changeant seulement un mot.] Ainsi Vetracion mourut en paix, degagé de l'inquietude & de l'embarras des affaires.

1. C'est celui qu'a pris M. Fleuri, l. 13. c. 3. p. 413.



ARTICLE XXII.

Gallus est fait Cesar par Constance pour l'Orient, & Decence par Magnence pour defendre les Gaules contre les Allemans.

L'AN DE JESUS CHRIST 351, DE CONSTANCE 14, 15.

INDICTION
IX.

[L A date mesme de cette année fait voir la division qui estoit alors dans l'Empire.] Le livre des Prefets de Rome marque pour Consuls Magnence, & Gaïson, que Magnence avoit recompensé de cette dignité pour avoir tué Constant. Mais comme ils n'estoient pas reconnus dans les pays de l'obeïssance de Constance, 'Socrate dit que personne prit le Consulat à cause des troubles & des guerres. C'est pourquoy il date cette année d'après le consulat de Serge & de Nigrinien. 'Et c'est ainsi qu'elle est marquée dans tous les fastes.

Buch.cycl.p.
240.
Onu.p.29.f.
g.

Socr.l.2.c.29:
p.121.b.

Buch.p.251.
260|dat.&c.

Buch.p.240.

'Fabius Titianus fut encore Prefet de Rome les deux premiers mois de cette année. Aurelius Celsinus luy succeda le premier de mars, Cælius Probatius le 12 de may, Clodius Adelfius le 7 de juin, & Valerius Proculus le 18 de decembre. 'A delphe fut accusé d'avoir voulu s'élever [jusqu'à la puissance souveraine. On ne dit point quelle fut la suite de cette accusation, dont on ne se justifie guere sous un tyran.

Amm.l.16.p.
64.c.

Constance après avoir acquis en un seul jour toute l'Illyrie que possedoit Vetracion, n'avoit plus que Magnence à combattre.] La rigueur de l'hiver & la difficulté de passer les Alpes en cette saison, l'empescherent de le poursuivre aussitost: ^b & le bruit s'estant cependant repandu que les Perses menaçoient l'Orient avec de puissantes troupes, ou mesmes il en faut croire Zonare, que Sapor en personne y estoit déjà entré, & y avoit fait de grands ravages; il fut contraint de créer Cesar le 15 de mars, Gallus son cousin germain, ^c à qui il donna son nom. ^d Philostorge parle des sermens qu'ils firent tous deux en cette rencontre, qu'aucun des deux ne feroit rien au prejudice de l'autre, & il dit que ces sermens se firent entre les mains de Theophile [son apostre des Ariens, & sans doute aussi des autres Evêques qui se trouverent alors à la Cour.] 'Constance fit en mesme temps epouser à Gallus sa sœur Constancie, ou plutost Constantine veuve d'Annibalien; ^f & l'envoya avec sa femme à Antioche defendre l'Orient, ^g luy donnant pour cela le General

Aur.v.p.427.
c.

^b Philg.l.3.c.
25.p.57.

Zon.p.14.f.

Idat|Chr.Af.
p.678.
^c Aur. Vict.p.
428.2|Socr.l.
2.c.28.p.120.d.
^d Philg.l.4.c.
1.p.63.

Zofl.1.p.699.

^a Zon.p.14.f.

^e Vict.cpi.p.

544.c|Amm.

l.14.p.1|u.p.3.

f Chr.A|Socr.

p.220.d|Zon.

p.14.f.

g Zofl.1.p.699.

b.

Tom. IV.

A a a

ka

Not. 19.

Lucilien. [Il paroist que Constance luy ceda non seulement tout l'Orient, mais aussi la Thrace, & Constantinople.]

Lib. or. 12. p.
264. c.
Socr. p. 120.
d.

'Gallus (car l'histoire ne l'appelle jamais autrement) vit Julien son frere en passant par la Bithynie. ^a Il estoit arrivé à Antioche avant la celebre apparition de la Croix, [qui se fit cette année le 7 de may, comme nous le dirons¹ en un autre endroit.]

Philg. l. 3. c. 18.
p. 60.

'Philostorge dit que Gallus eut d'heureux succès contre les Per-

Thphn. p. 34.
c.

ses, & termina mesme cette guerre: [mais nous ne voyons point d'auteur qui le dise avec luy,] sinon que Theophane dit qu'il

^b Zof. l. 3. p.
701. c.

"réussissoit fort bien dans la guerre. ^b Zosime remarque seulement que les Perles, qui estoient demeurez en paix dans la crainte que Gallus ne les vint attaquer, commençoient à troubler l'Orient après sa mort. 'Mais il est aisé de voir par ce que dit Ammien sur l'an 354, qu'il n'y eut que des courses de garnisons, ou des entreprises sans succès, comme celle de Batne.

Amm. l. 14. p.
78.

Zof. l. 2. p. 695.
b | Zon. p. 14. c.

'Vers le mesme temps¹ que Gallus fut fait Cesar par Constance, Magnence qui estoit alors à Milan, selon Zonare, donna le mesme titre à Decence son frere, 'afin qu'il allast défendre les Gaules.

ib | Aur. V. epit |
Eutr.

[Car quelque alliance qu'il eust avec les François & les Sa-

Lib. or. 12. p.
269. 2.

xons,] 'Libanius assure que Constance ne songeant qu'à vaincre par quelque voie que ce fust, legitime ou non, avoit écrit aux barbares qu'ils pouvoient entrer dans les Gaules, & que

Zof. l. 2. p. 700.
d.

tout ce qu'ils y acquereroient seroit à eux. 'Il leur envoya mesme de l'argent pour les gager, & les armer contre Magnence. ^c Ils

^e Lib. p. 269.

entrerent effectivement dans les Gaules, y firent d'horribles

p. 273. d.

ravages, & n'en purent estre chassés que par Julien, à qui ils produisirent inutilement les lettres & les ordres de Constance, si on le peut croire sur la foy de Libanius: [car Ammien ne le dit

Amm. l. 15. 16.
p. 38. d | 60. c |
75. b. d.

point.] 'Il est certain que Chnodomaire Roy des Allemans vainquit Decence en bataille rangée, court longtemps les Gaules avec une liberté toute entiere sans trouver personne qui luy re-

Jul. ad Ath. p.
511. 512.

sistast, & pilla plusieurs villes fort riches. 'On peut voir dans Julien mesme l'état deplorable où se trouvoient les Gaules en 356.

Bir. p. 483. 485.

¹ 'Que veulent donc dire les medailles de Magnence, où on lit *Salus* ou *Victoria Augg & Caf. ou Caf?* [Est-ce que Magnence honoroit ainsi Constance à qui il faisoit la guerre?]

L'en de J.
C. 355, de
Constance
14, 15.

V. S. Cyrille
de Jerusa
lem.

des d'or.

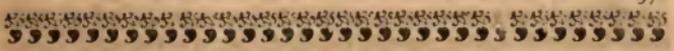
1.

&c.



L'an de J.
C. 351, de
Constance
14, 15.

L'EMPEREUR CONSTANCE.



ARTICLE XXIII.

Magnence vient combattre Constance en Illyrie, gagne dans une embuscade, perd au passage de la Save: Ambassades de Philippe & de Titien inutiles.

Y. les Ariens

L.

&c.

[CONSTANCE & Magnence ne songeant donc plus qu'à la guerre,] Constance envoya contre Magnence ses Généraux & ses troupes, pendant qu'il demouroit à Sirmich, ou il fit tenir un Concile contre Photin, [comme nous le dirons] en un autre endroit. Magnence de son costé avoit ramassé, comme nous avons dit, une tres puissante armée, composée principalement de Gaulois, de François, & de Saxons. Il l'avoit grossie de toutes les troupes Romaines destinées à la garde du Rhein: & ayant fait passer toutes ces troupes en Italie, il y avoit encore joint celles de cette province: 'de sorte qu'il sembloit estre en état non seulement de se rendre maistre de tout l'Empire, mais de faire mesme trembler les Perles. 'Et pour animer encore ses troupes, il promettoit de leur donner tout en pillage. 'Se tenant donc assuré de la victoire, il crut n'avoir plus qu'à aller promptement trouver l'ennemi. Ainsi sans songer à se fortifier dans les montagnes qui separent l'Italie de la Norique, 'il s'avança jusque dans les plaines de la Pannonie, 'où Constance fut bienaise de l'attirer en faisant semblant de fuir, 'parcequ'il estoit plus fort en cavalerie. Les deux armées s'approcherent à [l'extrémité de la haute] Pannonie ' [au pié des Alpes; & comme celle de Constance reculoit,] Magnence luy envoya dire qu'il le prioit de l'attendre dans les grandes plaines de Siscie [sur la Save,] & que là ils verroient qui des deux auroit l'avantage. Constance accepta avec joie le défi, ' & fit tourner vers ce costé là. Mais commefes troupes marchoiert en desordre, elles tomberent dans une embuscade que Magnence leur avoit dressée, " & il y perdit beaucoup de monde. 'Le lieu où cela arriva est appellé Adranes. [Je ne sçay si c'est celui que les geographes appellent Adrans, & qu'ils mettent sur la Save, mais 30 lieues audeffus de Siscia. Cette rencontre est apparemment celle] ou Julien dit que Magnence avoit surpris quelques coureurs de Constance.

'L'avantage qu'il y eut le rendit plus fier, & le fit courir plus

1. Zofime ajoute pres de la ville de Murse, ce que je ne comprends point.

Socr. l. 1. c. 18. 1.
19. p. 120. 121.

Jul. or. 1. p. 690.
63.

p. 64.

or. 2. p. 105.
or. 1. p. 64.

p. 65.
p. 65 | 1. p. 105.
Zof. l. 2. p. 695.
c.

d.

c.

Jul. or. 1. 2. p.
64 131.

ib| Zof. p. 695.
d.

Zof. p. 695. c.

p. 696. a. b.

E.

Zon. p. 15. a.

p. 14. B.

Zof. p. 699. d.

p. 696. c.

d.

d. e.

e | 697. a.

p. 697. a. b.

c.

b.

c.

promptement à sa ruine en courant à la bataille. 'Il souhaitoit de la donner pres de Sirmich, & continua dans ce dessein à s'avancer dans la Pannonie. 'Il estoit occupé à passer la Save lorsque Philippe le vint trouver de la part de Constance, comme pour luy faire quelques propositions de paix, & en effet selon Zosime, pour reconnoistre les forces & ses desseins. Marcellin qui estoit le plus puissant du parti ennemi, le mena à Magnence, qui luy donna audience en presence de toute l'armée. Philippe se servit de cette occasion pour représenter aux troupes qui l'environnoient, combien il estoit honteux à des Romains de combattre contre des Romains, & contre les enfans du grand Constantin: 'il fit ressouvenir Magnence des obligations qu'il avoit luy mesme à ce prince, & ajouta que s'il vouloit quitter l'Italie, Constance consentoit à luy laisser tout ce qui est audelà des Alpes, 'ce qu'il confirma par les lettres dont Constance l'avoit chargé pour Magnence. Zonare dit seulement que Constance luy promettoit les Gaules. [Mais il entend sans doute par là toute la prefecture des Gaules.] 'Il suppose que Constance souhaitoit sincèrement d'arrester les suites funestes de la guerre. 'Zosime mesme reconnoist dans la suite qu'il desiroit la paix, parceque tout le sang qui se repand de part & d'autre dans une guerre civile, diminue autant la force de l'Etat, & le bonheur du victorieux.

'Le discours de Philippe ebranla tellement tout le monde, que Magnence eut peine à se faire ecouter pour y répondre; & il fut obligé de dire qu'il acceptoit la paix de tout son cœur, mais qu'il falloit un peu de temps pour delibérer sur ce qu'il y avoit à faire, [& pour en assurer les conditions.] 'Ainsi il remit la chose au lendemain; & cependant pour regagner l'armée, il en invita tous les officiers à souper. 'Le lendemain il fit assembler les soldats, s'étendit sur les fautes qui leur avoient rendu Constant odieux, & leur fit perdre ainsi toute leur inclination pour la paix. Ils prirent donc aussitost les armes, & se mirent en état de passer la Save pres de Siscia. 'Mais la garnison de la ville sortit pour s'opposer à leur passage; & elle fut soutenue par Constance [qui n'estoit pas loin.]

'Magnence perdit beaucoup de monde en cette rencontre, vit ses gens fuir, & estoit en danger d'estre entierement défait, 's'il ne se fust avisé d'enfoncer son dard en terre, & faire signe de la main qu'il vouloit parler de paix. Cela arresta ceux qui le poursuivoient, [& encore plus] ce qu'il leur dit qu'il ne vouloit

passer la Save que pour aller traiter avec Constance, qui l'avoit souhaité luy mesme. Sur cela Constance fit cesser le combat, & laissa Magnence quitter tout à fait les montagnes pour s'étendre dans les plaines qui sont entre la Norique, la Pannonie, & la Dace, [& entre la Save & le Draw.] Il souhaitoit particulièrement de combattre à Cibale, où Constantin avoit autrefois défaits Licinius, & où il avoit fortifié son camp, qui paroissoit une grande ville.

Il estoit en ce lieu lorsque Magnence luy deputa Titien Sénateur Romain, [qui avoit esté Prefet de Rome cette année mesme,] & qui estoit celebre pour son éloquence, si c'est celui que nous avons vu Prefet des Gaules. Il s'en vint donc faire à Constance un discours fort insolent, & après avoir dit de Constantin & de ses enfans une infinité de choses, que Zosime mesme condanne comme absurdes & impertinentes, après leur avoir reproché que leur mauvais gouvernement avoit ruiné les villes; enfin il conclut que si Constance vouloit estre assuré de sa vie, il falloit qu'il se demist de l'Empire, & qu'il le cedast à Magnence. Constance se contenta de luy répondre que la justice de Dieu, vengeresse du sang de son frere, combatroit pour luy, & permit à Titien de s'en retourner, quoique Philippe son ambassadeur n'eust pu encore obtenir cette permission de Magnence.

Les grandes esperances de ce tyran n'empescherent pas que Silvain, [dont nous parlerons plus amplement dans la suite,] ne le quittast, & ne passast du costé de Constance, avec un corps entier de cavalerie qu'il commandoit. Magnence [qui craignoit que d'autres ne l'imitassent,] se hastâ d'autant plus de donner bataille. Il attaqua Siscie, l'emporta d'assaut, & la ruina. Il ravagea tout ce qui est le long de la Save, & vint enfin attaquer Sirmich [capitale de toute l'Illyrie,] mais ne la put prendre. Il tourna du costé de Murse, qu'il trouva aussi trop bien munie pour pouvoir esperer de l'emporter par la force. Il y donna un furieux assaut, & fut repoussé avec vigueur. Ce siege obligea néanmoins Constance de quitter son camp de Cibale pour venir secourir la ville. Magnence pretendoit le surprendre par une embuscade qu'il avoit mise auprès de Murse: mais Constance en eut avis. Il fit enfermer ceux de l'embuscade par ses troupes, & ils furent tous taillez en pieces.



ARTICLE XXIV.

Bataille de Murse gagnée par Constance.

Idat|Zof.l.1.
p.699.c.
a Fleuri,l.13.p.
419.
b Juli.or.1.p.
131.
c p.111|1.p.67.
d p.105.106.
e p.63.69.105.
Zon.p.15.d.

ON en vint enfin à la bataille, qui se donna dans la campagne d'auprès de Murse, où est à present le pont d'Essac, au bord de la riviere de Draw [sur laquelle Murse est placée.] Constance avoit le fleuve à droite, & Magnence à gauche. Julien décrit au long comment Constance rangea son armée, & ses cavaliers tout couverts de fer, dont il avoit esté l'instituteur [parmi les Romains à l'imitation des Perles. Nous les appelons gents d'armes.] Quelques uns disent que Constance avoit en cette journée 80 mille hommes, & Magnence seulement 36 mille; [ce qui n'a point de raport à l'idée que Julien nous donne des troupes du dernier.] Les deux armées demeurèrent la plus grande partie du jour rangées en bataille l'une devant l'autre, sans qu'aucune commençait le choc; [& on pretend que durant ce temps Magnence fit des choses dont mesme un payen auroit eu horreur.] Car on écrit que par le conseil d'une miserable magicienne, il immola une vierge, dont le sang ayant esté meslé avec du vin, & l'enchanteuse ayant dit & fait sur cela ce qu'elle voulut pour invoquer le secours des demons, il le fit boire à ses soldats. Mais ce fait n'est attesté que par Zonare.

ep. 27. 28.

b.c.
Jul.or.1.2.p.
65.106.
p.66.67.109.
110.

'Le combat commença sur la fin du jour, après que les deux Empereurs eurent harangué chacun leurs soldats pour les animer. Selon Julien, Constance se vit bientôt victorieux. Car le corps de bataille de Magnence mal rangé par ce tyran qui ignoroit tout à fait la guerre, dit Julien, fut mis en desordre par le premier mouvement de l'aile gauche de Constance: & la cavalerie du dernier estant ensuite venu fondre dessus, Magnence laissa ses gents dans le combat, qui quoique rompus se rallierent en divers pelotons, & soutinrent alléz longtemps l'effort des victorieux; les troupes des Gaules ne pouvant se refondre à fuir, celles des barbares ne voyant point de ressource que dans la victoire, & toutes estant animées par le courage de leurs officiers, qui avoient beaucoup de valeur & d'experience.

ac.

Zof.l.1.p.700.
c|Zon.p.15.c.

[Ce recit ne s'accorde pas tout à fait avec les historiens, surtout pour ce qui regarde Magnence.] Car Zosime & Zonare marquent fort clairement qu'il ne se retira qu'après l'entiere

L'an de J.
C. 311, de
Constance
14, 15.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 375

défaite de son armée. [Eutrope dit qu'il pensa mesme estre pris.] Zonare ajoute qu'il quitta la pourpre pour prendre un habit de particulier, & qu'il voulut qu'on laissast aller le cheval qui portoit les marques de la dignité imperiale, afin qu'on crust qu'il estoit tué, & qu'on ne le poursuivist pas.

Pour la bataille, Zonare pretend qu'elle changea souvent de face. Zofime dit seulement qu'elle fut long temps douteuse, que Constance ennemi du sang voulut au milieu du combat offrir la paix aux ennemis: [& la paix ne se pouvoit traiter qu'avec Magnence, qui par consequent ne s'estoit pas encore enfui:] mais que ceux du parti de ce tyran, soldats & officiers, s'animant avec une nouvelle rage, ne voulurent jamais quitter le combat, non pas mesme lorsque le jour fut fini: de sorte que la bataille dura bien avant dans la nuit; & Constance ne commença à vaincre que lorsque ses gens d'armes & le reste de sa cavalerie faisant un dernier effort, mit enfin les ennemis en deroute. On les poursuivit jusque dans leur camp, qui fut emporté & pillé. Peu se sauverent par la plaine à la faveur de la nuit. La plupart poussez vers le fleuve y furent miserablement tuez ou noyez, hors ceux qui demanderent quartier.

[Voilà quel fut le succès de ce grand combat] donné à la fin de l'autonne selon Julien, [ou plutoست au commencement,] puis qu'Idace assure que ce fut le 28 de septembre. Zonare dit que Magnence y perdit 24 mille hommes, & Constance jusqu'à 30 mille, [ce qui ne paroist pas aisé à croire.] Ce qui est certain, c'est que l'Empire Romain perdit ce jour là de tres grandes forces, capables de soutenir toutes sortes de guerres contre les étrangers, & de triompher des ennemis les plus puissans. Un auteur dit que les Romains n'ont presque jamais reçu de plus grande plaie, & que ce coup abatit toute leur puissance.

Comme les officiers des deux partis y avoient signalé leur courage, aussi beaucoup y perdirent la vie. On marque entr'autres du costé de Constance Menelaüs chef des archers Arméniens qui combattoit à cheval, tué par la main de Romule General de l'armée ennemie qu'il avoit blessé à mort auparavant, & qui ne voulut point quitter le combat qu'après avoir tué celui qui l'avoit blessé. On marque de ce Menelaüs que d'un seul coup il tiroit trois flèches, qui portoit en autant d'endroits differens; ce qui contribua beaucoup à faire gagner la bataille. [Marcellin] auteur de tout le mal estoit à cette journée, & y fit paroistre beaucoup de courage. Mais on n'en entendit plus parler

Zon.p.15.c.
Zof.p.699
700.

Jul.or.1.2.p.
67.1.10.111.

P.107.
or.1.p.69.

Zon.p.15.d.e.

Entr:

Vid. epil Hier.
chr.

Zof.l.1.p.700
a.
4 b.c.

Jul.or.1.p.1064
109.

depuis : il ne se trouva ni entre les morts, ni entre ceux qui échappèrent par la fuite. Ainsi on crut qu'il avoit esté noyé dans le fleuve, n'ayant pas osé demander grace, parcequ'il estoit indigne de l'obtenir.

[Nous reservons pour l'histoire de l'Eglise ce que dit Sulpice Severe,] 'que Constance n'osant se trouver au combat, en attendant l'evenement dans une eglise de Martyrs qui estoit auprès de Murse. Des le lendemain au matin, lorsque d'un lieu élevé il vit toute la campagne couverte de morts, il témoigna plus de douleur d'un spectacle si funeste, que de joie d'avoir vaincu, & il ne put s'empescher de verser des larmes. Il commanda en mesme temps qu'on eust soin de panser les blessés & d'enterrer les morts, sans distinction d'amis & d'ennemis. Il fit aussi publier une abolition generale pour tous ceux qui avoient porté les armes contre luy, n'en exceptant que ceux qui avoient eu part au meurtre [de Constant.] Et on vit en effet beaucoup de personnes rentrer dans leur pays & dans leur bien, après en avoir perdu toute esperance.

'Magnence qui avoit abandonné la Pannonie, & repassé les Alpes pour se sauver, échapa pour lors la punition qu'il meritoit, [& Constance ne le poursuivit pas] à cause de l'hiver, dit Julien, [& sans doute aussi parceque les troupes avoient esté fort fatiguées & fort affoiblies.]

'Julien met ensuite de cela, & avant que de faire l'histoire de la campagne suivante, que la flote de Constance revint d'Italie, & en ramena quantité de personnes qui fuioient la cruauté de Magnence, entre lesquels il y avoit beaucoup de Senateurs, & des principaux. Il y en avoit eu aussi quelques uns qui avoient quitté Rome, & s'estoient venu joindre à Constance des devant la bataille de Murse.

ARTICLE XXV.

Constance se rend maistre de l'Italie : Magnence se fortifie dans les Gaules : Les suifs se revoltent, & sont punis.

L'AN DE JESUS CHRIST 352, DE CONSTANCE 15, 16.

ROME & les autres pays qui obéissoient encore à Magnence, eurent cette année pour Consuls Decence Cesar frere de ce tyran, & Paul qui estoit quelque autre chef de la mesme faction,

Sulp.S.1.1.p.
158.

Zon p.15.d.

c.

Jul.or.1.1.p.
69.107.

p 70:

Zof.1.2.p.700.

Jul.or.1.p.
69.

p.70.

or.1.p.180.181.

L'an de J.
C. 351, de
Constantin
14, 15.

NOTES
&c.

INDICTION
X.

Buch.cycl.p.
240 Onu.p.
294.

façon. Les autres parties de l'Empire reconnurent pour Consuls l'Empereur Constance pour la cinquieme fois, & Constance Cesar ou le jeune, c'est à dire Gallus, pour la premiere: & Rome mesme les receut ensuite au lieu des deux autres, lorsque Constance en fut maistre.

Onu. p. 294. a)
Idar. & c. | Buch.
p. 261.
Buch. cycl. p.
251. 261. 273.

Elle eut pour Prefet au commencement de cette année, Valerius Proculus, à qui Septimius Mnasea succeda le 9 de septembre, & M. Neratius Cerealis à Mnasea le 26 du mesme mois. Godefroy raporte à cette année diverses loix adressées à Rufin Prefet du Pretoire, à Orion Intendant du domaine, à

p. 140.

Cod. Th. chr.
p. 10.

Eusebe à qui on donne la mesme qualité, à Helpide gouverneur de la Pannonie, à Theodore gouverneur d'Arabie. Selon ces loix Constance passa toute l'année dans la Pannonie, sinon qu'il estoit à Milan le 3 de novembre, d'où il revint aussitost après à Sirmich. [Nous laissons à d'autres le soin d'examiner si toutes ces loix appartiennent en effet à cette année. Car il faut remarquer que celles que Godefroy raporte aux Consuls de Gallus, ne sont pas celles dont les epoques soient les plus certaines: & je ne sçay si Constance eut le loisir d'en faire tant cette année.] Il paroist néanmoins par Saint Epiphane, qu'il y avoit l'année precedente un Rufin Prefet du Pretoire d'Illyrie sous Constance, [qu'il faut par consequent distinguer de Rufin Prefet des Gaules sous Magnence.]

Epi. 71. c. 1. p.
829. d. | Socr. n.
p. 11. d.

La loy qu'on date du 26 fevrier, donne permission aux eunuques de faire testament; [d'où nous apprenons qu'ils avoient esté jusques alors privez de ce droit.] Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils l'aient obtenu sous Constance, trop favorable à cette espece d'hommes, & qui estoit presque le valet de ceux qui estoient à son service.

Cod. J. 6. t. 22.
l. 5. p. 544.

Bar. 352. 522.

[Nous avons laissé ce prince] empesché de poursuivre Magnence après la bataille de Murse, par l'hiver qui la suivit. Magnence s'estoit retiré en Italie, & avoit fortifié les passages des Alpes par les garnisons qu'il y avoit mises. Il demouroit cependant à Aquilée, où se croyant fort en sureté, il employoit son temps aux divertissemens & à la debauché, si nous en croyons Julien. Mais la saison de faire marcher les troupes estant venue, Constance alla attaquer un chasteau sur les Alpes où Magnence avoit mis une forte garnison, & l'emporta par

Julii. or. 1. p. 69.

p. 701. p. 132.

p. 332-134.

p. 71-72.

L'an de J.
C. 322, de
Constance
15, 16.

Consulari.

1.

1. Il estoit à Sirmich le 26 de fevrier & le 5 de mars; à Sabarie le 8 d'avril; à Sirmich le 27 suivant, le 13 de may, & le 24 de juin; à Milan le 3 de novembre, & encore à Sirmich le premier decembre.

p. 35.

Amm. l. 31. p.

457. a. p. 429.

Juli. or. 1. p.

72.

surprise durant la nuit, sans y perdre un seul homme de marque: à quoy contribua un Comte nommé Aëtus, qui s'estoit cefemble fait prendre exprés par la garnison. Magnence qui sceut cette prise le mesme jour avant midi, quitta aulstost la ville [d'Aquilee] pour se sauver, [laissant ainsi à Constance la liberté de passer les Alpes, & d'entrer en Italie sans aucun obstacle.]

&c.

Vie. epit. p.

544. d.

Juli. or. 1. p.

137.

or. 1. p. 82. Zon.

p. 15. f.

Juli. p. 72.

'Il eut du bonheur en une rencontre auprès de Pavie: [mais cela n'empescha pas] que Constance ne se rendist maistre des embouchures du Po, & ne ruinaist mesme entierement toutes les forces qu'il avoit en Italie. Magnence eut encore la douleur de voir une partie de ses troupes se donner à son ennemi avec les places qu'elles tenoient. Ainsi il fut reduit à abandonner l'Italie pour se retirer dans les Gaules, où il eut encore quelque repi. Zosime dit qu'il quitta l'Italie, parcequ'il voyoit que la ville de Rome estoit pour Constance. Et elle n'avoit garde d'aimer Magnence, [après les meurtres que Marcellin y avoit commis l'année precedente.] Socrate dit mesme que Magnence immediatement avant que de se retirer dans les Gaules, vint à Rome, & y fit mourir beaucoup de personnes tant du Senat que du peuple.

&c.

Cod. Th. t. 5. p.

408.

Bar. 353. § 32.

Epi. 71. c. 1. p.

829. c.

Grut. p. 280. 6.

'Constance estoit maistre de Rome & de l'Italie des le 3 de novembre, puisque nous trouvons une loy de luy datée ce mesme jour de Milan, & adressée au peuple Romain, où il casse une partie de ce qu'avoit fait Magnence. Baronius veut que cette loy soit de 353, parcequ'il suppose [sans fondement,] que Constance n'a point eu Milan avant ce temps là. [Il faut dire mesme que Rome luy obeïssoit des le 26 de septembre, si Cereal qui en fut fait Prefet ce jour là, est celui] qui estoit auprès de luy à Sirmich en 351. [Il y a en effet bien de l'apparence qu'en se rendant maistre de Rome il y mit un nouveau Prefet:] & il est certain que Cereal le fut sous luy.

Juli. or. 1. 2. p.

73. 74. 137.

p. 137.

e 1. p. 74.

d Zof. p. 700.

d.

c.

'Constance qui ne se contentoit pas d'avoir chassé Magnence de l'Italie, & qui songeoit encore à luy oster toute ressource, envoya d'Egypte & d'Italie une armée navale pour se saisir de l'Afrique & de Carthage. Il en envoya aussi une en Sicile, & se faisit de mesme des Pyrenées [& de l'Espagne.] Zosime dit que ce fut dans ce temps là qu'il envoya de l'argent, comme nous avons dit, aux barbares d'Allemagne, pour les obliger de le servir contre Magnence: & il souleva encore contre luy divers peuples des Gaules par quelques officiers d'armée qui favorisoient son parti; [d'ou vient que nous trouvons dans l'histoire,]

L'an de J.
C. 351, de
Constance
35, 16.

'que la ville de Treves avoit fermé les portes à Decence Cefar [frere de Magnence,] & avoit choisi un nommé Pemene pour défendre le peuple [contre luy.]' Constance attira encore à son parti les Princes Maures confederez de l'Empire.

Amm. l. 15. p. 45. d.
Zof. p. 700. e.

'Magnence vit bien que quelque effort qu'il fît, [il luy seroit bien difficile d'echaper.] Ainsi il deputa à Constance un Senateur, qui fut rejetté comme un espion, & ensuite quelques Evefques pour demander grace, & obtenir qu'on luy accordast la vie avec quelque emploi honorable. Mais Constance ne voulut donner aucune réponse [favorable] aux Evefques, & ils furent obligez de s'en retourner sans avoir rien fait. Selon Zonare qui nous apprend ces deux ambassades, [on ne voit pas bien s'il les faut mettre en ce temps-ci, ou aussitost que Constance se fut ouvert les Alpes Juliennes, & fut entré en Italie.] Magnence n'esperant plus de grace, ne songea qu'à se défendre autant qu'il pourroit. On marque qu'il fit alors dans les Gaulès "plus de cruautez que jamais, [soit pour satisfaire sa mauvaise humeur, soit pour tirer de l'argent.]

Zon. p. 15. c.

Juli. or. 1. p. 72.
73.

'Zonare raporte assez au long, que pour donner des affaires à Constance dans l'Orient, il prit le dessein de faire tuer Gallus par un homme qu'il envoya à Antioche. L'assassin avoit déjà gagné quelques gents de guerre: "mais la chose fut decouverte, & les coupables punis. On croit qu'Ammien touche cette histoire.

Zon. p. 15. 16.

Amm. l. 14. p. 15. d | n. p. 29.

'L'Orient fut néanmoins troublé cette année, selon [la chronique de S. Jerome, &] Theophane. Car les Juifs se souleverent dans la Palestine: & ayant tué de nuit les garnisons, ils prirent les armes, tuerent beaucoup de Samaritains, & d'autres habitans du pays, donnerent à un nommé Patrice le titre de Roy, coururent & pillerent la Palestine & les lieux voisins. Mais Gallus qui estoit à Antioche reprima bientôt leur insolence, 'en tua un grand nombre sans epargner les enfans, brula plusieurs de leurs villes, & entr'autres Tiberiade, Diospolis, & Diocesarée. La dernière où le mal avoit commencé fut entièrement rasée. [Je ne sçay si c'est là ce que marque S. Augustin,] 'lorsqu'il dit que peu de temps auparavant les Juifs avoient voulu se soulever contre les Chrétiens; mais que chacun favoit ce qui leur en estoit arrivé.

Thphn. p. 33. d.

Vict. p. 528. a.
Soz. l. 4. c. 7. p. 545. b | Socr. l. 2. c. 33. p. 128.
Hicr. chr.

Socr.

Aug. l. 5. § 5. p. 32. b.

[Les Juifs peuvent aussi avoir fait quelque desordre dans les Gaules.] 'Car ils y poignarderent un officier qui après avoir gouverné l'Egypte, s'en venoit dans les Gaules par ordre de

Spon. p. 2021

380 L'EMPEREUR CONSTANCE.
 Constance, [& ainsi à la fin de 353 au plustost.] Cela arriva sur le
 bord de la Durance en un village nommé aujourd'hui Peyruis.
 L'on y a trouvé son epitaphe, dont le commencement ne s'en-
 tend point.

L'an de J.
 C. 353, de
 Constance
 15, 16.

ARTICLE XXVI.

Constance épouse Eusebie.

[**I**L faut mettre apparemment à la fin de l'an 352, ou au commencement de 353, le mariage de Constance avec Eusebie.] Ce prince a eu plusieurs femmes, dont il épousa la première en l'an 336. Et c'estoit apparemment la fille de Jule Constance son oncle. Il estoit veuf en 350, comme nous l'avons remarqué. Mais après qu'il eut conquis une partie de ce que tenoit Magnence, il épousa Eusebie, à qui on donne le nom d'Aurelia Eusebia. Elle estoit de Thessalonique capitale de la Macedoine, fille d'un Consul dont on ignore le nom, & d'une mere dont on loue surtout la chasteté, & le soin qu'elle prit de l'éducation de ses enfans après la mort de son mari. Eusebie avoit deux freres, Eusebe & Hypace, qui furent tous deux Consuls, & on croit que ce sont ceux qui le furent ensemble en 358. Constance la fit venir de Macedoine pour l'épouser, ce qui se fit avec beaucoup de solennité. Ce fut elle qu'il aima le plus de toutes ses femmes. Il fit en son honneur un nouveau Diocèse ou département, qu'il semble avoir fait appeller *la Pieté*, selon la signification greque du nom d'Eusebie. Il comprenoit la Bithynie, [& sans doute aussi quelques autres provinces des environs: mais il finit apparemment avec la vie de Constance.]

NOTES.

plurimar.

V. Constan-
 tin § 76.

Vict. epi.
 a Euf. v. Conf.
 1. 4. c. 49. p. 551.
 b Juli. ad Ath.
 p. 501.
 c Petr. leg. p.
 27. d.
 d Juli. or. 3. p.
 203.
 e Goltz. p. 130.
 f Juli. p. 200.
 Byz. fam. p. 48.
 g Juli. or. 3. p.
 205.
 h Amm. l. 21.
 p. 185. c.
 i Byz. f. p. 48.
 l Jul. p. 206.
 m Vict. epi.
 n Amm. l. 17.
 p. 97. c.

Jul. or. 3. p. 190.

Amm. l. 21. p.
 185. d.

Juli. or. 3. p.

214.
 o Amm. l. 21. p.
 185. d.

Zofl. 3. p. 702.

d.
 p d| Amm. l. 15.
 p. 48. a.

g Jul. p. 216.
 217.

r Vict. epi.
 § 45. a. b.

'Nous avons un panegyrique fait vers 357 par Julien en l'honneur d'Eusebie, où l'on peut voir des eloges generaux d'une Princeesse. Mais Ammien mesme reconnoist qu'elle excelloit audeffus de beaucoup d'autres aussibien pour les mœurs que pour la beauté, & que le faste de sa grandeur n'empeschoit pas qu'elle n'eust de l'humanité. On la loue d'avoir souvent porté son mari à la douceur, & on convient que ce fut elle qui sauva Julien, qui luy fit donner la dignité de Cesar, [& qui luy fit plusieurs autres faveurs.] On luy attribue une connoissance extraordinaire des belles lettres, & une prudence qui passoit son sexe. Des qu'elle fut en autorité, elle avança tous les parens, & tous les amis de sa famille. Mais le jeune Victor se plaint

modicor.

qu'elle n'imitoit pas Plotine, qui porta Trajan son mari à préférer les intérêts de ses peuples à ceux du fisc, au lieu qu'Eusebie donnoit quelquefois à Constance des conseils fascheux, que luy suggereroient les dames qui estoient auprès d'elle pour la servir, [& non pour conduire l'Etat.]

'Elle eut le malheur d'estre sterile toute sa vie, mais on ajoute que [soit par jalousie, soit] par des raisons d'Etat, elle fit prendre un bruvage à Helene sa belle-sœur, qu'elle mesme avoit fait epouser à Julien, pour la faire avorter toutes les fois qu'elle seroit grosse. 'Baronius l'accuse d'avoir esté l'ennemie declarée de l'Eglise Catholique, & la cause de tout ce que Constance & ses ministres ont fait pour les Ariens contre les défenseurs de la vraie foy. 'S. Athanasie dit en general que les Ariens s'appuyoient du credit des femmes. 'Socrate remarque aussi que la femme de Constance fut gagnée par les Ariens; mais il semble parler du commencement de ce prince, [lorsqu'il n'avoit pas encore epousé Eusebie. Il est néanmoins difficile qu'elle se soit garantie de l'Arianisme dans une Cour toute Arienne.] Et nous trouvons qu'ayant envoyé de l'argent au Pape Libere, il ne voulut pas le recevoir, mais luy dit de le donner à Auxence & à Epictete, [celebres entre les Evêques Ariens.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux placer qu'en cet endroit, ce que nous lisons dans Suidas,] que des Evêques tenant un Concile, & rendant de grands respects à Eusebie, qui les recevoit avec beaucoup de hauteur & de fierté; Leonce Evêque de Tripoli en Lydie, fut seul qui ne l'alla point saluer. Elle le remarqua, & s'en fascha. Neanmoins elle se contenta de luy faire dire qu'il devoit la venir voir, luy promettant de luy donner de grandes sommes d'argent, & de luy faire bastir une grande eglise. 'Leonce répondit que ce qu'elle seroit pour des Evêques, elle le seroit pour elle mesme plus que pour personne, qu'il estoit prest aussi de l'aller voir, si elle vouloit le recevoir avec le respect dû à un Evêque, c'est à dire se lever de son throne, & venir audevant de luy quand il entreroit, s'incliner profondément pour recevoir sa benediction, se tenir debout dans une contenance modeste durant qu'il seroit assis, '& b. jusqu'à ce qu'il luy fist signe de s'asseoir aussi. Que si elle en vouloit user d'une autre maniere, il n'y avoit point de promesse capable de l'obliger à avilir la dignité episcopale, & à faire

Amm. l. 16. p.
71. a. b.

Bar. 356. § 126.

Ath. solit. p.
313. b.
4 Socr. l. 1. c. 2.
p. 31. b.

Thdr. l. 1. c.
13. p. 609. d.

Suid. l. 7. p. 10. c.
f.

p. 21. a.

1. 'M. du Cange ne cite pour cela que Theophane, [ce qui est peu de chose; & je n'ay pu encore trouver l'endroit.] Byz. sim. p. 48.

injure au facerdoce de J. C. Cette réponse, dit l'histoire, la mit en fureur, & toute bouffie d'orgueil & de colere, elle fit mille menaces contre l'Evesque avec la legereté & la passion ordinaire à une femme: & elle s'en alla en effet trouver son mari, à qui elle raconta la chose pour l'animer aussi de colere, & l'obliger à la venger. Mais Constance au contraire loua la liberté genereuse de Leonce, se moqua de la colere de sa femme, & la renvoya s'occuper dans son appartement [avec ses filles.]

πρῆλῆς

p. 20. d.
Philg. l. 7. c. 6.
p. 504. c. d.

'Ce Leonce dont Suidas fait encore d'autres grands eloges, 'estoit un Ariens, & mesme un partisan declaré d'Aece, comme nous le verrons'en son lieu. [C'est donc pour cela que Philostorge l'historien des Ariens en parle comme d'un homme extraordinaire.] Car il paroist assez que c'est de luy qu'est tiré ce que Suidas en raporte. [Aussi l'on voit que ce Leonce corromp & gaste par ses excés ce qu'il y a de saint & de vraiment grand dans la generosité episcopale des Ambroises & des Chrysoftomes. Car l'esprit de Dieu qui est un esprit de discretion & de sagesse, n'anime que l'Eglise Catholique, où il sçait bien apprendre aux grands hommes & à ne point flater les Princes par de basses complaisances, & à reprendre leurs fautes sans blesser le respect qui leur est dû, & sans pretendre corriger le faste des autres par un faste encore plus grand que le leur, ou au moins qui est plus blasmable.

V. les Ariens

Amm. l. 13. p.
113. a.
l. 21. p. 185. c.
Zon. p. 20. f.
Chry. in Phili.
h. 15. p. 144. a.

Pour achever l'histoire d'Eusebie,] 'elle vivoit encore au commencement de 359. Mais elle estoit morte longtemps avant la fin de 360. 'On dit qu'elle fut consumée peu à peu par une longue incommodité que sa sterilité mesme luy causa, & qu'une malheureuse femme luy avança sa mort, & causa en mesme temps la sienne propre, 'en luy appliquant des remedes pour la guerir de sa sterilité; s'imaginant, dit S. Chrysoftome, luy pouvoir procurer la fecondité, qui est un don & une faveur du ciel.

NOTE 11

1.

περὶ
δύου.

1. σπυδιεφάση ἢ αὐτῆ, peutestre parcequ'on la fit mourir.



ARTICLE XXVII.

Magnence reduit à se tuer luy mesme.

L'AN DE JESUS CHRIST 353, DE CONSTANCE 16, 17.

'Constantius [Aug.] VI, & Constantius Gallus Caf. II, Consuls.

V. 5 25.

'NERATIUS Cerealis^a fait Prefet de Rome le 26 septembre 252, fut continué en 353 jusques au 8 de decembre, que Vitrasius Orhitus luy succeda. On croit que ce Cereal est celui mesme qui estoit oncle maternel de Gallus, & qu'on sçait avoir esté élevé au Consulat & à la Prefecture. Ainsi c'est celui qui fut Consul en 358, & qui dans un age fort avancé rechercha en mariage S^{te} Marcella. On écrit que jusqu'à sa Prefecture les Senateurs avoient des cofres dans la place de Trajan, [comme dans un asyle inviolable,] où ils mettoient ce qu'ils avoient de plus precieux.

'Nous avons diverses loix de cette année adressées à Cereal jusq'au 23 de novembre. On y en raporte d'autres adressées à Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] à Evagre qu'on croit avoir eu la mesme dignité, à Philippe [qui apparemment estoit déjà mort ou disgracié,] & à Catulin Proconsul d'Afrique. Selon ces mesmes loix, Constance estoit à Ravenne le 21 de juillet, à Lion le 6 de septembre, & à Arles le 3 de novembre; [ce qui s'accorde fort bien avec l'histoire.

Car Constance demeura enfin cette année maistre de tout l'Empire,] & acheva la guerre contre Magnence par un troisieme & dernier combat, dit Julien, donné par ses Generaux dans les Alpes Cottiennes [ou le haut Dauphiné,] vers un chasteau nommé^b Mont-Seleuque entre Dic & Gap, [à peu pres où est aujourd'hui le bourg d'Aspres.^b Magnence ayant encore perdu cette bataille s'enfuit à Lion.^c Mais le petit nombre de soldats qui luy tinrent compagnie dans sa fuite, voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer ni pour luy ni pour eux mesmes [s'ils continuoient à le suivre,] ils prirent le dessein de le livrer à Constance, & se mirent à garder la maison où il estoit depeur qu'il ne s'echapast. [Ce fut peutestre en cette occasion,] que Magnence ayant voulu parler à ses soldats, ils s'ecrierent tous, *Vive Constance Auguste.*

'Il jugea bien alors que ses affaires estoient entierement

INDICTIO
XI.
Chr. Al. & c |
Socr. l. 2. c. 3 24
p. 127. d.
Buch. cycl. p.
241.
Amm. l. 14. p.
31. a | n. p. 58.
Hier. ep. 16. p.
117. 118 | Cod.
Th. t. 3. p. 296 3
2.
Amm. n. p.
58.

Cod. Th. chr.
p. 51.

Juli. or. 2. p.
137 | Zon. p. 16.
c.
Socr. l. 2. c. 32.
p. 127. d | Soz.
l. 4. c. 7. p. 545.
a | p. 31. 2. d |
Chr. Al. p. 680.
b | Vict | Eutr.
c | Zon. p. 16. c.

Socr. p. 177. c |
Soz. p. 544. d.

Ib.

V. 5. Paul de
Constanti-
nople, note

NOTE 23.

NOTE 24.

Zon.p.16.c.d|
Philg.1.3.c.26.
p.59.
Socr.1.1.c.32.
p.127.d|Zon.
p.16.d.
1b|Chr. Al.
p.68o|Philg.
p.59.
1b|Juli.or.1.p.
73|Zof.1.1.p.
701.a|Eutr.
Socr.p.127.
128.1dat.
d Chr. Alex.p.
68o|1dat.
e Zof.p.701.a|
Vi&epi.
f Eutr.p.189.
a.
g Vi&epi.p.
144.d.
h Amm.1.21.p.
227.b.c.
i Eutr|Vi&e|
Zof.p.701.b.c|
Hier.chi|Socr.
p.128.a|Zon.p.
16.d.
1dat.
m Bir.p.485.
n p.483.484.
o Zon.p.16.d.
c.

Juli.or.2.p.
178.

Them. or.6.p.
30.c.

désespérés, & entrant dans un transport de rage & de fureur, il tua tous ses proches & tous ses amis qui se rencontreroient auprès de luy, sa propre mere, son frere Didier qu'il avoit fait César, & il se tua enfin luy mesme, [comme on le peut voir dans le jeune Victor,] pour s'exempter des longs & honteux tourmens qu'il avoit sujet de craindre s'il estoit livré à Constance, [sans songer à ceux que la justice de Dieu luy alloit faire souffrir pour ses crimes, & pour ce dernier encore qu'il ajoutoit à tant d'autres.]^c On convient qu'il mourut en cette année, vers le 15 d'août, dit Socrate, ^dc'est à dire le 10 ou 11 de ce mois, ^eaprès avoir regné trois ans & demi, ^f& environ un mois de plus. Il avoit alors pres de cinquante ans: ^hsa teste fut portée par tout l'Empire.

ⁱDecence son frere, qu'il avoit appelé à son secours, & qui s'estoit déjà avancé jusqu'à Sens, y ayant appris sa mort, & se voyant environné d'ennemis sans esperance d'echaper, il aimamieux s'étrangler luy mesme ^lle 18 du mesme mois d'août, [que de tomber entre leurs mains.] ^mSes medailles luy donnent quelquefois le titre d'Auguste, & tant les siennes ⁿque celles de Magnence, parlent des victoires des deux Augustes & de César, [d'où il semble qu'on peut tirer que Magnence le fit Auguste, & Didier César l'an 352, vers le temps qu'il remporta quelque avantage sur Constance auprès de Pavie. ^oZonare dit que Didier ne fut pas tué par Magnence, mais blessé seulement de plusieurs coups; dont estant guéri il alla se rendre à Constance.

[On ne dit point de quelle maniere il en fut traité:] mais Julien dit en general qu'après la victoire Constance n'eut plus besoin de l'épée; [c'est à dire qu'il ne condamna personne à la mort,] non pas mesme ceux qui estoient soupçonnez des plus grands crimes, [comme d'avoir formé la revolte & la conspiration contre Constant,] ni ceux qui avoient eu le plus de part à l'amitié du tyran, ni ceux qui ayant bien voulu se charger de ses ambassades, avoient parlé à leur Prince d'une maniere fort insolente. [Ce dernier point paroist regarder Titien, aussibien que ce que dit Themistius,] que Constance après la fuite du barbare, estant devenu le maistre de celui qui l'avoit le plus sensiblement offensé durant la revolte de l'Occident; il cessa de le haïr des qu'il l'eut en son pouvoir, & ne se vengea de ses invectives que par l'excès de ses bienfaits. Mais en ne le punissant pas, il fit que le coupable se punit luy mesme, par la douleur d'avoir offensé un prince qui le combloit de tant de graces,

graces, & dont la bonté estoit sa condannation.



ARTICLE XXVIII.

Constance use mal de sa victoire; fait quelques loix.

[Les historiens ne donnent pas autant d'eloges à Constance sur la maniere dont il traita les vaincus, que luy en donnent les panegyristes.] Zosime dit qu'il ne put porter son bonheur, & que sa victoire en le rendant maistre de tout l'Empire, le rendit aussi plus fier & plus superbe. On voit par Libanius que les soldats qui avoient servi dans le parti de Magnence n'osoient se montrer, ce qui les obligea à voler sur les chemins jusqu'à ce que Julien les recut de nouveau dans la milice en 360 [ou 361.

Zofl. l. 1. p. 701;

Lib. or. 12. p. 285. 286.

On ne poursuivoit pas assurément tous ceux qui avoient obeï à Magnence:] mais il paroist qu'on n'epargnoit aucun de ceux qui luy avoient rendu quelque service particulier, ou qu'on soupçonnoit mesme de l'avoir fait. Car beaucoup de gents d'épée, ou de personnes un peu qualifiées dans les villes, furent chargez de chaines sous ce pretexte, & amenez à Constance; qui les condannoit à perdre la vie ou les biens, ou à estre enfermés dans des isles, sans mesme souvent qu'on eust aucune preuve de ce dont on les accusoit, & quoiqu'ils ne fussent accusez que par un ennemi, ou que mesme personne ne se declarast leur accusateur. Ammien assure que la joie de sa victoire fust bien meslée de larmes par la mort de plusieurs innocens. Il nomme entr'autres Geronce qui avoit eu le titre de Comte sous Magnence; ce qui ne l'empescha pas d'estre dechiré par divers tourmens, ensuite dequoy on le condanna à l'exil.

Amm. l. 14. p. 90b.

Un Espagnol nommé Paul, qui avoit la qualité de secretaire, & qu'on avoit surnommé *la Chaine*, parcequ'il estoit habile à faire naistre les accusations l'une de l'autre, & à en faire une espeece d'enchainement, fut envoyé en Angleterre pour en amener des Tribuns & d'autres officiers accusez d'avoir conspiré avec Magnence, [quoique tout leur crime fut de luy avoir obeï,] parcequ'ils n'estoient pas assez forts pour luy resister. Cet ordre cruel fut executé avec encore plus de cruauté par Paul, accou-

c 120. a 135. b. c. f

p. 9. c. d.

1. Ammien mesme en un autre endroit le fait naistre dans la Dace: & on ne voit pas moyen de l'excuser de contradiction. Les actes d'Arteme, [qui peuvent venir de Philostorge,] font Paul Espagnol

Amm. l. 15. p. 132; b 12. f. 2. 68.

p. 10. a. b.

tumé à meller les innocens avec les coupables. 'Martin Vicaire de l'isle qui aimoit la justice, s'y opposa autant qu'il put, & par prieres, & en protestant qu'il se retireroit plustost. Mais Paul le menaça de son costé de le rendre luy mesme coupable du crime des autres, & de l'amener chargé de chaines à Constance. 'C'estoit presque la mesme chose sous ce prince d'estre soupçonné d'un crime de cette nature, & d'en estre condamné. De sorte que Martin reduit au desespoir, tira l'épée pour en percer Paul: mais ne l'ayant blessé que legerement, il tourna son épée contre luy mesme & se tua.

p. 9. d.

p. 10. b. c.

'Un malheur si funeste & si honteux pour le regne de Constance, 'ne l'empescha pas d'employer toute la rigueur des tourmens contre ceux que Paul luy amena. La pluspart furent proscriés & depouillez de leurs biens, plusieurs bannis, & quelques uns mesme punis du dernier supplice. 'Le nom & les cruautés de Paul se lisent souvent dans l'histoire d'Ammien. 'Libanius parle aussi des bales de plomb dont ce Paul avoit fait battre un Aristophane, autant qu'il l'avoit jugé necessaire pour luy faire perdre la vie. 'Il fut enfin brulé vif sous Julien, sans que personne en fust surpris, [ni le plaignist.

p. 35. 45. 150.
151.Lib. or. 9. p.
214. a. b.Amm. l. 22. p.
207. a.Cod. Th. 9. t.
38. l. 2. p. 170.

On ne voit point si Constance estoit luy mesme venu dans les Gaules pour suivre Magnence. 'Mais on apprend par une loy qu'il estoit à Lion le 6 de septembre. Cette loy veut qu'on abolisse tout ce qui avoit rendu ce Prince & odieux le temps de la tyrannie, & que tout le monde vive en repos & sans rien craindre, hors ceux qui seront coupables des cinq crimes que les loix punissent de mort. Godefroy cherche le sens de cette loy. [Mais quel qu'il soit, ce que nous venons de dire fait voir que Constance ne pretendoit point y donner une amnestie generale pour tous ceux qui avoient suivi Magnence.

*esse feram*Fleuri, l. 13. p.
425 | Page, 353.
§ 10.Cod. Th. c. 6.
P. 34. 35.

p. 34. 36.

p. 35. 1.

'Quelques uns raportent à l'an 353 une loy, dont la date est assez embarassée. Elle est adressée à tous les Evêques, & porte que pour rendre plus faciles les assemblées ecclesiastiques des peuples qui se convertissent,] les Cleres seront exems des cens qui se payoient pour les fonds de terre, des charges fordidés, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon; des contributions qui se levoient sur les marchands; & des corvées où il falloit fournir des chevaux & des voitures pour le public. On étendoit ces exemptions à leurs femmes, à leurs enfans, à leurs domestiques. 'Cette loy & celle du 6 decembre 357, sont celles qui accordent de plus grandes exemptions aux Ecclesiastiques;

*parangon
rui.*

L'an de J.
C. 311, de
Constance
16, 17.

juvencz.

mais elles marquent l'une & l'autre que c'est parceque ce qu'ils pouvoient gagner par le negoce ou par les métiers qu'ils exerçoient, estoit au profit des pauvres. Celle-ci comprend dans ses privileges *les jeunes gens*: ce que quelques uns entendent des Clercs inferieurs, particulièrement des Acolythes, destinez à tous les petits services dont l'Eglise avoit besoin. [Je ne sçay si ce ne seroient point aussi les Copiates ou Fossoyeurs.]

p. 36. 2.

Constance [ayant quitté Lion,] vint passer l'hiver à Arles, & il y celebra solennellement le 10 d'octobre, ou plustost le 8 de novembre la fin de la trentieme année de son regne, [depuis qu'il avoit esté fait Cesar en 323.] Il y en a qui veulent qu'à l'occasion de cette solennité on luy ait dressé à Arles un obelisque qui a esté trouvé depuis peu dans cette ville. C'est une simple conjecture: car il n'y a pas mesme de preuve que cet obelisque ait esté fait pour Constance.

Amm. l. 14. p.
8. 9 | Nor. Dec.
c. 1. p. 78. 79.

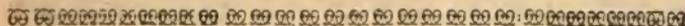
Pagi, 333. 55.

On raporte aussi à cette année une loy datée du 3 novembre à Arles, & adressée à Philippe Prefet du Pretoire: & neanmoins Thalasse estoit alors Prefet d'Orient, ou Domitien qui eut cette charge après la mort de Thalasse. [Ce fut encore à Arles que] Constance donna le 23 de novembre une autre loy [plus importante,] pour défendre les sacrifices nocturnes que Magnenco avoit permis. Cette loy & celle du 6 de septembre sont adressées à Cereal qui estoit alors Prefet de Rome, & dont nous avons une inscription faite en l'honneur de Constance sur ce qu'il avoit rétabli la ville de Rome; & éteint la tyrannie.

Cod. Th. t. 2.
p. 574. 575.
Amm. l. 14.
p. 3. c.
b p. 16. d.

Cod. Th. t. 6. t.
10. l. 5. p. 265.

n. p. 265.



ARTICLE XXIX.

Troubles à Rome pour les vivres: Les Isavares courent l'Asie.

LA mort de Magnence ayant soumis à Constance tout ce que l'usurpateur avoit possédé, il se trouvoit maistre de toute l'étendue de l'Empire, qui commença enfin à jouir de la douceur de la paix. [Mais la paix de l'Etat ne fut que pour donner un nouvel accroissement à la guerre & à la persécution que Constance avoit déjà commencé de faire à l'Eglise. Car durant qu'il estoit à Arles il y tint un Concile, où il fit ce qu'il put pour opprimer l'innocence de S. Athanase, & dont le principal fruit fut de bannir S. Paulin de Treves.]

Zon. p. 16. e.

Y. les Ariens

[La paix mesme de l'Empire n'estoit pas alors fort entiere.] Les Gaules continuoient toujours d'estre ravagées par les bar-

Amm. l. 15. p.
38. d.

Lib. or. 11. p.
285, 286.
Buch. cycl. p.
241.
A mm. l. 14.
p. 10. c. d.

bares; & pillées comme nous avons dit, par les soldats de Magnence, [qu'on avoit sans doute cassés.]^a Vitrasius Orfitus qui succeda le 8 de decembre à Cereal Prefet de Rome, ^bne put empêcher, quelque habile qu'il fust, que le peuple ne se soulevast souvent, parcequ'on manquoit de vin: Et c'estoit là tout ce qu'on voyoit à Rome, des seditions ou des debauches, [des spectacles] & d'autres bagatelles semblables, qui estoient les fruits de l'oisiveté & de l'abondance. Ammien s'étend beaucoup sur cela: & il reconnoist cependant que quoique Rome n'eust plus rien de recommandable; toute la terre ne laissoit pas de la respecter comme la maistresse du monde, & d'avoir de la veneration pour ces noms augustes du Senat & du peuple Romain.

taberna.
vilitate.

p. 10-15.
p. 11. c.

'Pour l'Orient, l'Asie fut troublée vers ce temps-ci par les courses des Isâures, qui trouvant dans leurs montagnes un rempart capable de resister à toute la puissance Romaine, s'y tenoient quelque temps en repos, & puis en sortoient pour aller piller les pays voisins. Ils pillerent donc en ce temps-ci toutes les barques qui se trouverent sur la coste de l'Isaurie. Ils passerent de là dans la Lycaonie, d'où ayant esté repoussés par les garnisons, ils s'en allerent dans la Pamphylie, & y ravagerent les environs de Larande. Ils retournerent de là dans l'Isaurie, [dont les villes & le plat pays obeïssoit aux Romains.] & ils y attaquèrent, mais ne purent prendre le chasteau de Paleas sur la mer, où l'on mettoit les provisions pour toutes les troupes de ces quartiers là. Ils assemblerent toutes leurs forces, pour assiéger Seleucie, qui estoit une grande ville, & la capitale du pays, bordée par la riviere de Calycadne. Le Comte Caltrice la défendoit avec trois legions, dit Ammien, [ce qui marque bien que les legions de ce temps là estoient fort differentes des anciennes, & n'estoient au plus que comme nos regimens d'infanterie.] Gallus averti de ce siege, y envoya en diligence Nebride Comte d'Orient, qui chassa les Isâures, & les obligea de se renfermer dans leurs montagnes [vers le milieu de l'année suivante.]

V. la note
27.

&c.

p. 3. 4.

p. 4. 5.

p. 5. 6.
p. 6.

communi

p. 7. b.

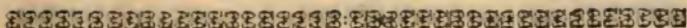
p. 8. a.

p. 7. 3.

'Les Sarrazins, que les Romains eussent voulu n'avoir jamais pour amis ni pour ennemis, couroient en mesme temps la Mesopotamic: & Nohadare, qui commandoit les Perles de ce costé là, tascha de surprendre la ville de Batne pres de l'Euphrate, dans le pays qu'on appelloit l'Anthemusie, & il prit pour cela le temps d'une foire qui s'y faisoit vers le commencement de septembre pour le commerce des Indes & de la Chine: mais son dessein fut decouvert aux Romains par les siens mesmes,

V. la note
27.

Seres.



ARTICLE XXX.

Mauvaises inclinations & mauvaise conduite de Gallus Cesar.

[Le plus grand mal de l'Orient estoit Gallus mesme qui y commandoit avec le titre de Cesar.] Ce prince avoit un exterieur fort avantageux ; mais les qualitez de son esprit n'y répondoient pas. Il avoit passé tout d'un coup d'une vie, [non seulement particuliere, mais] solitaire & sauvage, & encore pleine de craintes & de miseres, [comme nous le verrons en parlant de son frere Julien,] à la dignité de Cesar, & à une puissance presque souveraine. Ce changement inespéré dans un age encore peu avancé, [car il n'avoit alors que 24 ou 25 ans,] fit l'effet qu'on en pouvoit attendre, luy eleva ou plustost luy enfla le cœur, & donna à ses passions naturelles la liberté de se declarer. Sa qualité de neveu de Constantin, de cousin & de beau-frere de Constance, augmentoient encore sa vanité ; à quoy l'on ajoute que quelques heureux succès qu'il eut dans la guerre, contribuerent encore, [sans parler des flateries de Libanius & des autres, qui le trompoient, comme on fait tous les Princes, par leurs louanges,] & qui faisoient devant luy son panegyrique, à quoy luy mesme les obligeoit quelquefois. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si] l'on a cru qu'il avoit bientoist formé le dessein de se soulever contre Constance, [& d'usurper le titre d'Auguste,] que sa femme portoit déjà selon Philostorge.

Amm.l.14.p.
31.a.
p.1] Jul.ad Ath.
P.499.

Socr.l.2.c.34.
P.128.c.

Lib.vit.p.34.
c.d.

Amm.l.14.p.
1.b] Socr.p.128.
c.

Philol.1.3.c.
22 p.55.

Amm.l.22.p.
226.c

Jul.mil.p.60.
d Amm.l.14.

p.1.b.
e Aur.V] Eutr]

Zon p.16.c.f.
f Amm.p.3.2.

b] Zon.p.16.f.
g Amm.p.1.b.

^bOn l'accuse d'avoir eu beaucoup d'attache à son sens aussi bien que Julien son frere, ^c& d'avoir trop aimé les divertissemens du cirque. ^dMais ce qui luy fit le plus de tort, fut son naturel porté à la cruauté, ^ecomme presque tous les auteurs en conviennent : ^f& Constantine sa femme, au lieu de l'adoucir, comme d'autres Princesses l'ont fait, l'aigrissoit au contraire de plus en plus, ^genflée de sa naissance, & alterée de sang, s'il en faut croire Ammien, qui l'appelle mesme une Megere [& une furie.]

On peut donc juger combien ce prince auroit fait de maux à l'Etat, s'il fust devenu Empereur : [& il en auroit peutestre fait encore de plus grands à l'Eglise. Il faisoit profession du Christianisme ; & la translation qu'il fit du corps de Saint Babylas d'Anrioché à Daphné, est celebre dans l'histoire.] Il fit bastir une eglise à Daphné pour l'y mettre, dans le dessein d'abolir le culte

Eutr.

Soz.l.5.c.19.p.
616.c] Chry.in
Gen.t.1.p.671.
d.

v.s Babylas.

qu'on y rendoit encore aux demons, & d'arrester le debordement effroyable des crimes qui se commettoient en ce lieu de divertissement & de delices. [Ainsi je ne sçay si ce ne seroit point] 'ce prince sage, que Libanius loue d'avoir aboli à Daphné une feste de debauche. ^aS. Chrystome attribue la translation de S. Babylas à un mouvement particulier que [Gallus] en avoit eu de Dieu. 'On l'attribue encore à la devotion qu'il avoit pour les Martyrs, & qui estoit tres grande. 'On ajoute qu'il avoit beaucoup de respect pour toutes les choses de la religion, & pour ceux qui marquoient plus de pieté.

[Mais faisant sa residence ordinaire à Antioche, dont les Eveques estoient Ariens, on peut juger quelles instructions il en recevoit. Ce qui estoit encore plus facheux,] 'c'est qu'il avoit une deference toute particuliere pour Aece, [dont l'impieté estoit detestée par les Ariens mesmes:] & Philostorge ajoute que ce fut luy dont il se servit pour detourner Julien son frere de l'inclination qu'il avoit déjà pour l'idolatrie. 'Aece entra à la Cour par le moyen de Theophile le Blemmye, [qui n'estoit pas moins impie que luy, &] qui estoit fort bien dans l'esprit de Gallus.

[C'est sans doute pour cela que] 'Philostorge est toujours fort favorable à Gallus, & l'excuse autant qu'il peut. ^bS. Jerome mesme dit qu'il estoit suspect à Constance ^aà cause de ses excellentes qualitez, & ne laisse pas néanmoins de reconnoistre qu'il avoit fait mourir diverses personnes de qualité. [Zosime ne dit rien du tout de ses fautes,] ' & ne donne point d'autre raison de son malheur, que la persuasion qu'avoit Constance qu'il vouloit se faire Auguste, dequoy il parle comme d'une chose fausse, inventée par la malice des eunuques & de quelques courtisans: 'Mais les autres historiens le condamnent unanimement. 'Julien son frere l'excuse autant qu'il peut: il dit que Constance est luy mesme coupable de ses fautes par la mauvaise education qu'il leur avoit donnée; que Gallus avoit esté justement irrité contre des personnes dont il avoit en main les lettres pleines d'accusations atroces contre luy; qu'au moins il n'avoit pas merité la mort qu'on luy fit souffrir. Mais avec cela, il condamne ses fautes, reconnoist son humeur sauvage & emportée, & avoue qu'il n'estoit point capable de regner.

'Il estoit leger aussibien que cruel, ^d & sa cruauté estoit mesme animée par la legereté, qui luy faisoit ajouter foy à ceux qui accusoient les autres de former des desseins contre l'Empire, ou d'employer les arts criminels de la magie. 'Il avoit diverses

Lib. angar. p.
35. 36.
a Chry. p. 671.
d.
Soz. p. 626. c.
l. 3. c. 15. p. 524.
b.

Philg. l. 3. c. 27.
p. 59. 60. | Nyl.
in Eun. l. 1. p.
294. b. | Soz. p.
524. b.
Nyl. p. 294. b.

Philg. l. 3. c. 28.
p. 60. 61.
b. Hier. chr.

Zof. l. 2. p. 701.
d. c.

Euf. chr. n. p.
154. 2. | Aur. V.
c. Jul. ad Ath. p.
499-501.

p. 500.

Amm. l. 14. p.
27. b.
d. p. 2.

p. 1. 3.

ob regiam
judicem.

personnes inconnues, qui contrefaisant les mendiens, alloient dans toutes les maisons s'informer ce qu'on y disoit de luy, pour le luy rapporter ensuite. Il savoit ainsi ce qui se faisoit & se disoit de plus secret dans les familles, & trouvoit en cela d'autant plus d'occasions d'exercer sa cruauté, que ces espions, [pour entrer dans ses sentimens,] s'accordoient à supprimer tout ce que la crainte faisoit dire à sa louange, à augmenter au double ce qui luy estoit desavantageux, & à inventer mesme quelquefois ce qu'ils n'avoient ni vu ni entendu.

'Ne se contentant pas mesme de cela, il imitoit ce qu'on dit p.31
de Gallien. Car il s'en alloit le soir [deguisé &] peu accompagné dans les cabarets, & les autres lieux où le peuple s'assembloit, [& en s'entretenant avec ceux qu'il y rencontroit,] il tâchoit de savoir tout ce qu'on pensoit de luy. Mais il ne continua pas longtemps une chose si honteuse, [dans la vue qu'il la faisoit, & qui pouvoit mesme l'exposer à divers dangers.] Car il avoit souvent esté reconnu, parceque la ville d'Antioche estoit éclairée toute la nuit par quantité de lumieres, qui egaloient presque la clarté du jour.

'Le mal eust esté tolerable, si Gallus eust suivi les regles de la p.21
justice, & eust donné lieu aux accusez de se défendre. Mais estre deferé à ce prince credule & sanguinaire, [aussibien qu'à Constance,] c'estoit presque estre condamné. Il n'observoit aucune forme. Il n'attendoit pas qu'il parust au moins un accusateur; & sa cruauté implacable estoit l'unique regle qu'il falloit suivre. Aussi l'histoire nous fait une peinture affreuse des crimes que Gallus commit.

'Entre le grand nombre de ceux à qui il osta les biens, la li- p.21
berté, ou la vie, on remarque particulièrement Clemace homme de qualité d'Alexandrie, qui n'ayant pas voulu consentir à un crime, sa propre belle-mere alla demander sa mort à Constantine en luy presentant un riche collier: & aussitost Honorat Comte d'Orient eut ordre de luy oster la vie, sans qu'il pust seulement dire un mot. Un miserable chargé de crimes gagné par des personnes qui vouloient se défaire de Libanius, l'alla accuser d'homicide, & d'user de sortilege contre Gallus mesme, dans la pensée que l'accusé seroit aussitost conduit au supplice. Mais [pour cette fois Gallus fut plus equitable qu'à son ordinaire, peutestre parcequ'il aimoit les flateries de Libanius;] & il dit au denoncateur d'aller porter sa plainte devant les juges. Il n'osa jamais s'y hazarder, aimant mieux se tenir caché, & Gallus n'en

Lib.vit.p.34.
35.

Cod. Th. t. 6. p.
387. 388.
Amm. l. 14.
p. 3. c. d.

témoigna pas moins d'amitié pour Libanius. 'Thalasse dont il est parlé en plusieurs endroits de l'histoire, étoit alors Préfet d'Orient. Il voyoit avec douleur la mauvaise conduite de Gallus. Mais comme il estoit luy mesme fort arrogant, au lieu de prendre les voies de la prudence & de la douceur pour l'avertir de ses fautes avec respect, il s'opposoit à luy directement, & le reprenoit avec aigreur. Il ne se contentoit pas non plus d'avertir Constance de l'état des choses, mais il les exagéroit encore. Il faisoit cela tout hautement sans s'en cacher; de sorte que sa conduite indiscrete ne faisoit qu'irriter Gallus, & le porter à de plus grands excès, pour ne pas paroître obligé de céder à un ministre qui luy estoit inférieur.

ARTICLE XXXI.

D'Orfite, de Stratege, & de quelques autres magistrats: Constance fait la guerre aux Allemans, & leur accorde la paix.

INDICTION
XII.

L'AN DE JESUS CHRIST 354, DE CONSTANCE 17, 18.

Socr. l. 1. c. 34.
p. 128. d. Idat.
& c. Amm. n. p.
46.
b Onu. p. 294.
d.
c Amm. l. 14. p.
10. c. d.

'Constantinus Aug. VII, & Constantius Gallus Cæs. III, Consuls.

MEMMIUS Vitrasius Orfitus fait Préfet de Rome le 6 de cembre 353 fut continué cette année. 'Nous avons déjà remarqué que sa magistrature fut troublée par les soulèvemens du peuple, à cause qu'on manquoit de vin. Pour luy, c'estoit un homme de qualité & d'esprit, intelligent dans les affaires, mais peu instruit dans les belles lettres, & qui s'en estoit insolemment audessus mesme de sa dignité. 'On marque qu'il fut Préfet durant six ans, & jusqu'en 359, [mais avec quelque interruption; d'où vient] qu'il est marqué deux fois Préfet de Rome dans quelques inscriptions. [Nous apprenons de ces memes inscriptions qu'il estoit payen.] 'Car on y voit qu'il avoit fait faire un temple à Apollon, qu'il estoit Pontife du soleil & de Vesta. Le Senat luy fit dresser une statue. Il avoit esté Proconsul d'Afrique. [Nous pourrions encore avoir occasion de parler de luy,] & des disgraces qui luy arriverent, Symmaque qui estoit son genre, en parle plusieurs fois dans ses lettres.

'Nous avons quelques loix de cette année adressées à Orfite.

Cod. Th. t. 6. p.
376. 1.
d. 1. Sym. l. 9.
ep. 121. p. 248 |
10. ep. 47. p.
281.
c Cod. Th. chr.
p. 52.

1. Cela est dans une inscription, qui se rapporte à luy toute entière, s'il n'y a point de faute dans Gruter p. 438. 1. Mais j'ay peur que ces paroles *Comiti ordinis secundi &c.* ne soient la fin d'une autre inscription dont le commencement est oublié.

Entre* les officiers qui sont nommez dans les autres, [nous nous contentons de marquer Mufonien Prefet d'Orient nommé aussi Stratege, dont nous avons parlé † en un autre endroit.] Constance le fit Prefet d'Orient après la mort de Domitien [dont nous ferons bientoit l'histoire ;] & il l'estoit au moins des le 25 juillet 354, selon la loy qui luy est adressée. ^a Il avoit auparavant esté fait Proconsul d'Acacie après la défaite de Verranion & de Magnence, [à la fin de 351, ou mesme plustard ;] Constance ayant cru que la douceur avec laquelle il gouverneroit les Grecs, luy feroit honneur à luy mesme. Le sophiste Libanius se vante d'avoir esté fort honoré & considéré de luy.

'Constance qui avoit passé l'hiver à Arles, ^b en sortit au printemps, & vint à Valence pour marcher contre Gondomade & Vadomaire Rois des Allemans, qui estoient freres, & qui avoient souvent fait des courses sur les pays des Gaules voisins du leur. 'Le rendez-vous des troupes Romaines estoit à Challon sur Sône, où elles se mutinerent faute de vivres, 'les pluies qui avoient esté extraordinaires dans le printemps ayant arresté les blez qui devoient venir de l'Aquitaine. 'Constance voulut y envoyer Rufin Prefet du Pretoire: & on pretend que c'estoit pour l'exposer à la fureur des soldats, parcequ'il estoit tres puissant, & oncle de Gallus, dont Constance avoit resolu la perte. 'Mais les amis de Rufin agirent si bien à la Cour, qu'elle changea d'avis, [peutestre pour ne pas porter Gallus dans le desespoir:] & Eulebe grand Chambellan vint appaiser la sedition en distribuant sous main de l'argent aux plus mutins. 'Constance demeura assez longtemps à Valence; & y apprit des nouvelles certaines de ce qu'avoit fait Gallus; [c'est à dire apparemment de la mort de Domitien, dont nous allons bientoit parler, & qu'on peut juger par là n'estre arrivée qu'en cette année, quoiqu'Ammien semble la mettre des la precedente.]

'Constance s'estant enfin mis en campagne, arriva avec beaucoup de fatigues jusqu'auprés d'Augst, [un peu audeffus de Basle,] où il voulut faire un pont de bateaux sur le Rhein pour entrer dans le pays des Allemans. 'Il ne le put, à cause des traits que les ennemis lançoient sans cesse, & cela le mit en une extreme peine. Mais un homme qui connoissoit le pays, vint enseigner un gué, par lequel l'armée eust aisément passé, si les Allemans n'eussent envoyé demander la paix, en offrant de fournir des troupes auxiliaires. [Ceux qui souhaitoient la guerre parmi les Romains,] crurent qu'ils l'avoient fait sur quelque

Amm. l. 15. p.
56. d. Lib. or.
14. p. 199. d.
Cod. Th. chr.
p. 52.
Lib. vii. p. 19.
c. d.

d | 37. 38.

Amm. l. 14. p.
8. d.
p. 23. b.

c.

b.

d.

p. 14 | n. p. 48.

l. 14. p. 23. b.

c.

p. 14. a.

b.

c.

p. 25. b.

p. 14. b.

c.

avis secret que leur avoient donné quelques uns des principaux de la Cour, qui estoient Allemans, comme Latin Comte des domestiques, Agilon Connétable ou grand Ecuyer, & Scudilon qui commandoit quelques troupes. Quoiqu'il en soit, Constance crut devoir accepter leurs offres, [peutêtre pour s'appliquer tout entier à l'affaire de Gallus;] & l'armée dont il voulut avoir le consentement, entra dans sa pensée, soit par complaisance, soit parcequ'on estoit persuadé qu'il n'estoit heureux que dans les guerres civiles, & fort malheureux dans les autres.

djp 25.

p. 25. c. d.

d.

Cod. Th. chr.

p. 52.

Amm. l. 17. p.

99. b.

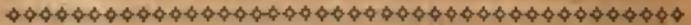
b l. 14. p. 23. b.

Cod. Th. chr. p.

52.

'Ainsi on conclut le traité, & Constance vint à Milan, où il estoit déjà le 22 de may selon quelques loix; [quoique cela soit difficile à croire,] puisque la campagne ne commençoit dans les Gaules qu'au mois de juillet, & que celle-ci avoit encore esté retardée par les pluies. [Il fit quelques voyages dans l'Italie, comme il semble qu'on le peut tirer de deux loix,] dont l'une est datée du 22 juin à Cesène [dans la Romagne,] & l'autre du 21 juillet à Ravenne; [si neanmoins Constance pouvoit estre des ce temps là en Italie. Il faut toujours que s'il a esté à Ravenne, il soit revenu ensuite à Milan, comme à son séjour ordinaire. Et il paroist qu'il y passa l'hiver suivant.]

NOTE 16



ARTICLE XXXII.

Gallus abandonne Theophile au peuple d'Antioche: fait massacrer Domitien Prefet d'Orient, & Montius.

Amm. l. 14. p.

25. d.

p. 15. c.

c|Lib. vit. p. 34.

b. c.

LA plus grande affaire de Constance durant ce temps là, fut celle de Gallus, [dont la mauvaise conduite ne se pouvoit plus dissimuler. Voici donc ce que l'histoire nous apprend estre arrivé cette année en Orient.] Il y eut d'abord de grands troubles à Antioche au sujet des vivres qui estoient chers, parcequ'on craignoit une famine. Car Gallus voulant obliger les magistrats à en faire rabaisser le prix, & eux luy representant les inconveniens qui en pouvroient arriver, il en fit mourir quelques uns, & fit mettre les autres en prison pour leur faire souffrir le mesme supplice. Mais Honorat qui estoit encore alors Comte d'Orient s'opposa fortement à ce furieux arrest; & ils furent tous delivrez.

NOTE 17.

ordini
verine.

&c.

Amm. l. 14. p.

16. a.

'Quelque temps après Gallus voulant aller à Hieraple, comme pour se trouver à quelque expedition qui se faisoit [contre les Perses,] le peuple d'Antioche le supplia de donner ses ordres

pour empêcher la famine qu'on craignoit, en faisant venir du blé des autres pays. Il ne leur fit point d'autre réponse sinon qu'il leur donnoit Theophile gouverneur de Syrie, qui sauroit bien leur faire avoir des blez quand il le voudroit. Le peuple n'oublia pas cette réponse: & comme la cherté augmentoit, 'estant arrivé un jour quelque querelle parmi le peuple dans les jeux du cirque, [ce qui n'estoit qu'ordinaire,] quatre ou cinq artisans se jetterent sur Theophile, 'tout le petit peuple se souleva contre luy, l'assomma de coups, & se divertit encore à trainer son corps par les rues, 'quoiqu'il n'eust point du tout merité un traitement si indigne, & qu'il se fut conduit dans sa charge avec beaucoup de douceur. On voulut faire le mesme traitement à Eubule l'un des principaux de la ville & à son fils. Ils echaperent néanmoins les pierres qu'on leur jettoit, & s'enfuyrent; mais on brula leur maison.

Lib.or.14.p.
399.d.

vit.p.36.c.dj
Amm.p.16.bj
Julimif.p.111.
Lib.p.399.d.

vit.p.36.dj
Amm.p.16.bj
Juli.p.111.

NOTE 28.

'Cette sedition fut ensuite punie par Stratege, que Constance y envoya pour cela quelque temps après, en luy recommandant néanmoins plusieurs fois de ne la punir que modérément. Stratege luy obéit, dit Libanius, & ne fit mourir que ceux qui le meritoient. 'Cependant Ammien assure qu'il fit mourir de pauvres gens qu'on savoit n'avoir pas mesme esté dans la ville lorsque la sedition arriva, & qu'il declara innocens les riches qui estoient veritablement coupables en les depouillant de leurs biens pour s'en enrichir.

Juli.p.111.
Lib.p.399.
40c|Amm.l.
15.p.56.57.

Amm.l.15.p.
57-b.

'La mort de Theophile que Gallus sembloit avoir livré à la fureur du peuple, contribua encore à rendre ce prince odieux: & dans ce temps là mesme on fut indigné de voir absoudre Serenien, que tout le monde avoit en horreur, parcequ'estant Duc de Phenicie, il avoit laissé piller [aux Sarrazins] une place nommée Celse: On pretendoit mesme qu'il estoit convaincu d'avoir aspiré à l'Empire, & de s'estre servi de sortilege. [Dieu qui a en horreur ceux qui justifient l'impie, aussibien que ceux qui condamnent le juste,] choisit ce Serenien mesme pour estre le ministre de sa justice contre Gallus.

b|l.14.p.16.b.
c.

Ibid.

p.19.d.

'Constance instruit de toutes choses, ne laissoit pas d'écrire à Gallus des lettres pleines de tendresse; mais en mesme temps il luy retiroit sous divers pretextes le plus qu'il pouvoit de troupe. Thalasse [Prefet d'Orient] mourut'en ce temps là, & Constance mit en sa place Domitien qui avoit esté Intendant des largesses du Prince. 'Car il se reservoit sur les Cefars le droit de donner les Prefets. ^bLors donc que Domitien partit pour la

c.d.

l.20.p.168.
169.
b|l.14.p.16.17.

Ddd ij

NOTE 29.

Syrie, Constance dans l'instruction qu'il luy donna, luy marqua qu'il avoit sceu que Gallus souhaitoit de venir en Italie, & que le Prefet pouvoit l'y porter, mais avec civilité & avec respect. [Domitien comprit fort bien ou cela alloit,] 'mais ayant aussi peu de politesse & d'adresse que de naissance, (car il estoit fils d'un artisan;) il l'executa fort mal.

n.p.35|Zon.p.
16.l.g.

Amm.l.14.p.
17.a.b|Phisg.
l.3.c.28.p.60.

'Estant arrivé en diligence à Antioche, il passa devant le palais où estoit Gallus; & au lieu d'y entrer pour rendre ses respects au Prince, comme il y estoit obligé, il s'en alla tout droit, accompagné de beaucoup de personnes, à l'hostel destiné pour les Prefets. Il y demeura longremps sans sortir & sans venir au palais, sous pretexte de quelques incommoditez: & cependant il formoit diverses intrigues contre Gallus, & mandoit à Constance bien des choses dont il eust pu se passer. Enfin neanmoins Gallus ayant témoigné qu'il vouloit le voir, il y vint, & dit brusquement au Prince: Allez [en Italie,] puisque l'Empereur l'ordonne: Que si vous differez de le faire, je suis obligé d'arrester ce qu'on doit fournir pour vostre personne & vostre maison. Sur cela il sortit avec un air de colere, & ne revint plus depuis, quoique Gallus le demandast souvent. Il paroist mesme qu'on surprit quelques unes des lettres qu'il écrivoit à Constance contre son Prince.

Lib.or.12.p.
266.c|Juli.ad
Ath.p.900.

Juli.p.500.

'Gallus fut indigné de cette conduite, & avec sujet; mais il poussa trop loin son ressentiment, jusqu'à faire arrester le Prefet.

Amm.p.17.b.
c.

'Montius ¹ alors Questeur, qui voyoit de quelle consequence estoit cette action, [& combien elle irriteroit Constance,] crut estre obligé de s'en plaindre, & dit qu'il falloit donc abatre les statues de Constance, [& se revolter ouvertement,] avant que de songer à oster la vie à un Prefet.

Phisg.l.3.c.
28.p.61.

'D'autres raportent que s'adressant à Gallus mesme, il luy dit ces propres paroles; Il ne vous est pas permis d'établir le Magistrat d'une ville, & vous

Socr.l.2.c.34.
p.128.c.

pretendez pouvoir oster la vie à un Prefet du Pretoire? On ajoute qu'il avoit donné avis à Constance des fautes que faisoit

Amm.p.17.c.

Gallus. La liberté de cet officier piqua vivement ce prince: il s'en plaignit avec un air plein de fureur devant tous ses gardes,

d.

'qui aussitost coururent à Montius, luy attacherent des cordes aux pieds, le trainerent en cet état chez Domitien, qu'ils jetterent du haut en bas du degré, & le trainerent avec Montius par toute la ville jusqu'à ce que leurs membres fussent dechirez, &

p.28.a|Zon.p.
17.a.b.

1. Il est appellé *Magnus* par Socrate l.2.c.34.p.128.c, par Sozomene l.4.c.7.p.545.b, & par Theophauc p.34.c. Il pouvoit s'appeller Montius Magnus.

les jetterent ensuite dans la riviere. Philostorge rapporte ceci avec d'autres circonstances; mais c'est la même chose dans le fond.

Philog. p. 60. 61.

'Une action si étrange, à laquelle quelques uns veulent que Constantine ait pris part, fut suivie de beaucoup d'autres cruautés aussi injustes, qui se firent dans tout l'Orient par l'ordre ou plutôt par la fureur de Gallus, comme on le peut voir dans Ammien. Les deux Apollinaires pere & fils, dont le pere estoit gouverneur de Phenicie, & le fils gendre de Domitien, furent arrestez, en partie sur ce qu'on avoit trouvé un habit de pourpre qu'on faisoit faire à Tyr fort secrettement. 'On ne put savoir ce que c'estoit que cet habit, bce qui n'empescha pas que les deux Apollinaires ne fussent condannez à l'exil; & même en les y conduisant on leur cassa les jambes & on leur osta la vie à quelques lieues d'Antioche. 'Ursicin General de la cavalerie, fut obligé de quitter la défense de Nisibe, pour venir à Antioche présider au jugement de cette facheuse affaire: mais on luy avoit associé des personnes bien instruites de la volonté de Gallus & de Constantine: car pour Ursicin, Ammien qui servoit sous luy, & qui l'accompagnoit partout, en parle toujours comme d'un homme d'honneur, & d'une probité toute entiere. 'Comme cette commission luy fit connoistre bien des choses, il les manda à Constance, le suppliant de remedier aux maux que souffroit l'Orient.

p. 61 | Zon. p. 17.

a.
Amm. l. 14. p.
18. 19. 21. 23.

p. 18.

p. 22. 23.
b p. 23. a.

p. 21. 22.

p. 21. d.

ARTICLE XXXIII.

Constance attire Gallus à Peltan, où il est arresté & depouillé de la pourpre.

'Les cruautés de Gallus estoient trop criminelles pour se pouvoir excuser. Mais on pretendoit encore qu'il formoit des desseins contre Constance: au moins Socrate l'a cru, & Ammien ne s'en éloigne pas. Neanmoins d'autres pretendent que c'estoit une calomnie inventée par ceux qui ne songeoient qu'à s'élever par la chute des autres, particulièrement de Dynamis & de Picence hommes de neant, dont le premier est connu dans Ammien pour un faussaire de profession. Zosime leur joint Lampade Prefet du Pretoire, homme extrêmement ambitieux, & qui passoit pour auteur des fourberies de Dynamis.

Amm. l. 14. p.

29. d.

c Socr. l. 2. c. 34.

p. 128. c.

Amm. l. 14. p. f.

lx.

d Zofl. l. 1. p.

701. c. d.

Amm. l. 15. p.

39. 40.

e Zofl. p. 701. c.

Amm. p. 39. b.

Zof. p. 701. d.

'Les eunuques de la Cour entrerent dans la mesme intrigue, [& outre le credit ordinaire qu'ils avoient sur l'esprit de Constance, ils eurent d'autant moins de peine en cette rencontre à luy persuader ce qu'ils voulurent, que ce prince soupçonneux]'avoit commencé à concevoir de la jalousie contre Gallus des qu'il luy avoit donné la pourpre. 'Julien dit qu'il l'avoit abandonné à un eunuque son Chambellan, [c'est à dire à Eusebe,] 'qui passoit pour le principal auteur du malheur de ce prince, & à l'intendant de sa cuisine. 'Ammien assure aussi que Barbaton qui avoit esté Comte des domestiques sous Gallus, avoit inventé contre luy plusieurs faux crimes.

Julii. ad Ath. p.
500.

p. 501.

Lib. or. 12. 7.
298. b. c.Amm. l. 14. p.
29. a.
4 p. 30. b. l. 18.
p. 118. c.Julii. ad Ath. p.
501.

p. 100.

Amm. l. 14. p.
26. a.

[Il ne faut donc pas s'étonner si]'Constance se porta aux dernieres extremitez contre un Prince qui estoit son cousin germain, doublement son beaufrere, pere de sa niece, ' & s'il se resolut à luy oster non seulement la pourpre & le titre de Cesar, ce qui pouvoit n'estre que juste, mais la vie mesme. 'La difficulté estoit d'empescher que le desespoir ne portast Gallus à une revolte ouverte. Pour le tirer donc de l'Orient où il estoit le maistre, Constance luy écrivit une lettre pleine d'amitié, où il le prioit de le venir trouver pour deliberer ensemble sur des affaires pressantes.

c. d.

'Avant que d'envoyer cette lettre, Constance manda à Ursicin General de la cavalerie dans l'Orient, de le venir trouver à Milan, pour voir ce qu'il y avoit à faire contre les Perles qui menaçoient d'une irruption. C'estoit aussi un pretexte qu'on prenoit pour retirer d'Orient ce General, 'de peur qu'il n'y causast du trouble quand Gallus n'y seroit plus. Car c'est ce que faisoient eraindre à Constance les eunuques & les courtisans, qui redoutoient le merite de ce grand homme de guerre, & ne cherchoient qu'à le perdre. 'Pour le mieux tromper, on voulut que le Comte Prosper envoyé pour tenir sa place, ne fust regardé que comme son Lieutenant.

b. c.

d.

d.

'Ursicin estant donc venu accompagné d'Ammien, Constance écrivit à Gallus la lettre dont nous avons parlé, & manda en mesme temps à Constantine sa sœur qu'il avoit un grand desir de la voir. 'Gallus craignoit extremement le succès de ce voyage: ^bConstantine mesme l'apprehendoit. ^cNeanmoins l'esperance de fléchir un frere, & d'en obtenir la grace pour son mari, fit qu'elle se mit en chemin, ^ddurant que Gallus demouroit encore à Antioche. ^eMais estant arrivée dans la Bithynie, elle fut arrestée par une sievre en un lieu appelé ^fCene, qui est à l'en-

Phisg. l. 4. c. 1.
p. 62.^b Amm. l. 14. p.
27. a.^c Phisg. p. 62.
^d Amm. p. 28.

a.

^e p. 27. 2] n. p.
53] Phisg. p. 62.

trée de la province, & elle y mourut, l'aisant à Gallus une fille qu'elle en avoit eue, [& dont l'histoire ne nous apprend rien.]

'Le corps de Constantine fut porté à Rome, & enterré sur le chemin de Nomente, [où estoit l'église de S^ce Agnés, qu'elle avoit fait bastir autrefois.]

'Gallus perdit avec sa femme toute l'esperance qu'il avoit d'obtenir grace de Constance; de sorte qu'il songea tout de bon à usurper la puissance souveraine. Mais il ne voyoit aucun moyen d'y arriver, sachant que tout le monde haïssoit sa cruauté, & craignoit sa legereté. Cependant Constance ne cessoit point de le presser, & par ses lettres, & par les personnes qu'il luy envoyoit, de le venir trouver [en Italie.] Enfin comme Dieu oste ordinairement la prudence à ceux qu'il abandonne aux malheurs dont ils sont dignes, ce qu'on voit souvent dans les histoires sacrées & profanes, un officier nommé Scudilon, d'autant plus propre à tromper qu'il en paroïssoit moins capable, persuada à Gallus qu'il devoit tout esperer de la clemence & de l'amitié de l'Empereur.

'Il partit donc d'Antioche, vint à Constantinople, où il s'amusa encore à se divertir aux jeux du cirque, durant que Constance faisoit retirer toutes les troupes qui avoient leur quartier sur son passage, de peur qu'il ne les gagnast; & luy envoyoit divers officiers, qui sous pretexte de l'accompagner par honneur, avoient ordre de veiller sur ses actions. Il sceut en effet que les legions Thebéennes campées dans la Thrace, avoient envoyé luy offrir leur service, s'il vouloit demeurer là sans aller trouver Constance: mais durant douze jours qu'il passa à Andrinople pour se reposer, jamais il ne put trouver moyen de parler à leurs deputez. Il laissa sa Cour à Andrinople, ne reservant que peu d'officiers pour satisfaire à l'empressement de Constance, & de ceux qu'il luy avoit envoyez.

'Mais lorsqu'il fut arrivé à Pettau dans la Norique, le Comte Barbaton y arriva aussi de Milan avec des troupes, & estant entré le soir dans le palais où estoit Gallus, il luy osta les ornemens imperiaux, entre lesquels on marque les souliez, qu'un nommé Apodeme porta en toute diligence à Milan, comme si c'eussent esté les depouilles d'un prince ennemi. Barbaton fit toutes sortes de sermens à Gallus au nom de Constance, qu'on ne luy feroit point d'autre mal, & ne laissa pas de le faire partir sur le champ, pour le mener [à la ville de Flanone sur la coste de la Dalmacie, nommée aujourd'hui Fianone, & comprise dans

Jul'ad Ath.p.
501.Amm.l.21.p.
178.179.

1.14.p.27.a.b.

c.

p.18.a.

n.p.54.

1.14.p.17.d.

*subagressis
ingenii.*

NOTE 30.

2.b.

c.

c.d.

p.19.3.b]Phisg.

1.4.c.1.p.62.
6j.

NOTE 31.

Amm.l.15.p.
32.b.

1.14.p.29.b.

NOTE 31.

[l'Istrie; ou dans quelque isle voisine qui portoit le mesme nom.] Ce lieu estoit proche de la ville de Pole[en Istrie,] où Crispe Cesar fils de Constantin avoit perdu la vie [28 ans] auparavant. Gallus fut gardé fort étroitement [à Flanone,] ou la peur luy avoit déjà presque osté la vie.

ARTICLE XXXIV.

Constance fait mourir Gallus, punit ses amis : Du Comte Ursicin.

CE fut une grande joie à la Cour d'apprendre que ce malheureux prince estoit arrêté. Mais l'eunuque Eusebe & ceux de sa faction ne cessèrent point d'animer Constance de plus en plus contre luy, de peur qu'il n'eust quelque compassion & d'une personne qui luy estoit si proche. Eusebe mesme fut envoyé avec Pentade secrétaire, pour l'interroger sur la mort de Domitien & des autres. [Ainsi il n'est pas absolument vray] qu'il ait esté condamné sans estre entendu, comme Julien & Libanius le disent. [Mais quand un Prince n'entend que par l'oreille d'autrui, on peut dire qu'il n'entend pas.] Gallus ne desavoua rien de ce qu'il avoit fait, & en rejetta seulement la faute sur les mauvais conseils de sa femme. Constance s'offensa de cette excuse au lieu de s'en satisfaire, & persuadé [par ses flatteurs] que la mort de son cousin pouvoit seule mettre sa vie en assurance, il renvoya Pentade executer ce cruel arrest, avec ce mesme Serenien que Gallus avoit abîus contre l'ordre de la justice. Quelques uns écrivent qu'il se repentit aussitost, & envoya ordre de suspendre l'execution; mais qu'Eusebe & les autres ennemis de Gallus firent en sorte que ce second ordre arriva trop tard. Ce qui est certain c'est que Gallus eut la teste tranchée, & expia par son sang le sang qu'il avoit repandu. Mais Dieu punit aussi ceux qui avoient le plus contribué à sa mort par leurs mensonges & leurs parjures. Car Scudilon mourut en vomissant ses poumons; & Barbation après avoir esté recompensé de la charge de General de l'infanterie, fut accusé d'avoir aspiré à l'Empire, & eut luy mesme la teste tranchée en l'an 359. [On ne convient pas tout à fait du temps de la mort de Gallus: mais il faut apparemment la mettre dans les derniers mois de cette année 354.] Il avoit regné [pres de] quatre ans, [& quoiqu'il ne fust encore que dans la 29^e année de son age,] bil avoit éprouvé plus d'une fois l'inconstance de ce que les hommes

Amm. l. 15. p.
32.
Phisg. l. 4. c. 1.
p. 63.

Amm. l. 14. p.
29. c.

Jul. ad 4th. p.
500; Lib. or.
12. p. 266. d.
A. ann. p. 29. c.

d | 30. a.

p. 16. b. c.

Phisg. l. 4. c. 1.
p. 64; Zon. p.
17. b. c.

Amm. l. 14. p.
30. a.

b.

l | 18. p. 117. 118.

Amm. l. 14. p.
31. a.
6 b.

V. 50.

Not. 33.

mes

més appellent la fortune, [& cette instabilité des grandeurs humaines par laquelle la sagesse immuable de Dieu exerce ou punit les pecheurs, pour apprendre à ceux qui l'écouitent à n'aimer & à n'estimer que le bonheur stable & permanent qu'il nous promet en luy mesme.] 'S. Chrystome met la mort de Gallus entre les crimes ou les malheurs de Constance. 'S. Gregoire de Nazianze lorsqu'il est le plus favorable au dernier, n'ose point dire que ni luy ni Gallus fussent innocens.

'Tous ceux qui avoient eu part avec Gallus à la mort de Domitien & de Montius, eurent aussi part à sa peine, hors ceux qui estoient trop peu considerables pour meriter qu'on songeast à eux. 'Car Constance faisoit gloire d'estre impitoyable sur ces sortes de choses. 'On en amena plusieurs troupes à Aquilée, où Eusebe & un nommé Arbora aussi cruel & aussi injuste que luy, firent leurs juges. 'Luseus premier magistrat d'Antioche fut brûlé vif. 'Gorgone grand Chambellan de Gallus, echapa, quoique criminel, par la faveur des [autres] eunuques; & quelques autres encore, parcequ'ils avoient de l'appui ou de l'argent. 'Julien frere de Gallus qui n'avoit point eu de part à ses fautes, pensa néanmoins estre envelopé dans sa ruine. 'Il fut sept mois comme prisonnier: Et sans le secours de l'Imperatrice Eusebie, qui le fit parler une seule fois à Constance, on assure qu'il eust perdu mesme la vie. 'Aurele Victor remarque que par la mort de Gallus tout l'Empire Romain se trouva réuni sous un seul prince; ce qui n'estoit point arrivé depuis pres de 70 ans, [c'est à dire depuis que Diocletien avoit pris Maximien pour collegue en l'an 285 ou 286. Car il y avoit toujours eu depuis ce temps là plusieurs Augustes, ou au moins quelque Cesar. On ne manqua point de flater sur cela Constance;] 'dont la vanité s'augmenta beaucoup depuis ce temps-ci. Ammien tout payen qu'il est, se plaint beaucoup de ce que dans les ordres qu'il dictoit il s'attribuoit luy mesme l'eternité, bien loin de rejeter avec colere les flateurs qui la luy attribuoient, comme il eust fait s'il eust voulu imiter les princes sages & moderez.

'Nous avons vu qu'on avoit retiré Ursicin de l'Orient où il commandoit la cavalerie, dans le dessein de le perdre. On pretendoit qu'il avoit esté auteur, par des personnes interposées, de tous les crimes de Gallus, afin de rendre ce prince odieux, & de faire ensuite tomber l'Empire à ses enfans. 'Mais selon Ammien le compagnon de sa fortune, son unique crime estoit l'ombrage que les courtisans prenoient de son merite & de son pou-

Chry.in Phili.
h. 15. p. 143. f.
4 Naz. or. 3. p.
62. c. d.

Nyf. in Eun. l.
1. p. 294. b.

Amm. l. 15. p.
35. a.
6234. d.

l. 14. p. 18. a.
l. 15. p. 34. c. d.

a. b. Jul. ad Ath.
p. 502.

Aur. V. p. 528.
4.

Amm. l. 15. p.
32-33.

l. 14. p. 26.

p. 26 | l. 15. p. 33.

jamais fait aucun tort, mais encore plus à ceux qui pouvoient l'empescher de s'élever, & il témoignoit quelquefois le plus d'amitié à ceux qu'il taschoit le plus de perdre. On luy donne beaucoup de part aux desseins formez contre Ursicin, & à la ruine de Silvain dont nous parlerons bientoſt. Il vivoit encore, mais sans emploi, du temps de Valens, & le servit utilement contre Procôpe, parcequ'il estoit aimé des soldats.

p. 39. a | 40. a. b.
1. 6. p. 3. 1. a.
b.

NOTE 34

Lollien son collegue dans le Consulat, estoit aussi cette année mesme Prefet d'Italie, comme on le voit par diverses loix, dont la premiere est du 22 de juillet. [Il faut qu'il ait succedé] à Lampade deposé cette année de la mesme charge comme calomniateur de Silvain. ^a Ammien marque en 357 un Mavorce Prefet d'Italie, dont il loue la constance dans l'exercice de sa charge. C'est pourquoy on croit que c'est [*Flavius] Mavortius Lollianus à qui Julius Firmicus adresse son ouvrage sur l'astrologie, & qui avoit esté Prefet de Rome en 342. ^b Pour Lampade, il semble qu'il ait esté Consul [subrogé] cette année mesme, [peutestre au premier juillet. Je ne sçay si ce seroit le mesme] que Postumius Lampadius dont on a une inscription. On ne luy attribue point d'autre qualité que celle de Consulaire de la Campanie, [parceque c'estoit pour celle là que] la ville de Capoue luy dressoit l'inscription. [Mais il en avoit eu de bien plus considerables,] puisqu'on luy donne le titre d'Illustre.

Cod. Th. chr. p.
54 | 6. p. 370.
1.

Amm. l. 16. p.
39. b | 41. a.
1. 16. p. 67. b.

n. p. 111.

Buch. cycl. p.
210.
6 Amm. p. 39. b.

Spon, p. 160.

On juge par les loix de l'année suivante que Mufonien & Rufin furent continuez jusque là dans la Prefecture, [l'un en Orient, le second dans les Gaules.] On y voit aussi qu'Orſice estoit encore Prefet de Rome le 6 de juillet de cette année. Mais avant qu'elle fust finie il eut pour successeur Leonce qui avoit le titre de Questeur l'année precedente. [Ainsi il doit estre distingué] de Domitius Leontius qui estoit Prefet du Pretoire en 338. ^c Ammien loue beaucoup ce Leonce Prefet de Rome. Dans une sedition il alla prendre hautement un nommé Pierre Valvomer, l'un de ceux qui faisoient le plus de bruit, luy fit donner publiquement la question, sans que personne osast branler, & puis le relegua dans la Marche d'Ancone, où le Gouverneur nommé Patruin le condanna depuis à la mort pour avoir violé une vierge.

Cod. Th. chr.
P. 55.

p. 53. 54.
Amm. l. 14. 15.
p. 28. b | 46. d.

Cod. Th. t. 6. p.
369. 2.
c Amm. l. 15. p.
46.

[Nous avons deux loix datées des Consuls de cette année,

^{1.} *quos ad Consulatum curarat rogari.* M. Valois l'entend du consulat d'Arbetion ou de Lollien. [Mais c'estoit six mois au moins avant l'affaire de Silvain. Et n'est-il pas plus naturel de le rapporter au Consulat de Lampade mesme?]

Amm. a. p. 76.

Cod. Th. 1.
12. l. 2. p. 196.

qui sont considerables pour l'Eglise.] La premiere adressée à Volusien * Vicaire de Rome, & datée du 30 d'avril, défend d'epouser & une belle-sœur & un beau-frere, declarant que les enfans nez de ces sortes de conjonctions seront traitez comme bastards, & non comme legitimes, quoique les anciens les eussent cru permises, [& qu'elles fussent mesme ordonnées en certains cas par les loix que Dieu a données aux Juifs.] Il y a quelques raisons qui peuvent faire douter si ce rescrit n'est point de 357 plustost que de 355. La regle qu'il établit à encore esté autorisée par plusieurs loix civiles & ecclesiastiques.

p. 196. & 197.

16. t. 1. J. 12. p.
37.

'L'autre loy datée du 23 septembre est adressée à un Severe [qu'on ne connoist pas.] Constance y ordonne que les causes des Evesques seront renvoyées au jugement des autres Evesques, & ne seront point portées devant les juges civils: & la raison qu'il en rend, c'est que la bonté des Evesques ne pouvoit souffrir que lorsque ceux qui les avoient accusez estoient convaincus d'estre des calomnieurs, ils fussent condannez aux peines rigoureuses que portoient les loix; de sorte que l'esperance de l'impunité faisoit qu'on les accusoit sans crainte. Il voulut donc que ces causes fussent portées devant les Evesques, [afin que l'accusé pust au moins défendre son innocence avec une liberté entiere; & que si le calomnieur estoit exempt des peines civiles, il fust soumis aux censures ecclesiastiques.] Il est visible que cette loy ne regarde pas les causes ecclesiastiques des Evesques, mais les civiles.

n. p. 39.

p. 38.

'Quelques uns croient que les Ariens l'obtinrent de Constance pour opprimer tout à fait les Catholiques, qui estant traitez par eux avec une horrible cruauté, [comme on le peut voir dans l'histoire de S. Eusebe de Verceil,] pouvoient bien quelquefois implorer la justice des magistrats. [Sans recourir à cette conjecture,] il est certain que Constance témoignoit un respect tres particulier pour les Evesques; mais c'estoit pour en estre le maistre, & dominer sur leur foy, c'est à dire pour les rendre tous Ariens, [comme on le vit cette année mesme dans le grand Concile qu'il fit tenir à Milan lorsqu'il estoit encore en cette ville, & apparemment dans les premiers mois. Le Pape Libere n'ayant point voulu consentir à la condamnation qui s'y fit de S. Athanase, Constance le relegua en Thrace, fit mettre Felix en sa place, & commit beaucoup d'autres violences qu'on pourra voir en leur lieu.

Hil. in Conf.

Il employa encore apparemment les premiers mois de l'an-

née] à punir ceux qui avoient eu quelque part aux cruautés de Gallus,* & qu'on avoit amenez d'Antioche à Aquilée comme nous l'avons déjà remarqué. Le secretaire Paul & un Perse nommé Mercure sont marquez entre ceux qui aigrissoient & secondoient la cruauté de Constance, tant sur ce sujet que sur beaucoup d'autres: car il s'en presentoit toujours de nouveaux.

'Africain gouverneur de la seconde Pannonie fut amené à Milan & enfermé avec plusieurs autres dans une prison, après une question tres rude, à cause de quelques paroles libres qu'ils avoient dites dans un festin sur le gouvernement, & parcequ'on s'imaginoit qu'ils aspiroient à l'Empire. Un Tribun nommé Marin qui estoit de cette compagnie, aima mieux se tuer à Aquilée, que des'exposer à la rigueur des tourmens. Ammien en raportant cette hystoire, ne dit point ce qui arriva des autres, ni s'ils sortirent de la prison. Mais on croit qu'il marque en un autre endroit qu'on les fit enfin tous mourir.^a Cela arriva ce semble environ sept mois après la mort ou la detention de Gallus.

'Constance quitta peu après Milan pour marcher contre quelques Allemans, qui ravageoient souvent les terres de l'Empire vers le lac de Bregentz [ou de Constance.] Il s'arresta neanmoins dans les campagnes des Grisons vers Coire, & envoya Arbetion avec la plus grande partie de l'armée contre les ennemis. Arbetion se laissa surprendre dans une embuscade, où il perdit beaucoup de monde. Il réussit mieux dans un autre combat par la valeur de trois officiers, qui sans attendre son ordre allerent attaquer les ennemis, & les firent fuir. Arinthée, [depuis celebre sous Valens,] estoit le premier. Constance se tint sur cela pour victorieux, & revint à Milan passer l'hiver. ["Il faut apparemment mettre ce voyage au mois de juin, & le finir avant le 6 de juillet,] duquel nous avons une loy donnée à Milan.

L'Empire jouissoit de la paix lorsque Constance donna au philosophe Themistius la dignité de Senateur à Constantinople, à cause de l'estime qu'il en faisoit. Il écrivit sur cela une grande lettre à ce Senat, laquelle nous avons encore. Elle y fut lue le premier septembre de cette année par Justin qualifié Proconsul. [Car on donnoit cet titre aux premiers magistrats de Constantinople avant l'an 359, auquel nous verrons que Constance y établit un Prefet. Comme cette lettre estoit pleine d'eloges pour Themistius, à cause de la profession qu'il faisoit d'aimer la philosophie;] Themistius y répondit peu après par un panegy-

E c c iij

Amm. l. 15. p. 34. 35.

p. 36.

l. 16. p. 67. a. n. p. 111.

a Jul. ad Ath. p. 501. 503.

Amm. l. 15. p. 36. 37.

p. 36 | Baudr. p. 156. i.

Amm. p. 17. 38. p. 38.

Cod. Th. chr. p. 54.

Them. or. Conf. p. 18. c.

or. 2. p. 24 | 29. c.

406 L'EMPEREUR CONSTANCE.
 rique de Constance, où il pretend montrer que ce prince estoit le plus grand philosophe de son Empire. [Mais c'est parcequ'il en estoit le plus riche, & le plus puissant.] Julien estoit déjà Cesar lorsque Themistius fit ce discours. [Ainsi ce ne fut au plustost qu'au mois de novembre.]

L'en de J.
 C. 311, de
 Constance
 18, 19.

p. 40. a.



ARTICLE XXXVI.

Silvain accusé faussement de se vouloir revolter, est contraint de le faire.

Amm. l. 15. p.
 38. d.

p. 44. b. c.

Viçl. epit. p.
 544. c.

Amm. l. 15. p.
 40. a.
 p. 39. a.
 b. p. 43. c.
 p. 44. b. j. Zon.
 p. 17. c.
 d. ang. num.
 c. 59 p. 40.

LE repos de Constance fut bientoit troublé par l'imagina-
 tion d'une fausse revolte, qui en produisit une veritable.
 [Nous avons déjà parlé de Silvain] fils de Bonit capitaine
 François, qui avoit fort bien servi Constantin dans les guerres
 contre Licinius. Silvain luy mesme se rendoit recommandable
 par l'extreme douceur de son esprit, & il estoit assez bien instruit
 dans toute la civilité & la politesse des Romains. Il s'avoit mesme
 souffrir, & il estoit plustost timide que temeraire, ce qui n'em-
 peschoit pas qu'il ne fust tres bon pour la guerre, dans laquelle
 il estoit employé depuis longtemps, & l'histoire le regarde com-
 me un capitaine d'un merite non commun. Quelques uns veu-
 lent qu'il ait commandé sous Constant dans l'Aquitaine, parce-
 qu'on a trouvé de ses medailles à Bordeaux avec l'image de ce
 prince.

Amm. p. 44. b.

p. 39. a] Aur. V.

Amm. p. 39. b.

Jul. or. 2. p. 123.

Val. r. Fr. l. 1. p.
 34. c.
 c. p. 35. c.
 f. l'anc. 11. p.
 219. 230.
 p. Amm. l. 15.
 p. 39. a.

Constance le consideroit d'autant plus, qu'il avoit embrassé
 son parti & quitté Magnence avant la bataille de Murse avec
 tout un corps de cavalerie qu'il commandoit. C'est pourquoi il
 l'avoit fait General de l'infanterie, quoiqu'il fust encore assez
 jeune selon Aurele Victor, & l'avoit envoyé dans les Gaules
 pour arrester les barbares qui y pilloient & bruloient tout. Il
 estoit fort capable de cet emploi, & aussi il s'en acquita avec
 succès, poussant de tous costez les barbares, & les jectant par-
 tout dans la consternation & dans l'effroi. Car si Julien dit
 qu'au lieu de les chasser par le fer, il les appaisoit par l'argent
 qu'il tiroit des villes avec violence; on croit qu'il le dit pour
 flater Constance. On attribue aussi à une exageration d'orateur
 la maniere peu avantageuse dont en parle Mamertin le pane-
 gyriste de Julien. Arbeterion avoit extremement contribué à luy
 faire donner la conduite des armées: mais c'est qu'estant jaloux
 de sa grandeur, il esperoit avoir moyen de le perdre durant son

V. § 13.

cum A. ma-
 turis.

absence: [& voici comment la chose arriva.]

'Dyname dont nous avons déjà parlé, & qui n'avoit pas d'autre ^{a.} plus grand emploi que d'avoir soin des mulets du Prince, ayant demandé à ce General diverses lettres de recommandation, 'effaça tout ce qui y estoit écrit, hors les signatures, & mit en ^{b.c.} la place des choses qui pouvoient charger Silvain & ses amis d'une conspiration contre l'Empereur. On a cru que le Prefet Lampade & d'autres personnes de la Cour avoient eu part à cette insigne malice. 'Dyname vint donc des Gaules ^{a.} avec ses lettres, qu'il mit entre les mains de Lampade. Lampade les alla montrer à l'Empereur, & aussitost il y eut ordre d'arrester les personnes nommées dans les lettres.

Jul. ad Ath. p.
503.
Amm. p. 39.
c d [n. p. 76.]

[On sceut bientost dequoi on les accusoit:] '& comme il y ^{p. 40. d.} avoit alors beaucoup de François qui avoient des emplois à la Cour, 'Malaric^l leur chef demanda la permission d'aller trouver Silvain, promettant de l'emmener à Constance, parcequ'assurément il n'estoit pas coupable du crime dont on l'accusoit; au lieu que si on y en envoyoit d'autres en qui Silvain eust moins de confiance, il estoit pour prendre l'epouvente, & faire en effet par crainte ce qu'on l'accusoit faussement d'avoir fait. C'est ce qui arriva effectivement. 'Car au lieu de Malaric, Arbetion fit ^{p. 40. a. b.} donner cette commission à Apodeme, ennemi de tous les gents d'honneur. Apodeme estant arrivé dans les Gaules, ne se mit point en peine d'executer l'ordre qu'il avoit d'aller aussitost trouver Silvain, & luy presenter les lettres par lesquelles on luy mandoit de revenir à la Cour, mais s'amusa à faisir ses biens, & à tourmenter tous ceux qui estoient à luy, le regardant comme un homme déjà proscrit & perdu.

l. 39. 40.

p. 40. a. b.

b] 41. b.

'Silvain qui estoit alors à Cologne, ne songeoit qu'à achever ^{p. 39. b.} de chasser des Gaules les barbares, lorsqu'il apprit ce que faisoit ^{p. 41. b.} Apodeme. [On ne dit point qu'il eust eu de nouvelles de la Cour; & peutestre y avoit-il ordre de ne luy en point mander.] Mais la maniere dont on traitoit ses gents, luy fit juger qu'on l'avoit mis mal dans l'esprit de l'Empereur. 'Il avoit assez bien servi Constance pour pouvoir esperer de luy toute justice: 'mais d'autre ^{p. 44. b.} part il savoit que ce prince estoit fort inconstant dans son amitié, & tres susceptible des mauvaises impressions qu'on luy donnoit. ^{b] 41. b. c.} Ainsi il crut ne se pouvoir fier à un prince pour qui c'estoit presque la mesme chose d'estre accusé ou d'estre coupable: & n'osant non plus prendre le parti de se remettre entre les mains des François, de peur qu'ils ne le luy livrassent, ou ne le tuassent

p. 44. b.

b] 41. b. c.

Goltz p. 131.c. eux mesmes, enfin ne voyant point d'autre moyen de sauver sa vie, il se porta aux dernieres extremittez, & se resolut à se faire declarer Empereur par les troupes qu'il commandoit. L'on a encore quelques medailles de luy où il prend le titre d'Auguste, & le prenom de Flavius, [commun depuis Constance à ceux qui n'en avoient point de propre, & surtout aux étrangers.]

ARTICLE XXXVII.

Silvain est tué aussitost après sa revolte.

Amm.p.40.b.
c.

d.

p.41.a.

b:

g.

p.41 | Zon.p.
17.d.

Cang.num.c.59.

p.49.

Amm.n.p.83.

a Val. i. Pr. l. 1. p.

31. a.

DURANT que tout ceci se passoit dans les Gaules, Dyme voulant fortifier son accusation contre Silvain par de nouvelles preuves, supposa une lettre de ce General & de Malaric, qui recommandoient à un Tribun de tenir toutes choses prestes, sans s'expliquer davantage. Le Tribun ne sachant ce que cela vouloit dire, envoya la lettre à Malaric, qui voyant cette piece supposée, commença à crier fort haut avec les autres François, & à demander justice de tant de faussetez qu'on faisoit pour perdre ceux de leur nation. On examina donc toutes les pieces produites contre Silvain, & on en verifia la fausseté par les restes qu'on y apperceut de la premiere écriture: de sorte que l'Empereur instruit de toutes choses, deposa Lampade de la Prefecture, ordonna mesme qu'il seroit mis à la question avec d'autres personnes de la premiere qualité, dont quelques uns avouerent. Ils furent neanmoins tous enfin absous, tant la faction estoit puissante; & mesme Dyme fut fait gouverneur de Toscane, [afin qu'en recompensant les calomniateurs on en augmentast le nombre, & que Constance fust coupable de tous leurs crimes.] Mais cependant Silvain estoit tout à fait dechargé, si Apodeme ne l'eust obligé par sa mauvaise conduite à se precipiter dans sa ruine.

CorreBer.

'On fut donc extremement surpris à Milan, lorsque [au lieu de le voir venir recevoir la declaration de son innocence,] on y apprit un soir fort tard qu'il avoit pris le titre d'Auguste. Ce fut un coup de foudre pour Constance. Il fit assembler le Conseil des la nuit mesme, & l'on n'y trouva point d'autre expedient que d'envoyer Ursicin dans les Gaules, comme capable ou de

1. Trifan les conteste à cause du nom de Flavius; comme s'il eust valu estre de la famille de Constantin pour le porter. [Je pense que rien n'est plus foible.] M. du Cange luy donne le nom de Jule, [& ne cite rien pour cela.] M. Valois cite ces medailles comme veritables, & luy donne le nom de Flavius.

ruiner

ruiner Silvain, ou de se perdre luy mesme, & cela estoit presque indifferant à la Cour. Ursicin fit toute la diligence possible pour arriver promptement à Cologne, afin que Silvain pust croire qu'on ignoroit encore son soulèvement à la Cour; & il luy devoit rendre des lettres de Constance, qui luy continuant sa charge de General, luy mandoit de se rendre auprès de luy, & de laisser cependant à Ursicin la conduite de l'armée. Mais Ursicin trouva toutes ses mesures rompues. On savoit tout à Cologne, & Silvain ne songeoit qu'à affermir sa principauté.

'Ainsi Ursicin ne trouva rien à faire qu'à prendre en apparence le parti de Silvain, & chercher quelque moyen de s'en défaire. C'estoit un parti dangereux, [& indigne de ce grand cœur que

'Silvain le receut tres bien, & prit mesme en luy une confiance

entiere; ce qui luy donna moyen de gagner quelques uns des soldats par la promesse d'une grande recompense. Ainsi on vit tout d'un coup le matin une troupe de soldats en armes venir au palais, en forcer l'entrée, & chercher Silvain; qui saisi de frayeur vouloit s'aller refugier dans l'église des Chrétiens, Mais il fut pris; & aussitost mis en pieces, vingt-huit jours seulement

après avoir esté déclaré Empereur.^a Cinq jours avant que de prendre la pourpre, il avoit donné la montre aux soldats au nom de Constance: ce qui marque bien qu'il n'avoit point alors la moindre pensée de se revolter. [Il peut s'estre revolté vers le milieu ou la fin de juillet, & avoir esté tué vers la mi-aoust,]

'puisque Lollien [mis ce semble à la place de Lampade,] estoit en charge des le 22 de juillet.

'Constance eut d'autant plus de joie de voir ce soulèvement éteint, qu'on l'avoit regardé comme capable de renverser tout l'Empire. 'Mais quoiqu'il crust luy mesme n'avoir plus rien à craindre après cela, il ne laissa pas de faire de grandes informations contre ceux qui avoient eu quelque part au soulèvement. Pemene qui avoit défendu Treves contre Decence, & plusieurs personnes de qualité, furent condannez à la mort. 'On vouloit enveloper dans le mesme sort tous les amis de Silvain, mais Constance mesme reconnut qu'il estoit injuste de faire un crime de l'amitié. 'Il voulut aussi que tout le bien de Silvain fust conservé pour son fils qui estoit encore fort jeune. 'Silvain le luy avoit laissé comme en ostage, & il ne luy fit neanmoins aucun mauvais traitement.

Amm.p.42.

p.43.a.b.

c.
p.44.a.b]Juli.
or.1.p.89.

Aur.vict.epit
Eur]Hier.
chr]Juli.or.2.
p.183.
Amm.p.45.
c.d.

Cod.Th.chr.
p.54.

Amm.p.44.c.
p.38.d.
p.44.d.
p.46.

Juli.or.1.p.
89.183.184.

p.90.
p.183.184.

ARTICLE XXXVIII.

Julien est fait Cesar, & envoyé dans les Gaules.

- Amm. l. 15. p. 47. c. [**A** PRES la mort de Silvain,] les barbares ne trouvant personne dans les Gaules qui leur resistast, ils y firent d'horribles ravages. Zofime dit que les François, les Allemans, & les Saxons, avoient pris & ruiné quarante villes sur les bords du Rhein, & en avoient enlevé une infinité d'hommes & de butin. Il est certain qu'ils forcerent alors Cologne & la ruinerent. ^a Ursicin estoit encore dans les Gaules, [mais sans avoir apparemment l'autorité ni les secours necessaires.] Zofime ajoute que les Quades & les Sarmates pilloient la Pannonie & la haute Mesie sans y trouver de resistance, [dequoi Ammien ne parle pas.] Sapor Roy de Perse estoit alors occupé par d'autres affaires à l'extremité de son royaume : mais ses Generaux ne cessioient point de troubler l'Orient, & de courir tantost la Mesopotamie, tantost l'Armenie, durant que Prosper Lieutenant d'Ursicin, mais lasche & avare, & Musonien Prefet du Pretoire, songeoient moins à défendre le pays qu'à le piller.
- ^{p. 47. d.} ^b Constance se trouvoit accablé de tant d'affaires : Il voyoit surtout avec beaucoup de regret la perte des Gaules ; & il n'y pouvoit remedier par luy même, croyant qu'il luy estoit perilleux de quitter l'Italie. Ainsy après avoir longtems delibéré, il se resolut enfin de donner le titre de Cesar à Julien, qu'il avoit rapellé de Grece peu auparavant. Des qu'il se fut ouvert de ce dessein, tous les flateurs s'y opposerent, voulant qu'il fust seul assez capable de gouverner tout l'Empire, & qu'il n'y eust pas de sureté à elever Julien. L'Imperatrice Eusebie seule appuya ^{&c.} son election, & après beaucoup de deliberations, Constance s'y resolut enfin absolument.
- Julian. ad Ath. p. 504. | Cod. Th. chr. p. 54. 'Estant donc^c revenu à Milan avant le 31 octobre, [de quelque petit voyage qui n'est pas marqué dans l'histoire,] *il obligea Julien à quitter son manteau de philosophe, & à venir loger dans le palais. Et le 6 de novembre ayant fait assembler les troupes, il leur proposa le dessein qu'il avoit, leur en demandant leur approbation, qu'elles donnerent sans difficulté. ^d Ainsy en
- Amm. p. 49. d | Idat. | Chr. Al. p. 68 c | Socr. l. 2. c. 14. p. 129. a. c. Amm. p. 48. d p. 49. a. b. ^e P. sic. p. 191. a. ^f B. ill. Jan. 1. 1. 7. 45. ^g P. sic. p. 561.
1. ^a La chronique d'Alexandrie dit le 8 d'octobre. [Mais outre Ammien, Socrate, & Idace,] ^b le calendrier de Silvius marque sur le 6 de novembre ^c *Natalis Juliani*. ^c M. du Canje y ajoute Zofime, [où je n'en trouve rien,]
- imadimf
nu nu.
&c.
r.

L'an de J.
C. 355, de
Constance
22, 19.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 411

mesme temps il revêtit Julien de la pourpre, & le declara Cesar, l'exhorta à aller défendre les Gaules, & luy promit de sa part toute sorte de secours & d'amitié. Cette action fut suivie des acclamations de toute l'armée, & des eloges qu'on donna [à Constance &] à Julien, mais sans excès pour le dernier, de peur de luy nuire [en offensant l'autre.] Peu de jours après, Constance luy fit epouser Helene sa sœur: & ce fut encore un effet de la faveur d'Eusebie, qui luy donna aussi une grande bibliotheque, outre beaucoup d'autres presens.

v. Julien 5
6.

Mais en mesme temps on luy fit changer tous ses domestiques, comme pour le relèver davantage, & en effet pour luy oster tous ceux en qui il avoit quelque confiance. Il y avoit des gardes à son appartement, [moins pour l'honorer que pour l'observer:] on examinoit toutes les lettres qu'on luy adressoit: 'en un mot, il sembloit n'avoir esté fait Cesar que pour estre esclave. Il estoit obligé de prier ses meilleurs amis de ne le point venir voir, de peur de se faire tort à eux mesmes & à luy.

Il paroist que Constance donna l'Angleterre à Julien avec les Gaules. Zosime le semble aussi marquer de l'Espagne, [qui suivoit ordinairement les deux autres:] & Julien après s'estre fait Auguste, promettoit à Constance de luy fournir des chevaux d'Espagne. Il y relegua dans le mesme temps Vadomaire Roy des Allemans, qu'il avoit pris. [Mais Constance ne luy donnoit ees pays qu'avec un pouvoir tres limité.] On remarque qu'il luy avoit donné un ordre écrit de sa main, où il regloit jusqu'à sa table, comme si c'eust esté, dit Ammien, un enfant qu'il eust envoyé au college. Il resserra aussi extremement son autorité, mandant aux Generaux de n'observer pas moins ses actions que celles des ennemis, & donnant à un autre le commandement des armées, c'est à dire à Marcel qu'il y envoya avec luy pour succeder à Ursicin. Ce dernier neanmoins eut ordre de demeurer dans le pays tant que la guerre y dureroit. Et il paroist qu'il avoit toujours le titre de General: [mais ce n'estoit pas à luy que Constance se fioit. Je nescay si ce seroit] ce Phenicien que Libanius loue seul entre les officiers que l'on donna à Julien, mais qui luy fut osté bientoist après. Les autres, dit cet auteur, n'estoient pas pour l'animer [& l'aider] à faire quelque chose de grand: ils estoient pour l'en empescher. Constance ne laissa non plus à Julien aucun pouvoir de donner quoique ce fust aux soldats, à qui il ne fit pas mesme payer les montres ordinaires; bien loin de leur faire quelque gratification particuliere, [comme on

Fffij

c.
d.
p. 50. a] Chr. Al.
p. 680.
a] Juli. or. 3. p.
250.

p. 126.
ad Ath. p. 509.

p. 508.
p. 509.

Amm. l. 20. p.
154. a] Lib. or.
12. p. 280. d.
b] Zof. l. 3. p.
780. a] Amm.
l. 21. p. 182. d.
c] Amm. l. 20. p.
168. d.
d] l. 21. p. 182. d.
e] l. 16. p. 62. a.

l. 22. p. 106. c]
Juli. ad Ath. p.
580] Lib. or. 12.
p. 271. a b]
Suid. t. p. 947.
b.
f] Zof. l. 3. p.
703. b.
g] Amm. l. 26. p.
60. b.
Lib. or. 9. p.
236. c.

Amm. l. 12. p.
206. c.

l. 17. p. 100. d.

avoit accoutumé de faire à la promotion des nouveaux Princes.]
'Ainsi Julien sembloit n'estre envoyé dans les Gaules que pour
montrer l'image de Constance dans toutes les villes.

Julii ad Ath. p.
510. § 11.

Eun. c. 5. p. 761
Socr. l. 3. c. 1. p.
167. a. | Amm. l.
16. 2. p. 74. d. |
206. c.
Socr. l. 5. c. 2.
p. 596. a. b.
p. 595. c.

'Plusieurs mesmes ont cru que Constance l'y envoyoit exprés
afin qu'il y perist; ^ace qui ne paroist pas neanmoins avoir d'autre
fondement [que l'averfion qu'on a eue contre Constance.] ^bCar
la maniere dont ce prince traitoit Julien, n'estoit sans doute
d'une part qu'à cause de sa jeunesse & de son peu d'expérience,
[& de l'autre dans la crainte qu'il ne se rendist assez puissant
pour se soulever contre luy, comme il ne laissa pas de faire enfin
malgré toutes les precautions de Constance. Nous verrons en

Amm. l. 16. p.
61. c. | 64. c.

Julii. p. 511.

Amm. l. 12. p.
206. c.

effe^r qu'au commencement de l'an 357.] Constance cassa Marcel
General de la cavalerie, parcequ'il n'avoit pas secouru Julien
a sieg^e dans Sens l'hiver precedent par les barbares; & il donna
des lors à Julien le commandement des armées: 'Des le temps
mesme que Julien vint dans les Gaules, Ursule ^{Surintendant des}
finances manda au thresorier des Gaules de luy fournir sans
difficulté tout ce qu'il luy demanderoit. Ammien semble dire
qu'Ursule fit cela de luy mesme, & contre le dessein de Constance,
[ce qui eust esté s'exposer étrangement.]

Ursule
Comes.

l. 15. p. 50. a. |
Lib. or. 12. p.
270. c. d.

Julii. p. 509 |
Lib. p. 270. a. b. |
Amm. n. p. 90. |
c. | Amm. l. 15. p.
50. a. b.
d. l. 16. p. 58. a.
e. l. 15. p. 50. b. c.

'Julien partit de Milan le premier jour de decembre: mais la
saison fut plus belle qu'on n'eust osé l'esperer. Constance voulut
l'accompagner jusques aude là de Pavie. Julien continua son
chemin vers les Alpes, assez peu accompagné: 'Et il se plaint que
Constance ne luy avoit donné que 360 soldats. ^cEstant arrivé à
Turin, il y apprit la prise de Cologne, qu'on avoit tenu quelque
temps secrette; & elle l'affligea extremement. ^dIl arriva à
Vienne avant la fin de l'année, ^e& y fut receu avec une extreme
joie par le peuple de la ville & de tous les environs. Lorsqu'il y
entra, il y eut une vieille aveugle qui s'écria, s'il en faut croire
Ammien, Qu'il rétablirait un jour les temples des dieux.

ARTICLE XXXIX.

Premiere campagne de Julien.

INDICTION
XIV.
Idat. & c. | Amm.
l. 16. p. 58. a.
f. | Cod. Th. chr.
p. 557.

L'AN DE JESUS CHRIST 356, DE CONSTANCE 19, 20.

'*Constantius Aug. VIII, & Julianus Caesar, Consuls.*

MUSONIEN & Rufin estoient encore Prefets au com-
mencement de cette année; [l'un d'Orient, l'autre des
Gaules;] & Leonce conserva aussi la mesme dignité à Rome

L'an de J.
C. 356, de
Constance
19, 20.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 475

jusques à la fin du mois d'octobre au moins.

'Julien à qui Constance avoit aussi accordé l'honneur du
Consulat, le commença à Vienne, & il y passa le reste de l'hiver
'à prendre des mesures pour la campagne prochaine. Il y apprit
que la ville d'Aurun, grande & foible, estoit assiegée par les
barbares: mais elle fut fort bien défendue & sauvée par les
Veterans. Ils repousserent les ennemis qui escaloadoient déjà
la ville; & cela donna courage aux autres troupes de faire une
sortie sur eux. Julien vint ensuite à Aurun le 24 de juin avec ce
qu'il put ramasser de forces, cherchant à combattre les barbares
qui s'estoient repandus de tous costez pour piller. Il dit que
Constance luy avoit permis d'aller montrer son habit de Cesar
aux troupes, & l'image de cet Empereur. Il vint d'Aurun à
Auxerre en traversant des bois fort dangereux, & partit d'Au-
xerre pour se rendre à Troies. En chemin il se trouva environné
de tous costez par les barbares, plus forts que luy en nombre.
Cependant il les défit, en prit quelques uns, & obligea les autres
à se retirer. Il arriva ainsi jusqu'à Troies, où à peine osa t-on luy
ouvrir les portes, tant on craignoit les barbares qui couroient
tout le pays. Il passa de là à Reims, où toute l'armée, commandée
par Marcel & par Ursicin, avoit eu ordre de l'attendre. De
Reims il prit le chemin de Dieuze [en Lorraine sur la riviere
de Seille, pres de Marsal,] pour marcher contre les Allemans,
qui penserent défaire son arrieregarde. Ils furent défaits eux
mesmes, quoiqu'avec peu de perte, quelque temps après vers
Brumat ou Brumt [en Alsace, entre Strasbourg & Haguenau.]
'Libanius dit que Julien avoit promis une certaine somme pour
chaque teste d'ennemi que les soldats luy apporteroient; ce qui
contribua beaucoup à les animer,

'S'estant ouvert les chemins par cette petite victoire, il tourna
vers Cologne, où il entra [sans peine,] parceque les barbares
ne se fortifioient point, & ne demouroient pas mesme dans les
villes qu'ils avoient prises. Il la reprit dix mois après que les Ro-
mains l'avoient perdue, [c'est à dire vers le mois d'aoust ou de
septembre.] Il la rétablit, & y mit une garnison. Libanius ajoute
qu'il consola une autre ville la plus grande de ce pays là avec
Cologne, laquelle avoit souvent esté attaquée par les ennemis,
& estoit reduite à la dernière extremité: [Ce pourroit estre
Tongres ou Treves.] Il ne partit point du pays de Cologne
qu'après que la terreur de ses armes eut obligé un des Princes

Amm. p. 58. a.
p. 59. a.
Lib. or. 9. p.
237. a.
Amm. p. 59.
a. b.
Lib. or. 12. p.
271. c. d.
Amm. p. 59. b.
Juli. p. 510.
Amm. p. 59. c.
d.
p. 60. a.
b.
b] Lib. or. 12. p.
272. a.
Amm. p. 60.
c. d.
Lib. p. 272. a. b.
Amm. p. 60. d.
p. 61. a.
c p. 60. c.
Juli. p. 512.
Lib. p. 272. b. c.
c] Amm. p. 61. a.
2.
Amm. p. 61. d.

&c.
&c.

Decompagi

&c.

Brucma-
gus.

NOTE 37.

p.

1. N'est-ce point ce que dit Ammien, *urbem munitissimam recepit.*

des François à faire quelque sorte de traité avec luy. Julien ne fit avec luy qu'une treve pour peu de temps.

Amm.p. 61.a. 'Il revint de là par Treves, [et puis remonta le Rhein jusque
p.77.c. vers Basle,] pour presser les Allemans du costé des Gaules, durant que Constance leur faisoit la guerre du costé de la Rhetie, & empêcher qu'ils n'échapassent. Cela dura jusque dans l'hiver, dont il vint passer le reste à Sens.

p. 61.a. 'Il semble donc que cette campagne ait esté assez glorieuse
p. 64.b] Juli.n. pour Julien. [Mais il faut ou que tant d'avantages aient esté
F.296. moins considerables qu'on ne les represente, ou qu'ils aient esté balancez par diverses pertes que les historiens Romains ont omises;] puisque Julien mesme dit que les affaires allerent mal cette premiere année, & qu'il ne s'y fit rien de considerable.

Jul.ad Ath.p. 510.

1b] Amm.p. 61. 'Nous verrons que l'hiver suivant il fut pres d'estre pris à Sens
a.b. par les barbares.^a Julien avoue luy mesme qu'il avoit esté reduit
a Juli. non seulement à se voir assiéger, & à craindre les plus grandes extremitez, mais encore à fuir devant les ennemis; [ce que nous

ne lisons point dans Ammien.] Selon Libanius, son plus grand combat fut contre luy mesme, pour moderer son courage, & souffrir avec patience les mauvais offices de ceux qui ne devant songer qu'à seconder ses bons desseins, ne travailloient au contraire qu'à en empêcher l'effet, pour suivre les ordres de Con-

Lib or. 9. p. 271. a. b.

or. 12. p. 271. b. stance, & les mouvemens de sa jalousie. 'Le mesme sophiste, [parlant sans doute en sophiste,] dit qu'il n'avoit eu permission que de voir le pays, & de se montrer, mais non de rien faire.



ARTICLE XL.

Loix de Constance: Il fait le degast dans l'Allemagne.

[AMMIEN ne nous apprend rien de ce que Constance fit cette année, ou le brouille avec ce qui regarde la suivante. Car il ne dit rien de luy depuis la promotion de Julien, jusqu'à la deposition du General Marcel, [qu'on ne peut mettre qu'en 357. Pour apprendre donc d'autre part ce qui regarde ce prince; il se deshonora extremement en chassant S. Athanase

Amm. l. 16. p. 64. c.

V. son iust.

d'Alexandrie des les premiers mois de l'année, & en faisant mettre George en sa place; ce qui fut accompagné & suivi par d'horribles violences, que Constance ne craignit pas d'autoriser & d'avouer mesme. Il bannit aussi cette année le grand Saint Hilaire de Poitiers, avec Saint Rhodane de Touloufe. Mais il

V. son iust.

persecuta S. Athanase jusque hors des limites de l'Empire,] & écrivit contre luy aux Princes d'Auxume en Ethiopie chez qui il crut qu'il pouvoit s'estre retiré. Dans une loy de cette année, [mais qui paroist faite avant cette lettre,] puisqu'elle est datée du 16 janvier, il est parlé des deputes que l'on envoyoit aux peuples d'Auxume, & aux Homerites. S'il en faut croire Philostorge, Constance avoit envoyé vers l'an 341 Theophile l'Arien porter la foy aux Homerites dans l'Arabie heureuse; & dans le mesme voyage Theophile alla aussi à Auxume.

Ath. Apol. 1. p. 693. c. d. 696.
Cod. Th. 12. t. 12. l. 1. p. 582.
Phifg. 1. 3. c. 44
P. 25-28.
c. 6. p. 29.

[Constance se justifioit à ses propres yeux dans le zele amer qu'il avoit contre la divinité du Verbe, par la pieté qu'il faisoit paroistre d'ailleurs.] Car nous avons une loy du 20 fevrier de cette année, par laquelle il condanne au dernier supplice ceux qui auront sacrifié ou adoré les idoles. On raporte encore à cette année plustost qu'à la suivante, une loy datée du 29 octobre, pour confirmer tous les privileges accordez aux Ecclesiastiques de Rome. [Ce fut luy aussi qui fit apporter d'Ephefe à Constantinople les reliques de S. Timothée¹ le premier ou le 24^e jour de juin, & elles y furent mises en terre dans l'eglise des Apostres. Celles de S. André & de S. Luc furent aussi² apportées d'Acate le 3 mars de l'année suivante, & mises au mesme lieu.

Cod. Th. 16. t. 10. l. 6. p. 266.
t. 2. l. 13. p. 39.

V. S. Timothée.

V. S. André.

Il témoigna quelque bonté par la loy du 8 mars 356, où il ordonne que les biens des suppliciez, qui selon l'usage ordinaire devoient appartenir au fisc, demeureront à leurs enfans ou à leurs autres proches qui seront dans le troisieme degré. Mais il excepte de cette grace ceux qui auront esté condannez pour magie ou pour leze-majesté, ce qui faisoit alors un nombre infini de criminels, ou au moins de miserables, que les flatteurs de Constance faisoient condanner exprés sur des choses de neant, pour s'enrichir de leurs biens. Constance revouqua mesme deux ans après par une autre loy, la grace qu'il avoit accordée par celle-ci.

9. t. 4. l. 1. p. 329.

Il paroist par diverses loix que Constance demeura à Milan jusq'au 11 d'avril au moins. [Il peut avoir ensuite fait quelque voyage en Illyrie; car il faut rapporter à cette année ce que dit S. Athanase,] qu'il manda le grand Osius de Cordoue, & le retint un an à Sirmich comme en exil. La loy du 29 octobre, par laquelle il confirme les privileges de l'Eglise Romaine, est datée de Milan. [Mais il faut qu'il en soit encore sorti pour aller faire la guerre aux Allemans,] qui avoient pour Rois les deux freres, Gondomade & Vadomaire, & à qui il avoit accordé la paix en 354. Il passa³ le Rhein, entra dans leurs terres du costé de la

Amm. 1. 16. p. 66. c. d. 68. b.

Cod. Th. 9. t. 42. l. 4. p. 331.

Cod. Th. chr. P. 55.

Ath. solit. p. 841. b. c.
Cod. Th. 16. t. 2. l. 13. p. 39.

Amm. 1. 16. p. 77. d.
61. 14. p. 23. 24.
c. p. 77. b. e. Jul.
Or. 3. p. 240.
241.

V. la note 32.

Rhetie, & fit le degast bien avant dans leur pays au milieu des froids de l'hiver. Il n'y trouva personne qui luy resistast, ni qui ofast mesme paroistre; car les barbares s'estant contentez de fermer les chemins avec des arbres, s'estoient retirez bien loin. Julien estoit en mesme temps d'un autre costé sur leurs frontieres, & mesme les autres barbares leur faisoient la guerre.

Ils furent donc obligez de supplier qu'on leur accordast la paix, & ils l'obtinrent: Constance se retira, [& s'en retourna à Milan,] comme les loix de l'année suivante, & la suite de Marcellin, nous obligent de le dire.^a Gondomade & Vadomaire observerent quelque temps la paix. Mais le premier qui estoit le plus considerable, & qui avoit plus de fidelité, ayant esté tué peu de temps après, ses sujets se joignirent aux autres Allemans l'année suivante pour faire la guerre aux Romains.

Durant que Constance estoit occupé à cette guerre, l'Imperatrice Eufebie alla voir Rome, où elle fut receue avec beaucoup de magnificence, & le Senat alla audevant d'elle. Elle y fit de grandes liberalitez aux chefs des tribus, & aux centeniers du peuple.



ARTICLE XLI.

Julien assiegé dans Sens: Constance se declare ennemi des devins.

INDICTION
XV.

L'AN DE JESUS CHRIST 357, DE CONSTANCE 20, 21.

'Constantius Aug. IX, & Julianus Casar II, Consuls.

Ida. & c. | Amm.
l. 16. p. 72. d.
Amm. p. 61. a |
72. d.
b p. 61. a. b | Jul.
ad Ath. p. 510.

NOUS avons dit que Julien estoit venu passer l'hiver à Sens.^b Il y estoit accompagné de peu de troupes, dont il fut mesme obligé d'envoyer une partie dans les villes voisines, soit parceque ces villes luy demandoient du secours, soit pour faire subsister plus aisément les soldats 'dans un pays ruiné comme estoient alors les Gaules. Les barbares qui sceurent l'état où il estoit, vinrent en grand nombre pour le prendre dans la ville: mais il se défendit si bien avec le peu de monde qu'il avoit, que les barbares après un mois de siege furent obligez de se retirer. & c.

Le General Marcel de qui les soldats dependoient bien plus que de Julien, avoit son quartier fort pres de là: & cependant il ne vint point au secours ni d'une ville assiegée, ni de son maistre. 'Ammien assure que ce fut pour cela que Constance luy osta sa charge, & luy ordonna de se retirer à Sardique dont il estoit.

Julien

Amm. p. 61. d.
b. c.

Juli. p. 510.
Amm. p. 61. c.

p. 64. c.
c | 66. c.

L'an de J.
C. 357, de
Constance
30, 31.

ὁ ἑστρατιῶτης.
&c.

Julien dit seulement qu'il devint suspect à Constance, & qu'il avoit paru peu capable de son emploi. ^a Libanius dit qu'il craignoit les ennemis, & maltraitoit les sujets. ^a Il traitoit Julien mesme avec beaucoup de hauteur, ^b & ne s'accordoit point avec luy. ^c Aussi en quittant les Gaules, il s'en alla à Milan pour le décrier dans l'esprit de Constance: mais il fut refuté par l'eunuque Euthere, que Julien dont il estoit grand Chambellan, y avoit envoyé exprés. [Nous avons déjà marqué] qu'Ammien fait de grands eloges de cet Euthere.

Julii. p. 511.
Lib. or. 12. p.
272. d.
^a Suid. c. p.
706 c.
^b Amm. p. 72.
d.
cp. 64. 65.
p. 65. 66.

Constance [soit sur les raisons d'Euthere, soit] à la persuasion de l'Imperatrice Eusebie, laissa enfin à Julien la conduite absolue des affaires des Gaules, & le commandement des troupes: ce qu'il fit au commencement du printemps. Et vers le mois de juin il luy envoya pour Lieutenant General Severe homme expérimenté dans la guerre, qui n'avoit point la fierté de Marcel,] mais qui estoit tres disposé à obeïr à Julien. Aussi Julien le receut avec joie. Il avoit la qualité de General de la cavalerie. ^d Julien commença alors à faire de nouvelles troupes, & leur distribua quantité d'armes qu'il trouva heureusement dans un ancien arsenal.

Zofl. 3. p. 703.
c.
Julii. p. 511.
Amm. 1. 16. p.
72. 73 [Lib. or.
12. p. 272. d.
Amm. 1. 17. p.
89 a.
d Zofl. 3. p.
704. a. b.

Lorsqu'on apprit à Milan le siege de Sens, [& ainsi dans les premiers mois de cette année,] on y parloit de l'affaire d'Arbetion, accusé par le Comte Verissime & par un nommé Dorus, de vouloir s'elever jusqu'à l'Empire. On arresta sur cela diverses personnes: mais comme Arbetion s'entendoit fort bien avec les Eunuques, tout d'un coup les prisonniers furent elargis. Dorus disparut, & Verissime ne dit plus mot.

Amm. 1. 16. p.
64. c.
b. c.

On ne traita pas de mesme diverses personnes accusées d'avoir consulté les magiciens, quoique sur des baguettes; & on les condanna à la mort: ce qui fait voir & la severité de Constance en cette matiere, [& l'attachement prodigieux qu'avoient les payens pour ces illusions criminelles, toujours défendues & toujours aimées, comme dit Tacite.] Constance les avoit encore défendues cette année mesme le 25 de janvier, par une loy tres severe, où il condanna au dernier supplice ceux qui auront consulté les augures, les aruspices, & toute autre sorte de devins. Dans une autre loy qui est du 4 decembre de cette année, il condanne les magiciens à estre devorez par les bestes, au moins ceux qui auront employé cet art pour procurer la mort de quelqu'un.

p. 66. c. d.
Cod. Th. 9. r.
16. l. 4. p. 119.
1. 5. p. 121. 122.

¹. [Le P. Pagi marque la distinction qu'on peut mettre entre ces faux devins, [que l'on confond assez souvent.] Pagi, 356. 354

Amm. l. 16, p.
66-68.
4 p. 66-67.

"La calomnie avoit souvent lieu dans ces affaires,^a & Ammien en raporte un exemple, où la verité ayant enfin esté decouverte, & le calomniateur puni par les soins & par la vigueur de Mavorce Prefet du Pretoire d'Italie, & d'Urfule Surintendant ; on pensa en faire un crime à ces deux officiers, parceque le coupable nommé Rufin estoit un fameux delateur. Mais Urfule ayant eu le courage de se justifier hautement devant Constance, il ferma la bouche aux flatteurs. [Cela doit estre arrivé avant le premier d'avril,] dont nous avons une loy adressée à Taurus Prefet d'Italie [après Mavorce.]

Cod. Th. chr.
P. 16.

ARTICLE XLII.

Constance vient à Rome, veut traiter avec les Perses ; va visiter les frontieres de l'Illyrie.

Amm. l. 16, p.
69 [70, p. 113.
122.

ORFITE que nous avons vu Prefet de Rome en 354, l'estoit pour la seconde fois en 357, lorsque Constance eut la curiosité de venir voir Rome, & de luy faire voir la grandeur de sa magnificence & de ses richesses, en y triomphant de Magnence, c'est à dire du sang Romain repandu dans cette guerre civile. Il paroist assez qu'il n'estoit jamais encore venu à Rome. Il y amena sa femme Eusebie, & Helene sa sœur femme de Julien. Il y fit son entrée le 28 d'avril. Estant dans la ville il y harangua le peuple & le Senat. On peut voir dans Ammien diverses particularitez tant de son entrée que de ce qu'il fit à Rome. Il avoua que cette ville surpassoit ce qu'en publioit la renommée. Mais la reflexion du prince Hormisdas, qui fut bien aisé, dit-il, de sçavoir qu'on y mouroit aussi bien qu'ailleurs, [est encore plus considerable.]

NOTE 19.

l. 16, p. 72, a.

Idem.

Amm. p. 71, a.

p. 69-72.

p. 72, b.

p. 71, 72.

n. p. 111 | Pagi,
P. 257.

Themi. or. 4.

p. 53, b. d.

6 p. 14, b.

cor. 3, p. 41, b. c.

p. 44, c.

n. p. 385.

or. 4, p. 50.

Pagi, p. 162, c.

'On croit que Constance y celebra la 35^e année de son regne, à conter du temps qu'il avoit esté fait Cesar en 323, [& c'est peut-estre pour cela] qu'il fit en mesme temps faire des jeux dans les autres villes. ^b Il recut à Rome des couronnes d'or fort pesantes que plusieurs villes luy envoyerent, particulièrement celle de Constantinople. Themistius avoit esté député pour luy presenter cette dernière, & nous avons encore le discours qu'il avoit préparé pour dire devant Constance. Mais la maladie l'ayant arrêté, ou au moins la crainte de tomber malade par la fatigue

11.

1. *edidit XXXV*, dit Idace. M. du Cange veut qu'on lise XX, [le rapportant au temps que Constance avoit esté fait Auguste. Rien n'y oblige.]

du chemin, il fit un autre discours qu'il prononça à Constantinople, durant que Constance estoit à Rome selon quelques uns, [ou un peu après.] Car il paroist que^a Themistius ayant envoyé à Constance le discours qu'il devoit prononcer devant luy, ce prince pour le recompenser luy fit dresser une statue; & que ce fut sur cela qu'il fit le second discours. Il semble y¹ marquer la bataille de Strasbourg, & l'ambassade que Sapor envoya à Constance sur la fin de cette année, [comme nous le dirons bientoist.]

'Constance voulant ajouter quelque nouvel ornement à la magnificence de Rome, ordonna qu'on y apporteroit un obelisque, que Constantin avoit fait tirer d'Heliople en Egypte dans le mesme dessein, & il l'avoit déjà fait conduire jusqu'à Alexandrie: mais il estoit mort sur cela, & l'obelisque estoit demeuré au mesme lieu. Constance le fit donc apporter à Rome, où il fut dressé avec beaucoup de peine dans le grand cirque vers le commencement de l'année suivante, selon la suite d'Ammien. C'est celui que Sixte V. a depuis fait rétablir. [Mais on peut dire que Constance dressa luy mesme un monument à J. C.]² en faisant oster du Senat l'autel de la Victoire, [par lequel l'idolatrie sembloit y triompher encore.]^a On raporte cette action de pieté à son voyage de Rome. [Il paroist néanmoins que l'autel estoit osté avant qu'il y arrivast.]^b Car S. Ambroise dit qu'il le fit oster parcequ'il eult cru fouiller ses yeux s'il eust vu cet autel du demon, quoiqu'il ne fust pas mesme encore bartizé.

[Nous verrons dans l'histoire de l'Arianisme, les instances que les dames de Rome firent à Constance pour en obtenir le retour du Pape Libere.] Il ne demeura à Rome que 30 [ou 31] jours, & il en partit le 29 de may pour retourner^a à Milan, où il estoit des le 3 de juin, s'il n'y a point de faute dans le Code.^c Le repos & les divertissemens de Rome luy plaisoient fort selon Ammien. Mais il fut obligé de les quitter, sur les nouvelles qu'il receut que les Sueves faisoient des ravages dans la Rhetic, les Quades dans la Valeric, & les Sarmates dans la basse Pannonie & dans la haute Mesie. [Neanmoins il semble que ces mouvemens se foient aussitost appaisez,]¹ puisque selon les loix du Code il estoit encore à Milan le 13 de juillet.

'Ce fut après son depart de Rome qu'il envoya Severe commander les troupes des Gaules, & il manda en mesme temps à

Y. Il faudroit lire exactement la piece, pour voir si elle s'y peut accorder.

p. 68. 69.

Ursicin [qui estoit toujours dans les Gaules,] de le venir trouver, pour voir de quelle maniere on pourroit traiter avec les Perses, comme on croyoit voir quelque jour à le faire. Car Musonien Prefet d'Orient avoit sceu que Sapor estoit alors aux extremitez de ses Etats, qu'il se défendoit avec beaucoup de peine contre les Quionites & d'autres peuples, & qu'il avoit fait de grandes pertes dans cette guerre. Musonien avoit en mesme temps engagé Tamsapor General des Perses du costé de la Mesopotamie, à porter Sapor à faire la paix avec les Romains: & Tamsapor en avoit écrit à son maistre. [Mais nous verrons l'année suivante que cela n'eut point d'effet.] Ursicin fut ravi de venir à la Cour. Constance l'y retint quelque temps pour prendre avec luy les mesures necessaires, & puis le renvoya en Orient avec diverses marques de faveur, & la mesme qualité de General qu'il y avoit eue.

p. 71. c. d.

c.

Cod. Th. chr.

p. 56.

Amm. p. 71.

c.

Jul. ad Ath. p.

513.

Constance estoit à Sirmich lorsqu'Ursicin le vint trouver. [Car après avoir passé quelque temps à Milan] jusque vers le milieu de juillet, il s'en alla par Trente en Illyrie & à Sirmich, [où il se fit diverses choses fort prejudiciables à l'Eglise, comme on le verra en son lieu.] Il alla aussi alors jusque sur les frontieres des Quades & des Sarmates, visiter les nations voisines du Danube, & conferer avec leurs Princes. Il n'en receut que des assurances de paix & d'amitié, [qui neanmoins durerent fort peu. A insi ce fut un voyage, & non une guerre. Je ne sçay neanmoins si ce n'est point de là que Themistius a pris ce qu'il dit,] qu'il avoit dissipé les Caoniens & les Jazyges. Il revenoit de cette expedition, lorsqu'on luy presenta Chnodomaire Roy des Allemans, que Julien avoit pris dans les Gaules vers le mois d'aoust, comme nous allons bientost voir. [Constance peut avoir demeuré dans l'Illyrie jusqu'au mois de novembre, qu'il retourna à Milan,] selon quelques loix du 4 & du 6 decembre qui en sont datées. Mais il retourna aussitost après à Sirmich, d'où il date une loy du 18 decembre: & Ammien nous assure qu'il passa l'hiver dans la mesme ville.

&c.

V. les Ariens

ἐπισημῶς

καταξίμα-
τος.

Them. or. 4.

p. 57. a.

6 Juli p. 13.

Cod. Th. chr.

p. 57.

Amm. l. 17. p.

103. d.



ARTICLE XLIII.

*Lion en danger: Le General Barbation battu par les Allemans:
Julien fortifie Saverne.*

POUR voir maintenant ce qui se faisoit dans les Gaules, comme c'estoient particulièrement les Allemans qui les ravageoient, Constance voulut faire un effort extraordinaire pour les reprimer. Il manda à Julien de marcher contre eux; & en mesme temps il envoya d'Italie Barbation fait General de l'infanterie à la place de Silvain, avec une armee de 25 ou 30 mille hommes, afin de ferrer les Allemans de deux costez. Barbation passoit pour assez bon capitaine. Mais selon Ammien il n'estoit brave qu'en paroles, & lasche en effet. [Il avoit trahi Gallus dont il estoit officier;] & ne cherchoit aussi qu'à rabaisser par ses calomnies la gloire de Julien. Il s'avança jusque vers Basle, & Julien qui ne demandoit qu'à combattre, ne manqua pas aussi de se mettre en campagne des que l'été fut avancé: car on ne commençoit pas plutoit la guerre en ce temps là dans les Gaules. Mais il n'avoit que treize mille hommes.

Cependant les Letes nation Allemande, s'estant coulez entre les deux armées, vinrent attaquer Lion dans le dessein de le piller & de le bruler. La ville quoique surprise, se défendit, mais ils saccagerent tous les environs. Des que Julien le sceut, il envoya garder les passages par où les barbares devoient se retirer chez eux. Ils furent effectivement tous taillez en pieces par ce moyen, hors ceux qui passerent auprès du camp de Barbation. Car ce General au lieu de garder de son costé les passages, empêcha mesme quelques officiers qui le vouloient faire, & écrivit encore contre eux à Constance, qui sur cela les cassa. L'un de ces officiers estoit Valentinien qui regna depuis. Il servoit ce semble sous Julien en qualité de Tribun.

Les autres barbares se fortifierent dans les pays qu'ils avoient occupez audeça du Rhein, en fermant les passages avec de grands arbres, ou se tinrent dans les isles du Rhein, croyant y estre en sureté. Julien envoya demander quelques bateaux à Barbation pour aller attaquer ceux-ci. Mais Barbation aima mieux bruler tous ses bateaux, [au moins tous ceux dont il pouvoit se passer;] comme il brula en une autre rencontre diverses provisions envoyées pour l'armée, après en avoir pris ce qui

*d'au d'ov-
ne ou o'rs.*

Amm. l. 16. p. 73. a.

a) Lib. or. 12. p. 272. 273.

Amm. p. 73. c) 17. p. 96. c.

p. 73. c.

a) Lib. or. 12. p. 273. a.

a) Juli. ad Ath. p. 509.

Amm. l. 17. p. 99. b.

b) l. 16. p. 75. c) Lib. p. 273. a.

c) Amm. p. 73. a. b) p. 123.

p. 73. c.

d.

p. 74. a.

c. d.

l'accommodoit le mieux. On ne sçait s'il le faisoit simplement par extravagance, ou s'il avoit un ordre secret de traverser les desseins de Julien. [Mais on ne sçait que trop combien des officiers font de choses par pique contre le service du Prince & l'interest de l'Etat. Quoiqu'il en soit, Julien ne s'arresta point à la mauvaise humeur de Barbatior:] & comme les eaux estoient alors assez basses à cause des chaleurs de l'été, il fit passer dans une de ces isles quelques soldats, qui y tuerent tout ce qui y estoit, & se servirent des bateaux qu'ils y trouverent pour aller faire le mesme degast dans plusieurs autres; de sorte que les Allemans les abandonnerent toutes, & transporterent audelà du Rhein leurs femmes, leurs blez, & tout ce qu'ils vouloient mettre en sureté.

a. b. | Lib. or. 11.
p. 272. b.

Amm. p. 74. b.

b. c. | n. p. 124 |
Jul. p. 112 | n.
p. 298 | Lib. p.
273. c. d.

'Julien alla ensuite rebastir le chasteau de Saverne en Alsace au pié du mont de Voge assez pres de Strasbourg, parcequ'il estoit fort bien situé pour empescher les Allemans d'entrer bien avant dans les Gaules. C'est pourquoi ils l'avoient ruiné peu auparavant. Mais Julien le rétablit en tres peu de temps, & le pourvut de vivres pour un an, des blez que ses soldats avoient ramassez des terres du pays, mais que les ennemis avoient cultivées.

Tres-taben
n. m.

Amm. p. 71. a |
Lib. or. 11. p.
273. b. c.

'Durant que Julien estoit occupé à cet ouvrage, Barbatior travailloit à faire un pont de bateaux pour passer le [Rhein.] Mais les barbares l'ayant sceu, firent descendre le long du fleuve quantité de gros arbres, qui separerent ses bateaux, & en firent couler quelques uns à fond. Barbatior voyant son pont rompu, se retira [comme] en fuyant; & en mesme temps les barbares fondant sur luy en grand nombre, le poursuivirent longtems, luy tuerent beaucoup de soldats, emporterent un grand butin, & retournerent ainsi triomphans. Barbatior n'attendit pas une seconde attaque, il mit ses troupes en quartier d'hiver, quoiqu'on ne fust encore que dans le temps de la moisson, & s'en retourna à la Cour pour y faire la guerre à Julien par ses calomnies.

Amm. p. 71. b |
J. 18. p. 118. c.

p. 78. b.

p. 71. b.



ARTICLE XLIV.

Julien gagne la grande bataille de Strasbourg sur les Allemans; prend leur Roy; pille leur pays; force quelques François; vient à Parù.

LA retraite honteuse de Barbaton enfla le cœur aux Allemans, Chnodomaire celebre parmi eux par plusieurs victoires, & six autres de leurs Rois, rassemblerent toutes leurs troupes pres de Strasbourg, avec d'autres peuples de la mesme nation. Un transfuge les anima encore davantage, en leur apprenant que Julien n'avoit que 13 mille hommes avec luy. Ainsi Chnodomaire fut assez hardi pour luy envoyer un trompette luy denoncer qu'il eust à sortir d'un pays acquis aux Allemans par leur courage & par leurs victoires. Libanius ajoute que le trompette luy presenta les lettres par lesquelles Constance mesme leur en avoit accordé la possession. Julien le traita d'espion, & le retint jusqu'à la bataille, après laquelle il luy donna la liberté de s'en retourner. Il continua cependant les fortifications de Saverne, jusqu'à ce que les Allemans ayant passé le Rhein, il marcha pour donner bataille.

Les ennemis estoient à huit lieues de là, ou à quatorze comme on les contoit alors. A prés donc avoir fait une partie du chemin, il voulut faire camper les troupes, & remettre la bataille au lendemain, mais tous generalement, soldats & officiers, demanderent à aller droit à l'ennemi, dont l'armée estoit de 35 mille hommes, conduite par sept Rois, dix princes, & plusieurs autres Seigneurs. Le combat fut longremps disputé: la cavalerie Romaine plia mesme, & pensa donner la victoire aux Allemans: mais enfin la resistance vigoureuse de l'infanterie la donna aux Romains. Les barbares entierement rompus ne fongerent qu'à fuir; & le Rhein qu'ils avoient derriere eux en fit perir un grand nombre. Chnodomaire mesme fut pris dans un bois, & présenté à Julien à la vue de toute l'armée. Les soldats proclamerent Julien Auguste: mais il les arreستا aussitost.

Il ne perdit que peu de monde dans le combat, savoir quatre Tribuns, & 243 soldats. On conte six mille Allemans morts sur la place, ou huit mille selon que quelques uns le lisent dans Libanius: mais on en voyoit un fort grand nombre flotter sur

Amm. l. 16. p.
76. a. | 77. c.
4 p. 75. b. d.

p. 77. d.

p. 75. c.

Lib. or. 11. p.
269. 273. d. a.

p. 274. a.

| Amm. l. 16.

17. p. 75. c. d. |

86. d.

l. 17. p. 78. b.

p. 76. a.

b.

p. 77. 78. a.

p. 79. b.

p. 78. 84. | Lib.
or. 10. 12. p.
237. c. d. | 274.
276.

Amm. p. 84.

85. | Jul. ad

Ath. p. 512. |

Lib. p. 238. c. f.

276. a. b.

b. Amm. p. 35.

a. b.

c. a. l. 20. p. 162.

a. | n. p. 132.

Jorn. r. Gor. c. 36.
p. 664.

1. mille.
2.

regales.
&c.

1. La lieue de ce temps là estoit d'un mille & demi.

Zof. l. 3. p. 704
b.

le Rhein. Pour Zofime qui en conte soixante mille morts dans le combat, & autant de noyez, [il n'a pas sans doute eu de bons memoires, & c'est ce qui nous fait défier de ce qu'il ajoute,]

d.c.

'Que Julien fit paroître habillez en femmes à la vue de toute l'armée 600 cavaliers qui avoient fui.

Vicl. epij|Eutr|

Hier. chr.

Amm. l. 20.

p. 161. d.

Panc. 11. p.

223.

Amm. l. 17. p.

36.

Lib. or. 11. p.

276. c. d.

Amm. f. p. 150.

1.

l. 16. p. 78. b.

p. 76 c.

'Ce combat est celebre dans l'histoire. ^aJulien mesme l'appelle une tres heureuse journée, qui avoit apporté la liberté aux Gaulois. ^bMamertin dit que la guerre fut finie, & l'Allemagne ruinée par ce seul combat: ^c& on assure au moins qu'il chassa pour lors entierement les barbares de toutes les Gaules. [Le jeune Victor le releve beaucoup;] ^d& la victoire que les Romains y remportèrent, leur fut d'autant plus agreable, que depuis longtemps ils estoient defaccoutumez de vaincre. Elle se donna dans la campagne auprès de Strasbourg, ^e lorsque les blez estoient déjà meurs; & dans la fin de la lune. [Ammien en fait une ample description, & on en peut voir encore d'autres particularitez dans Libanius, que nous n'examinerons pas ici.]

p. 85. b|Lib. or.

10. 11. p. 238. c.

d|277. a. b|Jul.

p. 125 13.

f|Lib. or. 12. p.

276. b.

'Julien eut soin d'en donner l'honneur à Constance, en luy envoyant peu de jours après Chnodomaire, ^fqu'il avoit toujours bien traité, parcequ'il consideroit moins ce qu'il estoit alors, que ce qu'il estoit un jour auparavant: & il consideroit dans cet exemple quelle est la fragilité des grandeurs humaines.

Amm. p. 85. b.

'Constance envoya Chnodomaire à Rome, où il mourut de maladie.

c|1. 17. p. 103.

'Ni les victoires de Julien, ni sa modestie, ne le firent pas plus estimer à la Cour, où les flatteurs pour plaire à Constance, trouvoient dans toutes ses actions de quoi le tourner en ridicule; [ce qui cependant luy estoit peutestre plus avantageux, que si on eust relevé ses victoires devant cet esprit soupçonneux, foible & timide. Ce qui est plus étrange,] c'est que Constance enflé par les vains eloges qu'on luy donnoit pour les victoires de Julien, n'avoit pas honte de s'en attribuer à luy mesme toute la gloire. 'On le remarqua surtout dans un edit public, où il parloit comme s'il eust esté en personne au combat de Strasbourg, [sans dire seulement un mot de Julien.] 'On voit le mesme esprit dans Aurele Victor, qui écrivoit en ces dernieres années de Constance. [Et c'est sans doute sur cela que] Themistius nous depeint les grands exploits de Constance, qu'il avoit fait un pont sur le Rhein, qu'il avoit remporté les depouilles des Allemans, & qu'il avoit vengé l'Empire des outrages que ces peuples luy avoient faits. 'Il cite tout cela des lettres que Constance mesme avoit écrites au Senat

1. 16. p. 85. 86.

Aur. V. p. 528.

b. c.

Them. or. 4. p.

17. 2.

p. 56. d|or.

Conf. p. 18. c. d.

de Constantinople, à qui il avoit accoutumé de mander ses victoires [vraies ou fausses.]

'Après que Julien eut fait enterrer tous les morts amis & ennemis, il retourna à Saverne, [pour achever de la fortifier & de la pourvoir de toutes choses.] Il partit de là pour Mayence, où il fit faire un pont, & entra dans l'Allemagne, quoique les soldats eussent eu peine d'abord à s'y resoudre. Les Allemands étonnez luy envoyerent demander la paix, & presque en mesme temps d'autres deputez vinrent luy faire de grandes menaces s'il ne se retiroit promptement. Cela ne l'empescha pas de faire le degast dans le pays, jusques après l'equinoxe, & jusqu'à ce que tout le pays fust couvert de neige. Alors comme la saison ne luy permettoit pas d'avancer davantage, il se mit à reparer le fort de Trajan, que quelques uns croient estre aujourd'hui le chasteau de Cromburg [à trois ou quatre lieues de Francfort.]^c Cela augmenta l'epouvente des Allemands: ils envoyerent promptement demander la paix: & ils obtinrent seulement une treve de dix mois, en s'obligeant à fournir eux mesmes de vivres le fort qu'on faisoit bastir.

'Julien revint ainsi dans les Gaules avec un fort grand nombre de captifs.^d Mais en chemin il trouva quelques François, qui après avoir couru le pays durant qu'il estoit en Allemagne, s'estoient renfermez dans deux forts sur la Meuse. Il les assiegea, & les contraignit de se rendre après un siege qu'il continua^e durant presque tout le mois de decembre & celui de janvier; & puis il les envoya à Constance, qui les mesla parmi ses troupes.

'Une armée de François sortit pour les venir secourir, mais il estoit trop tard. Ainsi ils s'en retournerent chez eux, & Julien vint passer le reste de l'hiver à Paris, [dont le nom commence ici à devenir celebre dans l'histoire; car jusquelà il s'y lit fort rarement:] & cette ville ne passoit alors que pour un chasteau renfermé dans l'isle [qui n'en fait aujourd'hui qu'une tres petite partie, & qui garde encore le nom de Cité.] On en peut voir une description dans Julien qui en aimoit le séjour, [& il y passa au moins deux hivers.

Aussi quelque petite qu'elle fust, on pretend qu'elle avoit tout ce qu'il falloit pour la Cour d'un Empereur, un palais, des thermes ou bains publics, un lieu pour les exercices des soldats, des arenes ou un amphitheatre, [placé vers la porte S. Victor, comme on le voit par des titres du XIII. siecle.] On n'y voit rien aujourd'hui de tout cela que ce qu'on appelle encore le

L.17.p.86.c.d.

p.37.a.
p.86.d|Lib.
or.12.p.277.
c.d.
b Amm.p.87.
a,b.

p.83.a,b.

Baud.T.p.277.
i.
c Amm.p.88.b.
c.d|Lib.or.12.
p.277.278.

Lib.or.10.p.
238.b.c.
d or.12.p.278.
a,b|Amm.l.17.
p.89.

Amm.p.89.d.
c.

l.15.p.54.a.

Julii.misf.p.61.

Amm.f.n.p.
240.

Not.Gal.p.
439.2.

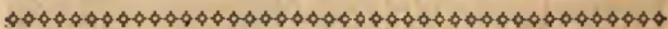
Valef. p. 51.

Amm. n. Ep.
240 | Val. de
bas. p. 41-44.
Valef. p. 51.

p. 51.

p. 51.

palais des Thermes [pres des Maturins sur la rue de la Harpe.]
 'On juge par ce qui en reste, que c'estoit un fort grand edifice,
 qui n'a pu estre basti en moins de deux ans, & qui avoit esté
 fait sur le modele des thermes de Diocletien à Rome. 'Quelques
 uns croient que c'est le palais où Julien & Valentinien I. ont de-
 meuré, & dont Ammien parle souvent. 'D'autres aiment mieus
 croire que ce palais estoit dans la ville & dans l'isle, [où nos
 Rois de la troisieme race ont eu aussi le leur jusqu'à Philippe
 le Bel.] 'On croit avoir quelques preuves que ceux de la pre-
 miere demouroient dans le palais des Thermes, & les plus ha-
 biles le tiennent plus ancien que Julien.



ARTICLE XLV.

*Diverses loix de Constance : Magistrats de cette année.*Cod. Th. 16. t.
8. l. 7. p. 223.6. t. 4. l. 11. p.
44-45.15. t. 11. l. 1. p.
399.

13. t. 1. l. 1. p. 3.

p. 5.

16. t. 1. l. 14. p.
40.

[CONSTANCE fit cette année plusieurs loix dont nous nous
 croyons obligez de parler ici.] 'Celle du troisieme juillet
 ordonne que l'on confiscuera les biens de ceux qui auront aban-
 donné le Christianisme pour se faire Juifs.

'Nous apprenons de celle qui fut lue dans le Senat le premier
 d'août, que beaucoup de Senateurs evitoient de demeurer à
 Rome à cause de diverses charges attachées à cet honneur.
 Constance fit une recherche de ceux qui s'estoient établis dans
 l'Acaïe, la Macedoine, & les autres provinces de l'Illyrie, pour
 les obliger, selon les interpretes, à venir demeurer à Rome ou
 dans les pays qui en estoient proches. D'autres Empereurs
 avoient ordonné dans la mesme vue qu'ils auroient tous quel-
 que partie de leur bien dans l'Italie.

'On voit par la loy du 17 d'octobre qu'il y avoit encore des
 gladiateurs à Rome, [nonobstant les loix que Constantin avoit
 faites pour les abolir.] Constance les y tolere, mais il défend
 sous de grandes peines aux soldats & à ceux qui avoient quelque
 emploi à la Cour, de se fouiller par un métier si detestable: c'est
 le terme dont il se sert.

'La loy du deuxieme novembre ordonne une levée d'argent
 sur tous ceux qui estoient dans le trafic, à l'exception des Clercs
 appellez "Copiates, ou plustost des Clercs & des Copiates, c'est
 à dire de ceux qui estoient destinez à prendre soin des morts.

V. Constant
tin § 63.

'Quatre jours après, Constance adressa une autre loy à Felix qui
 occupoit alors le siege de Rome: Et cette loy exemte nettement

de toute sorte d'imposition ordinaire ou extraordinaire tous les Ecclesiastiques qui faisoient quelque negoce, parcequ'on supposoit qu'ils n'en faisoient point que d'honneste, & que le petit gain qu'ils en pouvoient tirer, estoit un argent sacré, destiné au soulagement des pauvres; la loy comprend dans cette exemption les femmes & les enfans des Ecclesiastiques, leurs domestiques, & tous ceux qui estoient à eux.

'Nous avons une loy de cette année datée de Sirmich, mais sans jour, qui oste au Prefet de Rome le droit qu'il avoit ou qu'il pretendoit avoir, de recevoir les appellations de diverses provinces d'Italie; & elle attribue la connoissance de ces appellations au Prefet du Pretoire. Ces provinces sont non seulement la Sicile, la Sardaigne, la Calabre, la Bruzze, l'Emilie, la Venetie, & les autres [plus éloignées de Rome,] mais encore le Picenum, & mesme la Campanie. Aussi on pretend que cette loy n'a pas eu tout à fait lieu, & que les Prefets de Rome n'ont pas laissé de jouir du droit des appellations & de quelques autres dans ces provinces d'Italie, & mesme dans la Sicile.

'L'histoire de cette année nous a fait voir qu'Orsire estoit pour la seconde fois Prefet de Rome depuis le mois d'avril au moins. 'Nous avons des loix qui luy sont adressées le 15 de juillet & le 17 d'octobre. Nous avons vu aussi que Taurus avoit succédé [à Mavorce] vers le mois de mars dans la charge de Prefet d'Italie, & Constance luy adresse ensuite beaucoup de loix en cette qualité. [Il sera encore parlé plusieurs fois de ce Prefet.] Il paroist que Musonien fut continué cette année dans la prefecture d'Orient, & mesme l'année suivante. ^aFlorent estoit certainement Prefet des Gaules à la bataille de Strasbourg, [& jusqu'en 361.] 'Il n'avoit pas autant d'equité ni autant de compassion pour la misere des peuples que Julien. Il le faut distinguer de Florent, qui tenant la place du Maistre des Offices en 355, verifia la supposition des lettres produites contre Silvain, & qui fut ensuite luy mesme Maistre des Offices. Celui-ci estoit fils de Nigrinien, [peutestre de celui qui avoit esté Consul en 350.] Le Prefet [des Gaules] fut luy mesme Consul en 361. [La quatrieme Prefecture, qui estoit celle de l'Illyrie, pouvoit estre remplie par Thalasse,] 'à qui Constance adresse sa loy du 3 de juillet sur les Juifs. ["Mais il ne le faut pas confondre avec] ^bThalasse Prefet d'Orient mort des 353.

'Nous avons encore des loix de cette année adressées à Flavien Proconsul d'Afrique, à Duleice gouverneur de l'Emilie, à

H h h ij

11. t. 30. l. 17. p.
247.

Amm. l. 16. p.
69. d.

Cod. Th. chr. p.
56.

Amm. l. 16. p.
68. d | 72. c.

l. 17. p. 96. b.

^a l. 16. p. 77. a.

l. 17. p. 89. 90.

l. 15. p. 121. 122.
p. 206. b.

Cod. Th. chr.
p. 56.

^b Amm. l. 14. p.
16. d.

Cod. Th. chr.
p. 56.

ARTICLE XLVI.

Sapor & Constance se deputent inusilement pour la paix.

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 358, DE CONSTANCE 21, 22.

Ida. & c| Amm.
l. 17. p. 94 | Socr.

'*Datianus, & Cerealis, Consuls.*

NOTA 40;

Onu. p. 295. b.
Cod. Th. t. 4.
P. 8. 1.

Philog. l. 8. c. 8.
P. 113.

N. p. 334 | Cod.
Th. t. 6. p. 357.
1.
Socr. n. p. 35. 2.

Eod. Th. chr.
P. 58.

Lib. vit. p. 39.
C.

Amm. l. 16. p.
68. 69.

l. 17. p. 94. c. d.

ON croit que le Consul Cerealis est Neratius Cerealis [oncle maternel de Gallus,] & que Datien son collegue est celui que Libanius dit s'estre elevé d'une condition tres basse aux premieres dignitez, de mesme que Philippe, Taurus, Dulcice, & quelques autres du mesme temps. Il portoit la qualite de Comte [en 349,] selon S. Athanase: 'mais il fut elevé jusques à celle de Patrice; [d'où vient qu'il est nommé avant Cerealis oncle de Gallus & de Constance mesme, qui avoit autrefois epousé sa niece.] Philostorge veut que Datien ait eu beaucoup de part à l'election de Valentinien en l'an [364,] auquel il estoit fort agé, 'On croit aussi que c'est le Patrice Datien marqué dans une loy attribuée à Constantin, mais qui pourroit bien estre de ses successeurs. 'Libanius luy a écrit plusieurs lettres, & en a fait de grands eloges, &c.

'Orfite, Taurus, [Musonien, & Florent,] furent continuez dans les dignitez qu'ils avoient l'année precedente. On tire du Code que Martinien fut Vicaire d'Afrique, Probe & Flavien Proconsuls de la mesme province, & Maxime gouverneur de la Cilicie, 'Nocentius estoit ce semble gouverneur de Syrie vers le milieu de cette année.

'Nous avons dit sur l'année precedente que Musonien Prefet d'Orient, avoit engagé Tamsapor General des Perles, à porter à Sapor son Roy quelques paroles de paix. Tamsapor l'avoit fait, mais en mandant que Constance embarassé par de facheuses guerres demandoit la paix. Les lettres furent longtemps à estre portées à Sapor, qui estoit à l'autre extremite de son royaume, de sorte que durant ce temps là Sapor termina la guerre qu'il avoit contre les Quionites & les autres ennemis, & mesme fit alliance avec eux. Ainsi se trouvant en repos de ce costé là, & fier de ce que Constance, à ce qu'il croyoit, demandoit la paix, il luy deputa un nommé Narse chargé de divers presens, & d'une

L'an de J.
C. 353, de
Constance
21, 22.
* & c.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 429

lettre extremement haute, où* il pretendoit pouvoir demander
legitamment tout ce qui estoit audeça de la riviere de Strymon
dans la Macedoine: mais comme il avoit, disoit-il, toujours
aimé la moderation, il se contentoit de demander l'Armenie &
la Mesopotamie qu'on avoit enlevées par fraude à [Narse] son
aycul; & il protelloit que si Constance n'acceptoit pas cette
condition, il employeroit l'été suivant toute la puissance de ses
Etats pour se faire la justice qu'on luy auroit refusée.

[On peut voir dans le titre de cette lettre la sotte vanité des
Rois de Perse,] qui s'intituloient Rois des Rois, freres du soleil
& de la lune. Ces lettres estoient envelopées dans [une étoffe]
de soie blanche. [Il y avoit aussi ce semble quelques compliments
pour le Prefet Musonien,] que les flateurs prenoient pour une
priere qu'il faisoit à cet officier de vouloir procurer la paix à la
Perse. Themistius témoigne avoir vu cette ambassade à Antio-
che, [où Narse peut estre arrivé des la fin de 357, & s'estre arresté
quelque temps pour se reposer.] Il fit son entrée à Constanti-
nople le 23 de fevrier 358, & de là continua son chemin vers
Constance qu'il trouva à Sirmich; car Constance y avoit passé
l'hiver.

'Narse adoucit autant qu'il put par sa civilité la dureté des
lettres de son maistre: mais avec cela Constance ne crut point
devoir entrer avec luy en aucune negociation, & se contenta de
récrire à Sapor, qu'ayant maintenu les bornes de l'Empire Ro-
main dans leur entier durant qu'il ne possedoit que l'Orient, il
ne pretendoit pas en rien retrancher après estre devenu maistre
de tout l'Empire; qu'il estoit toujours prest d'accepter la paix,
mais pourvu qu'elle luy fust honorable. Il renvoya Narse avec
cette réponse, & ne laissa pas peu de jours après d'envoyer des
ambassadeurs en Perse avec des lettres & des presens. Il choisit
pour cela le Comte Prosper, Spectat^h secretaire d'Etat dont
Libanius estoit parent, & le philosophe Eustathe que Musonien
avoit jugé propre pour cet emploi, parcequ'il avoit un grand
don de persuader. Et Constance eust esté bien aise de suspendre
au moins la guerre pour quelque temps, afin de pouvoir mettre
les provinces du Nord en état de ne rien craindre, [durant qu'il
iroit en Orient contre les Perfes.]

'Les ambassadeurs Romains trouverent Sapor à Ctesiphon,
& luy parlerent conformément à leurs ordres. On cite de Li-
banius que Spectat refusa fort bien les pretentions qu'avoit
Sapor sur tout l'Orient, 'Eunape qui s'étend fort sur les louanges

H h h iij

p. 95.

p. 94. 95 | n. p.
138.
n. p. 138 |
Them. or. 4.
p. 57. l. n. p. 135.

Idar.
Zon. p. 17. d.
Amm. l. 17. p.
103. d.

Petr. leg. p. 13.
c.
b Amm. p. 95.
96.

p. 96. b. c. n. p.
139.

l. 17. p. 113. ad
n. p. 139. 140.

Eun. c. 4. p. 447
47.

& c.

Tribunus
& Notarius

d. j. p. a. j.
c. 4. p. 46. 47.
p. 44.
Amm. p. 113. a.
b.
n. p. 149.

d'Eustathe, parcequ'il estoit payen, & disciple d'Iambique, 'pretend qu'il charma Sapor, & obtint de luy *encore plus qu'il ne demandoit. 'Mais il melle à cela †diverses circonstances, [qui font voir qu'il avoit ou peu de bonne foy, ou peu de connoissance de l'histoire de ces temps là.] 'Et en effet, nous apprenons d'Ammien que Sapor ne voulant rien relascher de ses demandes, les trois ambassadeurs après avoir esté longtems à sa Cour, furent obligez de s'en retourner sans rien faire. 'Ils estoient revenus avant le 24 d'aoust.

l. 17. p. 113. b.
l. 18. p. 115. b.
l. 21. p. 188. 189.

'Le Comte Lucillien y fut renvoyé après eux, avec Procope qui prit depuis la pourpre [sous Valens; & ils n'y réussirent pas davantage.] 'Sapor les "relegua bien loin, & leur fit mesme craindre de perdre la vie. [Neanmoins il les renvoya enfin,] ' & nous verrons Lucillien General de la cavalerie dans l'Illyrie en 361.

amandé

ARTICLE XLVII.

Constance surmonte les Quades, les Sarmates, & les Limigantes; donne aux Sarmates la liberté, leur pays, & un Roy.

Amm. l. 17. p.
103. 104.
p. 96. c.
c. d. 111. d.
p. 104. b. c.
d. 105.
p. 105. 2.
h.
p. 106. c. d.

'DURANT que l'hiver retenoit Constance à Sirmich, les Quades & les Sarmates joints ensemble firent des ravages dans la Pannonie & dans la Mesie: ' & d'autre part les Juthunges Allemans oubliant la paix qu'ils avoient obtenue [il n'y avoit que deux ans,] pillotent la Rhetie, & attaquoient mesme les villes, ce qui leur estoit extraordinaire. 'Barbation envoyé contre ceux-ci les défit dans un combat, & les chassa de la Rhetie. 'Mais Constance marcha en personne contre les autres aussitost après l'equinoxe du printemps. [Il les trouva déjà retirez;] mais il fit un pont de bateaux sur le Danube, & alla faire le degast dans le pays des Sarmates. 'Ils vinrent en grand nombre avec les Quades, comme pour demander la paix, pensant surprendre les Romains: mais ils furent receus en ennemis, taillez en pieces, & reduits à se soumettre tout de bon. 'Les Quades firent la mesme chose avant qu'on entrast dans leur pays. Constance assez facile à ces sortes de choses, leur demanda moins qu'ils n'estoient prests de faire, & se contenta qu'ils rendissent les captifs, & qu'ils donnassent des ostages de la fidedité qu'ils promettoient.

'Les Sarmates profiterent mesme beaucoup à ce traité. 'Ils

V. Constan-
tin § 73.

avoient esté chasséz de leur pays par leurs esclaves [en l'an 334.] & obligez de se soumettre aux Quades. Mais Constance les tira alors de cette sujétion, voulut qu'ils fussent libres, leur donna pour Roy Zizaïs prince de leur nation, qui s'estoit soumis le premier, & les rétablit encore dans le pays dont ils avoient esté chasséz [en 334.] par leurs esclaves. Car ces esclaves à qui on donnoit le nom de Limigantes ayant aussi ravagé les terres de l'Empire, Constance leur alla faire la guerre. Ils témoignerent se vouloir soumettre, & vinrent en grand nombre trouver Constance, mais dans le dessein de l'attaquer lorsqu'il y penseroit le moins, s'il vouloit leur imposer des conditions trop rudes. On s'en douta, & Constance durant qu'il leur parloit les fit insensiblement environner par ses troupes. A insi lorsqu'on s'apperceut qu'ils en vouloient venir aux armes, les Romains les attaquèrent les premiers, & en firent un grand carnage; aucun d'eux n'ayant pu se refoudre à demander la vie. On fit ensuite le degast dans tout leur pays, les Romains du costé de la Mesie, & les Sarmates leurs anciens maîtres par un autre endroit. Les Taïfales le firent aussi de leur costé. L'obstination des Limigantes fut ainsi domptée, & ils accepterent l'unique parti qu'on leur offrit, qui fut de quitter leur pays, auquel ils estoient extremement attachez, pour se retirer dans un autre beaucoup plus éloigné de l'Empire: & Constance rendit le leur aux Sarmates leurs anciens maîtres, [24 ans depuis qu'ils en avoient esté chasséz.]

Les soldats à cause de tant de victoires donnerent à Constance le titre de Sarmatique, après quoy il revint à Sirmich, ou il entra comme en triomphe, & renvoya les troupes en leurs quartiers. [Il peut n'estre revenu que sur la fin d'octobre à Sirmich,] dont il date une loy du 27 de ce mois, & une autre du 19 decembre. [Mais je ne sçay s'il n'y seroit point venu passer le mois de juin pour recevoir l'ambassade des Peres, durant que ses troupes pilloient les terres des Quades & des Sarmates.] Il y passa l'hiver. Aurele Victor marque entre les choses les plus memorables de l'histoire de Constance, qu'il avoit donné un Roy aux Sarmates dans leur pays.

b|p.107.a.]

p.101.a.b.

p.111.a.

p.107.c.

d|p.109.

a.b.

p.109.110.

p.110.b.c.

p.110.111.

p.107.c.d|111.
d.

p.111.b.

p.111.a.

b|p.111.c.

p.111.d.

Cod. Th. chr̄.

p.58.

Amm. l. 19. p.

47. c.

b Aur. Vict. p.

52. c.



ARTICLE XLVIII.

Julien soumet les François Saliens & Camaves, & divers Allemans; fait venir des blez d'Angleterre.

Amm. l. 17. p.
89. 90.

JULIEN employa^a dans Paris les premiers mois de l'année à régler les tailles des Gaules, afin de donner quelque soulagement au peuple; & malgré^b les avis que Florent Prefet du Pretoire donnoit à luy & à Constance, malgré^c les fausses supputations, malgré^d les cris & ses plaintes, il trouva moyen d'avoir l'argent nécessaire pour la guerre, sans souffrir qu'on chargeast d'aucun nouvel impost des peuples qui pouvoient à peine payer les anciens.

V. Julien §
2. 9.
&c.

p. 99. a. b.
c.

Il se hâta ensuite, [aussi bien que Constance,] de se mettre en campagne, esperant finir deux guerres en quatre ou cinq mois, & vaincre les François [avant la fin de la treve qu'il avoit accordée aux Allemans. Les François estoient encore alors divisez en plusieurs peuples, dont les plus celebres sont les Saliens.]

Zof. l. 3. p. 707.
d.

Ceux-ci chassez selon Zofime par les Saxons des terres qu'ils avoient en Allemagne, avoient occupé la Batavie, c'est à dire les isles que forment les diverses branches du Rhein. [Une partie de] ce peuple s'estoit habituée dans la Toxandrie, qu'on dit estre un pays qui commençant à une lieue de Mastricht, s'étendoit environ 25 lieues le long de la Meuse, où sont aujourd'hui les villes de Boisseludic, de Breda, & d'Anvers. Son nom se conserve encore dans un bourg du pays de Liege, appelé Tessenderloo.

Amm. p. 99. c.
Not. Gal. p.
518.

Amm. p. 99. c.

Ce furent ces François que Julien voulut attaquer [les premiers.] Il estoit déjà à Tongres lorsqu'il rencontra leurs deputez qui croyoient le trouver encore à Paris, & venoient le prier de leur permettre de demeurer comme amis dans les terres qu'ils occupoient. Il les renvoya sur quelque difficulté qu'il leur fit, leur laissant croire qu'il attendroit leur réponse à Tongres. Mais des qu'ils furent partis, il les suivit, entra dans le pays, & obligea les peuples à se rendre. C'est ainsi qu'il recut [comme sujets] une partie des Saliens.^a Il leur donna des terres dans les Gaules, & en forma un corps de milice pour servir dans la cavalerie Romaine.

Jul. ad Ath. p.
514.
^a Val. r. Fr. l. 1.
p. 39. c. [Lib. or.
11. p. 279. b.

Val. r. Fr. p. 40.
^b Amm. p. 100.
^a [n. p. 143] Jul.
p. 514.

Les^b Camaves qui estoient aussi une nation Françoisse, s'estant emparez comme les Saliens de quelques terres des Gaules, il les alla attaquer, les défit, en fit beaucoup de prisonniers, & les obligea

NOTE 4)

L'an de J.
C 318, de
Constance
11, 22.

&c.

obligea de fuir audelà du Rhein. Il leur accorda néanmoins enfin la paix qu'ils luy envoyèrent demander. Comme il falloit des ostages, Julien dit à leur Roy qu'il vouloit avoir son fils: le pere s'écria en pleurant, qu'il eult bien voulu le luy pouvoir donner, mais qu'il avoit esté tué dans la bataille: & il le croyoit ainsi. Néanmoins il avoit seulement esté pris: de sorte que Julien le fit paroître en mesme temps, & il promit de le traiter non comme un captif, mais comme un ostage, & selon sa qualité. [Je nescay si ce n'est point ce] Nebisgaste dont parle Eunape.² M^r Valois qui l'appelle Nebiogaste, donne ce nom au pere.

Eun.exc.p.161-
163|Zof.l.1.p.
709.b.c|Vetr.
leg.p.18.c.d,

^b Julien fit des regimens de Camaves aussibien que de Saliens; & ces corps subsistoient encore du temps de l'Empereur Anastase. Zosime dit qu'il n'attaqua pas seulement les Camaves par une guerre ouverte, mais encore par de petites courses qu'il faisoit faire durant la nuit, & qui leur enlevoient bien du monde. Il employoit à cela un nommé Carietton, barbare de naissance, mais homme de cœur. On croit qu'il estoit François, & que c'est celui qui fut Comte des deux Gemanies sous Valentinien I.

Eun.exc.p.17.
b.
Val.r.Fr.l.1.
p.41.42.
Zof.l.3.p.
709.c.
p.708.709.

^d Après la reduction des Camaves, Julien fit rebastir trois forts sur la Meuse, que les barbares avoient ruinez.^e Il manqua de vivres durant ce travail, les blez ne s'estant pas trouvez meurs aussitost qu'il se l'estoit imaginé; ce qui fit soulever les soldats contre luy, & il eut de la peine à les appaiser.

Amm.f.n.p.
172.2.
c.1.17.27.p.
101.d|333.b.
d.1.17.p.100.b.
e.b.c.d.

^f Il falloit beaucoup de vivres pour pourvoir ces chasteaux, & les autres où il vouloit mettre garnison, & mesme pour nourrir les captifs qu'il avoit obligé les barbares de luy rendre. Les villes des Gaules qui estoient ruinées ou fort affoiblies par les guerres, n'estoient pas en état d'en fournir. On avoit accoutumé auparavant d'en faire venir d'Angleterre par le Rhein: mais les barbares s'estant rendu maîtres de ce fleuve, on avoit mesme laissé gaster les vaisseaux faits pour ce transport. Julien voulut rétablir les choses en leur premier état; & il fit faire en Angleterre jusqu'à 600 vaisseaux, ou mesme 800 selon Zosime, pour amener des blez de cette isle. Il falloit faire entrer ces vaisseaux dans le Rhein; & c'est ce qui n'estoit pas aisé avant les dernières victoires de Julien, à cause des barbares qui tenoient les bords du fleuve. C'est pourquoi Florent Prefet des Gaules, avoit voulu qu'on leur donnast de l'argent pour acheter la liberté du passage, & Constance mesme y portoit Julien, pourvu que cela ne luy parust pas trop honteux. Mais Julien ne pouvoit

p.101.
Eun.exc.p.15.
b.
Zof.l.3.p.
706.c.Lib.or.12.p.
280.281.Juli.ad Ath.p.
113|Zof.p.
706.d.
Juli.p.13,114.

1. Zosime dit sur les bords du Rhein.

pas trouver honneste une voie si basse, dont Constance mesme assez accoutumé à enrichir les barbares, paroissoit avoir quelque honte. Il aima mieux aller faire la guerre, comme nous avons dit, aux Saliens & aux Camaves, s'acquérir ainsi par la victoire la liberté du commerce sans l'acheter. Cela le rendit neanmoins plus facile à accorder la paix à ces peuples, parceque les vaisseaux ne pouvoient pas passer contre leur gré. Ainsi on commença l'année suivante à avoir des blez d'Angleterre par cette voie.

Eun. exc. p. 15.
a. b.

Lib. or. 1. p.
181. d.

Amm. l. 17. p.
99. c.
Eun. exc. p.
17. c.

Amm. p. 101. a.
c. d.

p. 101. 102 |
Lib. or. 1. p.
179. c. d.

Zof. p. 705.
706.

Juli. p. 114.
Amm. p. 102.
d.
Lib. or. 11. p.
230. c.

L'expédition de Julien contre les François peut avoir duré cinq ou six mois, & il ne sortit du pays des Camaves que lorsqu'on commençoit à sentir les premiers froids de l'hiver, [peut-estre au mois de septembre, à la fin de la treve faite avec les Allemands.] C'est pourquoi ayant fait un pont de bateaux sur le Rhein, il entra dans leur pays. Suomaire l'un de leurs Rois luy vint demander la paix, & l'obtint à condition de rendre les captifs, & de fournir des vivres aux soldats quand on en auroit besoin, en prenant des quittances pour sa décharge. Un autre prince Allemand nommé Hortaire, ayant vu tous ses pays ruinez, vint enfin demander misericorde, & l'obtint aussi à condition de rendre les captifs, & de fournir du bois, du fer, & des voitures, pour reparer les villes ruinées par les barbares. On peut voir dans Zosime l'invention dont il pretend que Julien se servit pour savoir tous ceux qui estoient prisonniers parmi les Allemands, Il en retira jusqu'à vingt mille. Il mit ensuite ses troupes en quartier d'hiver. [On ne dit point où il le passa luy mesme:] mais on marque que les Allemands le laisserent jouir d'un plein repos durant tout l'hiver, sans oser faire aucune course dans les Gaules.



ARTICLE XLIX.

Nicomédie renversée: De S. Arsace solitaire: Aversion de Constance pour la magie.

LE plus celebre evenement de cette année est le tremblement de terre qui ruina la ville de Nicomedie. Elle avoit déjà eu le mesme malheur sous M. Aurele. Le tremblement dont nous parlons ici, s'étendit dans l'Asie, le Pont, & la Macedoine, où il ebranla beaucoup de montagnes, & jusqu'à 150 villes. Nicée & tout le pays d'alentour s'en ressentit, & le bruit

Aur. V. p. 116.
b.
Amm. l. 17. p.
96. d.
Idat.
Soz. l. 4. c. 16.
p. 561. d.
d'p. 559. a.

court que cette ville en avoit esté ruinée avec Perinthe ou Heraclee, & Constantinople mesme. [Le fort du mal tomba sur Nicomedie,] qui en fut entierement renversée, & cela en un moment; de sorte que personne n'eust le loisir de fuir pour chercher un lieu de sureté. Ce malheur arriva sur les six ou sept heures du matin, le 24. aoust de cette année, [qui estoit un lundi,] & non un jour d'assemblée ecclesiastique. Le tremblement fut suivi par un embrasement qui dura 50 jours. Ammien est celui qui décrit plus particulièrement cet accident. Saint Gregoire de Nyse le met entre les exemples les plus capables de ruiner la folie de l'astrologie judiciaire. S. Ephrem Diacre [d'Edesse] le pleura par un poeme elegiaque qu'il composa sur ce sujet. On remarque que Libanius en parle en plusieurs endroits. Nous avons un discours qu'il fit sur cette ruine d'une ville qu'il pretend avoir esté la cinquieme de l'Empire pour la grandeur, & n'avoir cédé à aucune pour la beauté. [On y voit une image de ce qu'on lit dans l'Ecriture sur la chute de Babylone.] Il pretend que non seulement tous les bastimens, mais tous les hommes y perirent, hors fort peu qui estoient mesme blessez; & quand Julien y passa en 362, il ne put s'empescher de pleurer, en la voyant dans un état étrangement different de celui où il l'avoit vue autrefois.

Entre les morts on remarque Aristenere, qui ayant obtenu depuis peu la charge de Vicairé dans ce pays, laquelle il avoit fort brigüée, se trouva enfermé sous les ruines, d'où n'ayant pu se delivrer, il y perit par la faim. Il estoit grand ami de Libanius. Cecrops Eve sque de la ville, & un autre Eve sque, perirent en cette occasion, mais non dans l'eglise, ni avec beaucoup d'autres Eve sques, comme les payens le publierent pour insulter à la religion Chrétienne, [qui ne nous promet point du tout de nous exenter des maux temporels.] Cette eglise [bastie par Constantin vers l'an 330,] & qui estoit magnifique, fut abatuë par le tremblement. [Mais elle avoit toujours esté le siege de l'Arianisme. La ville avoit aussi esté longtemps le siege de l'Empire; & la persecution de Diocletien y avoit fait un nombre infini de martyrs.]

Sa ruine avoit esté predite aux habitans par S. Arface Perse de nation, qui avoit autrefois confessé J. C. sous Licinius, &

Idar.
a Soz. p. 559. c. j
Nyf. de fat. l. 2. a.
p. 75. b. c. Lib.
or. 8. p. 207. a.
b Soz. p. 559. b.
c Amm. p. 97.
a, [Idat] Socr. l.
2. c. 39. p. 146.
b.
d Soz. p. 559. b.
e p. 560. a. b. j
Nyf. p. 75. b. c. j
Lib. p. 206. a.
f Amm. p. 97.
d.
g Nyf. p. 75. b.
c.
h Marc. chr.
Genn. c. 66.
i Cod. Th. chr.
p. 58.
j Lib. or. 8. p.
203. d.
m p. 202. c. [205.
a] 206. a.
n Amm. l. 22.
p. 219. b. c.
l. 17. p. 97. c. [n.
p. 141 | Lib. p.
205. d.

Soz. l. 4. c. 16.
p. 559. b.
b; Phisg. l. 4. c.
10. p. 70 | Chr.
Al. p. 682.

Soz. p. 559. c. d.
Phisg. l. 4. c. 10. p.
70.
d n. p. 110.

1. Socrate dit le 28.

2. Philostorge dit neanmoins qu'il fut accablé dans l'eglise avec quinze autres Eve sques. [Mais Sozome ne parle comme une personne bien assurée.] a Godefroy se declare pour luy.

p. 60. b.

s'estoit depuis retiré dans une des tours de la ville. On l'y trouva mort après le tremblement au mesme état où il s'estoit mis pour prier, quoique la tour n'eust point esté endommagée. [Ainsi sa feste devoit estre marquée le 24 d'aoust plustost que le 16 comme elle l'est dans les martyrologes latins, entre lesquels Adon & Usuard se trompent de le mettre à Nicée au lieu de Nicomedie, & de luy donner le nom d'Urface. Je ne voy point que les Grecs en fassent memoire.] 'Sozomene raconte encore plusieurs autres choses de ce Saint, qu'il suffit d'avoir marquées ici en general.

c. d.

Cod. Th. 9. t.

16. l. 6. p. 124.

[Nous n'avons qu'une loy de cette année qui paroisse considerable.] 'C'est celle du 13 juillet adressée à Taurus, par laquelle Constance reconnoist que les magiciens, les astrologues, les augures, & tous ceux qui se meslent de deviner, doivent estre regardez comme les ennemis du genre humain; mais que ces sortes de gents qui se trouvent à la Cour d'un Prince, peuvent estre regardez comme criminels de leze-majesté [par le tort qu'ils font à sa reputation, puisqu'il semble qu'il les tolere ou mesme qu'il les approuve.] Il ordonne donc que s'il se trouve quelqu'un de cette sorte dans son palais ou dans celui de Julien, qui veuille desavouer son crime contre ceux qui l'en accusent, il sera appliqué à la question, de quelque qualité qu'il puisse estre, souffrira le chevalier, les ongles de fer, & les autres peines. 'Quelques uns rapportent cette loy à Barbaton condamné pour avoir consulté les devins: [mais cela n'arriva que l'année suivante.] 'D'autres croient que Constance se doutoit du commerce que Julien avoit avec ces sortes de gents. 'Cette loy est datée de Rimini, où il ne paroist pas que Constance ait pu venir cette année. C'est pourquoy on croit qu'il y a faute.

*marhepa-
rici.*

p. 125. 1.

Bar. 358. § 29.

Cod. Th. 1. 3. p.

126.

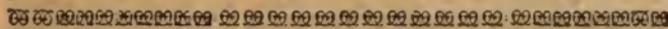
[Cette juste averfion de Constance pour la magie, nous donne occasion de marquer ici ce que dit Olympiodore historien payen, qui écrivoit vers l'an 425.] 'Il dit donc que Valere qui commandoit dans la Thrace, ayant eu avis qu'il y avoit un tresor caché en un endroit de ce pays qui confinoit avec l'Illyrie, il vint s'informer de ce que c'estoit: & ceux du pays luy dirent que c'estoient des choses sacrées il y avoit longtemps pour arrester les barbares, dit Olympiodore. Valere fit son rapport à Constance, qui luy ordonna d'enlever ce qu'il trouveroit. Il fit donc creuser, trouva trois statues d'argent massif habillées en barbares, & les fit porter [on ne dit pas où.] Olympiodore assez stupide & assez badin pour croire que ces statues pouvoient

Phot. c. 80. p.
188. 189.

L'an de J.
C. 353, de
Constance
11, 22.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 437

arrester les barbares, dit que peu de jours après les Gots ravage-
rent toute la Thrace. [Mais je ne croy pas qu'on trouve aucune
irruption des Gots du temps de Constance, ni de plusieurs années
après. Il est certain qu'avant luy, les Gots & d'autres barbares
avoient souvent couru & la Thrace & l'Illyrie.]



ARTICLE L.

D'Hermogene, Bassus, & autres officiers: Julien acheve de vaincre
les Allemans.

L'AN DE JESUS CHRIST 359, DE CONSTANCE 22, 23.

INDICTIO
II.
Idat.&c.

'Eusebius, & Hypatius, Consuls.

NOTE 44.

'EUSEBE & Hypace Consuls en 359 estoient freres, [elevez
à cette dignité par] ^al'Imperatrice Eufebie leur sœur. ^bIls
vivoient encore tous deux en l'an 374, ou environ; & Valens les
bannit alors, comme coupables ^cd'avoir aspiré à l'Empire. Ils
furent bientost reconnus innocens, & rapellez; ^dmais on ne laissa
pas de ^eles traiter avec beaucoup d'indignité. Un autre Hypace
dont Ammien fait un grand elege, [pouvoit estre fils de l'un des
deux.

Amm. l. 18. p.
113. d.
e. l. 21. p. 185. c.
61. 29. p. 392. b.
c.
p. 393. a. b.

Taurus &] Florent Prefets [d'Italie &] des Gaules, furent
continuez cette année. [On le voit pour Taurus par le Code &
par le Concile de Rimini, dont il fut le tyran pour obeir à
Constance.] L'Illyrie eut pour Prefet Anatole, dont le gouver-
nement fut favorable au peuple, surtout pour l'entretien des
postes, & en mesme temps tres utile à l'Empereur. Libanius se
plaint neanmoins de luy en un point. ^cIl mourut l'an 360, estant
encore dans sa charge. ^dOn en dit bien des choses. [Mais je ne
sçay si on ne confond point deux Anatoles,] lorsqu'on veut que
celui-ci soit le mesme ^equi avoit esté Prefet d'Illyrie sous Con-
stant en 349 au plustard. [Il n'y a pas au moins d'apparence qu'il
ait toujours esté continué depuis ce temps là dans la mesme
charge: ce n'estoit pas la pratique des Romains. Mais il pourroit
y avoir esté remis une seconde fois.] On remarque qu'Anatole
avoit esté gouverneur de Galacie & Vicaire d'Afrique, & que
quand il fut fait Prefet d'Illyrie, il protesta à l'Empereur qu'il
n'auroit aucun égard à la qualité des personnes, mais qu'il puni-
roit les magistrats & les gens d'épée comme les autres quand
ils se trouveroient coupables. On a un fragment d'un elege

118. p. 115. a.
119. p. 147. 148]
Aur. V. p. 514. f.
Lib. or. 9. p.
114. a.
e Amm. l. 21. p.
185. d.
d n. p. 166. 167]
Cod. Th. l. 6. p.
349.
Amm. n. p. 166.
167.
Phot. c. 243. p.
1140.

que le sophiste Himere avoit fait sur le Prefet Anatole.

Amm. l. 19. p. 151. b. | Lib. vit. p. 39. d. | Lib. vit. p. 40. b. c. | 502. l. 4. c. 24. p. 580. c. | Lib. p. 39. 40. | Amm. p. 151. b. | Cod. Th. 12. f. 1. l. 47. p. 385.

'Hermogene originaire du Pont, estoit cette année Prefet d'Orient, ayant succédé à Stratege ou à Mufonien.^a Il l'estoit ce semble [des l'an 358] avant la ruine de Nicomedie.^b Il passoit pour severe; & il se communiquoit en effet à peu de personnes: mais il ne laissoit pas d'estre fort doux; & il se conduisoit par raison & non par humeur. 'Constance ne le chargeoit point des commissions où il falloit de la dureré. 'Quelques editions du Code font adresser une loy du 14 juin à Cecilien Prefet du Pretoire. Mais les autres editions ne l'ont point: [& je ne voy pas d'ou ce Cecilien auroit pu estre Prefet.]

chr. p. 59.

'Orfite estoit encore Prefet de Rome le 25 de mars 359, selon une loy que Constance luy adresse. [Junius] Bassus luy succeda,

Amm. l. 17. p. 103. d. | Bar. 358. § 26.

'& mourut aussitost après.^c Ammien le met en 358. Mais nous apprenons de son epitaphe qu'il mourut le 25 aoust 359, peu après avoir receu le baptesme. [Et en effet, Prudence met les Basses entre les familles de Senateurs qui avoient embrassé la foy.] On a encore son tombeau à Rome dans l'eglise de S. Pierre. 'Arteme Vicair de Pretoire fit sa charge après sa mort, & fut agité par quelques seditions. [Je ne sçay si c'est le mesme qu'Arteme Duc d'Egypte en 361, dont nous serons obligez de parler amplement en un autre endroit. Leurs emplois portent à les distinguer.]

Amm. p. 103. d.

'Tertulle fut fait des cette année Prefet de Rome,^d & il l'estoit encore en 361.^e Il estoit payen, & osoit mesme sacrifier. Il eut aussi à souffrir diverses seditions du peuple, parceque les vents empeschoient d'amener du blé. Il fut mesme obligé pour sauver sa vie, de presenter au peuple ses enfans encoré petits, en luy permettant de les tuer si leur sang pouvoit estre utile pour le bien public; & cela appaisa la sedition.

p. 113. b. c.

'Laurice fut fait en ce temps-ci General des troupes de l'Isaurie, avec le titre de Comte, [plus noble alors que celui de Duc.] On luy donna cette charge parcequ'on craignoit quelque nouveau mouvement des Isaures comme en 353, & ils avoient déjà commencé à piller. Laurice qui avoit de la prudence, les retint plus par les menaces que par la force: [& en effet, cela n'empescha pas le Concile qui se tint cette année à Seleucie en Isaurie. Laurice y eut quelque part.]

l. 18. p. 114. 115 | Lib. or. 12. p. 80. d. | 81. d.

'Ammien commence l'histoire de cette année par ce qui se passoit dans les Gaules, où Julien s'occupoit à faire rétablir les greniers publics, à aller voir diverses villes ruinées par les ennemis sur les bords du Rhein, & à en faire rebastir les murailles,

comme Nuïs, Bonn, Andernac, & Bingen. Il songea ensuite à commencer la guerre 'contre divers Princes d'Allemagne avec qui il n'avoit point encore traité,' & il assembla à Mayence toutes ses troupes conduites par Lupicin successeur de Severe, 'qui estoit mort quelque temps auparavant. Il ne voulut pas passer le Rhein à Mayence sur les terres de Suomaire Prince allié, de peur que les desordres inevitables des soldats ne rendissent ce prince ennemi: & les Allemans estoient en armes de ce costé là. Il fit donc passer par un autre endroit sur des bateaux une troupe de 300 soldats, qui ayant pensé surprendre tous les Princes Allemans assemblez dans un festin, leur donna l'effroi, & dissipa leur armée. Ainsi Julien eut toute liberté de faire un pont pour aller piller leurs terres, & il s'avança jusqu'à un pays nommé Palas, où se terminoient les Etats des Allemans & des Bourguignons. Là les deux Rois Macrien & Hariobaud qui estoient freres, luy vinrent demander la paix.

'Vadomaire dont les Etats estoient vers Basle, y vint aussi, [pour satisfaire sans doute aux plaintes de Julien. Car nous ne voyons point d'autre temps où nous puissions rapporter ce que dit Eunape,] 'Que ce prince estoit si fier, qu'après avoir donné son fils en ostage jusqu'à ce qu'il eust rendu plus de trois mille Romains qu'il avoit pris, il redemanda son fils avec menaces sans renvoyer les captifs. Julien ne laissa pas de luy rendre son fils, mais en luy declarant que s'il ne rendoit aussi les captifs, il le traiteroit en ennemi. Il suivit en effet bientost ses deputez, & fut en tres peu de temps de Spire à Basle. [Vadomaire s'humilia sans doute, & fit ce qu'on luy demandoit. C'est pour-quoi] Julien le receut bien, & comme allié. Constance avec qui il avoit traité [en 356,] avoit mesme écrit en sa faveur. Mais Vadomaire ayant voulu interceder pour trois autres Rois, Urie, Ursicin, & Vestralpe, 'qui s'estoient trouvez à la bataille de Strasbourg, on voulut qu'ils envoyassent eux mesmes demander la paix, & on la leur accorda, à condition principalement qu'ils rendroient tous les captifs. [Après ces expeditions Julien quitta l'Allemagne,] & vint passer l'hiver à Paris.

Amm.p.114.c.

p.115.c.

l.17.p.101.b.

l.18.p.115.c.d]

Lib.p.181.282.

p.116.a.b.c.

d.

p.117.a.

a.b.

a.b.

Eun.exc.p.17.

Amm.p.117.a.

b.

a.b.c.

l.16.p.75.b.

l.18.p.117.c.

L.20.p.184.a;



ARTICLE LI.

*Barbation decapité: Les Limigantes tailleẽ en pieces: Constance
retourne en Orient, donne un Prefet à Constantinople:
Affaire de Parnafe.*

Amm. l. 18. p.
118. a. b.

POUR passer à ce qui regarde Constance, il avoit envoyé Barbation à quelque expedition, [dont le sujet n'est pas marqué.] Au retour ce General fut arresté sur une lettre de sa femme, qui marquoit quelque esperance de parvenir à l'Empire; & il eut la teste tranchée avec sa femme nommée Assyrie, à la poursuite d'Arbetion. [On le plaignt peu,] parceque c'estoit un perfide, un esprit fier, & une mauvaise langue. Mais son malheur attira celui de plusieurs autres qu'on faisoit complices de ses desseins, quoique quelques uns au moins n'en eussent jamais entendu parler. On l'assure du Tribun Valentin, qui souffrit plusieurs fois la question, mais n'en mourut pas. Et Constance luy donna [comme] par satisfaction le commandement des trou-
pes d'Illyrie.

&c.

s.
b.c.

&c.

l. 19. p. 147. c.

'On n'estoit pas encore hors de l'hiver, lorsque Constance apprit à Sirmich que les Limigantes avoient quitté le pays où il les avoit placez l'année precedente, & s'estoient approchez des frontieres de l'Empire. Ils avoient effectivement dessein de passer le Danube avant que les neiges fondues par le printemps l'eussent grossi, & de se jeter sur la Pannonie. Constance se hastâ donc de partir de Sirmich des le commencement du printemps, & s'alla camper le long du Danube dans la partie de la Pannonie qu'on appelloit alors la Valérie. Il envoya d'abord aux Limigantes savoir pourquoi ils avoient quitté leur pays. Ils répondirent qu'ils y souffroient beaucoup, comme ils estoient prests de le faire voir à l'Empereur, s'il vouloit leur permettre de l'aller trouver, & ils ajoutoient qu'ils estoient prests d'accepter des terres en quelque endroit de l'Empire qu'il voudroit leur en donner, pour luy estre entierement assujettis. Constance goustâ fort cette proposition, & les recut auprès de la ville d'A cuminque, [qui est apparemment le bourg de Kamancz sur le Danube, pres de Petrovar ou Petervaradin, dans le pays de Sirmich.] Mais lorsqu'il estoit prest de leur parler, ils l'attaquerent si vivement l'épée à la main, qu'il eut peine à se sauver: quelques uns de ses gardes furent tuez, & son throne pillé.

needum
adulato vers

p. 148. b. c.

p. 147. d.

p. 148. b.

g. d.

d. 149.

p. 149.

Neanmoins

L'an de J. C. 319, de Constance 21, 23. V. les Ariens

'Neanmoins ses troupes se jetterent sur les barbares, & les taylorerent tous en pieces, sans donner quartier à personne.

p. 149. 156.

'Constance revint ensuite à Sirmich, [où il estoit le 22 may veille de la Pentecoste.] Il en partit quelque temps après pour aller à Constantinople, afin d'estre plus pres de l'Orient, & plus en état de resister aux Perses. 'Ce fut apparemment dans cette marche qu'il passa à Singidon, d'où nous avons une loy datée du 18 de juin. [Ainsi il peut estre arrivé à Constantinople à la fin du mesme mois, & il paroist y estre demeuré le reste de l'année, hors quelques voyages qu'il peut avoir faits.] Car il semble avoir fait vers le mois d'août une nouvelle expedition contre les barbares, [dont l'histoire ne parle point,] & avoir esté à Nice en Thrace pres d'Andrinople vers le 10^e octobre.

p. 150. b.

Cod. Th. chr. p. 59.

Socr. l. 2. c. 37. p. 159. b.

Cod. Th. chr. p. 60.

'Il voulut en ce temps là que Constantinople eust un Prefet [aussi bien que Rome,] au lieu des Proconsuls qui la gouvernoient auparavant, & qui à ce qu'on croit, estoient la mesme chose que les Duumvirs des autres villes. ^aHonorat fut donc fait cette année premier Prefet de Constantinople le 11 de decembre selon Idace, ou de septembre selon la chronique d'Alexandrie,

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b; Soz. l. 4. c. 23. p. 178. b.

Cod. Th. t. 2. p. 53.

Chr. Al. p. 632. & c.

V. S. Acac.

V. les Ariens

[ce qui semble s'accorder plus aisément avec l'histoire de l'Eglise.] Cet Honorat avoit auparavant esté Prefet des Gaules. 'Libanius parle de luy & de ses deux prefectures. ^bNous avons une loy de Constance sans date, par laquelle il attribue au Prefet de Constantinople les appellations des provinces d'Europe, de Rhodope, & d'Hemimont [en Thrace,] & encore celles de la Bithynie, de la Paphlagonie, de l'Hellepont, des Isles, de la Phrygie salutaire, & de la Lydie. 'On croit que ce fut aussi pour distinguer la jurisdiction de ce Prefet de celle des Preteurs de Constantinople, qu'il fit diverses loix sur les Preteurs les derniers jours de cette année.

Hier. chr.

Cod. Th. t. 2. p. 53. 7.

Cod. J. 7. t. 62. l. 23. p. 704.

Cod. Th. t. 2. p. 54. 5.

'Il envoya cette année en Orient le secretaire Paul celebre par ses cruautez, pour poursuivre diverses personnes accusées d'avoir consulté l'oracle de l'idole appelée Besa, qui estoit à Abyde à l'extremité de la Thebaïde. 'Modeste alors Comte d'Orient, [& depuis Prefet sous Valens,] fut commis pour juger cette affaire, comme plus propre que le Prefet Hermogene qu'on trouvoit trop doux; & il établit son tribunal à Scythopole dans la Palestine, parcequ'il falloit faire venir diverses personnes d'Antioche & d'Alexandrie. 'Ammien nous donne une idée terrible de cette inquisition, & il semble qu'un grand nombre de personnes de toutes qualitez, amenées presque de

Amm. l. 19. p. 150. 151.

p. 151. b.

c.

p. 152. c.

toute la terre, y aient perdu la vie, les uns par la main du bou-
reau, les autres par la rigueur des prisons ou des tortures. Il
avoue néanmoins qu'il y en eut d'absous, & d'autres condannez
à des peines plus legeres qu'on n'auroit cru.

p. 151. c. d.

'Simplice fils de Philippe Prefet & Consul [en 348.] fut accusé
devant Modeste d'avoir eu des desseins sur l'Empire: & il y eut
un ordre exprés de Constance pour le mettre à la question. Il ne
la souffrit pas néanmoins, & fut seulement banni [de son pays,]

*lata fuga.*d) Lib. or. 9. p.
213. 214.

avec la liberté d'aller par tout ailleurs. [Il porta ainsi la peine
des cruautés que son pere avoit exercées contre Saint Paul de
Constantinople.] 'Parnase qui avoit esté Prefet d'Egypte, &

&c.

p. 214.

immédiatement ce semble avant ce temps-ci, fut condanné à
perdre la teste; & néanmoins on se contenta de l'envoyer en
exil. 'Il estoit convaincu d'avoir consulté un astrologue par le
moyen d'Aristophane dont parle Libanius. C'est pourquoy cet
Aristophane qui outre cela avoit irrité Paul par quelques paroles
libres, fut presque assommé avec des fouets armez de plomb;

Amm. p. 152.
a. b. n. p. 172.

& il eust perdu la vie, si Modeste ne luy eust fait grace. Il fut
relegué en un endroit dont il ne sortit qu'après la mort de Con-
stance. 'Demetre surnommé Cythras philosophe déjà fort âgé,
qu'on croit estre un Cynique dont parle Julien, ayant esté con-
vaincu d'avoir sacrifié, fut longtemps sur le chevalier, & enfin
on le laissa retourner à Alexandrie dont il estoit. 'Parnase & les
autres qui avoient esté bannis, obtinrent leur grace [l'an 361,]
au bout de trois ans [commencez, un peu] avant la mort de
Constance, hors Aristophane qui demeura dans son exil.

n. p. 172) Lib. p.
214. b.

ARTICLE LII.

*Sapor veut venir piller la Syrie: Il s'arreste à Amide, & la prend
de force.*

Amm. l. 18. p.
119. b.

[NOUS avons vu que Sapor Roy de Perse avoit menacé
Constance de l'attaquer de toutes ses forces;] & 'il s'y
preparoit effectivement, ayant la paix avec tous ses voisins, qui

&c.

p. 120. 121.

mesme luy fournissoient du secours. 'Il fut encore animé dans
ce dessein par un Antonin officier de Constance, qui voyant ses
affaires ruinées [soit par sa faute, soit] par l'injustice & le credit
de ses parties, se retira à la Cour de Perse des le commencement

præter.

p. 120. c.

de cette année, & y apporta un état exact des places & des trou-
pes Romaines, dont les principales estoient alors en Illyric.

&c.

&c.

'Il arriva en mesme temps que Constance sur les ombrages que ses Chambellans luy donnoient d'Ursicin General de la cavalerie, retira d'Orient cet officier habile dans la guerre, & fort experimenté dans celle de Perse, aimé & estimé des peuples, & redouté des ennemis, pour mettre en sa place Sabinien vicillard lasche & paresseux, mais riche, & bien appuyé de l'eunuque Eusebe. Ursicin fut renvoyé aussitost après en Orient, [peutestre sur ce qu'on eut des nouvelles certaines de la descente des Perses.] Il y revint avec le titre de General de l'infanterie qu'avoit eu Barbation; ^a & ce titre passoit pour plus relevé que celui qu'il avoit auparavant, [peutestre parceque c'estoit pour estre auprès de la personne de l'Empereur.] Mais avec ce grand titre il n'avoit ni pouvoir, ni troupes; de sorte qu'il sembloit qu'on ne l'eust renvoyé que pour le rendre responsable de l'evenement de la guerre, comme on le fit effectivement.

'Les Perses sceurent bientoist l'arrivée & les qualitez de Sabinien; & sur cela Antonin les fit resoudre à tirer droit à l'Euphrate des que le printemps commenceroit, sans s'arrester à assieger aucune ville, & à aller piller la Syrie. ^b Il paroist que ce traistre leur faisoit esperer de prendre sans peine Antioche mesme. Leurs premieres troupes ayant passé le Tigre, Ursicin courut à Nisibe pour y donner les ordres necessaires en cas qu'on la vinst assieger. Il alla de là à Amide, & eust esté pris en chemin, s'il n'eust fait aller à gauche un cheval qui portoit une lanterne, pendant qu'il se fauvoit à droite en un endroit où il trouva un soldat Parisien qui servoit d'espion aux ennemis. Il envoya Ammien Marcellin, qui nous raporte tout ceci, reconnoistre l'armée des Perses, qui luy parut innombrable. On la fait de cent mille hommes. Elle avoit déjà passé Ninive ville de l'Adiabene

'extremement grande, dit Ammien, & estoit arrivée au pont de la riviere d'Anzabe, qui apparemment n'est pas loin du Tigre. Sur ce raport, Ursicin envoya ordre à Cassien Duc de Mesopotamie, & à Euphrone gouverneur de la province, de faire retirer tout le monde dans les lieux de sureté, & d'abandonner promptement la ville de Carres qui n'estoit pas fortifiée. On mit en mesme temps le feu dans toute la campagne, & mesme aux blez déjà presque meurs, afin que les Perses ne trouvasent rien pour eux ni pour leurs chevaux depuis le Tigre jusqu'à l'Euphrate. On travailloit en mesme temps à fortifier les bords de l'Euphrate de forts, de palissades, & de machines: [mais Dieu

'

'

1. C'estoit dans la pleine lune.

p. 118. a.

les fortifia encore mieux,] 'en faisant grossir ce fleuve par les neiges qui se fondoient.

p. 117. 118.

p. 118. a. b.

'Ce fut ce qui fit que Sapor après avoir déjà passé le Tigre & Nisibe mesme sans y arrêter, changea le dessein de tirer droit à l'Euphrate par le chemin le plus court, & par l'avis d'Antonin prit le parti de tourner à gauche [le long des montagnes qui séparent la Mesopotamie de l'Armenie,] parcequ'il esperoit y trouver du fourage, & passer l'Euphrate à gué vers Samosates où

c.

p. 118-130.

il est moins fort. 'Urcicin qui en eut avis, partit aussitost pour aller donner les ordres de ce costé là: 'mais il fut envelopé des ennemis, & se sauva avec bien de la peine. Ammien & quelques

l. 19. p. 132. d]

134. c.

l. 18. p. 126. a. b]

n. p. 157.

autres furent poursuivis jusques à Amide, où Sapor arriva quelques jours après avec toute son armée. Il avoit avec luy plusieurs Princes de diverses nations, dont les principaux estoient le Roy d'Albanie; & Grumbate Roy des Quionites, prince celebre par son grand cœur & par ses victoires.

p. 131.

'Sapor avant que d'arriver à Amide, avoit emporté sans résistance les chasteaux de Reman & de Busan, ou ceux du pays avoient renfermé leurs biens, parcequ'ils estoient tres forts. Mais la garnison ouvrit les portes à la premiere sommation. 'Il s'y trouva quelques vierges consacrées au culte de Dieu selon la discipline des Chrétiens, (ce sont les termes de l'historien payen.) Sapor ordonna qu'on les conservast sans leur faire aucun tort, & qu'on leur laissast une liberté entiere de continuer leurs exercices de pieté. Il vouloit effacer l'idée qu'on avoit de sa cruauté, & faire croire que malgré sa prospérité & sa grandeur, il avoit enfin appris à estre doux & humain, afin que les peuples cessant de le craindre, se soumissent volontairement à luy.

l. 19. p. 133.

'Il ne venoit à Amide que pour sonder la garnison, & passer outre si on ne se rendoit pas. Mais les Romains ayant tiré sur luy, en sorte que son habit fut percé, & le fils unique de Grumbate

p. 134. b-143]

l. 18. p. 130.

131.

p. 114. a.

l. 19. p. 146. c.

p. 145. a.

p. 144.

p. 146. c.

p. 145. b.

tué, 'il se resolut à assieger la ville pour la ruiner. On peut voir les evenemens de ce siege décrits amplement par Ammien qui s'y trouva, quelque averfion qu'il eust d'estre enfermé dans une ville assiegée. Il nous suffit de dire 'qu'au bout de deux mois & demi la ville fut prise de force, les principaux officiers pendus, & le reste de ce qui s'y trouva emmené en captivité, hors ceux qui purent se sauver, comme Ammien. 'Mais Sapor y perdit trente mille hommes, c'est à dire plus qu'il ne gagna: 'et comme l'année estoit déjà fort avancée, [avant que son armée se fust

de 7310015.

NOTE 45.

L'an de J.
C. 359, de
Constance
22, 23.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 445

rafraischie, & en état de faire de nouvelles entreprises ; jil ne songea qu'à se retirer dans son royaume, se contentant de la prise d'une ville au lieu du pillage de la Syrie. Quelques troupes de [Gaulois] qui estoient dans Amide, s'y signalerent extremement.

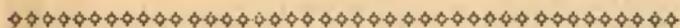
p.133.3.
p.140.141.

[On ne dit point ce que Sabinien fit durant tout ce temps là,] sinon qu'il faisoit faire l'exercice à ses troupes auprès d'Edesse. 'Ursicin vouloit qu'on allast au moins harceller les ennemis, & tâcher de leur enlever quelques quartiers. Mais Sabinien répondoit qu'il avoit ordre de ne point exposer les troupes : & on pretend qu'il en avoit encore un autre de ne donner à Ursicin aucune occasion de se signaler. Ainsi ce brave capitaine fut reduit à voir prendre Amide sans la pouvoir secourir. 'Ammien quand il se fut echapé, le trouva à Melitene dans la petite Arménie, d'où il le suivit aussitost après à Antioche. 'Ursicin s'en alla ensuite à la Cour, où on luy fit un crime de la prise d'Amide. Arbetion, & Florent Maître des Offices, furent commis l'année suivante pour en connoistre : & ils [luy estoient trop opposés, ou] trop attachez à Eusebe protecteur de Sabinien, pour en juger avec justice. Ursicin demanda d'estre entendu par l'Empereur mesme, & parla des eunuques avec liberté. Ce qui ayant esté raporté en la maniere qu'on le sçait faire à la Cour, Constance sans s'informer davantage le renvoya chez luy, & sa charge de General d'infanterie fut donnée à un Agilon qui n'avoit pas lieu de l'esperer encore sitost. 'Il estoit Alleman, & avoit en 354 la charge de Connétable.

l.18.p.127.6.
l.19.p.136.137.
p.144.145.
l.20.p.155.

l.14.p.24.b.c.

tribunus
stabulis.



ARTICLE LIII.

Sapor prend Singare & Bezabde : Constance veut reprendre Bezabde, & ne le peut.

L'AN DE JESUS CHRIST 360, DE CONSTANCE 23, 24.

'Constantinus Aug. X, & Julianus Casar III, Consuls.

INDICTION
III.
Idat & c| Socr.
l.2.c.43.p.157.
b| Amm.l.20.
p.154.3.
a| Amm.l.20.p.
162.d.
b| l.18.19.p.
131.145.146.
l.20.p.162-
164.

SA P O R entra encore cette année dans la Mesopotamie avec une puissante armée, toujours animé par Antonin, & encore par Craugase b| un des principaux bourgeois de Nisibe, qui avoit embrassé le parti des Perfes à cause de sa femme prise un peu avant le siege d'Amide : & sa femme mourut peu de mois après qu'il eut quitté les Romains à cause d'elle. 'Le premier

effort de Sapor fut contre la ville de Singare, qu'il avoit déjà prise dans les années precedentes, mais qui avoit esté réparée, & mise à ce qu'on croyoit en état de se bien défendre. Elle se défendit en effet durant quelques jours, mais elle fut enfin emportée & ruinée, & tant la garnison que les habitans furent emmenez captifs.

p. 164. a. b.

'Sapor evita Nisibe, se souvenant des pertes qu'il y avoit faites par [trois] fois; & la plus grande partie de l'armée Romaine y estoit alors campée. Il prit donc à droit & alla attaquer Bezabde nommée autrement Phenice, ville bien fortifiée sur le bord du Tigre. Après quelques jours d'attaque, l'Evesque sortit pour parler à Sapor, & l'exhorter à se retirer, afin de finir une guerre si malheureuse pour tous les partis. Ce fut en vain: l'attaque continua, & la ville fut enfin forcée. On y fit un grand carnage

p. 164-166.

Menæa, 9. apr.
p. 76 | Bollab.
gr. 4 c.
Amm. l. 20. p.
165. b. c.

des habitans, & on en emmena beaucoup de captifs, les femmes, les enfans, les vieillards, avec l'Evesque nommé Heliodore dans quelques monumens, & tout son Clergé. Quelques uns soupçonnoient cet Evesque d'avoir contribué à faire prendre la place. Neanmoins Ammien mesme a cru que ce soupçon estoit faux. &c.

Menæa, p. 76.

Amm. p. 166.
c. d.
4 d | 167.

'Il semble que tous ces captifs aient esté menez en un mesme endroit, & aient continué à former un corps d'Eglise sous Heliodore & sous S. Desa son successeur. [Sapor ne ruina pas Bezabde comme Singare,] mais la fortifia pour la conserver, & après l'avoir mise en état de se défendre, il alla attaquer Virte à l'extremité de la Mesopotamie. Il fit de grands efforts pour l'emporter: neanmoins il fut obligé de lever le siege, & il ne fit rien de plus pour cette année.

a. b.

'Durant qu'il prenoit des villes, Constance [plus occupé à ruiner l'Eglise par les troubles qu'il y excitoit, qu'à défendre ses Etats,] estoit encore à Constantinople, où il avoit passé l'hiver, & songeoit encore à faire ses preparatifs pour se mettre en marche vers le milieu du printemps. Il levoit de nouvelles troupes, & en demandoit aux Gots. [Ayant enfin quitté Constantinople,] il s'avança jusqu'à Cesarée en Cappadoce, où les deputez que Julien, déclaré Auguste à Paris [comme nous allons voir,] luy avoit envoyez, le trouverent encore. 'Il delibera longtems s'il marcheroit contre Julien ou contre Sapor; mais enfin il s'arresta au conseil qu'on luy donna de continuer sa route vers l'Orient.

V. les Ariens

adulter
scytharum.

p. 170. b.

b. c.

p. 171. a. b.

'Il manda Arsace Roy d'Armenie, pour l'exhorter à demeurer fidele à l'Empire. Arsace le luy promit, & l'excuta, quelques promesses & quelques menaces que luy fist Sapor. Après qu'il s'en

L'an de J.
C. 360, de
Constance
33, 24.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 447

fut retourné, Constance laissant la Cappadoce, vint à Melitene dans la petite Armenie, passa l'Euphrate à Samosates, & arriva à Edesse, où il attendit longtems que son armement fust prest: de forte qu'on avoit déjà passé l'equinoxe de l'autonne lorsqu'il en partit. Il vint à Amide, & n'en put voir les ruines sans verser beaucoup de larmes; [mais elles ne remedioient pas aux maux que sa negligence & les mauvais conseils de ses ministres y avoient causez.] Il alla ensuite avec toutes ses troupes pour reprendre Bezabde; mais quelque effort qu'il pust faire, il ne put l'emporter par la force; & s'estant resolu de la prendre par la famine, les pluies & les mauvais tems de l'hiver s'opposerent à ses desseins. Ainsi il fut enfin obligé de lever le siege & de s'en retourner en Syrie, pour passer le reste de cette saison à Antioche, [où il ne peut estre arrivé selon cette suite que dans les derniers jours de l'année:] & il parqist en effet qu'il estoit encore à Hieraple [dans l'Euphratesienne] le 17 de decembre. 'En arrivant à Antioche' il ne voulut point voir un Amphiloque accusé d'avoir brouillé ensemble les deux princes Constantin & Constant ses freres: & cet Amphiloque se tua le lendemain par accident aux jeux du cirque.

&c.

&c.

Nota 46.

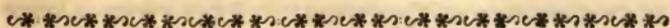
&c.

p.173-175;
p.176.177.

p.177.b;

Cod.Th.chr.
p.60.

Amm.l.11.p.
181.



ARTICLE LIV.

Trouble en Angleterre: Constance veut retirer à Julien une partie de ses troupes.

[Il se passoit cependant dans les Gaules des choses encore plus importantes que la guerre de Perse. Des le commencement de l'année] 'Julien qui avoit pris son quartier d'hiver à Paris, ayant sceu que les Ecoissois & les Pictes faisoient des courses en Angleterre, il y envoya Lupicin avec quelques troupes; [& il ne fut peutestre pas fâché d'eloigner de luy ce General,] qui estoit brave & habile dans la guerre, mais extrêmement superbe, cruel, & avare. Lupicin partit de Boulogne sur la fin de l'hiver, & arriva heureusement à Londres. [Il fut rapellé fort peu après, comme nous verrons, & ainsi nous ne savons point ce qui arriva des courses des Ecoissois.] Il semble mesme qu'elles continuassent encore en 364.

'Cependant Constance qui pensoit à ramasser de toutes parts des troupes pour la guerre de Perse, envoya dans les Gaules Decence secretaire d'Etat, pour luy en amener les Hollandois

scri.

adula
bieme.

Tribunum
& Noraviu.

Amm.l.10.p.
154.

Uff.r.Bri.p.
588.

Amm.p.157.
158.

Jul.ad Ath.p.
518.
a 1b|Amm.p.
158.a|n.p.177.

Juli.p.518|
Amm.p.157.d|
Zof.l.3.p.710|
Lib.or.10.12.
p.240.c.d|232.
283.

Amm.p.159.c.
d.

p.158.159|Lib.
or.12.p.283.c.
d.

Amm.p.159.
159|Juli.p.177.

Amm.p.158.b.

c.3|159.a.

p.158.b.c.
Lib.or.12.p.
283.d.
a Amm.p.159.
a.
Lib.p.240 d|
283.284|Juli.
p.519.
c Amm.p.159.
b|Juli.p.519|
Zof.l.3.p.710.
d.

avec d'autres troupes auxiliaires, & 300 hommes choisis de chacun de tous les corps de milice, c'est à dire presque tout ce qu'il y avoit de bonnes troupes dans les Gaules. Il adressoit ses ordres partie à Lupicin seul, partie à un nommé Gentin ou Sintula grand Ecuyer de Julien; & ces lettres estoient tout à fait fascheuses pour ce prince, à qui il n'écrivit que pour luy dire de ne se point opposer à ce qu'il avoit commandé. Aussi on pretend qu'il le faisoit moins pour se fortifier que pour affoiblir Julien, de la gloire & de la prosperité duquel il estoit jaloux, craignant qu'il ne devinst trop puissant. Le bruit commun estoit que tout cela se faisoit par les avis [secrets] de Florent Prefet des Gaules, toujours opposé à Julien. Et en effet, des qu'on commença à parler de cette affaire, il se retira à Vienne sous pretexte de donner quelques ordres pour les vivres, prevoyant bien qu'elle auroit de fascheuses suites, [& comme pour s'en disculper.]

Julien se vit par cet ordre en état de perir ou par la colere de Constance, s'il ne luy obeissoit pas, ou par les armes des barbares, qui ne manqueroient point de rompre les traites des qu'ils verroient les Gaules sans troupes. Cependant selon luy mesme, & selon ses panegyristes, il prit le parti d'obeir, resolu après cela de renoncer à la qualité de Cesar, afin qu'on ne luy attribuaist pas la perte des Gaules. Il representa seulement à Decence, mais inutilement, qu'il estoit bien dangereux de mener en Orient des auxiliaires qui s'estoient donnez à condition de ne passer point les Alpes; & que cela pourroit empescher les peuples d'audelà du Rhein de fournir jamais des secours, parcequ'ils le faisoient d'ordinaire à cette condition. Il manda à Florent de le venir trouver en diligence, suivant l'ordre de l'Empereur qui vouloit expressément que le Prefet fust toujours auprès de luy dans les occasions un peu difficiles: Mais Florent ne voulut jamais quitter Vienne. Ainsi Julien ne songea plus qu'à faire executer les ordres de Constance.

Comme Lupicin estoit en Angleterre, Decence choisit luy mesme tous les meilleurs hommes des troupes, sans epargner les gardes de Julien; & Julien donna les ordres afin que ces troupes quittassent leurs quartiers pour se mettre en marche. Mais on vit alors tout retentir de pleurs & de cris, comme si les ennemis eussent déjà esté dans les Gaules; & on trouva divers billets repandus parmi les soldats, remplis de plaintes contre Constance en faveur des Gaules & de Julien: Et selon Zosime, c'estoient

c'estoient plusieurs officiers qui les avoient repandus. Ammien en raporte un, où les soldats se plaignoient qu'on les menoit comme des criminels à l'extremité du monde, pendant que ce qui leur estoit de plus cher demouroit en proie aux Allemans. Julien pour les satisfaire sur ce point, ordonna qu'ils emmeneroient avec eux toute leur famille, & leur fit fournir des voitures. Mais ces sortes de billets obligerent Decence de presser le partement des troupes sans attendre Lupicin & Florent, comme le vouloit Julien. Il se rendit à leur sentiment, & en écrivit mesme à Constance, parceque Decence le voulut ainsi.

Il ne restoit plus qu'à faire partir les soldats, & Julien estoit d'avis qu'ils ne passassent point par Paris où il estoit toujours. Mais Decence mesme voulut qu'ils y vinssent, depeur que s'ils partoient sans saluer Julien, cela ne leur donnast sujet de faire quelque sedition. Ils y vinrent donc, Julien alla les recevoir hors de la ville, comme c'estoit la coutume, & les exhorta à s'en aller avec joie trouver l'Empereur. Le peuple au contraire conjuroit les soldats de ne point abandonner un pays qu'ils avoient si glorieusement sauvé; & les soldats témoignoient aussi ne souhaiter que de demeurer. Mais Julien assis sur son tribunal, leur declara qu'il ne falloit point deliberer sur une chose decidée par l'Empereur, & fit sur cela un long discours auquel on ne répondit rien. Il rentra dans la ville, & pour achever la civilité, il emmena les principaux de la milice manger avec luy, & après [le dîner,] il les exhorta à luy demander tout ce qui estoit en son pouvoir. Cette bonté de Julien, & le regret de quitter leur pays, fit qu'ils s'en retournerent tout tristes à leur logement.

Jul. ad Ath. p.
519.520.

p.520.521
Amm.p.159.b.
c]p.p.178.

Lib.or.12.p.
284.b.c.

Amm.l.19.p.
159.c.

ARTICLE LV.

Julien est déclaré Auguste à Paris.

Les choses demeurerent en cet état jusques au soir. Mais vers le coucher du soleil les soldats animez, selon Zosime, par les billets que les officiers avoient semez parmi eux, prirent tout d'un coup les armes, s'en allerent au palais qu'ils assiegerent afin que personne n'en püst sortir, & commencerent à proclamer Julien Auguste, & à demander à le voir [pour luy donner le diademe.] Julien jure par tous ses dieux, [ce qui n'est pas grand' chose,] qu'il n'avoit eu aucune connoissance de ce dessein,

Amm.l.19.p.
159.d] Jul. ad
Ath.p.521] Lib.
or.12.p.284.c] Zof.l.3.p.710.
c.d.c.

Lib. or. 10. p.
241. a.

or. 12. p. 284. c.

c. d | Amm. p.
160. a.
Juli. p. 521.Amm. p. 162.
c. d.

Eun. c. 5. p. 76.

Juli. p. 521.

Amm. p. 160.
a | 168. b | Lib.
or. 5. p. 179. 180 |
12. p. 284. d |
Zof. l. 3. p. 711.
a | Zon. p. 18. c.
d.

Byz. fam. p. 37.

Amm. p. 160.
d.d | 161 | Juli. p.
521. 523 | Lib.
or. 12. p. 285. c.

qu'il n'avoit pas eu la moindre pensée que cela dуст arriver, & qu'il estoit alors retiré avec sa femme. Libanius assure aussi que la pensée de le faire Auguste vint tout d'un coup aux soldats. Il ne fit autre chose pour lors que de témoigner estre fort en colere de leur action, & il fit tenir toutes les portes bien fermées, de sorte que les soldats furent obligez de demeurer là jusqu'au lendemain. Il invoquoit cependant ses dieux, leur demandant quelque prodige qui luy marquast ce qu'il avoit à faire; & ils luy ordonnerent, à ce qu'il dit, d'obeir à la volonté des soldats. Ammien raporte qu'il avoit dit à ses intimes, qu'un spectre en la forme que les payens depeignoient le genie de l'Empire, s'estoit apparu à luy cette nuit là mesme, comme pour demeurer avec luy, mais en l'avertissant que ce ne seroit que pour peu de temps. Eunape dit qu'avant que de se declarer contre la tyrannie de Constance, comme il avoit auprès de luy un pontife payen, qu'il avoit secrettement fait venir de Grece, ils avoient fait ensemble certaines choses, dont eux deux seuls avoient eu la connoissance; c'est à dire fort nettement dans le langage de cet auteur, qu'il eut recours à la magie.]

Julien, si on l'en croit, ne laissa pas de continuer à résister autant qu'il put aux soldats, qui des qu'il fut jour, ayant enfoncé les portes du palais, l'obligerent d'en sortir, & recommencerent à le proclamer Auguste. Il leur dit ce qu'il put pour les arrester, & les voyant un peu appeis, il leur promit qu'ils ne sortiroient point des Gaules, s'engageant à leur obtenir cette grace de l'Empereur. Mais ils ne cefferent pas pour cela de le presser, jusqu'à ce qu'enfin sur les neuf heures du matin il fut obligé de ceder, ne croyant pas pouvoir résister davantage sans s'exposer au dernier danger. Car les soldats, [que Constance eust punis comme rebelles,] menaçoient de le tuer, s'il n'eust accepté le titre d'Auguste. On le mit sur un bouclier, qu'on eleva le plus haut qu'on put, durant que tout le monde le proclamoit Auguste, & un officier nommé Maur luy mit sur la teste son collier d'or enrichi de pierreries pour luy servir de diademe: car il n'en avoit point, quoique ses medailles luy en donnent quelquefois; [ce qu'il est bon de remarquer.] Il promit alors aux soldats cinq pieces d'or & une livre d'argent par teste, [pour les animer à le bien servir.]

Il se renferma ensuite chez luy accablé de chagrin & d'inquietude; ce qui ayant donné occasion de dire le lendemain qu'on l'avoit tué, les soldats accoururent au palais, où ils furent &c.

esperant.

L'an de J.
C. 360, de
Constance
23, 24.

L'EMPEREUR CONSTANCE. 451

bien aises de le trouver en vie, & revêtu de son habit imperial. Libanius dit qu'on avoit effectivement gagné l'eunuque qui avoit soin de sa chambre, pour le tuer : & Julien écrit qu'on avoit distribué de l'argent aux soldats pour en soulever au moins une partie contre luy. Le danger qu'on crut qu'il avoit couru, fit que les soldats demanderent la punition des amis de Constance qui s'estoient opposez à sa promotion. Il protesta qu'il ne souffriroit pas qu'on leur fît la moindre peine, & le moindre mauvais traitement : mais il falut bien combattre pour cela. Il donna mesme la vie à l'eunuque qui la luy avoit voulu oster.

Jul.p.523|Lib.
p.285.a.b.

Lib.p.285.c.

'Il y avoit quelques troupes qui estoient déjà parties pour l'Orient. Mais ayant sceu ce qui se passoit à Paris, elles y retournerent avec Sintula qui les menoit, pour se joindre aux autres : & Julien les ayant toutes fait assembler dans la prairie ou la plaine [destinée à faire les exercices militaires,] il y parut dans tout l'eclat de la majesté imperiale, & leur fit un discours, où après avoir loué leur courage, il protesta qu'il ne donneroit aucune charge qu'au merite, & non à la recommandation de qui que ce fust : 'Et cela plut beaucoup aux soldats, dont les derniers avoient une assez bonne opinion d'eux mesmes pour esperer sur cela les premieres dignitez. 'Il executa aussitost sa parole : car les soldats ayant demandé des gouvernemens pour ceux qu'ils distribuoiert les vivres, il les refusa ; & ils ne le trouverent point mauvais.

Amm.l.20.p.
161.b.

p.161.162.

p.162.b.

c|a.p.120.

in campo.

pro Adu-
rnis.

[Voilà de quelle maniere Julien parvint à la dignité d'Auguste, selon qu'il nous le dit luy mesme, & après luy, Libanius, Ammien & Zosime, qu'on peut assurer avoir tous esté ses partisans, pour ne pas dire ses adorateurs. Tout le monde n'a pas néanmoins esté persuadé qu'il n'ait fait que ceder à une violence à laquelle il n'eust point de part.] S. Gregoire de Nazianze, & Philostorge, traitent son elevation de soulevement, de rebellion, de fureur, & d'insolence. Theodoret & Sozomene paroissent aussi le condamner. Zonare dit nettement que soit par une pure ambition, soit dans la crainte d'estre traité par Constance comme Gallus, il gagna luy mesme les capitaines, pour se faire forcer par les soldats à accepter le titre d'Auguste. 'Dans une lettre qui paroist estre de l'an 358, on voit que son imagination luy representoit déjà dans ses songes ce qui arriva deux ou trois ans après. [Il est bien aisé de croire que cela avoit passé de sa pensée & de son cœur dans son imagination.

Naz.or.1.p.18.
b|67.c|Philg.
l.6.c.5.p.84.
Thdr.l.2.c.
28.p.636.d|
Soz.l.5.c.1.p.
590|Zon.p.18.
c.

Jul.ep.17.p.
132.133.

V. Julien.

On demeure d'accord qu'il fut fait Auguste en l'an 360.

Personne n'en marque le jour : mais ce qui precede & ce qui suit nous porte à croire que ce fut vers le mois de mars ou d'avril.] 'L'on estoit encore en quartier d'hiver.

Amm. l. 10. p.
167. b.
c.
p. 169. d.

Decence s'en retourna bientoſt en Orient, [& ſans doute des qu'il eut vu Julien accepter le titre d'Auguſte.] ' Florent ayant appris à Vienne la meſme nouvelle, ſe haſta auſſi de ſortir des Gaules, où il laiſſoit toute ſa famille, craignant la colere de Julien qu'il avoit ſouvent defobligé ; & puis s'en alla à petites journées trouver Conſtance, ' pour taſcher d'y rendre Julien coupable de beaucoup de fautes, afin de couvrir les ſiennes. Cependant Julien prenant ſagement une voie toute oppoſée, luy renvoya tous ſes parens, en leur fourniffant meſme les commoditez publiques. ' Lupicin qui estoit encore en Angleterre, estoit capable de brouiller. Mais Julien y donna ordre, en envoyant un officier à Boulogne pour empêcher que perſonne ne paſſaſt. Ainſi Lupicin [qu'on avoit ſans doute demandé ſur les ordres que Conſtance luy adreſſoit,] revint dans les Gaules avant que de ſavoir le changement qui y estoit arrivé : ' & Julien le fit arreſter avec trois autres qui estoient ſes ennemis declarez, & à qui neanmoins il ne fit point d'autre mal. Conſtance ne laiſſa pas de ſe plaindre de leur detention.

p. 170. a.

p. 171. b. c.

Juli. ad Ath. p.
115.

~~~~~

## ARTICLE LVI.

*Conſtance demande que Julien quitte le titre d'Auguſte :  
Julien le reſuſe.*

Amm. l. 10. p.  
167. c.  
p. 169. c.] Jul.  
p. 118. 119.] n. p.  
301.  
c. Amm. p. 167.  
169.] Zon. p. 18.  
d. c. f.

' IL y avoit déjà quelque temps que Julien avoit pris le titre d'Auguſte, lorsqu'il envoya en Orient Euthere ſon grand Chambellan, & Pentade ſon Maiſtre des Offices, qu'on eroit devoir eſtre diſtingué d'un Pentade dont il ſe plaint. ' Il les envoyoit à Conſtance pour luy porter une lettre de ſa part, où il luy mandoit ce qui estoit arrivé, le prioit de conſentir qu'il jouiſt du titre d'Auguſte, luy promettoit qu'il ne laiſſeroit pas de luy obeïr avec joie, s'offroit de luy envoyer quelques troupes, & d'accepter un Prefet du Pretoire de ſa main, mais ſe reſervoit la creation de tous les autres officiers. ' Il luy fit auſſi écrire par toute l'armée, pour le ſupplier de vouloir bien conſentir à un accord ; & il avoit fait jurer les ſoldats qu'ils ne feroient aucun

Jul. p. 524.

Pagi, 360. 57.

1. ' Le P. Pagi dit que ce fut entre le 25 avril & le 25 may : mais c'eſt en y rapportant un endroit [ qui marque pluſtoſt la mort de Conſtance. V. la note 52.

L'an de J.  
C. 360, de  
Constance  
13, 24.

trouble, si Constance vouloit le laisser paisible dans les Gaules avec le titre d'Auguste.

[ Cette conduite pouvoit paroistre assez raisonnable & assez sage, surtout s'il ne prit dans sa lettre que la qualité de Cesar, ]  
'comme il dit qu'il avoit toujours fait dans les lettres qu'il écrivoit à Constances; & Zonare le dit positivement de celle-ci.  
'Mais il y en joignit une autre secrette fort injurieuse & fort piquante; ce qui a paru sans doute fort honteux à Ammien, qui dit que quand il eust pu avoir cette lettre, il n'eust pas esté de la bienveillance de la donner au public. [ Il seroit plus excusable ] s'il l'avoit écrite, comme dit Zonare, lorsque les affaires furent tout à fait aigries: [ mais il n'y a aucune apparence qu'Ammien ait fait cette faute contre l'honneur de son heros. ]

p. 523, 524.  
Zon. p. 18. c.  
Amm. p. 169. c.  
Zon. p. 19. c.

&c. 'Les deputez de Julien passerent par l'Italie & l'Illyrie, & furent longtems en chemin. Ils trouverent Constance à Cesarée en Cappadoce, [ où il peut estre venu, comme nous avons dit, sur la fin du printemps. ] Il semble selon la narration d'Ammien, qu'il n'ait sceu qu'alors la promotion de Julien, qu'il pouvoit & devoit avoir apprise assez longtems auparavant par Decence, [ par Florent, ] & par quelques Chambellans qu'il avoit envoyez à Julien. Il témoigna estre extremement offensé de la conduite de ce prince: mais comme il estoit obligé de poursuivre le voyage qu'il avoit entrepris contre les Perses qui ravageoient l'Orient, il se contenta de mander à Julien, qu'il ne pouvoit aucunement approuver ce qui s'estoit fait, & que s'il vouloit pourvoir à sa sureté & à celle de ses amis, il devoit se contenir dans les termes d'un Cesar, & recevoir les officiers qu'il luy envoyoit. Cette lettre fut portée par le Questeur Leonas, à qui il avoit donné pouvoir de casser les officiers de Julien. [ Ce Leonas avoit presidé l'année de devant dans le Concile de Seleucie au nom de Constance, & y avoit pris le parti des plus méchans Ariens. ] Il avoit néanmoins de la prudence selon le siecle.

Amm. p. 170. a. b.  
p. 167. c.  
p. 170. b.  
c] Juliad Ath.  
p. 515 | Zon. p.  
18. 19.  
Amm. p. 170.  
c. d | Zon. p. 19.  
a.  
a Zon. p. 19. a.  
Amm. p. 170. d.

2. 'Il arriva bientoist à Paris où Julien estoit encore. Il en fut fort bien reçu; & le lendemain il luy presenta les lettres de Constance, que Julien receut sur son throne en presence des soldats & des peuples qu'il avoit fait assembler exprés. Quand on eut entendu par la lecture de la lettre de Constance, qu'il estoit à Julien le titre d'Auguste, Julien dit à Leonas qu'il y renonceroit si les soldats y consentoient, ne le pouvant sans trahir & eux

c. d.  
p. 171. a | Zon.  
p. 19. b.  
Lib. or. 12. p.  
236. b. c.

1. qui ad Cesarem aliqua portare solennia: Cela n'est point expliqué.  
2. Cela ne se peut pas accorder avec Zonare p. 19. b, mais il est moins ancien.



L'an de f.  
C. 360, de  
Constance  
23, 24.

quelques unes qui estoient encore entre les mains des barbares, enforte qu'il ne leur en resta plus aucune dans les Gaules. Il revint de là à Besançon, dont il fait la description dans une lettre; & de Besançon il alla à Vienne passer l'hiver. Il y estoit avant le [six] de janvier auquel on fait la feste de l'Epiphanie; [& mesme avant le sixieme de novembre,] e puisqu'il y celebra des jeux pour [la fin de] sa cinquieme année, [depuis qu'il avoit esté fait Cesar en 355.]

Julii.ep. 38.p.  
180.181.  
Amm.l.10.  
21.p.172.a]  
178.a.  
l.121.p.181.a.  
c p.178.b.

'Sa femme Helene [sœur de Constance,] mourut en ce temps là; les uns disent en couche dans le palais; d'autres veulent qu'il l'eust chassée, [ce qui n'a point d'apparence.] On a mesme pretendu qu'il l'avoit fait empoisonner. Elle portoit le titre d'Auguste, [depuis sans doute que son mari l'eut pris.] Julien envoya son corps à Rome, & elle y fut entermée auprès de Constantine sa sœur. Ses medailles la nomment souvent Flavia Julia Helena. M<sup>r</sup> du Cange en cite une où elle est appellée Maxima ou Maximiana. Cela ne se voit point dans les autres. [J'ay peur que ce ne soit une faute] à Theophane, de dire qu'elle s'appelloit aussi Constancie, ce qui a esté néanmoins suivi par d'autres.

c.  
Zon.p.19.c.d.  
Amm.n.p.189.  
p.190.  
l.21.p.178.  
179.  
Byz.fam.p.41.  
p.4151.  
p.51 Thphn.p.  
38.a.

NOTA 48.

[Avant que de finir cette année, il faut remarquer] que nous en avons une loy qui regarde l'Eglise, datée du 30 de juin, & adressée à Taurus Prefet d'Italie, qui avoit presidé l'année precedente au Concile de Rimini. C'est mesme une suite de ce Concile. Car l'on y avoit resolu de demander à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Eglise, fussent dechargées des imposts publics, & Constance declare par sa loy que cela avoit esté fait des auparavant. [Mais au lieu que dans d'autres loix, il avoit accordé une entiere immunité aux Ecclesiastiques, jusqu'aux Fossoyeurs; dans celle-ci il restreint cette immunité à ceux qui ne font que de tres petits trafics. Pour les autres, il veut qu'ils paient comme les marchands, surtout ceux qui se trouvoient compris dans un rôle fait quelque temps auparavant, & qui s'estoient mis ensuite dans le Clergé. Constance ordonne encore que les Ecclesiastiques qui tiendront des terres, soit en propre, soit à loyer, en payeront les mesmes imposts que s'ils n'estoient point Ecclesiastiques, à moins que ce ne soient des terres de l'Eglise: & il assure que divers Evescques d'Italie, d'Espagne, & d'Afrique, qui estoient venus depuis peu à la Cour, avoient trouvé que cela estoit tout à fait juste.]

Cod.Th.16.t.  
2.115.p.48.

V. la note 48.

Copiaris.

'Il semble néanmoins avoir voulu corriger cette loy par celle

p.43.1.

4.16.p.44.

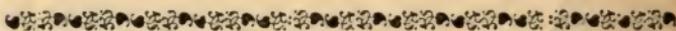
qu'il fit le 14 fevrier de l'année suivante, & qu'il adressa au peuple d'Antioche où il estoit alors. Car pour celle-ci il accorde une immunité perpetuelle à tous ceux qui font profession d'une pieté singuliere, soit dans les villes, soit dans les bourgs, ou dans les villages; ce que Godefroy croit se devoir entendre des Ecclesiastiques. Constance ajoute dans cette dernière loy qu'il veut toujours mettre sa gloire & sa joie dans la gloire de l'Eglise, sachant que les Etats subsistent par la pieté & la religion, plutost que par les travaux corporels, & par l'industrie [de ceux qui semblent y contribuer le plus.]

NOTA 49.

officiis.

Pet.doc.t.1.11.  
c.45.p.373.b.  
c|Amm.l.10.  
p.155.c.d.

'Il y eut cette année une grande éclipse de soleil le lundi 28 d'août, qui dura plus de deux heures, depuis quatre heures & demie du matin. Ammien en parle.



## ARTICLE LVIII.

*D'Elpide Prefet d'Orient: Julien se resout à la guerre contre Constance.*

INDICTION  
IV.

L'AN DE JESUS CHRIST 361, DE CONSTANCE 24, 25.

Idat.&c|Rein.  
p.997.  
Amm.l.11.p.  
181.d.

*'Flavius Taurus, & Fl. Florentius, Consuls.*

**T**AURUS premier Consul de cette année, est le Prefet d'Italie, [à qui Constance donna le consulat, parcequ'il avoit sagement opprimé les Evesques Orthodoxes dans le Concile de Rimini.] Son collegue est Florent aussi Prefet, qui avoit quitté les Gaules par la crainte de Julien; & Constance pour le recompenser l'eleva aussi à cette dignité supreme, & le fit de plus Prefet d'Illyrie à la place d'Anatole qui estoit mort. Ces deux Consuls furent ensuite tous deux condannez par ordre de Julien l'année mesme de leur consulat, Taurus à l'exil, & Florent à la mort: mais il s'estoit caché, & ne parut plus depuis. La condannation de Taurus fut trouvée injuste, parcequ'il estoit innocent à l'égard de Julien: [& l'on vit d'autant mieux par là que Dieu le punissoit pour la violence qu'il avoit faite à l'Eglise.] 'Nebride estoit Prefet des Gaules [au lieu de Florent;] & Saluste le fut après luy, comme nous le dirons dans la suite.

V.lesAriens

1.11.p.206.a.  
b.

1.10.p.171.a.  
1.11.p.187.c.  
d.

p.186.b.

'Hermogene Prefet d'Orient estant mort, Constance mit en sa place 'Elpide, ou cette année mesme selon Ammien, [\*ou quelque temps auparavant selon le Code.] Cet Elpide estoit originaire

ou Helype  
\*NOTA 50.

originaire de Paphlagonie. Ammien en parle comme d'un homme qui n'avoit pas plus de parole que de mine, mais qui avoit beaucoup de bonté & de candeur, beaucoup de douceur, & un extreme éloignement de la cruauté & de l'injustice. Constance c. luy ayant un jour commandé de sa propre bouche de faire donner la question à un innocent, il le pria de le decharger plustost de sa dignité, & de la donner à des personnes qui luy obeissent mieux qu'il ne pouvoit faire en des choses de cette nature. Libanius parle avec estime tant de sa femme nommée Aristenete, dont il loue la justice & le courage, que de sa fille qui estoit mariée. S. Jerome dit que cette Aristenete illustre dans le monde, estoit encore plus illustre [par sa vertu] parmi les Chrétiens : Elle n'avoit rien du faste & de l'eclat de sa qualité. Elle fut visiter S. Antoine avec son mari, & elle luy mena trois de ses fils, qui au retour de ce voyage estant tombez malades à Gaza, S. Hilarion touché des prieres de leur mere, les guerit miraculeusement. Elle voulut retourner voir S. Antoine [au commencement de 356,] mais elle apprit de Saint Hilarion qu'il estoit mort.

'La visite qu'Elpide rendit à S. Antoine, fait juger qu'il estoit Chrétien aussibien que sa femme; & c'est sans doute pour cela que Libanius en parle assez mal en quelques rencontres. Julien luy donna Saluste Second pour successeur des la fin de cette année: & Baronius dit qu'Elpide fut depouillé de cette charge eminente à cause de sa constance dans la foy Chrétienne. [Cela n'est pas si difficile à croire,] que ce qu'on a joute qu'il a esté martyrizé sous Julien. [Car ce dernier point n'est ni fort probable, ni aussi fondé qu'une chose de cette importance de l'estre.

Nous avons laissé Constance à Antioche, ] & Julien à Vienne pour passer l'hiver. Ces deux princes n'avoient point encore rompula paix entr'eux, [ & Constance estoit bien aise sans doute de ne commencer la guerre contre Julien qu'après s'estre débarrassé de celle des Perles. ] Julien delibera aussi beaucoup s'il devoit se declarer ouvertement ennemi de Constance, ou faire tous ses efforts pour conclure quelque forte d'accord avec luy. Il craignoit d'un costé le bonheur qu'on s'imaginoit qu'avoit Constance dans les guerres civiles, & de l'autre le peu d'assu-

n. f. p. 272. 23

Hier. v. Hil. c. i. p. 243. b.

p. 248. c.

\* P. 243. 244.

p. 248. c. 4

Cod. Th. t. 6. p. 365. 1. Amm. n. p. 194.

Cod. Th. t. 6. p.

365. 1. Amm. l.

21. p. 205. c.

Bar. 362. § 23.

Amm. l. 21. p.

178.

i. aspectu vilis &amp; lingua.

1. Ces eloges conviennent mieux à un homme, & se raporteroient à Elpide, s'il y avoit *eam* dans la note de M. Valois au lieu qu'il y a *eam*.

p. 178. 179.

p. 180. d.

p. 183. b.

¶ Juli. mis. p.

94.

Lib. or. 12. p.

286. b. j Amm.

p. 179. a.

b Amm. p. 180.

c [Pet. doc. t. l.

11. c. 44. p. 373.

c Naz. or. 3. p.

68. b.

Soz. l. 5. c. 1. p.

591. d.

Amm. l. 12. p.

204. b. c.

l. 11. p. 180. d.

p. 181. a.

n. p. 191 [Zon.

p. 19. d.

Lib. or. 10 p.

285, 286.

rance qu'il y avoit dans sa parole. Enfin il crut que le parti de la guerre estoit le plus seur, & il ne songea plus qu'à s'y preparer, quoiqu'il ne se declarast pas encore ouvertement ennemi. <sup>a</sup> Il estoit assuré de la bonne volonté des Gaulois, & par consequent de leurs armes, de leur argent, & de tout ce qui dependoit d'eux, Ils le forcerent mesme plusieurs fois de recevoir d'eux de grandes sommes d'argent. [Outre cela] s'il s'imaginait trouver dans ses presages & dans ses songes que Constance alloit mourir. <sup>b</sup> Il avoit mesme sceu, s'il en faut croire Ammien, que ce seroit vers le mois de novembre: <sup>c</sup> & S. Gregoire de Nazianze dit qu'il pouvoit bien savoir en effet le temps de sa mort, puisqu'il en estoit l'auteur, ayant gagné une personne de la Cour de ce prince [pour l'empoisonner;] & que ce fut sur cela qu'il s'avança vers l'Orient. Que s'il eust eu par luy mesme ou par ses devins une veritable connoissance de l'avenir, il y eust trouvé sa propre mort qui devoit suivre de si pres celle de Constance, & ne se fust engagé dans une entreprise aussi honteuse & aussi funeste pour luy & pour tout l'Empire, que fut son voyage de Perse. Aussi Ammien nous assure qu'il ne regardoit luy mesme tout ce que luy disoient ses devins, que comme des conjectures tres incertaines, sur lesquelles la prudence ne luy permettoit point de se fonder.

Il faisoit encore alors une profession exterieure du Christianisme, pour gagner tout le monde, dit Ammien, quoiqu'il eust embrassé depuis longtemps le paganisme, [trahissant ainsi sa religion & sa conscience par une hypocrisie indigne non d'un Prince, mais d'un homme qui a un peu d'honneur & de courage.] On marque particulierement qu'il vint faire ses prieres solennelles à Dieu dans l'eglise, (ce qui pourroit bien marquer la participation des Sacremens,) à la feste de l'Epiphanie qu'on celebrait au mois de janvier. Zonare dit que ce fut à la feste de la Naissance de nostre Seigneur, que les Grecs celebrent alors le jour de l'Epiphanie; & il remarque qu'il faisoit cela particulierement à cause des soldats, sachant qu'ils estoient presque tous Chrétiens.

[Entre les preparatifs qu'il faisoit pour la guerre, on peut mettre ce que dit Libanius,] qu'il rapella dans le service les soldats de Magnence, qui ayant esté cassez, ne s'occupoient plus qu'à voler. Neanmoins selon l'ordre de Libanius, il le fit des 360 avant que de marcher contre les Attuaires.



L'an de J.  
C. 361, de  
Constance  
24, 25.

ARTICLE LIX.

*Les Allemans pillent les frontieres: Vadomaire leur Roy est pris, les autres defaits; Julien se declare contre Constance.*

**J**ULIEN fut surpris & affligé lorsqu'il apprit sur la fin de l'hiver que les Allemans, & entr'autres les sujets de Vadomaire, [dont le pays estoit vers Basle,] couroient les extremitez des Gaules du costé de la Rhetie. On surprit mesme une lettre de Vadomaire à Constance, où il parloit fort mal de Julien, en mesme temps qu'il pretendoit persuader à Julien qu'il n'avoit aucune part aux courses que faisoient les Allemans, & qu'il l'honoroit exterieurement avec des bassesses excessives. Car c'estoit un esprit fourbe & deguisé. Julien trouva neanmoins moyen de le faire prendre dans un festin par Philagre qui fut Comte d'Orient en 382 sous Theodose, & le bannit en Espagne sans luy faire aucun autre mal. Il fut dans la suite du temps Duc de la Phenicie.

Amm. l. 11. p. 181. a.  
d | 182. a. b.  
p. 181. d.  
p. 182 | n. p. 192 |  
Lib. or. 1. 1. p. 186. c. d.  
Amm. p. 181. d.

Julien avoit déjà envoyé le Comte Libinon pour arrester les courses des Allemans: mais il avoit esté tué, & ses troupes défaites. Julien y alla donc en personne, passa le Rhein, surprit les Allemans, les défit, & les obligea à luy demander la paix. Tous les autres Princes qui ne l'avoient pas rompue, vinrent la confirmer de nouveau. [Il semble qu'on peut rapporter à quelque chef des Allemans défaits ce que dit Libanius,] que Julien traita en voleur le commandant de ceux qui s'estoient soulevés contre luy, & luy fit déchirer les costez. Ceux qui entendent cela de Vadomaire sont obligez d'opposer Ammien à Libanius, & de condamner le dernier par l'autorité de l'autre.

b. c.  
p. 182. 183.  
Lib. p. 186.  
187.  
Lib. or. 1. p. 180. b.  
Amm. n. p. 193.

Libanius assure que c'estoit Constance qui avoit porté Vadomaire & les autres Allemans à piller les terres de l'Empire, qu'il les en avoit sollicités par ses lettres, & qu'il leur avoit envoyé de grandes sommes d'argent, afin que Julien occupé dans les Gaules ne pust pas former d'autres desseins. C'estoit le bruit public. Julien pretendoit mesme avoir entre les mains des lettres de Constance où tout cela se verifioit. Il les monroit publiquement à tout le monde, [avec] de semblables qu'on pretendoit que Constance avoit écrites du temps de Magnence: & cela

Lib. or. 1. 1. 2.  
p. 180. b | 186. c.  
Amm l. 21. p. 181. c. d.  
Juli. ad Ath. p. 124.  
Lib. or. 11. p. 188. a.  
Soz. l. 5. c. 1. p. 190. b.  
Lib. p. 188. a.  
Amm. l. 1. p. 167. i.

1. *prope oppidum Sanctionem*, qui est Seckingen pres de Basle selon M. Valois [ & Baudrand : Mais Seckingen est aude là du Rhein, & assez loin de la Rhetie. ]

Amm.p.181.

c.

luy servit beaucoup pour aliener de Constance l'esprit des peuples. 'Cependant Ammien mesme n'en veut rien assurer, & declare qu'on le disoit seulement, mais qu'on n'en avoit point de preuves. [Ainsi ce pouvoit bien estre une fiction & un mensonge de Julien.] 'Ce prince ajoute, [ce qui est assez probable par soy mesme,] que Constance manda en Italie qu'on observast ceux qui viendroient des Gaules, & qu'il fit faire de grandes provisions de blé à Briançon en Dauphiné ou à Bregentz sur le lac de Constance, & en d'autres endroits des Alpes.

Jul.p.124.125.

Amm.p.183.b.

p.183.184|Lib.

or.12.p.187.

s.b.

Amm.p.187.c.

p.184.c.d.

Lib.p.187.a.

Juli.ep.13.p.

129.

n.p.1291|Lib.

or.10.p.242.b.

c.

a Zof.l.3.p.

712.d.

b Lib.or.12.p.

288.b.c.

b.

or.9.p.117.b.

c.

Juli.ep.13.p.

129.

ib|Naz.or.3.

p.68.b.

Amm.p.184.a.

'Cela marquoit assez que Constance qui refusoit toujours à Julien le titre d'Auguste, songeoit plus à la guerre qu'à la paix: de sorte que Julien porté de son costé à la guerre, resolut de le prevenir avec toute la diligence dont ces sortes d'entreprises ont besoin. 'Tous ses soldats luy presterent volontiers le serment "qu'il leur demanda pour ce sujet. Le seul Nebride Prefet du Pretoire, declara librement qu'il ne pouvoit s'engager contre Constance, "& Julien luy permit de se retirer en Toscane, 'commettant Germanien pour faire la fonction de Prefet. [Une fidelité si genereuse,] 'qui faisoit preferer à Nebride la reconnaissance qu'il devoit à son Prince & à son bienfacteur, au danger de sa propre vie, [ne meritoit pas que] 'Libanius le traitast d'effeminé.

[Cette declaration de Julien contre Constance parut sans doute bien odieuse,] 'puisque'on voit que mesme après la mort de Constance, il s'en justifie avec assez de soin à son propre oncle, nommé aussi Julien. 'Il écrivit encore sur le mesme sujet diverses lettres à beaucoup de villes de la Grece, <sup>a</sup> comme à celles d'Athenes, de Lacedemone, & de Corinthe, <sup>b</sup> sachant qu'il est digne d'un tyran de ne vouloir estre jugé de personne, & digne d'un Prince de vouloir que tout le monde soit informé de la justice de ses actions. [De toutes ces lettres il ne nous reste] que celle qu'il écrivit aux Atheniens, pour leur faire une apologie [de la guerre qu'il entreprenoit;] & quelques lignes de celle qu'il adressa [d'Illyrie] aux Corinthiens, estant déjà maître d'une grande partie de l'Empire. 'Il pretend que ses dieux l'avoient obligé à se declarer contre Constance, [ & il disoit plus vray qu'il ne pensoit, puisque le demon de l'ambition estoit son veritable dieu.] 'Luy & ceux de son parti disoient que ses dieux luy avoient promis un heureux succès.

'Dans le discours qu'il fit à ses soldats en se declarant, il dit

*v. si fama solim admittenda est fides.*

29 77. Ber-  
garii 4.

seulement qu'il vouloit se rendre maistre de l'Illyrie jusques à la Dace, pour deliberer ensuite sur ce qu'il seroit à propos de faire. Car il ne vouloit pas rompre absolument toute esperance de paix. Il disoit que tout son dessein estoit d'epouventer Constance, & l'obliger s'il estoit possible, à un bon accord; qu'il l'alloit trouver pour luy rendre conte de l'usurpation qu'il avoit faite du diademe; ou qu'au moins quand toutes les troupes de l'Orient & de l'Occident seroient ensemble, elles choisiroient celui à qui elles aimeroient mieux obeir.

Jul. ep. 13. p.  
129.  
Naz. or. 3. p.  
67. d. 502. l. 5.  
c. 1. p. 190. c.  
Zon. p. 19. c.

ARTICLE LX.

*Julien se rend maistre de l'Illyrie & de l'Italie; écrit pour se justifier; assiege Aquilée.*

**J**ULIEN estant resolu de pousser son entreprise avec toute la diligence possible, <sup>a</sup> donna la charge de General de la cavalerie à Nevitte, sans se mettre en peine de Gumohaire <sup>b</sup> à qui Constance l'avoit donnée en l'ostant à Lupicin avant que Julien fuit Auguste: & Gumohaire avoit trahi autrefois Vetracion. Il fit aussi alors Saluste Prefet du Pretoire, & le laissa dans les Gaules avec cette qualité. Il donna encore <sup>c</sup> d'autres charges civiles & militaires. Enfin ayant envoyé ses troupes en Pannonie par divers chemins pour les faire paroistre plus nombreuses, sous la conduite de Nevitte & de Jovin tous deux Generaux de la cavalerie, & de Jove qu'il avoit fait Questeur, il partit de Basle, marchant par des bois & par des chemins detournez & rudes, de peur de rencontrer quelques ennemis qui gardassent le grand chemin. Il ne partit, selon Zosime, que lorsque l'été estoit déjà venu. Il ne menoit avec luy que trois mille hommes; & le reste de ses troupes en faisoit environ vingt mille. Elles avoient ordre de se venir rendre à Sirmich.

Amm. l. 11. p.  
185. a.  
d p. 187. d.  
b l. 10. p. 170. d.  
d.  
l. 11. p. 187. d.  
d Zof. l. 1. p.  
712. a.  
c Amm. p. 188.  
a. b | p. 191. d.  
p. 187. 188 | Lib.  
or. 10. p. 142. a.  
Zof. p. 712. a.

'Le seul bruit de sa marche effraya tout le monde. Taurus Prefet d'Italie quitta aussitost, pour s'enfuir en poste vers Constance; & en passant par l'Illyrie il communiqua sa terreur à Florent Prefet du pays, qui s'enfuit avec luy, [ayant plus à craindre de Julien que personne.] Comme ils estoient tous deux Consuls cette année, Zosime dit que Julien les fit appeller dans les actes, les Consuls fuyars; [ce qui a toute l'apparence d'un conte. Par leur retraite,] Julien demeura sans sang & sans combat maistre de l'Italie, <sup>d</sup> & encore de la Sicile, où il envoya

Amm. l. 11. 12.  
p. 188. c. d | 106.  
a. b | Zof. p. 711.  
b. c. d.

Lib. or. 11. p.  
237 d.  
d Amm. p. 187.  
b.

de troupes pour passer en Afrique, si l'occasion s'en presentoit.

p. 188 b | Nar.  
or. 3. p. 63. a. b |  
Panc. II. p. 215 -  
227.

Lib. or. II. p.  
254 c.

Zof. p. 712. b.

Amm. p. 188 -  
190.

p. 189. c. d.

p. 190. b. c | 195.  
4 | 104. b. c | Zof.  
p. 712. c.

• Amm. p. 196.  
c | Lib. or. 10. p.  
141. c.

• Zof. p. 712. c.  
• Amm. p. 190.  
c.

• Lib. or. 12. p.  
187. 288.

• Amm. p. 190.  
c. d.

Zof. l. 3. p. 712.  
d.

Jul. ad Ath. p.  
525-526.

Amm. p. 191 -  
195.

l. 12. p. 218. c.

n. p. 197 | Naz.  
or. 3. p. 68. d.

'Estant arrivé au Danube, il le costoya partie sur les terres de l'Empire, partie sur celles des barbares, se nectant quelquefois sur la riviere, & s'ouvrant par tout le passage plus par le secret que par la force. [On peut voir dans Mamertin une ample description de ce voyage. Libanius le marque, mais en orateur,] lorsqu'il parle de la marche que fit Julien par les extremittez [de l'Empire,] de sa course secrette & inconnue, de six hommes qui donnerent l'epouvente à deux mille, de cette guerre qu'il termina sans combat, quoique tout le monde fust en armes contre luy. Il arriva ainsi avec une extreme diligence, & en dix ou onze jours jusque pres de Sirmich, où il envoya prendre en pleine nuit le General Lucillien qui songeoit encore à assembler ses troupes; ensuite de quoi il entra triomphant dans cette grande ville capitale de l'Illyrie; ce qui luy fit esperer d'estre bientoist maistre de toutes les autres. Il n'y demeura que deux jours, & en partit le troisieme pour se saisir promptement du pas de Sucques qui divisel' Illyrie d'avec la Thrace. Il n'y trouva point de resistance, & y mit une bonne garnison sous la conduite de Nevitte.

'Il retourna de là à Naïsse où il semble estre demeuré jusque à ce qu'il apprit la mort de Constance, <sup>a</sup> en attendant qu'il eust amassé assez de forces pour entrer en Thrace, <sup>b</sup> ou que les devins luy dissent qu'il estoit temps de le faire. <sup>c</sup> Il y fit l'historien [Aurele] Victor gouverneur de la seconde Pannonie. <sup>d</sup> Car l'Illyrie se soumit sans peine à luy avec la Macedoine & la Grece.

'Comme il n'esperoit plus alors de reconciliation avec Constance, il écrivit à Rome contre luy une lettre pleine d'invectives, qui y fut tres mal recuee du peuple; & Ammien la condanne tout à fait. 'Ce fut peutestre encore de Pannonie, [ou plutoist de Naïsse dans la Dace,] qu'il écrivit sa lettre aux Atheniens. 'Car il l'écrivit du vivant de Constance après estre parti des Gaules.

[Il arriva alors une chose qui eust esté capable de ruiner Julien, si Constance ne fust pas mort bientoist après.] 'Car quelques troupes d'Illyrie que Julien envoyoit dans les Gaules s'estant saisies d'Aquilée, s'y remparerent si bien, qu'il ne put jamais les forcer; & il eut mesme de la peine à les faire rendre après la mort de Constance: 'car elles ne se soumirent à luy que deux mois après. 'On croit que c'est ce que S. Gregoire de Nazianze a marqué lorsqu'il dit que Julien avoit à dos une armée de Constance qui luy coupoit la retraite.

&amp;c.

&amp;c.

&amp;c.

&amp;c.

'Au milieu des affaires publiques, il ne laissoit pas de s'occuper aussi à juger les differens des particuliers, & surtout à travailler au rétablissement des villes, [qui souffroient beaucoup par les exemptions accordées à ceux qui en devoient porter les charges.] Mais Ammien avoue qu'il alloit souvent audelà de ce qui se devoit, & qu'il faisoit des injustices pour corriger celles des autres. 'Mamertin son panegyriste pretend que par les ordres qu'il donna, il rétablit toutes les villes de la Macedoine, du Peloponnese, de l'Illyrie, particulièrement Athenes, Eleusine, & Nicople en Epire. 'Car toutes les villes de la Grece luy avoient envoyé des deputez. <sup>a</sup> Il soulagea aussi les provinces entieres de l'Epire & de la Dalmacie. <sup>b</sup> La ville de Rome estoit alors dans une grande disette de blé, & ce qui s'y devoit apporter d'Afrique avoit esté porté à Constantinople. Cependant Julien [ou ses officiers] y donnerent si bon ordre, qu'elle s'en trouva bien-tost pourvue en abondance; & Maxime que Julien fit Prefet de Rome en ce temps-ci au lieu de Tertulle, n'eut point à souffrir sur cela les plaintes du peuple comme ses predecesseurs.

'Ce Maxime avoit esté député à Constance avec Symmaque & deux autres Senateurs; & à leur retour ils se rencontrerent en Illyrie dans le temps que Julien s'en rendit le maistre. [Ils le vinrent saluer,] & il les reçeut tres bien. Mais quoique Symmaque fust le plus considerable des quatre, & qu'il vinst d'attirer sur luy les yeux de toute la ville d'Antioche, néanmoins Julien <sup>c</sup> sans avoir égard au merite prefera Maxime pour le faire Prefet de Rome, parcequ'il estoit neveu de Vulcatius Rufinus, [qu'on peut juger par là estre ce Rufin dont Gallus Cesar estoit aussi neveu.] 'Maxime avoit encore le nom de Clytholias; <sup>c</sup> mais c'est sans fondement qu'on luy donne celui d'Anice.

<sup>d</sup> Sozomene pretend que lorsque Julien estoit en Illyrie, les vendanges estant déjà faites, les vignes se trouverent chargées de raisins verds, & qu'il tomba du ciel une rosée sur Julien & sur sa suite, dont chaque goutte formoit une croix sur leurs habits. Les payens & les Chrétiens donnerent chacun leur sens à ces deux prodiges, comme on le peut voir dans l'auteur.

1. Ammien ne parle point de ces deux: & ils estoient peutestre revenus à Rome par un autre chemin, sans passer par l'Illyrie.

Amm.l.11.p.  
195.b.

Panc.11.p.  
227.

Zof.l.3.p.712.  
d.  
4 Panc.11.p.  
227.  
b.230.231.

Amm.l.21.p.  
195.b.c.

b.c.n.p.199.

Symm.l.10.  
cp.47.p.287.  
c.Amm.n.p.  
199.  
d Soz.l.5 c.1.p.  
190.191.

post-  
habito.





ARTICLE LXI.

*Constance epouse Faustine ; marche contre les Perſes qui ſe retirent, puis contre Julien : il meurt en chemin, après avoir eſté baptizé dans l'Arianisme.*

[CONSTANCE, comme nous avons dit, estoit retourné à Antioche à la fin de 360. Une des premieres choses qu'il paroist y avoir faites,] fut de se remarier à Faustine ; car Eusebie estoit morte quelque temps auparavant. <sup>a</sup> On nomme cette Faustine *Maxima Faustina*, mais on ne dit rien du tout de sa famille. 'On en a une inscription dressée par C. Julius Vitrastius Senateur & Augure, [avant sans doute que Rome se fust soumise à Julien.] 'Constance la laissa grosse d'une fille, qui fut appellée Flavia Maxima Constantia, & mariée depuis à Gratien.

'L'hiver se passa à faire toutes sortes de preparatifs pour la guerre de Perse. <sup>b</sup> On envoya divers presens aux Rois & aux Princes d'au-delà du Tigre, afin de les avoir favorables, particulièrement à Arface Roy d'Armenie, & à Meribane Roy d'Iberie. [On ne dit point qui estoient les autres.] 'Constance s'estoit resolu après beaucoup de deliberations, à finir premierement la guerre de Perse, ou au moins à tascher de mettre l'Empire en état de ne rien craindre de ce costé là, pour tourner ensuite ses armes contre Julien. 'Il ne laissa pas, [comme nous avons dit, de donner divers ordres contre luy ;] & pour empêcher qu'il n'entraist en Afrique, il y envoya le secretaire Gaudence, animé contre Julien parcequ'il l'avoit offensé. Aussi Gaudence assisté par le Comte Cretion & les autres officiers du pays, pourvut si bien à toutes choses, qu'aucun ennemi n'y entra tant que Constance vécut.

<sup>c</sup> 'Quand on eut nouvelle que Sapor estoit pres de passer le Tigre, dans le dessein de venir droit à l'Euphrate, Constance partit d'Antioche [vers le premier jour de may :] car diverses loix faites en faveur du Senat de Constantinople, sont datées du 3 à Gephyre, lieu éloigné d'Antioche d'environ huit lieues. <sup>11 millet.</sup>

'Il passa l'Euphrate, & s'avança jusqu'à Edesse, d'où il envoya les Generaux Arbetion & Agilon sur les bords du Tigre, avec ordre exprés de ne point hazarder les troupes. 'Sapor tarda plus longtemps qu'on ne croyoit, sans qu'on en pult savoir la raison,

Amm. l. 11. p. 135. c.  
 Byz. fam. p. 48.  
 Rein. p. 315.  
 Byz. fam. p. 48 |  
 Amm. p. 200. b.  
 Amm. l. 11. p. 186. a.  
 b. b.  
 e.  
 d.  
 p. 187. a. b.  
 b. c. | 195. 196.  
 Cod. Th. chr. p. 61. 62.  
 Amm. p. 196. c.  
 b. c.

L'an de J.  
C. 361, de  
Constance  
14, 15.

raison, & cause du grand secret qui se gardoit dans le conseil de  
Pers. Et durant ce temps là on eut avis que Julien estoit déjà  
dans l'Illyrie, & maistré du pas de Sucques. Cette nouvelle  
mit Constance dans une étrange inquietude: mais des le lende-  
main il en apprit une autre qui luy fut plus agreable, sçavoir que  
Sapor n'ayant pas eu des auspices favorables, [ou peutestre sur  
des raisons plus solides,] s'en retournoit dans ses Etats avec  
toute son armée. Sur cela Constance s'en retourna aussi, & ne  
laisa dans la Mesopotamie que les garnisons ordinaires, pour  
mener toutes ses troupes contre Julien, se tenant bien assuré de  
la victoire; & tout le monde generalement estoit dans la mesme  
pensée. <sup>a</sup> Aussi ses soldats receurent avec joie la declaration qu'il  
leur fit qu'il falloit aller combattre Julien.

p 137. a] Naz.  
or. 3. p. 68. c.  
a Amm. p. 197.  
198.  
p. 196. d] 198,  
a. b.  
p. 199. b.

Il envoya d'Hieraple Arbetion & Gumohaire pour garder  
le pas de Sucques, [n'ayant peutestre pas encore de nouvelles  
certaines que Julien s'en fust faisi:] & pour luy il s'en vint à  
Antioche, d'où il se hastâ de partir sur la fin de l'autonne, quoy  
qu'on luy pust dire pour le retenir. L'inquietude & le chagrin  
le firent bientost tomber malade. <sup>b</sup> Il fut attaqué à Tarse en Cilic-  
ie d'une petite sievre, qu'il crut pouvoir dissiper par l'exercice  
du voyage; & il fut de cette sorte jusqu'à Mopsucrene, qui est  
à l'extremité de la Cilicie au pié du mont Taurus. Mais là son  
mal s'estant augmenté, il fut contraint de s'y arrester, & il y  
mourut le troisieme de novembre. <sup>c</sup> Il contoit alors la 45<sup>e</sup> année  
de sa vie, estant né l'an 317 au mois d'août, la 38<sup>e</sup> de son regne  
depuis qu'il eut esté fait Cesar par Constantin le 8 novembre  
[en 323,] & la 25<sup>e</sup> depuis la mort de son pere [arrivé le 22 may  
337, & depuis qu'il avoit esté fait Auguste trois ou quatre mois  
après.] On tenoit, comme nous avons déjà dit, que Julien l'avoit  
fait empoisonner.

Zon. p. 19. f] 1  
Soer. l. 1. c. 47.  
p. 161. d] Vict.  
cpi.  
b Amm. p. 199.  
c.

Des que Julien eut appris sa mort, il partit d'Illyrie en dili-  
gence, & arriva l'onzieme de decembre à Constantinople, d'où  
il fit apporter le corps de Constance par Jovien qui regna de-  
puis; & le fit enterrer avec tous les honneurs ordinaires aux  
Empereurs: [ & c'est sans doute ce qu'on a voulu marquer] par  
le titre de *Divus* qu'on luy a donné aussitost après. [Car depuis  
Constantin ce titre paroist n'avoir plus servi qu'à marquer les  
Empereurs legitimes, & à les distinguer de ceux qu'on traitoit de  
tyrans.] Il fut enterré avant la fin de l'année & dans l'eglise des  
Apostres. <sup>h</sup> S. Gregoire de Nazianze, Libanius, & Philostorge,  
remarquent quelques particularitez de cette pompe, à laquelle

Idat. & c.  
e Soer. l. 1. c.  
47. p. 162.]  
Amm. n. p. 102.

Naz. or. 3. p.  
68. b. c.

Amm. l. 22. p.  
205] Idat] Chr.  
Al. p. 684.  
d Amm. p. 209.  
c.  
e Soer. l. 3. c. 1.  
p. 168. d.  
f Panc. 11. p.  
223.

p. 240.  
g Naz. or. 4. p.  
119. d.  
h 1b] Phisg. l. 6.  
c. 6. p. 8] Panc.  
11. p. 240] Lib.  
or. 11. p. 289. d.

am semef-  
cente.

& c.  
NOTE 11.  
V. Constan-  
no.

& c.

Julien fut obligé de se trouver, ayant quitté pour cela le diadème & les autres marques de sa dignité, hors\* la pourpre.

Naz. or. 11. p.  
389. b. c.

'Le mesme Saint dit que Constance estant arrivé à ce dernier moment de la vie, auquel la vue du jugement de Dieu fait que chacun se juge soy mesme avec verité, il se repentit, mais inutilement, de trois choses, d'avoir repandu le sang de ses parens, d'avoir elevé Julien à la dignité de Cesar; & d'avoir causé tant de troubles dans l'Eglise. 'Ammien dit au contraire qu'il declara Julien son successeur. [Ni l'un ni l'autre ne témoigne estre assuré de ce qu'il raporte, & on sçait que dans ces sortes de rencontres on invente une infinité de choses. Il est neanmoins aisé que Constance se voyant sans esperance de relever de sa maladie, ait donné par forme à Julien ce qu'il ne luy pouvoit oster, quand ce n'eust esté que pour conserver l'Imperatrice Faustine,] & l'enfant dont elle estoit grosse: [& il est difficile de douter qu'il n'eust en mesme temps bien du regret de ce qu'en luy donnant la qualité de Cesar, il l'avoit mis en état de luy oster la couronne, & de renverser encote la religion Chrétienne: car il savoit sans doute son apostasie.

Amm. l. 21. 2.  
p. 199. d. 105. a.

p. 100. b.

Thdr. l. 3. p.  
637. b.

Ath. de syn. p.  
907. a.

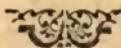
Il n'est pas si aisé de croire] qu'il se soit repenti des maux qu'il avoit faits luy mesme à l'Eglise, quoique Theodoret l'ait écrit après S. Gregoire de Nazianze. 'Car S. Athanase nous assure qu'il demeura dans l'impieré des Ariens jusques à la fin, & qu'estant pres de mourir, il voulut recevoir le baptesme, non de personnes signalées par leur foy & leur pieté; mais d'Euzoïus qui avoit esté deposé plusieurs fois à cause de son heresie, tant durant son diaconat, que depuis qu'il eut esté fait Evêque. 'Socrate reconnoist qu'il fut baptesmé par Euzoïus. Il semble selon luy qu'il le fut à Antioche avant que d'en partir pour la Cilicie: [Ét Euzoïus estoit alors Evêque d'Antioche pour les Ariens.]

Socr. l. 2. c. 47.  
p. 161. d.

Phisg. l. 6. c. 6.  
p. 85.  
Chr. Al. p.  
684.

Hier. ep. 3. p.  
26. c.  
in Lucif. c. 7.  
p. 143. b.

'Mais Philostorge dit qu'il ne fut baptesmé qu'à Mopsucrene, lorsqu'il estoit déjà tombé dans la maladie dont il mourut. <sup>a</sup> La chronique d'Alexandrie le suit, & ajoute que Constance avoit envoyé querir Euzoïus à Antioche. 'S. Jerome [suit S. Athanase, &] ne parle de cet Empereur que comme d'un heretique. <sup>b</sup> Le Seigneur se reveille, dit-il encore; il commande à la tempeste qui sembloit presté à abîmer l'Eglise; la beste meurt, & la tranquillité revient.



## ARTICLE LXII.

*Vanité de Constance : Son esprit foible & changeant.*

[ Il est fort remarquable ] que des payens mettent entre les plus grands défauts de Constance, les brouilleries qu'il avoit excitées dans l'Eglise contre la simplicité de la religion Chrétienne, par le desir de faire tout dependre de luy, comme ils l'ont fort bien remarqué. Ils n'ont pu voir encore sans indignation, non plus que les Peres de l'Eglise, qu'il se qualifiait le Seigneur de toute la terre, ni qu'il se donnaît de sa propre main le titre d'éternel, ce qu'un Prince qui a quelque moderation, dit Ammien, ne doit pas mesme souffrir dans la bouche des autres.

Amm. l. 21. p. 203. b.

l. 15. p. 32. 33] Ath. de syn. p. 871. b.

[ Les Ariens ont condamné, aussibien que les Catholiques, l'autorité qu'il se donnoit dans les affaires de l'Eglise. ] Car on raporte qu'estant un jour dans une assemblée d'Evesques, & voulant y agir en maistre, tous les autres applaudissoient à ce qu'il disoit, admiroient ses moindres paroles, & soutenoient qu'on ne pouvoit mieux parler. Leonce de Tripoli en Lydie se taisoit seul, & comme Constance luy demanda pourquoi il ne disoit rien, il luy répondit avec liberté: Je suis surpris de ce qu'estant établi pour gouverner les affaires de la guerre & de l'Etat, vous entreprenez de commander aux Evesques dans des choses qui ne regardent qu'eux seuls. On ajoute que cette parole fit rentrer Constance en luy mesme, & qu'il cessa de commander aux Evesques dans les matieres ecclesiastiques. [ Mais s'il cessa pour lors de le faire, il recommença bientost après. ]

Suid. a. p. 21. c. d.

V. 44.

On ne peut excuser non plus la vanité qu'il avoit de s'attribuer les victoires gagnées par d'autres, & d'en parler comme s'il eust esté present à des combats dont il estoit éloigné de bien des journées. On blasme encore les arcs de triomphe qu'il se fit elever dans la Pannonie & dans les Gaules, pour des victoires remportées sur les Romains mesmes dans des guerres civiles qui n'estoient considerables que par les pays qu'elles ruinoient, [ & par les forces qu'elles luy ostoient à luy mesme. ]

Amm. l. 16. p. 85. 86.

l. 21. p. 201. d.

Quoique les louanges ne puissent passer pour des marques de l'estime des hommes, que quand ils ont aussibien la liberté de blasmer que de louer; [ néanmoins la vanité de Constance

l. 15. p. 45. a.

faisoit] qu'il ne pouvoit souffrir que ceux qui estoient habiles à le louer. Il meprisoit les autres & les rebutoit. Par ce moyen il n'avoit autour de luy que des flateurs, dont les louanges outrées augmentoient encore sa vanité. Il n'aimoit pas les gents d'honneur; & eux ne l'aimoient pas non plus. Ainsi il demouroit assié<sup>g</sup>é par des ames basses & interessées, qui en faisant semblant de l'aimer, [ & n'aimant en effet que leur fortune, ] se rendoient maîtres de son esprit, & luy faisoient un tort incroyable.

[ La vanité superbe & ambitieuse de ce prince, qui luy donnoit le desir & la hardiesse de se rendre maître de la foy & de la conduite de l'Eglise, a esté assurément la vraie cause des maux que les Catholiques souffrirent sous luy. Mais il y faut joindre la foiblesse de son esprit qui le rendoit susceptible de toutes les impressions que luy vouloient donner ceux qui l'approchoient. Ainsi les eunuques ayant esté léduits par les Ariens, luy firent faire aveuglément toutes choses contre la divinité de J. C, sans égard ni à la bienfiance, ni à la justice, ni à l'humanité, ni aux loix de l'Eglise & de l'Etat. S. Athanase se plaint souvent de la legereté de son esprit inconstant comme une mer qui tourne sans cesse de costé ou d'autre selon les differens vents qui l'agitent. ]

'Les payens disent de mesme que son genie estoit tres foible & tres mediocre, qu'il avoit les marques & l'habit d'un Empereur, mais que d'autres en avoient le pouvoir; que ceux qui l'avoient gouverné dans l'enfance, le gouvernerent de mesme jusqu'à sa mort; qu'il avoit pour concillers & pour maîtres quelques barbares, & de miserables eunuques, à qui il abandonnoit toute la conduite de l'Etat, qui le trompoient fort souvent, parcequ'il se reposoit trop sur eux, ne voulant pas veiller & agir luy mesme; & qui luy faisoient encore bien faire des fautes parcequ'il n'avoit pas la force de les refuser. Les auteurs ecclesiastiques & profanes sont remplis de plaintes contre le pouvoir que ces eunuques avoient sous Constance, & contre l'abus qu'ils en faisoient. Julien dit que c'estoit une nation que l'on adoroit alors. [ On sçait ce que dit Ammien, ] que Constance avoit assurément quelque pouvoir sur Eusebe son grand Chambellan, qui estoit le chef des eunuques, s'estant élevé de la fortune la plus basse jusqu'à estre presque audeffus des Empereurs. Julien dit que tel que fust Constance, les bestes feroces qu'il avoit autour de luy, le rendoient encore bien plus méchant.

Julior. 7. p.  
432.

Libor. 11. p.  
253. a. b.  
de templ. p.  
10. n. p. 44.

or. 28. p. 591. d.  
Eutr. p. 589. c.

Julior. 7. p.  
432. 433.

Amm. 1. 14. p.  
26. b. Ath. Goli.  
p. 8. 4. 835. Bar.  
33. 7. 866.

Jul. mis. p. 80.

Amm. 1. 13. p.  
119. c. d.

Jul. 2. p. 207. b.

Jul. 2. p.  
141.

οί μωχθονες

υουζουρ.

'On s'est plaint que non seulement les eunuques, mais encore les femmes avoient trop de credit à la Cour, apparemment par le moyen de l'Imperatrice Eusebie,<sup>a</sup> & de ses autres femmes, à qui il donnoit trop de pouvoir sur son esprit.

Amm. l. 11. p. 103. a. Panc. 11. p. 234. Vict. epi. p. 54. f. a. a. Eur. p. 589. c. Vict. epi.

## ARTICLE LXIII.

*Constance possédé par ses flatteurs, donne mal les charges: Sa timidité & sa jalousie causent de grands maux.*

'ON ne parvenoit guere aux dignitez & aux emplois que par l'appui des eunuques & des autres courtisans de Constance, qui n'avoient garde d'estimer dans les autres les bonnes qualitez qu'ils n'avoient pas. Ainsi il falloit les gagner par des flateries honteuses & par les soumissions les plus basses, ou plutost il falloit acheter leur faveur à prix d'argent. A insi on voyoit rarement les plus grandes dignitez entre les mains des personnes de merite. Les autres ne songeoient dans les emplois qu'on leur donnoit, qu'à [regagner ce qu'ils leur avoient couté, & à] amasser dequoi en acheter d'autres.' Il est aisé de croire que ceux qui avoient plus de pouvoir de s'engraissier du sang des peuples, parcequ'ils avoient plus de part à la faveur du Prince, le faisoient aussi avec encore plus d'impudence. Ammien le dit surtout d'Eusebe, du General Arbetion, qui fut un des principaux ministres de Constance, & de Rufin Prefet du Pretoire. Il y joint les Anices, 'qu'il haïssoit peuteestre parcequ'ils estoient Chrétiens.' On verra sur Julien la punition de l'eunuque Eusebe, & de plusieurs autres ministres de Constance.' Libanius remarque un ordre particulier du ciel, dans les divers malheurs arrivez aux ministres de Constance, soit en leur personne, soit en celle de leurs enfans, qu'on ne connoissoit presque plus que par les querelles qu'ils avoient les uns contre les autres: mais il n'a pas connu la vraie raison de ces malheurs.

Panc. 11. p. 234. 235.

Amm. l. 16. p. 68. b. c.

n. p. 116.

l. 22. p. 207.

Lib. de templ. p. 23.

'Aurele Victor qui écrivoit en 358 ou 359, [ & ainsi dans le plus grand eclat de l'autorité de Constance, ]<sup>b</sup> dit que les grandes & excellentes qualitez qui estoient en luy, estoient néanmoins deshonorées par le peu de soin qu'il avoit d'examiner les officiers des provinces & des troupes; par ses ministres, dont la pluspart<sup>c</sup> le conduisoient extremement mal, & par le peu de cas qu'on faisoit de toutes les personnes d'honneur. Pour dire en un mot la verité, a joute cet auteur, il n'y a rien de si excellent

Aur. V. p. 528. b. c.

que le Prince, ni de si dur que la plupart de ceux de sa Cour. atraz.

*Amm. l. 2. p. 207. 208.* 'On peut voir ce qu' *Ammien* dit de la mollesse, du luxe, & des autres vices de ce nombre presque infini d'officiers que *Constance* avoit autour de sa personne, ou à son service. *Libanius* se plaint surtout des Notaires, & de ceux qu'on appelloit *Curiens*, lesquels estant établis pour avertir l'Empereur des fautes qui se faisoient dans les provinces, accusoient les innocens pour en tirer de l'argent, & ne disoient rien contre les coupables quand ils avoient de quoi les payer. &c.  
mu. d. 21.

*Amm. l. 2. p. 203. a.* 'On blasme *Constance* de ne s'estre jamais appliqué à vider un procès, ni à soulager les provinces accablées d'un grand nombre d'impôts qui le faisoient plus haïr qu'ils n'enrichissoient son epargne.

[La foiblesse de son esprit] le rendant [timide,] soupçonneux, & déshant, faisoit qu'il n'estoit point ferme & constant dans son amitié: & ce fut ce qui obligea *Silvain* à se revolter. [S'il estoit facile à donner,] il l'estoit aussi à oster ce qu'il avoit donné.

*l. 15. p. 41. b. | 44. | b. | Jul. or. 7. p. 433.*  
*Amm. l. 2. p. 203. b.*  
*l. 1. 4. 16. p. 9.*  
*68. 119. d. | 1 p. 201. 202. | e. ult.*  
<sup>b</sup> Mais sa déshant & sa timidité produisoient un autre effet bien plus dangereux. Car soupçonnant toujours quelque revolte, & quelque dessein contre sa personne, il se croyoit obligé de les prévenir par les voies les plus dures, pour ne pas dire les plus cruelles & souvent les plus injustes, & d'en punir de mesme les moindres ombres; à quoy se joignoit l'avidité qu'avoient ceux de la Cour de profiter du bien des malheureux: de sorte que leurs mauvais conseils & leurs flateries entretenoient en luy un défaut si dangereux, & l'augmentoient de plus en plus. Ses oreilles estoient toujours ouvertes pour tout ce qu'on luy vouloit dire sur cela. Ce fut ce qui fit perir un fort grand nombre de personnes, entre lesquelles on peut dire qu'il y avoit bien des innocens, & bien des coupables plus dignes de pardon que du supplice. [C'est peutestre ce qui fait dire à *Aurele Victor*, qu'il avoit trop de soin de se conserver.

Un autre effet de la foiblesse de son esprit, c'est que comme il n'avoit pas de grandes qualitez,] 'aussi il les haïssoit dans les autres: & on pretend que les victoires de *Julien* qui le luy devoient faire aimer, contribuèrent beaucoup à le luy rendre odieux. 'Il n'avoit pas assez de genie, selon *Ammien*, pour estre eloquent; & s'estant voulu appliquer à la poesie, il n'y avoit pas fort réussi. [Ainsi il est aisé de croire] ce qu'on a dit, qu'il aimoit peu ceux qui excelloient dans les lettres. 'On regardoit de son temps les travaux militaires comme fordides & indignes d'un

*l. 15. p. 44. c. d.*

*Panc. 11. p.*

212.

*Amm. l. 2. p.*

201. a.

*Lib. or. 2. 8. p.*

191. c. d. | *Vict.*

*epi.*

*r. Panc. 11. p.*

234. 235.

homme de qualité. On laissoit la science du droit aux affranchis, & on meprisoit les peines necessaires pour acquerir l'eloquence, comme inutiles, parcequ'il n'y avoit que l'argent & la flaterie qui fissent arriver aux dignitez : de forte que tous les arts liberaux estoient extremement negligez. [On ajoute que la philosophie passoit mesme pour criminelle : [ & il ne faut pas s'en étonner, parceque la plupart des philosophes faisoient profession de magie. ]

'Mais quoique Libanius écrive que jamais Constance n'appella auprès de luy un homme de lettres, ne luy parla, ne l'écouta, ne luy donna aucune marque d'estime, [il a cependant fort élevé Themistius, en qui nous ne voyons rien de considerable que la profession de l'eloquence & de la philosophie, & qui mesme estoit payen.] 'Themistius dit generalement qu'il aimoit les lettres & la philosophie : [mais un exemple ou deux suffisent à un panegyriste.] 'Il fit une bibliotheque à Constantinople vers l'an 357, y assigna des revenus, & un officier pour en avoir soin.

p. 237.

Lib.or. 28.p. 591.d.

Them. or. 3.p. 45.b. 4.p. 60.a.

ARTICLE LXIV.

*Diverses qualitez de Constance indifferentes ou bonnes.*

[**Q**UOIQUE Constance eust de si mauvaises qualitez, il ne faut pas s'imaginer qu'il n'en eust pas aussi de bonnes.] 'Ammien dit que hors ce qui regardoit les crimes ou plutoist les soupçons de leze-majesté, où il estoit different de luy mesme, il pouvoit tenir rang entre les Princes mediocres. 'Nous ne nous arretons point à son exterieur, qu'on peut voir dans Ammien. 'Il estoit fort petit de taille, <sup>a</sup>mais endurci<sup>a</sup> à toute sorte de fatigue ; <sup>b</sup>& il faisoit fort bien tous les exercices militaires, surtout ceux de l'infanterie. <sup>c</sup>Il buvoit & mangeoit peu, ce qui fit qu'il fut rarement malade ; mais ses maladies estoient dangereuses. <sup>d</sup>Il ne mangeoit jamais de fruit. Il dormoit aussi fort peu quand il y avoit quelque sujet de veiller. <sup>e</sup>Il estoit éloigné du luxe & des plaisirs, <sup>f</sup>& on loue sa chasteté si reconneue de tout le monde, qu'il ne fut mesme jamais soupçonné des crimes que la malignité ne manque guere d'attribuer aux Princes, coupables ou innocens. [Ainsic'est une raison de luy attribuer une loy dont la date est assez incertaine, mais qui peut estre de 354 ou 357,] laquelle condanne à la mort & aux supplices les plus rigoureux, ceux

Amm. l. 14.p. 21.22. 1.21.p. 203.b.c. 1.16.p. 70.c. <sup>a</sup> Them. or. 2.p. 39.c | Aur. Vict. <sup>b</sup> Amm. l. 21.p. 201.b | Vict. cpi. <sup>c</sup> Amm.p. 101. <sup>d</sup> b. <sup>e</sup> a | Aur. V. cpi. <sup>f</sup> Juli. or. 2.p. 188 | Amm.p. 201.b. Cod. Th. 9.4. 7.1.3.p. 59.

éc.

NOTE 33.

qui sont assez infames pour s'abandonner aux crimes abominables.

Juli.or. 1.p.71.  
Amm.1.1.p.  
100.b.c.

'Il se mesloit quelquefois dans les travaux des simples soldats: & neanmoins il ne perdoit jamais la gravité d'un Prince, tenant extremement son rang, & ne se rabaiillant jamais pour paroistre populaire. Ammien attribue quelquefois cette hauteur à un esprit grand & elevé; [mais je ne sçay si il n'y auroit point un peu d'ironie.] Car dans d'autres endroits il le blasme de s'estre fait une loy de ne prendre jamais aucun particulier pour collegue dans le consulat, & de n'en faire aussi monter aucun avec luy

*in confes-  
sionibus.*

c.d|1.11.p.101.  
b

dans son char.' Il se moque encore de sa gravité affectée, qui alloit jusqu'à demeurer comme une statue devant le monde, sans tourner jamais la teste, sans aucun geste, sans cracher, sans se moucher, & d'autres choses semblables, dans lesquelles on ne peut estimer que la violence qu'il s'estoit faite afin de s'y accoutumer.

p.101.a.  
Aur. Viét.  
Amm.p.101.a.  
Juli.or. 1.p.  
142.

'Quoiqu'il n'eust pas de genie pour la poesie & pour l'eloquence, il ne laissoit pas de sçavoir assez bien les belles lettres. Ses discours avoient de l'elegance & quelque agrément, & il aimoit à faire paroistre de l'erudition. Il faisoit souvent des harangues, non pas eloquentes, mais graves. [On en trouve dans Ammien, mais qui sont sans doute de cet historien plustot que de luy.]

*doctrinam  
diligent  
affectator.  
&c.*

Aur. Viét.  
Eutr.

'On le loue d'avoir toujours rémoigné beaucoup de respect pour son pere; de s'estre conduit avec une extreme modestie, au moins dans ses premieres années; de n'avoir point manqué de recompenser ceux qui luy avoient rendu quelque service un peu important. Themistius releve sa magnificence; & on marque qu'il enrichissoit ses amis, [mais souvent du bien d'autrui.]

*cultu geni-  
toris satis  
pau.*

Them. or. 4.  
p. 62.b.  
Eutr.  
Juli.or. 1.p.74.  
Them. or. 3.p.  
47.48.  
Them. or. 4.p.  
58.b.c.d|n.p.  
397.  
Amm.1.11.p.  
200.c.d.

'Il acheva les murailles de Constantinople qui n'estoient que commencées, & y rebaitit d'une maniere plus solide divers edifices déjà prests à se ruiner. Il y ajouta des fontaines, des bains qui porteroient son nom, & divers autres ornemens.

*laboriosa.*

*πρὸς τὴν  
πόλιν.*

p.101.f.  
p.100.d.

'Il n'avoit que trop de soin de conserver les soldats: mais il prenoit garde à ne point trop elever leurs officiers, qu'il obligeoit tous à reconnoistre l'autorité des Prefets du Pretoire. Il ne vouloit point que les Generaux mesmes se messassent des affaires civiles, ni que les Gouverneurs des provinces les allassent recevoir. Il ne donnoit guere les charges civiles à des gens d'épée, ni celles de la milice qu'à ceux qui avoient vicilli dans les armes. Il examinoit beaucoup ceux à qui il vouloit donner

*occurrit ad.*

donner les offices de la Cour ; & il ne confioit les finances & d'autres emplois semblables qu'à ceux qu'il connoissoit depuis longtemps. [Mais souvent il les connoissoit & les examinoit plus par ses eunuques que par luy mesme.] Il conservoit à chaque charge ses fonctions ordinaires, sans y changer pret'que jamais.

Julien se plaint qu'il menageoit trop les barbares aux depens de l'honneur & des revenus de l'Empire. [Mais un prince gagne quelquefois beaucoup en achetant une paix lorsqu'il est en état d'empescher qu'on en abuse, & qu'on le meprise.]

Il pretendoit imiter les princes les meilleurs & les plus doux. <sup>a</sup> Aussi ses panegyristes le louent comme un prince moderé en toutes ses passions, <sup>b</sup> qui estoit entierement maitre de sa colere, <sup>c</sup> qui souffroit les injures avec beaucoup de patience, <sup>d</sup> Julien en soutenant qu'il n'avoit point de clemence, reconnoist que tout le monde estoit persuadé qu'il en avoit : [ & assurément quelque cruel qu'il fust quand il s'imaginait avoir à craindre, ] il faisoit paroistre de la douceur dans d'autres rencontres. Il accordoit assez aisément le pardon & des conditions favorables aux barbares, quelques ravages qu'ils eussent fait dans les provinces. Libanius soutient qu'il pardonnoit sans peine les fautes & les soulevemens des villes ; <sup>e</sup> & il dit que c'est ce qui le faisoit aimer des peuples. Il est certain que le peuple d'Aquilée l'aimoit mieux que Julien. <sup>f</sup> Libanius rapporte que le peuple d'Edeffe jeta une fois par terre une de ses statues, & la fouetta comme on fait un ecolier, ajoutant que celui qui meritoit d'estre traité de la sorte n'estoit pas digne de regner. Cependant il ne fit que rire de cette insulte, & n'en témoigna jamais de ressentiment. Libanius semble rapporter la mesme chose en un autre endroit, non d'Edeffe, mais d'Emese : <sup>h</sup> & on croit que ce dernier est une faute.

[Ce qui a fait louer Constance par quelques Peres, quoiqu'il ait esté si grand persecuteur des Catholiques, c'est qu'il a eu beaucoup de zele contre les idoles.] Il renouvela en 341 la loy que son pere avoit faite pour abolir les sacrifices, <sup>i</sup> & par une autre loy du 19 fevrier 356, il condanna positivement au dernier supplice ceux qui auroient sacrifié, ou adoré les idoles. <sup>l</sup> Dans une troisieme loy adressée à Taurus Prefet du Pretoire, il joint expressément la confiscation à la mort ; & il ordonna en mesme temps que tous les temples seroient fermez, qu'on n'accorderoit à personne la permission d'y entrer, & que les Gouverneurs qui negligeroient de faire observer ces ordres, seroient eux mesmes

Vuli. ad Ath. p.  
514.Amm. l. 15. p.  
33.  
a Juli. or. 2. p.  
128.  
b Them. or. 1. p.  
7. c.  
c Juli. or. 2. p.  
180.  
d ep. 23. p. 141.Amm. l. 17. p.  
105. 2. [ Aur.  
V. ch. Eutr.1 lib. or. 14. p.  
399. d.  
e p. 400. c. d.  
f Amm. l. 22. p.  
191. c.  
g Lib. or. 14. p.  
400. b. c.or. 15. p. 413. c.  
d.  
h Cod. Th. 1. 6.  
p. 270. 1.16. x. 10. l. 2. p.  
261 | Lib. de  
temp. p. 10.  
i Cod. Th. 1. 6.  
p. 266.  
l. 1. 4. p. 263.



mairé à Rome. [Nous n'avons point d'autre connoissance des deux premiers. Nous parlerons en un autre endroit du celebre Victorin.]

'Tib. Victor Minervius enseigna l'eloquence à Constantino- ple, à Rome vers 353 selon S. Jerome, & enfin à Bordeaux qui estoit sa patrie. On peut voir son elege dans Aufone, qui se glori- fie d'avoir esté son ecolier. Aethius Minervius son fils enseigna la rhetorique à Bordeaux dans un age fort peu avancé: mais il fut bientost emporté par la mort.

Auf. prof. c. 1.  
P. 137.

c. 6. p. 130. b.  
Hier. chr. n. p.  
254. 2.

'Latinus Aethius Alcimus estoit de l'Agenois. Il est mis en- tre les professeurs de Bordeaux. Mais il estoit encore avocat, & habile dans le grec aussi bien que dans le latin. Il composa quel- ques ouvrages, où il louoit Julien l'apostat, & Saluste Prefet des Gaules sous son regne; mais il ne s'en est rien conservé jusques à nous. Aufone témoigne avoir pour luy un respect tout particu- lier. Il loue sa modestie audessus de toute ambition, sa douceur, sa gravité, & sa vie toujours réglée jusqu'à sa mort. Il laissa des enfans.

Auf. prof. c. 2.  
P. 141 | Sid. l. 8.  
cp. 11. p. 232.

'Atticus Tiro Delphidius fils de l'orateur Patera [ou Paterius dont nous avons parlé sur Constantin,] se rendit celebre par ses poesies. Mais ayant voulu s'avancer dans les charges, son ambi- tion luy fit des ennemis parmi les ambitieux; outre qu'estant avocat, il avoit offensé diverses personnes. Il accusa de peculat devant Julien en l'an 358, Numerius Gouverneur de la Narbo- noise; mais il manqua de preuves. Il crut s'élever dans le parti d'un tyran, [qui semble ne pouvoir estre que Procope revolté contre Valens en 365.] Cela l'eust entierement ruiné sans les larmes de son pere. Il professa ensuite quelque temps la rheto- rique à Bordeaux avec beaucoup de reputation, [mais plutost sous Valentinien que sous Constance,] puis que la mort qui l'en- leva vers l'age de 40 ans, l'exemta de voir la honte de sa fille Procule qui le laissa surprendre par les Priscillianistes [vers l'an 380,] & le malheur de sa femme Eucrocie qui s'estant engagée dans le mesme parti, eut la teste tranchée [vers l'an 385.] S. Je- rôme dit que lorsqu'il estoit encore fort jeune, c'est à dire avant qu'il se retirast en Syrie vers l'an 373, l'orateur Delphide rendoit son genie celebre dans toutes les Gaules par sa prose & par ses vers. S. Sidoine parlant des qualitez des principaux ora- teurs, attribue la force à Alcime, & l'abondance à Delphide, qui avoit néanmoins aussi beaucoup de feu & de vigueur. S. Jerome écrivant à Hedibie qui tiroit de luy sa naissance, dit assez claire- ment qu'il estoit payen.

Aufon. prof. c.  
5. p. 147.

Amm. l. 18. p.  
114. b.

Auf. c. 5. p. 148.

p. 149 | Hier  
chr.

Auf. p. 149 |  
Sulp. l. 2. p. 173.  
177 | Prof.  
chr.

Hier. ep. 150. p.  
140. c.

Sid. l. 5. ep. 10.  
p. 140.

a Amm. p. 114.  
b.

b Hier. ep. 150.  
p. 140. c.

in Ruf. l. 1. c. 4.  
p. 202. d. chr.  
in Eccl. 1. p. 64.  
c.  
Cassid. orth.  
pr. p. 255. 256.  
gram. p. 273.  
1.  
Greg. mor. pr.  
p. 62.  
Bail. gram. c.  
622. p. 373<sup>8</sup>.

'Donat dont S. Jerome a esté ecolier, enseignoit la grammaire à Rome avec eclat en 354. Il a écrit des commentaires sur Terence & sur Virgile, & S. Jerome cite un passage de ce qu'il a fait sur Terence.<sup>a</sup> Il a fait aussi plusieurs écrits sur la grammaire, que Cassiodore cite souvent;<sup>b</sup> & il le juge plus propre pour les enfans & pour ceux qui commencent à étudier, que plusieurs autres grammairiens qu'il nomme. 'S. Gregoire le Grand parle des regles de Donat comme de celles qu'on suivoit communément à la fin du VI. siecle. 'Nous avons encore aujourd'hui quelques écrits de grammaire sous le nom d'Ælius Donatus, qu'on juge utiles pour en apprendre les principes.

c. 285. p. 29.  
80.

'On a aussi des commentaires sur Virgile & sur Terence, qu'on pretend estre ceux mesmes que S. Jerome attribue à Donat son maître. Les plus habiles croient qu'il peut y avoir quelque chose de luy dans le commentaire sur Virgile; mais qu'on y en a ajouté beaucoup d'autres qui sont indignes d'un homme aussi habile qu'il estoit. 'Pour le commentaire sur Terence, on pretend qu'il est d'un Evanthius, nommé Eugraphe par d'autres, qui est mort vers la premiere année de Gratien, ou plustost en 359 sous Constance, selon la chronique de S. Jerome, qui l'appelle le plus habile des grammairiens. Il enseignoit [le latin] à Constantinople; & après sa mort, Chrest fut appelé d'Afrique pour prendre sa place. 'On parle de la vie de Virgile attribuée à Donat comme du commentaire sur ce poete. 'Vossius la traite avec beaucoup de mepris, & l'attribue à un Tib. Claudius Donatus bien different d'Ælius Donatus. Car il suppose qu'Ælius est le maître de S. Jerome. Pour la vie de Terence, il soutient qu'elle est de Suetone, & non de Donat.

p. 30.

Hier. chr.

Voss. h. lat. p.  
743.  
c. p. 743. orat. l.  
6. c. 2. p. 431.

'Nonius Marcellus celebre aussi entre les grammairiens, vivoit de meline à ce qu'on croit vers le temps de Constance. [Le titre de son ouvrage De la proprieté des mots latins, porte que c'estoit un philolophe Peripateticien de Tivoli; & qu'il adressoit à son fils ce qu'il composoit.] Il est cité par Pricien avec eloge, de quoi Vossius s'étonne, cet auteur n'estant considerable, dit-il, ni par son erudition, ni par son jugement, mais seulement parcequ'il nous a conservé divers passages des anciens que nous n'avons point autrepert.

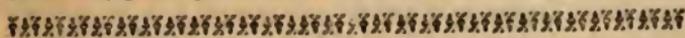
Spart n. 5. p.  
241. 1. c.

Bail. c. 620. p.  
34.

p. 35 [c. 517. p.  
30-32.

'On estime sans comparaison davantage Sex. Pompeius Festus qui a écrit sur la signification des mots, en abregeant Verrius Flaccus celebre du temps d'Auguste. Il a esté abregé luy mesme du temps de Charlemagne par Paul Diacre, ce qui a presqué fait

perdre son ouvrage, dont on a neanmoins retrouvé une partie.  
[Je ne voy point qu'on marque quand il vivoit.]



## ARTICLE LXVI.

*D'Aurele Victor, & de quelques autres auteurs.*

**O**N trouve dans des manuscrits quelques écrits sur l'arpentage, d'un auteur nommé Innocent. Ils peuvent estre d'un arpenteur de ce nom qui estoit à la Cour de Constance en 359. Quelques uns luy attribuent aussi <sup>1</sup> quelques remarques sur le droit: [Mais il y auroit plus de raison de croire qu'elles sont d'un autre Innocent] qui avoit receu des Princes le pouvoir de dresser des loix, [c'est à dire la charge de Questeur,] & qui a fait plusieurs écrits en grec & en latin. Cet Innocent estoit ayeul de Chrysanthe maître d'Eunape: [ainsi il estoit & plus ancien & d'une qualité plus relevée que l'arpenteur. Mais celui-ci aura neanmoins esté bien plus heureux, si c'est cet] Innocent officier de Constance<sup>2</sup> qui se rendit solitaire sur la montagne des Olives, dont il fut fait Prestre. [Il vivoit encore vers 410,] mais il paroist qu'il estoit mort en 420.

Amm. l. 19. p.  
149. a | n. p. 169 i

Eun. c. 21. p.  
144. 145.

Pall. laus. c.  
103. p. 1022.

V. S. Basile.  
V. Pallade.

<sup>1</sup> Nous avons parlé sur l'an 349, d'Anatole payen natif de Beryte qui estoit alors Prefet d'Illyrie. <sup>2</sup> On croit que ce peut estre le mesme que Vindanius Anatolius<sup>2</sup> de Beryte, qui comme nous l'apprenons de Photius, a fait douze livres des preceptes de l'agriculture, où il y avoit de fort bonnes choses, meslées neanmoins de quelques observations superstitieuses & payennes. On a encore quelques extraits de ces livres, où il est appelé non pas Vindane, mais Vindamone. Si c'est le mesme qu'Anatole qui estoit encore Prefet d'Illyrie en 359, il mourut sur la fin de 360.

Eun. c. 8. p. 1172.  
& c.  
Amm. n. p.  
166 | Phot. c.  
163. p. 319.

Amm. l. 21. p.  
155. d.

<sup>1</sup> Il y eut un Andronique meslé en 359 dans l'affaire de Parnase. Il fut renvoyé absous, & se rendit depuis celebre entre les hommes de lettres, surtout par ses vers. On croit que c'est le poete Andronique qui charma toute l'Egypte selon Libanius, & qui vivoit encore en 378 après la mort de Valens. <sup>b</sup> On croit encore que c'est ce jeune Egyptien capable de faire des tragedies, dont Themistius parle en un endroit. Photius marque diverses pieces

l. 19. p. 151. a.  
n. p. 172.  
Lib. vit. p. 158.  
b.  
Amm. n. f. p.  
130. t.  
Phot. c. 279. p.  
1596. c.

1. *de moris juris.* Je ne sçay ce que c'est.

2. *Βινδύτιος*, comme si c'estoit encore un nom d'Anatole. Il faut app. *βηρυτιύς*. M. Valois le suppose ainsi.

de theatre faites par un Andronique Senateur de la ville d'Her-  
mopole en Egypte, dont quelques unes estoient adressées au  
Comte Phabammon de Cynople.

[Sextus Aurelius Victor peut tenir rang entre les hommes  
illustres qui appartiennent au regne de Constance, quoiqu'il ait  
encore vécu longtemps depuis. Car ce fut sous son regne qu'il  
écrivit l'histoire des Empereurs.] On croit qu'il estoit Africain.  
<sup>a</sup> Il estoit né à la campagne d'un pere fort pauvre & sans lettres.  
<sup>b</sup> Il paroist qu'il estoit encore payen quand il écrivit; [ce que la  
suite confirmera.] Son histoire des Empereurs commence à Au-  
guste, & va jusqu'à la 23<sup>e</sup> année de Constance, [c'est à dire jusqu'à  
la fin de 359 ou au commencement de 360,] c'est pourquoy il  
parle des victoires de Julien dans les Gaules; [mais ne dit point  
qu'il eust pris le titre d'Auguste, ce que sans doute il n'auroit  
pas oublié.] On voit mesme qu'il raporte toutes ses victoires à  
Constance, [comme à celui qu'il falloit alors flater.] Le titre  
porte dans un manuscrit qu'il va jusqu'au 10<sup>e</sup> consulat de Con-  
stance, & au 3<sup>e</sup> de Julien, [qui est l'an 360, cette histoire n'est  
qu'un abrégé fort court.]

Voff.h.lat.p.  
196.b.

<sup>a</sup> Aur.V.p.  
517.a|Spart.n.

C.p.119.2.a.

<sup>b</sup> Voff.h.lat.p.  
196.

<sup>c</sup> Aur.Vict.p.  
518.b.

p.486.c.

p.489.

p.485|Voff.p.  
196.

Aur.V.p.475.

Voff.p.196.

Ann.l.11.p.  
190.c.

Aur.V.p.475.

<sup>a</sup> Voff.p.196.

<sup>d</sup> Onu.p.198.  
c.

Them.or.9.p.  
121.a|n.p.439.

'Nous avons encore du mesme auteur un abrégé des vies des  
hommes illustres presque tous Romains, depuis Procas jusqu'à  
Jule Cesar. 'C'est ce que d'autres attribuent à Cornelius Nepos,  
à Pline le jeune, à Emilius Probus, à Tacite, & à Suetone;  
mais Vossius & d'autres soutiennent qu'il est d'Aurele Victor.  
'A la teste de ces deux histoires, on en met une sur l'origine des  
Romains, qui porte aussi le nom de Sextus Aurelius Victor, &  
André Scot la luy attribue; mais Vossius croit qu'elle est de  
quelque auteur postérieur. Nous avons en effet une autre histo-  
ire des Empereurs qui va jusqu'à Theodose, & qu'on attribue  
encore à un Sex. Aurelius Victor qui est cependant different  
de celui-ci.

'Ammien dit que Julien estant à Sirmich [l'an 361,] y vit Victor  
historiographe, & peu après le fit gouverneur de la seconde  
Pannonie, & l'honora d'une statue d'airain. Il ajoute que  
c'estoit un homme celebre pour sa sagesse, & qu'il fut depuis  
Prefet de Rome. Scot & Vossius croient que c'est celui mesme  
qui avoit achevé son histoire un an auparavant. <sup>d</sup> Il y eut un  
Victor Consul en 370. Onuphre croit que c'est l'historien dont  
parle Ammien; [mais il n'en donne point de preuves; & Am-  
mien auroit dû marquer son consulat aussi bien que sa prefectu-  
re.] 'Dans une inscription faite sous Theodose longtemps après

*scribere.*

l'an 369, il prend le titre de Prefet de Rome, & non celui de Consul. Enfin on voit par Themistius que Victor le Consul en 369 estoit un General d'armée fort celebre en ce temps là. S. Jerome demande à Paul de Concordel l'histoire d'Aurele Victor, à cause des persecutions, [dont on connoist le temps par celui des Empereurs.]

Hier.ep. 21. p.  
133. b.

Genev. i. 'Godefroy nous a donné en 1628 une Ancienne description du monde, comme il l'a intitulée, faite assurément du temps de Constance, après qu'il eut fait faire le port de Seleucie, & après le tremblement qui renversa Duras: [ & S. Jerome met le premier evenement en 346, & le second en 345. ] Le tremblement qui renversa Nicomedie en 358 n'y est point marqué, ni celui qui abatit une partie de Beryte en 348 [ou plustost en 349;] d'où Godefroy tire que cet écrit a esté fait vers l'an 347. Il croit y trouver encore qu'il y avoit alors deux Augustes, & qu'ainsi c'estoit après la mort du jeune Constantin en 340, & avant celle de Constant en 350: [mais cela n'est pas bien clair.]

Goth. geo. p.  
13.

p. 33.  
pr. p. 14. 15;

p. 13. 14;

p. 7.

Julin. p. 255.

Goth. geo. p.

25. 39.

p. 33.

pr. p. 10. 11.

p. 8.

Jul. ep. 30. p.

163.

Goth. geo. pr.

p. 9.

a geo. p. 3. 9.

p. 17. & c. pr. p.

8.

b geo. p. 9.

p. 3.

Goth. geo. n. p. 16.

Il n'a eu qu'un texte latin de cet ouvrage, fort corrompu & fort barbare, sur lequel il en a fait un nouveau, & mesme une traduction greque, jugeant que l'écrit avoit esté fait originaiement en cette langue. Cependant le P. Petau soutient qu'il a esté écrit en latin & non en grec; & il cite deux fois Virgile. [Il paroist néanmoins avoir bien mieux connu l'Orient que l'Occident: & il se trompe assurément] quand il comprend Rome & la Toscane dans ce qu'on appelloit alors l'Italie. [Cela marque bien qu'il ne l'avoit jamais vue,] non plus que la plus part des pays dont il parle. Godefroy doute si ce n'est point un Alype d'Antioche [celebre du temps de Julien;] parceque ce prince loue une geographie qu'Alype frere de Cefaire luy avoit envoyée. Mais il semble que c'estoit seulement une carte accompagnée de quelques vers. [Je ne sçay aussi s'il est nécessaire] de dire avec Godefroy que l'auteur qu'il nous donne soit un professeur en rhetorique ou un sophiste. Il nous conte bien des fables de tous les pays Orientaux. [Mais dans ce qu'il dit de l'Empire Romain, il y a des choses utiles pour l'histoire des villes, & pour celle de son temps. Il marque ce que chaque pays & chaque ville avoit de meilleur.] Il se declare visiblement payen en divers endroits, quoiqu'il reconnoisse un Dieu createur des hommes.

'On voit par le commencement que l'ouvrage n'est pas entier:

1. Le texte a *Constantinus*: mais il faut certainement *Constantinus*.

p. 9.  
 pt. p. 8 | n. p. 3.  
 pt. p. 10. 11.  
 450. p. 9 | n. p.  
 9.

'& il avoit dit plusieurs choses des Perles que nous n'avons point. 'Aussi Godefroy croit que ce n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage. 'Il parle ordinairement sur le bruit public; & en un endroit il cite un historien qu'il avoit nommé sans doute dans ce que nous avons perdu. [Je ne voy point que Vossius parle de cet auteur dans ses historiens grecs ou latins.]

\*\*\*

## ARTICLE LXVII.

*De Firmicus Maternus, & de quelques ouvrages donnez  
 par Bucherius.*

Mater. c. 11.  
 bib. P. t. 4. 1. p.  
 99. c.

Du Pin, t. 1. p.  
 178. 179.

Possév. app. t.  
 1. p. 989.

Mater. c. 19. p.  
 107. c.  
 § Du Pin, p.  
 177.  
 Cod. Th. chr.  
 P. 44. 1.

Mater. p. 33.

Firm.

Du Pin, p. 177.  
 Possév. p. 988.

[Nous ne voyons point qu'aucun des auteurs dont nous venons de parler ait esté Chrétien. Pour Julius Firmicus Maternus non seulement il avoit embrassé la foy de J. C. mais il s'en rendit encore le défenseur] 'par l'écrit qu'il adressa aux deux Empereurs "Constance & Constant, pour les animer à achever de ruiner le paganisme en leur en faisant voir la vanité. C'est pourquoi son ouvrage est intitulé, *De l'erreur & de la fausseté des religions profanes.* 'Il y traite aussi divers points de la doctrine du Christianisme. On y voit beaucoup d'elegance & d'esprit & une erudition tres profonde. 'On juge cet ouvrage fort grave, & tres utile pour opposer aux ennemis de J. C. [Mais nous ne l'avons pas entier, surtout pour le commencement. Materne l'écrivit avant l'an 350, auquel Constant mourut, & en 343 au plustard;] 'puisqu'il parle du passage de ce Prince en Angleterre. <sup>b</sup>Nous ne voyons point que cet ouvrage ait esté connu d'aucun ancien: mais le style & les choses qu'il contient font assez juger que ce n'est point une piece supposée. 'Godefroy [& d'autres savans] le citent, [& nous ne savons personne qui en ait seulement douté.] 'On donne à l'auteur "un titre qui marque qu'il estoit Sénateur Romain: [& c'est tout ce que nous en pouvons dire; "car ceux qui le font Evêque de Milan n'en alleguent que de fausses preuves.]

'On donne les memes noms de Julius Firmicus Maternus, & le mesme titre de Sénateur Romain, à un Sicilien auteur de huit livres sur l'astrologie judiciaire, adressez à Mavortius Lollianus: [& il écrivoit dans le mesme temps: "car il paroist que ces huit livres furent commencez sur la fin du grand Constantin, & achevez sous Constance vers l'an 355.] 'Aussi il y en a qui veulent que ce soit le mesme auteur. <sup>a</sup>Mais Possévin soutient que

NOTE 14.

&c.

v. c.

NOTE 15.

V. Constantin note. 3.

ce sont deux auteurs differens; & en effet l'astrologue est surnommé le jeune dans le titre de son ouvrage. Nous ne voyons non plus aucune apparence qu'un homme qui écrivoit pour la défense de l'Eglise, fût en mesme temps un ouvrage sur l'astrologie judiciaire, indigne non seulement d'un Chrétien, mais d'un payen mesme, qui eust eu quelque solidité de jugement.

C'est à l'an 354 de J. C. & au 17 de Constance, que se terminent deux opuscules que Bucherius nous a donnez en 1633, avec le cycle pascal de Victorius;] Bucherius les croit effectivement composez en cette année là mesme, & apparemment par le mesme auteur, aussibien que trois autres qu'il y joint, & qui se font trouvez dans le mesme manuscrit. Le premier de ces opuscules est une liste de Consuls depuis l'an 205 jusqu'en 354, avec les epactes, les bissextes, & le jour de la semaine auquel chaque année commençoit. Il y a quelque difficulté pour les epactes, 'mais le reste y est tres exact. \*Cuspinien a eu cet opuscule, & mesme plus ample que Bucherius. <sup>b</sup> Mais on juge que la copie qu'a eue Bucherius est meilleure que celle de Cuspinien. <sup>c</sup> Le Cardinal Noris l'a eu de la bibliotheque de l'Empereur, & l'a donné tout entier en 1689 depuis les premiers Consuls Brutus & Collatinus jusqu'à ceux de l'an 354, auquel il croit que ces fastes ont effectivement esté composez. Il les estime beaucoup, & il y fait diverses remarques dans une dissertation qu'il y a jointe.

Le second opuscule de Bucherius est une autre liste des Consuls & des Prefets de Rome depuis 254 jusqu'en 354. [Il peut y avoir quelques Prefets d'oubliez dans les premieres années; mais cela ne se peut guere presumer depuis l'an 288, puisque depuis cela l'auteur marque presque toujours le jour precis auquel chaque Prefet a commencé.]

Le troisieme opuscule commence par un petit necrologe des Papes, qui marque le jour de leur mort & le lieu de leur sepulture selon l'ordre des mois, depuis S. Luce jusqu'à Jule. Celui-ci est marqué le dernier, & hors de l'ordre des mois; ce qui peut faire juger que ce necrologe avoit esté dressé avant sa mort, & qu'on l'y a ajouté ensuite sous Libere. [S. Sixte II. & S. Marcel y manquent; le dernier sans doute, parceque le copiste l'a brouillé avec S. Marcellin son predecésseur;] & S. Sixte, parcequ'il est placé plus honorablement dans le calendrier des Martyrs qui suit ce necrologe. Ce calendrier commence par la feste de la Naissance de nostre Seigneur le 25 de decembre, & marque ensuite selon l'ordre des mois divers Martyrs tous de

Buch. cycl. p.  
245-277.

p. 244.

p. 247-251.

p. 246.

<sup>a</sup> P. 245.  
<sup>b</sup> Noris de  
Diocl.<sup>c</sup> Gal. p. 1-22.

p. 23.

p. 23-50.

Buch. p. 236-  
241. 244.

p. 267.

Pearf. post. p.  
21. 22.

Buch. p. 268.

p. 267-269.

Rome, excepté S. Cyprien, & les celebres Martyres d'Afrique S<sup>te</sup> Perpetue & S<sup>te</sup> Felicité.

p. 169-173.

'Le quatrieme opusculé est un Pontifical & un catalogue des Papes, plus ancien de beaucoup que tous ceux que nous avons. Il commence par la mort de J. C. & finit à Libere dont il marque le commencement, mais non la fin: & il laisse mesme un espace vide pour mettre le jour de sa mort: ce qui marque assez qu'il a esté dressé durant la vie de ce Pape. Il y a cependant des fautes. A Nicet, Eleuthere, & Zephyrin, ne s'y trouvent point; [ & nous n'avons vu aucun moyen de le suivre jusqu'à Pontien. Mais depuis cela on peut dire qu'il est fidele & exact; quoiqu'il y faille encore corriger quelques fautes de copistes. On en a parlé plus amplement dans la note 2 sur S. Clement Pape. ]

p. 176.

'Le cinquieme opusculé commence aussi par une liste des jours de la naissance ou du couronnement des principaux Empereurs selon l'ordre des mois. Le dernier est Constance qui n'y est pas appellé *Divus* comme les autres, mais *Dominus*; d'où l'on tire qu'il vivoit encore. Il y a ensuite quelques vers & quelques figures sur les mois, qui servent à expliquer ce qu'en dit Aufone; & enfin un calendrier des jeux & des autres solennitez profanes, & mesme idolatres, qui s'observoient en ce temps là.

p. 145-174.

p. 177-180.

p. 181-188.

p. 174.

p. 175.

'Neanmoins les lettres dominicales qui y sont marquées, sont juger qu'il peut estre d'un Chrétien aussibien que les autres. Il est adressé à un Valentin, & porte le nom d'un *Furius Dionysius Filocalus*. Les mois de mars, avril, may, & juin, y manquent dans l'edition de Bucherius, mais ils y sont dans l'*Uranologie* du P. Petau qui l'a tiré d'*Herwart*. Il marque que le calendrier est fait l'an 325, [mais je ne voy point surquoi il se fonde pour cela.

Pet. uran. p.  
114.

Pasc. p. § 10.

'M<sup>r</sup> du Cange fait encore finir en l'an 354, le premier auteur de ce qu'on appelle la chronique pascalle ou d'Alexandrie. Car il est visible que cet ouvrage est de plusieurs mains differentes, puisqu'il y a les mesmes choses y sont raportées plusieurs fois, & quelquefois d'une maniere toute contraire, comme le martyre de S. Babylas, qui y est mis sous Dece & sous Carin; avec bien des fautes dans l'un & dans l'autre endroit. Tantost c'est un Ariens qui y parle, tantost on y condanne les Ariens. Comme donc *Hollstenius* a eu un manuscrit de cette chronique qui finissoit à l'an 354, M<sup>r</sup> du Cange croit que c'est le temps où le premier auteur a achevé d'y travailler, & que le second, après avoir inseré plusieurs choses dans le travail du premier, l'a continué ensuite jusqu'au regne d'*Heraclius*. [D'autres examine-

p. 189. b. | 191.  
c.a p. 270. b. c |  
274. b.

p. 270. b. | 295. b.

c | 296. &amp; c.

b p. 304. a. b.

&amp; c.

c p. 510.

ront ce point mieux que nous ne pouvons faire. ]'Il est certain p. 295. b. c.  
qu'après l'an 354, on y trouve encore diverses choses qui ne  
peuvent venir que d'un Ariën.

L'EMPEREUR  
JULIEN  
L'APOSTAT.

ARTICLE PREMIER.

*Naissance de Julien; ses qualitez naturelles: Estant enfant il est  
presque tué avec son pere.*



**J**ULE Constance frere du grand Constantin Amm. l. 14. p. 312.  
eut deux femmes, Galla dont il eut Gallus Ce-  
sar, [ & quelques autres enfans; ] & Basiline l. 25. p. 291. d.  
fortie d'une famille illustre, fille d'un Julien qui Lib. or. 12. p. 262. b.  
fut Prefet, & sœur d'un autre Julien [ que nous  
verrons avoir esté Comte d'Orient. ] On leur  
donne à tous deux le surnom d'Anice, qui estoit alors l'une des  
plus illustres familles de Rome: Et le pere de Basiline peut estre  
Anice Julien qui fut Consul en 322, & ensuite Prefet de Rome. ]  
'Basiline estoit Chrétienne, puisqu'on trouve dans l'histoire de Bar. 337. § 55.  
S. Chrysostome, qu'elle avoit donné des possessions à l'Eglise Pall. Chr. p. 126.  
d'Ephèse. [ Mais je ne sçay si elle n'auroit point esté engagée  
dans la faction des Ariens, ] puisqu'elle témoigna beaucoup de Ath. solit. p. 812. d.  
passion contre S. Eutrope celebre Evêque d'Andrinople; ce  
qui servit de pretexte aux Ariens pour le persecuter: & on croit  
que c'est par elle que Julien son fils estoit parent d'Eusebe de Amm. l. 22. p. 219. c. [ n. p. 299 ]  
Nicomedie. Elle & sa mere avoient des terres dans la Bithynie Bar. 337. § 58.  
& dans l'Ionie. <sup>a</sup> Son mariage se fit à Constantinople, & elle y Justi. ad Ath. p. 502. [ fr. p. 532 ]  
accoucha aussi de Julien <sup>b</sup> son fils unique; après quoy elle mourut cp. 46. p. 199 ]  
au bout de quelques mois. Lib. or. 12. p. 267. d.

<sup>c</sup> Julien naquit donc à Constantinople, [ en l'an 331 après le  
mois de juin, ] <sup>d</sup> puisqu'écrivait contre S. Athanase [ à la fin de  
P p p i j

Amm.l.1.c.p.  
 291.cjn.p.298.  
 a Lib.or.12.p.  
 262.b.  
 b Byz.sam.p.  
 50.  
 c Amm.l.22.  
 p.26.d.  
 d Vict.epi.  
 e Juli.mil.p.57.  
 Byz.f.p.37.39.  
 Amm.p.226.  
 227ll.25.p.  
 294.295.  
 f Naz.or.4.p.  
 122.a.b.  
 g Aug.civ.l.5.  
 c.11.p.63.1.a.  
 h Eutr.  
 i Juli.ep.9.p.  
 122.  
 j Eun.c.5.p.68.  
 Vict.epi.p.545.  
 c.  
 Eutr.p.589.d.  
 Vict.epi.  
 Amm.l.18.p.  
 114.b.  
 m l.25.p.293.  
 b.  
 Amm.l.14.p.  
 311.Eun.c.5.p.  
 68.  
 Eutr.  
 Amm.l.22.p.  
 226.c.  
 n Socr.l.3.c.1.  
 p.169.c.d.  
 Themi.or.4.p.  
 59.2Juli.ep.  
 58.p.224.  
 o Amm.l.25.p.  
 291.d.

362,] il dit qu'il estoit dans sa 32<sup>e</sup> année, 'laquelle n'estoit pas encore finie lorsqu'il mourut [le 26 juin 363.]<sup>a</sup> On voulut qu'il portast le nom de Julien à cause de son ayeul maternel,<sup>b</sup> à quoy les inscriptions ajoutent ceux de Flavius Claudius. [La nature ne luy donna pas d'avantages pour le corps.]<sup>c</sup> Il estoit petit,<sup>d</sup> & plus agile que fort,<sup>e</sup> mal fait de visage; & il en augmenta mesme beaucoup la difformité en se laissant venir une grande barbe mal peignée, 'comme on le voit encore dans ses medailles. 'Ammien parle amplement du reste de son exterieur,<sup>f</sup> dont on voit divers defauts dans S. Gregoire de Nazianze.

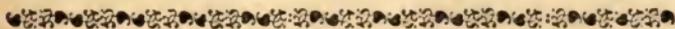
Pour son esprit, S. Augustin dit<sup>g</sup> qu'il avoit naturellement d'excellentes qualitez. <sup>h</sup> Il apprenoit avec beaucoup de facilité, sans oublier pour cela ce qu'il avoit sceu. <sup>i</sup> Il avoit des l'enfance un amour extreme pour les livres, tant d'ouverture & d'ardeur pour les sciences, que des ses premieres années ses maistres se plaignoient de ne pouvoir plus rien trouver à luy faire apprendre. 'Aussi on écrit qu'il egala [dans la connoissance des lettres & dans les sciences] tout ce que la Grece avoit de philosophes & d'hommes habiles. 'Son erudition estoit neanmoins plus pour le grec que pour le latin, dont on ne luy attribue qu'une connoissance mediocre. Il avoit avec cela beaucoup d'eloquence & une grande facilité de parler. 'On dit encore qu'il acquit une grande connoissance des affaires. 'Ses réponses faisoient voir de la vivacité & de la presence d'esprit. <sup>m</sup> Il a fait paroistre 'en toutes sortes d'occasions un courage & une valeur non com-  
V. 55.
egregia  
indoles.
&c.

Mais sa conduite a donné lieu de juger qu'il avoit plus de penetration & de beauté d'esprit, que de maturité & de solidité de jugement. Il a paru en luy beaucoup de legereté, d'inegalité, & d'indiscretion, comme on le verra en divers endroits. ] 'On luy attribue un naturel doux & moderé. [Mais il y a lieu de douter si la moderation & l'equité qu'il fit paroistre, n'estoient point des vertus apparentes, affectées & étudiées par la necessité de ses affaires, plutost que réelles, libres, & naturelles.] 'Il aimoit la gloire, & jusqu'à l'excés. 'Il estoit mesme fort attaché à son sens. <sup>n</sup> Il avoit l'esprit railleur & satyrique. [On verra dans la suite de quelle maniere il usa des qualitez bonnes & mauvaises qu'il avoit receues de la nature.]

Il fut élevé à Constantinople dans ses premieres années. <sup>o</sup> Il estoit encore enfant, [agé d'environ six ou sept ans, <sup>lorsque Constantin estant mort en 337, la raison d'Etat, ou quelque autre</sup> 
V. Constan  
cc 51.

aussi criminelle, fit tuer presque tous les parens de Constantin des la mesme année ou au commencement de la suivante.] Le pere & le frere aisné de Julien se trouverent enveloppez dans ce massacre. Julien mesme & son frere Gallus y pensèrent perir: 'mais le bas age du premier, & la maladie dont on croyoit que le second alloit bientost mourir, leur firent sauver la vie.<sup>a</sup> Julien fut enlevé secrettement, & l'un de ceux qui contribuerent à le sauver, fut Marc Evêque d'Arethuse, que Julien mesme traita depuis avec une cruauté barbare. 'S. Basile Prestre d'Ancyre reproche dans ses actes à Julien d'avoir oublié le secours qu'il avoit receu de J. C. & de mépriser le saint autel par lequel il avoit esté sauvé; & un peu après il dit plus clairement qu'il ne se souvenoit plus comment Dieu l'avoit garanti de la mort, l'ayant caché par le moyen des saints serviteurs de J. C. dans<sup>le</sup> le Sanctuaire sacré de la sainte Eglise.

'S. Gregoire de Nazianze assez favorable à Constance, dit que ce fut luy qui garantit de la mort Gallus & Julien, d'une maniere merveilleuse & comme incroyable. 'Julien n'en parle pas de mesme, & dit que Constance le vouloit faire mourir comme les autres, mais qu'enfin il se contenta de les bannir. [Peutestre que Constance, sans avoir rien fait pour luy, agreea quand il le sceut, que d'autres l'eussent sauvé.] 'Il rendit à Gallus une partie des biens de son pere, & laissa à Julien ceux de sa mere. 'Julien dit que [quand il fut plus âgé,] faisant des aumosnes & des liberalitez du peu qu'il avoit, il obtint estant encore particulier le recouvrement des biens de sa grand-mere, dont d'autres s'estoient emparez par violence.



## ARTICLE II.

*Julien est élevé dans les sciences, & dans la religion Chrétienne:  
Il est fait Lecteur.*

JULIEN avoit hérité de sa mere<sup>un</sup> un eunuque de Scythie, nommé Mardone, sous la conduite duquel il fut mis à l'age de sept ans, & qui tâcha de luy inspirer beaucoup de gravité & de modestie. 'Il luy apprit à avoir toujours les yeux baissés, à n'aller point au theatre, surtout tant qu'il seroit jeune, <sup>b</sup>à mépriser le cirque & les autres divertissemens semblables, à ne savoir point d'autres chemins que ceux qui le conduisoient aux lieux où on l'instruisoit, à avoir de la force & du courage pour

d|Juliad Ath.  
p.497.498.  
&c.

Socr.l.3.c.1.p.  
164.165|Lib.  
or.11.p.261.c.  
a Naz.or.3.p.  
90.c.d.

Boll.12.mars,  
gr.p.16.f.

p.17.d.

Naz.or.3.p.  
58.4.

Juliad Ath.p.  
498.

p.502.

ft.p.531.533,

Julii.mif.p.80.  
81|Socr.l.3.c.  
1.p.165.a.  
Jul.p.78.79.  
p.78|ad Ath.  
p.504.  
b mif.p.79.  
p.81.

p.79.

resister à ses passions, & ne pas croire qu'il y ait du bonheur à les satisfaire. Julien se trouva disposé pour recevoir cette morale si sévère; & il ressentit une extreme douleur quand il luy falut depuis quitter ce maistre, [peutestre lorsqu'on le fit Cesar.]

or. 8. p. 446.

Bar. 337. § 57.

'Quelques uns croient que parmi tant de bonnes instructions sur la morale, cet eunuque luy en donna d'assez mauvaises sur la religion, qui furent les semences de son apostasie: [mais nous ne voyons pas que cela ait aucun fondement particulier. Au moins Julien ne le dit pas,] comme on semble le supposer.

§ 58.

Amm. l. 12. p. 219. c.

c.

'Baronius dit que Constance remit le soin de son education à Eusebe de Nicomedie: '& en effet, estant certain qu'il a esté élevé à Nicomedie par cet Eve sque, [il est difficile de le placer autrement qu'en ces premieres années de Constance. Ç'a toujours esté avant l'an 342, auquel Eusebe estoit mort.]' Il estoit, comme on a dit, parent de cet Eve sque, quoique de loin; [& ce chef des Ariens, idolatre de son ambition, n'eut garde de luy apprendre à adorer & aimer J. C. C'est peutestre en ce mesme temps,] qu'estant encore tout jeune, il demeroit quelquefois en une terre que sa grand-mere luy avoit laissée dans la Bithynie, & où il avoit planté luy mesme une vigne. Il aimoit fort cette terre; ce qui ne l'empescha pas de la donner depuis à un de ses amis.

Juli. ep. 46. p. 199. 200.

ad Ath. p. 499.

'Il estoit encore fort jeune, [ayant 14 ou 15 ans,] lorsqu'on le retira des ecoles publiques, pour le mener en une terre de Cappadoce, avec son frere qu'on fit revenir pour cela de l'exil où il estoit. [C'estoit peutestre de l'Ionie & d'Ephese,] où Socrate dit que Gallus avoit étudié. Et il y avoit de grands biens: [ce qui n'empeschoit pas que ce ne luy fust un exil, s'il n'avoit pas la liberté d'en sortir.]

Socr. p. 165. a.

Amm. l. 15. p.

34. a. <sup>2</sup>Soz. l. 5. c. 2. p. 503. c. <sup>2</sup>Soz. Naz. or. 3. p. 58. b.

'La terre de Cappadoce où on les mit, s'appelloit Macelle. <sup>2</sup>C'estoit un chasteau royal, assis au pié du mont Argée assez pres de Cesarée. La maison estoit fort magnifique, & accompagnée <sup>2</sup>de tout ce qu'on peut souhaiter pour les delices. Les deux princes y estoient traitez selon leur condition; mais ils y estoient <sup>2</sup>environnez des eunuques de la Cour; &c.

Eun. c. 5. p. 63.

Juli ad Ath. p. 499.

Idar.

'& Julien se plaint qu'ils y estoient resserrez comme dans une prison, <sup>2</sup>sans qu'on permist à personne de les venir voir. Ils y demeurèrent six ans, jusqu'au temps que Gallus fut fait Cesar, <sup>2</sup>le 15 de mars 351. [Ainsi ils y furent mis en 345.]

Naz p. 58. c]

Socr. p. 165. b. <sup>2</sup>Lib. or. 11. p. 262. c. d. <sup>c</sup>Socr p. 165. b.

'Constance leur donna des maistres Chrétiens pour les instruire en toutes fortes de sciences, <sup>2</sup>à quoy Julien avoit bien plus d'inclination & de genie naturel que son frere. <sup>c</sup>Nicocle de La-

cedemone fut maistre de Julien dans la grammaire, & le sophiste Ecebole dans la rhetorique, [soit des ce temps là, soit seulement] lorsqu'il revint à Constantinople [en 305.]<sup>a</sup> Mais Constance eut un soin particulier de mettre auprès d'eux des personnes qui les entretenissent & les affermissent dans la religion Chrétienne.  
 b Car on les appliquoit particulièrement à cette divine philosophie; & non seulement on leur apprenoit la doctrine de l'Eglise, mais on leur en faisoit aussi pratiquer les regles, [comme l'aumône, les jeûnes, & d'autres choses semblables,] d'honorer les Ecclesiastiques & toutes les personnes de pieté, d'aller souvent à l'eglise, de reverer les tombeaux des saints Martyrs. Ils avoient la conversation des personnes les plus vertueuses, & les plus savantes, qui leur apprenoit les livres sacrez; & ils s'exerçoient dans les actions les plus saintes, qui doivent estre la marque [ & le fruit ] d'une pieté eminente. Ils furent mesme admis dans le Clergé en qualité de Lecteurs, & lurent publiquement au peuple les livres sacrez; ne faisant pas moins d'état de cette fonction, que de ce qu'il y a de plus relevé dans les dignitez du siecle. Ils faisoient ainsi paroître leur zele pour J. C. & leur pieté par toutes les choses qui marquent qu'on a la crainte de Dieu dans le cœur. Ils donnoient de riches presens aux eglises, & elevoient des monumens magnifiques pour honorer la memoire des Martyrs.

'Mais Gallus faisoit tout cela avec sincerité. Car quelque defaut qu'il y eust dans son naturel trop violent, il avoit un zele veritable pour la religion. Au lieu que Julien ne taschoit, selon S. Gregoire de Nazianze, qu'à tromper le monde, & à couler le temps en couvrant par une apparence de pieté, une inclination déjà toute portée au mal, [mais non encore à l'idolatrie, au moins si nous l'en croyons luy mesme.] Car il dit qu'il avoit esté Chrétien jusq' à l'age de vingt ans: & si Libanius dit que l'étude des lettres luy donna le mouvement d'honorer les dieux, [il faut l'entendre des études qu'il fit en Asie depuis l'an 351,] puis que le mesme Libanius dit un peu après, que jusq' à ce qu'il vint demeurer à Nicomedie [en 351 ou 352,] il haïssoit extrêmement les dieux [des Romains.] Neanmoins selon S. Gregoire de Nazianze, son inclination l'avoit toujours porté à l'impiété du paganisme, quoiqu'il n'en fist rien paroître aux autres, [ & qu'il n'osast peuestre pas se l'avouer à luy mesme. ] Anmien dit la mesme chose.

'Dieu voulut faire connoître des lors par un prodige, qu'il

c 23.p.197.a)  
 Lib.or.12.p.  
 63.b  
 Eun.c.5.p.  
 63.  
 Naz.or.3.p.  
 58.c.

507.1.5.c.1.p.  
 593.194.  
 p.593.d) Naz.  
 p.18.d.

lb)Thdr.I.3.  
 c.1.p.637.c.

Naz.p.58.59;

'uli.ep.51.p.  
 210.  
 c Lib.or.5.p.  
 173.b.

p.175.a.b.

Naz.p.61-2;

Amm.I.22.p.  
 208.c.

Naz.p.59.a.

πῆς αὐτοῦ  
 σωτέρας.

πῆς αὐτοῦ

18791.



des desseins sur la couronne; d'où vient qu'il luy propoisoit mesme des sujets de declamation.<sup>a</sup> Il eut deslors une entiere liberté de voir & d'écouter toutes sortes de maîtres; <sup>b</sup> & cette liberté fut le principe de son malheur. [Aussi c'est en 351 ou 352 que finissent] <sup>c</sup> les vingt ans, durant lesquels il dit qu'il avoit cité Chrétien, [ & que commencent ] les douze autres qu'il employa à adorer les idoles. [Ce changement n'arriva pas néanmoins aussitost qu'il fut sorti de Macelle, comme nous allons bientoist voir.]

Il retourna à Constantinople, <sup>d</sup> où selon Ammien il vit son frere lorsqu'il y passa pour aller en Orient, dont on venoit de luy donner l'Empire avec le titre de Cesar. <sup>e</sup> Libanius dit qu'il le vit à Nicomedie, [ "avant peutestre que d'arriver à Constantinople. ] <sup>f</sup> Il avoit eu une permission expresse pour le voir.

<sup>h</sup> Il frequenta à Constantinople les ecoles publiques, <sup>i</sup> & étudia sous un sophiste assez malhabile, selon Libanius, mais qu'on luy avoit donné pour maistre parcequ'il declamoit fort contre les dieux des payens. <sup>l</sup> Socrate assure que c'est Ecebole [ dont nous parlerons en un autre endroit. ] <sup>m</sup> Julien suivant les avis que luy donnoit Mardone son eunuque, prenoit garde à ne se distinguer "en rien des autres étudiants, & à ne paroistre que comme un simple particulier. <sup>n</sup> Cependant sa naissance, & quelques qualitez d'esprit assez avantageuses, luy donnerent malgré luy de l'eclat à Constantinople, & l'y firent mesme estimer digne de l'Empire: ce qui estant venu aux oreilles de Constance, <sup>o</sup> excessivement soupçonueux & delicat sur ce point; <sup>p</sup> il luy ordonna de sortir de Constantinople, & de se retirer à Nicomedie, <sup>q</sup> ou dans les autres lieux de l'Asie où il voudroit aller: <sup>r</sup> Il luy défendit néanmoins de hanter Libanius, celebre sophiste payen, qui ayant esté chassé de Constantinople <sup>s</sup> sur quelque accusation qui paroist avoir esté extrêmement honteuse pour luy, tenoit son ecole à Nicomedie, dont il fut mesme bientoist contraint de sortir, & de se retirer à Antioche d'où il estoit. <sup>t</sup> Le sophiste sous qui Julien étudioit à Constantinople, luy fit [aussi] promettre avec de grands sermens qu'il ne prendroit jamais les leçons de Libanius; & Julien n'osa jamais violer ces sermens. <sup>u</sup> Mais n'ayant pas la liberté de voir Libanius, il recherchoit & étudioit secrettement ses ouvrages, <sup>x</sup> pour lesquels il avoit une estime extraordinaire, <sup>y</sup> quoiqu'ils ne fussent pas sans de grands défauts, comme Eunape mesme l'a remarqué. <sup>z</sup> Il les imitoit mieux que ceux mesmes qui étudioient sous Libanius; <sup>\*</sup> de sorte que tout le monde se per-

Juli.ep.47.p.  
191|Bar.345.  
911.  
a Naz.or.3.p.  
01 d.  
b Thdre1.3.c.  
1.p.657.d.  
c Juli.ep.12.p.  
210.

Soz.1.5.c.2.p.  
594.c.  
d Amm.l.15.  
p.34.b.  
e Socr.1.3.c.1.  
p.166.b.  
f Lib.or.12.p.  
264.c.  
g Amm.p.34.  
b.  
h Soz.p.594.  
d|Lib.or.5.p.  
174.d.  
i Lib.or.12.p.  
263.b.c.  
l Socr.1.3.c.23.  
p.197.a.  
m Lib.p.174.  
c|262.263|  
Soz.p.594.d.  
n 1b|Socr.c.1.  
p.165.b.  
o Amm.l.14.p.  
2122.  
p Socr.p.165.c|  
Soz.p.594.d|  
Lib.or.5.p.  
175.a.  
q Amm.l.15.p.  
34|Naz.p.61.  
d|Eun.c.5.p.  
69.  
r Socr.p.165.c.  
f|Eun.c.14.p.  
132|Lib.vit.p.  
18.19.  
t Lib.or.12.p.  
263.264.  
u p.264.2b|  
Socr.p.165.c.  
x Eun.c.14.p.  
134.135.  
y P.133.  
z Lib.p.264.b.  
\* or.4.p.152.b.

suadoit qu'il avoit esté son ecolier.

Juliad Them.  
P.478.

p.479.

p.478.

fr.p. 532. 533.

[Comme il avoit la liberté d'aller où il vouloit,] il fit un voyage chez un de ses amis nommé Araxe, pour en servir un autre nommé Cartere, sans mesme en avoir esté prié. La fatigue de ce voyage le fit tomber malade; & cependant avant que d'estre tout à fait gueri, il fut deux fois en Phrygie en faveur d'une dame nommée Arete, tourmentée par ses voisins. Il travailla encore beaucoup en Ionic en faveur d'un sophiste qu'il ne connoissoit presque pas, contre un de ses propres parens, & qui estoit mesme de ses amis particuliers. Il proteste que quoiqu'il eust alors assez peu de bien, & qu'il ne fust pas fort bon economme, il ne laissoit pas de donner liberalement du peu qu'il avoit à ceux qui en avoient besoin: & il declare qu'il n'avoit jamais eu sujet de s'en repentir, ce qu'il avoit donné luy estant toujours revenu au double. Il dit que c'estoit par ce moyen qu'il avoit recouvré tout le bien de son ayeule [maternelle,] dont d'autres s'estoient emparez: C'est pourquoy il soutient que jamais personne ne s'est appauvri en donnant aux pauvres. [C'est une benediction qu'on peut dire estre pour des Juifs, & pour ceux qui n'ayant encore que peu de foy, servent néanmoins Dieu avec simplicité selon leur foiblesse. Dieu ne la promet pas aux vrais Chrétiens, qui ne cherchent que luy mesme; mais il leur en promet de beaucoup plus grandes.]

καταμαρτυροῦσιν

απονομιζου.

ARTICLE IV.

*Maxime porte Julien à l'idolatrie & à la magie par l'esperance de regner.*

[JULIEN ne seroit pas devenu l'horreur du genre humain, s'il ne se fust appliqué qu'à des actions semblables, qu'une generosité naturelle, & les principes du Christianisme dans lesquels il avoit esté nourri, luy faisoient faire.] Mais l'Asie fut malheureusement pour luy une ecole d'apostasie & d'impieré. Il n'usa de la liberté qu'il y avoit, que pour ecouter les maistres les plus detestables, pour étudier l'astrologie, l'horoscope, l'art de predire, en un mot les illusions de la magie: & aussi toutes les études qu'il fit, ne produisirent dans son esprit quel l'ambition, l'ingratitude, la rebellion, & l'impieré. Socrate & Sozomene disent que comme il estoit à Nicomedie, Maxime d'Ephefe philosophe & magicien attiré par sa reputation, l'y vint trouver,

Naz.or.3.p.  
61.d|66.b.c.

p.61.d.

Socr.l.3.c.1.p.  
165.d|Soz.l.5.  
c.1.p.594.d|  
Lib.or.12.p.  
205.e.

comme beaucoup d'autres faisoient, & luy inspira en mesme temps le desir & l'esperance de parvenir à l'Empire, avec l'averfion de la religion Chrétienne. 'Libanius dit aussi que ce fut à Nicomedie qu'il commença à perdre la forte averfion qu'il avoit pour les idoles, ayant esté adouci par les prediçons d'un devin qui s'y tenoit caché pour eviter les recherches qu'on faisoit alors contre les personnes de cette profession. [Mais ce devin n'estoit pas Maxime, comme on le voit par la suite de Libanius.]

Lib.or.5.p.175.  
a.b.

'Aussi Eunape rapporte que Julien usant de la liberté qu'il avoit d'aller partout avec le train & la magnificence d'un prince, vint à Pergame pour voir le philosophe Edefe, alors extrêmement agé, 'magicien comme les autres philosophes de ce temps là: & Eusebe disciple d'Edefe ayant reconnu en faisant semblant de condamner la magie, l'inclination qu'avoit déjà Julien pour cette science [diabolique,] il luy persuada d'aller à Ephese trouver Maxime qui en estoit un des plus grands maîtres, & duquel aussibien que de Chrysanthe son condisciple, il s'en instruisit amplement. 'Libanius dit de mesme que Julien estant venu en Ionie, il y vit un homme qui passoit pour sage & qui l'estoit, (il entend Maxime,) & que les instructions qu'il en receut le firent renoncer absolument au Christianisme pour embrasser l'idolatrie. 'L'estime toute extraordinaire que Julien rémoigne pour Iamblique dans les lettres qu'il luy écrit, [donne lieu de croire qu'il avoit aussi esté disciple de ce philosophe,] 'qu'il faut distinguer d'un autre Iamblique plus ancien, [dont Eunape a écrit la vie.]

Eun.c.5.p.69.

c.4.p.41.42.

c.6.p.70-72.

Lib.or.5.p.  
175.b.c.d.

Juli.ep.34.p.  
40.41.53.60.  
61.

Eun.c.4.p.33.  
34.

Soz.p.595.a.

Socr.p.166.a.

p.165.166  
Soz.p.595.a.

'Cependant Julien s'attachoit d'autant plus à Maxime, qu'il faisoit son ambition en luy promettant l'Empire: [& il s'assuroit si fort sur les promesses de cet imposteur,] qu'il ne craignoit pas de dire à ses plus intimes, que le monde seroit heureux si jamais il avoit la puissance souveraine entre ses mains. 'Constance eut quelque avis de ceci, & la crainte de sa colere obligea Julien de faire encore semblant d'estre Chrétien, & mesme selon Socrate, de se faire raser, de mener exterieurement la vie d'un moine, & de faire la fonction de Lecteur dans l'Eglise de Nicomedie, [dont Cecrops Semiarien estoit Evesque.] 'Les payens avouent qu'estant déjà idolatre dans le cœur, la crainte l'obligeoit de faire encore au dehors profession du Christianisme, [c'est à dire qu'il trahissoit & Dieu & sa conscience.] Ils avouent encore qu'il aspiroit deslors à l'Empire.

Lib.or.12.p.  
265.b.c.

p.266.a.

Phisg.1.3.c.  
27.p.59.60.

'Philostorge dit que Gallus ayant appris que son frere aban-

donnoit la religion Chrétienne, luy envoya Aece l'athée, pour tascher de le détourner de cette impieté. 'Nous avons en effect une lettre que Gallus Cesar écrit à Julien en Ionie, où il toumoigne avoir ressenti beaucoup de douleur du bruit qui avoit couru qu'il quittoit la religion de ses ancestres pour suivre de vaines superstitions; mais qu'Aece l'avoit extremement rejoui en luy apportant des nouvelles toutes contraires, & en l'assurant qu'il estoit tres ferme dans la veritable pieté, qu'il frequentoit les lieux d'oraïson, & qu'il ne s'eloignoit point des tombeaux des saints Martyrs. 'Le P. Petau dit que cette lettre paroist fausse; [mais il n'allegue point de raison particuliere pour en montrer la fausseté. Elle paroist assez conforme au raport des historiens & à l'hypocrisie de Julien, pour ne la pas rejeter si aisément.] 'Philostorge dit que Gallus envoya encore en plusieurs autres rencontres le mesme Aece à Julien: <sup>a</sup> & selon Libanius, Julien donna par lettres à son frere plusieurs avis, qui luy eussent esté fort utiles, & luy eussent conservé l'Empire & la vie, s'il eust esté assez sage pour les suivre. 'Ils avoient néanmoins assez peu de commerce ensemble; & Julien pour se disculper des cruantez de Gallus, dit qu'il ne l'alloit point voir, & qu'il ne luy écrivoit que rarement, & jamais sur des choses de consequence.

[On pourroit s'étonner du changement de Julien, élevé avec tant de soin dans la religion & la pieté Chrétienne, s'il nous estoit permis de sonder la profondeur des jugemens de Dieu, qui abandonne les uns, & sauve les autres par une justice infiniment élevée audessus de nos lumieres. Nous savons néanmoins ce que peut l'ambition de regner.] 'Car ce fut cette passion de parvenir à l'Empire qui luy fit perdre la gloire de la veritable religion, en luy inspirant de consulter partout les devins & les astrologues, pour savoir s'il réussiroit dans ses esperances. [D'ailleurs on a cru, comme nous avons dit, que des sa jeunesse il avoit eu une inclination secrette qu'il ne connoissoit peuteestre pas luy mesme pour le culte des demons: Et il ne faut pour cela qu'une mauvaise parole dite à un enfant, jointe à la corruption naturelle à tous les hommes, plus grande encore dans les uns que dans les autres. Enfin il avoit une legereté d'esprit, qui ne luy permettoit pas d'aimer fortement la verité.] 'S. Gregoire de Naziance remarqua en luy cette legereté, comme nous le dirons bientost, & Ammien Marcellin l'a reconnue, <sup>b</sup>aussibien que S. Chrysostome. <sup>c</sup>Mais ce fut proprement la curiosité detestable & sacrilege de connoistre l'avenir, enflammée par le

Juli.ep.64.p.  
240.241.

p.240.

Philsg.l.3.c.  
27.p.19.  
<sup>a</sup> Lib.or.10.p.  
234.

or.12.p.267.a  
Juli-ad Ath.p.  
502.

Thdr.l.3.c.1.  
p.638.b.

p.637.d.

Naz.or.3.p.  
86.b.

Amm.l.16.12.  
p.65.c|222.2.  
<sup>b</sup> Chry in genr.  
t.1.p.694.695.  
<sup>c</sup> Aug.civ.1.5.  
c.21.p.63.1.2.

désir de dominer, qui le précipita dans le malheur de l'apostasie, & qui ruina toutes les bonnes qualitez que la nature luy avoit données.

## ARTICLE V.

*Julien en danger de périr après Gallus son frere; Il est envoyé à Athenes, où S. Gregoire de Nazianze prevoit ce qu'il devoit estre.*

**L'**'AUTORITE' que le titre de Cesar donnoit à Gallus, fut comme nous avons dit, ce qui donna à Julien son frere la liberté de faire tout ce qu'il vouloit. [Mais ce temps dura peu, "Gallus ayant esté tué sur la fin de l'an 354."] Il paroist qu'on voulut mesler Julien dans les cruautéz qui avoient rendu odieux le nom de ce prince. On l'accusoit encore de quelques autres choses,<sup>a</sup> & on le soupçonnoit toujours de former des desseins sur l'Empire; de sorte que Constance le fit arrester,<sup>b</sup> & luy donna des gardes,<sup>c</sup> qui le maltraiterent extremement. Il passa ainsi sept mois comme prisonnier, tantost d'un costé, tantost de l'autre. ["Il y a apparence que ces sept mois doivent avoir commencé vers le mois d'octobre 354, aussitost qu'on eut osté la liberté à Gallus avec le titre de Cesar. Socrate se trompe sans doute] quand il veut qu'il se soit echapé de ses gardes, & qu'il ait vécu quelque temps caché en divers endroits.

Libanius dit que dans un temps si fascheux il eut assez de generosité pour ne point flater Constance en parlant contre son frere, & assez de sagesse pour ne le point irriter en défendant & en plaignant ce malheureux prince, ce qui eust suffi à ceux qui ne cherchoient qu'un pretexte pour luy faire perdre la vie. Il écrivit dans ce temps là quelques lettres au philosophe Themistius, où il proteste depuis qu'on ne sauroit rien trouver de bas ni de lasche, quelque extreme que fust le danger où il se trouvoit.

Quoiqu'il se plaigne qu'on l'avoit traîné en divers endroits dans les sept mois que dura sa captivité, il en passa néanmoins une grande partie à la Cour,<sup>d</sup> & il dit qu'il fut six mois dans la mesme ville où estoit l'Empereur, c'est à dire à Milan.<sup>e</sup> Il ne le vit cependant qu'une seule fois durant ces six mois; & ce fut par le moyen de l'Imperatrice Eusebie, qui ayant compassion de luy, l'assista extremement durant son malheur, & le tira en

Naz. or. 3. p.  
61. c. d.

Jul. ad Ath. p.  
501. 502.

Amm. l. 15. p.  
34.  
4 Soz. l. 5. c. 1. p.  
595. b.

6 Lib. or. 12. p.  
166. d.  
c Jul. ad Ath.  
p. 501.

Socr. l. 3. c. 1. p.  
166. b.

Lib. or. 12. p.  
267. a. b.

Jul. ad Them.  
p. 479.

ad Ath. p. 502.  
ad Them. p.  
479.  
d ad Ath. p. 503.  
e Amm. l. 15. p.  
32. 34.  
f Jul. p. 502.  
g p. 503 | Lib.  
or. 12. p. 267.  
b. c.

cette rencontre du danger où il estoit de perdre mesme la vie. Elle pria Constance d'examiner à fond les choses dont on l'accusoit, avant que de le condanner, luy obtint pour cela audience de ce prince, & l'exhorta luy mesme à se défendre avec liberté. Constance promit de l'ecouter encore une fois, mais l'eunuque Eusebe son Chambellan l'empescha toujours, de peur qu'il ne prist quelque confiance en une personne qui luy appartenoit de si pres. Sans cet appui de l'Imperatrice, Julien n'eust pu défendre sa vie contre ceux qui sollicitoient sa perte.

Après qu'il se fut pleinement justifié par son moyen; elle luy obtint encore la permission de retourner en son pays, & dans la maison de sa mere, [c'est à dire dans la Bithynie ou dans l'Ionie. En attendant que tout fust prest pour son voyage,] il passa quelque temps à Come ville proche de Milan.<sup>a</sup> Mais ce voyage ayant esté rompu par quelque malheur,<sup>b</sup> sur les bruits qui coururent de la revolte d'Africain dans l'Illyrie,<sup>c</sup> Constance manda à Julien de s'en aller dans la Grece,<sup>d</sup> comme l'Imperatrice le luy avoit demandé pour luy durant son absence.<sup>e</sup> Il souhaitoit en effet beaucoup ce voyage, pour aller passer quelque temps à Athenes, & s'y perfectionner, disoit-il, dans les sciences: mais son veritable dessein estoit d'y conferer avec des magiciens encore plus habiles que ceux d'Asie.<sup>g</sup> Cela n'empescha pas que tout le monde ne regardast ce voyage comme un exil; & d'autant plus qu'il n'avoit en Grece ni terre, ni maison, ni quoique ce fust. Libanius dit aussi qu'il y estoit enfermé.

[Ce fut donc vers le milieu de l'an 355 qu'il vint à Athenes, où S. Gregoire de Nazianze & S. Basile estoient alors pour y étudier aulsi bien que luy l'eloquence, dont ils devoient faire un jour un si saint usage.] Il y connut ces deux grands hommes, & fut témoin de la grande reputation que leur vertu, leur science, & surtout leur étroite union leur avoient acquise. Il étudia avec S. Basile non seulement les lettres profanes,<sup>h</sup> mais mesme les lettres saintes & les livres sacrez de l'Ecriture, n'osant pas encore faire paroistre ouvertement son impieté.<sup>i</sup> Mais tous ses deguifemens n'empescherent pas que S. Gregoire ne reconnust deslors en luy par le dereglement de son corps, toutes les choses que l'experience fit depuis connoistre aux autres. Je ne me pique pas, dit ce Pere, d'estre fort habile à deviner: mais il est vray que je ne pouvois rien attendre de bon de ce jeune prince, en qui je voyois une teste toujours en mouvement, des epaules continuellement branlantes & agitées, un œil egaré, un regard

Jul.p.103|or.  
3 p.210.

ad Ath.p.503.  
504.

p.101|Amm.  
l.15.p.34.

Jul.p.101.503|  
or.3.p.210.

Amm.l.15.p.  
34.b.

a Jul.or.3.p.  
210.

b ad Ath.p.501|  
Anim.l.15.p.  
36.3.40.

c Jul.p.103.  
d or.3.p.110.

e p.120.221|  
Amm.l.15.p.  
34.

f Euz.c.5.p.  
74|Naz.or.4

p.111.d.

g Jul.ad Them.  
p.479.

Lib.or.5.p.  
176.d.

Naz.or.4.p.  
132.c.d.

Bas.ep.107.p.  
116.a.b.

h ep.108.p.  
127.a.

i Naz.p.111.  
111.

l p.111.d.

p.112.a.

"fier & plein de fureur, une demarche chancellante & sans  
 "fermeté, un nez qui ne marquoit que de l'insolence & du dedain  
 "pour les autres, un air de visage railleur & meprisant, un ris  
 "excessif & immodeste, des signes de teste qui accordoient &  
 "refusoient sans raison, une parole hesitante & entrecoupée, des  
 "interrogations dereglées & impertinentes, & des réponses qui  
 "ne valoient pas mieux, embarrassées les unes dans les autres, qui  
 "ne se soutenoient point, & qui n'avoient ni methode ni ordre.  
 "Que si j'avois ici quelqu'un de ceux avec qui je m'entretenois  
 "alors, ils pourroient me rendre ce témoignage, que quand j'eus  
 "remarqué toutes ces choses, je dis aussitost, Quel terrible  
 "monstre nourrit ici l'Empire Romain ? & plaïse à Dieu que je  
 "sois un faux prophete !

[Voilà comme jugeoient alors de Julien ceux qui avoient  
 un peu plus de lumiere que le commun.] La foule des autres  
 admiroit quelque capacité qu'il avoit pour l'eloquence, avec  
 un air de modestie & de douceur, [auquel l'état de sa fortune  
 l'obligeoit assez.] Tout le monde couroit à luy, philosophes, rhea-  
 teurs, & autres ; mais comme Libanius le dit avec beaucoup de  
 verité, les demons le voyoient avec un plaisir tout particulier,  
 ne pouvant ignorer ses desseins, [ & la disposition de son cœur,  
 dont ils estoient eux memes les auteurs. ] Il s'en ouvroit à quel-  
 ques uns de ses plus intimes amis, leur marquoit sa douleur de  
 voir l'idolatrie dans l'état où elle estoit, & leur promettoit que  
 quand il en auroit l'occasion il ne manqueroit pas de travailler  
 à la relever. [Il faudroit que cela fust devenu bien public, s'il  
 estoit vray,] comme le dit Libanius, que tout ce qu'il y avoit de  
 considerable parmi les payens, s'unissoit à luy par leurs vœux,  
 '& faisoit secrettement des sacrifices pour luy obtenir la pour-  
 pre qu'il eut quelque temps après. Les devins surtout ne s'e-  
 pargnoient pas.

Celui à qui il fit particulièrement confidence de ses desseins,  
 fut un homme d'Antioche, qui estoit, dit Libanius, le seul im-  
 peccable d'entre les hommes, & le seul qui eust entierement  
 surmonté l'envie par sa vertu. [Je ne sçay qu'il veut marquer, si  
 ce n'est peutestre] le pontife d'Eleusine à qui Maxime d'Éphèse  
 avoit renvoyé Julien, comme à un homme encore plus habile  
 que luy, [c'est à dire plus grand magicien,] & dont Eunape dit  
 des merveilles sans l'oser nommer. Julien le vit, & se remplit  
 "avec plaisir de ses eaux empoisonnées.

Lib. or. 11. p.  
268. a.

or. 5. p. 175. d.

p. 176. a.

or. 11. p. 268. b.

Eun. c. 5. p. 74.

p. 75.

Fleu. l. 11. p. 467.

[Voilà donc Julien, apostat à son Dieu & à sa religion, rebelle dans le cœur à son prince, & avec cela magicien.] Ses panegyristes n'ont pas eu honte [de l'avouer, &] de dire publiquement en sa présence, que lorsqu'il fut Empereur, il ne s'amusoit point dans les occasions pressantes à tenir conseil avec ses Généraux, & les officiers de ses armées; & qu'il ne perdoit point le temps à de longues deliberations, mais qu'il avoit recours à ceux qui luy apprenoient sans qu'on les vist tout ce qu'il avoit à faire; que c'est par ce moyen que sans recevoir presque aucune lettre des pays éloignez, il savoit tout ce qui se passoit sur la terre; & qu'il decouvroit tout ce qui s'entreprenoit contre luy; *e.* 'Que ses dieux se monroient à luy, l'entretenoient, comme les hommes font entr'eux, & luy apprenoient toutes choses. *&c.* [C'est dire bien nettement qu'il s'estoit abandonné à toutes les illusions de la magie, & que Dieu l'avoit livré à la puissance des demons, pour faire voir leur foiblesse, puisqu'ayant tant d'intérêt à la conservation de sa vie & de sa puissance, ils ne purent pas mesme le faire regner deux ans.] Pour luy il a honte de reconnoistre qu'il avoit commerce avec ses dieux: mais il n'en a pas d'avouer qu'il avoit commerce avec des magiciens, & qu'il les employoit quand il vouloit savoir ce qui se passoit bien loin de luy.

Uib.or.10.p.  
246.b.

e.  
p.147.a|4.5.p.  
157.c.d|183.b.

Jul.ep.18.p.  
181.

Par.314.5.25.

'On marque que lorsque Julien fut à Athenes, Proeresse & Himere y enseignoient l'éloquence. [Julien les a estimez tous deux: mais nous pourrions avoir une autre occasion d'en parler.]



## ARTICLE VI.

*Julien est fait Cesar par Constance, qui luy donne Helene sa sœur en mariage.*

Jul.adAth.p.  
303.  
4 Amm.1.13.p.  
47|Jul.or.3.p.  
225.  
b Uib.or.10.p.  
235.b.c.

c|Jul.adAth.p.  
305.

'JULIEN demeura assez peu de temps à Athenes.<sup>a</sup> Car Constance le rapella des la mesme année à Milan, ayant déjà ce semble la pensée de le faire Cesar, parcequ'il se reconnoissoit incapable de gouverner seul.<sup>b</sup> Julien mesme savoit des Athenes, selon Libanius, qu'il le mandoit pour cela. Cependant soit que l'amour du repos, s'il en faut croire ce sophiste, luy fist mepriser & fuir la royauté, soit plustost comme il le dit luy mesme, parcequ'il voyoit ce qui estoit arrivé à son frere, il n'obeit qu'en tremblant & en pleurant à l'ordre qui l'appelloit à la Cour. Il protesta qu'avant que de partir d'Athenes, il demanda à sa *&c.* Minerve

Minerve de perdre plutost la vie que d'estre obligé d'aller à la Cour. [Mais sa Minerve avoit aussi peu le pouvoir de l'assister, que de se tirer elle mesme des feux de l'enfer.] Il ne put donc pas se dispenser de partir: & on pretend qu'il ne pensoit qu'à chercher des moyens pour éviter la grandeur où on le vouloit elever, jusqu'à ce qu'un de ses dieux, [ou de ses demons] luy ordonna de l'accepter sans rien craindre. Estant arrivé à Milan, il logea d'abord dans une maison pres de la ville, où l'Imperatrice Eusebie le fit fort bien traiter par ses cunuques.

Lib. or. 12. p.  
267.  
¶ or. 10. p. 231. c.  
c. d.  
Jul. p. 505.  
p. 504.

[Constance estoit en ce temps là hors de Milan:] & quand il y fut revenu, il parla à ses confidens du dessein qu'il avoit d'elever Julien. "Ils s'y opposerent autant qu'ils purent. Mais Eusebie seule ayant fortement appuyé cete election, Constance s'y determina tout à fait. [Ce fut sans doute sur cela,] qu'il voulut que Julien vinst loger dans le palais. Julien receut cet ordre avec beaucoup de douleur, dans la crainte des malheurs que la jalousie de Constance luy pouvoit causer; & comme Eusebie l'avoit souvent prié de luy écrire, & de s'assurer d'obtenir tout ce qu'il luy demanderoit, il luy écrivit une lettre, où il la conjuroit de luy obtenir la permission de retourner en son pays. Mais il n'osa l'envoyer, & aimoit mieux se résoudre à obeir, quoiqu'il en pust arriver. A insi on luy rasa la grande barbe qu'il avoit accoutumé de porter; on luy osta son manteau de philosophe, on l'habilla en homme d'épée, & on en fit un homme de Cour, quelque peu accoutumé qu'il fust à jouer ce personnage: & cela servit quelque temps de divertissement aux autres.

p. 504.  
Amm. l. 15. p.  
47. 48; Zof. l.  
3. p. 702. 703.  
Jul. p. 504.  
p. 505.  
p. 505. 506.

Il n'entra qu'avec fraieur dans ce palais rempli de ceux qui avoient repandu le sang [de son pere, de ses freres, &] de toute sa famille: & il ne se resolut pas encore sans peine à accepter la dignité de Cesar. Mais comme il n'y avoit pas moyen de résister, il pria Constance que s'il ne l'en vouloit pas dispenser, il luy donnast des ministres capables de conduire les affaires, & gens de bien, ou qu'au moins il luy donnast par écrit les ordres de tout ce qu'il devoit faire, afin qu'il n'eust qu'à luy obeir. Constance s'efforça par un traitement favorable de luy oster toutes ses fraieurs, & luy ordonna de voir l'Imperatrice, qui l'encouragea de plus en plus.

p. 504; Amm.  
l. 15. p. 47. d.  
Jul. p. 505.  
or. 3. p. 225.  
226.  
ad Ath. p. 516.  
p. 517.  
or. 3. p. 228.  
p. 225. 229.

Enfin le 6 novembre 355, Julien fut déclaré solennellement Cesar pour aller combattre les Allemans & les François qui ravageoient alors les Gaules, [ & on luy donna pour son departement les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre. ] b Peu de jours après,

Amm. l. 15. p.  
49. d] Idat]  
Chr. Al. p. 680 q  
Socr. l. 2. c. 34.  
p. 129. 2.  
b Amm. l. 15. p.  
50. a] Jul. or. 3.  
p. 230.

Philosoph.  
1170.

&c.

&c.

&c.

&c.

V. Constan-  
ce 338.

Constance par le conseil de sa femme, luy fit epouser sa sœur Helene. Eusebie luy fit encore divers pretens, dont celui qu'il estima le plus fut une belle bibliotheque de philosophes & d'autres auteurs.

[Mais en mesme temps on ne laissoit pas de veiller extremement sur ses actions; & on resserra tellement son pouvoir, qu'il sembloit estre moins un prince qu'un prisonnier, & plutoit le valer que le maistre de ceux qui devoient servir sous luy,] quoique ce fussent des personnes fort peu capables de leurs emplois, & qui n'estoient propres qu'à luy faire faire des fautes.<sup>a</sup> On luy fit changer de maison & de domestiques, comme pour luy donner un train conforme à sa dignité;<sup>b</sup> & il se plaint que c'estoit pour luy oster tous ceux en qui il pouvoit avoir quelque confiance; & que de tous les anciens serviteurs, on luy permit à peine d'en garder quatre, deux qui estoient fort jeunes, son medecin, & son bibliothecaire, lequel savoit seul qu'il adoroit les idoles.<sup>c</sup> Neanmoins Eunape dit qu'Oribase de Pergame, qui estoit son medecin, estoit aussi le confident de l'idolatrie qu'il exerçoit dans les Gaules, avec Evemere Africain, [qui pourroit estre ce bibliothecaire.] Et il dit assez nettement que Julien l'amena avec luy dans les Gaules. Aussi le P. Petau croit que c'est le medecin dont Julien parle.

Jul.adAth.p.  
516.

Lib.or.9.p.  
236.c.

<sup>a</sup> Jul.or.3.p.  
216.

<sup>b</sup> adAth.p.509.

Eun.c.5.19.p.  
76.77.140.

p.140.

Jul.in.p.416.

## ARTICLE VII.

*Conduite de Julien dans les Gaules; ses études; son idolatrie; sa vie réglée, serieuse, & austere.*

Amm.l.15.16.  
p.50.58.

p.59.2.

p.63.b|l.21.p.  
180.b.

Lib.or.10.p.  
240.a.b.  
<sup>c</sup> /mm.l.16.p.  
62.c.d.

JULIEN partit de Milan le premier jour de decembre, & arriva à Vienne avant la fin de l'année. [On a vu sur Constance les heureux succès qu'il eut dans la guerre, par lesquels il chassa entierement des Gaules les Allemans & les François qui en avoient conquis une partie, & ravageoient presque tout le reste; de sorte qu'il n'est point necessaire d'en rien dire ici.] Ses succès militaires furent d'autant plus estimez, qu'on avoit moins lieu de les attendre d'un jeune homme toujours nourri à la campagne & dans les livres; & qui estoit obligé d'apprendre les premiers exercices des armes en mesme temps qu'il falloit donner des batailles.

Quand il avoit posé les armes il s'appliquoit à l'étude, particulièrement à celle de la philosophie, dans laquelle Ammien

trouve qu'il s'estoit rendu tout à fait habile. Mais il ne negligeoit pas aussi les autres sciences inferieures, comme l'eloquence, qui paroist encore dans les écrits qui nous en restent, l'histoire Romaine & étrangere; la poesie mesme, en laquelle il n'estoit pas des derniers, & la langue latine qu'il savoit assez pour s'exprimer facilement, mais incomparablement moins que la greque. [Les deux eloges que nous avons de luy sur Constance, & le panegyrique d'Eusebie, sont sans doyte des fruits des études qu'il fit dans les Gaules, avec le discours qu'il composa, comme nous verrons sur la fin de 357, pour dire adieu à Saluite.] Il parle de son elevation à la dignité de Cesar dans le premier eloge de Constance. Dans le second il marque qu'il avoit vu les barbares qui sont sur les bords du Rhein & de l'Ocean, [ce qu'il ne paroist avoir fait que dans la campagne de 358.] Le panegyrique d'Eusebie n'est fait aussi qu'après que cette princesse eut esté à Rome [à la fin de 356. C'est un remerciement pour les obligations tres reelles qu'il luy avoit : car pour les eloges de Constance, ce ne sont que des flateries.]

Comme on savoit qu'il aimoit les lettres, ceux qui en faisoient profession accouroient à luy de toutes parts. On le remarque particulièrement des orateurs. Libanius dit que ceux d'Athenes qui avoient quelque presomption de leur science, le vinrent chercher dans les Gaules; & qu'il les recompensa de leur peine par les vers qu'il fit en leur honneur. En un autre endroit il reduit cela à un philosophe, dont il fait un grand eloge, qui approuva une partie de la conduite de Julien, luy donna des avis sur le reste, & puis s'en retourna chez luy. [Je ne sçay si ce ne seroit point ce pontife d'Eleusine dont nous avons parlé:] Car Julien l'appella auprès de luy dans les Gaules, & fit avec luy des choses qui ne furent sceues que d'eux seuls; après quoy Julien entreprit, dit Eunape, de renverser la tyrannie de Constance; & quand il l'eut fait, il renvoya ce pontife en Grece, chargé de presens & d'honneurs extraordinaires. [Il semble donc ne l'avoir fait venir qu'en 360 ou 361, lorsqu'il estoit déjà Auguste, avant que de se declarer contre Constance, ou au plus tost un peu avant que de prendre le titre d'Auguste.]

On ne peut douter que ce que Julien faisoit si secrettement avec ce pontife, ne fust ou de la magie, ou au moins de l'idolatrie. Car quoiqu'il feignist encore d'estre Chrétien [par la crainte de Constance,] & mesme pour se faire aimer de tout le monde; [ce qui marque que les Chrétiens estoient des lors en

Julii.or.1.p.52.

or.2.p.103.

or.3.p.241.

ep.32.p.180j

Lib.or.10.p.

140.a.b.

Lib.or.12.p.

179.a.b.

or.10.p.240.b.

Eun.c.5.p.76.

77.

Amm.l.21.p.

180.181.

bien plus grand nombre dans les Gaules que les payens, ] neanmoins en secret il cherchoit l'avenir dans les folies des aruspices & des augures, & faisoit diverses autres actions d'idolatrie, dont peu de personnes avoient connoissance. Sa premiere action après qu'il s'estoit levé la nuit, estoit de sacrifier secrettement à Mercure.

[En mesme temps qu'il se rendoit l'horreur de Dieu & des Anges par son idolatrie, il taschoit de s'acquérir l'estime des hommes par une vie qui en elle mesme n'avoit rien que de bon & de louable: & les demons bien loin de le détourner de cette fausse vertu, l'y portoiert peutestre eux mesmes, pour autoriser son apostasie, & la rendre plus dangereuse.] Il garda toujours une fort grande sobriété dans sa nourriture, suivant cette maxime de l'ancien Caton, que qui songe beaucoup à sa table, negligé beaucoup la vertu. A insi il ne vouloit pas mesme qu'on luy servist diverses choses prescrites par l'ordre de Constance, [prince déjà assez sobre;] & se contentoit des nourritures les plus communes, qu'on donnoit aux simples soldats, dont mesme il ne prenoit que fort peu.

'Mangeant peu, il luy estoit aisé de dormir peu, & d'autant plus qu'il n'avoit pour lit qu'un tapis & une peau. Il s'eveilleoit quand il vouloit, & c'estoit toujours à minuit. Il partageoit le reste de la nuit entre les affaires du gouvernement & l'étude. Il alloit visiter luy mesme avant le jour les sentinelles & les gardes. Il s'eloignoit de mesme de tous les plaisirs, & il ne faisoit jamais jouer de comedies que le premier jour de l'an, plustost par forme que pour y trouver quelque divertissement. Il haïssoit aussi les jeux du cirque, n'y venoit que fort rarement, & y demouroit fort peu. Aussi l'on ne voyoit point venir à sa Cour de danseurs, de farceurs, de joueurs d'instrumens, ni d'autres personnes qui ne sont propres qu'à détourner des entretiens utiles, [& des occupations serieuses.] Estant Empereur il écrivit à un de ses pontifes, qu'il ne veut point qu'aucun prestre assiste aux spectacles infâmes du theatre, ni qu'il fasse amitié avec un comedien, un danseur, un cocher du cirque; non pas mesme qu'il aille chez eux. Il leur permet seulement de voir certains combats qu'il appelle sacrez, où les femmes n'alloient point du tout. Pour les combats des hommes contre les bestes, il ne veut pas mesme que les enfans des prestres les voient.

'Dans les hivers les plus rudes, il ne vouloit pas seulement

1. *Magna cura cibi, magna virtutis incuria.*

l.16.p.62.c.

Amm.l.16.15.  
p.61.62.292.  
b] Juli.mif.p.  
60.

Amm.p.62.b.  
c Juli.p.60  
Lib.or.12.p.  
304.b.

Amm l.25.p.  
292.c.  
a Juli.mif.p.  
59.  
p.60.

Lib.or.10.p.  
240.2.

Juli.fr.p.555.

p.546.

Juli.mif.p.61.

x.

σπύεξ.

θυμείλιον.

venationes



camp, & l'hiver sur son tribunal, qu'il employoit toute l'année à combattre ou les ennemis ou les vices, à dompter les barbares, ou à soulager les sujets,

Amm.l.16.p.  
18. = 161.

L17.p.89.d.

n.p.13. 1 Juli.

CP.17.p.133.

'Dans les deux premiers hivers qu'il passa à Vienne & à Sens en 356 & 357, on ne dit point qu'il ait eu le loisir de songer à autre chose qu'à la guerre. 'Dans le troisième qu'il passa à Paris après la grande bataille de Strasbourg, il voulut regler les impôts, afin que les peuples n'en fussent pas accablés. 'On faisoit sur cela de grandes plaintes contre Florent Prefet du Pretoire, qui estoit chargé de ce soin; & Julien qui en avoit appris une partie, les avoit mesme dissimulées plus qu'il ne devoit, [pour ne pas irriter Constance, qui luy avoit donné cet officier.]

NOTE 3.

Amm.l.17.p.

89.90.

CP.90.2.

'Comme il voulut donc prendre connoissance de cette matiere, Florent pretendit que la taille ordinaire n'estoit pas capable de fournir à tous les frais necessaires, & qu'il falloit faire une rehausse. Julien qui savoit que ces rehaussees reduisoient souvent des provinces entieres à la derniere misere, protesta qu'il perdroit plutost la vie que de le souffrir. Florent se plaignit qu'on doutoit de sa fidelité; & Julien sans s'échauffer, s'estant mis à conter, luy fit voir que la taille fournissoit audelà mesme de ce qui estoit necessaire.

capitatio.  
ex conquis-  
sitis.

b.

b] Juli.ep.17.p.

133.

'Florent ne laissa pas quelque temps après de luy envoyer un ordre tout dressé pour une augmentation de taille, afin qu'il le signast. Mais il ne voulut pas seulement souffrir qu'on le luy lüst, & le jettast mesme par terre, ajoutant devant bien des personnes

indignation  
le augmen-  
tum.

p.134.

qui ne pouvoient pas manquer de le rapporter à Florent, Que cela estoit honteux; mais qu'assurément le Prefet le corrigeroit luy mesme. Cependant Florent au lieu de se corriger, parla non en sage officier, mais en vray tyran, sans respecter Julien dont il n'estoit pas bien loin, & dont il devint enfin ennemi, parceque

ad Ath.p.518.

Amm.l.10.p.

169.d.

b] Juli.ep.17.p.

133.

p.134.

ce prince s'opposoit à son avarice. 'Il le traita mesme souvent avec beaucoup de hauteur. 'Il en parla aussi fort mal en une autre occasion, comme nous l'apprenons d'une lettre de Julien à Oribase, où il declare qu'il se croit obligé de soulager les peuples

maiores  
xius.  
asperius.

reduits à la derniere extremité par les malheureuses pratiques de ces voleurs. Que si, dit-il, nous punissons un officier d'armée qui a quitté son poste, quelque dangereux qu'il fust; ne nous seroit-il pas plus honteux d'abandonner de pauvres peuples l'on pille, & de manquer aux obligations de l'état ou Dieu nous a mis, & où il saura bien nous maintenir quand il le voudra. Que s'il faut souffrir quelque chose, ce n'est pas une petite consolà-

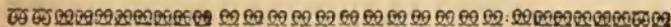
tion de souffrir pour s'estre acquité de son devoir. Il vaut mieux  
 faire bien durant peu de temps, que de faire longtemps mal.

[Libanius rapporte une autre cause de l'averfion de Florent pour Julien, qui n'est pas moins honorable pour ce prince.] Un Gouverneur coupable de peculat fut accusé devant Florent, & absous; Florent n'ayant pas esté assez méchant pour condamner son confrere aussi innocent que luy, & qui luy avoit fait quelque part de ses profits. On en murmura; & Florent pour montrer qu'il avoit eu raison d'absoudre le coupable, offrit d'en prendre Julien pour juge, ne croyant pas qu'il eust la hardiesse de le condamner. Julien evita autant qu'il pult de se charger de cette affaire, & dit mesme qu'elle n'estoit pas de son ressort: [Et c'estoit peuteftre avant l'an 357, auquel Constance augmenta son pouvoir, quoique selon l'ordre de Libanius, elle semble appartenir au commencement de 359.] Enfin néanmoins Julien examina l'affaire, & la verité eut plus de force sur son esprit que toute la consideration de Florent qui s'en tint fort offensé.

[Le Gouverneur absous par Florent est sans doute différent de Numere,] qui au sortir du gouvernement de la Gaule Narbonoise, fut aussi accusé de peculat; & Julien l'examina avec beaucoup de vigueur à la vue de tout le monde. C'estoit aussi au commencement de 359. Mais Numere nia les faits qu'on luy objectoit, & on ne les put prouver. Surquoi Delphide avocat celebre en ce temps là, qui plaidoit contre l'accusé, s'estant écrié avec sa vehemence ordinaire, Quel coupable ne passera point pour innocent, s'il suffit de nier les crimes? Julien luy fit sur le champ cette réponse si sage, remarquée par plusieurs historiens: Et quel innocent ne passera point pour coupable, s'il suffit d'estre accusé?

Lib.or.12.p.  
281.a.  
b.  
Amm.l.18.p.  
114.bj.f.p.  
156.

V. Constan-  
ce 65.



## ARTICLE IX.

*Julien continue à soulager le peuple: Il aime Saluste.*

[C'E n'estoit point sans sujet que Julien apprehendoit les suites du mecontentement de Florent.] Car sur ce qu'il refusoit de consentir à aucune augmentation de tributs, Florent en porta ses plaintes à Constance; qui manda à Julien de ne pas agir d'une maniere qui donnast sujet de croire qu'on se déhast de Florent. Mais il répondit à Constance qu'on devoit se tenir

Amm.l.17.p.  
90.b.

- heureux, si des peuples pillés de tous costez payoient les impositions ordinaires, sans leur en demander de nouvelles qu'il leur seroit impossible de payer. Sa fermeté eut le succès qu'il souhaitoit ; & on n'exigea rien de nouveau des Gaulois. On lit mesme qu'au lieu que lorsqu'il vint dans les Gaules, on demandoit 25 pieces d'or par telte, lorsqu'il en partit sept pieces d'or suffisoient pour toutes sortes d'impositions. Aussi les Gaulois le regardoient comme leur restaurateur & leur pere. La seconde Belgique, [qui est la province de Reims,] estoit encore plus accablée que les autres. Julien demanda par grace au Prefet de luy laisser le soin d'en tirer les impolts, & il l'obtint en s'obligeant de n'y envoyer aucun sergent. Ces peuples eurent tant de joie de se voir exems [de la vexation de ces gents sans misericorde,] qu'ils payerent tous avant le temps, sans attendre qu'on leur fût aucune sommation.
- L.18.p.113.114. Il continua en 359 à prendre le mesme soin de soulager les peuples, de diminuer ceux qui estoient trop chargez d'impolts, de s'opposer à ceux qui opprimoient les autres par leur puissance, de ne point souffrir dans les emplois ceux qui s'estoient enrichis du malheur des autres, & de punir toutes les injustices des magistrats. Il y eut d'autant moins de peine, que dans toutes les affaires un peu importantes, il jugeoit luy mesme, & ne suivoit point d'autre regle que la justice. Ammien remarque qu'il ne fit jamais de remise de ce qui estoit dû des impolts, persuadé qu'on ne manquoit point de faire payer d'abord aux pauvres toute leur taxe, & qu'ainsi les remises ne vont qu'au profit des riches, [qui en ont moins de besoin.] Neanmoins Julien mesme se glorifie estant Auguste d'avoir fait de ces remises. Dans le jugement des affaires il faisoit gloire de pencher plus pour la douceur, & remettoit souvent une partie des peines que les magistrats avoient ordonnées contre les coupables.
- [Il eut pu faire encore de plus grandes choses & dans la paix & dans la guerre,] si Constance luy eust donné de bons officiers, comme il l'en avoit conjuré. Mais au contraire il luy en donna de tres mauvais, [comme Marcel pour la guerre, & Florent pour la justice & les impolts.] Julien se plaint beaucoup d'un Pentade, qui commença d'abord à faire bien des entreprises auxquelles il se crut obligé de s'opposer, ce qui le luy rendit ennemi ; & Pentade forma mesme des cabales contre luy. Il parle encore d'un autre qu'il appelle un tres méchant homme, [mais qui se trouva ce semble si décrié,] que Constance fut obligé

pro capiti-  
bus singulis.

αρεῖ τῶν  
ἐλλείψεων

V. Constan-  
cc.

obligé de [luy] substituer Saluste, dont Julien fut tout à fait content. 'Car ils se rencontroient dans les mesmes sentimens & les mesmes inclinations, [ce qui suffit pour juger que Saluste estoit payen aussibien que luy;]' & Julien s'ouvroit à luy avec une entiere liberté. 'Il estoit Gaulois. <sup>a</sup> Julien en tira de grands secours dans la conduite des affaires: & non seulement il donnoit de bons conseils à ce prince, mais il le reprenoit encore avec une liberté pleine d'amitié & de tendresse, qui n'avoit rien d'aigre ni de fier & d'impérieux. 'Ainsi il luy servoit de pere, <sup>b</sup> & on attribuoit à ses conseils tout ce que Julien faisoit de bon.

'Cela excita la jalousie des autres, qui pour faire depot à Julien mesme, <sup>c</sup> porterent Constance à retirer Saluste d'auprés de luy, & à mettre en sa place un nommé Lucien. Julien attribue cet avis à Pentade & à deux ou trois autres de ses officiers, qui pour le faire agréer à Constance, gagnerent Gaudence & Paul celebres par leurs calomnies [ & leur cruauté. ] 'Libanius dit que Florent écrivit contre Saluste à Constance, <sup>e</sup> Mais Florent ne devint ennemi de Julien qu'un peu après la retraite de Saluste, [qu'on peut mettre ainsi sur la fin de 357. ] 'Saluste estoit bientoist devenu suspect à Constance à cause de sa vertu, si nous en croyons Julien: '& on écrit qu'il le rapella dans la pensée que Julien privé de son conseil n'agirot plus avec la mesme prudence; ce qui n'arriva pas neanmoins. [Mais il vaut mieux croire]' qu'on persuada à Constance, que Saluste inspiroit à Julien des desseins un peu trop hauts. 'Julien sentit beaucoup cette separation, & pour decharger un peu son cœur, il composa un discours que nous avons encore, où en disant adieu à cet ami, il en fait un grand eloge. 'On y voit que Constance qui estoit alors en Illyrie, le redemandoit pour l'employer quelque temps en Thrace, & le renvoyer après dans les Gaules, où il estoit effectivement en 361, & Julien l'y laissa avec la qualité de Prefet.

or. 8. p. 447.

p. 459.

p. 464-466.

4 p. 449-450.

Lib. or. 12. p.

281. c.

6 Juli. p. 452.

p. 447. 453.

ad Ath. p. 118.

Lib. or. 12. p.

281. c.

e Juli. p. 518]

ep. 17. p. 135.

ad Ath. p. 517.

Lib. or. 10. p.

240. c. d.

or. 12. p. 281. c.

c] Juli. or. 8. p.

444.

p. 449-464.

465.

Amm. l. 21. p.

187. c.



## ARTICLE X.

*Julien se fait Auguste; demeure maistre de l'Empire par la mort de Constance, dont il punit les ministres.*

L'AN DE JÉSUS CHRIST 361, DE JULIEN I.

*Taurus, & Florentius, Consuls.*

Jul. mis. p. 94.  
25.

**J**ULIEN s'estoit donc acquis dans les Gaules une reputation extraordinaire, qui estoit passée de là jusque dans les provinces de l'Orient; & selon le témoignage qu'il se rend à luy mesme, on publioit partout que c'estoit un prince plein de valeur & de prudence, juste, bon, affable, grand dans la guerre, & grand dans la paix. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si les soldats & les peuples des Gaules luy donnerent avec joie le titre d'Auguste en l'an 360 sur la fin de l'hiver, comme nous l'avons raporté en un autre endroit, avec ce qui se passa ensuite jusqu'à la mort de Constance arrivée le 3 novembre 361, auquel nous commençons à conter le regne de Julien.]

V. Constan-  
cc.

Amm. l. 11. p.  
130. 181.

Zof. l. 3. p. 717.  
c) 502. l. 5. c. 1.  
p. 590. b. c.

Jul. ad Ath. p.  
509. 515.  
4 Lib. or. 11. p.  
188. b. c.

Naz. or. 3. p.  
68. 69.

6 Lib. p. 188. b.  
c.

'Il continua estant Auguste à vouloir passer pour Chrétien, & il se trouva encore à l'église l'an 361 à la feste de l'Epiphanie. 'Mais il semble qu'il se soit bientôt après déclaré tout ensemble ennemi de J. C. & de Constance avant que de partir des Gaules, 'Il est certain qu'il le fit au plus tard dans l'Illyrie. 'On lit dans Libanius que des qu'il se fut rendu maistre de ce pays, il ouvrit les temples, y offrit des presens & des sacrifices, & exhorta les autres à faire la mesme chose. 'Aussi S. Gregoire de Nazianze suppose que Constance a secu qu'il avoit abandonné la foy: b & des ce temps là les Grecs ayant pris son parti, commencerent à sacrifier, particulièrement les Atheniens, ce qu'ils n'avoient point fait depuis longtemps. [Mais le premier fruit de ce renouvellement du culte des idoles,] fut une sedition qui se forma à Athenes entre les familles sacrées, dit Libanius, & qui obligea Julien d'écrire plusieurs lettres pour l'appaiser, [ayant appris des Chrétiens,] que Dieu veut estre honoré par des cœurs unis & tranquilles.

NOTE 42

1297 36-  
117.

Amm. l. 11. p.  
100. a.

'Constance estant donc mort, l'eunuque Eusebe & quelques autres qui n'attendoient de Julien que la punition de leurs crimes, penserent à ce qu'on croit, à choisir un nouvel Empereur. Mais personne ne se trouvant en état de s'opposer à Julien, on

L'an de J.  
C. 361, de  
Julien 1.  
&c.

&c.

luy envoya\* deux Comtes pour l'assurer de la mort de Constance, & luy protester que tout l'Orient estoit prest de luy obeir. 'Ces deux Comtes trouverent Julien à Naïfic dans l'Illirie, où nonobstant toutes les assurances de ses devins, il ne laissoit pas de craindre beaucoup l'evenement de son entreprise: 'mais la mort de Constance le rendit maistre absolu de l'Empire, sans qu'il eust esté obligé de repandre le sang d'un seul homme. 'On pretend qu'il pleura en apprenant sa mort, qu'il prit des habits de deuil, & qu'il parut tout triste pendant que les soldats luy donnoient avec de grands cris le titre d'Auguste. Il en fit aussi faire un deuil public, & son premier soin, dit-on, fut de recommander qu'on rendist toutes sortes d'honneurs à son corps. 'Un grand nombre de cavaliers arriverent [en mesme temps] de Constantinople pour l'assurer de la soumission des troupes [de ces quartiers là.]

l. 21. p. 204 |  
Zofl. 3. p. 713.  
a.  
Lib. or. 12. p.  
239. b. c.

c) Zon. p. 211. a.

Zofl. 3. p. 713.  
2.

'Il se hasto donc de partir pour aller à Constantinople, passa le pas de Sucques par où l'on entre dans la Thrace: & des qu'on sceut qu'il estoit à Heraclée, tout le peuple de Constantinople sortit pour aller audevant de luy. 'Il y fit son entrée le 11 de decembre accompagné du Senat de la ville, & il y fut receu avec d'autant plus de joie, que c'estoit le lieu de sa naissance & de sa premiere education. 'Il y fut [de nouveau] déclaré Empereur [par l'autorité du Senat.] 'La premiere action qu'il y fit fut ce semble l'enterrement de Constance, [dont nous avons parlé en un autre endroit.] 'Il songea ensuite à ses dieux, & au rétablissement de l'idolatrie: [mais nous reservons encore tout ce qui regarde ce point pour l'histoire de la persecution qu'il fit à l'Eglise.]

Amm. l. 12. p.  
205. a. b. c.

b) Idat) Socr. l.  
3. c. 1. p. 164. a.  
a) Zofl. p. 713. a.  
b.

Socr. p. 164. a.  
Lib. or. 12. p.  
239. c. d.

d) 10. p. 243. b.

V. Constan-  
ce 361.

V. Constan-  
ce.  
† Nota 5.

V. la pers. de  
Julien 319.

Ce qui appartient absolument au sujet que nous traitons, ]  
'c'est la Chambre de justice qu'il forma à Calcedoine avant la fin de cette année, selon l'ordre d'Ammien, <sup>b</sup> pour satisfaire un grand nombre de personnes qui se plaignoient des ministres de Constance. 'Il en établit chef Saluste Second qu'il avoit fait Prefet du Pretoire d'Orient [au lieu d'Elpide,] <sup>c</sup> & qu'il ne faut pas confondre avec Saluste Prefet des Gaules. [Pour les distinguer nous donnerons toujours le nom de Second au Prefet d'Orient.] <sup>d</sup> Julien avoit [aussi] beaucoup de confiance en luy: <sup>e</sup> & mesme les auteurs ecclesiastiques en parlent fort avantageusement; quoiqu'il fust payen, parcequ'il estoit sage & moderé; & il s'opposoit mesme à la cruauté de Julien contre les Chrétiens. 'Dans la commission dont nous parlons, Julien luy joignit Ma-

Amm. l. 12. p.  
205. c. d.  
b) Juli. ep. 23. p.  
141.

Amm. p. 205.  
c. d. l. 26. p. 326.  
b.

e) l. 23. 25. p.  
244. c. d. 290.  
b.  
d) l. 21. p. 205.  
d.

e) Naz. or. 3. p.  
91. d) Soz. l. 5. c.  
10. p. 603. d.

Amm. l. 12. p.  
205. d.

L. 21. p. 195. c.

L. 12. p. 205. d.

Juli. ep. 23. p.  
141.Amm. l. 12. p.  
206. 207.

p. 205. d.

p. 207. a.

Lib. or. 12. p.  
298. b.  
Amm. p.  
207. b.p. 206. c. d] Lib.  
p. 298. c.

Lib. p. 298. c.

Amm. p. 206. b.

L. 26. p. 328.

329.  
¶ l. 21. p. 210. b.

mertin & Nevitte, tous deux designez Consuls pour l'année suivante; le premier, Prefet d'Illyrie; [ & l'autre, General d'armée; ] avec Arbetion, Agilon, & Jovin, dont le dernier avoit esté fait depuis peu General de la cavalerie dans l'Illyrie. [ Arbetion & Agilon avoient aussi esté Generaux sous Constance, & l'estoient encore apparemment alors. Il vouloit peuteestre mettre dans cette Chambre ] Hermogene Prefet d'Egypte, qu'il presse de le venir trouver, par une lettre où il appelle Constance son frere, & le dechire en mesme temps d'une maniere tres injurieuse. Arbetion s'estoit rendu fort odieux par son orgueil, [ & par la ruine de plusieurs personnes dont on l'accusoit d'avoir esté cause; ] Ainsi on trouva fort étrange que Julien eust donné cette commission à un homme qui meritoit mieux d'estre mis au nombre des coupables que des juges. On pretend mesme qu'il estoit veritablement le maistre de cette commission, & que les autres n'estoient que par forme & pour faire nombre. Cela donna sujet de croire que Julien manquoit de vigueur & de lumiere.

[ Mais s'il est vray qu'Arbetion fust le maistre de la Chambre de justice, il faut dire qu'il savoit parfaitement preferer la volonté des plus puissans à ses amis & à son honneur. ] Car Ammien mesme accuse cette Chambre d'avoir presque toujours agi avec une rigueur excessive. Personne ne plaingit néanmoins Paul & Apodeme, qui furent condannez au feu, comme les premiers auteurs des cruautés exercées sous Constance. [ Le premier est apparemment ] ce calomniateur de toute la terre, que Libanius dit avoir merité de mourir plustost trois fois qu'une. Le supplice de l'eunuque Eusebe grand Chambellan, ne parut qu'une juste punition de ses crimes. Mais la mort d'Ursule Surintendant des finances fit charger Julien de maledictions; à cause des obligations qu'il luy avoit; & on ne voit point d'ailleurs que cet officier eust rien fait qui meritaist ce traitement. Julien fut reduit à pretendre qu'on l'avoit executé à son insceu; de quoi Ammien se moque. Il rendit une partie de son bien à une fille qu'il laissoit.

On condanna aussi à la mort Florent qui estoit alors Consul, & qui estant Prefet [ des Gaules s'estoit fort mal conduit dans sa charge, & envers Julien mesme; ] mais il s'estoit caché, & ne parut plus depuis. [ Ainsi ce n'est pas ] ce Florent qui s'estant joint à Procope, fut tué avec luy en 366. Deux officiers cassez

1. *Timidus vel parum intelligens quid conveniret.*

V. Constant.  
cc.

r.

L'an de J.  
C. 361, de  
Julien 1.  
&c.

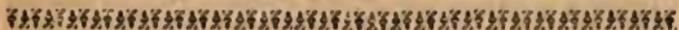
# L'EMPEREUR JULIEN.

ayant promis à Julien de le luy trouver s'il vouloit\* les rétablir, il les renvoya en les traitant de delateurs, & ajoutant qu'il est indigne d'un prince de pourfuivre un miserable qui est reduit à se cacher. Taurus alors Consul avec Florent, & Prefet d'Italie, fut relegué à Verceil, sans autre crime que de s'estre enfui lorsque Julien vint en Illyrie. On bannit avec la mesme injustice un autre Florent Maistre des Offices, Pallade qui avoit eu la mesme charge sous Gallus, & plusieurs autres personnes.

p. 106. a.

b.

c.



## ARTICLE XI.

*Julien reforme la Cour: Tout le monde luy depute.*

**S**I Ammien accuse Julien de cruauté & d'ingratitude dans la punition de ceux qu'il disoit l'avoir offensé, & il le blasme encore d'avoir passé les regles de la sagesse & de la moderation dans la suppression d'un grand nombre d'officiers; quoique Libanius ait pretendu trouver en cela des sujets de le louer. Il paroist qu'il ne se contenta pas de reformer ces milliers de cuisiniers, de barbiers, & d'autres gents de mesme nature, qui mangeoient inutilement l'epargne, mais qu'il cassa absolument tous ceux qui avoient servi sous Constance, sans distinguer les bons des méchans, & y en substitua d'autres, avec la frugalité & la modestie d'un philosophe; car c'est la gloire qu'il affectoit, [plustot que celle d'une vaine magnificence.] On cite de Libanius qu'il reduisit à dix-sept ceux qu'on appelloit Agens; au lieu que sous ses premiers successeurs il y en avoit bien jusqu'à dix-mille. Les historiens remarquent qu'ayant demandé un barbier pour se faire faire les cheveux, il en vint un habillé magnifiquement: surquoi il dit [comme] étonné, C'est un barbier que j'ay demandé, & non pas un Intendant des finances ou un Sénateur. On raporte à peu pres la mesme chose d'un officier de cuisine.

Amm. l. 12. p. 206.

p. 107.

Lib. or. 12. p. 192. c. d.

Amm. p. 107. b.

Zon. p. 11. d.

Amm. n. p. 113.

l. 12. p. 108. d. | Zon. p. 11. d.

Zon. p. 11. d.

S. Gregoire de Nazianze marque ce temps-ci assez clairement, lorsqu'il dit que Julien commença la persecution par le changement des officiers, dont il fit mourir les uns, & chassa les autres, plustot pour estre serveurs de Dieu, que pour avoir esté trop affectionnez à Constance. [Mais s'il punissoit en eux la profession du nom de J. C. Dieu y pouvoit bien punir la profa-

Naz. or. 3. p. 74. 75.

\* Agens in rebur. M. Valois cite encore d'autres choses sur cela de l'oraison 12 de Libanius p. 294. que je n'y trouve point.

nation qu'ils avoient faite de cette profession sainte, par la corruption de leur foy & de leurs mœurs.] 'On peut voir comment Ammien parle de tous les officiers du palais de Constance en general; & ce que Libanius dit en particulier des Notaires, & de ceux qu'on appelloit *Curieux*, parcequ'ils devoient informer l'Empereur de tout ce qui se passoit dans les provinces. 'Il semble que Julien ait absolument aboli ces Curieux.

'Il y en eut beaucoup qui blasmerent ce grand retranchement d'officiers, pretendant que la diminution de la magnificence & de la splendeur dans la Cour d'un prince, diminue le respect & la veneration des peuples pour sa personne. D'autres au contraire louerent cette reformation; & on pourroit alleguer bien des raisons pour appuyer leur sentiment. Au moins il est certain que rien ne rend un prince plus venerable, que la sagesse de sa conduite, & le soin qu'il prend de se faire aimer de ses peuples; au lieu que cette magnificence exterieure entretenue du sang des particuliers, ne sert souvent aux princes qu'à attirer sur eux la malediction de Dieu aussi bien que celle des hommes. La Cour d'un grand Prince qui sçait gouverner, ne manquera jamais de monde, quand mesme il n'aura que les officiers necessaires.

Le retranchement de ce grand nombre de personnes donna moyen à Julien de decharger le peuple.] 'Et en effet, il se glorifia non seulement de n'avoir point augmenté les impôts, & d'avoir remis ce qui estoit dû à l'epargne pour le passé, mais d'avoir encore rabaisé partout la cinquieme partie des tributs.

['Il parut faire une action de justice en rapellant les Prelats bannis par Constance; & l'Eglise en retira un grand avantage. Mais les historiens payens aussi bien que les Chrétiens, nous apprennent que son intention en cela n'estoit pas moins criminelle que son action paroissoit juste & legitime. Car il ne songeoit qu'à décrier Constance,] & à mettre la division dans l'Eglise pour la ruiner,

Amm.n.f.p.  
501.

Jul.mif.p.106.  
Eun.exc.p.17.  
18.

Jul.mif.p.106.

Lib.or.4.p.161.  
162.  
Eun.c.8.p.116.

[Des qu'on eut sceu la mort de Constance,] 'toutes les villes deputerent à Julien, & luy envoyerent des couronnes d'or. Ceux de l'Ionie & de la Lydie obtinrent tout ce qu'ils demanderent. Eunape orateur [parent sans doute de celui dont nous avons les vies des sophistes,] estoit le député des Lydiens. Julien se plaint que ceux d'Antioche luy avoient rendu les derniers ce devoir, & mesme après ceux d'Alexandrie [qui estoient plus éloignez.] 'Cependant s'il en faut croire Libanius, la ville d'An-

1. 'Celui-ci n'avoit alors que 14 ou 15 ans.

V. les Actes

1.

&c

Antioche avoit bien fait des vœux pour demander que Julien re-  
gnast au lieu de Constance. Mais puisqu'elle le demandoit à Ju-  
piter, [cela ne se peut entendre que des payens, qui n'y estoient  
pas en fort grand nombre.] Julien ne laissa pas de faire diverses  
gratifications à ceux d'Antioche, de leur remettre de grandes  
sommes [qu'ils devoient,] & de leur permettre d'ajouter 209  
personnes à leur Conseil de ville, en prenant mesme ceux qui  
avoient manié ses thresors, & qui avoient esté officiers de la  
monnoie. Il pretend qu'ils userent assez mal de ce pouvoir.

Jul.p.106.107;

'Beaucoup d'Egyptiens estoient aussi venus à la Cour dans  
l'esperance de se faire rendre ce qu'ils avoient donné à des  
sergens pour les empêcher de les poursuivre, ou à d'autres  
pour des sujets de cette nature. [Leurs demandes avoient quel-  
que chose de juste.] Mais comme cela alloit à de grandes dis-  
cussions, Julien fatigué de leur empressement, les renvoya sans  
réponse; & publia ensuite une loy qui défend de redemander  
l'argent qu'on a donné pour obtenir une charge ou quelque  
autre grace. 'Nous avons encore cette loy datée du premier de  
fevrier 362. [Je ne sçay pourquoy Godefroy veut qu'elle soit du  
premier janvier. Au moins Ammien ne nous y oblige pas.] Il  
loue fort cette loy; & il auroit peutestre encore eu autant de  
sujet de la louer, si elle avoit ordonné tout le contraire.]

Amm.l.22.p.  
209.b.c.

'Plusieurs nations différentes envoyerent aussi des deputez  
à Julien, lorsque sa reputation se fut repandue parmi elles. [Il  
n'est point dit que les Perles luy en aient envoyé: & il avoit  
déjà pris le dessein de leur aller faire la guerre.] Car comme  
on luy conseilloit d'aller attaquer les Gots, il répondit qu'il  
cherchoit des ennemis plus considerables. [Ammien qui rapor-  
te ceci, ne dit point pourquoy on le portoit à faire la guerre aux  
Gots.] Car quoiqu'ils fussent souvent trompeurs & perfides,  
comme le dit cet auteur, [ce n'estoit pas une raison aux Romains  
d'estre perfides à leur égard en violant les anciens traitez, si  
les Gots ne les avoient violez les premiers: & mesme la politique  
ne le souffroit pas en un temps où l'on avoit toujours à craindre  
que les Perles tant de fois victorieux de Constance.] Libanius dit  
que les deputez envoyez par les Gots chicanoyent sur les ser-  
mens; surquoy Julien leur dit qu'ils n'avoient qu'à s'en retour-  
ner, & à se preparer à la guerre. [Cela n'alla pas neanmoins plus  
loin,] & Julien se contenta de donner ordre que les villes de la  
Thrace & les bords du Danube fussent fortifiez par de bonnes  
garnisons.

c.d[n.f][Cod.  
Th.1.1.29.l.1.  
p.218.  
Cod.Th.1.1.  
p.220.1.2.

Amm.p.209.c.

p.211.a.b.

p.110.d.

Lib.or.10.p.  
245.2.

Amm.p.110.c.  
d.

&c.

&c.

à xxiij. 209-  
209 d. 209.

## ARTICLE XII.

*Il appelle à la Cour Maxime & Chrysanthe magiciens : Chrysanthe n'y veut pas venir.*

- [JULIEN n'avoit garde de manquer à recompenser les mauvaises instructions que luy avoit données le philosophe Maxime, dont l'hitoire se peut voir au long dans Eunape.<sup>b</sup> Il l'avoit souhaité auprès de luy lorsqu'il estoit encore dans les Gaules ; & il luy écrivit ensuite, [peutestre des qu'il fut à Constantinople,] une lettre que nous avons encore, où il fait gloire du culte qu'il rendoit aux demons. Il l'assure que ses dieux luy promettoient de grandes recompenses de la peine qu'il prenoit pour eux, [enquoi la fin prompte & malheureuse de son regne a fait voir qu'ils n'estoient que des imposteurs. Cette lettre suffisoit pour porter Maxime à le venir trouver au plustost ;] & il l'en prie encore plus expressément dans une autre.
- <sup>a</sup> Il manda avec luy un autre philosophe de ses compagnons nommé Chrysanthe, & leur envoya des soldats pour les conduire. Ils voulurent tous deux consulter ensemble leurs dieux, & ne receurent d'eux, dit Eunape, que des signes tout à fait funestes.
- <sup>b</sup> Chrysanthe se resolut sur cela de demeurer. Mais Maxime [ou connoissant que ces choses n'estoient que des illusions pour tromper les simples,] ou aimant mieux soumettre la volonté de ses dieux pretendus à la sienne, que se soumettre à eux, [imita Balaam, & eut le même succès que luy.] Il dit à Chrysanthe que ceux qui estoient les plus habiles parmi eux, assuroient qu'il ne falloit pas s'arrester aux premiers signes, mais forcer la divinité, (ce sont les termes d'Eunape,) jusqu'à ce qu'on la fasse consentir à ce qu'on demande d'elle ; & il fit en effet tant d'efforts, qu'enfin il trouva dans ses presages, ce qu'il vouloit absolument y trouver.
- <sup>c</sup> Il se rendit donc à Constantinople auprès de Julien, qui le receut avec une civilité que Libanius releve par de grands eloges ; mais qui fut trouvée si excessive, qu'Ammien a esté obligé de la condamner comme une ostentation ridicule, & une bassesse indecente à sa qualité. Ce fut ce semble au commencement de 362 que Maxime vint à la Cour. Eunape remarque qu'il se laissa enfler par les honneurs qu'il recevoit de Julien, & que tous les autres luy rendoient pour complaire au prince.

Il devint plus difficile à aborder, & tomba dans une delicatesse pour ses habits qui ne convenoit pas à un philosophe.

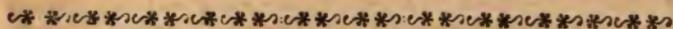
'Julien à sa persuasion écrivit une seconde fois à Chrysanthe, p. 80. 81.

& même il se rabaisa jusqu'à écrire de sa main à sa femme, sans que personne le sceust, afin qu'elle luy persuadast de venir auprès de luy: mais jamais il ne le put obtenir. 'Julien ne le pouvant p. 81.

attirer à sa Cour, luy donna à luy & à sa femme, dit Eunape, la charge de grand pontife dans la Lydie: 'Et Chrysanthe pre- c. 21. p. 148.

voyant [sans magie] ce qui pouvoit arriver, usa de sa charge avec beaucoup de moderation. Il ne fit point rebastir les temples, quoique les autres le fissent avec beaucoup d'ardeur & de prom- p. 149.

titude. Il ne fit presque aucun tort aux Chrétiens: & enfin on ne s'apperceut presque point dans cette province du rétablissement de l'idolatrie.



ARTICLE XIII.

*La Cour de Julien pleine de philosophes & de gens perdus.*

[CHRYSANTHE avoit certes quelque raison de ne se pas mettre beaucoup en peine des sollicitations de Julien.]

'Car comme nous l'apprenons de S. Gregoire de Nazianze, il mandoit plusieurs personnes de sa connoissance, particuliere- Naz. or. 4. p. 120. d.

ment ceux avec qui il avoit contracté habitude en Asie pendant ses études, & les appelloit à la Cour avec de grands empresse-  
mens, comme s'il eust eu dessein de faire des merveilles pour eux: De sorte qu'ils accouroient aussitost pleins de grandes esperances. Mais quand ils estoient venus, ils ne trouvoient rien de ce qu'ils s'estoient promis; & Julien se jouoit d'eux, tantost d'une maniere, tantost d'une autre. Il en faisoit neanmoins manger quelques uns à sa table, où il buvoit à leur santé, les appellant sans cesse les camarades & ses amis, & leur faisant mille autres caresses. 'Mais après tout cela il les renvoyoit chez eux sans avoir rien fait en leur faveur, & ils s'en retournoient ainsi sans p. 121. a.

avoir ce qu'ils devoient blasmer davantage, ou sa fourberie, ou leur propre legereté.

'Julien ne laissoit pas pour cela d'avoir toujours à sa suite une troupe de philosophes, qu'il ensoit de vanité par les caresses qu'il leur faisoit. Ils estoient tous aussi ennemis des Chrétiens, que flateurs & imposteurs; & plusieurs d'entr'eux n'avoient que l'habit de leur profession sans aucune crudition particuliere. Eun. c. 5. p. 31.  
Panc. 11. p. 235.  
Socr. l. 5. c. 1. p. 169. c.

Amm. l. 23. p.  
245. c.

'Que s'il en faut croire Ammien, ce furent eux qui perdirent Julien, en l'engageant par leur obstination à entreprendre la guerre de Perie.

Juli. ep. 4. p.  
118.

'Nous avons encore une lettre de Julien à Aristomene de Cappadoce philosophe payen, où il se plaint de ce qu'il ne l'estoit pas venu trouver, quoiqu'il ne le connust que de reputation.

Phot. c. 165. p.  
354. | Eun. c. 8.  
12. p. 119. 129.  
Juli. ep. 53. p.  
218.

'Himere sophiste celebre à Athenes fut aussi appelé par Julien durant qu'il estoit à Constantinople, & il l'accompagna ce semble jusqu'à sa mort. <sup>a</sup> Julien ne manqua pas de faire les mêmes honneurs à Iamblique [d'Apamée, qu'il met au-dessus de tous les autres:] mais ce philosophe prefera son repos à tous les attraits de la Cour. Il voulut avoir aussi dans son palais le grand S. Basile, <sup>b</sup> qui rejetta avec mepris les offres de son amitié.

V. Constant.  
tin 591.Bas. ep. 206.  
207. p. 225.  
226.

[S. Chryostome fait une terrible description de la Cour de Julien, composée de cette foule de philosophes, de magiciens, & d'autres sortes de gents perdus de l'un & de l'autre sexe. ]'Aussi tost, dit-il, que Julien eut publié son edit pour le rétablissement de l'idolatrie, on vit accourir de toutes les parties du monde les magiciens, les enchanteurs, les devins, les augures, & tous ceux qui faisoient métier d'imposture & d'illusion: De sorte que tout le palais se trouvoit plein de gents sans honneur & de vagabonds: Ceux qui depuis longtemps estoient reduits à la dernière misere, ceux qui ayant esté condannez pour leurs sorcelleries & leurs malefices avoient languy dans les prisons & dans les mines, ceux qui traïsnoient à peine une miserable vie dans les emplois les plus bas & les plus honteux; tous ces gents, dis-je, erigez en prestres & en pontifes, se trouvoient en un instant comblez d'honneur. L'Empereur laissant là les Generaux & les magistrats, & ne daignant pas seulement leur parler, menoit avec luy par toute la ville de jeunes gents perdus de debauches, & des courtisanes qui ne faisoient que sortir des lieux infames de leurs prostitutions. Le cheval de l'Empereur & ses gardes ne le suivoient que de fort loin, pendant que cette troupe infame environnoit la personne, & paroissoit avec le premier rang d'honneur au milieu des places publiques, disant & faisant tout ce qu'on peut attendre de gents de cette profession.

& c. V. 138.  
sic.Chry. in gent.  
p. 676. a. b.

'S. Chryostome a jugé avec raison qu'une chose si étrange passeroit pour incroyable dans les siècles posterieurs. Aussi il ne s'est pas contenté de l'appuyer de son autorité, mais il prend tous ceux qui vivoient encore alors pour témoins de ce qu'il avance, voulant bien qu'ils le dementissent s'il ajoutoit quelque chose.

de.

L'an de J.  
C. 361, de  
Julien 1.

## L'EMPEREUR JULIEN.

315

à la verité, & s'il ne taisoit pas au contraire plusieurs choses tres veritables. 'En effet pour ce qui est des philosophes, Eunape temoigne qu'outré Maxime & Prisque qui estoit un autre magicien que Maxime avoit fait mander de Grece, Julien avoit encore à sa suite une foule de philosophes enstez de la bonne opinion qu'ils avoient d'eux mesmes, qui s'efforçoient d'en remplir les autres par les eloges qu'ils se donnoient, & qui esperoient tout des promesses de Julien; mais qui se trouverent bientoist trompez par sa mort. 'Ammien se moque aussi de ce grand nombre de personnes qui sur la liberté que Julien en donnoit, cherchoient l'avenir par toutes sortes de voies. 'Julien mesme se trouva importuné de tant de Cyniques qui venoient l'un après l'autre, non pour reformer la Cour, mais dans le seul dessein de s'y enrichir. 'Maxime & Prisque [dont nous parlerons dans la suite,] paroissent avoir eu plus de pouvoir que tous les autres sur l'esprit de Julien: & Libanius nous les represente comme deux demons (ce sont ses termes) qui estoient toujours à ses costez.

Eun.c. 5. p. 50.  
31.  
p. 81.

Amm. l. 22. p.  
225. b. c.

Jul. or. 7. p.  
416-418.

Lib. or. 9. p. 218.  
a. c.

[Pour ce qui est des femmes avec lesquelles Julien vivoit,] le mesme Ammien reconnoist qu'on le railloit avec raison de ce qu'il se plaisoit d'en avoir une troupe autour de luy. 'Mais S. Gregoire de Naziance ajoute qu'on le voyoit manger & se divertir publiquement avec des femmes perdues, leur porter des santéz, & recevoir celles qu'elles luy portoient, couvrant cette liberté infame sous le pretexte de ceremonies de ses mysteres. [Nous parlerons dans la suite des femmes & des enfans qu'il egorgeoit pour servir à ses detestables necromancies.]

Amm. l. 22. p.  
227. a.

Naz. or. 4. p.  
221. c.



### ARTICLE XIV.

*Du Consul Mamertin: Julien prend Aquilee, embellit Constantinople.*

L'AN DE JESUS CHRIST 362, DE JULIEN 1, 2.

*'Claudius Mamertinus, & Nevitta, Consuls.*

INDICTION  
V.

Idat. & c. Pane.  
11.

Amm. l. 22. p.  
195. c.  
4 p. 189. d. | 190.  
b.  
p. 191. a.

JULIEN avoit designé Mamertin & Nevitte pour Consuls des devant la mort de Constance. <sup>a</sup>Nevitte estoit un homme de guerre en qui Julien se fioit beaucoup; & il l'avoit fait General de la cavalerie. 'Mais du reste il n'avoit aucune qualité considerable, & en avoit plusieurs de mauvaises. Il estoit mesme barbare

T t t ij

p.190.191.195.  
c.

de naissance, [ & Got apparemment. ] 'C'est pourquoi Ammien ne peut s'empescher de condamner plusieurs fois Julien, qui dans des edits publics faisoit un grand crime à Constantin d'avoir donné le consulat à des barbares, & qui des les premiers Consuls qu'il avoit eus à nommer, avoit choisi un barbare, bien inferieur à tous ceux que Constantin avoit elevez.

Panc. II. p. 232.

p. 233.  
p. 232.

p. 221.

p. 236.

Amm. I. 17. p.  
344. d.I. 16 p. 316. b]  
Cod. Th. l. 6.  
p. 371. 1.

Panc. II. p. 212.

p. 240.

p. 241.

p. 242.

Amm. I. 11. p.  
209. 4.

p. 217.

'Mamertin estoit fort agé lorsque Julien le fit Consul. [ Nous ne voyons rien de sa naissance. ] 'Il dit luy mesme qu'il n'estoit pas riche. 'Il avoit exercé divers emplois quand on l'y avoit appellé, ne les ayant, dit-il, jamais desirez par ambition, ni refusez par lascheté ou par paresse. Il avoit neanmoins toujours souhaité le consulat, 'qui n'estoit alors qu'un honneur sans peine, [ & sans presque aucune fonction. Il se pique fort de probité, d'honneur, de generosité, & d'integrité. ] 'Il dit que c'estoit pour cela que Julien l'avoit elevé, & qu'après luy avoir donné le soin de garder & de distribuer les finances, il l'avoit fait Prefet du Pretoire [ d'Illyrie, ] & enfin Consul. 'Cependant Ammien payen comme luy nous apprend qu'il fut mis en justice sur la fin de 367, comme coupable de peculat, [ & ne dit point qu'il s'en soit justifié. ] 'Il dit meisme qu'il fut deposé sur cela de la Prefecture que Valentinien luy avoit conservée: [ "mais il estoit apparemment hors de charge des devant le 23 septembre 365. ] 'Il eut la Prefecture d'Italie conjointement avec celle d'Illyrie depuis la fin de Julien au moins.

V. Valenti-  
nicn I, n.

[ Il avoit de l'eloquence, ] 'comme on le voit par le discours qu'il fit en l'honneur de Julien le premier janvier de cete année, & en partie sur des choses qui n'estoient arrivées que ce jour là mesme, Car il dit que des le point du jour luy & son collegue craignant d'estre prevenus par Julien, ils furent au palais pour le saluer. Des que Julien sceut qu'ils venoient, il se leva promptement, & courut audevant d'eux, avec un visage étonné & inquiet, comme s'il eust eu peur de ne s'estre pas assez hasté. 'Il leur donna le baiser, & les salua "avec respect. Il leur demanda ce qu'ils souhaitoient de faire; & comme l'ordre estoit que les nouveaux Consuls allassent d'abord au Senat, il les y voulut accompagner. 'Ils vouloient par respect aller à pié; mais il les obligea de monter sur leurs chars, & se mit à pié audevant parmi les autres personnes qui estoient venues leur rendre le mesme devoir. 'Quelques uns louerent cette action de Julien; d'autres la blasmerent comme basse & affectée; & Ammien se declare assez pour les derniers. 'Ce n'est pas qu'il

Consul am-  
plissime.

L'an de J.  
C. 361, de  
Julien 1, 2.

L'EMPEREUR JULIEN.

ne fust assez ordinaire aux Empereurs, d'accompagner ce jour là les nouveaux Consuls, [mais apparemment ils ne le faisoient pas à pié, ni dans la foule, comme Julien.]

'Mamertin donna ensuite les jeux du cirque le troisieme jour de janvier & les deux suivans; & comme on y eut fait venir les esclaves, qui selon la coutume devoient estre affranchis par le Consul, Julien qui ne songeoit pas à cela, voulut les affranchir luy mesme: mais on l'avertit qu'il entreprenoit sur la juridiction d'un autre; & aussitost il se condanna à une amende de dix livres d'or.

l. 12 p. 209. 210 f  
n. f. p. 304.

'Ammien marque après cela que Julien alloit souvent au Senat, soit pour juger les causes, soit pour d'autres affaires; & il y parloit sur toutes choses; au lieu que Constance faisoit venir les Senateurs chez luy pour ecouter debout les ordres qu'il avoit à leur donner. Libanius dit que Constance en usoit ainsi, parcequ'il n'avoit pas d'eloquence comme Julien; & neanmoins Socrate assure que depuis Jule Cesar, Julien est le premier Empereur qui ait fait [communément] des harangues dans le Senat. [Il est certain qu'Auguste mesme faisoit quelquefois lire par d'autres dans le Senat les discours qu'il avoit faits, au lieu de les prononcer.

l. 11. p. 210. 21  
Lib. or. 12. p.  
293. 299.

Socr. l. 3. c. 1. p.  
169. b.

'Julien donna vers ce temps là le gouvernement d'Achaïe à Pretextat, dont Ammien parle avantagement, & Zosime de mesme. Aussi on ne doute pas que ce ne soit le celebre Agorius Pretextatus Sénateur payen, qui mourut designé Consul. 'Il estoit encore Proconsul d'Achaïe sous Valentinien [en 364. ou 365.] Photius cite un discours du sophiste Himere sur le Proconsul Pretextat.

Amm. l. 12. p.  
210. c.  
n. p. 213.

Zos. l. 4. p. 73 f.  
c.

Phot. c. 165. p.  
313.

'C'est après tout ceci qu'Ammien parle de la reddition d'Aquilée, qui s'estant soulevée contre Julien pour rentrer dans l'obeissance de Constance, ne se rendit qu'avec beaucoup de peine après avoir esté assurée de sa mort. 'Cette prise enfla beaucoup le cœur à Julien, [quoiqu'on n'en voie pas bien le sujet:] & persuadé que rien ne luy estoit impossible, il ne songea qu'à passer en Orient pour aller faire la guerre aux Perses. Il fit pour cela divers preparatifs, anima le courage des soldats par ses discours, & encore plus par l'argent qu'il leur distribua.

Amm. l. 21. 22.  
p. 19. 194.  
218. c.

l. 22. p. 218. d.

p. 19. a.

'Mais il ne quitta Constantinople qu'après l'avoir relevée par plusieurs faveurs qu'il luy fit. 'Estant né dans cette ville, & y ayant esté nourri, il voulut luy témoigner qu'il l'aimoit comme

a.  
b. Jul. ep. 18. p.  
124.

V. Conflan.  
ac 560.

incremen-  
tu.

1. Les Empereurs avoient accoutumé d'en faire à leur reception.

Zof.l.3.p.713.  
b.  
A Amm.n.p.  
214.  
p.224|Zof.p.  
713.b

sa patrie & comme sa mere. Il luy accorda, selon Zosime, d'avoir un Senat de mesme qu'il y en avoit un à Rome. Il y en avoit un neanmoins des auparavant: & ainsi il ne peut que luy avoir accordé quelques nouveaux droits. Il fit faire un grand port auquel on donna son nom, pour mettre les vaisseaux à couvert du vent du midi: il eleva un portique qui conduisoit à ce port: & dans un autre portique, il fit bastir une bibliotheque, où il mit tous les livres qu'il avoit, [achevant] ce que Constance avoit commencé. Il y avoit un obelisque à Alexandrie que Constance avoit voulu transporter à Constantinople: Julien continua dans le mesme dessein, & nous avons encore une lettre qu'il en écrivit à la ville d'Alexandrie. [Mais afin que ses faveurs mesmes fussent des preuves de son animosité contre les Chrétiens,] il fit revenir dans le Senat de Constantinople ceux qui en avoient esté exemptez, soit en entrant dans le Clergé, soit de quelque autre maniere.

Them.or.4.p.  
60.a.  
b|Juli.ep.58.p.  
223.224.

ep.11 p.227.

## ARTICLE XV.

*Il va à Antioche.*

Zof.l.3.p.713.  
c.

**J**ULIEN demeura dix mois à Constantinople, selon Zosime, [ce qui iroit jusques au mois d'octobre. Mais la suite nous montrera que cela n'est pas. Il en partit apparemment peu après le 12 de may,] auquel il y estoit encore selon le Code. Il n'oublia aucun des autels d'idoles qui se rencontrerent sur sa route, [sans y donner des marques de son impieté.] Il avoit eu soin, dit Libanius, de mettre par tout des Gouverneurs eloquens, & habiles dans les belles lettres: ainsi ils le venoient tous haranguer à l'entrée de leur province, au lieu de luy presenter des cerfs, des oiseaux, & d'autres choses semblables, comme on faisoit [aux autres Princes.]

Amm.l.12.p.  
219.b.c.

Il ne fit que passer par Calcedoine; & alla delà à Nicomedie, dont la ruine [arrivée en 358 par un tremblement de terre] luy tira les larmes des yeux: & il donna des sommes considerables pour travailler à la rétablir. Il passa par Nicée; & quand il fut pres de la Galacie, il se detourna beaucoup pour aller en Phrygie, dit Libanius, voir le temple de Cibele à Pessinonte; & y offrir de grands presens. Il fit sur cette idole un long discours, qu'il dit avoir composé en une nuit. Il en fit encore un contre un Cynique avec la mesme promptitude, & à peu pres dans le mesme

c|Lib.or.10.p.  
247.b.

Juli.or.5.p.  
335.  
e|or.6.p.339|  
n.p.179.185|  
Lib.or.12.p.  
300.a.  
a|Baudr.p.51.

1. On met plus ordinairement Pessinonte dans la Galacie, mais sur les confins de la Phrygie.

V. Constan-  
cc.  
&c.  
1.

temps, c'est à dire au plustard vers le milieu du mois de juin : d'ou l'on peut juger que c'est le temps où il estoit à Pessinonte. Il y établit une nommée Callixene prestresse de Cibele.

Après que sa Cibele luy eut dit [ce qu'il voulut ou ce qu'il s'imagina,] il se hata de quitter la Phrygie [& Pessinonte,] pour reprendre le chemin d'Ancyre, où les pontifes allerent audevant de luy avec leurs idoles. Il les en recompensa par l'argent qu'il leur donna des qu'il fut arrivé au palais : & le lendemain il fit celebrer des jeux. Il passa quelques jours à Ancyre, selon l'histoire de S. Basile Prestre, qui ayant consulté J. C. devant luy, fut traité d'une maniere tres cruelle, comme on le peut voir dans ses actes. La mesme histoire porte que Julien sortit d'Ancyre le 29 de juin. On pretend qu'il fut ensuite à une petite ville nommée Edeffe.

Dans la suite de sa marche, il se trouva assiégré d'un grand nombre de personnes qui luy venoient faire des plaintes sur divers sujets. [Je ne sçay pas surquoi Baronius se fonde] pour dire que c'estoient des Chrétiens [plustost que d'autres, y ayant mesme des choses dans ce qu'on en dit, qui ne leur conviennent guere.] Julien ecouta les plaintes de ces personnes avec beaucoup de patience, & les jugea avec equité, dit Ammien, sans se prevenir contre les accusez. Au contraire un bourgeois en accusant un autre d'aspirer à l'Empire, parcequ'il se faisoit faire un habit de pourpre, il se moqua de cette imagination : & comme l'accusateur ne laissoit pas de continuer ses instances, il ordonna qu'il porteroit encore à l'accusé des brodequins de pourpre. Il se contenta de cela pour une accusation sans fondement & sans apparence. [Mais dans les autres] il punissoit severement ceux qu'il voyoit estre des calomnieurs, ne pouvant souffrir que des innocens se trouvassent en danger de perdre les biens & la vie mesme par la malice d'un delateur, comme il l'avoit vu souvent, & l'avoit éprouvé luy mesme.

A l'entrée de la Cilicie il trouva Celse gouverneur du pays, qui fit son panegyrique durant qu'il immoloit à ses dieux. Julien le receut avec des honneurs extraordinaires; & ils avoient étudié ensemble à Athenes. Celse avoit aussi esté disciple de Libanius; & on en dit encore quelques autres choses.

Enfin Julien arriva à Antioche, où il se hastoit d'aller, & il y fut réceu avec de grandes acclamations de tout le peuple,

1. Libanius semble dire qu'il arriva par la riviere [d'Oronte. Mais j'ay peur qu'il n'y ait faute dans l'original. Car tout l'endroit paroist se rapporter à l'entrée de Julien dans l'Illyrie.]

cp. 11. p. 140.

Lib. or. 10. p.

254 d.

4 Amm. l. 12.

p. 210. a.

6 Boll. l. 2.

mars. gr. p. 16.

c.

p. 16. 17.

p. 17. c. f.

Menæa. 10.

dec. p. 171.

Amm. l. 12. p.

210. a.

Bar. 362. § 78.

Amm. p. 210.

a. b.

b. c.

a. b.

d] n. p. 227] Lib.

or. 12. p. 300. c.

Amm. p. 210.

221] Zof. l. 3. p.

713.

Lib. or. 4. p. 182. a.

cc.

1.  
\* & c.

Arno 207.

Cod.Thchr.  
p.61.  
Amm.p.211.  
b.c.

[\*fort peu] avant le 28 de juillet. Il ne voulut pas souffrir qu'un officier nommé Thalasse le vinst saluer avec les autres, parce qu'il avoit eu part à la disgrâce de Gallus. Des le lendemain des gens qui avoient un procès contre Thalasse, vinrent faire leurs plaintes à Julien, esperant en estre receus d'autant plus favorablement, qu'il s'estoit déclaré ennemi de leur partie. Mais Julien leur dit qu'il les prioit d'attendre à demander justice contre Thalasse, jusqu'à ce qu'on la luy eust faite à luy mesme; & il défendit au Prefet de juger l'affaire jusqu'à ce qu'il se fust reconcilié avec Thalasse, ce qui arriva bientoist après; mais aux depens de cet officier: Car on pretend qu'il n'obtint la grace de Julien qu'en perdant celle de Dieu, & en renonçant à J. C. On ne dit pas neanmoins surquoi cela est fondé, non plus que ce qu'on ajoute, que c'est le mesme, qu'un miserable aruspice de ce nom, dont Theophane raporte les crimes, & \* la punition exemplaire que Dieu en fit. Car s'il estoit d'Antioche & aimé de Julien, [ce n'est pas une raison bien forte pour croire que ce soit le mesme.]

n.f.p.312.  
323.

Thphn.p.43.  
c.d.

αυτοῦ Ἰουλιανῶν  
ἀκούσας.  
\* V.la perf.  
de Julien 5  
32.

ARTICLE XVI.

*Diverses choses que Julien fit à Antioche.*

Lib.vit.p.40.  
41.

p.41.b.

c.d.  
b.p.42.a.b.  
c.b.c.d|or.4.p.  
151.c.

Jul.p.27.p.  
116.

mil.p.96.97|  
Amm.p.217.  
a.b|n.p.214|  
Nor.epo.p.  
201.205.c.  
Amm.p.  
227.b.c.

**L**E sophiste Libanius qui estoit alors à Antioche, s'estoit fort rejoui de voir Julien sur le throne, & l'idolatrie relevée par son moyen. Il ne l'estoit pas neanmoins venu trouver avec les deputez que la ville d'Antioche avoit envoyez audevant de luy, dequoi Julien s'estoit étonné. Lors donc qu'il vint à Antioche, des qu'il vit Libanius, il luy dit qu'il vouloit l'entendre. Il fut pourtant quelque temps sans le demander: b & il falut qu'un autre l'en sollicitast. Il luy en fit de grandes excuses, c & luy témoigna toujours depuis d'autant plus d'amitié & de consideration, que Libanius ne luy demandoit rien. Il luy donna une dignité, [c'est à dire apparemment le titre de Questeur,] qu'on lit à la teste d'une lettre que Julien luy écrivit l'année suivante.

Prisque  
d'Epise.

αἰχμω.

'Des le mois d'aoust Julien se donna la peine de monter le mont Casius, qui borne la ville d'Antioche du costé du midi vers Seleucie, & qui est extrêmement haut, pour y sacrifier à son Jupiter. d Ce qu'il y eut de considerable, c'est que Theodote l'un des premiers d'Hieraple, qui avoit sujet de craindre sa colere, s'y estant

le dixieme  
mois appel-  
lé Louis.

L'an de J.  
C. 361, de  
Julien 1, a.

» étant venu jeter à ses pieds ; il luy dit ces paroles : Je ſçay ce  
 » que vous avez fait ; mais je le veux oublier, & vous n'avez rien  
 » à craindre ſous un prince qui n'a point de plus grand deſir que  
 » de diminuer le nombre de ſes ennemis, en les faiſant ſes amis.  
 'Au forcé delà il receut des lettres [d'Ecdice] gouverneur d'E-  
 gypte qui luy mandoit qu'on avoit trouvé un de ces taureaux  
 appellez Apis, [celebres par la ſuperſtition des payens qui eſt  
 allez connue,] & dont Ammien parle amplement en cet en-  
 droit. 'On pretendoit que ces animaux eſtoient des gages de  
 divers biens : [Mais l'évenement fit voir la fauſſeté de ce préſa-  
 ge, ſurtout à l'égard de Julien.]

c.d| 228.a.

p. 227.c.

p. 221.c.

c.d| 221.b.

&c.

'Quoique la Syrie faiſt un pays de delices, Julien ne ſ'y laiſſa  
 point aller aux plaiſirs ; [& il continua à vivre à ſon ordinaire,  
 comme on le peut voir dans ſon Miſopogon.] 'Il ſ'occupoit  
 beaucoup à vider les procès ; pour protéger les innocens, dit  
 Ammien, ſans diſtinction de Chrétiens ou de payens, & punir  
 avec moderation les criminels. Il cherchoit avec ſoin la juſtice,  
 " & la ſoutenoit avec fermeté. 'Que ſ'il ſe trompoit quelquefois, il  
 trouvoit bon que les Prefets & les autres qui eſtoient auprès de  
 luy, l'avertiſſent de ſa faute, & il ſ'en corrigeoit avec joie. Il  
 eſcouteit ſans ſ'emouvoir les eloges que luy donnoient les avo-  
 cats, ſe mettant peu en peine des louanges de ceux qu'il ſavoit  
 bien n'avoir pas la hardieſſe de le blaſmer. 'Ammien parle avec  
 eloge des loix que Julien fit vers ce temps-ci pour le reglement  
 de la police, & pour lever diverſes difficultez. 'Nous avons  
 beaucoup de loix de cette année, où l'on trouve des choſes con-  
 ſiderables ſur ce ſujet. [Mais nous les laiſſons remarquer à  
 d'autres.]

p. 222.a.

c.

Cod. Th. chr.

p. 64.65.

Amm. p. 221.

c.d.

Quoiqu'il ſe piquaſt fort de douceur, il condamna alors à la  
 mort le ſecrétaire Gaudence, & Julien autrefois Vicaire, qui  
 n'avoient point d'autre crime que d'avoir témoigné beaucoup  
 de zele pour le parti de Conſtance leur Empereur, [ce qu'un  
 Prince vraiment genereux, ou un peu moderé, euſt pu regarder  
 plutôſt comme un merite que comme un crime.] Il fit le meſme  
 traitement au fils de ce Marcel General de la milice, [qui en  
 avoit ſi mal uſé dans les Gaules à ſon égard.] Mais le fils eſtoit  
 accuſé d'avoir aſpiré à l'Empire. 'On cite d'Eunape que Julien  
 après avoir puni le fils, traita au contraire le pere avec beaucoup  
 d'honneur. [Ces executions font voir] qu'il ne ſe contentoit pas  
 de convaincre de leur crime ceux qui formoient des entrepri-  
 ſes contre luy, ſans leur oſter la vie, comme Libanius nous le

n. p. 229 | Suid.

p. 706.c.

Lib. or. 10. p.

246. c. d.

Amm.p.112.  
223.n.p.119|Lib.  
or.10.p.146.  
c.d.

Lib.p.146.d.

Naz.or.3.p.  
91.b.c|Chry.  
ingent.p.677.  
a.b.Thdr.l.3.c.  
12.p.659.b.  
4.c.11.p.650.  
a.b.

voudroit persuader. Il se contenta de bannir Romain & Vincent qui commandoient deux compagnies des Ecuyers de la garde, quoique convaincus, dit Ammien, d'avoir formé des desseins trop ambitieux. M<sup>r</sup> Valois raporte à cela ce que dit Libanius au commencement de l'année suivante, Que des personnes, qui apparemment estoient de ses gardes, s'etoient perdus par le desir de commander, & n'avoient pas néanmoins souffert le chastiment qu'ils avoient dû craindre. Mais Libanius semble dire que Julien s'estoit contenté de leur reprocher leur crime.

[Ce fut particulièrement à Antioche que Julien fit paroître sa cruauté, sa legereté, & plusieurs autres vices.] S. Gregoire de Nazianze nous représente l'Oronte [qui passe à Antioche,] presque comblé des corps de ceux qu'il avoit fait tuer ou noyer durant la nuit; outre divers endroits ecartez du palais, des fosses, des caves, des puits, des étangs, tout cela rempli de ceux qu'il avoit fait martyriser pour le nom de J.C, ou d'un grand nombre d'enfans & de jeunes filles à qui il avoit fait oster la vie pour servir à ses detestables mysteres, & à la curiosité qu'il avoit de savoir l'avenir par la necromancie & les autres sortes de magie. La honte par laquelle il se condannoit luy mesme à cacher ces sortes d'actions, comme indignes de paroître aux yeux des hommes, fit qu'une partie en demeura cachée tant qu'il vécut. Mais après sa mort l'on trouva dans le palais des cofres pleins de testes, & des puits remplis de corps morts. Theodoret dit que plusieurs officiers, & des personnes de qualité, ayant eu la hardiesse de luy dire la verité, acquirèrent l'honneur & la couronne du martyr.

[C'est ce que nous reservons pour l'histoire de la persecution, où nous verrons aussi l'execution d'Arteme Duc d'Égypte, l'embrasement du temple d'Apollon à Daphné, la mort de Julien oncle de l'Empereur, & de plusieurs autres qui avoient esté les principaux ministres de sa passion contre les Chrétiens, l'entreprise qu'il fit de rebastir le temple de Jerusalem, avec les miracles qui arriverent en ce temps là, & quelques autres evenemens qui ont un raport particulier à l'histoire de l'Eglise.]

1. μέγιστον ἐπέλαυνον οὐλόασιν.





ARTICLE XVII.

*Tremblement, famine, & autres malheurs: Imprudence de Julien.*

**D**IEU differoit encore la punition de Julien mesme ;<sup>2</sup> mais il ne cessoit point cependant de l'avertir de quitter son impieté, par divers prodiges qui arrivoient l'un sur l'autre, tantost dans les villes, & tantost dans les armées; & de luy donner des marques de sa colere par les diverses calamitez dont l'Empire se trouva affligé durant le peu de mois qu'il le gouverna. La terre fut toujours agitée par des tremblemens si furieux, que les maisons tombaient par terre, & qu'on n'y pouvoit demeurer en sureté. Il y eut des villes qui en furent ruinées. Constantinople en trembla aussi, & on considera cet accident comme un tres mauvais augure de la guerre que l'Empereur entreprenoit contre les Perles. La ville de Nicomedie qui avoit esté renversée [par un tremblement de terre en 358,] acheva d'estre ruinée par celui qu'elle souffrit sur le soir du 2 decembre de cette année, & qui abait encore une grande partie de Nicée. Libanius dit que durant le regne de Julien ou à sa mort, la terre avoit ébranlé beaucoup de villes de la Palestine, & toutes celles de la Libye, qu'elle avoit renversé les plus grandes de la Sicile, toutes celles de la Grece hors une, & la belle ville de Nicée; & que la plus belle de toutes estoit si agitée, qu'elle n'esperoit pas de se pouvoir soutenir: [Je pense qu'il entend Constantinople.]

Naz.or.4.p.  
124.b.  
Chry in gent.  
p.693.a.b.  
Soz.l.6.c.1.p.  
639.a.

Naz.p.112.d.  
Amm.l.23.p.  
238.b.c.  
l.12.p.226.b.

Lib.or.12.p.  
314.b.

'Le feu brula le temple d'Apollon à Rome [aussibien qu'à Daphné:] Et si l'on n'en eust promptement arresté la violence, il eust consumé les oracles des Sibylles: Cela arriva le 19 de mars 363. On vit aussi des villes abîmées par le debordement des mers: Et on croit que ce fut alors qu'arriva l'accident dont la ville d'Alexandrie celebroit encore longtemps après la memoire, par de grandes actions de graces qu'elle rendoit à Dieu tous les ans, dans une grande solennité qu'elle appelloit la feste du Tremblement. Car la mer s'estant un peu retirée [dans un tremblement de terre,] revint aussitost avec une si grande impetuosité, & submergea une si grande étendue de pays, que

Amm.l.23.p.  
p.140.b.

Naz.p.112.d.  
Soz.p.639.b.c.

ἐπιποσειον  
ἐβύνη.

1. *Ἡ θαλάσσια αὐτῆν.* Ne seroit-ce point plustost *des herbes de mer*? Car Constantin dit que αὐτῆς signifie aussi du cresson.

Naz. or. 4. p.  
111. d.

sur les tuiles des maisons. S. Gregoire remarque ces malheurs comme des punitions de la persecution des Chrétiens, & il dit qu'ils arriverent aux villes dans les temps mesmes qu'elles se soulevoient contre les Fideles.

c| Juli. mis. p.  
108 | Lib. vit. p.  
41. d | Amm. n.  
f. p. 330. 1.  
e| Chry. in gent.  
p. 643. d.  
f| Amm. l. 22.  
p. 226. b.  
g| Juli. mis. p.  
109.  
h| Chry. p. 643.  
i| t. 5. or. 45. p.  
510. c. d | Amm.  
p. 226. b.  
k| Soz. p. 639. c.  
l| Lib. or. 11. p.  
314. c.  
m| Chry. t. 5. or.  
45 p. 510. c. in  
Mat. h. 4. p. 36.  
n.  
o| in gent. p.  
693. b.  
p| p. 643. d. e.

'La secheresse fut aussi si grande cette année, que tous les grains en ayant esté gastez, <sup>a</sup> on fut affligé de la famine la plus cruelle qu'on eust jamais vue. <sup>b</sup> Cette secheresse dura jusques au milieu de l'hiver, <sup>c</sup> qui fut fort rude: <sup>d</sup> & les plus grosses sources se secherent entierement. <sup>e</sup> La necessité obligeant les hommes à se nourrir comme des bestes; la famine fut bientost suivie de la peste, <sup>f</sup> qui duroit ce semble encore, aussi bien que la famine, [au milieu de l'année suivante] lorsque Julien mourut. L'une & l'autre emporterent beaucoup d'hommes & de bestiaux.

'La famine fut universelle par toute la terre; & il sembloit particulierement que par un effet tout visible [de la justice] de Dieu, elle suivist Julien de ville en ville, [depuis Constantinople] <sup>h</sup> jusqu'à Antioche, où elle entra avec luy. [Aussi comme Julien s'arresta principalement en cette derniere ville, elle en souffrit plus que les autres.] On n'y trouvoit point de vivres à acheter dans les marchez, & toutes les boutiques estoient pleines de confusion & de tumulte, chacun s'efforçant d'enlever & de piller tout ce que l'on y apportoit.

Juli. mis. p. 108 |  
Lib. or. 11. p.  
306. a. b.

'Des que Julien fut arrivé à Antioche, le peuple qui accuisoit l'avarice des riches d'estre cause de la misere, s'ecria dans le theatre que tous les greniers estoient pleins, & que cependant tous les vivres estoient excessivement chers. Julien s'en plaignit aux marchands; & eux rejeterent la faute sur les riches & les principaux de la ville, lesquels possedoient les terres; de sorte que le lendemain Julien tascha de persuader à ceux-ci, qu'ils devoient un peu negliger un profit assez injuste, pour soulager leurs concitoyens, & les autres personnes qui abordoient dans leur ville; & ils luy promirent de donner ordre à cette affaire.

Juli. mis. p. 77.

p. 108.

'Il attendit trois mois; & ayant reconnu, dit-il, d'une part, que les plaintes du peuple contre les riches estoient tres justes, & de l'autre, que les magistrats n'y mettoient nullement l'ordre qu'ils luy avoient promis, il taxa tous les vivres par un edit à un prix assez mediocre. Il pretendoit gagner les bonnes graces du peuple par cette apparence de liberalité; <sup>k</sup> & il ne voulut jamais recevoir les raisons du Conseil de ville, qui luy monstroient fort clairement que ce qu'il pretendoit estoit alors impossible. Mais il fit voir en cela qu'il avoit peu de conduite, & beaucoup d'atta-

p. 108.

Amm. p. 226.  
c| Socr. l. 3. c.  
17. p. 190. b |  
Soz. l. 5. c. 19. p.  
624. d.  
k| Amm. p. 226.  
c.  
l| Socr. p. 190. b.

L'an de J.  
C. 362, de  
Julien 1, 2.

L'EMPEREUR JULIEN.

che à son sens. Car il ne considéra pas que ces sortes de taxes Amm.p. 116.c.  
par lesquelles on diminue le prix des vivres, en augmentent quelquefois la cherté, quand elles ne sont pas faites à propos, & produisent une famine & une disette entiere, [comme il estoit arrivé sous Diocletien.] Les plus grands admirateurs de Julien c|Lib.vit.p. 42.43.  
le condamnent sur ce point; & Libanius dit que c'estoit un demon ennemi de la ville qui le contraignoit à cela. Julien qui s'imaginoit avoir bien de la raison, se plaignoit hautement de l'opposition que le Conseil avoit pour ses volontez; & les flatteurs l'enflammoient de plus en plus.

[Mais on reconnut bientoſt par experience, combien sa taxe estoit deraisonnable.] Car au lieu qu'avant son edit la ville estoit pourvue fort abondamment de vin, d'huile, & de toutes les choses semblables, ne manquant que de blé; 'après son edit elle manqua de tout absolument, 'dautant que les marchands tant en gros qu'en détail, voyant qu'ils se ruineroient en vendant les choses au prix que Julien les avoit mises, aimerent mieux ne point vendre du tout, & mesme s'enfuirent de la ville. A insi Julien en pensant s'attirer l'affection du peuple, irrita contre luy, & les marchands, & les riches, & les officiers, & le peuple mesme. Jul.mif.p.108.  
p.110.  
Socr.p.190.b.  
Soz.p.624 d.  
Juli.mif.p. 110.  
p.77.

&c. 'Il se vante qu'il avoit fait venir quantité de blez qu'on ven- p.77.109.110|  
doit à tresbas prix; 'dequoi il vouloit qu'on eust obligation à Lib. or. 4.p. 168.a.  
1. Libanius, comme n'avant qu'à se plaindre du reste des habitans. c Lib. or. 4.p. 141.c.d|171.d.  
midii. d Mais 422 mille boisseaux qu'il y avoit fait venir, [n'estoient pas d Juli.p.109.  
pour durer longtemps dans Antioche;] & le peuple ne se con- p.77.110.  
tentoit point d'avoir du blé. 'Il dit que les riches achetoient p.109.110|Lib.  
son blé à bon marché, & vendoient secrettement le leur hors de or.12.p.306.b.  
la ville pour en avoir plus d'argent. 'Cela l'obligea de faire Lib.p.306.d|  
mettre les officiers de la ville en prison, où ils ne coucherent Annm.u.p.233.  
pas neanmoins. Car aussitost il envoya un ordre de les laisser Lib.vit.p.43,  
aller en liberté. 'Libanius se vante d'avoir soutenu en cette a.b.  
affaire les interets du Conseil par un discours que Julien receut fort bien, quoiqu'un de ses officiers menaça ce sophiste de le faire jeter dans l'Oronte, sans considerer qu'il deshonoroit celui qu'il pretendoit flater.

1. quinze boisseaux pour une piece d'or.



## ARTICLE XVIII.

*D'Apronien Prefet de Rome : Le peuple d'Antioche se raille de Julien.*

INDICTION

VI.

Idat.&amp;c.

L'AN DE JESUS CHRIST 363, DE JULIEN 2.

*'Julianus Aug. IV, & Salustius, Consuls.*Amm. l. 23 p.  
237. a.Lib. vit. p. 43.  
44 | Or. 10. p.  
227.Amm. p. 238.  
b | n. p. 152 | Jul.  
mil. p. 70.Jul. p. 70 | Lib.  
or. 4. p. 170. d.Amm. p. 237.  
238.Onu. p. 296. b.  
c | Nor. de Pil.  
P. 433-435.Amm. l. 26. p.  
314. e.

p. 313. 314.

**S**ALUSTE qui fut Consul avec Julien estoit le Prefet des Gaules, Ammien remarque comme une chose nouvelle, qu'un Prince fust Consul avec un particulier: & cela ne s'estoit point vu depuis le consulat de Diocletien & d'Aristobule [en 285, ou au moins depuis celui de Maximien & de Janvier en 288. Mais il falloit que Julien fust Consul avec un particulier, ou qu'il ne le fust point du tout.] Il choisit Libanius pour faire son panegyrique à l'entrée de ce consulat; & nous avons encore ce discours. Julien ecouta ses flateries avec des marques d'admiration, qui sentoient peu la gravité d'un prince. 'La joie de ce jour fut troublée par le malheur d'un de ses pontifes, qui mourut subitement au milieu des ses ceremonies sacrileges, lorsque Julien montoit au temple de la Fortune ou du Genie [d'Antioche.] Car il voulut commencer par là son consulat; & deux jours après il fut dans un temple de Jupiter qui estoit dans la ville, faire les vœux ordinaires [pour la prospérité de l'Empire.]

c'est Philéas  
d'ic.

'La ville de Rome luy deputa vers ce temps là plusieurs de ses principaux Senateurs, [tous payens sans doute.] Julien les eleva à diverses dignitez, & fit Apronien Prefet de Rome, Octavien Proconsul d'Afrique, Venuste Vicaire d'Espagne, & Aradius Rufinus Comte d'Orient à la place de Julien son oncle qui mourut des le commencement de cette année. 'Des personnes fort habiles\* croient que le premier est L. Turcius Secundus Apronianus Asterius, dont l'on a diverses inscriptions, & qui estoit fils de L. Turcius Apronianus Prefet de Rome en 339. 'Le gouvernement de ce jeune Apronien fut heureux à Rome par l'abondance des vivres qui y maintint la paix. 'Ammien loue la severité & l'integrité de ce Prefet. Il poursuivit surtout les enchanteurs avec beaucoup de vigueur, & les extermina presque entierement. On pretendoit qu'outre le zele du bien public, il vouloit se consoler d'un œil qu'il avoit perdu en retournant à Rome après en avoir esté fait Prefet: car il attribuoit cet accident

V. la pers. de  
Julien.  
\*NOTA 7.

&amp;c.

L'an de J.  
C. 363, de  
Julien 2.

## L'EMPEREUR JULIEN.

527

V. Valenti-  
nien 1.

à quelque malice. 'Godefroy ramasse tout ce qu'on trouve de luy.<sup>2</sup> Ammien veut qu'il ait eu Symmaque pour successeur. ['Mais il faut apparemment mettre entre deux Volusien à qui Valentinien adresse une loy le huitieme avril 364. ]'On croit que Venuste sût en ce temps-ci Vicaire d'Espagne, est le pere de Flavien si celebre sous Theodose, & le mesme que L. Ragonius Venustus, dont on a une inscription de l'an 390, où l'on voit que c'estoit un payen.

Cod Th. l. 6.  
p. 351. l.  
Amm. l. 27.  
p. 336. b.  
n. f. p. 350. 2.

'On croit que Julien fit cette année la solennité de la dixieme année de son regne depuis qu'il avoit esté fait Cesar, quoiqu'elle ne dult commencer qu'à la fin de 364. Car on trouve cette solennité marquée sur diverses medailles. Peutestre l'avança-t-il [pour avoir occasion de faire quelque liberalité aux soldats, afin qu'ils le suivissent plus volontiers en Perse. ]'Neanmoins Ammien qui avoit marqué la solennité de sa cinquieme année faite à la fin de 360, [ne dit rien du tout de celle-ci.

Pagi, 363. § 1.

Nous avons vu que Julien s'estoit fait haïr du peuple à Antioche, en s'imaginant s'en faire aimer par le bas prix qu'il avoit mis aux vivres. ]'Il pretend que ceux de cette ville ne l'aimoient pas encore, parceque leur ayant accordé trois mille mesures de terres en friche, & les riches les ayant divisées entr'eux, il n'avoit pu souffrir cette injustice, qui l'avoit obligé d'oster ces terres à ceux qui les tenoient, & de les attribuer à ceux qui entretenoient les chevaux pour le cirque. 'Mais la principale chose qui alienoit de luy l'esprit des habitans, estoit son changement de religion, tout le peuple de la ville estant fort attaché au nom de Chrétien, [qui y avoit pris son origine, ] & fort ennemi de ses dieux de pierre.

Amm. l. 21. p.  
178. b.

Juli. mis. p. 112.  
112.

p. 90.

'L'on remarque que ceux d'Antioche estoient aïsez à irriter, [& portez naturellement à la raillerie. S'ils estoient Chrétiens, ils n'estoient pas tous des Saints: & il est plus rare de voir tout un grand peuple pratiquer la morale du Christianisme, que zelé pour en défendre le nom. Il y avoit mesme apparemment plus d'Ariens que de Catholiques. Car les Ariens qui y avoient dominé sous Constance, y tenoient encore les eglises. Et les autres n'avoient pas sujet de regretter la mort de Constance. ]'Ces peuples voulurent donc se venger de la faim que Julien leur faisoit souffrir. 'Ils composerent quelques vers contre luy, [où] 'ils se moquoient de sa mauvaise mine, de ses petites epaules qu'il étendoit autant qu'il pouvoit, & de ce qu'estant fort petit, il vouloit marcher d'un pas de geant. Ils se divertissoient fort

Socr. l. 3. c. 17.  
p. 190. c.

Juli. mis. p. 101.  
Amm. l. 22. p.  
116. d.

anapestes.

Juli. mis. p. 18.  
Byz. f. p. 37. 39.  
Amm. p. 227. a.

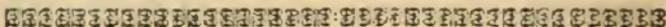
Jul. p. 70.  
Amm. p.  
227. a.

Naz. or. 3. p.  
81. a.  
b Juli. p. 87.  
c n. p. 309 | Socr.  
p. 390. c.

Juli. p. 95.  
d Byz. sam. p.  
39.  
Juli. p. 88.  
p. 89.  
p. 95.

encore de sa barbe aussi grande & aussi mal faite que celle d'un  
bouc : 'Et ils disoient qu'elle estoit assez longue pour en faire des  
cordes. 'Car Julien avoit repris sa grande barbe depuis qu'il  
estoit Auguste, comme on le voit par ses medailles. 'On l'appelloit  
un boucher, à cause de tant de bestes qu'il ttoit pour faire  
ses sacrifices : 'Car il sembloit qu'il ne fist autre chose. <sup>a</sup> Et on le  
railloit avec assez de sujet, dit Ammien, de ce qu'il faisoit vanité  
de porter luy mesme les choses sacrées, faisant plustost la fonction  
de sacrificateur que de prince.

[Ce fut peut estre en cette rencontre] qu'on luy donna divers &c.  
noms pour se moquer de son attachement à l'idolatrie. <sup>b</sup> On se  
railloit aussi de la marque de ses monnoies, <sup>c</sup> dans lesquelles il  
avoit fait graver un taureau couché sur le dos [comme mort] sur  
un autel : ce qui faisoit dire qu'il avoit renversé le monde. <sup>d</sup> Il y  
a dans ses medailles plusieurs autres figures encore plus ridicu-  
les. 'Ils ajoutoient que le X ni le K n'avoient fait aucun mal à  
leur ville, 'marquant J. C. par le X, & Constant par le K, selon  
les lettres grecques. 'Ils regrettoient le dernier, & se plaignoient  
de ce que Julien declaroit la guerre à l'autre.



## ARTICLE XIX.

*Julien se venge d'Antioche par son Misopogon : il veut aller  
demeurer à Tarfe.*

Amm. l. 22. p.  
227. a.  
e Juli. mis. p.  
100.

p. 95.

Socr. l. 3. c. 17.  
p. 190. d | Socr. l.  
5. c. 19. p. 625. a.  
f Amm. p. 226.  
227.

Socr. p. 191. a |  
Soz | Lib. or. 12.  
p. 307. b.  
g Socr. p. 191. a |  
Amm. p. 226 |  
Naz. or. 1. p.  
233. c.

**J**ULIEN se sentit extremement piqué de ces railleries du peu-  
ple d'Antioche, <sup>e</sup> & d'autant plus que quoique les vers faits  
contre luy n'eussent esté chantez que par quelques particuliers,  
tous les autres neanmoins y avoient pris part, ou en les souffrant,  
ou mesme en les ecoutant avec plaisir. 'Car il ne se payoit pas de  
ce qu'on disoit qu'ils avoient esté composez par les habitans des  
villes voisines. 'Il menaçoit d'en punir la ville d'Antioche par  
toutes sortes de maux. <sup>f</sup> Mais l'état de ses affaires l'obligeant  
de dissimuler pour lors, il retenoit au dedans de luy mesme les  
efforts de la colere qui l'enflammoit.

'Il la dechargea seulement un peu par une invective ironique  
qu'il composa contre la ville d'Antioche, <sup>g</sup> sous le titre d'Antio-  
chien ou Misopogon, c'est à dire *ennemi de la barbe*. [Il y fait une  
description telle qu'il luy plaist de luy & de ceux d'Antioche,  
qu'il represente comme attachez à leurs interets, adonnez au  
luxe, à la pompe, au libertinage, à la bonne chere, surtout grands  
amateurs

amateurs du theatre. Les predications que S. Chrysofome fit dans Antioche quelques années après, font voir que ces reproches n'estoient pas sans fondement. ]'Mais Ammien nous assure aussi que sa passion y eut beaucoup de part, & qu'il ajoutoit bien des choses à la verité. 'Julien fut aidé pour le composer par Libanius, selon Elie de Crete; [ & peuteftre encore par Maxime, ] 'au jugement duquel nous savons qu'il soumettoit quelquefois ses écrits.

Amm.p.226.  
d.

Naz.p.133.d.  
An.p.483.a.

Juli.ep.16.p.  
131.

Naz.p.133.c.d.

'La pourpre de son auteur rendit cet ouvrage considerable dans sa naissance, & il fut soutenu par les louanges de ceux qui admiroient tout ce qui venoit d'un prince qu'ils vouloient flatter: mais des que Julien fut mort, il devint l'objet de la risée & du mepris des Chrétiens. 'On y trouve beaucoup d'esprit, mais on trouve aussi que la raillerie qui y est continuelle, y est souvent assez mauvaise, & bien froide. 'Ce que S. Gregoire de Nazianze y reprend particulierement, c'est que Julien s'y vante, comme de quelque insigne vertu, de n'avoir jamais fait aucun excès de bouche, & ne parle point de la persecution qu'il faisoit aux Chrétiens; ce qui estoit un crime bien d'une autre consequence, que d'avoir mangé un peu plus qu'il ne falloit. [ Et veritablement il n'est que trop ordinaire de voir des personnes se croire innocens, parcequ'ils sont exems des vices grossiers, en mesme temps que l'orgueil, les haines, les jalousies, & surtout la persecution de la verité, les rendent plus coupables devant Dieu, que ne pourroient faire tous les pechès les plus honteux devant les hommes. ]

Fleuri.l.15.p.  
55.

Naz.p.133.d.

'Julien témoigne dans cet écrit beaucoup d'averfion pour le theatre & pour le cirque: [ & assurément le theatre ne luy devoit pas estre bien agreable, après s'y estre vu joué luy mesme en voulant y faire jouer la religion Chrétienne. ] 'Car s'il en faut croire le menologe des Grecs, & le martyrologe Romain, un farceur nommé Porphyre, s'estant fait baptizer sur le theatre en presence de Julien pour se moquer du baptesme des Chrétiens, fut tout d'un coup tellement changé par la grace de Dieu, qu'il fit une profession tres serieuse de la foy, & endura le martyre, auquel Julien tout en colere le condanna. On fait sa feste le 15 de septembre.

Juli.mif.p.59.  
60.

Bar.162.5  
14215.sept.f  
Men.p.225.

'Julien fit son Misopogon sept mois après qu'il fut venu à Antioche, [ c'est à dire à la fin de janvier 363, ou un peu après; ] 'd'où vient qu'il y parle, selon M<sup>r</sup> Valois, des sacrifices qu'il avoit faits à Antioche le premier & le troisieme janvier. <sup>b</sup>Il y suppose

Juli.mif.p.66:

p.70|Amm.n.  
p.233.252.  
6 Juli.p.103.

que son oncle Julien estoit déjà mort; [\* & il vivoit encore le 7 janvier 363. Ce fut aussi vers ce temps là qu'il composa un ouvrage contre les Chrétiens.

Si Ammien ne se trompe point dans l'ordre de sa narration, ] le Misopogon de Julien ne servit qu'à le faire railler plus qu'au paravant. Mais il dissimula sa colere, & la retint en luy mesme, [prenant le meilleur parti, qui est d'étoufer par le silence & par le mepris, ces emportemens des esprits inquiets, qu'on irrite par la défense, & encore plus par le chastiment.

Julien qui affecte dans cet écrit une apparente douceur, ] y proteste qu'il ne veut faire aucun mal à la ville d'Antioche à cause de ses vers, qu'il ne tuera, ne frapera, n'emprisonnera, n'arrestera, ne punira personne pour ce sujet; mais seulement qu'il se retirera en un autre lieu, & abandonnera cette ville ingrate aux biens qu'il luy avoit faits, & aux soins qu'il avoit pris d'empêcher qu'elle ne receust aucun tort ni de luy, ni de ses officiers. Il avoit en effet dessein de se retirer à Tarse; & il écrivit à Memore gouverneur de la Cilicie, l'un de ses principaux confidens, de tenir toutes choses prestes pour le recevoir au retour de la guerre de Perse: & des devant qu'il fust en Perse on y avoit déjà préparé diverses choses pour le recevoir. Sa volonté fut accomplie encore plustost qu'il ne pensoit. Car il fut apporté mort à Tarse pour y estre enterré.

'Libanius paroist dire que le Misopogon estoit déjà fait, lorsque dix soldats furent accusez d'avoir conspiré de tuer Julien dans le temps qu'il feroit faire l'exercice aux troupes. Il marque assez clairement que c'estoient des Chrétiens qui haïssoient Julien parcequ'il rétablissoit l'idolatrie. Il les suppose aussi vraiment coupables du crime dont il les accuse, [dequoi il est tres permis de douter,] & il pretend qu'ils se decouvrirent eux mesmes dans le vin. [Ce sont sans doute] ceux dont il dit ailleurs qu'ils avoient marqué le jour & le lieu pour tuer Julien; qui néanmoins s'estoit contenté de les vaincre de ce crime, & de leur en faire une reprimende, sans leur vouloir oster la vie. 'Cette histoire a quelque rapport à celle de Saint Juventin & S. Maximin, ["que Julien fit néanmoins decapiter, pour avoir seulement dit quelques paroles un peu libres.]

L'an de J.  
C. 363, de  
Julien.  
\* V. la pers.  
de Julien.  
† Ibid.

Amm. p. 116.  
d.

Juli. p. 101.

p. 102. 106.

Soz. l. 5. c. 19. p.  
615 a.  
Amm. l. 25.  
p. 139. b. n. f. p.  
353 | Juli. or. 7.  
p. 415.  
Soz. 4. p. 171. b.  
Amm. p. 139. b.

Lib. or. 12. p.  
307. b. c.  
c. d.

or. 4. p. 161. b.

Amm. n. p.  
229.

V. 511.

NOTI 1.

V. la pers. de  
Julien § 16.  
27.





ARTICLE XX.

*Julien se prepare à faire la guerre aux Perses; ne veut point traiter de paix.*

**J**ULIEN avoit toujours eu la guerre de Perse dans l'esprit,<sup>a</sup> & nous avons vu que des qu'il estoit à Constantinople, lorsqu'on luy vouloit persuader d'aller attaquer les Gots, il répondit qu'il vouloit des ennemis plus considerables que ceux là. Avant que de partir de cette ville, il avoit déjà drellé son armée selon Zosime, & avoit nommé pour Generaux Victor & Hormisda, le premier pour l'infanterie, & le second pour la cavalerie, & avoit réglé les officiers & les troupes qui devoient servir sous l'un ou sous l'autre. Nous avons vu autrepant que cet Hormisda estoit le frere aîné de Sapor Roy de Perse, & qu'ayant esté privé de la couronne qui luy appartenoit, & retenu quelque temps en prison, il avoit trouvé moyen de se sauver, & s'estoit retiré vers Constantin[des l'an 323.]

Amm.l.12.p.  
224.b.c.  
4 p.110.d.

Zof.l.3.p.713.  
b.c.

p.715.c.

djl.2.p.624.

Julien dans le temps qu'il passa à Antioche, s'appliqua avec beaucoup de soin à faire les preparatifs d'une guerre si importante. Il leva mesme sous ce pretexte beaucoup d'argent sur les Chrétiens; ce qui seul estoit capable d'attirer la malediction de Dieu sur ses armes, aussibien que les consultations qu'il fit faire à Delphes, à Delos, à l'oracle de Dodone, & à tous les autres semblables, qui luy promirent tous la victoire, comme Libanius le reconnoist. Theodoret raporte un de ces oracles, dont la poesie n'est pas moins ridicule, quoiqu'on l'attribuast à Apollon chef des Muses, que la prophetie s'en trouva peu veritable. Les aruspices au contraire, si nous en croyons Ammien, luy deconseilloient souvent ce voyage, aussibien que diverses personnes de sa Cour, & les plus sages de ses officiers: Mais sa creance en l'autorité des philosophes, [presque tous magiciens,] qui le suivoient, l'emporta sur tout le reste; ces imposteurs qui avoient esté les auteurs de son apostasie, meritant bien d'estre les instrumens de la vengeance que Dieu en vouloit tirer. Son cœur enflé de vanité par les succès inesperez qu'il avoit eus dans les Gaules, bruloit du desir d'ajouter Sapor à tant de Rois qu'il avoit vu soumis à ses armes.

Amm.p.124.  
225.

Thdrt.l.3.c.16.  
p.654[Naz.  
or.4.p.114.c]  
Phisg.l.7.c.  
15 p.103.  
ThdrtPhisg]  
Lib.p.252.d.  
Thdrt.p.654.  
655.

d Amm.l.23.  
p.245.c.  
e l.22.p.224.  
d.  
fl.23.p.244.c.  
g p.245.c.  
h Bar.363.22.

Amm.l.22.p.  
224.c.

Thdrt.l.1.c.  
16.p.654.d.

Theodoret dit que les Perses avoient les premiers attaqué l'Empire sur la nouvelle de la mort de Constance. [Ammien

- ni les autres n'en disent rien. Il est néanmoins aisé que n'ayant fait aucun accord avec Constance, ils aient fait quelques petites courses qui n'auront pas esté remarquées. ] Sozomene dit qu'on apprehendoit une irruption des Perses du costé de Nisibe.
- 'Au contraire, s'il en faut croire Libanius, Constance ayant laissé l'Orient en un tel état qu'on n'y songeoit qu'à la fuite, & que les Perses ne pretendoient pas moins que de se voir sans peine maîtres d'Antioche; le seul bruit que Julien regnoit au lieu de Constance changea entierement la face des choses. 'Ce qu'il dit de positif, c'est qu'avant l'an 363, l'on écrivit de Perse pour demander qu'on pust envoyer des ambassadeurs afin de traiter de paix; & qu'on luy offroit mesme des conditions avantageuses; mais que Julien emporté par le desir de venger les pertes que la Mesopotamie avoit souffertes, au lieu de profiter de cette ouverture, déchira la lettre, & ne voulut point entendre parler de traiter. Libanius loue en cela son courage; [mais je ne sçay pas si l'on y peut louer sa sagesse:] & Libanius mesme quand il eut vu le succès funeste de la guerre, avoue qu'il avoit dû accepter les offres qu'on luy faisoit. [Il faut apparemment rapporter à cela ce que dit Socrate,] que sur la fin de 362, les Perses luy ayant envoyé des ambassadeurs pour demander à traiter, & luy proposer des conditions de paix, il les renvoya sans autre réponse, sinon qu'ils le verroient bientost, & qu'il traiteroit avec eux en personne, sans avoir besoin d'ambassadeurs. [Comme Ammien ne parle point de cette ambassade; on la peut justement tenir pour suspecte, & ne croire que ce qu'en dit Libanius.
- 'Diverses nations deputerent à Julien pour luy offrir du secours; & il les refusa, disant que c'estoit aux Romains à leur en donner, & non pas à avoir besoin du leur. 'Il rebuta encore plus rudement les Sarrazins: car comme ils se plaignoient qu'il leur avoit retranché les pensions qu'on leur donnoit auparavant, il ne leur répondit autre chose, sinon qu'un Empereur belliqueux & vigilant avoit du fer, mais n'avoit point d'or: Ce qui les obligea de se joindre aux Perses, & de faire de tres grands maux à l'armée Romaine. 'Il n'y eut, dit Ammien, qu'Artace Roy d'Arménie à qui il manda de se tenir prest avec de puissantes troupes pour executer les ordres qu'il luy devoit bientost envoyer. 'Il accepta aussi le secours de [quelques] Sarrazins, & envoya les faire souvenir de venir, s'ils en avoient envie. 'Il mena encore avec luy des troupes auxiliaires des Gots.

1. On demandoit la paix, dit Libanius, & aux conditions que Julien trouveroit justes;

ARTICLE XXI.

*Il part pour la guerre de Perse : Generosité d'un Chrétien de Bérée.*

**A**USSITOST que l'armement de Julien fut prest, & des que le printemps commença, il donna les ordres pour faire passer l'Euphrate à ses troupes, voulant estre sur les terres des ennemis avant qu'ils eussent avis de sa marche; & il fit mesme garder les chemins, afin que personne ne leur en allast porter la nouvelle.

Amm. l. 23. p. 239. a.  
Juli. ep. 27. p. 160.

Avant que de partir d'Antioche, il établit gouverneur de Syrie un nommé Alexandre homme étourdi & cruel, disant que ceux d'Antioche n'en meritoient point d'autres: "Car il estoit toujours fort en colere contr'eux. Il partit d'Antioche le 5 de mars, & vint coucher à Litarbe, bourg de la juridiction de Calcide, environ à quinze lieues d'Antioche. Il en trouva le chemin fort mauvais; & il dit dans une lettre que c'estoit encore un reste de l'hiver d'Antioche.

Amm. l. 23. p. 239. a.  
c.  
Juli. ep. 27. p. 156.  
Eva. l. 6. c. 12. p. 412. d.  
Juli. p. 156.

Une grande partie du Conseil de cette grande ville estant venue jusque là pour l'accompagner; sur ce qu'ils luy souhai-toient un heureux voyage avec un retour triomphant, & qu'ils le supplioient de vouloir les traiter avec douceur à son retour; il leur parla fort rudement, & leur protesta qu'il ne les reverroit plus, ayant resolu d'aller passer l'hiver suivant à Tarfe. Il le leur avoit déjà dit [en sortant peurest de d'Antioche,] en presen-ce de Libanius, qui n'estoit pas venu à Litarbe comme les autres. Ce sophiste prit de là sujet de composer deux discours, l'un à Julien en faveur de ceux d'Antioche, l'autre au peuple de la mesme ville: mais on tient qu'il ne les prononça pas. Nous avons encore le premier. M<sup>r</sup> Valois nous avoit promis le second, avec plus de vingt autres nouvelles pieces du mesme auteur: [mais elles n'ont point encore paru.]

p. 156.  
Amm. p. 239.  
b)  
Lib. vit. p. 44.  
d.  
Juli. ep. 27. p. 156.  
Socr. l. 3. c. 17. p. 290. d.  
An m. n. p. 253 j  
Lib. or. 4. p. 251.  
d. Socr. n. p. 43.  
122.

De Litarbe Julien vint à Bérée, où il demeura un jour. Il se plaint qu'ayant fait un discours au Conseil de ville pour le porter à adorer les dieux, tous luy donnerent des louanges, mais peu y obeirent: encore c'estoient seulement ceux qui estoient des auparavant dans ses sentimens: car les autres témoignoient rougir de ce qu'il appelloit pieté, & se glorifioient au contraire de ce qu'il leur representoit comme un sacrifice. Il dit mesme

Juli. ep. 27. p. 157.

qu'ils prenoient pour une véritable liberté l'impudence & l'effronterie. [Ces plaintes que fait Julien de la générosité de ce Conseil, qui se signala de la même manière sous Valens, regardent surtout apparemment celui qui en estoit le chef, dont Theodoret raconte l'histoire en ces termes.]

Thdr. l. 3. c.

17. p. 615.

656.

'Julien qui estoit parti [d'Antioche] plein de fureur & de menaces contre les Chrétiens, fut néanmoins vaincu à Berée par un seul homme. Cet homme estoit le chef du Conseil de sa ville, & il estoit encore plus illustre par son zèle pour la foy. Son fils s'estant laissé emporter à l'impiété qui regnoit alors, il l'avoit chassé de sa maison, & l'avoit hautement desherité. Lors donc que Julien estoit à quelques lieues de Berée, le fils s'adressa à luy, luy exposa son changement de religion, & le châtiment dont son pere l'avoit puni pour ce sujet. Julien luy dit de se tenir en repos, & luy promit d'appaiser la colere de son pere. Quand il fut arrivé à Berée il fit un festin aux principaux habitans, parmi lesquels estoit le pere du jeune homme. Il fit asseoir le pere & le fils sur le lit où il estoit assis luy même; & sur le milieu du repas, il dit au pere: Il me semble qu'il n'est pas juste de contraindre l'inclination de personne. Laissez à vostre fils la liberté de suivre une autre religion que la vostre, comme je vous laisse la liberté d'en suivre une autre que la mienne, bien qu'il ne me fust que trop aisé de vous l'oster. Alors le pere animé du zèle de la foy, dit à l'Empereur: Vous me parlez donc, Seigneur, en faveur de ce scelerat, qui s'est rendu digne de la haine de Dieu, & qui a préféré le mensonge à la vérité. Je vous prie, dit Julien, en interrompant le pere avec un faux air de douceur; laissons là les injures & les invectives: Puis s'estant tourné vers le fils, il ajouta: J'aurai soin de vous, puisque vostre pere ne veut pas l'avoir, quelque priere que je luy en fasse.

p. 656. a.

b.

Julii. ep. 27. p.

157. 158.

p. 157-159.

p. 159.

p. 157-159.

'Julien fut plus satisfait de ceux de Batnes, où il fut ensuite, & il trouva même de l'excès dans l'ardeur qu'ils firent paroître pour l'idolatrie. Il depeint ce lieu comme l'un des plus agréables qu'il eust vus, c'est pourquoi il le compare à celui de Tempe, & au bourg de Daphné tel qu'il estoit avant l'embrasement du temple. Il sacrifia le soir & le lendemain de grand matin, comme il avoit accoutumé de faire tous les jours. Il y receut aussibien qu'à Berée toutes sortes de promesses de ses dieux, [mais de dieux tres capables de se tromper; & toujours prêts à tromper les hommes.]

'Sur ces assurances, il partit pour aller à Hieraple, sans s'amuser à vouloir passer par Samofates, qui estoit une grande ville & fort peuplée, parceque l'autre chemin estoit le plus court: [ & Hieraple estoit même la metropole de la province Euphratesienne;] outre qu'il y avoit un ancien temple de Jupiter, ce qui estoit une grande raison pour luy. Il y arriva [le 9 de mars,] cinq jours après son depart d' Antioche. Le peuple vint au devant de luy: mais comme il entroit dans cette grande ville, un portique qui fondit tout d'un coup, ecrasa 50 soldats, outre beaucoup d'autres qui furent blesez. Il fut loger chez un homme qu'il aimoit, tant parcequ'il estoit gendre de Sopatre disciple du philosophe Iamblique [l'ancien,] que parcequ'ayant souvent receu chez luy Constance & Gallus, il n'avoit jamais voulu se faire Chrétien quelque sollicitation qu'ils luy en fissent. Il écrivit de là à Libanius la suite de sa marche, & diverses choses qu'il avoit faites à Hieraple; [mais il oublie la mort de ses 50 soldats.]

p. 159.  
a Liban. or. 12.  
p. 311. d.

Zof. l. 3. p. 714.  
a.  
b Juli. p. 159.  
c Amm. l. 23. p. 239. c.

Juli. ep. 27. p. 159. 160.

p. 160.

'Il ne manqua pas d'y demander à son Jupiter de vaincre les Perses. [Mais ce dieu pretendu n'estoit guere en état de l'assister.]

l'ib. or. 12. p. 311. d.

'Il fit de grands preparatifs tant pour son armée de terre, que pour ses vaisseaux qui devoient descendre sur l'Euphrate. Ils se rassemblerent de toutes parts auprès de cette ville, & il les envoya devant sous la conduite d'Hierée. Il mande encore d'Hieraple à Libanius qu'il avoit rassemblé ses troupes, & jugé avec beaucoup d'équité & de douceur une querelle de son armée. [Je ne sçay si ce seroit ce que dit S. Chrysostome,] qu'estant pres de passer l'Euphrate, il fit une tentative sur son armée, [pour corrompre ceux qui estoient encore Chrétiens;] que quelques uns se laisserent aller à ses flateries, mais que les autres luy ayant resisté, il n'osa pas seulement les casser de peur d'affoiblir ses troupes.

Juli. ep. 27. p. 161.

d Zof. l. 3. p. 714. a. b.

Juli. ep. 27. p. 161.  
e p. 160.

Chry. in gen. p. 695. a. b.

'Après avoir esté trois jours à Hieraple, il en partit [le 13 de mars,] passa l'Euphrate sur un pont de bateaux, avec son armée, & les troupes auxiliaires des Scythes, c'est à dire des Gots, & arriva à Batnes petite ville de l'Osrhoene, à dix lieues d'Hieraple, différente de Batnes dont nous avons parlé, qui estoit en Syrie de l'autre costé de l'Euphrate. Il y perdit encore 50 personnes accablées sous une meule de paille qu'ils firent tomber sur eux en voulant prendre du fourage.

Zof. l. 3. p. 714. b.

f Amm. l. 23. p. 239. d.

g Zof. l. 3. p. 716. b.

h p. 714. b. j

Amm. l. 23. p. 239.

i Amm. l. 23. p. 239. 240.

1. τῆς πόλεως ἐιχόμενα. Il faut sans doute τῆς Ἱεραπείας πόλεως, comme on le voit par la page 160.

2. Zofime dit à Hieraple. même : mais on la met à quelques lieues de l'Euphrate.

2.

ἐπιπύοντι  
αὐτῶν δὲ λῶν

## ARTICLE XXII.

*De ce que Julien fit à Carres: Il laisse une armée dans la Mesopotamie.*

Zos. l. 3. p. 714. **Z**OSIME dit que comme Julien estoit à Barnes, les habitans  
b. d'Edesse, qui n'en est qu'à dix lieues, bluy vinrent en  
Amm. n. p. grand nombre presenter une couronne, & le supplier de passer  
253. par chez eux; que Julien accepta leur present, fut à Edesse,  
6 Zof. & qu'après y avoir fait ce qu'il y avoit à faire, il alla à Carres.

Thdr. l. 3. c. 21. Theodoret voisin de ces lieux écrit au contraire, qu'il laissa  
P. 658. d. Edesse à gauche à cause de la pieté de ses habitans, & alla droit  
Soz. l. 6. c. 1. p. à Carres; & les termes de Sozomene marquent la mesme chose,  
633. [Il est certain que l'Eglise d'Edesse a toujours esté celebre par  
mes. l. ex. sa pieté; & en parlant de la persecution que luy fit Julien, nous  
luy & c. verrons qu'elle avoit encore alors de tres grands hommes.

Amm. l. 13. p. Ammien favorise beaucoup Theodoret,] en disant que Julien  
240. 2. estant parti tout triste de Barnes, vint en grande diligence à  
Carres, où il demeura quelques jours.

Thdr. l. 3. c. 'Il y avoit à Carres un temple celebre, dedié à la lune, où l'on  
21. p. 658. d. dit que s'estant enfermé avec quelques complices de ses sacri-  
Amm. p. 240. 2. leges, il fit des choses dont on ne put avoir alors de connoissance.  
6 Thdr. p. Car estant parti du temple, il en fit fermer & sceller les portes,  
658. 659. & y mit des gardes avec défense d'y laisser entrer personne  
jusqu'à son retour. Mais après qu'on eut eu la nouvelle de sa  
mort, & qu'un prince Chretien luy eut succédé, on entra dans  
le temple, & on vit alors ce que c'estoit que la generosité, la  
sagesse, & surtout la pieté d'un prince si vanté par les payens.  
Car on trouva dans ce temple une femme pendue par les che-  
veux, les mains étendues, & le ventre ouvert; cet impie ayant  
sans doute voulu trouver dans son foie la victoire qu'il s'imagi-  
noit aller remporter sur les Perfes.

[Dieu permit peuteestre qu'il y vit des marques de son malheur;  
& on le peut juger de ce que dit Ammien,] qu'on tenoit que  
Amm. p. 240. sacrifiant tout seul dans ce temple avec Procope son parent, [ &  
a) Zof. l. 4. p. payen comme luy, ] il luy donna une casaque de pourpre, avec  
736. c. ordre de se saisir de l'Empire s'il apprenoit qu'il fust mort en  
Perse. Libanius a pretendu néanmoins que ses dieux luy avoient  
dit qu'il mourroit après avoir humilié les Perfes, & le loue de  
ce qu'il avoit mieux aimé avancer sa mort, que se priver de la  
gloire

Lib. temp. p.  
24.

gloire qu'il esperoit de cette guerre, ou la differer.'On trouve  
mesme dans Suidas un oracle qu'on pretend luy avoir esté rendu  
sur cela. Cet oracle dit seulement qu'il poulleroit sa victoire  
jusqu'à Seleucies; [sans parler de Ctesiphon la capitale des Par-  
thes, qu'il assiegea, mais qu'il ne put prendre : ce qui marque  
l'ignorance de ceux qui ont rendu, ou qui ont feint cet oracle.  
Quoiqu'il en soit de cela, la maniere dont il menaçoit de traiter  
les Chrétiens après la guerre de Perse, fait voir qu'il n'estoit pas  
trop persuadé de mourir dans cette guerre, ni mesme aussitost  
après.] Il paroist par Ammien qu'il s'attendoit à mourir en  
Phrygie, selon qu'un autre oracle le luy avoit dit.

'Durant qu'il estoit à Carres, le temple d'A pollon fut brulé à  
Rome la nuit de devant le 19 de mars.'Il apprit ensuite que  
quelques chevaux Persans faisoient le degast sur les terres des  
Romains; & cela l'obligea ou au moins luy donna occasion de  
laisser une armée dans la Mesopotamic, pour garder les fron-  
tieres durant qu'il feroit la guerre d'un autre costé.'Zosime dit  
que cette armée estoit de dix-huit-mille hommes, & Sozomene  
s'en éloigne peu, lorsqu'il dit qu'il y en avoit environ vingt-mille,  
'ce qu'on lit aussi dans Libanius.<sup>a</sup> Ammien seul la fait monter  
jusqu'à trente-mille hommes d'elite.<sup>b</sup> Il en laissa la conduite à  
Procopé & au Comte Sebastien, ce Manichéen si renommé par  
les cruantez qu'il avoit exercées en Egypte contre les Catholi-  
ques.<sup>d</sup> Il leur commanda de se joindre, s'il se pouvoit, à Arface  
Roy d'Armenie, de courir les provinces de la Mede, & de là  
le venir joindre dans l'Assyrie.<sup>e</sup> Il écrivit à Arface pour ce sujet,  
mais avec une vanité insupportable, se relevant luy mesme com-  
me un homme aimé de ses dieux, & tres capable de commander.  
Il traitoit Constance au contraire de lasche & d'impie.'Il me-  
naçoit mesme Arface en des termes fort injurieux; & soit pour  
l'offenser davantage, parceque ce prince estoit Chrétien, soit  
pour satisfaire à sa coutume ordinaire de blasphemer contre J.  
C, il luy mandoit qu'il n'avoit que faire d'attendre que celui  
qu'il croyoit estre son Dieu, le défendist, s'il n'exécutoit les  
ordres qu'il luy donnoit.

Suid. l. v. p.  
1248 | Juli.  
prol. p. 33.  
  
Amm. l. 25. p.  
289. c.  
  
l. 23. p. 240. b.  
  
p. 240. c. | Zof.  
l. 3. 4. p. 714. c.  
d | 736. c.  
  
Zof. p. 714. d.  
  
Soz. l. 6. c. 1. p.  
634. 2.  
  
Lib. or. 12. p.  
312. a.  
  
Amm. p. 240.  
c.  
  
b | c | Zof l. 3. p.  
714. c.  
  
c | Amm. n. p.  
254.  
  
d | Amm. p. 240 |  
Lib. p. 312. a.  
  
e | Soz. l. 6. c. 1.  
p. 634. 2.  
  
b.



## ARTICLE XXIII.

*Julien entre dans la Perse: Description de son armée.*

Amm. l. 23. p.  
240. d. Zof. l. 3.  
p. 714. c.

Zof. p. 715. a.

Chry. in gent.  
p. 695. c.

Fest. p. 554. c.

Amm. p. 241. p.

b.

c.

Zon. p. 23. c.]

Zof. p. 715. b. c.

Amm. p. 241. c.

Zof. p. 714. b.

Amm. p. 244.

¶ Zof. p. 714. c.

Amm. p. 244.

a. b.

c.

p. 245. d.

p. 245. 246.

p. 246. 247.

Zof. p. 715. c.

¶ p. 715. 716.]

Amm. l. 24. p.

262. 263.

¶ Amm. l. 24. p.

282.

**I**Ly avoit deux chemins pour aller de Carres en Perse, l'un à gauche par Nisibe & par l'Adiabene, en traversant le Tigre, l'autre à droit par l'Assyrie en suivant l'Euphrate. Julien avoit fait preparer des étapes sur l'un & sur l'autre chemin; mais il choisit le dernier: & après avoir vu de dessus une eminence toute son armée, qui estoit de 65 mille hommes selon Zosime, & la plus puissante qu'aucun Empereur ait jamais menée contre les Perles, parceque toutes les forces de l'Empire estoient alors employées dans cette guerre; il partit de Carres [le 25 de mars] pour Davane, & le lendemain arriva à Callinise ou Callinique, où il arresta le 27. En estant parti le jour suivant, il passa la nuit sous des tentes, & receut quelques chefs des Sarrazins qui vinrent s'offrir à luy. Là il vit aussi arriver sa flote, composée d'onze-cents voiles, c'est à dire de 700 galeres, & 400 vaisseaux de charge. Zosime en conte encore davantage, & en fait chefs Lucien & Constance, où comme dit Ammien, le Comte Lucilien, & Constantien Tribun. [Ils pouvoient estre audessous d'Hierée,] à qui Julien avoit donné l'intendance de la flote, selon Zosime.

Julien arriva de Callinique à Cercuse au commencement d'avril. Cette place nommée quelquefois Circe estoit située au lieu où la riviere d'Abore tombe dans l'Euphrate, & Diocletien l'avoit extrêmement fortifiée pour empêcher les incursions subites des Perles, qui sous Gallien avoient mesme surpris Antioche. Julien après avoir fait passer en ce lieu l'Abore à son armée, fit rompre le pont, afin que les soldats ne pussent se debander dans l'esperance de trouver une retraite. Il vint à Zaïthe, où l'on voyoit encore le tombeau de l'Empereur Gordien. Le 7 d'avril le tonnerre luy tua un soldat & deux chevaux de guerre, ce qui mit les aruspices en dispute contre les philosophes, aussi bien qu'un lion tué la veille par ses soldats.

Ce fut alors que Julien pour encourager ses troupes leur fit une harangue, & donna à chacun 130 pieces d'argent. Il regla aussi la marche de son armée, à qui il faisoit tenir pres de quatre lieues de pays. Les principaux chefs estoient Nevitte qui commandoit l'aile droite le long de l'Euphrate, Arinthée & Hor-

&c.

misda qui conduisoient la gauche avec la cavalerie, Dagalaïphe, Victor, & Secondin qui estoient à l'arrieregarde: Pour luy il estoit dans le corps de bataille. Victor selon Zofime estoit General de toute l'infanterie.

Zof. p. 715. c.

Julien ne fit porter que les provisions les plus necessaires: & ayant vu à la suite de l'armée une grande troupe de chameaux chargez de vins les plus excellens, il les fit renvoyer, en disant que ces voluptez n'estoient pas bonnes pour des soldats; & que luy mesme estant avec les soldats, il ne vouloit pas vivre autrement qu'eux.

Lib. or. 12. p.  
312. b. c.

Après avoir passé l'Abore il entra dans le pays des Perfes, qu'Ammien appelle l'Assyrie. Neanmoins selon Libanius il traversa de grands deserts dans le pays ennemi, avant que d'arriver à l'Assyrie, qu'il trouva tres riche, tres fertile, & tres peuplée. Il ravagea tout ce qui se rencontra sur sa route, brulant ou renversant les greniers & les magazins, [avec toutes les provisions qu'il ne pouvoit pas emporter:] Mais il fit paroistre en cela beaucoup d'imprudence, puisqu'en ruinant ainsi tout ce pays, il se mit hors d'état de pouvoir revenir par la mesme route.

Amm. l. 23. 24.  
p. 246. b. | 261. 2.  
2. Lib. p. 313.  
2.  
c | 315. d | Soz. l.  
6. c. 1. p. 634. b.  
c.

Six ou sept jours après [que Julien eut passé l'Abore,] il prit par composition le chateau d'Annathan dans une isle que fait la riviere, & fit Tribune le Capitaine de la place, nommé Puscée, qui fut depuis Duc d'Egypte. [Cela donne sujet de croire] ce que dit Sozomene, que Julien prit quelques places par trahison. Ammien se sert en effet de ce terme sur la prise d'Annathan, & en fait auteur un soldat âgé de près de cent ans, qui avoit autrefois servi Maximien [Galere] contre les Perfes, [il y avoit 66 ans.] Julien brula d'autres places abandonnées par les habitans, & en laissa quelques unes de plus fortes, qui promirent de se rendre quand il seroit maistre du reste, le laissant cependant passer sans aucun acte d'hostilité, [ & s'engageant à n'en point faire à l'avenir. ]

Amm. l. 24. p.  
261. 264. | Zof.  
p. 716. | Lib. or.  
12. p. 312. c. d.  
Soz. l. 6. c. 1. p.  
634. b.  
Amm. p. 264.  
a. b.  
p. 265. b. c.

Il repassa l'Euphrate à Baraxmalcha; [ & alors ] son aile gauche commença à costoyer la riviere. Il eust perdu Hormisda & les coureurs qu'il menoit, sans un canal tiré de l'Euphrate qui les arresta & les empescha ainsi de s'avancer jusques où les Perfes, qui parurent alors pour la premiere fois, les attendoient en embuscade sous la conduite de Surena. L'armée passa ensuite avec beaucoup de peine un grand bras de l'Euphrate de la maniere que le décrit Zofime plus particulièrement & plus claire-

c.  
b Zof. p. 715. d.  
c p. 717. b |  
Amm. p. 265.  
266.  
Zof. p. 717.  
718 | Amm. p.  
266.

kc.

ment qu'Ammien. Ce bras conduisoit au pays de Babylone.

[Il estoit à Julien tout commerce avec le pays des Romains, si son éloignement ne l'avoit déjà rompu.] 'Aussi Libanius dit qu'on n'avoit aucunes nouvelles de ce qu'il faisoit dans le pays ennemi: & l'histoire des Peres des deserts traduite par Jean Soudiacre de Rome, rapporte que Julien pour savoir ce qui se passoit dans l'Occident [ & dans l'Empire, ] y envoya de Perse un demon, [ ce qui s'accorde assez avec ce qu'on dit de son amour pour la magie. ] On ajoute que ce demon revint dix jours après sans avoir rien fait, luy disant pour excuse qu'un solitaire nommé Publiel'avoit arresté durant tout ce temps, & l'avoit empêché d'aller plus loin en ne discontinuant jamais sa priere; qu'à lors Julien menaça de punir ce solitaire à son retour; mais qu'il fut tué auparavant: & qu'un deses Generaux [ qui avoit sceu ceci, ] ne fut pas plustost revenu, qu'il vendit tout son bien, le donna aux pauvres, & vint se rendre disciple de Publie. Divers Grecs posterieurs racontent la mesme chose, & Libanius assure publiquement que Julien savoit par les demons ce qui se passoit partout. Theodoret rapporte au long l'histoire de S. Publie solitaire & Abbé qui demouroit en ce temps là auprès de Zeugma sur l'Euphrate, où il avoit établi deux congregations, l'une de Grecs, l'autre de Syriens, qui chantoient chacune les louanges de Dieu en leur langue.

V. son titre.

[Julien après avoir passé, comme nous avons dit, le bras de l'Euphrate,] alla assieger une ville nommée Bersabore ou Pyrisabore, qui estoit la plus grande de l'Assyrie après Ctesiphon, & qui estoit fortifiée d'une double muraille avec une citadelle, il la prit neanmoins en deux jours d'attaque malgré la resistance vigoureuse des habitans, & après avoir esté contraint d'abandonner un endroit qu'il avoit tâché de saper en personne. Ses coureurs ayant receu quelque échec, il le vengea le plus severement qu'il put, & sur eux mesmes, & sur les ennemis. Il donna ensuite cent pieces d'argent à ses soldats, ou les leur promit seulement; & il eut de la peine à les faire contenter de cette somme.

Lib. vit. p. 45.  
a.Vit. Pa. l. 6. c. 1.  
§ 12. p. 650. 2.Bar. 363. § 40.  
Lib. or. 10. p.  
246. b.Thdrt. v. Pat. c.  
5. p. 802-805.

p. 804.

Zof. p. 718-  
720 | Amm. p.  
266-268.  
276. c | Lib. or.  
12. p. 315. a. b.Zof. p. 720 |  
Amm. p. 269 |  
Lib or. 12. p.  
315. c. d.  
Zof. p. 720.  
b | Amm. p. 269.  
170.

ARTICLE XXIV.

*Il poursuit les Perſes juſqu'à Cteſiphon, qu'il n'oſe aſſieger:  
Il reſuſe la paix.*

[ **A** PRES la priſe de Pyriſabore, ] Julien entra dans un pays que les ennemis avoient inondé, & il paroît, ſelon Zoſime qu'il fut pluſieurs jours à ſ'en retirer. Mais les ſoldats ſouffroient toutes ces incommoditez avec courage, parcequ'il y prenoit autant de part qu'eux. Il laiſſa en ces quartiers là la ville de Fiſſene ſans l'attaquer. Il penſa eſtre tué devant Maozamalque; ce qui l'ayant obſtiné à la prendre, il en vint enſin à bout en faiſant une mine, par laquelle ſes ſoldats entrerent dans la ville durant que les habitans ſoutenoient l'aſſaut qu'il donnoit à leurs murailles. 'Ammien qui eſtoit en cette expedition, dit que c'eſtoit une grande ville & fort peuplée: [enquoi il paroît plus croyable que Libanius & Zoſime,] 'qui diſent que ce n'eſtoit qu'un chateau, auprès d'une ville fort peuplée nommée Beſuquis, dit Zoſime. [Car il faudroit que Julien après avoir pris le chateau, euſt auſſi attaqué la ville; ce que ni eux, ni Ammien ne diſent point.]

'Il n'y avoit plus que quatre lieues & demie de là à Cteſiphon, & le General Victor qui avoit viſité tout le chemin, aſſuroit qu'il n'y avoit rien à craindre. Julien courut juſqu'à une ville abandonnée, qui avoit autrefois eſté ruinée par un Empereur. 'Ammien ſemble dire que c'eſtoit Seleucie<sup>b</sup> ruinée par Lucius Verus, mais qui ne laiſſoit pas d'eſtre encore la premiere ville de tous ces pays après Cteſiphon. 'Auſſi Zoſime ſemble donner le nom de Sabathe à cette ville ruinée, & il dit qu'elle eſtoit à une lieue & demie de Seleucie. 'On y trouva pluſieurs corps pendus, & l'on diſoit que c'eſtoient les parens de celui qui avoit trahi Pyriſabore: mais Zoſime veut que cela ſe ſoit fait du temps de Carus, [80 ans auparavant:]<sup>d</sup> & on dit bien que Pyriſabore avoit eſté rendue à Julien, [mais non qu'elle euſt eſté trahie.]<sup>e</sup> Julien fit bruler alors le gouverneur de Maozamalque, qui avoit ſoutenu contre luy après avoir promis de livrer la ville, & depuis avoit traité Hormiſda de traître.

'Après quelques petites pertes, Julien força avec beaucoup de peine un chateau où il avoit eſté preſque tué en l'allant reconnoiſtre. Il donna enſuite quelque repos à ſes troupes fati-

Amm.l.24.p.  
270.b.c.  
Zof.l.1.p.  
720.721Lib.  
Or.12.p.314.  
316.  
Zof.p.722-  
724|Amm.p.  
271-275|Lib.  
p.316-318.  
Amm.p.272.  
275.  
Lib.p.316.dj  
Zof.p.721.c.  
Zof.p.723.a.  
Amm.p.273.  
a.  
p.276.b.c.  
b.n.p.289.  
c.l.13.p.151.d.  
Zof.p.724.d.  
djAmm.l.24.  
p.276.  
Zof.l.13.p.724.  
725.  
d.p.719|Amm.  
2c.8.  
eZof.p.725|  
Amm.p.273.d|  
276.c.d.

etc.

90 ſtades.

V.M. Aurele 6 8.  
\* V.S. Simeon de Perſe.

p. 278 | Zof. l. 1.  
p. 72 | Soz. l. 6.  
c. 1. p. 614 c. d.  
Lib. p. 319. & c.  
Plin. l. 5. c. 26.  
p. 104. c. 6 c.  
26. p. 127. f.

Amm. p. 178.  
b. c.  
4 p. 276. b.  
b Naz. or. 4. p.  
215. a. b.

Amm. p. 178.  
& c. | Zof. p. 721.  
726.  
Amm. p. 279.  
280 | Zof. p.  
726 Lib. p.  
320-322.

Amm. p. 280.

Fest. p. 554. d.  
Lib. p. 322. a.  
Lib. p. 322. b.  
Zof. p. 726. c. d.  
c Fest. p. 554.  
d | Soz. p. 615. a.  
Lib. p. 118. vit.  
p. 45. a. b.

Amm. p. 280.  
281.

Naz. p. 115. a.  
d Eutr. p. 589.  
c.  
Zof. p. 726. d.  
Lib. p. 301. b.

Socr. l. 3. c. 11.  
p. 194. b. c.

guées; & quand elles furent delassées, il fit creuser de nouveau un canal que<sup>m</sup> Trajan avoit fait autrefois, l'appellé Naarmalca ou *Fleuve royal*, & qui joignoit l'Euphrate avec le Tigre audessus de Ctesiphon, afin de faire tomber ses vaisseaux dans le Tigre par ce canal, [sans passer devant Seleucie,] placée à l'endroit ou le canal de l'Euphrate [qu'il avoit suivi jusques alors,] se joint à ce fleuve. Il mena ensuite son armée [de terre] du costé de Coqué, <sup>a</sup>qui peut bien estre la mesme chose que Seleucie. <sup>b</sup>C'estoit une place extrêmement forte, tout auprès de Ctesiphon, n'y ayant entre eux que la riviere du Tigre. [Aussi on ne dit point que Julien l'ait attaquée, mais seulement] qu'il fit traverser le Tigre à son armée avec autant de temerité que de courage, malgré les ennemis qui estoient à l'autre bord, lesquels il poussa ensuite si vivement qu'ils furent contraints de prendre la fuite, avec perte de 2500 des leurs, ou de six-mille selon Libanius; les Romains n'en ayant perdu que 70 ou 75.

<sup>c</sup>Ils s'enfuirent dans Ctesiphon, où les Romains les poursuivent, & ils y fussent entrez avec eux, s'ils n'eussent esté retenus par la prudence de Victor qui avoit esté blessé, & par le pillage du camp des Perses. [Ce ne fut qu'une petite partie des troupes Romaines qui passa le Tigre en cette occasion:] mais le lendemain toute l'armée le passa, & Julien trois jours après. <sup>e</sup>Libanius, Feste, & Sozomene, rapportent qu'avant que de passer le Tigre, il fit faire à la vue de ceux de Ctesiphon des jeux militaires pour amuser les ennemis qui estoient à l'autre bord.

<sup>f</sup>Après cette victoire, il voulut faire un grand sacrifice à Mars, dans l'esperance qu'il luy en feroit remporter beaucoup d'autres semblables; mais de dix taureaux qu'on avoit choisis exprés comme les plus beaux, neuf tomberent morts avant qu'on leur touchast, & le dixieme après s'estre echapé, & avoir esté ramené avec beaucoup de peine, montra des signes qui selon leurs regles estoient tres funestes. Julien tout en colere jeta un grand cry, & protesta devant son Jupiter qu'il ne sacrifieroit plus à Mars. En effet, sa mort qui arriva bientoit après, ne luy en donna pas le loisir; & la ville de Ctesiphon fut la borne de ses victoires. <sup>d</sup>Il campa devant durant quelques jours; [à quoy il faut apparemment rapporter ce que dit Zosime,] qu'il demeura cinq jours en un lieu nommé Abuzar. Il en défia au combat les habitans, qui luy répondirent que s'il avoit envie de combattre, il devoit aller chercher leur Roy. Socrate dit qu'il l'assiegea, & qu'il la pressa

1. Zosime distingue le canal du Naarmalca. [Il est plus seur & plus aisé de suivre Ammien.]

meſme ſi fort, que le Roy qui eſtoit dedans luy deputa ſouvent pour luy offrir une partie de ſes Eſtats, ſ'il vouloit faire la paix & ſe retirer; & que Julien ſe conſiant ſur les promeſſes du philoſophe Maxime, ne voulut jamais traiter avec luy.

'Mais nous apprenons des meilleurs auteurs que Cteſiphon eſtoit ſi forte d'aſſiette, & ſi bien munie, que Julien n'oſa jamais entreprendre de l'aſſieger; ſ'eſtant contenté d'envoyer Arinthée faire le degaſt dans la campagne: & d'ailleurs le Roy de Perſe n'y eſtoit point, mais eſtoit allé ramaffer de puiffantes forces pour chaſſer Julien, à qui juſque là il n'avoit oppoſé aucune armée conſiderable, ſoit pour avoir eſté ſurpris, ſoit à deſſein, comme quelques uns le croyoient, pour l'attirer plus avant dans ſes pays, & le défaire plus aiſément dans ſa retraite. 'Il eſt vray neanmoins qu'il envoya des deputez pour traiter la paix. Ils ſ'adreſſerent au prince Hormiſda frere de leur Roy, qui ſe haſta d'en aller parler à Julien, croyant luy porter une agreable nouvelle. Mais Julien ne voulut point entendre parler de cette ambaffade, & ordonna à Hormiſda de renvoyer ſans bruit les deputez, comme ſi c'euffent eſté ſeulement de ſes amis particuliers qui fuſſent venu le viſiter. Car il craignoit que l'eſperance & la douceur de la paix n'attiediſt le courage des ſoldats, & qu'ils ne vouluſſent plus combattre quand ils n'y ſeroient plus contraints. [Ce fut ſans doute une tres mauvaiſe conduite à Julien, d'avoit refusé une paix qui luy euſt eſté auſſi glorieuſe qu'avantageuſe: mais Dieu permettoit cet aveuglement pour luy faire ſouffrir le ſuplice qu'il meritoit.]

Naz.or.4.p.  
115.a.b|Amm.  
p.287.a.b.  
Amm.p.281.b.

Naz.p.114.d.

Lib.p.322.d.

p.301.a.b.

\*\*\*\*\*

ARTICLE XXV.

*Julien trompé par un transfuge, s'engage dans le pays ennemi, brule ſa ſtote, eſt aſſaqué par les Perſes & par la famine.*

[L A ſuite de l'hiſtoire eſt aſſez obſcure,] & d'autant plus ſemble neanmoins que dans l'impoſſibilité de prendre Cteſiphon, Julien contre l'avis de ſes Generaux ſe fut reſolu à avancer dans la Perſe. 'Mais lorsque l'armée commençoit à ſe mettre en marche, il changea d'avis, [& prit ce ſemble le parti de ſ'en retourner, non le long de l'Euphrate par où il eſtoit venu,] tout ce pays ayant eſté ravagé, & mis hors d'état de nourrir les troupes; à quoy on ajoute d'autres raiſons qui rendoient cet avis

Amm.n.p.292.

l.24.p.281.b.

c|Lib.p.301.d.

Lib.p.301.d.

Amm.p.282.

283.

Lib. p. 301. b.  
c.

impossible à executer ; [mais en remontant le Tigre,] soit par la fantaisie qu'avoit Julien de voir Arbel, où Darius avoit esté vaincu par Alexandre, [soit dans l'esperance de rencontrer par cette route l'armée que luy devoit amener Arface avec les Generaux Procope & Sebastien.]

p. 301. c.

'Il marcha donc quelque temps le long du Tigre qu'il avoit à gauche, conduit par quelques prisonniers, en qui il prit d'autant plus de confiance, qu'ils le menerent d'abord par un pays tres fertile. Neanmoins selon S. Gregoire de Nazianze, il fut fort incommodé dans cette marche par les Perfes, qui l'attaquoient tantost en flanc, tantost en queue, selon que les montagnes & les détroits leur en donnoient le moyen ; & dont le nombre grossissoit toujours.

d.

Amm. l. 24. p.  
281. d.  
# 502. l. 6. c. 1.  
p. 637. c. d.

'Comme il ne savoit à quoy se resoudre, [les prisonniers, ou] quelques transfuges, luy firent prendre la resolution de quitter la riviere, & de marcher par le milieu du pays. Ils l'assuroient que ce chemin estoit beaucoup plus court ; qu'il falloit seulement porter des vivres pour trois ou quatre journées où ils auroient à traverser un pays difficile & desert : 'Ils luy faisoient ce semble encore esperer d'autres avantages plus considerables.

Naz. p. 114. d.]  
Fet. p. 554. d.Amm. p. 281.  
c] Zon. p. 23. b.

'S. Gregoire & Feste ne parlent que d'un transfuge, homme de qualité, lequel pour servir son pays s'estoit venu rendre aux Romains, comme cet ancien Zopyre, sous pretexte d'avoit receu du mecontentement de son Roy ; ou selon Sozomene, il s'estoit fait prendre comme le Sinon de Virgile.] 'La legereté de Julien luy fit embrasser ce conseil par la volonté de Dieu, malgré l'opposition du prince Hormisda, & de beaucoup de ses officiers, qui se doutoient de la fourberie des transfuges.

Soz. p. 637. c. e.

Naz. p. 116. c.

Amm. p. 281. c.  
b] Zon. p. 23. b.

Amm. p. 281. c.

'En quittant le Tigre il falloit abandonner la flote, qui devenoit inutile aux Romains, & ne pouvoit servir qu'aux Perfes. [Cet inconvenient n'arresta pas Julien. Il esperoit sans doute de trouver les Perfes, de les combattre,] & peutestre de se rendre par la victoire maistre de leur Etat. Ainsi il regardoit comme un avantage considerable de grossir son armée de 20 mille hommes qu'il avoit toujours employez à la flote. 'On pretendoit mesme que comme elle remontoit alors le Tigre, [au lieu qu'elle avoit toujours descendu jusqu'à Cresiphon,] il eust falu plus de la moitié de l'armée pour la tirer. 'Les transfuges ajoutoient encore que l'esperance des provisions que cette flote trainoit, amolissoit le courage des soldats, qui ne devoient rien attendre que de leur épée. [Julien se laissant donc persuader par ces raisons,]

Lib. p. 301. a.

Naz. p. 116. a.

ordonna

'ordonna que les soldats prissent des vivres [non pas pour quatre jours, mais] pour vingt, & qu'on mist le feu à tous les vaisseaux, à la réserve de douze petits, ou de vingt-deux selon Zolime, lesquels il vouloit faire porter sur des chariots pour faire des ponts où l'on en auroit besoin.

'Libanius fait ce qu'il peut pour justifier cette action. [Mais sans parler des Chrétiens.] 'Ammien mesme la condamne hautement. Des qu'on eut commencé à l'exceuter, tout le monde en murmura: 'de sorte que Julien mesme ouvrant enfin les yeux, ordonna d'appliquer les transfuges à la question. 'Le principal s'estoit déjà sauvé: 'Les autres avouerent que c'estoit pour perdre les Romains qu'ils avoient donné ce conseil. L'on donna aussitost ordre de faire ce qu'on pourroit pour éteindre le feu; mais il estoit trop tard, & jamais on ne put sauver que les bateaux qu'on avoit d'abord separez des autres pour les garder. 'S. Chrysostome marque en un mot la tromperie celebre où Julien se laissa surprendre.

[Quoique Julien eust esté entierement convaincu de la fourberie des transfuges,] 'Feste & le jeune Victor disent bien nettement qu'il ne laissa pas de prendre le chemin que ces traistres avoient enseigné. 'Sozomene le dit aussi: 'a & selon Zosime il s'eloigna un peu du Tigre. 'b Ammien dit seulement qu'il continua sa marche par des pays fort fertiles; 'c mais les Perses y mirent eux mesmes le feu partout, afin que les Romains ne pussent trouver ni grains, ni fourage. Ils ne cessoient point aussi de les harceler par diverses escarmouches, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion: 'ce qui leur estoit d'autant plus facile, que Julien par son imprudence engageoit ses troupes en des lieux si difficiles, qu'il sembloit qu'il les voulust livrer luy mesme aux ennemis.

[Arface, comme nous avons dit, avoit eu ordre de venir joindre Julien dans l'Assyrie avec Procope & Sebastien:] 'mais cette armée ne paroissoit point, 'd partie par la mesintelligence des deux Generaux Romains, ou parcequ'ils ne se croyoient pas assez forts pour traverser le pays ennemi, partie parcequ'Arface n'osa peutestre pas degarnir son pays; ce qui le fait accuser de trahison par Libanius, 'quoiqu' Ammien reconnoisse qu'il fut toujours fidele ami de l'Empire: & 'il fit mesme quelque ravage

Lib.p.301.d.  
Amm.p.281.c.  
Zof.p.716.d.  
c)Amm.p.281.c.  
Lib.p.302.b.  
Amm.p.281.r.  
282.  
Zon.p.23.c.  
Naz.p.116.c.  
Amm.p.281.d.  
Chry.t.5.or.  
45.p.510.d.

Fest.p.554.dj  
Vict.epi.p.545.b.  
Soz.l.6.c.1.p.  
635.d.  
4 Zol.l.3.p.  
726.c.  
b)Amm.p.282.a.  
c)Zof.p.726.727.  
Chry in gent.  
p.695.d.

Amm.p.282.b.  
d)n.p.293]Lib.  
p.301.c.d.  
Amm.l.25.p.  
300.c.

Chilicomu  
vassaur.

1. Selon Libanius & Sozomene, Julien avoit fait des auparavant bruler ses vaisseaux, en quittant Ctesiphon. Nous suivons S. Gregoire de Nazianze & Ammien. Libanius dit qu'on conserva quinze bateaux, or.12.p.302.b.



L'an de J.  
C. 363, de  
Julien 2.

# L'EMPEREUR JULIEN.

547

qu'il ne devoit rien faire le jour suivant: neanmoins des que le jour fut venu, il decampa, [la raison de la fain ayant peutestre plus de force sur son esprit, que toutes ces predicions, dont il pouvoit avoir souvent eprouvé la vanité.]

V. la pers. de  
Julien.

'Les actes de S. Theodoret' écrits ce semble par des personnes qui estoient alors à la suite de Julien, portent qu'il fit prendre les armes à ses troupes, [ & les fit mettre en campagne, ] sur ce qu'il crut voir les ennemis venir contre luy: & c'estoient, disent ces actes, non les Perfes, mais des Anges. 'Ce qu'on trouve dans les auteurs, c'est que durant qu'il marchoit, les Perfes l'estant venu attaquer de toutes parts, il courut à eux pour les repousser, sans se donner seulement le loisir de prendre sa cuirasse; & il les obligea en effet de tourner visage à leur ordinaire: mais comme il les poursuivoit, un dard luy ayant percé le costé jusque dans le foie, l'obligea de quitter la meslée. Ses gens irrités de sa blessure, combataient avec beaucoup de cœur contre les ennemis, jusqu'à ce que la nuit les separa. Cinquante Satrapes des Perfes demurerent sur la place: les Romains y perdirent Anarole Maître des Offices; & le Prefet Saluste eut bien de la peine à se sauver.

Anal. 4 p. 133.

Amm. p. 289 |  
Zof. p. 728. c.  
d) Lib. p. 303.  
304.

Amm. p. 190.  
a. b) Zof. p. 728.  
c.

et.

'Cependant Julien avoit esté remporté dans son camp sur un pavois. 'Oribase [son fidele ami, & ] celebre medecin, pansoit en vain sa plaie, & Julien mesme desespera de guerir des qu'on luy eut dit que le lieu où il estoit s'appelloit Phrygie, ayant sceu, disoit-il, que ce nom devoit estre le nom du lieu de sa mort.

Zof. p. 728 f |  
Phil. l. 7. c. 14.  
p. 104.  
a) Phil. p. 105.  
b) Amm. p. 289.  
c.

'D'autres disent qu'il s'appelloit Rhadie. 'Aprés donc qu'il eut entretenu quelque temps en philosophe ceux qui estoient autour de luy, & recommandé qu'on l'enterrast [à Tarfe] en Cilicie, comme il l'avoit ordonné long temps auparavant, & distribué quelques presens; & il mourut le 26<sup>e</sup> jour de juin, un peu avant le milieu de la nuit<sup>b</sup> qui precedoit le 27, auquel Jovien fut élu en sa place.

Chr. Ales p.  
652.  
c) Amm. p. 296.  
297.  
d) Chry. in gent.  
p. 695. e.  
e) Amm. p. 295.  
d.

à la cinqui-  
me heure.

[Voilà de quelle maniere Ammien qui estoit dans son armée, rapporte sa mort; & son autorité nous doit faire rejeter ce qui s'y trouve de contraire dans quelques auteurs,] comme dans Socrate qui le fait mourir devant Cresiphon, dans Philostorge qui dit qu'il dura trois jours après sa plaie, & dans la chronique d'Alexandrie qui dit qu'il fut blessé durant qu'il dormoit dans sa tente, par un homme qui luy apparut revêtu d'un habit de Consul. [Je pense qu'il faut mettre au mesme rang ce que dit Libanius,] que Sapor étonné des avantages remportez par Ju-

f) p. 291. b) Zof.  
p. 728. d.  
g) Pasc. p. 565.  
h) Amm. p. 295.  
& c.  
Socr. l. 3. c. 21.  
p. 194. 195.  
i) Phil. p. 105.  
k) Chr. Al. p.  
692.

Zzz ij

Lib. or. 12. p.  
303. c. d) vit. p.  
45. b) de temp.  
p. 14.

lien, avoit resolu de luy envoyer des le lendemain des ambassadeurs, avec une couronne & d'autres presens, pour luy demander la paix à telles conditions qu'il voudroit. [Il est plus aisé de croire] ce qu'il dit de la joie que Sapor témoigna de cette mort, la regardant comme l'entiere défaire des Romains.

[Pour les circonstances que les autres auteurs ajoutent au recit d'Ammien, S. Gregoire de Nazianze qui en a parlé le premier,] dit que comme après sa blessure il estoit couché auprès d'une riviere, il tascha de s'y faire jeter par quelques uns de ses confidens, [soit par la douleur de la plaie,] soit par la honte de se voir mourir de la sorte, soit pour pouvoit acquerir la gloire de l'immortalité, comme quelques autres avoient fait, lorsqu'on n'auroit point de connoissance de sa mort, ni de ce que son corps seroit devenu; mais qu'un eunuque qui s'aperceut de cet horrible dessein, en avercit les autres, & l'empescha.

On tient, dit Theodoret, que quand il se sentit blessé, il remplit ses mains de son sang, & le jeta en l'air en proferant ces paroles, *Tu as vaincu, Galiléen*; ne pouvant, [non plus que les demons,] ni defavouer que J. C. estoit son vainqueur, ni cesser de blasphemer contre luy. Sozomene rapporte à peu pres la mesme chose, & dit qu'il sembloit qu'il vist J. C. Les actes de S. Theodoret disent qu'il crust le voir, & qu'en jettant de son sang en l'air, il dit ces paroles [pleines de fureur & de desespoir:] Quoy tu me poursuis jusq'ici, Galiléen? mais je t'y renonce encore: rassasie-toy donc de mon sang; car tu m'as vaincu. D'autres, comme Philostorge, disent qu'il s'adressa au soleil, ben luy disant, Rassasie-toy donc: C'est toy, soleil, qui fais perir Julien; comme s'il luy eust voulu reprocher [son ingratitude,] d'avoir favorisé les Perses contre luy; & de ne l'avoir pas défendu, après avoir presidé, disoit-il, à sa naissance, [ & après qu'il l'avoit tant honoré. ] Car son grand dieu estoit le soleil, comme on le voit par le discours qu'il en a fait. Il blasphema aussi tous ses dieux, les appellant des traistres & des méchants. [Mais il estoit bien tard de le reconnoistre.]

or. 12. p. 313.  
a. b.

Naz. or. 4. p.  
117. b. c.

Thdr. l. 3. c. 10.  
p. 618. c.

Soz. l. 6. c. 1. p.  
638. c. d.  
Anal. t. 4. p.  
133.

Phisg. p. 105.  
Soz. p. 638. d.  
Phisg. p. 105.  
Chr. Al. p.  
692.  
Soz. p. 638. d.

Juli. or. 4. p.  
141. n. p. 174.  
Phisg. p. 105.

οὐκ ἔστιν.



ARTICLE XXVII.

*Diverses visions sur la mort de Julien.*

NOTE 9.

["ON a beaucoup cherché de qui venoit le dard dont Julien fut percé ; & on ne l'a jamais pu decouvrir.] Mais qui que ce soit qui ait esté le ministre de sa mort, il est certain qu'il n'a esté que l'exécuteur de la volonté & de la justice de Dieu. 'Il estoit temps que cet apostat n'ayant point voulu profiter du chastiment de tant de personnes dont il avoit esté témoin, profitast aux autres par son propre chastiment. 'Et les prieres des saints Anacorettes [qui demandoient la delivrance de l'Eglise, devoient enfin estre exaucées.

Thdr. p. 618.  
b) Soz. l. 6. c. 1.  
p. 637. b. c.

Chry. in gent.  
p. 691. c.

Naz. or. 3. p.  
78. b.

'Les visions & les revelations qui accompagnerent sa mort, firent assez voir que Dieu en estoit l'auteur [par une providence particuliere.] On raporte qu'au mesme temps qu'il fut tué, un de ses officiers qui s'en alloit, dit-on, le trouver en Perse, [sou plustost qui estoit en voyage par quelque autre occasion,] fut obligé faute de logement de coucher en chemin dans une eglise, & qu'il vit en songe ou autrement une grande assemblée d'Apôtres & de Prophetes, qui deploroient les maux que Julien faisoit à l'Eglise, & deliberoient par quel moyen ils pourroient les empêcher. 'Comme ils se furent entretenus longtemps là dessus, & qu'ils sembloient se trouver embarassez, deux d'entr'eux s'estant levez exhorterent les autres à prendre courage, & quitterent en mesme temps la compagnie, comme pour s'en aller mettre fin au regne de Julien. Celui qui estoit témoin d'une chose si extraordinaire, ne songea plus à son voyage ; & voulant voir quelle seroit la suite de sa vision, il coucha encore la nuit suivante dans le mesme lieu. Il y vit la mesme assemblée ; & tout d'un coup ceux qui en estoient forcis la nuit d'aparavant, y rentrerent comme des gens qui revenoient d'un voyage, & assurerent leurs compagnons que Julien estoit tué.

Soz. l. 6. a. 1. p.  
637. c.

d.

[On raporte presque la mesme chose de S. Basile qui n'estoit encore que Prestre de Cesarée.] 'Il y en a une grande histoire "dans sa vie qu'on attribue à S. Amphiloque : mais comme c'est une piece tout à fait decriée, [nous nous contenterons de ce qu'en dit la chronique de d'Alexandrie, faite comme on croit, il y a plus de mille ans.] 'La mesme nuit, dit-elle, que Julien mourut, S. Basile eut une revelation, où il vit les cieux ouverts, J. C. assis

Bar. 363. § 115.

Chr. Al. p. 692.

NOTE 10.

p. 694.

sur un throne, & S. Mercure (qu'on dit avoir souffert le martyre en Cappadoce sous Dece) debout auprès de luy armé d'une cuirasse. Alors J. C. ayant commandé tout haut à ce Saint martyr, qu'il allast tuer l'Empereur Julien ennemi des Chrétiens, il disparut aussitost, & peu de temps après parut de nouveau, & s'ecria, Seigneur, Julien est percé & mort, comme vous me l'avez commandé. S. Basile étonné de ce cry, s'evilla en sursaut & s'en alla à l'église, où ayant, assemblé les Ecclesiastiques pour dire l'office du matin, [que nous appellons Laudes,] il leur déclara ce qu'il avoit vu, & les assura que Julien estoit mort la nuit mesme. On le pria de ne point parler de cette mort, & de ne la publier pas davantage, [de peur que le Gouverneur n'en prist du jet de le maltraiter.

cc 200. 211  
cc 200. 211  
ni i adre.

Pall. lauf. c. 4.  
p. 904. c.  
p. 905. a] Soz.  
l. 6. c. 2. p. 638.  
a. b.

Il ne faut pas tirer de cette vision, que Julien ait esté blessé la nuit, ce qu'on sçait estre faux. Mais il n'est pas extraordinaire que des visions ne representent pas les choses dans toute l'exac- titude des circonstances. Et la mesme difficulté se rencontre en- core dans une autre histoire que rapporte Sozomene après Pallade, ] qui l'avoit apprise de la propre bouche de Didyme. Ils disent donc que cet aveugle si celebre entre les philosophes Chrétiens, qui estoit alors à Alexandrie, sentoit une grande affliction de l'état où l'apostasie de Julien reduisoit & ce prince mesme & les Eglises. Il employoit les jeûnes & les prières pour flechir la misericorde divine; & un jour [qui estoit le 26 de juin,] sa douleur fit qu'après avoir passé jusques au soir sans manger, il ne voulut encore rien prendre lorsque la nuit fut venue. Il s'assit seulement sur un siege, où estant accablé par le sommeil, il fut comme ravi en extase, & s'imagina voir des chevaux blancs courir dans l'air, & ceux qui les montoient dire tout haut, Qu'on dise à Didyme que Julien a esté tué aujourd'hui vers cette mesme heure, qui estoit la settieme, [ou une heure après minuit:] & qu'il le fasse savoir à l'Evesque Athanase. Aussitost Didyme se leva, & prit de la nourriture; & ayant remarqué le jour & l'heure de cette vision, il se trouva que Julien estoit mort en effet dans le mesme temps.

cc 1.  
cc 1.  
i.

Pall. p. 905. b.

Boll. 14. may,  
gr. p. 71. c. d.

[L'Evesque Athanase à qui Didyme devoit faire savoir cette nouvelle, est celui d'Alexandrie,] à qui Julien vouloit mesme oster la vie. Il apprit néanmoins la premiere nouvelle de cette mort [non de Didyme, parcequ'il n'estoit pas alors à Alexandrie,

1. *ἡ δὲ πάλιν αἴτια*. Il faut p. c. lire *ἡ αἴτια* comme dans la chronique d'Alexandrie p. 692.

2. *ἡ δὲ 170*, selon l'édition de Christopherson p. 3664.

L'an de J.  
363, de  
Julien 2.

mais] de S. Theodore de Tabenne, & de Pammon Abbé d'Arfinoë, auxquels Dieu l'avoit aussi revelée à l'heure qu'elle arriva.

Théol. l. 3. c. 19  
p. 617 v. P. c. 2.  
p. 779. 780.

» Dieu fit encore la mesme faveur à S. Julien Sabas. Il y avoit déjà dix jours que ce grand solitaire estoit continuellement en prieres & en larmes pour obtenir de Dieu qu'il detournast la persecution dont Julien menaçoit l'Eglise après son retour de Perse. Enfin le jour jusques auquel Dieu avoit voulu tolerer ce miserable, estant arrivé, le Saint entendit une voix qui luy disoit,  
» Le sale & abominable sanglier n'est plus au monde. Le Saint ne finit pas néanmoins sa priere, mais changea ses demandes en remerciemens & en actions de graces. Après avoir achevé son oraison, il se tourna vers ses disciples avec un esprit gay & tranquille, dont la joie eclatoit sur son visage. Ceux qui se trouverent presens, s'étonnerent de le voir ainsi, d'autant qu'il paroissoit toujours triste, & qu'alors il sourioit; & luy en ayant demandé  
» la cause, il leur dit, C'est maintenant un temps de jouissance,  
» puisque l'impie a cessé de vivre, & n'a pu trouver aucune assistance dans ses demons. Tous ses disciples tremoignerent leur  
» joie de cette nouvelle, dont ils chanterent à Dieu des cantiques de louanges; & ils reconnurent depuis par le rapport de ceux qui venoient du camp, qu'il estoit mort au jour & à l'heure que leur avoit dit le saint vieillard, quoique ce fust à plus de vingt. b.  
» journées de là.

p. 617. c.

» Il sembloit aussi que Dieu en eust donné quelque pressentiment à un Chrétien d'Antioche qui enseignoit les premiers elemens des lettres à quelques enfans. Car comme ce Chrétien s'entretenoit un jour avec le sophiste Libanius, sa suffisance qui estoit grande pour un homme de sa profession, luy donnant quelque habitude avec luy; Libanius qui estoit grand ennemi de nostre religion, luy demanda pour le railler, ce que faisoit alors le fils du charpentier: à quoy le Chrétien luy dit par  
» l'Esprit de Dieu; Sophiste, le Createur de l'univers que vous  
» appelez par raillerie le fils du charpentier, fait présentement  
» une biere. Et en effet, on apporta peu de jours après la nouvelle de la mort de Julien, & son corps ensuïte dans une biere.<sup>1</sup>

l. 3. c. 18. p. 656.  
c. d] 502. l. 6. c. 2.  
p. 638. bc.

» Libanius dit que dans le temps de sa mort il arriva de grands tremblemens dans la Palestine, qui y renverserent entierement diverses villes, & quelques autres en partie. Ces tremblemens se sentirent mesme partout;

Lib. vit. p. 45. e.  
or. 11. p. 258. a.

1. Theophaus p. 444. parle d'une cruche d'eau changée en vin &c. durant quo Julien estoit en Perse au mois de Dius. [Mais Dius est novembre.]

## ARTICLE XXVIII.

*Julien est enterré à Tarse: Qualitez avantageuses qu'on  
luy attribue.*

Amm. l. 1. c. p.  
501. | Zof. l. 3.  
p. 731. b. c.  
Amm. l. 23. p.  
139. c.  
n. p. 109.

Naz. or. 4. p.  
119. 120.

p. 120. a.

Amm. l. 15. p.  
106. d.

Phisg. l. 8. c. 1.  
p. 106.

Naz. car. 3. p.  
50. | or. 11. p.  
391. a. | Amm.  
n. p. 109.  
E. d. oll. 11. mars,  
gr. p. 17. § 14.  
Zon. p. 23. 24.

Zof. p. 733. c.  
Zon. p. 14. a.

**L**E corps de Julien fut porté de la Mesopotamie à Tarse par Procope, à qui Jovien successeur de Julien avoit donné cette commission, & enterré dans le fobourg avec peu de solennité. C'estoit la coutume des payens de faire accompagner les pompes funebres par des joueurs d'instrumens qui chantoient des airs lugubres. On n'en trouva point de plus propres pour rendre cet honneur à Julien, que des farceurs & des comediens, qui ne pouvant oublier ce qu'ils avoient accoutumé de faire sur leurs theatres, mesloient à leurs lamentations leurs bouffoneries & leurs insolences ordinaires; & comme ils faisoient un art de l'impudence, ils en venoient enfin jusqu'aux railleries & aux insultes contre luy mesme: Ils s'en moquoient de la maniere du monde la plus outrageuse, & par leurs airs & par leurs danses: & entre les reproches qu'ils luy faisoient, ils n'oubloient ni sa défaite & la malheureuse fin de sa vie, ni mesme son apostasie, & le renoncement qu'il avoit fait de la religion Chrétienne. Voilà de quelle maniere il fut conduit jusqu'à la ville de Tarse, condannée à garder ses cendres. On luy dressa un tombeau, qui est mesme appelé un temple [par derision,] mais un temple funeste & detestable, qui estoit l'horreur de tous ceux qui avoient quelque pieté. Ammien dit que Jovien en passant par Tarse ordonna qu'on fist quelque ornement sur son cercueil, mais il se fâche luy mesme que son heros fust enterré en ce lieu, & non pas à Rome avec les autres Empereurs.

Il se rencontra sans dessein [de la part des hommes] qu'on mit son corps auprès de celui de Maximin II, n'y ayant que le grand chemin entre les tombeaux de ces deux grands ennemis de la religion Chrétienne. S. Gregoire de Nazianze semble dire que les cendres de Julien s'agitoient [dans son tombeau,] & que mesme dans un tremblement la terre l'avoit jetté dehors. S. Basile Prestre d'Ancyre luy avoit predit selon ses actes, que son corps seroit privé de la sepulture. Nous avons quatre vers grecs dans Zonare, qu'on pretend luy avoir servi d'epitaphe. Zosime n'en met que deux: le dernier [emprunté d'Homere] est le mesme dans l'un & dans l'autre. Zonare écrit [avec Cedrene]

V. Vespasien.

raior, 76-  
16006.

γῆς ἢ μῆν  
722.

drene] que son corps fut depuis transferé à Constantinople, où l'on a montré son tombeau dans les siècles postérieurs, mis dans une galerie de l'église des Apôtres avec celui de Jovien son successeur. [Mais tous les Empereurs après luy ayant esté Chrétiens, je ne sçay pas qui auroit voulu se donner la peine de songer aux os d'un miserable apostat, & encore pour les mettre dans un lieu sacré. Ce n'a pu estre au moins qu'après le V. siècle, puisq'ue Zosime n'en dit rien.]

Gang. de C. l. 4.  
P. 110. b.

'Julien mourut, comme nous avons dit, la nuit [du 26 au 27<sup>e</sup> jour de juin,] l'an [363,] auquel il estoit Consul avec Saluste, dans la 32<sup>e</sup> année de son age; [après avoir regné sept ans & demi depuis qu'il avoit esté fait Cesar, trois ans ou environ depuis qu'il avoit pris le titre d' Auguste, & seulement vingt mois non achevez depuis que la mort de Constance l'eut rendu paisible possesseur de l'Empire.]

Amm. l. 15. p.  
292.

On ne peut douter, comme nous l'avons marqué au commencement de ce discours, que la nature n'ait donné à ce prince de grandes qualitez d'esprit, & qu'il ne se soit rendu tres habile dans les sciences. On ajoute qu'il l'estoit aussi dans les affaires [depuis qu'il eut esté engagé à s'en mesler.] 'Ammien loue la moderation de ses mœurs si opposée, dit-il, aux cruautéz de son frere Gallus, qu'on pouvoit comparer l'un à Domitien, & l'autre à Tite. 'En effet il fit paroistre de la douceur dans quelques actions que cethistorien raporte. 'Il disoit qu'il n'estoit point le Seigneur de ses peuples, & ne vouloit point du tout qu'on luy donnast ce titre, se fâchant mesme quand on le faisoit: de sorte que plusieurs [de ses amis] l'omettoient, quoiqu'après avoir esté rejetté par les meilleurs Empereurs, il fust en fin devenu un des titres ordinaires des princes, comme il le fut encore après luy. 'Il eut plusieurs fois la pensée de quitter le diademe, [que les derniers Empereurs avoient ajouté aux autres marques de la puissance souveraine.]

Vict. epi. p. 545.

Amm. l. 14. p.  
31. b. | Eun. c. 5.  
p. 68.

Amm. l. 16. 22.  
p. 69. 221.  
a Juli. mis. p.  
66 | Spanh. l. 8.  
p. 731.

Lib. or. 12. p.  
305. c.

'Il témoigna, comme nous avons dit, beaucoup d'affection pour le soulagement du peuple durant qu'il gouvernoit les Gaules. 'Eutrope dit qu'il avoit pour le thresor public un soin mediocre, qui ne l'empeschoit point de rabaisser les impôts autant que les besoins de l'Etat le pouvoient permettre. 'C'estoit alors la coutume que les villes envoyassent par honneur aux princes des couronnes d'or. Il y en avoit de mille onces, de deux mille, & de plus encore. Mais il ordonna par une loy qu'elles ne peseroient jamais plus de 70 onces, trouvant que c'estoit

Amm. l. 16. 17.  
18. p. 63. 64.  
90. 114.  
Eutr. p. 189.  
d.

Lib. p. 305. c. d.

Patrum.

Juli. mis. p. 102 | Libp. 297. c. Lib. p. 305. 306.

une avarice sordide de faire un trafic de ce que les peuples offrent par honneur, en le tirant de leurs sueurs. Il ne souffroit point que ses officiers se prevalussent de leur autorité pour rien tirer des peuples & s'enrichir de leurs depouilles. Ceux qu'il envoyoit porter ses ordres dans les provinces, bien loin d'exiger des presens, comme cela estoit ordinaire, n'osoient mesme accepter ce qu'on leur offroit, sachant qu'il ne manqueroit pas de le savoir, & de les punir.

&c.

Amm. l. 18. p. 115. c. Naz. or. 3. p. 80. b. c. | Lib. p. 295. 296. Lib. p. 296. 297.

Il prenoit garde aussi que les soldats ne pillassent les pays sujets ou alliez aux Romains. On loua l'ordre qu'il apporta pour les voitures publiques, surquoi Libanius s'étend beaucoup; le choix qu'il fit des magistrats, les punitions des voleurs, le soin qu'il eut des villes ruinées par les exemptions des tailles & des autres charges publiques que l'on donnoit [à ceux qui estoient les plus capables de les porter.]

Panc. 11. p. 230. Lib. p. 292. a. b.

Mamertin dit que son lit estoit encore plus pur que celui des Vestales; & Libanius dit qu'il luy estoit permis d'avoir un autel dans son palais & auprès de sa chambre, à cause de sa chasteté qui le mettoit au dessus de tous les plaisirs. Ammien assure qu'il ne fut pas mesme soupçonné d'aucune faute contre la pudicité, laquelle il n'eut pas de peine à conserver, parcequ'il se resserroit pour le manger & pour le dormir dans les bornes les plus étroites de la temperance. [Nous avons vu aussi] que sa vie particuliere estoit exemte de toute sorte de delicatesse.

Amm. l. 25. p. 292. a. b. b. c.

l. 16. p. 62 | Jul. mis. p. 60. 69. 79.

Il avoit de la liberalité envers ses amis, de la civilité & de la bonté pour tout le monde, haïssant surtout les calomnieurs. Les grandes actions qu'il fit contre les barbares, luy acquirent la reputation d'un excellent capitaine. Prudence le loue comme un prince qui a tres bien servi l'Empire & par ses actions

Amm. l. 25. p. 292-294. c. l. 18. 21. p. 114. 210. 3 | Eutr. d. Amm. l. 25. p. 293. Prud. apo. c. 4. p. 163.

&c.

militaires, & par les loix qu'il avoit faites. [On en peut voir encore d'autres eloges dans Libanius & dans Ammien.]

ARTICLE XXIX.

*Julien imprudent dans la persecution des Chrétiens, changeant, leger, sans conduite.*

[M]AIS quoiqu'on dise de ce prince, son apostasie seule & la persecution qu'il faisoit aux Chrétiens, suffisoient pour effacer des qualitez encore plus avantageuses que toutes celles qu'on luy peut attribuer. Car à qui est bon celui qui n'est

pas bon à luy mesme ? Que gagne celui qui perd son ame pour l'éternité ? & que peut-on estimer dans un homme qui manque au plus essentiel & au plus indispensable de tous ses devoirs ? A ne regarder mesme les choses qu'humainement,] c'estoit une entreprise tout à fait folle & imprudente à Julien, de vouloir ruiner la religion Chrétienne en l'état où elle estoit alors. Cela ne se pouvoit mesme tenter sans ebranler tout à fait l'Empire, & le mettre en danger de sa ruine : les plus grands ennemis des Romains n'eussent pas pu leur souhaiter un plus grand malheur. 'A quoy servoit-il donc de regler des choses souvent d'assez peu de consequence, pendant qu'on soulevoit les peuples les uns contre les autres, qu'on mettoit la sedition dans les villes, la haine dans les familles, la division dans les menages, la discorde entre les maris & les femmes ; tous ces maux étant une suite necessaire de la persecution de l'Eglise, comme on ne le voyoit déjà que trop depuis le peu de temps qu'il regnoit ? 'N'estoit-ce pas vouloir guerir quelques maladies legeres d'un membre, & corrompre en mesme temps par un poison mortel le cœur & les parties les plus necessaires à la vie ?

Naz.or.3.p.  
80.a.

b.

b.c.]or.4.p.  
13.134.

or.3.p.80.d.

[Sans mesme s'arrester à ce qui regarde la religion,] quoiqu' Ammien s'étende beaucoup sur les louanges de Julien, [& quoiqu'il fasse assez paroître son affection pour un prince qui avoit tasché de rétablir le paganisme dont cet historien faisoit profession,] il est neanmoins contraint d'avouer qu'il avoit ses defauts aussibien que son merite. Outre sa legereté d'esprit qui luy faisoit souvent commettre des fautes, il dit qu'il avoit une telle demangeaison de parler, qu'il ne pouvoit presque pas se taire : Il le décrit comme un homme qui se laissoit transporter de joie aux applaudissemens du petit peuple, & qui souhaitoit avec une passion excessive d'estre loué pour les moindres choses. [Le jeune Victor & Eutrope ont aussi biasmé en luy ce trop grand amour de la louange, qui l'engagea à entreprendre la guerre de Perse.] Libanius avoue qu'il faisoit tout pour estre loué.

Amm.l.15.p.  
291-294.

p.194.a.b.

c.

Lib.or.12.p.  
260.d.

'Dans l'administration mesme de la justice, il faisoit quelquefois des injustices pour suivre son caprice & sa fantaisie, à laquelle il estoit fort attaché ; & sa legereté luy faisoit quelquefois changer ses arrests du soir au lendemain. La justice mesme, dit cet auteur, sembla pleurer la mort d'Ursule, & accuser l'Empereur d'ingratitude d'avoir fait mourir cet homme à qui il avoit une extreme obligation. Aussi son supplice exposa Julien

Amm.l.12.25.  
p.222.a.c]  
294.c.  
A l.12.p.226.c.  
Naz.or.4.p.  
110.c.  
Amm.l.12.p.  
206.

V.510.

p. 206. 207.

à la malediction & à l'execration publique. La plupart des autres executions criminelles qu'il fit au commencement de son regne, deplurent, comme nous avons dit, à ceux qui le favorisoient le plus; & celles mesmes qu'ils approuvoient, alloient jusques à un excès qu'ils estoient obligez de condamner.

p. 205. 207.

p. 209. 210.

l. 25. p. 294. c.

'On trouva aussi qu'il ne gardoit pas la dignité & la gravité d'un Prince dans plusieurs de ses actions. Il affectoit souvent de s'entretenir avec les personnes les plus viles & les plus indignes afin de passer pour populaire. Et les paroles qu'il repetoit sou-

l. 22. p. 209. a.

p. 217. a] Lib.

or. 10. p. 246. a.

vent comme les plus belles, paroissoient à d'autres fades & pueriles. Dans les superstitions il faisoit des actions basses, qui ne servoient qu'à le faire railler des autres. Il egorgeoit luy mesme les victimes; ce qui luy fit donner le nom de boucher, & faisoit

Lib. or. 12. p.

304. c. d.

"plusieurs autres choses semblables. La facilité qu'il avoit de souffrir tout dans les avocats, & de les laisser se piquer les uns les autres par des railleries, [n'est point assurément d'un Prince qui sçait tenir tout le monde dans le respect qui luy est dû. C'est peutestre ce qui a fait dire à Eutrope,] qu'en certaines choses il estoit plus philosophe [qu'Empereur.]

Eutr. p. 189. d.

Amm. l. 21. p.

190. 191. 195.

c.

'Mais on le blasma d'imprudenc & d'un grand defaut de jugement, de ce qu'après avoir accusé d'une chose le grand Constantin son oncle dans une lettre adressée au Senat de Rome,

p. 190. c. d.

[& à la face de toute la terre,] il fit la mesme chose aussitost après, & d'une maniere bien plus condamnable. La maniere outrageuse dont il parloit de Constance dans la mesme lettre, obligea le Senat de s'ecrier tout d'une voix, 'Respectez un peu celui qui vous a fait ce que vous estes: & Ammien loue cette parole comme aussi pleine de generosité & de sentimens d'honneur, que de gratitude [pour Constance.]

Socr. l. 3. c. 1. 23.

p. 169. c. d] 197.

198.

'Socrate blâme beaucoup l'inclination qu'il a eue à railler & à censurer les autres, qui se voit particulièrement [dans son Misopogon, &] dans son livre des Césars, où il n'épargne pas mesme M. Aurele; quoique ces deux qualitez de satyrique & de bouffon, dont l'une venoit de sa vanité, [& l'autre de sa legereté,] soient tout à fait indignes & d'un Prince, & d'un philosophe.

Amm. l. 21. p.

226. c.

'Le prix qu'il mit aux vivres à Antioche, [l'entreprise de la guerre de Perse, & les diverses fautes qu'il y fit, montrerent aussi qu'il n'avoit pas tout le jugement & toute la conduite necessaire pour le maniemet des affaires de l'Etat & de la guerre.]

L. 15. p. 294. c.

'Ammien avoue qu'il y avoit lieu de blâmer quelques uns des

1. *Autori suo reverentiam rogamus.*

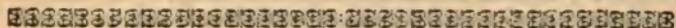
NOTE II.

reglemens qu'il avoit faits, & que le soin qu'il prenoit de rétablir les villes alloit à un excès & à une injustice insupportable. Il assure qu'il assujettissoit aux fonctions publiques plusieurs personnes qui en devoient estre exemptes.

d|l.11.21.p.  
125.b|22.c.c.  
d.

[Il falloit bien qu'il y eust quelque chose en luy qui gastaist toutes ses grandes qualitez, puisqu'ayant beaucoup de qualitez pour se faire aimer,] il avoue cependant luy mesme qu'on ne l'aimoit pas. Son courage mesme a paru excessif, & on a trouvé qu'il estoit plus hardi dans la guerre que ne devoit estre un Empereur.

Julii.mil.p.101.  
Vic.1.epit.



ARTICLE XXX.

*Julien blasme des payens comme superstitieux; souffre de mauvais ministres: Sa moderation fausse; sa pudicité suspecte.*

[Ces defauts que les payens, & ceux mesmes que l'on peut appeller les panegyrites de Julien, ont remarqué dans son esprit & dans sa conduite, justifient la censure que les Peres ont faite de luy dans leurs écrits. Car ils ne luy en ont guere reproché d'autres.] A l'égard mesme de la religion, Eutrope trouve de l'excès dans la persecution qu'il fit aux Chrétiens, & cela en supposant qu'elle n'alloit point jusq'au repandre le sang, [quoiqu'on l'ait repandu en diverses occasions.] Themistius en condamnant devant Jovien les violences qui se font au sujet de la religion, [condanne bien nettement celles que Julien venoit de faire peu de mois auparavant.] Ammien a eu aussi assez d'équité, pour reconnoistre que la défense qu'il fit aux Chrétiens [d'apprendre &] d'enseigner les lettres humaines, bleissoit l'humanité, & meritoit d'estre ensevelie dans un eternel oubli. Il le blasme encore de ce que dans les affaires qu'il jugeoit, il s'informoit sans aucun sujet de la religion des parties.

Eutr.p.589.c

Them.or.5p.  
69.b.c.

Amm.l.21.25.  
P.222.c|294.c.

l.21.p.211.d.

&c.

'Les payens mesmes se font aussi moquez de son zele pour le paganisme. Il estoit, dit Ammien, plustost superstitieux que religieux dans les choses qui regardent la divinité. Il epargnoit si peu les animaux quand il estoit question de sacrifier, qu'on croyoit qu'il ne seroit plus resté de bœufs, s'il fust revenu victorieux de la Perse. Cela alloit à des depenses qui chargeoient beaucoup l'Etat; & les soldats à qui il faisoit bonne part de ses victimes, s'accoutumoient ainsi à se remplir de vin & de viandes,

p.225.a.b|  
Vic.1.epi.  
Amm.l.25.  
p.294.b.

l.21.p.225.b.

avec des excès tout à fait honteux, & devenoient tout ensemble dereglez & insolens.

Jul.mif.p.101  
Lib.or.11.p.  
197.c] 106.1.  
Naz.or.4.p.  
120.b.

'Quoique Julien se loue luy mefme, & que les autres le louent d'avoir empesché ses ministres de piller le peuple, néanmoins S. Gregoire de Nazianze se plaint que deux ou trois flatteurs qui estoient auprès de luy, & qui l'égaloient en impieté, abusoient si fort de l'autorité qu'il leur donnoit, & la faisoient tellement servir à leur avarice, que si son regne eust duré davantage, ils eussent bientoist pillé toutes les richesses de l'Empire. [Eutrope dit aussi "qu'il n'estoit pas assez exact ou à choisir ses ministres, ou à veiller sur leur conduite; & qu'il y en eut qui deshonorèrent son gouvernement.]" Cela se voit encore davantage dans Libanius, qui dit que Julien connoissoit les defauts de ces personnes, & les toleroit, pour ne paroistre pas inconstant dans son amitié.' Ammien reconnoist aussi que sa Cour n'estoit pas exemte de venalité.

*in amicus  
minus dili-  
gens.*

Lib.p.307.  
308.

Amm.l.12.p.  
210.d.

Naz.or.4.p.  
121.a.

Amm.l.12.p.  
216.217.

Naz.p.121.a.

b.

'Il s'efforçoit de paroistre tout à fait exempt de passion & de colere: [mais outre qu'il ne pouvoit pas toujours se retenir à l'égard des Chrétiens,]' Ammien reconnoist que sa moderation venoit quelquefois de contrainte & de politique, autant que d'une veritable douceur.' Aussi on le voyoit tantost crier & tempester en jugeant les affaires, avec autant d'emportement que si c'eust esté luy qui eust souffert quelque injustice; tantost fraper devant tout le monde à coups de poing, ou donner des coups de pié à de pauvres gents qui venoient luy demander quelque grace.

c.

Jul.mif.p.69.

ep.40.p.134.  
p.135.

Codin.or.C.p.  
19.d.

Amm.l.16.p.  
71.b.

[Il y a mefme assez sujet de douter de la pudicité dont on le loue,]' vu la maniere dont nous avons raporté qu'il vivoit avec les femmes les plus perdues. 'Et en effet lorsqu'il se vante en 363 du mepris qu'il faisoit des voluptez, il dit seulement qu'il couchoit presque toujours seul; [& n'ayant point alors de femme, la moindre exception estoit criminelle.]' Nous voyons mefme que dans une lettre de l'an 363, il parle de celui qui avoit soin de nourrir ses enfans. 'Codin marque aussi quelques statues de Julia & de ses enfans. [Cependant on ne voit pas moyen de dire que ces enfans fussent d'Helene son unique femme legitime, morte vers la fin de 360, & qu'il avoit epousée à la fin de 355.] 'Car Ammien nous assure que quand Constance fut à Rome au mois de may 357, Eusebie sa femme fit prendre un bruvage à Helene pour la faire avorter toutes les fois qu'elle seroit grosse; & qu'un garçon dont elle estoit accouchée auparavant dans les

*pas d'uy.*

Gaules, [qui estoit le seul qu'elle eust encore pu avoir,] estoit mort aussitost par le crime de la sage-femme, parcequ'on avoit grand soin que Julien n'eust point d'enfans. [Si nonobstant ces soins il en avoit eu, Ammien ne pouvoit manquer de le dire; & il ne le dit point. Aucun historien ne parle jamais des enfans de Julien; & Libanius dit positivement qu'il n'en avoit point quand il mourut. [Il est donc certain qu'il n'en avoit point de legitimes, & de ceux dont l'histoire a accoutumé de parler: & cependant nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'en eust, & mesme plusieurs.

Lib.or.11.p.  
213.c.

Socrate fait assez bien son portrait en peu de mots.] Il ne put, dit-il, se deguïser si adroitement, qu'on ne le reconnust pour temeraire par sa precipitation, vain & enflé de sa science, méprisable pour sa douceur affectée. [Et veritablement ses actions font juger qu'il estoit porté naturellement à la cruauté: mais les études d'une part, & de l'autre la violence que la crainte l'avoit obligé de se faire sous Constance, avoient moderé son naturel. Que s'il fust revenu victorieux des Perses, il est à craindre qu'ayant paru jusques alors un imitateur de M. Aurele, selon Eutrope, il n'eust imité ensuite la legereté de Comode, & la cruauté de Severe. [Dieu ne luy en donna pas le loisir,] & ne voulut pas user envers luy de sa patience, & de sa douceur ordinaire, de peur que cette indulgence envers un seul ne fust prejudiciable aux autres; & que donnant lieu de croire que les actions des hommes sont soumises non à la regle de sa providence, mais à l'incertitude du hazard, les bons n'en prissent occasion de tomber dans le decouragement, & les méchans de s'élever contre luy avec insolence.

Socr.l.3.c.12.  
p.195.b.

Naz.p.122.c.  
d.

ARTICLE XXXI.

*Sentiment des payens sur la mort de Julien: Libanius fait son eloge.*

[Les payens mesmes reconnurent le doit de Dieu dans sa mort: d'où vient ce que dit S. Jerome, qui estoit encore enfant en ce temps-ci, & étudioit en grammaire,] Qu'il se ressouvenoit que comme toutes les villes fumoient du feu des sacrifices des demons, & que l'on estoit dans la plus grande ardeur de la persecution, l'on apporta tout d'un coup la nouvelle que Julien estoit mort; & qu'alors un payen avoit dit assez agreable-

Hier.hab.3.p.  
203.c.

ment, Comment est-ce que les Chrétiens disent que leur Dieu est patient, & supporte longtemps le mal ? Rien n'est plus prompt, ni plus furieux que sa colere. Il n'a pas seulement voulu differer un peu à faire paroître son indignation. Mais si ce payen disoit cela en riant, l'Eglise chantoit avec une veritable joie ces paroles de l'Escriture, Vous avez brisé avec l'étonnement de tout le monde la teste des forts & des puissans.

Thdr. l. 3. c.  
22. p. 659. b. c.

'Comme la ville d'Antioche avoit un sujet tout particulier de craindre les effets de sa colere, aussi elle apprit sa mort avec une joie extraordinaire, qu'elle témoigna par des festins & par des festes publiques. On insultoit au philosophe Maxime, & aux autres magiciens qui l'avoient trompé par leurs promesses, & on publioit la victoire de la Croix non seulement dans les eglises & les chapelles des Martyrs, mais jusque sur les theatres. On crioit partout à haute voix : Où sont vos oracles fou & insensé Maxime ? Dieu a vaincu, & Jesus son Christ avec luy. Ce sont les propres termes dont se servirent alors ceux d'Antioche. Nous avons vu qu'ils avoient toujours témoigné de l'aversion pour Julien : [ & cette aversion s'estoit sans doute beaucoup augmentée, ] lorsqu'après la mort on eut trouvé, à ce qu'on tient, dans le palais des cofres pleins de testes, & des puits remplis des corps de ceux qu'il avoit fait mourir.

Zofl. 3. p. 733.  
2.

'Au contraire [ ceux qui avoient beaucoup de zele pour les idoles, ] apprirent les nouvelles de sa mort avec une extreme douleur. Zosime pretend que celui qui l'apporta le premier à Carres, y fut accablé de pierres par tout le peuple. Libanius dit la mesme chose en un endroit : mais depuis il s'est contenté de dire qu'on l'avoit presque lapidé. Quelques villes mirent les images de ce [ miserable ] prince avec celles de leurs dieux, luy rendirent les mesmes honneurs, & invoquerent comme tout puissant [ celui qui n'avoit pu se garantir d'une mort funeste. On ne dit point que cela se soit fait par aucune autorité publique, non pas mesme par celle du Senat de Rome, presque encore tout payen : ] & on ne cite aucune medaille qui marque son apotheose.

Lib. or. 11. 11.  
p. 259. a. [ 331. a. ]  
p. 330. d.

Birag. p. 499.

Lib. vit. p. 45.  
46.

or. 13. p. 251.

or. 12. p. 260.  
4 Soer. l. 3. c.  
22. p. 196. b.

'Libanius dit qu'il pensa se tuer luy mesme quand il sceut la mort de Julien. Il aimoit pourtant encore mieux vivre, pour faire, dit-il, l'eloge funebre de ce prince. Il en a mesme fait deux, l'un pour exprimer la douleur qu'il avoit d'un evenement si triste pour luy, l'autre pour faire un panegyrique de Julien, & presque

1. Goltzius p. 132. f. cite d'une inscription *D. Juliano &c.* [ Ce peut estre aussi bien *Domino que Dno.* ]

une

une histoire entiere de sa vie. [Nous avons encore l'un & l'autre,] mais le dernier qui est fort ample, est defiguré dans les imprimez par une transposition, & n'y est pas meisme tout à fait complet. Il y manque un passage raporté par Socrate, & qui se trouve dans les manuscrits, où l'on voit l'averfion de ce sophiste pour la religion Chrétienne, aufibien que sa flaterie honteuse pour Julien. Car il le prefere à Porphyre [l'un des plus favans d'entre les payens,] fans autre raison, selon Socrate, finon qu'il estoit Empereur, & que Porphyre ne l'estoit pas. Il va jusqu'à en faire un dieu, & à dire ridiculement qu'on pensa lapider celui qui apporta la premiere nouvelle de sa mort, comme un blasphemeur qui disoit qu'un dieu estoit mort. Il l'appelloit ensuite [un homme] nourri par les demons, instruit par les demons, assis avec les demons; qui estoit, comme remarque Socrate, tout ce que les Chrétiens disoient de plus fort contre luy: de sorte que s'il vouloit le louer, il devoit pour agir judicieusement, eviter un terme que les autres prenoient dans un sens tout à fait injurieux. Gar les payens mesmes prenoient presque tout le mot de demon en mauvaise part, & il n'y en avoit guere parmi eux, qui ne se fust tenu fort offensé, si on l'eust appellé un demon.

Libanius avoit déjà fait un eloge de Julien le premier jour de cette année. Le discours qu'il composa pour luy adresser en faveur de ceux d'Antioche, est encore pour le flater, [& on le peut dire avec assurance] de celui qu'il avoit adressé à ceux d'Antioche sur le mecontentement que Julien avoit d'eux, quoique cette piece n'ait pas encore paru. On peut voir aussi les discours qu'il prononça devant luy sur les Assesseurs des magistrats, & en faveur d'un Aristophane, avec la plainte qu'il fait sur l'embrasement du temple de Daphné, mais surtout un discours qu'il prononça devant luy peu de temps ce semble après qu'il fut arrivé à Antioche. Il parle encore assez amplement de luy dans l'histoire qu'il a faite de sa propre vie; & il ne peut meisme s'empescher de luy donner des eloges excessifs dans un discours qu'il adressa au grand Theodosie [ennemi déclaré de l'idolatrie.

Mais si Libanius employa son eloquence à orner de fausses couleurs les vertus apparentes de cet adorateur des demons, Dieu suscita contre luy l'esprit de S. Gregoire de Nazianze, qui dans la chaleur que luy donnoit la grace encore toute nouvelle de son Sacerdoce, anima tout ce qu'il avoit d'esprit & d'eloquence, pour représenter à la posterité par des couleurs aussi vives

n.p.44.1.b.

c.23.p.196.c.  
d.

p.197.a.

p.200.d|Lib.  
or.12.p.330.  
331.

Lib.p.331.c.

Socr.p.200.d.

/uz.civ.19.c.  
19.p.105.2.a.  
b.Lib.or.10.p.  
227.  
4or.4.p.151.

Socr.

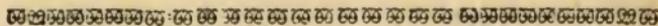
Lib.or.7.p.191.

or.9.p.270.  
6or.6.p.185.  
c or.5.p.173.or.1.p.40-46.  
de temp.p.24.  
25.

Naz. or. 4. p.  
134. a.

vit. p. 123.  
Fleuri. l. 15.  
P. 124.

que naturelles, le veritable portrait de ce monstre d'impiete;] afin que l'horreur de ses crimes, & la crainte des chastimens dont ils avoient esté suivis, empeschassent les autres de tomber dans le mesme precipice. Nous avons encore, comme il se l'estoit promis, les deux excellentes pieces qu'il composa sur ce sujet, aussitost après la mort de Julien. <sup>a</sup>Quelques fortes que soient ses invectives, on ne peut le soupçonner d'y rien imposer à Julien, quand on les compare avec ce qu' Ammien & Libanius en ont écrit.



## ARTICLE XXXII.

*De ceux qui ont écrit l'histoire de Julien: Ses écrits.*

[ **A**MMIEN dans son histoire des Empereurs s'étend particulièrement sur Julien, & luy donne de grands eloges, mais sans se priver neanmoins de la liberté que doit avoir un historien, de condanner ce qu'il juge digne de l'estre.

Eunape qui estoit fort zelé pour l'idolatrie, en parle en divers endroits de son histoire des sophistes, & toujours avantageusement. ] Il en avoit parlé encore plus amplement dans l'histoire qu'il en avoit écrite en plusieurs livres. [ Je ne sçay si c'est un ouvrage different ] de l'histoire generale qu'il avoit faite des Empereurs depuis Alexandre, & dont on marque que Zosime est presque une copie mieux écrite que l'original. Car cette histoire d'Eunape n'a point encore esté imprimée. [ Ce peut bien estre de là que vient ] un grand eloge de Julien que nous avons dans Suidas.

Eun. c. 5. p. 76.  
77. & c.

Voss. h. gr. l. 1.  
c. 18. p. 252.  
253.

Suid. l. v. p.  
1247. 1248.

Socr. l. 1. c. 21.  
p. 195. a.

Voss. h. gr. l. 4.  
c. 18. p. 486.

l. 1. c. 17. p. 49.  
<sup>b</sup> Eutr. p. 589.  
c.

[ Nous avons aussi perdu ] l'histoire de Julien faite en vers par Calliste <sup>domestique.</sup> l'un des officiers de sa Cour, comme nous l'apprenons de Socrate. Vossius ajoute que Calliste l'accompagna dans le voyage de Perse; [ & cela est tres probable; mais Socrate ne le dit pas. ] On le dit d'Eutrope, <sup>b</sup> & il nous en assure luy mesme: [ mais il ne s'étend pas pour cela davantage sur cette guerre. Nous trouvons bien plus d'éclaircissement dans Zosime, qu'on croit, comme nous venons de dire, avoir copié Eunape. Pour le panegyrique que Mamertin fit de luy le premier janvier 362, il n'y a que peu de faits.

Julien peut passer luy mesme pour l'un des historiens de sa vie; ] puisqu'il avoit écrit l'histoire de ses guerres des Gaules; mais on ne voit pas qu'il l'ait publiée: [ au moins elle n'est point

Lib. or. 5. p.  
178. b.

venue jusques à nous. Il nous a encore appris beaucoup de particularitez de sa vie dans son Misopogon, dont nous avons déjà parlé, aussibien que des ouvrages qu'il a composez dans les Gaules, de sa lettre envoyée d'Illyrie aux Atheniens vers le milieu de l'an 361, & des écrits qu'il fit un an après tant sur Cibebe que contre un Cynique. ] Il a fait encore un autre discours contre les Cyniques, & particulièrement contre un d'entr'eux nommé Heracle ou Heraclite, où l'on voit qu'il se tenoit fort importuné de ces sortes de gents, & qu'il les meprisoit encore plus que les moines des Chrétiens à qui il les compare : Il fit certainement cet écrit après la mort de Constance.

Juli.or. 7.p.  
381 | Suid.p.  
1248.a.  
Juli.or. 7.p.  
416-418.

'Le discours à Themistius est proprement une lettre par laquelle il répond à ce philosophe, qui luy avoit écrit de Constantinople, pour luy représenter les grandes esperances qu'on avoit de luy, depuis qu'on le voyoit élevé à l'Empire, à cause de la profession qu'il faisoit d'aimer la philosophie. Il luy répond donc que ses grandes esperances l'effraient au lieu de l'animer, quand il considere combien sont grands les devoirs d'un Prince, & combien il est difficile de s'en acquiter. C'est ce qui fait le sujet de cette lettre, [qui peut ce me semble avoir esté écrite peu de temps après qu'il eut esté fait Cesar.]

ad Them.p.  
490.  
a.p.469.  
p.467-469.

'Les manuscrits messent dans cette lettre un fort long fragment qui n'y a aucun rapport, & qui paroist faire partie de quelque traité d'une instruction qu'il adressoit à un pontife payen sur les devoirs de sa charge. 'Le P. Petau croit que c'est à Arface pontife de Galacie à qui Julien écrit sa 49<sup>e</sup> lettre.

n.p.291.302  
fr.p.128.  
cp.49.p.2021  
n.p.291.

[L'un des plus celebres ouvrages de Julien est celui qu'on appelle *Les Césars*. C'est un jugement, ou plustost une satyre de tous les Empereurs, depuis Jule Cesar jusqu'à Constantin & ses enfans. ] 'Le commencement est fait en forme de dialogue. [La maniere injurieuse dont il y parle de Constantin, fait assez voir qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de Constance, ou au moins après s'estre ouvertement déclaré son ennemi. ] 'Socrate condanne cette vanité qu'il a eue de jouer ainsi tous les Princes, sans epargner mesme M. Aurele, qu'il prenoit avec Alexandre pour le modele de sa conduite.

caef.p.3-5.

Socr.l.3.c.1.  
23.p.169.c1  
198.a.  
Juli.ad Them.  
p.467.

'Vossius dit que cet ouvrage est intitulé dans les anciens livres, *Les Saturnales & le Banquet*. [Ces titres luy conviennent en effet assez bien. ] 'Car Julien le fit aux Saturnales, [c'est à dire à la fin de decembre 361 ou 362,] & il y feint un banquet des dieux que Romulus traitoit aux Saturnales. 'Neanmoins Suidas fait deux

Voff.h.gr.l.2.  
c.18.p.250.  
Juli.caef.p.3.  
p.1.  
Suid.p.1247.f.



un colosse ou un geant. Il quitta son pays estant encore assez jeune, & vint étudier l'éloquence à Antioche sous un nommé Ulpien. Il l'étudia ensuite à Athenes sous un nommé Julien, qu'il défendit dans une occasion importante, & Julien en mourant le fit héritier de sa maison. Il fut aussi l'héritier de sa chaire, & professa après luy à Athenes, mais avec tant de reputation & de succès, que les autres professeurs en furent jaloux, & le firent bannir d'Athenes par le Proconsul. Il y fut rapellé ensuite par ordre mesme de l'Empereur, & continua de nouveau à enseigner l'éloquence. Il avoit pour disciples presque tous ceux qui venoient du Pont & de tout le reste de l'Asie Mineure, de l'Egypte & de la Libye: De sorte qu'il remplit tout l'Empire de l'estime de ses discours, & de ses disciples, [au nombre desquels il faut mettre apparemment S. Basile & S. Gregoire de Nazianze: car ils vinrent de Cappadoce étudier à Athenes, dans le temps qu'il y enseignoit.]

'Il fit un voyage dans les Gaules sous Constant qui l'y avoit appellé, & qui l'y reçut parfaitement bien, [peutestre parce] qu'il passoit pour Chrétien, dit Eunape, & l'estoit effectivement, comme S. Jerome nous en assure. [Suidas confond ce semble le pere avec le fils,] lorsqu'il dit que Constantin luy fit de tres grands honneurs. Eunape dit que les Gaulois n'estant pas capables d'estimer son esprit & son eloquence, admirerent sa grandeur & sa bonne mine, & surtout la patience avec laquelle il souffroit les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un simple manteau & point de fouliez. Constant l'envoya ensuite à Rome, où le Senat luy fit dresser une statue avec cette inscription, s'il en faut croire Eunape; *Rome la reine des villes au roy de l'éloquence.* Lorsqu'il voulut retourner à Athenes [vers l'an 349,] Constant luy donna de grands revenus avec le titre de General honoraire des armées Romaines. Les Romains luy demanderent un de ses disciples pour enseigner l'éloquence, & il leur donna un Eusebe qui estoit d'Alexandrie, propre pour Rome, dit Eunape, parcequ'il sçavoit flater les grands.

'Nous avons encore une lettre de civilité, & pleine d'eloges, que Julien écrivit à Proerese. [Et il ne pouvoit pas manquer de l'avoir connu à Athenes.] Et mesme lorsqu'il eut fait son edit pour défendre aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines, il l'en voulut excepter. Mais Proerese ne voulut point user de cette grace, [qui eust puestre injurieuse à sa foy,] & il abandonna volontairement sa profession. [Cela fâcha sans doute Julien,]



profession.] 'On voit des marques de cette confiance, & en  
 mesme temps de leur idolatrie, dans une lettre que Julien luy  
 écrivit vers l'an 358. 'Eunape dit qu'outre la science de la me-  
 decine, Oribase avoit encore beaucoup d'autres grandes quali-  
 tez, par le moyen desquelles'il a fait Julien Empereur. Il ne  
 s'explique pas davantage.

Julii.ep.19.p.

135.

Eun.c.19.p.

140.

'Julien luy demanda un abregé des ouvrages de Galien, &  
 Oribase le fit. Mais Julien ayant ensuite voulu avoir un abregé  
 general de tout ce qu'il y avoit de meilleur dans tous les plus  
 habiles medecins, Oribase composa pour cela un ouvrage de 70  
 livres, où il fait profession de n'oublier rien de ce qui est dans  
 Galien. Tous ces deux ouvrages furent adressez à Julien, &  
 nous en avons les prefaces dans Photius. Oribase fit le premier  
 dans les Gaules, & le second lorsqu'apparemment Julien les  
 avoit déjà quittées. Photius prefere ce second travail non seu-  
 lement au premier, mais presque à tout ce qui s'est jamais fait  
 sur la medecine. [Nous en avons aujourd'hui en latin les quinze  
 premiers livres avec le 24 & le 25 imprimez à Paris en 1555.]  
 'Oribase mesme en fit un abregé en neuf livres adressez à son  
 fils nommé Eustathe. 'Photius fait un sommaire de ce qu'ils con-  
 tiennent; & il remarque qu'ils sont utiles à ceux qui savent déjà  
 la medecine, pour se remettre ce qu'ils ont appris; mais que ceux  
 qui voudroient l'apprendre dans cet ouvrage, seroient en dan-  
 ger de faire beaucoup de fautes. 'Ils sont aussi imprimez en  
 latin.

Phot.c.116.

117.P.356.357.

c.218.p.557.

p.560.

Orib.p.2.7.

'Oribase a fait encore un autre abregé de medecine en quatre  
 livres adressé à Eunape, qui le luy avoit demandé, [& qui peut  
 bien estre celui de Sardes auteur des vies des sophistes.] 'On l'a  
 encore aujourd'hui. 'Photius ajoute à cela quatre autres livres  
 de medecine adressez à un Eugene, mais si semblables à ceux qui  
 s'adressent à Eunape, qu'il craint que ce ne soit un ouvrage  
 contrefait. 'Outre ces quatre [ou cinq] ouvrages d'Oribase sur la  
 medecine, Photius en marque sept autres dont il ne dit rien de  
 particulier. 'Il ne veut pas qu'on s'arreste à examiner le style  
 d'Oribase, parceque ses ouvrages ne sont presque que des ex-  
 traits de differens auteurs, & qu'il n'est pas raisonnable, dit-il,  
 de demander à un medecin un discours poli & elegant. 'Suidas  
 marque 72 livres du grand ouvrage à Julien, quatre autres sur les  
 difficultez & les doutes des medecins, un ouvrage sur la royauté,  
 & un autre sur les maladies ou les passions.

Phot.c.219.p.

561.

Orib.p.2.2.

Phot.p.564.

c.216.p.556.

c.219.p.564.

Suid.op.p.329.

c.

'Il dit qu'Oribase avoit esté fait Questeur de Constantinople

par Julien. [Je ne sçay ce que c'est que cette charge. Il suivit Julien en Perse,] & travailla inutilement à guerir la plaie dont la justice divine l'avoit frappé.<sup>a</sup> Après la mort de ce prince son protecteur, il fut depouillé de ses biens, & relegué dans les pays barbares, ou abandonné, dit Eunape, aux barbares les plus cruels. Mais son art le fit extrêmement considerer mesme par les Rois de ces barbares: Enfin les Empereurs Romains touchez de sa reputation le rapellerent, & luy firent rendre tous ses biens. Il traita Chrysanthe à Sardes dans sa dernière maladie, & le soulagea, mais ne put le guerir. Il vivoit encore lorsqu'Eunape écrivoit les vies des sophistes [vers l'an 400.

Nous n'avons point de lettre de Julien au sophiste Himere,] mais nous savons d'ailleurs qu'il l'appella auprès de luy.<sup>b</sup> Il estoit de Bithynie, & fils d'Aminius professeur de rhétorique à Pruse dans la mesme province.<sup>d</sup> Himere vint faire la mesme profession à Athenes dans le temps que Proerese y enseignoit aussi, & ils estoient comme les deux emules.<sup>f</sup> Il peut aussi avoir professé quelque temps à Corinthe. [Julien l'ayant appelé à Constantinople,] s'il ne manqua pas d'y aller pour faire montre de sa science, & fut fort bien receu de ce prince. Il paroist qu'il le suivit tant qu'il vécut, & il ne revint mesme à Athenes qu'après la mort de Proerese. Il vécut jusqu'à une extreme vieillesse, qui luy fit enfin perdre la vue, & dans laquelle il se trouva encore affligé de la lepre.<sup>h</sup> Il a laissé diverses declamations, & d'autres discours semblables.<sup>i</sup> On voit par ses écrits qu'il estoit payen. Eunape estime assez son style.<sup>m</sup> Photius en parle aussi avantageusement,<sup>n</sup> & nous a conservé divers extraits de ses pieces.

Phisg. l. 7. c. 13.  
p. 105.  
▲ Eun. c. 19. p. 140.  
  
p. 141.  
  
p. 142.  
c. 21. p. 160.  
c. 19. p. 141.  
  
Phot. c. 165. p. 363. c.  
▲ Eun. c. 12. p. 129.  
c Suid. p. 1139. f.  
d Eun. c. 8. p. 119.  
e c. 11. p. 129 | Suid. p. 239. f.  
f Phot. c. 15. p. 312. 353.  
g Eun. p. 129. Suid. p. 1239. f.  
Eun. c. 12. p. 119.  
h Suid | Phot. p. 352.  
i Phot. p. 356. l Eun. p. 129.  
m Phot. c. 165. p. 352. 356.  
n c. 243. p. 1076-1144.

## ARTICLE XXXV.

*Des philosophes Maxime, Chrysanthe, & Prisque.*

[N]OUS avons déjà marqué une partie de l'histoire du philosophe Maxime, le véritable maître de Julien pour l'impieté & pour la magie. C'est apparemment] ce vieillard qui luy avoit donné une grande idée des philosophes payens, & que ceux d'Antioche detestoient comme le principal auteur de ce qu'il faisoit de mal. Il estoit d'une famille considerable & riche de la ville de Smyrne selon Eunape, ou d'Ephese selon Ammien;

Eun. c. 5. 16. p. 67. 137 | Amm. l. 29. p. 390. b | n. p. 384.

1. Secrate l. 3. c. 1. p. 165. d | n. p. 39. 1. d, & Sozomene l. 5. c. 2. p. 594 d, l'appellent *Maxime d'Ephese*, soit qu'il y fust né, soit parcequ'il s'y établit selon Eunape mesme c. 5. p. 70.

frere du philosophe Claudien qui enseigna à Alexandrie, & de Nymphidien sophiste, qui professa la rhetorique à Smyrne, & qui fut secretaire de Julien. [Maxime avoit sans doute aussi étudié les belles lettres,] 'puisqu'il Julien le prenoit pour juge souverain de ses écrits, [& Eunape a fait sa vie parmi celle des sophistes.] 'On luy donne neanmoins plustost le titre de philosophe.

'Julien nous donne tout lieu de juger qu'il faisoit profession de la secte des Cyniques, aussibien qu'un autre Maxime qui tascha de se faire Eve sque de Constantinople [en 380, ce qui n'empesche pas qu'il ne pretendist aussi estre Platonicien.] 'Car il estoit parent & le premier disciple d'Ede se 'de Cappadoce, successeur de la chaire d'Iamblique, [mort des le temps de Constantin.] 'Ede se qui vivoit encore en 351, déjà extremement agé, mourut peu de temps après, apparemment à Pergame. [Eunape en fait une longue histoire; mais il nous suffit de dire] <sup>a</sup>qu'il ne veut pas assurer qu'il fust magicien comme Iamblique son maistre, peut estre parce que la crainte de Constantin [& de Constance] l'obligea de cacher le commerce qu'il avoit avec les démons. 'Il luy fait neanmoins dire des choses en songe par les demons, & en rapporte d'autres histoires qui montrent qu'il ne valoit pas mieux que son maistre. 'Eunape avoue aussi que Maxime, Chrysanthe, & Eusebes principaux disciples, auxquels il renvoya luy mesme Julien, estoient tous des magiciens.

<sup>b</sup>Julien, "comme nous avons vu, fit de grandes instances à Maxime, qui s'estoit établi à Ephese, & à Chrysanthe, pour les faire venir à sa Cour. Maxime y vint [au commencement de 362,] '& y fit tort à sa reputation, mesme parmi les payens. [Il n'y demeura pas toujours,] 'comme on le voit par les diverses lettres que Julien luy écrivit, surtout par celle où il luy accorde un chariot du public, pour s'en retourner en son pays prendre soin de sa santé. [Mais il y revint depuis:] 'Car il accompagna Julien avec Prisque au voyage de Perse; [& ils furent sans doute] <sup>d</sup>de ces philosophes obstinez dans leur ignorance, qui ayant beaucoup de credit à sa Cour, l'engagerent à cette malheureuse entreprise contre le sentiment de beaucoup d'autres. 'C'est pourquoy quand on eut appris la mort de Julien, le peuple d'Antioche demanda où estoient les fausses propheties de ce fou de Maxime.

'Eunape dit que Jovien continua à honorer Maxime & les autres philosophes qui avoient suivi Julien; [c'est à dire qu'il ne les traita pas aussi mal qu'ils le meritoient.] 'Valentinien &

Juli. ep. 16. p. 131.

ep. 15. p. 130.

ep. 18. p. 131 |

Bar. 362. 5 3.

Eun. c. 4. p. 56.

p. 32.

c. 5. p. 69. 70.

p. 69 | c. 4. 6. p.

43. 92.

c. 4. p. 33.

p. 41. 42.

c. 21. p. 145.

146.

c. 5. p. 69. 70.

p. 70-74 | c. 4.

p. 33-34-56-58.

c. 5. p. 77-79.

p. 70.

p. 79.

Juli. ep. 15. 16.

38.

c. ep. 19. p. 183.

Eun. c. 5. p. 81 |

Amm. l. 25. p.

29. 1. c.

d. Amm. l. 23. p.

24. 1. c.

Thdr. l. 3. c.

22. p. 619. c.

Eun. c. 5. p. 82.

1b | Zof. l. 4. p.

714-715.

Valens n'en usèrent pas de mesme ; & ils témoignèrent beaucoup d'aversion pour les amis de Julien , 'qu'on accusa mesme d'avoir causé par leurs sortileges les maladies qu'eurent ces deux princes vers le mois d'avril 364. 'Maxime & Prisque furent mandez comme criminels. Neanmoins Prisque contre qui on estoit moins animé, [ & qui se cachoit davantage, ] fut renvoyé absous. 'Mais tout le monde s'eleva contre Maxime ; & on pre-  
 tendoit qu'il avoit travaillé à ruiner Valentinien dans l'esprit de Julien. <sup>b</sup> Aussi les soldats ne demandoient qu'à le mettre en pieces. <sup>c</sup> Mais Saluste [ Second ] qui estoit encore Prefet du Pretoire, adoucit les choses : <sup>d</sup> On condanna Maxime à une tres grosse amende, dont on luy rabatit aussitost la plus grande partie, & on le renvoya en Asie pour chercher à payer le reste. [ Mais soit qu'il n'eust pas dequoi payer, soit parcequ'on le haïssoit comme magicien, ] il demeura prisonnier, & tres maltraité jusque vers la fin de 365. Car alors le philosophe Themistius ayant parlé pour luy dans un discours qu'il fit à Valens, <sup>e</sup> & Clearque payen zelé ayant aussi fortement sollicité sa grace, il fut delivré de tous ses maux, recouvra une partie de ses biens, & eut permission de venir à Constantinople, où il fut fort bien reçu.

[ Mais ce bonheur fut aussi court que peu solide. Car en l'an 371, ] 'Maxime & plusieurs autres philosophes furent mis en justice en qualité de magiciens, & punis du dernier supplice. V. Valens § 13-14.  
 Maxime eut la teste tranchée à Ephese : ' & Libanius dit que la philosophie mourut avec luy.

'Suidas attribue au philosophe Maxime maistre de Julien l'apostat divers ouvrages de rhetorique & de philosophie, adressez en partie à Julien mesme. Mais il dit que ce Maxime estoit d'Empire ou de Byzance ; ' & Socrate nous avertit qu'il faut distinguer Maxime de Byzance pere d'Euclide, de Maxime d'Ephese qui engagea Julien dans l'idolatrie.

[ L'histoire de Maxime emporte une partie de celle de Chrysante son condisciple. ] ' Il estoit de Sardes en Lydie, d'une famille de Senateurs de la ville, & il s'y retira après avoir quitté l'ecole d'Edese, sans que toutes les sollicitations de Julien ni de Maxime l'en pussent tirer. Julien l'ayant fait pontife de la Lydie, il ne fit aucune peine aux Chrétiens ; de sorte que les Empereurs Chrétiens le laisserent vivre aussi dans le repos qu'il aimoit, ' jusqu'à ce qu'il mourut âgé de plus de 80 ans. <sup>§</sup> Eunape son [ trop ] fidele disciple, & cousin de sa femme, en a fait la vie. [ Il en parle encore souvent dans l'histoire des autres sophistes, ] ' que Chry-

p. 152.  
 § p. 80. 152.  
 153.  
 p. 144.

Socr. n. p. 39. 1.  
 d.

Suid. μ. p. 92. c.

Socr. l. 3. c. 1. p.  
 165. d.

Eun. c. 5. p. 69.  
 80.  
 f. c. 12. p. 144.  
 p. 148. 149.

fanthe meſme luy fit entreprendre. 'Suidas en parle auſſi, & ne dit point qu'il ait laiſſé aucun écrit.

'Prifque né dans le pays des Moloffes ou des Theſprotés en Epire,] fut encore un des principaux diſciples d'Edefe, [& apparemment auſſi franc magicien que les autres.] 'Mais comme c'eſtoit un eſprit fort couvert, il ne ſe declaroit point du tout. 'Il eſtoit déjà retiré en Grece l'an 351, d'où Julien le fit venir à ſa Cour[onze ans après] à la perſuaſion de Maxime; & il ſ'y fit plus eſtimer que Maxime meſme. [Il vint avec] 'Julien à Antioche, & l'obligea de témoigner de l'amitié à Libanius, qu'une perſonne avoit mis mal dans ſon eſprit. 'Une lettre de Julien qui paroît écrite d'Antioche, & qui porte que le philoſophe Prifque ſ'eſtoit excuſé de venir encore ſi toſt, [nous fait juger qu'il ſ'eſtoit abſenté quelque temps de la Cour, comme Maxime. Mais il y revint auſſi bien que luy.] 'Car ils furent tous deux au voyage de Perſe, & tous deux accuſés de magie ſous Valens en 371. Mais Prifque ſ'en tira plus heureuſement que Maxime, & eut la liberté de ſ'en retourner en Grece, où il vécut juſqu'audelà de 90 ans. Il fut ce ſemble tué comme beaucoup d'autres par les barbares, c'eſt à dire par les Gots qui ravagerent la Grece ſous Alaric [en 395 ou 396.]

'Julien relève encore beaucoup dans ſes lettres un George receveur de quelque province, le philoſophe Eugene, que quelques uns croient eſtre le pere de Themiftius; Ecebole [qui avoit eſté ſon maïſtre en rhétorique, & dont nous pourrions parler en un autre endroit.]

V. Arcade.



## ARTICLE XXXVI.

*Histoire du ſophiſte Libanius.*

**L**IBANIUS a paſſé de beaucoup le temps de Julien. Mais il l'a eu tant d'union avec ce prince, que nous croyons devoir mettre ici ce que nous avons à en dire. Cela ſe reduira à peu de choſe à comparaiſon de ce qu'on en trouve, parceque ceux qui en voudront ſavoir beaucoup, peuvent lire la longue] 'hiſtoire qu'il a écrite luy meſme de ſa vie. 'Nous en avons encore une dans Eunape, mais beaucoup plus courte.

'Il eſtoit d'une bonne famille d'Antioche, d'où il doit eſtre né en 314, [puifqu'il avoit cinquante ans en 364.] 'Il vint étudier à Athenes, où il eut pour maïſtre Diophante Arabe de nation,

Ccccij

Nota 13.

Suid. x. p. 115. c.  
Eun. c. 5. p. 69.  
c. 6. p. 91-93.  
c. 5. p. 70.  
p. 80. 81.  
Lib. vit. p. 42. a.  
Juli. ep. 3. p. 117.  
Eun. c. 5. p. 81 |  
Amm. l. 25. p. 291. c.  
Eun. p. 82.  
c. 6. p. 93.  
c. 5. p. 75.  
Juli. ep. 8. p. 121 | n. p. 314 |  
ep. 14. p. 318.  
b ep. 18. p. 135 |  
n. p. 318.  
c ep. 19. 43. p. 136. 196.

Lib. vit. p. 1.  
Eun. c. 14. p. 130.  
p. 130.  
d Cod. Th. t. r.  
p. 353. 2.  
e Lib. vit. p. 7.  
f Eun. p. 130 | c.  
8. 10. p. 109. 117.  
128.

- pour qui il n'acquit pas beaucoup d'estime, & qui n'en meritoit pas aussi beaucoup. Il y fut nommé par le Proconsul pour enseigner la rhetorique, à l'âge de 25 ans, [c'est à dire vers 339.]
- Mais cette nomination n'eut pas de lieu. 'Après avoir passé à Athenes environ quatre ans, il fit un voyage à Heraclée dans le Pont, d'où estant venu à Constantinople, où les sophistes Nicocle & Bemarque professoient alors, le premier voulut luy donner sa chaire. Il différa de l'accepter, & Nicocle changea d'avis. Ainsi il fut reduit à se faire connoistre par quelques declamations, qui en peu de temps luy attirerent plus de 80 ecolliers. Il y eut mesme un ordre de l'Empereur pour l'obliger à ne point quitter la ville.
- 'Mais ayant esté accusé d'avoir commerce avec un magicien, ou mesme d'un crime encore plus honteux, il fut chassé de la ville par le gouverneur Limene, & se retira premierement à Nicée, & puis à Nicomedie, où il avoit esté appelé pour enseigner. 'Et ce fut en cette ville qu'il commença à avoir de la reputation. Eunape dit qu'il en fut bientoit chassé. <sup>αποπεδιόθη</sup> Cependant Libanius mesme assure qu'il y passa cinq ans, qui furent le plus heureux temps de sa vie, & qu'au bout de ce temps il fut rapellé à Constantinople, & obligé d'y retourner quoique malgré luy, par les instances du Prefet, & par un ordre exprés de l'Empereur.
- 'Il fit à Nicomedie le panegyrique de Constance & de Constant [en l'an 349, & il y estoit encore lorsque Julien l'apostat fut obligé de s'y retirer par ordre de Constance en 351 au plustost. V. Constan-  
cc.] Ainsi il peut avoir esté chassé de CP. en 346, & y estre revenu sur la fin de 351. Il y revint par ordre de Gallus, comme il le dit assez luy mesme; & il paroist que Gallus luy fut toujours favorable, [à cause sans doute que Julien ne l'aimoit que trop.]
- 'Il ne réussit pas fort à Constantinople, les ecolliers qui l'y avoient suivi s'estant dereglez par les delices de cette ville, ou estant allez étudier ailleurs de peur de s'y deregler aussi: de sorte que l'été suivant il retourna à Nicomedie, [ou il paroist qu'il ne demeura pas longtemps,] la peste l'ayant obligé d'en sortir, & de retourner à Constantinople. Il semble avoir fait la mesme chose à cause de la famine l'année suivante, [qui doit estre au plustard l'an 353.] Il fut favorisé à Constantinople par les quatre personnes qui la gouvernerent l'un après l'autre durant ce temps là, & le quatrieme luy fit accorder de grands privileges par le Prince, [c'est à dire par Gallus.
- Dans le mesme temps,]'Stratege fait Proconsul d'Acacie par

Lib.vit.p.10.  
b.c.

d.

p.11.12.

p.12.13.

p.13.14.

p.15.a.b.

b.c.

p.17.

Eun.c.14.p.

132.

\* Lib.vit.p.18.

p.19.a.

or.8.p.202.b]

Eun.c.14.p.

132.

\* Lib.vit.p.19.

c.d.

\* p.26.27.

p.27.c.

or.3.p.120.d.

vit.p.27.c]34.

35.

p.27.28.

p.22.a]28.b.

p.28.b.c.

p.29.b.c.

c.d.

Constance après la mort de Magnence [à la fin de 353, ou plustost  
quelque temps avant cette mort,] 'porta les Atheniens à luy  
offrir une chaire de sophiste. Il ne voulut pas l'accepter, 'mais  
demanda à [Gallus] la permission de quitter Constantinople  
pour quatre mois, afin d'aller faire un voyage à Antioche. Ce  
prince luy accorda ce qu'il demandoit, à la charge néanmoins  
qu'il seroit à Constantinople avant l'hiver. Il y revint en effet;  
mais continuant toujours à s'y deplaire, 'il obtint de Gallus une  
nouvelle permission de retourner à Antioche, non pas néanmoins  
encore pour y demeurer. 'Il pensa changer de dessein sur  
quelques nouvelles qu'il receut d'Antioche; & enfin néanmoins  
il se resolut d'y aller; [de sorte qu'il ne semble pas y pouvoir estre  
arrivé avant le printemps de l'an 354, & il est certain aussi que  
ce ne peut pas estre plustard, puisque Gallus y regna encore quel-  
que temps.] 'Il trouva la ville en trouble au sujet de la cherté  
des vivres. 'Quelques jours après arriva la mort du gouverneur  
[Theophile; & Domitien ayant ensuite esté tué,] 'Strategie fut  
fait Prefet du Pretoire au lieu de luy.

'Gallus ne manqua pas de faire ressouvenir Libanius de s'en  
retourner à Constantinople, & il luy promit de le faire, sans en  
avoir néanmoins aucune envie: [Et Gallus ayant perdu l'Empire  
avec la vie des la mesme année 354, il s'arresta tout à fait à  
Antioche,] & y passa tout le reste du temps qu'il vécut depuis,  
[à enseigner la rhetorique, à declamer, & à d'autres emplois  
semblables. Nous avons cru devoir faire toute cette deduction  
de cette premiere partie de la vie de Libanius, moins pour  
éclaircir ce qui le regarde, que pour d'autres points de l'histoire  
plus importants. Les autres evenemens de sa vie se peuvent voir  
dans la description qu'il nous en a faite.]

'Il vécut jusqu'à une extreme vieillesse, [ & au moins jusque  
vers l'an 390, & vers la fin du regne de Theodose. ] 'L'oraison  
contre les protecteurs des villages, semble citer la loy du dixie-  
me avril 392. 'Si Taticn & son fils, dont il parle dans le discours  
contre Florens, [sont les deux Prefets de l'Orient & de Constans-  
tinople qui furent disgraciez en 392, comme il y a assez d'appar-  
ence, ce discours n'aura point esté fait avant l'an 393. Ainsi il  
faudra dire qu'il a vécu au moins 80 ans.] Sozomene dit qu'en  
mourant il eut regret de ne pouvoir laisser sa chaire à S. Chry-  
sostome [qu'il avoit eu pour ecolier,] mais qui en embrassant la  
vertu du Christianisme, [s'estoit bien mis audessus d'un emploi  
tel que celui là. Et il y avoit déjà plusieurs années qu'il estoit  
Prestre.

V. Constan-

ce.

Ibid.

p. 30.

p. 31. b.

p. 33. b. e.

c. d.

p. 34. a.

b. c.

p. 36. c. d.

p. 37. b.

p. 35. c.

c. p. 36. a.

Eun. c. 14. p.

152.

p. 132. 135.

Lib. patr. p. 241

Cod. Th. l. 1. t. 11.

l. 4. p. 65.

Lib. or. l. 6. p.

423. c.

V. Theodo-

se l.

Eun.p.135.

Nous avons vu que Julien avoit apparemment donné le titre de Questeur à Libanius. Ses successeurs luy voulurent donner celui de Prefet honoraire du Pretoire; mais il le refusa, préférant à tout la qualité de sophiste. [Julien témoignoit une estime & une affection particulière pour luy, comme nous l'apprenons non seulement de sa vie & de ses autres écrits,] mais encore d'Eunape & de Suidas. Nous avons quelques lettres que ce prince luy a adressées. Je ne sçay si la dernière n'est point écrite des Gaules, mais selon un manuscrit elle s'adresse à Prisque, & non pas à Libanius.

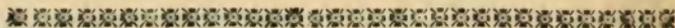
p.134]Suid.A.

P.41.2.

Julien.ep.1.14.

27.44.

n.p.330.



## ARTICLE XXXVII.

*Des écrits de Libanius & de son genie.*

Suid.A.p.41.

42]Eun.c.14.

P.135]Phot.c.

90.p.211.

Voff.h.gr.l.4.

c.20.p.427.

**L**IBANIUS a laissé une infinité d'écrits, qui consistent en panegyriques, en declamations & en lettres. [Nous avons deux volumes in folio de ses declamations & de ses autres discours.] Leo Allatius en a encore donné d'autres pieces, imprimées à Rome en 1641. [Godefroy en a donné quatre à Geneve en 1631: & en 1634 il y a fait encore imprimer un discours que Libanius adresse à Theodose pour empêcher qu'on n'abatist les temples des dieux.] M<sup>r</sup> Valois nous avoit promis plus de vingt discours du mesme auteur qui n'ont point encore esté imprimés: [mais il est mort avant que de s'estre acquité de cette promesse. On a encore un assez grand nombre de lettres de luy imprimées seulement en latin, & les savans en citent beaucoup d'autres qui sont en grec dans les manuscrits. Nous en avons une imprimée avec ses declamations, adressée au philosophe Eustathe, pour refuter ceux qui le decroioient;] une autre à S. Chrysostome sur un panegyrique de l'Empereur fait par ce Saint [alors encore tout jeune: & il y en a encore deux imprimées parmi celles de S. Basile pour répondre à celles que ce Saint luy avoit écrites.]

Socr.n.p.45.1.

2.

Ist.P.l.1.ep.42.

p.139.b.

a.

Eun.c.14.p.

133.134.

P.134.

Libanius passoit dans l'esprit de tout le monde pour un excellent orateur. Eunape dit que tout ce qu'il a écrit a une douceur & un agrément qui attire; avec une gayeté & une espeece d'enjouement qui luy sert de sel; Que tous ses termes sont choisis & marquent une grande lecture, & qu'il n'y a point de mots si vieux & si inconnus qu'il ne sache faire entrer dans son discours; faisant quelquefois une piece entiere pour un seul de ces mots

i. de patre cinis, de angariis, de custodia reorum, de iis qui in Magistratum domos ingrediuntur.

εὐμαρῆς  
βουαρῆς  
χομῆτος.

antiques. Il estime davantage ses lettres que ses declamations, dont le style, dit-il, est tout à fait foible, mort, & sans vigueur. Neanmoins Photius trouve que ces sortes de pieces de rhetorique sont encore meilleures que les autres [qui sont sur des sujets reels & serieux,] parcequ'à force d'estre tournées & travaillées, elles perdent toute la beauté & l'agrément d'un style naturel & sans affectation, [dont ces sortes de discours ont besoin.] Elles sont avec cela fort obscures, particulièrement à cause des parentheses, dont il les embarasse, & parceque pour estre court il omet souvent ce qui est le plus necessaire. Il y est en des endroits fort froid & fort bas. Photius convient avec Eunape, que ce qu'il a de meilleur sont ses lettres. Aussi il pretendoit l'emporter en ce genre sur tout le monde, jusqu'à oser dire à Julien qu'il n'y estoit que son disciple.

Phot. c. 90. p.  
212.

Lib. or. 14. p.  
389. 390.  
Phot. p. 212.  
Lib. or. 5. p. 184.

N'ayant pas rencontré d'abord un maistre qui le satisfist, il s'estoit moins occupé à s'instruire sous les autres qu'à étudier les anciens, & à se former sur eux. Et il rencontroit quelquefois assez bien, comme ceux qui tirent souvent: mais cependant on voyoit bien par ses pieces qu'il n'avoit point eu de maistre; ce qui faisoit qu'il manquoit aux regles les plus communes, & à celles mesmes que les enfans savent. La maniere dont il releve Julien, & son zele pour les idoles dans un discours adressé à Theodose [le prince le plus ennemi de l'idolatrie, fait voir que dans sa vieillesse mesme il se laissoit emporter à l'ardeur de son imagination, sans consulter la raison & le jugement.]

Eun. p. 130 l.  
Lib. vit. p. 4. a.  
b. c.  
Eun. p. 131.  
p. 133.

Lib. de temp. p.  
24.

Il avoit une grande penetration pour connoistre le bien & le mal des personnes, & une facilité merveilleuse pour les représenter chacune dans son caractère propre. Il les contrefaisoit si bien, que des personnes opposées d'inclination & de mœurs se croyoient également approuvées & estimées de luy. [Cela marquoit en luy beaucoup de promptitude & d'agilité d'esprit, mais non pas un grand amour pour la verité qui ne se transforme point en tant de manieres.] Aussi Socrate remarque qu'il regloit ses blâmes & ses louanges, non sur la verité des choses, mais sur ce qui frapoit son imagination; & il le condamne avec raison de ce qu'il avoit donné des eloges à Constance pendant qu'il regnoit, quelque ennemi que ce prince fust de ses idoles, & l'avoit déchiré outrageusement après sa mort.

Eun. p. 132.  
133.

Socr. l. 3. c. 2 p.  
p. 197. a.

[Ses discours les plus serieux sont pleins de raisonnemens & de pensées de declamateur, plus specieuses que veritables & solides. Il ne savoit point non plus donner de bornes à son hu-

Eun.c.14.p.  
132.

meur railleuse & enjouée:] Car comme il connoissoit le foible de tout le monde, il n'y avoit point d'ami ni de personne qui l'approchast, à qui il ne donnast quelque coup de dent.

Lib.vit.p.5.d.

Eun.p.133.

Lib.vit.p.48.

49.62.a.

6 Eun.p.132.

[Il paroist dans ses ouvrages fort animé contre le Christianisme, & fort zelé pour ses idoles. On voit encore dans ses écrits une vanité & une complaisance en luy mesme tout à fait indigne d'un homme d'honneur.] 'Il se vante fort de sa chasteté,

qui alloit à rejeter le mariage pour avoir une concubine:<sup>a</sup> & il parle plusieurs fois d'un fils qu'il en eut.<sup>b</sup> Nous ne disons rien ici des sujets pour lesquels on dit qu'il fut chassé de Constantinople. [Il fut souvent accusé d'user de sortileges, comme on le voit dans sa vie; & cela pouvoit bien n'estre pas sans fondement: car il témoigne partout une grande estime pour les devins: Il donne sur cela à Julien les louanges que nous avons vues.] 'Il loue mesme son bisayeul d'avoir esté fort habile dans

Lib.vit.p.2.b.

p.56.è.d|57.c.

cet art infame. 'Et enfin il avoue assez nettement qu'il se servoit luy mesme de sorcelleries & d'enchantemens, non seulement pour juger de ce qu'il avoit à faire, mais mesme pour procurer la mort à des personnes.



# L'EMPEREUR JOVIEN.

## ARTICLE PREMIER.

*Famille de Jovien : Son éloge par les payens : Il préfere J. C.  
à tous.*



LE Comte Varronien originaire du territoire de Singidon dans la Pannonie, [ou plutoft dans la Meſie,] eut pluſieurs enfans qui moururent jeunes, & l'Empereur Jovien dont nous parlons. Il avoit, dit-on, appris par un ſonge que ſon fils ſeroit Empereur, & luy Conſul : mais le dernier ſe trouva faux. Car il vécut aſſez pour ſavoir que Jovien eſtoit Empereur, mais il mourut auſſi-toſt, avant meſme que de l'avoir vu, & avant que d'arriver au conſulat que ſon fils luy avoit déjà deſtiné. <sup>a</sup> Il avoit eſté Comte des Domeltiques, <sup>b</sup> & avoit ſi fort paru dans la milice, que quoiqu'il ſe fuſt retiré des emplois pour mener une vie plus calme, on a écrit que la conſideration de ſon mérite avoit eu beaucoup de part à l'élection de ſon fils.

<sup>c</sup> Jovien eſt nommé dans une medaille <sup>d</sup> Flavius Claudius Jovianus. <sup>e</sup> Il naquit vers l'an 331. <sup>f</sup> Il epouſa Cariton, fille du General Lucillien, [dont Ammien parle en divers endroits.] <sup>g</sup> Philoſtorge luy donne deux enfans, Varronien, <sup>h</sup> né vers le meſme temps que Jovien fut fait Empereur, [ & un autre qui eſtoit aſſurément plus âgé, & ne pouvoit eſtre qu'une fille. Les autres auteurs ne parlent que de Varronien, ] <sup>i</sup> & Zonare ſuppoſe qu'il n'avoit point d'autre enfant.

[ Il n'eſt pas étonnant que ce prince tres zelé pour le Chriſtianisme ait eſté loué par les Chrétiens, qui luy donnent tous des eloges. Mais les payens meſmes n'en parlent guere moins avantageuſement : & nous nous contenterons de ce qu'ils en diſent. ]  
'Eutrope aſſure qu'on ne le pouvoit accuſer ni de negligence ni d'imprudence, & qu'il eſtoit d'un naturel affable, doux, & gene-

*Tome IV.*

D d d d

Viſt. epi.

Amm. l. 15. p.  
308. c.

n. p. 312 | Them.  
or. 5. p. 65. a.  
a Zof. l. 3. p.  
789. c.

b Amm. p. 296.  
c | Them. or. 5.  
p. 65. b | Eutr |  
Suid. j. p. 1244.

a.  
c Byz. ſam. p.  
52.

d Amm. p. 308.  
a | Socr. l. 3. c.  
26. p. 105. d.

e Zon. p. 25. d. j.  
Cedr. p. 309. a.  
f Amm. p. 302.

b.  
g Phig. l. 8. c.  
8. p. 112.

h Them. or. 5.  
p. 64. d.  
i Zon. p. 25. a.

Eutr. p. 589. f.  
p. 590. a.

Amm.p.296.  
c|p.308.b.

Them.or.5.p.  
63.

or.7.p.99.c.

Suid.p.1244.

Amm.p.300.  
b.  
a p.308.c.

l.21.p.101.b.

l.25.p.308.b.

Thdr.l.4.c.1.  
p.660.c.

Suid.p.1244.  
a|Nphr.l.10.  
c.33.p.94.a|  
Socr.l.3.c.12.  
p.195|l.4.c.1.  
p.211.a.

Suid.p.1244.  
b.

Ruf.l.11.c.1.  
p.177.2.

Socr.l.3.c.14.  
p.202.c.

reux. Ammien & le jeune Victor disent qu'il estoit fort grand & bienfait de corps, quoiqu'un peu courbé, d'un port grave & majestueux, d'un esprit & d'un visage tres gay; fort facile & fort familier avec ses amis, aimant les lettres, & mediocrement habile, fort porté à la bonté & à la douceur, & qui estoit pour ne donner les charges qu'avec beaucoup de choix & de maturité, comme il parut par celles qu'il avoit déjà données, durant le peu de mois qu'il regna. On en peut voir encore d'autres eloges dans Themistius, quoique moins considerables parce-que c'est un panegyriste. Parlant de luy dans un discours fait sous Valens, il dit que le peu de soin qu'il avoit des philosophes [payens,] ne répondoit pas au reste de ses actions, & à la gloire qu'elles luy avoient acquise. Suidas au contraire en parle tres mal, [suivant apparemment Eunape, toujours envenimé contre les Chrétiens, & souvent peu instruit des faits qu'il avance.]

'Ammien le taxe néanmoins de timidité, d'avoir esté grand mangeur, sujet au vin, & mesme aux femmes:] Ce qui ne seroit pas une petite tache dans sa vie, si nous ne nous souvenions de ce qu'Ammien remarque luy mesme,] que la malignité de la medifance a accoutumé de feindre ces sortes de crimes dans les Souverains lorsqu'elle ne les y trouve pas.

'Cet auteur n'oublie pas de remarquer qu'il avoit beaucoup d'amour pour la loy Chrétienne. Il en avoit toujours fait une profession ouverte, mesme du temps de Julien, sans craindre la puissance de ce tyran. Suidas & Nicephore disent après Socrate, que Julien ayant ordonné à tous les officiers de quitter ou la religion Chrétienne ou l'épée, Jovien qui estoit alors Tribun, choisit le dernier parti; mais que Julien ne laissa pas de le retenir auprès de luy, y estant contraint par la guerre de Perse, dans laquelle il luy donna de l'emploi: Car ceux qui en parlent le plus mal, avouent qu'il estoit expérimenté dans la guerre. [On peut donc dire qu'il a mérité le titre de Confesseur:] Et Rufin le luy donne en effet; mais il semble que ce soit pour une autre raison, que nous marquerons dans la suite. Il avoit toujours esté attaché] & au Christianisme, & mesme] à la foy de la Consubstantialité.





ARTICLE II.

*Jovien élu Empereur, fait avec les Perses une paix desavantageuse, mais necessaire.*

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

**L**ORSQUE Julien mourut, Jovien estoit le premier des [officiers du palais qu'on appelloit] Domestiques; ce qui n'estoit pas une qualité fort eminentte: [mais elle l'estoit assez pour une personne de son age. Il avoit suivi Julien dans son voyage de Perse, où ce prince qui avoit esté assez imprudent pour s'engager dans un pays difficile & inconnu, où il se trouvoit sans vivres, & attaqué sans cesse par toutes les forces de la Perse, fut enfin blessé dans un combat donné le 26 juin 363, & mourut la nuit suivante.] Le matin mesme du 27, les officiers s'estant assemblez pour luy donner un successeur, Jovien fut élu d'un consentement commun, & à la requeste de toute l'armée, mais au grand regret des payens, comme il paroist par la maniere dont Ammien Marcellin en parle.

[Ce qui luy fut encore plus honorable,] c'est qu'il ne voulut accepter l'Empire, qu'après avoir obligé tous les soldats à se declarer Chrétiens: & c'est particulièrement pour cela que Rufin luy donne le titre de Confesseur. Socrate & Sôzomene rapportent la mesme chose: mais Theodoret la décrit plus amplement. Lors, dit-il, qu'on eut déclaré Jovien Auguste, ce prince usant de sa magnanimité ordinaire, & sans craindre ni la puissance des Generaux, ni le changement de volonté dans les soldats, declara qu'estant Chrétien, il ne pouvoit pas commander à une armée qui avoit appris l'impiété de Julien; & qui estant abandonnée de Dieu ne manqueroit pas d'estre la proie des ennemis: A quoy les soldats répondirent tout d'une voix, qu'il n'avoit rien à craindre de ce costé là, qu'il commanderoit à des Chrétiens, & qu'ils avoient plus d'égard aux instructions qu'ils avoient receues si longtemps de Constantin & de Constance, qu'à ce que leur avoit dit Julien durant deux ans. Il n'y a donc pas d'apparence que Jovien ait eu aucun égard aux réponses de ceux qui regardoient les entrailles des victimes, comme le dit Ammien; [quoique peutestre il n'ait pas pu empêcher que quelques uns ne sacrifiasent.

Amm. l. 15. p. 296. b. Themi. or. 5. p. 66. b.

Amm. p. 295. 296.

Zof. l. 3. p. 729. c] Thdr. l. 4. c. 1. p. 60. b. c. b Bar. 363. 5 118] Amm. l. 25. p. 296. c Ruf. l. 11. c. 1. p. 177. 2.

Socr. l. 3. c. 22. p. 295. d] Soz. l. 6. c. 3. p. 639] Chr. Al. p. 694. d Thdr. l. 4. c. 1. p. 60. 661.

Bar. 363. 5 119] Amm. p. 297. a.

L'armée Romaine se trouvoit engagée, comme nous l'avons vu, en parlant de Julien, au milieu du pays des Perses, dans une nécessité presque inevitable de perir, ou par les armes des Perses, ou par le défaut des vivres. Jovien qui avoit l'un & l'autre à combattre, se mettoit moins en peine de toute la puissance des Perses;] & Ammien mesme reconnoît que dans toutes les rencontres où il eut le moyen d'en venir aux mains, il demeurait toujours victorieux. On voit la mesme chose dans Zosime, au moins pour un combat qu'il rapporte: [ & cela suffit pour refuter ] 'ce que Libanius [ & Eutrope ] disent des victoires des Perses sur Jovien.

Amm. p. 197.  
298.

Zof. l. 3. p. 739.  
730.

Lib. or. 11. p.  
324. c.

Amm. p. 199.  
c] Socr. l. 3. c. 21.  
p. 199. c] Socr. l.  
6. c. 3. p. 640. a.  
a Naz. or. 4. p.  
118. a.

b Thdr. l. 4. c.  
2. p. 661. a.]  
Chry. t. 5. or.  
45. p. 510. d. c.

c Naz. p. 118. a.  
d a] Amm. p.  
299. a. b.

e Amm. c] Ruf.  
p. 177. 2.  
f Amm. p. 301.  
a.

g Lib. temp. p.  
24. 25.  
h Amm. p. 299.  
300.

i p. 300. b] Eutr.  
Amm. l. 23. p.  
240 a. b.

l. 25. p. 301. a.]  
Zof. l. 3. p. 730.  
c.

f Ruf. p. 177. 2.  
m Naz. or. 4. p.  
118. a. b.

Amm. p. 300.  
a. b] Zof. p. 730.  
d.

'Mais il ne trouvoit point de remede contre la famine qui estoit preste de ruiner entierement son armée; & il se voyoit en un état où les Perses pouvoient ne pas seulement laisser echaper un homme de toutes les troupes, <sup>b</sup> si Dieu par une grace particuliere qu'il accorda à sa pieté, ne l'eust secouru dans ce besoin. <sup>c</sup> Car les Perses soit par une moderation naturelle, <sup>d</sup> soit par la crainte de quelque accident, <sup>e</sup> envoyerent les premiers parler de paix: ce qu' Ammien mesme quelque ennemi qu'il se declare de Jovien, avoue estre une faveur de Dieu que l'on n'eust osé esperer; <sup>f</sup> & il dit que les Perses accorderent la paix comme par une espece de misericorde. <sup>g</sup> Libanius mesme admire que les Perses aient mieux aimé finir la guerre que de combattre.

<sup>h</sup> Le traité dura quatre jours, qui furent, dit Ammien, plus insupportables aux Romains que les tourmens les plus cruels, à cause de la faim qu'ils enduroient. Outre cette extremité, on faisoit encore apprehender à Jovien la revolte de Procope parent de Julien. Et ce soupçon estoit fort bien fondé, selon Ammien mesme; [comme l'evenement ne le fit que trop paroître.] Il ne faut donc pas s'étonner si Jovien fut obligé d'accepter une paix de trente ans, <sup>i</sup> ou de 29 selon Rufin, <sup>m</sup> sous des conditions honteuses pour l'Empire, mais que l'extremité où l'on estoit rendoit douces & nécessaires. C'estoit le fruit que l'imprudenc & la temerité de Julien contraignoient de recueillir celui qui estoit autant le successeur de sa défaite que de son Empire. Elles consistoient à abandonner aux Perses ce qu'ils avoient cédé aux Romains sous Diocletien, c'est à dire cinq provinces sur le Tigre, avec divers chasteaux, & les villes de Nisibe & de Singare, dont on obtint neanmoins que les habitans pourroient se retirer sur les terres des Romains; & encore à s'engager de ne donner point de secours contre les Perses à

Arface Roy d'Armenie, [en cas qu'il arrivoit dans la suite quelque nouveau sujet de guerre entre les Perles & luy: car il paroist par ce qui se passa sous Valens, qu'il fust compris pour cette fois dans le traité comme allié des Romains,] & qu'il devoit demeurer libre [ & paisible ] dans ses Etats. <sup>a</sup> Ainsi le dieu Terme qui n'avoit pas voulu céder à Jupiter, selon les fables des payens, fut obligé de céder à la nécessité des affaires de Jovien, & à la temerité de Julien, nonobstant toutes les propheties des augures. On plaignoit surtout Nisibe qui avoit toujours esté le rempart de l'Empire contre les Perles, & Ammien fait ce qu'il peut pour en rendre la perte plus odieuse.

Amm. l. 3. c. p.  
416. c.  
<sup>a</sup> Aug. civ. l. 4.  
c. 29. p. 50. a. c.  
f. c. 21. p. 63. b.

Amm. l. 25. p.  
303. 305. Chry.  
in gent. p. 696.  
a. b.

## ARTICLE III.

*S'il faut blasmer Jovien touchant la paix.*

**Q**UELQUES historiens ont dit pour decrier ce traité de Jovien avec les Perles, que depuis que Rome estoit, il ne se trouvoit point qu'aucun Consul ou aucun Empereur eust jamais accordé un pouce de terre à l'ennemi. Cependant Adrien avoit abandonné incomparablement plus de provinces que Jovien. [Aurelien] abandonna aussi toute la Dace que Trajan avoit conquise audelà du Danube, & qui estoit d'une tres grande étendue. Diocletien mesme tout victorieux qu'il estoit, abandonna dans l'Egypte plusieurs journées de pays. Ce qui a fait dire à un savant homme de ce temps, que c'est particulièrement en haine de la religion Chrétienne qu'on a tant crié contre cette action de Jovien. Quelques uns pour justifier des payens contre un Empereur Chrétien, répondent que les autres ont fait une action sage d'abandonner sans traité des pays qui ne se pouvoient défendre qu'avec de grands frais & de grandes incommoditez. [Mais si leur conduite est sage, celle de Jovien l'est-elle moins? puisqu'il ne pouvoit aussi refuser de céder les pays qu'il abandonna, non sans beaucoup de frais, mais sans exposer presque tout ce que l'Empire avoit de forces à la captivité ou à la mort; après quoy les Perles en auroient conquis sans peine beaucoup davantage. Toute la difference est donc qu'il l'a fait par un traité; mais cela ne rend pas son action moins nécessaire, ni par consequent moins sage: Et d'où sçait-on mesme que les autres l'ont fait sans traité? Il est certain au moins qu'ils ont

Amm. l. 25. p.  
305. b. Eutr.  
Zof. l. 3. p. 731.  
a.

Spart. n. C. p. 11.  
2. a. b.

Amm. n. p. 309.

traité depuis avec les peuples à qui ils avoient donné tant de provinces de l'Empire.]

Amm.p.300.  
a.

'Ammien pretend que dans les quatre jours que Jovien mit à traiter, il eust pu gagner la Corduene qui estoit un bon pays sujet à l'Empire. [Cependant il falloit passer le Tigre.]'Car si

Zof.p.730.b.

Amm.p.298.

299.

P.301.

Zosime dit que les Romains l'avoient passé auparavant, 'Ammien qui décrit les choses plus particulièrement, nous fait voir qu'il se trompe.' Les Romains ne le passerent qu'après la paix, & mesme quoiqu'ils n'eussent plus alors d'ennemis, ils ne le purent néanmoins passer qu'avec beaucoup de peine, & avec perte de plusieurs personnes qui se noyent. Après l'avoir passé, ils furent encore obligez de traverser une plaine de plus

70 milles.

p.301.302.

p.303.b|Zof.p.  
732.a.

Lib.or.11.p.

321.a.b.

de 25 lieues, où l'on ne trouvoit quoique ce soit ni pour boire ni pour manger, & leur extremité fut si grande qu'ils furent reduits à manger leurs chevaux, ce qui leur fit perdre encore une grande partie de leurs armes & de leur bagage.' Libanius avoue que la plupart revinrent presque nuds sans armes & sans argent. [Qu'eussent-ils donc fait si avec la faim, ils eussent eu à soutenir les attaques continuelles des ennemis ?

NOTE 1.

Agg.l.4.p.135.  
136.

Eutr.p.189.c.

c.

Il a esté aisé à Agathias de deux-cents ans après,]' de condamner Jovien, & de dire qu'il avoit trahi Nisibe, parcequ'il avoit trop d'empressement de se tirer du pays des Perles. 'Eutrope qui y estoit, [& qui voyoit de plus pres l'état des choses,]' quoiqu'il blasme extremement cette paix, avoue cependant qu'elle estoit nécessaire. [Philostorge Chrétien, mais Arien, & ainsi tres peu favorable à Jovien,]' dit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de sauver l'armée, déjà reduite à la dixieme partie.

○ 391. 392. 393.

Phisg.l.8 c.11.  
p.106.

Eutr.p.189.f.

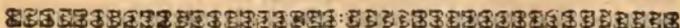
'Ce qu'Eutrope reprend le plus dans Jovien, ou plutoist la seule chose qu'il y reprend, [c'est ce qui est le plus à sa louange,] savoir qu'il n'a pas voulu, quand il le pouvoit, rompre l'accord que la nécessité luy avoit fait faire, & qu'il a mieux aimé garder sa parole, que suivre l'exemple que les Romains luy avoient donné dans toutes les paix desavantageuses.' Car en effet il pouvoit conserver Nisibe, [& sans doute aussi tout le reste,] s'il eust voulu violer la foy qu'il avoit donné.

[| Amm.p.303.  
305.

[Mais l'état de Mancinus & des autres Romains que l'on allegue, estoit bien different de celui de Jovien. Le Senat pouvoit avoir l'autorité de casser les traitez faits par des Generaux qui luy estoient soumis. C'est une autre question de savoir s'il suffisoit en le faisant de remettre les Generaux entre les mains de ceux avec qui ils avoient traité. Quoiqu'il en soit, Jovien n'avoit

point de superieur qui eust l'autorité de ratifier ou de desavouer les sermens qu'il avoit faits: & ainsi il estoit obligé de les observer sur peine de violer la foy publique, sans laquelle il n'y a plus de société parmi les hommes, & sur peine de tuer son ame en offensant celui qui défend le parjure d'une maniere si terrible.] 'Aussi les payens n'osant contester l'obligation qu'avoit Jovien, d'observer son serment, ont tasché de decrier une fermeté si Chrétienne & si royale par d'autres intentions qu'ils luy ont attribuées. [Nous n'examinons point si ç'ont esté les veritables motifs de sa conduite; c'est un secret qu'il faut reserver à Dieu; ni si ces raisons mesmes n'auroient point esté suffisantes pour le faire agir comme il fit. Il nous suffit qu'on ne le peut blâmer d'avoir fait une paix qu'on avoue avoir esté nécessaire, ni d'avoir executé les conditions d'un traité auquel il s'estoit engagé par serment, & qu'il pouvoit executer sans violer la loy de Dieu, ou plutost qu'il ne pouvoit manquer d'executer sans la violer.]

Amm. l. 1. c. p.  
304. 305 [Eutr.]



ARTICLE IV.

*Jovien ramene de Perse l'armée Romaine.*

[POUR reprendre la suite de l'histoire,] 'Jovien ayant passé le Tigre, vu les ruines de la ville d'Atre si celebre dans l'histoire de Severe, & traversé les deserts dont nous avons parlé, sans faire ni souffrir aucun acte d'hostilité, <sup>a</sup> comme on en avoit eu peur, <sup>b</sup> arriva au chasteau d'Ur, qui appartenoit encore aux Perses, mais où il commença à trouver quelque soulagement par les vivres qu'il y fit venir de la Mesopotamie. Il envoya de là en Italie, en Illyrie, & dans les Gaules, porter la nouvelle de son elevation, & de la mort de Julien. 'Il donna en mesme temps à Lucillien son beaupere la charge de General de la cavalerie & de l'infanterie [dans l'Illyrie &] dans l'Italie, qu'il avoit déjà eue en partie sous Constance; <sup>c</sup> & à Malaric celle de \*General dans les Gaules, que Jovin avoit alors; enquoi Ammien loue sa prudence. †

Amm. l. 25. p.  
301.  
Zof. l. 3. p. 730.  
c.  
Amm. p. 301.  
c.  
b p. 302. a. b.]  
Zof. p. 732. a.  
b.  
Amm. p. 302. b.  
c.  
l. 11. p. 188.  
189.  
c. l. 25. p. 302. c.

[Il rentra apparemment sur les terres de l'Empire] au lieu appellé Tisalphates, où il trouva Sebastien & Procope Generaux d'une armée que Julien avoit laissée dans la Mesopotamie. Il les recut fort bien, & quelque temps après il envoya Procope enterrer à Tarse le corps de Julien [dont il estoit parent.]

p. 303. c.  
p. 305. 306.

Magister  
equitum.  
\* Magister  
armorum.  
† &c.

Procopé après s'estre acquité de cette commission, se cacha, & ne parut plus que lorsqu'il prit la pourpre en 365 sous Valens.

p. 303. c.

p. 304. a.

p. 300. d. Chr.

Al. p. 696.

Amm. p. 304. a.

p. 304. 305. |

Chry. in gent.

t. 1. p. 696. b. c.

Amm. p. 304.

305. | Zof. p.

732. 733.

'De Tifalpathes Jovien se hastâ d'aller à Nisibe. Il campa auprès, ayant honte d'y entrer; & des le lendemain l'étendar de Perse y fut arboré par Binelé l'un des principaux Seigneurs Persans, que Sapor avoit donné à Jovien comme otage de la paix, & pour en presser aussi l'exécution de la part des Romains. En mesme temps les habitans eurent ordre d'en sortir, ce qui causa la desolation qu'Ammien & S. Chrysofome mesme décrivent d'une manière tout à fait touchante. Les habitans firent tout ce qu'ils purent pour obtenir qu'il n'abandonnast pas leur ville, s'offrant de la garder eux mesmes, sans autre garnison. Mais il répondit à toutes leurs instances, qu'il n'estoit plus maistre de la chose après avoir donné sa parole. Ainsi ils furent obligez de sortir tous en l'espace de trois jours, & de se retirer dans les villes voisines avec ce qu'ils purent emporter. Presque tous se retirèrent à Amide, où Jovien leur fit bastir un bourg dont l'enceinte estoit jointe à celle de la ville, & qu'il fit appeler le bourg de Nisibe. [Amide repara ainsi les pertes qu'elle avoit souffertes sous Constance, & s'augmenta mesme: & c'est sans doute par ce moyen qu'elle devint la metropole de ce qui resta aux Romains dans la Mesopotamie.]

Zof. p. 733. a.

Chr. Al. p. 696.

Genn. c. 1.

'Au reste il ne faut pas s'étonner que les Romains aient perdu une place aussi importante qu'estoit Nisibe, puisque Julien l'avoit depouillée de sa plus forte défense, savoir du corps de S. Jacque son Evesque. Car Constantin avoit ordonné qu'on l'enterreroit dans la ville quand il seroit mort, esperant qu'il en seroit le gardien; & Dieu témoigna par l'évenement qu'il avoit agréé sa foy. Mais Julien jaloux de la gloire des Chrétiens, avoit voulu peu de mois avant ceci qu'on mist son corps hors de la ville, [sous pretexte sans doute de faire observer les loix Romaines, qui ne souffroient point les morts dans les villes.]

Amm. l. 15. p.

305. d.

Dio. v. p. 845.

n. p. 120. | Suid.

p. 1244. a.

Amm. p. 305.

a.

d. Cod. Th. chr.

p. 67. | Phisg. l.

3. c. 6. p. 111.

Zof. p. 733. b.

'Jovien ne quitta Nisibe, selon Ammien, qu'après que tout le monde en fut sorti. D'autres disent qu'il se retira la nuit about de deux jours qu'il y fut arrivé. On lit deux mois dans Suidas: mais c'est une faute de copiste. Il continua ensuite sa marche vers Antioche, & passa par Edesse, où il estoit le 27 de septembre selon la date d'une loy. Zosime dit qu'il ne fut pas reçu dans les villes avec les marques de joie ordinaires en ces rencontres. [Et il ne devoit pas entrer en triomphe, comme on le dit de Constance, en revenant d'une guerre que l'imprudenc de

Julien

Julien avoit rendu si malheureuse. Il y a neanmoins bien de l'apparence que ceux d'Antioche qui avoient témoigné tant de joie de la mort de Julien, furent bien aises]'de voir au mois d'octobre son successeur, [tout à fait different de luy.]<sup>a</sup> Ce n'est pas d'autre part que la perte de Nisibe, qui les rendoit plus exposés aux incursions des Perses, n'ait dû leur estre sensible; & quelques auteurs disent que tant pour cette raison que pour quelques autres, ils ne firent pas de moindres outrages à Jovien qu'à Julien. [Mais on peut juger quelle creance on doit avoir à des choses de cette nature, raportées par des auteurs inconnus & modernes, lorsque ni Ammien]'qui estoit alors à Antioche, [ni Zosime, n'en parlent point.] Ammien se contente de remarquer qu'on vit alors des cometes, & qu'il arriva d'autres choses qu'on prit pour des presages de quelque fascheux evenement.

Thphn. p. 47.  
d.  
Dio. v. p. 845.  
846 | Suid. p.  
1244.

NOTE 1.

Amm. p. 306. e.

## ARTICLE V.

*Jovien rend la paix à l'Eglise.*

JOVIEEN voulant employer utilement le repos que la paix luy donnoit, travailloit à reparer les pertes que l'Etat avoit souffertes par les agitations de la guerre. Mais son premier soin fut celui de la religion;<sup>b</sup> & comme il s'avoit par une fascheuse experience les malheurs que l'impieté de son predecesseur avoit attirez sur l'Empire, il se resolut de prendre une voie toute contraire à la sienne, & de faire du rétablissement de l'Eglise l'un des premiers objets de son application, evitant en même temps avec soin l'ecueil de l'Arianisme qui avoit perdu Constance.

Ruff. r. c. l. p.  
177. 2.

Them. or. 5. p.  
67. b.  
Soz. l. 6. c. 3.  
p. 640. a.

Ruf. p. 177. 2.

'Themistius philosophe payen assure qu'il fit une loy, & ce semble la premiere de toutes ses loix, pour laisser à chacun la liberté de tenir la religion qu'il voudroit, & il luy donne sur cela de grands eloges. Il dit nettement qu'il ouvrit [ou laissa ouvrir les temples, & qu'il permettoit les sacrifices ordinaires. [Il paroist en effet encore par d'autres endroits de l'histoire, que son dessein estoit d'établir la paix, en laissant à chacun la liberté de conscience. On peut raporter à cela ce que dit Eunape,] qu'il continua à honorer les philosophes que Julien avoit amenez avec luy, [c'est à dire que les ayant trouvez au camp, il les y souffrit, & les ramena, sans les maltraiter.] Car Themistius témoigne que les philosophes se plaignoient de luy, non qu'il les

Them. p. 67. b1  
68. a.

p. 70. b.

Eun. c. 5. p. 82.

Them. or. 7. p.  
99. c | p. 432.

maltraitast, mais parcequ'il les avoit laissé maltraiter par d'autres, sans se mettre en peine de les secourir.

[Je ne voy personne qui dise comment il faut accorder la loy dont parle Themistius, avec ce que dit Sozomene,] 'qu'il ordonna que la foy Chrétienne seroit la seule religion de ses sujets. [Peuteitre neanmoins que son zele pour le Christianisme fut une loy plus forte que toutes les autres. Car quoiqu'il ne défendist point les sacrifices,] 'Socrate qui n'a pas ignoré ce que dit Themistius, assure neanmoins que tous les temples des idoles furent fermez; que le sang corrompu des victimes qu'on repandoit si abondamment sous Julien, cessa de couler; que les payens furent reduits à se cacher de costé & d'autre; & que ceux qui avoient pris l'habit de philosophes, le quitterent aussitost, & reprirent l'habit commun. 'Il est toujours constant par l'aveu de Themistius, qu'il défendit tout exercice de magie; ce que ce payen a esté obligé de louer.

'Libanius dit qu'après la mort de Julien, tout homme qui vouloit parler contre les dieux, estoit ecouté avec respect; que les prestres payens, & les philosophes, estoient mis en justice comme criminels; estoient appliquez à la question pour sçavoir ce qu'ils avoient receu de Julien, ou employé au culte de leurs idoles; estoient obligez de rendre & de payer tout cela, ou reduits à pourrir dans les prisons; que les temples estoient abatus ou demeuroient à demi bastis [comme ils estoient,] pour servir de risée aux Chrétiens; que les sophistes mesmes qui sous Julien estoient toujours en la compagnie des Gouverneurs, estoient chassés de chez eux des la porte, comme si c'eussent esté des homicides. 'Un barbare voulut mesme porter [Jovien] à faire mourir Libanius, parcequ'il ne cessoit de pleurer son Julien, [ & d'en faire des eloges dans ses écrits. ] Mais ce prince aima mieux mepriser ces sortes de choses, suivant l'avis d'un homme de Cappadoce qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit. Et il voyoit que quand Libanius seroit mort, ses écrits n'en subsisteroient pas moins, [ou qu'ils seroient mesme encore plus recherchez.]

'A l'égard des Chrétiens, Jovien écrivit des qu'il le put aux Gouverneurs des provinces, [d'avoir soin] qu'on tint les assemblées ordinaires dans les eglises, & de tout ce qui regardoit le culte de Dieu. Il rendit aussi aux Eglises, aux Ecclesiastiques, aux Vierges, & aux veuves, toutes les franchises & toutes les autres graces qui leur avoient esté accordées par Constantin &

Soz. l. 6. c. 3. p.  
440. a.

Socr. l. 3. c. 25.  
p. 205. a.  
c. 24. p. 201.  
203.

Them. or. 5. p.  
70. b.

Lib. or. 12. p.  
327. a.  
b. c.

vit. p. 46. e. d.

Soz. l. 6. c. 3. p.  
640. a.

ses enfans, & retranchées par Julien. Il fit une loy par laquelle il ordonna de rendre aux Eglises le blé que Constantin leur avoit assigné, & dont Julien les avoit privées. Mais comme la famine que Dieu avoit envoyée pour punir les crimes de cet apostat, ne permettoit pas que l'on donnast alors plus du tiers de ce que Constantin avoit ordonné, Jovien se contenta de ce qu'il pouvoit, & promit de faire donner tout le reste lorsque la famine seroit passée. [Neanmoins estant mort aussitost après, ses successeurs n'exécuterent pas sa promesse,] & on en demeura à ce tiers, qui se donnoit encore du temps de Theodoret. Il rétablit aussi l'étendar de l'armée appellé *Labarum*, & y fit remettre la Croix & le caractère du nom de J. C. que Julien en avoit ostez. Un Comte nommé Magnus ayant brulé l'église de Beryte sous Julien, il l'obligea à la faire rebastir à ses depens; & mesme il luy eust fait trancher la teste, si la puissante intercession de ses amis ne luy eust obtenu sa grace.

Thdr. l. 1. c. 7  
10. p. 552. a  
4. c. 4. p. 664. c.

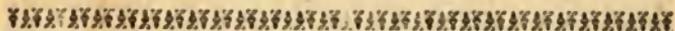
p. 552. a.

Bar. 363. § 125.

Thdr. l. 4. c. 1  
19. p. 689. a. b.

'Comme plusieurs avoient epousé sous Julien des Vierges consacrées à J. C. de gré ou de force, il adressa une loy à Second Prefet du Prétoire, par laquelle il condannoit à la mort ceux qui auroient seulement la hardiesse de solliciter ces Vierges au mariage, ou mesme de leur parler autrement que les regles de la pudeur ne le permettent. Nous avons encore cette loy datée d'Antioche le 19 fevrier de l'année suivante, ce qui est une faute visible: [Car Jovien estoit déjà mort:] & mesme il quitta Antioche avant la fin de cette année.

Soz. p. 640. b.

Bar. 363. § 128.  
129 [Cod. Th.  
9. f. 25. l. 1. p.  
197.

## ARTICLE VI.

*Jovien rapelle & consulte S. Athanase; rejette les demandes des heretiques.*

**D**IEU n'avoit proprement donné l'Empire à Jovien qu'afin qu'il rétablit l'Eglise Catholique, & qu'il rapellast S. Athanase, pour le retirer du monde aussitost qu'il luy auroit rendu ce service. C'est ce qu'il avoit revelé à deux saints Abbez dans le temps mesme qu'il l'elevoit à l'Empire. Ce prince voulant donc établir son gouvernement sur cette bafe vraiment solide, la premiere loy qu'il publia lorsqu'il fut entré sur les terres de l'Empire, fut pour ordonner, dit Theodoret, de rendre les eglises à ceux qui avoient conservé inviolablement la foy de Nicée, & de rapeller les Evesques qui se trouvoient encoré

Boll. 14. may,  
E. p. 71. d.Naz. or. 11. p.  
394. a.Thdr. l. 4. c. 2.  
p. 662. b. c.b [Naz. p. 394.]  
Socr. l. 1. c. 14.  
p. 102. d.

Naz.p.394.b.  
 a Socr.p.102.  
 d.  
 b Ath.c.2.p.33.  
 34

bannis, mais principalement le grand Athanase, auquel il écrivit mesme pour luy oster toute sorte d' apprehension. b Nous avons dans S. Athanase une lettre que Jovien luy écrit sur ce sujet. Elle est toute pleine de respect [que ce prince paroist avoir eu pour le Saint: & nous ne voyons rien qui nous empesche de la tenir pour veritable.]

Thdr.t.p.661.  
 c [Ruf.l.11.c.1.  
 P.177.2.

'Il luy en écrivit [encore] une [autre] tres civile & tres respectueuse, pour prier ce genereux défenseur de la verité de luy envoyer par écrit une instruction exacte sur la doctrine de la foy, qui se trouvoit alors embarassée par tant d'opinions & de sectes qui la divisoient & la dechiroient. 'Il le prioit aussi de luy apprendre de quelle maniere il se devoit conduire dans le reglement des affaires de l'Eglise. 'Car il souhaitoit de pouvoir réunir toute la terre par l'assistance du S. Esprit, ou au moins de connoitre luy mesme [plus parfaitement] la verité, pour ne s'en écarter en aucun point, pour l'appuyer de son autorité, & pour en recevoir l'appui [que la verité mesme nous promet.]

Naz.p.394.b.  
 Ruf.p.177.2.

Naz.p.394.b.

'Nous avons encore l'écrit que S. Athanase luy adressa pour ce sujet au nom de tous les Evêques d'Egypte. 'Jovien le receut [avec joie;] & il en demeura d'autant plus confirmé dans la connoissance & dans l'amour de la verité.

Thdr.t.1.4.c.3.  
 p.661-664.

c.4.p.664.b.  
 4.

V.S.Athanas.  
 nase.

[Il ne se contenta pas neanmoins encore d'avoir entendu parler S. Athanase dans la lettre qu'il en avoit receue: Il voulut le voir luy mesme,] & le manda pour cela, voulant prendre avis de luy sur ce qu'il avoit à faire touchant la religion. d Le saint de sa part ne fit pas difficulté de quitter pour ce sujet son diocèse, ayant jugé de luy mesme, selon Sozomene, avec le conseil de ses plus intimes amis qu'il estoit à propos qu'il allast trouver ce prince. Il le vit à Antioche selon le mesme historien. 'Il en fut fort bien receu; il luy donna les instructions dont il pouvoit avoir besoin; & s'acquiesça de plus en plus l'affection de ce prince, qui ne pouvoit assez témoigner l'estime qu'il en faisoit.

Epi.68.c.10.  
 p.726.b.  
 e Soz.l.6.c.5.  
 p.642.d.  
 d [Boll.14.  
 may.g.c.p.71.d.

Epi.p.726.b.  
 Soz.p.642.  
 643.

[Ce fut sans doute un grand avantage à Jovien d'avoir avec luy S. Athanase.] 'Car des qu'il fut revenu de Perse, tous les chefs des diverses sectes qui estoient alors, se haisterent à l'envi de le prevenir & de se le rendre favorable. 'Lorsqu'il estoit encore à Edesse, dit Philostorge, Candide & Arrien qui estoient ses parens, & qu'Acce avoit établis Evêques de son parti dans la Lydie, le vinrent trouver, & s'opposerent de tout leur pouvoir à Athanase qui taschoit de gagner son esprit. Mais l'Empereur ayant examiné dans une conference ce que disoient les uns &

Socr.l.3.c.24.  
 25.p.1202.c.  
 203.2.b.  
 Philg.l.8.c.6.  
 P.111.

c.4.p.109.  
 c.6.p.111.

les autres, ne voulut point se declarer alors pour personne. [On ne trouve rien de ceci dans les autres historiens ; & si ce recit estoit veritable, il faudroit que Saint Athanase se fust trouvé à Edesse ; ce qui reçoit assez de difficulté.

'Socrate dit que les Macedoniens s'adresserent les premiers à Jovien, & luy presenterent une requeste pour demander que les Anomeens, (ils vouloient apparemment marquer les Ariens,) fussent chassés des eglises, & qu'elles leur fussent données ; à quoy l'Empereur ne répondit rien, sinon qu'il haïssoit la division, & qu'il aimoit & honoroit ceux qui embrassoient l'union & la concorde. Car il avoit en effet dessein d'appaïser les dissensions de l'Eglise par la persuasion & par la douceur ; en declarant neanmoins que pour luy il preferoit la doctrine de la Consubstantialité à toutes les autres.

'L'averfion que Jovien témoignoit pour les schismes & les troubles estant bientoft connue de tout le monde, rabatit extremement la chaleur & l'empressement de ceux qui ne cherchoient qu'à disputer : & c'estoit ce que ce prince vouloit. 'Mais il aimoit tellement l'unité & la paix, qu'il fouhaitoit de la voir fondée sur la foy veritable & Orthodoxe. [C'est pourquoy bien que nous ne voyions pas qu'il ait pressé l'execution] 'de l'ordonnance qu'il avoit faite d'abord, selon Theodoret, de remettre les eglises entre les mains des Catholiques, neanmoins nous trouvons qu'y ayant une nouvelle eglise bastie à Antioche, il la fit donner aux Catholiques [de la communion de S. Melece, comme il n'y a pas lieu d'en douter.] 'Ces considerations, dit Socrate, jointes au respect que Jovien qui estoit à Antioche témoignoit pour S. Melece, obligerent quelques uns de ceux qui avoient esté les plus opposez à la verité, de se declarer pour elle. On tint sur cela un Concile à Antioche, où l'on dressa un acte authentique en faveur de la Consubstantialité ; & cet acte fut presenté à Jovien.

'Lorsque S. Athanase après avoir terminé les affaires de l'Eglise, ne songeoit plus qu'à s'en retourner à Alexandrie avec la permission de Jovien, [les Ariens firent un effort pour le ruiner dans l'esprit de ce prince, & le faire persecuter de nouveau, s'ils eussent pu. Nous rapporterons sur l'histoire des Ariens ce qui se passa en cette rencontre, dont on a encore les actes. Ils sont tout à fait honorables à Jovien, qui y fait paroïstre non seulement beaucoup de pieté, mais aussi beaucoup de fermeté & de vigueur, beaucoup d'esprit, & de cet esprit gay que l'histoire luy

Eccc iij

Socr. l. 3. c. 27.  
p. 203. b.

clp. 204. 205.

c. 24. p. 202. d.

c. 25. p. 203. c.

d] 204. a.

Thdr. l. 4. c. 23.  
p. 662. b. c.

c. 21. p. 696. b.

Socr. p. 203. c.  
d.

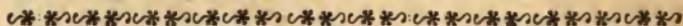
Soz. l. 6. c. 5. p.  
642. d.  
Epi. p. 716.  
b.

V. S. Melece

Ath. coll. 1. 1.  
p. 29. d.

attribue. ]'On y voit aussi que les Ariens avoient gagné Probace grand Chambellan & les autres eunuques du palais : Mais Jovien l'ayant sceu, fit chastier ses eunuques, & déclara qu'il traiteroit de mesme ceux qui auroient la hardiesse de le solliciter contre les Chrétiens.

Favorius.



## ARTICLE VII.

*Jovien meurt dans la Bishynie.*Amm. l. 15. p.  
306. c.  
Socr. l. 3. c. 16.  
p. 205. c.

Amm. p. 306. d.

Bar. 364. 5. 4.

Amm. p. 307. a.

b) Zof. l. 3. p.  
733. d.

Amm. p. 307. a.

b. a.

d.

c.

d.

Socr. l. 3. c. 26. p.  
205. b.

JOVIEEN s'arresta peu à Antioche, & il se pressa d'en sortir quoiqu'on fust déjà dans l'hiver, se hastant d'arriver à Constantinople, & de s'approcher de l'Occident, pour prevenir les troubles qu'il avoit sujet d'y craindre. Il passa à Tarse en Cilicie.

& en partit avec la mesme precipitation, après avoir donné des ordres pour faire quelques ornemens sur les cendres de Julien. Il y en a qui l'en blasment ; [mais il est permis d'honorer la nature humaine, la qualité de Prince, & les autres choses qui viennent de Dieu, dans les personnes mesmes les plus criminelles.]

De Tarse il vint à Tyanes en Cappadoce, où il receut de fascheuses nouvelles de l'Occident. Car Malaric qu'il avoit voulu faire General des Gaules, ayant refusé cette charge, Lucillien qui en avoit receu une semblable dans l'Illyrie de Jovien son gendre, passa dans les Gaules, où il voulut un peu trop tost faire rendre conte à quelques officiers. L'un d'eux se sentant coupable, eut recours à la protection des soldats Hollandois, à qui il fit croire que Julien n'estoit point mort comme Lucillien le publoit. Les soldats soulevez sur cela tuerent Lucillien, & un Tribun qu'il avoit amené avec luy. Valentinien aussi Tribun qui estoit de la mesme compagnie, se sauva par la fuite, Dieu le destinant à regner peu de mois après. Ce malheur qui arriva à Reims, n'empescha pas que les troupes des Gaules, & Jovin leur General, ne se soumissent avec joie à l'autorité de Jovien. Ils envoyerent l'en assurer par leurs deputez, qui le rencontrerent à Aspunes dans la Galacie. Il les receut fort bien, & confirma aussi à Jovin la charge de General, en luy recommandant de punir la mort de Lucillien. Jovien arriva [bientost après] à Ancyre [metropole de la Galacie,] & il y commença l'année suivante.

1. Socrate veut qu'il y ait fait la solennité de son enterrement. [Ammica le droit.]

L'an de J.  
C. 363.

L'EMPEREUR JOVIEN.

'Des barbares appelez Austuriens firent des courfes sous Jovien dans la Libye Tripolitaine. Ils en eussent esté bientoft punis sans l'avarice de Romain fait depuis peu Comte d'Afrique, qui ne voulut point secourir ceux de Tripoli, parcequ'ils ne vouloient pas luy donner plus que les barbares ne leur auroient pu oster. [On ne dit point si cet insigne voleur avoit receu son autorité de Jovien ou de Julien.] 'Dagalaïphe, Lupicin, & Victor, celebres Generaux d'armée dans le regne suivant, avoient esté elevez à cette charge par le jugement de Jovien.

'Il naquit cette année un monstre à deux testes dans le fobourg d'Antioche.

L'AN DE JESUS CHRIST 364.

'Jovianus Aug. & Varronianus [Nobil.] Consuls.

INDICTION VII.  
Chr. Al. & c] Amm. l. 25. p. 307. d. d] p. 308. c] n. p. 312. Philog. l. 8. c. 8. p. 112. Amm. p. 307. d. Them. or. 5. p. 71. d. c Zon. p. 25. a. Them. p. 63. a. b] 64. d. d Socr. l. 3. c. 16. p. 205. c.

Jovien celebra à Ancyre la solennité de son consulat, [ & par consequent le premier jour de l'année.]<sup>b</sup> Nous avons dit qu'il avoit eu dessein de prendre son pere pour collegue : mais ayant appris qu'il estoit mort, il prit au lieu de luy son propre fils, à qui il donna le titre de Nobilissime lorsqu'il fut arrivé à Ancyre. 'Ammien donne quelque lieu de croire qu'il y estoit avec son pere, & Themistius encore plus. <sup>c</sup> Cependant selon Zonare, il ne pouvoit estre qu'en chemin pour le venir trouver avec sa mere. 'Nous avons un discours de Themistius fait pour la solennité de ce consulat. <sup>d</sup> Neanmoins Socrate assure qu'il ne le prononça qu'à Dadastane [plus de six semaines après ;] & qu'il le repeta ensuite publiquement à Constantinople.

[Nous ne sommes pas encore arrivez à la fin de la premiere année de Jovien ; & il faut déjà parler de sa mort. Car Dieu qui gouverne toutes choses par des regles qui sont infiniment au-dessus de nos pensées, osta la vie & l'Empire à Jovien lorsqu'il ne faisoit que commencer à regner, & à employer son autorité pour le service de son Eglise ;] 'qu'il priva aussibien que l'Empire du bonheur dont l'un & l'autre esperoit jouir sous un si bon & un si grand Prince. 'S. Augustin remarque sur cela que comme Dieu avoit comblé Constantin des felicitez de la terre, de peur que les foibles s'imaginant qu'on ne devoit attendre ces choses que des demons, ne fussent par là portez à les adorer; il avoit au contraire enlevé Jovien encore plustost que Julien mesme, pour montrer que le but du Christianisme n'est pas un bonheur terrestre, mais une felicité eternelle. 'Theodoret dit que Dieu s'estoit contenté de montrer ce prince aux hommes comme un éclair,

im de 277.

797.

c. d. Aug. civ. l. 5. c. 25. p. 64. 1. b. c. e. Thdr. l. 4. c. 4. p. 664. 665. 7.

pour leur faire voir quel bien il pouvoit leur donner, mais qu'ils estoient indignes de le recevoir.

Socr. p. 205. c]  
Phisg. p. 112.

Ib] Amm. p.  
308. a.  
a Soz. l. 6. c. 6.  
p. 644. a] Zof.  
p. 733. d.  
b Socr. p. 205. c.  
e d] Amm. p.  
308. a.

d Bar. 364. § 2.  
e Amm. p. 308.  
a] Socr. p. 205.  
d] Zon. p. 25. d.

Amm. p. 308]  
Soz. l. 6. c. 6. p.  
644. b] Eutr]  
Phisg. l. 3. c. 8.  
p. 112.  
f Amm. p. 308]  
Hier. ep. 3. p.  
26. c] Chr.

Amm. p. 308;  
Hier. chr] Soz.  
p. 644. b. c.  
g Zon. p. 24. g.  
h Socr. p. 205. d.  
i Zof. p. 733. d.  
l Chry. in Philii.  
h. 15. p. 144. 3]  
Suid. p. 1. 4. 1. d.  
m Chry. vid. p.  
463. b.  
n Amm. p. 308.  
b] n. p. 311. c.

l. 26. p. 310. b.

a] Phisg. l. 3. c.  
3. p. 113.  
e Zon. p. 25. c.  
p c ang. de C. l.  
4. p. 170. b.  
g Zon. p. 25. 2.

Jovien se hâtant donc d'arriver à Constantinople, ne put estre retenu [à Ancyre] par l'hiver, qui estoit si rude que plusieurs de sa suite moururent en chemin. Il arriva à Dadaſtane, lieu qui termine la Galacie & la Bithynie, <sup>a</sup> mais qui appartient à la dernière; <sup>b</sup> & il y trouva Themistius avec d'autres Senateurs [que la ville de Constantinople luy deputoit:] <sup>c</sup> Mais avant qu'il partist de ce lieu, on le trouva mort dans son lit la nuit [du 16 au 17 de fevrier,] <sup>d</sup> après qu'il eut regné seulement sept mois & vingt jours. <sup>e</sup> Il n'avoit encore vécu que 33 ans, [comme Eutrope l'assure particulièrement, quoique le jeune Victor dise qu'il approchoit de quarante.]

Not. 3.

Il courut divers bruits sur le sujet de sa mort. Les uns l'attribuerent à la vapeur de sa chambre qui avoit esté peu auparavant enduite de chaux, & où il avoit paru faire grand feu. <sup>f</sup> D'autres croient qu'il avoit esté étouffé par la fumée du charbon qu'on y avoit mis pour l'échauffer: [ & ces deux sentimens qui proprement n'en font qu'un, sont suivis par le plus grand nombre des auteurs. ] <sup>g</sup> D'autres disent qu'il mourut d'un excès de viandes qu'il n'avoit pu digerer, <sup>h</sup> ou pour avoir mangé de mauvais champignons. <sup>i</sup> Socrate dit d'une obstruction, [ce qui revient à Zosime,] <sup>j</sup> selon lequel il fut emporté par une maladie foudaine. <sup>k</sup> S. Chryostome suivit de quelques autres a dit qu'il avoit esté empoisonné, <sup>m</sup> ou tué par ses propres gardes. <sup>n</sup> Il semble aussi que Ammien ait voulu marquer qu'on luy avoit osté secrettement la vie, en disant que sa mort avoit esté semblable à celle de Scipion Emilien étranglé dans son lit, & ajoutant qu'on n'avoit fait aucune information de la mort de l'un ni de l'autre. [On ne voit pas néanmoins qu'il eust donné aucun sujet de luy souhaiter la mort, & il n'en parut rien depuis:] <sup>o</sup> au contraire on parla de luy donner pour successeur un de ses parens nommé Janvier, qui estoit en Illyrie. [De sorte que si l'on a attenté à sa vie, il faut apparemment que ç'ait esté quelque ennemi secret & inconnu, comme pouvoit estre Procope, qui n'en profita pas néanmoins.]

ombrade  
dit.

Son corps fut porté à Constantinople, pour y estre enterré avec les autres Augustes <sup>p</sup> dans l'église des Apôtres, <sup>q</sup> où l'on a montré longtems depuis son tombeau dans la galerie septentrionale. <sup>r</sup> Sa femme, selon Zonare, venoit audevant de luy avec son fils Varronien, & un train d'Imperatrice, lorsqu'elle apprit  
la

la nouvelle de sa mort. Cedrene dit aussi qu'elle ne le vit jamais Empereur. Elle vivoit encore avec son fils en l'an 380, mais toujours dans la crainte qu'une malheureuse politique ne fist oster la vie à son fils, à qui on avoit déjà crevé un œil, de peur qu'il ne voulust un jour tenir la place de son pere. <sup>a</sup> Après sa mort elle fut enterrée auprès de son mari.

Cedr. p. 309. a.  
Chry. vid. t. 4.  
P. 463. b.  
in Phil. p. 1442  
a. b.  
Zon. p. 25. d.

Baronius n'a pas jugé indigne de son histoire de remarquer l'erreur certaine & visible de divers auteurs qui ont donné à Jovien le nom de Jovinien, contre l'autorité des inscriptions.

Bar. 364. § 2.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS  
SUR LE QUATRIEME VOLUME  
DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

NOTES SUR DIOCLETIEN.

Pour la page  
551.

## NOTE I.

Que Diocletien a esté fait Empereur  
en 284, & apparemment le  
17 de septembre.

Peruv. dec. r.  
l. 1. c. 19. p.  
345. b.



CALIGER qui prend  
que Diocletien n'a  
commencé à regner que  
en 287, reconnoist nean-  
moins que l'ere appellée de Diocle-  
tien ou des Martyrs, commence  
en 284 [au 29 d'aoust, qui est le jour au-  
quel commençoit l'année Egyptienne.  
C'est déjà une grande preuve qu'il  
faut commencer en la mesme année  
le regne de Diocletien; & d'autant  
plus] que S. Ambroise & S. Protere  
marquent cette ere en ces termes,  
*Ab imperio Diocletiani, ex die imperii  
Diocletiani.*

Noris, de Dio.  
c. 1. p. 8.

Euf. l. 8. c. 1.  
p. 294. a.

Eva. l. 3. c. 19.  
p. 17. c.

Per. doc. r. c.  
17. p. 121.  
a Cod. J. J. t.  
7. p. 241.

luy attribue la loy du 15 octobre 284,  
'ausliffien que celle du premier jan-  
vier 285.

c. r. 4. l. 2. p.  
181.

[Le second consulat mesme de Dio-  
cletien marqué en 285, est une preuve  
tres claire qu'il regnoit déjà en 284.]  
'& Ammien le confirme encore, lors-  
qu'il dit que depuis le consulat de  
Diocletien & d'Aristobule, [qui est  
l'an 285,] on n'avoit point vu d'Em-  
pereur Consul avec un particulier.  
[Car il est visible par là que Diocletien  
estoit Empereur au commencement  
de 285.] Des devant son troisieme  
consulat, [c'est à dire avant l'an 287,]  
il estoit dans la deuxieme année de  
son regne, [qui avoit par consequent  
commencé en 285 au plus tard: & s'il  
avoit commencé en 285, il auroit assu-  
rément esté Consul en 286. Ainsi il n'y  
a peuteestre rien de plus certain dans  
l'histoire que cette epoque: & aussi  
elle est recuee aujourd'hui de tout le  
monde.]

Amm. l. 23. p.  
137. a.

Nor. de Dio  
c. 4. p. 17.

On lit neanmoins sur l'an 285, dans  
les fastes d'Idace donnez par le Pere  
Sirmond, & *levatus est Diocletianus  
imperator:* Mais ces mots y sont en-  
fermez entre des crochets: & M<sup>r</sup> Va-  
lois assure que le P. Sirmond mesme  
luy a avoué que c'estoit luy qui les  
avoit ajoutez, les croyant nécessaires  
pour faire le sens, qui est neanmoins  
tres bon sans cela. Le P. Labbe les a

Amm. n. p.  
17. l. [Nor. de  
Dio. ... 4]  
Pag. p. 171.

ostez en donnant ces mesmes fastes dans le premier tome de sa nouvelle bibliotheque *p. 111.* Le P. Pagi a vu le manuscrit dont le P. Simond s'est servi; & assure qu'ils n'y font point.

Pour le jour de l'election de Diocletien, beaucoup de personnes habiles ont cru que c'avoit esté le 21 d'avril, auquel on celebroit la fondation de Rome: mais on ne voit point qu'ils en aient eu aucun autre fondement que les paroles d'un panegyriste, qui prouvent clairement que ce n'a point esté ce jour là. C'est pourquoy le P. Petau & le Cardinal Noris, se tiennent à la chronique d'Alexandrie, où on lit *p. 620.* qu'il fut déclaré Empereur le 17 de septembre, & qu'il fit son entrée à Nicomedie le 27 du mesme mois. [Cela s'accorde avec Vopisque.] qui dit que Carin & Numerien celebrent les jeux Romains, 'marquez dans le calendrier de Bucherius le 12 de septembre. [Cela s'accorde encore avec le Code, j'ou nous trouvons une loy de Carin & de Numerien datée du 30 aoust, & une autre de Diocletien du 15 octobre.

Cependant Lactance, dont l'autorité ne se peut pas contester, nous assure que Diocletien celebra sa 20<sup>e</sup> année le 20 de novembre: [ & il est certain par la suite qu'il ne peut pas y avoir de faute en cela, au moins pour le mois. ] Eusebe dit aussi qu'on celebra la mesme solennité à Antioche le 17 de novembre. Le P. Pagi pretend que le 12 des calendes de decembre, c'est à dire le 20 de novembre, estoit le jour auquel Maximien avoit esté fait Cesar, & que Diocletien n'ayant pas pu faire sa solennité en 303 le 17 de septembre, choisit celle de Maximien pour y joindre l'un & l'autre ensemble: & pour le prouver, il cite les actes de S. Marcel, où l'on voit que l'on avoit fait une feste de l'Empereur, *natalis*. le 12 des calendes d'aoust ou le 21 de juillet,

parce, dit-il, que quand quelque raison obligeoit de ne pas faire ces solennitez en leur jour, on prenoit un jour semblable dans un autre mois, c'est à dire que si elles tomboient le 12 des calendes d'un mois, on prenoit le 12 des calendes du mois où on les vouloit faire.

[Mais on ne voit point ce que c'estoit que cette feste du 21 juillet: ce pouvoit estre le jour non de l'election, mais de la naissance de quelqu'un des quatre Princes qui regnoient alors. Il est assurément difficile qu'on ait mis au mois de juillet une feste qui se devoit faire au mois de novembre.] M<sup>r</sup> Valois & le Cardinal Noris ont cru qu'elle s'estoit faite le 17 septembre à Nicomedie, & qu'à Antioche on l'avoit différée au 17 novembre, afin que l'Empereur [Maximien Galere] y pust assister. [Ils n'avoient pas vu le passage de Lactance, qui ruine cette solution. Il est plus court de dire que Diocletien qui n'aimoit pas la depense, voulut joindre la solennité de sa 20<sup>e</sup> année avec le triomphe qu'il devoit faire à Rome; & que ne pouvant pas estre à Rome le 17 de septembre, il différa de deux mois la solennité de ce jour là.]

Pour le jour precis auquel il la fit, le Pere Pagi rasche d'accorder Eusebe avec Lactance, en pretendant qu'Eusebe ne dit pas qu'elle se fit le 17, mais seulement qu'elle estoit proche. Cependant ce qui donne occasion à Eusebe d'en parler, c'est qu'on fit étrangler S. Romain ce jour là, en mesme temps qu'on les delivroit les autres prisonniers: [Or il n'y a pas d'apparence qu'on les delivrait trois jours avant la solennité. On ne peut pas dire non plus qu'il faille lire le 20 dans Eusebe au lieu du 17.] Car il marque ce jour selon le mois Macedonien & le mois Romain: & les Grecs & les Latins font le 17 des SS. Alpheé & Zachée, qu'il dit estre morts ce jour là. Ils ne font

F f f f j

Pagi, 18; 51.

Per. doc. t. 1.  
1. c. 30. p.  
148. b. c.[Nor. de Dio.  
c. 1. p. 110. a.]  
Pagi, 184; 53.

Car. v. p. 174

Buch. cycl. p.  
185.Co. l. J. 10. r.  
11. 1. 4. P. 277

c. 7. p. 141.

Lact. perf. c.  
17. P. 15.Euf. de Pal. c.  
1. p. 319. d.]  
130. a. c.  
Pagi, p. 90-93;  
155. 137. 2; 81;  
an. 284. 57.Euf. n. p. 177.  
1. 2. 1.] Nor. de  
Dio. c. 1. p.  
10.

Pagi, p. 90-91.

Euf. de Pal. c.  
1. p. 310. e. d.

c. 1. p. 319. d.

[Har. 17.  
nov. b.

neanmoins de S. Romain que le 18, 'quoiqu' Eusebe dise qu'il est mort le mesme jour que les deux autres. [Il est aisé au contraire qu'il y ait faute dans le *diodecimum* de Lactance, dont on n'a encore trouvé qu'un seul manuscrit, où il y a plusieurs autres fautes plus importantes: & il n'y a rien de surprenant quand de XV: on en aura fait XII. Ainssi nous ne croyons pas que ces deux endroits nous doivent empêcher de suivre la date de la chronique d'Alexandrie autorisée par le Code, quoique ce soit apparemment sur cela] que le Cardinal Noris ait mis en passant dans son dernier ouvrage, & sans en donner aucune preuve, que la 19<sup>e</sup> année de Diocletien finissoit l'an 303 au vingtieme de novembre.

## NOTE II.

*Quand Diocletien a tué Aper.*

'Selon Aurele Victor, Diocletien tua Aper la premiere fois qu'il parla aux soldats après avoir défait Carin [en 285. Mais il est bien plus naturel de croire] qu'il le fit aussitost après avoir esté fait Empereur, comme Vopisque & Eutrope le disent: & Vopisque avoit appris ce qui se fit alors, de son grand-pere qui en avoit esté témoin oculaire.

## NOTE III.

*Sur le premier & le second Consulat de Diocletien.*

'M<sup>r</sup> Valois croit que le consulat de Diocletien en 285, n'est qu'un consulat subrogé après la mort de Carin, parceque Carin fut Consul la mesme année avec Aristobule, comme nous l'apprenons des fastes d'Idace. [Mais il est aisé que Carin se soit fait Consul à Rome, & Diocletien en mesme temps dans l'Orient: & les Empereurs ne se subrogeoient guere à d'autres, à moins que ce ne fust dans l'année de leur élection, avant le premier janvier. En-

core cela est-il rare.] Non seulement rous les fastes, & ceux d'Idace comme les autres, sont Diocletien Consul ordinaire; mais la chronique d'Alexandrie marque positivement p. 620, qu'il comença son consulat le premier janvier: & nous avons une loy datée du premier janvier, *Diocletiano II. & Aristobulo Conf.*

S. Prosper & ceux qui le suivent marquent ce consulat de Diocletien comme le premier. Mais Idace, la chronique d'Alexandrie, les deux fastes de Bucherius, & ceux d'Heraclius, le mettent le second: 'Ce qui est confirmé par la loy du premier janvier, [& par d'autres de la mesme année. Que s'il y en a qui marquent seulement *Diocletiano & Aristobulo Conf.* ces omissions ne font pas de preuve.] Les fastes de Theon mettent aussi simplement *Diocletien Auguste*: mais ils marquent de mesme ses consulats suivans jusqu'au settiem: [qu'il ne sera que le sixieme, si celui de 285 n'est que le premier.

Comme il est donc constant que Diocletien fut Consul en 285 pour la seconde fois;] le Cardinal Noris a cru qu'il avoit pris son premier consulat dans les derniers mois de 284, [aussitost après avoir esté fait Empereur.] Neanmoins la chronique d'Alexandrie après avoir dit qu'il fut élu le 17 de septembre, & qu'il fit son entrée le 27 à Nicomedie, ajoute tout de suite, *Et il fut Consul au premier janvier.* [Cela marque assez qu'il ne le fut point en 284, & confirme beaucoup ce que dit George le Synelle,] qu'il avoit esté Consul avant que d'estre Empereur. 'Le P. Pagi croit qu'il l'avoit esté peu avant que d'estre Empereur, parce que la chronique d'Alexandrie met Diocletien & Bassus comme Consuls ordinaires entre le premier consulat de Carin [en 283,] & le second [en 284. Mais peut-on rien

Euf. de T. l. c.  
2. p. 3. 0. 8.

N. n. rpo. p.  
143. b.

Pour la page  
581.

Aur. Vid. p.  
134. b. c.

Euf. p. 181. d.  
e] Carin. v. p.  
272. a. 3.

Pour la page  
581.

Amm. l. n. p.  
149.

Nor de Dio. c.  
2. p. 11 [Pagi,  
1. 72.

Col. J. c. r.  
34. l. 1. p. 121.

libid.

Cyp. Ait. app.  
p. 101.

Nor. de Dio. c.  
1. p. 10.

Chr. Al. p.  
640.

Sinc. p. 38. a.  
Pagi. 181. 5. 1.

Chr. Al. p.  
638.

tirer de certain d'un endroit qui est certainement faux ?]

NOTE IV.

*Sur Julien tyran défait par Carin.*

'Le tyran qui fut tué par Carin est nommé Julien dans Aurele Victor, & Julianus Sabinus par le jeune Victor. [Goltzius & Birague n'en ont point trouvé de ce nom dans les medailles.] 'Goltzius marque un C. Aquilius Sabinus, qu'il place après Numerien, [comme supposant que c'est celui dont nous parions.] Il met un Q. Trebonius Julianus entre ceux qui le souleverent sous Diocletien; & Birague marque aussi dans le mesme temps un M. Aurelius Julianus, à qui il rapporte ce que dit le jeune Victor p. 142. c. d'un Ju'ien qui se revolta en Italie, & qui se jetta dans le feu. M<sup>r</sup> Seguin qui en donne une medaille, le suit en cela, sans en rendre de raison particulier. 'M. Spanheim dit aussi qu'on trouve dans les medailles deux Juliens qui ont pris le titre d'Auguste du temps de Diocletien; [mais il ne nous les demesse point d'avantage. Il ne parle d'aucun Sabin.]

NOTE V.

*En quel temps Maximien Hercule a esté fait Cesar & Auguste.*

'Il y a bien des opinions différentes sur le temps que Maximien Hercule fut fait Empereur. Les inscriptions joignent sa huitieme année avec la 10<sup>e</sup> de Diocletien, & sa 10<sup>e</sup> avec la 11<sup>e</sup> de l'autre. Il a donc commencé dans le cours de la deuxieme année de Diocletien après le 17 septembre 285, & avant le 17 septembre 286. Une autre inscription joint la deuxieme année de son regne avec son premier consulat en 287; [ce qui montre encore qu'il a commencé en 286, ou sur la fin de 285.] Mais une troisieme qui joint la deuxieme année de son regne avec

son second consulat, c'est à dire avec l'an 288, nous oblige de dire que ce n'a pas esté avant 286. Tout cela s'accorde parfaitement avec Idace, qui met sa creation le premier avril 286. [Et ce qui le confirme beaucoup, c'est que Maximien n'a esté Consul qu'en 287. Car les nouveaux Empereurs ne manquoient guere de prendre aussitost le consulat.]

'La chronique d'Alexandre qui le fait commencer sous les Consuls de l'an 287, dit d'autre part que Diocletien avoit passé l'hiver à Nicomedie; & il y estoit selon le Code le 21 janvier 286, au lieu que le dernier jour de la mesme année il estoit à Tiberiade [dans la Palestine.] Elle ajoute que c'estoit dans le commencement de la troisieme année de Diocletien; [ & cela est vray en contant par les consulats. ] Au contraire la chronique d'Eusebe [selon le texte grec, &] selon plusieurs exemplaires du latin, le met dans la deuxieme année du mesme prince, [en contant par le consulat qui a suivi son election.] Aurele Victor p. 125. d. dit que le regne de Maximien suivit d'un an celui de Diocletien, c'est à dire d'un peu plus ou d'un peu moins d'un an, personne ne disant qu'il ait commencé le 17 septembre comme Diocletien.]

'Ainsi tout ce qui paroist contraire à l'opinion d'Idace, c'est qu'un panegyriste joint la 20<sup>e</sup> année de Maximien avec son 8<sup>e</sup> consulat, c'est à dire avec l'an 304, & par conséquent il doit avoir commencé des 285. Le Cardinal Noris qui se tient à Idace, dit que le panegyriste a parlé en orateur, & a voulu mettre un nombre rond, ce qui luy estoit d'autant plus naturel, que Maximien avoit déjà célébré sa 20<sup>e</sup> année. [Je ne sçay si le panegyriste n'auroit point suivi le style des inscriptions; qui content par exemple le 8<sup>e</sup> consulat d'un Empereur

Pour la page 652.

Aur. V. e. 97. p. 114. a. b. ] 142. b.

Goltz. p. 121. d.

Birag. p. 430.

Seg. p. 325.

Spanh. l. 7. p. 199.

Pour la page 753.

Per. doct. t. 1. c. 31. p. 149. a. b. Grut. p. 166. 7. 8.

Per. doct. t. 1. p. 149. b.

Noris. de Dio. c. 1. p. 13.

Chr. Al. p. 640.

God. J. 67. 21. l. 6. p. 151. 4. 4. 10. l. 3. p. 311.

Chr. Al. p. 640.

Baluz. t. 1. p. 164.

p. 10. ] Pane. 1. p. 5.

Noris. de Dio. c. 1. p. 13.

jusqu'à ce qu'il en ait eu un neuvième. Car par ce moyen ce qu'il dit en cet endroit pourta estre arrivé au mois d'avril 305, dans la 20<sup>e</sup> année de Maximien. Il semble qu'on pourroit dire encore que dans le passage du panegyriste, *se vicesimo anno imperatorem, octavo Consulens*; il faut oster *anno*, & prendre *imperatorum*, non pour *Empereur*, mais pour le titre d'*Imperator* qui se donnoit après une victoire. Car Hercule peut bien l'avoir eu 20 fois, ] puis que Galere l'a eu seulement une fois de moins. [Et il est aisé que ceux qui ne savoient pas cela, aient ajouté *anno*, qui rend la phrase moins reguliere, puis qu'il ne se raporte pas à *octavo Consulens*.

Mais quand aucune de ces solutions ne seroit recevable, on peut toujours dire que Maximien fut fait Cesar en 285, & Auguste en 286. ] Eutrope dit positivement qu'il a esté quel que temps simple Cesar, quoiqu'il semble dire qu'il l'a esté jusqu'en 291; [enquoi il se tromperoit certainement. ] Onuphre dit avoir vu deux inscriptions qui ne luy donnent aussi que le simple titre de Cesar: & quoique d'autres n'aient pas trouvé les mesmes inscriptions, [cela n'empêche pas qu'elles ne puissent estre vraies. ] Ammien pretend que hors M. Aurele, aucun Empereur n'avoit donné d'abord à un autre le titre d'Auguste jusqu'à Valentinien qui le donna ainsi à Valens & à Gratien. ] Lyfias Proconsul de Cilicie en condannant quelques Martyrs le 23 aoust 285, dit que les Empereurs avoient commandé que les Chrétiens sacrifassent: mais il leur donne le titre d'Augustes. [Ainsi ce peut bien n'estre qu'une fautive de parler dont on se servoit lors mesme qu'il n'y avoit qu'un Empereur. ] Le P. Pagi qui croit que Maximien a esté fait Cesar avant que d'estre Auguste, se sert de cela pour

expliquer ce qu'il croit trouver dans une medaille, que la solennité de la 20<sup>e</sup> année de Diocletien & de Maximien se fit en un mesme jour, c'est à dire le [17 ou le] 20 novembre 303.

Le P. Petau qui soutient que Maximien a esté fait Auguste en 285, se fonde principalement sur une inscription, qui donne, dit-il, Maximien Auguste pour collegue à Diocletien dans son second consulat en l'an 285. Mais tous les fastes marquent le premier consulat de Maximien en 287, comme le P. Petau mesme le reconnoist: & de la maniere dont il raporte l'inscription, Maximien y est nommé avant Diocletien; [ce qui est entièrement insoutenable. ] Ainsi le Cardinal Noris a raison de soutenir que dans cette inscription qui est toute brisée, comme l'avoue Gruter p. 280, dont le P. Petau la cite, *Maxim.* n'est point *Maximianus*, mais *Maximus*, qui est une epithete de Diocletien. Et en effet il n'y a ensuite que *Cos.* ce qui marque qu'il n'y est parlé que d'un Consul.

[Le P. Petau n'allegue point les loix du Code, où Maximien est toujours joint à Diocletien, hormis dans celle du 15 octobre 284. Il a vu sans doute que cet argument n'estoit pas considerable, ]'estant aisé que ceux qui ont fait le Code les aient joints ensemble des le commencement, parce qu'ils l'ont esté dans la suite, comme ils joignent Antonin Caracalla à Severe long temps avant qu'il fust Empereur. [Cela est d'autant plus visible, ] que dans la loy du premier janvier 285, ils nomment non seulement Maximien comme Auguste, mais encore les deux Césars [Constance & Galere, qu'on sçait n'avoir esté faits Césars qu'en 291 au plustost.]

Si Maximien a esté fait Cesar en 285, ce n'a néanmoins esté que quel que temps après la mort de Carin, ]

Inf. l. 8. c. 17.  
p. 315. d.

Eutr. p. 186. a.

Onu. in Inf. p.  
459. d.

Noris, de Dio.  
c. 1. p. 14.

Amm. l. 1. 27.  
p. 450.

Bar. c. 75. § 4.

Pagi, p. 50. 2.

Per. doct. l.  
1. c. 31. p.  
349.

Noris, de Dio.  
c. 1. p. 1. § 1.  
Grut. p. 280. 1.

Noris, de Dio.  
c. 2. p. 5.

Cod. J. c. 1.  
24. 1. 2. § 2.

puisque Aurele Victor remarque que lorsque Constance se trouva unique maître de l'Empire à la fin de 354, par la mort de Gallus César, il y avoit pres de 70 ans que cela n'estoit arrivé. [Ce conte est juste, si Diocletien a esté quelque temps seul. Mais s'il a toujours partagé l'Empire avec Carin ou avec Maximien, il faudra recourir jusqu'au regne de Probe & à l'an 282, c'est à dire 72 ans avant la mort de Gallus.

Cela peut au moins paroître aussi fort que ] les regles des consulats, par lesquelles le P. Pagi qui les a établis, pretend montrer que Maximien a esté fait César des l'an 284 le 20 de decembre. Il nous renvoie à un endroit où il a dit que Victor montre manifestement que cela s'est fait durant que Carin combattoit en Italie contre le tyran Julien. [Cela pourroit bien faire remettre la promotion de Maximien à l'an 285; mais je n'ay pu encore trouver ni l'endroit de Victor, ni celui du P. Pagi.] Car ce que dit Victor, que les Bagaudes s'estoient soulevés dans les Gaules après que Carin en fut sorti, [c'est à dire peut-estre des le commencement de 284, n'oblige point du tout à croire que Diocletien ait fait Maximien César durant que Carin vivoit encore, & en un temps où il n'avoit point à songer à ce qui se passoit dans les Gaules.]

## NOTE VI.

*Si les Bagaudes estoient Chrétiens, & quand ils ont esté vaincus.*

'La vie de S. Babolin veut qu'Ammand & Elien fussent Chrétiens, avec tous ceux qui les suivoient, [ce qui comprend tous les Bagaudes de ce temps là;] & qu'ils refusassent d'obeir aux Romains comme à des sacrileges: [Mais l'Evangile nous apprend à défendre la foy contre les princes legi-

times par les souffrances, & non par les armes. Et quelque autre raison que les Bagaudes pussent avoir de se soulever, selon Salvien, il seroit bien difficile d'accorder leur revolte avec les regles du Christianisme. Ainsi nous n'avons garde d'attribuer une revolte aux Chrétiens de ce temps là sur l'autorité d'une histoire faite dans le VII. siecle au plus tost. La vie de S. Maurice qui est dans Surtius, & qui peut bien estre aussi du VII. siecle, ] dit que Maximien demandoit deux fermens à ses troupes, l'un de combatre contre les Bagaudes, l'autre de persecuter les Chrétiens. [Ainsi elle ne confond pas les Chrétiens avec les Bagaudes.] La mesme histoire écrite par S. Eucher ne parle point du tout des Bagaudes.

[Il semble mesme qu'il y ait quelque difficulté à mettre en ce temps-ci, le martyre de S. Maurice. Car selon tous les martyrologes il est arrivé le 22 de septembre, & en 286 au plus tost, puisqu'Hercule n'a esté fait Auguste que cette année là. Ainsi il faudra dire qu'au 22 septembre 286, il n'estoit encore avec son armée qu'au pié des Alpes dans le Valais.] Et cependant il remporta une victoire le premier jour de son consulat [marqué en 287.] & il paroît que c'estoit contre les Allemands, avec qui il n'eut affaire qu'après avoir appaisé le soulèvement des Bagaudes. On trouve mesme que des l'an 287, on luy avoit decerné le triomphe; & ce n'estoit pas assurément pour la guerre des Bagaudes, qui ne le meritoit pas. On a donc sujet de dire qu'il avoit déjà vaincu les Allemands en 287, ] & qu'ainsi sa victoire du premier janvier se rapporte à l'an 287, comme l'a cru le Cardinal Noris: [selon quoy je pense qu'il n'y auroit pas moyen de soutenir qu'il ne soit entré dans les Gaules pour combatre les Bagaudes qu'à la fin de septembre 286.

Sur. 22. sep. p. 231. 5. 1.

Paul. iii. l. 1. c. 20. p. 87.

Panc. 10. p. 115. 2.

p. 24. b.

Noris. 1. de Dio. c. 4. p. 18.

c. 4. p. 21. 22.

Pagi. p. 90-91. an. 284. 57. 285. 56.

285. 56.

Aur. V. p. 124.

Pour la page 594.

Du Ch. r. 1. p. 663. a. b.

Cependant il est assez difficile de placer le martyre de S. Maurice en un autre temps qu'à l'arrivée de Maximien dans les Gaules contre les Bagaudes, *V. S. Maurice note 2.* Et je ne croy pas au contraire qu'il y ait grande difficulté à croire que Maximien, après avoir esté fait Empereur le premier avril 286, ait employé cinq mois à se préparer pour la guerre des Gaules, ou à d'autres affaires, surtout s'il avoit falu faire venir des troupes d'Orient, comme le porte l'histoire de S. Maurice. Et pour les guerres contre les Allemans, il est aisé de dire qu'il avoit déjà défait ces peuples en 287, sans que la guerre fust finie pour cela, & qu'ainsi il les vainquit encore le premier janvier 288, auquel il fut Consul pour la seconde fois. Nous ne voyons rien au moins dans les auteurs qui nous empesche de le croire, & par ce moyen l'histoire de l'Empire s'accordera fort bien avec celle de l'Eglise & de S. Maurice. Cela se peut même appuyer sur ce que le panegyriste qui releve la victoire remportée par Maximien le premier jour de son consulat, ne dit pas que c'estoit de son premier consulat, surquoi il auroit encore trouvé moyen de s'étendre.

Pagi. 287. 56.

Le P. Pagi met des l'an 285 l'arrivée de Maximien dans les Gaules contre les Bagaudes, & le martyre de S. Maurice. C'est bien visté après la défaite de Carin, si mesme il étoit déjà défait au mois de septembre: Et nous avons vu dans la note 5, qu'il est difficile de ne pas mettre quelque intervalle entre la mort de Carin & la promotion de Maximien à la dignité de Cesar. Il faudra que Maximien soit revenu encore bien visté des Gaules à Nicomedie, pour y recevoir le titre d'Auguste: Car le P. Pagi demeure d'accord qu'il le receut à Nicomedie le premier avril 286. Mamertin dans le panegyrique qu'il fait de Maximien

286. 51.

Page. 10. p.  
224. b.

raporte tout de suite la guerre des Bagaudes, & celle des Allemans qui commença aussitost après: *statim: vix dum misero illo furore sopito,* (sans dire un mot de sa promotion au titre d'Auguste. Comment a-t-il oublié une chose si importante & si illustre, à laquelle la suite de l'histoire le conduisoit naturellement? Car selon le P. Pagi, il faut nécessairement la mettre ou entre les deux guerres, quoiqu'en puisse dire Mamertin, ou durant la guerre d'Allemagne, qui continuoit encore certainement l'année d'après.

p. 111. a.

#### NOTE VII.

Pour la page  
113. 5.

##### Sur les deux premiers Consulats d'Hercule.

Tous les fastes, beaucoup de loix, & plusieurs inscriptions, s'accordent à marquer Diocletien Consul en 287 pour la troisieme fois avec Maximien, à qui on ne donne aucun nombre. C'est une preuve bien claire que Maximien n'estoit alors Consul que pour la premiere fois: Et ce qui le prouve invinciblement, c'est que l'année d'après, tous les fastes marquent encore Maximien Consul pour la seconde fois avec Janvier. La chronique d'Alexandrie ajoute mesme au nom de Maximien celui d'Hercule, au lieu duquel les deux fastes attribuez à Theon & à Heraclius mettent le titre d'Auguste.

Notis. de Dio.  
c. 3. p. 11. 6.

p. 16. 17.

Chr. Al. p.  
64.

Cyp. dif. app.  
p. 101. 117.

[Il faut avouer cependant que ce consulat d'Hercule Auguste avec Janvier, est contraire à ce que dit Ammien Marcellin,] que depuis le consulat de Diocletien & d'Aristobule [en 285,] jusqu'au temps de Julien l'apostat, on ne se souvenoit point d'avoir vu aucun particulier Consul avec un Empereur. C'est ce qui a obligé Onuphre & d'autres modernes, à dire que Maximien avoit esté Consul pour la seconde fois en 287, [tout le monde reconnoissant

Amm. l. 1. 23.  
p. 349.

Onu. p. 119.  
16. Notis. de  
Dio. c. 3. p. 117.  
16.

reconnoissant qu'il l'a esté pour la troisieme en 290:] & que c'est un M. Aurele Maxime qui fut Consul pour la seconde fois en 288 avec Janvier. M<sup>r</sup> Valois avoit suivi la mesme opinion dans ses premieres notes sur Ammien p. 250. Mais dans la seconde edition p. 749, il a reconnu qu'estant certain que Maximien n'avoit esté Consul en 287 que pour la premiere fois, il falloit necessairement mettre son second consulat en 288. Et il n'y a point assurément d'apparence de preferer la seule autorité d'Ammien à celle de tous les sages, qui sont encore appuyez par une loy datée du second consulat de Maximien Auguste & de Janvier. Onuphre allegue pour luy une inscription datée du second consulat & de la seconde année du Tribunal de Maximien. [Mais cette seconde année comprend les trois premiers mois de 287.] Il dit qu'on voit par une autre inscription que M. Aurele Maxime a esté Consul sous Diocletien; [ce qui se pourroit rapporter à quelque Consul subrogé. Mais je ne voy point qu'il donne cette inscription; & de tous ceux de ce nom qui sont marquez dans Gruter, je n'en trouve point qu'on puisse assurer avoir esté Consuls sous Diocletien, ni appartenir mesme à son temps.]

## NOTE VIII.

*Sur la deffaitte des Romains par Carause, & sur la paix qui la suivit.*

'Eumene semble ne mettre la tempeste favorable à Carause, & la paix dont il jouit ensuite, que sous Constance après la prise de Boulogne. [Aurele Victor & Eutrope ne parlent aussi de la guerre qu'on luy fit & de la paix qu'on luy accorda ensuite, qu'après la creation des Cefars qui se fit en 292: cela peut estre favorisé] par ce qu'Eumene met l'assassinat de Ca-

rause comme une suite de cette paix; [& il ne peut avoir esté tué plustost qu'en 293.

Cette opinion est aisée à soutenir,] s'il est vray que Carause ne se soit revolté qu'en 291 comme veut Bucherius. Mais Mamertin dans le pangyrique qu'il fit pour la cinquieme année de Maximien [en 291 au plustard,] témoigne en avoir fait un autre assez longtemps auparavant, *dignatione qua pridem audieras*: [& nous n'en avons point d'autre de luy que celui du 21 avril de la fondation de Rome, qu'on met toujours le premier des deux. Or dans celui-ci qui doit donc avoir esté fait au plustard le 21 avril 290,] on voit qu'Hercule se preparoit à aller attaquer Carause, après avoir employé l'année precedente, à faire faire un grand nombre de vaisseaux. [Ainsi il faut que Carause se soit revolté au commencement de 289 pour le plustard. Que si le passage d'Eumene se rapporte à l'an 292, que sera devenu l'armement fait par Hercule en 289? car il ne servit pas à Constance, j'puis qu'il manquoit de vaisseaux. D'ailleurs la medaille de Carause où on lit *pax Auggg*, montre t-elle pas qu'il eut la paix lorsqu'il n'y avoit point encore de Cefars? Nous a'mons donc mieux croire que les auteurs ne se sont pas exprimez li exactement, & rapporter au temps d'Hercule avec le Cardinal Noris, la paix qu'ils disent luy avoir esté accordée.

Cela sera encore plus necessaire s'il faut mettre la revolte de Carause des 287, comme le croit le Cardinal Noris. Et il est difficile de la mettre plustard.] 'Car Eumene marquant l'état florissant où estoit l'Empire lorsque Constance entreprit la guerre d'Angleterre, dit des Perles, *supplicante per munera rege Persarum*. [Il eust parlé bien d'une autre maniere après la victoire que Galere remporta sur eux en 297,

Gggg

Noris. p. 16.  
17.Cod. J. 8. 1.  
47. l. 6. p. 784.

Onu. p. 167. a.

b.

Pour la page  
15. 56.Panc. 8. p.  
106. 108.

P. 108. b.

Buch. de B. I.  
7. c. 5. §. 9. p.  
223.  
Panc. 11. p.  
130.10. p. 117.  
128.8. p. 106. a. b.  
Noris, de Dio.  
c. 4. p. 12.Panc. 8. p.  
107. b.

selon Idace. Ils ne se rendoient pas aussi supplians durant la guerre déclarée : Il faut donc que la guerre d'Angleterre ait précédé celle de Perse, & par conséquent il seroit difficile de la mettre plus tard qu'en 296.] Or l'Angleterre fut reconquise dix ans après la revolte de Caraus, comme Eutrope nous en assure : [& ainsi on ne peut mettre cette revolte plus tard qu'en 287. Nous la mettrions mesme des 286 avec le P. Pagi, si nous avions des preuves bien claires qu'Hercule eust esté envoyé dans les Gaules des 283, aussitost après la défaite de Carin; ou plustot si cela se pouvoit dire sans causer un assez grand embarras dans l'histoire, comme on le peut voir à la fin de la note 6.

Euz. p. 26. a.

Pour la page  
16. 57.Cod. J. 9. 7.  
41. 1. 2. p. 85.s. r. c. l. 1. p.  
18. 1. 6. r. 30. l.  
6. p. 17 a.

## NOTE IX.

*D'une loy datée d'Emese: Temps de la conference de Milan.*

'La loy donnée à Emese en 290, est datée du dixieme de may: & cependant nous en avons d'autres datées l'une de Byzance le 2 d'avril, & l'autre de Sirmich le 17 de juillet. [Il est difficile que Diocletien en moins de 40 jours ait fait le chemin de Byzance à Emese: Et s'il estoit à Emese le 10 de may, il n'a point esté depuis cela à Sirmich que sur la fin de l'année, comme la suite de l'histoire le fait voir. On peut répondre que la loy du 6 juillet est seulement dite affichée à Sirmich, *proposita*, & non pas donnée; mais celle du 2 avril est écrite à Byzance S. Il est mesme difficile de voir pourquoi on auroit affiché tant de loix à Sirmich, si elles n'y avoient pas esté données, & que l'Empereur n'y eust pas esté. Ainsi il semble que le plus court est de dire qu'il y a faute dans celle qui est datée d'Emese, & qu'elle n'est écrite que vers le mois de septembre.

Ce que nous disons que la suite de l'histoire ne permet pas de dire que Diocletien soit revenu d'Emese à Sirmich le 17 de juillet 290, suppose l'opinion du Cardinal Noris,] que Maximien celebra sa cinquieme année l'an 291 auquel elle finissoit. Il l'appuie sur ce que c'estoit la coutume ordinaire de faire ces solennitez lorsque les cinq ans ou les dix ans estoient accomplis; & sur ce que Mamertin parlant de cette solennité, dit qu'on la faisoit, *lustriis omnibus*, c'est à dire tous les cinq ans, & qu'on la devoit renouveler, *quinquennio rursus exaeo*.

Nor. dec. c. 6.  
P. 110.Pann. 11. p.  
13. c.Pagé, p. 135.  
172.

'Le P. Pagi soutient néanmoins que le Cardinal Noris se trompe, & que Hercule celebra sa cinquieme année lorsqu'elle commençoit, c'est à dire en 290: & sa preuve est qu'Hercule fut Consul non en 291, mais en 290. Car il pretend que c'estoit la coutume des Empereurs de prendre le consular pour faire ces solennitez. [Je ne sçay si les termes de Mamertin ne paroissent pas plus forts que cette regle du Pere Pagi, qui ne nous semble point encore assez solidement établie pour s'y fonder absolument. Quoiqu'il en soit, si on la veut suivre, il faudra dire qu'en 289, après le 21 d'avril Diocletien fit la guerre aux Sarmates, qu'il alla ensuite en Syrie où il combatit les Sarrasins, revint de là en Pannonie, & conféra avec Hercule à Milan durant l'hiver, c'est à dire avant le 11 janvier 290.] auquel nous voyons par une loy qu'il estoit à Sirmich, [ou immédiatement après. En ce cas, la loy du 10 may 290 donnée à Emese, n'empêche pas qu'il n'ait esté à Sirmich le 17 de juillet.]

## NOTE X.

*Sur Narsé Roy de Perse.*

'Eutyque dit que Narsé Roy de Perse estoit fils de Bahram [ou Vararane] fils

Cod. J. 10. 7.  
3. 1. 4. p. 873.Pour la page  
18. 57.

Euty. p. 351.

de Sapor. Cependant il dit luy meſme qu'il eſtoit frere de Bahram III. fils de Bahram II; que Bahram II. eſtoit fils de Bahram I; que celui-ci eſtoit fils d'Homoz, & Homoz fils de Sapor, [qui par conſequent eſtoit triſayeul de Narſe.] Lactance appelle auſſi Sapor ayeul de Narſe: *Narſus exemplis avi fui Saporis*: [Mais cela pourroit ſignifier ſimplement qu'il en eſtoit deſcendu. Neanmoins il faut remarquer que Agathias ne dit point ce que Narſe eſtoit aux Vararanes, ni que Vararane I. fuſt fils d'Homoz ou Hormiſda. Ainſi Narſe pouvoit eſtre petit-fils de Sapor, ſoit qu'il fuſt fils de Vararane I. & celui-ci de Sapor, comme Eutyque le ſemble dire, ſoit de quelque autre maniere.]

'Au lieu que ſelon le temps qu'on donne à ſes predeceſſeurs, il ne doit avoir commencé qu'en 294. [S. Jerome dit ſur la troiſieme année de Diocletien, 287 de J. C, qu'il faiſoit la guerre aux Romains:] & Theophane le fait ſeulement commencer deux ans après. Mais n'ayant pas régné plus de huit ans ſelon Theophane meſme, [il ſeroit mort en 295 ou en 297. Et il faiſoit encore la guerre aux Romains en 297. Nous ne croyons pas non plus que l'autorité d'Eutrope, qui dit p. 585. f. qu'il attaquoit l'Orient lors que Conſtance & Galere furent faits Ceſars, c'eſt à dire en 292, doivent empêcher de ſuivre Agathias, ſelon lequel il ne doit avoir commencé qu'en 294. Le nom de Narſe devint ſi celebre parmi les Romains par la défaite & par la victoire de Galere, qu'ils peuvent aiſément luy avoir attribué ce qui s'eſtoit fait peu avant luy par les Perſes. Peut-eſtre auſſi que les hiftoriens Romains ramaffent enſemble des choſes qui ne ſont arrivées que dans des temps differens. Mais il faut les ſuivre quand on n'a rien de meſleur.]

## NOTE XI.

*Que Conſtance & Galere ont eſté faits Ceſars le premier mars 292.*

Idace dit que Conſtance & Galere furent faits Ceſars le premier jour de mars ſous les Conſuls Tiberien & Dion, [c'eſt à dire en 291.] Le jour eſt certain par Eumene, auſſi bien que par Lactance, qui dit que Galere devoit faire la ſolemnité de ſa 20<sup>e</sup> année le premier de mars. Ainſi il faut abſolument abandonner la chronique d'Alexandrie, qui dit p. 640, que ce fut le 21 de may.

[Pour l'année, l'autorité d'Idace a entraîné pluſieurs perſonnes habiles, comme le P. Petau dans ſa chronologie, M<sup>r</sup> Valois dans ſes notes ſur Eutrope p. 217. i. c. d. & le Cardinal Noris; [ſans qu'il paroiſſe qu'aucun d'eux ſe ſoit donné la peine de l'examiner. Mais ce qui nous oblige abſolument de rejeter cette opinion,] c'eſt que Lactance dit que la ſolemnité de la 20<sup>e</sup> année de Galere tomboit au premier mars 312. [Il faut donc commencer ſon regne au premier mars 292 ou 293. Car il pouvoit celebrer ſa 20<sup>e</sup> année le jour qu'elle commençoit, ou celui qu'elle finiſſoit. Le dernier eſtoit neanmoins l'ordinaire.] 'Et en effet, l'edit que Galere fit pour les Chrétiens, & qui fut publié le dernier avril 312, porte qu'il eſtoit alors dans la 20<sup>e</sup> année de ſon Tribonat. Il paroît donc certain par ces deux preuves jointes enſemble qu'il fut fait Ceſar en 292, comme Baronius l'a cru. Car pour ce que dit le Pere Petau contre ſa dernière, qu'il peut avoir eſté fait Ceſar en 291, & n'avoir eu la puiffance du Tribonat qu'en 292, [c'eſt ce qui n'a aucun fondement dans les auteurs, & la première preuve tirée de Lactance qu'il n'avait pas vu, ruine cette ſolution.

Il ſeroit meſme étrange que Con-

Gggg ij

Pour la page  
2159.

Panc. 8. p.  
104. b.  
a Lact. perf. c.  
35. p. 32.

Buch. de B. I.  
7. c. 6. § 2. p.  
255.

Nor. de Lic.  
c. 1. p. 37.

Lact. perf. c.  
35. p. 32.

p. 31.

Euf. l. 8. c. 17.  
p. 115. d.  
à Page p. 159]  
an. 311. § 13.

Pet. chr. p.  
729.

p. 87.

p. 84.

Lact. perf. c. 9.  
p. 8.

Pet. rar. 2. l. 4.  
c. 7 p. 197.

Theoph. p. 4.  
b.

stance & Galere n'eussent esté Consuls qu'en 294, deux ans après leur promotion. Car pour ce qu'on peut dire que s'ils ont esté faits Césars en 292, ils ont dû estre Consuls en 293; on peut répondre qu'il y a bien de la difference entre un & deux ans, entre des particuliers & des Empereurs. Diocletien & Hercule pouvoient s'estre designez Consuls avant que de declarer Constance & Galere Césars; & ils n'estoient pas obligez de leur ceder ensuite leur place. Avec cela néanmoins cette raison nous porteroit à ne mettre la creation des Césars qu'en 293,] comme Bucherius & M<sup>r</sup> Baluze ont fait entre les nouveaux, & la chronique d'Alexandrie p. 640. entre les anciens, si nous pouvions trouver une bonne réponse à la 20<sup>e</sup> année marquée dans l'édit de Galere. Car pour celle qu'y donne Bucherius, il semble qu'il n'ait jamais vu le texte grec qu'il veut expliquer.]

Buch. de B.l.  
7. c. 6. p. 114.  
§ 2. Baluz. t.  
1. p. 400. 401.

Nor. de Dio.  
c. 4. p. 18.

Aur. V. p. 516.  
B.

Amr. an. p.  
473. c.

La. pers. c.  
35. p. 32.

Le Cardinal Noris, qui croit que le second panegyrique de Manetius n'a esté prononcé qu'après le premier avril 291, [avoit sujet de remarquer que ce panegyrique ne dit pas un mot d'une chose aussi éclatante que la creation de deux Césars, faite selon luy peu de mois auparavant.] Ce que dit Aurele Victor, que Constance & Galere furent 13 ans simples Césars, [combat encore Idace, puisqu'ils furent faits Augustes le premier may 305, comme nous en sommes enfin assurés par Lactance, quatorze ans & deux mois après le premier mars 291.] Les 19 ans que l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois donne au regne de Galere, [ne permettent pas non plus qu'on dise qu'il en ait regné plus de vingt, comme il le faut dire s'il a regné depuis le premier mars 291 jusqu'au mois de may 311,] auquel il est certain qu'il mourut. [Mais ces 19 ans n'empêchent point qu'il n'ait commencé en 292, étant aisé que l'A-

nonyme n'ait pas eu égard à deux mois & quelques jours qu'il a regné audelà]

Il est vray que Galere mesme semble dire en 295, qu'il estoit Cesar depuis quinze ans; [Mais il le dit en parlant avec passion; & il peut estre aussi exact en cela, qu'en ce qu'il dit qu'il avoit passé ces quinze années relegué dans l'Illyrie,] quoique durant ce temps là il ait esté plusieurs fois en Bithynie, & en Orient. ] M<sup>r</sup> Baluze croit mesme qu'il peut comprendre dans ces quinze ans ce qu'il avoit fait étant encore particulier, [quoique ce sens paroisse moins convenir à l'endroit. On peut objecter encore que la chronique de S. Jerome porte que Constance mourut dans la seizieme année de son regne: & il est certain qu'il mourut en juillet l'an 306. Mais S. Jerome n'est pas à opposer aux preuves que nous avons du contraire. Selon ses principes, ayant fait commencer Constance des la quatrieme année de Diocletien, c'est à dire en 288, il eust dû luy donner 18 ou 19 ans de regne. Le texte grec qui le fait commencer comme le latin, ne luy donne néanmoins que treize ans, comme s'il n'eust commencé qu'en 293 ou 294; ce qui fait voir que ces chroniques ont esté faites ou transcrites avec peu de soin. Saint Prosper copie S. Jerome.]

c. 1. p. 10.

n. p. 401.

## NOTE XII.

Pour le pag.  
21. 3.

*Pourquoi nous mettons l'Espagne dans le departement de Constance.*

Lactance attribue l'Espagne à Maximien Hercule, avec l'Italie & l'Afrique: & Julien l'apostat l'attribue à Constance avec les Gaules & l'Angleterre, ne donnant à Hercule que l'Italie, l'Afrique, & les isles. [Ce sont deux auteurs qu'il est difficile d'accuser de s'estre trompez: Et je ne voy pas ce-

La. pers. c.  
8. p. 8.

Julien. 1. 4.  
91.

pendant moyen de les accorder. Car si nous disons que Lactance parle en general du regne d'Hercule, sans égard si c'estoit devant ou après la promotion de Constance, pourquoy n'y joint-il pas les Gaules? Est-ce qu'ayant esté ruinées depuis plus de 50 ans par une infinité de guerres, elles n'estoient pas alors du nombre des pays qui enrichissoient Hercule? Car c'est de quoi il s'agit en cet endroit de Lactance. Je voudrois que cette solution fust recevable: car je n'en voy point de meilleure pour Lactance, & je n'en trouve aucune pour Julien, qui marque visiblement le partage de l'Occident entre Hercule & Constance.]

[Le P. Ruinar se sert de cet endroit de Lactance, pour montrer que l'Espagne a pu avoir des Martyrs dans la persécution de Diocletien, quoique les Gaules n'en aient point eus; à quoy on verra dans l'histoire de cette persécution on § 21, qu'on peut encore répondre d'une autre maniere. Mais si cette consideration est quelque chose pour ne pas donner l'Espagne à Constance, nous voyons d'autre part,] qu'un officier ou de l'Espagne, ou de la Tingitane [jointe à l'Espagne,] menace S. Marcell qui vouloit quitter les armes, d'en écrire aux Empereurs, & *Casari ipsi* [Ces pays estoient donc à un Cesar, qui ne pouvoit estre que Constance. *V. S. Marcel Centenier n. 2.*] Aurele Victor ne donne à Hercule, [comme Julien,] que l'Italie & l'Afrique, & à Constance tout ce qui estoit au delà des Alpes. [Je pense que dans le langage de ce temps là cela comprend l'Espagne. On voit qu'elle a toujours eu dans la suite les mesmes princes que les Gaules. Elle estoit mesme soumise au Prefet des Gaules: & je pense que les quatre Prefectures des Gaules, d'Italie, d'Illyrie, & d'Orient, viennent du partage que Diocletien avoit fait de l'Empire entre les quatre Prin-

ces.] L'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois dit que Constance ayant esté fait Auguste, Severus eut tout le departement d'Hercule; & il ne luy attribue néanmoins que la Pannonie, l'Italie, & l'Afrique. Eutrope dit que Constance n'avoit point voulu se charger de ces pays: [ce qu'il ne dit point de l'Espagne. Ainsi nous n'avons pas cru que l'endroit de Lactance nous dût empêcher de suivre l'opinion commune qui donne ce pays à Constance.]

## NOTE XIII.

## Sur diverses loix de 293 &amp; 294.

Les loix qui nous font dire que Diocletien n'a guere quitté l'Illyrie & la Thrace en 293, sont celles qui sont datées de Sirmich le 7 de janvier & le 8 de fevrier, 3.1.33.l.5. p. 289; d'Heraclée le 22 du mesme mois, 5.1.16.l.17. p. 453; de Sirmich le premier de mars, 3.1.32.l.11. p. 275; de Byzance le 13 d'avril, 6.1.42.l.2. p. 507; d'Heraclée le 27 d'avril, 3.1.42.l.8. p. 274, & le premier de may 6.1.50.l.13. p. 511; de Sirmich le 23 de juin, 4.1.10.l.6. p. 311, le premier de juillet 3.1.34.l.9. p. 243, le 15 d'août 3.1.41.l.4. p. 273, & le 11 de septembre 4.1.12.l.3. p. 313; de Viminac [dans la haute Mesie] le 26 de septembre, 6.1.50.l.14. p. 611; de Sirmich le 28 du mesme mois 2.1.4.l.19. p. 182, le 3 d'octobre 3.1.41.l.3. p. 293, le 22 de novembre 2.1.20.l.1. p. 216, le 17, le 20, & le 30 de decembre 6.1.27.l.3. p. 566 [3.1.33.l.10. p. 279] 4.1.12.l.7. p. 11.

[Nous avons un grand nombre de loix datées du Consulat des deux Césars, c'est à dire de 294, de 300, de 302, ou du commencement de 305. Cependant on les rapporte presque toutes à l'an 294. Elles sont sans doute de Diocletien, qui estoit le chef des autres, hors quelques unes qui estint datées d'Italie ou des Gaules peuvent

G g g g iij

Amm. an. p. 471. a.

Eutr. p. 187. a.

Pour la page 305 120

Cod. J. 4. 1. 7. l. 3. p. 309.

A. C. M. pr. p. 44. a.

Bar. 298. § 1.

Aux Vid. p. 524. f.

estre d'Hercule,] comme celle du 2 may affichée à Milan, *Cod. f. 4. r. 24. l. 9. p. 340*; celle du 25 juin signée à Veronez, *5. r. 24. l. 1. p. 463*; celle du 5 aoust datée de Cologne, *Agrippine 1. 12. l. 21. p. 440*; celle du premier novembre datée de Brinde, *1. 16. l. 23. p. 454*. Il y en a deux datées d'Antioche l'une du 25 de mars *3. r. 3. l. 3. p. 243*, l'autre du 27 d'octobre *5. r. 12. l. 24. p. 440*: [ma's par la suite mesme du Code, il paroist qu'elles sont plustost de 300 ou de 302, & il faut dire la mesme chose de celles qui sont datées de Cologne & de Brinde.

Si donc les autres sont de l'an 294, & de Diocletien, il faut dire qu'il estoit à Sirmich le 5, le 17, le 22, & le 23 de janvier, *3. r. 28. l. 20. p. 264* | *6. r. 50. l. 15. p. 611* | *3. r. 34. l. 10. p. 283* | *5. r. 51. l. 10. p. 493*, les 9, 11, & 13 fevrier *5. r. 18. l. 7. p. 461* | *1. 37. l. 19. p. 481* | *3. r. 28. l. 22. p. 264*, le 6, le 20, & le 28 de mars *4. r. 16. l. 5. p. 317* | *5. r. 18. l. 8. p. 461* | *3. r. 38. l. 6. p. 290*. Ainsi la loy donnée à Byzance le 6 de mars, *3. r. 22. l. 4. p. 256*, [doit estre d'une autre année.] Quelques unes de celles qui sont datées de Sirmich au mois d'avril, *5. r. 12. l. 20. p. 440*, [paroissent n'estre pas de cette année, & nous donnent lieu de soupçonner la mesme chose des autres. Il seroit en effet difficile d'accorder leur date] avec celles qui sont datées de Byzance le 5 & le 8 d'avril, *4. r. 5. l. 3. p. 306* | *1. 26. l. 9. p. 343*, & d'Heraclée le 27 & le 29 du mesme mois, *4. r. 19. l. 11. p. 300* | *2. r. 20. l. 6. p. 210* | *1. 21. l. 4. p. 212*.

Les loix du 7 & du 20 juillet sont datées de Sirmich, *5. r. 12. l. 16. 17. p. 439* | *4. r. 9. l. 1. p. 310*, & une du 15 l'est de Philippople, *5. r. 16. l. 19. p. 453*; [ce qui ne se peut,] puisqu'on conte 487 milles, [ou pres de 200 lieues] de l'une à l'autre. Celles du 17 & du 30 aoust sont encore datées de Sirmich, *Cod. f. 6. r. 24. l. 10. p. 560* | *5. r. 56. l. 4. p. 497*: [ce

qui ne s'accorde pas non plus] avec celles du 9, du 11, & du 27 du mesme mois, datées de Viminac, *5. r. 16. l. 20. 21. p. 453. 454* | *2. r. 10. l. 3. p. 196*, [dont Sirmich est éloigné de 152 milles, qui sont 60 lieues.] Nous en avons encore une datée de Sirmich le 19 de septembre, *2. r. 43. l. 3. p. 221*; d'autres du 5, du 17, du 20, & du 30 d'octobre: [ce qui nous oblige de rapporter à une autre année] celles du mesme mois qui sont datées de Nicomedie & de Byzance.

Il y en a encore une datée de Sirmich le 22 de novembre, *5. r. 51. l. 12. p. 493*; & une de Viminac du 26 du mesme mois, *2. r. 55. l. 1. p. 227*. [Mais ou elles ne sont pas de cette année, ou il faut rapporter à une autre] celles du 7 & du 8 du mesme mois données à Heraclée, *5. r. 18. l. 10. p. 461* | *2. l. 3. l. 2. p. 177*; celle du 9 donnée à Melantide, *2. r. 4. l. 33. p. 184*, [pres de Byzance]; celle du 26 à Deb.ite, *6. r. 36. l. 5. p. 585*, [dans la province d'Hemimont,] & celle du premier decembre à Anquiale *5. r. 51. l. 11. p. 493*, [sur la coste de la mesme province. Il faut encore rapporter à une troisieme année] celles du 16, du 20, & du 23 novembre données à Nicomedie, *3. r. 32. l. 25. p. 277* | *2. r. 19. l. 23. p. 209* | *1. 4. l. 35. p. 185*. Nous en avons plusieurs du mois de decembre datées aussi de Nicomedie, une de Sirmich du dix-neuf, *5. r. 12. l. 18. p. 439*; & deux de Philippople données le 25 du mesme mois, *2. r. 18. l. 3. p. 206* | *1. 53. l. 4. p. 226*.

## NOTE XIV.

Des loix qui peuvent appartenir à l'an 300.

[Nous avons remarqué dans la note 13, qu'il estoit difficile de dire à quelle année il falloit rapporter les loix datées du Consulat des deux Césars, parcequ'ils ont esté Consuls ensemble en 294, en 300, & en 302. Nous

croys néanmoins pouvoir réserver pour l'an 300, qui est leur troisième Consulat, celles qui sont placées dans le Code après les Consuls des années 295, 296, &c. & encore celles qui y sont mises après d'autres datées des deux Césars, dont le jour est postérieur.] Par exemple nous en avons une datée du 19 octobre; & la suivante est du premier avril. [Si elles sont dans l'ordre chronologique, comme cela doit estre, cette dernière ne peut pas estre de la même année que l'autre, mais d'une postérieure. Ceux qui ont marqué les années dans le Code de l'édition de Lion en 1650, ont suivi cette règle en diverses rencontres, mais non en toutes. Labrière l'a toujours négligée, & a rapporté à l'an 294, tout s les loix datées simplement du Consulat des deux Césars.

Nous mettons encore en l'an 300 celles qui ne peuvent estre d'une même année, étant datées de deux lieux differens en un même jour: & s'il y en a de ce genre que nous ne puissions encore mettre en 300, nous les laisserons pour l'an 302, auquel les deux Césars furent encore Consuls.]

Suivant ces règles, nous croys pouvoir attribuer à l'an 300 les loix du 19, du 20, & du 30 janvier, *Cod. f. 1. r. 13. l. 18. p. 201* | *c. r. 12. l. 19. p. 440* | *r. 3. 4. l. 9. p. 476*, & du 18 février *4. r. 13. l. 4. p. 314*, données à Sirmich; celles du 6 mars à Byzance *3. r. 27. l. 4. p. 256*, & du 20 à Nicomedie *4. r. 19. l. 10. p. 321*; celle du 8 d'avril à Byzance, *5. r. 26. l. 9. p. 343*; celles du 27, 28, & 30 du même mois à Sirmich, *2. r. 22. l. 6. p. 213* | *4. r. 17. l. 1. p. 317* | *c. r. 12. l. 20. p. 440* | *r. 3. l. 25. p. 177* | *c. r. 31. l. 10. p. 474*; celles du premier & du 17 de may, *4. r. 22. l. 3. p. 338* | *r. 18. l. 4. p. 206*, du 7 & du 20 juillet *5. r. 12. l. 16. p. 430* | *4. r. 1. p. 317*, & du premier août *c. r. 16. l. 22. p. 454*, datées du même lieu; celles du 9, du 11, du 22,

& du 27 du même mois, *5. r. 16. l. 20. p. 453* | *l. 21. p. 454* | *2. r. 20. l. 3. p. 211* | *1. r. 10. l. 3. p. 196*, celles du 26 & du 27 septembre *2. r. 19. l. 21. p. 209* | *5. r. 12. l. 23. p. 440* | *6. r. 42. l. 27. p. 598*, datées de Viminac. Celle du 22 du même mois, *2. r. 13. l. 20. p. 201*, datée de Demesse qui est un lieu inconnu, & adressée à Verin gouverneur de Syrie, doit estre de l'an 300 ou 302. Celle du troisième octobre *4. r. 26. l. 10. p. 343*, donnée à Sirmich, paroist plutôt estre de l'an 300. Celle du 16 du même mois datée de Nicomedie, *4. r. 2. l. 13. p. 304*, [ne le paroist pas moins: & cependant il y a trop loin d'une ville à l'autre. Et il y a plus de raison de laisser Nicomedie pour l'an 302.] Ainsi nous rapportons à l'an 300 celle du cinquième octobre, *2. r. 3. l. 26. p. 177*, datée de Variane, qu'on croit estre aujourd'hui Varadin dans l'Esclavonie, [un peu audehors de Pettau.]

Ferraz. p. 306.

## NOTE XV.

Pour la page 455 19.

*Sur un passage de Laétance touchant Galere.*

Laétance dit que Galere s'en alla de Nicomedie, *medio hiemis professione parata prorupit*. [Il semble que cela puisse signifier qu'il s'en alla au milieu de l'hiver. Je croy néanmoins que le sens est qu'il partit tout d'un coup, comme si la seule crainte des Chrétiens l'eust obligé de s'en aller promptement; mais qu'en effet il avoit tout fait préparer des le milieu de l'hiver pour son départ. Il est certain qu'il ne s'en alla au plutôt qu'au mois de mars, & on ne peut pas dire qu'on soit alors dans le milieu de l'hiver.]

Laët. pers. e. 14. p. 122

## NOTE XVI.

Pour la page 485 20.

*Si Constance & Galere ont triomphé en 303.*

Onuphre dans son traité des Triom-

phes p. 362. de. dit que dans celui de Diocletien & de Maximien [en 303.] Constance & Galere parurent aussi avec le petit triomphe appelé *Ovatio*. Il dit que cela le voit par Zonare, Eutrope, Eusebe, Orose, Cassiodore. [Je ne trouve rien néanmoins dans aucun de ces auteurs dont on le puisse tirer.] 'Ce que Lactance dit d'une nation, qui ayant esté chassée par les Gots se donna à Maximien [Galere,] *tempore vicennalium*, [donne mesme quelque sujet de croire qu'il estoit sur les bords du Danube, pendant que les deux Augustes triomphoient à Rome.]

L'éd. perf. c.  
16. p. 34.

Pour la page  
48. p. 50.

## NOTE XVII.

*Fautes dans la date de quelques loix.*

'Estant certain que Diocletien [& Hercule] ont esté à Rome au moins depuis le 20 novembre 303 jusqu'au 20 de decembre, [Je ne sçay ce que veut dire] la date d'une loy qui porte *S. 2. nonas decembres Buriodixi ipsiis VIII. & VII. AA. Conf.* Ce Consulat est celui de 303. [Je ne trouve point ce que c'est que *Buriodixi*. Ce nom a quelque rapport à celui d'*Ustodizo*, autrement Nicé dans la Thrace, c'est à dire bien loin de Rome.] Nous avons encore une autre loy datée de Singidon [en Mesie] le 8 de decembre *AA. Conf.* ce qu'on explique de l'an 303. [Et veritablement selon l'ordre des loix de ce titre, il faut qu'elle soit de 303 ou de 304. Cependant & Diocletien & Hercule estoient à Rome le 8 de decembre 303, & Diocletien estoit à Nicomedie un an après. Le premier exemple surtout nous fait voir qu'on ne peut pas tirer d'argumens bien forts des dates & des souscriptions des loix. Car je ne croy pas que personne dise que les Césars eussent droit d'en faire.] Pour la loy du 5 fevrier datée du Consulat IX. de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'est à dire de

L'éd. perf. c.  
17. p. 11.

Col. I. t. 3.  
1. 8. p. 177.

4. t. 19. l. 21.  
p. 352.

4. t. 1. l. 14.  
p. 798.

l'an 304.] elle est seulement affichée à Antioche, P. P. [Ainsi cela ne fait pas de difficulté considerable.]

## NOTE XVIII.

Pour la page  
50. p. 21.

*Que le V. Consulat de Constance & de Galere a esté ordinaire, & non subrogé.*

'Le P. le Coïnte pretend que le cinquieme consulat de Constance & de Galere n'est qu'un consulat subrogé, qu'ils prirent sous le neuvieme consulat de Diocletien après avoir esté faits Augustes, comme cela estoit ordinaire. [Il n'est pas assurément extraordinaire que ceux qui n'avoient point du tout esté Consuls, prissent le Consulat avec l'Empire, quoiqu'une partie des exemples qu'il rapporte pour cela, ne le prouve pas. Mais que ceux qui avoient déjà esté Consuls ordinaires, prissent un consulat subrogé lorsque de Césars ils devenoient Augustes, c'est dequoy il ne donne point d'exemple; & il auroit peine à en donner. 2. Nous esperons montrer dans la note 19, que Constance & Galere n'ont esté faits Augustes qu'après le neuvieme consulat de Diocletien. 3. Tous les fastes generalement marquent leur cinquieme Consulat comme ordinaire.] Une loy du Code est datée *C. C. V. Conf.* & une autre qui est de Constance & de Galere, porte pour souscription, *XI. Cal. Jan. Constantio & Maximiano AA. Conf.* [Constance estoit mort des le mois de juillet de son sixieme consulat, selon le P. le Coïnte, & selon les autres: cette loy est donc du cinquieme. Il est vray qu'à la teste de la loy il y a *Constantinus & Maximianus AA.* dans l'edition de Lion: mais c'est une faute visible. Car Constantin n'estoit que Cesar en 306, & jamais on n'a mis son nom avant celui de Maximien.]

Coïnt. app. p.  
11. 12.

Col. I. t. 18. l.  
9. p. 136.  
4. t. 4. l. 5.  
p. 487.

## NOTE XIX.

NOTE XIX.

Que Diocletien a quité l'Empire le premier may 305.

Idace marque la cession de Diocletien le premier avril sous son neuvieme consulat, [c'est à dire en l'an 304.] 'Il est appuyé pour l'année par la chronique d'Alexandrie, & par Zosime. Eusebe dans la chronique met aussi cet evenement l'année d'après le commencement de la persecution: & dans son histoire il dit positivement qu'il n'y avoit pas encore deux ans qu'elle estoit commencée. [On remarque outre cela qu'on ne trouve aucune medaille qui passé la 18<sup>e</sup> année d'Hercule achevée le premier avril 304, ni la 20<sup>e</sup> de Diocletien, qui devoit finir le 17 de septembre de la mesme année.] La chronique d'Alexandrie p. 648, ne donne que 18 ans à Hercule. 'Le P. Petau a suivi ce sentiment, & dit qu'il est appuyé par le consentement general, *maximo consensu*, de tous les modernes ausibien que des anciens.

[Nous suivrons aussi des autoritez qui paroissent si incontestables, si nous n'estions obligez de ceder à une autre encore plus forte, que le P. Petau n'avoit pas vue, savoir à celle de Lactance. Car cet auteur témoin de tout ce qu'il écrivoit,] 'dit que Diocletien après avoir commencé la persecution le 23 fevrier dans son huitieme consulat, [qui est l'an 303,] vint à Rome pour le mois de novembre, & en partit pour aller commencer à Ravenne son neuvieme consulat [en 304;] qu'après l'été il alla à Nicomedie, où il pensa mourir le 13 decembre, & ne put se montrer au peuple que le premier de mars: ensuite dequoy il quitta l'Empire le premier de may.

[Il est donc clair qu'il ne l'a quitté qu'en 305 selon Lactance: & nous ne voyons point d'apparence d'opposer ni Eusebe, ni Idace, ni aucun autre à un

auteur si considerable, & qui particularisé si bien ce fait. Si Eusebe met la cession de Diocletien en la deuxieme année de la persecution, il ne met la creation de Maximin & de Severe qu'en la troisieme: & tout cela se fit en un mesme jour.] Aurele Victor ne donne qu'un an de regne à Constance, [qui en aura regné plus de deux, s'il a commencé en 304. On voit la mesme chose de Severe tué en 307, mais certainement après le 28 octobre 306, & néanmoins dans la deuxième année de son regne selon S. Jerome. 'Les fastes de Theon ne donnent que le titre de Cesar à Constance & à Galere dans leur cinquieme consulat en 305, au lieu de celui d'Auguste qu'ils leur donnent l'année suivante pour le sixieme. [Ils n'estoient donc encore que Césars au commencement de 305.] 'On voit la mesme chose dans les fastes d'Heraclius pour l'an 305. Mais l'an 306 n'y est point du tout, non plus que les suivans jusqu'en 338. 'Le panegyriste donne 20 ans à Hercule selon qu'on lit ordinairement cet endroit, *se vicesimo anno imperatore* &c. 'Il le dit encore nettement dans la suite: [& on ne peut trouver ces 20 ans, au moins depuis qu'il a esté fait Auguste, s'il n'a passé le premier avril 305;] si on ne trouve point de medaille de sa 19 & de sa 20<sup>e</sup> année, on n'en trouve point aussi de la 3<sup>e</sup> de Constance. 'Nous avons dans le Code deux loix qui portent en teste les noms de Diocletien & d'Hercule Augustes, & des Césars Constance & Galere, & dans la souscription le cinquieme consulat des deux Césars, qui est l'an 305. Mais ces loix estant l'une du 8 de decembre, & l'autre du 27, [il y a erreur ou dans le mois ou dans l'inscription. Il faut dire la mesme chose] de deux autres loix, [que l'ordre du Code fait juger estre posterieures à l'an 304.

Pour le jour de la renonciation de

Hhhh

Pour la page 515. 11.

Zof. l. 1. p. 671. d. c.

Euf. l. 8. c. 13. p. 309. a. b. d. e. Pal. c. 1. p. 311. a. b. v. Cont. l. 1. c. 18. p. 417. b.

Pet. doc. l. 1. p. 113. a.

La G. perf. c. 12. p. 111.

c. 17. p. 15.

c. 19. p. 17. 18.

Aur. Vid. p. 516. a.

Cyp. dif. p. 314. p. P. 101.

ap. p. 118.

Panc. 1. p. 5. a.

p. c. b.

Pag. p. 140. c. 241.

Code. J. l. 1. r. 28. l. 9. 10. p. 136.

4. l. 19. l. 22. 23. p. 124.

Diocletien, il seroit aisé de lire *Kalendis Aprilis* dans Lactance au lieu de *Maiis*. Néanmoins six semaines de temps ne font point trop pour ce qu'il dit s'estre passé entre le premier jour de mars & cette renonciation. Ainfi il vaut mieux abandonner encore Idace en ce point, & s'attacher à ce que nous lisons dans Lactance, j'comme a fait le P. Pagi.

Pagi, p. 141  
an. 304 & 5.

Pour la page  
55 & 23.

## NOTE XX.

*Que Diocletien est mort vers le milieu de l'an 313.*

Lad. perf. n. p.  
445.

c. 41. 43. p. 36.  
37.

Viâ. ep. p.  
541. c. d.

Cod. Th. chr.  
F. 71. c. 1. p. 115.

Lad. perf. n. p.  
446. Euf. l. 9.  
c. 9. p. 360. c.

Noris, de Lic.  
c. 2. p. 45 & 46.

M<sup>r</sup> Baluze assure que Lactance dit que Diocletien est mort avant le mariage de Licinius. Il est vray que Lactance parle de ce mariage après avoir parlé de la mort de Diocletien: mais ce n'est pas une preuve qu'il ne se soit fait qu'après. Le jeune Victor dit positivement que Diocletien ne mourut qu'après ce mariage, & que de puis sa demission il a vécu pres de neuf ans, [ce qui va au moins jusqu'au mois de may 313.] M<sup>r</sup> Godefroy tire aussi d'une loy du premier juin 313, qu'il vivoit encore alors, puisque Licinius le qualifie dans cette loy *Dominum & parentem senioiorem Augustum*, & non pas *Divum*. Mais pour ce dernier M<sup>r</sup> Baluze répond que Maximin II. qualifie de mesme Diocletien & Maximien [Galere,] quoique le dernier au moins fust certainement mort alors: [ce qui peut donner lieu de croire qu'on ne leur avoit pas encore décerné les honneurs divins, ou que la qualité de *Divus* s'omettoit quelquefois: & il faut dire le dernier de la loy du premier juin, j' si elle est non de l'an 313, mais de l'an 315, & après la mort de Maximin II, comme le Cardinal Noris le soutient sur des preuves tres considerables.

La chronique de S. Jerome ne met mesme la mort de Diocletien que sur

la dixieme année de Constantin, c'est à dire en l'an 316. Les fastes d'Idace disent aussi qu'il mourut le 3 decembre de l'an 316; ce que M<sup>r</sup> Valois & Godefroy ont suivi: & ils croient trouver la mesme chose dans la chronique d'Alexandrie, où on lit p. 656, que Galere Maximien mourut cette année là d'hydriopisie à Salone. Ils y joignent Zosime à qui ils font dire que Diocletien mourut trois ans après le 3<sup>e</sup> consulat de Constantin & de Licinius. [Je ne sçay si Zosime n'a point plutôt voulu dire que Diocletien estoit mort trois ans après son neuvieme consulat & sa demission, qui seroit au plustard en l'an 308, j' comme l'a pris Scaliger. [Mais ce qui paroist certain, c'est qu'on ne peut point mettre la mort de Diocletien plustard qu'en l'an 313: car outre l'autorité du jeune Victor plus ancien que ni Idace ni Zosime, j' Lactance & Eusebe assurent positivement que de tous les persecuteurs de l'Eglise Maximin fut puni le dernier: j' & il mourut la mesme année 313.] Dans un edit que Maximin mesme fit peu avant que de mourir, il qualifie Diocletien *Divum*: [ainsi il estoit certainement mort alors.

Nous voudrions pouvoir suivre au moins Idace pour le jour de sa mort: mais nous ne voyons aucun moyen de prolonger la vie de Maximin jusqu'après le 3 decembre 313, comme on le dira sur l'histoire de Constantin. On pourroit dire que Constantin, qui avoit resolu le mariage de sa sœur avec Licinius des devant la mort de Maxence, invita Diocletien de se trouver à cette solennité, quelques mois avant qu'elle se fist, j' & qu'ainsi Diocletien peut estre mort le 3 decembre 312, comme l'a cru Dodwel. [Mais outre que cette explication est assez forcée, on reprocha à Diocletien qu'il favorisoit Maximin. Maximin estoit donc déjà ennemi des autres princes; & on

Socr. n. p. 4. 1.  
c. d. Cod. Th.  
chr. p. 7.

Zof. l. 1. p.  
671. 672.

Euf. chr. n. p.  
247. 1.

Lad. perf. c.  
41. 43. p. 36.  
Euf. l. 9. c. 11.  
p. 360. b.

Euf. l. 9. c. 10.  
p. 364. b.

Cyp. dif. 1. 2.  
86. p. 311.

verra par l'histoire de Maximin qu'il survenut une union apparente avec les autres jusqu'à la fin de l'an 312. On ne peut pas non plus, comme nous avons dit, trouver les neuf ans de la retraite de Diocletien, s'il est mort avant le mois de may 313.]

Ce que dit Suidas qu'il y eut un decret du Senat contre Diocletien, est sans doute tiré de J'Gelase Evêque de Cesarée en Palestine, qui a écrit que Diocletien & Maximien Hercule s'étaient repentis d'avoir quité l'Empire, & l'ayant voulu reprendre, perdirent la vie en conséquence d'un arrest rendu par tout le Senat. [Ce Gelase est ancien, puisqu'il est mort avant la fin du IV. siècle. Mais on voit par cet endroit même qu'il n'estoit pas assez instruit.]

NOTE XXI.

*Que Spartien, Vulcace, Capitolin, & Lampride, peuvent avoir fait l'histoire de tous les Empereurs.*

Vossius dit que Spartien n'a pas exécuté le dessein qu'il avoit d'écrire l'histoire de tous les Empereurs, parce que Vopisque dit qu'aucun Latin n'avoit écrit avant luy la vie d'Aurelien. [Mais Vopisque disoit cela sous Diocletien:] & Spartien qui adrésoit l'histoire de Gete à Constantin Auguste, [peut bien avoir écrit aussi celle d'Aurel en après l'an 306; & ainsi après Vopisque. Il faut dire la même chose] sur ce que pretend Casaubon, que Vulcace, Capitolin, & Lampride, n'ont point non plus exécuté le dessein qu'ils avoient d'écrire l'histoire de tous les Empereurs.

NOTE XXII.

*Sur Tiberien qui a porté Vopisque à écrire l'histoire.*

Vopisque dit que le jour de la feste appellée *Hilaria*, Junius Tibe-

rianus Prefet de Rome le fit monter sur son char, & luy parla d'entreprendre l'histoire d'Aurelien &c. La liste des Prefets de Rome marque un Junius Tiberianus en 291, & un autre en 303; mais ce dernier ne fut fait Prefet que le 12 de septembre, & Ruin luy succéda des le 4 Janvier 304. Ainsi la feste d'*Hilaria* qui se faisoit le 25 de mars, [ne se rencontra point dans sa prefecture; au lieu qu'elle peut s'estre rencontrée deux fois dans celle du premier.] Car il fut fait Prefet le 18 de fevrier 291; & on ne marque point qu'il ait eu de successeur jusqu'au 3 août 292.

NOTE XXIII.

*Pourquoi on met la naissance de Porphyre en 233.*

[L'age de Porphyre se doit regler par celui de Plotin, qui mourut selon Porphyre même âgé de 66 ans, à la fin de la deuxième année de Claude, *δωδεκισίτου τριτηνέτου*, [c'est à dire en 270, auquel Claude II. acheva sa deuxième année vers le 20 de mars; & il ne vécut pas beaucoup au delà. Ainsi Plotin doit estre né en 204 ou en 205. Mais Porphyre ne conte sa vie que de l'an 205,] puisqu'il conclut de sa mort qu'il estoit né en la 15<sup>e</sup> année de Severus, [qui n'a commencé qu'au mois de juin 205.] Il avoit 59 ans lorsque Porphyre âgé de 30 vint étudier sous luy à Rome en la 10<sup>e</sup> année de Gallien, [qui peut estre l'an 262 ou 263. Mais puisque nous supposons que Plotin n'est né qu'en 205, il ne peut estre entré dans sa 59<sup>e</sup> année qu'en 263, & par conséquent on ne peut pas mettre plustost l'arrivée de Porphyre à Rome. Je ne sçay donc pas par quelle supputation] le P. Pagi, qui demeure d'accord de toutes ces positions, en conclut qu'il n'y est point venu en 262, comme l'avoit dit Baro-

H h h h ij

Suid. J. p. 741. a. Thphn. p. 8. d.

Pour la page 62. § 16.

Voss. h. lar. J. a. c. §. p. 186.

Sen. v. p. 9. b.

a. C. pr.

Pour la page 65. § 17.

Aurel. v. p. 209. b.

Buch. cyc. p. 217.

p. 138. Pet. uran. p. 111. Spas. n. C. p. 167. a. b.

Buch. p. 137.

Pour la page 68. § 28.

Plot. v. p. 2. b.

p. 1. § 4. b.

Pagi. 1. c. § 11. 261. § 1.

Dio. v. p. 3. c. d.

nus; mais en 263 Porphyre dit encore que lorsqu'il vint à Rome, il y avoit 18 ans qu'Amelius estoit disciple de Plotin: il ne commença à l'estre qu'en la 3<sup>e</sup> année de Philippe, [qui est l'an 246 de J. C. : ainsi cette 18<sup>e</sup> année ne peut avoir commencé qu'en 263. Que si Porphyre est venu à Rome en 263; âgé de 30 ans, il faut mettre sa naissance vers 233.]

Pour la page 74. § 31.

## NOTE XXIV.

*Si Porphyre est le philosophe ennemi des Chrétiens dont parle Lactance.*

Bar. 302. § 51.  
Lact. l. 7. c. 11.  
P. 461. 462.

Baronius croit que Porphyre est le philosophe que Lactance dit avoir écrit à Nicomedie trois livres contre l'Eglise [en 303] au commencement de la persécution de Diocletien, & dont il fait une description, qui peut faire voir que cet ennemi de nostre religion estoit un homme plongé dans toutes sortes de vices. Le commentateur de Lactance doute si l'on peut dire que ce soit Porphyre, parce que le temps semble ne s'y pas accorder. [Ce ne seroit pas une difficulté considerable.] 'estant certain que Porphyre vivoit encore après l'an 300, auquel il n'avoit que 68 ans; [de sorte qu'il peut encore avoir aisément vécu plusieurs années; depuis. Il n'est pas si aisé d'accorder Baronius avec] ce qu'Eusebe & S. Jerome disent que Porphyre a écrit en Sicile contre les Chrétiens; [ & je ne sçay s'il suffiroit de répondre qu'il peut avoir écrit les douze premiers livres en Sicile, & les trois derniers à Nicomedie. Car entre son séjour en Sicile & celui qu'on veut qu'il ait fait à Nicomedie, il faut mettre son retour à Rome, & le temps qu'il y employa à étudier l'éloquence & à declamer, n'y ayant pas d'apparence à mettre cela après l'an 303, auquel il avoit 70 ans. Il faudra donc dire que ses douze livres faits en Sicile, & ses trois faits à

Plot. v. p. 16. b.

Eus. l. 6. c. 19. p. 119. b. c.  
Hier. v. ill. c. 81. p. 294. d.

Nicomédie en 303, sont deux ouvrages differens. Cependant aucun auteur ne dit qu'il y en ait eu deux contre les Chrétiens.] On marque mesme qu'il continuoit dans le 13<sup>e</sup> livre la matiere de Daniel qui faisoit le sujet du douzieme. 'Il est visible mesme que l'ouvrage dont parle Lactance estoit un écrit tout nouveau, & non point la continuation d'un autre commencé avant la persécution.

'Ce que Lactance dit de son philosophe, marque un homme établi à Nicomedie, ou au moins dans l'Orient; au lieu que selon Eunape, Porphyre s'est plustost établi à Rome, & y est mort; [ce qui n'est pas aisé à croire, s'il estoit à Nicomedie à l'âge de 70 ans.] 'Il est mesme assez peu probable qu'il vécut dans un dereglement visible, comme celui dont parle Lactance, puisque dans tant d'endroits, où les Peres parlent contre luy, ils ne luy reprochent rien de pareil, [à quoy S. Jerome surtout ne manquoit guere.] 'Holstenius suppose que Lactance dit qu'on n'avoit point répondu à celui qui écrivoit en 303. [Je ne trouve pas l'endroit: car ces paroles p. 467, *quavis temporis gratia convenerent*, ne le prouvent pas. Mais s'il le dit,] c'est une preuve claire que ce philosophe n'est pas Porphyre, contre qui S. Methode mort dans la persécution de Diocletien, a fait un ouvrage celebre. 'Sans cela mesme, il y a toute apparence que S. Methode qui estoit Eveque, n'a guere eu le loisir durant le temps de la persécution, où les Eveques avoient assez d'autres occupations, de faire un ouvrage aussi important que celui là, & qui mesme estoit fort long.

[Il n'y a d'ailleurs aucune nécessité de nous embarasser dans ces difficultez.] 'Car l'opinion de Baronius n'est qu'une pure conjecture, qu'il ne fonde que sur ce que celui dont parle Lactance s'attribuoit, dit-il, le premier

in Dan. p. 116  
Mat. c. 14. p. 71. d. Phosph.  
v. c. 10. p. 84.  
Lact. l. 7. c. 11.  
P. 461.

P. 461.

Eun. c. 1. p. 19. 21.

Porph. v. c. 3.  
P. 21. 22.

P. 21. 23.

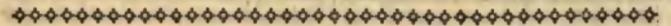
Pag. 301. 311.

Hier. ep. 84. p. 327. a.

Bar. 302. § 51.

rang entre les philosophes de ce temps là. Mais Lactance dit simplement que *antistitem se philosophia proficabatur*; [ce qui peut convenir à tous les philosophes, ou au moins à tous ceux qui professoient.] Holstenius ajoute que ceux qui ont écrit contre les Chrétiens, sont devenus fameux par les

écrits qu'on a faits contre eux, & par l'horreur qu'on en a eue; & qu'ainsi il n'y a pas d'apparence que celui de Lactance soit demeuré inconnu. [Mais luy mesme ne s'est pas beaucoup arresté à cette raison, sur laquelle il y auroit bien des choses à dire, si cela estoit necessaire.]



NOTES

SUR L'EMPEREUR CONSTANTIN.

NOTE I.

*Que Sainte Helene a esté veritable & legitime femme de Constance.*

**Z**OSTIME écrit que S<sup>te</sup> Helene n'estoit point femme legitime de Constance, *ὡς οὐκ ἔστιν ἡ ἀληθὴν γυναῖκα αὐτοῦ*. La chronique d'Alexandrie traite nettement Constantin son fils de bastard. [S. Ambroise nous donne lieu de croire que c'estoit un bruit assez commun de son temps, & qu'il ne rejettoit pas luy mesme:] *Stabulariam*, dit-il, *hanc primo fuisse asserunt, sic Constantio cognitam*. Non seulement Nicéphore a receu cette opinion comme vraie, & en a fait une longue histoire, [mais on la trouve mesme dans le texte grec que Scaliger nous a donné de la chronique d'Eusebe, & dans celle de S. Jerome, qui a esté suivie par S. Prosper, par Cassiodore,] & par Bede.

Cependant je ne voy pas comment un panegyriste auroit pu louer publiquement la continence de Constance, & dire que Constantin l'avoit imitée en se mariant des sa premiere jeunesse, si la naissance mesme de Constantin eust esté une preuve de l'incontinence de son pere. [Je ne croy pas non plus que Constantin eust donné à sa mere le titre d'Auguste, s'il n'en estoit né

par un veritable mariage.] Lorsqu'il falut faire de nouveaux Césars en 305, Diocletien proposa d'abord Constantin, parcequ'il estoit fils de Constance: & personne ne doutoit qu'on ne luy dult donner cet honneur. Eumene en parle de mesme, & dit nettement que l'Empire luy estoit dû par sa naissance &c. [On ne traitoit point ainsi les bastards parmi les Romains:] Et entre les raisons qu'eut Galere pour empescher qu'on ne fust alors Constantin Cesar, [on ne dit point qu'il se soit servi du pretexte de sa naissance, qui eust esté d'autant plus recevable, que son elevation sembloit rabaisser les freres fils de Theodora, pour lesquels Diocletien avoit sujet de s'interessier, & Hercule encore plus. Longtemps avant cela] les Empereurs le traitoient avec un extreme honneur, & Diocletien le faisoit mettre à sa droite [comme le premier de sa Cour.

Outre ces presomptions, qui valent bien des autoritez positives,] Eutrope [ & les deux Victors ] disent que Constance fut obligé de repudier [en 292] la femme qu'il avoit, pour epouser Theodora: *uxores quas habuerant repudiare compulsi, direntis prioribus conjugis, abjecta uxore priori.* & ils sont suivis en cela par plusieurs autres. Constance avoit donc une femme

H h h h iij

La A. l. c. 1.  
P. 460.

Porphy. v. c. 3.  
P. 10. 21.

Pour la page  
81. § 3.

Zof. l. 1. p.  
472. a. b.

Chr. Al. p.  
470.

Amb. div. 3.  
P. 121. b.  
Nphr. l. 7. c.  
18. p. 443. c.

Bed. h. Ang. l.  
1. c. 8. p. 10. 1.  
a. B. 1. 306. §  
17. 18] v. ane. §  
P. 116.

La A. perf. e.  
18. 19. p. 16.  
17.

Pa. e. 9. p. 191.  
191.

La A. c. 1. §. p.  
16.

Euf. v. Conf.  
1. c. 19. p.  
417. c. d.

Eutr. p. 186. a.

Auc. V. p. 524.  
c. a. Vi. G. epit. p.  
542. c.  
b. Byz. sam. p.  
43.  
c. Euf. chr. n.  
p. 246. 1.

Aug. B. conf.  
L. 6. c. 15. p.  
130.Euf. chr. n. p.  
246. 2.Amm. an. p.  
471. 2.

Eutr. p. 57. c.

Grut. p. 1086  
4.Byz. fam. p.  
43. C.

Bar. 306. § 19.

Panc. §. p.  
216.Pour la page  
82. § 3.Chr. Al. p.  
648.

Zon. p. 146. d.

Th. hn. p. 8. b.

legitime avant la Theodore. 'S. Augustin s'exprime en des termes differens, lorsqu'il dit qu'il quitta une femme qu'il avoit entretenue durant plusieurs années, [quoiqu'il paroisse qu'ils se fussent toujours gardé la foy l'un à l'autre. Or personne ne dit que Constance ait eu d'autre femme avant la Theodore que S<sup>te</sup> Helene.] 'Car pour Scaliger qui veut que ce fust Minervie [ou Minervine] mere de Crispe, [il ne songe pas que Crispe estoit fils de Constantin, & non pas son frere.] 'L'Anonyme de M<sup>e</sup> Valois dit mesme positivement que ce fut Helene que Constance quitta pour epouser la Theodore; & Eutrope dit aussi que Constantin estoit né d'une femme legitime quoique moins illustre, *ex obscuriori matrimonio.* 'On trouve encore à Naples une inscription où S<sup>te</sup> Helene est appellée femme de Constance. Gruter qui la rapporte, dit l'avoir recueue du P. Simond qui l'avoit vue. 'M<sup>e</sup> Baluze en cite encore deux autres de Gruter, p. 284. 1. 2, où elle est bien qualifiée Auguste, [mais non femme de Constance. Il faut donc que le mariage de S<sup>te</sup> Helene ait été legitime des son origine, ou qu'au moins il le soit devenu depuis avant la naissance de Constantin,] comme Baronius montre que cela arrivoit quelquefois. 'Mais le panegyriste qui loue la chasteté de Constance, [oblige de s'arrester au premier.]

## NOTE II.

*Si Constance Chlore a en deux fils nommez Constantin.*

'Les trois fils que Constance eut de la Theodore sont nommez par la chronique d'Alexandrie Dalmace, Constance, & Annibalien; & par Zonare, Constantin, Annibalien, & Constance. [Zonare est favorisé par Theophane,] qui dit qu'Annibalien est le

mesme que Dalmace : & il est certain qu'Anastase p. 23, & Nicephore, ont lu de la mesme maniere. 'C'est pourquoy M<sup>e</sup> du Cange suit Zonare, & il dit que la plupart des bons auteurs font la mesme chose.

[Cependant la chronique d'Alexandrie a pour elle l'antiquité, & il y a peu d'apparence que deux freres aient eu le mesme nom de Constantin, qui jusqu'alors n'avoit rien d'illustre. On trouvera dans Theophane le mesme sens que dans la chronique d'Alexandrie en ostant seulement *ou*, au lieu qu'en le laissant, il faudra dire qu'il a oublié de nommer un des enfans de Constance.] Dans la page 15, il luy donne pour fils le grand Constantin, Constance, Annibalien, & Gallus. 'Anastase dans sa traduction n'en fait qu'un des deux demiers.

'Ce qui pourroit le plus favoriser Zonare, c'est qu'en 327 on trouve un Constantin Consul, qui n'est ni le grand Constantin, ni son fils alors Cesar : & en effet Onuphre & M<sup>e</sup> Valois croient que c'est celui dont nous parlons. 'Neanmoins M<sup>e</sup> du Cange marque que Tristan rejette tout à fait cette opinion, & il paroist entrer dans la note 56, que le Consul de l'an 327 doit plustost estre nommé Constance que Constantin. 'Bucherius distingue Dalmace d'Annibalien.

'M<sup>e</sup> Spanheim soutient par l'autorité des medailles, qu'il faut dire *Dalmace* & non pas Dalmace. 'M<sup>e</sup> du Cange qui met l'un & l'autre, se sert presque toujours de *Dalmace*, & l'autorise par quelques medailles. [La chose est de peu d'importance : mais il me semble que nous sommes plus accoutumez à *Dalmace*.]

Niphr. 1. 7. c.  
17. p. 661. d.  
a Byz. fam. p.  
44. 48.Anaf. hif. p.  
16. b.Onu in fac. p.  
253. f. Annim.  
n. p. 3. 1.Byz. fam. p.  
44. b.Buch. hof. l.  
8. c. 1. § 5. p.  
334.Spanh. l. 2. c.  
P. 91. 601.Byz. fam. p.  
48. 49.

## NOTE. III.

Que Constantin est né à Naïsse, & que Firmicus parle de luy, non de Constance.

[Les modernes disputent fort sur le lieu de la naissance de Constantin.] 'Nicephore dit que c'est Drepane dans la Bithynie, nommée depuis Helenople, & fait sur cela une grande histoire, [dont l'autorité depend de la sienne,] quand on n'y remarqueroit pas des fautes contre la chronologie.

'Procopé dit qu'on tenoit que S<sup>te</sup> Helene estoit de Drepane, & ajoute assez formellement que Constantin y avoit esté nourri.

'Baronius soutient qu'il est né en Angleterre; ce qu'on lit dans Saint Aldelme auteur du VII. siecle, & dans plusieurs autres après luy. [Mais le fondement de cette opinion est ou une tradition dont on ne voit pas de monuments assez anciens pour nous en assurer,] ou ce que dit un panegyriste à Constantin: *Britannias nobites illic oriens f. cisti.* 'Baronius regarde cette preuve comme entierement decisive: 'Car, dit Bucherius, on ne peut point expliquer l'endroit du commencement du regne de Constantin, puisqu'il a esté fait Cesar à Rome, & Auguste à Treves. 'Nous verrons neanmoins qu'il a véritablement esté fait Cesar en Angleterre; & c'est à quoy Livineius & d'autres rapportent le passage du panegyriste.

'Le mesme Livineius veut qu'il soit né à Tarse, comme on le lit dans Firmicus Maternus l'astrologue, non en celle de Cilicie, mais en une autre qu'on met en Bithynie, afin de revenir à peu pres à l'opinion de Nicephore & de Procopé. 'C'a esté aussi le sentiment de Lipsé. 'Mais Cambden a trouvé dans deux manuscrits de Firmicus, *apud Naissum* au lieu d'*apud Tarsum*. 'M<sup>r</sup> Rigaut l'a aussi trouvé dans un

'Ainsi cet auteur contemporain confirme ce que nous lisons dans Estienne le geographe, ou au moins dans son abrégé fait par Hermolaüs du temps de Justinien, que Naïsse ville de la Thrace, [ou plutost de la Dace, & auparavant de la Dardanie,] estoit la patrie de Constantin, & a esté bastie par luy. 'On trouve la mesme chose dans l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois. 'Et ces auteurs sont suivis par Constantin Porphyrogéte, & par Cedrene. M<sup>r</sup> Valois & plusieurs autres personnes ont embrassé ce sentiment, [ & il s'accorde fort bien avec ce que nous avons vu que Constance son pere estoit de la Dardanie où est Naïsse, & la Dardanie fut comprise dans la nouvelle Dace par Aurelien.]

'Cambden conteste le passage de Firmicus sur la naissance de Constantin à Naïsse, & veut qu'il se raporte à celle de Constance son fils, [sur lequel il pretend que Firmicus écrivoit. Sa preuve est que 'Firmicus adresse son écrit sur l'astrologie, à Mavortius Lollius alors designé Consul ordinaire. [Or nous trouvons que Lollien fut Consul en 355, 18 ans après la mort de Constantin. Cet argument ne seroit pas tout à fait difficile à résoudre s'il estoit seul; car on pourroit dire que Lollien mourut designé Consul,] ou comme dit Lipsé, qu'ayant esté designé sous Constantin, son consulat fut différé pour diverses raisons jusques en 355. [Mais ce qui embarrasse davantage, & ce que Cambden n'objeete pas neanmoins, c'est que] dans la suite Firmicus dit, *Nostris temporibus Lollianus severitatis merito etiam ordinarii Consulatus insignia consecutus est.* [ce qui paroist bien marquer ou qu'il exerçoit ou qu'il avoit déjà exercé le Consulat. Et ce *severitatis merito* convient parfaitement] à l'idée qu'Ammien nous donne de Mavorce Prefet du Pretoire en 357. 'C'est pourquoy M<sup>r</sup> Valois &

Uff. r. Nr. p.  
183. 184.

Amm. an. p.  
471. b.  
4 n. p. 196.  
Pag. 106. § 8.

Uff. r. Br. p.  
187. 190.

Firm. pr. p. 2.  
2.

Uff. r. Br. p.  
191. 192.

Firm. l. 8. c.  
15. p. 111. c.

Amm. l. 16.  
p. 67. b.

n. p. 112. | Cod.  
Th. l. 6. p.  
17. 11.

Pouh la page  
81. 94.

Nphr. l. 7. c.  
18. p. 463.  
464.

Bar. 106. § 14.

Proc. mdi. l. 5.  
c. 2. p. 96. b.

Bar. 106. § 15.

Buch. belg. l.  
6. c. 15. § 1. p.  
213.

Panc. f. p.  
126. c.

Bar. 106. § 15.

Buch. p. 213. §  
1.

Panc. n. p.  
127. | Juli. n. p.  
246.

Panc. n. p.  
129. | Firm. l.  
1. c. 4. p. 14. c.

Uff. r. Br. p.  
183.  
4 p. 188.

Themi. P. D.  
p. 661.

Godefroy croient que ce Mavorce est celui de Firmicus.

Firm. l. p. c. 4.  
P. 15. a.

[D'autre part cependant] dans l'endroit mesme où Firmicus parle de la naissance de Constantin ou de Constance, il demande la conservation de ce Prince & des Cefars ses enfans. [Cela est tres aisé à entendre de Constantin, & nullement de Constance, qui n'a jamais eu d'enfans, ni plusieurs Cefars en mesme temps.] Cambden veut que Firmicus souhait seulement que Constance ait des enfans. Ces rs. Mais Lipse au jugement du qu. Il s'en rapporte, & condanne absolument cette interpretation [toute contraire au texte.

Off. r. Br. p.  
190.

P. 191.

La difficulté est donc d'accorder ces deux endroits.] Elle n'empêche point Godefroy de dire que Firmicus a écrit sous le grand Constantin; [mais il ne travaille point à nous éclaircir davantage. Tout ce qui nous paroît se pouvoit dire avec quelque probabilité,] c'est ce que croit Lipse, que Firmicus travailla à son ouvrage par parties, [& en des temps différens.]

Cod. Th. l. 4.  
P. 170. 1.

Off. r. Br. p.  
191.

Firm. pr. p. 1.  
a. b.  
P. 1. a.

Ainsi l'ayant promis à Lollien alors Consulaire de la Campanie, il commença à le composer après que Constantin eut fait Lollien Gouverneur ou Comte d'Orient, *totius Orientis gubernacula*, & [peu] avant la mort du mesme prince [en 336 ou 337: & après en avoir fait une partie,] il l'adressa en 334 à Lollien alors designé Consul, & Proconsul, [ou plutôt Prefet du Pretorio. Car je ne sçay ce que veut dire ici cette qualité de Proconsul.] Il fit ensuite le huitieme livre, lorsque Lollien estoit ou avoit déjà été Consul.

l. r. c. 4. p. 14.  
15.

P. 1. a.

l. s. c. 15. p.  
181. c.

[Ce que nous disons qu'il a commencé son ouvrage à la fin de Constantin, répond à une autre raison de Cambden,] qui est qu'il parle de l'eclipse de soleil arrivée en 334. Il ajoute que ces paroles de Firmicus à *primo*

Off. r. Br. p.  
187.  
P. 188. 189.

*etatis gradu imperii gubernacula retinentes*, conviennent mieux à Constance qu'à Constantin son pere. [Lipse ne répond pas à cette raison; mais je pense que c'est une faute qu'on peut pardonner à un homme qui songeoit p'us que Constantin regnoit depuis trente ans, qu'à l'age auquel il avoit commencé de regner.] Nazaire fait la mesme faute, en disant qu'il parvint à l'Empire *adhuc avi immaturus*. Cambden est obligé dans son opinion de faire dire à Firmicus quantité de choses qu'il faut mettre en parenthese, [& qui ne servent de rien à son sujet; au lieu qu'elles y viennent tres naturellement en supposant que tout l'endroit est de Constantin.

Page. 7. p.

165. b.

Off. r. Br. p.  
188.

Nous n'alléguons point pour prouver que Constantin est né à Naïsse, ce que dit Julien son neveu,] que sa race venoit de Mesie. [ce qui comprend la Dace où est Naïsse. Car quand Constantin n'y seroit pas né, Constance Chlore ayeul de Julien estoit du mesme pays.]

Just. mis. p.

74.

## NOTE IV.

Que Constantin n'a point esté à Babylone en Caldée.

Pour la page  
84. 54.

Constantin après avoir parlé de ce que les Prophetes ont dit de la ruine de Memphis & de Babylone, ajoute qu'il a vu luy mesme de ses yeux la verité de ces propheties, & le malheureux état de ces villes détruites. Il est aisé qu'il ait vu les ruines de Memphis lorsqu'il fut en Egypte avec Diocletien [vers l'an 296.] M<sup>r</sup> Valois pretend qu'estant ensuite venu en Syrie [l'an 297.] lorsque Galere faisoit la guerre aux Peres, il put aussi voir alors les ruines de Babylone. [Mais l'histoire ne dit point que les armées Romaines soient entrées alors dans la Perse du costé de Babylone:] & c. aussi M<sup>r</sup> Valois a reconnu depuis, qu'il est impossible que Constantin ait jamais

Euf. or. Conf.  
c. 6. p. 189.  
b. c.

n. p. 164. 1. a

a. b.

mais

mais vu Babylone & la Caldée. [Il n'y a point non plus d'apparence à dire que Constantin ait confondu la grande Babylone de Caldée, dont parlent les Prophetes, avec celle d'Egypte qui est pres de Memphis.] Ainsi il semble qu'il faille recourir à l'autorité de quelques manuscrits, selon lesquels Constantin dit seulement, quoiqu'en des termes assez barbares, qu'il a vu les ruines de Memphis. [En suivant mesme ce que nous trouvons dans les imprimez, ne pourroit-on pas dire qu'il a vu le malheureux état de Memphis & de Babylone, en voyant les ruines de l'une d'elles? Cette maniere de s'exprimer n'est point rare dans le langage ordinaire.]

Valois soutient que cela est veritable; les legions & les provinces n'ayant point, dit-il, esté partagées entre Diocletien & Maximien. Cependant il est certain que sous Diocletien l'Empire fut partagé non seulement en deux, mais mesme en quatre entre les deux Augustes & les deux Césars, qui avoient chacun leurs provinces & leurs armées. *V. Diocletien § 0.* [Je ne voy donc rien à dire pour trouver quelque verité dans ce que dit Eusebe, sinon qu'Hercule & les Césars conservoient toujours un grand respect pour Diocletien, ce qui faisoit paroistre quelque union dans la division mesme, au lieu qu'assurément Galere n'avoit aucune desference pour Constance; & ainsi leurs departemens faisoient veritablement deux Empires separez.]

LaB. pers. c.  
7. p. 61. Jul. or.  
2. p. 95. Aur.  
V. p. 14. f.

Pour la page  
84. 54.

NOTE V.

*Que Minervine a veritablement esté femme de Constantin.*

Le jeune Victor p. 543. c. Zosime l. 2. p. 679. e. & Zonare, font Minervine concubine de Constantin. Mais après les preuves qu'Eusebe & les panegyristes nous donnent de la chasteté de ce prince, tout ce qu'ils disent sur cela ne peut servir qu'à nous faire voir qu'il faut peu s'arrester à ce qu'on a dit de mesme contre le mariage de S<sup>c</sup>e Helene. Entre les raisons que M<sup>r</sup> du Cange allegue contre Zosime & les deux autres, il soutient que Constantin n'eust point destiné Crispe à l'Empire, & ne l'eust point fait César, s'il eust esté bastard & illegitime.

Zon. t. 3. p. 6.  
d.  
a. Bar. 307. § 6.  
7.

Byz. fam. p.  
44.

Pour la page  
88. § 6.

NOTE VI.

*Que l'Empire n'a point commencé à estre partagé entre Constance & Galere.*

Eusebe dit qu'à la cession de Diocletien l'Empire fut partagé en deux; ce qui ne s'estoit jamais fait auparavant. Orose dit la mesme chose; & M<sup>r</sup>

Eus. l. 3. c. 13.  
p. 109. b. de  
Pal. c. 13. p.  
345. c. n. p.  
169. i. a. b.]  
Oros. l. 7. c.  
25. p. 215. r. e.

Tomé IV.

Eusebe semble en un endroit mettre le partage de l'Empire dans la differente maniere dont les Chrétiens estoient traitez. Mais on voit qu'il fait dependre cette difference du partage mesme des Etats entre les Princes.

Eus. de Pal. c.  
13. p. 345. e.

NOTE VII.

*Que Galere n'a point usurpé l'Italie & l'Afrique sur Constance.*

Baronius & Bucherius pretendent que Galere s'estoit emparé de l'Italie & de l'Afrique sur Constance. [Il n'y a aucun auteur qui dise quoy que ce soit de cette usurpation, & la suite mesme de l'histoire ne nous permet point de croire qu'il y ait jamais eu de guerre entre Constance & Galere.] L'unique fondement de Baronius est qu'il n'y a point d'apparence que Constance ait cedé ces deux grandes provinces à Galere, comme Eutrope le semble dire, puisque les panegyristes qui ont fait son eloge en faisant celui de son fils, n'en ont rien marqué. [Mais en expliquant Eutrope comme nous avons fait

Pour la page  
88. § 6.

Bar. 306. § 7.  
t. 1. Buch. de  
B. l. 3. c. 1. § 3.  
p. 133.

Bar. 306. § 6.

I i i i

en cet endroit du texte, ont voit qu'il ne dit rien qui ne soit fort aisé à croire, & dont les panegyristes aient esté obligez de parler dans le peu qu'ils disent de luy.]

Pour la page  
90. 57.

## NOTE VIII.

*Que le Consulat attribué à Severe  
& à Maximin en 306, n'est  
point fondé.*

Mari. p. 196.  
2. c.

Pagi. p. 39.

'Marianus Scotus dit que Severe & Maximin estoient Consuls lorsque Constance mourut, c'est à dire en 306. Le P. Pagi le suit en cela, voulant néanmoins que ces Consuls n'aient esté que subrogez : & il s'appuie sur la coutume des Empereurs precedens, qui n'ont guere manqué de prendre le Consulat l'année d'après leur promotion. [Demeurant d'accord qu'ils n'ont esté que subrogez, il est peut-estre encore plus probable qu'ils ont esté Consuls des l'an 305. Mais tout cela est aussi peu important que peu fondé : & Marianus est si confus dans tout cet endroit, qu'il n'y a point d'apparence de s'y arrester. Je ne voy point que le P. Pagi parle de ce Consulat dans sa Critique de Baronius.]

Pour la page  
91. 57.

## NOTE IX.

*Que Constance est mort en 306, & que  
le regne de Constantin commence  
en la mesme année.*

Euf. n. p. 149.  
1. d.

Aur. Viâ p.  
116. a.

Goltz. p. 124.  
f.

Ver. doc. 1. 1.  
11. c. 35. p.  
116. a. b.  
a. a.

'Il n'y a point moyen de mettre la mort de Constance plustost qu'en l'an 306, puisque tous les fastes le font encore Consul en la mesme année, puisqu'on luy donne [au moins] un an de regne depuis qu'il eut esté fait Auguste [le premier may 305.] & puisqu'on trouve mesme des medailles qui marquent la seconde année. [Idace dans ses fastes marque en effet sa mort en l'an 306.] Le P. Petau tire la mesme chose de la chronique d'Eusebe. \* Il dit

que c'est l'opinion commune, & qu'au moins on ne trouve personne qui ait dit que Constance soit mort avant ce temps là.

'Il voudroit bien cependant mettre la mort des le 25 juillet 305, [sans songer que] selon luy mesme Constance fut encore Consul en 306. Il se fonde sur ce qu'Aurele Victor luy donne seulement un an depuis la cession de Diocletien, qu'il suppose s'estre faite en 304, & sur ce qu'Eusebe joint sa mort avec la quatrieme année de la persecution, qu'il pretend avoir commencé en 302. [Mais puisqu'elle n'a commencé qu'en 303, & que Diocletien ne s'est demis qu'en 305, ces deux raisons font contre luy.] Il allegue les 32 ans qu'on donne au regne de Constantin, & qui se trouvent veritables depuis 306 jusqu'en 337, en contant par les Consulats, comme cela n'est pas rare. Ainsi il ne reste à examiner que la preuve qu'il tire de Socrate.]

'Cet historien dit donc que Constance mourut le 25 juillet en la premiere année de la 271<sup>e</sup> Olympiade. Il dit de mesme en un autre endroit que son histoire commence avec le regne de Constantin en cette premiere année de la 271<sup>e</sup> Olympiade. 'Cependant on assure que la 271<sup>e</sup> Olympiade commençoit l'an 305 au solstice d'été: ainsi le 25 juillet de sa premiere année doit aussi se mettre en l'an 305. M<sup>r</sup> Valois paroist supposer simplement que Socrate se trompe: & veritablement son autorité ne pourroit pas l'emporter sur les raisons que nous avons de differer d'un an la mort de Constance.] 'Mais ne peut-on pas dire assez probablement qu'il conte les Olympiades non du solstice d'été, mais [du premier janvier qui les suit; ou au moins] du mois de septembre, auquel on pretend que beaucoup d'Orientaux commençoient [leur année, &] toutes leurs epoques? [Il faudroit voir

c. d.

a.

b. c.

Socr. l. 1. c. 1.  
p. 6. a.

1. 7. c. 48. p.  
191. c. d.

n. p. 3. 1. b. e.

Pagi, 306. 56.

par les autres dares s'il conte effectivement de cette sorte.] Hanckius a suivi le sentiment du P. Petau : mais il n'a pas de meilleures raisons.

[Comme on ne peut pas mettre la mort de Constance plustost qu'en 306, il n'y a aucune raison de la mettre plustard. Idace marque que Constantin fut Consul en 307, ce qui demande aussibien que toute l'histoire qu'il ait commencé en 306.] Une inscription qui joint la 23<sup>e</sup> année de son Tribunat avec son septieme consular, [qui est au plustard l'an 328,] nous assure qu'il a eu la puiffance du Tribunat des l'an 306 au moins : & la durée de son regne pourroit plustot porter à croire qu'il a commencé des 305, si cela se pouvoit dire. Mais l'histoire ne permet point de croire qu'il ait regné avant la mort de son pere ; & aucun historien ou chronologiste ne le dit.] Que si le jeune Victor le semble dire, c'est que rapportant en cet endroit les choses soit en abrégé, quinze mois luy passent pour un mesme temps ; & il s'explique luy mesme un peu après.

NOTE X.

*Qu'on ne sçait pas si Constantin pris d'abord le titre d'Auguste.*

'Un panegyriste semble dire que Constantin ne voulut point prendre le titre d'Auguste, lorsque les soldats le luy donnerent aussitost après la mort de Constance : [& il paroist en effet assez peu probable que l'ayant pris une fois, il se soit ensuite contenté du simple titre de Cesar, comme nous verrons qu'il fit.] Neanmoins La. tance dit assez formellement qu'il prit tout d'abord celui d'Auguste. [Il est certain qu'il prit au moins celui de Cesar.] puis qu'il ne fit les funerailles de son pere qu'après s'estre revêtu de la pourpre.

NOTE XI.

*Que Constantin a esté reconnu Cesar par Galere avant le 25 de decembre.*

'M<sup>r</sup> Baluze croit que Constantin reçeut de Galere le titre de Cesar le 25 de decembre, auquel le calendrier de Bucherius marque un commencement de l'Invincible : *Natalis Inviçili*. Mais il demeure luy mesme d'accord que Galere avoit déclaré Constantin Cesar avant que de recevoir la nouvelle de la revolte de Maxence : & La. tance le dit tres nettement. Selon Zosime, Maxence ne songea à se déclarer Empereur qu'après qu'on eut exposé à Rome l'image de Constantin ; [ce qui ne se fit certainement que lorsqu'il eut esté confirmé par Galere :] Et cependant Maxence fut fait Auguste des le 27 d'octobre. [Il vaut donc mieux suivre] 'Lambecius & d'autres, en rapportant ce *Natalis Inviçili* du 25 decembre à Constance son fils, qui fut proclamé ce jour là Empereur d'Occident par les troupes de l'Illyrie qui avoient suivi Vetrician. Il y en a qui pretendent que ce *Natalis Inviçili* se rapporte au soleil, parcequ'il commençoit autrefois le 25 de decembre à se rapprocher de nous. [Quoiqu'il en soit, on ne peut point dire que Constantin ait esté déclaré Cesar ce jour là.]

'Onuphre pretend que Maxence a pris la pourpre des le 25 de sepembre. M<sup>r</sup> Valois trouve mesme que c'est encore trop tard, & il veut que c'ait esté seulement quelques jours après Constantin. [Mais ni luy ni Onuphre ne donnent point de raison de leur pensée ; & nous ne croyons point qu'on en puisse alleguer aucune de considerable.]

Nous ne voyons point non plus qu'on puisse soutenir la pensée de M<sup>r</sup> du Cange, que Constantin a esté fait Cesar le 4 d'avril, *prid. non. apr.* Il cite pour cela Silvius, qui a seule-

Pour la page 93.5.8.

La. t. pers. n. P. 411.

Buch. cycl. p. 288.

La. t. pers. n. P. 410. c.

c. 26. p. 13.

Zof. l. 2. p. 671. d.

La. t. pers. c. 44. p. 37. pag. 306. 5. 11.

La. t. pers. n. P. 411. Buch, p. 288.

Pag. 306. 6 11. Cyp. dif. ap. c. 14. p. 13.

Onu. p. 161. a.

Socr. n. p. 4. 1. c.

Cong. num. p. 31. a.

Foll. jan. t. r.

P. 44. c. f.

Pagi, 306. §  
32.Buch. cycl. p.  
276.Pagi, 306. §  
32.Pet. uran. p.  
114.  
M. Lact. pers. p.  
P. 472.Pour la page  
91. § 9.

Bar. 306. § 32.

Pagi, 306. §  
32.Amm. n. p.  
437.an. p. 471. b.]  
Lact. pers. c.  
18. p. 16.Euf. chr. n. p.  
247. 1.

ment *prid.* Et par la suite de ce calendrier, on voit qu'il faut suppléer *kal.* *ap.* comme l'a fort bien remarqué le P. Pagi. [Ainsi ce *Natalis Constantini* de S. Ivis est le] *Divi Constantii* marqué le 31 de mars dans le calendrier de Bucherius, qui l'entend de la naissance de Constance Chlore. Le P. Pagi qui remarque que les exemplaires de Lambecius & d'Hervart ont *N. Divi Constantini*, l'entend de Constantin le jeune. Dans le P. Petau il y a seulement *N. Divi Constant.* M<sup>r</sup> Baluze qui l'entend du grand Constantin, dit que c'est le jour qu'il fut fait Auguste par Hercule; & nous ne voyons rien qui empêche de le croire.]

## NOTE XII.

*Que Maxence estoit genre de Galere, non d'Hercule.*

[Il est un peu étrange] que Baronius sachant que Maxence passoit publiquement pour le fils d'Hercule, soit qu'il le fust, soit qu'il ne le fust pas, ait pu se persuader qu'il estoit néanmoins son genre, & regarder cette pensée comme une découverte fort rare. Il trouve dans une medaille qu'il estoit genre de Maximien: mais il estoit bien aisé de l'entendre de Maximien Galere, [quand aucun auteur ne l'eust jamais dit: & il le trouvoit dans ce que dit le jeune Victor, p. 43. a. *Is Maximianus carni nulli unquam fuit, ne patri, aus fecero quidem Galerio.* Car avec quelque peu d'attention qu'on lise ces paroles, il est tres visible par toute la suite qu'au lieu de *Maximianus* il faut *Maxentius*,] comme l'a lu l'auteur de l'histoire Mélangée. 'Lactance & l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois nous assurent aussi que Maxence estoit genre de Galere; [mais Baronius n'avoit pas pu voir ces auteurs.]

'Scaliger se contente de s'étonner comment Maxence est appelé dans

une inscription genre de Maximien. [Mais il est encore plus étonnant qu'un homme aussi habile que luy, n'ait pas vu aussitost la solution de la difficulté. Car pour le moi de *Patri* qui est dans l'inscript. on qu'il cite, & non dans celle de Baronius, il pouvoit savoir que les Princes donnent alors le nom de *pere* par honneur à tous ceux qui avoient quelque chose au dessus d'eux.]

'Quelques uns croient qu'une Magna ou Magnia Urbica qualifiée Auguste dans diverses medailles, estoit femme de Maxence. Mais on avoue que cela n'est point assuré; & il y en a qui font cette Urbica femme de Magnence.

## NOTE XIII.

*Qualité d'Abellius sué à la revolte de Maxence.*

'Zosime dit qu'avant que de déclarer Maxence Auguste [l'an 306 au mois d'octobre,] on tua Abellius *τὸ πρὸ τῆς ἀναγ' αὐτοῦ τοῦ ἐπισημοῦ.* [S'il veut dire qu'Abellius estoit Prefet de Rome, il est contraire à la liste des Prefets,] qui nous apprend qu'Annius Anulinus eut cette charge le 19 mars 306, & Julteius Tertullus le 27 aoust 307. [Il n'y a pas tant de difference entre Abellius & Anulinus ou Anullinus comme on l'écrit fort souvent,] qu'on ne puisse croire qu'on a pris l'un pour l'autre, comme le pretend Bucherius. Onuphre cite en effet de Zosime que Maxence fit tuer Anulin.

[Mais si nous disons qu'Abellius est Anulin, il n'y aura pas eu de Prefet à Rome durant dix mois, ou la liste de ces Prefets sera defectueuse. Ainsi il semble qu'il vaut mieux prendre les termes de Zosime à la lettre dans leur sens le plus naturel, & dire qu'Abellius n'estoit pas Prefet, mais Vicair ou

Spanb. p. 611.  
Bar. p. 471.

Bir. p. 411.

Pour la page  
25. § 9.Zof. l. 1. p.  
273. 4.Buch. cycl. p.  
238.Buch. de B. l.  
B. c. 1. § 1. p.  
237.  
Onup. in Isid. p.  
161. 4.

Lieutenant du P. et, c'est à dire d'Anulin. Il faudroit néanmoins voir si les Prefets de Rome avoient des Vicaires: car il me semble que cela se trouve peu. Que s'ils n'en avoient point, il faut rev'nir à croire qu'Abellius est mis pour Anullinus, si l'on ne veut dire que Zosime a pris le Prefet de Rome pour le Prefet du Pretoire, qui avoit certainement un Vicaire à Rome.]

'Onuphre cite de Zosime, qu'Anulin, Maximin, & Severe, furent Consuls en 306, & qu'Anul. n fut tué dans son consulat. [Mais je ne sçay point où il a trouvé tout cela dans Zosime, ni surquoi il fonde] les noms de P. Cornélius qu'il fait porter à Anul. n ou Annullin, comme il l'appelle.

NOTE XIV.

Qu'Hercole a repris l'Empire à Rome des 306, quoique Lactance y soit contraire.

'Lactance dit que Maxence envoya la poutre à He. cu'e dans la Campanie, & qu'Her. ule l'ayant reprise, vint attaquer Severe qui fuyoit déjà, abandonné de ses soldats. [Il semble donc qu'Her. ule n'ait repris l'Empire qu'en 307, durant que Severe estoit devant Rome.] Zosime dit mesme qu'il ne sortit de sa retraite que lorsque Severe chassé de devant Rome, estoit déjà assiégé dans Ravenne par Maxence. Cependant un panegyriste parlant devant Hercole mesme, dit qu'il vint d'abord à Rome estant encore particulier, cum ad sedandos animos auctoritatem privati principis attulisset. [On pourroit dire pour l'accorder avec Lactance, qu'Hercole s'en retourna ensuite dans la Campanie, où Maxence luy envoya la poutre.] Mais le panegyriste marque assez dans la suite, qu'il la reprit des ce voyage qu'il fit à Rome. D'ailleurs Maxence

ayant esté fait Empereur à la fin d'octobre 306, il n'y a point d'apparence que Severe le toit venu attaquer des la mesme année. Et il y a au contraire tout lieu de croire avec M<sup>r</sup> Valois, qu'Hercole reprit l'Empire des 306, puis qu'il fut Consul en 307. [Il vaut donc mieux avouer que Lactance n'a pas esté tout à fait assez instruit ou assez exact en cette rencontre, & s'arrester au panegyriste, qui devoit sans doute s'estre bien informé de ce qu'il avoit à dire en presence d'Hercole mesme.] Eutrope le suit en cela.

NOTE XV.

Grandes difficultez pour les Consuls de l'an 307.

[Les fastes sont fort confus en l'an 307. On lit dans S. Prosper, & ensuite dans Victorius & dans Cassiodore qui ne font quere que le copier, Diocletiano IX. & Constantino.] La faute est visible, puisque Diocletien avoit déjà esté Consul pour la neuvieme fois en 304. Les anciens fastes donnez entiers par le Cardinal Noris, & en partie par Bucherius, ont Novius & Constantino. La liste des Prefets de Rome donnée aussi par Bucherius, a Maximiano septimum & Maximiano ex mense aprili factus est sextus Consularis, quod est Novius & Constantino. Idace selon l'edition du P. Sirmond a aussi Novius & Constantino; dans celle du P. Labbe il y a Maximiano novius & Constantino. [De quelle raison que vienne la difference de ces deux editions, elle n'est pas importante pour le fond. Car nous ne trouvons que Maximien Hercole qui ait esté huit fois Consul avant 307, & à qui par consequent on puisse rapporter ce neuvieme Consulat: Et si son nom est souvent oublié, cela vient sans doute de ce que Constantin le fit rayer des fastes quand il fut maistre de

§13 Val. r. Fe.  
l. i. p. 20.

Eutr. p. 177. d.

Pour la page  
58. j. 11.

Val. r. Fe. p.  
101 Page. 307.  
§ 2.

Nor. fast. p. 121  
Buch. p. 149.

Buch. cycl. p.  
238.

Lab. bib. nov.  
l. i. p. 11. 22.

Pour la page  
56. 59.

Encl. perf. c.  
26. p. 24.

Zof. l. 1. p.  
673. b.

Panc. f. p.  
131.

Pagi. 306. f.  
13.

Rome.] La chronique d'Alexandrie p. 652, dit que Constantin fut seul Consul, [ce qui se peut aisément accorder avec les autres, le consulat d'Hercule n'ayant point apparemment esté receu hors de Rome & des autres endroits où on le reconnoissoit pour Empereur avec Maxence. Ainsi il semble qu'on peut tenir pour assez constant que Hercule fut reconnu Consul à Rome, & Constantin non seulement dans le reste de l'Empire, mais à Rome même.

Mais les fastes grecs de Theon nous jettent dans un nouvel embarras, ] en donnant pour Consuls à cette année Severe Auguste & Maximien Cesar: [ & il faut que ce Consulat se soit aussi trouvé dans les fastes latins, ] puisqu'on lit Severe & Maximin dans Marianus Scotus. [ Ce Consulat est même le plus conforme à la règle que l'on observoit alors, de donner le Consulat aux nouveaux Princes. Car Severe & Maximin faits Césars en 305, n'ayant point esté Consuls en 306, parcequ'il avoit falu ceder cet honneur aux nouveaux Augustes Constante & Galere, ils devoient l'estre naturellement en 307, surtout Severe qui avoit esté fait Auguste en 306. Cela peut s'accorder en quelque sorte avec ce que porte la liste des Prefets de Rome *Maximiano VII. & Maximiano*, ] pourvu qu'on lise IX. au lieu de VII. [ Car Severe s'estant tout d'abord déclaré ennemi de Maxence qui n'avoit que ce qu'il avoit usurpé sur luy, il ne faut pas s'étonner qu'on ait rejeté son consulat à Rome. Mais on n'avoit pas le même sujet de rejeter celui de Maximien, c'est à dire de Maximin Cesar: car ces deux noms se confondent souvent. Ainsi on aura pu l'y joindre avec Hercule, qui s'y estoit fait Consul felon la plupart des fastes.

Pour Constantin, si l'on pouvoit croire qu'il n'eust pas esté d'accord avec Galere à la fin de l'an 306, on

diroit sans peine qu'il s'estoit fait déclarer Consul dans les pays où il com-mandoit. Mais nous ne voyons aucune apparence à admettre cette division entre luy & Galere. Ainsi tout ce que nous croyons se pouvoit dire, c'est qu'il fut aussi Consul en 307, avec le consentement de Galere & des autres Princes, mais subrogé peutestre après la mort de Severe; & que lorsqu'il fut devenu le maître de l'Empire, il fit mettre son nom dans les fastes avec le *Novus* qui estoit la marque du consulat d'Hercule, parcequ'il avoit admis ce consulat en admettant Hercule même, & en recevant de luy le titre d'Auguste avec sa fille. Il falut pour cela ôster les noms de Severe & de Maximin, dont il considéroit le dernier comme un ennemi & un tyran: & pour Severe, nous supposons que son consulat n'avoit jamais esté admis à Rome.

Cela paroist assez forcé, & peu honorable à Constantin: c'est pourquoi nous serons toujours tres prests de recevoir les lumieres que d'autres pourront donner sur ce point. Mais il nous paroist encore moins de probabilité dans ce que croit le P. Pagi, ] 'que Constantin estoit Consul ordinaire & reconnu de tout l'Empire avec Hercule, & que Severe Auguste & Maximin Cesar, n'estoient que Consuls subrogez. 'Dodwel croit qu'ils estoient ordinaires, & établis par Galere en cette qualité. 'Rome a dit pris Constantin pour collegue, [ ce qui eust mis la division entre Constantin & Galere, ou supposé qu'elle y estoit déjà. ] Il est vray que Constantin epousa [ en 307, & peutestre des le mois de mars, ] la fille d'Hercule, & recut de luy le titre d'Auguste; ce qui ne pouvoit manquer d'offenser Galere. ] Mais aussi il est marqué que ce fut par là qu'ils s'unirent avec Hercule & Maxence.

Cyp. dif. app.  
p. 102.

Mari. p. 396.

Pagi. 307. 5.

91.

Cyp. dif. 37. a  
1. p. 6.

c. 1. p. 3.

La A. pref. a  
27. p. 11.

[Cette union n'estoit donc pas faite avant la fin de 306.] Que si Constantin a esté reconnu Consul à Rome des le commencement de 307; que deviendra le *Maximiano septimum & Maximiano*? [Disons-nous que cela se doit rapporter à l'an 308, où Hercule fut Consul pour la dixième fois, & Galere pour la septième.] Mais cela est déjà marqué sur l'an 308: *quod est decius & Maximiano VII.* Car pour ce que pretend Dodwel, que ce *Maximiano septimum* est Galere mis pour Consul par Maxence au lieu de Severe, [je ne sçay pas comment il a pu pretendre que Maxence reconnoissoit Galere pour Consul, lorsque Galere mesme ne s'attribuoit point ce titre. Car il ne fut Consul VII. qu'en 308.]

'Ce qu'on lit dans la liste des Prefets, *Ex mense aprili factus est sextus Consulatus*, signifie sans doute que quelques uns daterent cette année *après le VI. Consulat* de Constance & de Galere, qui est celui de l'année de devant: & ce sens est exprimé encore plus clairement dans Idace. 'Mais pourquoi *ex mense aprili*? Galere peut estre venu en ce temps là assieger Maxence dans Rome, & lay avoir ainsi donné quelque occasion de ne plus reconnoître Maximin son neveu pour Consul. [Mais il ne devoit pas oster pour cela le nom de Maximien

Hercule son propre pere.] Le P. Pagi pretend que des le mesme mois Maxence s'estoit brouillé avec luy. [Je voudrois qu'il en eust donné de bonnes preuves: car je ne voy pas que ee la soit aisé à accorder avec Lactance,] selon lequel ils demeurèrent unis jusqu'après la retraite de Galere, [& ce semble jusque vers la fin de l'année.]

'Ce qu'ajoute la liste des Prefets, *quod est novius & Constantino*, [est aisé à expliquer en ce sens, Que ce Consulat est celui mesme où d'autres mar-

quent le neuvieme Consulat d'Hercule, & de Constantin.]

NOTE XVI.

Pour la page 295 11.

Fautes de divers auteurs touchant la mort de Severe.

'Le jeune Victor dit que Severe fut tué à Rome *ad Tres tabernas*. [On ne met pas néanmoins à Rome de lieu de ce nom,] mais à 25 ou 30 milles de Rome sur le chemin d'Appius; ce qui revient assez à ce que dit l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois, qu'on l'enferma sur le chemin d'Appius à 30 milles de Rome. 'Zosime dit aussi qu'il fut tué au lieu appelé *Τεία ἑσπλητα*. [Le jeune Victor peut n'avoir pas distingué Rome de ses environs. Aurele Victor & Eutrope ont aussi confondu le lieu de sa prise avec celui de sa mort,] lorsqu'ils ont écrit qu'il estoit mort à Ravenne.

[Pour le genre de sa mort nous suivons Lactance,] quoique Zosime dise qu'il fut étranglé. [Nous le suivons encore pour le temps, & non l'Anonyme, qui dit p. 472. d. qu'on ne le fit mourir que quand Galere vint en Italie.] La maniere dont Zosime dit qu'il sortit de Ravenne, & fut pris en venant à Rome, [nous a aussi paru moins probable que ce que nous en trouvons dans l'Anonyme.]

NOTE XVII.

Pour la page 1005 11.

Que Fauste a esté mere de Constantin, Constance, & Constant.

[On verra par l'histoire, que Constantin, Constance, & Constant, ensans du grand Constantin, sont nez depuis le mariage de Fauste; & les historiens ne disent point que Constantin ait eu d'autre femme après elle,] hors Zosime, qui écrit que ces trois Princes n'estoient pas nez de Fauste, mais d'une autre femme que Constantin fit mourir comme coupable d'adultere. 'Ce-

via. epl. p. 542. c.

Baudr. p. 180. | Amm. an. p. 171. d. n. p. 438.

Zof. l. 1. p. 673. c.

Aur. V. p. 125. | Eutr. p. 187. d.

Zof. p. 673. w.

Zof. l. 1. p. 691. d.

Byz. fam. p. 46. Juli. n. p. 244.

Buch. p. 238.

p. 238.

Cyp. dif. ap. c. 1. p. 6.

Buch. p. 238.

Cyp. dif. ap. c. 1. p. 6.

Pagi, 307. 5 1.

Lact. pres. c. 17. 28. p. 25. 16.

Buch. p. 238.

pendant nous verrons que ce qu'il dit de cette autre femme, se dit de Faul'te meisme. 'Osius & S. Athanase font nettement Constance petit-fils de Maximien qui avoit persecuté les Chrétiens dans l'Occident. 'Julien l'apostat dit nettement que sa mere estoit fille de l'Empereur qui avoit gouverné l'Italie & l'Afrique. 'Il ajoute qu'elle estoit sœur d'un Empereur, [c'est à dire de Maxence,] & mere de plusieurs autres Empereurs, entre lesquels il marque assez nettement Constantin & Constant. Mais son témoignage seroit plus fort s'il n'y joignoit pas Crispe, soit qu'il confonde la belle mere avec la mere, [soit qu'il ne sceust pas assez l'histoire de sa famille, ce qui seroit bien étrange.]

## NOTE XVIII.

*Que ce qu'on dit d'une Constance vierge fille de Constantin, n'a point de fondement.*

[S. Aldelme est le premier que nous trouvions avoir donné à Constantin une fille Vierge nommée Constance ou Constantine : & on sçait qu'il a souvent esté trompé par de fausses histoires.] Les actes de S<sup>te</sup> Agnès, ceux de S. Jean & S. Paul, les martyrologes, & les autres pieces que Bollandus ramasse sur cela, [ont encore moins d'autorité que S. Aldelme.] Il peut aisément y avoir eu une S<sup>te</sup> Constance Vierge à Rome : mais la question est de savoir si elle estoit fille de Constantin. [Il est certain que l'histoire ne marque aucune vierge dans la famille de ce prince ; & Eusebe qui loue son respect pour les Vierges, n'auroit point dû l'oublier.]

Il est certain encore que ni Constance sa sœur, ni Constantine sa fille, ne peuvent non plus pretendre au titre de Saintes, qu'à celui de Vierges.] 'Anastase qui suppose une Constance

Auguste fille de Constantin encore vivante [vers 338,] lorsque Constantine estoit morte, [est & nouveau, & plein de fautes.] Cela ne se lit pas meisme dans le Pontical de Bollandus. 'Constantine qui a fait baltir l'église de S<sup>te</sup> Agnès, estoit consacrée à J. C. selon l'inscription mise dans cette église meisme ; *Deum venerans Christoque dicata.* Mais il suffit pour cela qu'elle fust Chrétienne, sans qu'elle fust vierge. 'Ainsi nous n'avons point de peine à croire que cette Constantine est la fille de Constantin qui fut mariée à Annibalien, & ensuite à Gallus. 'Et en effet après qu'elle fut morte l'an 334, dans la Bithynie, son corps fut apporté en Italie, & enterré pres de Rome sur le chemin de Nomente, où estoit le tombeau & l'église de S<sup>te</sup> Agnès. [Pour Constantine femme de Licinius, outre la difference du nom, on sçait qu'elle fut mariée en Orient aussitost que Constantin fut maistre de Rome, & l'on ne voit pas qu'elle soit depuis revenue en Occident.]

On pourroit dire encore que c'est Constantine femme de Gallus, j'qui a esté guerrie miraculeusement par S<sup>te</sup> Agnès lorsqu'elle estoit encore payenne, si ce miracle estoit bien assuré. [Mais outre que les auteurs qui en parlent sont assez peu considerables, il seroit étrange que ce miracle eust esté oublié dans l'inscription dont nous avons parlé, qui semble avoir esté mise à la dedicace de l'église de S<sup>te</sup> Agnès au nom de la meisme princesse,] qu'on pretend l'avoir fait baltir en reconnaissance de cette guerison miraculeuse.

'On trouve à Rome une chapelle de S<sup>te</sup> Constance auprès de l'église de S<sup>te</sup> Agnès ; [mais on ne marque point de puis quand elle a ce titre. Que si c'est seulement depuis l'an 1246,] auquel on dit qu'Alexandre IV. en consacra l'autel sous le titre de

Mabli. it. p. 84.

Boll. apr. t. 1. p. 11. a. 18. feb. p. 70. § 11.

Bzr. 314 § 108.

Amm. n. p. 90. Mabli. p. 84.

Amm. l. 11. p. 178. 179.

Boll. 18. feb. p. 69. § 16.

Boll. 11. jan. p. 359. § 11.

§ 16.

18. feb. p. 70. § 19.

Mabli. it. p. 84.

S<sup>te</sup>

Ath. solit. p. 87. a.

Jull. or. 1. p. 25.

a. p. 16. n. p. 247.

Pour la page 100. § 11.

Boll. 18. feb. p. 67. 71.

Mabli. it. p. 85.

Anst. c. 17. p. 20.

3<sup>e</sup> Constance Vierge fille du grand Constantin, [c'est une chose toute nouvelle.] Le grand vase de porphyre orné de figures payennes & idolâtres, qu'on prétend avoir esté son tombeau, [ne sera jamais une preuve qu'on l'ait regardée comme une Sainte.] On cite des actes de cette Constance; [mais on ne les produit pas.] On lit Sainte Constance Vierge fille de Constantin dans quelques nouveaux martyrologes en divers jours, & Bollandus l'a mise en cette qualité le 18 de fevrier. [Mais cela ne se trouve dans aucun martyrologe un peu ancien, ni mesme dans le Romain. Il n'y a que Vandelbert,] qui après avoir parlé de S. Jean & S. Paul, [qu'on prétend avoir esté les officiers,] y ajoute ce vers, *Cum quibus angusto radiat Constantia ferro.* [Il peut néanmoins y avoir eu, comme nous avons dit, une S<sup>te</sup> Constance Vierge à Rome. Mais de prétendre qu'elle fust fille de Constantin, c'est une chose si hors d'apparence, que des personnes habiles & de pieté jugent qu'on peut rejeter sur cela les actes de S. Jean & S. Paul, outre les autres raisons qu'on en a d'ailleurs.] M<sup>r</sup> Valois n'en parle seulement pas dans la deduction qu'il fait de la famille de Constantin. Elle n'est point non plus dans celle que fait Theophane; [mais celle-ci n'est pas exacte.]

NOTE XIX.

*Que Licinius a esté fait tout d'un coup Auguste le 11 novembre 307.*

[Les auteurs ne s'accordent pas sur le temps auquel Licinius fut élevé à l'Empire.] Aurele Victor dit que Galere le fit Auguste lorsqu'il vint en Italie contre Maxence, & qu'il le laissa dans la Thrace ou dans l'Illyrie pour défendre ces provinces. Au contraire selon l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois, il suivit Galere dans ce voyage, & ne fut fait

Empereur qu'au retour. Ce dernier point est attesté par Lactance [ & par d'autres; en sorte qu'il ne paroît pas y avoir lieu d'en douter.

Il semble aussi qu'on peut tenir pour certain qu'il fut fait Empereur l'onzieme de novemb. 307; puiqu'Idace & la chronique d'Alexandrie en conviennent. Mais Idace le met en 308, & la chronique en 307. M<sup>r</sup> Valois soutient la date d'Idace, parce, dit-il, que Galere estant allé en Italie en 307, n'en a pu revenir qu'en 308. [ Cette raison eust esté plus forte s'il eust feu que dit Lactance des diverses choses arrivées entre le voyage de Galere, & l'elevation de Licinius. ] Et néanmoins tout cela n'empesche point M<sup>r</sup> Baluze de mettre son elevation des 307, la plus forte raison est tirée de M<sup>r</sup> Valois mesme, qui joint Licinius à Galere & à Constantin dans le titre de l'edit pour les Chrétiens publié le 30 avril 311, comme Lactance nous en assure. M<sup>r</sup> Valois tire ce titre de Nicéphore, & de quatre manuscrits d'Eusebe, ausquels le Cardinal Noris en joint un autre qu'il avoit vu à Florence. On y lit que Licinius estoit alors dans la quatrième année de son Tribunal, c'est à dire de son regne, qui par conséquent a commencé avant le 30 avril 308; Baronius, Godefroy, le P. Petau, le Cardinal Noris, [ M<sup>r</sup> Baluze, ] le P. Pagi, suivent cette chronologie. La chronique d'Eusebe selon le latin & selon le grec, marque aussi en une mesme année la mort de Severe & la promotion de Licinius. Et puisque selon Lactance Galere mettoit celui-ci en la place de l'autre, [il n'y a pas d'apparence qu'il ait attendu 20 mois ou plus à remplir cette place. ] Le Cardinal Noris s'appuie encore sur une medaille dont il croit pouvoir tirer que Licinius celebra le commencement de sa dixieme année des l'an 316.

Le P. Pagi pretend que Licinius

Lacl. pers. c. 29. p. 26.

Chr. Al. p. 625.

Amm. n. p. 438.

Lacl. pers. n. p. 422. 424.

Euf. l. 8. c. 17. p. 315. 316.

Lacl. pers. c. 31. p. 311.

Euf. n. p. 171. 1. c.

Nor. de Lic. c. 1. p. 17.

Pagi, p. 245] an. 107. § 14. 4. Euf. chr.

Lacl. pers. c. 29. p. 26.

Nor. de Lic. c. 1. p. 18.

Pagi, p. 158.

avoit esté fait Cefar quelque temps avant que d'estre fait Auguste le 11 novembre 307. Le P. Petau & d'autres ont esté dans ce sentiment, fondez sur les termes d'Aurele Victor *p. 525 f. Licinium Cesareum creat Augustum* M<sup>r</sup> Baluze soutient qu'ils ont mal pris ces paroles, qui doivent signifier qu'il fut fait en mesme temps Cefar & Auguste. Le P. Pagi *p. 158*, objecte que selon Ammien, Valentinien est le premier depuis M. Aurele qui ait elevé tout d'un coup une personne à la dignité d'Auguste. Cependant on ne trouve, dit le Cardinal Noris, aucune medaille de Licinius avec le simple titre de Cefar. Birague en met une. [Mais ne seroit-elle point pour Licinius le fils?] Eusebe dit tout d'abord qu'il fut fait *Empereur & Auguste*. [Lactance ne distingue point non plus ces deux promotions;] & au contraire il dit que Galere ne le voulut point faire Cefar en 305, *ne filium nominaret*. [estant peutestre moins âgé que luy,] *ut postea in Constantii locum nuncuparet Augustum atque fratrem*. Il le fit Empereur à la place de Severe [qu'il avoit fait Auguste. Il y eust eu trois Cefars, Maximin, Constantin, & Licinius : & c'est ce que Galere ne vouloit point absolument:] *Tres Casares facere non poterat*, dit Lactance. Aussi des que Licinius eut esté fait Empereur, Maximin voulut estre Auguste, afin de ne luy pas ceder le rang, comme nous le lisons dans Lactance & dans Eusebe; & Licinius n'eust pu passer qu'après luy, s'il n'eust esté que Cefar non plus que luy.]

## NOTE XX.

*Que Galere n'a apparemment fait aucun accord avec Maxence.*

'Ce que M<sup>r</sup> Baluze dit de l'accord de Maxence avec Galere & les autres princes, n'est proprement fondé que

sur ce qu'on ne luy fit plus la guerre jusqu'en 312, [dequoi il peut y avoir eu plusieurs raisons.] L'autorité d'Eutyque qui le dit [bien des siecles après, n'est rien.] Ce qu'on lit dans Lactance, que Galere declara Maxence & Constantin fils des Augustes, & enfin Empereurs, [est une bonne preuve, s'il n'y a point de faute dans son texte. Mais quand on considere qu'il s'agit de Maximin dans tout cet endroit, que Galere faisoit tous ces changemens pour le satisfaire, & que cependant il n'y avoit aucune part, si on laisse le texte comme il est, on juge aisément qu'au lieu de *Maxentium*, il faut lire *Maximinum*: Et Lactance n'auroit jamais dû placer Maxence devant Constantin.] Le P. Pagi explique cet endroit de Lactance d'une maniere toute différente: mais je ne voy pas surquoi il le peut fonder. On voit que le consulat de Galere & celui mesme d'Hercule, n'estoit point encore reçu à Rome le 20 avril 308, auquel Maxence se fit Consul, [ce qui donne grand lieu de juger qu'il n'y avoit point alors de paix entre Maxence & les deux autres.] Dans les deux années suivantes Maxence se fit encore Consul sans estre reconnu en cette qualité par les autres princes; [ce qui ne marque pas qu'il y eust entre eux aucun accord.]

## NOTE XXI.

*Pourquoi nous mettons Hercule Consul en l'an 308.*

[Il y a de la difficulté pour les Consuls de 308 aussi bien que pour ceux de 307. S. Prosper qui avoit mis l'année precedente Diocletien Consul pour la neuvieme fois, le met encore Consul en celle-ci pour la dixieme; & il est de mesme suivi en cela par Victorius & Cassiodore. Ils donnent tous à Diocletien pour collegue Maxi-

Noris, p. 37.

Lact. perf. n. p. 414. Euf. chr. n. p. 147. 2.

Noris, de Lic. c. 1. p. 39. b.

Bir. p. 451.

Euf. l. 8. c. 13. p. 310. a.

Lact. perf. c. 20. p. 17.

c. 19. p. 16.

c. 26. p. 14.

c. 13. p. 19] Euf. l. 8. c. 13. p. 310. a.

Pour la page 105. 5 13.

Lact. perf. n. p. 414.

p. 134.

c. 31. p. 139.

Pagi, p. 138. 137.

Buch. cycl. p. 238.

Pour la page 105. 5 14.

mien Consul pour la septieme fois;] ce qu'on entend sans difficulté de Galere. Les fastes de Theon ont aussi Diocletien pour la dixieme fois, avec Maximien Auguste pour la neuvieme. [Mais je ne voy pas moyen de soutenir ce nombre de IX. qui ne convient ni à Hercule ni à Galere, non plus que] le titre d'Auguste qu'ils donnent à Diocletien: Des deux Anonymes de Bucherius l'un à *Decies & Maximiano VII.* [comme on lit encore dans les fastes du Cardinal Noris p. 21,] & dans l'ancien catalogue des Papes. Dans l'autre, qui est la liste des Prefets de Rome, il y a *Consules quos iusserint Domini nostri Augusti. ex 12. kalendas maii factum est, Maxentio & Romulo: quod est Decies & Maximiano;* & ensuite *VII.* qui peut se rapporter ou au consulat de Maximien, ou à *idus aprilis* qui suit pour le Prefet de Rome. La chronique d'Alexandrie a *Item decies, má. 11. dxy. xv.* & *Maximiano Galerio VII.* Au lieu d'*Item decies*, on a mis à la marge dans l'edition de Raderus, *Valerio Diocletiano X.* [ce qui ne se trouve point dans l'edition de Scaliger:] & aussi on croit que c'est une pure conjecture de Raderus. [Idace selon l'edition du P. Sirmond en 1619, a comme la chronique d'Alexandrie; *Item decies & Maximiano VII.*] Mais dans celle du P. Labbe il y a *Item Maximiano decies & Maximiano VII.*

[Onuphre, Baronius, & d'autres, ont donc mis Diocletien Consul en cette année pour la dixieme fois.] Ils ont esté suivis par le Cardinal Noris: [& nous ne voyons rien de formel à opposer à leur sentiment. Car Diocletien ayant esté neuf fois Consul durant son regne, doit l'avoir esté pour la dixieme en ce temps-ci, s'il l'a esté; & Galere qui l'avoit appellé à Carnunte au mois de novembre 307, pour prendre son avis sur les affaires

de l'Empire, peut bien luy avoir encore fait cet honneur. Neanmoins Diocletien n'estant alors que particulier, il y a peu d'apparence que Galere extremement fier, l'ait fait nommer devant luy. Il ne pouvoit pas aussi selon les regles nommer le dernier un homme Consul pour la dixieme fois. Ainsi s'il l'eust voulu faire Consul, il luy auroit ce semble donné quelque particulier pour collegue. Il faut remarquer encore que le nom de Diocletien ne se trouve qu'à la marge d'une edition de la chronique d'Alexandrie, ou plustost dans une addition de Raderus, dans les fastes de Theon, qui en cet endroit ne sont pas exacts, & dans S. Prosper, qui l'avoit mis de mesme en 307 par une faute visible & certaine.

Au contraire l'omission du nom du Consul dans tous les meilleurs fastes, pourroit bien estre une note d'infamie; & ainsi cela conviendroit bien mieux à Hercule,] dont les statues furent abatues, & les marques d'honneur effacées après sa mort, [que non pas à Diocletien dont on ne dit rien de pareil. Et je pense que cette raison merite d'estre beaucoup considerée. On peut dire encore que l'*Item* qui se lit dans les meilleurs fastes semble marquer que le Consul de cette année estoit le mesme que celui de la precedente; c'est à dire Maximien Hercule. C'est sans doute pour ces raisons que] M<sup>r</sup> Valois soutient qu'Hercule fut Consul en 308, supposant mesme qu'Idace ne le nomme point. [Le P. Labbe n'a eu garde de dite autrement.] M<sup>r</sup> Baluze & le P. Pagi, soutiennent aussi la mesme chose, en supposant comme M<sup>r</sup> Valois que le nom d'Hercule n'est point dans Idace. [Nous avons cru devoir suivre leur sentiment, comme estant le plus probable & le plus suivi.] Le Cardinal Noris ne prend l'autre opinion qu'en

Onu. fast. p.  
53.  
Cyp. dil. ap.  
p. 102.

Buch. cycl. p.  
149.

p. 171.  
p. 138.

Chr. Al. p.  
61.

La. perf. n.  
p. 411. a.

Lab. bib. t. 1.  
p. 11.

Noris, de Dio.  
c. 1. p. 16.

Euf. l. 8. c. 13.  
p. 310. b.

Val. r. Fr. p.  
21.

La. r. perf. n.  
p. 411. a] pag.  
p. 241. an.  
308. §. 1.

Nor. de Dio.  
c. 1. p. 16.

supposant que la liste des Prefets de Rome nomme Diocletien, [comme on le lit dans Cuspinien p. 309. a. & dans Onuphre p. 262. c. Mais il n'est point dans l'édition de Bucherius, qui assurément est la plus exacte.

Le reste de ce que dit la liste des Prefets p. 238. sur les Consuls de cette année, est expliqué dans le texte. Le P. Pagi en tire qu'il n'y eut point de Consul dans tout l'Empire jusqu'au 20 d'avril. [Mais je ne croy point qu'on en puisse rien conclure avec fondement que pour Rome, & pour ce qui en dependoit alors, c'est à dire pour les pays soumis à Maxence.]

Pagi, p. 8. § 1.

Pour la page 110. § 16.

## NOTE XXII.

*Que l'Afrique avoit reconnu Maxence avant la revolte d'Alexandre.*

M<sup>r</sup> Valois paroist avoir cru que l'Afrique ne fut soumise à Maxence qu'après la mort d'Alexandre. Cependant toute la suite de Zosime que nous avons rapportée dans le texte, demande qu'il y ait esté reconnu quelque temps avant qu'Alexandre prist la pourpre. Car quoique les soldats s'y soient opposez d'abord à la reception des images de Maxence, [cela n'empesche pas que la chose n'ait pu passer malgré eux:] & leur sortie de Carthage [en peut estre une marque.] Les forces qui les obligerent de revenir à Carthage, [ne peuvent estre que celles de Maxence. Il ne songeoit pas à punir ceux qui avoient encore les armes à la main contre luy. On ne voit pas aussi qu'il ait pu demander des ostages à Alexandre, si Alexandre ne l'eust reconnu pour Empereur. Et quand cet Alexandre prit la pourpre, Zosime dit que ce fut par la rebellion des soldats, *ἀπὸ στρατῶν*. Ils estoient donc soumis auparavant.]

P. 475. a.

## NOTE XXIII.

*S'il n'y eut point de Consuls en 309; & quand il faut mettre le premier Consulat de Licinius.*

Victorius marque en l'année 309, & en la suivante, Diocletien & Max me pour Consuls, sans leur donner aucun nombre. [Mais je pense qu'il ne veut que repeter les Consuls de l'année precedente, où il avoit aussi mis Maxime au lieu de Maximien Galere, comme il fait toujours. Ainsi dans le fond il est conforme aux autres, & veut qu'il n'y ait point eu de Consuls en 309 & en 310, & qu'on ait conté par ceux de l'an 308. Je pense qu'il faut expliquer de mesme la chronique d'Alexandrie p. 652, qui donne pour Consuls à l'an 309 Maximien Hercule, & Galere Maxime ou plustost Maximien. Mais au lieu du huitieme Consulat qu'elle attribue à Hercule, il faudroit le dixieme, à un lieu de *ii*.]

Les fastes de Theon donnent pour Consuls à cette année Licinius Auguste, & Constance [ou plustost Constantin,] l'un & l'autre pour la premiere fois. [Cependant nous avons vu le premier consulat de Constantin bien autorisé en l'an 307, conformément aux regles ordinaires de ce temps là. Selon le mesme usage, Licinius fait Empereur en 307, devoit estre Consul en 308, où personne ne dit néanmoins qu'il l'ait esté; & il est certain au moins qu'il n'y fut pas Consul ordinaire, Ainsi il pourroit bien l'avoir esté en 309. Mais la jonction de Constantin qui ne se peut soutenir, diminue beaucoup l'autorité que les fastes de Theon pourroient avoir pour le prouver.] Aussi le P. Pagi ne dit rien sur cela, sinon qu'ils sont corrompus en cette année & les deux suivantes. Il est certain que Licinius estoit Consul en 311, ou l'avoir esté auparavant, [quoiqu'il

Pour la page 111. § 16.

Buch. cye. p. 43.

Pagi, p. 8. § 1.

Euf. l. 8. c. 17. P. 316. a.

ne soit point marqué dans d'autres fastes.]

'Le P. Pagi croit qu'il le fut en 311 meisme, mais subrogé, parcequ'il paroist que ce premier Consulat a esté souvent negligé ou inconnu. [Je ne sçay si cela prouve assez. Car dans la confusion où estoient alors les choses, les Consuls de Rome n'estant point receus ailleurs, & ceux que Galere nommoit ne l'estant point à Rome; les Consuls ordinaires n'estoient guere plus connus que les subrogez: & je croirois aisément que c'est à cause de cette confusion qu'on n'a point marqué de Consuls dans la pluspart des fastes, & non qu'il n'y en eust point effectivement de nommez. On a des exemples où l'on datoit ainsi *Post Consulatum &c.* quoiqu'il y eust des Consuls, & qu'il soit plus difficile de juger pourquoy on en uisoit alors ainsi.]

NOTE XXIV.

*En quelle année est fait le panegyrique d'Eumene.*

'Eumene fit son panegyrique en l'honneur de Constantin vers le mois d'aoust, depuis qu'Hercule eut esté forcé dans Marseille, [ce que nous avons mis sur l'an 308; mais lorsqu'il vivoit encore, si nous suivons] ce que porte un manuscrit, *cum eum... adhuc contemplari cogamur, tuque quamvis iratus reverere.* [C'est sur cela que nous mettons ce panegyrique en l'an 309; la mort d'Hercule estant arrivée au commencement de 310.] Mais Livineius trouve de la difficulté à ce *contemplari*, [qui paroist en effet peu propre pour dire simplement qu'un homme paroist encore;] & il voudroit qu'on lust *cum eum... adhuc contemplatio tui cogat ut quamvis irati revererentur*, [ou plustost *revereremur*. Selon cette correction, l'endroit ne nous donne point de preuve qu'Her-

cule vécut encore: & on ne le peut point tirer non plus d'un autre passage du meisme panegyrique,] où il est dit que Constantin avoit conservé Hercule dans la prise de Marseille, & ceux qui l'avoient suivi. Car ce qu'il ajoute, *sibi impuset quisquis uti noluit beneficio tuo, nec se dignum vitâ judicavit, cum per se liceret ut viveret*, [pourroit assez bien marquer la mort d'Hercule qui s'étrangla luy meisme.] 'Neanmoins ce ne fut que quelque temps après l'affaire de Marseille, & après une nouvelle entreprise que Hercule avoit faite sur la vie de Constantin. [Et Eumene auroit-il pas dû marquer quelque chose de ce dernier crime d'Hercule, dont les circonstances sont tres remarquables? L'endroit que Livineius corrige n'a aucun sens dans le texte selon son édition: & on n'y a rien changé dans celle de Paul Estienne en 1600, p. 97. b.]

NOTE XXV.

*Qu'on peut admettre Andronique & Probe pour Consuls en 310.*

[Au lieu que les fastes de Theon marquent en 309 Licinius Consul avec Constantin,] la chronique d'Alexandrie met en 310 Constantin Consul pour la seconde fois, & Licinius pour la premiere. [Il y auroit encore plus de difficulté à differer le consulat de Licinius jusqu'à cette année, qu'à le mettre en la precedente: & le second consulat de Constantin est trop fixe en 312 selon tous les fastes, pour le mettre en 310.]

'Selon les fastes de Theon Andronique & Probe furent Consuls en cette année; ce que Dodwel reçoit sans difficulté. 'Le P. Pagi aime mieux dire que ce sont des Consuls subrogez, parce[qu'Idace,] les fastes de Bucherius, [ & du Cardinal Noris p. 21, Saint Prosper &c.] marquent ainsi cette an-

K k k k iij

Pagi, 311. 5  
112.

p. 105. 4.

La d. perf. c.  
120. 10. 2. 17.

Pour la page  
311. 5. 16.

Pour la page  
112. 5. 17.

Panc. 9. p.  
191. 2.

p. 302. c.

Chr. Al. p.  
614.

p. 199. b] u. p.  
359.

Cyp. di. ap.  
p. 101.

c. 1. p. 7.

Pagi, 110. 5. i]  
311. 5. 1.

Buch. cycl. p.  
249.

p. 359.

née, *Anno secundo post Consulatum X. & VII.* comme n'y ayant point eu de Consuls. [Mais qu'est-ce que des Consuls subrogez, & qui ne sont point cependant subrogez à d'autres, puisqu'on suppose qu'il n'y en avoit point eu auparavant? Si l'on veut dire seulement que ce ne sont pas des Consuls ordinaires, parcequ'ils n'ont pas commencé avec l'année, je croy qu'on a des exemples de Consuls, qui n'ayant esté nommez qu'après le premier janvier, ne laissent pas de passer pour des Consuls ordinaires, & d'estre mis en cette qualité dans les fastes, parcequ'il n'y en avoit point eu d'autres avant eux.] Le P. Pagi mesme l'a pretendu de Licinius en l'an 311. [Mais d'ailleurs je ne sçay pas quelle preuve on pourroit avoir qu'Andronique & Probe n'ont pas commencé au premier janvier.

Pagi, p. 146.1.

Cyp. dif. ap. c. 2. p. 8.

Lact. pers. c. 35. p. 31. 32.

Huch. cycl. p. 238 | Idat.

Pour la page 112. § 17.

Pet. chr. | Socr. n. p. 1. 1. 6.

Je ne voy pas non plus quelle raison Dodwel peut avoir eue de dire qu'ils furent peutestre fais Consuls par Galere abandonné de Licinius, ou par Maximin qui avoit abandonné Galere. [Quand est-ce que Licinius a abandonné Galere,] qui en mourant luy confia sa femme & son fils: [Maximin ne rompit non plus jamais avec Galere. Ainsi nous avons tout sujet de croire que ces Consuls furent nommez pour Consuls ordinaires, de l'autorité de Galere ou de son consentement, & qu'ainsi ils furent receus par tout l'Empire, hormis dans les Etats de Maxence,] qui se fit Consul à Rome pour la troisieme fois. [Et comme leur Consulat ne fut pas admis à Rome, cela a pu suffire à Idace & aux autres pour ne les pas mettre dans leurs fastes.]

## NOTE XXVI.

*Sur le temps de la mort d'Hercule.*

[Les fastes d'Idace mettent en l'an 310 la mort de Maximien Hercule;] ce

que P. Petau & M<sup>r</sup> Valois ont suivi. [La chronique d'Eusebe marque cette mort: mais il est difficile de dire à quelle année de J. C. elle la fait répondre.] Selon Lactance elle preceda la maladie de Galere, qui commença dans la 18<sup>e</sup> année de son regne, [c'est à dire avant le premier mars 310. Ainsi il faudra mettre la mort d'Hercule au mois de fevrier 310 pour le plustard.] 'Eusebe dans la vie de Constantin l. 1. c. 47. p. 431. d. semble vouloit qu'il ne soit mort qu'après Maxence, [à la fin de 312 au plustost.] Mais on croit que c'est que dans cet endroit il n'a pas pretendu s'attacher à l'ordre du temps.

Lact. pers. c. 31. p. 28. ac. 33. p. 29.

Pagi, 307. § 9. 10.

Pour la page 113. § 17.

Euf. v. Conf. l. 1. c. 47. p. 431. d.

Hif. l. 8. c. 13. p. 310. b.

n. p. 107. 1. a.

Lact. pers. c. 41. p. 36.

Pour la page 115. § 19.

Lact. pers. c. 15. p. 11.

## NOTE XXVII.

*Si les statues d'Hercule furent abatuës avant sa mort.*

'Eusebe dit dans la vie de Constantin, qu'on avoit abatu les statues d'Hercule avant mesme qu'il fut mort: *ἔσθ' ἡ τούτου*. [Et on pouvoit l'avoir commencé ou des qu'on luy eut prononcé l'arrest de sa mort, avant qu'il fut executé, ou mesme des l'an 308, après que Constantin l'eut obligé de quitter la pourpre.] Neanmoins dans son histoire ecclesiastique, où il repete la mesme chose, il y a *ἔσθ' ἔτι τούτου*, 'ce qui fait tout un autre sens, que M<sup>r</sup> Valois a cru devoir preferer mesme pour la vie de Constantin. Et en effet, Lactance dit que Diocletien fut le premier qui vit abatre ses statues avant que de mourir.

## NOTE XXVIII.

*Sur les Consuls de l'an 311.*

Lactance nous assure que Maximin estoit Consul pour la seconde fois avec Galere pour la huitieme, lorsque ce dernier fit son edit pour les Chrétiens au mois d'avril peu avant que de mou-

rir; [& on convient qu'il est mort en 311.] Les fastes de Theon marquent aussi cette année là Maximien & Maximin pour Consuls. [Cependant Idace ne met que Galere.] L'Anonyme de Bucherius, [& du Cardinal Noris p. 21.] marque même expressément qu'il fut seul Consul, aussi bien que le catalogue des Papes donné par le même Bucherius. [Cela ne vient apparemment que de ce que Constantin & Licinius firent effacer partout le nom de Maximin. Car cela aura aisément fait oublier son consulat, & aura ensuite donné lieu de croire que Galere avoit été seul Consul.]

Au lieu de Maximin, S. Prosper suivi par Victorius & Cassiodore, donne Licinius pour collègue à Galere.] 'La chronique d'Alexandrie marque aussi Licinius pour Consul en 311, mais pour la seconde, & avec Constantin pour la troisième: [ce qui est tout à fait insoutenable. Aussi l'on voit que cette chronique est toute pleine de fautes ou de brouilleries dans ces premières années de Constantin.] 'Mais l'autorité de S. Prosper a fait dire au Cardinal Noris que Licinius avoit été le véritable collègue de Galere. 'Le P. Pagi le suit à peu près dans sa Dissertation, ajoutant que Maximin avoit été subrogé à Licinius avant que Galere fût son edit. [Cependant trouvera t-on que l'on datait les edits par les Consuls subrogés? Lactance marque Galere & Maximin comme les Consuls non du mois d'avril, mais de toute l'année: & il faut bien l'avouer au moins des fastes de Theon, que le Cardinal Noris n'avoit pas vus.] 'Le P. Pagi prétend qu'ils mettent souvent des Consuls subrogés pour des ordinaires. [Mais je ne me souviens point d'en avoir encore vu de preuve. Il est bien plus constant qu'il y a assez de fautes dans les fastes de S. Prosper & de Cassiodore, pour s'y arrêter très

peu; & il y a encore bien de l'apparence, comme nous l'avons déjà dit, que Licinius Augulle des l'an 307, n'a pas attendu en 311 à être Consul. Car s'il l'a été en 311, ç'a été pour la première fois, puisqu'il le fut pour la seconde en 312. Je ne sçay aussi si Maximin, hier comme il étoit, auroit accepté un Consulat subrogé, & subrogé à Licinius son rival.] Le Cardinal Noris & le P. Pagi s'appuient sur ce que Licinius est qualifié Consul à la teste de l'edit de Galere. [Mais ils savent bien l'un & l'autre que cela prouve indifféremment qu'il étoit ou l'avoit été. Nous avons donc cru nous devoir arrêter à Lactance,] comme Bi-

Bir. p. 444.

rague a fait avant nous, [sans même avoir vu les fastes de Theon, qui quoiqu'on en diise, ne sont pas une petite autorité.] 'Le P. Pagi a depuis changé quel-

Pagi. p. 115. 1. 2.

quel chose dans son sentiment & dans celui du Cardinal Noris, voulant que Licinius n'ait été fait Consul qu'au mois de mars, & qu'ainsi il ne fut pas ordinaire, (de quoi nous avons parlé dans la note 23;) mais subrogé, [comme il appelle ceux mêmes qui n'estoient subrogés à personne.] Il veut toujours que Maximin ait encore été subrogé bientôt après à Licinius. 'Cette expression de la liste des Præfets, *Consules quos jufferint DD. NN. Augusti*, [paroit marquer qu'on ne receut point à Rome le consulat de Galere.] Elle ajoute qu'au mois de septembre Rufin & Eusebe furent faits Consuls. [Idace met Rufin & Volusien.] Et comme il y avoit en ce temps-ci Rufus ou Rufius Volusianus Præfet du Pretoire sous Maxime, 'le P. Pagi croit qu'Idace fait deux Consuls d'un seul homme. 'Cependant l'ancien catalogue des Papes dans Bucherius, dit aussi *Volusiano & Rufino*; & on trouve la même chose dans un autre postérieur. [Ainsi nous

Buch. cycl. p. 133.

Pagi. p. 146  
an. 311. 51.

p. 146 | 14. 5

Buch. cycl. p. 173.

Boll. apr. 1. 1.  
p. 29. 1.Cyp. dif. ap.  
p. 102.Buch. cycl. p.  
170.

p. 172.

Chr. Al. p.  
64.Nor. de Lic.  
1. p. 41. a. b.Pagi. p. 146.  
1.

Pagi. 110. 5. 1.

aimons mieux dire que Volusien s'appelloit aussi Eusebe, & peutestre Rufius Eusebius Volusianus, ou mefine C. Ceionius Eusebius Rufius Volusianus,] puisqu'on croit que c'est luy dont Onuphre rapporte une inscription. [Que si le nom d'Eusebe ne s'y lit pas, est-il étrange qu'entre tant de noms on en ait oublié quelqu'un?] 'Constantin dans une loy datée de l'an 315, parle d'Eusebe qui avoit esté Consul: mais il y a bien des difficultez sur cette loy.

'Cependant Laënce dit que la nuit de devant le dernier combat contre Maxence, donné auprès de Rome [le 28 octobre de l'an 312,] Constantin reçut ordre en songe de mettre sur les boucliers le  $\chi$  qui estoit le caractère du nom de CHRIST: d'où M<sup>r</sup> Baluze & le P. Pagi ont conclu que l'apparition de la Croix estoit arrivée la veille, le 26 [ou plutost le 27] d'octobre, puisqu'Eusebe dit que J.C. apparut à Constantin la nuit d'après qu'il eut vu la Croix, & luy commanda d'aborder le mefine caractère au haut de ses étendars. [Cependant quiconque lira Eusebe, ne pourra point se persuader qu'il ait cru que l'apparition de la Croix n'ait precedé que d'un jour la mort de Maxence. Ainsi luy ou Laënce se trompe, sans parler de Sozomene; ou ce sont deux histoires toutes différentes; & nous ne voyons rien qui nous empêche de croire le dernier.] La vie de S. Arême est favorable à M<sup>r</sup> Baluze par le mot de *prælium*. [Mais si le terme de l'original grec est  $\epsilon\gamma\omega\gamma\eta$  ou quelque autre qui signifie aussibien une guerre qu'un combat, on n'en pourra plus rien conclure. D'ailleurs cette vie porte le nom de Metaphrase, & il y a bien d'autres choses qui en diminuent l'autorité.]

L'2<sup>e</sup> pers. 4.  
44-P. 37.

n. p. 45.

p. 43.

Pour la page  
23-5 25.Cod. Th. t. 4.  
P. 53-4.

chr. p. 15-16.

## NOTE XXIX.

*Que Constantin a vu la Croix dans les Gaules.*

[Eusebe ne dit point où estoit Constantin lorsque la Croix luy apparut:] 'mais il dit positivement qu'après s'estre fait instruire du Christianisme sur cette apparition, il alla avec courage éteindre le feu de la tyrannie de Maxence. Il décrit ensuite les crimes de Maxence, & toute l'histoire de la guerre. [Cela donne tout lieu de croire qu'il se convertit dans les Gaules avant que d'en partir pour aller attaquer Maxence dans l'Italie:] & Sozomene dit que c'estoit une chose reçue de tout le monde pour constante. Il y a bien de l'apparence, comme le croit Baronius, que le mauvais presage dont parle le panegyriste, est l'apparition mefine de la Croix. Or il est visible que ce presage arriva avant que la guerre fust commencée. [On peut dire la mefine chose] de ces armées qu'on disoit avoir esté vues en l'air: Il paroist que c'estoit dans les Gaules: *in ore est omnium Galliarum*: [& je ne sçay si dans le fond c'estoit autre chose que l'apparition de la Croix, déguisée par l'averfion qu'en avoient les payens, & par les changemens ordinaires de la renommée.]

## NOTE XXX.

*Sur une loy datée du premier juillet 319.*

'Godefroy rapporte à l'an 312 une loy datée de Cologne, *Agrippine*, le premier juillet *Constantino A. V. & Licinio C. Coss.* Ces Consuls sont ceux de l'an 319. Mais il paroist par les loix de la mefine année que Constantin la passa dans la Pannonie ou aux environs. C'est pourquoi Godefroy veut qu'on lise dans la date *Constantino Aug. II. & Licinio Casare Coss.* [ou plutost *& Licinio Aug. II. Coss.* Car l'autre

Ouv. p. 81.  
d. 4. Cod. Th.  
t. 1. P. 444. 1.

Pagi, 311. 5.

Pour la page  
128. 5 23.Euf. v. Conf. l.  
1. c. 31. P. 424.  
b.

c. 33. &amp; c.

Soz. l. 1. c. 5.  
P. 406. d.

Bar. 312. 5 11.

Panc. 6. p. 135.

7. p. 161. 165.

l'autre est faux. Mais aussi ce changement est bien grand. *Licinio Casare* est un caractère tout à fait particulier pour l'an 319. Et d'ailleurs si Constantin eust encore esté à Cologne le premier juillet 312, je ne voy pas comment en moins de quatre mois il auroit pu donner plusieurs batailles, prendre plusieurs villes, & enfin estre maître de Rome des 28 d'octobre. Il y a mesme quelque lieu de croire qu'il estoit parti des l'an 311 pour cette guerre, comme on le marque dans le texte § 24. Ainsi il vaut mieux recourir à une autre conjecture que Godefroy nous fournit luy mesme, y qui est qu'au lieu d'*Agrippina* il faut lire *Aquileia*, où nous apprenons d'une autre loy que Constantin estoit le premier juillet 319. Cette loy est encore dans le Code de Justinien, mais avec la mesme difficulté.

## NOTE XXXI.

*Sur le pont de bateaux qui s'ouvrit sous Maxence.*

[Il est assez surprenant que ni les panegyristes, ni Laétance, ne parlent point] du pont de bateaux que Maxence avoit fait pour s'ouvrir sous Constantin, & qui s'ouvrit sous luy mesme. [Cependant pouvons-nous croire qu'Eusebe & Zosime, l'un le panegyriste & l'autre l'ennemi de Constantin, s'accordent en une histoire, & qu'elle soit fautive? Quelle apparence qu'Eusebe se trompe dans un point de cette nature, luy qui témoigne avoir appris de Constantin mesme une partie de ce qu'il en dit?] Libanius marque très clairement la mesme chose, & il dit qu'elle estoit écrite il y avoit longtemps en prose & en vers. Aurele Victor dit que Maxence perit en passant le Tibre dans le mesme piege qu'il avoit dressé à son ennemi. Praxagore écrit la mesme.

Tome IV.

chose, sinon qu'il dit seulement que c'estoit en fuyant. Et le jeune Victor dit qu'il tomba d'un pont de bateaux dans la riviere, quoiqu'il raporte la chose un peu autrement. Laétance mesme marque au moins que le pont rompit.

[Je ne sçay si l'on pourroit dire que le mauvais dessein de Maxence ne fut seu que quelques années après par la confession de quelqu'un de ceux à qui il avoit donné ordre de rompre le pont. Quoy qu'il en soit, le témoignage de Laétance & des panegyristes rendroit cet événement plus authentique; mais je ne croy pas que leur silence soit une raison legitime de le contester contre de si grandes autoritez.] On voit que Prudence mesme n'en parle pas dans la description de la victoire de Constantin, [quoiqu'il vécut après Eusebe & Libanius. Pour ce que luy & d'autres disent que Maxence tomba du Pont-Mole, sans parler du pont de bateaux; c'est que] ces deux ponts estoient l'un auprès de l'autre selon le jeune Victor: [de sorte qu'on a aisément confondu l'un avec l'autre.

On peut demander pourquoi Maxence ayant le Pont-Mole, faisoit un pont de bateaux, sur lequel il supposoit que Constantin devoit passer. Mais peutestre que ces deux ponts estoient tellement pres l'un de l'autre, que néanmoins celui de bateaux estoit plus commode pour le lieu où Maxence vouloit donner la bataille. Car nous ne voyons pas d'apparence à dire que le Pont-Mole fust alors abatu, & ne servist pas.]

## NOTE XXXII.

*Que Maxence est mort le 28 octobre 312, en finissant sa sixieme année.*

Laétance & Nazaire nous assurent que Maxence fut défait le propre jour qu'il avoit usurpé l'Empire. Laétance

LIII

Vid. epi. p. 522. c.

La. c. pers. c. 44. p. 2. 8.

Prud. in 5. ym.

l. 1. p. 519. 120.

Vid. epi. p. j 541. c.

Pour la page 136. § 26.

La. c. pers. c.

44. p. 171

Panc. 6. p.

145.

p. 16.

Cod. f. 4. r. 47. h. 1. p. 380.

Pour la page 136. § 26.

Euf. v. Con. l. 1. c. 18. p. 127. a b) Zof. l. 1. c. 7. 476. c) 477. b.

Lib. or. 3. p. 105. 106.

Aur. V. p. 526. c.

Phot. c. 62. p. 64. b.

dit que c'estoit *ad VI. Kalendas novembris*, [c'est à dire le 27 d'octobre.] 'Neanmoins dans le calendrier de Bucherius on trouve sur le 28 d'octobre *Evidio tyranni*, & sur le 29 *Adventu Divi*; ce qu'on ne peut guere douter se rapporter à Maxence & à Constantin. M<sup>r</sup> Baluze pretend que Maxence fut défait le 27; mais que son corps n'ayant esté trouvé que le lendemain, comme on le voit dans l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois p. 473. a, cela a fait marquer la défaite le 28. [Cette solution a peu d'apparence, & il y en a peu encore à dire que Constantin ait attendu deux jours à entrer à Rome: Il est bien plus aisé de croire que quelqu'un par erreur a écrit dans *Lactance ad VI. Kal.* au lieu de *ad V. Kal.* Car il n'y a pas moyen de changer le calendrier de Bucherius.]

'Le P. Pagi veut que ce qu'on lit dans ce calendrier se rapporte à Licinius. 'Mais c'est sans aucune preuve qu'il met la défaite de Licinius le 28 d'octobre: & il y a mesme tout sujet de croire qu'elle est arrivée des le mois de septembre. [Quelle apparence y a-t-il aussi d'expliquer *adventus divi* de l'entrée de Constantin dans Nicomedie? Est-ce pour Nicomedie que ce calendrier est fait?] Il pretend tirer un grand avantage de ce qu'Anulin fut fait Prefet de Rome le 27 octobre 312, supposant que ce fut Constantin qui le fit le jour mesme de la défaite de Maxence. [Mais pourquoi le suppose-t-il? Pourquoi Maxence, qui avoit fait deux autres Prefets en 310 & en 311 le 28 d'octobre, & un troisieme le 30 en 309; pou rquoi, dis-je, n'aura-t-il pas pu faire aussi Anulin Prefet le 27 du mesme mois, la veille de la bataille? Et cela se peut d'autant plus presumer, qu'Anulin fut deposé des le 29 de novembre.]

'Lactance ajoute que ce jour là *quinquennialia terminabantur*. M<sup>r</sup> Baluze

cherche tout ce qui peut éclaircir cet endroit, [qui ne laisse pas de demeurer obscur.] 'Mais il est toujours constant que c'estoit le dernier jour de la sixieme année de Maxence, comme on le voit par le panegyriste, où au lieu de *senio* il faut certainement lire *sexennio*. 'La chronique d'Alexandrie p. 654 & d'autres auteurs, luy donnent aussi six ans de regne, & Nazaire dit expressément six ans entiers. [Les fastes d'Idace marquent sa mort sous le second consulat de Constantin & de Licinius &c. c'est à dire en 312,] & Socrate en la septieme année de Constantin, [commencée le 25 juillet 312. Il est certain d'une part qu'on ne la peut pas mesurer en 311,] puisqu'il fut encore Consul en 312; & de l'autre l'histoire des Donaristes oblige absolument à dire que Constantin estoit maistre de Rome & de l'Afrique des les premiers mois de l'an 313.

## NOTE XXXIII.

*Endroit obscur d'un panegyriste.*

'Nous lisons dans un panegyriste, *Tibi Constantine & nuper senatus signum dedis, & paulo ante Italia scutum & coronam cuncta aurea dedicarunt. . . . Debetur enim & divinitati simulacrum aureum &c. Deo dicarunt* marque qu'il y a faute dans *dedis*; au lieu duquel d'autres lisent *Dei*, & Livineius croit qu'il est bon. [Il est néanmoins encore bien obscur, Car s'il veut dire qu'on dedia une statue à Constantin comme à un dieu, ce que la suite semble marquer, l'expression est fort impropre.] Baronius tire de là que le Senat fit dresser une statue à J. C. comme au Dieu de Constantin. [Mais je ne sçay si beaucoup d'autres entreront dans sa pensée.]

Buch. cycl. p. 186.

Lact. pers. n. p. 448.

Pagi, 306. 5  
11 | 318. 5 v.

Lact. pers. n. p. 449.

Pagi, 306. 5  
11.  
Buch. cycl. p. 138.

Lact. p. 37. a.  
P. 450.

Pare. 6 p. 145.

Perav. rar. v. l. 46. c. 11. p. 211.

Lact. pers. n. p. 448 | Aur. V. p. 516. c. c. | Pare. 7. p. 174.

Socr. l. 1. c. 1. 7. b.

Idem | Buch. p. 138. | Perav. ut sup.

Pour la page 138. 5 17.

Pare. 6 p. 150. 151.

n. p. 317.

Bar. 311. 5. cl. 69.



## NOTE XXXIV.

*Sur le titre de grand Pontife donné aux Empereurs Chrétiens.*

'Nous estimons beaucoup la sincérité de Baronius & l'amour qu'il fait paroître pour la vérité, en avouant qu'il s'estoit trompé, lorsqu'il avoit dit dans les premières éditions de son martyrologe, que Constantin depuis même qu'il estoit devenu maître de Rome après l'apparition de la Croix, avoit encore retenu quelque chose de l'idolatrie, puisqu'il avoit continué à prendre le titre de grand Pontife. [Mais je ne voy pas qu'en corrigeant cette faute, il ait eu assez de fondement] d'accorder que Constantin & les autres Empereurs Chrétiens jusqu'à Gratien avoient pris ce titre, & la robe qui en estoit la marque. Le P. Pagi soutient que toutes les inscriptions où ce titre se trouve, montrent bien que les payens le leur donnoient, mais ne prouvent point qu'ils l'acceptassent; [& ses raisons, dont nous avons fait un abrégé dans le texte, paroissent fortes.

J'ay encore plus de peine de voir que] Baronius avance qu'ils pouvoient prendre le titre & même l'habit de grands pontifes des idoles, sans parler au crime de l'idolatrie, & que les Evêques le leur permettoient; [comme si ce n'estoit pas là honorer les idoles qu'ils detestoient, autoriser le culte des demons, & se rendre par conséquent consentans & participans du crime de l'idolatrie.] S'il y avoit eu autrefois un grand pouvoir attaché à cette dignité, Gratien & ses successeurs n'ont pas laissé d'en jouir sans prendre ce titre. Aussi le pouvoir des Empereurs estoit bien au dessus de tout cela. Après tout, qu'est-ce qu'un Prince Chrétien doit craindre, sinon d'offenser le Toutpuissant? Peut-il y avoir aucune obligation de pecher pour

ceux qui n'ont d'autre obligation que de ne pecher jamais? Ou est-ce que les crimes cessent d'estre crimes quand on les commet par politique? Il est quelquefois permis & utile de tolérer dans les autres: mais est-il jamais permis de les commettre soy même?

Ce qui pourroit le plus porter à croire que les Empereurs acceptoient le titre de grands pontifes, c'est ce que dit Baronius, qu'Aufone le donne en trois endroits à Gratien, [puisqu'Aufone estoit Chrétien, ou au moins pretendoit l'estre. Il devoit aussi favoir les inclinations de Gratien: & assurément il ne le vouloit pas choquer.] Cependant Baronius reconnoît après Zolime, que Gratien detestoit & l'habit & le titre de grand Pontife. 'Aussi le P. Pagi soutient que ce n'est point du tout le sens d'Aufone. [Cela est aisé à croire] du premier passage, & encore plus du troisième. Le second est plus difficile: & néanmoins on peut juger qu'il veut dire seulement que Gratien a agi en Pontife en consulant Dieu. [ce qui n'oblige point à d're qu'il prit le titre de Pontife.] Il est clair au moins qu'Aufone le dit par rapport au vray Dieu, & non par rapport aux dieux des Romains.

'Le P. Pagi dit que quelques unes des inscriptions où les Empereurs Chrétiens sont qualifiez grands Pontifes, ont esté faites sous des Empereurs payens, dont on a effacé le nom pour y mettre celui d'un autre: & Baronius le dit d'une où l'on lit le nom de Constantin au lieu, dit-il, de celui de Diocletien effacé en haine de ce qu'il avoit persecuté l'Eglise. [Mais je ne croy pas que l'on trouve qu'on ait jamais abatu & effacé les titres de Diocletien,] quoiqu'on ait abatu ses images quand celles de Maximien y estoient jointes. [Quand on l'auroit fait, ce n'auroit pas esté à cause de sa persecution.] Le P. Pagi croit que cette

Pour la page  
137. § 18.

Bar. 311. § 23.

Pagi, 311. § 17.  
29.

Bar. 311. §  
100.

598.

§ 97.

Pagi, 311. §  
17.

Auf. conf. p.  
189. 423.  
4 p. 392.

Pagi, § 19. I

Bar. § 24. 95.

LIII. c. 41. p.  
16.

Pagi, § 19.

inscription estoit plutost de Maximien Hercule. [Mais quoy qu'il en soit de cela, ou l'on faisoit les choses avec une extreme negligence, ou en attribuant une inscription à un prince, on en devoit oster ce qui ne luy convenoit pas.]

Bar. § 96.

'Il y a encore de l'embaras dans deux inscriptions que rapporte Baronius. [Mais il n'est point necessaire de les examiner ici, puisque cela ne seroit rien au fond de la difficulté.]

Pour la page  
160. § 36.

## NOTE XXXV.

*Qu'il faut mettre la bataille de Cibales en 314.*

[Idace met le 8 octobre 314, la bataille de Cibales entre Constantin & Licinius. Cela est conforme] à ce que dit l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois, qu'après qu'ils eurent fait la paix, ils furent tous deux Consuls: car ils le furent en 315, & ne le furent plus depuis ensemble.

Amm. an. p.  
474. b. c.

Idac. &amp;c.

Cod. Th. chr.  
p. 9. 10. Nos.  
de Lic. c. 1. p.  
48.Pet. chr. p.  
717.

'On trouve en 315 plusieurs loix de Constantin données dans l'Illyrie, qui luy avoit esté cedée par cette paix. 'Le P. Petau ne met la guerre qu'en 315, mais il n'en donne point de preuve, sinon qu'il semble supposer contre la verité, qu'Idace la met la mesme année. [S. Jerome au contraire la met des la septieme année de Constantin, un an après la mort de Maxence, c'est à dire en 313. Mais il n'est suivi de personne; & Licinius fut assez occupé en 313 contre Maximin.] Il seroit aussi difficile d'expliquer les trois ans qu'Aurele Victor donne à l'union d'entre Constantin & Licinius. 'Le Cardinal Noris montre aussi qu'il n'y avoit point de guerre entre eux au commencement de 314, & jusqu'au 13 de may.

Euf. n. p. 110.  
1. d.

Nor. p. 48. 49.

Pour la page  
161. § 37.

## NOTE XXXVI.

*Que l'Egypte & la Lybie Orientale sont demeurées à Licinius par le traité de 314.*

Optatien dans son poeme c. 4, fait

confiner les Blemmyes avec les pays de Constantin; *faciague Blemmyico socialis limite firmas.* [Et comme les Blemmyes estoient voisins de l'Egypte, il semble que l'Egypte fust à Constantin des l'an 321, si est vray qu'Optatien ait fait son poeme cette année là, comme veut le Cardinal Noris: & par consequent il faudra qu'il l'ait eue par le traité de 314. Mais cette preuve tirée d'un poete qui peut comprendre sous les Blemmyes tous les barbares meridionaux, doit ceder à l'autorité de Sozomene,] 'qui donne à l'empire de Licinius, après la paix de 314, tout ce qui est dans l'Orient jusqu'à la Lybie voisine de l'Egypte. 'Et Zosime assure que l'Egypte & la Lybie fournirent de vaisseaux à Licinius dans la derniere guerre contre Constantin. [Il y a d'ailleurs autant de raison au moins de mettre le poeme d'Optatien qu'en 325.]

Soz. l. 1. c. 1.  
P. 403. b. c.Zof. l. 1. p.  
680. d. e.

## NOTE XXXVII.

Pour la page  
166 § 37.

*Que Constantin peut avoir célébré sa dixieme année en 315.*

'Le P. Pagi pretend que Constantin n'a point célébré sa dixieme année en l'an 315, auquel elle commençoit, comme l'avoit cru Baronius *an. 31. § 1.* mais seulement en 316, auquel elle finissoit le 25 juillet: & sa raison est que dans une loy du mois de janvier 316, Constantin confirme toutes les donations dont on aura joui paisiblement *usque ad nostra decennalia*: d'où le P. Pagi conclud que Constantin n'avoit donc point encore célébré sa 10<sup>e</sup> année. [Je ne voy pas bien comment il tire cette conclusion. A *decennalia* on peut aussi bien s'entendre *modo transacta* que *max futura*.] La loy n'est pas mesme donnée, mais publiée, *proposita*, au mois de janvier. [Ainsi elle peut avoir esté donnée en 315 des le mois de juillet si on veut, & la publication différée

Pag. p. 161  
316 § 1.Cod. Th. l. 1.  
13. l. 1. p. 310.

jusqu'en 316, par l'opposition des officiers du fisc, ou pour quelque autre raison. Si Constantin n'eust confirmé au mois de janvier que les possessions qui se trouveroient paisibles le 25 juillet suivant, il eust donné six mois de temps aux officiers du fisc & aux ennemis des particuliers, pour rendre par des chicanes toutes les possessions litigieuses. Ainsi cette loy mesme est plutoit une preuve que Constantin celebrait sa dixieme année lorsqu'il la fit, ou qu'il l'avoit celebrée des auparavant. Le consulat qu'il prit en 315 & non en 316, en est une marque selon les principes du P. Pagi: ' & si Licinius fit la sienne des 315, comme le pretend le mesme Pere, quoiqu'il entrât seulement dans sa neuvieme année le 11 novembre 315; on ne voit point qu'il en ait pu avoir de raison, ] que celle que marque le Cardinal Noris, de se conformer à Constantin, ou plutoit de ne luy ceder en rien.

'Le P. Pagi semble se fonder encore sur ce qu'Eusebe dit que Constantin le jeune fut fait Cesar vers la dixieme année de son pere; & il ne le fut qu'au mois de mars 317. [Mais si Eusebe parle de la dixieme année de son regne, sans avoir égard au temps où il en fit la solennité, comme ses termes portent à le croire, cette année est fixe; & ainsi on ne peut rien conclure de ce que dit Eusebe sur ce sujet.]

'Le Cardinal Noris allegue une preuve plus considerable pour montrer que Constantin ne celebra sa dixieme année qu'en 316. C'est une medaille de Crispe Consul pour la 2<sup>e</sup> fois, & ainsi de 321 au plustost, où l'on voit que l'on faisoit alors la solennité de la 15<sup>e</sup> année de Constantin, qui finissoit en 321. On voit de mesme qu'il celebra la 20<sup>e</sup> en 326, où elle finissoit. C'est donc une grande raison de croire qu'il n'a celebré aussi sa dixieme année que lorsqu'elle finissoit

en l'an 316. [Mais cette raison est-elle absolue & decisive? Et Constantin ne peut-il pas avoir celebré le commencement de sa 10<sup>e</sup> année, & la fin de sa 15<sup>e</sup>? Car il me semble que les Empeleurs n'avoient pas de regle bien fixe pour cela; mais prevenoient ou retardoient selon les occasions. Et Constantin devenu maistre de plusieurs grandes provinces à la fin de 314, pouvoit estre bien aise de faire cette solennité bientoit après.] 'On demeure d'accord que depuis luy les Empeleurs l'ont souvent faite au commencement de leur 5<sup>e</sup> & de leur 10<sup>e</sup> année. Constantin mesme fit sa 20<sup>e</sup> à Rome en 326: mais il l'avoit faite en Orient des 325; & il fit la 5<sup>e</sup> de ses enfans en 321, où elle commençoit. [La loy du mois de janvier 316 est bien favorable, comme nous avons dit, pour mettre la solennité de sa dixieme des l'an 315, avec le consulat qu'il y prit.] Et si Licinius a celebré la sienne peu de mois après Constantin, dans la 5<sup>e</sup> année de son regne sur l'Asie, comme le soutient le Cardinal Noris, cette 3<sup>e</sup> année n'est pas 316 comme il l'a cru, en supposant que Maximin avoit esté défait en 314, [mais c'est 315; estant certain que Maximin a esté défait & est mort des 313.]

'Le Cardinal Noris s'appuie encore sur le panegyrique prononcé le premier mars 321, où il est dit qu'on attendoit la 20<sup>e</sup> année, *jam augeturam vicennalia*, c'est à dire selon le Cardinal Noris, qu'on devoit solenniser dans quatre mois la 15<sup>e</sup> année de Constantin, & y faire des vœux pour la 20<sup>e</sup>. [Mais ces vœux pour la 20<sup>e</sup> se faisoient des la 10<sup>e</sup>, quoiqu'ils pussent se renouveler à la 15<sup>e</sup>.] Et ils font en effet marquer des la 10<sup>e</sup> sur l'arc de triomphe dressé à Constantin. Le panegyriste qui parloit à la solennité de la 5<sup>e</sup> année de Crispe, dit de mesme qu'on s'attendoit à sa 10<sup>e</sup>. [Il ne parle donc pas des vœux qui se faisoient à

la 5<sup>e</sup> pour la 10<sup>e</sup>, & à la 15<sup>e</sup> pour la 20<sup>e</sup>, mais de la solennité mesme de la 10<sup>e</sup> & de la 20<sup>e</sup>. Ainsi cet endroit ne prouve point qu'on n'eust pas célébré des 320 la 15<sup>e</sup> de Constantin, & la 10<sup>e</sup> en 315.] Le P. Pagi pretend mesme le prouver par ce panegyriste. Il soutient de plus, que les vœux pour la 20<sup>e</sup> qui sont marquez dans la medaille de Crispe, regardent Crispe mesme, & non son pere. Il pretend encore que c'est une faute de lire *Consul II*, le nombre du consulat n'estant jamais marqué, dit-il, dans les medailles des Césars & des Augustes de ce tempslà.

'Les termes d'Eusebe *ἡμετέρας αὐτοῦ τῆς βασιλείας ἀρτίστον ἔχοντος*, [sont favorables au sentiment du Cardinal Norris & du P. Pagi: Et ils ne les alleguent pas néanmoins, parce qu'en effet cela est foible; ces sortes d'expressions estant fort equivoques, surtout dans le style d'Eusebe.]

## NOTE XXXVIII.

*Que Constantin le jeune peut estre né à Arles le 7 aoust 316.*

'Zosime dit que Constance fils de Constantin, estoit né à Arles assez peu avant qu'd'estre fait César avec Crispe son frere, [le premier mars 317.] Le jeune Victor a Constantin au lieu de Constance, & il faut certainement lire de mesme dans Zosime. Ainsi Constantin sera né en 316 vers le mois d'aoust, auquel nous trouvons que son pere estoit à Arles. [Il semble difficile d'accorder cette époque] avec la maniere dont Nazaire en parle en 321. *Andiviv frater intentum. . . cumque miraretur fratrem, etiam sibi favit & c. Jam maturato studio litteris habilis, jam felix dextera fructuosa subscriptione latatur.* [Cela ne paroist guere d'un enfant de cinq ans, & nous voudrions pouvoir dire que c'est Constant le dernier des enfans de

Constantin, qui est né à Arles en 316. Car pour Constance qui est entre le jeune Constantin & Constantin,] Julien nous assure qu'il naquit en Illyrie. 'Mais nous voyons aussi d'ailleurs qu'il ne naquit qu'en 317. [Ainsi il faut necessairement reconnoistre que ce lui qui naquit en 316 estoit ou Constantin, ou quelque enfant qui ne vécut pas.] 'M<sup>r</sup> du Cange dit que Constantin naquit en 312 à Arles sous le consulat de Constantin & de Licinius. Mais il ne cite point d'auteur qui le dise; & ce qu'il ajoute ensuite, qu'il mourut l'an 340 en la 25<sup>e</sup> année de son age, [marque qu'il naquit en 315 ou 316, & non pas en 312.]

'Il met sa naissance le 7 d'aoust [ce qui convient à l'histoire,] & est fondé sur le calendrier de Silvius, qui met sur ce jour là *Natalis Constantini junioris*, Celui de Bucherius a le mesme jour *Natalis Constantini*, dans l'ancienne edition, [& dans celle du P. Petau:] mais dans celle de Bucherius il y a *Constantii*, ce qui peut paroistre meilleur, puisque dans un index qui est à la teste de ce calendrier, il y a *Domini Constantii VII. idu augusti*. Ce terme de *Domini* convient bien à Constance, sous qui ce calendrier a esté fait [en 354, quatorze ans après la mort du jeune Constantin. Et il se trouveroit mesme que la naissance du Prince regnant n'y seroit point du tout marquée. D'autrepart aussi l'epithete de *junioris* convieut mieux à Constantin,] à qui on la donne souvent pour le distinguer de son pere, au lieu qu'on la donne tres rarement à Constance, [né plus d'onze ans après la mort de Constance Chlore.] 'Outre cela on lit dans une loy de Constance mesme, qu'il est né le 13 d'aoust, *Idibus*, & non pas *VII. id.* [et il faudra corriger cette loy si on lit *Constantii* dans les deux calendriers. Je ne sçay s'il est aisé de se determiner en cela. Mais si la

Pagi, 310. § 4.

§ 1.

Euseb. Conf.  
l. i. c. 32. p.  
432. c.Pour la page  
168. § 40.Zofl. l. i. p.  
679. c.Vid. epi. p.  
543. c.

Juli. n. p. 144.

Cod. Th. chr.  
P. 12. 13.Panc. p. 154.  
155.

P. 177.

Juli. or. l. 1. p. 9.

Amm. n. p.  
1011.Byz. sam. p.  
47.

P. 47.

Boll. jan. t. i.  
P. 44. 1.Cod. Th. t. 2.  
P. 43. 1.Byz. sam. p.  
10.Cod. Th. c. t.  
4. 10. P. 43.

difficulté est grande, elle est tres peu importante.]

NOTE XXXIX.

*Quelques fautes dans les Consuls & les loix de 317.*

'Tous les fastes conviennent que Gallican & Bassus ont esté Consuls en 317, [sinon qu'au lieu de Gallican Cassiodore a Gallien par une erreur visible de copiste,] & que la chronique d'Alexandrie met Symmaque au lieu de Bassus, confondant ce consulat avec celui de l'an 330. 'Le livre des Prefets porte que le consulat de Gallican & de Bassus ne commença que le 17 de fevrier. 'Cependant on trouve une loy publiée en Espagne le 16 du mesme mois, *Gallicano & Basso Conf.* [Je ne sçay si l'on peut dire que les noms des Consuls y furent mis quand on les sceut; sinon je croy qu'il faut reconnoistre qu'il y a faute dans la date de la loy.

Il y a faute aussi] dans la loy adressée de Rome le 10 de mars à Bassus comme Prefet de Rome; car il ne le fut que le 15 de may. 'Godefroy remarque cette contrariété, en mettant neanmoins le 19 d'avril au lieu du 15 de may. [Mais il pouvoit ajouter que cette loy ne peut pas estre du 10 de mars,] 'puisque celle qui la precede est du 17 d'avril. [Au lieu de *VI. id. marr.* il faut peuteeste *VI. id. jul. ou aug.*] 'puisque nous avons une loy datée de Rome comme celle-ci le 21 de juillet.

NOTE XL.

*Que Crispe a esté fait Cesar en 317.*

L'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois p. 474. b. & Zosime, parlent de la creation des trois Cesars, Crispe & Constantin fils du grand Constantin, & Licinius ou Licinien fils de Licinius, comme d'une des premieres suites, & d'un affer-

missement de la paix de 314: [& l'Anonyme le met alléz nettement avant le consulat de Constantin & de Licinius, c'est à dire avant 315.] Aurele Victor semble en faire mesme une des conditions du traité. [Cela pourroit estre favorisé par la chronique d'Eusebe, qui met cette creation en la 2<sup>e</sup> année de la 273<sup>e</sup> Olympiade, qui est l'an 314; si cette chronique n'estoit pleine de fautes en cet endroit mesme, aussibien que dans toute cette fin. Mais il est absolument impossible de mettre cette creation en l'an 314, auquel Licinien & le jeune Constantin n'estoient pas encore nez.] 'Dans une medaille qu'on croit estre du 16 novembre 316, [ou au plustost de 315,] Licinius le fils n'est point qualifié Cesar; d'où l'on peut tirer qu'il ne l'a pu estre avant 316. Car on ne trouve point de difficulté à reconnoistre que cela se fit le premier de mars, comme on le lit dans Idace, & dans la chronique d'Alexandrie p. 656.

Cette chronique marque sur l'an 316 la promotion du jeune Constantin. Celle de S. Prosper y met toutes les trois. 'Nazaire témoigne que la solennité de leur cinquieme année se fit dans le cours de la quinziesme de Constantin, [c'est à dire le premier mars 321. Ils ont donc commencé en 316 si c'estoit à la fin de leur cinquieme année, ou en 317 si c'estoit au commencement.] 'Le Cardinal Noris eite une medaille de Licinius & de son fils qualifié Cesar avec un r, qui signifie selon luy qu'elle est de la troisieme année du regne de Licinius à conter depuis la défaire de Maximin: [& comme Maximin fut défait non en 314 comme il le pretend, mais en 313, il faut selon ses principes que Licinius ait esté fait Cesar en 316. Cela s'accorde assez bien avec ce que dit Eusebe,] que Constantin fit ses enfans Cesars aux festes qu'il faisoit tous les dix ans depuis le

Aur. Vict. p. 156. f.

Nor. de Lic. c. 1. p. 158. a.

Panc. 7. p. 152.

Nor. de Lic. c. 1. 4. p. 49. 58.

Eu. Grec. p. 608. d.

Pour la page 170. § 41.

P. 181. c.

n. p. 155.

Buch. cycl. p. 218.

Ed. Th. 12. t. 1. 4. p. 347.

p. 10. 1. 2. p. 74.

Buch. p. 138.

Cod. Th. 1. 3. p. 74.

p. 71.

chr. p. 14.

Pour la page 170. § 42.

Zof. l. 1. p. 679. d. c.



termes marquent plustot que Gallican entra dans le consulat le 17 de fevrier. Mais sans s'arrester à cela, Crispe fut aussi declaré Cesar à Sardique, & 13 jours après que Gallican y eut esté declaré Consul. Y a-t-il donc apparence que Gallican ait donné la promotion de Crispe plustot que son consulat, & qu'il ait eu mesme le loisir de faire faire une statue sur cette premiere nouvelle avant que d'avoir receu l'autre? Les amis qu'il avoit en Cour auroient esté bien negligens. Ne voyant donc pas moyen de resister aux preuves qui mettent la promotion de Crispe en 317, je ne croy pas qu'on puisse dire autre chose sur cette objection,] sinon que Gallican Consul en 317, est différent de celui qui estoit en mesme temps Prefet de Rome, comme le croit M<sup>r</sup> Valois : 'Ou bien il faut recourir à ce que dit le P. Pagi, que comme la resolution de faire Crispe Cesar avoit pu estre prise quelque temps avant qu'elle fust executée, Gallican avoit fait faire cette inscription des devant qu'il fust Consul, & sil'on veut desl'an 316.' Et le Cardinal Noris mesme dit qu'il l'avoit fait faire pour le premier de mars. [Mais après tout, ne l'auroit-il pas fait changer pour y faire paroistre son consulat? Ainsi je pense qu'il vaut mieux se tenir à la distinction des deux Gallicans.

'Aurele Victor dit que dans le temps de la promotion des trois Cefars, *isidem mensibus*, il y eut une eclipse de soleil. Scaliger dit qu'il y en eut une en 317 le vendredi 26 de juillet. Le P. Petau dans sa chronologie n'en met point que le 20 de decembre. Calvisius soutient mesme qu'il n'y en eut point du tout en 317, mais qu'il y en eut une en 316 le vendredi 6 de juillet.

NOTE XLI.

Pour la page 181. b. 41.

Que Constantin a ordonné de celebrer le samedi.

'Le texte d'Eusebe porte que Constantin avoit fait une loy, (car je croy qu'il faut *ἐνομοθέτησεν* au lieu d'*ἐνομήσεν*), pour ordonner de fester le dimanche, & d'honorer de mesme le samedi, *τὸν σαββάτον*, à cause des choses que nous savons que le Sauveur y a faites. 'M<sup>r</sup> Valois croit qu'il faut lire [*τὴν* ou *τὴν αἰών*] *τὸν σαββάτον*, & il en a des raisons bien fortes. 'Car le titre de ce chapitre dans Eusebe, porte que Constantin avoit ordonné d'honorer le dimanche & le vendredi : [ & ce qui nous paroît encore plus considerable, ] Sozomene qui estoit avocac à Conitantinople, [ & qu'on voit avoir fort bien sceu les loix, ] dit qu'il avoit ordonné que l'on cesserait le vendredi les actes de justice pour le passer en prieres.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 18. p. 134. c. d.

n. p. 141. 1. c.

c. 18. p. 134. b.

n. p. 143. 1. a.

Soz. l. 1. c. 8.

p. 412. b. c.

[Cependant je voudrois que M<sup>r</sup> Valois eust pris garde qu'Eusebe dit que l'ordonnance de Constantin estoit fondée sur ce jour nostre Seigneur a fait en ces jours là, *ἐν ταυτῷ*; ce qui est aisé à entendre du samedi, où J. C. a fait plusieurs miracles; au lieu que l'Evangile ne marque rien pour le vendredi, hors la Passion, qui passé tout ce qu'il a fait les samedis, mais qui n'est qu'un seul vendredi: de sorte qu'il est difficile de croire qu'Eusebe l'ait voulu marquer par *ἐν ταυτῷ*. Il est certain d'ailleurs que le samedi estoit festé en Orient. Ainsi il est aisé que Constantin depuis qu'il s'y fut établi, ait fait quelque loy pour autoriser cette solennité, & pour faire au moins que les Chrétiens eussent la liberté entiere de la celebrer.

Christophorson avoit déjà marqué *τὸν αἰών τὸν σαββάτον* à la marge de son edition, & avoit suivi ce sens dans sa traduction p. 395. c. aussi bien que M<sup>r</sup>

M m m m



Amm. f. n. p. 49. 1.

Pagi. p. 131. 14.

Nor. p. 19. c.

Aur. Viâ. p. 116. f.

Euf. chr. n. p. 149. 1.

a Grandami, p. 107.

Calvis. p. 389. 1.

Cod. Th. l. 1.  
P. 110. 1.

Valois.] Godefroy lit de mesme, comme si c'estoit le texte incontestable d'Eusebe. [Nous avons suivi d'abord de si grandes autoritez, & nous les suivrons encore, si nous voyions qu'il fust aisé de répondre à ces *versus*. Musculus p. 208. c, traduit *est quæ sabbati sunt*, comme ne supposant point le *œj*, que M<sup>r</sup> Valois ne dit point se trouver dans aucun manufact. ] Nicéphore ne parle que de la celebration du dimanche & du vendredi: [mais il paroist suivre Sozomene.]

Nph. l. 7. c.  
46. P. 115. b.  
c.Pour la page  
181. § 45.

## NOTE XLII.

*S'il a aussi ordonné de celebrer le vendredi.*

Euf. n. p. 141.  
2. d.

M<sup>r</sup> Valois conteste ce que dit Sozomene, que Constantin avoit ordonné de cesser les actes de justice le vendredi: Il dit que la loy, [ & mesme les deux loix ] que nous avons de luy sur ce sujet, ne parlent que du dimanche. [ Mais il est aisé qu'on ait retranché de ces deux loix ce qui ne s'observoit plus sous Theodose II. & sous Justinien, & ce qu'on ne vouloit pas faire observer. Il est aisé encore que Constantin ait ordonné dans les seize dernieres années de sa vie ce qu'il n'avoit pas ordonné en 321. ]

§ 2.

M<sup>r</sup> Valois veut que Sozomene n'ait fait Constantin auteur de la celebration du vendredi, que parcequ'elle s'observoit de son temps à Constantinople. [ Et il est vray que si Eusebe n'en a point parlé, c'est une raison considerable pour croire que Constantin ne l'avoit pas ordonnée. Cependant on pourroit croire qu'Eusebe n'a pas voulu le louer de cette ordonnance, parcequ'elle n'avoit point eu de lieu. ] Car Godefroy soutient qu'on n'en trouve pas mesme de vestige: [ & je voudrois que M<sup>r</sup> Valois nous eust donné quelque preuve de ce qu'il suppose, qu'on l'observoit à Constantinople

Cod. Th. l. 1.  
P. 110. 2.

du temps de Sozomene. Tout ce que j'en trouve, ] c'est que Saint Auxent déjà celebre du temps de Theodose le jeune, & qui vivoit dans la Bithynie a lez pres de Constantinople, exhortoit à passer le vendredi dans la priere & dans le jeûne, sans travailler. Mais il est visible ce me semble que c'estoit une pratique nouvelle & particuliere qu'il tâchoit d'établir: d'où vient que quand il avoit des ouvriers, il leur donnoit le vendredi non seulement de quoi se nourrir, comme il faisoit le dimanche, mais encore leur salaire, [ c'est à dire ce qu'ils eussent gagné ce jour là s'il les eust fait travailler. L'auteur de sa vie ne dit point du tout qu'il ait réussi dans son dessein: & je ne croy pas qu'on en trouve rien dans la suite de l'histoire. ]

Boll. 14. febr.  
P. 769. b.  
P. 780. § 156

## NOTE XLIII.

Pour la page  
186. § 47.

*Que Licinius a esté défait en 323.*

Baronius met la totale défaite de Licinius au commencement de l'an 318, fondé sur une loy datée du dixieme avril sous le consulat de Licinius & de Crispe, c'est à dire en la mesme année 318, où il est parlé de la victoire que Constantin avoit remportée en Thrace le troisieme de juillet, & de ceux qui s'estoient rendus à luy à Nicomedie; [ ce qui ne se peut entendre par le consentement de tout le monde que de la reddition de Licinius. Mais si Licinius s'est rendu avant le 10 avril 318, il faut mettre en 317 au plus tard la declaration de la guerre, & la bataille du troisieme juillet: Et comment cela se pourra-t-il accorder avec le consulat de Licinius en 318, & de son fils en 319? Ces deux consulats nous obligent absolument de dire que la paix dut être encore en 319; ] & qu'ainsi il y a certainement faute dans la loy qui fait toute la preuve de l'opinion de Baronius. Aussi toutes les personnes habiles

Bar. 116. § 1  
317. § 1.

Pag. 117. § 1.

en demeurent aujourd'hui d'accord. 'On peut voir encore ce que dit sur cela le P. Morin.

Le silence que Nazaire garde à l'égard de Licinius, dont il ne dit pas un mot dans le p<sup>n</sup>egyrique qu'il prononça le premier mars 321, en l'honneur de Constantin & des Césars, est une grande preuve ce me semble, que Licinius n'estoit encore alors ni vaincu, ni mesme traité ouvertement d'ennemi.

'Le P. Petau, M<sup>r</sup> Valois, & plusieurs autres suivent Idace, qui met la bataille du 3 juillet en 324; & celle de C. Icedoine, [qui fut bientoit suivie de la reddition de Licinius,] e 19 septembre de la mesme année. 'La chronique de l'Alexandrie met l'une & l'autre sur l'an 325, [ce qui est absolument infoutenable:] & mesme elle avoit parlé sur l'an 324, de la défaite & de la mort de Licinius, [Idace se peut appuyer] par l'Anonyme de M<sup>r</sup> Valois, qui donne 19 ans au regne de Licinius. [Car on luy en peut au moins donner 18, s'il a regné jusqu'en 324, en comptant pour deux 307 & 324.] Des 32 ans qu'Aurele Victor dit que Constantin a regné [depuis 306 jusqu'en 337,] il dit qu'il n'en a esté que 13 monarche de tout l'Empire. [Et il en faut conter un peu plus de 14 si Licinius a cessé de regner des le mois de septembre 323.]

Mais il seroit bien difficile d'accorder cette opinion avec le Code; où nous trouvons une loy recue des le 24 avril sous le troisieme & dernier] consulat de Crispe, [c'est à dire en 324,] & cette loy estant une réponse aux habitans de Calcedoine, [est certainement postérieure à la défaite de Licinius.] Dans une autre loy publiée le 16 may du mesme consulat, Constantin casse toutes les loix de ce tyran, comme il l'appelle: & cette loy est supposée dans la suivante, qui est

du 12 fevrier 325. [Licinius avoit donc esté vaincu en 323 au plus tard. Il y a certainement bien des fautes dans le Code; mais il y en a aussi dans Idace, & les evenemens y sont souvent placez un an trop tost ou trop tard; ce qui peut aisément venir de la faute d'un copiste. La chronique d'Alexandrie est encore plus pleine d'erreurs, & elle est fort confuse en cet endroit. Ce qui confirme la chronologie du Code, c'est que mettant la défaite de Licinius en 323, on trouve justement] 'les six ans qu'Aurele Victor met entre la creation des Césars [le premier mars 317,] & la rupture de la paix. [Et on trouve encore] les 15 ans ou environ que le jeune Victor donne au regne de Licinius, [en ajoutant seulement quelques mois aux 15 ans, puisqu'il fut fait Empereur l'onzieme novembre 307.] On n'a aucune medaille de luy qui passe la 15<sup>e</sup> année. [S. Jerome met la mort sur l'an 323.] Ce qui est encore fort considerable, c'est qu'il est bien difficile de mettre en huit mois de temps tout ce qui s'est passé touchant l'Arianisme entre la défaite de Licinius & le Concile de Nicée. [Il est aussi plus aisé de changer la fautive date de la loy de Baronius, *Licinius V. & Crispo Casare en Crispo & Constantino Cass. III.* qui sont les Consuls de 324, ou simplement *Crispo Cass. III.* comme il est dans la loy du 24 avril, que de la changer en *Paulino & Juliano* qui sont ceux de 325.] Godefroy met absolument la défaite de Licinius en 323, & le Cardinal Noris promet de montrer la mesme chose par les rescrits de Constantin. [Je pense qu'il entend les loix dont nous venons de parler.]

'Le P. Pagi se tient à Idace, quoiqu'il y reconnoisse plusieurs fautes, & il veut que la guerre ait commencé en 323, mais n'ait esté achevée qu'en 324 par les deux grandes batailles d'An-

M m m m ij

Aur. V. p. 126. f.

epi. p. 543. d.

Nor. de Lic. c. 1. p. 39. b.

Boll. 2. may, p. 291. c.

Cod. Th. r. 2. p. 421. 2.

chr. p. 13.

Nor. de Lic. c. 1. p. 39. b.

Pagi, 3. l. 6. 1.

55.

drinople & de Calcedoine. Il tâche de répondre à la loy du 16 de juin [ou plutoit de may] 324, en soutenant que Constantin a pu casier tous les actes de Licinius avant mesme qu'il l'eust défait, [ce qui est néanmoins fort extraordinaire: & je ne voy point qu'] la loy 2 de censu qu'il cite pour cela, le prouve en aucun maniere; n'estant pas mesme apparemment de l'an 313. [Mais quoy qu'il en soit, je ne trouve point qu'il s'objecte jamais celle du 24 avril 324,] que Godefroy avoit néanmoins alleguée: [& j'avoue que je ne voy point ce que l'on y peut répondre. Il tâche de montrer que tout ce qui s'est passé sur l'Arianisme entre la défaite de Licinius & le Concile de Nicée, n'empêche point qu'on ne mette la défaite de Licinius en 324, pourvu qu'on fasse commencer le Concile de Nicée au 19 de juin. [Mais il faut que cela soit bien serré,] puisqu'il avoue qu'on ne le pourra plus faire, si le Concile a commencé au 20 de may, comme quelques uns le croient.

Cod. Th. r. f. P. 115.

r. 1. p. 421. chr. p. 132.

Pag. 318. 56.

Pour la page 188. 548.

Amin. an. p. 474. c.

Cod. Th. chr. P. 33. 1. P. 281. 318. 54.

## NOTE XLIV.

*Pourquoy on ne met qu'en 323 la guerre des Gots, & le commencement de celle de Licinius.*

[Nous avons vu dans la note 43 que la guerre contre Licinius a fini en 323 vers la fin de septembre. Il la faudra donc commencer en avril 322, s'il est vray qu'elle ait duré 18 mois, comme on le lit dans Cedrene p. 283. d.] Mais il est visible qu'elle ne commença qu'après que Constantin eut repoussé les Gots: & on croit que l'incursion des Gots n'arriva qu'en 323, à cause de quelques loix données cette année là le 28 d'avril, qu'on juge avoir raport à cette incursion. [Il est vray que ce raport n'est pas fort visible, ou au moins fort nécessaire; & qu'ainsi la preuve qu'on en tire pour mettre la guerre

des Gots en 323, paroît assez foible. Mais l'autorité de Cedrene qui fait mille fautes dans l'histoire de Constantin & de Licinius, se peut dire encore plus foible. Ainsi nous aimons mieux suivre Godefroy,] qui ne met qu'en 323 & l'irruption des Gots, & le commencement de la guerre contre Licinius. [On ne sçait en effet aucun evenement de cette guerre avant la bataille d'Andrinople donnée le 3 de juillet. Et comme les deux Empereurs s'y preparoiert depuis longtemps, elle peut aisément avoir esté déclarée & achevée en peu de mois,] comme Eusebe le marque assez clairement. [Si les 18 mois de Cedrene estoient mieux autorisez, je croy qu'on pourroit les commencer] au temps que Constantin vint à Thessalonique après la guerre des Sarmates pour se preparer à celle de Licinius; & dire néanmoins que cette dernière ne fut déclarée & ne commença qu'environ un an après.]

Cod. Th. chr. P. 113.

Euf. l. 1. c. 3. P. 199. a.

Zof. l. 1. p. 680. c. d.

Pour la page 193. 550.

## NOTE XLV.

*Sur le traité fait avec Licinius selon Eusebe.*

'Eusebe après avoir marqué [deux ou trois défaites de Licinius, &] son passage en Asie, *φιλῶν δὲ τῶν δὴ βασιλέων*, parle d'un traité de paix, rompu ensuite, & suivi d'une dernière bataille, à laquelle il joint la mort de ce prince. Baronius doute si Eusebe ne repete point ce qu'il avoit déjà dit. [Je n'entens pas assez ce que veut dire Baronius: car je ne trouve pas qu'Eusebe ait encore parlé d'aucune paix entre Constantin & Licinius, qu'on puisse dire qu'il repete ici. Je ne sçay s'il voudroit marquer ce que dit M<sup>r</sup> Valois,] que le traité dont parle ici Eusebe, est celui par lequel Licinius ceda l'Illyrie à Constantin à la fin de 314; & qu'ainsi tout ce qui precede regarde la guerre de la mesme année.

Euf. v. Conf. l. c. 11. p. 449. a.

c. 15. p. 451. a.

b. c. 16. 17. p.

451. 452. a.

b. c. 18. p. 452.

c. Bar. 318. 53.

Euf. n. p. 119. 1. b.

[Mais Eusebe parle visiblement de la guerre qui suivit la persecution; & la guerre de 314 la preceda. Il parle de celle où Crispe eut part, comme il est visible en conferant son histoire ecclesiastique l. 10. c. 9. p. 398. 399, avec la vie de Constantin l. 2. c. 3. p. 444. Licinius ne passa point la mer en fuyant dans la premiere. Il se trouveroit que Eusebe se seroit beaucoup étendu sur la premiere, & n'auroit presque rien dit de la seconde, dont les evenemens furent beaucoup plus grands, & les suites bien plus importantes. Il est bien plus aisé de croire qu'il n'a point jugé necessaire de parler de la premiere, parcequ'elle n'avoit rien changé dans l'état de l'Orient.] En parlant de la derniere défaite de Licinius [à Calcedoine], il dit que ce tyran avoit oublié ce qu'il avoit dit de ses d'eux peu auparavant, *οὐκ ἔμελλε*. [Il marque certainement le discours rapporté au ch. 5. p. 445. 446, fait avant la premiere bataille dont il parle p. 447. a. Si donc cette bataille est celle de Cibales en 314, elle a precedé de neuf ans celle de Calcedoine, & mesme de dix selon M<sup>r</sup> Valois.

Pour expliquer donc ce traité, nous ne voyons autre chose à dire, sinon qu'il le faut mettre entre le passage de Licinius en Asie, & la bataille de Calcedoine; mais que Licinius ayant donné des ordres pour augmenter ses troupes au lieu de les licentier, comme il s'estoit peuteestre obligé de faire, Constantin qui n'avoit pas encore quitté l'Asie, recommença à le poursuivre, donna la bataille de Calcedoine, & l'assiéga dans Nicomedie: de sorte que ce traité n'ayant peuteestre tenu que quelques jours, il ne faudra pas s'étonner que les autres auteurs n'en aient pas parlé.

On pourroit peuteestre dire encore que Licinius après s'estre rendu à Nicomedie, & avoir quitté la pourpre,

reprit ensuite les armes, & que ce fut ce qui obligea Constantin à le faire enfin mourir. Cela s'accorderoit fort bien avec ce qu'Eusebe joint sa mort à sa derniere défaite. Mais un traité dans les termes qu'en parle Eusebe p. 451. a, paroît bien different d'une reddition absolue, comme fut celle de Licinius. Et aucun auteur ne dit qu'il ait repris les armes depuis ce temps là. Cependant cette circonstance fort considerable par elle mesme, auroit dû au moins être remarquée par les Chrétiens: car elle justifieroit absolument Constantin contre ceux qui luy font un crime de la mort de Licinius. Mais S. Jerome bien loin de le défendre en cette maniere, l'accuse luy mesme dans sa chronique d'avoir violé son serment par cette mort: & il ajoute positivement que Licinius estoit alors homme privé.]

NOTE XLVI.

Pour la page 196. 551.

Que Constance fut apparemment fait Cesar le 8 de novembre 323.

[Il y a plusieurs opinions differentes sur le temps auquel Constance fut fait Cesar.] Ammien dit que sa trentieme année finissoit en 323 le 10 octobre, *VI. idus oct.* [La premiere avoit donc commencé le 10 ou 11 octobre 323. Mais pour le jour, Idace, & la chronique d'Alexandrie p. 660, s'accordent à dire que ce fut le 8 de novembre, *VI. idus nov.*] Car on convient qu'il faut lire Constance dans la chronique d'Alexandrie au lieu de Constant. On voit le mesme jour marqué dans le calendrier donné par Bucherius & par Lambecius. Ainsi pour ce point il faut abandonner Ammien, soit qu'il se soit trompé luy mesme, comme le croit le Cardinal Noris, [soit qu'il y ait faute dans son texte.

Pour l'année, la chronique de S. Jerome, au moins selon l'édition de

M m m m iij

v. Conf. l. 1. s. 15. p. 451. b.

Amm. l. 14. p. 8. 9.

Pasc. p. 156. e.

Buch. cycl. p. 187.

Pagi, p. 140.

Nor. dec. c. 11. p. 78. 79.

Scaliger, fait aussi donner le titre de Cesar à Constance en 323. Mais Idace le met en 324, & la chronique d'Alexandrie en 325. Cette dernière opinion est favorisée par le consulat qu'eut Constance en 326, & par la solennité qui se fit en 325 pour la vingtième année de Constantin: ]'Car Eusebe dit que Constantin fit ses trois enfans Césars en ces sortes de solennitez. [Mais nous avons déjà répondu à ce passage dans la note 40, & nous ne voyons aucun moyen de dire que Constance n'ait esté fait Cesar qu'en 325, puisqu'il celebra sa trentième année des 323.

Cette célébrité a pu se faire au commencement ou à la fin de la 30<sup>e</sup> année; ainsi elle peut convenir ou à 323 ou à 324. La chronologie d'Idace est exacte; & aussi M<sup>r</sup> Valois & d'autres la suivent en ce point; mais elle n'est pas sans fautes. Elle se trompe selon ce que nous avons dit, en mettant la défaite de Licinius en 324, un an plus tard qu'il ne faut: & c'est à cette défaite qu'elle joint la promotion de Constance: *bellum Calchedonense XIV. Kal. oct. & levatus est Constantinus &c.* Ainsi comme la défaite appartient à l'an 323, on peut dire que la promotion de Constance y appartient aussi, mesme selon Idace. ]'Le P. Pagi ajoute que s'il n'a esté fait Cesar en 323, il a célébré toutes ses cinquièmes années hors de leur temps. [Je n'ay pas examiné ce point: Mais ce qui est bien fort, ]'c'est que Socrate dit qu'il a régné 38 ans, étant mort le 3 novembre 361, qui n'estoit que la fin de sa 37<sup>e</sup> année, à conter du 8 novembre 324, comme M<sup>r</sup> Valois l'avoue. Eutrope dit aussi qu'il mourut en la 38<sup>e</sup> année de son regne, & on le cite encore de quelques autres. [Tout ce qu'on peut dire à cela, c'est qu'on a conté la première & la dernière année de son regne pour deux années, quoiqu'elles n'en fassent pas une entière.] Mais le

jeune Victor qui en luy donnant 39 ans, ne peut s'expliquer que de cette maniere, [empêche qu'on ne puisse expliquer ainsi les autres. Sozomen favorise Idace, ]'en ne donnant que treize ans à Constance du vivant de son pere. [Mais il est aisé de répondre qu'il fait un conte rond, & neglige les mois de plus ou de moins. ]'Godefroy dit que l'opinion d'Ammien pour l'an 323, pourroit bien estre la meilleure. ]'Le P. Hardouin paroist aussi la préférer à toutes les autres.

## NOTE XLVII.

Sur un endroit obscur de Constantin.

'Ces dernières paroles de l'edit de Constantin, *καλίσις ἐν πύσι &c.* [sont assez obscures, sans doute parce qu'elles sont mal traduites du latin. Je ne voy point que M<sup>r</sup> Valois ni M<sup>r</sup> Cousin les éclaircissent. ]'Le P. Morin de la maniere qu'il les traduit en françois, paroist avoir cru que Constantin vouloit arrester le zele trop ardent de quelques Chrétiens qui ne demandoient qu'à détruire tous les temples: [Et ce sens convient fort bien à toute la suite de l'endroit; mais il faudroit ajouter un *νῆρ* dans le grec, qui n'y est pas, ou prendre *οὐκ* pour *voudroient*. On pourroit l'entendre comme Musculus p. 185, & Christopherson p. 350. g, des plaintes que les payens faisoient qu'on vouloit abolir leur religion, si on pouvoit croire que Constantin leur eust fait appeler leur religion *la puissance du tenebre*, à quoy il n'y a guere d'apparence. Nous l'avons pris dans le sens que les termes semblent porter, Qu'il avoit appris qu'on avoit abatu des temples &c. ce qui revient assez à celui du P. Morin, en suppleant néanmoins en quelques endroits ce que le mot de *οὐκ* peut emporter, & sans quoy ce sens ne seroit pas recevable. Nous disons que

Euf. tric. c. 3.  
p. 68. d.

Soz. l. i. c. 1.  
p. 191. c.

Cod. Th. ch.  
p. 16. a.

Themi. n. p.  
197. a.

Pour la page  
201. § 13.

Euf. v. Conf. l.  
2. c. 62. p. 471.  
d.

Mor. de liv. p.  
42.

Pagi, p. 141.

Socr. l. 2. c.  
47. p. 61.  
161.  
Amm. n. p.  
201.

Pagi, p. 141.

Constantin s'en rejouit : & ses termes, la puissance des tenebres, semblent le marquer, aulsi bien que le desir qu'il témoigne avoir que cela se püst faire partout. Mais cela n'empesche pas que son dessein ne soit de moderer ce zele des particuliers qui pouvoit avoir de mauvaises suites.]

NOTE XLVIII.

*Sur un endroit qui semble montrer que Constantin n'a point défendu les sacrifices.*

[Ce qui peut plus donner lieu de croire que Constantin n'a point défendu generalement les sacrifices des idoles,] c'est que dans l'oraison *ad sanctorum catum*, qu'Eusebe met sur la fin de sa vie, il dit en s'adressant aux payens, Allez, impies, puisqu'on vous permet ce crime en ne le punissant point, allez egorger vos victimes; allez celebrer vos festins, vos festes, vos ivrogneries &c. [Je ne voy pas bien quel peut estre le sens de cet endroit, supposé que Constantin eust défendu toutes ces choses. Car peut-on pretendre qu'il les eust défendues, mais sans menacer d'aucune peine ceux qui contreviendroient à sa défense? Ou peut-on croire qu'il parle en general aux idolatres de tous les temps, & qu'il dit que ces crimes leur sont permis, parceque Dieu ne les puniroit pas sur le champ d'une maniere visible? Tout cela paroist bien forcé : & néanmoins je ne voy pas d'autre part qu'on puisse répondre aux preuves qui montrent que Constantin a défendu les sacrifices, & qu'on rapporte dans le texte.

Je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire que le discours de Constantin est fait avant qu'il défendist les sacrifices; ce qu'on ne voit point qu'il ait fait qu'en 324, ou mesme plustard.] Eusebe parle de ce discours

parmi les evenemens qui semblent appartenir aux années 333 ou 334, mais il messe en cet endroit quantité de choses, qui regardent plustost la vie de Constantin en general qu'aucune année particuliere; & il ne parle de ce discours que par occasion, afin de donner un exemple du zele de ce prince pour la conversion des payens. [Ce qui peut confirmer cela,] c'est que dans ce que Constantin dit à la fin de son discours touchant la punition des persecuteurs, il parle de Dece, de Valetien, d'Aurelien, de Diocletien; 'il marque aussi la défaite de Maxence, & celle de Maximin, selon le titre du chapitre 22. [Mais je ne voyrien qu'on puisse rapporter à Licinius, dont la défaite estoit visiblement la gloire de J. C. & de l'Eglise.]

NOTE XLIX.

*Sur une parole de douceur rapportée de Constantin.*

[Je ne sçay pourquoi] le P. Hardouin veut oster à Constantin une action de clemence que S. Flavien rapporte de luy dans S. Chrysostome, pour la donner à Constance son fils. [Ce n'est point Constance] que S. Chrysostome appelloit *bienheureux*, qui avoit vaincu souvent les barbares, qui avoit fondé ou rétabli beaucoup de villes. [Ainsi il est certain que S. Chrysostome parle de Constantin & non de Constance.] 'Mais, dit le P. Hardouin, personne ne dit cela de Constantin, & Libanius le dit de Constance. [Est-ce donc que Libanius est un auteur, & que S. Chrysostome n'en est pas un? Je ne voy pas quel avantage Libanius peut avoir sur S. Chrysostome, qui merite bien au moins autant nostre respect & nostre creance que cet impie declamateur. Mais rien ne nous oblige de dire qu'ils se combatent. Ils peuvent rapporter deux histoires toutes diffé-

Pour la page 602. § 53.

Euf. or. Conf. c. 1. § 53. 2.

v. Conf. l. a. c. 32. p. 541. d.

or. Conf. d. 14. 15. p. 600. 601.

p. 601. d. 10 11. p. 198. b.

Pour la page 213. § 17.

Themi. n. § 496.

Chry. t. 1. § 20. p. 219. d. 6.

Themi. a. p. 496.

Lib. or. 14. p.  
400. b.Max. est. 143.  
P. 333. c.Pour la page  
215. 5 18.Cod. Tb. 1. t.  
33. l. 1. p. 330.Euf. v. Conf. l.  
3. c. 31. p. 122.  
d.  
Cod. Tb. chr.  
P. 35.

p. 25. 16.

p. 15. 1. 6. p.  
111. 2.t. 6. p. 111.  
116.

P. 335. a.

Pour la page  
218 5 60.Bar. 331. 4. 1  
Ouo. p. 284.  
e. &c.Euf. e. 4. p.  
38.

rentes ;] & ce que Libanius dit de Constance n'est en effet que la moindre moitié de ce que S. Chrysofome dit de Constantin. ' Saint Gregoire de Nazianze rapporte aussi une parole de douceur que l'on attribuoit à Constance : [mais elle est toute différente de celle qu'on lit dans S. Chrysofome.]

## NOTE L.

*Sur le Vicaire de la Palestine.*

' Comme Dracilien est qualifié Vicaire des Prefets dans une loy du 17 avril 325, publiée à Cesarée, & qu'il est certain d'ailleurs qu'il a été Vicaire dans la Palestine, ' Godefroy dit en un endroit qu'il estoit Vicaire de l'Orient. ' Cependant il veut que Maxime eust aussi la mesme charge en mesme temps. [Est-ce donc qu'il y avoit deux Vicaires dans un mesme ressort? Godefroy ne le dit point, & je doute qu'il le pust dire. Ne vaudroit-il point mieux croire, s'il n'y a point de faute dans la date des loix, que la Palestine & l'Egypte, ] sur laquelle il croit, mais sur une raison assez foible, que Dracilien avoit aussi quelque intendance, ' avoient alors un Vicaire particulier, different de celui de l'Orient, comme Godefroy le dit en un autre endroit? ' On en trouve aussi un particulier pour la Mesopotamie sous Constance.

## NOTE LI.

*Qu' Ablave n'estoit point Egyptien.*

' On fait d'ordinaire Ablave Egyptien, [sans que nous puissions voir sur quoy cela est fondé. Nous n'avons qu'Eunape qui parle de luy un peu amplement dans la vie du sophiste Edefe : & tout ce que nous en pouvons tirer, c'est qu'il estoit plutost de tout autre pays que de l'Egypte. ] ' Car il fait une longue & sotte histoire de sa

naissance en une ville où un Egyptien, sorti de son pays estoit alors dans une hostellerie. La traduction porte que c'estoit à Constantinople, [dequoy je ne voy pas non plus la raison : Et il est certain que le nom de Constantinople n'estoit pas encore lorsqu' Ablave vint au monde.]

## NOTE LII.

*Sur le poete Optatien.*

' Scaliger croit que le poeme que nous avons d' Optatien adressé à Constantin, a été composé en la 20<sup>e</sup> année de ce prince. ' Le P. Pagi le suit, & le prouve par quelques endroits qui parlent non seulement de cette 20<sup>e</sup> année, mais mesme des vœux pour la 30<sup>e</sup>, qui ne se faisoient jamais avant la 20<sup>e</sup>. ' Il y est encore parlé de la conquête de l'Orient, *Oriente recepto*; des victoires qu'on promettoit à Constantin sur les Perfes & les Medes, & de plusieurs autres choses qui marquent qu'il estoit maistre de l'Orient ' & de l'Egypte. [Tant qu'il a eu quelque paix avec Licinius, personne n'eust osé luy dire;]

' *Et solus in omni* c. 7.*Augustus mundo sparges & in ultima nomen.*

[Ainsi je ne croy pas qu'il y ait lieu de s'arrester au sentiment du Cardinal Noris, ] qui le met en 321, lorsqu' à la 15<sup>e</sup> année de Constantin on faisoit les vœux pour la 20<sup>e</sup>. [Mais comme la 20<sup>e</sup> année de Constantin commence en 325 & finit en 326, je pense qu'il faut mettre le poeme d' Optatien en l'an 326, auquel commençoit avec le mois de mars la dixieme année des Cefars Crispe & Constantin le jeune, ] ' puisqu' qu'il parle aussi de cette dixieme année. [Il est certain qu'on ne peut pas le mettre plus tard, ] puisqu' Crispe vivoit encore alors : [ & il mourut vers le milieu de la mesme anné. ] *V. la note 53.*

Ainsi

Pour la page  
211. 5 61.Euf. chr. n. p.  
250. 2.Pagi. p. 168.  
149.

P. Opt. c. 15.

c. 4.

Nor. de Lic. 6.  
3. P. 11. 4.

P. Opt. c. 15.

Ainsi on ne peut pas soutenir la chronique de S. Jerome, qui ne parle de ce poeme que sur l'an 329.]

'Bede traite Opatien de payen, & n'a point voulu pour cela citer ses vers. Velferus pretend que Bede n'a pas eu assez de raison de le traiter ainsi; & Scalliger dit absolument qu'il estoit Chretien. Velferus avoue néanmoins en mesme temps qu'il y a bien des fables dans ses vers. [Assurément s'il estoit Chretien de profession, il ne l'estoit pas d'esprit; & il y a bien plus d'apparence que le nom de Jesus, les croix, & les autres marques du Christianisme: qui sont dans les figures de son poeme, n'y ont esté mises que pour flater Constantin, de qui il vouloit obtenir son rapel.]

me que c'estoit en la neuvieme année de son regne, commencée le premier mars 325. Mais cette époque de 51<sup>9</sup> année est omise par quelques manuscrits; & beaucoup d'autres raportent la mort de Crispe à l'an 326. [On lit la mesme chose dans Idace, dont le témoignage est appuyé par le poeme d'Opatien fait certainement avant la mort de Crispe, & néanmoins dans la dixieme année de ce prince, comme nous venons de le dire.] On trouve mesme des medailles de Crispe avec les vœux pour la 20<sup>e</sup> année, [qui ne se faisoient jamais que dans la solennité de la dixieme.] Zofime dit que Constantin estoit alors à Rome, & ce qui se peut confirmer par la ville de Pole en Istrie, où Crispe mourut: & il est certain que Constantin vint à Rome en 326.] C'est pourquoy Godefroy preferre cette opinion à la premiere. Sozomene & S. Gregoire de Tours disent que ce fut à la 20<sup>e</sup> année de Constantin, [ce qui ne decide rien.]

'Le P. Pagi convient avec les autres que Crispe est mort en 326. Mais il veut que ç'ait esté avant le premier de mars auquel commençoit la dixieme année, s'attachant à S. Jerome: car je ne voy point qu'il allegue aucune autre raison que celle là. Il semble néanmoins vouloir s'appuyer aussi sur la loy du 4 avril, donnée à Aquilée pres de Pole où Crispe mourut. [Mais comment inferer de là qu'il estoit mort avant le premier de mars, surtout] puisque Constantin estoit encore à Sirmich le 15 de mars? [Pour S. Jerome, nous venons de dire] que *nono imperii sui Anno* manque dans divers manuscrits; [de sorte qu'on n'y peut rien fonder avec certitude:] & Pontac dit que ces mots sont fort suspects. Mais de plus, le P. Pagi avoue que S. Jerome peut commencer ses années au premier septembre, & qu'en ce cas cet endroit ne prouve pas, [parcequ'il aura pu

Bye. sam. p. 28 | BiraG-P. 471.

Zof. l. 1. p. 685. b. a Cod. Th. chr. p. 18. | Amm. l. 24. p. 29. b. c.

Soz. l. 1. c. 5. p. 206. c. | Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 36. p. 17.

Pagi, 324. 53.

Cod Th. chr. P. 16.

Euf. chr. n. P. P. 59. d.

Pagi, 324. 53.

NOTE LIII.

Sur le genre de la mort de Crispe.

'S. Jerome, [Ammien, Aurele Victor, Eutrope,] S. Chyostome, [& Idace,] se servent du terme de *tuex* pour marquer la mort de Crispe. Mais S. Sidoine dit positivement qu'il fut empoisonné. [Cela doit apparemment expliquer l'expression plus generale des autres; le mot de tuer pouvant aussi s'appliquer au poison, quoiqu'en un sens moins propre.] Néanmoins Philostorge dit qu'il mourut par l'épée, & Codin qu'il eut la teste tranchée. [Peut-on dire qu'ils l'ont conclu trop legerement de ce qu'ils trouvoient que Constantin l'avoit fait mourir?]

NOTE LIV.

Que Crispe est mort vers le milieu de 326.

'La chronique d'Alexandrie met la mort de Crispe en 325; [ce qui est autorisé par celle de S. Prosper, & par celle de S. Jerome selon l'édition de Scalliger.] Celle de S. Jerome ajoute mes-

Tome IV.

N n n n

prof. p. 4. | Euf. chr. n. p. 150. 1.

Pour la page 213. 5 62.

Hier. chr. v. il. c. 80 | Chry. in Phil. h. 15. p. 143. c.

Sid. l. 7. ep. B. p. 118 | Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 36. p. 27.

Philg. l. 1. c. 4. p. 470. c.

Codin. or. C. p. 34. a.

Pour la page 214. 5 62.

Chr. Al. p. 660.

Euf. chr. P. n. P. 59. d.

étendre la 9<sup>e</sup> année de Crispe jusq' à la fin d'août.

Je ne voy donc point qu'on puisse prouver que Crispe soit mort avant le premier mars 326. Mais l'on peut mesme montrer que ce n'a esté que depuis.] Car le P. Pagi ne conteste point ce que dit Zosime, que Constantin estoit alors à Rome. Il le suppose mesme comme une chose constante, & capable de montrer que Crispe n'est point mort en 325. Or selon les loix du Code, Constantin estoit à Heraclée le 3 de fevrier, à Sirmich le 15 de mars, à Aquilée le 4 d'avril, à Milan le 6 de juillet, à Rome le 8 du mesme mois. [où il peut y avoir faute de quelques jours, si l'on ne lit dans celle de Milan *prid. non. jun.* au lieu de *jul.* Le P. Pagi ne conteste point ces dates.] Il se sert mesme de celle du 4 avril à Aquilée: & en un autre endroit il prouve, comme nous, qu'il n'arriva à Rome qu'au mois [de juin ou] de juillet, soit le 21, soit le 8, ou des devant: car il parle de ces deux dates comme si elles s'accordoient. [Il ne sauroit donc mettre la mort de Crispe qu'au mois de juillet, ou sur la fin de juin pour le plustost.

Nous n'alléguons point contre luy] ce qu'il reconnoist que Crispe a fait la solennité de sa dixieme année, qui ne commençoit que le premier mars 326; parcequ'il pretend que cette solennité fut jointe à celle que Constantin fit en 325 pour sa vintieme. [Cependant on ne peut pretendre que Crispe ait solennisé sa 10<sup>e</sup> année lorsqu'il n'estoit encore que dans les premiers mois de sa 9<sup>e</sup>, si l'on n'en a de fortes preuves. Et il me semble] que le P. Pagi ne le fonde ordinairement que sur ce qu'il pretend que Crispe est mort avant le premier mars 326, [ce qu'on ne luy accorde point du tout.] Il dit une fois que Constantin paroit dans des medailles de sa vin-

tieme année sans l'habit de Consul; & qu'ainsi ces medailles ne sont point de 326, mais de 325. [Il n'ajoute point qu'il paroist par les mesmes medailles que Crispe celebroit alors sa dixieme année, sans quoy elles ne prouveront rien. Mais quand cela y paroistroit, Constantin a-t-il l'habit de Consul dans toutes les medailles faites lorsqu'il l'estoit? C'est aux habiles à examiner & le fait & ce qu'on en peut tirer.] Le P. Pagi cite luy mesme Wilthem, qui met en 326 & la solennité de Crispe & les medailles qui la regardent. [Birague fait la mesme chose p. 472. 473.] M<sup>r</sup> du Cange dit aussi que Crispe a célébré sa dixieme année le premier de mars *in vicennialibus patriæ*. [Je n'examine point si ç'a esté véritablement une raison à quelques princes d'avancer d'un an ou plus ces sortes de solennitez pour les joindre à celles d'un autre. Mais ce n'en estoit pas une en cette occasion, puisque Constantin devoit encore celebret sa 20<sup>e</sup> année en 326 dans la 10<sup>e</sup> de Crispe. Nous n'abandonnons donc point le sentiment le plus naturel de ceux qui ne mettent cette solennité qu'en 326: & il nous paroist mesme assez bien fondé pour servir de nouvelle preuve à ce qui est déjà assez bien prouvé d'ailleurs, que Crispe n'est pas mort avant que Constantin fust à Rome à la fin de juin 326 pour le plustost.]

## NOTE LV.

## Endroit d'Europe corrompu.

'Eutrope parlant des malheurs de la maison de Constantin, *Primum*, dit-il, *necessitudines persecutus, egregium virum & sororis filium cominoda indolis juvenem interfecit. Mox uxorem &c.* [Il y a visiblement faute en cet endroit, n'y ayant aucune apparence qu'Eutrope y ait oublié de parler de la mort de Crispe.] On ne mar-

§ 3.

Cod. Th. chr. P. 16.

P. 17.

Pagi, 324. § 1.  
326. § 9.

324. § 1.

§ 2. 3.

§ 3] 325. § 19.

324. § 2.

§ 1.

Cang. num. 2.  
31. a.Pour la page  
324. § 61.

Eutr. p. 168. a.

p. 77. e.

Pres. ep. p.  
130. d.

que point neanmoins de differentes leçons sur ces paroles. Mais la version de Peane, porte qu'il fit mourir son fils & son frere, *αδλλφς*, [ou plutoft *αδλλφδδ* son neveu. Ainsi j'en doute point que dans Europe il ne faille lire *Crispum filium Valerium virum &c.* Ces mots *egregium virum*, ne conviennent mesme point du tout au jeune Licinius, qui ne pouvoit entrer en 326 que dans la 12<sup>e</sup> année, j's'il n'avoit que 20 mois lorsqu'il fut fait Cesar [en 317.]

Vid. ep. p.  
141. c. Zof. l.  
2. p. 679. e.

Pour la page  
117. § 63.

NOTE LVI.

Sur Constantin ou Constance Consul en 327.

Buch. cycl. p.  
239. 210. 213.

Pagi, p. 251.

Pasc. p. 414.

Oru. p. 183. f.  
Pagi, p. 251.

Ann. n. p. 3.

'Le premier Consul de l'an 327 est nommé Constance dans les trois fastes Consulaires de Bucherius, dans la chronique d'Alexandrie p. 662, & dans le Code à la date des loix de cette année. Idace, S. Prosper, & ceux qui le suivent, l'appellent Constantin, & S. Prosper le fait Consul pour la 2<sup>e</sup> fois. 'Il est aussi nommé Constantin dans des fastes grecs donnez par Dodwel. [On cherche qui est ce Constantin, & on a bien de la peine à le trouver.] 'Car Onuphre & les autres conviennent assez que ce n'est pas le jeune Constantin alors Cesar. 'M<sup>r</sup> Valois veut que ce soit un Constantin frere de l'Empereur. [Onuphre & le P. Pagi pretendent que ce soit un fils de ce Constantin. Mais le pere & les fils sont egalemeut inconnus à toute l'antiquité. V. la note 2. Ainsi puisque les fastes sont partagez entre Constance & Constantin, & que le nom de Constance est plus ordinaire que celui de Constantin; je croy qu'il vaut mieux s'y tenir, & croire que c'est Constance qui estoit Prefet du Pretoire cette année mesme. La chronique d'Alexandrie le fait Cesar, & Consul pour la cinquieme fois, mais assurément elle se trompe. On pourroit croire encore

que c'est Jule Constance frere de Constantin: mais il seroit marqué Consul pour la seconde fois en l'an 335, auquel il fut certainement Consul avec Albin. 'Le P. Pagi dit que le Consul de 327 est appelé par Victorius *Flavius Valerius Constantinus*; [ce qui seroit considerable pour croire qu'il estoit de la maison de Constantin. Mais c'est qu'il a confondu] la colonne des Consuls de Victorius avec celle où Bucherius met *les vrais Consuls*, [ou ceux qu'il croit tels en suivant Onuphre.]

Ath. ep. 1. p.

Pagi, p. 251.

Buch. cycl. p.  
44. 45.

NOTE LVII.

Pour la page  
118. § 63.

Du temps & du lieu de la mort de Sainte Helene.

'Godefroy dit que S<sup>te</sup> Helene mourut à Rome le 18 aoust 326, parcequ'il croit que Constantin ne revint plus à Rome après cette année. 'Cependant Eusebe ne met la decouverte du saint Sepulcre, [à laquelle elle eut part,] qu'après le Concile de Nicée: & c'est après cela qu'il décrit tout ce que S<sup>te</sup> Helene a fait dans la Palestine, & les eglises qu'elle y fit bastir. 'Sozomene ne l'y fait venir non plus qu'après le Concile de Nicée. [Il paroist assez difficile que si elle n'est allée dans la Palestine qu'après ce Concile, c'est à dire à la fin de 325, elle y ait pu faire tout ce qu'on dit d'elle, & estre à Rome vers le milieu de 326. Il est plus aisé de croire qu'elle ne fut en Palestine qu'en 326, après la mort de Crispe, qu'elle y trouva la Croix en 327, & qu'elle mourut quelque temps après. 'Eusebe nous donne lieu de croire qu'elle fut enterrée à Rome; mais il dit en mesme temps que son corps y fut porté après sa mort: & par consequent elle n'y est pas morte. On lit la revelation de la Croix dans quelques editions de la chronique de S. Jerome après le Concile de Nicée: ce

Cod. Th. chr.  
P. 28. 2.

Euf. v. Conf. l.  
3. c. 25. 26. p.  
497.

c. 42. p. 504.

Soz. l. 1. c. 1.  
P. 440. a. b.

Euf. c. 47. p.  
506. c.

qui revient à ce que nous disons. Mais nous n'osons pas nous appuyer sur cela, non seulement parceque Scaliger, dont le témoignage pourroit être suspect, ne l'a point mis dans la sienne,] mais parceque Pontac nous assure qu'il n'est point dans la pluspart des manuscrits, ce qui l'a obligé de ne le mettre qu'en italique, p. 187. Il n'est point non plus dans la chronique de S. Prosper, qui n'est presque qu'une copie de celle de S. Jerome.

Euf. chr. n. p.  
p. 688.

Pour la page  
228. 63.

Paf. p. 183.  
454.

p. 465. 467.  
471.

P. 447. 517.

Cod. Th. t. 6.  
P. 167. 2.

chr. p. 29.  
Onu. p. 184.  
2.

Cod. Th. t. 6.  
P. 167. 2.

Pour la page  
231. 65.

2of. l. 1. p.  
487 b. a.

## NOTE LVIII.

*Sur Jannarin Consul en 328.*

'Le premier Consul de l'an 328, est appelé Janvier par S. Prosper & ceux qui le suivent, par la chronique d'Alexandrie, par les fastes de Dodwel, [& par Idace selon l'édition du P. Simond & du P. Labbe.] 'On lit Jannarin dans les trois fastes donnez par Bucherius: ' & M<sup>r</sup> du Cange assure que c'est ce que porte le manuscrit d'Idace: c'est pourquoi il l'a mis dans son édition. ' Les loix qui luy sont adressées l'appellent presque toujours Jannarin: [& c'est ce que nous avons suivi,] à l'imitation de Godefroy, 'Onuphre dit que c'est un Flavius Magnus Januarius dont les loix de Constantin. parlent souvent dans le Code de Theodose. ' Cependant Godefroy ne le cite d'aucun endroit. Il croit que le Janvier ou Jannarin qu'on y trouve, n'estoit que Vicaire des Prefets, quoiqu'il soit quelquefois qualifié Prefet du Pretoire. [Il n'est point non plus dans la liste que nous avons des Prefets de Rome.] quoiqu'on luy donne aussi cette qualité.

## NOTE LIX.

*Quelques actions idolatres mal attribuées à Constantin.*

'Zosime dit que Constantin fit faire

deux temples, γασιέ, dans la grande place de Constantinople, où il mit deux statues, ἀγάλματα, une de la Fortune de Rome, & une de Cibele. [C'est l'accuser d'idolatrie; & néanmoins Zosime l'en absout en mesme temps,] en disant qu'il negligeoit fort ces sortes de divinitez. [Si donc il ne nous impose point, ce qu'il appelle des temples, estoit quelques niches un peu grandes où l'on mettoit ces statues pour les conserver contre les injures de l'air: ou si c'estoit quelque edifice plus considerable, il n'avoit pas esté fait pour ces statues; mais on les y mettoit pour l'orner. Il est certain que Constantin n'eust jamais souffert qu'on leur eust rendu aucun culte.

Ce qu'il dit de la Fortune de Rome, est peutestre ce qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie,] que Constantin avoit secrettement enlevé de Rome le Palladium, & l'avoit mis sous sa grande colonne de porphyre qui estoit au milieu de la grande place. Mais cette chronique ne le cite que de quelques Byzantins qui pretendoient l'avoir appris par tradition: [& je ne voy pas ce que Constant n'eust voulu faire de ce Palladium qui n'estoit bon qu'à bruler.

Je pense aussi qu'il faut fort peu s'arrester] à ce qu'ajoute cette chronique, de la Fortune de Constantinople. que Constantin appella Anthuse ou la fleurissante, ayant, dit-elle, offert le sacrifice non sanglant. [C'est apparemment la mesme chose dont parle Codin.] 'qui dit que la veille de la naissance [ou de la dedication] de la ville, τῆς ἡμετέρας, [c'est à dire le 10 may 330,] tout le monde rendit ses respects, ou mesme ses adorations, ἀγωναίωσεν, avec de grands cris de joie à la statue dont on faisoit la Fortune de la ville, ensuite de quoi on l'éleva sur sa colonne, l'Evesque estant present, & repetant cent fois

Chr. Al. p.  
664.

p. 664.

Cod. ori. C.  
p. 24. 15 n. p.  
142.

p. 99.

Cang. de C. I.  
1. p. 10 Chr.  
Al. p. 666.

Cang. de C. I.  
1. p. 16.

Suid. μ. p.  
164. d. e j  
Codi. p. 93.

Codi. n. p.  
162.

p. 51. a. b.

d'un ton fort haut *Kyrie eleeson*. 'On trouve la mesme chose décrite avec encore plus de cerémonie dans un autre auteur. 'Cette Fortune de Constantinople estoit, dit-on, une statue de Constantin faite de bois doré, qui tenoit en sa main droite une autre petite statue de mesme matière, qu'on appelloit proprement la Fortune de la ville: Et s'il en faut croire la chronique d'Alexandrie, Constantin ordonna que tous les ans le jour de la feste de la ville on mettroit ces statues sur un char, & que les soldats avec des cierges blancs à la main les conduiroient dans le cirque, où l'Empereur mesme seroit obligé de se lever pour les saluer, *σπρωχουσιν*. [Je ne sçay s'il est aisé de justifier toutes ces choses, & de les excuser d'idolatrie: mais au moins il est aisé, permis, & ordinaire d'appeller de la bonne foy, de l'exactitude & de l'autorité des Grecs.

Je pense qu'il faut répondre de la mesme sorte] à ce qu'on trouve dans Cedrene p. 284. a. b. & dans d'autres, que Constantin fit faire l'horoscope de la ville par Valens celebre astrologue, qui dit qu'elle dureroit 696 ans. [Valens a pu faire & dire ce qu'il luy a plu; mais nous ne croirons point du tout sur la foy de Cedrene ni de bien d'autres de mesme genre, qu'il l'ait fait par l'ordre de Constantin.]

'Suidas parle encore de la Fortune de la ville faite par Constantin, & en marque de nouvelles particularitez; mais il dit que Julien avoit fait enterrer toute cette machine, à cause que Constantin avoit mis une croix sur la teste de sa Fortune. 'On cite de Codin que les honneurs rendus à cette statue ne durèrent que jusques à Theodose I. [Ainsi ni l'auteur de la chronique d'Alexandrie, ni les autres encore plus nouveaux, n'en ont pu rien sçavoir que de bien loin.] 'On parle encore d'une statue de la Fortu-

ne de la ville apportée de Rome par Constantin, & mise au haut du palais, mais brisée par Maurice. [Si cela estoit vray, Maurice auroit mieux fait que Constantin.]

'Codin cite plusieurs auteurs qu'il dit avoir esté témoins oculaires de ce qui se passa à la fondation de Constantinople, sçavoir Eutychien le grammairien premier secretaire [de Constantin,] Eutrope le sophiste qui fut en Perse avec Julien, Constantin secretaire des lettres, Eleuse Diacre & philosophe, Troile le rhetoricien qui avoit exercé avec honneur beaucoup de charges, & Helyque notaire *ἡλιχίου*. [Une partie de tous ces auteurs ne sont connus que par ce seul endroit, & ainsi ne le sont guere.] 'On trouve dans la preface d'Agathias un Eutychien premier secretaire, mais on soutient qu'il n'a point vécu en ce temps-ci. 'Si Eutrope dont parle Codin est celui dont nous avons l'histoire, comme le croit Vossius, [il ne dit qu'un mot de la fondation de Constantinople, & ne témoigne point y avoir esté present. Si Helyque est] celui de Milet, qui a écrit des antiquitez de Constantinople, il n'a vécu que dans le VI. siecle. 'Il y a eu un Troile celebre rhetoricien, mais sous Arcade & Theodose le jeune.

p. 9. a. b.

Voss. h. gr. p. 532.

p. 149.

p. 168.

p. 552.

NOTE LX.

Par la page 239. § 67.

*Que Constantinople peut avoir esté commencée en 328, ou le 26 novembre 329.*

'Theophane met le commencement de la fondation de Constantinople [en 325,] au temps du Concile de Nicée; & la joint en mesme temps à la mort de Crispin en 326. Cela ne donne pas sujet de s'arrester beaucoup à cette époque.] 'Le P. Pagi la prend néanmoins, pour faire joindre la fondation

Thpha. p. 17. b.

Pagi, dif. p. 145. 146. an. 324. § 16. 18.

de cette nouvelle ville avec la solennité de la 20<sup>e</sup> année ; ce que peu de personnes, comme je croy, trouveront estre une raison aussi forte qu'elle luy paroist.] Celle de Socrate & de Sozomene, qui parlent de la fondation de cette ville aussitost après le Concile de Nicée, [n'est pas meilleure. Nous parlerons bientôt] de l'avantage qu'il pretend tiret d'un passage de Julien en le joignant avec Philostorge.

'Il allegue encore la chronique d'Alexandrie, qui porte p. 684, que la grande eglise de Constantinople fut dediée le 14 de fevrier 361, ou plustost 360, un peu plus de 34 ans après que Constantin en eut posé les fondemens. Elle avoit donc esté commencée des le mois de fevrier 326, dit le P. Pagi, en contant 34 ans complets. On voit par d'autres endroits de l'histoire que cette eglise fut dediée [le] mardi 15 de fevrier. [Ainsi il y a deux fautes dans celui-ci, où il est dit que ce fut le 14, & le 13 des calendes de mars, c'est à dire le 17. Il pourra bien y avoir une troisieme faute dans le nombre de 34 ans ;] M<sup>r</sup> du Cange a mis dans son edition, le 16 des calendes, pour le faire au moins accorder avec le 14. [Mais je voudrois qu'il nous eust avertis dans ses notes si ce n'est point par une pure conjecture. Quand il n'y auroit point de faute dans le nombre de 34 ans, Constantin peut mesme avoir commencé cette eglise avant que d'avoir songé à faire une nouvelle ville à Byzance, comme il a basti des eglises en bien d'autres villes.]

'Mais outre cela, cette eglise dediée le 14 ou plustost le 15 fevrier 360, est selon l'histoire, celle de S<sup>te</sup> Sophie, dont la fondation est en effet attribuée à Constantin par Theophane p. 18. c, & plusieurs autres après luy : [& cependant Socrate qui le pouvoit mieux savoir qu'eux tous,] nous assure que Constance fonda S<sup>te</sup> Sophie,

ixvζο, tout auprès de S<sup>te</sup> Irene que son pere avoit bastie. Philostorge dit aussi que Constance a basti S<sup>te</sup> Sophie, *ἡ καὶ οὐνοῦ*, & a achevé l'eglise des Apôtres, *ἡ ἐπί τοῦ πύλου*. [Ainsi il n'y a pas lieu de s'arrester à la chronique d'Alexandrie, & encore moins à Theophane & aux autres Grecs postérieurs, pour attribuer à Constantin le commencement de S<sup>te</sup> Sophie. Car Socrate & Philostorge ne donnent point de lieu à dite que Constance l'ait seulement augmentée, ou qu'il l'ait rebastie, comme celle des Apôtres,] ou qu'il l'ait fait achever & dedier, comme M<sup>r</sup> du Cange le cite d'un endroit de Theophane [que je ne trouve point. Ce dernier iroit à faire durer le bastiment de S<sup>te</sup> Sophie 23 ans au moins, ce qui est sans apparence.

Non seulement ce sentiment qui est en 325 le commencement de Constantinople, n'est pas fondé ; mais je ne voy pas mesme qu'il soit aisé de l'accorder avec l'histoire. Car le Concile de Nicée avec la solennité de la 20<sup>e</sup> année commencée en 325, & continuée en 326, semblent avoir bien occupé Constantin : & il fut en Italie une partie de l'an 326 : de sorte qu'il est difficile de croire qu'il travaillast alors à bastir une ville en Orient. Mais ce qui est formellement contre le P. Pagi, c'est ce que dit Zosime, que ce fut à Rome, [& ainsi en 326,] qu'il prit le dessein de bastir une nouvelle ville pour y transférer le siege de l'Empire. Aurele Victor dit aussi qu'il n'y travailla qu'après la mort de Crispe, & après avoir éteint la rebellion de Calocete qui la suivit.

'Il revint de Rome en Illyrie, selon le Code, où l'on trouve une loy donnée à Milan le 23 d'octobre, & une autre à Virmich le 31 decembre : de sorte qu'il n'y a point d'apparence à croire qu'il ait commencé en 326 à bastir Constap-

Phil. l. 1. c.  
1. p. 476. d.

Cang. de C. l.  
1. p. 7.

Zo. l. 1. s. p.  
686. a.

Aur. V. p. 157.  
a.

Pagi, 1. 2. 4. 6  
10 | Cod. Th.  
Chr. p. 17.

Socr. l. 1. c.  
16. p. 45.

Pagi, 1. 2. 4. 6  
16.

diff. p. 146.

Chr. Al. p.  
68 | l. dat |  
Socr. l. 1. c.  
43. p. 157. b.

Paf. p. 194.  
b. c.

Socr. l. 4. c. 16.  
p. 58. a. c | Socr.  
p. 117. b.

Cang. de C. l.  
1. p. 7.

Socr. l. 1. c.  
16. p. 94. a. b.

tinople, dont on met la fondation le 26 de novembre.

Il ne songea mesme à faire sa nouvelle ville à Byzance, qu'après l'avoir commencée & assez avancée auprès d'Ilion. Et selon les nouveaux Grecs, il avoit encore basti auparavant à Thessalonique, à Sardes, & à Calcedoine. [Ainsi il semble qu'il ne peut guere] l'avoir commencée à Byzance qu'en 328, comme le met la chronique d'Alexandrie. C'est le sentiment du P. Petau, qui a esté suivi de beaucoup d'autres. Godefroy & M<sup>r</sup> du Cange l'ont aussi enfin embrassé, quoique d'abord ils eussent esté pour 326. Cela revient assez bien à ce que dit Julien l'apostat, que Constantin la rendit la premiere après Rome en moins de dix ans. Car il mourut en 337. Le P. Pagi veut infirmer ce que dit la chronique d'Alexandrie, comme si elle joignoit la fondation de Constantinople avec le voyage que Constantin fit à Rome en 326. Mais elle dit seulement que Constantin residoit alors à Nicomedie après estre revenu de Rome; [ce qui combat bien l'opinion du P. Pagi pour 325, mais n'oblige nullement à dire que Constantin eust esté à Rome cette année là mesme.

Quoique le sentiment du P. Petau pour l'an 328 paroisse assez bien fondé, je ne sçay néanmoins s'il ne faut point differer encore la fondation de Constantinople jusqu'au 26 de novembre 329. Car Codin dit qu'on commença à poser les fondemens de la muraille occidentale le mercredi 26 septembre dans le troisieme mois de la deuxieme indication, l'an du monde 5877, & le premier de la 265<sup>e</sup> Olympiade, le soleil estant dans le signe du sagittaire. [Il y a des fautes en cet endroit:] Car la premiere année de la 265<sup>e</sup> Olympiade, est l'an 281 de J. C. [Il faut apparemment lire la 277<sup>e</sup> Olym-

piade;] & alors ce sera l'an 329 de J. C. [à quoy les autres caractères se rapportent assez bien.] Car la chronique d'Alexandrie p. 662, joint l'an du monde 5833 avec l'an 325 de J. C. [Le 26 de septembre estoit le vendredi en 329, & non le mercredi. Mais le 26 novembre se rencontroit au mercredi en la mesme année:] & il faut assurément lire novembre en cet endroit au lieu de septembre; puisque c'estoit dans le signe du sagittaire, & le troisieme mois de l'indiction, [qu'on commence au mois de sept. mbre, & non pas au mois de juillet. Il est vray néanmoins que Codin a voulu mettre septembre,] puisqu'il conte neuf mois jusqu'au onzieme de may; [mais il faut distinguer entre l'original dont cette date est tirée, & les fautes qui ont pu s'y glisser avant Codin mesme, & que Codin a suivies sans y prendre garde. La seconde indication conviendroit à l'an 328, & ainsi Codin s'accorderoit en ce point avec la chronique d'Alexandrie; & ce qu'on pretend s'estrefait jusqu'à la dedicace de la ville au mois de may 330, semble bien demander un an & demi. Cependant aucun des autres caractères ne revient à l'an 328.] Et Codin dit expressément qu'il n'y eut que neuf mois jusqu'à la dedicace de la ville. Ainsi ou il faut lire la troisieme indication, ou les auteurs de cette date suivoient quelque autre calcul.

Codin met en un autre endroit la fondation de Constantinople en l'an 362 depuis la monarchie d'Auguste; [mais je n'entens pas cette supputation.] Si l'on conte les années d'Auguste depuis qu'il eut gagné la bataille d'Actium le 2 septembre de l'an 723 de Rome; l'an 362 de cette ere sera l'an 1085 de Rome, & le 332 de J. C. Si l'on conte depuis son premier consulat l'an 711 de Rome, ou depuis que Jule Cesar eut esté tué l'année de devant, [l'an 362 sera l'an 318 ou 319 de J. C.

p. 721.

Pagi, 324. § 17.

Codin p. 8. E

d.

p. 7. b.

Per. chr. p. 158.

p. 721.

p. 656.

Soz. l. 1. c. 1. p. 44. b. | Zof. l. 6. c. 6. b.

Gyl. de C. l. 1. c. 5. p. 24. | Cedr. p. 28. b.

Chr. Al. p. 66. | Nil. op. n. p. 64. r. 1. | Pagi, 325. § 18.

§ 21 | Cang. de C. l. 1. p. 26. 27.

Jul. dr. 1. p. 14 | n. p. 246.

Pagi, 325. § 18.

Chr. Alex. p. 664.

Codin. or. C. p. 8. c. d.

Per. chr. p. 707.

Il y a certainement faute dans Philoſtorge,] lorsqu'il dit que Constantin changea Byzance en Constantinople en la 28<sup>e</sup> année de son regne, [qui seroit l'an 333 ou 334. Cela, dis-je, ne se peut soutenir s'il l'entend du commencement de cet ouvrage; & la suite donne tout lieu de croire que c'est son sens. Les termes grecs *ἐκ τῆς ἐπιφανείας* au lieu de *ἐξ ἀρχῆς*, donnent encore plus sujet de croire que le texte est altéré.] Godefroy cherche si l'on peut dire en quelque sens que Constantinople a esté achevée en 334, mais il avoue que cela est assez difficile. Cela n'a pas empêché le P. Pagi de se servir de cet endroit, en le joignant avec celui de Julien, pour l'ajuster à son opinion. On peut dire même que c'est la plus forte raison; & on voit néanmoins combien elle est foible, quand elle ne seroit pas combattue par les auteurs anciens & nouveaux, qui conviennent presque tous à mettre la fondation de Constantinople après le voyage de Constantin à Rome & la mort de Crispe.

Il n'est pas besoin de parler ici de Themistius,] qui dit que Constantinople concourt avec le regne de Constance, Constantin ayant donné en même temps la pourpre à l'un & ses nouvelles murailles à l'autre. [Il la fait ainsi commencer lorsque Constance fut fait Cesar, c'est à dire des 323, *v. la note 46*, immédiatement après la deposition de Licinius. Mais je ne croy pas que personne voulust suivre ce sentiment.] Le P. Pagi aime mieux croire que Themistius commence le regne de Constance au temps où il fut designé Consul, c'est à dire en 325. [Mais il me semble que c'est visiblement forcer son texte. Ainsi la meilleure réponse qu'on puisse faire à cet endroit, c'est ce que dit le P. Hardouin,] que Themistius n'y parle pas en chronologiste, mais en orateur.

[De toutes les opinions que nous avons marquées, celle de 328 qui est la plus suivie, s'accorde aussi le mieux avec ce que nous trouvons dans l'antiquité, pourvu que l'on n'ait point d'égard à la date de Codin. Que si l'on croit que cette date si particularisée vient de quelque bon original, (& le P. Pagi la reçoit au moins pour le 26 novembre qu'elle marque,] il faut reconnoître que l'époque de 329 est la mieux fondée. Mais il faut avouer en même temps qu'elle ne s'accorde pas si bien avec les dix ans de Julien: & il est difficile de croire que Constantin ayant commencé à bâtir Constantinople le 26 novembre, l'ait mise en moins de six mois d'hiver en état d'estre dedé: le 11 may de l'année suivante.

## NOTE LXI.

## Sur les Consuls de l'an 333.

'Le second Consul de l'an 333 fut Anicinus Paulinus, selon la chronique d'Alexandrie, qui est trop confuse en tout cet endroit pour s'y arrêter. Ainsi il faut suivre les autres, qui ont ou Zenophile comme les trois fastes de Bucherus, & ceux de Theon, ou Xenophile, comme Idace selon l'édition du P. Simonet p. 53, S. Prosper, & Victorius. [On trouve en 320 Zenophile Proconsul d'Afrique qui est apparemment le même que ce Consul; & c'est peutestre pour cela que Godefroy met toujours Zenophile.] Onuphre preferre le nom de Xenophile, [qui en effet est plus grec,] & il cite une inscription d'un M. Aurele Xenophile, qu'il croit estre le Consul de cette année. [Il est aisé que de X les copistes aient fait Z.

L'autre Consul de l'an 333 est toujours nommé Dalmace dans les fastes. Les medailles qu'on en produit le nomment quelquefois Dalmace, & plus

Philg. l. 1. c. 2. p. 471. c.

N. G. p. 67. 68.

Pagi p. 145. 146.

Themist. or. 4. p. 58. b.

Pagi, 125. § 12.

Them. p. 377.

Pagi, 114. 16. 17.

Font la pag 151. 571.

Chr. Alp. 666.

Palc. n. p. 177.

P. 455. 470.

Onup. p. 31. a. b.

Byz. tom. p. 151. Hist. p. 470.

plus ordinairement Dalmace. [Il seroit plus important de savoir si c'est Dalmace le Censeur frere de Constantin, ou si c'est le fils de ce Dalmace qui portoit le mesme nom.] La chronique d'Alexandrie dit le dernier. [Mais il seroit étrange que Constantin eust donné le Consulat au fils plutost qu'au pere, qui vivoit certainement encore en ce temps-ci. Les nouveaux sont partagez; les uns pour le fils, les autres pour le pere.] M<sup>r</sup> Valois qui est pour le fils, cite ces paroles de l'itinaire de Bordeaux, *Item ambulavimus Dalmatio f. Dalmatii & Zenosilo Coss.* 'Cet Itinaire imprimé à Amstredam en 1619 avec Ptolemée, porte *Dalmatio & Dalmaticci, Zenosilo Conf.* [ce qui ne fait point de sens. S'il faut lire comme M<sup>r</sup> Valois, c'est indubitablement Dalmace le fils qui fut Consul.

Il y a encore de la difficulté pour le titre de Censeur, que la chronique d'Alexandrie donne au pere, p. 668, ] & Socrate au fils. <sup>a</sup> Mais comme le fils estoit encore fort jeune lorsqu'il fut fait Cesar en 335, & que Constantin commit au Censeur le jugement de l'affaire d'Arsene des devant cette année là, Socrate est abandonné par les plus habiles. [Ce titre demandoit par luy mesme une personne grave & agée.]

## NOTE LXII.

*Que Constant à esté fait Cesar en 333.*

'La chronique d'Alexandrie ne met l'elevation de Constant à la dignité de Cesar, qu'après le 25 juillet 335, & après la solennité de la 30<sup>e</sup> année de Constantin. Mais Eusebe nous assure que cela se fit avant cette solennité; & Eutrope dit que Constant regna 17 ans, [jusqu'à commencement de 350 qu'il fut tué.] Victor met aussi environ deux ans entre sa promotion & celle de Dalmace, [qui se fit en 335. Ainsi tout nous porte à suivre Idace,

qui dit que Constant fut fait Cesar en 333.]

## NOTE LXIII.

*Conte de Cedrene sur la guerre de Perse.*

'Cedrene rapporte une cause de la guerre des Perses qui ne se trouve que dans luy seul. 'Un philosophe Perlan, dit-il, ~~se nomme~~ nommé Metrodore, estant allé dans les Indes, & y ayant amassé une grande quantité de pierres, partie par des vols, partie des presens dont le Roy des Indes l'avoit chargé pour Constantin, les vint en effet apporter à cet Empereur, mais en son nom, & sans parler du prince qui les luy envoyoit. Il ajouta qu'il en avoit encore envoyé beaucoup par un autre chemin, mais que les Perses s'en estoient saisis. Sur cela Constantin écrivit à Sapor, & luy redemanda ces pierres d'une maniere assez aigre, ~~avrois~~ Sapor ne fit point de réponse, & cela rompit la paix. Constantin fit enchaîner une partie de ces pierres dans un ouvrage, où il fit mettre cette inscription, *Au plus grand*, & il envoya cet ouvrage aux barbares d'audelà du Danube, [sans le destiner à personne en particulier:] de sorte que chacun pretendait estre ce plus grand à qui il appartenoit, cela causa parmi eux de fort grands maux. Voilà ce que dit Cedrene, & M<sup>r</sup> Valois estime cette narration, qui explique, dit-il, ce que nous lisons dans Ammien: *'Constantium ardore Parthicos succendisse, cum Metrodori mendaciis avidius acquiescer.*

[Il y auroit bien des difficultez à faire sur cette narration, si elle estoit d'un auteur plus considerable que n'est Cedrene. La fin surtout que M<sup>r</sup> Valois n'a pas rapportée, ne peut passer que pour une fable. On pourroit néanmoins prendre ce qu'elle a de plus probable, si elle éclaircissoit effective-

Pour la page  
265-570.

Amm.n.p.

304.

Cedr.p.195.  
2.b.

Amm.n.p.  
304.

l.15.p.195.

ment Ammien. Mais Cedrene parle de Constantin, & Ammien de Constantine, comme on le lit dans les deux éditions de M<sup>r</sup> Valois.] 'Baronius rejette avec mepris tout cet endroit d. Cedrene. 'M<sup>r</sup> Valois semble vouloir l'autoriser par ce que Rufin dit d'un Metrodore qui avoit aussi fait le voyage des Indes. Mais selon Rufin son voyage se doit plutost mettre avant l'an 300 que vers l'an 336. *V. Saint Frumence.*

core entré dans la participation des mysteres del'Eglise.

Mais avec tout cela je ne voy pas que réponde à l'endroit d'Eusebe, sur lequel se fonde M<sup>r</sup> Valois. 'Car marquant ce qui se passa l'an 337 après Pasque, il porte expressément que Constantin receut pour la premiere fois la benediction de l'imposition des mains dans l'Eglise d'Helienople; *ἡ δὲ διὰ τῆς Ἐκκλ. &c.* [S'il n'y avoit point pour la premiere fois, il seroit aisé de dire que cette imposition des mains estoit pour le mettre au nombre des Competens, ou pour l'exorcisme, ou pour quelque autre ceremonie qui se faisoit un peu avant le battefme,] 'mais puisque toutes ces ceremonies estoient precedées par l'imposition des mains, qui se donnoit à l'entrée du Catecumenat, comme M<sup>r</sup> Valois le prouve fort bien; Constantin qui n'avoit point encore jusques alors receu l'imposition des mains, n'avoit donc point encore esté fait Catecume. Il estoit néanmoins Chrétien, c'est à dire qu'il faisoit profession d'adorer J. C. 'mais sans se soumettre encore à recevoir les sacremens de l'humilité de J. C. & fin: abaisser le faste de la majesté imperiale] sous le joug de l'Evangile, & sous les opprobres de la Croix, comme S. Augustin le dit de Victorin, dont les dispositions dans le premier état de sa conversion, peuvent avoir eu quelque rapport avec celles de Constantin. Il pouvoit donc cependant aimer la religion Chrétienne, prier soit dans son palais, soit mesme dans l'Eglise avec les autres Chrétiens hors le temps des mysteres, & faire tout ce qu'il croyoit commandé par la loy de J. C. pour la pieté interieure, & pour le reglement des mœurs. Si les autres preuves qu'on allegue ne prouvent point qu'il fust baptisé, comme toutes les personnes habiles en conviennent aujourd'hui, il seroit difficile d'en

## NOTE LXIV.

*Quand Constantin a esté fait Catecume.*

[Je pense que M<sup>r</sup> Valois est le premier qui ait osé avancer] 'que Constantin n'a esté fait Catecume ne que dans les derniers jours de sa vie après Pasque de l'an 337. 'Cette opinion pour laquelle Bollandus s'est déclaré ensuite, paroist aussi étrange que nouvelle, puisqu'on voit Constantin se mesler de toutes les affaires del'Eglise, & parler de toutes les veritez de la religion comme un homme qui estoit admis à la participation de ses mysteres.] 'Les preuves que Baronius allegue pour montrer qu'il a esté baptisé des l'an 324, [semblent prouver au moins qu'il devoit estre Catecume. C'estoit le premier pas de l'entrée de l'Eglise, & par où l'on commença à avoir droit de se dire Chrétien: & il est certain que Constantin passoit pour tel dans l'esprit des autres, & dans le sien mesme.] 'Il se met nettement entre ceux qui observoient exactement le culte du Christianisme, & qui gardoient fide'ement la loy de Dieu. 'M<sup>r</sup> Valois luy mesme traduit un endroit d'Eusebe en ces termes: *Ipsè vero, [Constantinus] ut pose sacrorum mysteriorum particeps.* [Cela ne se peut dire d'un homme qui n'estant pas Catecume, n'est point du tout en-

Bar. 336. § 69.

Amm. n. p. 104.

Pour la page 107-577.

Euf. n. p. 151. 152.

Boll. 11. may, P. 19. a.

Bar. 324 § 49.

Euf. v. Conf. l. 1. c. 24. p. 455. b. c.

l. 4. c. 11. p. 136. a.

c. 61. p. 157. b.

n. p. 151. 2.

Aug. conf. l. 1. c. 2. p. 19. 1. 4. d.

Euf. v. Conf.  
L. 4. c. 12. p.  
416. a.  
Boll. 11. may.  
p. 16. e.

conclure bien certainement qu'il fust Catecumene.] 'Pour l'endroit où M<sup>r</sup> Valois traduit, Qu'il estoit participant des mysteres sacrez, le grec *οἷα τις μί-  
νητος*, peut fort bien signifier, Qu'il agissoit comme s'il en eust esté participant.

[Des personnes habiles croient qu'on se peut tirer de cette difficulté, en disant que Constantin ne receut pas la premiere imposition des mains à Helenople peu de jours avant sa mort, mais qu'il l'avoit reçue autrefois au mesme lieu. Cela se pourroit dire s'il y avoit dans le texte *ἔξωτον* au lieu *ἐξωτον*, auquel je ne voy pas qu'on puisse donner le mesme sens: & quand on le pourroit, on n'auroit pas encore gagné grand'chose, puiqu'il n'a esté maître d'Helenople, u'à la fin de 323, douze ans après qu'il eut embrassé le Christianisme. Et s'il a esté Chrétien depuis 311 jusqu'en 323, sans estre Catecumene, il aura bien pu l'estre de mesme jusqu'en 337.

Mais quoy que nous puissions dire pour soutenir le sentiment de M<sup>r</sup> Valois, nous souhaiterions beaucoup de n'estre pas obligez à le suivre, & de pouvoir trouver quelque bonne solution au passage d'Eusebe, ou de l'apprendre de ceux qui l'auront trouvée. Enattendant nous en proposerons une dont nous laissons le jugement aux lecteurs. Car je ne scay si les paroles d'Eusebe *ἵνα δὲ ἡ ἀρχὴ ὄσῃ* ne pourroient point signifier que Constantin ayant demandé le baptesme, on en commença la ceremonie dans l'eglise mesme de S. Lucien à Helenople où il estoit, en luy imposant les mains pour le mettre au nombre des Competens, ou pour faire les exorcismes &c. & qu'on fit ensuite le reste à Aquyron où il se fit transporter. Si ce sens se peut recevoir, rien n'empeschera que Constantin n'ait esté fait Catecumene des qu'il embrassa le

Christianisme dans les Gaules en 311 ou 312.]

## NOTE LXV.

*Que Constantin a esté baptesmé dans son lit auprès de Nicomedie.*

'M<sup>r</sup> Valois croit que Constantin receut le baptesme non dans son lit comme sa maladie donne lieu de le croire, mais dans l'eglise, à cause de ces paroles d'Eusebe, *χειρὸς μὲν τοῖς ἀναγκασμένοις. [Μαγνήτων* signifie souvent une eglise; mais je doute que ce soit le sens de cet endroit. Il faudroit *ἐν μὲν τοῖς*. Il y a bien de l'apparence que *μὲν τοῖς* est ici pour *μυνητοῖς*, soit par une faute de copiste, soit que Eusebe dont le grec n'est pas extrêmement pur, ait mis l'un pour l'autre.

C'est une difficulté bien plus importante, ou au moins bien plus celebre, si Constantin a esté baptesmé à Nicomedie ou à Rome; dans les derniers jours de sa vie, ou beaucoup d'années auparavant. Eusebe de Cesarée qui deux ou trois ans après nous assure qu'il a esté baptesmé pres de Nicomedie immédiatement avant sa mort, n'a pu certainement estre trompé.] 'Mais on pretend qu'il nous a voulu tromper en faveur de l'Arianisme, & nous faire croire contre la verité, que Constantin avoit receu le baptesme par les mains d'Eusebe de Nicomedie. [Si ç'a esté son dessein, il devoit donc nous dire au moins que Constantin avoit esté baptesmé par l'Evesque du lieu, sans quoy il n'estoit pas aisé de savoir que celui de Nicomedie l'eust baptesmé, y ayant assez d'autres Evesques auprès de Constantin qui pouvoient le faire, si Eusebe de Nicomedie eust esté malade, ou s'il eust eu quelque autre empeschement, ou si Constantin eust desiré d'estre baptesmé par un autre. Aussi nous n'aurions nul sujet de nous assurer de ce fait, si nous ne l'avions appris, non d'Eusebe, mais de S. Je-

Pour la page  
167-5-77.

Euf. n. p. 153.  
1. d.

Bar. 114. 543-  
47.

rome qui n'est nullement suspect de favoriser les Ariens. Il n'y a d'ailleurs aucune apparence qu'Eusebe eust osé entreprendre de tromper toute la terre dans une chose aussi importante & aussi celebre qu'estoit le baptesme de Constantin; ou plutost qu'il ait voulu se faire moquer de toute la terre qui auroit sceu le contraire de ce qu'il disoit. Ce n'estoit point un homme qui eust prostitué son honneur & sa conscience au mensonge.]

**Pagi, j. 14. § 5.** 'Mais Eusebe n'est pas le seul témoin de ce fait. Le Concile de Rimini composé de tous les Evêques de l'Occident, témoigne aussibien que luy que Constantin ne fut baptesmé qu'à la mort, *ἀπὸ τῆς θανάτου βαπτίσθη*.

**Ath. de syn. p. 578. a.**  
**Bar. 334. § 53-54.**  
**Boll. p. 15. c. f.** 'Baronius veut qu'on lise Constant en cet endroit au lieu de Constantin.

'Mais il est visible que le Concile parle du Prince sous qui le symbole de Nicée avoit esté composé, & dont il le fait mesme l'auteur en quelque sorte. Aussi tous les manuscrits y lisent le nom de Constantin. S. Ambroise est encore plus formel, en disant que quoique Constantin n'ait acquis la remission des pechez par le baptesme qu'à l'extremité de sa vie, ce luy a néanmoins esté une grande couronne d'avoir esté le premier Empereur Chrétien, & d'avoir laissé cette illustre succession à ses enfans. 'Nous avons depuis peu les actes de S. Bonose écrits par une personne de la communion de S. Melece. [Ils peuvent n'estre pas d'une autorité entiere: mais avec cela ils ont de tres grandes marques d'antiquité & de verité.

**A. M. p. 667. c.**

**V. la pers. de Julien n. 36** 'On y lit donc que deux soldats Chrétiens estant sollicités d'abandonner la foy, réponderent en ces termes: Nous avons embrassé la foy sous Constantin nostre pere qui receut la sainte alliance, *accipiente testamentum*, à Aquilone pres de Nicomedie, lorsqu'il

estoit à la dernière extremité de sa vie. [Cetle Aquilone est visiblement l'Aquyron de S. Jerome: & il faut s'aveugler pour ne pas voir encore que cette alliance est le sacrement du baptesme, dont ces Chrétiens ne vouloient parler devant des profanes qu'avec le secret respectueux que l'Eglise observoit alors.

A ces trois autoritez qu'on ne peut pas dire venir d'Eusebe, & où on ne peut pas pretendre que la verité ait esté falsifiée pour favoriser les Ariens, il faut joindre S. Jerome dans sa chronique, Theodoret *l. 1. c. 30. p. 582. b.*, Socrate *l. 1. c. 30. p. 75. b.*, Sozomene *l. 2. c. 34. p. 495. d.*, Evagre *l. 3. c. 41. p. 372. c.*, lorsqu'il approuve le sentiment de Theodoret; la chronique d'Alexandrie *p. 668*, qui dit comme S. Jerome qu'il fut baptesmé par Eusebe de Nicomedie, & plusieurs autres qui établissent cette verité par un consentement si general, que le Cardinal du Perron & la plupart des auteurs modernes, se sont rendus à cette foule de témoins uniformes, sans avoir égard au sentiment & aux raisons pretendues de Baronius, qui ne sont que des conjectures nullement recevables contre des autoritez si fortes, ou des pieces reconnues generalement pour apocryphes. Il est tres possible qu'il y ait eu à Rome un baptesme appellé de Constantin des le temps mesme de Constantin, & des devant qu'il fust baptesmé, si c'est luy qui l'a donné, ou qui l'a fait faire.] 'Papebroc vient encore de se declarer sur ce point contre Baronius en faveur d'Eusebe, suivant, comme il dit, le sentiment de presque toutes les personnes un peu habiles de la France. 'Il refuse aussi l'imagination encore plus insoutenable de ceux qui ont voulu dire que Constantin avoit esté baptesmé à Rome par S. Silvestre, & rebaptesmé à la mort par Eusebe de Ni comedie.

**Boll. 11. may, p. 14-17**  
**ab.**  
**p. 21. c.**

**p. 17. § 19.**

## NOTE LXVI.

*Fables de Philostorge sur le testament de Constantin.*

'Philostorge dit contre le consentement general des historiens, que ce fut Eusebe de Nicomedie qui fut chargé du testament de Constantin; & il fait sur cela une longue histoire, qui n'a l'air que d'un roman. Mais ce qui est plus important, c'est qu'il pretend que Constantin ordonnoit par ce testament à ses enfans de venger sa mort sur ses freres qui l'avoient empoisonné. Aucun ancien historien Chrétien ou payen ne dit pas seulement qu'on ait soupçonné personne d'avoir empoisonné Constantin. Ainsi quoique quelques nouveaux Grecs l'aient écrit, sur la foy sans doute de Philostorge [on peut juger que c'est une pure fiction des Ariens, qui n'ont pas craint de faire une injure atroce à la memoire de Constantin, pour excuser les cruautés que commit Constance leur protecteur contre les princes de sa maison.]

& marque encore plus expressément, qu'on attendoit que quelq'un de ses fils fust venu : Ensuite de quoi, dit-il, Constance estant arrivé d'Orient, on fit les funerailles. 'Il est vray qu'il y a ensuite dans Eusebe, que Constance fit porter le corps de son pere à la ville. [Mais outre que le palais pouvoit n'estre pas dans la ville, son demeure d'accord qu'il y a quelque faute en cet endroit: [Et assurément cette phrase  $\tau\eta\ \pi\acute{o}\lambda\epsilon\omega\ \sigma\epsilon\pi\acute{o}\nu\epsilon\iota\mu\acute{\epsilon}\nu\omega\ \nu\epsilon\ \pi\alpha\sigma\iota\tau\epsilon\sigma\iota\ \mu\epsilon\lambda\epsilon\tau\epsilon\sigma\iota$  ne paroît pas grecque. La suite fait assez voir qu'Eusebe décrit comment on l'apporta, non de Nicomedie à Constantinople, mais du palais de Constantinople à l'église des Apostres.] Sozomene & la chronique d'Alexandrie disent que Constance vint à Constantinople assister aux funerailles de Constantin, sans dire qu'il se soit arrêté pour cela à Nicomedie,

Euseb. c. 70. p. 561. d.

n. p. 154. 1. 6. d.

Chr. Al. p. 668 | 502. l. 1. c. 14. p. 496. c.

## NOTE LXVIII.

*D'Albin qualifié Comte avant Constantin.*

'M<sup>r</sup> Valois rapporte une inscription de M. Nummius Albinus deux fois Consul, qualifié *Comes domesticus ordinis primi* : & il croit que c'est celui qui fut Consul en l'an 263. [Nous ne trouvons point en effet depuis ce temps là aucun Albinus deux fois Consul. Hors cela ce pourroit estre le Consul de l'an 345.] Car pour ce que M<sup>r</sup> Valois dit que ce Nummius Albinus avoit esté Prefet de Rome, & qu'ainsi c'est celui qui l'estoit en 261, 262 & 263; son inscription l'appelle *Preteur*, & non *Prefet*. Ainsy cette omission de sa Prefecture dont Reinesius s'est étonné avec sujet, seroit mesme une forte raison de douter que ce soit le Consul de 263. Le second consulat d'Albin en 263 n'est mesme marqué qu'en deux endroits. [Tous les autres fastes ont simplement *Albino & Dextro*.

Pour la page 286. § 84.

Euseb. n. p. 140. 1. 2.

Buch. cycl. p. 236.

Rein. p. 465.

Pisc. p. 456. 466.

## NOTE LXVII.

*Qu'on n'a point caché sa mort jusqu'à l'arrivée de Constance.*

'Rufin dit que les eunuques qui favorisoient Constance, cachèrent la mort de son pere jusqu'à ce qu'il fust arrivé. [Je ne voy pas comment cela se pourroit accorder avec Eusebe, qui dit que des que Constantin fut mort, les gardes dechirerent leurs habits, & tout le monde fut en larmes. [On peut encore moins répondre à ce qui suit dans Eusebe.] Car avant que de parler de l'arrivée de Constance, il dit que l'armée porta solennellement le corps de Constantin au palais de Constantinople, où il demeura assez longtems durant qu'on attendoit ses enfans. Socrate dit la mesme chose,

Pour la page 168. § 77.

Phisg. l. 2. c. 17. p. 110. p. 88. 89.

Pour la page 289. § 84.

Ruf. l. 10. c. 11. p. 167. 2.

Euseb. v. Conf. l. 4. c. 65. p. 559. b.

c. 70. p. 561. d.

c. 66. p. 559. d.

c. 67. p. 560. b.

Soer. l. 1. c. 40. p. 75. d.

Si l'on veut néanmoins supposer que cet Albin Comte & Consul est celui de 263, il faudra avouer qu'on trouve avant Constantin des personnes appelées Comtes, sans ajouter d'un tel Empereur. Mais comme cet exemple est peut-être unique, cela n'empêche pas qu'on ne puisse rapporter à Constantin l'origine du titre de Comte en la manière qu'on l'a employé sous luy & sous ses successeurs.

Si l'on vouloit rapporter l'inscription au Consul de l'an 345, ne pourroit-on point dire que son premier consulat n'estoit que subrogé, & que c'est pour cela qu'il n'est point marqué Consul II. dans les fastes? Car pour Onuphre qui veut qu'il s'appellast Ceionius Rufus Albinus, [je ne voy point] que l'inscription qu'il cite pour cela, [le prouve en aucune manière. Mais il est vray qu'il n'auroit pas dû estre mis le second, à moins qu'Amance son collègue, qui est toujours nommé le premier, ne fust aussi de la même manière Consul pour la seconde fois.]

Onu. p. 185. f.  
271. c.

Pour la page  
188. § 85.

## NOTE LXIX.

*Qu'Annibalien Nobilissime est le frere de Constantin.*

Zof. l. 1. p.  
691. a.

Zosime dit que Constantin en consideration de la parenté donna à Constantine son frere & à Annibalien, la dignité de Nobilissime avec la robe de pourpre ou d'écarlate bordée d'or. M<sup>r</sup> du Cange croit que cet Annibalien est le neveu de Constantin fils de Dalmace. Mais comme il estoit Roy du Pont, on ne voit pas pourquoi il eust encore eu la qualité de Nobilissime. Ainsi il y a assez d'apparence que l'Annibalien de Zosime est le frere de Constantine à qui il est joint, & de Constantin.

Bvz. fam. p.  
49.

## NOTE LXX.

*Difficulté sur une loy datée de 318, touchant la jurisdiction ecclesiastique.*

Pour la page  
291. § 88.

'Le P. Sirmond dans son appendix du Code Theodosien, nous donne une loy de Constantin en faveur du for ecclesiastique, datée du 23 juin à Constantinople, sous le consulat de Licinius Auguste & de Crispe Cesar.

Cod. Th. Sir.  
P. 14.

[Cela marque l'an 318, auquel Licinius estoit Consul pour la cinquieme fois, avec Crispe. L'omission du V. n'est pas fort considerable. Mais ce qui embarrasse, c'est le nom de Constantinople, qui n'a commencé qu'en 330.] On ne dit point non plus à qui la loy est adressée. Le titre porte qu'elle est tirée du Code Theodosien; *sub titulo XXVII. de episcopali definitione*: [Et ni la loy ni ce titre même, ne se trouvent point aujourd'hui dans le Code. Dans le corps même de la loy il y a quelque chose qui embarrasse. Car le membre, *Et si quis &c.* ne paroît qu'une repetition du precedent. *Ita tamen &c.* Toute la suite est obscure; & nous croyons que Godefroy même n'en a pas bien pris le sens, comme nous le dirons dans la note suivante. Il paroît rejeter absolument cette loy: & nous avons marqué les raisons sur lesquelles cela se peut fonder.

Col. Th. r. c.  
P. 306. 1.

D'autre part néanmoins l'loy celebre adressée à Ablave sur la même matière, en suppose une precedente: & elle en cite quelques paroles, [qui se trouvent au moins en partie dans celle-ci. Le P. Sirmond remarque dans sa preface que le titre s'en trouve dans les scintilles ou anciens abregés du Code Theodosien.]

p. 303.

Ce qu'il nous paroît que Godefroy n'a pas bien entendu dans cette loy, c'est l'endroit *Ita tamen ne usurpetur in eo &c.* Car il pretend que Constan-

p. 306. 1.

tin ordonne par là qu'une seule partie ne pourra pas porter une affaire devant le tribunal ecclesiastique. [Et je ne sçay si le sens de la loy n'est pas plustost, qu'il ne faut pas qu'une partie aille trouver l'Evesque pour luy faire demander le renvoi d'une affaire déjà commencée devant le magistrat civil, mais que c'est au magistrat mesme à ordonner ce renvoi sans qu'aucun autre s'en mesle.]

que n'a jamais esté que volontaire, par forme d'arbitrage & de compromis. [Ainsi tout ce que Constantin aura fait en faveur de l'Eglise, aura esté d'autoriser les sentences arbitrales des Evesques, & d'obliger les juges à les faire executer. Car les parties n'ont que faire de la loy pour se soumettre d'un commun consentement à un arbitre.

NOTE LXXI.

*Qu'il n'y a point lieu de contester la loy à Ablave sur le mesme sujet.*

'Godefroy soutient que la loy de Constantin à Ablave en faveur des jugemens des Evesques, est fausse & supposée, faite vers le mesme temps que la fausse donation de Constantin & d'autres pieces semblables. [C'est une chose dont les juriconsultes peuvent mieux juger que les historiens, particulièrement pour savoir quel état il faut faire de ce que remarque Godefroy,] qu'elle n'est point dans les vrais exemplaires du Code Theodosien, quoiqu'elle soit dans les abrezés. [On pourroit croire néanmoins qu'on ne l'a point voulu mettre dans ce Code, parcequ'elle contenoit quelques articles qui ne s'observoient plus sous Theodose II.] 'Ce qui est certain par Eusebe & par Sozomene, c'est que Constantin a fait des loix sur cette matiere, [qui ne se trouvent point dans le Code, si celle-ci en doit estre ostée.

Godefroy paroist luy mesme s'arrester peu à cela,] & ce qu'il trouve le plus fort pour rejeter cette loy, c'est qu'elle ordonne que si une seule partie demande son renvoi à l'Evesque, le juge soit obligé de l'accorder, quoique l'autre partie s'y oppose. Cela luy paroist insoutenable, parcequ'il pretend que la jurisdiction ecclesiasti-

Est-ce donc là] ce que Sozomene appelle une tres grande marque du respect de Constantin pour l'Eglise. 'Selon luy Constantin permettoit d'appeler au jugement des Evesques, & de recuser les juges civils, *magistratus*. Il dit que la loy estoit pour ceux qui estoient en procès, *in rebus quibusdam*. [Tout ce la convient-il à un simple arbitrage & à un compromis? Et peut-on mieux marquer] ce que Godefroy ne peut encore souffrir dans la loy à Ablave, qu'on pouvoit recourir à l'Evesque lors mesme que l'affaire estoit déjà portée devant le juge civil? [Emploie t-on le fouet dans des arbitrages,] 'comme S. Augustin dit qu'on l'employoit souvent dans le royaume episcopal. 'S. Leon qui veut que les penitens, s'ils sont obligez d'avoir des procès, s'adressent plustost au juge ecclesiastique qu'au juge civil, [leur donnoit un conseil bien inutile, si cela dependoit de la fantaisie de leur partie.] 'Saint Augustin dit que les méchans obligoient les foibles à recourir au jugement des Evesques. [Est-ce que ces méchans s'y soumettoient volontairement?] Il dit plusieurs fois que les parfaits Chrétiens ne plaidoient jamais; & que les justes imparfaits ne plaidoient au moins que devant les Evesques, & non devant les juges civils. [Leurs parties y consentoient-elles donc tousjours?]

'Quand il se trouvera que les Empereurs suivans auront restreint le for ecclesiastique dans les affaires civiles

Cod. Th. Sir. P. 54.

Pour la page 195. 588.

Cod. Th. r. 6. P. 306. 11308. 1.

P. 303. 304.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 27. P. 519. a. Soz. l. 1. c. 2. P. 414. a.

Cod. Th. r. 6. P. 306. 11.

Soz. p. 413. d.

P. 414. d.

Cod. Th. r. 6. P. 306. 11.

Aug. ep. 119. P. 175. 1. d.

Leo. ep. 1. c. 10. P. 429.

Aug. pf. 1. 8. c. 14. P. 108. 2. d.

Thom. 1. 1. c. 11. P. 351.

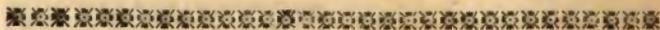
Cod. Th. r. 6. P. 306. 11.

aux arbitrages & aux compromis, comme Godefroy tâche de le montrer par diverses loix, [que nous n'examinons pas ici; cela n'empêchera pas que celle de Constantin n'ait été plus loin, & qu'elle nel'ait même emporté sur les autres loix qu'on a faites ensuite pour la restreindre. Ce qu'elle accorde aux Evêques est encore moins que ce qu'on a accordé longtemps en France aux Chambres de l'Edit en faveur des Calvinistes. Ainsi ce n'est point une chose si exorbitante,] & si capable de renverser tout l'ordre des jugemens, comme le pretend Godefroy, qu'on soit obligé d'en conclure qu'elle n'a jamais été.

Ce que porte la même loy, que les jugemens des Evêques seront immuables, même à l'égard des mineurs, & qu'on défendra au témoignage d'un seul Evêque, 'a assurément quelque chose d'extraordinaire. Cependant on demeure d'accord que cela a été reçu dans les Capitulaires de Charlemagne, au moins pour le dernier point, [dont les conséquences sont les plus grandes: Et ce prince n'avoit point assurément plus de respect pour l'épiscopat que Constantin.] Aussi Cujas cité par Godefroy

même, n'en a point conclu que la loy de Constantin estoit fautive, mais que les Evêques de ce temps là avoient plus de mérite & de réputation que ceux des siècles postérieurs; de sorte qu'il ne faut pas trop s'étonner] qu'on les ait préférés pour l'autorité de leurs témoignages, même aux Sénateurs Romains.

Godefroy ajoute à cela quantité de petites difficultés, pour montrer que le style de la loy n'est point celui de Constantin, mais des siècles où la barbarie dominoit déjà. [C'est de quoi nous ne prétendons point juger, ni aussi l'en prendre pour juge. Le P. Sirmond qui nous a donné de nouveau cette loy dans son appendix du Code Theodosien, estoit allez habile en ces sortes de choses pour ne s'y pas laisser surprendre.] Godefroy reconnoît aussi que Selden & plusieurs autres personnes habiles, & généralement tous ceux qui ont été avant luy, ont reçu cette loy comme légitime, & l'ont souvent alléguée, 'parce qu'elle a, comme il l'a voué, beaucoup de marques de vérité. [M<sup>r</sup> Valois qui a écrit depuis luy, quoiqu'avant que son ouvrage fût imprimé,] la cite encore comme une pièce sans difficulté.



## NOTES SUR L'EMPEREUR CONSTANCE.

### NOTE I.

*En quel temps Dalmace & Annibalien furent tuez.*

RUFIN dit que durant que l'on cachoit la mort de Constantin en attendant Constance, on étouffa beaucoup de personnes qui vouloient brouiller. [Il veut visiblement marquer la mort de divers Princes que l'on fit

mourir au commencement de ce nouveau regne.] Les deux Victors semblent dire aussi que la mort de Dalmace suivit immédiatement celle de Constantin. [Cependant nous ne voyons aucune apparence à croire qu'on ait celé la mort de Constantin jusques à l'arrivée de Constance, v. *Constantin note 67*, ni que les Princes aient été tuez avant qu'on sceust la mort de Constantin,

Pour la page  
313.51.

Ruf. l. 10 c.  
11. p. 167. 2.

Aut. V. epi. p.  
127. c. 114. 1.

Constantin, & avant que Constance fust arrivé pour faire ses funerailles. 'Eusebe dit que sur la nouvelle de la mort de Constantin, les soldats declarerent qu'ils ne vouloient pour Empereurs que ses enfans. [C'estoit visiblement pour exclure Dalmace & Annibalien (ses neveux, qui par consequent vivoient encore.)] Il ajoute que le Senat declara Augustes ses trois enfans seuls, & non aucun autre. [Ils furent appelez Augustes le 9 de septembre 337, pres de quatre mois après la mort de Constantin, comme on le lit dans Idace. Da'mace & Annibalien n'ont donc esté tuez qu'après ce temps là. Tout ce qu'on pourroit dire seroit que le Senat donna le titre d'Auguste à Constance & à ses freres des qu'on eust sceu la mort de Constantin, & qu'eux ne le prirent que le 9 de septembre après la mort de leurs oncles & de leurs cousins. Cela iroit à peu de chose: & néanmoins *nuncupati sunt*, qui est le terme d'Idace, marque plus naturellement le temps où ils furent declarez Augustes par le Senat.

Il y a mesme quelque sujet de croire que les Princes ne furent tuez qu'en 338, ou à la fin de 337. Car la chronique de S. Jerome porte que Dalmace fut tué dans la troisieme année de son regne: [Et il avoit esté fait Cesar le 18 ou le 24 septembre 335.] La chronique d'Alexandrie marque aussi la troisieme année de Dalmace, quoiqu'elle le joigne à la mort de Constantin; [ce qui est faux. Celle de S. Jerome ne met sa mort qu'après le siege de Nisibe, en l'année d'après la mort de Constantin, sous le consulat d'Ursé & de Poleme, dit S. Prosper, c'est à dire en 338.] Cedrene la met mesme en la seconde année de Constance, un an avant la mort du jeune Constantin, [& ainsi en 339.] Il dit après Socrate, que Julien avoit alors huit ans: & Julien ne peut estre né

qu'en 331 le 6 novembre, [ce qui iroit mesme à differer la mort des Princes jusqu'à la fin de l'an 338. Mais nous ne voyons pas que l'histoire de Constance & de S. Athanase nous le permette.]

'Le P. Pagi croit qu'il la faut mettre des devant le 9 septembre 337, & cite pour cela Julien *or. 1. p. 36*, où il croit trouver que la sedition des soldats preceda le partage de l'Empire. [Je ne voy point que cela y soit, ni qu'on en pult rien conclure de solide.] Il cite encore Theophane [qui est contre luy.] 'Car quoiqu'il dise que Dalmace fut tué aussitost après la mort de Constantin, il ne le met néanmoins que l'année d'après sa mort, & tout à la fin, après le siege de Nisibe, & le retour de S. Athanase. Il dit de mesme que Eusebe mourut aussitost après Constantin: [& ce ne fut pas néanmoins avant 338.]

Ce qui seroit davantage pour le sentiment du P. Pagi, c'est qu'Eusebe après avoir dit que les soldats crierent partout, qu'ils ne vouloient reconnoistre que les seuls enfans de Constantin pour Empereurs; ajoute que peu après ils demanderent que les Césars fussent declarez Augustes. [C'estoit avant le 9 de septembre: Ainsi il faut mettre avant ce temps là la mort des Princes, si elle a esté l'effet de la declaration des soldats en faveur des seuls fils de Constantin: & cela peut paroistre assez probable. Cependant on ne peut pas dire que cela soit certain:] & ce que dit Eusebe que le Senat declara les seuls enfans de Constantin Augustes, [est bien fort, comme nous avons dit, pour montrer que les Princes vivoient encore le neuvieme de septembre, outre les autres raisons que nous en avons alleguées.]

Holl. jan. t. 1.  
p. 44.

Pagi, 337. 5 c.

Thph. p. 19.  
A.

p. 1. 8. d.  
c.

Euf. v. Conf. 1.  
4. c. 68. p. 560.  
561.

c. 69. p. 561. c.

Ω  
Ω

Pppp

## NOTE II.

Pout la page  
317.3.

*Sur le partage de l'Empire entre les  
enfants de Constantin.*

[L'histoire ne marque point quel traité les enfans de Constantin firent entr'eux après la mort de Dalmace & d'Annibalien, ni comment ils partagerent l'Empire. Il semble néanmoins qu'on y puisse rapporter] 'ce que dit Zosime, que les provinces d'autour du Pont-Euxin appartenent à Constantin [ou à Constant: car il faut qu'il le comprenne sous son frere. Au moins selon le partage que le grand Constantin avoit fait, le Pont appartenoit à Annibalien, & la Thrace à Dalmace. *V. Constantin.* Il semble donc que Constance ait eu du partage de ses deux cousins la Cappadoce & l'Armenie, & peut estre encore la Grece, comme nous allons voir; & ses deux freres auront partagé le reste entr'eux, en sorte que Constantinople & la Thrace soient demeurées à Constantin.] Car la chronique d'Alexandrie dit qu'il regna un an à Constantinople.

[Mais si cela est, il faut dire que ce partage fut bientôt changé, peut estre parce qu'il n'estoit pas à propos que Constantin pour aller en Thrace, eust à passer par les provinces de l'Illyrie, qui appartenent à Constant. On ceda donc la Thrace à Constance: car ce qui arriva à la deposition de S. Paul de Constantinople, nous persuade qu'il en estoit maistre des 338 ou 339. *V. S. Paul de Constantinople.*] Eunape dit mesme que ce fut de Constantinople qu'il envoya tuer Ablave; [ce qu'il faut apparemment mettre en 337. Mais il pouvoit y estre par occasion, sans qu'il en fust encore le maistre plutost que ses freres; de mesme qu'il y vint pour faire les funerailles de son pere.

Comme on luy donna la Thrace, il

ceda apparemment à Constant ce qu'il avoit eu de la Grece, afin que Constant pust ceder une partie au moins de l'Afrique à Constantin pour le dedommager de la Thrace.] Car par la loy du 27 juillet 338, qui doit estre de Constant, puis qu'elle est datée de Sirmich, on voit que Catulin Vicair d'Afrique estoit officier de ce prince; & Godefroy montre par une autre du 8 janvier 339, que Constantin est jusqu'en 339, au moins une partie de l'Afrique Proconsulaire. [Je ne voy pas mesme pourquoi il se reduit à une partie.] Car son fondement est la loy du 8 janvier 339, qui regle ce qui regarde Carthage, & mesme toute l'Afrique, & qui estant datée de Treves dans les Gaules, doit estre de Constantin; d'où il conclud en un autre endroit que l'Afrique Proconsulaire estoit soumise à Constantin. Baronijs semble le croire de toute l'Afrique: [ & en effet si Constantin avoit la Tingitane, qui faisoit alors une province de l'Espagne, & la Proconsulaire; il est bien naturel de croire qu'il avoit encore ce qui estoit entredoux, savoir la Numidie & la Mauritanie Cesarienne.] Néanmoins on a une loy qu'on voit estre de Constant, puis qu'elle est datée de Naïsse dans la Dace, donnée le 19 janvier 340, lorsqu'on ne peut pas presumer que Constantin fust encore mort; & adressée à la ville de Cirthe ou Constantin: capitale de la Numidie: 'ce qui fait dire à Godefroy que la Proconsulaire estoit à Constantin, & la Numidie à Constant. [Peut estre que cela ne se peut demeller que par ce que] le jeune Victor & Zosime disent, que Constantin & Constant se querelloient sur l'Italie & sur l'Afrique, ou sur la Libye soumise à Carthage, dit Zosime, [qui sans doute marque par là non la Proconsulaire en particulier, mais tout ce qui dependoit du Vicair d'Afrique,

Cod. Th. thr.  
P. 17.

P. 38. 1. 4. p.  
369. 1.

11. 1. 1. 17.  
P. 368.

P. 369. 1.

Bar. 139. 4. 11.

Cod. Th. 11.  
1. 1. 19. P.  
370. 371.

P. 367. 1.

Zof. p. 691. 4.  
Vid. epi. P.  
344. 2.

Zof. 1. 1. p.  
691. 1.

Eur. Al. p.  
670.

Eun. c. 4. p.  
40.

pour le distinguer de la Libye orientale soumise à Alexandrie.]

## NOTE III.

*Sur l'entrevue de ces Princes dans la Pannonie.*

'Godefroy qui ne reconnoît qu'un partage de l'Empire entre les enfans de Constantin, dit qu'ils passerent pour cela quelque temps ensemble, au moins Constance & Constant, premierement à Thessalonique, d'où nous avons une loy datée du 6 decembre 337, puis à Naissé & à Viminac dans la Mesie; ce qu'il fonde sans doute sur ce que nous avons une loy de l'an 337, datée de Naissé, & une autre de Viminac datée du 12 juin 338. Il ajoute que ces princes allerent enfin dans la Pannonie, comme on le voit par Julien l'apostat *or. 1. p. 33*, & à Sirmich, d'où nous avons aussi une loy datée du 27 juillet 338. [Ainsi il faudroit dire que Constance & Constant furent ensemble durant huit mois au moins, ce qui a peu d'apparence,]' surtout durant que l'Orient estoit attaqué par les Perses; & n'a pas plus de fondement. Car je ne voy pas pourquoi toutes ces loix prouvent qu'il y eust deux Empereurs à Thessalonique & aux autres lieux. Elles peuvent toutes estre de Constant, sans que Constance y ait eu part.

Il faut donc chercher d'autres preuves du temps du voyage que Constance fit en Pannonie: & il n'est pas aisé d'en trouver. Si nous mettons une entrevue des trois freres à Constantinople sur l'autorité de quelques nouveaux Grecs, comme nous l'avons marqué dans le texte, on peut la mettre des la fin de 337, en disant que c'estoit en y venant ou en s'en retournant, que Constant ou Constantin estoit à Thessalonique le 6 decembre de la mesme année; & mettre la seconde

entrevue qui se fit dans la Pannonie, aux mois de juin & de juillet, suivant les loix datées de Viminac & de Sirmich.]' Car S. Athanase vit Constance à Viminac. [Cela s'accordera aussi fort bien avec ce que dit Julien,]' que de Pannonie Constance revint promptement en Syrie. Car selon le Code, il estoit à Antioche le 11 octobre 338.

[Mais d'autre part ce que dit S. Athanase qu'il avoit vu Constance à Viminac, nous embarasse beaucoup.] 'Car la lettre par laquelle Constantin le jeune le renvoya des Gaules à son Eglise, est datée du 17 juin à Treves. [On dispute si cette lettre est de 337, ou de 338. Si elle est de 337, S. Athanase devoit estre à Alexandrie longtemps avant le 12 juin 338, auquel Constant estoit à Viminac, selon le Code, & auquel nous voudrions inferer de là que Constance & S. Athanase y estoient aussi. Que si la lettre est de l'an 338, il est certain que S. Athanase qui estoit encore à Treves le 17 juin, n'estoit pas à Viminac le 12 du mesme mois, & il faut dire la mesme chose de Constantin.]

Nous ne voyons que deux voies pour sortir de cet embarras; l'une de dire que la lettre est de 337, ce qui a d'asléz grandes difficultez, & d'ajouter ce qui n'en a pas encore moins, que S. Athanase fut obligé par diverses raisons que nous ignorons, de demeurer encore pres d'un an dans les Gaules: l'autre de n'avoir point d'égard à la loy donnée le 12 juin à Viminac, mais de dire que Constantin écrivit la lettre du 17 juin en 338, sur le point qu'il partoit de Treves pour s'aller aboucher avec ses freres dans la Pannonie, & qu'il mena S. Athanase avec luy pour le presenter à Constance. Je ne sçay si la distance des lieux peut permettre de dire qu'estant parti de Treves le 17 de juin, il estoit déjà à Sirmich le 27 de juillet; mais

Ath. apol. 1. p. 676. c.

Jul. or. 1. p. 36. Lib. or. 3. p. 111. d. Cod. Th. chr. P. 39.

Ath. ap. 1. p. 806. b.

Voyez la page 3175.

Cod. Th. chr. P. 38. 1. 39.

Jul. or. 1. p. 33.

quand cela ne se pourroit pas, nous ne nous en devons point embarasser : Car il est aisé de croire que Constant estoit venu le premier à Sirmich pour y attendre ses freres, & y faire preparer toutes choses pour les recevoir. En ce cas S. Athanase aura attendu à voir Constance après la conclusion des affaires, & lorsque ce prince s'en retournoit en Orient; ou plustost il aura esté de Sirmich à Viminac au devant de luy, & sera ensuite parti pour l'Egypte; puisqu'apparemment il fit ce voyage avec moins de commodité & moins de diligence que Constance.]

Ath. apol. 1.  
P. 676. d.

'qui le rattaingnt dans la Cappadoce. [Voilà ce qui nous paroît de plus probable dans l'incertitude où il faut nécessairement laisser toutes ces choses.]

Cod. Th. chr.  
P. 38. 1. 17. 1.

'Godefroy ne dit jamais que Constantin se soit trouvé avec les freres dans la Pannonie. [Il a sans doute voulu suivre Libanius,] qui ne parle que de Constance & de Constant. Mais c'est que Libanius ne faisoit l'eloge que de ces deux princes, [& non celui de Constantin qui estoit déjà mort. Ce n'est donc pas une raison de ne pas suivre Julien,] qui dit que Constance alla traiter avec ses freres dans la Pannonie.

Jul. or. 1. p.  
33. 34.

Pour la page  
317. 5. 1.

## NOTE IV.

*Qu'il vaut mieux ne mettre le premier siege de Nisibe qu'en 338.*

[La chronique de S. Jerome met le siege de Nisibe en 338, & celle d'Alexandrie p. 670, en 337;] ce que Scaliger & M<sup>r</sup> Valois ont mieux aimé suivre. [Il semble mesme, selon cette chronique, que ç'aït esté des devant la mort de Constant,] puisqu'elle dit que Constance sur la nouvelle de la maladie ou de la mort de son pere, quitta la Mesopotamie, quoiqu'elle fust encore attaquée par les Perles. [M<sup>r</sup> Valois paroît le prendre en ce sens;] puisqu'il pour appuyer cette chroni-

Fuf. chr. n. p.  
31. 1. Amm.  
n. p. 181.

Chr. Al. p.  
668.

Amm. n. p.  
181.

que contre celle de S. Jerome, il allegue ce que dit Libanius, que les Perles n'oseroient passer le Tigre & sortir de leur pays après la mort de Constantin, quoique Constance eut quitté la frontiere pour aller faire les funerailles de ce prince. [Mais ce passage mesme souffre-t-il qu'on dise que les Perles estoient alors sur les terres des Romains, ou qu'ils ne faisoient que d'en sortir? Je ne croy pas non plus que la maniere dont Eusebe parle de la guerre des Perles telle qu'elle fut sous Constantin, nous permette de croire qu'ils aient assiégé durant deux mois une ville aussi importante qu'estoit Nisibe.] Et aussi Feste met tous les trois sieges de Nisibe sous Constance, & aucun sous Constantin. [Le passage de Libanius ne souffre pas non plus ce me semble, qu'on dise que les Perles aient rien fait de considerable aussitost après la mort de Constantin, c'est à dire dans la suite de la mesme année. Mais on n'en peut rien conclure pour l'année d'après, quand on considere que c'est un orateur, & non pas un historien. Ainsi au lieu de combattre S. Jerome, il l'autorise mesme, & nous oblige de le suivre,] comme a fait aussi le P. Petau. Theophane p. 78. d. met de mesme le siege de Nisibe en 338.

Lib. or. 1. p.  
131. b. c.

Fest. p. 354. b.

Pet. or. 1. 1. c.  
c. 10. p. 1541  
chr. p. 780.

## NOTE V.

Pour la page  
322. 3. 4.

*Sur la bataille de Narfe dans Feste.*

'Feste dit que Constance gagna sur Sapor la bataille de Narfe ou de Narfane, dans laquelle Narfe fut tué. [Cependant ni Libanius, ni Julien ne relevent point cette victoire, & Eutrope dit qu'il ne vainquit jamais Sapor dans aucun combat. De sorte que quoique Feste semble distinguer ce combat de celui d'Ellie ou de Singare, j'ay peine à croire néanmoins que ce soit autre chose que le commencement du combat mesme de Singare, qui fut fort

Fest. p. 514. b.

glorieux pour les Romains, & où Narfe fils du Roy de Perse fut tué. On peut demander pourquoy il l'appelle le combat de Narfe; & c'est apparemment à cause de ce prince mesme, dont la mort en fut le plus illustre evenement. Son texte est fort brouillé & fort corrompu dans tout cet endroit.]

NOTE VI.

*Beuve d'Eunape, qui fait prendre Antioche par les Perles sous Constance.*

'Eunape dit que les Perles prirent la citadelle d'Antioche sous Constance. [Cependant ils n'approcherent jamais de la grande Antioche de Syrie durant le regne de ce prince,] & ne passerent pas mesme l'Euphrate. [Ainsi cette Antioche doit estre celle de Mygdonie, plus connue dans l'histoire sous le nom de Nisibe que sous celui d'Antioche] qu'elle portoit neanmoins; ou plutost il faut dire que cela s'entend de la grande Antioche, mais qu'Eunape se trompe de rapporter au temps de Constance ce qui est arrivé sous Valerien ou sous Galien, comme nous l'apprenons des autres historiens. *V. Valerien § 6.* En effet il dit que ce fut sur cela qu'Eustathe fut député en Perse: & il y fut envoyé en 358, [lorsque les Perles ne songeoient point depuis longtemps à aucune entreprise ni sur Antioche, ni sur Nisibe.]

NOTE VII.

*Fautes de Zosime sur la mort du jeune Constantin.*

'Zosime en parlant de la mort de Constantin, en donne tout à fait le tort à Constant, qu'il dit avoir fait assassiner son frere par surprise &c. Mais il a tous les autres contre luy, les deux Victors, Eutrope, S. Jerome, Socrate, Sozomene, & surtout Zonare, qui dé-

crit cette histoire mieux que personne. Il n'a pour luy que Philostorge ennemi de Constant en qualité d'Arrien, [& assez peu exact dans l'histoire: Je ne sçay mesme s'il n'y a point de faute dans son texte. Car la construction demanderoit naturellement qu'on lût Κωνσταντίνος φησὶν... ὀπισθε λαδ' ου Κ' ἄνευσα π. La narration de Zosime est d'ailleurs assez peu probable: & il ne rend point de raison pourquoy Constantin sortoit de ses terres, & venoit sur celles de Constant: car Zosime demeure d'accord de ce point; & tout le monde convient qu'il fut tué à Aquilée.] Zosime ajoute que Constant fit marcher des troupes contre luy, sous pretexte d'envoyer du secours à Constance en Orient. [Cela a quelque couleur, si Constant estoit en Italie.] Mais Zonare dit qu'il estoit dans la Dace, [ce qui s'accorde parfaitement avec le Code: & Aquilée ne fut jamais le chemin pour aller de la Dace en Orient: de sorte qu'il seroit bien plus probable de dire, que c'estoit Constantin qui prenoit le pretexte d'aller secourir son frere.]

Le titre de l'oraison funebre ou Monodie faite sur Constantin le jeune, favorise neanmoins Zosime, dont il a peutestre esté pris: Car il porte que ce prince avoit esté tué par des meurtriers envoyez par Constant son frere. [Mais le corps de la piece ne dit rien qui en approche, & ne s'accorde pas neanmoins aussi avec les autres historiens.] Car on y lit qu'après la bataille donnée entre les deux freres, & lorsqu'ils estoient prests à se reconcilier, Constantin mourut de peste dans une ville où il demouroit. [On avoit apparemment fait courir ce bruit pour sauver l'honneur des deux freres, & l'auteur de la Monodie l'aura suivi, ou à dessein dans la mesme vue, ou parce qu'il ne savoit pas encore la vérité:] Car il parloit lorsque la mort de Con-

p. 24 | 1. 3. 4. R  
p. 476. G

Zof. p. 593. d.

Zon. p. 11. b.

Monod. p. n

p. 10.

p. 11.

p. 1.

Pour la page 114. § 4.

Fun. c. 4. p. 44.

Amm. l. 18. p. 111. a.

Jell. or. 2. p. 114.

Eun. p. 44.

Amm. l. 17. p. 36. b. c.

Pour la page 118. § 6.

Zof. l. 1. p. 692. c. d.

Phisg. n. p. 94.

stantin ne se favoit pas mesme encore partout. Il fait conduire Constantin au tombeau par l'Imperatrice sa mere. [Et quelle estoit sa mere, sinon Fauste morte des l'an 326, quatorze ans auparavant?]

Pour la page  
328.56.

## NOTE VIII.

Temps de la mort du jeune  
Constantin.

[La mort du jeune Constantin se doit mettre certainement en 340, comme nous l'apprenons d'Idace & de Socrate l. 2. c. 5. p. 82. Et chacun en demeure d'accord.] On cite de Zonare que c'estoit en la troisieme année de son regne: [Je ne l'y trouve point.] 'On a voulu dire Zosime l. 2. p. 692. 6. Godefroy croit que c'estoit avant le 29 d'avril, parceque nous avons une loy de ce jour là, qui paroist estre de Constant, puisqu'elle est adressée à Marcellin qui estoit Intendant de ses Finances neuf ans après; & le sujet de la loy convient assez bien à cette charge. 'Constant donc cassé par cette loy diverses immunitiez, *quas publicis ac nostri inimicus dederat*, dit-il; ce que Godefroy croit se devoit entendre de Constantin. [Il est dur néanmoins qu'un frere ait ainsi parlé de son frere,] '& Godefroy reconnoist que cela se peut entendre d'un Prefet du Pretoire de Constantin, [ce qui prouvera la mesme chose. N'est-il pas encore plus aisé de l'entendre d'un Prefet de Constantin mesme, qui ayant esté condamné pour ses malversations, aura pu legitimelement estre appellé un ennemi de l'Etat & de son Prince? Mais en ce sens la loy ne prouve rien pour Godefroy.]

'Il pretend montrer encore que Constantin estoit mort des le commencement d'avril, par deux loix datées du 9 de ce mois à Aquilée, où l'histoire nous apprend que Constantin fut tué. Et comme ces loix regardent

l'Afrique, dont on pretend que Constantin estoit le maistre, cela donne lieu de croire qu'il estoit tué des ce temps là. [Ce ne sont pas des preuves bien claires, n'estant nullement certain que l'Afrique fust à Constantin: mais comme nous ne voyons rien à y opposer, nous suivons le sentiment de Godefroy, en attendant que nous trouvions quelque chose de plus assuré. Il est en effet assez probable, selon Zonare, que Constant ne vint de la Dace à Aquilée qu'à cause de la guerre de Constantin, & qu'il ne songea à faire des loix qu'après que cette guerre fut finie.]

## NOTE IX.

Sur l'inscription d'Egnatius  
Lollianus.

'Spon nous donne une inscription d'Egnatius Lollianus, qu'il rapporte à celui qui fut fait Prefet de Rome en 340, [ou plustost en 342. Je voudrois qu'il l'eust expliquée davantage; car il y a des endroits assez obscurs: & j'ay pour mesme qu'il n'en ait mal expliqué quelques uns. Il me semble que dans les inscriptions les d gnit. z sont marquées dans le rang qu'on les a eues, & qu'ainsi elles montent des plus petites aux plus grandes.] Cependant dans celle-ci Lollien est marqué premierement Questeur, ensuite *Præfatus Urbanus Quiritium*, & après plusieurs autres titres, Consulair de Campanie, [ce qui estoit beaucoup audessus du Prefet de Rome. Mais je pense qu'il peut y avoir de la difficulté sur cette Prefecture. Car je ne me souviens point que les Prefets de Rome soient jamais qualifiez *Præfati Urbani*, mais *urbis*, ou *urbis*; ni qu'on y ajoute *Quiritium*. Ainsi je ne sçay s'il ne faudroit point l'entendre] 'de ces Prefets de Rome que l'on faisoit pour les series latines, & qui

Pour la page  
334.58.

Spon, p. 229.

Dio, l. 49. p.  
416. c. 3. sur l.  
5. c. 4. p. 508.  
d. 6.

n'estoient que de jeunes gens de qualicé. [Car le Senat pouvoit bien avoir gardé cette ancienne ceremonie.]

*Spon. p. 129.* 'Lollien est ensuite appellé Comte, & *Augur publicus P. R.* Spon croit que ce *P. R.* est *populi Romani*. [Mais je ne voy point quel sens on pourra donner à la ligne suivante *DD. NN. Aug. fil. Caesarum*. Je croy qu'il y vaut mieux joindre ce *P. R.* pour signifier *Procuratori*. Ainsi Lollien aura esté Intendant des Césars enfans d'Auguste, c'est à dire des enfans de Constantin qui n'estoient encore que Césars: D'où je croy que l'on peut tirer que cette inscription est faite avant la mort de Constantin.] Un peu après il y a & *minuc. Consulari Campani*. Spon explique ce *minuc.* par *Minucia*; [& je voudrois qu'il nous eust aussi expliqué *Minucia* que je n'entens point. Si au lieu de *minuc.* on lisoit *nunc*, cel. feroit au moins un sens. C'est aux habiles à juger si ce seroit un sens recevable.]

## NOTE X.

*Sur Romule Consul en 343.*

*Ood. p. 192. a. b.* 'Onuphre croit que Romule Consul en 343, est Fl. Pisidius Romulus dont il cite une inscription. Mais cette inscription le qualifie Prefet de Rome; [& nous ne le trouvons point dans la liste de ces Prefets, qui va jusqu'à 354.] 'Godefroy ne parle point de cette inscription à l'égard de ce Romule; mais il en cite une assez semblable pour un autre de mesme nom qui vivoit vers l'an 400. 'Il y est nommé Fl. Pisidius Romulus; & qualifié Prefet de Rome, mais non point Consul. [Je ne trouve point d'autre Fl. Pisidius dans Gruter.] Cependant je croy que nous n'avons point d'autre Romule Consul ordinaire, à qui nous puissions rapporter l'inscription d'Onuphre que celui de 343.]

62

## NOTE XI.

*Sur le tremblement de Neocesarée.*

'Au lieu que Saint Jerome dit que l'Evesque de Neocesarée fut sauvé dans le tremblement de 344, Theophane *p. 31. a.*, le dit de la maison episcopale, *τὸ ἐπισκοπιόν*. 'Il y a bien de l'apparence que S. Jerome a mal lu le texte de l'original grec, dont il a tiré ceci, comme le pretend Scaliger, [ou que Theophane a mal mis celui de S. Jerome, si c'est l'original de ce fait. Nous avons cru néanmoins pouvoir suivre l'un & l'autre, puisqu'ils peuvent tous deux avoir raison: & il y a au moins bien de l'apparence que l'Evesque fut du nombre de ceux qui se sauverent dans l'eglië.] 'S. Gregoire de Nyssë dit simplement que l'eglië seule demeura, [ce qui est plus favorable à S. Jerome; quoique d'autre part l'eglië comprenne assez souvent les maisons qui y estoient jointes, c'est à dire tout le cloistre, où l'Evesque demeroit avec son Clergé.]

Pour la page  
338. 59.

Hier. chr.

n. p. 151. 12

Nyss. v. Th. 554. c.

## NOTE XII.

*Qu'on peut mettre le second siege de Nisibe en 346.*

[Le second siege de Nisibe sous Constance est marqué dans la chronique de S. Jerome par Scaliger en la dixieme année de Constance, & en la 348 de J. C. L'une & l'autre époque, selon la suite de cette chronique, marque l'an 347 de l'ere commune. Saint Jerome marque ensuite dans la mesme année une eclipse de soleil; ce qui n'est point contraire au reste.] 'Car quoiqu'il y ait eu une eclipse le 6 juin 346, le P. Petau & d'autres soutiennent malgré les raisons de Scaliger, qu'il y en eut aussi une le 20 octobre 347. [Mais ce qui y est veritablement contraire,] c'est que Theophane met le siege de Nisibe avant l'eclipse du 6

Pour la page  
341. 5 10.

Pet. doc. t. I.  
1. c. 43. p.  
171. 172.  
Grand. p. 112.  
115.

Pour la page  
336. 59.

Ood. p. 192.  
a. b.

Cod. Th. r. c.  
p. 381. 82.

Grut. p. 412.  
4

juin, & la mesme année. [Ainsi selon cet auteur, il faut nécessairement mettre ce siege en 346. Et S. Jerome s'y accordera en faisant descendre ses chiffres d'une ligne.] Aussi dans plusieurs manuscrits le siege de Nisibe est mis en la 9<sup>e</sup> année de Constance, [c'est à dire en 346.]

Euf. chr. n. P.  
P. 713. b.

Pour la page  
344. § 11.

## NOTE XIII.

*Pourquoi l'on met la bataille de Singare en 348.*

[S. Jerome met en 348 la bataille donnée la nuit contre les Perfes auprès de Singare. Idace marque visiblement la mesme bataille, lorsqu'il dit que sous les Consuls Philippe & Salia, qui sont ceux de 348, *bellum Persicum fuit nocturnum.*] Cependant Julien l'apostat dit que cette bataille preceda de six ans la mort de Constant, [arr. vée certainement au commencement de 350. Ainsi il la faudra mettre en 344 ou 345 au plustard. L'autorité d'Idace estimé soit exacte, jointe à celle de S. Jerome, sans qu'il y ait lieu de croire que l'un ait copié l'autre, est assurément une preuve tres forte pour l'an 348: & il n'est pas difficile au contraire qu'on ait mis un chiffre pour l'autre dans Julien,] comme M<sup>r</sup> Valois croit qu'il le faut dire. Le P. Petau tant dans ses notes mesmes sur Julien, [que dans sa chronologie,] se declare pour l'an 348. Beaucoup d'autres suivent le mesme sentiment.

Jul. or. 1. p.  
47.

Amm. n. p.  
116.  
n. Juli. n. p.  
250.

Themi. n. p.  
374.

Jb | Cod Th.  
chr. p. 45 |  
Pagi, 345. § 1.

Jul. or. 1. p. 41.

'Au contraire le P. Hardouin, Godefroy, & le P. Pagi, aiment mieux mettre ce combat en 345, tant pour suivre l'autorité de Julien, que parceque nous avons une loy datée de Nisibe le 12 may 345; [je ne voy pas néanmoins qu'on puisse rien conclure de cette dernière raison, estant aisé que Constance soit venu plusieurs fois jusqu'à Nisibe. La bataille se donna mesme non au mois de may,] mais lorsqu'on

estoit encore dans les grandes chaleurs de l'été. [Ce qui semble marquer le mois d'août.]

On pourroit alleguer pour l'an 345,] ce que remarque Julien, que les Romains ne vouloient point aller les premiers à la charge, de peur qu'ils ne semblassent avoir commencé la guerre & rompu la paix. [Cela donne assez lieu de croire que la bataille de Singare est la première des neuf qui se donnerent dans la guerre de Constance contre Sapor; & si cela est, on ne la peut mettre trop tost; surtout puisque dans les huit dernières années du regne de Constance que nous avons dans Ammien, nous voyons bien des sieges de villes, mais non aucune bataille contre les Perfes. Cependant je croy que le vray denouement de cette difficulté,] c'est ce que nous apprenons de Julien mesme, & plus clairement encore de Libanius, qu'on avoit fait une treve, laquelle les Perfes rompirent, & recommencèrent la guerre. [C'est visiblement à cette rupture qu'on doit rapporter ce que dit Julien. Car quand on mettoit la bataille de Singare des 344, les Romains n'avoient point à craindre qu'on les accusast de commencer une guerre qui duroit depuis sept ans.] Et en effet Libanius parlant de cette bataille [en l'an 349,] l'appelle plusieurs fois *la dernière bataille*; [ce qui marque assez qu'il y en avoit eu d'autres auparavant. Ainsi le passage de Julien ne nous obligeant point d'avancer le temps de la bataille de Singare, non plus que la loy de 345; nous croyons devoir preferer avec les plus habiles l'autorité certaine de S. Jerome & d'Idace, au texte de Julien qui peut aisément avoir esté alteré par les copistes.]

P. 41.

P. 40. l. 10. or.  
3. P. 113. a.

P. 128. c.



NOTE XIV.

*Sur les suites qu'on donne à cette bataille.*

'Au lieu que les auteurs assurent que les Perses ne tirerent point d'avantage de la bataille de Singare, S. Jerome semble dire qu'ils en tirerent plusieurs; & qu'entr'autres ils assirent Nisibe, prirent Amide & Bezabde. 'Le P. Petau paroist l'avoir pris de la sorte. [Neanmoins je pense que Saint Jerome marque en general dans cet endroit les pertes que receut l'Empire durant cette guerre, & non les suites particulieres de la bataille de Singare. Nous verrons la prise d'Amide & de Bezabde dans les dernieres années de Constance, longtemps après cette bataille.]

NOTE XV.

*Préfets de l'an 349.*

'Les loix de l'an 349 marquent six Prefets du Pretoire, Eustathe, Limene, Anatole, Titien, Philippe, & Rufin, 'outre Hermogene connu par le catalogue des Prefets de Rome: [Et cependant il n'y avoit que quatre Prefectures. Limene & Hermogene ne font pas de peine,] parce que nous savons qu'ils ont esté Prefets d'Italie l'un après l'autre. Ils ont occupé toute l'année: [& ainsi il y a faute dans les loix adressées à Eustathe qui le qualifient Prefet du Pretoire.] 'Car l'une de ces loix ayant esté publiée à Rome, [il s'ensuivroit qu'il auroit esté Prefet d'Italie; ce qui ne se peut.] 'Au lieu de P. F. P. il faut apparemment C. R. P. c'est à dire *Comitem rei privatae*, comme Godefroy paroist l'avoir cru. 'Car nous savons qu'Eustathe a eu cette charge sous Constant; & les deux loix qui luy sont adressées cette année regardent les officiers qui en dependent.

[On voit aussi par l'histoire que Philippe a esté Prefet d'Orient: & il peut l'avoir esté encore cette année.] 'La loy à Taticien ou plustot Titien, ne marque point sa qualité. Mais on scait d'ailleurs qu'il a esté Prefet des Gaules sous Constant. [Rufin peut aussi avoir esté Prefet ou des Gaules après Titien, ou d'Illyrie avant Anatole.] 'On marque que Magnence & Vetranion le deputerent l'année suivante à Constance: [ce qui montre qu'il seroit dans l'Occident.] Il y avoit certainement un Rufin Prefet en 354; mais Prefet des Gaules.

'Godefroy veut qu'Anatole fust Prefet d'Illyrie, parce qu'un Anatole l'estoit en 358 & 359. C'est une foible raison, surtout après les changemens qui arriverent dans l'Illyrie en 350. Mais elle l'est encore plus quand on considere] que la loy du premier avril 349, adressée à Anatole est datée d'Antioche, [& est par consequent de Constance, qui n'avoit rien dans l'Illyrie. Cependant Anatole n'estoit pas non plus Prefet d'Orient,]' puisque Philippe l'estoit avant & après cette loy. [Ainsi je ne voy pas qu'on puisse dire autre chose, sinon qu'Anatole estoit Vicaire dans l'Orient, ou y avoit quelque autre dignité differente de celle de Prefet; ou qu'il y a faute dans le nom d'Antioche, & qu'il y faut substituer quelque ville de l'empire de Constant.] 'Car je ne voy pas qu'Eunape nous permette de douter qu'Anatole ne fust effectivement Prefet d'Illyrie du temps de Constant. Il nous apprend en mesme temps qu'il venoit de Rome & des Gaules, & que c'estoit sous l'autorité de Constant qu'il exerçoit la Prefecture. Eunape nous marque diverses particularitez de son histoire; [mais d'une maniere assez obscure à son ordinaire.]

Pour la page 347-511.

Amm. l. 18. p. 112. a. & c.

Hier. chr.

Pet. chr. p. 729.

Pour la page 348-511.

Cod. Th. chr. p. 47-48.

Buch. cycl. p. 840.

Cod. Th. 111. l. 1. c. p. 71.

chr. p. 47.

p. 49 | Phig. l. 3. c. 12. p. 45.

Cod. Th. 1. l. 1. p. 71 | 1. 1. c. 1. p. 6. p. 71.

p. 124. l. 1. p. 123.

chr. p. 8.

Amm. l. 14. p. 23. c. d.

Cod. Th. chr. p. 47. l. 6. p. 349.

t. 6 p. 178. a.

Eun. c. 8. p. 117-123.

## NOTE XVI.

*Sur les loix adreſſées à Silvain.*

'Godeſtroÿ ne fait point de difficulté ſur le titre de General de la cavalerie & de l'infanterie donné à Silvain dans deux loix de 349, & il dit que ce Silvain eſt celui qui ſe revolta en 355. Cependant celui-ci commandoit ſeulement un corps de cavalerie en 351, loſqu'il quitta Magnence pour ſe joindre à Conſtance, qui le fit General de l'infanterie: & on crut que c'eſtoit une grande recompenſe pour luy, parcequ'il eſtoit encore allez jeune. [Il y a donc faute ſans doute dans les loix de 349, ou bien elles ſont adreſſées à un Silvain différent de celui-ci. Je croirois aſſez. nt le premier: car je ne ſçay ſi le commandement de la cavalerie & de l'infanterie ſe donnoit à la meſme perſonne des ce temps-ci. Nous voyons au contraire que dans les années ſuivantes Silvain meſme, Arberion, Urſicin, ne commandoient que l'une ou l'autre.]

Pour la page  
148. f. 13.

Cod. Th. chr.  
p. 48. l. 1. c. p.  
385.

Amm. l. 15. p.  
44. b.

p. 19. a.  
Aut. Vid. p.  
128. b.

Pour la page  
150. f. 14.

Thedr. v. Par.  
c. 1. p. 770. c.

hiſ. l. 1. c. 16.  
p. 631. 633.

Julii. n. p. 251.  
253. Themi.  
n. p. 384.

## NOTE XVII.

*Du troiſieme ſiege de Niſibe en 350.*

'Theodoret dans ſon hiſtoire des ſolitaires, ſemble rapporter au premier ſiege de Niſibe fait auſſi-toſt après la mort de Conſtantin, ce qu'il dit des miracles par leſquels S. J. equiſ ſauva la ville. Mais c'eſt qu'il n'a pas cru y devoir diſtinguer les trois ſieges: & ainſi il marque ſeulement en general ce qui s'eſt fait ſous Conſtance. Il eſt plus difficile à expliquer ou à excuſer dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, où racontant preſque les meſmes choſes, il les met au contraire à la fin du regne de Conſtance [en 360 ou 361.] Car les principales de ces circonſtances ont tant de raport avec ce que Julien dit s'eſtre paſſé en 350, qu'il eſt comme impoſſible de ne pas avouer que Theo-

doret dans tous les deux endroits, Julien, la chronique d'Alexandrie, & Philoſorge, parlent tous d'un meſme ſiege, lequel, ſelon les trois derniers, appartient à l'an 350, ſuſſien que ſelon Theophane, & Zonare p. 13. Pour Zoſime qui ne parlant que d'un ſiege de Niſibe, le met à la fin du regne de Conſtance, [ce n'eſt que par la conſuſion ordinaire de ſon hiſtoire. Car il eſt viſible qu'il pretend parler du ſiege de l'an 350,] puisſque pour en ſavoir le détail, il nous renvoie à ce qu'en avoit écrit Julien.

'M<sup>r</sup> Valois & le P. Petau ne laiſſent pas de ſe fonder ſur ſon autorité pour mettre le troiſieme ſiege de Niſibe en 359 ou 360, & M<sup>r</sup> Valois pretend que Ammien l'a remarqué, loſqu'il dit que Sapor entrant dans la Meſopotamie, paſſa Niſibe comme ſi ce n'eut eſté qu'un méchant fort, *Niſibi proſtatione vili tranſmiſſa.* [Mais il eſt un peu difficile de croire qu'un auteur qui entre allez dans le détail des choſes, comme Ammien, ſurtout pour ce qui regarde cette guerre des Perſes où il eſtoit preſent, ait raconté de cette ſorte le ſiege de la place la plus importante de la Meſopotamie, quand elle n'auroit eſté ataquée que deux jours. Et meſme il n'y a pas d'apparence qu'elle ait jamais eſté aſſiégée dans les dernieres années de Conſtance depuis l'an 354, tant parceque cet auteur n'en dit rien,] que parcequ'il dit qu'après la priſe de Singare en 360, Sapor evita ſagement Niſibe, ſe ſouvenant des maux qu'il y avoit ſouvent endurez. [C'auroit meſme eſté non pas un troiſieme, mais un quatrieme ſiege de Niſibe, puisſque nous en trouvons déjà trois dans l'hiſtoire, celui de 338 dont on convient, celui de 346 marqué par S. Jerome & par Theophane, & celui de 350. Ainſi Feſte auroit dû mettre quatre ſieges de Niſibe ſous le regne de Conſtan-

Thphn. p. 31.  
33.  
Zofl. l. 3. p.  
709. 710.

Amm. n. p.  
181. Pet. rar.  
l. 1. c. 10. p.  
154.

Amm. l. 18.  
p. 127. d.

l. 10. p. 104. a.

Fest. p. 154.  
Tidrt. n. p.  
16. 1. 1.

ce,] au lieu qu'il n'en met que trois.  
M<sup>r</sup> Valois fait une autre difficulté, en soutenant que le siege de 350 ne peut avoir esté levé par les prieres de S. Jacque, puisqu'il estoit mort alors, & que Vologese estoit déjà Eve sque de la place, comme on l'apprend de la chronique d'Alexandrie. [Cet te remarque iroit à embrouiller étrangement l'histoire.] Mais la chronique d'Alexandrie dit seulement qu'on apprend le détail de ce siege dans une lettre de Vologese Eve sque de Nisibe. [Or Vologese peut avoir écrit cette lettre n'estant que Prestre ou Diacre de Saint Jacque: Il peut l'avoir écrite estant Eve sque, mais un an, deux ans, dix ans, & davantage après le siege. Ainsi l'on ne peut rien inferer de sa lettre, contre Theodoret & les autres, qui peuvent bien mesme en avoir tiré ce qu'ils disent de la part que S. Jacque eut à ce siege.]

Chr. Al. p.  
676.

Pour la page  
311. 314.

NOTE XVIII.

*Sur ce que Julien & Theodoret disent de la chute de ses murailles par les eaux.*

'Julien dit que Sapor ayant arresté par des digues la riviere qui passoit par Nisibe, pour inonder l. s environs de la ville, & les digues s'estant rompues, la violence des eaux qui s'écouloient abatit une partie des murailles. [Ce recit est assez difficile à comprendre, puisqu'il faut, selon Julien, que la riviere eust esté arrestée audeffous de la ville, de sorte que les digues venant à manquer, l'eau qui les avoit rompues n'avoit garde de remonter pour abatre les murailles; & je ne scay si celle qui estoit audeffus, & qui par la rupture des digues trouvoit moyen de s'écouler, avoit assez de violence pour faire le mesme effet. Il est aussi assez peu croyable que les murailles aient esté abatuës contre le dessein des assie-

Julii. or. 1. p.  
115.

p. 115.

geans,] ainsi que Julien le semble dire. A u contraire, ce que dit Theodoret, & Zonare après luy p. 13. e, est fort naturel, que les Pertes arrestèrent la riviere audeffus de la ville, & la lâchèrent ensuite contre les murailles, qui ne purent pas resister à cet effort. [Cependant nous ne voyons pas aussi moyen de douter qu'ils ne l'aient arrestée audeffous pour inonder la campagne; puisque c'est tout ce qui fait la narration de Julien en deux endroits differens, que Libanius le marque or. 12. p. 319. b, que la chronique d'Alexandrie p. 674, & Theophane p. 32. d, le disent aussi. Mais il est aisé que les deux choses soient arrivées l'une après l'autre, & qu. Julien les ait confonduës ensemble.]

p. 121.  
Tidrt. l. 1. c.  
16. p. 631. v.  
Par. c. 1. p.  
770.

NOTE XIX.

• Pour la page  
369. § 22.

*Que Gallus a eu le nom de Constance & non de Constant*

'Aur. le Victor & Socrate disent que Constance en faisant Gallus Cesar luy donna son nom. [Nous le trouvons en effet nommé Constance dans les trois fastes originaux de Bucherius, & dans son Pontical p. 273, dans S. Prosper, & dans Idace, lorsqu'ils parlent de sa promotion & de ses consulats, dans quatre endroits du texte de la chronique d'Alexandrie p. 678. 680, & dans ses propres medailles, sans qu'il soit besoin d'y ajouter Theophane p. 33. e, & les autres qui peuvent avoir suivi les anciens.]

Aur. V. p. 518.  
a) Socr. l. 1. c.  
18. p. 120. d.

'Cependant Godefroy dit absolument, & comme une chose dont il n'est pas besoin de donner de preuve, qu'il avoit le nom de Constant. Il a pour luy Victorius, Cassiodore, & les fastes de la chronique d'Alexandrie. [Mais il est visible que ces autoritez ne sont nullement à comparer à celles qui les combattent. Je ne scay si Godefroy ne se fonde point davantage sur

Byz. fam. p.  
38] Bizag. p.  
471.

Cod. Th. chr.  
P. 49. 50.

les loix datées des Consûlats V. VI. & VII. de Constance & de Constant. Et néanmoins il y a tant de fautes dans les dates des loix, qu'on peut bien presumer qu'il faut changer les chiffres des Consûlats de Constance, ou lire Constance au lieu de Constant.

Il doit donc ce me semble passer pour certain que Gallus n'a pas eu le nom de Constant, mais celui de Constance, soit que l'Empereur Constance le luy ait donné, soit qu'il l'ait tiré de Jule Constance son pere, ] puisque dans une medaille il est appellé Constantius Gallus. Néanmoins on en rapporte aussi où il n'est nommé que Constance, [ce qui confirme Aurele Victor & Socrate, si l'on ne dit que celles de ce genté se rapportent à l'Empereur Constance, ou qu'elles sont faulces; comme je ne voy pas moyen de soutenir] celle où il est appellé simplement Gallus, & qualifié Auguste: car le nom de J. C. qui s'y voit, [fait qu'on ne la peut pas rapporter à Gallus successeur de Dece.]

Dir. p. 495.

Pour la page  
174. § 24.

## NOTE XX.

*Que Constance ne combatit point à la bataille de Murse.*

Vob. p. 391.  
..

'Vorburg se moque de ce que dit Saint Sulpice Severe l. 2. p. 158. que Constance n'assista pas à la bataille de Murse, & de l'histoire qu'il raconte sur cela, comme d'une fiction ridicule & forte, rapportée par des Prestres Catholiques trop credules à leur ordinaire aux fables du petit peuple. [Je ne sçay en quelle religion il est permis de traiter ainsi des hommes considerables dans l'Eglise & dans le monde, des auteurs anciens & celebres, de saints & de fideles ministres de J. C. Pour le fond de la chose, Vorburg ne rapporte aucune preuve positive que Constance se soit trouvé à la bataille, jusqu'au tascha de faire cesser le

combat: comme si Sigonius dont il cite ce fait, & Zosime dont Sigonius l'a pris, estoient des auteurs à opposer à Sulpice Severe en cas qu'on ne les pust pas accorder; & comme si Constance n'eust pas pu du lieu où il s'estoit retiré, donner les ordres qu'il jugeoit à propos, & envoyer offrir la paix aux ennemis. Zonare dit p. 15. b. qu'il avoit harangué les soldats avant le combat: mais il avoit pu se retirer dans la suite.] Vorburg allegue que Constance eust perdu par là toute l'autorité parmi les soldats; [comme s'il n'estoit pas aisé à un Prince qui veut se conserver ou par timidité ou par prudence, de s'en faire prier par les soldats mesmes. En un mot, je ne voy dans les auteurs aucune preuve qu'il ait combattu à Murse: & puisque Julien ne le loue point d'avoir donné des marques de sa valeur dans cette bataille qu'il décrit si amplement en deux endroits differens, cela seul donne grand lieu de croire qu'il n'y parut point.]

## NOTE XXI.

*Temps du mariage de Constance avec Eusebie.*

Pour la page  
180 § 26.

[Constance estoit certainement veuf en 350,] lorsque Magnence luy offroit sa fille: [ & cela s'accorde fort bien avec ce que dit Julien, ] qu'il epousa Eusebie après ses triumphes, & après avoir retiré l'Empire de celui qui l'avoit usurpé par force. [Il ne l'epousa donc au plus tost qu'en 352, après avoir conquis l'Italie sur Magnence.] Julien dit aussitost après qu'il estoit déjà maistre de presque tout l'univers. [Si cela s'entend de presque tout l'Empire Romain, il faut dire que ç'a esté avant la mort de Magnence, laquelle luy fournit tout l'Empire au mois d'aoust 353. Ce qui peut donner lieu de prendre ce sens, c'est non seulement le mot

Per. leg. p. 179.  
d.Juli. or. 3. 7.  
103. 100.

p. 103.

de déjà, qui sans cela seroit inutile, mais encore que ce qui nous reste aujourd'hui d'Ammien, commence immédiatement après la mort de Magnence; & néanmoins nous n'y trouvons point le mariage d'Eusebie,] qu'on sçait avoir esté Imperatrice en 354.

NOTE XXII.

Sur la fausse guerison d'Eusebie par Theophile.

Philostorge dit que Theophile l'Indien [son pretendu apostre de l'Arianisme,] ayant esté banni à la fin de 354, fut rapellé par Constance pour guerir sa femme, & qu'il la guerit en effet miraculeusement. Photius paroît se moquer de ce miracle en le raportant; & on sçait le peu de creance que merite Philostorge, [surtout] dans les miracles qu'il attribue à ceux de sa secte. Mais de plus, on assure que la maladie dont il dit que l'Imperatrice fut guerrie par Theophile, & qu'il appelle *μυρίασμα*, est celle mesme dont elle mourut, selon Zonare p. 20. f. Car quoique Theophile ne nomme pas l'Imperatrice, on ne doute point qu'il ne veuille marquer Eusebie.]

NOTE XXIII.

Sur le lieu de la dernière défaite de Magnence.

[Socrate brouille sans doute bien des choses] lorsqu'il dit qu'après que Magnence se fut retiré d'Italie dans les Gaules, ils s'y donna bien des combats, où il fut tantost victorieux & tantost vaincu, qu'il fut enfin défait à Murse chasteau dans les Gaules, d'où il se retira plus avant dans le pays, & qu'après cela se donna la bataille de Miltoseleuque, d'où il s'enfuit à Lion à trois journées de Murse. Sozome ne suit à peu pres Socrate; mais au lieu de Miltoseleuque, il met Montioseleu-

que. Un manuscrit de Socrate a aussi Morto ou Montoseleuque; & on lit en effet *Montem Seleucum* [& *Seleuci*] dans la traduction d'Epiphane, aussi bien que dans l'itinaire de Bozedeaux, qui le place sur le chemin de Die à Gap. On lit de mesme dans l'itinaire d'Antonin. Quelques uns disent que c'est Montmaur à trois lieues & demie de Gap. [Sanson le place à peu pres où est aujourd'hui le bourg d'Alpres, trois lieues plus loin que Montmaur, vers Die.] Il y a encore en ces quartiers là un lieu qu'on appelle Montaleon, du nom latin Mons Seleucus. Dans la chronique d'Alexandrie ils y a *μύριον σταδίων*, [au lieu de *μύριον* sans doute.] Theophanes [& d'autres] l'appellent seulement Seleuque; & Theophane semble mesme en faire un General de Constance. Le P. Sirmond soutient que le vrai nom de ce lieu est *Mons Seleuci*.

NOTE XXIV.

Faute de Socrate sur Magnence.

Socrate & Sozome disent que Magnence voulant parler à ses soldats, & eux voulant crier à l'ordinaire, *Vive Magnence*, tous d'un commun accord crierent malgré eux, *Vive Constance*; & que ce miracle luy ayant fait juger que Dieu ne vouloit pas qu'il regnast, il ne songea plus qu'à s'enfuir, & ne laissa pas néanmoins de donner la bataille du Mont Seleuque. [Ce recit dans la bouche de deux auteurs qui ne passent pas pour fort exacts, & qui sont bien des fautes en cet endroit, nous a paru si peu probable, que nous n'avons point osé le suivre. Nous avons seulement mis le fond, d'une maniere qui est tres probable en elle mesme, & qui peut aisément avoir esté la veritable.]



Amm. l. 1. p. 14. b.

Pour la page 183. 16.

Philog. l. 4. c. 1. P. 63.

7. p. 67. n. p. 210. 211.

Pour la page 183. 17.

Socr. l. 1. c. 32. P. 117.

Soz. l. 4. c. 7. P. 144. 145.

n. p. 31. 34. d. Paic. p. 161.

Burd. iii. p. 194

1. l. Ant. p.

2. 1. 1.

3. Baud. p. 493 d.

1.

Nor. Gal. p. 312.

Chr. Al. p. 480.

Thphn. p. 37. b.

Sid. l. 1. c. 4. n. p. 151.

Pour la page 183. 17.

Socr. l. 1. c. 32. P. 117. c. Soz. l. 4. c. 7. P. 144. d.

Pour la page  
293-5 31.

## NOTE XXV.

Officiers de l'an 354.

Cod. Th. chr.  
P. 72.

'Les loix de l'an 354 sont adressées à Musonien Prefet d'Orient, & à Orsife Prefet de Rome, [dont nous parlons dans le texte;] & encore à Anatole, à Taurus, tous deux qualifiez Prefets du Pretoire, à Longinien Prefet d'Egypte, à Proclien & à Olybre Proconsuls d'Afrique. Anatole a esté Prefet d'Illyrie, v. § 13, & Taurus d'Italie. [Mais je ne sçay s'il n'y a point de faure dans les loix adressées au dernier:] Car Lampade estoit certainement Prefet en 355, ou mesme des 354, [& de l'Italie sans doute,] puisqu'il estoit à Milan. Nous trouvons aussi un Taurus envoyé cette année en Armenie, avec la simple qualité de Questeur, d'où l'on montoit à la Prefecture. Pour les Gaules, Rufin oncle maternel de Gallus en estoit Prefet.

t. c. p. 149. 1]  
187.

Amm. l. 15. p.  
39. b. | Zof. l. 1.  
P. 701. c.

Amm. l. 14.  
p. 18. b.

p. 23. c. d.

Pour la page  
194-5 31.

## NOTE XXVI.

Sur le séjour de Constance à Milan  
en 354.

Amm. l. 14. p.  
25. d.

Cod. Th. chr.  
P. 72.

'Ammien dit que Constance après avoir fait la paix avec les Allemans en 354, vint à Milan passer l'hiver, *ad hiberna*. [Il semble donc qu'il n'y soit venu que sur la fin de l'année.] Cependant selon le Code, il y estoit des le 22 de may. [Il en sortit mesme, quoiqu'Ammien ne le dise pas,] puisqu'on a une loy datée du 22 juin à Cefene [dans la Romagne,] & une autre du 21 juillet à Ravenne. [Mais nous marquons dans le texte qu'il est assez difficile de soutenir ces dates du Code. Que si on peut neanmoins soutenir non celle du mois de may, à quoy je ne voy aucun moyen, mais au moins la dernière, il faut dire apparemment qu'Ammien sans s'arrester à ce voyage de Ravenne, où il ne s'estoit rien passé de considerable, a voulu seulement

marquer qu'après la guerre d'Allemagne, Constance vint à Milan pour y établir sa residence ordinaire durant cette année, & qu'il y passa l'hiver suivant.] Ce fut de Milan qu'il envoya l'ordre pour oster la pourpie à Gallus; & il y receut la nouvelle de l'exécution de cet ordre.

Phisg. l. 4. c. 1.  
P. 61.

Amm. l. 15. p.  
31. b.

## NOTE XXVII.

Pour la page  
194-5 31.

Temps du massacre de Theophile &  
de Domitien, & des courses des  
Isaures.

[Il y a de la difficulté à trouver le temps de ce que nous lisons dans Ammien pour l'histoire de Gallus.] Il commence par là son 14<sup>e</sup> livre, qui paroist suivre immediatement la mort de Magnence [arrivée au mois d'aoust 353.] Après diverses choses qui regardent Gallus en general, il met les courses des Isaures arreistées par Nebride Comte d'Orient, & une entreprisé des Perles sur Batic. Il ajoute que durant que cela se passoit en Orient, Constance donnoit des jeux à Arles au mois d'octobre [ou de novembre; ce qui se doit necessairement rapporter à l'an 355.] Il joint à cela quelques autres choses qui regardent Constance & la ville de Rome, & puis revient à Gallus en commençant par la famine arrivée à Antioche, qui pensa faire perdre la vie à tout le Conseil de la ville, si Honorat Comte d'Orient ne s'y estoit opposé. Il rapporte ensuite la mort de Theophile gouverneur de Syrie, l'envoi de Domitien Prefet d'Orient, au lieu de Thalasse qui estoit mort, avec la mort du mesme Domitien, & les suites funestes qu'elle eut.

Amm. l. 14. p.  
1.

p. 1. 7.

p. 7. 1.

p. 8. 3.

p. 15. b. c.

p. 16. a.

d.

p. 17. 18. 19.  
23.

p. 13. b.

'C'est après tout cela qu'il dit que durant que l'Orient souffroit depuis longtemps tous ces maux, la saison estant devenue favorable, Constance alors Consul pour la 7<sup>e</sup> fois, partit

d'Arles pour aller faire la guerre aux Allemands. [Ce 7<sup>e</sup> consulat de Constance est l'an 354. Il semble donc que tout ce qui a été dit de Gallus, mais surtout ce qui est mis après les jeux que Constance donnoit à Arles au mois de novembre, doit se rapporter à l'an 353.]

Neanmoins comme Ammien n'est pas exact à marquer où commencent les années, je ne voy point que son ordre nous empêche de dire que la mort de Theophile, & tout ce qui la suivit, n'est arrivé qu'en 354. Il est vray qu'il dit que Theophile fut tué durant que Gallus estoit allé à Hieraple, comme pour aller faire la guerre aux Perses; [ce qui semble mieux convenir à 353 qu'à 354, parcequ'il se passa encor bien des choses depuis cela jusqu'à la detention de Gallus arrivée la mesme année vers le mois d'octobre. Mais neanmoins Gallus peut estre parti d'Antioche des le mois de mars ou d'avril 354, pour commencer la guerre un peu après.]

Ce qui favorise ceci, c'est que Domitien venant en Orient, avoit déjà ordre de presser Gallus d'aller trouver Constance, [& Gallus n'y fut qu'à la fin de 354.] D'ailleurs il semble que Constance n'ait reçu des nouvelles certaines de la mort de Domitien, que dans le temps qu'il arresta à Valence après estre parti d'Arles. [c'est à dire selon toutes les apparences vers le mois de may, ou mesme de juin. Mais ce qui nous determine davantage à ne mettre qu'en 354 la mort de Theophile, & mesme le danger que courut tout le conseil d'Antioche à cause de la famine,] c'est que lorsque cela arriva, Libanius estoit déjà revenu à Antioche pour y demeurer tout à fait: [& nous ne voyons point que la suite de sa vie nous permette de dire que ç'ait été avant l'an 354. V. Julien l'apostat § 42.]

La suite d'Ammien porte tout à fait à laisser en l'an 353, les courses des Isâures & les autres choses qu'il marque avant les jeux donnez à Arles: & cela n'est pas neanmoins sans difficulté. Car les Isâures furent arrestez par Nebride Comte d'Orient. [Sic fut en 353, Nebride doit donc avoir précédé Honorat dans cette charge;] puis qu'Honorat alors Comte d'Orient empêcha Gallus d'oster la vie à tout le Conseil d'Antioche [en 354, comme nous venons de dire.] Cependant Ammien fait le mesme Honorat alors aussi Comte d'Orient, ministre de la mort de Clemace, qu'il marque comme le commencement des grandes cruautés de Gallus, avant que de parler des Isâures. Mais puisqu'on voit par une lettre de Libanius, comme l'assure M<sup>r</sup> Valois, que Nebride a été successeur d'Honorat, [tout ce qu'on peut dire ce me semble, c'est que les courses des Isâures commencerent en 353, & ne furent arrestées qu'en 354 par Nebride.]

## NOTE XXVIII.

*Que Stratege n'a esté Prefet d'Orient qu'après Domitien.*

M<sup>r</sup> Valois cite de Libanius, que Constance sur la nouvelle de la mort de Theophile, envoya aussitost le Prefet Stratege pour la punir: d'où il conclut que Stratege vint après la mort de Thalasse, & avant Domitien. Cependant Ammien marque alléz que Domitien succeda immédiatement à Thalasse: & il dit nettement que Stratege fut successeur de Domitien. [Pour accorder donc Libanius avec Ammien, on peut remarquer] que Libanius ne dit point que Stratege fust Prefet quand il vint venger la mort de Theophile, si nous suivons ce que nous lisons dans le grec, & *ὡς ἀρχὸν ἐρρωδίου*. [Mais il faut appa-

Amm. l. 14. p. 7. b.

p. 15. a.

p. 1. b.

n. p. 1. a.

Pour la page 395. § 12.

Amm. n. p. 30.

l. 14. p. 16. d.

l. 15. p. 56. d.

Lib. or. 14. p. 329. d.

remment lire *δὲ βασιλεως*, ce que le traducteur a suivi: Car autrement *δὲ βασιλεως* nous obligeroit à dire que Constance estoit à Constantinople lorsqu'il envoya Stratege; & il n'y vint que bien des années après la mort de Theophile. Il faut donc dire apparemment que Domitien ayant esté tué assez peu après Theophile, avant que d'avoir reçu les ordres de Constance pour venger sa mort, ou avant que de les avoir exécutez, Constance envoya Stratege pour luy succeder, & luy marqua en mesme temps comment il devoit agir sur la mort de Theophile. Ainsi quand Libanius diroit qu'il fut envoyé aussitost après cette mort, il ne seroit pas difficile de l'accorder avec Ammien. Mais cet aussitost n'est point de luy.]

Pour la page  
395. & 31.

## NOTE XXIX.

*Que Thalasse Prefet d'Orient est mort en 353 ou 354.*

Cod. Th. r. g.  
P. 114. 1.

P. 113.

Amm. l. 14. p.  
66. d.

Cod. Th. r. g.  
P. 129. 1.

'Godefroy pretend que Thalasse Prefet d'Orient en 353 avant Domitien, vivoit encore en 357, ce qu'il fonde sur une conference tenue, dit-il, cette année là à Sirmich, & sur une loy adressée à Thalasse Prefet du Pretoire, qui porte en teste les noms de Constance & de Julien, & qui est datée de Milan *Constantio A. IX. & Juliano Cesare II. Consf.* [La conference de Sirmich est plutost de 351 que de 357, v. les Ariens, & ainsi elle ne prouve rien. Je ne voy rien à dire à la loy; mais je ne voy rien aussi à répondre à Ammien,] qui dit dans l'histoire de l'an 353, *Constantius quadam referente Thalassio doctus, quem obiisse jam compererat lege communi &c.* 'Godefroy dit que c'est M<sup>r</sup> Valois qui a corrigé ainsi cet endroit, & que l'ancienne leçon porte, *quem movisse compererit, lege communi scribens &c.* [M<sup>r</sup> Valois n'a point marqué cette an-

cienne leçon, & je ne voy point quel sens elle pourroit avoir.] Godefroy dit que *lege communi scribere*, c'est *scribere familiariter*. [Mais il ne donne point d'exemple de cette expression, & je ne croy pas qu'il en puisse donner. *Movere* peut signifier certainement mener une armée contre les ennemis; mais ce n'estoit point du tout alors l'emploi des Prefets du Pretoire. Si Thalasse avoit eu cette commission extraordinaire, Ammien l'auroit dû dire, & son expression mesme markeroit qu'il l'avoit pretendu faire, surtout en y ajoutant *jam* qui est dans l'edition de M<sup>r</sup> Valois. On ne voit point non plus qu'il y eust alors de guerre où Thalasse dult estre envoyé, & jamais Ammien ne parle de ses exploits militaires. Ainli je pense qu'il doit demeurer pour constant qu'Ammien a voulu dire que Thalasse estoit mort lorsque Domitien fut fait Prefet en sa place: & il le pouvoit bien savoir, puisqu'il portoit alors les armes en Orient. Pour la loy que Godefroy cite, si elle est veritablement de 357, comme je ne voy pas lieu d'en douter, & qu'il n'y ait point de faute dans le nom de Thalasse, il faut dire que c'est un Thalasse different de l'autre, & qui pouvoit aussi estre Prefet du Pretoire, mais d'Illyrie, & non d'Orient, qui en 357 avoit pour Prefet Mufonien ou Hermogene son successeur.]

## NOTE XXX.

Pour la page  
399. & 31.

*Que Constantinople estoit soumise à Gallus.*

'Ammien dit que Gallus estant à Constantinople, y donna la couronne à un cocher qui avoit esté victorieux dans les jeux du cirque; ce qui mit Constance dans une étrange fureur: [& il ne dit point ce qui falchoit si fort Constance en cela. Est-ce que les Empeureurs

Amm. l. 14. p.  
28. a.

Empereurs estoient si jaloux de ces couronnes, que les Césars mesmes n'avoient pas le droit de les donner ?

C'est une folie qui paroist hors de toute apparence. Il y auroit plus de raison de croire que Constantinople n'estoit pas du ressort de Gallus, & qu'ainsi il n'avoit point droit d'y exercer aucun acte de jurisdiction.

Mais je ne sçay si cela est vray. Car Libanius qui professoit la rhetorique à Constantinople, voulant aller à Antioche, il en demanda la permission au Prince, qui luy permit d'y aller passer quelque temps; & ce prince est visiblement Gallus, qui le voyant à Antioche, luy dit de n'y pas tarder; mais de se souvenir de la Thrace. Il paroist donc que la Thrace & Constantinople estoient à Gallus. Et en effet il ne quitta sa Cour & son train imperial, *palatium omne*, dit Ammien, qu'en partant d'Andrinople, [c'est à dire sur les frontieres de la Thrace.]

Que si Constance y exerçoit aussi quelque jurisdiction, [c'est que sa qualité d'Auguste luy donnoit partout un pouvoir superieur à celui de Gallus, qui n'estoit que César sous luy.]

NOTE XXXI.

*Fausse histoire de Theophile Arien.*

Philostorge pretend que lorsque Barbaton voulut oster la pourpre à Gallus, Theophile [le Blemmye] Eveque Arien qui accompagnoit ce prince, tafcha de s'y opposer, comme témoin & mediateur de la foy que Constance luy avoit promise en le faisant César. [Ce courrage extraordinaire n'est pas aisé à croire dans un apostre des Ariens; & Philostorge n'est point du tout propre à nous le persuader. Que si cet auteur a cru, comme il le paroist, que Barbaton defera à l'opposition de Theophile, & attendit un nouvel ordre de Constance; c'est ce

qui est absolument insoutenable: & on ne sauroit l'accorder avec Ammien.]

NOTE XXXII.

*Sur le lieu où Gallus est mort.*

Ammien dit que Gallus fut tué dans l'Istrie pres de Pole. Philostorge dit dans une isle de la Dalmacie. [Cette isle est nommée Ise dans la chronique d'Alexandrie p. 682; & Flanone par Idace, par Socrate l. 2. c. 34. p. 28. d, par Sozomene l. 4. c. 7. p. 545. c.] & par d'autres encore où ce nom est alteré. [On trouve une isle d'Ise sur les costes de la Dalmacie, mais elle est bien loin de Pole. Ainsy si l'on ne veut dire] que Gallus a d'abord esté mené à Ise, & puis transporté à Flanone, [ce que ni la situation des lieux, ni la narration d'Ammien ne souffrent guere,] il faut abandonner en ce point la chronique d'Alexandrie; & c'est ce que fait Scalliger.

Pour Flanone, on ne dit point qu'il y ait d'isle de ce nom, mais seulement une ville [dans une presqu'isle de la Dalmacie, selon qu'elle est peinte dans diverses cartes; & elle n'est pas fort loin de Pole. Je ne sçay si tant d'auteurs qui en font une isle, nous doivent faire dire qu'elle estoit alors,] ou s'il n'y auroit point auprès de la ville quelque petite isle de mesme nom, ce qui paroist estre le sentiment de Pinedo dans ses notes sur Etienne le geographe. [Mais ce ne sera pas mesme une grande faute, quand des auteurs auront pris une ville maritime & une presqu'isle pour une isle, non plus que quand Ammien a confondu l'Istrie avec les frontieres de la Dalmacie.] Et mesme Pline & Ptolemée mettent Flanone dans l'Istrie; où elle est encore aujourd'hui selon Sanson. Ce que dit S. Jerome, *Istria occidua*, marque aussi le pays d'Istrie, comme on le voit par differens endroits de ce

Pour la page 399. 33.

Amm. l. 14. p. 29. b. & Philog. l. 4. c. 1. p. 63.

Euf. chr. n. p. 255. 11.

Philog. n. p. 198.

Euf. chr. n. p. 255. 11.

Steph. p. 699. 2.

Pasc. n. p. 163.

Euf. chr. n. p. 255. 11.

Lib. vit. p. 28. 25.

p. 33. c. d.

p. 33. c.

Amm. l. 14. p. 26. c.

b.

Pour la page 399. 33.

Philog. l. 4. c. 1. p. 63.

Pere; &amp; il n'y a point de ville d'Istrie.

355,] si quelques uns ne lisoient quatre ans dans cet auteur. n. p. 74. b.

Pour la page  
460.3.34.

## NOTE XXXIII.

*Que Gallus est mort à la fin de 354.*

[Il se passa assez de choses entre la guerre d'Allemagne faite au printemps ou dans l'été de l'an 354, & la mort de Gallus, pour croire que cette mort ne peut être arrivée plutôt que sur la fin de la même année. C'est toute la lumière qu'on peut tirer d'Ammien sur ce point, parcequ'il ne distingue point les années 354 & 355.] 'jusqu'au 6 novembre 355 que Julien fut fait Cesar. Les quatre ans de regne qu'il donne à Gallus, [ne déterminent rien non plus. La chronique de Saint Jérôme, & celle d'Alexandrie p. 680, mettent cette mort en 355. Idace au contraire, ] & Socrate, [qui passent pour exacts, ] la mettent en 354. Ils sont suivis par Sozomene, b & par l'histoire Mélangée. Scaliger, le P. Petau, Godefroy, [ & M<sup>r</sup> Vainin in *Amm.* p. 58. ] se déclarent pour le même sentiment. [L'histoire de Julien le favorise tout à fait.] Car Julien fut sept mois comme prisonnier; & ce ne peut avoir été que depuis la detention de Gallus.] Il fut ensuite à Athènes où il étudia quelque temps; & ayant été rapellé à Milan, il passa encore quelque temps partie auprès de la ville, partie dans le palais, avant que d'être fait Cesar le 6 novembre 355. On ne peut donner moins d'un an à toutes ces choses; ainsi il faut dire que Gallus fut arrêté au plustard vers le mois d'Octobre 354, & il ne faut pas apparemment mettre beaucoup de temps entre sa detention & sa mort.] Barinius met en effet l'une & l'autre dans l'hiver de 354, quoiqu'il se trompe de mettre l'une & l'autre à Pole. Les trois ans que le jeune Victor donne à son regne, [montreroient au moins qu'il ne le faut pas étendre jusqu'au 15 mars

Amm. l. 17. p.  
49. d.  
a. l. 14. p. 31.  
8.Socr. l. 1. c.  
34. p. 118. d.]  
Soz. l. 4. c. 7.  
p. 145. c.  
6 Euf. chr. n.  
p. 215. 1.  
6 Cod. Th.  
chr. p. 53. 1.Jul. ad Ath.  
P. 101.

p. 103.

Vid. epi. p.  
144. c.

## NOTE XXXIV.

*Que Taurus peut avoir été Vicaire d'Afrique en 355.*

'Les loix de l'an 355, attribuent la qualité de Prefet du Pretoire non seulement à Lollien, qui l'essoit en Italie, mais encore à Volusien & à Taurus. Néanmoins dans d'autres loix Volusien est seulement qualifié Vicaire de Rome. [La difficulté est plus grande pour Lollien & Taurus.] Godefroy veut qu'ils fussent tous deux Prefets d'Italie: & il paroist assez bien fondé sur les loix qui leur sont adressées. [Cependant je ne voy pas comment cela se peut dire.] Car selon ces loix ils estoient tous deux Prefets en même temps. [Taurus n'auroit-il point été simplement Vicaire d'Afrique,] puisq<sup>u'</sup>une loy qui luy est adressée fut recuee à Carthage?

Pour la page  
493. 35.Cod. Th. chr.  
p. 13. 14.

## NOTE XXXV.

*Sur Lollien Prefet de Rome.*

'Mavorce Prefet de Rome en 342, est appellé *Filollianus Mavorius* dans la liste de ces Prefets donnée par Bucherius. [Mais il faut apparemment lire *Fl. Lollianus*,] puisq<sup>u'</sup> les plus habiles croient que c'est ce *Mavorius Lollianus* à qui Julius Firmicus adresse ses livres de l'astrologie. [Onuphre qui a eu la liste des Prefets de Rome, mais qui ne la suit pas toujours exactement,] l'appelle aussi *Mavorius Lollianus*.

Pour la page  
493. 35.Buch. cycl. p.  
140.Amm. n. p.  
111. 111.]  
Cod. Th. l. 6.  
p. 3. 70. 1.

Ouv. p. 191. 2.

Pour la page  
493. 35.

## NOTE XXXVI.

*Qu'on peut mettre au mois de juin 355 le voyage de Constance dans la Bherie.*

'Godefroy met la guerre de Constan-

Cod. Th. chr.  
p. 54. 1. 6. p.  
415. 2.] 4. 8. 3.

ce contre les Allemans, d'ins les mois de juillet, d'aoust, & de septembre, à cause de deux loix; l'une du 25 juillet datée *Messadensi*, l'autre du deuxieme septembre *Dinnmma*. Car il croit que ces deux lieux sont des places de la Rhétie, où Constance sejourna durant cette guerre. Cependant nous avons des loix datées de Milan le 6, 17, 22, & 25 juillet, & le premier d'aoust; ce qui oblige Godefroy à dire que dans les deux dernieres au lieu de *dara* il faut *reddita*. [Et il ne dit rien sur les autres. Ne vaudroit-il point mieux dire que Messade estoit quelque maison de plaisance auprès de Milan, & que Constance ne partit de Milan qu'après le premier d'aoust?

Nous pourrions encore mettre cette guerre au mois de juin; car nous n'avons point de loy datée de Milan depuis le 18 fevrier jusqu'au sixieme de juillet: [Et je pensé que cela s'accordera mieux avec Ammien,] selon lequel l'affaire de Silvain ne commença qu'après le retour de Constance à Milan. [Il est difficile que cette affaire avec ses suites ait duré moins de deux ou trois mois.] Sur la nouvelles des ravages que les barbares faisoient dans les Gaules après la mort de Silvain, [ce qui demande encore du temps,] Constance se resolut après quelques deliberations à faire Julien Cesar; & il le fit le sixieme de novembre. [Ainsi il semble que ce n'est point trop de mettre quatre mois entre le retour de Constance & cette promotion, & que ce seroit trop peu de n'y en mettre que deux.

On sera encore plus obligé à avancer la guerre d'Allemagne suivie de la revolte de Silvain, si l'on s'arreste à ce que dit Julien,] qu'il fut envoyé en Grece sur le bruit de cette revolte. [Car il faut le temps d'y aller, d'y passer quelques mois, *v. son titre § 5*, & d'en revenir. Il ne fut pas mesme

fait Cesar aussitost après son retour. Mais je croy qu'il brouille un peu en cet endroit. Car il suppose que l'affaire de Silvain & celle d'African arriverent presque en mesme temps: [& neanmoins Ammien nous assure qu'elles furent au moins separées par la guerre d'Allemagne. C'est ce qui nous porte à croire que Julien fut envoyé en Grece sur le bruit de l'affaire d'African, & qu'il en fut tapel é après que celle de Silvain fut finie,] comme il semble le marquer luy mesme.

[Mais il ne faut pas oublier l'époque de la lettre de Constance sur Themistius,] laquelle fut lue à Constantinople dans le Senat le premier septembre 355, [d'où l'on peut juger qu'elle avoit esté écrite vers le commencement ou le milieu du mois d'aoust.] Constance y témoigne qu'on estoit alors dans la paix. [Ainsi il ne faut pas mettre au mois d'aoust la guerre d'Allemagne: & il faut dire encore que la revolte de Silvain arriva au plustost que sur la fin du mesme mois; ou bien qu'elle arriva au mois de juillet, & qu'elle estoit déjà finie lorsque Constance écrivoit pour Themistius,] puis qu'on trouve Lollien Prefet des le 22 de juillet. [Et il avoit sans doute succédé] à Lampade deposé dans le temps mesme que Silvain se revolta.

## NOTE XXXVII.

*Cologne reprise par Julien en 356.*

'Au lieu que selon Ammien Julien reprit Cologne en 356, Julien mesme semble dire qu'il ne la reprit que dans sa seconde campagne, [c'est à dire en 357.] Mais il dit en mesme temps que c'estoit dix mois après qu'elle eut esté prise sur les Romains. Or cela estoit arrivé avant que Julien eust esté fait Cesar, ou au moins aussitost après, & avant qu'il vint dans les Gaules, [c'est à dire au mois d'octobre ou de no-

chr. p. 54.

P. 53. 14.

Amm. l. 15. p. 2. d.

P. 47. c.

P. 49. d.

Juli. ad Ath. P. 503.

Themi. or. Conf. p. 13. d.

p. 18. c.

Cod. Th. chr. P. 14.

Amm. l. 15. p. 4. 1. d.

Pour la page 413. 39.

Amm. l. 16. p. 61. d. 4 Juli. ad Ath. p. 510. 511.

Amm. l. 15. 16. p. 50. a. b. 60. d.

vembre 355. Ainsi elle fut reprise au mois d'août ou septembre 356.]

Pour la page  
414.519.

## NOTE XXXVIII.

*Constance & Julien attaquent les Allemands en 356.*

Ann. l. 16. p.  
77. b. c.

'Ammien dans l'histoire de l'année 357, dit que les Romains avoient passé le Rhein, *anno nuper emenso*, durant l'hiver; que l'Empereur avoit pressé les barbares du côté de la Rhetie, *Cæsare proximo nusquam elabi permittente & c.* Le P. Petau a tiré de cet

Juli. n. p. 100.  
301.

endroit que Julien avoit passé le Rhein en 356, se fondant encore sur ce que Julien dit lui même qu'il l'a passé trois fois, étant César, quoiqu'Ammien ne l'ait marqué que deux fois, en 358 (ou plutôt en 357), & en 359. M<sup>r</sup> Valois blâme néanmoins ce sentiment, & veut qu'on rapporte l'endroit d'Ammien à l'an 354. [Et il est vray qu'Ammien ne dit point que Constance ait fait aucune guerre dans la Rhetie en 356. Mais d'autre part outre que

Ann. n. p.  
127.

*anno nuper emenso* ne marque guerre ce qui s'est fait trois ans auparavant, qu'il y a nettement un peu après *anno preterito*, & que la guerre de 354, ne se fit point dans la Rhetie, mais vers Basle; elle se fit au printemps ou en été, & non en hiver; les Romains ne passèrent point alors le Rhein & il n'y avoit point de César qui pressât les ennemis d'un autre côté. Cela ne peut avoir été avant 356, & ainsi il faut reconnoître du défaut dans Ammien, qui a omis cette guerre de Constance.

Nous ne voyons pas néanmoins qu'il y ait lieu de dire sur cet endroit, que Julien passa le Rhein en 356. Ammien le dit en general des Romains, & de l'Empereur en particulier. [Les Césars sont quelquefois appelez Empereurs: Mais en cet endroit où l'Empereur & César sont marquez quatre lignes après

Ann. l. 16. p.  
77. b. c.

comme deux personnes distinctes, cet Empereur ne peut être que Constance. Il est dit que l'Empereur étant entré dans le pays des barbares, ils demandèrent & obtinrent la paix; & ensuite, que Constance leur avoit donné la paix. Il est dit encore que l'Empereur les pressoit, & que César les empêchoit d'échapper. Cela donne tout sujet de croire que Constance seul estoit entré dans leur pays, & que Julien estoit seulement sur leurs frontières. Quand même il seroit entré dans le pays des François vers Cologne, comme il paroît que veut le P. Petau, c'estoit bien loin des Allemands, à qui Constance faisoit la guerre du côté de la Rhetie. Il y a donc plus d'apparence qu'après que Julien eut repris Cologne au mois de septembre au plus tard, & qu'il eut traité avec les François, il vint à Trèves, [remonta le Rhein jusque vers Basle pour soutenir Constance qui faisoit la guerre aux Allemands du côté de la Rhetie.] & puis s'en vint passer l'hiver à Sens.

p. 61. a.

## NOTE XXXIX.

Pour la page  
418.541.

*Que Constance n'a été à Rome qu'en 357: Que de Rome il est retourné à Milan, & a passé ensuite en Illyrie.*

'Baronius met le voyage de Constance à Rome en 356, [en quoi il a cru sans doute suivre Ammien,] qui ne nomme les Consuls de l'an 357 qu'après ce voyage. [Mais il est visible qu'Ammien n'a point pretendu distinguer les années par les consulats aussi exactement que nous l'aurions souhaité. On le voit par ce voyage même de Constance à Rome.] Car il le rapporte après avoir parlé du siège de Sens arrivé durant l'hiver [de 356 & 357, & plutôt en 357, comme cela est visible par la suite de son histoire. Ainsi selon lui même, Constance n'a été à Rome

Par. 356.5  
122.

Ann. l. 16. p.  
69. 72.

p. 61. 69.

qu'en 357. Il ne faut donc point opposer Marcellin à Idace & à la chronique d'Alexandrie p. 682, qui font venir Constance à Rome en 357. Baronius mesme cite de Theodoret] que ce fut deux ans après l'exil du Pape Libere: [ & on sçait que Libere fut banni en 355. V. les Ariens. Nous avons aussi deux loix datées de Rome en 357: ] & Orfité qui estoit alors Prefet de Rome pour la seconde fois lorsque Constance y vint, 'ne l'estoit point encore au mois d'avril 356, puisqu'e nous avons une loy d' 1 29 octobre 356, adressée à Leonce Prefet de Rome, [ & qui l'estoit des 355. V. § 35. ]

'Le P. Petau dans sa chronologie, veut que Constance soit venu à Rome le 29 avril 356 selon Ammien, & le 28 avril 357 selon Idace; 'mais ce double voyage n'a ni autorité ni apparence. [Le P. Petau est obligé de mettre l'un & l'autre dans les mesmes jours: Et c'est une marque visible que ce n'en est qu'un.

Constance arriva à Rome le 28 d'avril selon Idace.] Ammien dit qu'après y avoir demeuré seulement 30 jours, il en partit le 29 may. [Cette difference d'un jour n'est rien:] & pour la chronique d'Alexandrie, qui dit que Constance n'y fut que 14 jours, [elle doit ceder aux deux autres. Mais Ammien & Idace ne s'accordent pas tout à fait avec les dates de diverses loix,] puisqu'e nous en trouvons qui sont datées de Milan non seulement le premier & le 17, mais encore le 29 d'avril, une de Rome le premier de juin, & une de Milan le 13 du mesme mois. Godefroy croit qu'il y afaute dans les calendes de celles du 29 avril & du premier juin, & que la dernière est de juillet plutost que de juin.

[Ce qui nous embarrasse davantage, & ce qui est plus important pour l'histoire,] c'est qu'Ammien dit que Constance sortit de Rome à cause que

les Sueves, les Sarmates, & les Quades coururent la Rhetie, la Valerie, la Pannonie, & la Mesie; ce qui l'obligea de se transporter en haste dans ces provinces par le chemin de Trente: & il le represente aultost à Sirmich, où il passa l'hiver suivant. [Cela est fort different de ce que nous trouvons dans les loix,] y en ayant plusieurs datées de Milan tout le reste de cette année jusqu'au 6 decembre, & ne s'en trouvant aucune datée de Sirmich que le 18 du mesme mois. [Marcellin s'accorde mieux avec l'histoire de l'Eglise, estant allez probable, quoique non nécessaire, que Constance fut present à ce qui se fit à Sirmich contre la foy de l'Eglise: V. les Ariens; & ayant peu d'apparence à dire que cela ne se fit qu'à l'extremité de cette année.] 'D'autre part Ammien mesme après nous avoir dit que Constance se hastoit à la fin de may de venir en l'Illyrie pour s'opposer aux barbares, [nous laisse là sans dire un mot de ce qu'il fit contre ces barbares durant sept mois que l'année dura encore:] & longtemps après, il nous dit qu'il estoit en repos à Sirmich durant l'hiver, lorsqu'il apprit que les Sarmates & les Quades pilloient la Pannonie & la Mesie, & qu'il marcha contr'eux vers le mois d'avril 358. [On ne peut donc douter que cet auteur n'ait manqué d'exactitude:]

'& aussi Godefroy aime mieux suivre le Code, en faisant retourner Constance de Rome à Milan, pour passer de Milan à Sirmich au mois de decembre. Il cite d'Ammien mesme qu'il retourna de Rome à Milan; [mais je ne l'y trouve pas. Et Godefroy paroist n'avoir pas pris garde à un endroit] où Julien dit que Constance revenoit du pays des Quades & des Sarmates, lorsqu'on luy presenta Chnodomaire pris à la bataille de Strasbourg. Cette bataille fut donnée en 357, lorsque les blez estoient déjà meurs dans l'Alface;

Thdr. l. 1. c.

14. p. 610. a.

Amm. p. 69.

d.

Them. n. p.

188.

a Cod. Th.

chr. p. 55.

Pet. chr. p.

733. 714.

Pagi, p. 181.

Amm. l. 16 p.

71. c.

Chr. Al. p.

681.

Cod. Th. chr.

P. 14.

Amm. p. 71. b.

c.

l. 17. p. 103. d.

Cod. Th. chr.

P. 56. 57.

Amm. l. 16 p.

71. b. c.

l. 17. p. 103. d.

Cod. Th. chr.

P. 57.

Juli. ad A. h.

P. 113.

Amm. l. 16 p.

78. b.

[c'est à dire au plustard dans le mois d'août. Il faut donc mettre en ce temps là un voyage de Constance en Illyrie, dont il sera encore revenu à Milan si l'on veut; & cela s'accordera aisément avec le Code, qui ne marque point de loix données à Milan depuis le 13 de juillet jusqu'au quatrieme de decembre.

P. 69. b.

Il faut encore remarquer] qu' selon le texte d'Ammien dans la premiere edition de M<sup>r</sup> Valois, le temple de Janus estoit fermé quand Constance vint à Rome, *concluso Jani templo*. 'Mais dans ses notes il rejette cette leçon, & veut qu'on lise *tanquam recluso &c.* [ce qu'on a suivi dans la derniere edition p. 127,] & il dit que cela signifie que Constance triomphoit comme s'il eust esté en pleine paix, & que le temple de Janus eust esté fermé. [Ce sens convient sans doute mieux à la suite, quoique le mot de *recluso* paroisse peu propre pour le marquer.]

M. p. 116.

Pour la page  
418 & 46.

## NOTE XL.

*Que le Consul de 358 doit estre nommé Dacien.*

[Dacien Consul en 358, est appellé Dacien par Sozrate l. 2. c. 39. p. 146. b. & Titien par Victorius & Cassiodore;] 'd'où Onuphre a tiré que c'estoit Fabius Titianus Prefet de Rome en 339 & 340, & Consul selon une inscription qu'il en rapporte. [Mais ce Titien peut estre le Consul de l'an 337. Et cela sera encore plus conforme à son inscription, où son consulat est marqué devant sa prefecture. Outre cela, le Consul de l'an 358 est nommé Dacien dans Ammien p. 94, dans les fastes de Bacherius p. 214, dans Idace, dans la chronique d'Alexandrie p. 682, & mesme dans S. Prosper, dont Victorius & Cassiodore, ne sont ordinairement que les copistes.] 'Ainsi les noms de Tacien & de Titien qu'on luy donne

Onup. p. 191.  
b. c.Soer. n. p. 15.  
o. a.

ne peuvent passer que pour des fautes. 'On cite *Decien* de l'epitaphie d'un Flavius Julius Zaconus, où il est ordonné que si après sa mort & celle de sa femme, quelqu'un vouloit ouvrir son tombeau, [pour y enterret d'autres personnes,] il seroit obligé de payer 50 livres pesant d'argent à l'Eglise de Salone.

Spon. p. 191.

'Le nom de Cereal collegue de Dacien, est alteré aussi dans quelques fastes.

P. sc. p. 561. e.

[S'il faut distinguer des ce temps là un Consul d'Orient & un d'Occident, Dacien sera celui d'Orient:] 'Car on trouve qu'il demouroit à Constantinople, & qu'il avoit de grands biens à Antioche & aux environs.

Soer. n. p. 15.  
i. c. d.

## NOTE XLI.

Pour la page  
4. 0. 546.

*Quelques fautes d'Eunape.*

'Eunape dit que lorsqu'Eustathe fut envoyé en Perse, Sapor avoit pris la citadelle d'Antioche, d'où il avoit tué à coups de traits quantité de personnes occupées à regarder les jeux dans l'amphitheatre. [Cet evenement est celebre,] & Ammien le rapporte, mais comme arrivé du temps de Gallien. *V. Valerien § 6.* [Je ne voy pas que personne le mette du temps de Constance, ni mesme qu'on l'y puisse mettre,] puisqu'il y a jusqu'en 359 les Perfes n'avoient pas mesme encore avancé jusqu'à l'Euphrate; [ & Ammien ne nous permet pas de croire qu'ils aient fait depuis. On peut encore moins dire qu'ils soient venus jusqu'à Antioche en 358, qui est le temps de la deputation d'Eustathe; puisqu'on traitoit alors de la paix, & que depuis plusieurs années ni les Perfes ni les Romains n'avoient fait aucune entreprise considerable.

Eun. c. 4 p.  
44.Amm. l. 11. p.  
144. a. b.

l. 18. p. 112. a.

Je ne croy pas non plus qu'on se persuade aisément] de ce que dit Eunape, que Constance ayant fait venir

Eun. c. 4. p.  
45.

Eustathe, fut tellement charmé de ses discours, qu'il donna à cause de cela de plus grandes charges à ceux qui luy avoient conseillé de s'en servir.

proché seulement de cette ville, en demeurant toujours aude là du Danube dans le pays ennemi. Il est certain qu'Ammien ne donne aucun lieu de croire qu'il se soit alors éloigné des Quades autant que Simich l'est du Danube.]

Pour la page 431.547.

NOTE XLII.

*Si Constance est venu à Sirmich durant la guerre des Quades.*

Ann. p. 104. b.

'Constance avoit quitté Sirmich, & s'estoit mis en campagne, *aguiosilio temporis verni conficito.* [& ainsi à la fin de mars,] pour aller aude là du Danube faire la guerre aux Quades, aux Sarmates, & aussitost après aux Limigantes. [Cela n'est pas aisé à accorder avec le Code,] où l'on trouve des loix datées de Sirmich le 22 de may, le 22, le 23 & le 24 de juin, & de Mursè le 27 du mesme mois. Godefroy veut qu'il soit revenu de ces trois guerres vers le mois de juin: [Cela est assurément difficile à croire. Pourroit-on dire que durant ces guerres mesmes il vint se reposer un mois à Sirmich, peutestre pour y recevoir les ambassadeurs de Pers? Car on ne dit point qu'ils le soient venu trouver dans son camp:] & Zonare dit que ce fut à Sirmich, [où je ne sçay s'ils auront pu arriver & estre expédiés avant la fin de mars,] puisqu'ils n'estoient entrez à Constantinople que le 23 de fevrier. Il aura pu ensuite repasser le Danube à la fin de juin, pour aller achever la guerre des Quades, & marcher contre les Limigantes.] Avant cette dernière guerre, & sur la fin de celle des Quades, il vint selon Ammien à Bregetion, [que Sanfon place où est aujourd'hui la ville de Comare, au midi du Danube dans la Pannonie.] 'D'autres la mettent en d'autres endroits, toujours dans la Pannonie, & sur les terres des Romains. Mais Ammien le represente en mesme temps à Bregetion, & au milieu du pays des Quades. Ainsi il peut bien s'estre ap-

'Le Code marque encore une loy datée de Milan le 19 de mars, & une de Rimini le 5 de juillet. Comme cela ne s'accorde point avec l'histoire, Godefroy veut qu'on change *data* en *reddita*.

Cod. Th. chr. p. 18.

p. 107. b. c.

Cod. Th. chr. p. 18.

NOTE XLIII.

*Zosime confond les Quades avec les Camaves &c.*

Pour la page 431.548.

[L'histoire de Nebisgaste rapportée par Eunape *exc. p. 15-17*, par Pierre Patrice *p. 73. c. d.* & par Zolime *l. 3. p. 700. b. c.*] fait juger à quelques personnes, que ce dernier appelle Quades ceux qu'Eunape & les autres appellent Camaves; quoique ce qu'il dit des Quades ne puisse pas toujours convenir aux Camaves, [parcequ'il se trompe souvent. C'est pourquoi nous n'avons point cru nous devoir embarasser à demesler beaucoup de choses qu'il dit de ces Quades *p. 707-709*, & que nous ne voyons pas pouvoir aisément s'accorder avec les autres historiens.

Val. r. Fr. l. 1. p. 47. c.

Zon. p. 17. d.

Idar.

Ann. p. 107. a.

Baud. p. 119.

Ann. p. 107. a. b.

Nous ne voyons point non plus ce que c'est que cette nation entiere: qui fuyant Julien, se jeta, dit Libanius, sur une autre nation ennemie, & la chassa de son pays. Selon ce qu'en dit Libanius, [cela doit estre arrivé au commencement de 358.]

L. N. or. 12. p. 178. c.

NOTE XLIV.

*Si Eusebe Consul en 358 est le General de la milice.*

Pour la page 437.550.

[Il est assez naturel de croire qu'Eusebe Consul en 358, & frere de l'Imperatrice Eulèbie, est cet Eusebe Consul & General de la cavalerie & de l'infanterie, à la maison duquel

Cod. Th. 11. 1. 1. p. 6.

une loy accorde une exemption qu'elle refuse mesme aux Patrices. [En ce cas il faut dire que la loy est plutoft de Valens que de Constantin dont elle porte le nom & la date. Car cet Eusebe estoit déjà mort: & le frere d'Eusebe vivoit encore en l'an 374 ou environ.] Il y a en effet plusieurs raisons de croire que la loy dont nous parlons est postérieure à Constantin. Godefroy n'ose néanmoins rien decider sur cela. [Et quand la loy seroit faite après 374, je pense qu'il vaudroit encore mieux dire que ce sont deux Eusebes. Car Valens n'auroit point fait un honneur tout particulier au frere d'Eusebe, j'après l'avoir traité de la maniere tout à fait indigne qu'on peut voir dans Ammien.] [Je ne voy pas non plus quelle raison Gratien ou Theodose auroient eue de le faire. Et d'ailleurs si le Patrice Datien dont parle la mesme loy, & qui vivoit encore alors, est 'celui qui eut part à l'election de Valentinien I; Philostorge nous le depeint si vieux en 364, qu'il est difficile de croire qu'il ne soit pas mort avant 374, ou au moins avant que Gratien succedast à Valens en 378.

J'aurois aussi de la peine] à dire avec Godefroy, ni que le frere d'Eusebe soit cet Eusebe Intendant du domaine, qu'on tenoit avoir esté complice de la fourberie inventée contre Silvain, & qui fut mesme appliqué pour cela à la question; ni qu'Hypace l'autre frere de la mesme Imperatrice soit celui qu'Ammien dit avoir esté deux fois Prefet. Il est assez visible que cet Hypace estoit encore assez jeune en 374. [C'estoit plutoft le fils de l'autre Hypace, ou son neveu.]

## NOTE XLV.

*Embaras dans Ammien sur la prise d'Amide, & la retraite des Perses.*

'Sapor vouloit commencer la guerre

selon Ammien, des que l'hiver seroit fini. Il fit en effet ses preparatifs durant l'hiver: 'il passa le Tigre lorsque l'Euphrate estoit enflé par la fonte des neiges, [à la fin de l'hiver,] & que les blez commençoient à meurir dans la Mesopotamie, *cum jam stipula flaveni surgerent.* [Tout cela ne peut guere marquer que le mois d'avril, auquel la moisson commençoit dans la Judée qui n'est guere plus meridionale que la Mesopotamie.] Ainsi la pleine lune dans laquelle Ammien & Ursicin penserent estre pris par les coureurs de Sapor, un peu avant qu'il passast le Tigre, [semble pouvoir estre celle de Pâque,] dont le 15 tomboit l'an 359 au 29 de mars, [ou au plus tard la suivante. Il ne paroist point qu'il y ait eu plus de 15 jours ou environ entre le passage de Sapor & le siege d'Amide.] Ce siege dura 73 jours. [Il semble donc avoir dû finir des le mois de juin, ou au plus tard sur la fin de juillet, & cela s'accordera assez bien avec ce que dit Ammien,] 'que Constance partit de Sirmich, & vint à Constantinople pour remedier aux pertes que l'Empire avoit receues à Amide. 'Car il semble qu'il estoit déjà parti de Sirmich & arrivé à Singidon le 18 de juin.

[Cependant Ammien après avoir fait l'histoire du siege & de la prise d'Amide,] dit que Sapor n'osa pas entrer plus avant dans la Mesopotamie, & songea à s'en retourner, parceque l'autonne estoit déjà bien avancée, *autumno jam precipiti, hedorunque improbo sidere exorto;* [ce qui ne peut marquer ce me semble que le signe du capricorne, qui commence à la fin de decembre. Nous ne voyons point comment tout cela se peut accorder: C'est pourquoi nous n'avons point cru devoir avoir égard à cette dernière époque. S'il n'y avoit que l'endroit où Ammien semble dire, que Constance

c. 4. p. 8.

Amm. p. 191.  
393.Philog. l. 8. c.  
2. p. 113.Cod. Th. r.  
6. p. 119. f.  
Amm. l. 1. f. f.  
39. b. 41. b.Cod. Th. r.  
6. p. 167. f.  
Amm. l. 19. p.  
139. b.Pour la page  
444 § 11.Amm. l. 18. p.  
121. b.p. 113. a.  
p. 118. a.

p. 116. d.

p. 124. c.

Buch. cycl. p.  
49.Amm. l. 19. p.  
146. c.

p. 150. b.

Cod. Th. chr.  
P. 57.Amm. l. 19. p.  
145. a.

Constance partit de Sirmich après la prise d'Amide, on pourroit croire qu'il auroit parlé moins exactement, & qu'il auroit pris le siege commencé pour fini, ou le temps que Constance partit de Sirmich pour celui de son arrivée à Constantinople, qui peut n'avoir pas esté sitost.]

NOTE XLVI.

*Sur la loy datée d'Hieraple.*

'Nous avons une loy datée d'Hieraple le 17 may 360. [Cependant nous ne voyons point que Constance ait pu estre en ce temps là ni à Hieraple en Phrygie, qui n'est point le chemin de Constantinople à Cesarée, ni encore moins à Hieraple en Syrie. Mais la dernière estoit le chemin de Constance pour revenir du siege de Bezabde à Antioche. Ainsi au Leu de *decimo sexto kal. jun.* il faut apparemment lire *decimo sexto kal. jan.* qui est le 17 de decembre.]

NOTE XLVII.

*Sur la guerre de Julien contre les Attuariens.*

'Ammien dit que Julien après avoir envoyé des deputes à Constance, s'en alla vers Cleve faire la guerre aux Attuariens audelà du Rhein. [Il n'a point marqué d'autres deputes que Pentade & Euthere, sur la deputation desquels Constance envoya Leonas;] & Leonas trouva Julien encore à Paris. 'Cependant selon le mesme auteur, Julien après la guerre des Attuariens visita les places du Rhein jusques à Basle, d'ou il alla à Vienne par Befançon pour passer l'hiver, [sans qu'Ammien dise qu'il soit revenu à Paris; & il n'y a point d'apparence qu'il l'ait fait. Il faut donc dire que Julien ne partit de Paris contre les Attuariens qu'après avoir congedié Leonas; & que ce que

dit Ammien, qu'il fit cette guerre après avoir deputé à Constance, est une expression peu propre & peu exacte, ce qui n'est pas rare dans cet auteur; ou qu'il marque quelque autre deputation differente de celle de Pentade, qu'il s'est contenté de marquer ainsi en passant; ce qui seroit une faute encore plus grande que l'autre.

Nous avons rapporté à la seule guerre des Attuariens] ce que dit Julien, qu'il fut trois mois à faire la guerre aux barbares. [On pourroit comprendre dans ces trois mois la visite qu'il fit des villes du Rhein: mais il semble qu'il faudroit plus de trois mois pour tout cela; & les termes de Julien portent d'eux mesmes à l'autre sens.]

NOTE XLVIII.

*Sur la loy du 30 juin 360.*

'La loy du 30 juin 360 est datée de Milan. Mais on croit qu'au lieu de *data* il faut *reddita*. Car selon l'histoire, Constance estoit plutost alors à Cesarée en Cappadoce qu'à Milan, [ou il ne fut jamais depuis le Concile de Rimini qui est cité dans cette loy.]

'La loy porte qu'on avoit parlé dans ce Concile de faire exempter des impôts les terres de l'Eglise; *Quod nostra videtur dudum sanctio repulisse*, dit Constance. [Cela peut signifier que Constance avoit rejeté la demande du Concile, ou au contraire qu'il avoit déjà exempté les terres de l'Eglise par une loy precedente à celle-ci.] 'Godefroy prend le premier sens; & neanmoins il est obligé d'avouer qu'il paroist par cette loy mesme que les terres de l'Eglise estoient exemptes: ce qui l'oblige de distinguer deux exemptions, dont il veut qu'on ait accordé l'une à l'Eglise, & que Constance ait refusé l'autre, quoique demandée par le Concile de Rimini. [Cependant la loy ne parle point de

Pour la page 447-513.

Cod. Th. chr. p. 50.

Pour la page 454-517.

Amm. l. 20. p. 171. c.

p. 175. d. p. 171-172.

Jul. ep. 3. p. 180.

Pour la page 455-517.

Cod. Th. 1. c. l. 1. 15. p. 42.

p. 41.

p. 41.

deux sortes d'immunité, l'une accordée, l'autre refusée. Ainsi il vaut mieux se tenir à l'autre sens, qui est tres naturel, estant certain que *repeller* signifie fort bien offrir un poids & une charge qui incommode.]

adressées à un Prefet du Pretoire, & à un Prefet d'Orient, puisque la dernière regarde l'Egypte. Saint Jerome parlant de la visite qu'Aristene e femme d'Elpide vouloit rendre à S. Antoine mort depuis deux jours, [& ainsi en janvier 356,] dit qu'elle estoit *Prefecti tunc uxor; sed nihil de Prefecti ambitu habens.* [Il paroist donc avoir cru qu'Elpide estoit Prefet des ce temps là: Et je ne voy rien qui empêche de croire qu'il fust alors Prefet d'Illyrie. Mais si S. Jerome avoit dit qu'il estoit Prefet d'Orient, il faudroit avouer qu'il se seroit trompé en cela;] puisque nous avons une loy du 15 janvier 356, adressée à Musonien alors Prefet d'Orient. Il paroist aussi par Ammien que Musonien l'estoit encore en 357, & mesme en 358. Hermogene luy succeda; & autant qu'on en peut juger par Libanius, ce fut peu avant le tremblement qui renversa Nicomede le 24 aoust 358, & il estoit encore en cette charge en 359, comme Ammien le dit positivement. [Il y a donc faute ou dans cet auteur ou dans le Code; & ni l'un ni l'autre n'est exempt de fautes. Nous croyons qu'il y en a une dans la loy du 17 may 360. V. la note 46.]

Hier. v. H. l. t.  
l. p. 248. c.

Cod. Th. chr.  
P. 55.

Amm. l. 16.  
17. p. 68. d. |  
71. c. 96. c.  
Lib. vii. p. 39.  
40.

Amm. l. 19. p.  
151. b.

n. p. 194.

Pour la page  
457. 5. 18.

Bar. l. 6. nov.  
b.

## NOTE XLIX.

Pourquoi l'on rapporte aux Ecclesiastiques la loy du 14 fevrier 361.

Cod. Th. 16.  
1. 2. l. 16. p.  
44.

'La loy du 14 fevrier 361, en faveur de ceux qui voio *Christiana legio, meritum eximia singularisque virtutis omnibus intinaverit*, [semble assez bien marquer par ces termes la profession monastique.] Neanmoins la loy decharge toutes ces sortes de personnes qui seront in *qualibet civitate, in qualibet oppido, vico, castello, municipio*: [& c'est justement tous ces lieux que quitoient les moines, pour se retirer à la campagne & dans les deserts, dont la loy ne parle point.] Ainsi Godefroy a raison de croire qu'elle s'entend des Ecclesiastiques. Elle est mise en effet sous le titre qui les regarde, & non sous celui des moines qui suit immédiatement.

## NOTE L.

Quand Elpide a esté Prefet d'Orient.

Pour la page  
456. 5. 18.

Amm. l. 21. p.  
186. b.

'Ammien dit qu'Elpide fut fait Prefet du Pretoire d'Orient, parmi les inquietudes que donnoit à Constance le soin de se preparer à la guerre de Perse pour la campagne de 361. [Ainsi c'estoit l'hiver de la mesme année: & on ne peut douter qu'il ne le faille dire selon cet historien.] Cependant nous avons des loix qui luy donnent le titre de Prefet du Pretoire le 14 mars 359, le 17 may, & le 16 novembre 360. On ne luy donne point de qualité dans une loy du 29 decembre 358, & dans une autre du 4 fevrier 360; [mais ces loix par elles mesmes paroissent

M<sup>r</sup> Valois remarque que les Latins mettent ordinairement Helpide, & les Grecs Elpide, le mot d'*ἐπιτις* dont il vient s'estant prononcé d'abord avec l'esprit rude, & ensuite avec le doux, comme cela est aussi arrivé à d'autres mots.

## NOTE LI.

Si cet Elpide a esté martyrisé.

'Le martyrologe Romain marque le 16 novembre S. Elpide Senateur, qu'il dit avoir confessé la foy devant Julien l'apostat, avoir esté attaché à des chevaux indomptez, & avoir enfin consommé son martyre par le feu avec S. Marcel, S. Eustache, & quelques au-

Cod. Th. chr.  
p. 60 | 7. l. 4. l.  
4. 5. p. 303.

17. l. 24. l. 1.  
P. 173.

Canicr. 1. p. 510.

Men. p. 147.

Bar. 362. 5 25.

Hilr v. Hil. p. 143. b. 148. c.

Boll. 1. 1. marz. p. 16. 5. 1. 1. 3. | Thdr. 1. 1. c. 8. p. 646. b.

Men. 1. 9. nov. p. 147.

tres. Baronius cite cela des Menologes, [c'est à dire de celui de Canifius,] qui met neanmoins Eustoque & non Eustache. On lit de meisme dans les Menées qui mettent la feste de ces Saints non le 16, mais le 15 de novembre.

'Baronius ajoute de luy meisme que ce S. Elpide est celui qui avoit esté Prefet d'Orient en 361, [& c'est ce qui ne nous paroist pas aisé à croire. On peut avoir martyrizé sous Julien un Senateur, c'est à dire un Conseiller de quelque ville particuliere: mais il est difficile de se persuader que Julien ait fait mourir un Senateur Romain, & aussi cruellement qu'on le dit de celui-ci, sans que ni Ammien, ni aucun autre ancien en ait parlé: & cela se peut encore moins presumer d'un Prefet du Pretoire, c'est à dire d'un premier officier de l'Empire.] Aussi S. Jerome qui parle deux fois d'Aristenete femme de cet Elpide, dit bien que son mari alloit visiter S. Antoine, (ce qui marque en effet qu'il estoit Chrétien,) & qu'il devint depuis Prefet du Pretoire; [mais il ne dit pas un mot de son ma tyre, ce qui ne luy eust paru moins considerable que la qualité de Prefet. S'il falloit s'arrester à des conjectures, il y autoit au moins autant de lieu de dire que c'est] un Elpide apostat qu'on trouve avoir esté employé par Julien comme un homme de qualité. [Mais nous n'avons garde de vouloir noircir la reputation d'un Chrétien sur un indice si foible.] Cet Elpide n'estoit meisme qu'Intendant du domaine sous Julien, [qualité inferieure à celle de Prefet du Pretoire.]

'Les Menées semblent vouloir faire Saint Elpide Senateur Romain, puisqu'elles l'appellent *ἐνα τῆς συζευχῆτος ἐπαλῆς*. [Mais on sçait quelle est ordinairement leur autorité; & l'histoire qu'elles font de ce Saint Elpide peut passer pour une des plus méchantes.]

Outre les tourmens: effroyables qu'elles luy font souffrir; (car ce qu'on en lit dans le martyrologe Romain n'en est que la moindre partie;) elles disent qu'on tient qu'après qu'il eut rendu son ame dans le feu, son corps fut enterré sur le mont Carmel, où J. C. l'estant venu saluer, accompagné de quantité d'Ange, au milieu des tonnerres & des éclairs, il refuscita, & s'en alla trouver Julien, 'qui luy fit endurer de nouveau, non tout ce qu'un homme peut souffrir, mais tout ce qui peut venir dans l'imagination d'un Grec. Après quoy il fut encore jetté dans une fournaie de feu, & mourut ainsi pour la seconde fois.]

p. 148.

NOTE LII.

Pour la page 461. 6 et.

*Que Constance est mort le troisieme de novembre.*

'Ammien dit que Constance mourut le 5 d'octobre, 3. non. octobrium. <sup>a</sup> Il faut sans doute *novembrium*. Car selon Socrate 1. 2. c. 47. p. 161. | 1. 3. c. 1. p. 164. a. Idace, la chronique d'Alexandrie p. 684. &c. il mourut le 3 de novembre: [& cela s'accorde mieux] avec ce que dit Ammien meisme, que l'autonne estoit déjà avancée, *senescens*, lorsqu'il partit d'Antioche. On trouve dans un auteur du IV. siecle, que Julien commença à regner dans le neuvieme mois de la sixieme année depuis que S. Athanase fut esté chassé [d'Alexandrie. Il en fut chassé le 9 de fevrier 356, comme on le voit par son histoire. Ainsi ce 9<sup>e</sup> mois auquel Julien devint Empereur par la mort de Constance, (car c'est visiblement ce que veut dire l'auteur,) commence au 9 octobre 361.]

Amm. 1. 1. p. 199. d. 2. | P. 253. 61. 5 4.

Amm. p. 199. b.

Boll. 1. 4. may, 2<sup>e</sup>. p. 71. b.

NOTE LIII.

Pour la page 471. 5 et.

*De quand est la loy contre les crimes infames.*

'La loy contre les crimes infames est

Cod. J. 9. 1. 9. 1. 31. p. 87.

Siffij

attribuée [dans tous les deux Codes] à Constance & Constant Augustes. Le Code de Justinien la date ainsi, *Proposita Roma 17. kal. januarii Constantino VIII. & Constantio Casare IV. Conf.* C'est ainsi qu'on lit dans l'édition de Lion en 1650. [Celle d'Anvers en 1567 p. 309, a *Constantino IX. & Constante II. Augg.* mais on a mis l'autre leçon à la marge comme la meilleure. La même édition ajoute *data pridie non. decem. Med.* c'est à dire *Mediolani* ;] ce qui se lit aussi dans le Code de Theodose, mais les Consuls y sont marquez *Constantino IX. & Constante Augg.* [Nous ne voyons pas moyen d'attribuer la loy au grand Constantin, qui n'a esté Consul que huit fois : & quand on voudroit lire *VIII.* au lieu de *VIIII.*, son huitieme consulat qui est joint avec le quatrieme de Constantin le jeune, tombe en l'an 329, auquel nous n'avons aucun lieu de croire qu'il soit venu à Milan.

Constance & Constant furent Consuls ensemble en 339, en 342, & en 346, mais il n'est pas aisé de croire que la loy soit d'aucune de ces années. Si elle est de 339, Constantin l'aîné des trois freres a dû estre marqué dans le titre :] & puisque Constant à qui appartenoit Milan, estoit à Naïlle dans la Dace le 19 janvier 340. [il paroît difficile de croire qu'il fust à Milan le 4 decembre 339. Il faudroit qu'il eust passé les Alpes, & fait un voyage assez long au mois de decembre ou de janvier.] Baronius a mis la loy en 342, & la date conformément à cela *Constantino III. & Constante II. Augg. Conf.* [sans que nous voyions d'où vient cette date. Mais ce qui nous empesche le plus de le suivre,] c'est que Constant estoit dans les Gaules en 342, & en partit l'hiver suivant pour l'Angleterre vers le 25 janvier 343, auquel il estoit à Boulogne. Il passa à Milan une partie

de l'an 346, mais selon une loy du 6 decembre de la même année il estoit alors à Thessalonique. [Je ne sçay néanmoins s'il n'y auroit point de faute dans cette loy,] puisqu'en 347 S. Athanase partit des Gaules où il avoit esté appellé par Constant, pour aller au Concile de Sardique. [Il semble donc que Constant ait esté dans les Gaules au commencement de 347, & en ce cas il n'estoit pas à Thessalonique le 6 decembre 346.

Mais il faut remarquer que Gallus Cesar eut aussi le nom de Constance, qu'on a assez souvent changé en celui de Constant, surtout dans les dates des loix ; & il fut Consul avec Constance Auguste en 352, 353, & 354. Constance peut aisément avoir esté à Milan le 4 de decembre en 352, quoique Godefroy raporte au premier decembre 352 une loy datée de Sirmich. Mais on peut assurer qu'il estoit à Milan le 6 decembre 354. Ainsi c'est l'année à laquelle cette loy se peut rapporter avec moins de difficulté,] en l'an *Constantio Aug. VII. & Constantio Cas. III. Conf.* & c'est le sentiment de Godefroy, sinon qu'il aimeroit encore mieux la rapporter à l'an 357, auquel nous avons une loy datée aussi du 4 decembre à Milan, & adressée au peuple comme celle dont nous parlons. [Le chiffre des Consulats *IX. & II.* y revient encore : mais il faudra changer le nom de Constant en celui de Julien dans l'inscription & dans la date.

Ce qui peut donner lieu d'attribuer cette loy à Constance plus qu'à aucun autre, c'est] qu'il estoit tout à fait exempt de soupçon même des crimes qu'elle condanne.

## NOTE LIV.

Que Firmicus Maternus n'a pas écrit avant l'an 343.

Au lieu que dans l'édition de Firmi-

Cod. Th. 9. 1.  
7. 1. 3. p. 19.

chr. p. 41.

Bar. 342. § 50.

Cod. Th. chr.  
P. 44.

p. 46.

Arb. ap. 1. p.  
676. b.

Cod. Th. 1. 3.  
P. 19.

Ann. 1. 1. p.  
101. b.

Pour la page  
480. § 67.

NOTES SUR CONSTANCE. 693

eus Maternus à Paris en 1666, p. 14. a. jointe à S. Cyprien; & dans la bibliothèque des Peres de Paris t. 4. p. 83. p. 2. e: cet auteur adressé son livre contre les payens aux Empereurs Constance & Constant, *Constans & Constans*, 'Baronius a lu dans quelque autre édition *Constantine & Constans*; & sur cela il croit que cet ouvrage a esté écrit aussitost après la mort du grand Constantin, & adressé au premier & au dernier de ses enfans. [Mais pourquoy ne l'adressoit-il pas aussi à Constance le second? Car ce n'estoit point alors la coutume d'omettre aucun des Princes qui regnoient. Baronius semble avoir voulu répondre à ceci.] en disant que Materne avoit adressé son écrit aux deux Empereurs d'Occident. [Mais Materne détruit luy mesme cette réponse; puisque representant les victoires que les Princes à qui il écrivoit, avoient remportées comme pour recompense du zele qu'ils avoient témoigné contre les idoles,] 'il y parle d'une défaite des Perles, *Perfica vota collapsa sunt*. [ce qui ne regardoit que Constance.] Il y parle

aussi du passage d'un des Empereurs en Angleterre durant l'hiver. [Personne ne le dit du jeune Constantin, mais de Constant qui le fit en 343, & ne peut l'avoir fait qu'après la mort de Constantin son frere. Il est donc visible que cet écrit a esté adressé à Constance & à Constant, en 343 ou peu après.]

Bar. 337. 574. 76.

175.

Mater. c. 30. p. 110. a. c. 19. p. 107. c.

NOTE LV.

Pour la page 48. 567.

*Que cet auteur n'a point esté Evêque de Milan.*

'Baronius croit que Julius Firmicus Maternus peut estre le mesme qu'Ju'e mis comme Evêque de Milan dans un Concile de Rome en 337, & que S. Materne celebre ent-e les Evêques de Milan. [Mais S. Materne estoit mort avant l'an 314.] v. S. *Nabor*, & l'episcopat de Jule n'est point fondé, ne l'estant que fut un Concile chimérique, supposé par Isidore. V. S. *Jule Pape note 1.* [Le titre de *Vir Clarissimus* donné à Firmicus Maternus à la teste de son ouvrage, est le titre non d'un Evêque, mais d'un Sénateur Romain.]

Bar. 337. 574.

Du Pin, t. 1. p. 180. 1.

NOTES SUR JULIEN

L'APOSTAT.

NOTE I.

*Qu'il est né sur la fin de 331.*

'AMMIEN & Eutlope disent que Julien mourut *anno aetatis altero & tricesimo*, ce qui peut marquer la 31<sup>e</sup> année de son age; mais selon l'usage des meilleurs auteurs c'est la 32<sup>e</sup>. Cela se confirme par Julien mesme, 'qui dit [à la fin de 362] qu'il avoit esté vingt ans Chrétien, & qu'il estoit dans la douzieme année depuis qu'il avoit embrassé le paganisme. Il

est donc entré dans la 32<sup>e</sup> année de son age [des 362]; & Scaliger l'a mis ainsi dans la chronique de Saint Jerome sur l'autorité d'un manuscrit, 'auquel Pontac en ajoute d'autres: & il lit de mesme. 'Ainsi nous ne voyons pas lieu de nous arrester à Socrate, 'qui dit qu'il mourut dans sa 31<sup>e</sup> année. [Et cet auteur se combat en cela luy mesme,] 'puisqu'il dit que Julien avoit huit ans lorsque son pere fut tué [en 338 au plustard; selon quoy il auroit eu 33 ans au moins en 363 lorsqu'il mourut. Li-

n. P. p. 734. c.

Amm. n. p. 58. 4 Socr. l. 3. c. 21. p. 196. c.

c. 1. p. 165. a.

Pour la page 483. 51.

Amm. l. 25. p. 291. c. n. p. 298.

Juli. ep. 51. p. 210.

Hier. chr. n. p. 257. 1.

Lib. or. 1. p.  
161. c.

Juli. mil.

Byz. sam. p.  
50.Bell. juv. t. 1.  
P. 41  
& Amm. l. 11.  
P. 49. d.Pour la page  
487. 5. j.Amm. l. 11. p.  
14. b.Lib. or. 11. p.  
164. c.  
& Socr. l. 1. c.  
1. p. 166. b.Juli. ad Ath.  
P. 102. 103.

banius amplifie sans doute aussi, l'or-  
qu'il dit qu'il ne faisoit que d'estre  
sevré quand son pere mourut. Julien  
dit à la fin de 362 qu'il avoit plus de 30  
ans : [& il le pouvoit fort bien dire  
dans sa 32<sup>e</sup> année. Il doit donc estre  
né en 331 après le mois de juin.] M<sup>r</sup>  
du Cange met sa naissance le sixieme  
de novembre sur l'autorité de Silvius,  
'qui met ce jour là *Natalis Juliani*.  
'Mais puisqu'il est certain qu'il fut fait  
Cesar ce jour là, v. *Constance* § 38, [il  
y a toute apparence que c'est ce que  
Silvius a voulu marquer.]

## NOTE II.

*Quand il a vu Gallus son frere déjà  
Cesar.*

'Ammien dit que Julien vit Gallus  
son frere qui passoit par Constantinople.  
'Libanius dit qu'il le vit dans la  
Bithynie. Socrate ajoute que ce fut à  
Nicomedie, & que Gallus y vint ex-  
prés pour le voir. [On pourroit accor-  
der Socrate avec Ammien, en disant  
qu'ils parlent de deux visites différen-  
tes. Mais il ne faut pas faire aisément  
venir Gallus d'Antioche à Nicomedie  
pour voir son frere.] Julien dit mesme  
qu'il ne l'avoit point du tout vu ; [ce  
qu'il faut entendre depuis que Gallus  
estoit allé résider à Antioche. Libanius  
& Socrate disent aussi assez clairement  
que Gallus le vit dans la Bithynie d'a-  
bord qu'il fut fait Cesar, en passant  
par là pour aller en Orient. Ce qui  
embarrasse en cela, c'est que Libanius,  
Socrate, & Sozomene, conviennent  
que Julien étudia quelque temps à  
Constantinople, & puis eut ordre de  
se retirer à Nicomedie. S'il estoit donc  
déjà à Nicomedie lorsque Gallus y  
passa en 351, il avoit esté retiré de Ma-  
celle, & avoit passé du temps à Con-  
stantinople, avant que Gallus fust Ce-  
sar. Il n'y a point d'apparence qu'il soit  
sorti de Macelle avant Gallus. Aussi

Socrate qui ne parle point de Macel-  
le,] semble dire que Gallus étudioit à  
Ephese dans le mesme temps que Ju-  
lien estoit à Constantinople : Et So-  
zomene dit nettement que Gallus au  
sortir de Macelle passa quelque temps  
à Ephese. Ainsi tout cela s'accorde  
assez bien. [Mais comment l'accorder  
'avec ce que dit Julien, que Gallus  
passa immediatement des champs au  
palais & à la dignité de Cesar, & plus  
expressément encore, que de Macelle  
il fut malheureusement emprisonné  
dans la Cour ? [Ammien marque assez  
la mesme chose,] quand il dit de Gal-  
lus, *ex squalore nimio miseriarum....  
ad principale cultum imperatoris cultu  
provehit*. S. Gregoire de Nazianze  
joint aussi la liberté qu'eut Julien pour  
aller où il voudroit, avec la promotion  
de Gallus, comme deux choses arri-  
vées en mesme temps.

[Nous sommes donc ce me semble  
obligez de reconnoître que Julien n'a  
esté tiré de Macelle que lorsque Gal us  
fut fait Cesar au commencement de  
351. Et puisque Libanius & Socrate de-  
meurent d'accord qu'il ne vint étudier  
à Nicomedie qu'après avoir passé  
quelque temps à Constantinople ; ce  
fut sans doute à Constantinople que  
Gallus le trouva lorsqu'il alla d'Illyrie  
pour gouverner l'Orient ; si l'on ne  
veut dire que Julien ne faisant encore  
que sortir de Macelle, se trouva à Ni-  
comedie lorsque son frere y passa, non  
qu'il y demeurast, comme Libanius &  
Socrate paroissent l'avoir cru, mais  
parceque c'estoit son chemin pour  
aller à Constantinople.]

## NOTE III.

*Qu'il parle de Florent dans son  
epistre 17.*

'M<sup>r</sup> Valois entend de Florent Prefet  
des Gaules l'epistre 17 de Julien, en la  
raportant à une histoire qu'Ammien

Socr. l. 1. c. 1.  
P. 165. a.Socr. l. 1. c. 1.  
P. 174. c.Juli. ad Ath.  
P. 100.

P. 499.

Amm. l. 11. c.  
P. 1. a. b.Naz. or. 1. p.  
61. c. d.Pour la page  
502. 5. B.Amm. l. 17. p.  
902. a. p. 111.

semble mettre en 358; [ & nous suivons ce sens qui paroît fort naturel. On peut seulement demander pourquoi ] Florent y est appelé *αιδης* [ ce qui semble marquer un eunuque; ] & il est certain que Florent estoit marié. [ Mais *αιδης* signifie aussi quelquefois un homme lasche & effeminé. C'est sans doute néanmoins ce mot ] qui a fait dire au P. Petau que cette lettre paioit de l'eunuque Eusebe. [ Mais l'oppression des provinces s'attribue mieux à un Prefet qu'à Eusebe, qui n'avoit aucune intendance particuliere sur les impôts. ] D'ailleurs celui dont parle Julien estoit pres de luy, [ ce qui convieut tres bien à Florent, & point du tout à Eusebe.

Nous ne voyons rien aussi dans la lettre qui marque qu'elle soit écrite depuis que Julien fut Auguste, & ennemi déclaré de Constance, comme l'a cru le P. Petau. Car le songe dont il y est parlé d'abord ne le montre point. ] Dans la suite Julien dit que ses affaires ne luy permettoient pas de s'opposer ouvertement à ceux qui pillotent le peuple. [ Et rien ne l'en empeschoit depuis qu'il fut fait Auguste. Il ne craignoit point non plus alors de successeur, ] comme il le craignoit quand il écrivit la lettre.

## NOTE IV.

*Que Julien s'est déclaré idolatre dans l'Illyrie au plus tard.*

'Baronius cite du troisieme livre de Zosime, que Julien sacrifioit publiquement dans les Gaules. [ Je ne sçay où cela est : Tout ce que j'y en trouve, ] c'est que Julien avant que de partir de Vienne, dit publiquement qu'il aimoit mieux s'abandonner aux dieux qu'à Constance, par où il marqua assez, dit Zosime, quels estoient ses sentimens sur la religion. [ Ainsi il est certain selon cet auteur, que Julien se

declara idolatre dans les Gaules. ] Baronius soutient la mesme chose dans ces notes sur le martyrologe, & pretend le prouver par la lettre de Julien à Maxime, écrite, dit-il, des Gaules. 'Mais il a depuis reconnu dans ses Annales que Julien n'avoit écrit cette lettre qu'après estre parti des Gaules, & lorsqu'il estoit déjà dans l'Illyrie; Il y soutient mesme que Julien a toujours caché son idolatrie dans les Gaules; [ dequoy je ne sçay si nous avons des preuves bien assurées. Au moins ce que dit Ammien qu'il fut à l'Eglise le jour de l'Epiphanie, ne le prouve pas. Car il pourroit s'estre déclaré depuis contre J. C. en mesme temps qu'il se declara contre Constance.

Il est plus difficile de répondre à Ammien, ] qui dit assez nettement qu'il ne découvrit son inclination pour l'idolatrie que lorsqu'il fut arrivé à Constantinople après la mort de Constance. [ Baronius ne se sert pas de ce passage, parce qu'il prouve trop, ] c'est-à-dire selon luy par la lettre à Maxime, que Julien sacrifioit publiquement dans l'Illyrie. ] ne voy pas néanmoins qu'on puisse rien tirer de cette lettre. ] Julien y marque ce qu'il avoit fait dans l'Illyrie; [ mais il ne dit point qu'il y fust encore. ] Au contraire il paroît que Maxime qui n'estoit point dans la Grece, [ mais en Asie sans doute, ] estoit alors hors d'état de rien craindre de la part de Constance. [ Ainsi Julien peut bien n'avoir écrit cette lettre qu'à Constantinople. Mais ce qui est véritablement contraire à Ammien, ] c'est ce que dit Libanius, que Julien sacrifioit & faisoit ouvrir les temples à Athenes lorsqu'il estoit en la Thrace estoit encore contre luy. 'Sozomene dit qu'il sacrifioit, & portoit les autres à sacrifier; & puis luy fait prendre la resolution de s'aller rendre maistre de l'Illyrie. 'Saint Gregoire de Nazianze

Bar. 1. c. od. d.

361. 56.

56.

Amm. 1. 11. p. 2. 8. c. d.

Bar. 361. 56. c.

Jul. ep. 18. p. 61.

Lib. or. 11. p. 188. b. c. c. d.

Soz. 1. 5. c. 11. p. 190. b. c.

Naz. or. 1. p. 68. 69.

Jul. ep. 17. p. 131.  
Amm. 1. 11. p. 106. b.

Jul. n. p. 318.

ep. 17. p. 134.

p. 113.

p. 135.

Pour la page 106. 5. 10.

Bar. 361. 56.

Zof. 1. 3. p. 711. c.

Jull. ad Ath.  
P. 155.

P. 109.

Lib. or. 10. p.  
243. a. b.

Pour la page  
507. § 10.

Cod. Th. 1. 6.  
P. 383. 1.

suppose visiblement que Constance a sceu l'apostasie de Julien. [Mais ce qui est absolument sans replique,] c'est que dans la lettre aux Atheniens écrite du vivant de Constance, Julien se declare ouvertement idolatre, & parle de son apost. sic comme d'une chose déjà connue de tout le monde. [Il faut donc reconnoître qu'Ammien n'a pas parlé exactement, ayant confondu la declaration que Julien fit de son idolatrie, & la permission qu'il donna des l'Illyrie aux Atheniens d'ouvrir leurs temples, avec l'ordre general d'ouvrir tous les temples, ce qu'il peut bien n'avoir fait qu'à CP.] comme Libanius mesme le semble dire en un autre endroit. [Ainsi rien n'empeschera de croire qu'il se soit déclaré idolatre des qu'il estoit dans les Gaules, comme l'écrit Zosime, mais seulement quelque temps après l'Epiphanie, & apparemment dans le mesme temps qu'il se declara contre Constance, quoique Zosime l'ait mis plus tost.]

#### NOTE V.

*Saluste & Saluste Second, tous deux en mesme temps Prefets du Prettoire: De Saturninius Secundus.*

'La distinction des deux Salustes ou Sallustes tous deux Prefets du Prettoire sous Julien, l'un des Gaules & l'autre d'Orient, est tres claire dans Ammien. Il dit l. 21. p. 187. e. que Julien en partant des Gaules, y renvoya Saluste qu'il avoit fait Prefet. Et dans le 22 p. 295. c. d. Qu'estant quelques mois après à Constantinople, il commit le soin des informations qui se faisoient contre les ministres de Constance, à Saluste Second qu'il avoit fait Prefet du Prettoire. Ces informations se faisoient à Calcedoine; & ainsi Saluste Second estoit Prefet d'Orient. Cela se confirme par Libanius, qui dit que Saluste avoit succédé à Elpide: car El-

pide estoit certainement Prefet d'Orient. Dans un autre endroit, Ammien dit que Julien estant à Cercuse dans la Melopotamie, receut des lettres de Saluste Prefet des Gaules, qui le supplioit de differer son expedition de Perse: & il ajoute aussitost, qu'il rencontra en ce lieu le corps d'un homme que le Prefet Saluste avoit fait executer. [Il y avoit donc un Saluste Prefet dans les Gaules, qui écrivoit de là à Julien; & un autre qui suivoit ce mesme prince:] d'où vient qu'Ammien dit de celui-ci, *Præfētus Salustius præfens*. Il se trouva à la mort de Julien. On le voulut faire Empereur au lieu de luy, ils'en excusa sur sa vieillesse. [Ainsi c'est] ce Saluste qui estoit encore Prefet d'Orient en 364 sous Valens, & que Valens dechargea de cet emplo. à cause de sa vieillesse au commencement de la guerre des Gots [en 367.] Ammien parlant de Saluste qui fut Consul en 363, mais que ce n'estoit le Prefet des Gaules, [comme pour le distinguer de l'autre.

Nous avons plusieurs loix sous Julien, sous Jov. en, & sous Valens, adressées à Second Prefet du Prettoire, & il faut qu'il fust Prefet d'Orient,] puisque les loix qu'on luy adresloit estoient publiées à Constantinople en 362, à Beryte en Phenicie en 363, à Antioche en 364, Valens [qui n'avoit que l'Orient,] luy en adresse plusieurs, dans l'une desquelles il est parlé de la Cilicie. [Il est donc visible que ce Second estoit Prefet d'Orient dans le mesme temps que Saluste Second estoit aussi; & qu'ainsi ce n'est que la mesme personne. On tire la mesme chose de Philostorge, qui dit que le Prefet Second favorisa l'election de Valentinien. Car Ammien le dit assez clairement du Prefet Saluste; & il est certain au moins qu'il y fut present. Selon Zosime, on ne donna l'Empire à Valentinien qu'après le Prefet Saluste

Amm. l. 23. p.  
244. c.

l. 15. p. 290. b]  
19. b.  
a. p. 296. a.

l. 26. p. 316. b.

Zof. l. 4. p.  
74. b.] 2. em.  
c. 1. p. 85. 86.

Amm. l. 23. p.  
237. a.

Cod. Th. c. 16.  
p. 62.

p. 66.  
b. p. 68.  
c. p. 75. 76.

t. 6. p. 383. a.

Philog. l. 8. c.  
8. p. 113.

Amm. l. 26. p.  
312. a.

Zof. l. 1. p.  
714. a.

Cod. Th. l. 6.  
P. 381. 1. 1.

luste l'eut refusé. Il ne paroît donc pas y avoir lieu de douter que ce Second ne soit le même que Saluste Second. Godefroy l'assure comme une chose certaine.

[L'objection qu'on peut faire] sur une loy de l'an 362, adressée à Second, & reçue à Naïsse [en Illyrie, n'est point à opposer à tant de preuves, surtout étant certain que Mamertin estoit alors Prefet d'Illyrie.

Mais on en tire une autre bien plus forte] d'une inscription trouvée à Rome, où on lit que Valentinien & Valens firent dresser une statue revêtue d'or, *Saturninio Secundo*. . . *Præfesto Prætorio iterum*. Godefroy pretend que ce Saturninius Secundus, ou Saturnius comme il l'appelle, est différent de Saluste Second. [Mais il est difficile de croire qu'un homme deux fois Prefet du Pretoire ne se trouve point du tout marqué dans l'histoire ni dans le Code :] & nous trouvons que Saluste [Second] fut deux fois Prefet, comme le dit Zosime, Valens l'ayant déposé en 364 selon Zosime, ou seulement en 365 [vers la fin de juillet] selon Ammien, pour mettre Nebride en sa place, [& l'ayant rétabli ensuite, comme on le voit par une loy du 16 décembre 365, & par Eunape c. 5. p. 85. 86.]

M<sup>r</sup> Valois qui avoit mis dans ses premières notes sur Ammien que le Second du Code est le même que Saluste Second, en a douté dans les secondes à cause de cette inscription, & il conclut même qu'il vaut mieux distinguer Saluste Second du Second de l'inscription. [Il ne dit pas nettement s'il le distingue aussi de celui du Code : Et c'est ce que nous aurions peine à faire. Nous aimerions mieux croire, ou qu'il doit y avoir *Salustio* dans l'inscription au lieu de *Saturninio*,] ou qu'il avoit tous les trois noms, & qu'on a omis celui de Saluste [qui

l'eust pu confondre avec l'autre Saluste plus connu dans l'Occident que dans l'Orient. L'un & l'autre est difficile à croire : mais il nous paroît encore plus difficile de soutenir qu'il y ait eu en même temps deux Seconds Prefets d'Orient, tous deux deux fois Prefets, l'un fort célèbre dans l'histoire, l'autre entièrement inconnu.] § 16.  
P. Pagi soutient que Saturninius & Saluste Second ne sont qu'une même personne. M<sup>r</sup> Valois cite une lettre de Libanius à Second. [Comme nous ne l'avons pas encore pu recouvrer, nous ne savons pas ce que l'on en peut conclure.]

Amm. f. p.  
297. 1.

## NOTE VI.

Pour la page  
520. § 25.

*Que Julien est arrivé à Antioche au mois de juillet.*

Julien entra à Antioche lorsque les payens y pleuroient Adonis, comme Ammien nous en assure. S. Jerome dit qu'on faisoit la feste d'Adonis au mois de juin, d'où M<sup>r</sup> Valois a conclu que Julien arriva ce même mois là à Antioche, mais à la fin, parce qu'on voit par Macrobe que la feste d'Adonis se faisoit vers le solstice d'été. Godefroy tire du même endroit de Macrobe que c'estoit à la fin de juillet, & veut qu'on lise ainsi dans S. Jerome. [S'il s'en faut tenir à Macrobe,] il me semble qu'il met la feste d'Adonis lorsque les jours commencent à être plus courts que les nuits, & ainsi à la fin de septembre. Pour S. Jerome le mot de *junius* est deux fois dans son texte. [Voilà qui parle fort d'Adonis & de sa feste, n'en a point marqué le temps.] Ammien dit de la fable d'Adonis, *Quod in adulto flore scellarum est indicium frugum*; & en un autre endroit, *Quod simulacrum esse frugum adularum religionis mystica docent*. [Il semble que cela convient fort bien au mois de juin, auquel les blez sont

Amm. l. 22. p.  
221. d.Hier. in Ex. 8.  
P. 401. d.Amm. n. p.  
227.Col. Th. chr.  
P. 65. 4.Macer. sat. l. 1.  
c. 22. p. 255.Voff. idol. l.  
2. c. 4. p. 166.Amm. l. 22. p.  
221. d.

l. 19. p. 134. b.

[sans doute déjà meurs dans la Syrie.]  
 Hier. in Ez. 3.  
 P. 402. d.  
 Nor. epo. p.  
 204. a.  
 Cod. Th. chr.  
 P. 63.  
 Lib. or. 11. p.  
 107. a.  
 Juli. n. p. 179.  
 185.  
 Boll. 11. mars,  
 gr. p. 17. f.  
 6c.  
 Nor. epo. p.  
 204. 10f.  
 Juli. mis. p.  
 66.

Neanmoins S. Jerome dit que le mois où l'on faisoit la feste d'Adonis, en avoit pris le nom de Thammas, qui marque Adonis dans l'hebreu & le syriaque: 'Et l'on trouve dans Albategne & d'autres auteurs Orientaux, que les Syriens appelloient le mois de juillet Thamuz, & celui de juin Haziram. Ainsi Julien sera arrivé au mois de juillet selon Ammien: Et cela s'accorde bien mieux avec l'histoire. Car selon le Code il a esté à Constantinople jusqu'au 12 de may au moins. Il y a mesme une loy datée de Nicomedie le premier d'aoust. L'oraïson 5<sup>e</sup> de Julien sur Cybele, & la 6<sup>e</sup> contre les Cyniques, sont faites à peu pres en mesme temps selon Libanius: & le P. Petau l'a cru ainsi. La 6<sup>e</sup> est faite un peu avant le solstice d'été, & la cinquieme lorsqu'il fut à Pessinonte en allant de Constantinople à Antioche. [Il estoit donc à Pessinonte un peu avant le solstice, c'est à dire vers le milieu de juin; & si cela est, il ne peut pas estre arrivé à Antioche avant la fin du mesme mois. Les actes de S. Basile Prestre d'Ancyre, que des personnes tres judicieuses jugent tout à fait legitimes,] portent qu'il fut martyrizé le 29 de juin, le jour mesme que Julien partit d'Ancyre pour Antioche. [Et on ne peut point dire que cette date du 29 de juin y ait esté ajoutée à cause de la feste, qui ne se fait point ce jour là, mais le 22 de mars.] Le Cardinal Noris montre que Julien fit son Misopogon sur la fin de fevrier 363, un peu avant que de sortir d'Antioche pour aller en Perse. Il n'y avoit que sept mois au plus qu'il estoit à Antioche. [Il ne sauroit donc y estre venu plus tost que sur la fin de juillet.

Nous croyons devoir suivre ces raisons, qui nous paroissent plus fortes que les contraires. Car il est aisé qu'un copiste ait mis par erreur *junius* dans

S. Jerome au lieu de *junius*, comme l'a cru Godefroy. Il est aisé encore que la feste d'Adonis se fist au mois de juin en un endroit, & au mois de juillet dans un autre. Quoiqu'elle fust selon Ammien le mystre de la maturité des fruits, elle se pouvoit faire à la fin de la moisson, aussibien qu'au commencement. Pour Macrobe, on ne convient pas de son sens; & s'il le faut entendre de la fin de septembre, nous ne pouvons point dire que Julien soit arrivé si tard à Antioche.] Car nous avons plusieurs loix qui en sont datées depuis le 28 de juillet; & la lettre 52 est aussi datée du premier aoust à Antioche. [Quelleque opinion que l'on suive, il faut abandonner la souscription de la loy datée de Nicomedie le premier aoust. Quand mesme au lieu de *Kal. Aug.* on liroit *17. Kal. Aug.* comme Godefroy semble le vouloir, il seroit encore impossible de la soutenir.]

## NOTE VII.

Sur Apronien Prefet de Rome en 363.

'Onuphre raporte l'inscription d'une statue dressée en 346 en l'honneur de L. Turcius Apronianus Asterius, & il croit que c'est le mesme Apronien qui fut fait Prefet de Rome en 363 par Julien. M<sup>r</sup> Valois pretend qu'il se trompe; parce qu'une loy de la mesme année 363, est adressée à Fl. Apronianus qui estoit alors Prefet de Rome, comme on le voit par la loy mesme. Godefroy soutient au contraire que ce nom de Flavius est une faute; parce que la loy suivante qui est de 367, & adressée à Pretextat Prefet de Rome, cite une ordonnance faite par le predecesseur de Pretextat; & nous trouvons encore cette ordonnance dans une inscription qui porte en teste le nom de Turcius Apronianus Prefet de Rome, [qui par consequent doit estre le Prefet de 363, & non celui de

Cod. Th. chr.  
 P. 63.

Juli. ep. 52. p.  
 216.

Pour la page  
 516. 5. 18.

Onu. p. 196. 6.

Amm. n. p.  
 211.  
 Cod. Th. 14.  
 l. 4. l. 3. p. 171.

P. 171. 1.  
 l. 4. p. 173.

Grut. p. 647.  
 6.

339, comme M<sup>r</sup> Valois semble le vouloir.

On pourroit répondre à Godefroy que le predecesseur de Pretextat n'est point Aptronien, j'puisq Symmaque, Lampade & Juvence furent Prefets de Rome entre l'un & l'autre. [Ainsi l'ordonnance marquée par la loy à Pretextat, pourroit avoir esté faite en 339 par Turcius Apronianus, & renouvelée par Juvence. On pourroit encore trouver de la difficulté à rapporter l'inscription de 346 au Prefet de 363, qui est toujours nommé Aptronien, au lieu que celui de l'inscription avoit Atere pour son propre & dernier nom.] Neanmoins le Cardinal Noris tres habile dans ces sortes d'antiquitez ne fait point de difficulté sur cela, & donne encore au mesme Aptronien le nom de Second qui luy est attribué dans une autre inscription. [Je ne sçay si l'on pourroit dire, qu'ayant porté le nom d'Atere du vivant de son pere pour se distinguer de luy, il l'avoit quitté ensuite. Quoy qu'il en soit, nous avons cru que dans cette difficulté peu importante nous pouvions suivre Onuphre, appuyé par Godefroy & par le Cardinal Noris.]

## NOTE VIII.

*Que Socrate ne dit point que Julien ait esté demeuré à Tarse.*

[Christophorson & Musculus font dire à Socrate que la colere avoit fait effectivement quitter Antioche à Julien pour aller à Tarse:] mais la traduction d'Eustache dans l'histoire Tripartite luy en attribue seulement la volonté: [ & c'est le sens du grec de Socrate, en lisant ἐξουσιάζει pour ἐξουσιάζει. ] Ce qui suit mesme immediatement dans Socrate montre que Julien n'eut que la pensée d'aller à Tarse: & la chose est indubitable dans l'histoire. ] M<sup>r</sup> Valois a laissé ἐξουσιάζει

dans le texte, mais il croit qu'ἐξουσιάζει est meilleur, & c'est ce qu'il a suivi dans sa traduction.

## NOTE IX.

*On ignore l'auteur de la mort de Julien.*

'Divers historiens écrivent que durant que Julien se battoit contre les Perles, il s'eleva une grande poussiere avec un vent violent, qui couvrit tout l'air de tenebres; & que ce fut durant ce temps qu'estant derobé à la vue de ses gens, il se trouva blessé, sans qu'on vist qui luy avoit porté le coup. On n'a point seeu en effet qui l'avoit blessé, & ceux mesmes qui avoient esté presens au combat en parloient fort differemment. [Zosime n'en dit rien du tout.] Libanius, [le jeune Victor, Feste, Eutrope,] & d'autres, disent que ce fut un des ennemis: ce qui est suivi par S. Augustin. <sup>a</sup> Plusieurs ont marqué que ç'avoit esté un Sarrazin du parti des Perses; <sup>b</sup> & Philostorge l'assure: mais il est seul qui dise que ce Sarrazin fut aussitost tué par un des gardes de Julien qui luy coupa la teste; & il est assez difficile de l'accorder avec ce qu'il dit luy mesme, que parce que Julien avoit esté blessé tout d'un coup sans qu'on vist d'où venoit le trait, beaucoup crurent qu'il avoit esté blessé par un de ses gens. Le Roy de Perse fit promettre à son de trompe de fort grandes recompenses à celui qui se trouveroit l'avoit tué; mais personne ne se presenta: [ce qui fait juger que celui qui l'avoit fait, ou n'avoit pas connu Julien (car cela arriva lorsque les Perles tiroient un grand nombre de fleches en fuyant) ou qu'il avoit esté tué luy mesme sans estre connu;] ou que c'estoit quelqu'un de l'armée Romaine, & par consequent un traistre.

'Ce dernier bruit se repandit en effet

T t t t j j

n. p. 45. l. d.

Pour la page  
149. § 17.

Fest. p. 154. d.]  
Soz. l. 6. c. 1.  
p. 676. a.] Lib.  
or. 11. 11. p.  
158. d.] 303. d.

Soz.] Fest.

Amm. l. 25. p.  
189. a.] Anal.  
t. 4. p. 131.  
N. 2. or. 4. p.  
116. c.

c.] Lib. or. 11.  
p. 158. c.

Aug. civ. l. 4.  
c. 19. p. 50. 1.  
b. c.

a.] Naz. p. 117.  
a.] Thdr. l. 1.  
c. 20. p. 68.  
b.

b.] Phig. l. 7. c.  
15. p. 104.

Soz. l. 6. c. 1.  
p. 676. b. c.]  
Lib. or. 11. p.  
113. d.

1b.] Lib. temp.  
p. 14.

Amm. l. 25. p.  
187. d.

Amm. l. 16.  
17. p. 3. d. 337.  
349.

Nor. de Fil. p.  
414. 415.

Pour la page  
130. § 10.

Tripart. l. 6. c.  
40. p. 89. f.

Socr. l. 1. c.  
17. p. 190. d.

Thdr. v. Pa.  
c. 2. p. 70. a.

Socr. l. 3. c.  
11. p. 195. a.

Thdr. p. 618.  
b. | Soc. p. 616.  
a. b.  
Socr. p. 195. a.

Naz. p. 117. a.

p. 116-117.

Lib. or. 11. p.  
124. a. b.

Soc. l. 6. c. 1.  
p. 617. b.

auffoit parmi les Romains, & parmi les Perfes: 'Et il femble felon Theodoror, que Dieu l'eust reuelé de cette maniere à S. Julien Sabas, quoique ses paroles *ὁ θεὸς ἐπέειπεν ἰσχυρῶς*, puissent avoir un autre sens. Les uns disoient que c'estoit un Perse transfuge qui l'avoit tué; d'autres un soldat Romain qui ne pouvoit plus souffrir la disette & le mauvais état où l'imprudence de ce prince avoit reduit l'armée; & ce bruit, dit Socrate, devint fort commun. D'autres dirent que c'estoit un de ces barbares qui suivoient les armées pour divertir les soldats.

'Il y en a qui pretendent que Julien estant monté sur une hauteur pour voir l'état de ses troupes, & trouvant qu'elles estoient encore fort nombreuses, & plus qu'il n'avoit osé esperer, avoit dit qu'il seroit bien fâché de ramener tant de monde dans les terres de l'Empire; & qu'un soldat irrité d'une parole si étrange, l'avoit aussitôt percé de son dard. [Mais il n'y a point d'apparence que S. Gregoire mesme qui rapporte ceci, l'ait jugé probable. Julien pour estre un apostat, n'estoit pas un fou, ni un Caligula ou un Neron; & il est certain qu'il fut blessé durant la bataille.]

'Libanius a quelquefois pretendu que c'estoit un Chrétien qui l'avoit fait en haine de la persecution que Julien faisoit aux Chrétiens; [& il n'est pas tout à fait incroyable qu'un Chrétien plus instruit des livres des payens qui combent d'eloges ceux qui ont tué les tyrans pour rendre la liberté à leur patrie, que des maximes de l'Evangile & de la conduite de l'Eglise, ait pu se porter à commettre ce crime par un faux zele. Il est encore plus aisé que Libanius ait inventé cette calomnie pour rendre nostre religion odieuse. Mais il est tout à fait surprenant] que Sozomene en ait parlé comme d'une chose qui pouvoit estre louable.

'Libanius mesme dit dans un autre endroit, que Julien a esté tué par un Aquemenide, [c'est à dire par un Perse.]

'Quelques uns ont cru que c'estoit un Ange & une puissance invisible qui avoit fait cette action; [sans le ministre d'aucun homme;] & un des officiers de Julien nommé Calliste, qui a écrit son histoire en vers heroïques, dit qu'il fut blessé par un demon, soit que ce soit la verité de la chose, ou une fiction de poete. S. Gregoire dit que les Anges avoient esté employez pour faire perir ce monstre: [mais ils peuvent l'avoit fait par la main des hommes.] Et aussi ce Pere dans la suite du mesme discours attribue sa mort aux Perfes.

#### NOTE X.

*Sur la vision de S. Basile touchant la mort de Julien.*

'Baronius rapporte de Saint Jean de Damas, que S. Basile demandant à Dieu devant une image de la Vierge, où estoit aussi depeint S. Mercure, [martyrizé sous Dece à Cesarée mesme,] qu'il voulust oster du monde l'impie Julien; S. Mercure disparut quelque temps de l'image, & puis parut avec une lance ensanglantée. S. Jean de Damas cite cette histoire de la vie de S. Basile écrite par Hellade son successeur. [Mais comme cette vie n'est pas venue jusques à nous, il est difficile, quoiqu'en dise Baronius, d'y fonder avec aucune assurance une narration dont les particularitez sont d'elles mesmes assez difficiles à croire.] Glycas a rejeté la mesme histoire, parce qu'on la fondoit sur la vie de S. Basile attribuée à S. Amphiloque, où elle se trouve d'une maniere un peu differente, mais non pas plus étrange. Il montre que cette vie ne peut estre de S. Amphiloque; [& tout le monde

Lib. or. 11. p.  
128. c. d.

Thdr. l. 1. c.  
10. p. 618. b.

Socr. l. 3. c.  
11. p. 195. a.  
b.

Naz. or. 3. p.  
49. d.

p. 6. c.

Pour la page  
549. 517.

Bar. 363. § 16.

Jo. D. ima. l.  
1. p. 715. a.

Bar. 363. § 16.

reconnoist que c'est une piece supposée, pleine de fables & de faussetez contre les veritez les plus certaines de l'histoire: ce qui fait qu'on n'y peut avoir aucun égard. Ainsi nous avons cru nous devoir contenter de la chronique d'Alexandrie,] 'qui raporte la mesme histoire, mais d'une maniere, qui comme elle est plus autorisée, est aussi plus soutenable.

## NOTE XI.

*Sur la permission donnée aux femmes de repudier leurs maris.*

'Entre les mauvaises loix que Julien a faites, selon Ammien, [il semble qu'il faudroit mettre la permission donnée aux femmes de repudier leurs maris. Car l'auteur des questions sur l'ancien & le nouveau Testament, qu'on croit estre Hilaire Diacre contemporain de Julien l'apostat,] 'écrit que les femmes n'avoient point eu ce pouvoir avant l'edit de Julien, & que depuis que cet edit leur en avoit donné le pouvoir, elles le faisoient tous les jours. [Mais je ne sçay si ce Julien est l'apostat, & si ce n'est point plutost Julien le juriconsulte, auteur de l'edit perpetuel, qui vivoit sous Adrien. V. Adrien § 11. Il est certain que du temps de Marc Aurele une femme Chrétienne repudia hautement son mari, comme nous l'apprenons de Saint Justin. C'est une question à examiner par les juriconsultes.]

## NOTE XII.

*Ouvrages d'Himere.*

'Les discours & les harangues du sophiste Himere marquez par Photius sont sur l'affranchissement de Rufin son propre fil, sur la mort de ce mesme fil, sur le depart de Flavian fait Proconsul d'Asie, sur Musone Proconsul de Grece, sur le Comte Ursace ou Ursice, sur Scylace Proconsul de

Grece, sur le Comte Athenée, sur le precepteur du filz du Proconsul Ampele, sur Phœbus filz du Proconsul Alexandre, sur le Comte Arcade medecin, sur le Prefet Saluste, sur le Proconsul Basile, sur Hermogene Proconsul de Grece, sur les Proconsuls Photien & Ampele, sur Pretexat Proconsul de Grece, sur Pompeien gouverneur de Bithynie, sur le Prefet Anatole. [Nous avons cru devoir marquer toutes ces pieces, parceque les noms de ces Gouverneurs peuvent servir à l'histoire; mais nous n'avons pas cru devoir embarrasler le texte d'une enumeration si ennuyeuse.]

## NOTE XIII.

*Que Libanius est né en 314.*

'Godefroy dit absolument que Libanius est né en 314, sans marquer la raison qu'il a de le dire. [Il ne se trompe au plus que d'un an,] puisque Libanius mesme dit qu'il avoit 50 ans lorsqu'on celebra les jeux Olympiques à Antioche après la mort de Julien. [Si ces jeux Olympiques suivent les Olympiades ordinaires d'Elide, c'estoit en l'an 365, auquel commençoit la 286<sup>e</sup> Olympiade. [Ainsi Libanius sera né en 315.] Mais nous apprenons de Pallade que quand Porphyre fut ordonné Eveque d'Antioche, [c'est à dire certainement en 404,] l'on y celebroit les combats d'Heracle que l'on appelloit Olympiques, & qui se faisoient tous les quatre ans, comme Libanius le dit aussi des Olympiades d'Antioche. [Il faut donc dire que ces Olympiades precedoient d'un an celles d'Elide, & se rencontroient avec les années bissextes: d'où il s'ensuit que celle à laquelle Libanius avoit 50 ans se celebra l'an 364; & qu'ainsi Godefroy a eu raison de dire qu'il est né en 314.] Dans son discours sur l'em-

T t t t iij

Chr. Alex. p.  
691. 694.

Pour la page  
556 & 59.

Ann. l. 15. p.  
294. c.

Aur. qu. 105.  
sp. Aug. B. t.  
3. p. 110. §  
122. b.

Pour la page  
568. § 34.

Phor. c. 165.  
p. 352.

P. 353.

c. 143. p. 1142.

Pour la page  
171. § 36.

Co. l. Th. 1.  
P. 353. 2.

Lib. vit. p. 46.  
d.

Hier. chr.

Pall. v. Chry.  
P. 145.

Lib. or. 14. p.  
559. b. c.

or. 6. p. 186. b.

fin de 362, ] il dit qu'on devoit bien-  
toit celebrer les jeux Olympiques à  
Antioche: [Cela est bien favorable  
pour croire qu'on les devoit faire en  
364 plutost qu'en 365. Je croy qu'en  
examinant toutes les epoques mar-  
quées dans la vie de Libanius, on  
trouvera qu'elles reviendront à mettre  
sa naissance en 314. Il faut seulement  
reconnoistre qu'il y a faute] dans  
l'endroit où nous lisons qu'il avoit  
pres de 60 ans quand ill'écrivoit. Car

il ne l'écrivit qu'après la sedition  
d'Antioche sous Theodose, [c'est à  
dire après l'an 387, lorsqu'il avoit pres  
de 75 ans.]

On pretend que les jeux Olympi-  
ques furent établis à Antioche sous  
Caracalla en l'an 212, & continuerent  
durant 308 ans, jusques en 520 sous  
Justin I. Il semble que les pontifes de  
la ville appelez Alytarques avoient  
soin de les faire celebrer, & chan-  
geoient à chaque Olympiade.

Not. epo. p.  
141. & 120.  
221.

vit. p. 39. c.

p. 75. d.

## NOTES

### SUR L'EMPEREUR JOVIEN.

Pour la page  
581. 5. 3.

#### NOTE I.

*Sils Perſes ont fourni des vivres  
aux Romains.*

Ruf. l. 1. c.  
1. p. 77. a.]  
Thdr. l. 4. c.  
2. p. 661. b.

RUFIN écrit que le Roy de Perſe  
promit de fournir des vivres aux  
Romains pour de l'argent, après qu'on  
auroit conclu la paix avec eux; &  
Theodoret dit qu'il le fit effective-  
ment. [Cela se devoit naturellement.  
Cependant je ne trouve point que les  
autres historiens en parlent:] & mes-  
me Ammien témoigne que l'armée  
souffrit toujours une tres grande fami-  
ne, presque jusqu'à Nisibe.

Amm. l. 25. p.  
301. 303.

Pour la page  
583. 5. 4.

#### NOTE II.

*Sur ce que Malela & Suidas disent  
contre Jovien.*

Dio, v. p. 845.  
846. Suid. l.  
p. 1244.

[Nous ne nous arrestons pas à ré-  
pondre] à ce que Jean Malela, ou  
quelque autre Jean, & Suidas, disent  
s'estre passé à Antioche au desavan-  
tage de Jovien. [Il suffit de voir ce que  
M<sup>r</sup> Hermant en a dit dans ses notes  
sur la vie de S. Athanase l. 11. c. 1. p.]

634. 635. On y peut ajouter que non  
seulement Ammien, mais encore Zo-  
sime ne dit rien de cela, luy qui est  
l'ennemi déclaré des Chrétiens. Je  
ne ſçay pas par quelle fantaisie la fem-  
me de Jovien eust voulu faire bruler  
un temple, qui n'estoit plus mesme  
un temple, mais une bibliotheque: &  
encore on y fait mettre le feu par des  
concubines de Jovien; comme si ce  
prince, quand il eust esté dans le de-  
sordre, y eust esté tout publiquement.  
Les Chrétiens n'eussent eu garde  
après cela de luy donner des eloges,  
comme ils ont fait. Cela est encore  
tout à fait impossible, selon Zonare,]  
'qui dit que sa femme estant partie  
pour le venir trouver, n'arriva qu'a-  
près qu'il fut mort. 'On lit la mesme  
chose dans Cedrene. [Et il est aisé de  
croire qu'elle estoit demeurée avec  
Lucillien son pere,]' qui estoit retiré à  
Simich quand il apprit la promotion  
de Jovien.

Zon. p. 25. a.

Cedr. p. 309.  
a.

Amm. l. 25. p.  
302. b.



NOTE III.

Pour la page  
592-57.

*Qu'il est mort la nuit du 16 au 17 de  
fevrier.*

Chr. Al. p.  
698.

Socr. l. 3. c.  
26. p. 107. d.

Eutr. p. 190. a.

'Jovien mourut [le 19 de fevrier selon  
Idace,] le 18 selon la chronique d'Ale-  
xandrie, ou le 17 selon Socrate, [c'est à  
dire la nuit d'entre le 16 & le 17 pour  
l'accorder avec Eutrope,] qui dit que

ce fut le seize. [I. II. ou III. ajoutez ou  
retranchez par des copistes à *X. Kal.  
martias*, font toutes ces differences.]  
'Mais il faut s'arreter à la nuit du 16 au  
17 [ce sentiment estant tout à fait ap-  
puyé par ce que dit Ammien,] que  
l'Empire fut dix jours sans Prince  
avant la proclamation de Valentinien.  
'Car cette proclamation se fit constam-  
ment le 26 du mesme mois.

Page, 164. 5.

Amm l. 26. p.  
310. b.

p. 110-112  
Idat.



# CHRONOLOGIE, OU ABREGÉ

Des principales choses qui sont traitées dans ce volume,  
mises selon l'ordre du temps.

L'AN DE JESUS CHRIST 284, DE ROME 1037, DE DIOCLETIEN I.  
*Carinus II, & M. Aurelius Numerianus Augg. Consuls.*

DIOCLETIEN. **D**IOCLETIEN est élu Empereur par l'armée à Calcedoine le 17 septembre, p. 4. 594.

L'ere des Martyrs ou de Diocletien commence au 29 aoust precedent, p. 5. 594.

Les Perles se rendent maîtres de la Mesopotamie après la mort de Carus, p. 11.

L'AN DE J. C. 285, DE ROME 1038, DE DIOCLETIEN I, 2.

*C. Valerius Diocletianus Aug. II, & Aristobulus, Consuls.*

Julianus Sabinus se fait Empereur dans la Venetie; Carin le tue vers Verone en marchant contre Diocletien, p. 6.

Carin défait Diocletien pres de Murge, mais il est tué après la bataille, *Ibid.*

Diocletien remporte quelques avantages sur les Allemans & sur les Anglois, p. 6. 7.

Il vient à Rome, & y eleve S. Sebastien, p. 6.

Elien & Amand se font Empereurs dans les Gaules, & y soulevent les Bagaudes, p. 9.

L'AN DE J. C. 286, DE ROME 1039, DE DIOCLETIEN 2, 3.

*M. Junius Maximus II, & Vettius Aquilinus, Consuls.*

HERCULE. **M**AXIMIEN HERCULE est fait Auguste à Nicomedie le premier d'avril.

Il pouvoit estre Cesar des l'année de devant, p. 7.

Il vient dans les Gaules contre les Bagaudes. Il les défait à S. Maur proche Paris, & les foumet ou les dissipe, p. 9.

En entrant dans les Gaules il fait mourir dans le Valais S. Maurice & toute la legion Thebéenne, p. 10. 11.

Diocletien vient en Syrie, menace les Perles qui rendent la Mesopotamie, p. 11.

L'AN DE J. C. 287, DE ROME 1040, DE DIOCLETIEN 3, 4.

*Diocletianus III, & Maximianus Augg. Consuls.*

Les Allemans, les Bourguignons, & d'autres peuples, pillent les Gaules & sont défaites par Hercule, p. 12.

Les François & les Saxons courent les costes des Gaules: Hercule leur oppose Carause qui s'acquite mal de son devoir, & craignant d'estre puni prend le titre d'Auguste en Angleterre, où il regne 7 ans, p. 12. 13.

Les

Les François aidez par luy se rendent maistres de la Hollande & de la Flandre avant 292, p. 27.

L'AN DE J. C. 288, DE ROME 1041, DE DIOCLETIEN 4, 5.

*Maximianus Aug. II, & Januarius, Consuls.*

Hercule remporte une victoire le premier jour de l'an, p. 13. 14. Il passe le Rhein, ravage l'Allemagne, accorde la paix aux François, *Ibid.*

Diocletien entre aussi en Allemagne par la Rherie, p. 14.

L'AN DE J. C. 289, DE ROME 1042, DE DIOCLETIEN 5, 6.

*Bassus II, & Quintianus, Consuls.*

Mamertin prononce le panegyrique d'Hercule à Treves le 21 avril, p. 15:

Hercule attaque inutilement Carause, & luy accorde la paix, *Ibid.*

Diocletien remporte quelque victoire sur les Sarmates vers cette année, p. 16.

L'AN DE J. C. 290, DE ROME 1043, DE DIOCLETIEN 6, 7.

*Diocletianus IV, & Maximianus III. Augg. Consuls.*

Diocletien peut avoir esté cette année ou la suivante à A' Alexandrie le premier d'avril, & avoir ruiné les villes de Copte & de Busiride revoltées,

p. 34. 35.

En 289 ou 290, il va en Syrie où il défait les Sarrazins, & revient en Pannonie, & de là en Italie, où il consere durant l'hiver à Milan avec Hercule qui y vint des Gaules, p. 17. 602.

L'AN DE J. C. 291, DE ROME 1044, DE DIOCLETIEN 7, 8.

*Titerianus II, & Dion, Consuls.*

Divers barbares se font la guerre les uns aux autres, p. 17. 18.

Hormisda se souleve contre Vararane II. Roy de Perse son frere, p. 18.

Diocletien remporte quelque victoire sur les Gots vers cette année, p. 19.

Mamertin prononce un second panegyrique d'Hercule en 290 ou 291, p. e. le 21 juillet, p. 17.

Maximien transporte des Letes & des François dans le pays de Cambray & de Treves, p. 18. 19.

Achillée s'empare de l'Egypte & la garde plus de cinq ans, p. 21.

L'AN DE J. C. 292, DE ROME 1045, DE DIOCLETIEN 8, 9.

*Annibalianus, & Asclepiodorus, Consuls.*

On pretend que les Romains estoient attaquez en ce temps-ci par les Perses, par les Quinquengentiens d'Afrique, & par d'autres barbares, p. 20. 26.

Constance Chlore & Maximien Galere sont faits Cefars le premier de mars à Nicomedie, p. 21. 603. 604.

Ils repudient leurs femmes pour epouser, le premier Theodora belle-fille d'Hercule, l'autre Valerie fille de Diocletien, p. 21.

L'Empire est partagé en quatre pour les quatre Princes, p. 22. 23.

Galere fait dans l'illyrie une nouvelle province appellée Valerie, p. 26.

Constance assiege quelques troupes de Carause dans Boulogne, & les oblige de se rendre, p. 27.

L'AN DE J. C. 293, DE ROME 1046, DE DIOCLETIEN 9, 10.

*Diocletianus V, & Herculus Maximianus IV. Augg. Consuls.*

Constance chassé vers ce temps-ci les François de la Hollande & de la Flandre, p. 27, & en peuple la Picardie & la Champagne, p. 33.

*Tome IV.*

V V V V

Carause est tué par Allecte qui regne trois ans en Angleterre, p. 27.

Hercule vient dans les Gaules, p. 28. 29.

Vararane II. Roy de Perse meurt. Vararane III. son fils luy succede, & regne un an, ou seulement quatre mois, p. 18.

L'AN DE J. C. 294, DE ROME 1047, DE DIOCLETIEN 10, 11.

*Constantius, & Galerius Maximianus Cass. Consuls.*

Constance travaille à rétablir Autun, p. 28. 29.

Narse petit-fils de Sapor succede au royaume de Perse à Vararane III. Il regne 7 ans & 5 mois, p. 18.

L'AN DE J. C. 295, DE ROME 1048, DE DIOCLETIEN 11, 12.

*Tuscus, & Annullinus, Consuls.*

Toute la nation des Carpes se soumet aux Romains qui leur donnent des terres dans la Pannonie, p. 30. 31.

L'AN DE J. C. 296, DE ROME 1049, DE DIOCLETIEN 12, 13.

*Diocletianus Aug. VI, & Constantius Cas. II, Consuls.*

Diocletien défait Achillée, & prend Alexandrie après un siege de huit mois, brule les livres de chymie; abandonne une partie de l'Egypte aux Nubiens, p. 34-36.

Constance se rend maistre de l'Angleterre, où Allecte est défait & tué par Asclepiodote, p. 31-33.

Eumene fait un panegyrique de Constance vers la fin de 296, p. 29.

L'AN DE J. C. 297, DE ROME 1050, DE DIOCLETIEN 13, 14.

*Maximianus Hercules Aug. V, & Galerius Maximianus Cas. II, Consuls.*

Maxime fait la guerre aux Maures & les oblige à se rendre, p. 36. 37.

Galere défait par Narse dans la Mesopotamie, le défait dans l'Armenie, prend ses femmes & ses enfans, & l'oblige à ceder aux Romains cinq provinces sur le Tigre, pour avoir la paix, qui dure 40 ans, p. 37-40.

Diocletien s'avance jusqu'à Nilibe, p. 39.

Vopisque écrivoit en ce temps-ci la vie de Carus, p. 65.

Spartien, Lampride, Capitolin, Vulcace, & Pollion, écrivent aussi sous Diocletien & sous Constantin, p. 62-66.

L'AN DE J. C. 298, DE ROME 1051, DE DIOCLETIEN 14, 15.

*Anicius Faustus II, & Severus Gallus, Consuls.*

On fortifioit vers ce temps-ci les frontieres de l'Empire, p. 41.

L'AN DE J. C. 299, DE ROME 1052, DE DIOCLETIEN 15, 16.

*Diocletianus VII, & Maximianus Hercules VI. Augg. Consuls.*

Défaite des Marcomans, p. 41.

L'AN DE J. C. 300, DE ROME 1053, DE DIOCLETIEN 16, 17.

*Constantius III, & Galerius III. Cass. Consuls.*

L'AN DE J. C. 301, DE ROME 1054, DE DIOCLETIEN 17, 18.

*Titianus II, & Nepotianus, Consuls.*

Constance défait les Allemans à Langres & en tue 60 mille, p. 42. 43.

L'AN DE J. C. 302, DE ROME 1055, DE DIOCLETIEN 18, 19.

*Constantius IV, & Galerius IV. Cass. Consuls.*

Narse Roy de Perse meurt après avoir regné 7 ans & 5 mois, p. 18.

Hormisda II. son fils luy succede, & regne 7 ans & 5 mois, p. 196. 197.

Famine qui cause divers meurtres, p. 43.

Diocletien établit une distribution de blé pour les pauvres d'Alexandrie,

Diocletien & Galere viennent passer l'hiver à Nicomedie, p. 44.

L'AN DE J. C. 303, DE ROME 1056, DE DIOCLETIEN 19, 20.

*Diocletianus VIII, & Maximianus Hercules VII. Augg. Consuls.*

Galere fort de Nicomedie & va en Orient, p. 45.

Il y a quelque trouble à Melitene, *Ibid.*

Eugene est declaré Emper. ur à Seleucie, entre le mesme jour dans Antioche, & y est tué par les habitans, que Diocletien traite cruellement, p. 45. 46.

Le mesme jour Diocletien celebre sa 20<sup>e</sup> année, & triomphe à Rome avec Hercule, p. 47. 48.

Une nation barbare se donne en mesme temps à Galere, p. 48.

Diocletien sort de Rome le 19 ou 20 decembre, & va commencer l'an 304 à Ravenne. En chemin il tombe dans une maladie lente qui dure plus d'un an, *Ibid.*

Grand tremblement de terre en Phenicie en 302 ou 303, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 304, DE ROME 1057, DE DIOCLETIEN 20, 21.

*Diocletianus IX, & Maximianus Hercules VIII. Augg. Consuls.*

Diocletien revient d'Occident malade à Nicomedie, où il dedie le Cirque vers le 17 de septembre, p. 49.

Il embellit beaucoup cette ville, p. 58.

On le croit mort le 13 de decembre; il revient, mais avec des intervalles de demence, p. 49.

L'AN DE J. C. 305, DE ROME 1058, DE DIOCLETIEN 21.

*Constantius V, & Galerius Maximianus V. Caff. Consuls.*

Diocletien se montre enfin le premier de mars, p. 50.

Galere vient trouver Hercule, & ensuite Diocletien au mois de mars, & les oblige à ceder l'Empire. Ils le quittent le premier de may, Diocletien à Nicomedie, & Hercule à Milan, p. 50-52. 85. 600.

Le mesme jour **CONSTANCE** & **GALERE** sont declarez Augustes, **Constance** & **Galere**. Severe & Maximin II. Cefars; Severe par Hercule, l'autre par Diocletien, p. 52. 85.

Constance se contente des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre: Galere prend l'Illyrie, la Thrace, & l'Asie. Ils donnent l'Italie & l'Afrique à Severe, la Syrie & l'Egypte à Maximin, p. 88.

Galere fait la guerre aux Sarmates en 305 ou 306. Constantin s'y signale, p. 89.

Les themes de Diocletien à Rome sont achevez sous le regne de Constance, p. 57.

L'AN DE J. C. 306, DE ROME 1059, DE CONSTANCE ET GALERE I.

*Constantius VI, & Galerius VI. Augg. Consuls.*

Constantin s'echape de la Cour de Galere, & se retire vers son pere qui passoit en Angleterre pour faire la guerre aux Pictes. Constance meurt à York le 25<sup>e</sup> jour de juillet, p. 90. 91. 618. Et le mesme jour l'armée proclame

**CONSTANTIN** Auguste, p. 92. 619. 1. Il regne 30 ans; Galere le confirme sous le simple titre de Cefar, dont Constantin se contente. Galere fait **SEVERE** Auguste, p. 93. **Constantin** **Severe**.

Constantin fait tout d'abord une ordonnance pour les Chrétiens, p. 97. Il fait diverses guerres dans les Gaules, expose aux bestes deux Rois François, *Ibid.* Il entreprend un pont à Cologne, p. 98.

Maxence s'empare de Rome & de l'Italie le 28 octobre, avec le titre

d'Auguste qu'il rend à Hercule son pere, p. 95. 621. Il regne 6 ans entiers, p. 95. 131-136. Ses crimes, p. 119-122.

L'AN DE J. C. 307, DE ROME 1060, DE CONSTANTIN 1, 2.

*M. Aurelius Severus Aug. & Maximinus Caf. Consuls.*

A Rome,

*Maximianus Hercules Aug. X, & Maximinus Cesar.*

Se vere attaque inutilement Maxence dans Rome ; mais il est abandonné de ses soldats, se rend avec la ville de Ravenne, & est tué au mois d'avril pour le plus tard, p. 99.

Hercule vient trouver Constantin, luy donne sa fille Fausste & le nom d'Auguste p.e. le 31 mars, p. 100.

Galere vient cependant à Rome ; mais voyant ses soldats gagnez par Maxence, il s'en retourne, & pille en passant l'Italie, p. 101. 102.

Hercule revient des Gaules à Rome, où ayant voulu oster la pourpre à Maxence, il est contraint de quitter la ville, p. 102.

Il vient dans les Gaules, & de là va en Illyrie, où il veut persuader à Diocletien de reprendre l'Empire, p. 102. 103.

Licinius.

Ils font tous deux presens à l'elevation de LICINIUS, que Galere fit Auguste à Carnunte le 11 de novembre, p. 103. 625.

Maxence se rend maistre de l'Afrique vers ce temps-ci, p. 109. 110.

L'AN DE J. C. 308, DE ROME 1061, DE CONSTANTIN 2, 3.

*Maximianus Hercules X, & Maximianus Galerius VII. Augg. Consuls.*

A Rome,

*Maxentius Aug. & Romulus Cesar.*

Maximin.

MAXIMIN se fait declarer Auguste par son armée vers le commencement de 308. Galere le confirme malgré luy, & donne enfin le mesme titre à Constantin, p. 106.

Alexandre se fait declarer Empereur en Afrique, & y regne plus de trois ans, p. 110.

Maxence se fait Consul à Rome le 20 d'avril avec Romule son fils qu'il avoit déclaré Cesar, p. 105.

Hercule chassé d'Illyrie vient encore dans les Gaules où il quitte la pourpre, & puis la reprend à Arles & veut soulever les soldats contre Constantin : Il est contraint de fuir à Marseille, où Constantin le prend, & luy fait quitter la pourpre, p. 107-109.

Les François font quelques mouvemens qui n'ont pas de suite, p. 109.

L'AN DE J. C. 309, DE ROME 1062, DE CONSTANTIN 3, 4.

*Licinius Aug. ou P. C. X. & VII.*

A Rome,

*Maxentius II, & Romulus II, Consuls.*

Grande sedition à Rome vers 309, p. 121. 122.

Eumene prononce à Treves un panegyrique de Constantin en sa presence peu après le 25 juillet, apparemment en 309, p. 111. 629.

L'AN DE J. C. 310, DE ROME 1063, DE CONSTANTIN 4, 5.

*Andronicus & Probus, ou Anno II, P. C. X. & VII.*

A Rome,

*Maxentius III. Caf. solus.*

Hormisdas II. Roy de Perse meurt en 309 ou 310. Les Perles mettent en

prison Hormisdas son fils, & déclarent Roy Sapor II. avant qu'il fust né. Il regne environ 70 ans, p. 196-198.

Maximien Hercule tasche d'oster l'Empire & la vie à Constantin son genre : Fauste sa fille le decouvre : Il est convaincu & reduit à s'étrangler, p. 112. 113. 630. On abat ses statues, p. 113. 630. 2. Après sa mort avant le mois de mars Galere est frapé d'une maladie effroyable qui luy dure plus d'un an, p. 114.

Constantin défait vers ce temps-ci les Allemans & plusieurs peuples François, puis fait quelque guerre en Angleterre, p. 114. 115.

L'AN DE J. C. 311, DE ROME 1064, DE CONSTANTIN 5, 6.

*Maximianus Galerius VIII, & Maximinus II. Augg. Consuls.*

Maximien Galere pressé par ses douleurs & pres de mourir, fait à Sardique un edit solennel pour appaiser la persecution, qui est affiché à Nicomedie le 30 avril, p. 115. Il meurt peu de temps après au mois de may, *Ibid.*

Maximin après la mort de Galere se rend maistre de l'Asie, & traite avec Licinius, à qui il laisse l'Europe, p. 116. 117. Il veut epouser Valerie veuve de Galere : elle le refuse ; & il la maltraite avec Prisque sa mere, sans se mettre en peine des prieres de Diocletien dont elle estoit fille, p. 117.

Maxence envoie des troupes en Afrique : Alexandre est défait & tué ; & Maxence pille & ruine tout le pays, p. 118. 119. Il declare la guerre à Constantin sous pretexte de venger la mort de son pere, & fait abatre ses images, p. 123. 124.

Constantin vient à Autun après le mois de juillet, & accorde une grande remise aux habitans, p. 118. Il retourne de là à Treves où Eumene le remercie au nom de la ville d'Autun, p. 119. Constantin s'unit à Licinius, & Maxence à Maximin, p. 124.

Apparition de la Croix ensuite de laquelle Constantin embrasse dans les Gaules la religion Chrétienne en 311 ou 312, p. 125-131.

L'AN DE J. C. 312, DE ROME 1065, DE CONSTANTIN 6, 7.

*Constantinus II, & Licinius II. Augg. Consuls.*

A Rome,

*Maxentius IV. Cef. solus.*

Maximin fait la guerre aux Armeniens parcequ'ils estoient Chrétiens. Ses sujets sont affligez en mesme temps par la famine & par une cruelle peste, p. 145. 146.

Constantin ayant passé les Alpes force Suïze, défait les troupes de Maxence à Turin, à Bresse, & à Verone, & Maxence auprès de Rome le 28 d'octobre. Maxence se noie, & Constantin entre dans Rome le 29, p. 131-136. 633. 634. Sa douceur après sa victoire, p. 137. Il abolit la milice Pretorienne, & ruine leur camp, p. 136. Il erige au milieu de Rome le trophée de la Croix, p. 140.

On commence les Indictions au premier ou 24 septembre 312, p. 143. 144.

L'AN DE J. C. 313, DE ROME 1066, DE CONSTANTIN 7, 8.

*Constantinus III, & Licinius III. Augg. Consuls.*

Constantin va de Rome à Milan au commencement de cette année. Il y appelle Licinius, & luy fait epouser Constancie sa sœur vers le mois de mars, p. 146. 147. Ils publient ensemble un nouvel edit pour les Chrétiens, p. 147.

Des le commencement de cette année Constantin de charge les Ecclesiastiques des fonctions civiles, & les terres de l'Eglise des impôts, *p. 148-150.* & fait distribuer des aumosnes en Afrique, *p. 150. 151.* Il vient de Milan dans les Gaules où il défait les François, *p. 157.* Il neglige les jeux seculiers qui se devoient faire cette année, *p. 158.* Cirthe en Numidie prend le nom de Constantin, *p. 120. 148.*

Diocletien meurt cette année avant Maximin, & p.e. au mois de may, *p. 54-55.*

Maximin romp avec Licinius, & des l'hiver vient avec ses troupes de Syrie en Bithynie: Il entre en Europe, prend Byzance & Heraclée; mais il est défait miraculeusement entre Heraclée & Andrinople le trentieme avril, *p. 151-154.*

Licinius fit publier à Nicomedie le 13 juin l'edit de Milan en faveur des Chrétiens, *p. 154.*

Maximin se venge de sa défaite sur les idolâtres, & publie un grand edit pour les Chrétiens. Il meurt ensuite miserablement à Tarse vers le mois d'aoust, & les ministres de la persécution periront après luy par ordre de Licinius, *p. 154-157.*

Licinius fait encore mourir Candidien bastard de Maximien Galere, & Severien fils de Severe Auguste, *p. 157.*

L'AN DE J.C. 314, DE ROME 1067, DE CONSTANTIN 8, 9.

*Volusianus II, & Annianus, Consuls.*

Premiere guerre de Constantin contre Licinius qui perd la bataille de Cibales en Pannonie le huitieme d'octobre. Celle de Mardie en Thrace ayant esté neutre, les deux Princes font la paix, & Licinius cede l'Illyrie & la Grece à Constantin. Valens fait Cesar par Licinius est depose, *p. 160-162. 636.*

Libanios doit estre né cette année, *p. 171.*

L'AN DE J.C. 315, DE ROME 1068, DE CONSTANTIN 9, 10.

*Constantinus IV, & Licinius IV. Augg. Consuls.*

Valerie fille de Diocletien & veuve de Galere, est decapitée à Thessalonique avec Prisque sa mere, *p. 157.*

On croit que Constantin abolit cette année le supplice de la croix, *p. 163. 164.* Il ordonne à Naïsse le 13 de may que l'epargne nourrira les enfans que les peres ne peuvent pas nourrir, *p. 164. 165.* Il peut avoir celebré sa dixieme année le 25 juillet 315, *p. 166. 167. 636. 637.* Il estoit à Rome à la fin d'aoust, *p. 166.*

L'AN DE J.C. 316, DE ROME 1069, DE CONSTANTIN 10, 11.

*Sabinus, & Rufinus, Consuls.*

Constantin permet le 8 de juin d'affranchir les esclaves devant l'eglise, *p. 163. 169.*

Constantin le jeune son fils naît, à ce qu'on croit, cette année à Arles le 7 d'aoust, *p. 168. 638.*

L'AN DE J.C. 317, DE ROME 1070, DE CONSTANTIN 11, 12.

*Gallicanus, & Bassus, Consuls.*

Crispe & Constantin fils du grand Constantin, & Licinien fils de Licinius, sont faits Césars à Sardique le premier jour de mars, *p. 170. 639.*

Quel estoit Crispe, *p. 171.*

Constance second fils de Constantin naît en Illyrie le 7 ou le 13 d'aouſt, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 318, DE ROME 1071, DE CONSTANTIN 12, 13.

*Licinius Augustus V, & Crispus Caesar, Consuls.*

On met une loy du 23 juin 318, par laquelle Constantin établit la juridiction épiscopale pour les affaires civiles, p. 295. 296.

L'AN DE J. C. 319, DE ROME 1072, DE CONSTANTIN 13, 14.

*Constantinus Aug. V, & Licinius junior Caesar, Consuls.*

Constantin travaille beaucoup à corriger les mœurs du peuple, p. 172. 173.

L'AN DE J. C. 320, DE ROME 1073, DE CONSTANTIN 14, 15.

*Constantinus Aug. VI, & Constantinus junior Caesar, Consuls.*

Constantin casse le 31 janvier la loy Poppée contre le celibat, p. 175. Il défend le 14 de juin les concubines aux personnes mariées, p. 177. 178.

Crispe remporte une victoire sur les François, & va l'hiver suivant trouver son pere, p. 179.

L'AN DE J. C. 321, DE ROME 1074, DE CONSTANTIN 15, 16.

*Crispus Caesar II, & Constantinus junior Caesar II, Consuls.*

N. zaire fait à Rome le panegyrique de Constantin le premier de mars, p. 180.

Constantin ordonne le 7 de mars de fester le dimanche, p. 180. 181. Il ordonne par une loy publiée le 3 de juillet, que chacun pourra laisser à l'Eglise ce qu'il voudra de son bien, p. 181.

L'AN DE J. C. 322, DE ROME 1075, DE CONSTANTIN 16, 17.

*Petronius Probianus, & Anicius Julianus, Consuls.*

Constantin défait les Sarmates dans la Pannonie & dans leur pays, où il tue Raufimod leur Roy, p. 184. 185. Il vient à Thessalonique & y fait un port, p. 186.

L'AN DE J. C. 323, DE ROME 1076, DE CONSTANTIN 17, 18.

*Severus, & Rufinus, Consuls.*

Les Gots courent l'Illyrie d'où Constantin les chasse, p. 188. 644.

Seconde guerre de Constantin & de Licinius, p. 188-190. 642. 643.

Licinius perd la bataille d'Andrinople le 3 de juillet: Sa flore est défaite à Gallipoli par Crispe, & luy sur terre par Constantin pres de Chrysole & de Calcedoine, p. 191. 192. Le 18 de sepembre il s'enfuit à Nicomedie & se rend en quittant la pourpre. Il est envoyé à Thessalonique où il est étranglé peu de temps après; & Martinien qu'il avoit fait Cesar est tué en Cappadoce, p. 193-195.

Hormisda frere de Sapor Roy de Perse, se sauve de prison & se retire auprès du Roy d'Armenie, qui l'envoie à Constantin peu avant la reddition de Licinius, p. 196. 197.

Constance est fait Cesar le 8 de novembre 323, p. 196. 645. 2.

Constantin publie ses edits pour rétablir les Confesseurs, & pour faire bastir deseglises; il exhorte les payens à se convertir, & défend les sacrifices, p. 199-205.

L'AN DE J. C. 324, DE ROME 1077, DE CONSTANTIN 18, 19.

*Crispus Caesar III, & Constantinus Caesar III, Consuls.*

Constantin écrit à S. Alexandre d'Alexandrie & à Arius, aussitost après la défaite de Licinius, p. 211. 212.

L'AN DE J. C. 325, DE ROME 1078, DE CONSTANTIN 19, 20.

*Paulinus, & Julianus, Consuls.*

Constantin fait tenir le Concile de Nicée qui commence apparemment le 19 de juin, & dure jusqu'au 25 d'aoust. Constantin y vient après le 3 de juillet, p. 214.

Il celebre la 20<sup>e</sup> année de son regne le 25 de juillet; donne du blé aux Eglises pour les pauvres, p. 216.

Par sa loy du 17 septembre il invite tout le monde à l'avertir des fautes de ses officiers, p. 217.

Il défend les gladiateurs par la loy publiée le premier jour d'octobre, p. 209.

L'AN DE J. C. 326, DE ROME 1079, DE CONSTANTIN 20, 21.

*Constantinus Aug. VII, & Constantinus Cesar, Consuls.*

Opratien banni adresse un poeme à Constantin vers le milieu de 326, p. 221.

Constantin retourne à Rome, p. 219, & fait mourir vers le mois de juillet Licinius son neveu, Crispe Cesar son fils, Fauste sa femme, & beaucoup de ses amis, p. 223-227. 649.

S<sup>te</sup> Helene va vers ce temps-ci dans la Palestine, p. 228.

L'AN DE J. C. 327, DE ROME 1080, DE CONSTANTIN 21, 22.

*Constantinus, & Maximus, Consuls.*

Constantin fonde, à cause de S<sup>te</sup> Helene sa mere, la ville d'Helénople en Bithynie au lieu du bourg de Diépane, p. 228.

L'AN DE J. C. 328, DE ROME 1081, DE CONSTANTIN 22, 23.

*Januarinus, & Justus, Consuls.*

Constantin fait un pont sur le Danube, p. 229.

S<sup>te</sup> Helene peut estre morte en 328 ou 329. Son corps est apporté à Rome, p. 228. 651. 2.

L'AN DE J. C. 329, DE ROME 1082, DE CONSTANTIN 23, 24.

*Constantinus Aug. VIII, & Constantinus Cesar IV, Consuls.*

On pose les fondemens de Constantinople le mercredi 26 novembre, p. 239, ou p. e. des l'an 328, p. 653-656. Dessin, étendue, edifices, magnificence, privileges de cette nouvelle Rome, p. 230-240.

Constantine veuve de Licinius, sœur de Constantin, meurt vers 329 ou 330, p. 245.

L'AN DE J. C. 330, DE ROME 1083, DE CONSTANTIN 24, 25.

*Gallicanus, & Symmachus, Consuls.*

La ville de Constantinople est dédiée le 11 de may, p. 239. 240.

L'iberie est convertie sous Constantin par une captive, p. 277-279.

Constantin sur la fin de sa vie tâche d'établir le Christianisme dans Heléiople en Phénicie, où il fait abatre le temple de Venus, p. 206. Il fait abatre vers le mesme temps un autre temple de Venus à Apathque, & celui d'Esculape à Eges, p. 206. 207.

L'AN DE J. C. 331, DE ROME 1084, DE CONSTANTIN 25, 26.

*Bassus, & Ablavius, Consuls.*

S. Eustathe d'Antioche, Asclepas de Gaza, & S. Luce d'Andrinople, sont de posez & bannis en 331, p. 245.

Constantin jette les fondemens de l'église d'Antioche dix ans avant sa dedicace;

dedicace ; & en fait faire une autre à Mambré pres d'Hebron, p. 243. 244.  
Il travaille beaucoup en ce temps-ci à ruiner l'idolatrie, p. 206-212, & à  
convertir les heretiques, p. 211. 212. 246. Il remet le quart des impôts pris  
sur les terres, p. 247.

Julien l'apostat naist le 6 novembre 331: Basiline sa mere meurt peu de mois  
après, p. 483. 484.

Jovien naist vers le mesme temps, p. 577.

L'AN DE J. C. 332, DE ROME 1085, DE CONSTANTIN 26, 27.

*Pacatianus, & Hilariannus, Consuls.*

Constantin le jeune entre dans le pays des Sarmates pour les secourir  
contre les Gots: Il défait les Gots le 20 d'avril, & puis les Sarmates mesmes,  
p. 249. 250.

Les Gots fournissent 40 mille hommes aux Romains, appelez *Fœderati*,  
p. 249.

Le 18 de may on commence à distribuer le blé que Constantin donnoit au  
peuple de Constantinople, p. 234.

L'AN DE J. C. 333, DE ROME 1086, DE CONSTANTIN 27, 28.

*Dalmatius, & Xenophilus, Consuls.*

Grande famine en Syrie, p. 252: Elle peut avoir causé la mort de Sopatre  
philosophe payen, p. 252. 253.

Salamine est renversée par un tremblement de terre, p. 254.

Divers peuples du midi & de l'Orient deputerent à Constantin: Sapor  
Roy de Perse le fait aussi, & Constantin luy écrit en faveur des Chrétiens de  
Perse, p. 255.

Constant écrit fait Cesar le 25 decembre, p. 252.

Constantin écrit vers ce temps-ci à S. Antoine, qui luy répond, p. 255.  
256.

L'AN DE J. C. 334, DE ROME 1087, DE CONSTANTIN 28, 29.

*Opratus, & Anicius Paulinus junior, Consuls.*

Le bourg de Malume pres de Gaza se convertit vers 334. Constantin en  
fait la ville de Constancie, p. 210. 211. 258.

Les Sarmates estant chassés par leurs esclaves qu'ils avoient armez contre  
les Gots, se retirent au nombre de plus de trois-cents mille vers Constantin,  
qui leur donne des terres, p. 257.

L'AN DE J. C. 335, DE ROME 1088, DE CONSTANTIN 29, 30.

*Flavius Julius Constantius Patricius, & Rufius Albinus, Consuls.*

Le jeune Dalmace fils de Dalmace frere de Constantin, est fait Cesar le  
18 ou le 24 de septembre, p. 259.

Constantin celebre à CP. la 30<sup>e</sup> année de son regne commencée au 25 de  
juillet &c. *Ibid.*

Annibalien neveu de Constantin & frere de Dalmace Cesar, fut fait Roy  
du Pont & de l'Armenie vers 335, *Ibid.*

Constantin étouffe la revolte de Calocere dans l'isle de Cypre, p. 262.

Il paroist à Antioche une comete en plein jour, p. 263.

L'AN DE J. C. 336, DE ROME 1089, DE CONSTANTIN 30, 31.

*Nepotianus, & Facundus, Consuls.*

Constance Cesar epouse la fille de Jule Constance son oncle, p. 264.

Les Indiens deputerent à Constantin, *Ibid.*

Constance fonde & fortifie vers ce temps-ci la ville d'Amide en Mefopotamic, p. 333.

L'AN DE J. C. 337, DE ROME 1090, DE CONSTANTIN 31.

*Felicianus, & Titianus, Consuls.*

Les Perles rompent la paix avec Constantin sur la fin de son regne, p. 265.

Constantin fait dedier l'eglise des Apollres à Constantinople, peurestre vers Pasque, p. 237. 266.

Il est bartizé auprès de Nicomedie par Eusebe, & meurt peu après, le 22 may jour de la Pentecolste, p. 267-269.

Meurtre des freres & des neveux de Constantin en 337, après le 18 de septembre, ou au commencement de 338, p. 312-315.

Gallus & Julien son frere sont à peine sauvez de ce massacre, p. 315. 485.

Les enfans de Constantin prennent la qualité d'Augustes le 9 de septembre, p. 312.

Constantin,  
Constance,  
& Constant.

Qualitez } De CONSTANTIN le jeune, p. 329. 330.

De CONSTANCE, p. 467-474.

De CONSTANT, p. 358-360.

Les Ariens gagnent l'esprit de Constance, p. 266. 267.

L'AN DE J. C. 338, DE ROME 1091, DE CONSTANTIN, CONSTANCE,  
& CONSTANT 1, 2.

*Vrsus, & Polemius, Consuls.*

Les Armeniens divizez se joignent aux Perles, chassent leur Roy, qui se retire auprès de Constance, p. 318. 319.

Les enfans de Constantin se voient dans la Pannonie, & partagent l'Empire entr'eux vers le mois de juillet ou d'aoust, p. 317. 318.

Constance ayant partagé l'Empire retourne aussitost en Orient contre les Perles, qui avoient assiegé inutilement Nisibe durant 63 jours, & s'estoient retirez, p. 319.

Histoire generale de la guerre de Perse sous Constance, p. 320-324.

Constance appaise les troubles de l'Armenie, & y rétablit le Roy, p. 319.

Acindyne estoit Prefet d'Orient en 338 & les années suivantes: Histoire arrivée sous luy, p. 315. 216.

L'AN DE J. C. 339, DE ROME 1092, DE CONSTANTIN, CONSTANCE,  
& CONSTANT 2, 3.

*Constantius Aug. II, & Constans Aug. Consuls.*

Constance défend le 31 mars aux oncles d'epouser leurs nieces sur peine de lavie, p. 326.

Libanius est nommé professeur à Athenes vers ce temps-ci; ce quin'a pas lieu, p. 572.

L'AN DE J. C. 340, DE ROME 1093, DE CONSTANTIN, CONSTANCE,  
& CONSTANT 3, 4.

*Acindynus, & Proculus, Consuls.*

Constantin attaque Constant son frere, est défait pres d'Aquilee & tué dans le combat sur la fin de mars: Constant demeure par là maistre de tout l'Occident, p. 328.

L'AN DE J. C. 341, DE ROME 1094, DE CONSTANCE ET CONSTANT 4, 5.

*Marcellinus, & Probinus, Consuls.*

Tremblemens de terre dans l'Orient, p. 332.

Les François courent les Gaules : Constant y vient après le mois de juin pour les combattre, *Ibid.*

L'idolatrie est défendue par une loy, p. 333.

Constance fortifie Amide, rebastit Antoninople, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 342, DE ROME 1095, DE CONSTANCE ET CONSTANT 5, 6.

*Constantius Aug. III, & Constans Aug. II, Consuls.*

Constant traite avec les François, p. 335.

Le general Hermogene voulant chasser S. Paul de Constantinople, est tué par le peuple, *Ibid.*

Constance vient d'Antioche à Constantinople durant l'hiver, & en chasse S. Paul, laissant Macedone dans la seule Eglise qu'il tenoit, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 343, DE ROME 1096, DE CONSTANCE ET CONSTANT 6, 7.

*Flacidus, & Pompius, Consuls.*

Constant passe en Angleterre à la fin de l'hiver pour arrester les courses des Ecoissois, & revient peu après dans les Gaules, p. 336.

Salamine en Cypre est renversée par un tremblement de terre, p. 337.

Julius Firmicus Maternus adresse à Constance & à Constant son écrit De la fausseté des religions profanes, en 343 ou peu après, p. 480.

L'AN DE J. C. 344, DE ROME 1097, DE CONSTANCE ET CONSTANT 7, 8.

*Leontius, & Sallustius, Consuls.*

Neocesaree est renversée dans le Pont, hors l'église bastie par S. Gregoire Thaumaturge, p. 338.

L'AN DE J. C. 345, DE ROME 1098, DE CONSTANCE ET CONSTANT 8, 9.

*Amantius, & Albinus, Consuls.*

Constance commence le 17 avril des bains à Constantinople, p. 339. Il fait elever Gallus & Julien à Macelle en Cappadoce durant six ans, p. 486.

Grand tremblement de terre en Grece & en Italie, p. 339.

L'AN DE J. C. 346, DE ROME 1099, DE CONSTANCE ET CONSTANT 9, 10.

*Constantius Aug. IV, & Constans Aug. III, Consuls.*

*ou Post consulatum Amantii & Albini.*

Eclipse de soleil le vendredi 6 de juin, p. 341.

Sapor assiege une seconde fois Nisibe durant environ trois mois, & est encore repoullé avec perte, *Ibid.*

L'Empereur Theodosie I. naist cette année. *V. son titre § 2.*

Constance fait faire un port à Seleucie en Syrie, p. 340.

Sedition à Constantinople, apparemment en 346, où le Gouverneur est blessé &c. p. 341.

Libanius est chassé de CP. p. 341. 572.

L'AN DE J. C. 347, DE ROME 1100, DE CONSTANCE ET CONSTANT 10, 11.

*Rufinus, & Eusebius, Consuls.*

Eclipse de soleil le mardi 20 d'octobre, p. 342.

Libanius qui professoit à CP. en est chassé par Limene vers 347, & va enseigner cinq ans à Nicomedie, p. 572.

L'AN DE J. C. 348, DE ROME 1101, DE CONSTANCE ET CONSTANT 11, 12.

*Flavius Philippus, & Flavius Salia, Consuls.*

Constant écrit à Constance par les depurez du Concile de Sardique, auxquels il joint les siens pour le rapel des Evesques bannis ; Constance l'accorde, p. 343. Constant envoie des aumosnes en Afrique par Paul & Macaire, qui

bannissent les Evêques Donatistes, & obligent tout le peuple à se réunir;  
*p. 344.*

Les Perses rompent la trêve qu'ils avoient faite avec les Romains, & entrent dans la Mesopotamie; Constance y vient & donne vers le mois d'août la celebre bataille de Singare, où les Perses sont défaits: d'abord, & Narsé fils de Sapor pris & tué; mais ils reviennent sur les Romains occupez à boire, & les défont entierement durant la nuit, ils se retirent aussitôt, *p. 344-347.*

Eclipse de soleil le dimanche 11 d'octobre, *p. 347.*

Le poete Prudence naît cette année, *p. 343.*

L'AN DE J. C. 349, DE ROME 1102, DE CONSTANCE ET CONSTANT 12, 13.  
*Ulpianus Limenius, & Aconius Catullinus Philomatius, Consuls.*

Libanius fait à Nicomedie le panegyrique de Constance & de Constant,  
*p. 372.*

Les Perses font de nouveaux efforts contre les Romains, *p. 350.*

Tremblement de terre à Beryte. Beaucoup de payens y forment une secte à demi chrétienne, *p. 349.*

L'AN DE J. C. 350, DE ROME 1103, DE CONSTANCE ET CONSTANT 13, 14.  
*Sergius, & Nigrinianus, Consuls.*

Magnence usurpe l'Empire à Autun, & fait mourir Constant à Elne, *p. 356. 357.* Ses qualitez, *p. 354-356.*

Vetranion prend aussi la pourpre à Sirmich le premier de mars, *p. 361. 362,* & Nepotien le 3 de juin en Italie. Le dernier assiege & prend Rome sur les gens de Magnence; mais au bout de 28 jours Marcellin maistre du palais de Magnence le défait, le tue, & exerce de grandes cruautez dans Rome, *p. 362.*

Magnence depute à Constance pour la paix: S. Athanase voit ses ambassadeurs à Alexandrie, *p. 365.*

Nisibe est assiegee pour la troisieme fois par les Perses durant pres de quatre mois, & sauvée miraculeusement par S. Jacques: ce qui oblige Sapor de demeurer en paix jusqu'en 359, *p. 350-354.*

Constance part d'Antioche après la retraite des Perses, marche contre Magnence, & oblige Vetranion à se depouiller de l'Empire le 25 de decembre, dix mois après son usurpation, *p. 364-368.*

Olympiade fiancée à Constant est mariée vers ce temps-ci par Constance à Arface Roy d'Armenie, elle en a un fils nommé Para, *p. 359. 360.*

L'AN DE J. C. 351, DE ROME 1104, DE CONSTANCE 14, 15.

*P. C. Sergii, & Nigriniani: al. Magnentius, & Gaiso. Consuls.*

Constance crée Constantius Gallus, Cesar le 15 de mars, luy fait epouser sa sœur Constantine, & l'envoie contre les Perses, *p. 369.*

Magnence fait aussi Cesar Decence son frere, & l'envoie dans les Gaules contre les Allemans, qui y firent de grands ravages jusques en 357, *p. 360. 370.*

Genie de Gallus, *p. 389. 392.*

Julien frere de Gallus est aussi mis en liberté, & commence en mesme temps à adorer les idoles, *p. 488-492.*

Libanius revient à CP, par ordre de Gallus, *p. 372.*

Bataille de Mursé, où Magnence est défait par Constance le 28 septembre, *p. 371-376.*

L'AN DE J. C. 352, DE ROME 1105, DE CONSTANCE 15, 16.

*Constantius Aug. V, & Constantius Gallus Caesar.*

En Occident,

*Decentius Caesar, & Paulus, Consuls.*

La loy du 26 fevrier permet aux eunuques de faire testament, p. 377.

Revolte des Juifs dans la Pa'estine reprimée par Gallus; ce prince a aussi quelques bons succès contre les Perses: mais son bonheur luy fait tort, p. 379. 380.

Constance force les Alpes, chasse Magnence de l'Italie avant le 26 de septembre, & le renferme dans les Gaules, p. 376-379.

Il epouse Eusebie vers la fin de 352, p. 380.

L'AN DE J. C. 353, DE ROME 1106, DE CONSTANCE 16, 17.

*Constantius Aug. VI, & Constantius Gallus Caesar II, Consuls.*

Magnence est défait dans les Alpes; il se tue à Lion le 10 ou 11 d'aoust, après avoir regné trois ans & demi, p. 383. 384. Decence son frere s'étrangle à Sens le 18 aoust, p. 384.

Constance estoit à Lion le 6 de septembre, & peu après à Arles, où il demeura jusqu'au printemps, p. 386. 387.

Les Isaires courent les provinces voisines, p. 388.

L'AN DE J. C. 354, DE ROME 1107, DE CONSTANCE 17, 18.

*Constantius Aug. VII, & Constantius Gallus Caesar III, Consuls.*

Libanius revient demeurer à Antioche vers le commencement de 354, p. 373.

Sedition à Antioche à cause de la famine: on y tue peu après Theophile gouverneur de Syrie durant que Gallus estoit à Hieraple, p. 392. 395.

Gallus fait tuer Domitien Prefet d'Orient, & Montius Questeur, p. 395-397.

Constance quitte Arles au printemps pour aller à Valence s'opposer aux courses des Allemans: ils font la paix avec luy, p. 397. Il vient à Milan passer l'hiver, p. 394. Constantine sa sœur femme de Gallus meurt en Bithynie, p. 398-399. Il oste la pourpre à Gallus & le fait mourir à la fin de 354, p. 399. 400.

Julien est arresté sur la fin d'octobre, & demeura sept mois prisonnier à Milan ou aux environs, p. 403.

Quelques opuscules donnez par Bucherius finissent cette année, p. 481. 482.

Donat & Eugraphe grammairiens Latins fleurissoient vers ce temps-ci, le premier à Rome, l'autre à Constantinople, p. 474-476.

L'AN DE J. C. 355, DE ROME 1108, DE CONSTANCE 18, 19.

*Arbetio, & Lollianus, Consuls.*

Constance défend le 30 d'avril d'epouser sa belle-sœur, p. 404.

Conjuration pretendue d'African gouverneur de Pannonie, punie fort severement vers may, p. 405.

Julien mis en liberté vers le mois de may est voyoyé peu après l'affaire d'African à Athenes comme en exil. Il y trouve encore S. Gregoire de Nazianze & S. Basile, p. 404.

Constance va ensuite faire la guerre vers le lac de Bregentz, & revient pour passer l'hiver à Milan, p. 405.

Themistius est fait Sénateur de Constantinople vers le milieu de 355, *Ibid.*

Silvain François repousse les barbares des Gaules. On l'accuse de se rebeller; ce qui l'oblige à prendre la pourpre à Cologne vers le mois de septembre, il est tué 28 jours après, p. 406-409.

Constance par sa loy du 23 septembre, renvoie aux Evêques les causes de leurs confreres, p. 404.

Cologne est prise par les François au mois d'octobre ou de novembre, p. 412.

Julien est rapellé d'Athènes & fait César à Milan le sixieme de novembre; epouse Helene sœur de Constance; part le premier decembre pour Vienne, & y arrive le mesme mois, p. 410, 411, 406-408. Ses qualitez naturelles & acquises, p. 483, 553. &c. Sa conduite dans les Gaules, p. 498.

L'AN DE J. C. 356, DE ROME 1109, DE CONSTANCE 19, 20.

*Constantius Aug. VIII, & Julianus Cesar, Consuls.*

Lettre de Constance au peuple d'Alexandrie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanase, p. 415.

Constance défend le 20 de fevrier toute idolatrie sur peine de mort, *Ibid.*

Autun est assiégré par les barbares vers le mois de may ou de juin, p. 413.

Julien arrive à Autun le 24 juin, & emploie le reste de l'année à faire la guerre du costé de l'Allemagne. Il défait les barbares en Lorraine, *Ibid.*

Constance fait la guerre dans la Rhetie à la fin de l'année, & revient à Milan, p. 415, 416.

Durant cette guerre Eusebie vient à Rome, p. 416.

L'AN DE J. C. 357, DE ROME 1110, DE CONSTANCE 20, 21.

*Constantius Aug. IX, & Julianus Cesar II, Consuls.*

Julien est assiégré à Sens durant l'hiver, p. 416.

Constance fait le 25 janvier une loy severe contre ceux qui consultent les devins, p. 417.

Le General Arbetion accusé & absous, *Ibid.*

Constance vient à Rome le 28 d'avril, p. 418. Il avoit fait oster du Senat l'autel de la Victoire, p. 419. Il sort de Rome le 29 de may pour aller à Milan, où il demeure jusqu'à la mi-juillet, *Ibid.* Il va ensuite à Sirmich & jusque sur les frontieres des Quades & des Sarmates, qui demeurent en paix. Il retourne à Milan au mois de novembre, d'où il revient passer l'hiver à Sirmich, p. 420. Il laisse à Julien l'autorité entiere vers le mois de juin, luy donne Severe pour Lieutenant au lieu de Marcel, p. 417.

Les Letz nation Allemande assiegent Lion, & sont défaits par Julien, p. 421.

Julien rebastit Saverne pres de Strasbourg vers le mois d'aoust, remporte une grande victoire sur les Allemans qui avoient battu le General Barbation, ravage l'Allemagne, & bastit un fort audelà du Rhein. Il accorde aux Allemans une trêve de dix mois, p. 421-425. Il assiege les François dans deux forts sur la Meuse, qu'il prend en janvier 358, après deux mois de siege, p. 425.

Constance sur la fin de 357 retire Saluste à Julien qui l'aimoit beaucoup, & l'envoie en Thrace, p. 505.

L'AN DE J. C. 358, DE ROME IIII, DE CONSTANCE 21, 22.

*Datianus, & Cerealis, Consuls.*

Julien vient passer l'hiver à Paris, p. 425. Il travaille à soulager le peuple malgré le Prefet Florent, p. 501-504.

Narsé ambassadeur de Perse entre à Constantinople le 23 de fevrier, d'où il va trouver Constance à Simich, & ne fait rien, p. 428. 429.

Constance depute à Sapor le philosophe Eustache & quelques autres, qui n'obtiennent rien non plus, p. 429.

Les Juthunges & les Quades pillent les provinces de l'Illyrie; Barbaton défait les Juthunges; Constance marche contre les Quades sur la fin de mars, & leur accorde la paix, p. 430. 431.

Constance ayant indiqué un Concile œcumenique à Nicomedie, un grand tremblement de terre ruine la ville le lundi 24 aoust. Cectrops Eveque de la ville, & Aristenete Vicair du Prefet, y périssent. S. Arface qui l'avoit prédit meurt dans le mesme temps, p. 434-436.

Julien foumet les François Saliens de la Toxandrie, & les Camaves, p. 432. Il rétablit le commerce d'Angleterre par le Rhein, p. 433. Il entre en Allemagne dans l'autonne, & s'y foumet divers peuples, p. 434.

Les Sarmates chassés par leurs esclaves en 334, sont rétablis par Constance vers le mois d'aoust, p. 257. 431.

Constance revient au mois d'octobre à Simich, & y passe l'hiver; p. 431.

L'AN DE J. C. 359, DE ROME IIII, DE CONSTANCE 22, 23.

*Eusebius, & Hypatius, fratres, Consuls.*

Le General Barbaton est decapité avec sa femme, p. 440.

Les Limigantes preits à tuer Constance sont taillez en pieces vers la fin de l'hiver, p. 440. 441.

Gratien, depuis Empereur, naistle 18 avril, ou le 23 de may. *V. son titre 61.*

Constance quitte cette année l'Illyrie où il estoit encore le 18 juin selon le Code, pour aller à Constantinople. Il vouloit s'opposer aux Perses qui avoient recommencé la guerre contre les Romains, & ils prennent la ville d'Amide en 73 jours de siege, p. 441-445.

Le Concile de Rimini demande que les terres de l'Eglise soient exemptes de la taille, p. 455.

Junius Bassus Prefet de Rome, meurt neophyte le 25 d'aoust, p. 438.

Le Comte Laurice arreste les courses des Hsaures, *Ibid.*

Parnase Prefet d'Egypte est condanné à mort, & banni avec Simplicie fils du Prefet Philippe, & plusieurs autres, p. 441. 442.

Julien fait encore la guerre en Allemagne, & vient passer l'hiver à Paris, p. 438. 439.

Honorat est fait premier Prefet de Constantinople l'onzieme de septembre, p. 441.

L'AN DE J. C. 360, DE ROME IIII, DE CONSTANCE 23, 24.

*Constantinus Aug. X, & Julianus Cesar III, Consuls.*

Le General Ursicin est disgracié pour la prise d'Amide. Agilon Alleman est fait General au lieu de luy, p. 445.

Julien envoie en Angleterre sur la fin de l'hiver le General Lupicin, pour chasser les Pictes & les Ecoissois, *p. 447. 448.*

JULIEN est déclaré Auguste à Paris vers le printemps, *p. 449-452.* Il fait arrester Lupicin & quelques autres, *p. 452.*

Elpide est fait Prefet du Pretoire d'Orient après Hermogene, des le 17 de may, ou seulement au commencement de 361, *p. 456.*

Constance demeure à Constantinople jusqu'à la fin du printemps, & passe une partie de l'été à Cesarée en Cappadoce, *p. 446.* Il y reçoit les deputez de Julien: il luy envoie Leonas pour l'obliger à quitter le titre d'Auguste: Julien le refuse, *p. 452-454.*

Julien fait ensuite la guerre aux François Artuariens, & revient le long du Rhein passer l'hiver à Vienne, *p. 454. 455.* Helene sa femme meurt en ce temps-là & est enterrée à Rome, *p. 455.*

Eclipse de soleil le 28 aoust, *p. 456.*

Sapor entre dans la Mesopotamie, y prend la ville de Singare, & celle de Bezabde, *p. 445. 446.*

Constance vient de Cesarée à Edesse, dou il part après l'equinoxe de septembre: Il va à Amide, assiege longtems Bezabde. L'hiver le contraint de se retirer à Antioche, *p. 447.*

Il naist un monstre à Daphné, *Amm. l. 19. p. 153. a. b.*

L'AN DE J. C. 361, DE ROME 1114, DE CONSTANCE 24, 25.

*Taurus, & Florentius, Consuls.*

Julien assiste à Vienne, le jour de l'Epiphanie, au service de l'Eglise, *p. 455.*

Constance ayant epousé Faustine à Antioche durant l'hiver, s'en va à Edesse pour s'opposer aux Perles, qui se retirent, *p. 464. 465.*

Dans le mesme temps Julien, après avoir fait arrester Vadomaire Roy d'Allemagne, & défait ceux qui courtoient la Rhetie, se declare contre Constance, *p. 459. 460.* fait Salluste Prefet des Gaules, *p. 461.* occupe l'Italie & l'Illyrie, où il renonce publiquement à la foy, s'il ne l'avoit déjà fait, *p. 451. 462. 508.* Il donne le gouvernement de la Pannonie à Aurele Victor l'historien, *p. 462.* assiege Aquilée vers le mois d'aoust jusqu'après la mort de Constance, *p. 462. 517.*

Constance marchant contre Julien meurt à Mopsucrene en Cilicie le 3 de novembre, après avoir esté baptizé par Euzoïus Arien, *p. 465.* Ses diverses qualitez, *p. 467. 474.*

Julien.

Julien ayant appris la mort de Constance vient à Constantinople le 11 de decembre, & y est de nouveau déclaré Auguste par le Senat. Il y fait enterrer Constance dans l'eglise des Apostres, *p. 465. 507.* fait Saluste Second Prefet d'Orient au lieu d'Elpide qui estoit Chrétien, *p. 457. 507.* fait punir Eusebe grand Chambellan, & divers autres officiers de Constance, dont beaucoup avoient esté les ministres de la persecution de l'Eglise, *p. 507. 508.* cassé un grand nombre d'officiers, abolit les Curieux, rabaisé les impôts, *p. 509. 510.* rapelle tous ceux qui avoient esté bannis pour la foy, particulièrement Acee, Photin, Estienne d'Antioche, & pennet à tout le monde l'exercice libre de sa religion, *p. 510.*

L'AN DE J. C. 362, DE ROME 1115, DE JULIEN 1, 2.

*Claudius Mamertinus, & Nevitta, Consuls.*

Mamertin à l'entrée de son consulat prononce le panegyrique de Julien, *p. 516.*

Julien

Julien l'honore basilement, p. 516. 517, fait diverses graces à Constantinople, p. 517. 518.

Maxime philosophe vient à la Cour de Julien au commencement de 362: Chrysanthe refuse absolument d'y venir, p. 512. 513. La Cour se remplit de philosophes & de gens perdus, p. 513-515. On craignoit la guerre des Gots, p. 511.

Julien ayant défendu aux Chrétiens d'apprendre ni d'enseigner les lettres, Procrese à Athenes, & Victorin à Rome, quittent la profession de la rhétorique, p. 565. 566.

Julien parti de Constantinople sur la fin de may, arrive à Pessinonte un peu avant le solstice d'été, p. 518. Il sort d'Ancyre le 20 de juin, p. 519. Il arrive à Antioche avant la fin de juillet, p. 519. 520, il y apporte la famine causée par la sécheresse, & suivie de la peste, p. 524, il y fait diverses exécutions sanglantes, p. 521. 522.

Arteme Duc d'Egypte est decapité à Antioche vers la fin de juillet, p. 521.

Julien va au mois d'août sacrifier sur le mont Casius, p. 520, & apprend qu'on avoit trouvé un Apis, p. 521. Il augmente la famine à Antioche par une taxe qu'il fait des vivres vers le mois d'octobre, p. 524. 525.

Tremblement de terre à Nicée & à Nicomedie le deuxieme decembre, & autres malheurs arrivent sous Julien, p. 523. 524.

Valentinien, depuis Empereur, aime mieux estre depouillé de ses charges, & estre banni, sur la fin de 362, que d'abandonner la foy. V. son titre § 1.

Les Perses font quelque proposition de paix que Julien rejette avec mépris, p. 531. 532.

L'AN DE J. C. 363, DE ROME 1116, DE JULIEN 2.

*Julianus Aug. IV, & Sallustius, Consuls.*

Libanius fait le panegyrique de Julien le premier jour de janvier, p. 526.

Aradius Rufinus est fait Comte d'Orient à la place du dernier, & Apromien Prefet de Rome, *Ibid.*

Julien écrit son Misopogon en janvier, ou peu après, p. 527-530. Il part d'Antioche le 5 mars pour aller en Perse, p. 533. Il trouve le couple de Bérée tres ferme dans le Christianisme, p. 533. 534. Il arrive à Hieraple le 9 de mars, en part le 13, p. 535.

Le temple d'Apollon est brûlé à Rome le 19 de mars, p. 523, durant que Julien estoit à Carres, où il faisoit dans le secret des choses abominables, p. 536. 537.

Julien passé l'Abore & entre en Perse au commencement d'avril, p. 538, prend plusieurs places, p. 539. 540, passe quelques jours devant Ctesiphon, veut s'en revenir en remontant le Tigre, est trompé par des transfuges, brûle sa flotte, p. 541-546. Il est blessé, & meurt la nuit du 26 au 27 de juin, p. 546-548.

S. Athanasie & divers autres Saints apprennent cette mort à l'heure mesme, p. 540. 551.

JOVIEEN est fait Empereur le 27 de juin, & regne sept mois & vingt Jovien. jours. Il cede aux Perses Nisibe & cinq provinces audelà du Tigre, pour avoir la paix, en laquelle Artaxas Roy d'Armenie est compris, p. 579-583. Il envoie Procope porter le corps de Julien à Tarse, p. 552. 583.

*Tome IV.*

Yyyy

Les habitans de Nisibe peuplent Amide qui devient metropole de la Mesopotamie, p. 584.

Jovien estoit à Edesse le 27 de septembre, & vient à Antioche, *Ibid.* Il donne la paix à l'Eglise le plustost qu'il put, p. 585. Il rend aux Eglises le blé que Constantin leur avoit donné, & que Julien avoit osté, mais n'en rend que le tiers à cause de la famine, p. 586. Il demande à Saint Athanase instruction sur la foy: le Saint luy répond après avoir assemblé les plus habiles Evêques d'Egypte, p. 588.

Jovien rejette les demandes des Macedoniens & des autres heretiques, & fait venir S. Athanase à Antioche, p. 589.

Les Ariens font de nouveaux efforts contre S. Athanase, desquels Jovien se moque, p. 589. 590.

Lucillien beaupere de Jovien est tué à Rome: néanmoins le General Jovien reconnoist Jovien avec les troupes des Gaules, p. 590.

Jovien quitte Antioche au milieu de l'hiver, & vient finir l'année à Ancyre, *Ibid.*

Les Austuriens ravagent la Libye vers Tripoli, p. 591.

Il naquit cette année un monstre à deux testes dans le fobourg d'Antioche, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 364, DE ROME III7, DE JOVIEN I.

*Jovianus Augustus, & Varronianus Nobilissimus puer. Consuls.*

Jovien celebra le premier jour de l'année, à Ancyre, la solennité de son consulat, p. 591. Il meurt à Dadastran en Bithynie la nuit du 16 au 17 de fevrier, p. 592. Son corps fut porté à Constantinople, pour y estre enterré avec les autres Augustes, *Ibid.*



## ADDITIONS ET CORRECTIONS

Qu'on a cru devoir faire dans ce volume durant le cours  
de l'impression.

1. **P**Age 18, ligne 1, sur mais<sup>1</sup> les Burgondes &c. *mettez en note au bas de la page*, 1. peuples qui habitoient sur le Danube. *V. Gallus, tome 3, p. 386. p. 20. l. 20*, par Carause, *ajoutez*, & par Alecte. *p. 31. l. 7*, transporté une partie. *ajoutez*, 'Il y avoit sous Valens un bourg des Carpes proche du Danube, vers la basse Mesie. *p. 57. l. 8, IV. siecle, ajoutez*, [& jusque vers l'an 370.]
- V. Gratien  
note 1. *p. 139. l. 17*, grand pontife. *ajoutez*, [Et il mesle dans son recit<sup>u</sup> des choses qui ne sont pas aisées à soutenir.] 'Sozomene &c. *p. 154. l. 8, ajoutez, à la fin de l'article*, [Quoique Constantin regardast Maximin comme ennemi des le temps du mariage de sa sœur, & encore plus sans doute depuis que Maximin eut déclaré la guerre à Licinius, il y a néanmoins lieu de juger qu'il n'avoit fait aucune declaration publique contre luy,] 'puisqu'une lettre d'Anulin Proconsul d'Afrique, datée du 15 avril 313, est encore adressée<sup>e</sup> aux trois Augustes.
- AGGG.  
NNN. *p. 183. l. 9, 330 & 331. ajoutez*, 'On croit que c'est toujours le mesme Probin, & que c'est celui qui fut Consul cette année. 'On cite &c. *Et à la fin de la premiere note au bas de la page, ajoutez*, 'Aussi l'on croit que c'est plustot un Probien qu'on trouve avoir este Prefet de Rome en 377.
- V. la note  
10. *p. 185. l. 30*, en 359 & 360. *corrigez*, 'vers l'an 360. *p. 214. l. 12, sur Nicomachus<sup>1</sup> Anicius, mettez en note au bas de la page*, 1. Reinechus *p. 67 a*, veut qu'il fust frere d'Anice Julien Consul en 322. [Je pense que c'est une pure conjecture : car il n'en donne aucune preuve.]
1. *p. 218. l. 24, sur<sup>1</sup> Evagre, mettez en note au bas de la page*, 1. 'Nous verrons Evagre marqué encore comme Prefet du Pretaire en 331, 336, & 333. Les années 331 & 336 ont des Consuls qui ne se confondent point avec d'autres ; au lieu qu'en 326 & 333 c'étoient des Constantins & des Constances. [Ainsi il faudroit voir si les loix de ces deux années adressées à Evagre, ne pourroient point estre de l'an 335, qui eut un Constance pour Consul avec Albin.]
- p. 248. l. 34*, qui obligerent Ariaric, *ajoutez*, [ou Araric.] *p. 257. l. 4, après à son égard.] ajoutez*, 'Quelques uns veulent qu'il fust encore son oncle paternel.
- p. 283. l. 32, après plus de cinq. ajoutez à la ligne*, [Mais quoique Zosime fasse Constantin auteur de ces Maîtres de la milice, je ne sçay s'il ne vaut point mieux en attribuer l'origine à la politi-

Amm. l. 17. p. 341. b.

Aug. B. ep. 88. P. 41. c.

Rein. p. 67. a.

Cod. Th. l. 6. p. 379. 1.

Cod. Th. ch. p. 31. 36. 11.

Rein. p. 67. b.

Laet. pers. c. 7.  
P. 6.  
Amm. n. p.  
108. 109.

que inquiete de Diocletien, ] puisque Laënce met les Maistres entre les nouveaux officiers que ce prince avoit établis.<sup>a</sup> Il y a mesme des preuves pour croire qu'ils sont encore plus anciens que Diocletien. Mais M<sup>r</sup> Valois juge qu'il est aisé d'y répondre, & qu'il ne s'y faut pas arrester. La plus forte seroit celle de Modelte, qu'on trouve en avoir parlé dans un écrit Sur les termes de la milice, adressé à l'Empereur Tacite; si M<sup>r</sup> Valois ne soutenoit que cet écrit est fait après Constantin, & n'est qu'une copie de Vegece. Il croit mesme que c'est un ouvrage supposé. [Ces Maistres à qui l'on donna ensuite le titre de Comtes, s'eleverent bientôt &c. l. 36. effacez ce qui est entre deux.

Cod. Th. ch. p. 305. l. 25.

après maximes d'or. ajoutez à la ligne, 'Godefroy croit qu'il faut mettre sous Constantin & ses enfans, Gregoire & [Hermogene ou] Hermogenien, auteurs de deux Codes differens, mais assez semblables. 'Car ils commençoient tous deux par les loix d'Adrien; & on ne sçait point qu'ils passassent Diocletien, n'ayant peutestre pas voulu toucher aux loix de Constantin, à cause de divers changemens que ce prince faisoit, dit-on, à l'ancienne jurisprudence. Car quoiqu'on juge qu'ils estoient tous deux payens, n'y ayant pas lieu de faire Hermogenien Chrétien, comme quelques uns le veulent, [ce ne leur estoit pas une raison de ne se pas servir des loix de Constantin, au moins de celles qui ne regardoient pas la religion.] Ils suivoient dans chaque titre l'ordre du temps, comme on l'a aussi observé dans les Codes de Theodose & de Justinien. 'On doute si ces Codes ont esté dressés par une autorité publique, ou si c'estoient de simples recueils faits par des particuliers. 'La maniere dont on les cite, fait juger qu'ils ont au moins esté autorisez par les Empereurs après avoir esté publiez. 'Ils ont tous deux esté abregez par ceux qui ont aussi fait un abrege du Code de Theodose. Ils passent pour les plus anciens de tous les Codes. Il ne nous en reste plus que quelques fragmens dans divers livres &c. de droit.

1.

2.

p. 184. 1.

p. 199. 2.

p. 183. 2.

p. 184. 1.

p. 183. 1.

1.

'On a quelque raison de croire que Gregoire estoit le plus ancien, & on presume que c'est ce mesme Gregoire<sup>n</sup> que nous v. 576.

Aug. B. ad. conj. l. 1. c. 5.

p. 408. c.

B. b. P. t. 8. p.

911. d.

e. Rein. p. 70 b.

c.

avons vu Prefet en 336. S. Augustin cite de son Code une fore belle loy d'Antonin.<sup>b</sup> Sedulius dit qu'Hermogenien tres docte juriconsulte avoit fait trois editions de son ouvrage. 'On ne sçait pas bien s'il faut l'entendre de son Code, ou de l'Epitome

1. apud Gregorianum, ce qui marqueroit proprement un auteur nommé Gregorien. Mais il faut app. soulever, c'est le code romain.

du droit & des livres sur le fideicommiss, qui portent aussi le nom d'Hermogenien : & Godefroy croit qu'ils sont du mesme auteur. On trouve que son style est assez barbare & assez obscur, pour le faire croire bien posterieur aux anciens jurisconsultes qui ont beaucoup mieux écrit.

Cod.Th.chr.p.  
153.2.  
p.184.2.

V. la note  
25.

p. 383. l. 16, adressées à Taurus... à Evagre, mettez en note au bas de la page, 1. Je ne sçay si cette loy ne se devrait point rapporter à l'an 331, qui a aussi eu un Constance pour Consul. P. 360.

p. 485. l. 22, que d'autres l'eussent sauvé; ajoutez, ce qui aura pu suffire à ses flateurs pour dire qu'il l'avoit sauvé: & S. Gregoire de Nazianze trop favorable à ce prince, se sera laissé surprendre à ce bruit repandu par d'autres.] Constance rendit à Gallus &c. effacez ligne 16, assez favorable à Constance.

p. 571. ligne penultieme, effacez en 314, mettez, au commencement de 315, [puisqu'il achevoit la 57<sup>e</sup> année en 372 vers le mois d'avril.] Il vint &c.

Page 636, colonne premiere, ligne 8, après raporte Baronius, ajoutez, 'aussi bien que dans une autre où Gratien est encore qualifié grand pontife. Et à la fin de la note, lig. 11, ajoutez, & quoy qu'il puisse y avoir des fautes dans ces inscriptions, nous n'oserions pas les rejeter sur cela.]

Grut.p.102.13.

p. 662. l. 1. 21, après en aucune maniere; ajoutez, 'au lieu qu'il est certain qu'Albin Consul en 335, avoit le nom de Rufius. [Mais il est vray que Nummius n'auroit &c.

Amm.n.2.8.

p. 666. l. 1. 12, corrigez ainsi, Constantin &c à Constant. [Au moins &c. p. 669. La note 6 sur Constance est comprise & mieux dans la 41. Ainsi on peut l'omettre, & l'effacer en cet endroit.

p. 670. l. 1. 4, de Gallus, effacez ce qui suit jusqu'à doit se rapporter.

p. 680. l. 1. 29, l'an 353, ajoutez, ou 354.

p. 684. l. 1. 20, corrigez ainsi, & veut que ce que dit Ammien du passage du Rhein par les Romains, se raporte à la guerre de Constance contre les Alle-mans en l'an 354. [Et il est &c.

p. 686. 2. l. 1, des fautes, ajoutez, de copistes.

ligne 43, prise considerable, ajoutez, Je ne sçay pas si quelqu'un pour défendre Eunape, vouldroit dire qu'il parle de Nisibe, qu'on appelloit aussi Antioche de Mygdonie, [& non de la grande Antioche de Syrie. Mais il est visible par ce qu'on vient de dire, qu'il parle de celle-ci. Et les Perles n'ont point ataqué Nisibe en 358. Ainsi il faut avouer absolument que c'est une bevue d'Eunape, qui en fait bien d'autres.

Jul.or. 1.p.114.  
p.160.161.

Je ne croy &c.

p. 687. l. 1. 8, quitté Sirmich, ajoutez, en 358.

p. 688. l. 1. 47, ajoutez, Car quoy qu'il parle là des Consulaires, au nombre desquels on ne trouve pas ce jeune Hypace, inter quos omnes peut se rapporter à tot rerum apices, mis un peu auparavant.

p. 698. l. 1. 10, sera arrivé, ajoutez, à Antioche.

p. 699. l. 1. 11, par Juvence, ajoutez, predecesseur de Pretextat.

p. 702. l. 1. 5, après qu'en 365, ajoutez, On peut tirer la mesme chose] de p.68. a. b.

Yyy ij

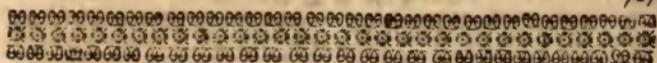
l'Olympiade qu'il dit avoir suivie solennité du consular de Ricomer [en 384.  
*V. Theodose I. note 15.*

**p. 4. d.** Mais il faut remarquer que Libanius ne dit pas proprement qu'il eust 50 ans à l'Olympiade de 364. Il dit qu'il estoit dans sa cinquantieme année: *ωὄ ὀλυμπια τῆ περ ἡμῶν, ἔτος δὲ ἑμὸι πεντηκοντοῖ.* [On peut donc differer sa naissance jusque dans les premiers mois de 315. Et cela s'accorderoit parfaitement avec ce qu'il dit, qu'il finissoit sa 57<sup>e</sup> année lorsqu'il fut soulagé d'une grande maladie; en sorte que lorsque l'Empereur [Valens] vint à Antioche, il se trouva assez fort pour voir son entrée, & souffrir tout le bruit qui l'accompagna. [Nous croyons que Valens vint à Antioche en 372, au commencement d'avril. *V. son titre note 8, 9.* Si donc Libanius finissoit alors sa 57<sup>e</sup> année, il doit estre né vers mars ou avril en 315. Ainsi son age nous sert pour nous assurer que Valens n'est pas venu à Antioche] des 370, comme veut Baronius; ni même au commencement de 371, puisqu'il faudroit mettre la naissance de Libanius au commencement de 314; & qu'ainsi il auroit esté non dans la 50<sup>e</sup>, mais dans la 51<sup>e</sup> année de son age, lorsqu'on fit les jeux Olympiques en 364. Car il est visible par l'ordination de Porphyre en 404, que ces jeux se faisoient plustost au mois de septembre qu'au mois d'avril. *V. Constance Prestre.*

**Ms. 370. 565. ee.**

Je croy qu'en examinant &c.





# T A B L E

## D E S M A T I E R E S.

A

**A** *Bammon*, nom que prend l'amblique pour refuter Porphyre, p. 71.

*Abante*. V. Amand.

*Abellius* tué à la revolte de Maxence, p. 95, estoit app. Vicair du Prefet, p. 620, 2.

Les *Abissins* suivent l'ere de Diocletien, p. 5.

*Ablaue* Prefet du Pretoire depuis 326 jusqu'en 337; abrégé de son histoire, p. 218. 230. 251. Il est Consul en 331, p. 242. Ce fut p.e. luy à qui Constantin reprocha son avidité &c. p. 278. Il est depofé, éloigné de la Cour, & tué en 337, p. 312. Il n'estoit point Egyptien, p. 648. 1.

*Abutere* est mis à mort par Magnence en 350, p. 362.

*Abude*, à l'extremite de la Thebaide, p. 441.

*S. Aceae* martyr: Constantin en bafit, dit-on, une eglise, p. 237.

Le Comte *Aceae*: Constantin luy mande en Palestine d'abolir la superstition de Mambre, p. 244.

L'*Acaie*: plusieurs de ses Proconsuls louez par Himer, p. 701.

Les *accusations* secretes défendus en 538 &c. p. 324. 325. Un homme nourri chez un autre ne peut estre receu à l'accuser, p. 55. Qui innocent ne passera point pour coupable s'il suffit d'estre accusé, p. 502. Julien punit severement les calomniateurs, p. 519.

L. Epidius *Acilleus* le fait Auguste en Egypte durant cinq ans au moins, p. 21, est déstuit en 296, p. 34.

*Acinum*. V. Aquinum.

Septimius *Acindynus* Prefet de Rome en 293, p. 27.

*Acindyne* Prefet d'Orient en 338, 339, & 340, p. 315. Jugement memorable qu'il rend à Antioche, p. 316. Il est Consul en 340, p. 327.

*Acenia*. V. Paulina.

*Acenius*. V. Carulinus.

*Acenius* ou *Aconitus*. V. Optatus.

*Albus* Comte, sert beaucoup à prendre un chateau sur Magnence, p. 378.

*Aenfo* colonie Romaine, plutost Vaifon que Grenoble, p. 19.

*Adanarfe* fils de Narse Roy de Perse, p. 280.

Clodius *Adelfus* Prefet de Rome en 351, p. 369.

*Adonis*: Les payens faisoient sa feste au mois de juillet, p. 697. 698.

L'*adultere* puni du supplice des parricides, p. 327.

*Aece* l'athée Arien a grand credit sur Gallus Cesar &c. p. 390. Il fait Candide & Arrien Evêques, p. 508.

Aulus Pomponius *Ælianus* tyran dans les Gaules, & soutenu par les Bagaudes, est soumis par Hercule, p. 9. 10.

*Ælius*. V. Dionysius Spartianus, Lampridius.

*Emilius*. V. Arborius.

*Æranius* ou *Afraninus*. V. Annibalianus.

*Africanus* gouverneur de la seconde Pannonie, souffre en 355 la question, la prison, & la mort &c. p. 405.

L'*Afrigue* est partagée ou contestée entre le jeune Constantin & Constant, p. 666. Les Evêques n'y afranchissent les esclaves que sous Honoré, p. 169: Constantin y envoie des aumosnes en 313 aux Eglises Catholiques, p. 250. 251, & Constant en 348, p. 344.

*Agentes in rebus* officiers: ce que c'estoit, p. 56. Julien les reduit à 17: il s'en trouve ensuite dix mille, p. 509.

*Agilon* Alleman, Connétable de Constance en 354, p. 394. Il est fait General de l'infanterie en 359, p. 445. Constance l'envoie en 361 contre les Perles, p. 454. Julien le fait de la Chambre de justice, p. 508.

*Agrius*. V. Chromatius.

*Sic Agus*: l'eglise de son nom à Romcbastie par Constantin &c. p. 142. 143.

*Agrius*. V. Praxetraxus.

Les *Alains* lont la guerre aux Gots en 291, p. 18.

M. Nummius *Albinus* Comte, & deux fois Consul: quand il a vécu, p. 651. 662.

*Albin* Consul en 315, p. 82. 238. C'est app. C. Cicionius Rufus *Albinus* fils de Volusien &c. p. 259.

*Albin* Vicair d'Espagne en 341, p. 331.

*Albin* Consul en 345, p. 338.

Latinus Alethius *Alcinus* professeur de rhetorique sous Constance & Julien, p. 475.

*Alebe* ou *Alethe* vue Caraufe, & le fait Auguste en Angleterre l'an 293, p. 27. Il est vaincu & tué en 296, p. 32.

*Alethius*. V. Alcinus. Minervus.

*Alexandra* femme prétendue de Diocletien, p. 3.

*Alexandre* se fait Empereur en Afrique l'an 308, & regne plus de trois ans &c. p. 109. 110. Il est pris & étranglé en 311 &c. p. 119.

S. *Alexandre* d'Alexandrie excommunié Arius Constantin luy écrit, p. 212.

*Alexandre* gouverneur de Constantinople, est blâsé dans une sédition en 346 &c. p. 341.

*Alexandre* Proconsul apparemment d'Acadie, p. 701. 2.

La ville d' *Alexandrie* est assiégée & prise sur Achillée par Diocletien en 296, p. 34. Diocletien y donne beaucoup de blé par an, p. 43. Constantin en donne à l'Evêque pour distribuer dans toute l'Egypte & la Libye, p. 216. Elle souffre un grand tremblement app. en 362, p. 523.

*Alcèc*. V. Alcèc.

*Aliguaca* prince Got, sert en 323 dans les armées de Constantin, p. 189.

Les *Allemands*: Diocletien leur fait la guerre en 285, p. 6. Hercule les défait en 287, p. 12. Les Bourguignons gagnent une partie de leur pays vers 291, p. 18. Constance les bat en 301, p. 42. 43. Constantin fait mourir de leurs Rois en 306, p. 97, les défait en 310, p. 114. 115. Quelques Alchimans toutent l'Empire en 355, p. 405, prennent & ruinent des villes sur le Rhein, p. 410. Ils assiégent Lion, sont battus par Julien en 357, p. 421. barent & mettent en fuite Barbation General Romain, p. 422. Julien les défait près de Strasbourg, p. 423. Ils renouvellent la paix en 361 après quelque recuement, p. 459.

S. *Alphè* Martyr le 17 de septembre 284, p. 595. 2.

*Alype* philosophe sous Constantin, p. 304.

*Alype* d'Antioche geographe sous Julien, p. 479.

*Alytarques* ou pontifes d'Antioche &c. p. 702. 2.

Sn. Salvius *Amandus* tyran dans les Gaules, est souvenu par les Bagaudes, & défait par Hercule vers 287, p. 9. 10.

*Amand* ou Abante Admiral de Licinius, est défait par Crispe en 323, p. 191.

*Amanius* Consul en 345, p. 338.

*Amide* sur le Tigre bastie ou plutôt rebastie & fortifiée par Constance vers 336, & en 341, p. 339, est prise de force par Sapor en 359, p. 444.

*Aminius* rheteur à Paise, p. 508.

*Ammée* en Mesopocamie n'est pas Amide, p. 333.

*Ammien* Marcellin Historien servoit sous Urlicin, qu'il suivoit partout, p. 397. 401. 443-445. Il étoit à Antioche à l'arrivée de Julien, p. 383, ne loue pas toujours Julien, p. 562, ne distingue pas assez les années, p. 684. 2, & omet plusieurs faits, p. 683. 2.

*Ampele* Proconsul apparemment d'Acadie, p. 701. 2.

S. *Amphiloque*: La vie de S. Basile qu'on luy attribue est supposée, p. 700. 701.

*Anastase* sœur de Constantin femme de Bassien, p. 82. 160, puis du Patrice Opat, p. 162.

*Anatole* Vicair d'Asie en 339, p. 325.

*Anatole* Prefet d'Illyrie en 346, p. 340, & app. encore en 349 &c. p. 348. 673. 2, confirme une donation de Constant à Proterce, p. 360.

*Anatole* Prefet d'Illyrie en 359 meurt en 360 &c. p. 437. On croit que c'est Vandamius Anitolus de Beryte, auteur, p. 477. On met un *Anatole* Prefet en 354, p. 678. 1.

*Anatole* Prefet loué par Himer, p. 701. 2.

*Ancyre*: Julien y va en 362, y donne les jeu &c. p. 519.

*Andernas* sur le Rhein est rétabli par Julien en 359, p. 439.

S. *André*: Ses reliques sont apportées d'Acadie à CP. en 356, p. 415.

*Andronique* p.e. Consul en 310, p. 629. 2.

*Andronique* auteur Egyptien sous Constantin, p. 477.

*Anebon* ou Neftaneton Egyptien à qui Porphyre écrit, p. 73.

L' *Angleterre*: Les Romains y remportent quelque victoire en 285, p. 6. 7. Caraulc en demeure sept ans le maistre, p.e. depuis 287 jusqu'en 293, p. 12. 16. 27. Alcèc y regne depuis jusqu'en 296, p. 27. 32. Constance Chloire la réunit à l'Empire, p. 33. On en tiroit des bléz par le Rhein, p. 433.

*Anicet* Prefet du Pretoire en 350 sous Magneuce, p. 362.

*Anicius*. V. Faustus. Julianus. Paulinus.

*Anwarhan* chasteau de l'Assyrie, p. 339.

Afranius ou *Eranius Annibalianus* Consul en 292, p. 20. Prefet de Rome en 297, p. 36.

*Annibalien* frere de Constantin, p. 82, qui le fait Nobilissime &c. p. 288. 662. Il avoit demeuré à Toulouse avant que de venir à la Cour &c. p. 287. Il est p.e. tué vers 337, p. 313.

Fl. Claudius *Annibalien* fils de Dalmace, & petit-fils de Constance Chloire, p. 82, est fait par Constantin, Roy du Pont & de l'Armenie en 335, p. 259. 261. Il épouse Constantine, p. 260, est tué p.e. en 337, p. 313.

*Annicus* Consul en 324, p. 158.

*Annius*. V. Anulmus.

*Antarade* en Phenicie: Constance en fait une nouvelle ville en 346, p. 340.

*Antioche*: Eugene y entre comme Auguste vers 303, & est aussitôt tué &c. p. 45. Diocletien la punit injustement pour cela, p. 46. Constantin y bastie une tres belle eglise vers 331, p. 243, qui est dédiée en 341, p. 331. La ville est fort agréée alors par de longs tremblemens de terre, p. 332. Constance y fait son séjour ordinaire

naire &c. p. 340. Elle n'est point attaquée sous luy par les Perles, p. 688. Elle depute des dernieres à Julien, p. 512. qui luy fait diverses gratifications p. 511. Il y commet de grandes cruautés, p. 522, y cause la famine, p. 524. Le peuple se raille de luy, p. 525. Il s'en venge par une fadyre, p. 528. Jovien y vient au mois d'octobre 363, p. 585. Elle estoit éclairée toute la nuit, p. 291. Elle avoit ses Olympiades qui se rencontrent avec nos bissextes, p. 701. 2. & ont duré depuis 112 jusqu'en 520, p. 702. 2.

*Antioche* de Mygdonie. C'est Nisibe, p. 222.

*Antiochus* capitaine du guet en 326, p. 218.

S. *Antoine* répond à Constantin qui luy avoit écrit, p. 255. 258. Il est visité par le Prefet Elpide, la femme, & les enfans, p. 457.

*Antoine* Duc de Mesopotamie en 349, p.

148.

*Antonin* officier de Constance se retire chez les Perles en 359, p. 442. 444. Il anime les Perles contre l'Empire, p. 445.

*Antoninople* en Mesopotamie rebastie & fortifiée par Constance vers 336, p. 332.

*Antonius*, V. Marcellinus.

*Anulin* S. natcur : on fait Diocletien son esclave, p. 2.

*Anulin* Consul en 295, p. 29.

*Anulin* Prefet du Pretoire sous Severe, le trahit en 307, p. 99.

*Annius Annulinus* Prefet de Rome en 306, p. 30. 90. & en 315, p. 131.

*Anulin* Proconsul d'Afrique en 313, p. 30. Constantin luy adresse diverses loix en faveur de l'Eglise, p. 148-151.

*Avic* Got fournit des troupes à Constantin, p. 249.

*Aphaque* ville de Phenicie; Constantin y fait abatre le temple de Venus après 330, p. 205.

*Apharban* Perse envoyé par Narie pour demander la paix à Galere en 297, p. 39.

*Arrius Aper* Prefet du Pretoire tue l'Empereur Numerien son gendre, p. 4. est tué par Diocletien mesme, p. 5. 525. 1.

*Apis* taureau celebre dans le paganisme, p. 521.

*Apodeme* envoyé contre Silvain en 355, p. 407. l'oblige de se revolter, p. 408. Il est brûlé par ordre de Julien, p. 208.

*Apollinaire* gouverneur de Phenicie, & *Apollinaire* son fils, sont mis à mort par ordre de Gallus en 354, p. 397.

*Apollon* obligé de se taire par les Chrétiens, p. 125.

L'Eglise des *Apoffres* à CP. bastie par Constantin, p. 236. 237.

*Apronianus*, V. Asterius.

L. Turcius *Apronianus* Prefet de Rome en 339, p. 325.

L. Turcius Secundus *Apronianus* Asterius, à qui on dresse une statue en 346, p. 698. 2. C'est apparemment le mesme qu'*Apronian* fait Prefet de Rome en 363, p. 325. 326. 698. 699. *Aquilie* en Italie: Constantin le jeune y est tué en 340 &c. p. 329. Des troupes de Julien s'y fortifient contre luy &c. en 361, p. 482. Elle se rend en 363, p. 517.

Vettus *Aquilinus* Consul & Prefet de Rome en 286, p. 7.

*Aquilus* ou Aclius, V. Sabinus Severus.

*Aquincum* ou Acincum l'une des principales villes de la Valeric, p. 26.

*Aquyron* chasteau imperial pres de Nicomedie: Constantin y meurt &c. p. 267.

*Arade* ville celebre dans la Phenicie, p. 210. V. Constantine.

*Aradius*, V. Proculus Rufinus.

*Araric* ou Ariatic Roy des Goths vaincu par Constantin en 332, p. 248, luy donne des troupes, p. 249.

*Araxe* ami de Julien, qui le va voir, p. 400.

*Arbeccion* Consul en 355. Son caractère & ses qualitez, p. 402. 403. Il est envoyé contre les Allemans, p. 405. fait laire Silvain General pour le faire peir, p. 405. est accusé de revolte en 357, p. 417. traite mal Ursicin en 359, p. 445.

Constance l'envoie en 361 contre les Perles, p. 464. puis contre Julien, p. 465, qui le fait de la Chambre de justice, p. 508.

*Arbora* homme cruel juge les amis de Gallus &c. p. 401.

*Emilius Magnus Arborius* orateur de Toulouse, p. 287 appelé à CP. pour estre precepteur d'un fils de Constantin, p. 289.

*Arcade* Comte & medecin, p. 701. 2.

Les *Arctaragantes*, sont les Sarmates libres, p. 257.

*Arce* dame que Julien sert en quelques affaires, p. 490.

*Ariatic*, V. Araric.

*Ariathie* combat contre les Allemans en 355, p. 405. estoit un des chefs de l'armée de Julien en 363, p. 538.

*Aristenete* femme d'Elpide visite S. Antoine & S. Hilarion &c. p. 457.

*Aristenete* Vicairé est envelopé dans les ruines de Nicomedie en 358, p. 435.

*Aristobule* Consul en 281, est conservé dans la Prefecture par Diocletien &c. p. 5. 6.

*Aristobule* Prefet de Rome en 295, p. 20.

*Aristemene* philosophe payen sous Julien, p. 514.

*Aristophane* consulte un astrologue, & est banni en 359, p. 442.

*Arius* troublait l'Orient par son heresie en 324 &c. p. 212. Constance procure son rapel, p. 82.

*Arles:* Hercule y reprend la pourpre contre Constantin &c. p. 128. Constantin la rétablit; elle prend le nom de Constantine, p. 128.

Les *Arméniens* Chrétiens font la guerre à Maximin, p. 143. Ils le divisent, & chassent leur Roy en 338. Constance le rétablit, p. 318, 319.

*Arien* parent de Jovien, Evêque Arien, p. 388.

*Arius*. V. Aët.

S. *Arface* ou Urface Confesseur sous Licinius meurt en 313 dans la ruine de Nicomédie qu'il avoit prédite, p. 433, 436.

*Arface* Roy d'Arménie étoit Chrétien, p. 537. avoit des terres dans l'Empire, p. 165, étoit fort uni aux Romains, p. 319. Constance luy fait épouser Olympiade, p. 360. le mande à sa Cour en 360, p. 445. luy fait des présents en 361, p. 464. Julien le mande pour la guerre de Perse en 363, p. 532. luy parle d'une manière injurieuse, p. 532. Arface ne le va pas joindre, p. 543. Il est compris dans la paix de Jovien avec les Perses, p. 581.

*Arface* pontife payen de Galacie, Julien luy écrit, p. 593.

*Ariabane* Roy des Parthes donne Nisibe à Izate Roy de l'Adiabénie vers l'an 40 &c. p. 323.

*Araxer* Roy de Perse après le grand Sapor, p. 198.

*Arteme* Vicaire du Prétoire, fait en 352 la charge de Préfet de Rome, p. 438.

*Arteme* Duc d'Egypte: sa vie est de peu d'autorité, p. 632.

*Artorius*. V. Maximus.

Les *Ausséens* sont tolerez par Constantin, p. 171. Constance les condamne à mort, p. 417.

*Astérie* Roy des François pris par Constantin, & exposé aux bestes vers 307, p. 87.

*Astépeu* Ev. de Gaza déposé & banni en 333, p. 245.

*Astépeudore* Consul en 591, grand homme de guerre, p. 20. Préfet du Prétoire sous Constance, p. 62.

M. Aurele *Astépeudore* affranchi des Empereurs, p. 20.

L'*Aste* souffre un tremblement en 318, p. 424. Elle a pour Vicairé Anatole en 339, p. 325. Bérénicien en 346, p. 340.

*Affric* femme du General Barbarion, est decapitée: avec luy en 359, p. 440.

Apronianus *Asterius* V. Apronianus.

Les *astrologues* déclarez ennemis du genre humain, & criminels de leze-majesté, p. 436.

*Ateu* Roy des François, fait en 188 de grandes soumissions à Hercule, p. 14.

S. *Athanasie* déposé par les Ariens, & banni en 335, p. 359. est bien reçu par le jeune Constantin, p. 330. Il est accusé d'avoir donné de l'argent à Philumene revolté, p. 262. Constan-

tin le regarde comme un brouillon, p. 264. se refoud en inourant à le rapeller d'exil, p. 268. Le Saint voit Constance à Viminac en 338, p. 567, 2. puis à Césarée en Cappadoce, p. 689, 1. L'Empereur Constance reconnoist son innocence, p. 335. le reçoit fort bien à Milan en 345 &c. p. 328. le fait venir dans les Gaules en 349, p. 348. S. Athanasie retourne en Egypte en 349, voit Constance à Antioche &c. p. 349. Ce prince veut l'opprimer en 353, p. 387. le bannit en 356, & écrit contre luy aux Princes d'Ausume, p. 415. Julien veut luy oster la vie, p. 550. Dieu luy envoie dire la mort de Julien, p. 550, 551. Jovien le rapelle & le consulte &c. p. 588-590.

*Athénée* Comte loué par Himerre, p. 701, 2.

*Athènes* est rétablie par Julien en 361, p. 453. Il écrit aux Athéniens fur la guerre contre Constance, p. 460. Il s'y forme une sedition pour les prestres des idoles, p. 506.

*Atticus*. V. Delphidius.

*Attique* Ev. d'Arade, p. 210.

*Attius*. V. Patra.

Les *Attuariens* François sont défaits par Julien en 360, p. 454.

Les *augures* condamnez à mort, p. 417. déclarez ennemis du genre humain, criminels de leze-majesté, p. 436.

*Augustammique* province en Egypte, paroist pour la première fois en 342, p. 334.

L'*Augmosne* est quelquetois une source de prospérité à des foibles &c. p. 450.

M. Aurele souhairoit oster les combats des gladiateurs, p. 209. Diocletien desiroit l'imiter, p. 55.

L'Empereur *Aurelien* a transporté des Carpes dans les terres de l'Empire, p. 31. a consulté les Druides &c. p. 78. Maximien Hercule s'étoit formé sous luy, p. 6.

*Aurelien* son petit-fils est Proconsul de Cilicie sous Diocletien, p. 61.

*Aurelius*. V. Astépeudote. Celsinus. Diocletianus. Hermogenes. Maximianus. Maximus. Proculus. V. Clor.

Les *Ausuriens* pillent la Tripolitaine sous Jovien, p. 591.

La ville d'*Autum* ruinée sous Claude II. est rétablie par Constance Chlore en 297, p. 28, 37.

Il y avoit des sources d'eaux chaudes dans un temple d'Apollon, p. 123. Constantin luy fait de grandes remises en 311 &c. p. 128. Elle prend en reconnaissance le nom de Flavie, p. 119. Magnence y usurpe l'Empire sur Constance, p. 357.

*Auxence* gouverneur de l'Augustammique en 342, p. 334.

*Auxume* royaume en Ethiopie: Constance y écrit contre S. Athanasie en 356, p. 415.

S. *Auxent* Abbé pres de CP. veut faire fester le vendredi, p. 181, 6, 42.

*Acete* est un cocher de cirque, non un usurpateur de l'Empire, p. 252.

## B

*Saint Babylas* Ev. d'Antioche: Gallus en transporte les reliques à Daphné, p. 389.

*Bacure* Roy d'Ibérie raconte la conversion de la nation à Rufin, p. 399.

Les *Bagaudes* paylans revoltent dans les Gaules au III. siecle, & au V<sup>e</sup>, p. 20, n'estoient point Chrétiens, p. 509.

*Balburium*, V. Placidus.

*Barbarium*, V. Pompeianus.

*Barbarion* Comte des Domestiques sous Gallus, luy rend de mauvais offices auprès de Constance, p. 398, l'arreste & luy oste la pourpre à Pettau en 354 &c. p. 399. Il est envoyé en 372 General contre les Allemans qui le battent &c. p. 421. Il est decapité en 359 &c. p. 400 &c.

*Bardeane*: Porphyre écrit contre luy, p. 72.

*S. Basile* Prestre d'Ancyre reproche à Julien son ingratitude envers J. C, p. 485, & en est traité d'une maniere tres cruelle, p. 519. Il luy prodit que son corps seroit privé de la sepulture, p. 552. Il consume son martyre le 29 juin 363, p. 609.

*S. Basile* le grand & udie avec Julien l'apostat, p. 494, qui le vouloit avoir à la Cour, p. 514. Il apprend la mort par revelation, p. 540, 550. Sa vie écrite, dit-on, par Hellade son successeur, & par S. Amphiloque &c. p. 700, 701.

*Basile* Proconful app. d'Acasie, p. 701, 2.

*Basiline* femme de Jule Constance, mere de Julien l'apostat, p. 82, fille d'Anice Julien Consul en 321, p. 183, 483, meurt en 331, p. 482.

*Basim*, V. Maximus.

*Basien* beaufreere de Constantin, le trahit en 314, p. 82, 160, 162.

*Bassus* ami de Vopisque, p. 66.

*Bassus* Consul en 239, p. 15.

Septimius *Bassus* Prestre de Rome en 317, 318, & 319, p. 170-172, est app. le Consul de 317, p. 370.

*Bassus* Consul en 331, p. 243.

*Bassus* Vicair de l'Italie en 326, p. 218.

Junus *Bassus* Prestre de Rome en 359, meurt aussitost après, p. 438. Son tombeau est encore à S. Pierre de Rome, *ibid.*

*Bastards*: Constantin leur fait quelque grace, p. 178.

Les *Basternes* sont battus par les Romains en 299, p. 41.

*Batanée* bourg de Syrie ou plutost en Phénicie p. 67.

*Batne* ville de l'Anthemuse, p. 388.

*Batne*: ville de Syrie fort superstitieuse, p. 334.

*Batnes* ville de l'Osithone, p. 335.

*Bemarque* sophiste de Cesarée en Cappadoce sous Constance &c. p. 300, 301, protiee à CP, p. 371.

*Berie* en Syrie: Julien la porte en vain à l'idolatrie, p. 321. Generosité du chef du Conseil, p. 534.

*Berennien* Vicair d'Asie en 346, p. 340.

*Bernon* Ev. de Cologne détruit en 915 le pont basti par Constantin, p. 28.

*Beryce* est iort endommagée par un tremblement de terre en 349, p. 349.

*Bersabors*, la seconde ville de l'Assyrie, p. 540.

*Besa* idole adorée dans la Thebaïde, p. 441.

*Besanson*: Julien y passe en 360, & en fait la description, p. 455.

*Besugum* ville d'Assyrie, p. 541.

*Bezabde* en Melopotamie, est prise en 360 par les Perles, p. 446. Constance ne la peut reprendre, p. 447.

*Bibulienus*, V. Restitutus.

*Bimefe* seigneur Perfan, p. 184.

*Bingen* est rétablie par Julien en 359, p. 439.

Les *Blemmyes* combattent en 291 les Ethiopiens, p. 18, incommodent fort le pays d'Oasis, p. 35. Les Romains leur paient pension, p. 36.

*Bonir* capitaine François, sert Constantin contre Licinius, p. 189.

*Bonn* sur le Rhein est rétablie par Julien en 359, p. 439.

*Bonise* General sous Constance, p. 342.

*Boujannus* idole à Nantes, p. 302, 302.

Les *Bourguignons* sont défaits par Hercule en 287, p. 12, battent les Allemans vers 291, p. 18.

*Brafas* bourgeois d'Antioche tué au sujet de la revolte d'Eugen: vers 303, p. 46.

*Bregeton* ville de Pannonie: Ce que c'estoit, p. 687, 1.

Les *Bruteres* nation françoise: Constantin les défit &c. en 306, p. 97.

Les *Burgundes* défaits par les *Coss*, p. 17, leur sont toujours la guerre en 291, p. 18.

*Buride* en Thebaïde se revolte, & est ruinée par Diocletien, p. 24, 25.

*Byzance* est prise par Maximin en 313, p. 152, assiégée par Constantin en 323, p. 191, le rend à luy, p. 194. Sa situation avantageuse, p. 231.

Constantin l'augmente, & luy donne le nom de Constantinople, p. 232-241.

## C

*Cæcilianus*, V. Placidus.

*Casanius*, V. Paulinus.

*Calepe* prestre de Syle &c. en 340, p. 328.

*Calliste* officier de Julien, écrit la vie en vers, p. 582.

*Callixene* prestresse de Cbele, p. 519.

*Calocero* intendant des chameaux, est brûlé

à Tarfe pour s'estre revolté en Cypre, *p. 261.*

Les *Camaves* François se soumettent à Julien en *318, p. 432.*

Cronius *Julianus Camenius* Prefet de Rome en *333, p. 351.*

*Candidé* Ev. Arrien, *p. 128.*  
*Candidien* bastard de Galere, *p. 21.* qui le vouloit faire Cesar, *p. 23.* & qui en mourant le recommande à Licinius, *p. 116.* Il se retire avec Valérie dans les Erats de Maximin, *p. 157.* Il se fiance à une fille de Maximin, *p. 156.* Licinius le fait tuer, *p. 127.*

Les *Caoniens* peuples peu cloignez des Sarmates, *p. 420.*

Julé *Capitolin* écrit l'histoire des Empereurs, *p. 62-63.* pour Constantin, *p. 302.*

*Carause* envoyé contre les Saxons & les François, le fait Auguste & s'empare de l'Angleterre en *187, p. 12-13.* *601.* Il est tué par Alecbe en *293, p. 27.*

*Caricrien* Comte des deux Germanies sous Valentinien I, *avoit, dit-on, paru* sous Julien, *p. 433.*

L'Empereur *Carin* défait le tyran Julien pres de Verone, *p. 4.* prit après avoir eu l'avantage contre Diocletien en *285, ibid.*

*Carion* femme de l'Emp. Jovien, luy donne deux enfans, *p. 177.* Elle ne le voit pas Empeur, *p. 592-593, 702-3.* Elle est enterrée auprès de luy, *p. 593.*

Les *Carpes* Diocletien transporte toute cette nation dans l'Empire, *p. 30-41.*

*Carres* en Mesopotamie n'estoit pas fortifiée, *p. 443.* Julien y evente une femme dans le temple de la lune, *p. 136.* On l'y regrette, *p. 160.*

*Cartere* ami de Julien, qui luy rend service, *p. 490.*

*Carthage*: Diocletien y fait beaucoup bastir, *p. 52.* Hercule y fait des thermes, *p. 18.* Maxence la fait saccager & bruler, *p. 110.*

L'Emp. *Carus* pensa faire Constance Chlore Cesar au lieu de Carin son fils, *p. 77.* Diocletien l'accompagne dans la guerre de Perse, *p. 2.* le moque de la magnificence de ses *lux, p. 42.*

*Cassien* Duc de Mesopotamie en *319, p. 443.*

*Cassius* V. Dion.

Julius *Cassius* Prefet de Rome p.e. en *316, p. 167.* exerce la m-*sine* charge en *318, p. 171.*

*Castricus* V. Firmus.

Le Comte *Castrice* défend Seleucie contre les Issaures, *p. 388.*

Aconius Philomatius *Catulinus* Proconsul d'Afrique depuis *315* jusqu'en *319,* & Vicair en *337 & 338, p. 317.* Prefet du Pretoire en *341, p. 321.* Prefet de Rome en *342,* & Consul en *349, p. 317-324.*

*Catulin* Proconsul d'Afrique en *313, p. 383.*

Les *Cavioni* V. Chabons.

Les *Cauques* peuples François établis en Flandre & en Hollande, sont vaincus par Constance Chlore en *293, p. 27.*

*Cecilien* Ev. de Carthage, chef de l'Eglise Catholique d'Afrique, *p. 148.* Anulin luy notifie en *311* une loy de Constantin en faveur de l'Eglise, *p. 149.* Constantin luy écrit sur la distribution de les aumolnes, *p. 150,* & sur les Donatistes qui avoient fait schisme, *p. 151.*

*Cecilien* Prefet du Pretoire: on ne sçait d'où, *p. 438.*

*Cecrope* General instruit sous Probe, *p. 61.*

*Cecrops* Ev. Semiarien de Nicomedie, peut avec cette ville en *318, p. 435.* Julien l'apostait avoit fait la fonction de Lecteur sous luy, *p. 491.*

*Cejanius* V. Albinus. Camenius. Julianus. Varus. Volusianus.

*Celestin* Consulaire de la Bétique en *357, p. 428.*

*Celse* ami de Vopisque, *p. 66.*

Herennius *Celsus* Senateur, *ibid.*

Rufus *Celsus*, lb.

Domitius *Celsus* Vicair d'Afrique en *316, p. 168.*

*Celse* gouverneur de Cilicie, y fait le panegyrique de Julien en *362, p. 219.*

*Celsin* Prefet d'Italie en *328, p. 315-324.*

Aurelius *Celsinus* Prefet de Rome en *341, p. 315-321,* & en *351, p. 369.*

*Cene* en Bithynie: Constance femme de Gallus y meurt, *p. 398-399.*

*Cereuse* en Mesopotamie, place forte, *p. 538.*

*Cereal* Intendant: des vivres à Rome en *328, p. 222.*

M. Neratius *Cerealis* Prefet de Rome en *352, p. 377-378.* Il estoit oncle maternel de Gallus Cesar, *p. 283.* On a une inscription de luy en l'honneur de Constance, *p. 387.* Il recherche S<sup>te</sup> Marcille en mariage, *p. 383-401.* Il est Consul en *318, p. 428.*

Les *Chabons* peuples inconnus, pillent les Gaules en *287,* y sont défaitz par Hercule, *p. 12.*

*Chlore* V. Constance.

*Chnodomaire* Roy des Allemans défait Decence Cesar, & ravage les Gaules, *p. 370.* Julien le prend & l'envoie à Constance en *317, p. 420.*

Il meurt à Rome, *p. 424.*

*Chrest* orateur à CP. sous Constance, *p. 476.*

*Chrest* Prince de la Querfonesc, vassal de l'Empire, *p. 19.* en fait retirer les Sarmates, *p. 20.*

*Chreste* officier de Constant le trahit, *p. 356.*

La *Chronique* d'Alexandrie ouvrage de divers auteurs, *p. 482.*

*Chrysanthe* apprend la magie à Julien, *p. 421,* qui ne peut le faire venir à la Cour, *p. 512-513.* Orbasle le traite en sa dernière maladie, *p. 168.* Ce qu'on en dit de plus, *p. 170.*

*Chrysaore* disciple de Porphyre &c. p. 70. 72.  
*Le Chrysaore*, imposteur sur les marchandises, & sur les personnes infames, p. 275.

*S. Chrysofome*, V. Jean.

La *chymie*: Diocetien brule les livres des Egyptiens qui apprennent à faire de l'or & de l'argent, p. 34.

*Cibalas* en Pannonie: Constantin y défait Licinius vers 314, p. 160.

*Cirthe* capitale de Numidie ruinée sous Maxence, p. 120, rétablie sous Constantin, prend le nom de Constantine, p. 148.

*Civairo & Cularo*: c'est Grenoble, p. 19.

*Clarus* Prefet d'Illyrie sous Valerien, p. 285.

L'Emp. *Claude* II. grand oncle de Constantin, p. 28. 27 par *Claudia* (a nicec, p. 77.

*Claude* Intendant des vivres à Alexandrie en 349, p. 345.

*Claudius*, V. Eusthemius. Mamertin. Marcellus.

*Clearque* payen obtient de Valens la grace du philosophe Maxime, p. 170.

*Clemace* homme de qualité d'Alexandrie, est mis à mort pour n'avoir pas voulu commettre un crime, p. 391.

*Clemence* depute de Magnence à Constance, p. 365. 366.

*Claudius*, V. Ad. Athus.

*Clytholias*, V. Maximus.

*Celsius*, V. Probat. Probinus.

*Cologne*: Constantin y fait un pont sur le Rhin en 306, p. 97. Elle est prise par les François en 315, p. 410, en octobre ou novembre, reprise dix mois après, p. 413. 683.

*Commodien* auteur Chrétien sous Constantin, p. 305. 306.

Les *Comtes* originaires du Conseil de l'Emp. puis une dignité &c. p. 285.

*Concorde* gouverneur de Numidie en 295, p. 31.

Les *consobines* défendues par Constantin, p. 177. 178.

Les *Confesseurs* de J. C. louez & honorez par Constantin &c. p. 199. 200.

*Convenables* ou grands Euyers: Agilon l'est sous Constance, p. 324.

*Constance* Chlore pere du grand Constantin, est envoyé en 291 contre les Sarmates, p. 19. est fait Cesar &c. le premier mars 292, p. 21. a pour departement les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre, p. 604. 605. se foumet les troupes de Carause à Boulogne en Picardie, p. 27. chasse les François de la Flandre & de la Hollande, 18. recouvre l'Angleterre en 296, p. 31. rétablit Autun en 297 &c. p. 28. 36. défait plusieurs fois les Allemands en 301, p. 42. Son histoire particuliere, p. 76-92. S<sup>te</sup> Helene estoit sa femme legitime, p. 613. Il meurt à York le 25 juillet 306, p. 91. 618.

*Jule Constance* frere du grand Constantin, p. 82. passe quelque temps à Toulouse, puis à Corinthe avant que de venir à la Cour, p. 287. epouse Galla, puis Basiline &c. p. 218. 483. fille d'Anice Julien, p. 183. est fait Consul en 315, p. 218. Patrice, p. 285. & Nobilissime, p. 288. Il est tué en 317 ou 318, p. 313. 485. Il le fait distinguer de *Constance* qui estoit Prefet du Pretorie en 315, 324. 325, 327 &c. p. 213. 265. qui fut envoyé à Licinius par Constantin, p. 160. 164. & qui fut Consul en 327, p. 227. 651.

L'Emp. *Constance*, V. son titre, p. 312. fils du grand Constantin & de Fauste, p. 100. naist à Sirmich en 317, p. 471. est fait Cesar en 323, p. 196. 645. Consul en 326, p. 218. gouverne les Gaules vers 322 &c. p. 261. Constantin le marie en 316 &c. p. 264. le fait executeur de son testament &c. p. 267. 269. Il assiste seul à ses funeraillles, p. 270. 661. fait mourir tous les parens de Constantin, p. 485. bannit Gallus & Julien, 18. les fait elever dans la religion &c. p. 486. fait Gauls Cesar en 351, p. 488. donne un peu plus de liberté à Julien &c. p. 488. 489. qu'il est pres de faire mourir avec Gallus en 354 &c. p. 492. Il le fait Cesar en 355 &c. p. 496. 497. luy fait epouser Helene, p. 498. On ne croit pas qu'il ait exanté d'impôts les terres de l'Eglise, p. 510. *Constance* Consul IV. en 330, selon S. Prosper est faux &c. p. 330.

*Constance*, V. Constantia.

*Constance* ville. V. Maiume.

*Constance* ou Antared est rebastie par Constance en 346, p. 340.

L'Emp. *Constant* dernier fils du grand Constantin & de Fauste, p. 100. né vers 320. est fait Cesar en 335, p. 351. 657. Son pere luy donne l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique pour departement &c. p. 261. 318. Il est déclaré Auguste le 9 septembre 337, p. 312. est Consul en 339, p. 315. en 342, p. 314. en 346, p. 339. Il se rend maistres des Etats de Constantin son frere après la mort &c. p. 327-330. Il fait la paix avec les François en 342, p. 312. 315. se declare le protecteur de S. Athanasie & des autres Evêques Catholiques, p. 335. menace de faire la guerre à Constance s'il ne les rétablit, p. 343. Il éteint le schisme des Donatistes en Afrique l'an 348 &c. p. 344. fait venir S. Athanasie dans les Gaules en 349 &c. p. 348. appelle auprès de luy Proceres Iosophite Chrétien, p. 566. Il est tué par la conjuration de Magnence en 350, p. 357. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez, p. 318.

*Constantia* fille de Constance Chlore & de Theodore sa femme, p. 83. epouse Licinius en 313, 161. Elle demande à Constantin la vie pour son mari en 323, p. 194. Elle estoit Chrétienne, p. 130. mais p. e. Ancienne, p. 245. 246. Elle meurt vers 330 &c. p. 245.

*Constantia* vierge qu'on fait fille de Constantin, p. 100. Cela n'a aucun fondement, p. 624.

Flavia Maxima *Constantia* fille de Constance, femme de Gratien, p. 464.

*Constantien* ou *Constance* commande la flotte de Julien, p. 138.

Le grand *Constantin*. V. son titre, p. 76, 30. compagne Diocletien dans la guerre d'Egypte en 296, p. 34. Il estoit à Nicomedie à l'ouverture de la persécution des Chrétiens, p. 49. Il fait un edict severé contre le philosophe Porphyre &c. p. 75.

L'Emp. *Constantin* fils du grand Constantin & de Fauste, p. 100, naist à Arles en 316, p. 168, 638, est fait César en 317, p. 170. Conful en 320, p. 171; en 321, p. 172; en 324, p. 211; en 329, p. 229. Il défait les Gots & les Sarmates en 331, p. 248. Son pere luy donne les Gaules, l'Espagne & l'Angleterre pour partage, p. 260. 261. Il est déclaré Auguste le 9 septembre 337, p. 312. écrit de Treves pour S. A. hanale le 17 juin app. en 338, puis vient en Pannonie conférer avec ses freres, p. 667. possède quelques mois la Thrace & CP. p. 317, 666. & p.c. en suite l'Afrique, p. 318, 666. 2. Il fait la guerre à Constantin en 340, p. 328, & est tué auprès d'Aquilée &c. p. 329, en 340 app. avant le mois d'avril, p. 670. Il est luy mesme coupable de sa mort &c. p. 660.

*Constantin* Consul en 327, n'est pas app. fils de Constance Chlore, p. 82.

*Constantin* cocher de cirque, p. 262.

Flavia Julia *Constantina* fille de Constantin & de Fauste, p. 100, epouse Annibalien Roy du Pont & de l'Arménie, p. 260. Elle fait, dit-on, Vétrician Empereur, p. 361. Constance luy fait epouser Gallus César, p. 369, qu'elle porte à la cruauté, p. 389, 397. Elle meurt en Bithynie, p. 398. Gallus regrette ses fautes sur elle, p. 400.

*Constantine*. V. Arles. Cirche.

*Constantine* ville en Phénicie: c'est peut-estre Arade &c. p. 10.

*Constantinople* bastie, ornée, enrichie &c. par Constantin, est dotée en 330 &c. p. 230-241. Son premier magistrat s'appelloit Proconsul p. 405. Elle envoie en 357 une couronne d'or à Constance, p. 418, qui mandoit ses victoires au Sénat de cette ville, p. 425. Elle est agitée par un tremblement de terre en 358, p. 435; & en 362, p. 523. Elle commence à avoir un Prefet en 359, p. 315, 441. Etendue de la juridiction de ce Prefet, p. 441. Julien y est bien reçu & déclaré Auguste en 361, p. 502. Il l'orne & l'embellit, p. 517, 518.

*Consuls* ordinaires, honoraires, subrogez, p. 286.

*Conversions*: bien examiner celles qui se font par crainte, p. 349-350.

Les *Coptes* suivent l'ere de Diocletien, p. 5.

Les *Copiates* ou Fosfoyeurs destinez à la sepulture des morts: Constantin en établit 919 à CP. p. 235. Constance leur donne les immunités des Clercs, p. 426. On les appelloit aussi *Decani*, p. 235.

*Copre* en Thebaide se revolte & est ruiné par Diocletien, p. 34-35.

*Cogni*, place forte pres de Ctesiphon: c'est app. Seleucie, p. 542.

*Cornelius*. V. Capitulinus.

*Cranage* bourgeois de Nisibe, embrasse le parti des Perles, p. 445.

*Cresion* Comte & Général en Afrique l'an 361, p. 365, la conserve tant que vécut Constantin, p. 464.

*Criminels*: Les accusés doivent estre traités doucement, p. 172, 179. examinez avec diligence, p. 178. Ce qu'ils auront donné avant leur crime doit subsister, p. 179. Constance laisse leur succession à leurs heritiers &c. p. 415. Il est indigne de les poursuivre lorsqu'ils sont réduits à se cacher, p. 502. Cruauté de Licinius contre les prisonniers, p. 197, 188.

*Crispion* Roy du Bosphore, appelé p.c. aussi *Sauromate*, p. 19, pille les Lazcs & le Pont &c. p. 19, 20. le retire pressé par Chrest Prince de la *Quersonese*, p. 20.

*Crispe* frere de Claude II. ayeul de Constance Chlore, p. 72.

Fl. Valerius Julius *Crispus* fils du grand Constantin né vers 300, p. 82, est instruit par *Lactance*, p. 371, est fait César en 317, p. 170, 530. est Consul en 318, p. 171, remporte une victoire sur les François en 320, p. 172, est Consul II. en 321, *ibid.* défait en 325 la flotte de Licinius &c. p. 191, est Consul III. en 324, p. 212. Sa mort funeste en 326, p. 222. *ibid.* 649.

*Crispin* gouverneur de Phénicie en 292, p. 27. *Crocut*. V. Eroc.

La *Croix* paroist au dessus du soleil à Constantin & à son armée en 311, p. 120. Il la met sur le principal étendard & sur plusieurs autres &c. p. 126, 127. la fait graver sur les boucliers & les calques de ses soldats à la bataille contre *Maxence*, p. 134, 135. Il abolit le supplice de la croix, p. 164. le plus infame de tous, p. 130.

*Ctesiphon* capitale de l'Assyrie, p. 542. Julien n'ose l'assiéger, p. 543.

*Culari*. V. Grenoble.

*Culcien* fait beaucoup de Martyrs en Egypte sous Maximin; Licinius le fait mourir, p. 116, 157.

*Curiosi*, officiers chargés d'avertir l'Empereur des mouvemens qui arrivoient dans les provinces, p. 50. Julien les abolit, p. 110.

*Tatius* ou *Satius* *Cyrrillus* historien sous Diocletien & Constance, p. 67, 302.

Demetrius *Cyrras* philosophe, souffre en 352 le cheval pour avoir sacrifié, p. 442.

## D

**D** *Dagonalis* commande sous Julien dans la guerre de Perse, p. 139, est fait General par Jovien, p. 591.

*Daja* ou *Daza* V. Maximin.

*Dalmace* ou *Delmace* frere de Constantin, p. 81, 287, qui luy donne le titre de Censeur, p. 251, & non à son fils, p. 572. Il estoit app. mort avant 337, p. 288.

Fl. Julius *Dalmarius* fils de *Dalmace* Censeur, p. 82, est app. Consul en 333, p. 251, 616. Il est fait Cesar en 339 &c. p. 259. Il a pour département la Thrace, la Macedoine, & l'Acadie, p. 261. Luy ou son pere étouffent la rebellion de *Calocore*, p. 261, 262. Il est tué en 337, p. 313, ou en 339 dans la troisième année de son regne, p. 264, 605.

Le prophete *Daniel* si clair que *Porphyre* le croit supposé, p. 74.

*Daphné* bourg d'Antioche, lieu de divertissement & de delices, p. 390. Constantin y met une statue de S<sup>c</sup> Helene &c. p. 222. Gallus y transfere les reliques de S. Babylas &c. p. 389, 390.

*Daphné* place sur le Danube fortifiée par Constantin, p. 282.

*Daphnus* Ev. de Magnésie en 431, p. 308.

*Dardanie* pays en Phrygie: *Dardanie* province de la *Dace*, p. 77.

*Darien* Consul en 358, & Patrice &c. p. 428, 686, demouroit en Orient, p. 686, 2.

*David*: on en celebrait la feste à Hebron le 16 decembre, p. 245.

*Decani* V. Copiates.

*Decabale* Roy des *Daces* sous Trajan, avoit des Comtes &c. p. 286.

*Decence* cousin ou frere de *Magnence* est fait par luy Cesar en 351, p. 360, 370, est vaincu par les Allemans, p. 370, est Consul en 352, p. 376, s'étrangle en 353, p. 383.

*Decence* secretaire d'Etat vient en 360 mener les troupes des Gaules à Constance, p. 447-449.

Les *Decurions* principaux bourgeois des villes obligés à de grandes depenses, p. 149. Constantin défend de les ordonner Cleres, *lb*. On le permet ensuite pourvu qu'ils cedent leurs biens, p. 150. Constantin veut en 321 que les Juifs soient *Decurions* &c. p. 182.

La *Deçicace* des eglises &c. se rapporte à Dieu seul, quoique sous le nom des Saints, p. 239.

*Delateurs* condannez au dernier supplice, p. 137.

*Delmace* V. *Dalmace*.

Atticus Tiro *Delphidius* orateur, p. 103, ce qu'on en fait, p. 475. Il plaide contre *Numere*, p. 103.

*Demetre* V. *Cyrras*.

*Densy* Vicair en 314, p. 159.

*Densy* le premier qualifié simplement Comte, p. 286.

S. *Deza* Ev. de *Berzabé*, p. 445.

Les *devis* condannez à mort par Constantin, p. 417.

Le *disdeme* commun depuis Aurélien, mesme aux Césars, mais non à tous, p. 223.

*Didys* de Crete auteur supposé, p. 132.

*Didier* Cesar frere de *Magnence*, p. 361, est blessé par luy de plusieurs coups, & se rend à Constance, p. 454.

*Didyme* l'aveugle celebre philosophe Chrétien: Dieu luy revele la mort de Julien, p. 550.

Le *Dimanche*: Constantin y fait cesser les actes de justice, les métiers, & les travaux &c. p. 180, 181, voulant qu'il fust regardé comme un jour de prieres, p. 292.

*Discesarie* & *Diospolis* en Palestine brûlées en 352, à cause la revolte des Juifs, p. 179.

*Disclen* en *Dalmacie*, lieu de la naissance de *Diocletien*, p. 2. Il y fait bastir un chasteau, p. 58.

*Disclen* mere de *Diocletien*, p. 3.

C. *Valerius Aurelius Diocletianus* V. son titre, p. 1, fait Constance *Chlore* Cesar, p. 72.

honoroit fort Constantin, p. 83, persecute les Chrétiens parcequ'ils faisoient taire son Apollon, p. 115, ne veut point reprendre l'Empire, p. 96, 103, est present à l'elevation de *Licinius*, p. 103.

Ses images sont abattues avec celles d'*Hercule* en 310, p. 113. Il prie en vain *Maximin* de luy renvoyer sa fille, p. 118.

Constantin & *Licinius* le menacent sur ce qu'il ne s'estoit pas trouvé au mariage de *Constance* & de *Licinius*, p. 146, 147.

Il en meurt de chagrin, p. 147, vers le milieu de l'an 313, p. 6, 9. *Licinius* deshonore p.e. sa memoire, p. 157. L'ere de *Diocletien* commence le 29 d'août 334, p. 5.

*Diodore* Ev. de Tarse refuse *Porphyre* sur les sacrifices, p. 73.

*Diogene* Prince de la *Querfonese*, défait, dit-on, les *Sarmates* pour Constantin, p. 250.

*Dion* Consul en 291, p.e. petit-fils de l'historien, p. 17. Il fut Proconsul d'Afrique en 295, *lbid*. C'est app. le mesme que *Cassius Dion* Prefet de Rome en 296, *lb*.

*Dionysius* V. *Filoclus*.

*Ælius Dionysius* Prefet de Rome en 301, p. 42.

*Diophante* sophiste à Arabe vers 330, p. 171.

*Diospolis* V. *Diocesarée*.

*Dionis* distingue les Empereurs legitimes des tyrans depuis Constantin, p. 465. Il s'ometoit quelquefois, p. 610, 1.

*Domitien* Prefet d'Orient en 354, p. 387, 395, parle insolemment à *Gallus* qui le fait massacrer, p. 396, 397.

*Domitius*. V. Celsus. Latronianus. Leonius. Les *Donatistes* schismatiques d'Afrique troublent l'Eglise, p. 151. Constantin fait tenir en 314 un Concile à Arles pour appaiser leur schisme, p. 159. Il les juge à Milan en 316, p. 169. Il veut leur envoyer des Evêques d'Orient &c. p. 211. Constantin étoit pour quelque temps leur schisme en 348, p. 344.

*Élius Domatus* grammairien en 354, p. 476. Tib. Claudius *Donatus* auteur peu considérable, *ibid.*

*Dorus* élevé par Magnence, p. 363, accuse Arbéon de révolte en 377, p. 427.

*Dracilien* Vicaire des Prêtres en Palestine, p. 215, en 325 & 326, p. 221.

*Drepane*. V. Hélienople.

Une *Druide* du pays de Liège prédit l'Empire à Diocletien, p. 23.

*Duis* près de Cologne fortifié par Constantin, p. 98.

*Dulcice* gouverneur d'Emilie en 357, p. 427.

*Durus* en Grèce ruinée en 345 par un tremblement, p. 320.

*Dynamis* saulsaire & ambitieux, p. 307, imp. c. en 355 à Silvain une conspiration contre l'Empereur, p. 407, y veut envelopper Malaric, p. 408. est découvert, & est fait gouverneur de Toicane, *ib.*

## E

**L**es *Ecclesiastiques*: Constantin les exempte de toutes les fonctions civiles, p. 148. 149; mais il ordonne qu'on ne fera point les *Decurions Clercs*, p. 149. 150, & qu'on prendra seulement des pauvres &c. p. 210. Constance les exemte eux & leurs domestiques de tout impôt, même ceux qui négocioient &c. p. 357. 340. 386. 387. 401. 426. 427. Il déroge un peu à cette loi en 360, p. 455, la rétablit en 361, p. 456.

*Ecdée* gouverneur d'Egypte en 362, p. 521.

*Ecebole* sophiste maître de Julien, p. 487. 571.

*Edeffe* philosophe magicien, disciple d'Iamblique, p. 304. Julien le va voir à Pergame, p. 491.

*Edeffe* en Mésopotamie: on y fouette une statue de Constance, p. 473. Elle envoie, dit-on, une couronne à Julien &c. p. 536.

*Eges* en Cilicie: Constantin y détruit vers 330 le temple d'Esculape &c. p. 207.

Les *eglises* &c. ne peuvent être dédiées qu'à Dieu &c. p. 220. Le peuple n'y étoit jamais assis, p. 292. Constantin rend à l'Eglise les terres qu'elle avoit perdues durant la persécution, p. 148. *exmte de* tribut toutes ses terres, p. 150. 451. avant que le Concile de Rimini le demandât, p. 629. 2.

L'Egypte est tenue durant environ six ans par Achillee défaut en 296, p. 223. 34. Diocletien

en code une partie aux Nubiens, p. 35. Elle avoit p.e. un Vicaire particulier sous Constantin, p. 648. 1.

*Eleuse* Diacre & philosophe p.e. sous Constantin, p. 653. 2.

*Eleusine* près d'Athènes est rétablie par Julien en 361, p. 463.

*Eleutherie* femme prétendue de Diocletien, p. 3.

*Eliem*. V. Ekanus.

*Elien* Comte défait plusieurs Perses avant 354, p. 323.

*Elpide* ou Helypde, p. 690. 2, Vicaire d'Italie en 323, p. 185, & Préfet d'Orient en 361, p. 456, & p.e. des 359, p. 690. vifite S. Antoine &c. p. 457. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait été martyrisé par Julien, p. 457. 691. 1, quoiqu'il fust Chrétien, p. 691. 1.

S. *Elpide* Sénateur, mais non de Rome, martyrisé p.e. sous Julien, avec Saint Marcel & S. Lutholque, p. 690. 691.

*Elpide* lieutenant du domaine, apostat sous Julien, p. 691. 1.

*Emese* en Phénicie: Constance y bastit une belle eglise, p. 476.

*Emilien* Préfet du Pretore en 328, p. 228.

*Enfans*: Constantin n. fait élever les pauvres enfans aux dépens de l'Epargne, p. 164.

S. *Ephrem* fait un poeme elegiaque sur la ruine de Nicomedie, p. 435.

*Epicete* Ev. Arrien député par Constance vers Julien, p. 454.

*Epidius*. V. Achillens.

L'*Epiphanie*: Les Grecs y celebrent en 360 la naissance de J.C. p. 458.

*Eratinie* Préfet du Pretore sous Maximin, fait mourir des dames innocentes, p. 117.

*Eroc* ou *Crocus* Roy des Allemands suit Constance en Angleterre contre les Pictes, p. 91. Il assiste à sa mort & favorise l'elevation de Constantin, p. 92.

Les *Erules*. V. Herules.

*Esclaves*: Diocletien ne reçoit point leurs denonciations contre leurs maîtres, p. 55. Constantin permet aux Evêques de les affranchir &c. p. 168, fait des loix en leur faveur, p. 184. 186.

Les *Ethiopiens* combattent en 291 contre les Blemmyes, p. 18.

*Evagre* Préfet du Pretore en 331, p. 242; & 336, p. 263. On le met encore en 326, p. 218, &c. en 353, p. 383.

*Evagrius*. V. Engraphius.

*Eubolide* Vicaire d'Atrique en 344, p. 377.

*Eubule* un des principaux d'Antioche en 354, p. 191.

L'*encaristie* attestée formellement par Magens, p. 309.

*Euchroie* femme de l'orateur Delphide, est seduite par les Priscillianistes, p. 475.

*Eucemere* p.e. le bibliothecaire de Julien &c. p. 408.

*Evefques*: Constantin leur permet d'affranchir les esclaves, p. 188. de juger les procès &c. p. 295. 296. comme juges, non comme simples arbitres, p. 683. 684. leur demande pardon de s'estre rendu leur juge, p. 169. Constance renvoie aux Evefques les caufes des Evefques &c. p. 404.

*Eufraze* Intendant de S. cile &c. en 325, p. 215.

*Eugene* prend le titre d'Auguste à Antioche, & perit le mefme jour, p. 45. 46.

*Eugene* à qui Oribafe écrit, p. 567.

*Eugene* philofophe estimé de Julien, p. 571.

*Evanthius* *Eugraphus* grammairien fous Constance, p. 476.

*Emmele* Vicair de Afrique en 316, p. 162.

*Eumene* professeur d'éloquence à Autun fous Chlore, p. 29. prononce en 297 un panegyrique en la présence, p. 37. & un discours en 298 devant le gouverneur de la Celtique, p. 41. fait le panegyrique de Constantin à Treves en 309 &c. p. 111. va remercier Constantin en 311 au nom de la ville d'Autun &c. p. 119. 300.

*Eunape* payen écrit l'histoire de Constantin, p. 301. & des autres Empereurs depuis Alexandre, p. 163. mais il l'écrit mal, ib. Il avoit étudié fous Proerese, p. 564. 566. Oribafe luy écrit, p. 567. Il se trompe de dire qu'Antioche a esté prise fous Constance par les Perfes &c. p. 685. 2.

*Eunomis* fille de l'orateur Nazaire &c. p. 180.

Les *Eunuques*: Constantin les reduit à leur condition de valets, p. 218. Constance leur permet de faire testament, p. 377.

*Euphrase* philofophe duciple d'Iamblique, p. 304.

*Euphrate* Chambellan de Constantin, a, dit-on, part à fa conversion, p. 129.

*Euphrone* gouverneur de la Mefopotamie en 359, p. 443.

*Eufebe* de Cefarée voit vers 296. Constantin qui paffoit par la Palestine, p. 24. 83. Il fait un discours devant luy fur le faint Sepulcre vers 334, p. 218. Constantin lui charge de faire copier 70 volumes de l'écriture &c. p. 238. 238. Il écrit la vie de ce prince &c. p. 300. où il n'a pu pretendre nous tromper fur fon battefine, p. 659. 660.

*Eufebe* de Nicomedie estoit parent de Julien l'apostat, p. 483. Il fert Licinius contre Constantin, p. 196. qui le bannit comme heretique en 315, p. 214. & le rappelle en 318 &c. p. 229. Il fait bannir S. Eufathe &c. en 331, p. 249. battefine Constantin en 337 &c. p. 267. 268. 659. 2. n'est point chargé de fon testament, p. 661. 1.

Constance luy confie l'éducation de Julien, p. 486.

*Eufebe* Maître de la milice, mort fous Constance plutoft que fous Constantin, p. 165. 166.

*Eufebe* Intendant du domaine en 312, p. 377.

*Eufebe* etnuque & grand Chambellan, n'est point le Confül de 347, p. 342. Il appaît en 354 une fedition de foldats à Challon, p. 393. paffe pour l'auteur du malheur de Gallus, p. 398. le va interroger à Flanone &c. p. 400. est juge des amis de ce prince, p. 401. Il protege le General *Sabinien*, p. 443. 445. cloigne Constance de Julien, p. 494. veut fubstituer un autre Empereur à Constance, p. 506. Julien le fait mourir, p. 508.

*Eufebe* magicien adresse Julien à Maxime d'Ephese, p. 491.

*Eufebe* Confül en 347, p. 342.

*Eufebe* Confül en 359, frere de l'Imperatrice Eufebie, p. 380. est banni vers 374. & rapellé bientoit après &c. p. 427. doit app. estre distingué d'*Eufebe* General d'armée &c. p. 688. 1.

*Eufebie* Imperatrice femme de Constance ce qu'on en fçait, p. 380. 382. Constance l'epouse app. en 353, p. 676. Elle fauve Julien en 354 &c. p. 401. 492. le fait declarer Cefar en 355, p. 410. 497. luy fait epouser Helene feur de Constance &c. p. 498. Elle va à Rome & y est recuee magnifiquement en 356, p. 416. Elle fait donner à Julien le gouvernement absolu des Gaules &c. p. 417. Elle meurt en 360, p. 464.

*Eufebius*. V. Volufianus.

S. *Eufathe* d'Antioche est depofé vers 331, p. 245.

*Eufathe* Intendant du domaine en 345 &c. p. 328. & 349, p. 348. 679. 2.

*Eufathe* philofophe duciple d'Iamblique, p. 304. est deputé inutilement en 358 vers Sapor, p. 429. 686. 687.

*Eufathe* fils d'Oribafe, p. 567.

Claudius *Eufthenius* hiftorien, secretaire de Diocletien, p. 62.

S. *Eufache*, non *Eufache*, Martyr fous Julien, p. 690. 691.

*Eufhere* grand Chambellan de Julien, & p.e. de Constance, p. 359. défend Julien contre Marcelle &c. p. 417. Julien le depute vers Constance en 360, p. 452.

*Europe* pere de Constance Chlore, p. 77.

S. *Europe* Ev. d'Andrinople est hai de Basiline mere de Julien l'apostat, p. 483.

*Europe* l'hiftorien, & p.e. *Iosphite*, p. 659. 2.

Galeria Valeria *Europhia* femme d'Hercule, p. 9. embrasse le Christianisme, p. 130. Elle avettit Constantin d'une superstition obfervée à Mambre &c. p. 244.

*Europie* feur de Constance, mere de Nepo-

tion Auguste, p. 82, est tué avec luy en 310, p. 360.  
*Eurychien* grammairien premier secretaire, p. 612.1.

*Eucois* Eveque Arien d'Antioche, batizze Constance à la mort, p. 466.  
*Exupere* rheteur, puis gouverneur d'Espagne, p. 260.

## F

*Fabia*. V. Paulina.

*Fabius*. V. Titianus.  
*Facundus* Consul en 336, p. 263.

La *famine*: Diocletien, Gallus, & Julien, l'augmentent en mettant les blez à trop bas prix, p. 43-395-524.

Flavia Maximiana *Fausfa* fille de Maximien Hercule, p. 9, née & élevée à Rome, p. 47, épouse Constantin en 307 & c. p. 100, luy découvre en 310 le dessein qu'Hercule avoit contre sa vie, p. 112, embrasse le Christianisme, p. 130, accouche à Arles du jeune Constantin en 316, p. 168. Constance & Constant estoient aussi les *enfants*, p. 623.2. Elle accuse Crispe d'inceste & c. p. 213, est reconnue coupable & étouffée & c. p. 224.

Maxima *Fausina* troisieme femme de Constance, qui s'epouse peu avant sa mort, p. 464.  
 Appius Pompeius *Fausinus* Pretet de Rome en 300, p. 42.

Anicius *Fausus* Consul en 298, & Pretet de Rome en 299, p. 47.

*Fausus*. V. Paulinus.

*Felicien* Consul en 317, p. 255.  
*Felix* Pretet du Pretore en 335, p. 259.

*Felix* Antipape intrus en la place de Libere en 355, p. 404. Constance luy adresse une loy en 357 en faveur des Ecclesiastiques, p. 426.

Les *femmes*: Diocletien leur oste toute action en justice, p. 55. Constantin défend de les tirer de leur maison pour dettes & c. p. 168. Leur sexe doit les tenir dans le secret de leur maison, *ibid*. Elles n'ont pu repudier leurs maris que depuis l'edit de Julien, p. 701.1.

Sex. Pompeius *Festus* grammairien, p. 476.  
 Furius Dionysius *Filocalus* auteur de divers traites en 354, p. 482.

*Filollianus* ou Fl. Lollianus, p. 682.2. V. Mavortius.

*Firmicus*. V. Maternus.

*Firmilien* fait beaucoup de martyrs en Palestine sous Maximin: Licinius le fait mourir vers 313, p. 157.

Caltricus *Firmus* ami de Plotin & de Porphyre & c. p. 71.

*Fissene* ville d'Assyrie, p. 541.

Verrius *Flacrus* du temps d'Auguste, abrégé par *Felle*, p. 476.

*Flanone* ou *Fianone* en Istrie: Op en fait

quelquefois une *ille*, p. 681.2. Gallus y est mis en prison, & y perd la vie, p. 220.

Junius *Flavianus* Pretet de Rome en 311, p. 116.

*Flavien* Proconsul d'Afrique en 312 & 313, p. 427.428.

*Flavien* Proconsul d'Asie, p. 701.1.

*Florent* Pretet des Gaules depuis 357 jusqu'en 362 qu'il fut Consul, p. 427, ne peut porter Julien à augmenter les impôts, p. 431-102, ni à absoudre un Gouverneur coupable de peculats, p. 503, ni à acheter des barbares le passage d'Angleterre & c. p. 433. Il sert mal Julien en 360, & se retire à Vienne, p. 448. Il quitte les Gaules voyant Julien Auguste, p. 441, est condamné à mort en 361 & c. p. 456.461.501.

*Florent* Maître des Offices vers 355 & c. p. 427. Il ne rend pas justice à Ursicin en 359, p. 445. Il est mis à mort en 361, p. 509.

*Florent* tué en 366 avec Procope, p. 308.

*Foderati*: c'estoient les Gots qui servoient dans les armées des Romains, p. 249.

Le *Follis*: impôt mis sur les personnes de qualité par Maxence, p. 276.

La *Fortune*: son temple brûlé à Rome en 309 & c. p. 221.222.

Les *François* courent les mers vers 287: Hercule les bat, p. 112.13. ils luy demandent la paix en 288, p. 14. Il en transporte dans les environs de Cambray & de Treves, p. 18. Constance les chasse de Flandre & de Hollande, p. 27. Constantin les defeat en 306 dans les Gaules & c. p. 27 28, il leur fait quitter les armes en 308, p. 108.109, les dompte en 310, p. 114.115. Il punit severement leur perséie en 313, p. 147. Crispe les vainc & leur donne la paix en 320, p. 129. Ils courent & pillent les Gaules en 341 & c. p. 332. Constant fait la paix avec eux en 342, p. 335. Ils prennent & ruinent plusieurs villes sur le Rhin en 355, p. 410. Julien force deux de leurs chasteaux sur la Meuse en 357, p. 425.

*Freres*: Diocletien condamne au bannissement un frere qui denonce son frere, p. 55.

Les *Frisons* peuples François sont vaincus en Hollande par Constance en 293, p. 327.

Le *front*: Constantin défend d'y marquer les coupables, p. 163.

*Frumentarii*, officiers que Diocletien supprime, p. 55.

*Furinus*. V. Filocalus. Placidus.

## G

*Gabinus*. V. Probianus.

*Gaise*. V. Regaife.

*Gaision* oste la vie à Constant en 310, p. 357. Magnence le fait Consul en 311, p. 369.

*Galere*. V. Maximien.

*Galeria*. V. Eutropia.

*Galla* femme de Jule Constance frere du

grand Constantin, luy donne deux fils, p. 82.

Vulcatius *Galicanus* historien sous Diocletien, p. 64, p.e. le Consul de 317, p. 64. 170. Ovinus *Galicanus* Prefet de Rome en 316, p. 167, n'est pas app. le Consul de 317, p. 170. 641.1.

*Galicus* Consul en 330, p. 230. Severus *Gallus* Consul en 298, p. 41. *Gallus* fils de Jule Constance & de Galla, p. 82, est pres de perir à douze ans par l'ordre de Constance, p. 211. 485. Constance le fait Cesar en 351 &c. p. 369. 488. 489, & Consul en 351, p. 377, luy donne son nom, p. 675. 2. Constantinople estoit app. de sa jurisdiction, p. 681. 1. Il avoit un zele veritable pour la religion &c. p. 487. 488, & tasche d'y soutenir Julien son frere, p. 492. Il protege *Libanius*, p. 572. 573. *Magnence* ne peut le faire assassiner, p. 379. Il secourt Seleuce en 353, p. 388. Sa mauvaise conduite & ses mauvaises inclinations, p. 389. 391. Il abandonne Theophile au peuple d'Antioche, p. 394. 395, fait massacrer Domitien Prefet d'Orient, Montius &c. p. 395. 397. Il est arreste à Petau, & depouille de la pourpre, p. 397. 400. Constance le fait mourir sur la fin de 354, punit ses amis &c. p. 400. 401. 682. 1. Medaille faulx qui le qualifie Auguste, p. 676. 1.

*Gaudence* secretaire conserve l'Afrique contre Julien tant que vecut Constance, p. 464. Julien le fait mourir en 362, p. 521.

*Gaudiose* General sous Diocletien, p. 61. *Gaza* en Palestine tres attachée à l'idolatrie ne peut souffrir le titre de ville à Maïume son port &c. p. 211.

*Geberic* Roy des Gots fait la guerre aux Vandales & les detait &c. p. 257.

*Gedate* disciple de Porphyre, p. 70, qui luy adresse de ses ouvrages, p. 72.

*Gelase* de Cesarée auteur du IV. siecle peu instruit, p. 611. 1.

Les *Gelles* peuples d'Orient soutiennent Hormida contre le Roy Vararane II, p. 18.

S. *Genès* souffre le martyre à Rome en 285, p. 60.

*Genie*: terme payen aboli depuis Constantin, p. 282.

*Gennade* avocat à Rome, p. 474.

*Gensbaud* Roy des François est rétabli vers 188 par Hercule dans ses Etats, p. 14.

*Gentin* ou Sircula Ecuier de Julien en 360 &c. p. 448. 451.

*George* d'Alexandrie intrus en la place de S. Athanase en 356, p. 414.

*George* receveur sous Julien, p. 571.

Les *Gepides* ou *Gipedes* sont en guerre avec les Gots en 591 &c. p. 12.

*Germanicus* commis pour la prefecture des Gaules en 361, p. 460.

Le Comte *Geronce* est banni après la mort de Magnence, p. 385.

Les *Gladiateurs*: Constantin defend leurs combats, & Honoré les abolit &c. p. 209. Constance les tolere, p. 426.

Les *Gnostiques*: Porphyre a écrit contr'eux, p. 73.

*Gondomade* Roy des Allemans court les Gaules en 354, p. 393, fait la paix avec Constance, p. 394, qui l'oblige à la redemander en 361, p. 416. Il est tué peu après, 16.

*Gorgone* grand Chambellan de Gallus, evite à peine de perir avec luy, p. 401.

Les *Gors* sont la guerre aux Burgondes en 195, p. 17, aux Vandales, & aux Gepides, p. 18. Ils ravagent l'Empire, & sont vaincus par Constantin en 323, p. 188. 644. Il les detait encore en 332, p. 248. 249. Ils fournissent quarante mille hommes aux Romains &c. p. 249. Ils servent bien Constance contre les Perles, p. 319. Julien les menace de la guerre en 361, p. 511.

Turratius *Gratiannus* Prefet de Rome en 190, p. 16.

S. *Gregoire* Thaumaturge, son eglise à Neocésairee seule sauvée dans un tremblement, p. 338.

*Gregoire* Prefet du Pretoire en 336, p. 263, p.e. auteur du Code *Gregorien*, p. 72. 4.

S. *Gregoire* de Nazianze prelat l'impiee de Julien avec qui il étoit en 355, p. 494. 562.

*Grenoble* autrefois *Cularo*, fortifiée & ornée par Diocletien & Hercule, p. 19.

*Grunbate* Roy des Quionites, vaillant & heu: eux, p. 444.

*Gumohaire* trahit Vetrarian en 350, p. 367. Constance l'envoie General de cavalerie en 361 à Julien, qui ne le reçoit pas, p. 461, puis il l'envoie contre Julien meime, p. 461.

## H

*Harioaud* Roy Allemand demande la paix à Julien en 359, p. 439.

*Hazaram* est le mois de juin parmi les Syriens, p. 698. 1.

*Hebron*: on y voyoit encore vers 331 le tombeau d'Abraham &c. p. 243.

*Hedibie* descendue de l'orateur Delphide, p. 475.

S<sup>te</sup> *Helene* femme legitime de Constance Chlore, p. 613. 614, repudiée en 301, p. 81, embrasse le Christianisme avec Constantin, p. 129. 130. Sa douleur à la mort de Crispe son petit-fils, p. 224. Elle meurt p.e. en 328 &c. p. 228. 651. 2.

*Helene* femme de Crispe Cesar, p. 171, luy donne un enfant en 322 &c. p. 184.

Flavia Julia *Helena* fille de Constantin, est mariée en 315 à Julien l'apostat, p. 498. Une sage-femme fait mourir le seul garçon qu'elle ait

pu avoir, p. 558. 559. Eufébie la rend stérile &c. p. 381. 518. Elle accompagne Eufébie à Rome en 317, p. 418, meurt en 360, p. 451.

*Helénople* en Palestine a son nom de Ste Helene, de même qu'*Helénople* en Bithynie engiée en ville du bourg de Drepane &c. en 327, & que l'*Helénonne* province demembrée du Pont, p. 228.

*Heliodore* Ev. de Bezabde est emmené captif en 360 à la prise de la ville par les Perses &c. p. 446.

*Heliope* en Phénicie: Constantin y détruit le temple non le culte de Venus &c. p. 203. 206. 207. S. Nonne Ev. y abolit cette superstition, p. 207.

*Hellade* auteur payen sous Maximien Galere, p. 303.

*Hellade* Ev. de Césarée en Cappadoce, écrit, dit-on, une vie de S. Basile, p. 700. 2.

*Helvide*. V. Elvide.

L'*Hémorrhuisse* guerrie par nostre Seigneur, en fait faire une itaue à Pancade, p. 308. 309.

*Heraclie* en Thrace est ébranlée par un tremblement en 358, p. 434.

*Heraclide* Intendant du domaine en 313, p. 251.

*Heraclite* Sénateur trahit les Romains pour Magnence, p. 363.

*Heraclite* cynique: Julien écrit contre luy, p. 503.

*Heraclius*. V. Rufinus.

*Hercule*. V. Maximien.

Vercomius *Herenianus* Prefet du Pretoire sous Diocetien, p. 61.

*Herenius*. V. Celsus.

*Heretiques*: Constantin étudie leurs dogmes, p. 247, les oblige tous en 331 de se réunir à l'Eglise, p. 246. 247. Les Evêques ne reçoivent que ceux qu'il juge vraiment convertis, p. 246.

Aurèle *Hermogene* Prefet de Rome en 309, p. 111.

*Hermogene* General est tué à CP. en 342 dans une sedition, p. 335.

*Hermogene* Prefet de Rome & du Pretoire en 349, p. 348.

*Hermogene* Prefet d'Orient en 359 &c. p. 438, & app. des le milicu de 358, p. 690. 2, n'est pas jugé propre à une cruelle execution, p. 441. Il meurt en 361, p. 456.

*Hermogene* Proconsul de Grece loué par Himere, p. 701. 2.

*Hermogene* Prefet d'Egypte en 361: Julien luy écrit p.e. pour le faire de la Chambre de justice, p. 508.

Les *Hercules* ou Erules sont défaits dans les Gaules en 287 par Hercule, p. 12.

Les *Hespies* lieu pres de CP, p. 238.

*Hesjque* de Milet auteur du VI. siecle, p. 653. 2.

*Hieraple* metropole de l'Euphratésienne: un des portiques fond sur 50 soldats de Julien, p. 335.

*Hierie* commande la flote de Julien en 363, *ibid.*

*Hierocle* gouverneur de la basse Syrie en 344, p. 337.

S. *Hilaire* de Poitiers est banni en 356, p. 414.

Mecius *Hilarianus* Proconsul d'Afrique en 324 &c. p. 212. Consul en 331, p. 248. Prefet de Rome en 338 & 339, p. 315. 325.

S. *Hilarion* guerit les enfans du Prefet Elvide, p. 457.

*Himere* sophiste à Athenes, p. 496. Julien le fait venir à la Cour, p. 514. Il fait un discours sur Prextar, p. 517, & sur beaucoup d'autres, p. 701, ce qu'on en dit de plus, p. 568.

*Homertez* peuples de l'Arabie: Constance leur depute en 356, p. 415.

*Honorat* Comte d'Orient, tue par ordre de Gallus Clemeace innocent, p. 391. Il fait délivrer en 354 les magistrats d'Antioche &c. p. 394, est premier Prefet de CP. en 359, p. 441.

L'Emp. *Honoré* abolit les combats des gladiateurs, p. 209.

*Hormisda* ou Ormiés frere de Vararane II. Roy de Perse, se soulève contre luy vers 290, p. 18.

*Hormisda* II, fils de Narsé luy succede en 302 au royaume de Perse, p. 196. 197, meurt en 309 ou 310, p. 197.

*Hormisda* son fils s'enfuit en 323 vers Constantin, p. 196, est bien traité de luy & de Constance &c. p. 197. Il estoit Chrétien &c. p. 198. Il commandoit dans la guerre contre les Perses en 338, p. 323. Il vient à Rome en 357, p. 418. Il commande enoite contre les Perses en 363, p. 538. 539. Il court risque de se perdre, p. 539. Un officier Persan l'appelle traître, p. 541. Des deputez de Sapor s'adressent à luy, p. 543. Il se délie des transfuges, p. 544. Il laisse aux Romains *Hormisda* son fils, p. 197.

*Hortaire* Prince Alleman demande & obtient la paix de Jul en 358, p. 434.

*Hypace* frere d'Eufébie femme de Constance, Consul en 359, p. 380, est banni par Valens en 374, & bientôt rapellé &c. p. 437. *Hypace* deux fois Prefet est app. son fils & son neveu, p. 288. 1.

## I

L'E Patriarche *Jacob*: on en celebroit la feste à Hébron le 26 decembre, p. 245.

S. *Jacque* Ev. de Nisibe dé fend cette ville contre les Perses en 338, p. 319. 324, & d'une maniere plus merve llausc en 350, p. 350-354. Julien fait ôter de la ville le corps de ce Saint, p. 584.

*Jamblique* disciple d'Anatole, p. 303, puis de

Porphyre, p. 70, qui luy adresse ses ouvrages, p. 72. Abregé de son hilloire, p. 303.

*Lamblique* philosophe d'Apamée en Syrie sous Julien, p. 304, qui luy écrit avec beaucoup d'estime, p. 491. Il ne peut l'attirer à la Cour, p. 514.

*Jannarin* Consul en 328, auparavant Vicair des Prefets, p. 228. 652. 1.

Pomponius *Jannarius* Consul & Prefet de Rome en 285, p. 13.

*Janniver* parent de Jovien, p. 592.

*Jacques* peuples vaincus par Constance, p. 420.

Les *Iberiens* convertis par une captive sous Constantin & c. p. 297-299.

*L'idolatrie* ruinée par Constantin, p. 200-211. Constance défend les sacrifices, p. 415. Jovien les tolere d'abord, p. 185.

S. *Jean* Chrysostome: Libanius cust voulu le faire son successeur, p. 573.

*Jerusalem*: Constantin y fait dedier en 335 par un Concile l'Eglise de la Resurrection qu'il y avoit bastie, p. 239.

**JESUS CHRIST** apparoist à Constantin, luy donne la croix pour signe de la victoire, p. 127. Il apparoist, dit-on, à Julien l'apostat bleffé à mort, p. 549.

*Jeux* seculiers negligez en 313 par Constantin, p. 158. *Jeux* Sarmatiques, p. 185.

*Images*: les nouveaux Empereurs envoyoiert leurs images à leurs collegues, p. 93. Honneurs excessifs qu'on leur rendoit, p. 60.

*Industries*: leur commencement & leur usage, p. 143-145.

Les *Indiens* deputent & font des presents à Constantin en 336, p. 264.

*Innocent* Questeur ayeul de Chrysanthe, p. 477.

*Innocent* aureau sous Constance, *ibid.*

*Innocent* solitaire & Prestre de la montagne des Oliviers, *ibid.*

*Jove* Questeur en 361, p. 451.

L'Emp. *Jovien*. V. son titre, p. 577. est chargé par Julien du convoi de Constance, p. 465.

*Jovin* General de cavalerie sous Julien, p. 461, qui le fait de la Chambre de justice, p. 508. Jovien luy substitue Malaric, p. 583. puis luy confirme la charge de General, p. 590.

L'Eglise de Ste *Jrene* ou de la Paix bastie à CP. par Constantin, p. 236.

Les *Isaures* courent l'Asie en 353 & 354 & c. p. 388. 679.

Le droit *Italique* attribué à CP. p. 240.

Les *Juifs*: Constantin leur défend d'inquier ceux qui se font Chrétiens, p. 166. 262. les soumet aux charges des corps de ville & c. p. 182. donne la liberté aux esclaves qu'ils seront en concier, p. 282. leur défend d'avoir des esclaves

Chrétiens, p. 263. les punit pour avoir voulu rétablir leur temple, p. 282. Constance leur défend d'epouser des femmes Chrétiennes, d'avoir des esclaves qui ne soient pas Juifs, & sur peine de la vie de les circonciere, p. 326. Constance consigne les biens des Chrétiens qui sont font Juifs, p. 426. Ils se soulvent en 352 & c. p. 379.

*Jule* qu'on fait Ev. de Milan en 337, n'est point fondé, p. 693. 2.

*Julianus*. V. Camenius. Sabbas.

Sabinus *Julianus* tyran dans la Venetie, est défait par Carin en 285, p. 6. 597. 1.

M. Aurelius *Julianus* tyran en Italie vers 295, p. 21. se tue luy mesme, p. 36. 597. 1.

Q. Trebonius *Julianus* tyran sous Diocletien, p. 597. 1.

*Julien* Proconsul d'Afrique: Diocletien luy adresse en 296 une loy severe contre les Manichéens, p. 35.

*Julien* sophiste à Athenes fait P. octrefe son heritier, p. 565.

Anicus *Julianus* Consul en 322, p. 183. estoit gouverneur de la Tarragonoise en 316, p. 163. 183. & fut Prefet de Rome depuis 326 jusques en 329, p. 183. 218. 229. Sa noblesse, sa religion, ses richesses, & ses descendants, p. 183. 184. 483.

P. Publius Ceionius *Julianus* Consul en 325, p. 214. On le fait le mesme que *Julien* Comte d'Orient oncle de l'apostat, & apostat luy mesme, *ibid.* qui mourut au commencement de 363, p. 526.

*Julien* Vicair d'Afrique est condanné à mort en 362, p. 521.

*Julien* l'apostat. V. son titre. p. 483. estoit fils de Jule Constance & de Basiline, p. 82. est pres de perir à sept ans par ordre de Constance, p. 315. Gallus son frere le voit en 351 dans la Bithynie, p. 370. Il est en danger de perir avec luy en 354, p. 401. Constance le fait Cesar en 355, p. 410. & l'envoie dans les Gaules, p. 412. Il est Consul en 356 & 357. reprend Cologne en 356 & c. p. 413. s'approche de la Rhetie sur la fin de l'année, p. 684. est assiégré à Sens, p. 414. 416. se défend bien & reçoit le commandement des troupes, p. 417. bat les Letes en 357, p. 421. rebastit le chasteau de Saverne, p. 422. défait les Allemans pres de Strasbourg, prend leur Roy, pille leur pays, force des François, vient à Paris, p. 423-426. Se: ennemis le servent par leurs colomnes, p. 422. 424. Il menage iort ses Etats, soumet les François Saliens & Camaves, & divers Allemans en 358, p. 422. 423. fait venir des blez d'Angleterre, p. 423. 424. rétablit en 359 les villes & les greniers publics, p. 428. acheved: vaincre les Allemans, p. 439. envoie Lupicin en Angleterre en 360, p. 447. se dispose à envoyer des troupes à Coar.

stance &c. p. 448. 449. Il est déclaré Auguste à Paris, p. 449. 452, ne veut pas accorder à Constance de quitter ce titre &c. p. 452. 454, se refusa à luy faire la guerre, p. 456. 457. 460, défait les Allemands en 361, p. 459. Il marche contre Constance, se rend maître de l'Italie & de l'Illyrie, p. 461, fait assiéger Aquilée &c. p. 462, fait enterrer Constance à CP. &c. p. 465. 466. On l'accuse de l'avoir empoisonné, p. 412. Il ordonne aux officiers Chrétiens d'abandonner la foy ou l'épée, p. 378. Il pleure en voyant en 362 les ruines de Nicomède, p. 435.

*Julius*. V. Constantius. Firmicus. Zaconus.  
*Junius*. V. Bassus. Flavianus. Maximus. Paulinus. Rufinus. Tiberius. Tertullus.

*Julie* Consul en 328, p. 228.

*Justeus* V. Tertullus.

Les *Juthanges* Allemands sont défaits par Diocletien en 289, p. 16. & par Constance en 352, p. 430.

*Juvencal* receveur de Numidie en 346, p. 340.

C. Vestius Aquilinus *Juvenicus* Prestre, met les quatre Evangiles en vers &c. vers 329, p. 306. 307.

S. *Juvenin* soldat, Martyr sous Julien, p. 330.

## L

**L** *Labarum* principal étendard des armées Romaines, p. 127. Constantin y fait mettre la Croix &c. p. 126. Privileges accordez à ceux qui le portoiert, p. 127. 128.

Le *labourage*: tout ce qui y sert ne peut estre faiti pour dettes, p. 165.

*Lactance* instruit Crispe, p. 171.

*Lampade* Prefet d'Italie tort ambitieux &c. p. 397, put avoir eu part à la calomnie contre Silvan en 355, p. 407. depofé de la Prefecture pour ce sujet, p. 408. Ce peut estre Postumius *Lampadius* Consulaire de la Campanie, p. 403.

*Elus Lampridius* écrit l'histoire des Empereurs, p. 62. 63. Il adresse à Constantin vers 325 celle d'Alexandre, p. 218, & celle d'Heliogabal, p. 302.

*Lanigasse* François accompagne Constant dans la jute & à la mort, p. 357.

*Latin* Alleman Comte des Domestiques sous Constance, p. 394.

*Latinus*. V. Alcimus.

L'eglise de *Latran* s'appelloit la basilique de Constantin qui l'avoit baillé &c. p. 142.

Domitius *Latronianus* gouverneur de Sicile en 314, p. 160.

*Laurice* General d'Isaurie en 359 &c. p. 438.

Les *legions* en 353 n'estoient pas plus nombreuses que nos regimens, p. 388.

*Leonus* Questeur deputé de Constance à Julien en 360 &c. p. 453.

*Leonce* Prefet du Pretorien en 332, p. 248.

Domitius *Leonius* Prefet d'Orient en 338, 343, 344, p. 316. 334. 336, p.e. le Consul de 344, p. 316. 337.

*Leonce* Comte d'Orient en 349, p. 348.

*Leonce* Prefet de Rome en 355 &c. p. 403. & en 356, p. 412.

*Leonce* Ev. Arien de Tripoli en Lydie, s'oppose avec faste au faste d'Eulbe, p. 381. 382, reproche à Constance la domination fur les Evelques, p. 467.

*Leonide* General sous Diocletien, p. 61.

Les *Letes* Gaulois, dit-on, d'origine: Hercules en transporte dans le pays de Cambray, p. 18. Ils assiegent Lion en 357, sont battus par Julien, p. 421.

*Libanius* sophiste son histoire, p. 571. 576.

Son ayeul & son grand oncle tuez pour la revolve d'Eugene vers 303, p. 49. Il naist en 314, p. 701. 702. est appellé à Nicomede en 346 ou 347, p. 341. Il s'ate beaucoup Gallus, p. 389,

qui l'aime toujours malgré la calomnie, p. 391. 392. Il fait un discours en 358 sur la ruine de Nicomede, p. 435. Constance detend à Julien de le frequenter &c. p. 489. Julien l'honore fort & le fait Questeur, p. 520. Libanius soutient devant luy les interets du Consul d'Antioche, p. 525, fait l'eloge funebre de ce prince &c. p. 560. 561. On luy veut faire un crime de pleurer sa mort, p. 586. Il perfectionne le style epistolaire, p. 564. Il n'a écrit sa vie qu'après 387, p. 702. 2.

*Libere* Pape rejete les presens d'Eulbe, p. 381.

*Liberti*: loy de Constantin pour la rendre à ceux qui l'avoient perdu de force, p. 159.

*Libinon* Comte est délat & tué par les Allemands en 361, p. 459.

C. Flavius Valerianus *Licinianus Licinianus* Son origine & ses meurs, p. 103. 104. Il se signale en 297 dans la guerre de Perse, p. 38. Galere ne peut le faire Auguste à la mort de Constance, p. 93. Il le depoute à Maxence, p. 101, & le fait Auguste en 307, p. 103. 61. Il ne fut point Consul en 311, p. 631. Galere luy recommande à la mort la femme & son fils &c. p. 116. Il s'allie avec Constantin, p. 124, epouse Constance sa sœur en 313, p. 82, fait avec luy un edit pour les Chrétiens, p. 140. Maximin luy fait la guerre, & Dieu rend Licinius vainqueur, p. 152. 153. Il fait mourir en 313 les ministres de la perfection, Prisque & Valerie femme & fille de Diocletien, p. 157, fait la guerre en 314 à Constantin qui le défat à Cibales, p. 160. Il celebre sa dixieme année entrant dans la neuvieme, p. 167. Il fait avec Constantin trois Césars en 317, p. 170. Son avarice, sa cruauté, & ses infamies

dans la vieilleſſe meſme, p. 186-188. Il eſt déſait en pluſieurs batailles en 321, & mis à mort par Conſtantin, p. 188-195. 642. 643.

Valerius *Licinianus* *Licinius* ſon fils eſt fait Céſar à vingt mois en 317, p. 170, Conſul en 319, p. 172, depoſillé de la pourpre en 323, p. 195, tué en 326, p. 224.

*Lieffies* abbaye en Hainaut, ainſi nommée, dit-on, des Letes, p. 19.

*Limene* gouverneur de CP. & de la province d'Europe en 346, p. 341, chaſſé Libanius de cette ville, p. 372.

Ulpus *Limenius* Prefet du Pretoire & de Rome en 347 &c. p. 342, meurt app. Conſul en 349, p. 348.

Les *Limigantes* eſclaves des Sarmates, les chaſſent de leur pays vers 334 &c. p. 257. Conſtance les en chaſſe eux meſmes en 358 & les elo gne de l'Empire &c. p. 431. Ils ſ'en rapprochent en 359 & ſont taillez en pieces &c. p. 440. 441.

*Lion* aſſiéé par les Letes en 357 &c. p. 421. La *Lis* riviere ainſi nommée, dit-on, des Letes, p. 19.

*Lollianus* V. Mavortius.

*Londres* eſt delivré de ſes barbares en 296 par les ſoldats de Conſtance Cl. lors, p. 32.

*Longin* ſophiſte adreſſe un ouvrage à Porphyre qui étudie ſous luy à Rome la rhétorique & la philoſophie vers 251, p. 68. Il l'invite à le venir trouver en Phénicie vers 271, p. 69.

*Longinus* Prefet d'Egypte en 354, p. 402.

Les *louanges* ne ſont conſiderables que quand on a la liberté de blaſmer, p. 457.

S. *Luc*: tranſlation de ſes reliques à CP. en 356, p. 415.

S. *Luc* Ev. d'Andrinople, depoſé & banni en 331, p. 245.

S. *Lucien* Martyr: Ses reliques ſont honorées à Drepane, p. 220.

*Lucien* officier donné par Conſtance à Julien, p. 305.

*Lucien* ou *Lucienus* commande la ſtote de Julien, p. 358.

*Lucillien* br. aupere d: l'Emp. Jovien, défend vaillamment Niſibe contre les Perſes en 350, p. 350. Conſtance le donne pour General à Gallus Céſar &c. p. 369. 370, le depute en 358 vers Sapor &c. p. 430. Julien le prend priſonnier en 361, p. 462. Jovien le fait General en Illyrie & en Italie, p. 583. Il eſt tué bientôt après dans les Gaules, p. 590.

*Lucius* V. Verinus.

Poſtumus *Luperus* gouverneur de l'Eſpagne citerneure en 288, p. 13.

*Lupicin* Lieutenant General ſous Julien en 359, p. 439, va en 360 contre les Ecoſſois & les Picés en Angleterre, p. 447. Julien le fait ar-

reſter à ſon retour, p. 452.

*Lupicin* fait General par Jovien, p. 597.

*Lufus* premier magiſtrat d'Antioche eſt brûlé viſ en 354, p. 401.

*Luxe* des habits de Diocletien, p. 59, fait dire que les gens de plus bas lieu ſont les plus laſtueux, p. 60.

## M

**S**AINT *Macaire* Ev. de Jeruſalem, Conſtantin luy écrit en 325 &c. p. 215, luy écrit encore ſur la profanation de Mambre vers 331 ou 332, p. 242.

*Macarius* Magnés auteur eccleſiaſtique vers 300 &c. p. 307-311.

La *Macedoine* agitée par un tremblement en 358, p. 434.

*Macedone* fait par les Ariens Ev. de CP. en 345, p. 335.

Les heretiques *Macedoniens* ſont mepriſez par Jovien, p. 589.

*Macelle* chateau royal pres de Céſarée en Cappadoce, p. 486.

*Macrien* Roy Armen demande la paix à Julien en 359, p. 439.

*Macius* V. Placidus.

*Magdalen* Vicair de Prefets en 341, p. 331.

La *magic*: Conſtantin punit ſeverement ceux qui l'emploient pour le crime &c. p. 182. Conſtance declare les magiciens ennemis du genre humain & criminels de leze-majeſté, p. 436.

*Magiſtrats*: Les pauvres & les riches doivent avoir un egal accès auprès d'eux &c. p. 242. Ils ne doivent avoir aucun égard à la qualité des perſonnes, p. 437.

*Magnence* uſurpe l'Empire l'an 350, en tuant Conſtant &c. p. 354-357. Il demeure maiſtre de l'Occident hors l'Illyrie &c. p. 360. Histoire de cette revolte juſqu'à la mort du tyran en 353, p. 354-384.

*Magnis* V. Macarius.

*Magneſie* pays en Theſſalie, p. 308. Il y avoit deux villes de *Magneſie* en Aſie, & p.e. encore deux autres en Orient, *Ibid*.

*Magnia* V. Urbica.

*Magnus* V. Arborius.

*Magnus* pere de Magnence, p. 354.

*Magnus* Comte: Jovien l'oblige de rebaiſtir une eglise qu'il avoit abatué, p. 587.

Les *Maîtres* de la milice officiers établis par Conſtantin, p. 283, ou pluſtoſt par Diocletien, p. 57. 723. 724. Ils ne commandoient pas ſous Conſtance la cavalerie & l'infanterie enſemble, p. 674.1.

*Maisme* port de Gaza erigé en ville par Conſtantin vers 334 pour s'eſtre converti à J.C. &c. p. 210. 211. 258.

*Malaric* chef des François sous Constance &c. p. 407. 408. Jovien le fait General dans les Gaules, p. 583. Il revêtit cette charge, p. 590.

*Male* pere de Porphyre le philolophe, p. 67. 68.

*S. Mamur*: Gallus & Julien entreprennent de bâtir une eglise sur son tombeau, p. 488.

*Mambri*, lieu où les Anges apparurent à Abraham, profané par des superstitions, p. 243.

Constantin y fait bâtir une eglise &c. p. 244.

*Mamerrin* orateur fait deux panegyriques d'Hercule, p. 601. 2.

Claude *Marrinianus* orateur Prefet d'Illyric, & de la Chambre de justice de Julien, p. 507. 508, est fait par luy Consul en 362 &c. p. 516. 517.

Les *Manichéens*: Diocletien fait en 296 une loy severe contre eux, p. 35.

*Maou*, amaline grande ville de l'Assyrie, p. 541.

*Mare* Ev. d'Aréthuse contribue beaucoup à sauver la vie à Julien en 337, p. 485.

*Mare Aurele*, V. Aurele.

Claudius *Marcellus* Prefet de Rome en 292, p. 20.

*Marcel* General d'armée sous Julien Cesar, p. 411, est depose pour ne l'avoir pas secouru, p. 412. 416. Julien le traite bien en 362, p. 521.

Nonius *Marcellus* grammairien sous Constance, p. 476.

*S. Marcel* Martyr sous Julien, p. 690. 2.

*Marcelle* femme de Porphyre, p. 70.

*S<sup>te</sup> Marcelle* est recherchée en mariage par Cereal Consul & Prefet, p. 383. 402.

Antoine *Marcellin* gouverneur de la premiere Lionnoise en 319, p. 174.

*Marcellin* gouverneur de Phenicie en 339, p. 225.

*Marcellin* Prefet d'Orient ou plustost Intendant des Largeses en 340, p. 328, Consul en l'an 341, p. 331, trahit Constant en 350, p. 356.

Magnence le fait Maître des Offices, p. 363. Il est le principal auteur des cruautés de ce tyran, 16. est député vers Constance &c. p. 366, introduit Philippe député de Constance à Magnence, p. 372. Il perit à la bataille de Muris, p. 375.

Ammien *Marcellin* V. Ammien.

*S. Marcin* rebâtit une eglise de *S<sup>te</sup> Irene* à CP. p. 237.

Les *Marcomans* sont battus par les Romains en 299, p. 41.

*Marsie* en Thrace: Constantin s'y bat contre Licinius en 314, p. 161.

*Marsone* eunuque de Basiline, eleve Julien dans une morale severe &c. p. 485. 489.

*Marsone* en Melis: Carin y perit après sa victoire contre Diocletien, p. 6.

*Mariage*: Constantin s'y engage de bonne

heure pour eviter les écueils de la jeunesse, p. 84. Les Romains y obligeroient sous de grandes peines, p. 175. Constance défend en 339 à un oncle d'epouser sa niece, p. 326, & en 355 d'epouser la belle-sœur, p. 404.

*Martin* Tribun le tue pour eviter les cruautés de Constance, p. 405.

*Marseille* estoit forte sous Constantin &c. p. 108.

*Martin* Vicaire d'Angleterre se tue luy mesme, n'ayant pu arrester les cruautés de Paul, p. 386.

*M. Martinianus* est fait Cesar en 323 par Licinius, p. 191, porte ce titre environ trois mois, p. 192. Il combat contre Constantin avec Licinius, p. 193, & perit enfin comme luy, p. 195.

*Martinien* Vicaire d'Afrique en 358, p. 428.

*S. Materne* Ev. de Milan mort avant 314, p. 693. 2.

Julius Firmicus *Maternus* Senateur Romain écrit entre 343 & 350 sur la religion &c. p. 480, adresse son écrit à Constance & à Constant, p. 691. 693, n'a point esté Ev. de Milan, p. 693. 2.

Julius Firmicus *Maternus* astrologue Sicilien, p. 480. 481.

El. Lollanus *Mavortius*, est p. *Mavortius*

Messius Egnatius Lollianus Consul de la Campanie sous Constantin, p. 334. 615. 616. 670. Il fut Prefet de Rome en 342, p. 334, Consul & Prefet d'Italie en 352, p. 403, Prefet du Pretoire en 355, p. 409, punit Rufin fameux delateur, p. 418.

*Maur* officier met le diademe sur la teste de Julien, p. 450.

*S. Maur* des fosses pres de Paris, appelé autrefois le chasteau des Bagaudes, p. 10.

Les *Maures* se dechirent par des guerres civiles en 291, p. 18. Hercule les bat en 297, p. 36. 37.

*S. Maurice* a esté martyrizé le 22 septembre 286, p. 599. 600.

*M. Aurelius Valerius Maxentius* fils d'Hercule, mais on doute s'il n'estoit point supposé, p. 9. Il estoit genre de Galere, p. 620, qui empesche qu'il ne soit fait Cesar en 305, p. 21. 83.

Il se fait Auguste en 306, p. 95, & rend le mesme titre à Hercule son pere, p. 96. Il fait fuir Galere & Hercule qui veulent luy oster l'empire, p. 101. 102, se fait declarer Consul en 308 avec Romule son fils Cesar &c. p. 105. L'Afrique le reconnoist pour son prince, p. 628. 1. Il y veut faire assassiner Alexandre qui se revolue avec tout le pays en 308 &c. p. 110. Maxence recouvre l'Afrique & la ruine en 312 &c. p. 119. 120. Il ruine de mesme Rome & l'Italie, p. 120.

Il declare la guerre à Constantin, p. 122-124, s'allie avec Maximin, p. 124, prend seul à Rome le Consulat en 312, p. 131, est défait par Constantin,

stantin, & se noie, p. 134, le 28 octobre 312, p. 634.

*Maxima*. V. Constantia. Faustina.

M. Junius *Maximus* Consul en 286, & Prefet de Rome, p. 7.

M. Aurelius *Maximus* Consul p. e. subrogé sous Diocletien, p. 601. 1.

*Maxime* Consul en 327, p. 82.

Valerius Basilus *Maximus* Prefet de Rome en 319, 320, & 321, p. 172. 175; & en 323, p. 185, Prefet du Pretoire ou Vicair de l'Orient en 325, p. 209. 215, Consul en 327, p. 227, Prefet du Pretoire en 332 & 333, p. 248. 251.

*Maxime* Eveque deputé par Magnence en 350, p. 365.

*Maxime* aussi deputé de Magnence, p. 366.

*Maxime* gouverneur de Cilicie en 358, p. 428.

Artorius Clytholias *Maximus* Prefet de Rome en 361, p. 467.

*Maxime* d'Ephefe magicien porte Julio à l'idolatrie, p. 490, luy apprend la magie, luy promet l'Empire, p. 491, l'envoie au pontife d'Eleusine, p. 495. Julien le fait venir à la Cour en 361, p. 512. On luy insulte à la mort de Julien & c. p. 560. Ce qu'on en dit de plus, p. 568.

*Maximiana*. V. Theodora, p. 9.

M. Aurelius Valerius *Maximianus* Herculius estoit present lorsqu'une Druide predict l'Empire à Diocletien, p. 2, qui l'associe à l'Empire en 286, p. 7. 596. Quel il estoit, p. 8. Il défait les Bagaudes, p. 9, après avoir martyrizé la legion Thebéenne, p. 10. Il défait divers autres barbares dans les Gaules en 287, p. 12; & en 288, p. 14. Il traite avec Carausé, p. 15, vois Diocletien à Milan en 290, p. 17. Il met des François & des Letes dans les Gaules, p. 18, bat les Quinquagentiens, p. 20, & les Maures en 297 & c. p. 36. 37, triomphe en 303 à Rome, p. 47, bastit, dit-on, à Rome les Ihermes de Diocletien & c. p. 57; ceux de Carthage portoient son nom, p. 58. Il souffre qu'on luy sacrifie & c. p. 59. Il quitte le titre d'Auguste, p. 50. Ce fut p. e. luy qui revêtit Constance de la pourpre, p. 77. Il la reprend en 306, p. 96. 621, assiege Severe dans Ravenne, luy promet, & luy offre la vie en 307, p. 99, donne à Constantin sa fille Fauste en mariage & le titre d'Auguste, p. 100, ne le peut porter à faire la guerre à Galere, ni Maxence son fils à quitter l'Empire & c. p. 102, va trouver Galere avec qui il fait Licinius Auguste, p. 103, est Consul X. en 308, p. 105. 626, trahit Constantin qui luy offre la pourpre, p. 107. Il veut tuer Constantin, & est obligé de le pendre en 310 & c. p. 112. 630.

C. Galerius Valerius *Maximianus*. Quel il estoit, p. 24. Il est fait Cesar le premier mars 292, p. 21, épouse Galeria Valeria fille de Dio-

clelien sans en avoir d'enfans, p. 4. Diocletien l'envoie contre les Perles en 296, p. 35. Il est vaincu, p. 37, & les défait ensuite en 297, p. 38-40, porte Diocletien à persecuter les Chrétiens & c. p. 44. 45. L'obligé de luy ceder l'Empire & c. p. 50-53. Il n'estoit que le second Auguste: mais il se croyoit seul souverain, p. 85. Il fait faire des Cesars tous à luy, p. 85-87. Son departement, p. 88. Il n'a point usurpé l'Italie & l'Afrique sur Constance, p. 617. 2, veut perdre Constantin, p. 89, qui s'échape de luy, p. 90. Il le fait d'Auguste Cesar, & Severe Auguste, p. 93, laisse à Constantin le titre d'Auguste en le donnant à Maximin, p. 101. Il vient à Rome pour oster l'empire à Maxence, est obligé de s'enfuir, p. 101. 102, fait Licinius Auguste à Carnunte en 307, p. 103, ne peut empêcher Maximin de prendre ce titre en 308, p. 106. Dieu le frappe d'une plaie incurable en 310, p. 114. Il fait cesser la persecution & meurt en 311 & c. p. 116. Licinius deshonore p. e. sa memoire, p. 157.

C. Galerius Valerius *Maximianus* ou *Maximianus*, n'estoit qu'un pastre de son origine nommé Daia ou Daza, p. 25. Il est fait Cesar en 305 par Diocletien, p. 52. 87, ou plustot par Galere son oncle, p. 85. Ses vices, p. 86. Il a l'Orient pour son departement & c. p. 88, est Consul en 307, p. 98, le fait declarer Auguste malgré Galere, p. 105, à la mort duquel il s'empare d'une partie de ses Etats & c. p. 110, bannit Prisque femme de Diocletien, & Valerie leur fille veuve de Galere qui ne le vouloit pas épouser & c. p. 4. 119, s'allie avec Maxence, p. 124: ce qui luy fait p. e. oster le premier rang, p. 151. Il rompt avec Constantin & avec Licinius, p. 152, recommence la persecution après la mort de Galere, fait pour ce sujet la guerre aux Armeniens, p. 145, puis la fait cesser pour se conformer à Constantin & à Licinius, p. 140. 146. Il rompt avec eux en 313, p. 152, & est vaincu par le secours du ciel, p. 153. Il est attaqué d'une maladie effroyable & meurt comme enragé, p. 154. Licinius fait mourir toute sa famille & c. p. 156.

S. *Maximin* de Treves empesche l'Empereur Constant d'estre surpris par les Ariens, p. 335. Il estoit mort avant 310, p. 365.

S. *Maximin* soldat Martyr sous Julien, p. 530.

*Mecilius*. V. Hilarianus.

S. *Melchisede* Pape, témoin du desir que Constantin avoit pour l'union de tous les Chrétiens, p. 141.

S. *Melece* d'Antioche: Jovien luy fait donner une eglise, p. 589.

*Memmius*. V. Placidus.

*Memore* gouverneur de Cilicie sous Julien, p. 530.

*Menelaüs* chef des archers Armeniens,

est tué à la bataille de Murfe &c. p. 375.

S. *Mercur* Martyr sous Dece &c. p. 550.

700-701.

*Mercur* Perse porte Constance à la cruauté, p. 405.

*Meribane* Roy d'Iberie: Constance luy fait des presens en 361, p. 464.

La *Mesopotamie*: on n'y voit depuis 325 qu'un Vicairre en 349, p. 215.

*Mesrien* Comte deputed de Licinius pour faire la paix avec Constantin en 314, p. 161. 162. S. *Merhode* écrit contre Porphyre, app. avant 303, p. 75.

*Metrodore* cause la guerre de Perse sous Constance, p. 266. Contes que Cedrene en fait, p. 657. 2.

S. *Michel*: Constantin en bastit une eglise fort celebre &c. p. 298.

*Milan*: Diocletien l'embellit par de beaux edifices, p. 57.

*Minervine* premiere femme de Constantin & mere de Crispe, p. 84.

Tib. Victor *Minervine* professeur de rhetorique sous Constance, p. 474. 475.

Alethius *Minervine* son fils professe aussi la rhetorique, p. 475.

*Minours*: Constantin fait en 326 une loy en leur faveur, p. 220.

Septimius *Minasse* Prefet de Rome en 352, p. 377.

S. *Mooce*: Constantin en bastit une eglise à CP. p. 237.

*Modeste* Comte d'Orient, recherche en 359 avec bien des cruautés ceux qui avoient consulté l'idole Beza, p. 441.

*Modeste* a écrit Sur les termes de la milice après Vegece, s'il n'est supposé, p. 724.

*Monsie* sur la mort de Constantin le jeune: Elle fait quelques fautes, p. 669. 670.

*Monsie*: un auteur pretend qu'elle estoit de cuivre dans le commerce ordinaire avant Constantin &c. p. 276.

*Montius* Questeur massacré par ordre de Gallus Cesar en 314 &c. p. 396. 397.

*Mont-Selengue* chasteau entre Die & Gap: Magnence y est décaité, p. 383. 677. 2.

*Mosjuence*: l'Emp. Constance y meurt le 3 novembre 361, p. 465.

*Murfe* l'une des principales villes de la seconde Pannonie, p. 26. Constance y décaité Magnence, p. 374.

*Musone* Proconsul de Grece loué par Himer, p. 701. 1.

Stratage *Musonien* homme eloquent &c. elevé par Constantin, p. 247, fut Prefet d'Orient après Domitien, p. 679. 680, en 354, 355, 356, 357, & 358, p. 247. 393. 403. 412. 427, punit une sedition à Antioche en 354 &c. p. 395, pille

le pays au lieu de le défendre, p. 410. Il menage inutilement une paix avec les Perles, p. 420. 428.

*Mygdonie*, partie de la Mesopotamie où est Nisibe &c. p. 323.

N

*Nasise* en Dardanie patrie de Constantin, a été rebastie par luy, p. 615.

*Nantes*: on y abat, dit-on, sous Constantin le temple de Boulianus &c. p. 201. 202.

*Narse* Roy de Perse succede à Vararane III. en 293, p. 18. 602. 603, regne plus de sept ans, p. 18, s'empare de l'Armene, décaité Galere, p. 37, en est vaincu &c. p. 38, demande la paix, p. 39. & l'obtient en cedant cinq provinces, p. 39. 40.

*Narse* fils de Sapor tué en 348, p. 346.

*Narse* deputed de Sapor à Constance en 358, moderne par sa civilité la fierté de son maître, p. 429.

*Naxaire* orateur fort celebre en 324 &c. p. 180.

*Nebisgasse* ou *Nebisgasse* fils du Roy des Camaves François, demure en otage auprès de Julien, p. 433.

*Nebride* Comte d'Orient en 354 après Honorat, p. 679, delivre Selucie assiegée par les Isauraes, p. 388, est enloyé par Constance à Julien pour estre Prefet des Gaules en 360, p. 434. ne veut point s'engager contre Constance en 361 &c. p. 450.

*Nebanebon*, V. Ancon.

*Nemerce* disciple de Porphyre &c. p. 70. 73.

*Nemesien* Intendant des finances en 345, p. 338.

*Necesarie* dans le Pont presque toute renversée par un tremblement en 344, *ibid.*

*Nepotien* Consul en 301: on luy donne pour femme Eutropie sœur de Constantin, p. 82.

Fl. Popilius *Nepotianus* fils d'Eutropie sœur de Constantin, p. c. le Consul de 336, p. 263, prend la pourpre en 350, p. 362, & est tué au bout de 28 jours, p. 363.

*Nerarius*, V. Cerealis.

*Nevitta*: Julien le fait General de sa cavalerie en 361, p. 274. 461. 538, l'envoie occuper le pas de Suques contre Constance, p. 462, le fait de sa Chambre de justice, p. 508, & Consul en 362 quoique barbare & sans merite, p. 274. 515. 516.

*Nicée*: le premier Concile general s'y tient en 325 &c. p. 214 le 10 de may, p. 644. 1. Theognis en estoit Eveque, p. 214. Constantin traite tous les Peres dans son palais &c. p. 218. Nicée ebranlée par un tremblement en 358, p. 434, & par un autre en 362, p. 523.

*Nicole* de Lacedemone apprend la gram

naire à Julien, p. 486. 487, veut donner la chaire à Libanius, p. 572.

S. *Nicolas* Ev. de Myres, fir, dit-on, paroître beaucoup de zèle pour la ruine du paganisme vers 325, p. 101.

*Nicomachus*. V. Flavianus. Paulinus.

*Nicomede* : Diocletien y associe à l'Empire Maximien Herculé, p. 9, & y quitte la pourpre &c. p. 52. Il la voulut égaler à Rome par ses bastimens &c. p. 57. 58. Constantin y bâtit une tres grande eglise vers 331, p. 243. Le palais de l'Empereur y est brulé en 303, p. 45, & en 331 par le tonnerre, p. 247. La ville est renversée en 358 par un tremblement de terre, p. 434. Julien donne de grandes sommes pour la rebâtit, p. 518. Un second tremblement achève de la ruiner en 362, p. 513.

*Nicople* en Epire est rétablie par Julien en 361, p. 463.

*Nigrinus* Cesar app. fils d'Alexandre tyran en Asie, p. 110.

*Nigrinus* Consul en 350, p. 350.

Le *Nil* : on mesuroit tous les ans son debordement &c. p. 210.

*Ninive* subsistoit encore au IV. siecle, p. 443.

*Nisibe* dans la Mesopotamie : abregé de ce qu'on en fait, p. 323. Sapor l'assiege en 337 ou plutôt en 338, p. 319. 668, en 346 &c. p. 341. 672, plus torcement en 350, toujours en vain, p. 350. 674. Il n'ose plus l'attaquer, p. 446. Jovien la luy cede, & les habitans en sortent, p. 584.

*Nobilissime*, titre des enfans des Empereurs, p. 286.

*Nocentius* gouverneur de Syrie en 358, p. 428.

*Nohadare* commandant dans la Perse en 353, p. 388.

*Nonnus*. V. Marcellus.

S. *Nonne* Ev. d'Heliole, y abolit le culte de Venus, p. 207.

Les *Novariens* : Constantin les tolere en 326, leur oste l'us eglises &c. vers 331, p. 221.

Les *Nubiens* : Diocletien leur donne 7 journées de pays sur le Nil, p. 39. Les Romains leur paient pension &c. p. 36.

*Nuis* sur le Rhein est rebâti par Julien en 359, p. 439.

*Numagen* bourg sur la Moselle orné d'antiquitez &c. p. 128.

*Numenius*. V. Tufcus.

*Numere* gouverneur de la Narbonoise en 358, p. 475, est abous par Julien d'une accusation de peculat, p. 503.

L'Emp. *Numericus* : Diocletien commandoit sous luy les officiers militaires du palais, p. 2.

*Nuneeq* ambassadeur de Magnence en 350, p. 366.

*O Cravien* Comte d'Espagne en 316, p. 169.

*Oclavien* Correcteur de Lucanie en 319, p. 149.

*Oclavien* Proconsul d'Afrique en 363, p. 526.

*Officiers* : leur grand nombre est la ruine des peuples, p. 23. 24. 57. Julien en retranche des milliers, p. 510.

*Olybre* Proconsul d'Afrique en 354, p. 678. 1. *Olympiade* Reine d'Armenie fille d'Ablave &c. p. 219. Constant l'elvoit pour estre la femme, p. 360.

*S<sup>te</sup> Olympiade* la niece, & petite-fille d'Ablave, p. 219.

*Orasime* écrit de la rhetorique sous Constantin, p. 303.

L. Ranius Acontius, ou Aconius *Optatus* Patrice Consul en 334 p.e. mari d'Anastase sœur de Constantin, p. 162. 256. 285, est tué p.e. en 337, p. 313.

*Optavianus*. V. Porphyrius.

Vitruvius Memmius *Orsinius* Prefet de Rome en 353, p. 383 ; en 354, p. 392. 402 ; en 355, p. 403 ; en 357, p. 418. 427 ; en 358, p. 428 ; en 359, p. 438, ne peut empêcher une sedition du peuple, p. 388. Il estoit payen, fier, &c. p. 392.

*Orisase* medecin de Julien, confidant de son idolatrie, p. 498. 566. 567.

Le Comté d'*Orient* formé p.e. des Vicariats d'Orient, de Mesopotamie, & de Palestine, p. 215.

*Origene* Adamance a esté connu de Porphyre, p. 68.

*Origene* Platonicien payen condisciple de Porphyre, *ibid.*

*Orion* Intendant du domaine en 352, p. 377.

*Ormis*. V. Hormisda.

*Osius* de Cordoue donna p.e. les premiers principes du Christianisme à Constantin, p. 129, regle les amoufines, p. 151. Constantin luy adresse une loy pour l'assuranchissement des esclaves par les Evêques, p. 168. Il ne peut écouler l'heretie naissante d'Arius &c. p. 212. Constance le retient un an à S. rouch comme en exil, p. 415.

*Ovinus*. V. Gallicanus.

P

*Pacatian* Consul en 331, & Prefet du Pretore en 334 & 335 &c. p. 248. 257. 258.

*Paleas* chasteau d'Haure, p. 388.

La *Palestine* : on n'y voit plus de Vicaire depuis 325, p. 215. 648. 1. Il s'y fait de grands tremblemens à la mort de Julien, p. 551.

*Pallade* sophiste sous Constantin, p. 303.

*Pammou* Abbé d'Arinoé : Dieu luy revele la mort de Julien, p. 551.

*Paris* commence à devenir celebre sous Julien qui y passe deux hivers, p. 415. 501 : ce que

c'étoit alors, p. 415 Julien y est déclaré Auguste en 360, p. 449-452.

*Parname* Prefet d'Egypte est exilé en 359, & rapellé en 361, p. 442.

*Paricides* coufus dans un sac, & jettés dans la mer, p. 327.

*Passage* : on passoit la nuit en prieres : on donnoit le jour de grandes aumosnes, p. 292.

*Attius Paternus* orateur celebre sous Constantin, p. 302, 303.

*Patrice* Vicair de l'Afrique en 313, p. 148, Constantin luy ordonne de reprimer ceux qui troubloient l'Eglise, p. 151.

*Patrice* fait Roy par les Juifs en 352, p. 379.

Les *Patrices* établis par Constantin, simple honneur sans fonction, p. 285.

*Patruus* gouverneur de la Marche d'Ancone, p. 409.

*Paulus*, V. Silvanus.

S. *Paul* de Constantinople est étranglé par le Prefet Philippe en 350, p. 343.

*Paul* un des chefs de la faction de Magnence, Consul en 352, p. 376.

*Paul* surnommé la Chaîne, cruel ministre des cruautés de Constance, p. 385, 405, 441, est brulé vif sous Julien, p. 386, 508.

*Fabia Aconia Paulina* payenne, femme de Vettius Pretextatus, p. 317.

M. Junius Carionius Nicomachus Anicius Faustus *Paulinus* Consul en 325, p. 214.

Anicius *Paulinus* le jeune Consul en 334, p. 216, estoit Prefet de Rome en 331 & 332, p. 242; en 334, & 335 &c. p. 256.

S. *Paulin* de Treves est banni en 353, p. 387.

*Pauvres* : Constantin assistoit plus magnifiquement ceux qui estoient de naissance, p. 343.

*Pemene* est condamné à mort en 355, p. 409.

*Pentade* sectaire de Constance va interroger Gallus, & luy oster la vie à Flanone, p. 400.

*Pentade* officier donné par Constance à Julien qu'il sert mal &c. p. 504, 505.

*Pentade* Maître des Offices de Julien, qui le depute à Constance en 360, p. 452.

Les *Perfes* demandent à Constantin son amitié vers 320, p. 180, luy font la guerre en 337, p. 265, la continuent sous Constance, p. 318, 320-324, 331, assiégez inutilement Nisibe, p. 319. Ils sont battus en 343 & 344, p. 357-338. Ils perdent beaucoup & le fils de leur Roy dans la bataille de Singare en 343, p. 344-347. Efforts inutiles qu'ils font en 350 contre Nisibe &c. p. 350-354. Gallus les fait tenir en repos, p. 370, marche contre eux en 354, p. 394. Julien entre dans leur pays en 363, & y perit, p. 531-552. Ils font une paix avantageuse avec Jovien, p. 580.

*Pessinonte* : Julien y fait des presens au temple de Cibele &c. p. 518, 519.

*Petrinius*, V. Arbitr. Probianus.

*Perrone* Vicair de l'Afrique en 340, p. 328.

*Penece* Surintendant des finances de Maximin &c. mis à mort par Licinius en 313, p. 157.

*Phenicus*, V. Bezabde.

*Philas* ile du Nil pres d'Elephantine &c. p. 305.

L'Emp. *Philippe* ne peut oster les abominations du paganisme, p. 209.

*Philippe* Vicair de Rome en 315, p. 163.

Fl. *Philippus* Prefet d'Orient en 340, 345, p. 328, & en 346-351, p. 339, 343, Consul en 348, p. 342. Abregé de son histoire, p. 343-348.

Constance l'envoie vers Magnence en 351 &c. p. 372, qui le retient quelque temps, p. 373. Il estoit mort ou disgracié en 353, p. 383-387.

*Philomatinus*, V. Carulinus.

*Philoborge* feint de faux miracles, p. 677, & un faux courage à son Theophile, p. 681.

*Philomene* le revolte vers 331 &c. p. 262.

*Phobus* fils d'Alexandre Proconsul, loué, p. 701, 2.

*Phorien* Proconsul p.e. d'Acacia, *Ibid.*

*Phorin* heretique : Constance fait tenir un Concile contre luy à Sirmich en 351, p. 371.

*Picence* homme de neant, ambitieux, p. 397.

Les *Pilles* sont défaits par Constance en 306, p. 92.

*Pierre* avocat à Saragoce, p. 474.

*Pierre*, V. Valvomer.

*Pirinus*, V. Silvanus.

*Pisidius*, V. Romulus.

*Pisonien* General sous Diocletien, p. 67.

*Placidie* fille de Theodose I, fait son palais de la maison d'Ablave à CP, p. 219.

M. Marcus Memmius Furius Balburius Carilianus *Placidus* Consul en 343, p. 336, Prefet d'Occident en 344, p. 337.

*Placide* Prefet de Rome en 346 & 347, p. 342.

*Plotin* philosophe a Porphyre pour disciple en 263 &c. p. 69.

*Plotine* femme de l'Emp. Trajan le porte au soulagement des peuples, p. 381.

*Pole* ville d'Istrie : Crispe y meurt, p. 224.

*Polemius* Consul en 338 &c. p. 315.

Trebellius *Pollio* historien, p. 62-65.

Ruricius *Pompeianus* Prefet du Pretorio de Maxence, est défait & tué en 312 dans une bataille contre Constantin, p. 133.

Barbarius *Pompeianus* Consulair de Campanie en 335, p. 251.

*Pompeien* gouverneur de Bithynie, p. 701, 2.

*Pompeius*, V. Faustinus. Fessus.

*Pomponius*, V. Aelianus. Januarius.

Le *Pont* est agité par un tremblement en 358, p. 434.

*Grands-Pontifes*: si les Empereurs Chrétiens prenoient ce titre, p. 139. 635.

*Popilius*. V. Nepotianus.

*Porphyre* philosophe: abrégé de son histoire, p. 67-75. 611-613. *Porphyriens*, nom donné par Constantin aux Ariens, p. 75.

Publius Optatianus *Porphyrius* demande son rapel à Constantin par un poeme, p. 74. l'obtint, p. 222. Ce qu'on dit de luy & de ses écrits, p. 221. 222. Il fut Prefet de Rome en 329, p. 229, & en 333, p. 251. Il estoit app. payen, p. 649. 1.

S. *Porphyre* farceur, martyr sous Julien, p. 529.

*Posthumus*. V. Titianus.

*Postumus*. V. Lupercus.

Agorius *Vertrius Praxentius* Senateur payen, gouverneur d'Acadie en 362, p. 517.

*Praxagore* Athenien écrit sous Constance plusieurs histoires, p. 300.

Les *Prefets du Pretorie* d'officiers de guerre deviennent sous Constantin des officiers civils, p. 283. Diocletien en crée quatre &c. p. 284. Constantin leur donne chacun un departement &c. *Ibid.* Leur eminence, leur autorité, leur titre, p. 285. Ils imposoient les donations des princes, p. 360. Le *Prefet* de Rome reçoit les appellations de diverses provinces voisines, nonobstant une loy de Constance, p. 427. La charge de ce *Prefet* exercée par le Vicaire du Pretorie, p. 438. Les *Prefets* des series latines subsistoient p.e. sous Constantin, p. 670.

*Preteurs*, il y en avoit cinq à C.P. sous Constance, & huit sous Theodose I, p. 331.

Les *Pretoriens* sous cessez par Constantin, & mis au rang des simples soldats, p. 136.

*Priers* on la faisoit debout les mains étendus, p. 291.

Les *Princes*: combien la bonne education &c. leur est nécessaire, p. 25. Il est presque impossible qu'ils ne soient trompez &c. p. 53. L'Eglise gemit des honneurs excessifs qu'on leur rend, p. 60. Constantin les rejette &c. p. 207-209. Modele d'un grand prince en Constance Chlore, p. 78-80, qui possiede les biens de ses sujets en les en laissant jouir, p. 79. Les Princes ne peuvent estre *servis* fidelement que par de fideles serviteurs de Dieu, p. 81. Il est bon de les marier de bonne heure, p. 84. Moderation de Constantin victorieux, p. 132. 136. Il est de l'interet d'un Prince de soulager les pauvres, p. 129. ce que fait Constantin, p. 118. 146. 164. Les sujets ne doivent point se retirer tristes d'aupres de leur Prince, p. 143. Constantin reconnoist tenir tout de Dieu, p. 159. 160. 199. remet de ses droits au peuple, p. 167, evite les obscuritez dans les loix, p. 171. Avec quelle pieté il se prepare à la guerre, p. 192. 265. Combien il epargne le

sang des siens & des ennemis, p. 192. Il soulage ceux qui avoient souffert des vexations, p. 198, le dit l'Evesque de ceux qui sont hors de l'Eglise, p. 210. 293, meprise les injures les plus sensibles, p. 213. 210. Sa magnificence envers les pauvres entretenus par l'Eglise, p. 216. Il promet justice contre les officiers &c. p. 217, demande les prieres des Saints &c. p. 255, le dit le protecteur des serviteurs de J. C., *Ibid.* haïssoit les exemptions, p. 276. Conduite de S. Louis envers les autres Princes, p. 277. Les mauvais officiers deshonoront le regne de Constantin, p. 278, & de Constantin son fils, p. 358. Constantin cherchoit surtout à se faire aimer, p. 280, recevoit luy mesme les plaintes du peuple &c. p. 282. Belle education qu'il donne à ses enfans, p. 288-290. Sa vie chrétienne, p. 291. Il anime tout le monde à la pieté, p. 293. Il mettoit la gloire à estre le serviteur de Dieu, p. 294. Son respect pour les Evesques & les personnes de pieté, p. 295. Un Prince est établi pour gouverner l'Etat, non l'Eglise, p. 467. Bonnes & mauvaises qualitez de Constance, p. 467-474. La vie grave & severe de Julien le fait aimer dans les Gaules, p. 500. Belles maximes qu'il pratiquoit dans l'assiette des imposts, p. 501-505. Il les diminue retranchant les magnificences superflues, p. 510. Il se condanne à une grosse amende pour avoir entrepris sur la jurisdiction d'un Consul, p. 517, ordonne à un delateur de porter des brodequins de pourpre à celui qu'il accusoit d'aspirer à l'Empire, p. 519. Un Prince doit desirer de diminuer les ennemis en les faisant ses amis, p. 521, se mettre peu en peine des louanges de ceux qui n'osent pas le blâmer, *Ibid.* moderer les presens des peuples, bien loin d'en exiger de nouveaux, p. 554. Foy inviolable de Jovien, p. 582-584. Son premier soin fut celui de la religion, p. 585.

*Prisca* femme de Diocletien: abrégé de son histoire, p. 4. Maximin la bannit à cause de Valerie sa fille, p. 117. Licinius la fait mourir en 313, p. 157.

*Prisque* magicien fort estimé de Julien, p. 515. 571.

*Probace* grand Chambellan de Jovien, p. 590.

Cœlius *Probatius* Prefet de Rome en 351, p. 369.

*Probe* homme de lettres au cap de Lilybée: Porphyre le va voir en 268, p. 69.

L'Emp. *Probe*: Diocletien se forme dans les armes sous la discipline, p. 2, & Hercule de mesme, p. 8.

S'octavius *Probus* secretaire envoyé pour conclure la paix avec Narse Roy de Perse, p. 39.

*Probe* député de Galere à Maxence en 307, p. 101, p.e. le Consul de 310, p. 112. 629. 2.

*Probo* Proconsul d'Afrique en 318, p. 428.  
*Petronius Probianus*: Constantin luy adresse une loy en 321, p. 179. Il estoit Proconsul d'Afrique en 314 & 315, Prefet du Pretoire en 321, Consul en 322 &c. p. 183. 331, Prefet de Rome en 329 & 330, p. 229.  
*Gabinus Vettius Probianus* Prefet de Rome, p. c. en 377, p. 183.  
*Probin* ou *Probin* Proconsul d'Afrique en 315, p. 166.  
*Cælius Probinus* Consul en 341 &c. p. 331.  
*Probin* Prefet de Rome en 345 & 346, p. 338.  
*Proclien*: Constantin ou Constance luy adresse une loy, p. 165. 166. On met un *Proclien* Proconsul d'Afrique en 354, p. 678 r.  
*Pro-ops* deputé en vain vers Sapor en 358, p. 430.  
*Prope* General sous Julien, p. 537, ne s'accorde pas avec le Duc Sebastian, p. 545. Il condui le corps de Julien à Tarfe, p. 552. 583. Il ne paroist plus jusqu'en 365, p. 584.  
*Procul* fille de l'orateur Delphide surpris par les Priscillianistes, p. 473.  
*Procul* Proconsul d'Afrique en 340, p. 328.  
*Aurelius Proculus* gouverneur des Sequanois en 295, p. 31.  
*Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus* Consul en 340 &c. p. 327, non en 316, p. 167. Le Gouverneur de la Byzacene en 321, pouvoit estre son pere, p. 328.  
*Valerius Proculus* Prefet de Rome en 351, p. 369, & en 352, p. 377.  
*Procrése* Iosphite Chrétien à Athens, p. 350. 495. Son histoire, p. 364. 566. Constant le releve beaucoup, p. 360.  
*Prosper* Comte deputé vers Sapor en 358, n'en obtient rien, p. 429.  
*Prosper* Lieutenant d'Ursicin &c. p. 398, pille l'Orient au lieu de le défendre, p. 410.  
*Prosperité*: pourquoi Dieu l'accorde à des gens de bien, & la refuse à d'autres, p. 201.  
*Protogene* Ev. de Sardique: Constantin luy adresse une loy pour l'affranchissement des esclaves, p. 108.  
*S. Puble* solitaire arreste un demon envoyé par Juli n l'apostat &c. p. 540.  
*Publius* V. Julianus. Porphyrius.  
*Pufic* Persan: Julien le fait Tribun, p. 539.  
*Pyrifsbore* la seconde ville de l'Aslyr. c. p. 340.

## Q

**L**es *Quades* pillent la Pannonie en 355, p. 410 & la Valrie en 357, p. 419, sont aussiôt la paix, p. 420, p. l'ent de nouveau en 358, sont défaits, & se soumettent à Constance, p. 430.

Les *Quersoneses* sont declarez libres &c. par Diocletien, p. 20.

Les *Quinguentiens* ravagent l'Afrique &c. *ibid.*

*Quintien* ou *Quintilien* Consul en 289, p. 15.

*Quintus* V. Proculus.

Les *Quinistes* font la guerre aux Perses en 357, p. 420

## R

*Ragonius* V. Vennustus.

*Raimbaud* Archeveque d'Arles fait jeter en la mer vers 1054 le tombeau de Maximica Hercule, p. 113.

*Ranius* V. Optatus.

Le *rapt* est rigoureusement puni par Constantin, p. 177. Constant modere un peu la peine pour en faciliter l'exécution, p. 349.

*Raufimode* Roy des Sarmates luit devant Constantin, p. 184.

*Regaise* Roy des François est exposé aux bestes par Constantin en 306, p. 97.

*Reims*: Lucilien General y est tué en 363, p. 590.

*Bibulenus Restitutus* gouverneur de la Sardaigne en 346, p. 340.

*Riftus* V. Varus.

*S. Rhodane* de Toulouse est banni en 366, p. 414.

*Richesses*: c'est estre pauvre que d'en avoir beaucoup & n'en pas user, p. 187.

*S. Romain* martyrizé le 17 de septembre 284, p. 595. 2.

*Romain* capitaine des gardes banni par Julien, p. 522.

*Roman* Comte d'Afrique grand volcur, p. 591.

L'Empire *Romain* est partagé en quatre des 292, p. 22. & non pas seulement en 305 entre Constance & Galere, p. 617.

*Rome* delivré en 311, enrichie, & ornée par Constantin, p. 134. 138. Il y vient en 326, y est maltraité par le peuple, n'y revient plus, p. 319.

Il y fait triompher la Croix en 312, p. 140. Il donne app. aux Papes le palais de Latran &c. bastit l'Eglise de S. Pierre au Vatican &c. p. 142.

donne plusieurs privileges à l'Eglise Romaine, p. 141. que Constance confirme en 356, p. 415.

Le peuple de Rome regrette beaucoup Constantin après sa mort &c. p. 270. L'an 1100 de Rome n'est point celebré selon la coutume, p. 343.

L'Impératrice Eufebie y est recue solennellement en 356, p. 416. Constance y vient en 357 &c. p. 418, y lait apporter un o. elisque, p. 419.

Rome toujours respectée quo qu'elle le méritait peu, & qu'on n'y vist que des feditions ou des disturbances, p. 388. Elle est tort agitée par un tremblement de terre en l'an 345, p. 339. Le

temple d'Apollon y est brûlé en 363, p. 337.

*Romule* frère de Galère, superstitieux, & ennemi des Chrétiens, p. 24.

M. *Aurelius Romulus* Cefar fils de Maxence, Consul en 308 & 309, p. 105.

El. *Pifidius Romulus* Consul en 343, p. 336.

El. *Pifidius Romulus* Prefet de Rome vers l'an 400, p. 671.1.

*Romule* General de Magnence tué à la bataille de Murfe, p. 375.

Les *Ruffes* loutiennent Hormifda contre Vararane II, p. 18.

*Rufinus*. V. Proculus.

*Aradius Utracrus Rufinus* Prefet de Rome en 304, p. 49.

*S. Satus Rufinus* Prefet de Rome en 308, p. 106.

*Rufin* Prefet du Pretoire en 315, p. c. le mefine qu'*Aradius Rufinus* Prefet de Rome en 312, p. 132, & Consul à Rome en 311, p. 115.

*Vettius Rufinus* Prefet de Rome en 315, p. 163, est p. c. *Rufin* Consul en 316, p. 167.

*Rufin* Prefet du Pretoire en 326, p. 218.

*Junius Rufinus* gouverneur de l'Emilie en 321, p. c. le Consul de 323, p. 185.

*Aradius Rufinus* Comte d'Orient en 342, p. 334.

*Rufin* Consul en 347, p. 342.

*Rufin* Prefet d'Illyrie deputé de *Vetranion* & de Magnence, p. 366, demeure p. c. Prefet fous *Constance*, p. 377.

*Vulcatius Rufinus* oncle de *Gallus* Cefar & c. p. 463, estoit Prefet des Gaules en 354, p. 678. 1.

*Rufin* Prefet des Gaules en 349, 354, 355, 356, p. 348. 403 412, *Constance* veut l'expofer à la fureur des foldats, p. 393.

*Rufin* delateur puni par *Mavorce* Prefet, p. 418.

*Aradius Rufinus* Comte d'Orient en 363, p. 326.

*Rufin* fils du fophifte *Himere*, p. 701. 1.

*Rufin* d'Aquilée apprend du Roy d'Iberie la conversion de fon pays, p. 299.

*Rufus*. V. *Albinus*. *Sabinus*. *Volufianus*.

*Rufus*. V. *Celfus*.

*Ruricius*. V. *Pompeianus*.

Q. *Ruficus* Prefet de Rome en 344, p. 337.

## S

*Sabathe* ville ruinée en Affyrie, p. 541.

S. *Julien Sabbas*: Dieu luy revele la mort de *Julien* l'apollat, p. 551.

*Sabinien* General de la cavalerie en Orient laiffe prendre *Amide* & c. p. 443. 444.

*Sabinus*. V. *Julianus*.

C. *Aquilus Sabinus* tyran après *Numerien*, p. 197. 1.

El. *Rufus* *Cicionius Sabinus* payen, Consul en 316, p. 167.

Les *Sacques* loutiennent *Hormifda* contre *Vararane* II, p. 18.

*Salamine* en Cypre est renverfée par un tremblement en 333, p. 254, & par un autre en 343, p. 337.

El. *Salin* ou *Sallea* Consul en 348, p. 342, deputé par *Constantin* pour le rétabliffement de S. *Athanasé*, p. 343.

Les *Salsiens* François fe foumettent à *Julien* en 318, p. 432.

*Salvius*. V. *Amandus*.

*Salufte* Consul en 344, p. 337.

*Salufte* le feul des officiers donnez par *Constance* dont *Julien* ait été content, p. 505, *Constance* le luy retire, & le luy renvoie, lb. *Julien* le fait Prefet des Gaules en 361, p. 456. 457. 461, & Consul en 363, p. 326. Il le fait bien distinguer de *Salufte* Second, p. 696. 697, Prefet d'Orient en 361, & chef d'une Chambre de justice établie par *Julien*, p. 507. *Jovin* luy adrefse une loy en faveur des vierges, p. 587. Il est deux fois Prefet fous *Valens* en 465 & c. p. 696, est tout à fait dechargé en 367, p. 696. 2.

*Sammac* boufon de *Constantin*, p. 274.

Le *samedi*: *Constantin* fait honorer ce jour & c. p. 181. 641. 1.

*Sapor* II. Roy de Perfe est couronné Roy dans le ventre de fa mere vers 310, p. 197. Il regne 70 ou 72 ans, p. 197. 198. Il deputé *Constantin* vers 331 & c. p. 255. Il luy declare la guerre en 337 & c. p. 265. V. les *Perfes*. Il est bleffé en quelque rencontre, p. 323. Il s'enfuit avant la bataille de *Singare*, ou il perd fon fils, p. 344. 347. Il fait avec perte la guerre aux *Quionites* en 357, p. 420. *Constance* & luy fe deputent inutilement pour la paix en 358, p. 420. 429. Il vient piller la Syrie en 359, & prend *Amide*, p. 442. 444. Il prend en 360 *Singare* qu'il ruine, & *Bezabde* qu'il confie & c. p. 446. Il fe retire fur fes terres en 361, p. 464. 465. Il demande la paix à *Julien* en 363, p. 543.

*Sarbace* Ev. deputé de Magnence en 350, p. 361.

Les *Sarmates* font entierement defaits par *Diocletien* en 289, p. 16. Ils pillent en 291 les *Lazes* & le Pont, p. 19. *Constantin* les bat en 305, p. 89, les defait plusieurs fois en 322, p. 184, d'où viennent p. c. les jeux *Sarmatiques*, p. 185. Il les delivre des Gots & les defait eux mefmes enfuite en 332, p. 248. 249. Trois-cens mille fe réfugient vers luy en 334 & c. p. 257. Ils pillent la Pannonie en 355, p. 410, & en 357, p. 419. Ils font la paix avec *Constance*, p. 420. Ils la rompent en 358, font obligez de fe soumettre à *Constance*, qui les rétablit en leur pays & c. p. 430. 431.

Les *Sarracins*: *Diocletien* a quelque avan-

rage fur eux vers 286, p. 11, & en 290, p. 10. Ils courent la Mefopotamie en 353, p. 388. Ils prennent le parti des Perfes contre Julien, & quelques uns celui de Julien, p. 532.

*Saurinimus*, V. Second.

*Saverus* chafteau en Alface, Julien le rebafsit en 357, p. 422.

*Saurimatu*, nom commun aux Rois du Bosphore, p. 19.

Les *Saxons* courent les mers & font battus en 287, p. 12. 13, prennent & ruinent des villes fur le Rhein en 355, p. 410.

*Scaudion* officier Alleman fous Conftance, p. 394, encourage Gallus d'aller trouver Conftance en 354, p. 399. Il meurt en vomiffant fes poumons, p. 400.

*Scylace* Proconful de Grece loué par Himerre, p. 701. 1.

*S. Sebaftien* est fait capitaine des gardes de Diocletien, p. 6.

*Sebaftien* Comte, Manichéen, General fous Julien, p. 537, ne s'accorde pas avec Procope, p. 545. Jovien le reçoit bien, p. 583.

Second Prefet du Pretoure en 326 & 328, p. 218. 220.

*Secondin* commande dans l'armée fous Julien, p. 539.

*Secundus*, V. Apronianus, Salustius.

L. Turcius *Secundus* Conful fubrogé, p. 325.

Saturinius *Secundus* est app. le mefme que Saluste Second, p. 697.

*Seganfaa*, V. Vararane III.

*Seleuco* fur le Tigre grande ville d'Affyrie, p. 541.

*Seleucis* en Syrie: Conftant y fait un port en 346, p. 340.

*Seleucis* en Ifaurie: Les Ifaures l'attaquent inutilement en 353, p. 388.

Le Comte *Seleucis* pere de S<sup>r</sup>e Olympiade, p. 219.

*Senecio* fait agir Baffien contre Conftantin, p. 160.

*Septimius*, V. Acindymus. Baffus. Mnafes. Valentio.

*Sepultures*: les payens faisoient accompagner les pompes fanebres de joueurs d'instruments &c. p. 352.

*Sereme* pretendue femme de Diocletien, p. 3. *Serenicus* Duc de Phenicie y laiffe piller une place &c. p. 99.

*Sergius* Conful en 350, p. 350.

S. *Servas* Ev. de Tongres est p.e. député de Magnence vers Conftance, p. 355.

*Severus*, V. Gallus.

Fl. Valerius *Severus* est fait Cefar en 305 par Hercule, p. 52, ou plutot par Galere, p. 85. 86. Il n'avouit rien qui fuffit digne de cette quali-

te, p. 86. Il a l'Italie & l'Afrique pour departement, p. 88. Galere le fait Augufte en 306, p. 93, le porte à la guerre contre Maxence, p. 95. Il est Conful en 307, p. 98. Viens attaquer Maxence, est pris & tué, p. 99.

*Acilius Severus* p.e. le Conful de 323, p. 185, est Prefet de Rome en 325 & 326, p. 214. 218.

*Severe* Comte d'Espagne en 333 & 334, p. 251. 257.

*Severe* Prefet de Rome, dit-on, en 343, p. 336.

*Severe* Lieutenant General fous Julien l'apoftat vers 357, p. 417. 419.

*Severien* fils de l'Empereur Severe II, p. 99. Il se retire fur les terres de Maximin, p. 117.

Licinius le fait mourir en 313, p. 157.

*Severien* Proconful d'Alie en 349, p. 348, ou d'Acate, p. 349.

*Sicorius*, V. Probus.

*Sidon* est fort endommagée par un tremblement en 303, p. 48.

*Silvain* Maiftre de la cavalerie fous Conftant, p. 348, abandonne Magnence, & paffe vers Conftance, p. 373. Accufe fauffement de fe vouloir revolter, il est contraint de le faire en 355, p. 405-408. & est tué aufuffit après, p. 409, app. au mois de juillet, p. 683.

Pinus Paulus *Silvanus* Prefet de Rome vers 285 fous Diocletien, p. 7.

S. *Silvestre* Pape n'a point battizé Conftantin, p. 600.

*Simplice* fils de Philippe Prefet & Conful &c. p. 343, est banni en 359, p. 442.

*Singare* prise par les Perfes revient aux Romains &c. p. 323. Il s'y donne une sanglante bataille en 348, p. 345-349. 671. 2, nommée quelquefois la bataille de Narfe, p. 668. Elle est reprise par les Perfes en 360, & ruinée, p. 446.

*Sintula*, V. Gentin.

*Socrate* brouille beaucoup la defaite de Magnence, p. 677.

*Sopatre* philofophe difciple d'Iamblique, p. 303. La mort de Crifpe luy paroift, dit-on, inexplicable, p. 226. On le met en pieces dans une farnie &c. p. 252. 253, ce qu'on attribue à Ablave, p. 219.

*Sopatre* lophifte d'Alexandrie a fait plusieurs extraits, p. 253.

*Sopatre* philofophe d'Apamée fous Julien, *ibid.*

S<sup>r</sup>e *Sophie* cathedrale de CP. baftee per Conftance, p. 237.

*Sophonie* dame Romaine fe tue pour n'estre pas deshonorée par Maxence, p. 120.

Le *Soffheme*, lieu pres de CP. p. 238.

*Soterique* poete & hiftorien fous Diocletien, p. 67.

*Spalatro* en Dalmacie: Diocletien s'y retire & y meurt, p. 52. 55.

*Alius Spartianus* historien, p. 62. 63, adresse une partie de ses ouvrages à Constantin, p. 302.

*Specht* notaire député vers Sapor en 358, p. 420.

*Sperance* est mis à mort par Magnence en 350, p. 363.

*S. Spiridon* guerit, dit-on, l'Emp. Constantin par les prières, p. 326.

*Stratius*, V. Cyrillus, Rufinus.

*Strasbourg*: Julien y défait les Allemands en 357, p. 424.

*Stratège*, V. Mufonien.

*Stratège* Proconsul d'Ataie en 353, p. 572. 573.

*Les Sueves* ravagent la Rhétie en 357, p. 419.

*Suavoire* Roy des Allemands demande la paix à Julien, p. 424.

*Suse* en Piemont prise en un jour par Constantin en 312, p. 132.

*Symmaque* accusé sous Diocletien, p. 51.

*Symmaque* l'orateur estoit gendre d'Oriste, p. 392.

*Symmaque* Consul en 330, p. 230.

**L**es *Taisfals* font la guerre aux Vandales en 391, p. 18.

*Tamper* General des Perses veut menager une paix avec les Romains en 357, p. 420. 420.

*Tarfe*: Julien veut y aller demeurer, p. 330. Il y est enforcé auprès de Maximin II, p. 347.

*Tatien* Prefet de Rome en 340, p. 330.

*Tatius*, V. Cyrillus.

*Taurus* Prefet du Pretoire en 353, dit-on, p. 383. 474. En 357, p. 418. 4271 en 359, p. 437: & en 360, p. 455. Il est Consul & bonni par Julien en 361, p. 438. 451. Il pouvoit bien n'être encore que Questeur en 354, p. 678. 8; & Viceaire d'Afrique en 355, p. 682. 2.

*S. Telemaque* tué sous Honoré dans des combats de gladiateurs, p. 209.

*Justeius Terullus* Prefet de Rome en 307, p. 99.

*Terrulle* Proconsul d'Afrique en 316, p. 218.

*Junius Terrullus* Viceaire des Prefets en 340, p. 331.

*Terrulle* Prefet de Rome depuis 359 jusqu'en 361, estoit payen &c. p. 438.

*Terrullien* Comte d'Asie en 330, p. 230.

*Terricus* Auguste résidant à Treves, p. 156.

Les *Terwinges* Gots font la guerre à d'autres Gots en 391, p. 18.

*Triblaments*: Constantin les fabrique, p. 176.

*Thalasse* Prefet d'Orient en 353, p. 389. député en 348 par Constance vers son frere Constantin, p. 344. Il s'oppose avec arrogance à la

mauvaise conduite de Gallus &c. p. 392. meurt en 354, p. 395. 680.

*Thalasse* Prefet d'Illyrie en 357, p. 427.

*Thalasse* officier, renonce, dit-on, à la foy pour se mettre en grace avec Julien, p. 320.

*Thammus* ou *Thammz* est Adonis, & le mois de juillet en Syriaque, p. 698. 1.

*Thaumase* élevé chez Symmaque, n'est pas reçu à le denoncer, p. 55.

*Themistius* sophiste prononce en 347 la premiere oraison devant Constance, p. 342, qui le fait Scruteur de CP. en 355, p. 405, & luy fait dresser une statue en 357 pour un panegyrique &c. p. 418. 419. Il vient audevant de Jovien &c. p. 592.

Flavia Maximiana *Theodora* belle-fille de Hercule, & femme de Constance Chlore, p. 9. luy donne six enfans, p. 82.

*Theodore* disciple de Porphyre, p. 70.

*Theodore* gouverneur d'Arabie en 346, p. 340.

*Theodore* gouverneur de Syrie en 347, p. 342.

*Theodore* disciple d'Iamblique, p. 304.

*Theodore* de Tabenne, Dieu luy revele la mort de Julien, p. 552.

*Theodore* paroist se brouiller sur le siege de Nisibe, p. 674.

*Theodore* bourgeois d'Hieraple obtient la grace de Julien, p. 320. 321.

*Theognis* Ev. Arien de Nicée est banni en 325, p. 214, & rappelle en 328, p. 229.

*Theophile* le Blemmye apostre des Ariens, témoin des sermens de Constance & de Gallus, p. 369. 681, fait connoistre Atée à Gallus, p. 390. Faux miracle que Philostorge luy attribue, p. 677. 1.

*Theophile* gouverneur de Syrie est massacré par le peuple d'Annoche en 354 &c. p. 395.

*Theosthene* ami de Macarius Magnés, p. 309.

*Theotrone* imposteur est puni en 313 par Licinius, p. 157.

*Theourgie*, nom specieux que Porphyre donnoit à la magie, p. 70.

*Theusalonique*: Constantin y fait un port en 323, p. 186.

Le *Thrace* est d'abord au jeune Constantin, p. 317, & peu après à Constance, p. 318.

*Tibere* qu'on dit s'estre revolé sous Constantin, p. 303.

*Tiberiade* brûlée en 352, p. 379.

*Junius Tiberianus* Consul & Prefet de Rome en 357, p. 611. Il engage Vopisque à écrire l'histoire d'Aurélien, p. 665.

*Junius Tiberianus* Prefet de Rome en 303, p. 44. 611.

*Annianus Tiberianus* Comte d'Afrique en 315-327, p. 217. 263.

*Tiberien* Vicair d'Espagne en 336, depuis Prefet des Gaules &c. p. 263.

*Tiberius*. V. Minervius. Titianus.

S. *Timothée* : translation de ses reliques à CP. en 356, p. 415.

*Tirs*. V. Delphidius.

Postumus *Tirianus* Prefet de Rome en 305, p. 40, p.e. le meſme que *Tisien* Conſul en 301, p. 42.

Tib. Fabius *Tirianus* Conſul en 337 &c. p. 265, non en 358, p. 686. r. Prefet de Rome depuis 339 juſqu'en 348 &c. p. 325. 328. 330; & en 350 & 351 ſous Magnence, p. 360. 369; eſt député vers Conſtance, p. 373; qui luy pardonne après la mort du tyran, p. 384.

*Tisien* Prefet des Gaules en 343, p. 336. 348.

La *Toxandrie* pays ſur la Meule, p. 432.

L'Emp. *Trajan* a fait un canal de l'Euphrate au Tigre, p. 542. La place de *Trajan* eſtoit un aſyle inviolable, p. 383.

*Trebellius*. V. Pollio.

*Trebonius*. V. Julianus.

*Troves*: Hercule y commence ſon ſecond Conſulat, p. 13. Ceux qui regnent dans les Gaules y établirent leur ſiege, p. 15. Elle eſt la reſidence du Prefet des Gaules, *ibid.* Conſtantin en repare les murailles en 309, p. 111. Elle ferme les portes à Decence, p. 379.

*Troile* celebre rhetoricien ſous Arcade, p. 63. 2.

*Turcius*. V. Apronianus. Aferius. Secundus.

*Turin* ſe rend en 312 à Conſtantin, p. 132.

*Turrianus*. V. Gratianus.

*Tuſtus* Conſul en 295, p. 30, p.e. le meſme que Nummius *Tuſtus* Prefet de Rome en 302, p. 30. 43.

*Tyre* eſt fort endommagé par un tremblement vers 309, p. 48. Conſtantin y aſſemble un Concile en 335 &c. p. 259.

*Vadomaire* Roy des Allemans court les Gaules, p. 395; fait la paix avec Conſtance en 354, p. 394. Conſtance l'oblige à demander encore la paix en 356, p. 408. Il fait le fier & s'humilie enſin devant Julien &c. p. 439. Il eſcrit mal de luy à Conſtance en meſme temps qu'il le ſlate en 361 &c. p. 459. Julien le prend; le bannit en Eſpagne. Il devient Duc de la Phenicie, *ibid.*

C. Julius *Valens* tyran du temps de Decce, p. 161.

*Valens* fait Cefar par Licinius en 312, p. 167. Conſtantin le fait depoſer, p. 168. Licinius le fait mourir, p. 162.

*Valens* député de Magnence en 310, p. 365; voit S. Athanaſe à Alexandrie, p. 366.

*Valentin* Tribun ſouffre juſtement pluſieurs fois la queſtion en 359 &c. p. 440.

*Valentinien* depuis Empereur eſtoit Tribun ſous Julien &c. p. 421. Il eſt pres d'être tué dans les Gaules ſous Jovien, p. 390.

Septimius *Valentio* Prefet du Pretoire en 290, p. 16.

*Valere* commandant de la Thrace tire de terre des ſtatues d'argent &c. p. 436.

*Valeria*. V. Eutropia.

Galeria *Valeria* fille de Diocletien : abregé de ſon hiſtoire, p. 4. Elle adopte Candidien baſtard de Galere ſon mari, p. 93. Galere en mourant la recommande à Licinius, p. 118. Elle ne véut pas épouſer Maximin qui la bannit &c. p. 117. 118. Licinius la fait mourir, p. 117.

La *Valerie*. nouvelle province établie par Galere dans la Pannonie, p. 26.

*Valerius*. V. Conſtantinus. Diocletianus. Maximianus. Maximus. Proculus. Verius.

*Pierre Valvoimer* banni comme ſéditieux, p. 403; eſt brûlé pour avoir violé une fille de qualité, p. 349. 403.

Les *Vandales* ſont en guerre avec les Gots en 291, p. 18.

*Vararane* II. Roy de Perſe demande la paix à Diocletien en 286, p. 111. Hormisdas ſon ſecre ſe revolte, p. 18. Vararane regne 17 ans juſqu'en 293, *ibid.*

*Vararane* III. ſurnommé Seganſa, ou Shahan-Shah, regne quatre mois en 299, *ib.*

*Varronien* Comte pere de l'Emp. Jovien, meurt en 363, p. 377.

*Varronien* fils de Jovien né en 363, p. 377; eſt fait Conſul en 364, p. 391. On luy creve un œil &c. p. 392. 393.

C. Co. on. ius *Varus* Prefet du Pretoire en 285, p. 6.

Rictius *Varus* Prefet du Pretoire ſous Maximien Hercule, p. 10.

Le *vendredi* n'a point eſté feſte comme le ſamedi & le dimanche &c. p. 181. 642.

L. Ragonius *Venusſtus* Vicair d'Espagne en 363, p. 326. 327.

*Verconius*. V. Herennianus.

*Verconde* officier des finances en 357, p. 428.

Lucer ou Luccius *Valerius Verinus* Vicair d'Afrique en 318, p. 172; Prefet de Rome en 323 & 324, p. 185. 213.

*Verissime* Comte accuſé Arbetion de revolte & ſe deſiſte, p. 417.

*Verone*: Conſtantin l'aſſiege & la prend ſur Maxence en 312, p. 123.

*Veronicien* Vicair d'Alie en 334, p. 257.

*Verrius*. V. Flaccus.

*Vestrale* Roy Alleman obtient en 359 la paix de Julien &c. p. 349.

*Verranion* General d'Illyrie, s'y fait Empereur en 340 &c. p. 361. Conſtance le opprime;

p. 382. Vetranon s'allie avec Magnence, p. 366.  
 Constance l'oblige de quitter l'Empire &c. p. 367. Il meurt dans le repos six ans après, p. 368.

*Vetricius*. V. Aquilinus. Prætextatus. Probianus. Rufinus.

*Veuf* & *veuve*: Il leur est honteux de parler au-dessus de mariage, p. 117. Constance punit rigoureusement ceux qui enlevaient les veuves continentes, p. 402.

Les *Vicaires* des Præfets établis par Diocétien, p. 57. La Melopotamie & la Palestine en ont eu, p. 215.

Les *Vishubales* app. les memes que les Quads Ultramontains, p. 258.

L'au. l. de la *Vishoire* osté du Senat par Constance, p. 419.

*Vishoire*: moderation d'un vainqueur dans Constance, p. 132. 135. Julien y considère la fragilité des grandeurs humaines, p. 424.

*Vidor*. V. Minervius.

Sextus Aurelius *Vidor* gouverneur de la seconde Pannonie sous Julien, p. 452. Ce qu'on en sait, p. 478.

*Vidor* General d'armées &c. Consul en 369, p. 479, estoit General de l'infanterie sous Julien, p. 339. Il est blessé près de Crèphion, p. 342.

*Vidor* fait General par Jovien, p. 391.  
*Vidorin* professeur de rhétorique à Rome, p. 474.

*Vienne* en Dauphiné: Julien y passe l'hiver en 360, y celebre la cinquième année, p. 455.

La *5<sup>e</sup> Vierge* patronne de CP, p. 249. Constantin bastit une eglise de son nom p.e. à Ephèse, p. 243.

*Vimane* sur le Danube: S. Athanasie y voit Constance &c. p. 667.

*Vincens* capitaine des gardes banni en 361, p. 322.

*Vindamius*. V. Anatole.  
*Vindsch* ville autrefois celebre au canton de Berne, p. 43.

La *virginité*: Constantin abolit les loix qui luy sont contraires, p. 175. Valomer brûlé pour avoir violé une vierge, p. 349. 403. Jovien condanne à mort ceux qui sollicitoient des vierges, p. 387.

*Virte* assiegée par les Perles en 360, n'est pas prise, p. 445.

Les *Vishunges*. V. Juthunges.

*Vitrasius*. V. Orsius.

C. Julius *Vitrasius* Senateur & Augure, p. 464.

*Ulpian*. V. Limenius.

*Ulogefe* Ev. de Nisibe après S. Jacque, en écrit le siege, p. 354. 675. 1.

C. Ceionius Rufius *Volusianus* Prefet de Ro-

m: en 310, p. 112. Consul II. en 314, p. 158, p.e. le mesme qu' *Volusianus* Consul en 311, p. 115. 158. 671. 672. & Rufius *Volusianus* Prefet ou Pretroire sous Maxence, p. 115, qui recouvre l'Afrique en 311, p. 119. & que Constantin fit Prefet de Rome en 313, p. 146. Constantin luy dreffe quelques loix, p. 183.

*Volusien* Vicair de Rome en 355, p. 404. 682. 2.

*Vopisque* historien, p. 62. 65.

Magna *Orbica* p.e. femme de Magnence, p. 620. 2; mais non app. fille de Galtre, p. 183.

*Urie* Roy All-man obicent en 359 la paix de Julien &c. p. 439.

*Ursace* ou *Ursice* Comte loué par Himeré, p. 701. 2.

*Ursic* receveur general d'Afrique en 313, p. 179. Il avoit esté Vicair d'Afrique en 314, & le Consul de 338, p. 315.

*Ursin* Roy Alchimian obicent en 359 la paix de Julien &c. p. 439.

*Ursin* General presté en 354 au jugement des deux Apollinaires &c. p. 397. Constance l'appelle à Milan &c. p. 398. Il avoit d'abord été à la Cour qui se font presque perir &c. p. 401. 402. Il est envoyé contre Silvan & le trahit, p. 408. 409. Constance le rapelle à la Cour en 337, & le renvoie General de la cavalerie en Orient, p. 420. Il est rapelle & renvoyé General de l'infanterie en 359, mais sans pouvoir, p. 443. 444. On luy fait un crime de la prise d'Amide, p. 445.

*Ursinien* General sous Diocétien, p. 61.

*Ursule* Surintendant des finances en 355, p. 412, parle fortement contre Rufin delateur, p. 418. Julien le fait mourir, p. 508.

L'*usure* extremement grosse parmi les Romains, moderée par Constantin, p. 215.

*Vulcanus*. V. Gallicanus. Rufinus.

X

*Xenophile*. V. Zenophile.

Z

*Saint Zachée* martyrizé le 17 septembre 284, p. 595. 2.

Fl. Julius *Zacchus* ne veut point que personne soit enterré auprès de luy, p. 680. 2.

*Zene* General de Maxence recouvre l'Afrique en 311, p. 119.

*Zenophile* ou *Xenophile* Consul en 333, p. 82. 251. 650. 2.

*Zicair* fait Roy des Sarmates par Constance en 358, p. 431.

*Zosime*: Son histoire est une copie d'Eunape meilleure que l'original, p. 662. & od il y a néanmoins plusieurs fautes, p. 669. 674. 2 Il confond les Camaves avec les Quads, p. 687. 2.

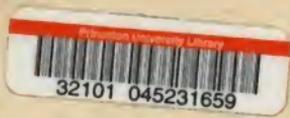


ANNEX A

ANNEX A



~~ANNEXA 1~~



77

